This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

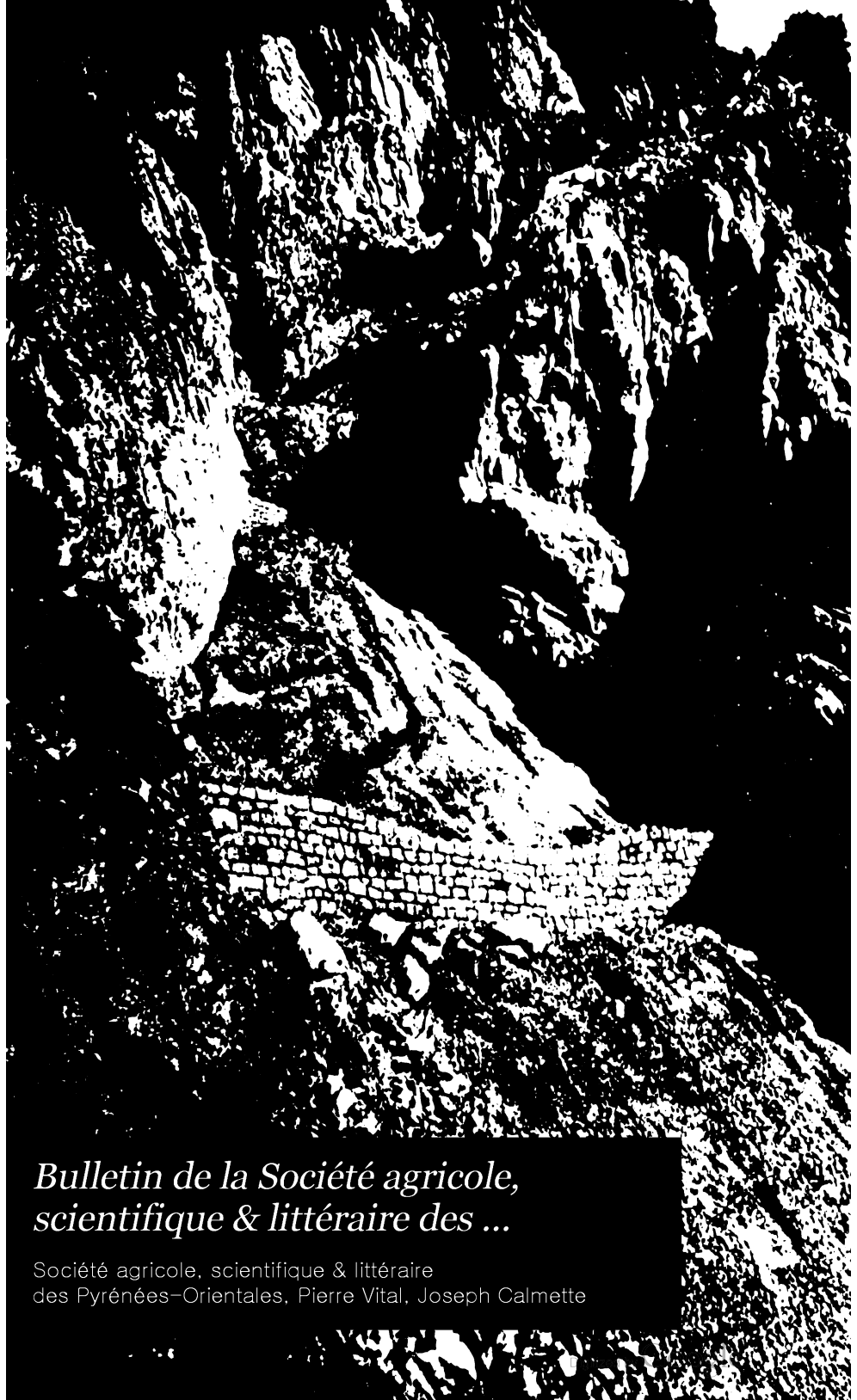

Bulletin de la Société agricole, scientifique & littéraire des ...

Société agricole, scientifique & littéraire des Pyrénées-Orientales, Pierre Vital, Joseph Calmette

Fr 4411.9
HARVARD COLLEGE
LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

J. TERQUEM & CO.,
BOOKSELLERS AND BINDERS,
19 Rue Scribe, PARIS;
16 Beaver Street, NEW YORK.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

XLI

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ
AGRICOLE
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

FONDÉE EN 1833

Reconnue comme établissement d'utilité publique en 1841

QUARANTE-UNIÈME VOLUME

Faisons tous nos efforts pour qu'on puisse dire un jour : Il y eut à Perpignan une société d'hommes à intentions généreuses, dont les travaux furent utiles à leur pays.

(JAUBERT DE RÉART, Ier Bulletin, p. 4).

PERPIGNAN

IMPRIMERIE DE CHARLES LATROBE

1900

Digitized by Google

Fr 42.9

Harvard College Library
Nov 14. 1912
F. C. Lowell fund

La Société n'entend approuver ni improuver les opinions émises dans les travaux qu'elle publie ; elles appartiennent à leurs auteurs qui en sont seuls garants.

Les lettres, mémoires, etc., etc , doivent être adressés au Président de la Société.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

AGRICOLE, SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMPOSITION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 1900

Président : M. FERRER (Léon), ✻, ✪ A., O. ✠, ✠.
Vice-Président : M. CAZES (Gustave), ✻, O. ✠.
Secrétaire-Général : M. AUGÉ (Eugène).
Trésorier : M. le Dr LUTRAND (Louis).
Archiviste : M. COT (Bonaventure).
Secrétaire-Général adjoint : M. AURIOL (Prosper), ✠.

SECTION AGRICOLE

Le Président de la Société.
Secrétaire : M. ESCARGUEL (Henri).

SECTION SCIENTIFIQUE

Directeur : M. le Dr DONNEZAN (Albert), ✻, ✪ A., C. ✠.
Secrétaire : M. le Dr DE LAMER (Paul), ✪ A.

SECTION LITTÉRAIRE

Directeur : M. VIDAL (Pierre), ✪ I.
Secrétaire : M. SAISSET (Frédéric).

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE

DU 17 DÉCEMBRE 1899

L'an 1899 et le dimanche 17 décembre, à 4 heures de l'après-midi.

La Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales a tenu sa séance publique à l'Hôtel-de-Ville, salle Arago, sous la présidence de M. Gustave Cazes, président de la Chambre de Commerce, vice-président de la Société, en l'absence de M. Léon Ferrer, président, empêché par un deuil de famille.

Avaient pris place sur l'estrade aux côtés du président, MM. le général de division Michaud, le général gouverneur Herson, Morlé, secrétaire-général, remplaçant le Préfet absent, Joseph Denis, président du tribunal de commerce, de Védia, consul d'Espagne, Bourgueil, procureur de la République, le colonel Francès, Blanquer, président de l'Association Polytechnique, Bellenger, directeur des Postes, Desvignes, directeur des Contributions directes, Berthery de la Brosse, inspecteur des forêts, Docteur Etienne Batlle, Emmanuel Brousse, conseillers généraux, Masnou, conseiller de Préfecture, E.

Digitized by Google

Aduy, vice-président de la Chambre de Commerce, de Lespin, sous-intendant militaire, des maires de diverses communes, des officiers de la garnison et des membres de la Société.

L'excellente musique du 12e a prêté son concours à cette solennité.

M. Cazes, président, prononce une allocution.

M. Vuillier donne lecture de son rapport sur les récompenses agricoles.

M. Frédéric Saisset donne lecture de son rapport sur le concours littéraire.

M. Morlé prononce une allocution et attache sur la poitrine des serviteurs ruraux ayant obtenu cette année une récompense du ministre de l'agriculture, la médaille d'honneur à eux accordée.

Après la proclamation des récompenses faite par M. Prosper Auriol, secrétaire-général-adjoint, il a été procédé à la remise des médailles et des primes.

La séance a été levée à 5 heures 40.

Le Secrétaire-Général,

Eug. Augé.

Digitized by Google

DISCOURS

DE

M. GUSTAVE CAZES

PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Vice-Président de la Société.

MESDAMES,
MESSIEURS,

La *Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales* reçoit chaque année de Monsieur le Ministre de l'Agriculture une subvention qui sert à décerner, au nom du gouvernement de la République, des récompenses aux Agriculteurs du département ; une commission choisie parmi nos collègues apprécie les mérites des divers candidats ; nous leur remettons les médailles et diplômes dans une séance publique pour laquelle la municipalité de Perpignan, avec une bonne grâce toujours égale, veut bien nous donner l'hospitalité dans la salle Arago.

C'est pour nous jour de fête, et c'est bien ce qui retient loin de nous notre cher Président, M. Léon

Digitized by Google

Ferrer ; un deuil récent, blessure profonde pour son cœur de père, nous prive d'applaudir sa parole autorisée ; je suis certain d'être votre interprète en disant combien sont vifs les regrets que nous cause son absence et en lui adressant notre sympathie la plus cordiale.

Nous remercions M. le Ministre de l'Agriculture et le Conseil général des Pyrénées-Orientales ; ils veulent bien nous continuer des subventions qui assurent notre fonctionnement ; grâce à ce concours notre Société poursuit sa tâche avec persévérance et ne se détourne point de tout ce qui touche aux intérêts du pays ; elle suit attentivement les travaux parlementaires ; aussi avons-nous applaudi nos représentants et notamment M. Jules Pams, auteur d'un projet de loi tendant à supprimer la tolérance du sucrage des vendanges, projet conforme à nos délibérations déjà anciennes ; depuis plusieurs années, nous ne cessons de protester contre cette pratique préjudiciable à la viticulture française ; nous espérons qu'une loi sera votée dans les premiers mois de 1900 et que, grâce à l'initiative de nos députés et sénateurs, le sucrage sera supprimé sous toutes ses formes lorsque viendront les vendanges prochaines ; ce vœu que nous exprimons depuis si longtemps serait ainsi réalisé.

La *Société Agricole* a, plusieurs fois en 1899, élevé la voix contre l'application de certains tarifs de chemins de fer ; la situation géographique de notre département nous éloigne des centres populeux ; nos produits arrivent donc sur les points de consommation lourdement grevés de frais de transport ; le mauvais vouloir des Compagnies de chemins de fer aggrave cette situation, car nous sommes trop souvent exclus des bénéfices de certains tarifs ;

Digitized by Google

nous ne cessons de signaler la nécessité d'être traités moins rigoureusement ; nous avons obtenu bien peu jusques à présent, mais nous ne désespérons pas de voir survenir des améliorations ; nous ne sommes point les seuls à nous plaindre de cet état de choses et nous enregistrons précieusement la déclaration de M. Alfred Picard, l'éminent président de la *Commission permanente des valeurs en douane,* qui, dans la partie du rapport de l'exercice 1898, traitant des *fruits de table* et *légumes frais,* s'exprime ainsi : « Comme l'indiquait « déjà mon rapport de l'année dernière, les Compagnies « de chemins de fer doivent mettre tout en œuvre pour « faciliter le commerce des fruits et des légumes de pri- « meurs par la rapidité des transports, par le bon « aménagement du matériel et par la livraison en temps « utile aux marchés. » Il m'a paru bon de reproduire ici cette appréciation qui, sous une forme courtoise, est une critique venant de haut ; la culture maraîchère qui peut être considérée comme une importante industrie agricole de notre département, a rencontré en effet, en 1899, pour le transport des primeurs, de sérieuses difficultés de la part des Compagnies de chemins de fer ; l'énergique intervention de notre premier magistrat, M. Edmond Robert, toujours en éveil dès que les intérêts de notre département sont en jeu, a réussi à modifier cet état de choses ; nos représentants ont, en cette circonstance, prêté un utile concours à notre distingué Préfet.

Nous avons tout dernièrement protesté contre l'intention de M. le ministre des finances qui, sous raison d'économie, propose la suppression du laboratoire de chimie de Port-Vendres ; ce port et Cerbère seraient

Digitized by Google

rattachés à Cette. Cet amoindrissement du service des douanes à notre frontière s'explique d'autant moins que la création des Laboratoires de chimie est due au *Comice Viticole* et à la *Société Agricole des Pyrénées-Orientales ;* en 1882, ces deux Sociétés qui n'ont pas tardé à fusionner, demandèrent au gouvernement la création de ces établissements, dont l'utilité n'est plus à démontrer, et désignèrent trois points où leur fonctionnement était indispensable, Cerbère, Cette et Bayonne, en faisant remarquer que Bordeaux et Marseille possédaient déjà des Laboratoires officiels ; les négociations furent longues et ce fut en janvier 1887, sur l'interpellation de M. Emile Brousse, député, que le gouvernement décida la création de Laboratoires de frontières ; il serait donc bien injuste de supprimer cet établissement dans notre département et nous avons l'espoir qu'il nous sera conservé ; nous savons d'ailleurs que nos représentants ne ménagent point les démarches pour obtenir son maintien qui leur a été presque promis par M. le Ministre des Finances, dont la résolution première est bien ébranlée par les solides arguments qui lui ont été présentés.

Je ne veux point passer sous silence, parmi les travaux de la *Société Agricole* que notre Président dirige avec sa haute compétence, les conseils qui ont été donnés pour l'application des traitements cupriques ; il faut reconnaître qu'ils ont été suivis ; le vignoble a été sulfaté très régulièrement et nos viticulteurs ont été largement récompensés ; la récolte vinicole de 1899 a été abondante et la vente rapide ; grâce à la quantité le producteur a récupéré le prix de son travail ; les bons soins aux vigno-

Digitized by Google

bles permettront aux statisticiens d'enregistrer à l'avenir des chiffres satisfaisants pour la production vinicole des Pyrénées-Orientales.

L'industrie séricicole a progressé : 403 onces ont été mises en incubation en 1899 et ont donné 28.337 kilog. de cocons ; la récolte de 1898 n'avait été que de 24.908 pour 337 onces.

La Société ne cesse de s'intéresser à tout ce qui touche à l'histoire du département, et c'est avec plaisir qu'elle saisit les occasions de mettre au jour quelques vestiges du passé. M. le docteur Parès, maire de Rivesaltes et président de la Commission départementale du Conseil Général, possède actuellement la propriété de Saint-Martin, sur la rive gauche de l'Agly, commune de Rivesaltes. La chapelle qui fait partie de cette propriété fut élevée en 1629 sur le point où se trouvait précédemment le château de Tora, à la suite d'une convention entre l'évêque d'Elne et les consuls de Rivesaltes. M. Parès ayant dû, tout récemment, faire des réparations pour empêcher les eaux de pénétrer dans le sous-sol des constructions, un arceau souterrain a été découvert. M. Parès a fait aussitôt, à ce sujet, une communication au Président de notre Société ; l'archiviste de Rivesaltes nous a aussi adressé une note fort intéressante. Une commission s'est rendue sur les lieux ; elle n'a pu se prononcer sur la valeur et le caractère de cette découverte et elle a demandé à la Société, qui a été heureuse de l'accorder, une subvention pour reprendre des fouilles qui pourront donner d'intéressants résultats. Des découvertes importantes ont déjà été faites, en 1833, sur ces lieux occupés par la commune de Tora, dont la des-

Digitized by Google

truction par les armées de Louis XI paraît remonter à l'an 1471.

Notre rapporteur du concours littéraire vous dira tout à l'heure que la poésie vit toujours sous le beau ciel du Roussillon et qu'elle sait chanter notre mer bleue et nos vertes montagnes.

Notre Bulletin continue à publier d'intéressantes études dues à M. Calas, dont nous avons souvent apprécié les travaux scientifiques, et l'histoire locale s'enrichit chaque année d'un chapitre, grâce à notre savant collègue M. le chanoine Torreilles.

Au moment où va commencer le XXe siècle, pourquoi l'un de ces chercheurs ne tenterait-il pas l'histoire de la terre à laquelle nous sommes attachés ? Il serait intéressant, comme le dit M. G. d'Avenel, de jeter un regard en arrière et de voir le parti que l'agriculture a tiré de la terre et l'emploi qu'elle en a fait depuis plusieurs siècles. « Elle a boisé et déboisé, creusé des étangs pour « les dessécher plus tard, substitué les céréales aux « pâtures, puis la vigne aux céréales, puis la prairie « à la vigne ou les cultures industrielles modernes à la « prairie. Le tout sous mille influences politiques et « fiscales ou économiques... Nous n'avons pas la moindre « idée de ces mottes de terre dont on a déjà fait tant de « choses qu'on ne fait plus, du moins au même endroit, « dont on fait déjà tant d'autres choses qu'on ne faisait « pas il y a deux cents, quatre cents, six cents ans[1] !

Quelle a été l'évolution de la culture en Roussillon avant que notre plaine ne fût recouverte de ces belles

[1] *La Fortune privée à travers sept siècles*, par G. d'Avenel, p. 258.

Digitized by Google

vignes qui font aujourd'hui sa richesse. Le sujet est bien pour attirer un historien ; nous souhaitons qu'il s'en trouve un pour le traiter, nous aimerions le couronner l'an prochain.

Nous serons alors à la fin du XIXe siècle qui a bouleversé l'outillage agricole par la vapeur et révolutionné les pratiques routinières de l'homme des champs par les théories écloses dans le cabinet du savant.

Que seront les temps futurs? Il semble que nous pouvons les envisager avec confiance. Les agriculteurs consacreront leurs forces et leur intelligence à des travaux auxquels ils appliqueront des méthodes nouvelles et, grâce au progrès incessant, ils apporteront une pierre de plus à l'édifice sacré de la puissance de la Patrie.

Digitized by Google

ALLOCUTION

De M. MORLÉ

Secrétaire-Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

MESDAMES,
MESSIEURS,

L'éloge de la Société agricole des Pyrénées-Orientales n'est plus à faire, et je me garderais bien de prendre la parole après les éloquents discours que vous venez d'entendre, si je n'avais le devoir et le plaisir de vous apporter, au nom de M. le Préfet, un nouveau témoignage de la sollicitude des pouvoirs publics.

Comme chaque année, en effet, M. le ministre de l'agriculture a accordé un certain nombre de médailles pour être distribuées à l'occasion de votre séance solennelle. Il tient à consacrer ainsi le caractère d'une Société dont l'action efficace produit tant et de si bons résultats.

Vous avez embrassé dans votre œuvre toutes les forces vives de ce beau pays, allant, par une évolution naturelle, de l'agriculture à la science, de la nature à la poésie.

Digitized by Google

Guidés par vos conseils, instruits par votre expérience, nos agriculteurs ont peu à peu reconstitué ce vignoble roussillonnais, héritage renommé de leurs pères. Aujourd'hui ils combattent avec succès, non-seulement contre les maladies cryptogamiques, mais encore, grâce à votre initiative récente, contre les redoutables gelées du printemps.

Vos travaux historiques et vos recherches archéologiques jettent chaque jour des lueurs nouvelles sur le passé de ce sol que vous fertilisez et qui vous rend si bien en impressions d'art et en inspirations poétiques ce que vous lui donnez en fécondité et en richesse.

Vous eussiez pu borner là votre tâche, mais vous avez voulu défendre nos produits agricoles jusque sur le terrain économique. Cette année encore, à propos des vins doux naturels, des warrants agricoles, des questions douanières, nous avons vu votre Société, unissant sa voix à celle de la Chambre de Commerce et du Syndicat agricole, jouer dans ce département le rôle d'une véritable Chambre d'agriculture.

Ce sont ces nombreux services, Messieurs, qui vous ont valu l'estime et la reconnaissance publiques. En ce qui me concerne, je me félicite de l'occasion qui m'a été donnée de me joindre officiellement à vous et je suis tout particulièrement heureux de remettre les distinctions si bien méritées que le Gouvernement de la République vous a accordées pour de modestes et fidèles services.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES RÉCOMPENSES AGRICOLES

Décernées en 1899

Par M. VUILLIER, membre résidant.

Dans le courant de l'été dernier, la Commission des récompenses agricoles de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire, a parcouru notre département, des Corbières à la frontière d'Espagne, des Aspres arides jusqu'aux verdoyantes plaines du littoral.

Les membres de cette Commission, durant leurs travaux, ont vérifié certaines constatations déjà faites par leurs prédécesseurs, constatations intéressantes, et que je tiens à rappeler devant vous, Mesdames, Messieurs, qui représentez en partie le monde agricole roussillonnais.

Notre agriculture, notre viticulture, en particulier, se plaignent, vous le savez, d'une baisse constante sur le prix des produits agricoles; baisse corrélative à la hausse continue des dépenses de production.

Nous nous plaignons, c'est fort bien ; peut-être oublions-nous de nous défendre nous-mêmes, peut-être ne

Digitized by Google

recherchons-nous pas, avec toute l'énergie désirable, les moyens d'augmenter nos bénéfices, de parer à cette crise agricole qui les réduit.

Nous entrons déjà dans la voie de l'association ; vous n'ignorez pas les services rendus par les Syndicats agricoles. Mais il faudrait l'association plus étroite encore, et plus généralisée en même temps. On nous conseille de nous syndiquer contre les gelées ; nous voudrions voir les viticulteurs, petits et moyens propriétaires surtout, syndiqués entre voisins, non seulement contre les gelées, mais contre les maladies cryptogamiques, par l'achat de pulvérisateurs et soufreuses à grand travail, pour le pressurage ou la diffusion des marcs, pour la pasteurisation des vins, pour mille travaux de viticulture et de vinification plus économiques et mieux faits en association qu'en particulier.

En second lieu, je voudrais effleurer une question bien importante, mais fort délicate : celle des ouvriers agricoles.

Dans l'exploitation, nous sommes la tête qui pense, ils sont le bras qui agit, mais ils pensent néanmoins, ils sont intelligents, eux aussi. Pourquoi donc sommes-nous obligés parfois, d'exiger de nos travailleurs l'essai ou l'emploi des nouvelles méthodes, pourquoi, trop souvent, les trouvons-nous réfractaires à certains progrès, à bien des perfectionnements ?

Craindraient-ils l'insuccès ? Certes, le progrès ne se fait pas sans erreurs, mais qui agirait à coup sûr risquerait fort une éternelle immobilité, et puis, erreur dans la marche en avant ne signifie pas échec, mais simple changement de front.

Digitized by Google

Je crois que nos ouvriers craignent le progrès, la machine, parce que toute machine remplace un certain nombre de bras et paraît, en conséquence, devoir amener une baisse des salaires. Eh bien, cette baisse, si elle existe, n'est qu'apparente et momentanée. Suivez donc la marche des salaires depuis un demi-siècle, depuis l'emploi généralisé des machines, de la vapeur, de l'électricité ; vous verrez que le progrès, partout où il s'introduisit, fut loin d'avilir la condition matérielle des ouvriers, bien au contraire.

Dans la crise que nous traversons, et cette crise, j'en ai peur, ira toujours s'aggravant, les ouvriers agricoles doivent nous aider autant qu'ils le peuvent, et ils le peuvent beaucoup.

Il y va de leur vie matérielle, car le jour où la culture deviendrait impossible, les premières victimes d'un tel état de choses seraient les travailleurs des champs.

Association, entente, nous attendrons encore longtemps un tel résultat de nos efforts. Il faut avoir confiance en sa réalisation, mais en sa réalisation future ; aussi convient-il de chercher le remède actuel, toujours préconisé : ce remède est, par l'accroissement des dépenses, d'élever nos bénéfices, au moyen des engrais, par exemple.

Certes, le procédé est excellent. Encore faut-il savoir bien l'utiliser : il demande beaucoup de tact, encore plus de calcul, et prête, néanmoins, à des erreurs fréquentes.

En agriculture, effectivement, la dépense augmente, dans certaines limites, moins vite que son revenu ; entre ces limites, le bénéfice croît donc en fonction de la dépense.

Au-delà, si nous continuons à augmenter nos dépenses,

Digitized by Google

leur résultat restera stationnaire ou à peu près, les plantes rendant leur maximum, le bénéfice n'augmentera plus, puis il baissera, et nous ferons de vilaines affaires.

Dans nos améliorations en fumures, labours, traitements, etc., nous aurons donc toujours à nous arrêter au point où l'écart entre le produit brut et le produit net est minimum. Au-dessus comme au-dessous le bénéfice se trouverait diminué.

Et ce point, direz-vous, comment le déterminer ? Par une comptabilité agricole spéciale : les comptes de balance, en fin d'un ou de plusieurs exercices, montreront certaines pratiques avantageuses, d'autres utiles en apparence ne rapportant pas, ou même, sans toutefois mener l'exploitation à sa ruine, réduisant largement les bénéfices. D'ailleurs, nous tiendrons toujours compte, en ces évaluations, des accidents inhérents à toute culture.

Eh bien, Mesdames, Messieurs, cette comptabilité dont, comme nous, vous voyez l'impérieuse nécessité, si vous la trouvez, vous la trouverez incomplète, non seulement en Roussillon, mais dans presque tout le Midi et le centre de la France.

Les uns vous avoueront n'en pas tenir, d'autres vous diront que le compte agricole est mélangé au compte ménager, qu'ils tiennent à l'épurer avant de vous le soumettre, et vous n'en entendrez plus parler ; d'autres enfin vous présenteront une superbe comptabilité en partie double, mais peut-être feraient-ils bien de la considérer comme enseignement agricole, non comme simple relevé de dépenses, et de la lire, parfois.

Chez les uns pas plus que chez les autres, la comptabilité ne joue son véritable rôle.

Digitized by Google

On nous a dit bien souvent, depuis des années, que l'agriculture ne s'apprend pas dans les livres ; on a oublié d'ajouter que l'agriculture se fait par les livres : j'entends la bonne agriculture, l'agriculture industrielle, et les livres de comptabilité.

Mais je me laisse entraîner trop loin par un sujet trop vaste, j'abuse d'un auditoire bienveillant, et les futurs lauréats doivent me trouver bien long. J'arrive donc au fait, et je commence par l'examen des grandes propriétés visitées. Nous finirons par la sériciculture et les primes aux ouvriers.

Viticulture — Grandes exploitations

Deux grandes exploitations ont vivement intéressé la Commission : celle de M. Bachès Jean, celle de M. Charles Carcassonne.

M. Bachès possède, aux environs de Saint-Cyprien, une vingtaine d'hectares de prairies, en partie au bord de la mer, et cinquante hectares de vignes, en coteau et en plaine.

Les prairies, gagnées sur le marécage, décuplent certainement aujourd'hui l'intérêt du capital engagé. Les coupes, malgré la saison tardive, nous ont paru belles, et, quant à leur qualité, je ne vous rappellerai pas la haute valeur alimentaire des foins salés.

Les vignes de toute cette région littorale sont en général superbes de fructification. Si jadis l'Afrique était le grenier de l'Italie, aujourd'hui la Salanque est la cave du Roussillon. Néanmoins, les vignes de M. Bachès se

Digitized by Google

font encore remarquer par leur admirable fructification tout autant que par leur bel entretien.

Il est vrai que leur propriétaire n'a jamais reculé devant une dépense jugée utile : il a drainé intelligemment, il a abattu ces affreuses bordures, grenier à chiendent et altises chez d'aucuns, il a élevé des murs de soutènement contre les ravinements dus à l'action des eaux pluviales.

Les vignes, évidemment, ne peuvent que gagner à se trouver ainsi soignées dès le début : je suis bien sûr que, parmi ces travaux, plus d'un a correspondu, en quelques années, à de nouveaux aménagements dans la cave.

Cette cave nous a paru fort bien installée : elle est à galerie, et peut contenir 6500 hectos de vin.

Au point de vue technique, deux faits la caractérisent avantageusement : les comportes en vendange arrivent sur le plancher au moyen d'un plan incliné ; en fermentation ou pour la conservation du vin, elle peut être largement aérée par le haut, par le bas et presque sur toutes ses faces, au moyen de fenêtres, meurtrières et châssis vitrés.

Malheureusement, à côté d'éloges bien justifiés, l'exploitation de M. Bachès donne lieu à certaines critiques sur lesquelles je ne m'étendrai pas ; la commission n'a pu attribuer de récompense supérieure à une médaille de vermeil grand module, que la Société, appréciant le bel état et la prospérité de ses domaines, décerne à M. Bachès.

Le second lauréat de notre concours est M. Carcassonne.

Digitized by Google

M. Carcassonne possède, aux environs de Cabestany, un domaine dit la Fosseille, 95 hectares de terre environ, dont 80 en vignes, 5 en prairie et jardin potager.

De la prairie, du jardin potager, je ne dirai rien, non pas que ces travaux ne méritent l'attention, mais parce que nous sommes ici en grande culture. Une partie du vignoble a été reconstituée anciennement, par les prédécesseurs de M. Carcassonne. Or, au début de la reconstitution, presque toutes les vignes furent, application fausse de principes exacts, plantées trop superficiellement ; beaucoup d'entre vous l'ont sans doute, comme M. Carcassonne, éprouvé à leurs dépens.

Comprenant qu'une culture condamnée dès le début à souffrir de la sécheresse ne fournirait jamais un rendement rémunérateur, M. Carcassonne reconstitue petit à petit son vignoble, et c'est merveille que de voir chez lui les parties nouvellement plantées, vertes et vivaces, à côté de vignes souffreteuses et malingres, anciennes plantations.

Des traitements anticryptogamiques paraissent avoir été plus que suffisants, les travaux, convenablement exécutés, sont assurés par huit chevaux logés dans une écurie spacieuse et bien aérée. Il est remarquable que dans l'écurie même se trouvent les auges et les robinets à eau. Je ne crois pas avoir à vous rappeler les avantages d'un tel dispositif.

La cave peut contenir deux mille cinq cents hectos de vin ; enclavée dans la masse des bâtiments, elle est très fraîche et place, par suite, le vin en d'excellentes conditions hygiéniques.

En définitive, le domaine de la Fosseille se trouve

Digitized by Google

encore en période transitoire : il ne peut être pleinement apprécié. Néanmoins M. Carcassonne tient une comptabilité en règle, telle que nous la désirons. Il peut donc réussir, et, dans le vignoble, les résultats actuels font bien augurer de ceux à venir. En conséquence, la Société, voulant récompenser les efforts de M. Carcassonne, lui décerne à titre d'encouragement une médaille de vermeil grand module.

Viticulture — Petite culture

M. Camy, propriétaire aux environs de Perpignan, cultive, avec l'aide de sa famille, une propriété de quatre hectares, un hectare greffé au printemps de cette année-ci, trois hectares d'un seul tenant en plein rapport.

Le greffage, exécuté par le fils de M. Camy en mars 1899, est remarquable, tant au point de vue de la réussite, voisine de 100 °/₀, qu'à ceux de la soudure et de la vigueur des greffons : les sarments, en juin, avaient plus de 2 mètres de hauteur.

Le domaine de trois hectares présente un cas intéressant d'utilisation maxima du sol.

Divers cépages occupent la terre en surface, sur les lignes, des pêchers, des abricotiers utilisent l'espace en hauteur, les parties perdues pour la vigne servent à la culture maraîchère, ou produisent des osiers, des fourrages. Le tout s'arrose à l'aide d'un puits artésien intelligemment disposé.

Inutile d'ajouter que l'état de la terre et celui de la végétation sont excellents, la taille parfaitement comprise. M. Camy obtint du reste, en 1869, une mention

Digitized by Google

honorable au concours de taille organisé par le Comice viticole des Pyrénées-Orientales.

La Société félicite M. Camy et lui décerne une médaille de vermeil petit module.

Une propriété d'environ trois hectares a été présentée par *M. Gaudérique Roitg,* de Collioure.

Suivant la côte, en août, nous avions remarqué combien les vignes de cette région souffraient de la sécheresse. Quelques-unes commençaient à perdre leurs feuilles, d'autres, même, ne présentaient plus que le bois et les raisins ; quels raisins, vous pouvez le penser.

Dans ce pays de la soif, grâce à un excellent défoncement, au choix judicieux des porte-greffes, les vignes de M. Roitg apparaissent comme une oasis.

Une partie de 58 ares, la plus remarquable, a été défoncée par six chevaux. La vigne, âgée de 4 ans, est plantée à 1 mètre 25 en carré. La végétation est néanmoins superbe, la récolte ne laisse rien à désirer.

Ici, d'ailleurs, le cas échéant, M. Roigt peut remédier à la sécheresse : une source, captée dans une partie plus élevée, canalisée, reçue dans un bassin à la partie supérieure de la propriété, peut en quelques jours l'arroser entièrement s'il était nécessaire.

La Société décerne à M. Gaudérique Roitg une médaille de vermeil petit module.

M. Célestin Bénet possède, à Tautavel, des vignes fort belles parmi les belles cultures de la région. Si, en général, dans notre Roussillon nous manquons d'eau,

Digitized by Google

les habitants de Tautavel en ont parfois trop, aussi drainent-ils leurs vignobles, disposés en terrasses comme dans tous les pays de montagnes.

Il est remarquable que des canaux à flanc de coteau et perpendiculaires à la ligne de plus grande pente, empêchent les ravinements, lors des grandes pluies.

La Société décerne à M. Bénet une médaille d'argent grand module.

Un vignoble intéressant est celui de *M. Casimir Carrère*, 13 hectares, aux environs de Perpignan. Etabli en taille longue, arrosé, fumé copieusement et fréquemment, labouré, grâce à sa disposition sur fils de fer, pendant toute la période estivale, ce vignoble est très intelligemment traité.

Nous trouvons, chez son propriétaire, la comptabilité que nous jugeons si utile, et surtout les comptes de balance, dont un aperçu grossier montre le produit net dépassant 1500 fr. à l'hectare.

Mais la voie entreprise par M. Carrère est dangereuse: suivie en grand, elle mènerait avec rapidité à la surproduction, puis à la ruine, par excès de quantité et défaut de qualité.

Toutefois, la Société, appréciant l'effort déployé, approuvant son résultat, à condition qu'il reste isolé, décerne à M. Carrère une médaille d'argent grand module.

M. Louis Gibert a constitué aux environs de Perpignan, sur le territoire de Torremila, un vignoble d'environ 12 hectares greffé sur Rupestris ou sur Rupestris Riparia.

Digitized by Google

Ce n'est pas chose facile que de faire venir des vignes en de pareils terrains, surtout des vignes portant une belle récolte comme celles que nous avons visitées.

En conséquence, la Société félicite M. Gibert et lui décerne une médaille d'argent grand module.

M. Antoine Vidal a présenté à la Commission 1 hectare 80 de terre greffé sur Riparia et Solonis en Carignan, Alicante et Chasselas. Cette terre, sur le penchant d'un ruisseau, drainée vers ce ruisseau, présente une belle récolte, malgré de nombreux cas de grillage, et se trouve en parfait état d'ameublissement.

La Société décerne à M. Vidal une médaille d'argent petit module.

Irrigation

M. Henri Parès, propriétaire aux environs du Boulou, a présenté à la Commission une importante amélioration : ses terres souffraient de la sécheresse, il a trouvé moyen de les mettre à l'arrosage.

La propriété de M. Parès, Trompette-Basse, près du Boulou, peut être, à notre point de vue spécial, divisée en deux parties adjacentes et verticalement distantes d'environ 16 mètres.

Entre les deux, à mi-côte, court le canal des Albères, dont les eaux vives servent à l'irrigation de la partie inférieure, et dont les eaux perdues, recueillies par M. Parès sur un certain parcours, sont réunies dans une citerne, à la partie supérieure de la terre arrosable. Si donc, lors d'un arrosage de cette terre inférieure nous prenons un mètre cube d'eau à la fin de sa chute, nous

Digitized by Google

constatons que cette masse possède une force vive capable d'élever un certain cube d'eau à 16 mètres. Dans ce but, le bélier hydraulique était tout indiqué, mais le bélier hydraulique eût élevé l'eau même du canal, et cette eau devait servir pour la partie inférieure seule. M. Parès a donc installé une turbine sèche, actionnant une pompe aspirante et élévatoire ; ainsi, il emploie seulement la force vive des eaux du canal, lors d'un arrosage de la partie inférieure, pour élever les eaux perdues de la citerne, et arroser la partie supérieure.

La Société, désirant récompenser l'application du mécanisme approprié à un cas spécial, décerne à M. Parès une médaille de vermeil petit module.

Arboriculture

M. Pierre Junca, de Céret, a présenté à la Commission une plantation de mûriers faite à 8 mètres sur 6 mètres 50. L'espace perdu, entre les arbres, sert à la culture de quelques pieds de vigne dont la récolte compense les divers soins donnés aux arbres. Ces mûriers, d'ailleurs, sont d'une belle venue et la récolte abondante, environ 3000 kilos de feuilles par an.

La Société décerne à M. Junca une médaille d'argent grand module.

Horticulture

M. Maurice Conte, dans sa région, Saint-Laurent-de-la-Salanque, a innové, en quelque sorte, la grande culture des asperges.

La Commission a visité chez lui environ trois hectares

Digitized by Google

d'une terre non arrosable, produisant des asperges d'une superbe venue, l'une des plantations étant âgée de 3 ans seulement, l'autre de 9 ans, et rapportant toutes deux, dès la fin de février, 1500 à 2000 kilos d'asperges.

La Société décerne à M. Maurice Conte une médaille d'argent grand module.

Culture maraîchère

Cette culture maraîchère, une de celles qui offrent le plus d'avenir, est extrêmement développée en Roussillon ; aussi la Société se trouve-t-elle heureuse de pouvoir récompenser annuellement les jardiniers soigneux et intelligents.

Nous décernons, cette année-ci, avec prime en argent, à MM. Salles Simon Pierre, Simon Etienne, Pardineille Pierre, Taillade Joseph, Marc Joseph, des médailles d'argent petit module ; à MM. Pons Jean fils, Ribes Etienne fils, Cassany Sébastien, des médailles de bronze grand module, et nous félicitons ces courageux travailleurs qui montrent, dans la toute petite culture, ce que vaut l'intelligence servie par des bras vigoureux.

Serviteurs ruraux

Ils deviennent comme des autres nous-mêmes, ces excellents ouvriers agricoles qui, restés des années dans la même maison, finissent, en quelque sorte par en faire partie. Mais ils sont rares, malheureusement, malheureusement pour tous : un séjour prolongé dans la même maison est en effet le meilleur des éloges.

Aussi, dans ce cas, le Ministère de l'Agriculture et la

Digitized by Google

Société accordent avec plaisir des témoignages de satisfaction.

Cette année-ci, la Société décerne une médaille de bronze et prime de 25 francs à MM. Costal Bonaventure, de Pia, Porteix Etienne, de Sorède, ces ouvriers n'étant pas encore dans les conditions requises pour recevoir une médaille d'honneur du Ministère.

Sériciculture

Sans entrer dans le détail des récompenses attribuées aux sériciculteurs, que l'on me permette deux mots sur leur industrie qui, jadis, enrichit des régions immenses, et qui périclite presque, aujourd'hui.

Ni l'intelligence, ni le savoir, ni les soins assidus ne font pourtant défaut ; les encouragements ne manquent pas, non plus, la liste des récompenses qui vous sera lue tout à l'heure en fait foi.

Cette industrie, une des plus intéressantes, une des plus nécessaires aussi, puisqu'elle fournit les étoffes magnifiques, les tissus chatoyants, connaîtra des jours meilleurs.

Nous l'espérons, nous en sommes sûrs, c'est pourquoi nous avons voulu, en passant, encourager d'un mot nos sériciculteurs, dans le cas où, par impossible, la confiance de l'un d'eux se trouverait ébranlée.

Ici se termine l'énumération des lauréats pour l'année 1899.

Durant le cours du siècle finissant, notre agriculture s'est dégagée en partie de la routine étroite.

Pour notre agriculture, le siècle qui va s'ouvrir est

Digitized by Google

gros de promesses, gros de menaces aussi. Gros de menaces, car sur le marché du monde entier, grâce à la rapidité croissante des communications, les cours s'unifieront de plus en plus, et les populations agricoles qui, devant une baisse inévitable, ne consentiront pas à chercher l'économie dans le progrès, devront disparaître.

Gros de promesses, parce que nous avons confiance en l'initiative, l'énergie et la persévérance de nos agriculteurs ; dans notre France, ils sont la masse, ils sont une grande partie de la fortune, ils sont une grande partie du travail ; nous arriverons à dire, aussi, qu'ils sont une grande partie de l'intelligence.

A ce prix, les hommes éminents qui, depuis de longues années, consacrent leur temps à l'étude des questions agricoles, se jugeront trop récompensés.

A ce prix, les pouvoirs publics n'auront pas à regretter les sacrifices pécuniaires qu'ils s'imposent annuellement, sacrifices qui nous permettent de signaler chaque année le travail et l'intelligence en Agriculture.

Nous ne saurions mieux terminer qu'en exprimant la reconnaissance de la Société envers le Ministère de l'Agriculture, qui dispose en notre faveur de crédits alloués au nom du gouvernement de la République.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS LITTÉRAIRE

Par M. Frédéric SAISSET, membre résidant.

MESDAMES,
MESSIEURS,

Monsieur Amédée Reynès, notre si distingué secrétaire de la section des Lettres, se plaignait amèrement l'an passé de la pénurie des œuvres poétiques soumises à notre examen.

Cet appel a été entendu : les manuscrits nous sont arrivés en foule cette année, et nous n'avons plus à déplorer que le trop petit nombre des élus.

Puissé-je être exaucé à mon tour : puissent les concurrents de l'année prochaine ajouter au mérite de la quantité celui de la qualité !

Malgré toute notre indulgence, nous n'avons pu récompenser que trois poètes dont je vais vous parler, après avoir, comme il convient, rendu hommage à la bonne volonté des autres.

Digitized by Google

M. Antoine Orliac a obtenu une médaille de vermeil. Ce jeune poète roussillonnais dont vous avez pu lire de beaux poèmes dans la « Clavallina », nous a envoyé les bonnes pages d'un volume qu'il prépare.

M. Antoine Orliac a ce don inné de l'harmonie sans quoi il n'est pas de poète. On ne répètera jamais assez que la puissance secrète du vers, sa vertu intime, gît dans la musique qui est son élément primordial.

La prose analytique apparaît au second âge des civilisations : le premier appartient à la musique et à la poésie ; et dans cette période primitive, poésie et musique se confondent, se prêtent mutuellement secours ; ni les rhapsodes grecs, ni nos jongleurs du moyen-âge, ne les séparaient : c'est aux temps modernes qu'elles se sont isolées. Alors, l'analyse classique, qui crée ce merveilleux outil, la prose française, envahit tous les genres, tue le lyrisme et l'harmonie, sacrifie le chant à l'idée, et finalement dépouille et dessèche le vers jusqu'à n'être plus qu'un je ne sais quoi de laborieux et d'aphone, participant du théorème et du rébus ; tandis que de son côté la musique, sous la forme de l'opéra italien, brode autour d'un maigre libretto ses fioritures infinies, dédale sonore où l'idée se noie, se dilue et se perd.

Mais les temps de Boileau et même de Piccini sont loin de nous. Et il semble que musique et poésie n'ont divorcé que pour se rejoindre après avoir grandi et s'être fortifiées dans leur isolement ; leur double développement parallèle a abouti, s'est résolu à notre époque, par une fusion merveilleuse, en deux génies : le prodigieux symphoniste des *Contemplations,* le profond poète de *Tristan et Yseult.*

Digitized by Google

Et de même que tout compositeur, depuis Richard Wagner, tente d'épouser strictement l'idée du poème ou du drame, de consacrer toutes les puissances orchestrales à l'expression, — et non à un vain accompagnement, — de même il n'est pas, depuis Victor Hugo, un poète digne de ce nom qui néglige la vertu sonore des mots, qui se prive des ressources précieuses du rythme musical dans ce qu'il a de plus subtil. *De la musique avant toute chose*, ainsi débute l'Art Poétique de Paul Verlaine.

A ce précepte obéissent deux sonnets que je vais vous lire. — M. Antoine Orliac ne m'en voudra pas d'une digression trop longue, où sont rappelés les noms de Verlaine et de Hugo.

Les Vignerons

Ils ont quitté les pentes douces des ravines,
Las d'avoir tout le jour foulé le raisin d'or
Dont le sang généreux chante et bouillonne encor
Aux flancs des vieux tonneaux dans les fermes voisines.

Et l'ombre les ramène en paix vers la maison
Qui somnole en un coin de la plaine féconde ;
Un flot de rêve clair berce leur âme blonde
Et le soir recueilli s'émeut de leur chanson.

Mais, lorsque le dimanche, assis sous la tonnelle,
Ils goûteront au vin pourpré, dans leurs prunelles
Passera quelque éclair d'orgueil : ils montreront

Leurs coteaux déroulant au loin de larges croupes...
Et, devant la splendeur du ciel rouge, ils croiront
Boire un peu de soleil couchant au fond des coupes...

Digitized by Google

Symphonies

L'esprit des nuits, vois-tu, veille dans les campagnes ;
Chante, le Soir est doux comme un grand souvenir,
La valse des rayons a fini par mourir,
Le ciel bleui traîne ses pas sur les montagnes.

Chante près des étangs mobiles sous la lune
Pour que, parmi le songe éternel des roseaux,
S'éveille quelque fée endormie aux berceaux
De feuilles et d'ajoncs tressés sur l'onde brune.

Chante, pour que les nids croient à l'heureux réveil
D'un nouveau jour issu des cendres du soleil,
A l'aurore d'amour pudique sous ses voiles ;

Mêle ta voix divine et langoureuse au bruit
Que font les cordes d'ombre aux lyres de la nuit,
Mêle ta voix divine au chœur blond des étoiles !

C'est aussi pour leur musique, pour l'élégante et fine mélodie — séduisante dans son abandon un peu mol et facile peut-être — qui s'en exhale, que nous avons attribué une récompense à M. Albert Bausil, dont le talent poétique se produit pour la première fois à notre concours. Et quelle langue autre que la musique pourrait rendre ces pensées imprécises et douces qui flottent en nous à ces heures voilées où la lune filtre ses rayons blancs à travers les feuilles, où dans le silence total des choses s'élève, — plus clair d'être plus seul, — le chant frais de l'eau des fontaines ?

Digitized by Google

Ecoute... Il fait très doux ce soir... Un souffle d'air
Met un frisson léger dans les arbres... Ecoute...
Les étoiles là-haut semblent dans le ciel clair
Cligner des yeux pour nous appeler sur la route...

La lune aux lueurs d'or baigne les plaines blanches,
Nous marcherons ensemble, enlacés, si tu veux...
Vois ! le vent fait trembler les herbes et les branches
Comme mon souffle fait trembler tes fins cheveux...

Nous pensons avoir prouvé à M. Albert Bausil toute notre estime pour son musical poème en lui attribuant une médaille d'argent.

Plus solide, volontiers même âpre et fougueuse, est la manière de M. Paul Alavaill dont plusieurs œuvres d'art ont déjà été couronnées par la Société. Nous lui avons accordé un rappel de médaille d'argent pour les trois poèmes qu'il nous a envoyés cette année : *La Mort du Mage*, *La Seine*, et *Berceuse*. — Je parlais de son âpreté ; mais parfois chez lui la mélancolie se marie très originalement au tumulte des grands alexandrins batailleurs, et voici même des passages d'une pièce, curieusement assonancée, où elle règne exclusivement :

Vois-tu, je t'aimerai comme on aime une étoile !
Je veillerai le rêve pur de ton sommeil,
Et lorsque le matin éclairera le ciel,
Que tes yeux s'ouvriront comme des roses pâles...
.....tu seras cette amante
Divine dont le cœur éternellement chante,
Hiératique et blanche aux marbres des autels.

***

Digitized by Google

Je quitte les poètes. Il me reste à mentionner deux publications dont l'intérêt jaillit pour nous tous du sujet lui-même, puisqu'elles sont relatives à notre cher Roussillon. Aussi M. Paul Tarris, qui publie sur la ville de Céret, où il exerce les fonctions de secrétaire de la Mairie, un travail trop modestement intitulé *Notes d'histoire*, ne craint-il pas de s'effacer devant son sujet et d'en retirer sa personnalité : « Je n'ai pas eu la prétention, dit-il en terminant son œuvre, d'écrire un livre d'histoire. Je n'avais pour cela ni les connaissances nécessaires, ni la facilité de style qui sont indispensables pour mener à bonne fin une œuvre littéraire. » Et il revendique seulement le titre de copiste, de compilateur amassant des matériaux pour l'historien futur. Je ne saurais trop louer l'accent de franchise et de loyauté qui émane de ces paroles. Mais c'est vraiment trop d'humilité.

L'utilité d'un tel ouvrage n'échappe à personne, et les chercheurs patients, les investigateurs consciencieux du genre de M. Paul Tarris, sont des auxiliaires infiniment précieux pour la grande œuvre de résurrection du Passé que notre siècle a entreprise. Leur mérite pouvait être méconnu autrefois, quand l'histoire se faisait avec des phrases et des systèmes ; aujourd'hui qu'elle veut s'édifier sur des faits précis et des documents scientifiquement contrôlés, on apprécie mieux le mérite des érudits qui recueillent ces faits, groupent ces documents.

C'est d'eux surtout que l'histoire a besoin : elle trouvera toujours, dans notre doux pays de France, assez de rhéteurs trop habiles parfois à déformer le Passé selon

Digitized by Google

les passions actuelles et à l'accommoder au goût de tel ou tel parti.

J'ajoute que le style de M. Tarris, exempt de toute prétention littéraire, est très agréable dans sa sobriété voulue.

Nous avons attribué à l'auteur de « Notes d'Histoire » une médaille d'argent.

— MM. Toubert et Soler, qui avaient reçu l'an dernier de la Société une médaille d'argent pour le deuxième fascicule de leur ouvrage sur « Les excursions dans les Pyrénées-Orientales », nous ont envoyé cette année le troisième, qui concerne *les Albères*, *la Vallée du Tech* et *le Haut Vallespir*.

L'éloge de ce petit guide, abondant en renseignements de toute sorte, n'est plus à faire : il est indispensable aux étrangers en Roussillon, et il n'est pas sans intérêt pour les Roussillonnais soucieux de bien connaître leur pays.

Nous avons accordé à MM. Toubert et Soler une médaille de vermeil pour l'ensemble de leurs trois fascicules parus.

Il me reste, en terminant ce rapport, à faire, au nom de la Société, un nouvel appel pour l'année prochaine, aux poètes de France, et particulièrement aux écrivains de notre cher Roussillon.

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

DISTRIBUÉES

A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 17 DÉCEMBRE 1899

I. — Récompenses agricoles décernées par la Société avec la subvention de M. le Ministre de l'Agriculture au nom du Gouvernement de la République.

1° VITICULTURE

Bachès Jean, propriétaire à Saint-Cyprien, une médaille de vermeil grand module.

Carcassonne Charles, propriétaire à Cabestany, une médaille de vermeil grand module.

Roig Gaudérique, propriétaire à Collioure, une médaille de vermeil.

Bénet Célestin, propriétaire à Tautavel, une médaille argent grand module.

Carrère Casimir, propriétaire à Perpignan, une médaille d'argent, grand module.

Gibert Louis, propriétaire à Perpignan, une médaille d'argent, grand module.

Digitized by Google

Vidal Antoine, propriétaire à Cabestany, une médaille d'argent.

Bazy André, propriétaire à Montesquieu, une mention honorable et une prime de 40 francs.

Bouix Michel, propriétaire à Argelès-sur-Mer, une mention honorable et une prime de 40 francs.

2° ARBORICULTURE

Camy Emmanuel, propriétaire à Perpignan, une médaille de vermeil.

Junca Pierre, propriétaire à Céret, une médaille d'argent grand module et une prime de 50 francs.

3° HORTICULTURE

Comte Maurice, propriétaire à Saint-Laurent-de-la-Salanque, une médaille d'argent grand module.

4° IRRIGATIONS

Parès Henri, propriétaire à Perpignan, une médaille de vermeil.

5° CULTURE MARAICHÈRE

Salles Michel, jardinier à Perpignan, rappel de médaille d'argent.

Marc Joseph, jardinier à Saint-Laurent-de-la-Salanque, une médaille d'argent et prime de 25 francs.

Pardineille Pierre, jardinier à Palau-del-Vidre, une médaille d'argent et prime de 25 francs.

Salles Simon Pierre, une médaille d'argent avec prime de 25 francs ; Simon Etienne, une médaille d'argent

Digitized by Google

avec prime de 25 francs ; Taillade Joseph, jardiniers à Perpignan, une médaille d'argent avec prime de 25 fr.

Fons Jean fils, jardinier à Elne, une médaille de bronze et une prime de 20 francs.

Cassany Sébastien, jardinier à Palau-del-Vidre, une médaille de bronze et une prime de 20 francs.

Ribes Etienne, jardinier à Perpignan, une médaille de bronze avec prime de 20 francs.

SERVITEURS RURAUX ET OUVRIERS AGRICOLES

Médailles d'honneur agricole du Ministère de l'agriculture

Foxonet Maurice, ouvrier agricole, âgé de 57 ans, 43 ans de service chez Mme veuve Rose Pla, propriétaire à Espira-de-l'Agly, médaille d'honneur en argent du Ministère et une prime de 40 fr. décernée par la Société.

Myas Joseph, ouvrier agricole, âgé de 62 ans, 41 ans de service chez Mme veuve Vinyes, propriétaire aux Albères, médaille d'honneur en argent du Ministère et une prime de 40 francs décernée par la Société.

Dauré Gaudérique, ouvrier agricole, âgé de 64 ans, 40 ans de service chez la famille Dauré, propriétaire à Rivesaltes, médaille d'honneur en argent du Ministère et une prime de 40 francs décernée par la Société.

Armangau Pierre, ouvrier agricole, âgé de 70 ans, 39 ans de service chez M. Escaro-Ferrand Jean, proprié-

Digitized by Google

taire à Rivesaltes, médaille d'honneur en bronze du Ministère et une prime de 40 francs décernée par la Société.

Huguet Marie-Thérèse, ouvrière agricole, âgée de 48 ans, 32 ans de service chez M. Ormières Edouard, propriétaire à Rivesaltes, médaille d'honneur en bronze du Ministère et une prime de 30 francs décernée par la Société.

Coste Jean, régisseur agricole, âgé de 58 ans, 31 ans de service chez M. Félix Dassier, propriétaire à Tautavel, médaille d'honneur en bronze du Ministère.

Gaspard Jacques, ouvrier agricole, âgé de 66 ans, 31 ans de service chez M. Sarrahy, propriétaire à Casefabre, médaille d'honneur en bronze du Ministère et une prime de 30 francs décernée par la Société.

Naudo Joseph, ouvrier agricole, âgé de 45 ans, 30 ans de service chez M. Paillès, propriétaire à Espira-du-Conflent, médaille d'honneur en bronze du Ministère et une prime de 30 francs décernée par la Société.

Médailles de la Société, avec primes en argent

Costal Bonaventure, ouvrier agricole, âgé de 41 ans, 27 ans de service chez M. Estève, propriétaire à Pia, une médaille de bronze et une prime de 25 francs.

Porteix Etienne, ouvrier agricole, âgé de 48 ans, 25 ans de service chez M. Paul Soulier, propriétaire à Sorède, une médaille de bronze et une prime de 25 fr.

Digitized by Google

II. — Récompenses décernées par la Société pour des œuvres littéraires

Orliac Antoine, à Perpignan, médaille de vermeil pour son poème « Les Jardins du Rêve. »

Bausil Albert, à Perpignan, médaille d'argent pour son poème « Sur la Route. »

Alavaill Paul, à Perpignan, rappel de médaille d'argent grand module, pour ses poèmes « La Seine », et « Berceuse. »

Tarris Paul, à Céret, médaille d'argent pour son ouvrage « Notes d'histoire concernant la ville de Céret ».

Toubert et J. Soler, médaille de vermeil pour les trois fascicules parus sur les excursions dans les Pyrénées-Orientales.

Digitized by Google

Commission départementale de Sériciculture

Récompenses décernées à l'aide de la subvention accordée par le Conseil général.

Médaille d'argent.

Freixe Hippolyte,	sériciculteur	à Catllar.
Marc Sauveur,	id.	id.
Galiay Antoine,	id.	id.
Vernet Raymond,	id.	id.
Catala Joséphine,	id.	à Rodès.
Marsenach Marie,	id.	à Ille.
Botigna Antoine,	id.	à Ille.
Rajau Marie,	id.	à Saint-Génis-des-Fontaines.
Agremont Roca,	id.	à Céret.
Darné Jean,	id.	id.

Médaille de bronze et une prime de 20 fr.

Bruno Isidore,	id.	à Catllar.
Marc veuve,	id.	id.
Gueyne Rose,	id.	id.
Mestres Thérèse,	id.	id.
Bruzy Michel,	id.	id.
Vernet Germain,	id.	id.
Vernet Xavier,	id.	id.
Glory Emmanuel,	id.	à Rodès.
Roca-Sobra Martin,	id.	à Ille.
Arnaud Jean,	id.	à Ille.
Daydé Paul,	id.	à Céret.
Ferré Jean,	id.	à Céret.

Digitized by Google

DOCUMENTS AGRICOLES

Séance du 5 mars 1899

1° *Sucrage de la vendange.* — La Société considérant que le sucrage de la vendange avec détaxe est une source de fraudes très préjudiciables à la viticulture, renouvelle les vœux qu'elle ne cesse d'émettre depuis 1893 contre cette détaxe et remercie les députés du département d'avoir présenté à nouveau un projet de loi tendant à l'abrogation de l'article 2 de la loi du 29 juillet 1885.

Elle décide de provoquer de la part des conseils municipaux des communes viticoles une délibération pour appuyer le vœu auprès du Gouvernement.

2° *Traitement du mildiou.* — A la suite d'un exposé présenté par le président, à l'occasion de la hausse du sulfate de cuivre, la Société croit devoir appeler l'attention des viticulteurs sur la préparation des bouillies employées contre le mildiou.

Les doses élevées de sulfate de cuivre sont inutiles pour lutter contre cette cryptogame et leur action est d'ailleurs, la plupart du temps, *annihilée* par l'excès de chaux qui y est mélangée.

Digitized by Google

Une bouillie de 1 kilo 1/2 de sulfate de cuivre au maximum est suffisante, si la dose de chaux ne dépasse pas la proportion suivante :

Sulfate de cuivre.....	1 k.	500
Chaux vive en pierre.....	1/2	»
ou chaux récemment délitée.....	1	»

On peut même obtenir de bons effets d'une bouillie faite avec : Sulfate de cuivre, 1 k. et chaux vive en pierre 340 gr., ou chaux récemment délitée 680 gr. par 100 litres d'eau.

L'emploi combiné d'une bouillie préparée et de la Sulfostéatite sur les grappes est à recommander, parce que cela constitue un traitement complet.

3° *Gelées printanières.* — M. le président fait connaître qu'un service d'information du temps probable sera établi dès cette année par les soins de la Société, grâce à M. le Directeur de l'Observatoire météorologique, le Dr Fines.

Les viticulteurs pourront ainsi, en cas d'annonce de gelée, arrêter à temps les labours et organiser des foyers dans les propriétés.

La Société croit devoir recommander les poudrages préservatifs sur les jeunes bourgeons; ces poudrages ont donné l'an dernier, dans l'Hérault, de très bons résultats. On peut employer avec succès le plâtre, la chaux, des mélanges de chaux et de soufre, mais la stéatite ou talc convient mieux, à cause de sa plus grande adhérence.

En employant la stéatite cuprique on aurait en outre l'avantage de faire un premier traitement préventif contre le mildiou.

Digitized by Google

Séance du 16 avril 1899

TRAITEMENTS AU VIGNOBLE

Le président informe que le concours organisé par la Société pour expérimenter divers traitements contre la Noctuelle a eu lieu, mais n'a donné aucun résultat. Aux jours et heures indiqués, commission et expérimentateurs se sont réunis à Cabestany, dans la vigne appartenant à M. Foxonet, décimée l'an dernier par cette chenille, et dans celle, à Perpignan, appartenant à M. Ribère, vignes que ces Messieurs avaient mises à la disposition de la Société. La Noctuelle faisant complètement défaut, il a été toutefois procédé à quelques expérimentations qui n'ont donné aucun résultat. En la situation la Commission n'a pas dressé de rapport.

Le président exprime le regret de n'avoir pas été informé plus tôt de la présence relativement considérable de l'insecte signalée dans la Salanque, ainsi que le rapporte le journal l'*Indépendant*. La Commission, avisée en temps opportun, aurait pu prévenir à temps les personnes participant au concours, ce qui est impossible en ce moment.

La Société décide de renvoyer à l'an prochain le concours projeté. La Commission prendra ses mesures pour que les expériences aient lieu en temps opportun et dans les vignes atteintes par la Noctuelle.

Digitized by Google

TRAITEMENT DANS LES JARDINS

Il est rendu compte des expériences faites dans le jardin de M. Taillade, jardinier, des divers procédés employés pour détruire l'insecte qui s'est attaqué aux artichauts.

La sulfostéatite n'a donné aucun résultat.

Deux autres poudres R et A., de M. de Chefdebien, ont été employées. La poudre R a brûlé en partie les feuilles et arrêté la végétation. La poudre A n'a pas occasionné de brûlures, a un peu arrêté la végétation, mais n'a pas détruit l'insecte.

M. Taillade a de son côté expérimenté une poudre, à base de coaltar, vendue par un fabricant de Nîmes. Ses résultats ont été peu satisfaisants.

La question demeure ouverte, la Commission jugera s'il y a lieu de procéder à de nouvelles expériences.

GELÉES

Il est donné communication du rapport de M. Vuillier à l'occasion de l'expérience qu'il a faite dans la nuit du 26 au 27 mars dernier en employant la sulfostéatite pour prévenir les effets de la gelée.

Il résulte de ce rapport que la sulfostéatite ne préserve pas les bourgeons contre une gelée noire, mais qu'elle produit ce résultat d'établir une différence en moins de 2° entre la souche poudrée et celle qui ne l'est pas.

M. Campanaud estime que les résultats obtenus, ainsi que l'indique M. Vuillier, sont dus au calorique.

Digitized by Google

M. Ferrer pense que la cause efficiente est l'isolation.

L'assemblée félicite M. Vuillier de son intéressant rapport.

Les expériences avec du plâtre, du talc, de la chaux et toute autre poudre, auront lieu soit cette année, si l'on était menacé d'une gelée, soit l'an prochain.

TRANSPORTS PAR VOIES FERRÉES

M. le Président donne communication de la délibération prise par la Chambre de Commerce de Perpignan relativement aux frais accessoires des chemins de fer et en réponse aux questionnaires de M. le ministre des Travaux publics.

La Société exprime le regret de n'avoir pas été consultée sur cette importante question, conformément au vœu émis par la Commission spéciale du comité consultatif des chemins de fer.

Elle s'associe ensuite à la délibération de la Chambre de Commerce de Perpignan et décide de l'adresser à M. le ministre de l'Agriculture en le priant de vouloir bien l'appuyer de toute sa haute influence.

Elle décide aussi d'envoyer un extrait de sa délibération au ministre des Travaux publics.

Digitized by Google

Chambres d'agriculture

Le Gouvernement va soumettre à la discussion du Parlement un projet de loi sur la création de Chambres consultatives d'agriculture.

Depuis longues années les agriculteurs demandent à être officiellement représentés, ils désirent que leurs intérêts soient examinés, discutés et soutenus par des mandataires revêtus d'un caractère légal, ils veulent que les Chambres d'agriculture aient auprès du Gouvernement une autorité comparable à celle des Chambres de commerce qui ont rendu de si grands services.

Le projet présenté n'est pas de nature à donner satisfaction aux agriculteurs.

Le Président de la Société a déjà fait connaître à cet égard son sentiment qui est celui de la Société tout entière.

1° Le mode d'élection est défectueux.

2° La consultation à époque déterminée, faite par le Gouvernement, sur un programme déterminé d'avance, restreint la liberté d'action des Chambres d'agriculture; il importe de leur laisser leur autonomie.

Le projet diffère essentiellement de la loi, cependant toute récente, du 9 avril 1898, concernant les Chambres de commerce.

La Société agricole des Pyrénées-Orientales demande que s'inspirant de ce texte, le Gouvernement crée des *Chambres d'agriculture* composées de 9 membres au moins et de 18 au plus; qu'il leur donne le droit de se

Digitized by Google

réunir et de délibérer sur tout ce qui intéresse l'agriculture, que les attributions des *Chambres d'agriculture* soient réglées comme le sont celles des Chambres de commerce dans le titre II de la loi du 9 avril 1898, articles 11 et 12. La Société ne demande pas pour les Chambres d'agriculture les larges pouvoirs financiers qui sont attribués aux Chambres de commerce, tels que le droit de gérer des établissements ou de contracter des emprunts.

Ce qui importe, c'est que les agriculteurs puissent élever la voix chaque fois que leurs intérêts sont en cause, qu'ils puissent par les *Chambres d'agriculture* suivre les modifications quotidiennes apportées aux tarifs de transport, et qu'ils soient, en un mot, représentés par des mandataires légaux comme les commerçants sont représentés par les membres des Chambres de commerce.

Le projet de loi actuel est donc insuffisant.

La Société demande une véritable représentation : *Une Chambre d'agriculture* ayant des droits égaux à la Chambre de commerce.

Digitized by Google

Séance du 21 mai 1899

RÉGIME DOUANIER DES COLONIES

M. G. Cazes donne lecture de la note suivante :

Les produits exotiques que nous importons en France se sont élevés pour l'année 1897 à. 1.100.839.900 fr.

Sur ce chiffre nos colonies ont fourni..... 69.789.100

Les pays étrangers..... 1.031.050.800

Ces chiffres sont éloquents.

Remarquons tout d'abord que l'Algérie et la Tunisie nous ont expédié pour..... 266.400.000 fr.

Sur lesquels vins, céréales, moutons, bœufs, chevaux, peaux brutes, eaux-de-vie, huiles d'olive figurent pour 229.333.000 fr., chiffre représentant une importation qui concurrence directement les produits de la métropole.

Nos gouvernants sont trop enclins à conseiller, à nos colons, les cultures pratiquées en France, alors que le sol et le climat de nos colonies permettraient, sur certains points, la production d'objets pour lesquels nous sommes tributaires de l'étranger. La Tunisie, suivant l'exemple de l'Algérie, étend chaque année son vignoble pendant que la récolte vinicole de la France est difficilement absorbée ; n'y a-t-il point un danger pour la métropole et pour notre protectorat ?

Les produits que nous demandons à l'étranger ne sont

Digitized by Google

fournis qu'en quantités infinitésimales par nos colonies ; citons, d'après M. Edmond Théry, six articles :

1° Soie : importation totale.....	7.321.264 fr.
Des Colonies.....	7.401
2° Coton : importation totale.....	216.456.678 kil.
Des Colonies.....	2.325
3° Bois : importation totale.....	20.465.700
Des Colonies.....	2.292.900

4° Cafés : les colonies françaises nous fournissent 1 °/o de l'importation.

5° Graines et fruits oléagineux :

Importation totale.....	116.808.100 fr.
Des Colonies.....	11.538.800

6° Caoutchouc, Gutta-Percha :

Importation totale.....	102.063.600
Des Colonies.....	20.091.200

Ces six articles représentent : une importation totale de.....	930.303.500 fr.
pour laquelle les Colonies fournissent.	36.633.500

Soit 3,95 °/o.

Les colonies pourraient incontestablement développer la culture du coton, du café, du caoutchouc et ne point s'adonner à la viticulture, elles enverraient alors à la métropole des produits que celle-ci achète aux pays étrangers et la France pourrait trouver un débouché pour ses vins auprès de nos colons qui deviendraient des clients au lieu d'être les concurrents de la mère-Patrie.

Il nous paraît que les Sociétés d'agriculture doivent

Digitized by Google

s'émouvoir de cette situation ; l'avenir qui est fait à la métropole par le développement incessant de certaines cultures est vraiment périlleux ; la vigne s'étend chaque jour dans nos colonies et y occupe déjà de larges superficies qui pourraient être différemment utilisées.

Je demande à la Société agricole d'émettre un vœu à ce sujet; dans la séance du 8 mars 1898, l'Association de l'Industrie et de l'Agriculture française a voté sur cette question ; sa formule me paraît devoir être reproduite par nous dans le vœu suivant :

La Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales,

Emet le vœu,

Que le Gouvernement nomme dans le plus bref délai possible, une Commission extra-parlementaire à l'effet d'étudier les bases d'un régime rationnel qui rétablisse, entre la métropole et chacune des colonies, l'égalité des conditions de la production.

L'Assemblée adopte ce vœu et décide de le communiquer aux ministres compétents.

M. Cazes annonce que l'Angleterre vient d'élever les droits de douane sur les vins ; il présente l'état comparatif de ces taxes :

DROITS ANCIENS

Vins jusqu'à 30° anglais, soit 17° 22 français.

Par gallon.....	1 schilling
ou litres 4.543.....	soit 1 fr. 26
Hectolitre.....	27 fr. 735

Digitized by Google

DROITS NOUVEAUX

Vins jusqu'à 30° anglais, soit 17° 22 français.

Par gallon.....	1 schilling 6 deniers.
en litre 4.543.....	soit 1 fr. 89
Hectolitre.....	41 fr. 60
Différence en plus le litre.....	0 fr. 14
Hectolitre.....	13 fr. 865

M. Cazes croit qu'il serait bon de protester contre cette augmentation et de demander une réduction des droits déjà existants ou tout au moins le maintien du *statu quo*.

L'assemblée décide que le bureau transmettra cette protestation aux ministres compétents.

Séance du 22 octobre 1899

TRANSPORTS PAR VOIES FERRÉES

Le président appelle l'attention de la Société sur une protestation de la Chambre de commerce de Perpignan en date du 21 septembre dernier, contre l'application par la Compagnie P.-L.-M. du tarif P. V. 206, lequel réduit dans des proportions très grandes les frais de transport des vins Algériens, à destination du réseau de cette Compagnie, à leur entrée en France par Cette, Saint-Louis-du-Rhône et Marseille. La Chambre

Digitized by Google

de commerce, dans l'intérêt de la production de notre région qui se trouve lésée par l'application de ce tarif, demande au Ministre des Travaux publics que le prix de ce tarif soit également appliqué par la Compagnie du Midi, de Port-Vendres aux gares du réseau P.-L.-M.

Le président propose à la Société de joindre sa protestation à celle de la Chambre de commerce.

L'Assemblée considérant que l'application par la Compagnie P.-L.-M. du nouveau tarif 206 pour le transport des vins algériens crée au profit de ces derniers une situation privilégiée ; que les cultivateurs du Midi de la France subiront de ce fait un préjudice notable ; qu'il est de toute justice que les vins du Midi soient traités sur le même pied que les vins Algériens.

Donne sa plus complète adhésion à la protestation émise par la Chambre de commerce de Perpignan le 21 septembre 1899, et demande avec elle que le nouveau tarif 206 soit appliqué de Port-Vendres aux diverses gares du réseau P.-L.-M.

Elle décide en outre que cette délibération sera envoyée à MM. les Ministres de l'Agriculture et des Travaux publics en même temps qu'aux Sénateurs et Députés du département.

LABORATOIRE DE CHIMIE

Le Président informe l'Assemblée que le Gouvernement se propose de supprimer le laboratoire de Chimie de Port-Vendres pour le rattacher à celui de Cette.

Il rappelle que c'est grâce aux efforts communs du

Digitized by Google

Comice viticole et de la Société Agricole, aujourd'hui réunis, que l'on obtint de l'Etat, non sans peine, la création d'un laboratoire à Port-Vendres. Les services que cet établissement a rendus sont nombreux et justifiés. Il est appelé à en rendre encore de tout aussi grands ; son rôle utile est loin d'être terminé.

Au nom des intérêts viticoles du département comme au nom de l'hygiène, l'assemblée proteste énergiquement contre la suppression projetée du laboratoire de chimie de Port-Vendres et demande son maintien.

Elle décide d'adresser cette délibération à M. le Ministre des Finances et de solliciter l'intervention de M. le Ministre de l'Agriculture auprès de son collègue M. le Ministre des Finances pour empêcher l'exécution de la mesure projetée.

Cette délibération sera en outre transmise aux sénateurs et députés du département.

Digitized by Google

RAPPORT ANNUEL

SUR

LA SITUATION DU VIGNOBLE

DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Par M. Léon FERRER, Président de la Société

Perpignan, le 29 novembre 1899.

La teinte sombre du tableau que je faisais en 1898 du vignoble des Pyrénées-Orientales a fait place cette année à une teinte plus claire qui a réjoui les viticulteurs d'un département qui a fait de bien grands sacrifices pour la reconstitution du vignoble et qui a grand besoin de quelques années de récolte bonne pour se relever et pouvoir continuer, dans des conditions un peu rémunératrices, une culture qui couvre la plus grande partie du sol de notre plaine.

Les pluies de l'hiver dernier ont été des plus favorables. Le temps n'a pas cessé d'être propice et a accompagné dans les conditions les meilleures la vendange jusqu'à son entrée dans les celliers.

Digitized by Google

Il y a bien eu quelques accidents. La gelée a fait du mal sur certains points ; un peu plus tard ce sont les vents violents qui, sur d'autres, ont brisé des bras de ceps, déjà couverts de grappes ; l'oïdium s'est montré assez intense dans quelques localités, et le mildiou lui-même a fait quelques apparitions, sans compter l'anthracnose qui a été constatée aussi. Mais, malgré les pertes occasionnées par ces divers accidents ou ennemis, la récolte a été bonne dans l'ensemble et beaucoup de propriétaires qui découragés par les tristes résultats précédents, avaient attendu pour compléter leur vaisselle vinaire, ont manqué de futailles et ont dû, au dernier moment, se procurer à grand'peine et à grands frais le logement de leurs excédants ou s'empresser de les vendre, trop souvent à très bas prix.

Cette situation a exercé une influence sur les cours.

Ainsi que j'avais l'honneur de le constater dans mon rapport de 1898, il existe encore dans les Pyrénées-Orientales des vignes françaises qui se sont maintenues grâce à la submersion et surtout à l'emploi du sulfure de carbone, car la submersion ne peut être mise en pratique que dans très peu de localités.

Le sulfure de carbone reste un agent insecticide très puissant et qui est appelé à rendre des services encore, car en dehors des vignes françaises qu'il réussit à conserver dans certaines terres, il a servi aussi à relever certains plants américains greffés qui dépérissaient et paraissaient destinés à disparaître sous les attaques phylloxériques. Le fait s'est produit sur des plants de Solonis, dans la région de l'Aude qui touche à la limite de notre département.

Digitized by Google

Pendant la tournée qu'une commission de la Société agricole a faite cette année, nous avons rencontré quelques plantations nouvelles faites en plants français qui semblent devoir prospérer et que nous avons recommandé de traiter au sulfure de carbone.

La vigne américaine continue à prospérer dans notre département dont le sol, quoique de nature très variée, convient fort bien à cette culture. Les sols riches en élément calcaire y sont peu nombreux ; aussi n'avons-nous rien à dire des plants spéciaux à ce genre de terrains, si ce n'est que le Berlandieri, qui est le plant le plus résistant au calcaire et qui rend de si grands services dans les contrées où les plants ordinaires ne peuvent vivre, se cultive en pépinière avec le plus grand succès dans notre département, qui est devenu la principale source où l'on puise pour les plantations dans les régions qui contiennent de la chaux en excès.

La surface plantée en vignes américaines se trouve un peu plus élevée qu'elle ne l'était en 1898 ; elle n'a pas augmenté pourtant d'une façon très notable, et c'est à la situation générale du pays qu'il faut l'attribuer. Je crois qu'on peut espérer que les plantations acquerront une importance plus grande l'année prochaine par suite de la récolte satisfaisante de cette année.

Je disais dans mon rapport précédent que l'invasion brusque des grappes par le mildiou, dans un grand nombre de vignobles qui n'avaient encore reçu aucun traitement, serait une leçon profitable pour l'avenir.

C'est ce qui a eu lieu. Cette année les traitements ont été effectués partout de fort bonne heure et ont préservé les vignes.

Digitized by Google

Le traitement assez généralement adopté est une alternance de bouillie cuprique et de sulfostéatite. C'est ainsi qu'on arrive à préserver toutes les parties de la souche, bois, feuilles et grappes.

L'oïdium, malgré les traitements au soufre qui sont depuis longtemps entrés dans les habitudes de tout viticulteur grand ou petit, s'est montré avec une grande intensité sur certains points, et des soufrages plus fréquemment réitérés ont été nécessaires pour sauver la récolte.

Le Sulfuric, nouvelle poudre fabriquée à l'usine de sulfostéatite de Prades, appartenant à M. de Chefdebien, et dirigée par M. Simon Salètes, que j'avais indiquée déjà l'an passé comme ayant donné quelques bons résultats contre l'oïdium, a été expérimenté de nouveau cette année avec quelques succès.

J'ai suivi des expériences avec beaucoup de soin et j'ai constaté sur des souches grandement atteintes un résultat remarquable que le soufre, surtout le soufre trituré, n'aurait pu donner.

Malheureusement l'effet n'a pas été suffisamment durable. Afin d'obtenir un résultat complet, il a fallu employer un mélange de Sulfuric, et dans ces conditions la guérison a été parfaite et soutenue.

Dans ce mélange chacun des agents apporte une efficacité qui complète celle de l'autre, et l'action du Sulfuric se montre surtout grande lorsque la feuille est mouillée, même après le traitement.

Cette poudre paraît avoir d'autres efficacités contre certains insectes ravageurs, l'altise notamment ; je n'ai pu le contrôler cette année et je me propose de le

Digitized by Google

vérifier l'an prochain. Ce que j'ai pu constater, c'est une action assez énergique contre la chlorose.

Le *Coniothyrium diplodiella* (rot blanc) qui depuis quelques années n'avait pas été vu dans notre département, y a été signalé cette année.

Si, d'une part, on a cru le constater là où il n'était certainement pas, il m'a été donné, d'autre part, de le découvrir entre Céret et Amélie-les-Bains, dans un vignoble où nul n'avait soupçonné sa présence et où il a fait un très grand mal. La récolte de ce vignoble était en bonne partie détruite lorsque je l'ai visité, et la pourriture des grappes, qui n'était qu'une conséquence des ravages de cette maladie qui sévissait avec une intensité rare, était attribuée à une toute autre cause.

Je n'ai pu, lorsque j'ai été appelé à voir le mal, conseiller un remède car il était trop avancé ; mais j'ai la ferme conviction que traité au début de l'invasion soit par la sulfostéatite, soit par le sulfuric, on serait arrivé à l'enrayer. L'un des propriétaires atteints expérimentera de bonne heure, sur mes conseils, ces deux agents, et nous ferons connaître les résultats obtenus.

En résumé, la situation du vignoble du département est bonne. Nous n'avons pas encore été visités par le Black-rot et nous avons pu combattre avec succès cette année nos ennemis ordinaires.

Digitized by Google

LA STATISTIQUE VINICOLE

Par **M. Léon FERRER**, Président de la Société.

Nous avons commencé dans le précédent Bulletin la publication des relevés mensuels, par recette buraliste, des sorties du vin de la récolte de 1897, soit de septembre 1897 à fin août 1898.

Nous la continuons pour la récolte de 1898, soit de septembre 1898 à fin août 1899, en y joignant le relevé de l'année par canton. Nous ajoutons le stock en entrepôt chez les négociants du département au 30 août 1898, ce que nous n'avions pu faire l'an passé pour le stock au 30 août 1897.

Ces tableaux sont très intéressants et peuvent donner lieu à des rapprochements utiles. Consultés avec soin, ils pourront éviter, à l'avenir, de trop grandes erreurs dans les évaluations faites au moment de la récolte.

La production de 1898 avait été évaluée par nous à un million d'hectolitres et à un peu plus de 1.100.000 par l'administration. Le chiffre des sorties est de 1.394.000, soit une différence en plus de 300.000 hectolitres environ,

Cette différence peut tenir, en dehors d'une erreur d'appréciation, au stock chez les négociants au 31 août 1897, que nous ne connaissions pas, et aux quantités

Digitized by Google

encore dans les caves des propriétaires, que nous ne pouvons connaître. Peut-être aussi des piquettes ont-elles pu circuler comme vin.

Dans la note qui accompagnait, l'an dernier, la publication de la statistique vinicole, nous constations la grande quantité de sucre qui avait été consommée dans certains départements pour la fabrication des vins de marcs sucrés et nous espérions que l'abrogation de la loi sur le sucrage, que nous ne cessons, depuis longtemps, de hâter de nos vœux, serait enfin obtenue, à la suite de la proposition nouvelle présentée à la Chambre par nos Députés.

La situation ne s'est pas modifiée à cet égard et nous avons à constater encore cette année que la fabrication des vins de sucre a été sensiblement la même qu'en 1898.

Il y a lieu d'en être surpris en présence de la loi qui interdit « la fabrication et la circulation, en vue de la vente des vins de sucre. »

Il faut donc persister à demander l'abrogation de la loi du sucrage et il faut demander aussi que la loi du mois d'avril 1897 soit réformée en ce qui touche la vente des piquettes, car elle laisse encore une fissure trop grande ouverte à la fraude.

15 mars 1900.

(Suivent les tableaux.)

Digitized by Google

Relevé mensuel des quantités en hectolitres de vins sorties
de septembre 1898 à
Arrondisseme

RECETTES-BURALISTES	Septem. 1898	Octobre 1898	Novem. 1898	Décem. 1898	Janvier 1899	Fév 189
Ansignan	73	57	102	152	156	
Bages	7.095	5.699	5.926	8.240	6.161	3.
Baho	2.080	2.934	3.966	6.252	2.061	1.
Baixas	1.625	1.535	4.309	4.224	2.017	1.
Bélesta	863	992	3	456	406	
Bompas	7.439	5.453	2.301	2.279	2.793	1.
Brouilla	1.542	1.573	765	512	173	
Cabestany	5.825	7.711	6.089	4.590	2.302	3.
Calce	71	270	513	1	30	
Canet	4.863	1.579	3.116	1.658	1.128	
Canohès	462	3.929	1.434	1.837	2.129	1.
Caramany	2	157	615	248	173	
Cases-de-Pène	158	92	210	383	230	
Cassagnes	14	1	3	345	1.053	1.
Caudiès-de-St-Paul	71	142	79	51	103	
Claira	3.700	7.015	4.718	6.801	6.075	2.
Corneilla-del-Vercol	2.380	3.570	2.258	1.076	1.990	1.
Corneilla-la-Rivière	364	662	2.859	1.000	834	
Corbère	255	321	392	491	972	
Elne	2.156	2.433	4.019	2.706	2.463	2.
Espira-de-l'Agly	993	866	1.462	1.418	1.505	1.
Estagel	1.690	1.981	2.932	3.121	1.454	1.
Fourques	196	222	2.129	1.127	1.944	1.
Latour de-France	92	190	883	925	673	
Llauro	»	3	27	28	113	
Maury	690	378	269	1.933	1.022	1.
Millas	816	2.365	2.027	1.595	1.366	1.
Montalba	27	14	19	156	97	
Montescot	2.237	517	900	901	487	1.
Montner	282	115	120	401	570	
Neffiach	576	517	497	552	525	
Opoul	19	166	492	1.242	572	
Ortaffa	1.333	874	1.038	662	508	
Peyrestortes	207	990	754	410	366	
Pézilla-de-la-Rivière	855	1.974	3.086	1.667	2.327	1.
Pia	4.367	6.266	4.027	2.018	3 697	1.
Planèzes	82	356	655	517	508	
A reporter	55.500	63.919	64.994	61.975	50.983	37.

Digitized by Google

les récoltants des Pyrénées-Orientales par recette-buraliste
1899 (Année vinicole).
erpignan.

	Avril 1899	Mai 1899	Juin 1899	Juillet 1899	Août 1899	TOTAL des 12 mois
	144	61	7	4	24	1.050
	5.493	2.900	3.191	6.800	3.510	67.167
	1.722	1.853	402	1.413	639	26.808
	687	1.214	1.117	298	127	19.536
	68	363	513	393	444	5.494
	736	2.751	1.466	636	1.272	30.454
	652	643	901	6	52	7.555
	4.888	5.399	3.949	4.163	2.663	54.474
	»	71	3	1	»	1.134
	2.432	1.913	1.409	941	393	21.643
	1.469	2.418	1.126	2.073	2.763	21.666
	482	237	101	87	3	2.913
	219	4	345	2	1	1.978
	57	2	1	2	1	2.918
	207	363	111	114	81	1.676
	2.902	2.117	1.352	2.466	2.505	44.854
	3.382	2.678	1.827	1.144	109	24.472
	545	217	288	224	369	8.809
	180	504	33	65	145	3.672
	2.625	2 393	2.004	1.454	423	28.293
	570	354	243	217	629	9.811
	1.718	1.079	1.249	625	293	19.533
	1.416	726	525	898	806	12.732
	211	382	327	280	74	5.374
	73	184	44	417	323	1.456
	851	1.596	1.165	278	69	10.895
	1.018	2.375	361	2.551	463	17.853
	127	234	39	51	71	1.165
	506	1.469	3.983	2.723	822	16.448
	143	211	3	42	50	3.234
	112	94	117	251	73	4.414
	568	132	127	622	169	5.822
	45	1.161	341	19	381	6.813
	46	133	8	5	80	3.397
	471	1.511	523	605	1.355	17.911
	1.624	4.361	3.334	1.607	2.056	38.046
	113	22	9	4	5	2.759
.593	38.501	44.125	32.544	33.481	23.243	554.229

Digitized by Google

Arrondissement de Perpig

RECETTES-BURALISTES	Septem. 1898	Octobre 1898	Novem. 1898	Décem. 1898	Janvier 1899	Fé 18
Report.....	55.500	63.919	64.994	61.975	50.983	37
PERPIGNAN — Est.....	90	258	283	314	355	
PERPIGNAN — Gare.....	463	182	344	313	323	
PERPIGNAN — Ouest.....	205	376	263	114	203	
PERPIGNAN — Nord.....	3	7	6	2	5	
PERPIGNAN — Sud.....	1.625	2.045	2.508	2.258	1.883	2
PERPIGNAN — Tet.....	883	2.067	1.307	1.058	640	1
PERPIGNAN — St-Gaudérique..	8.936	2.033	1.874	3.252	1.647	2
Ponteilla.....	770	1.408	1.083	2.332	2.034	1
Pollestres.....	1.512	3.598	3.534	3.325	3.483	2
Rivesaltes central...	1.861	3.266	2.132	2.083	2.608	1
Rivesaltes entrée...	1.499	4.586	2.412	2.336	2.651	2
Salses.....	1.882	2.788	2.417	1.370	2.610	
Soler (Le).....	3.443	3.876	2.092	1.359	1.363	1
Saint-Cyprien.....	2.940	3.847	3.125	1.352	2.202	3
Saint-Estève.....	2.532	2.278	1.396	1.999	1.006	
Saint-Féliu-d'Avail..	430	2.774	1.425	978	1.258	1
Saint-Hippolyte.....	3.814	5.106	2.255	2.878	1.527	1
St-Laurent-la-Salan.	6.189	5.667	5.328	5.687	3.945	5
Saint-Nazaire.....	2.245	2.469	1.203	1.689	1.251	1
Saint-Paul.....	279	538	984	1.011	785	
Sainte-Marie.....	2.624	5.943	1.166	1.377	2.044	1
Tautavel.....	497	189	1.291	1.398	427	
Terrats.....	54	369	1.220	1.262	1.519	1
Thuir.....	440	517	2.516	3.189	3.347	2
Torreilles.....	8.502	9.749	5.468	5.442	3.708	2
Toulouges.....	2.132	2.132	3.129	2.774	1.197	2
Tresserre.....	49	561	796	1.047	2.059	1
Trouillas.....	2.637	2.453	3.142	3.410	2.401	3
Villelongue-la-Salan.	5.128	9.161	2.918	2.412	2.319	3
Villemolaque.....	1.842	1.494	2.870	2.442	4.756	3
Villeneuve-la-Raho.	4.778	3.728	4.090	3.095	2.945	3
Villeneuve-la-Riv...	»	»	»	»	»	
Vingrau.....	65	329	1.273	1.007	1.401	
TOTAL.....	125.855	149.713	130.844	126.540	110.885	9
	»	125.855	275.568	406.412	532.952	64
	125.855	275.568	406.412	532.952	643.837	73

Digitized by Google

Suite de 1898 - 1899).

Mars 1899	Avril 1899	Mai 1899	Juin 1899	Juillet 1899	Août 1899	TOTA des 12 m
47.5	38.501	44.125	32.544	33.481	23.243	554.
93	230	178	139	84	115	2.
1	147	96	109	125	36	2.
52	14	18	11	21	26	1.
91	313	217	271	543	589	1.
92	1.371	2.310	1.977	2.913	1.263	24.
2.58	468	725	1.197	1.036	1.169	13.
1.185	4.938	2.000	3.332	2.456	2.099	37.
1.989	1.598	461	787	747	2.078	16.
1.551	4.141	3.004	2.153	4.481	3.357	38.
3.215	1.810	1.068	1.589	941	1.127	21.
1.522	683	1.808	581	346	330	21.
1.875	2.113	1.882	1.275	274	542	20.
2.368	1.278	2.255	2.270	663	1.187	21.
1.059	2.381	3.208	4.664	103	5	28.
1.311	523	553	391	212	286	12.
601	543	256	828	226	201	10.
751	2.505	1.579	2.242	1.223	1.130	28.
2.437	3.081	3.127	2.775	978	590	47.
4.529	1.931	1.494	2.396	1.711	355	20.
2.892	639	413	192	283	302	6.
517	488	59	250	192	193	16.
398	896	370	72	65	3	7.
1.155	470	73	232	89	27	7.
615	3.537	1.613	2.047	1.689	1.209	24.
2.383	2.464	2.755	1.424	1.007	2.278	47.
900	2.999	1.757	1.678	2.165	4.399	27.
1.002	635	130	7	648	489	7.
312	1.626	4.561	1.621	1.753	2.546	30.
.716	2.257	2.683	566	993	406	33.
.472	1.743	4.049	1.669	2.581	1.121	31.
.855	2.270	2.797	8.130	5.506	3.630	49.
.794	»	»	»	»	»	
»	58	96	252	501	246	6.
821						
7.947	88.651	93.720	79.671	70.036	56.577	1.222.
36.304	834.251	922.902	1.016.622	1.096.293	1.166.329	
834.251	922.902	1.016.622	1.096.293	1.166.329	1.222.906	1.222.

Digitized by Google

Arrondissemet

RECETTES-BURALISTES	Septem. 1898	Octobre 1898	Novem. 1898	Décem. 1898	Janvier 1899	Févr 189
Amélie-les Bains ...	35	13	37	44	51	
Argelès-sur-Mer....	3.656	5.962	3.236	2.483	1.714	1.1
Arles-sur-Tech	1	7	15	32	16	
Banyuls-dels-Aspres.	4.197	1.872	3.516	3.293	4.116	3.9
Banyuls-sur-Mer ...	115	628	269	185	149	1
Boulou (Le).....	486	745	1.943	1.790	1.923	1.3
Cerbère.....	9	70	11	8	11	
Céret.....	462	645	612	463	1.013	8
Collioure.....	83	169	144	101	105	
Laroque	501	424	714	853	730	3
Maureillas	777	978	779	317	406	3
Montesquieu	»	»	»	»	»	
Oms.....	16	30	48	47	21	
Palalda	20	12	108	106	74	
Palau-del-Vidre.....	1.644	951	1.173	957	1.153	9
Perthus (Le).....	4	27	84	38	21	
Port-Vendres.....	112	173	88	55	52	
Sorède.....	96	109	75	212	145	
Saint-André.....	794	2.107	1.626	1.252	1.361	1
Saint-Génis	1.491	2.349	1.481	2.391	795	1
St Jean-Pla-de-Cors.	224	637	110	222	805	1
TOTAL.....	14.723	17.908	16.069	14.849	14.661	11.
	»	14.723	32.631	48.700	63.549	78.
	14.723	32.631	48.700	63.549	78.210	89.

Digitized by Google

le Céret.

Mars 1899	Avril 1899	Mai 1899	Juin 1899	Juillet 1899	Août 1899	TOTAL des 12 mois
40	34	42	43	15	11	393
908	753	1.529	129	739	708	22.923
9	12	16	11	8	4	134
3.113	2.777	3.588	1.828	3.364	1.433	37.033
98	114	105	103	67	52	1.995
992	1.060	1.817	386	847	386	13.729
8	8	7	6	6	6	160
709	694	688	434	386	819	7.822
53	53	45	49	31	29	928
1.047	325	729	681	569	314	7.241
753	624	696	130	779	885	7.490
»	»	»	»	»	»	»
5	15	19	15	9	9	244
160	32	24	23	19	4	656
1.829	3.354	1.067	1.447	705	1.797	17.038
10	9	7	7	5	6	238
35	41	32	32	24	18	704
20	82	142	14	14	11	941
1.494	1.820	977	810	325	383	13.814
823	1.818	913	337	827	657	14.745
114	367	251	561	235	7	3.749
12.220	13.992	12.694	7.046	8.974	7.539	151.977
89.512	101.732	115.724	128.418	135.464	144.438	»
101.732	115.724	128.418	135.464	144.438	151.977	151.977

Digitized by Google

Arrondissemen

RECETTES-BURALISTES	Septem. 1898	Octobre 1898	Novem. 1898	Décem. 1898	Janvier 1899	Févri 1899
Bouleternère	122	10	81	73	110	1
Catllar	4	27	114	148	122	
Estoher	»	1	1	1	3	
Eus	1	1	13	8	4	
Finestret	2	1	»	15	36	
Fillols	»	»	»	»	»	
Ille	496	2.065	2.367	1.719	1.372	1.3
Los Masos	27	7	21	16	17	
Marquixanes	16	4	17	34	19	
Pézilla	2	»	»	3	»	
Prades	45	31	83	69	98	
Rodès	11	24	32	42	72	
Sournia	13	6	4	»	4	
Villefranche	4	30	36	6	13	
Vinça	14	21	80	77	247	
TOTAL	757	2.228	2.849	2.211	2.117	1.8
	»	757	2.985	5.834	8.045	10.1
	757	2.985	5.834	8.045	10.162	11.9

Digitized by Google

› Prades.

lars 899	Avril 1899	Mai 1899	Juin 1899	Juillet 1899	Août 1899	TOTAL des 12 mois
50	28	80	99	48	1	815
50	14	7	16	7	7	594
12	18	1	1	»	1	43
34	4	4	1	3	»	88
13	10	25	8	18	3	133
»	»	»	»	»	»	»
1.039	1.500	918	667	598	197	14.256
27	17	14	13	6	2	184
60	59	20	26	23	49	360
3	1	1	1	1	1	14
70	102	69	49	62	66	795
182	7	42	22	11	97	630
5	3	8	11	9	15	89
21	11	5	7	1	6	154
257	123	668	127	24	14	1.716
1.823	1.897	1.862	1.048	811	459	19.871
11.971	13.794	15.691	17.553	18 601	19.412	»
13.794	15.691	17.553	18.601	19.412	19.871	19.871

RÉCAPITULATION

Arrondissement de Perpignan.....	1.222.906
— de Céret.....	151.977
— de Prades.....	19.871
TOTAL.....	1.394.754

Digitized by Google

Stock en entrepôt chez les négociants du département au 30 août 1898... 85.415 hectolitres

Relevé par canton des Sorties constatées par les *recettes-buralistes* pen lant l'*année vinicole* 1898-1899.

I. — ARRONDISSEMENT DE PERPIGNAN

PERPIGNAN (EST)

Perpignan (Est et Ouest)	83.782
Cabestany	54.474
Canet	21.643
Canohès	21.666
Corneilla-del-Vercol	24.472
Elne	28.293
Montescot	16.448
St-Cyprien	28.205
St-Nazaire	20.656
Toulouges	27.722
Villeneuve-la-Raho	49.710
Total	377.071

PERPIGNAN (OUEST)

Baho	26.808
Bompas	30.454
Pia	38.046
St-Estève	12.182
Ste-Marie	16.057
Villelongue	33.228
Total	156.775

LATOUR-DE-FRANCE

Latour	5.374
Bélesta	5.494
Caramany	2.913
Cassagnes	2.918
Estagel	19.533
Montalba	1.165
Montner	3.234
Planèzes	2.759
Tautavel	7.058
Totat	50.448

MILLAS

Millas	17.853
Corbère	3.672
Corneilla	8.809
Néfiach	4.414
Pézilla	17.911
Soler	21.934
St-Féliu-d'Avail	10.756
Total	85.349

Digitized by Google

RIVESALTES

Rivesaltes	43.115
Baixas	19.536
Calce	1.134
Cases-de-Pène	1.978
Claira	44.854
Espira	9.811
Opoul	5.822
Peyrestortes	3.397
St-Hippolyte	28.186
St-Laurent	47.554
Salses	20.519
Torreilles	47.812
Vingrau	6.478
Total	280.201

SAINT-PAUL

St-Paul	6.838
Ansignan	1.050
Caudiès	1.676
Maury	10.895
Total	20.459

THUIR

Thuir	24.815
Bages	67.167
Brouilla	7.555
Fourques	12.732
Lauro	1.456
Ortaffa	6.813
Pollestres	38.741
Ponteilla	16.302
Terrats	7.064
Tresserre	7.844
Trouillas	30.941
Villemolaque	31.173
Total	252.603

Total pour l'arrondissement de Perpignan... 1.222.906

II. — ARRONDISSEMENT DE CÉRET

CÉRET

Céret	7.822
Banyuls-dels-Aspres	37.033
Le Boulou	13.729
Maureillas	7.490
Oms	244
Le Perthus	238
St-Jean-Pla de-Corts	3.749
Total	70.305

ARLES

Arles	134
Amélie les-Bains	393
Montferrer	656
Total	1.183

ARGELÈS

Argelès	22.923
Banyuls-sur-Mer	1.995
Cerbère	160
Collioure	928
Laroque	7.241
Palau	17.038
Port-Vendres	704
Saint-André	13.814
Saint-Génis	14.745
Sorède	941
Total	80.489

PRATS-DE-MOLLO

Néant.

Total pour l'arrondissement de Céret..... 151.977

Digitized by Google

III. — ARRONDISSEMENT DE PRADES

PRADES

Prades	795
Catllar	594
Eus	88
Los-Masos	184
Villefranche	154
Total	1.815

SOURNIA

Sournia	89
Pézilla	14
Total	103

VINÇA

Vinça	1.716
Bouleternère	815
Estoher	43
Finestret	133
Ille	14.256
Marquixanes	360
Rodès	630
Total	17.953

OLETTE — MONT-LOUIS

SAILLAGOUSE

Néant.

Total pour l'arrondissement de Prades..... 19.871

Récapitulation

Arrondissement de Perpignan	1.222.906
— de Céret	151.977
— de Prades	19.871
TOTAL GÉNÉRAL	1.394.754

Digitized by Google

QUELQUES CHIFFRES
DE STATISTIQUE AGRICOLE

Par **M. Gustave CAZES,** Vice-Président de la Société.

Nous publions, depuis quelques années, trois tableaux que nous empruntons aux archives de la Chambre de Commerce de Perpignan et qui nous paraissent utiles pour les agriculteurs du département ; le rapprochement des chiffres, pendant une période de dix années, suggérerait de nombreuses remarques ; mais, pour nous conformer à l'usage, nous nous bornons à quelques brèves réflexions.

La *récolte des vins* de 1899 nous donne le plus haut chiffre d'hectolitres relevé dans la période décennale ; les nombres inscrits dans ce tableau nous ont été fournis par le *Bulletin de Statistique du Ministère des Finances ;* notre vignoble est reconstitué ; les propriétaires peuvent donc, par une culture raisonnée, obtenir régulièrement un rendement équivalent à celui de cette année ; nous souhaitons qu'instruits par le malheur, ils ne négligent point les multiples traitements qu'exige la vigne et qu'ils fournissent au sol une fumure suffisante.

Il n'y a pas grande fluctuation sur les prix des *pailles et luzernes ;* les cours sont plutôt faibles en 1899 ; malgré cette petite baisse, nous persistons à regretter que certaines superficies, qui pourraient être utilisées en prairies et luzernières, soient plantées en vignes qui donnent un vin de qualité secondaire.

Le relevé des cours au *marché aux bestiaux* nous montre un raffermissement des prix en 1899 ; nous avions expliqué, l'an dernier, que le fléchissement constaté en 1897 et 1898 était en rapport avec la hausse du change espagnol qui avait facilité l'introduction du bétail en France ; le change s'est maintenant amélioré. L'introduction du bétail espagnol est d'ailleurs interdite en France depuis le 8 juillet 1898 ; les éleveurs Roussillonnais ont pu vendre dès lors leurs produits à des conditions avantageuses.

Digitized by Google

Production et prix moyen du Vin

Relevés dans le Bulletin de statistique et de législation comparée du Ministère des Finances.

ANNÉES	FRANCE			Pyrénées-Orientales		
	HECTARES plantés	PRODUCTION — Hectolitres	PRIX MOYEN de l'hectolitre	HECTARES plantés	PRODUCTION — Hectolitres	PRIX MOYEN de l'hectolitre
1890.....	1.816.544	27.416.327	36f 06	45.970	1.261.380	27 05
1891.....	1.764.363	30.166.915	30 06	49.640	1.063.349	18 49
1892.....	1.782.588	29.082.134	31 40	53.111	1.653.236	20 26
1893.....	1.793.299	50.069.770	25 09	54.084	1.841.552	12 26
1894.....	1.766.841	39.052.809	23 78	53.119	1.940.790	17 53
1895.....	1.747.002	26.687.575	31 09	55.056	1.807.292	23 12
1896.....	1.728.433	44.656.153	26 28	55.283	2.038.079	26 »
1897.....	1.688.931	32.350.722	24 98	56.815	2.143.068	26 »
1898.....	1.706.513	32.282.359	29 76	57.370	1.100.370	27 80
1899.....	1.697.734	47.907.680	26 08	61.949	2.915.403	19f 27

Digitized by Google

Marché aux Fourrages de Perpignan

ANNÉE 1899

MOIS	PRIX DES 100 KILOGRAMMES					
	LUZERNE		FOIN		PAILLE	
	1re qualité	2e qualité	1re qualité	2e qualité	1re qualité	2e qualité
Janvier.....	10 »	9 12	7 50	6 75	6 »	5 50
Février	10 12	9 25	7 »	6 25	6 »	5 50
Mars	10 10	9 60	7 »	6 30	5 50	5 »
Avril.....	10 »	9 25	6 50	6 »	5 25	4 75
Mai.....	9 75	8 75	5 75	5 12	5 50	5 12
Juin.....	8 20	7 70	5 70	5 20	5 33	4 83
Juillet.....	8 83	8 »	5 83	5 33	5 »	4 25
Août.....	9 »	8 37	6 »	5 50	5 »	4 50
Septembre..	9 »	8 40	6 »	5 50	5 »	4 50
Octobre....	10 17	9 50	6 33	5 83	5 »	4 50
Novembre..	11 25	10 12	8 »	7 12	5 62	5 25
Décembre..	11 »	10 30	8 30	7 70	5 30	4 80
Prix moyen	9 79	9 03	6 66	6 05	5 37	4 87
Rappel des années 1898	8 57	7 65	6 71	5 79	6 28	5 65
Rappel des années 1897	8 75	7 75	7 »	6 05	6 40	5 60
Rappel des années 1896	8 30	7 53	6 69	5 98	5 36	4 75

Digitized by Google

MARCHÉ AUX BESTIAUX

ANNÉE

MOIS	PRIX D'							
	BŒUFS		VACHES		GÉNISSES		VEAUX	
	1re qual.	2e qual.	1re qual.	2e qual.	1re qual.	2e qual.	1re qual.	2e qual
Janvier.....	1 44	1 34	1 30	1 20	1 44	1 34	1 59	1 4
Février.....	1 50	1 40	1 40	1 30	1 50	1 40	1 70	1 6
Mars.....	1 36	1 25	1 20	1 08	1 38	1 22	1 63	1 5
Avril.....	1 46	1 36	1 33	1 24	1 46	1 36	1 62	1 5
Mai.....	1 50	1 39	1 35	1 27	1 50	1 42	1 70	1 6
Juin.....	1 42	1 29	1 26	1 17	1 44	1 35	1 68	1 5
Juillet.....	1 38	1 28	1 27	1 18	1 38	1 30	1 63	1 5
Août.....	1 42	1 32	1 28	1 18	1 42	1 32	1 55	1 4
Septembre.....	1 37	1 25	1 21	1 10	1 37	1 27	1 60	1 5
Octobre.....	1 35	1 25	1 20	1 10	1 35	1 25	1 60	1 5
Novembre.....	1 35	1 29	1 22	1 15	1 36	1 27	1 57	1 4
Décembre.....	1 28	1 21	1 13	1 05	1 30	1 24	1 60	1 5
Prix moyen pour l'année...	1 40	1 30	1 26	1 17	1 41	1 31	1 62	1 5
Rappel des années 1898....	1 38	1 29	1 26	1 16	1 38	1 29	1 54	1 4
Rappel des années 1897....	1 44	1 38	1 34	1 25	1 44	1 38	1 52	1 4
Rappel des années 1896....	1 53	1 45	1 43	1 36	1 56	1 47	1 71	1 6

Digitized by Google

DE PERPIGNAN

1899

KILOGRAMME

MOUTONS		BREBIS		CHÈVRES		CHEVREAUX		AGNEAUX		PORCS GRAS	
1re qual.	2e qual.	1re qual.	2e qual.	1re qual.	2e qual.	1re qual.	2e qual.	1re qual.	2e qual.	1re qual.	2e qual.
1 54	1 44	1 36	1 27	0 70	0 60	0 94	0 85	0 92	0 85	1 49	1 39
1 70	1 60	1 66	1 57	1 07	1 »	0 97	0 87	0 97	0 87	1 50	1 40
1 56	1 42	1 44	1 31	1 »	0 95	0 93	0 83	0 93	0 83	1 51	1 42
1 64	1 55	1 54	1 46	0 90	0 82	0 99	0 90	1 »	0 91	1 50	1 45
1 70	1 60	1 50	1 40	0 90	0 85	1 »	0 90	1 »	0 90	1 48	1 42
1 68	1 56	1 50	1 40	0 72	0 60	1 04	0 92	1 14	0 94	1 36	1 27
1 60	1 50	1 50	1 40	0 70	0 60	0 90	0 80	0 83	0 75	» »	» »
1 57	1 47	1 42	1 32	0 71	0 60	0 90	0 80	0 92	0 81	1 28	1 19
1 54	1 44	1 35	1 23	0 72	0 62	» »	» »	0 90	0 79	1 52	1 46
1 50	1 40	1 35	1 25	0 70	0 60	0 90	0 80	0 90	0 80	1 52	1 48
1 52	1 44	1 41	1 32	0 70	0 62	0 92	0 85	0 98	0 89	1 52	1 44
1 38	1 30	1 26	1 20	0 72	0 62	1 »	0 91	1 »	0 87	1 50	1 45
1 58	1 48	1 44	1 34	0 80	0 70	0 95	0 85	0 96	0 85	1 47	1 40
1 38	1 28	1 27	1 18	0 70	0 60	0 90	0 78	0 81	0 71	1 30	1 15
1 47	1 39	1 39	1 31	0 70	0 60	0 89	0 80	0 89	0 80	1 13	1 06
1 54	1 46	1 45	1 37	0 70	0 60	0 88	0 79	0 88	0 79	1 22	1 15

Digitized by Google

NOTES SUR LA LOI

CONCERNANT

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

ET SES RAPPORTS AVEC L'AGRICULTURE

Par M. le Baron **Hippolyte DESPRÈS**, membre résidant.

Des lois concernant les accidents du travail ont été votées dernièrement par le Parlement ; ces lois du 9 avril 1898 et du 24 mai 1899 ne se rapportent nullement à l'agriculture, elles visent simplement les exploitations industrielles.

Toutefois la loi du 30 juin 1899, dans un article unique, assimile complètement aux exploitations industrielles les exploitations agricoles employant des moteurs.

Ces lois qui ont déjà, quoique d'une manière indirecte, une influence funeste sur l'agriculture, peuvent en avoir une bien plus grande dans les temps à venir.

Pour le présent, nous pouvons noter la suivante :

Les accidents les plus fréquents en agriculture sont les accidents des trois premiers degrés, il se produit rarement des accidents mortels ; or, dans ces cas, les litiges entre patrons et ouvriers agricoles ressortent presque

Digitized by Google

toujours de la compétence des juges de paix. Ces magistrats sont portés à baser les indemnités à accorder aux ouvriers agricoles d'après les lois précitées. Cette conséquence est désastreuse pour le propriétaire, car ces accidents, surtout ceux du premier degré, sont très fréquents et occasionneront des pertes aux Compagnies d'Assurances qui consentiront à les garantir moyennant des primes modiques.

Cette observation peut d'ailleurs ne pas s'appliquer uniquement aux juges de paix, mais bien à des tribunaux et cours d'appel. Ce n'est pas tout : depuis quelque temps le mode de culture se modifie, l'usage des moteurs inanimés va se généralisant ; si le labour à vapeur est encore dans l'enfance, les arrosages, submersions, s'il y a lieu, se font à la vapeur ; l'usage des machines à vapeur est encore plus répandu dans les caves pour les opérations de vinification. Dès lors il n'existera plus aucune distinction entre ce qu'on appelle maintenant exploitation de mines, minières, etc... et ce qu'on appellera demain exploitation agricole. L'agriculture tout entière tombera sous le coup de ces lois.

Ce n'est pas encore là le plus grave des dangers ; celui que l'agriculture doit éviter, c'est la promulgation, dans les conditions présentes, d'une nouvelle loi assimilant l'agriculture ordinaire aux lois déjà votées des 9 avril 1898, 24 mai 1899, 30 juin 1899. La promulgation de cette loi ne serait pas dangereuse si l'agriculture obtenait certaines réformes dont il sera parlé plus bas, et si ce danger n'est pas immédiat, il n'en est pas moins très prochain. L'esprit des gouvernements est très porté dans ce sens, l'application de ces lois par les diffé-

Digitized by Google

rentes jurisprudences les fera considérer comme un usage et la loi confirmera définitivement l'usage.

De ces lois récemment introduites dans le Code se dégagent une foule d'inconvénients que les oppositions unanimes des Chambres de commerce ont suffisamment fait ressortir, mais qu'il n'est pas toutefois superflu de rappeler ici, à cause de l'importance extrême attachée à la question, soit qu'on l'envisage au point de vue patronal, soit qu'on l'envisage au point de vue ouvrier.

Ne pourrait-on pas se demander si les résultats de cette loi ne sont pas en raison inverse des espérances fondées sur son application. Ne pourrait-on pas dire, et cela sans la moindre exagération, que l'ouvrier, en vue duquel la loi a été réclamée et rendue, sera le premier à en subir les tristes conséquences? Dans quels rangs en effet le patron cherchera-t-il désormais ses ouvriers? Ses sentiments nobles et humains le pousseront à choisir le père de famille dont le salaire est pour lui le seul moyen de subvenir aux besoins de sa femme et de ses enfants. Mais la voix de l'intérêt primant chez lui celle du sentiment, il lui préférera le célibataire auquel, en cas d'accident, il ne donnera que le 10 °/₀ au lieu du 60 °/₀, et cela, en admettant même que ce dernier ait à sa charge son père vieux et infirme, ce qui, dans le cas contraire, décharge de tous frais et indemnités le chef d'entreprise. Comme conséquence première, c'est déjà là une prime accordée au célibat. A côté de ce danger s'en élève un autre, beaucoup plus dangereux : c'est le coup porté au travail national. En effet, de même que les patrons sont poussés à employer des célibataires de préférence aux pères de famille, ils seront aussi incités à embaucher des

Digitized by Google

nomades, des ouvriers non résidants auxquels il sera moralement impossible, en cas d'accident, de réclamer la moindre indemnité aux patrons. Ce dernier cas sera moins rare qu'on ne pourrait le supposer. Dans toute la vallée de la Meuse, dans les nombreuses usines métallurgiques qui font la richesse du pays, plus de 2.000 ouvriers belges viennent le matin à l'usine et retournent le soir chez eux en Belgique. Cet exemple montre, plus que tous les commentaires, les anomalies des lois du 9 avril 1898 et du 24 mai 1899, en même temps qu'il nous indique le danger auquel la position géographique de notre département expose les ouvriers français.

On a fait plus haut mention des oppositions unanimes qu'ont manifestées les Chambres de commerce ; elles n'ont pas eu les heureux résultats qu'on en attendait, puisque le législateur a passé outre. Ne pourrait-on pas attribuer cet échec au système de défense employé? Devant un courant aussi irrésistible de l'opinion publique en face d'une loi sur les accidents, n'était-il pas puéril de vouloir enrayer le mouvement ? Au lieu de se montrer les ennemis de ces tendances, n'eût-il pas été plus profitable de diriger cette marche en vue d'une amélioration ouvrière, de la canaliser, si l'on peut s'exprimer de la sorte? et cela, en faisant d'abord réformer la loi du 11 juillet 1868 et en créant la Caisse nationale d'Assurances dans un sens plus approprié à la législation nouvelle et à l'esprit nouveau.

L'exemple donné par les Chambres de commerce et le système de défense employé par elles devraient profiter aux Sociétés agricoles ; ces dernières devraient donc ne pas s'opposer à la promulgation d'une loi qu'on ne peut éviter,

Digitized by Google

mais se préparer, par l'obtention de certaines réformes, à la subir sans trop de désavantages.

Ces réformes seraient la création d'une Caisse nationale agricole d'Assurances et d'une Caisse nationale agricole de Retraites ; en outre, le rétablissement du livret ouvrier. Celui-ci consisterait à enregistrer les états de services de l'ouvrier; à ce point de vue, il lui tiendrait lieu de certificat ; il porterait en outre le salaire soit quotidien, soit mensuel, soit annuel de l'ouvrier, avec la retenue fixe qui serait faite sur ce même salaire, retenue dont le montant versé entre les mains du percepteur ou de tout autre agent du fisc, servirait à alimenter, partie la Caisse nationale agricole d'Assurances, partie la Caisse nationale agricole de Retraites.

Telles sont les réformes, peu nombreuses sans doute, mais d'une importance capitale, que les Sociétés agricoles devraient tendre à obtenir, et cela, par les seuls moyens mis en leur pouvoir, c'est-à-dire les vœux ; elles ne doivent pas se faire illusion, elles n'arriveront à leur but final que par une lutte énergique et par un accord entre elles. Elles n'y réussiront qu'après de longs efforts et n'obtiendront peut-être que de modiques résultats ; mais si faibles soient-ils, l'agriculture devra s'en féliciter car ce sont là autant d'intérêts majeurs pour le propriétaire comme pour l'ouvrier agricole.

Digitized by Google

RÉSUMÉ DES TRAVAUX

DE LA

SECTION DES SCIENCES

PENDANT L'ANNÉE 1899.

Dans ses réunions mensuelles de l'année 1899, la section des sciences a reçu communication et examiné divers travaux scientifiques, parmi lesquels il faut signaler :

1° Un travail de M. Calas, inspecteur-adjoint des eaux et forêts, intitulé : « Recherches sur les modifications anciennes et récentes du Bassin moyen de la Tet » ;

2° Deux études de M. le docteur Pons, d'Ille-sur-Tet, intitulées : 1° Recherches rhodologiques dans les Pyrénées-Orientales ; 2° Etude comparative des Rosa Micrantha Sm. et Rosa Rubiginosa L. dans les Pyrénées-Orientales.

Ces travaux, par l'intérêt qu'ils présentent, ont paru à la section mériter leur insertion au présent Bulletin.

Au cours de l'année écoulée notre collègue M. Vidal a publié une nouvelle édition de son guide historique et pittoresque dans le département. Ce nouveau travail com-

Digitized by Google

plètement refondu a été accueilli avec grande faveur par le public et surtout par les gens avides de s'instruire qui y ont trouvé des renseignemants précieux et inédits.

La section des sciences avait déjà apprécié la grande valeur de l'important ouvrage publié sur Perpignan l'an dernier par notre savant collègue et lui adresse ses félicitations pour ses travaux si utiles au Roussillon.

Un événement important a été aussi signalé à la Société par le directeur de la section, c'est la nouvelle installation du Musée Scientifique régional dans la maison de Çagarriga, nouvellement acquise par la Ville.

Ce Musée créé de toutes pièces, il y a dix ans, sous la direction de notre éminent collègue M. Depéret, doyen de la faculté des sciences de Lyon, avait acquis déjà une grande importance et s'était fait une réputation, surtout parmi les paléontologistes.

Forcé de déloger et de quitter l'ancien palais de l'Université, la Commission a accepté le nouveau local offert par la municipalité. La maison est d'un bel aspect, mais les salles sont petites et il a fallu toute l'activité, l'intelligence et le dévouement bien connu de notre conservateur M. Combes. pour parvenir à aménager convenablement nos importantes collections.

La tâche est ardue, mais nous pouvons juger déjà que notre savant collègue mènera son travail à bonne fin et nous lui adressons tous nos remerciements.

Dans sa séance du 28 juin 1899, la section des sciences, sur la proposition du Docteur Donnezan et d'un grand nombre de ses collègues, a voté à l'unanimité une énergique protestation contre un acte de vandalisme en train de s'accomplir aux dépens de la splendide façade de la

Digitized by Google

Loge de mer de l'Hôtel-de-Ville de Perpignan, mutilée de façon désastreuse par la pose d'une marquise avec consoles en fer incrustées dans la pierre.

La section décide d'ajouter sa protestation à celle de l'assemblée générale de la Société qui a déjà pris antérieurement, et à l'unanimité, une délibération dans le même esprit. Nous donnons les deux lettres du président de la Société et du directeur de la section des sciences, adressées à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Le secrétaire de la section,

Dr Paul de Lamer.

Nota. — La Société n'a pas encore reçu, à la date du 23 mars 1900, une réponse à ces deux lettres.

Perpignan, le 24 mai 1899.

A Monsieur le Ministre
de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Monsieur le Ministre,

Conformément à la délibération de la Société agricole, en date du 21 de ce mois, j'ai l'honneur, au nom de la Société, de signaler à la Commission des Monuments historiques la mutilation de la façade de la Loge de mer de l'Hôtel-de-Ville de Perpignan, par la pose d'une marquise avec consoles en fer dans la pierre.

Digitized by Google

La Société, dans cette séance, a décidé d'adresser une protestation à la Commission des Monuments historiques, afin de faire respecter les vieux monuments classés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mes sentiments respectueux.

Le Président,
Léon Ferrer.

Perpignan, le 2 juillet 1899.

A Monsieur le Ministre
de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Monsieur le Ministre,

Comme suite à la lettre qui vous a été adressée par M. le Président de la Société, j'ai l'honneur de vous faire connaître que c'est bien sur la façade de l'ancienne Loge de mer (monument historique classé) à côté de l'Hôtel-de-Ville de Perpignan, qu'a été placée la marquise contre laquelle a protesté la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

La vaste salle du rez-de-chaussée de ce monument qui appartient à la Ville, est, depuis plus de 50 ans, affectée à l'exploitation d'un café. Une tente mobile abritait pendant les journées d'été les consommateurs assis à l'extérieur.

Digitized by Google

Aujourd'hui, et contrairement aux termes formels de la délibération du Conseil municipal, c'est une marquise massive, fixe, solidement scellée au mur, qui a été appliquée, sans autorisation, sur la façade, véritable œuvre d'art ornée de grandes et belles ouvertures toutes encadrées de sculptures du plus beau style. Il en résulte que la plus belle partie de la Loge de mer, après avoir été indignement dégradée par des ouvriers barbares, est cachée à la vue du public intelligent qui aime à étudier sur les monuments l'histoire du passé.

On a même, pour sceller à sa place une des consoles en fonte de la marquise, enlevé, en le brisant, un superbe bras emblématique en bronze, très artistique, qui servait autrefois de torchère, quand les représentants du « bras majeur » se réunissaient la nuit à l'Hôtel-de-Ville.

J'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous adresser une lithographie ancienne qui représente la façade de la Loge de mer telle qu'elle devrait être conservée et deux photographies de cette même façade avec marquise vue d'en haut et d'en bas.

La Commission des Monuments historiques pourra juger, de visu, de l'effet déplorable de ce trop moderne ornement sur un édifice dont tout roussillonnais doit être fier à juste titre.

Le vandalisme que je suis chargé de vous signaler, au nom de la section d'archéologie que je représente, a été stigmatisé par l'unanimité des membres de notre Société réunie en assemblée générale, par toute la presse locale sans distinction d'opinion, et par le public intelligent qui est en majorité dans notre vieille Cité.

C'est au nom de tous, Monsieur le Ministre, que j'in-

Digitized by Google

siste auprès de vous, pour que la Loge de mer, débarrassée par vos ordres du prétendu embellissement d'un goût plus que douteux qui la dépare, puisse être rendue dans son intégrité aux habitants de Perpignan et admirée prochainement par les 200 membres du congrès du Club Alpin français qui doivent se réunir dans notre ville, ainsi que par les 80 excursionnistes que le journal *La Nature* a groupés pour visiter, au mois de septembre, les beautés archéologiques et naturelles du Midi de la France.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, votre très respectueux serviteur,

Le directeur de la section d'archéologie,
chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie,

Dr Donnezan.

Digitized by Google

RECHERCHES RHODOLOGIQUES

DANS LES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Par **M. le Dr PONS**, membre résidant.

1° **Rosa moschata** Herrm. var..... [*R. Broteri* Gand. et Debeaux, non Tratt.]

Cette rose, à fleurs semi-doubles, que Gandoger et Debeaux ont rattachée au *R. Broteri* de Trattinick, est tout simplement une variété du *R. moschata*, primitivement employée à Perpignan pour former des haies de jardin.

Elle s'est multipliée et répandue autour des jardins de Perpignan, à l'instar du *R. ruscinonensis ;* mais tandis que l'aire de dispersion du *R. ruscinonensis* comprend toute la plaine du Roussillon, celle-ci s'est localisée autour de Perpignan. Les folioles sont entièrement glabres à la face inférieure, même sur la nervure médiane, et les pédicelles modérément ghispides-glanduleux.

Digitized by Google

2° **Rosa sempervirens** L. var.

M. Conill, instituteur à Sorède, a récolté autour de ce village trois variétés intéressantes du *R. sempervirens* qui figurent dans le 5e fascicule de l'*Herbarium Rosarum*.

— *Variété* (a), caractérisée surtout par ses folioles étroites, allongées, longuement atténuées, entièrement glabres ; par ses pédicelles parsemés de soies fines glanduleuses, par ses styles velus ; par son inflorescence multiflore ; par la forme ovoïde de ses réceptacles fructifères. Cette forme peut être rapportée au *R. scandens* Mill.

— *Variété* (b), se distingue de la précédente par ses pédicelles bien plus longs, moins chargés de soies glanduleuses, par ses folioles plus vertes, plus minces et moins atténuées ; par ses réceptacles globuleux.

La forme des réceptacles fructifères rapprocherait cette variété du *R. prostrata* D. C., mais ce dernier est surtout caractérisé par ses styles entièrement glabres.

— *Variété* (c), se distingue des précédentes par ses tiges couchées et rampantes, par ses folioles plus petites, plus épaisses, et surtout par son inflorescence uniflore. Les pédicelles, courts, sont très peu glanduleux, les styles modérément velus et les réceptacles fructifères ovoïdes.

3° **Rosa tomentella** Lem. var.

Cette variété a été récoltée dans les environs d'Err, en Cerdagne, à une altitude de 1.700 mètres. Elle se dis-

Digitized by Google

tingue sensiblement du type, commun dans la plaine du Roussillon, et mérite une description spéciale.

Aiguillons largement implantés et crochus ; folioles ovales, à dents composées-glanduleuses, à nervure principale pubescente ; pétioles très pubescentes ; inflorescence multiflore ; pédoncules lisses, courts et dépassés par les bractées ; corolle grande, d'un beau rose ; réceptacles fructifères ovoïdes et lisses ; capitule stigmatique gros et hérissé.

4° **Rosa glauca** Vill. var.

Variété microphylle du *Rosa glauca*, récoltée près du village d'Err, en Cerdagne, intéressante surtout par la dentelure simple mais irrégulière de ses folioles ; par ses pédicelles courts et munis seulement de 1 à 5 poils glanduleux ; par ses réceptacles fructifères ovoïdes à la maturité et bien moins gros que dans le type.

5° **Rosa rubiginosa** L. var. *inermis* S. Pons.

Cette variété, récoltée dans les environs d'Err, en Cerdagne, est caractérisée par ses folioles très glanduleuses à la face inférieure, par ses pédicelles ne possédant qu'un très petit nombre de soies glanduleuses et par ses réceptacles fructifères entièrement lisses.

6° **Rosa rubiginosa** L. var. *hispidissima* S. Pons.

Cette variation microphylle, récoltée dans les environs d'Err, en Cerdagne, est remarquable par ses aiguillons très denses et très fortement crochus, par l'hétéracanthie de ses rameaux ; par son inflorescence uniflore ; par

Digitized by Google

ses pédicelles très hispides-glanduleux ; et surtout par ses réceptacles fructifères littéralement criblés de soies glanduleuses et d'acicules rudes, ce qui a valu à cette variété la dénomination « *hispidissima* ».

7° **Rosa micrantha** Lm. var. *calvescens*.

Cette variété se rapproche par certains caractères de la forme du *R. micrantha*, décrite par M. Burnat sous le nom de *calvescens* (Rose des Alpes-Maritimes, page 71) ; les rameaux sont enchevêtrés et de couleur grisâtre ; les folioles petites, à nombreuses glandes sous-foliaires, à dentelure composée glanduleuse ; les pédoncules ont de nombreuses glandes stipitées entremêlées de fins aiguillons ; l'inflorescence est uniflore ; les urcéoles ovoïdes sont légèrement hispides glanduleux.

8° **Rosa pimpinellifolia** L. var. [*Rosa myriacantha* D. C.]

Cette forme du *R. pimpinellifolia*, récoltée dans les Albères par M. Conill, instituteur à Sorède, est des plus intéressantes et n'avait pas encore été signalée dans les Pyrénées-Orientales. Elle s'éloigne d'ailleurs du *R. myriacantha* de Candolle par la coloration franchement rosée de sa corolle ; la rose de Montpellier a les pétales blancs à onglet jaune.

— Tiges et rameaux fortement aiguillonnés, à aiguillons entremêlés de soies glanduleuses ; sur les rameaux florifères on remarque de nombreux aiguillons délicats et des soies glanduleuses ; folioles petites, étroites, à dents composées-glanduleuses ; à nervures principale et secon-

Digitized by Google

daires parsemées de glandes ; pédicelles, urcéoles et sépales abondamment hispides-glanduleux ; corolle petite et rose ; sépales étalés à la maturité ; urcéoles n'arrivant pas pour la plupart à maturité complète.

— « Certains collecteurs, dit M. Crépin, ont observé le *R. pimpinellifolia* avec des corolles roses ou teintées de rose. Ce dernier caractère paraît être d'une très grande rareté. »

— « Nous avons toujours vu, dit Burnat, les pétales blancs à onglet jaunâtre dans le *R. pimpinellifolia*, même en dehors de notre circonscription ; cependant on a signalé des variétés roses (cf. God. supp. p. 65), et la R. pimpinellifolia L. que Déséglise (cat. p. 87) sépare de la *R. spinosissima*, a les pétales roses. »

9° Rosa pimpinellifolia × alpina.

Cet hybride est très abondant autour de Montlouis, sur la route de Montlouis à Olette, dans les haies du jardin de M. Blanc.

L'origine bâtarde de cette rose n'est pas douteuse ; cependant elle tient beaucoup plus du *R. alpina* que du *R. pimpinellifolia*. Généralement le *R. pimpinellifolia* × *alpina* est plus ou moins aiguillonné et sur ses branches et ses ramuscules existent de nombreux aiguillons et acicules qui ressemblent à ceux du *R. pimpinellifolia*.

Dans l'hybride de Montlouis la tige, au-dessus de sa base, est presque inerme ; cependant dans certaines tiges anciennes et desséchées on retrouve les aiguillons caractéristiques du *R. pimpinellifolia*. Les buissons attei-

Digitized by Google

gnent facilement 1 m. 50. Les folioles sont aussi grandes que dans certaines formes du *R. alpina ;* la dentelure est assez irrégulière, tantôt simple, tantôt composée ; les pédicelles très longs, légèrement hispides glanduleux, sont tous recourbés. Les pétales, d'un rose pâle, sont tachés de jaune à l'onglet ; les réceptacles fructifères n'arrivent pas généralement à maturité complète. L'inflorescence est tantôt uniflore, tantôt biflore.

10° **Rosa alpina × pomifera.** — Environs de Montlouis.

Digitized by Google

ÉTUDE COMPARATIVE

DES

Rosa micrantha Sm. et Rosa rubiginosa L.

DANS LES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Par M. le Dr PONS, membre résidant.

Dans le genre Rosa, certaines espèces ont un facies tellement caractéristique que l'observateur le moins exercé peut de prime abord les dénommer sans hésitation ; telles sont, par exemple, les *Rosa pimpinellifolia, R. alpina, R. sempervirens, R. rubrifolia,* etc.; mais à côté de ces types nettement définis se présentent des espèces, dites secondaires, à variations multiples, dont la diagnose reste malaisée, même pour des rhodologues expérimentés. Ici le vieil adage « *natura non facit saltus* » reste toujours vrai, et l'harmonie de la classification, que l'esprit d'analyse a péniblement établie, est souvent dérangée par la découverte de formes intermédiaires, qui ne sont cependant pas des hybrides, reliant insensiblement une espèce à l'autre et enlevant par contre leur valeur à ces caractères jusqu'alors irréfutables.

Digitized by Google

Dans la plupart des genres l'espèce relativement fixe ou du moins la variabilité ne porte que sur des caractères de détail facilement explicables par l'exposition, par la température, par la nature du sol. Dans le genre Rosa l'espèce est essentiellement variable et cette facilité de dévier du type pour des raisons ou dans des conditions qui nous échappent souvent, explique l'embarras où se trouvent les rhodologues pour établir les bases d'une classification définitive. Elle excuse aussi la buissomanie dans laquelle sont tombés de bonne foi les botanistes de l'école multiplicatrice. Il s'agit d'éviter avec soin ces deux écueils, de ne pas réduire à l'excès, de ne pas multiplier à profusion, mais bien de rattacher méthodiquement les variations au type dont elles semblent dériver de préférence. Les formes intermédiaires elles-mêmes, si elles sont de prime abord d'une classification malaisée, offrent néanmoins, après un examen minutieux, tel ou tel caractère qui fera pencher la balance en faveur d'une espèce plutôt que d'une autre. Restera encore la difficulté de distinguer ces formes aberrantes des véritables hybrides produits par le croisement des deux espèces voisines. L'hybride, en général, emprunte un peu plus, un peu moins à l'un des parents ; mais leur facies et certains caractères ne tromperont pas un observateur exercé. Du reste, l'extrême abondance des variations et des hybrides dans le genre Rosa ne prouve qu'une chose, l'excessive variabilité de l'espèce.

Prenons comme exemple le *Rosa micrantha* Sm. et le *Rosa rubiginosa* L. L'espèce de Smith est considérée comme une espèce de plaine, dont l'altitude ne dépasse guère 800 mètres ; le *Rosa rubiginosa* est

Digitized by Google

surtout une espèce montagnarde, assez rare même dans nos collines moyennes. Cependant, dans certaines régions, ces deux espèces vivent côte à côte, par exemple, dans la vallée de la Carença et dans les parties basses des vallées du Canigou ; il devient alors malaisé de distinguer dans leurs variations le *Rosa micrantha* du *Rosa rubiginosa*, et réciproquement. Généralement, le caractère tiré du redressement et de la persistance des sépales sur les réceptacles fructifères dans le *Rosa rubiginosa*, de l'abaissement et de la caducité précoce des sépales dans le *Rosa micrantha*, suffit à la diagnose de ces deux espèces, en dehors des autres caractères moins stables.

Mais on récoltera quelquefois des variétés du *Rosa rubiginosa* à sépales étalés et même réfléchis comme dans le *R. micrantha*, et si les autres caractères tirés de l'axe, des aiguillons, des folioles, de la villosité et la glandulosité des pédicelles et des réceptacles fructifères sont tout aussi vagues, l'embarras devient extrême et la diagnose sujette à caution.

« Le redressement et la persistance des sépales, dit M. Duffort [1], fournissent un caractère important et d'un grand secours pour la distinction de certaines espèces. Toutefois il peut manquer chez quelques types qui en sont normalement pourvus. Ainsi, dans le Gers, le *R. rubiginosa*, cependant commun, est constamment muni de sépales réfléchis ou timidement étalés et caducs avant la maturité du fruit. Il y a là une variété intéressante à laquelle j'ai donné le nom de *calvescens*. »

[1] Dr Pons et abbé Coste, Herbarium Rosarium, 3e fasc., p. 27.

Digitized by Google

« J'ai observé depuis longtemps dans l'Aveyron, dit l'abbé Coste, cette curieuse variation du *R. rubiginosa* à sépales restant réfléchis ou étalés, promptement caducs, à capitule stigmatique moins gros et moins hérissé que dans les formes ordinaires. »

« Pendant longtemps, dit M. Crépin, les *R. rubiginosa* et *micrantha* ont été très mal appréciés par la grande majorité des auteurs, qui n'avaient pas reconnu les véritables caractères de ces espèces. De nos jours encore, nous voyons de savants botanistes énumérer ou décrire pêle-mêle les variétés dérivées de ces deux roses. »

La confusion tient surtout à la fragilité des caractères distinctifs. En les passant successivement en revue, nous étudierons comparativement ces deux espèces et nous nous efforcerons de donner à chacune la physionomie qui lui est propre.

Le port, la taille des buissons ne donnent aucune indication sérieuse pour la diagnose. Dans la plaine le *R. micrantha* donne tantôt des buissons élevés, tantôt des buissons rabougris. Dans les régions montagneuses, le *R. rubiginosa* est tantôt peu élevé, tantôt très vigoureux.

Pour certains auteurs les aiguillons donneraient des caractères indiscutables ; cependant le rhodologue qui étudie sur le vif ne tarde pas à remarquer que les aiguillons dans ces deux roses se ressemblent singulièrement : plus ou moins crochus, plus ou moins nombreux, de forme variable, le caractère est fugace et d'interprétation suspecte.

L'hétéracanthie semble pour certains irréfutable. En

Digitized by Google

effet, dans le plus grand nombre des variations du *R. rubiginosa*, des aiguillons sétacés sont mêlés en grand nombre aux autres, sur les tiges de l'année et même au sommet des rameaux florifères. Mais l'hétéracanthie se retrouve aussi dans certaines variations du *R. micrantha*, entre autres dans une variété que j'ai cru devoir dénommer « *Corberiana* »[1], à cause précisément de ses nombreux aiguillons sétacés mêlés aux aiguillons ordinaires.

Les caractères tirés des folioles sont-ils plus concluants ? Dans les *R. micrantha* comme dans les *R. rubiginosa* les folioles restent variables, macrophylles ou microphylles, tantôt de grandeur moyenne, ovales ou elliptiques, ovales-elliptiques ou ovales-arrondies. Dans les deux espèces la dentelure est double et glanduleuse. La face inférieure des folioles est parsemée de glandes dans les *R. rubiginosa* comme dans les *R. micrantha*, peut-être plus glanduleuse dans les variations du *R. rubiginosa*. Ces glandes, dans ces deux espèces, exhalent par le froissement la même odeur agréable de pomme reinette.

Les pédicelles et les réceptacles fructifères dans les *R. micrantha*, et c'est d'ailleurs le caractère distinctif par excellence, sont très hyspides-glanduleux ; néanmoins, j'ai eu l'occasion d'observer des variations du *R. micrantha* où les acicules étaient très rares sur les pédicelles et manquaient totalement sur les réceptacles fructifères. Dans les *R. rubiginosa*, à côté de formes inermes on observe des formes tellement hispides glanduleuses, qu'elles ont reçu le nom d' « *hispidissima.* »

[1] Dr Pons et abbé Coste, Herbarium Rosarium, fasc. 1, p. 24.

Digitized by Google

En dehors du caractère tiré des sépales, dont nous avons parlé plus haut, la forme des réceptacles fructifères peut donner des indications utiles. De forme variable dans les deux espèces, tantôt globuleux, tantôt elliptique, les réceptacles fructifères généralement restent bien plus gros à la maturité dans le *R. rubiginosa*. Lorsqu'on étudie ce rosier sur le vif, ce caractère est frappant et assez constant.

Les styles offrent assurément le caractère le moins controversé : comme dans toutes les espèces montagnardes, le capitule stigmatique du *R. rubiginosa* est gros et laineux ; dans les *R. micrantha* de la plaine, les styles sont glabres ou glabrescents, très rarement velus.

La coloration de la corolle ne sert pas non plus à la diagnose ; généralement rosée et de grandeur variable dans les deux espèces, la corolle est entièrement blanche dans une variation du *R. micrantha*, le *R. lactiflora* Désegl., et dans une variation du *R. rubiginosa*, le *R. Moutini* Crépin.

En résumé, nous voyons que les caractères vraiment distinctifs de ces deux espèces, quoique n'étant pas absolus, sont tirés de la persistance et de la position des sépales sur les réceptacles fructifères (redressés et persistants dans les *R. rubiginosa*, réfléchis et caducs dans les *R. micrantha*), et surtout de la villosité ou de la glabréïté des capitules stigmatiques (laineux dans les *R. rubiginosa*, glabres ou glabescents dans les *R. micrantha.)*

S'il fallait donner une clef analytique pour aider à la détermination des *R. rubiginosa* et *micrantha* et

Digitized by Google

de leurs variations, on pourrait l'établir de la façon suivante :

1° Capitule gros et laineux, rarement peu velu ; sépales presque toujours redressés, rarement étalés ou même réfléchis, persistants à la maturité des réceptacles fructifères.....	*Rosa rubiginosa. L.*
2° Styles glabres ou glabrescents, très rarement velus ; sépales réfléchis et caducs à la maturité des réceptacles fructifères ; réceptacles fructifères moins gros à la maturité que ceux des R. rubiginosa.....	Rosa micrantha. Sm.

1° Variations du Rosa rubiginosa. L. tirées

A. de la forme des aiguillons.....	Variations nombreuses (*R. Comosella* Désegl. et Ozan.)
B. de la variété des aiguillons....	Variations.
aiguillons sétacés rares ou nuls.	homéacanthes { *R. comosa* Rip. / *R. eriocalyx* Chr.
aiguillons sétacés nombreux...	hétéracanthes (*R. umbellata* Leers.)
C. de la forme des folioles	variations macrophylles. microphylles.
D. de l'hispidité et de la glandulosité des pédicelles et des réceptacles fructifères.....	Variations presque inermes (*R. inermis* Pons). Variations très hispides-glanduleuses (*V. Hispidissima* Pons.)
E. de la forme des réceptacles fructifères.....	Var. (*R. mirabilis* Coste. *R. apricorum* Rip. *R. echinocarpa* Rip.)
F. de la coloration de la corolle..	Var. à fleurs blanches (*R. Moutini* Crépin.)
G. des sépales, réfléchis par exception	Var. (*R. caloescens* Duffort.)

Digitized by Google

2° Variations du *Rosa micrantha* Sm. tirées

A. de la forme des rameaux.....	Var. *calvescens* Burnat.
B. de la forme des aiguillons.....	Variations homéacanthes, nombreuses.
	hétérachantes (*R. corberiana* Pons.)
C. de la forme des folioles	Variations macrophylles.
	microphylles.
de l'absence de glandes sous-foliaires.....	Variations très rares.
D. de la pubescence des folioles..	Variations rares (*R. permixta* Désegl.)
E. de la villosité et de la glandulosité des pédicelles et des réceptacles fructifères.....	Variations nombreuses.
F. de la forme des réceptacles fructifères.....	Var. (*recurvata* Pons).
G. de la coloration de la corolle..	Var (*lactiflora* Désegl.)

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR LES

MODIFICATIONS ANCIENNES ET RÉCENTES

DU BASSIN MOYEN DE LA TET

Par **M. Julien CALAS,** membre résidant.

ORIGINES, CAUSES ET EFFETS

1° Avant propos.
2° Description du bassin de la Tet.
3° Étude géologique du bassin moyen de la Tet entre Mont-Louis et Rodès.
4° Étude des principaux facteurs de désagrégation du sol.
5° Étude séparée des modifications pour chacune des quatre catégories de sols : granitique, schisteux, argileux-compact et calcaire.

AVANT PROPOS

En 1892 nous avons fait paraître dans le XXXIIIe Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, une étude sur les travaux de restauration du bassin de la Tet entrepris par l'Administration des Eaux et Forêts. Huit ans se sont écoulés depuis et il nous paraît qu'il serait intéressant de constater les résultats acquis et le chemin parcouru dans cette période. Mais avant d'établir cette sorte de bilan, travail que nous

Digitized by Google

réservons pour 1901, nous croyons devoir en 1900 étudier un point laissé volontairement par nous de côté en 1892.

Dans notre premier travail nous avons surtout décrit le mécanisme des inondations dont il importait, d'abord, d'atténuer sinon de supprimer les désastreux effets. Nous n'avons fait qu'effleurer la question des terrains considérés tant au point de vue de leur relief que de leur composition minéralogique, de leur division en étages géologiques et surtout des modifications qu'ils ont éprouvées sous l'action d'un grand nombre de divers facteurs.

Cette question est d'une telle importance qu'elle mérite une étude spéciale. Nous croyons inutile d'insister sur ce point. Qu'il nous suffise, en effet, de signaler que de ces modifications ou, pour parler plus topiquement, de ces désagrégations dépendent en partie la puissance des inondations, l'importance des dégâts causés et en totalité la composition des terres conquises sur la mer.

La plaine alluvionnaire du Roussillon est formée des détritus arrachés à la montagne et amenés par les trois grands véhicules naturels : l'Agly, la Tet et le Tech et quelques autres cours d'eau secondaires. Suivant les régions ces détritus sont calcaires, granitiques ou siliceux et leur dépôt forme ainsi une plaine plus ou moins riche. La connaissance exacte des phénomènes géologiques anciens et surtout récents donne l'explication de beaucoup de faits qui semblent obscurs ; c'est la description de ces phénomènes que nous avons en vue dans le présent travail, que nous bornons au seul bassin de la Tet, de beaucoup le plus important des bassins côtiers des Pyrénées-Orientales.

Digitized by Google

Description du bassin de la Tet

La rivière, ou plus exactement le fleuve de la Tet, prend sa source au pied du Puig Péric ou Pic Prigue, à 2.500 mètres d'altitude, et se jette dans la mer entre Canet et Sainte-Marie, après un parcours de 120 kilomètres. Sa pente moyenne est donc de 0m021 par mètre. En réalité cette pente moyenne n'est jamais réalisée. Le fleuve, en effet, a des variations excessivement brusques et dans sa pente et dans son débit.

A son origine, le fleuve est formé par la réunion de trois cours d'eau principaux : La Tet proprement dite, qui traverse une série de petits lacs montagneux alimentés par les neiges et les sources qui en proviennent, au milieu des roches schisteuses qui constituent le massif du Puig Péric, et vient se réunir à la rivière de la Grave après une cascade de grande hauteur ; la rivière de la Grave, d'un débit à peu près comparable à celui de la Tet, qui descend des étangs de la Grave, au pied de la Pique Rouge et du Pic de la Grave ; et enfin la rivière de Pic Prigue, qui sert de déversoir aux étangs de la Lloze et de l'Esparbé.

Immédiatement après leur réunion en un seul lit, ces eaux s'épanchent dans les Bouillouses, grand marais de près de soixante hectares de superficie recevant lui-même quelques petits affluents. Ce n'est qu'après sa sortie des Bouillouses qu'on peut en somme considérer la Tet comme définitivement constituée.

De sa sortie des Bouillouses jusqu'à Montlouis, le

Digitized by Google

fleuve descend de 2.000 à 1.600 mètres sur un parcours de 14 kilomètres, soit une pente à peu près uniforme de 29 $^{00}/_{00}$. Dans cette section il traverse une région bien boisée et ne reçoit aucun affluent important.

De Montlouis à sa sortie des gorges de Rodès, soit pendant 49 kilomètres, le fleuve descend de 1450 mètres ; sa pente de 30 $^{00}/_{00}$ est très variable et va en s'adoucissant progressivement. C'est ainsi qu'entre Montlouis et Thuès, sur 10 kilomètres 500 de parcours, le fleuve descend de 1.600 à 800 mètres, soit avec la pente énorme de 76 $^{00}/_{00}$; de Thuès à Olette, sur 6 k. 5, le fleuve descend de 800 à 600 mètres, soit avec 30 $^{00}/_{00}$ de pente ; d'Olette à Ria, sur 14 kilomètres, de 600 à 360, soit avec la pente de 17 $^{00}/_{00}$; et enfin de Ria à Rodès, sur 18 kilomètres, où il descend de 360 à 150 mètres, la pente s'abaisse à 12 $^{00}/_{00}$.

Si dans la première section du fleuve, de la sortie des Bouillouses à Montlouis, son débit reste sensiblement constant par suite de l'absence d'affluents appréciables, il n'en est pas de même dans la section qui s'étend de Montlouis à Rodès, que nous dénommerons section moyenne.

Dans cette section moyenne, les rivières et torrents qui viennent grossir le cours de la Tet sont aussi nombreux qu'importants.

Ce sont, sur la rive droite :

Les rivières et torrents de Saint-Pierre, de Planès, de Prats-Balaguer ou de Saint-Thomas, de las Sourdes, de Carança, de Faget, de Nyer ou Mantet, de Saint-Coulgat, de Baillemarsane, de Bailloubère, de Roja, de Cady,

Digitized by Google

du Mardé, de Taurinya, du Llescou, de la Coume d'Espira, du Lentilla et du Riu-Fagès ou rivière de Rigarda.

Sur la rive gauche :

Une première série de torrents sur les versants de Sauto, Fontpédrouse et Llar, les rivières de Cabrils et d'Evol, une seconde série de torrents sur les versants de Jujols et des Horts, la rivière de Caillau, la Castillane, et une troisième série de torrents sur les versants d'Eus et d'Arboussols. Le lit du fleuve reste relativement resserré, malgré ce grand nombre d'affluents.

De la sortie des gorges de Rodès à la mer, soit sur 48 kilomètres, la Tet ne descend que de 150 mètres. La pente moyenne n'est donc que de 3 ‰. Les affluents sont encore nombreux, mais, sauf le Boulès, ils ne présentent aucune importance. Le lit de la Tet, qui s'élargit dans de grandes proportions, suffirait amplement à l'évacuation de leurs apports si le débit des affluents de la section moyenne ne venait s'y ajouter et provoquer des inondations que les habitants de la fertile plaine du Roussillon doivent subir. Ces inondations ont toutes leur origine dans le bassin de la partie moyenne, d'une superficie considérable. Cette superficie est à peu près les deux tiers de la superficie totale du bassin de la Tet, soit de 110.000 hectares pour un parcours de 49 kilomètres, tandis qu'aux 71 kilomètres restants ne correspond qu'une étendue de 60.000 hectares.

Ce rapide exposé montre l'importance de la partie moyenne du cours de la Tet et explique suffisamment pourquoi jusqu'à présent les travaux de restauration du bassin de la Tet y sont cantonnés, ces travaux étant

Digitized by Google

inutiles dans le bassin supérieur et impossibles à exécuter dans le bassin inférieur.

De Montlouis à l'établissement thermal de Thuès, la vallée de la Tet conserve un aspect sensiblement uniforme. La rivière s'écoule en se creusant un lit de plus en plus profondément encaissé entre deux berges très élevées. La ligne de faîte de la berge gauche, qui est exposée plein Sud, suit une ligne sensiblement orientée de l'Ouest à l'Est, partant de l'altitude de 2038 (Pic de la Tausse) pour aboutir à l'altitude de 1586 mètres (Roc de Cancailles), soit une différence de niveau de 452 mètres, pendant que la Tet descend de 1550 mètres (Fetges) à 700 (Bains de Thuès), soit une différence de 850 mètres. Il en résulte que plus la rivière descend, plus la hauteur de la berge gauche s'élève, cette hauteur passant de 488 mètres à 886.

Pendant que l'élévation de la rive gauche augmente, sa largeur entre le lit du fleuve et les crêtes diminue. A Fetges elle est à vol d'oiseau de 3.300 mètres et à Thuès de 1400 seulement. La pente moyenne passe donc de 14,8 % à 63,3 % et cela d'une façon progressive en quelque sorte. Il en résulte que les terrains cultivés avec les agglomérations habitées qui les accompagnent et qui n'existent que sur la partie la moins pentée de la berge diminuent pour finir par disparaître complètement à mesure que le fleuve s'avance vers la mer. C'est ainsi qu'en amont on trouve Fetges, la Cassagne, Sauto, Fontpédrouse, tandis que plus bas on ne rencontre que le petit hameau de Llar, d'une dizaine de feux, vivant de la culture d'une étroite bande à mi-côte.

Toute cette rive gauche est creusée de ravins à pentes

Digitized by Google

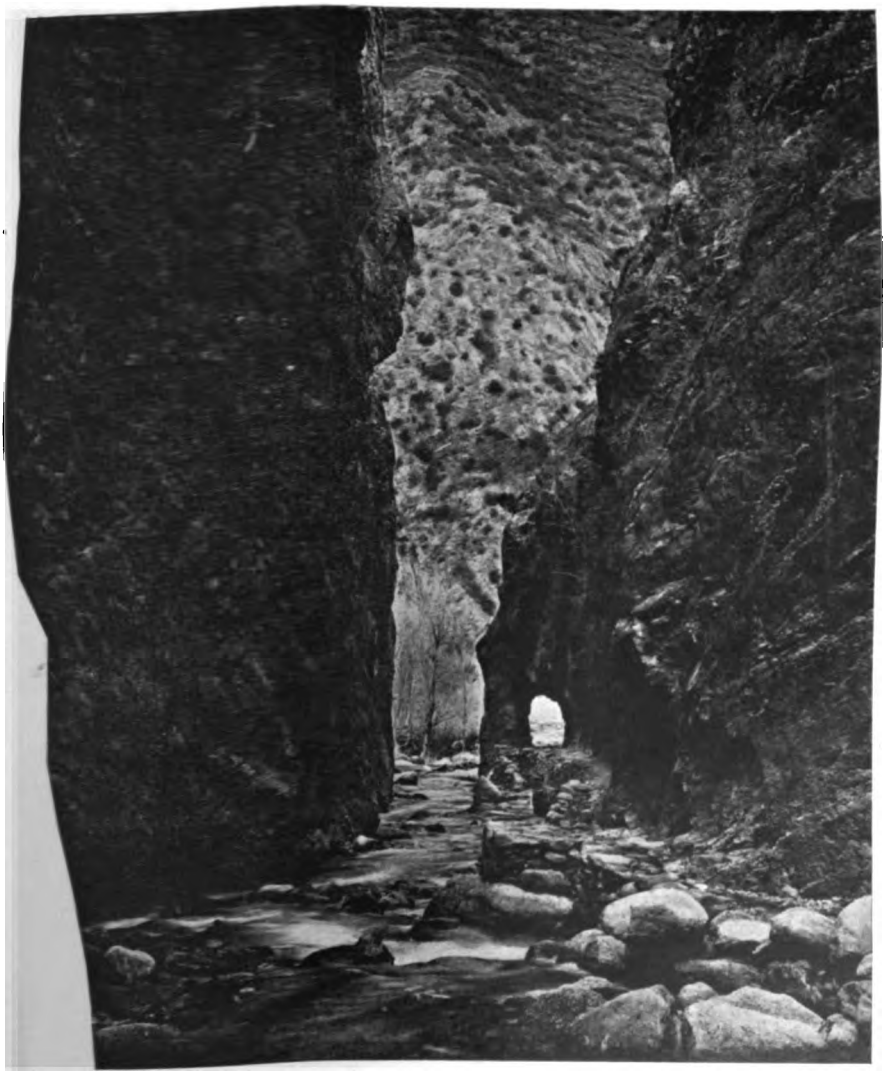

Vue nº 1. Phot. de M. Calas.

Les gorges de Carança

creusées en plein massif de gneiss par l'action directe du torrent.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

excessivement raides comme la berge elle-même, tous à peu près à sec pendant toute l'année et donnant, lors des orages, de grandes masses d'eau.

La rive droite a un aspect différent de celui de la rive gauche. Comme celle-ci cependant, de Fetges à Thuès-les-Bains, elle reste sensiblement comparable à elle-même.

Pour l'œil de l'observateur placé au fond de la vallée elle paraît formée d'un grand versant à nombreux affleurements rocheux et où tous les terrains sont occupés par la végétation forestière. En réalité ce versant rocheux n'est que la coupure des différentes rides montagneuses venant aboutir au thalweg de la Tet.

Cette paroi rocheuse est, en effet, coupée de nombreux torrents, tous apportant des volumes d'eau considérables et ayant pris naissance beaucoup plus loin, à la ligne de faîte des Pyrénées, sur la frontière espagnole. La distance à vol d'oiseau du lit de la Tet à la ligne de faîte varie de 10 à 12 kilomètres. L'altitude de cette ligne de faîte est sensiblement constante, 2.600^{m} en moyenne, avec un grand nombre de sommets plus élevés tels que le pic d'Eyne 2.786^{m}, les deux pics de la Vache 2.812^{m} et 2.830^{m}, le pic d'Enfer 2.870^{m}, le pic du Géant 2.881 ^{m}, etc., etc.

Il en résulte que la rive droite de la Tet comprend une région très mouvementée, creusée de nombreux torrents eux-mêmes profondément encaissés. Les principaux de ces torrents sont :

Les rivières de Saint-Pierre et de Planès, descendant la première du Cambre d'Aze, la deuxième du pic de Llouzes. Ces rivières traversent les forêts communales de Saint-Pierre et de Planès dans leur cours supérieur, puis les terrains cultivés au milieu

Digitized by Google

desquels sont situés les deux villages, et enfin la berge proprement dite du lit de la Tet. Leur bassin est assez bien boisé, sauf dans la partie supérieure.

La rivière de Prats-Balaguer. — Ce cours d'eau prend naissance au pied du pic d'Eyne. Il est profondément encaissé entre deux berges très élevées et très escarpées. Il vient se jeter dans la Tet près de Saint-Thomas, après un parcours d'une dizaine de kilomètres. Sa pente moyenne, qui est excessive, n'est pas moindre de 65 ⁰⁰/₀₀. Son bassin a une superficie de 2.500 hectares environ. La partie supérieure est constituée par des roches à nu, des éboulis et quelques gazons. La partie moyenne, qui comprend la forêt communale de Fontpédrouse, est assez bien boisée. Enfin dans la partie inférieure de grandes étendues restent nues et soumises à l'action d'un pâturage intensif.

La rivière torrentielle de Carança est un des affluents les plus importants de la Tet comme débit. Elle prend naissance dans les petits étangs situés au pied des deux pics de la Vache, dans une région des plus accidentées et des plus arides, au milieu de rochers et précipices. Après sa sortie du grand étang de Carança, à 2.266 mètres d'altitude, la rivière, définitivement formée, se dirige au Nord-Est et reçoit successivement le torrent de l'Enfer et les rivières de Coume Mitjane et de Bassibès. Après son confluent avec cette dernière, elle s'infléchit vers le Nord, en se creusant un lit au milieu de roches gneissiques, pour aboutir dans la Tet au village de Thuès, après un parcours de 14 kilomètres environ et une pente moyenne de 130 ⁰⁰/₀₀. Son bassin a une superficie de 4.200 hectares, dont les quatre cinquièmes à peu près

Digitized by Google

pour ses 10 premiers kilomètres et le cinquième restant pour les derniers.

Pendant les dix premiers kilomètres, d'ailleurs, la vallée est relativement large; nous verrons plus loin qu'il s'y est même formé un important dépôt de Glaciaire récent; mais dans ses six derniers kilomètres, le torrent, profondément encaissé, traverse les fameuses gorges de Carança, dont nous donnons une vue prise près de leur fin, à 500 mètres du village de Thuès.

Le bassin de la Carança présente des aspects très divers. Dans la partie supérieure ce sont des rochers et éboulis gigantesques avec quelques rares taches de gazon. En descendant, la proportion gazonnée augmente, puis apparaît la végétation forestière accompagnée des rhododendrons, mais avec une notable proportion de pâturages.

Cette proportion diminue à mesure qu'on s'approche de la Tet, mais en revanche les grands rochers réapparaissent en masse. On peut évaluer à 1200 hectares la surface rocheuse improductive, à 1800 la partie plus ou moins bien gazonnée formant les pâturages, et à 1200 la partie véritablement boisée.

Toute la partie du bassin de la Tet que nous venons de décrire présente ce caractère particulier que les cultures du bord de la rivière sont à peu près nulles. On y trouve surtout des prairies mais toutes de peu d'importance. Comme conséquence, il existe sur ses bords immédiats une seule agglomération d'habitants et encore très faible, le village de Thuès, de 125 âmes.

Les cultures de céréales se trouvent sur les versants, généralement à mi-hauteur, tels sont les champs cultivés de la Cassagne, Sauto, Fontpédrouse, Llar et Canaveilles

Digitized by Google

sur la rive gauche, Planès, Prats-Balaguer, mas Baret, Entrevalls et En sur la rive droite. La vue ci-jointe de la région de Thuès indique bien cette situation. Vallée très resserrée avec quelques rares prairies, versants abrupts et cultures dans le haut.

Il en est de même pour les affluents. Bien plus, l'un d'entre eux, la Carança, est remarquable par l'absence de toute habitation et même de toute culture dans son bassin.

Mais après les gorges de Thuès le thalweg de la Tet va s'élargir progressivement et rapidement. Son aspect variera à chaque instant, les cultures sur les berges immédiates prendront de plus en plus d'importance, les agglomérations humaines se succéderont en se rapprochant de plus en plus : Olette, Joncet, Serdinya, Villefranche, Ria, Prades, Marquixanes, Vinça, Rodès.

Les affluents importants s'écouleront au milieu de vallées généralement larges, au moins dans la partie inférieure, et verront également s'établir sur leurs bords des populations plus ou moins denses.

Ils forment tous sur la vallée principale de profondes échancrures. La description des plus intéressants de ces affluents suffira pour représenter l'ensemble de la vallée.

Remarquons seulement que ces affluents sont comparables entre eux suivant qu'ils sont situés sur la rive droite ou la rive gauche.

Sur la rive droite, ils sont tous perpendiculaires à la Tet, ayant donc, dans la partie inférieure de leur cours, une direction générale Sud-Nord, tandis que la Tet s'écoule de l'Ouest à l'Est.

Sur la rive gauche, au contraire, les trois seuls

Digitized by Google

affluents à citer : la rivière de Cabrils, le Caillau et la Castillane, ont une direction oblique et cette direction, du Nord-Ouest au Sud-Est, forme un angle relativement aigu avec celle de la Tet. Leur vallée principale est séparée de celle du fleuve par un éperon montagneux qui s'abaisse et se rétrécit progressivement pour mourir au confluent des deux cours d'eau.

La rivière de Cabrils sort du massif de Madres. Elle arrose le territoire des communes de Sansa, Railleu, Talau, Aiguatebia et Canaveilles. Son cours est de 20 kilomètres et sa pente moyenne de 70 °/₀₀. La superficie de son bassin est de 11.000 hectares dont un tiers est occupé par la forêt, un tiers par les pâturages, un cinquième par les cultures et le reste par les rochers.

Elle reçoit la rivière d'Evol presque à son confluent avec la Tet. Ce cours d'eau, alimenté par le gourg d'Evol et de nombreuses sources, traverse dans son cours supérieur de grands pâturages et des massifs boisés, et dans sa partie inférieure, quand l'élargissement de la vallée le permet, les cultures d'Evol.

Le bassin de la rivière de Cabrils est séparé de celui de la Tet par l'éperon montagneux qui part de la Tausse pour aboutir à Olette.

Le Caillau ou rivière de Nohèdes, sort également du massif de Madres. C'est le déversoir des gourgs Estelat et Bleu. Il traverse une région sauvage très accidentée et vient se jeter dans la Tet entre Ria et Prades, après un parcours de 18 kilomètres sur une pente de 95 °/₀₀.

Les pâtures et rochers occupent les deux tiers de ce bassin d'une superficie totale de 6.500 hectares, la forêt le quart, le reste est pris par les cultures. L'éperon

Digitized by Google

montagneux qui le sépare de la Tet est constitué par le massif du Coronat qui vient mourir à Ria.

La Castillane descend du Pic de Portepas et du col de Jau. Elle arrose Mosset, Campôme, Molitg et Catllar et vient se jeter dans la Tet à quelques cents mètres en aval de cette localité, après un parcours de plus de 25 kilomètres sur une pente de 76 $^{00}/_{00}$.

Son bassin de 9.500 hectares environ comprend 2.500 hectares de forêts bien constituées et le double au moins de pâturages en bon état ou tout au moins couverts d'abrisseaux tels que cistes, bruyères, genêts, etc., qui maintiennent le sol. Les cultures sont assez importantes puisqu'elles occupent la population de quatre fortes agglomérations.

La vallée de la Castillane est séparée de celle de la Tet par les contreforts du Portepas qui viennent mourir à la hauteur de Prades.

Entre les confluents des rivières de Cabrils et de Nohèdes avec la Tet, et également en aval du débouché de la Castillane, le versant qui constitue la rive gauche du fleuve est coupé par des torrents plus ou moins importants, généralement à sec et d'une direction sensiblement perpendiculaire, Nord-Sud par conséquent.

Les affluents de la rive droite sont autrement plus nombreux.

Nous trouvons d'abord *la rivière de Nyer et Mantet,* descendant des pics de la Dona et Roque-Couloum.

Cette rivière a un parcours de 18 kilomètres environ sur une pente de 95 $^{00}/_{00}$ et un bassin de 5.500 hectares. Elle traverse d'abord une région de pâturages et de hau-

Digitized by Google

les cultures où se trouve le petit village de Mantet, puis une région très accidentée et plus ou moins boisée après laquelle elle débouche à Nyer pour aller rejoindre la Tet deux kilomètres plus loin.

On peut évaluer aux deux tiers de son bassin la surface en pâtures ou rochers, le quart en bois plus ou moins consistants et le reste en cultures.

En aval de la rivière de Nyer et Mantet, la Tet reçoit à droite trois affluents de médiocre importance et de faible débit en temps ordinaire, mais particulièrement intéressants par les modifications nombreuses dont leurs bassins ont été et sont encore le théâtre. Ce sont les trois torrents de *Saint-Coulgat,* de *Baillemarsane* et de *Bailloubère*.

Ces trois torrents ont une direction générale Sud-Nord. Leurs bassins, d'une superficie totale pour l'ensemble de 2.300 hectares environ, ont été presque complètement déboisés. C'est à peine si, en laissant de côté les terrains replantés par l'administration des Eaux et Forêts, on pourrait y trouver 200 hectares de véritables forêts.

Nous verrons plus loin que tous les phénomènes d'érosion se sont anciennement produits et se reproduisent journellement avec intensité sur les berges de ces trois torrents.

Nous trouvons ensuite *la rivière de Roja.* Ce cours d'eau, qui vient de la cime de Pomarole, se jette dans la Tet peu en amont de Villefranche. Son cours est de 22 kilomètres, sa pente moyenne de 85 ‰ ; son bassin a une superficie de 8.300 hectares, dont un cinquième à peine est boisé. On trouve sur les bords de cette rivière

Digitized by Google

les villages de Py, Sahorre et Fuilla. Dans les territoires de ces deux dernières communes, la Roja arrose une large et fertile vallée.

La rivière de Cady offre une grande analogie avec la rivière de Roja. Prenant naissance au pied du versant sud du Canigou, elle contourne ce puissant massif, arrose Casteil, Vernet et Corneilla et se jette dans la Tet à Villefranche, après un parcours de 19 kilomètres sur une pente de 110 ∞/∞. Son bassin est de 6.000 hectares dont un quart environ est plus ou moins boisé.

En aval de Villefranche, la Tet reçoit à droite un certain nombre d'affluents assez importants et présentant un aspect sensiblement uniforme.

Descendant des hauts sommets du Canigou et traversant dans leur cours supérieur et moyen les massifs boisés de ses contreforts septentrionaux, ces cours d'eau dans leur cours inférieur arrosent les cultures de Taurinya, Codalet, Prades, Clara, Villerach, Los Masos, Marquixanes. Dans le seul bassin du plus important d'entre eux, *la rivière de Lentilla,* nous trouvons jusqu'à cinq localités : Velmanya, Ballestavy, Finestret, Estoher et Espira auxquelles il faut ajouter Joch, Rigarda et Vinça, dont les principales cultures couvrent des alluvions qui lui sont vraisemblablement dues.

On voit donc que de Thuès à Rodès, à mesure que la pente du fleuve décroît, le nombre de ses affluents augmente. Il semblerait, en conséquence, que l'apport de l'eau étant augmenté et la vitesse de son écoulement diminuée, la Tet devrait devenir un large fleuve au débit important. Il n'en est rien.

Digitized by Google

Dans les affluents, nous avons vu les bassins inférieurs généralement cultivés. On y a donc utilisé presque toute l'eau pour les irrigations. Il en est de même de celle de la Tet proprement dite. Il existe dans la région un système de canaux prodigieusement développé dont nous étudierons plus loin un des effets imprévus.

Contrairement à une erreur trop répandue, l'eau d'irrigation des canaux ne retourne pas toute à la rivière.

Seule, une faible partie y revient. Il faut tenir compte, en effet, non seulement de la perte par évaporation, mais de l'eau utilisée par les plantes pour leur végétation et des eaux d'infiltration, perdues dans les couches profondes du sol, qui vont sourdre à des distances souvent très considérables. Il en résulte donc une véritable diminution dans le débit de la Tet pendant la période des irrigations. Et on sait que pendant le reste de l'année la gelée retient les eaux dans la haute montagne.

Au point de vue du relief du sol, on peut considérer d'une façon générale que la Tet sépare en deux expositions bien tranchées son propre bassin, la rive droite étant exposée au Nord et la rive gauche au Sud. Nous verrons plus loin quelle est la très grande importance de cette question d'exposition.

Nous allons passer maintenant à l'étude géologique de la région qui nous occupe [1].

[1] Pour ce faire nous avons consulté avec fruit la remarquable étude stratigraphique du Canigou, de M. Roussel.

Digitized by Google

Constitution géologique du sol dans le bassin moyen de la Tet

La région que nous considérons, le bassin de la Tet entre Montlouis et Rodès, ne comprend à peu près que des terrains primitifs et primaires, sur lesquels sont venus à différentes époques des dépôts quaternaires. Elle est donc caractérisée, à l'exception de lambeaux de Pliocène, par l'absence presque absolue de tout terrain des ères secondaire ou tertiaire.

Les terrains primitifs (voir la carte) sont l'Archéen et le Précambrien.

L'Archéen est localisé sur la rive droite de la Tet, il occupe la partie supérieure de la grande ride du Canigou et son versant Nord, il cède la place au Précambrien suivant une ligne Est-Ouest en restant sensiblement parallèle à la Tet, passant au Sud et à peu de distance de Planès, Thuès, Nyer et Casteill.

Il est formé par quatre ou cinq mille mètres d'un beau gneiss primitif amygdalin, dont la stratification est nettement indiquée par l'alignement du mica et des amygdales de feldspath et dont la masse est divisée en bancs plus ou moins épais dans le sens de la stratification et aussi dans un sens perpendiculaire à cette direction. Le micaschiste et le calcaire y sont rares. On rencontre parfois des filons de cette dernière roche qui joue un rôle important dans la fertilité des sols.

Le *Précambrien* affleure suivant une bande de largeur sensiblement constante tout le long de l'Archéen. La Tet

Digitized by Google

le traverse presque en son milieu entre Eyne et la hauteur de Nyer. Dans cette région, les deux rives du fleuve sont donc constituées par des terrains de cette période.

Après son confluent avec la rivière de Nyer, la Tet passe dans le Cambrien, tandis que le Précambrien continue son prolongement dans la direction de l'Ouest. De Montlouis à Clara, le Précambrien est bordé successivement au Nord par le Glaciaire ancien, du méridien de Bolquère à celui de Montlouis, par les roches éruptives (granite) jusqu'au méridien de Fontpédrouse, par le Cambrien jusqu'au méridien d'Escaro, et enfin par le Glaciaire ancien.

La composition du Précambrien dans la région est complexe. A la base il est formé par un gneiss granitoïde par endroits et à deux micas ou mica blanc et par de nombreuses lentilles de calcaire. A la partie supérieure, au gneiss et au calcaire viennent s'ajouter de très importants bancs de schiste et aussi de puissants bancs de quartz, tous avec oxyde de fer. Ce minerai est particulièrement abondant entre Nyer et Corsavy, soit donc à l'Est de Nyer. Il est d'ailleurs exploité activement dans les différentes concessions d'Escoums, d'Escaro-Nord, d'Escaro-Sud, d'Aytua, de Sahorre, de Vernet, de Fillols, de Taurinya, du Llech, de Velmanya, de Batère, des Indis, etc.

Dans la partie Nord-Ouest du massif qui nous intéresse spécialement, il est recouvert très souvent par des affleurements de granite pegmatite dominante qui jouent un rôle particulièrement important.

Les terrains primaires sont représentés dans la région

Digitized by Google

qui nous occupe par le Cambrien, les faunes seconde et troisième du Silurien, le Dévonien et le Permo-Carbonifère.

Le *Cambrien* n'est pas déterminé d'une façon absolue. Sa faune a échappé jusqu'à présent aux recherches, mais il paraît indiscutable que la grande masse de schistes et de calcaires, partout interposée entre les gneiss des terrains primitifs et les schistes ardoisiers du Silurien moyen (faune seconde), ne peut représenter que le Cambrien. Il succède immédiatement au Précambrien. Il occupe une surface de forme quadrilatérale dont les quatre côtés seraient : au Sud le bord du Précambrien, à l'Ouest, où il est bordé par les roches éruptives, le méridien de Talau entre le côté Sud et le côté Nord, au Nord une ligne joignant Aiguatébia au hameau de Joncet de la commune de Serdinya le long du Silurien faune seconde, et à l'Est une ligne contournant l'épanchement glaciaire de Serdinya à Escaro.

Le terrain est formé de schistes satinés, noirs, aluminifères par endroits, alternant avec de nombreux calcaires sur une épaisseur d'environ 3000 mètres. Sur le bord Ouest on trouve des affleurements de roches éruptives (granite pegmatite dominante).

Le *Silurien* est représenté par l'Armoricain ou Ordovicien (faune seconde) et par le Gothlandien (faune troisième). Ces deux divisions sont assez intéressantes pour mériter une description séparée.

L'Armoricain ou Ordovicien (faune seconde) s'étend au Nord du Cambrien. Il est donc limité par lui au Sud ainsi que par les épanchements glaciaires qui le recouvrent et l'interrompent à l'Est et à l'Ouest. Au Nord

Digitized by Google

Phot. de M. Calas.

Carte.

A Archéen.
P Précambrien
C Cambrien.
Sa Silurien arm
Sg Silurien goth.

Glaciaire ancien.
Glaciaire récent.
Alluvions des terrasses.
Roches éruptives (granite).

Digitized by Google

Digitized by Google

il est remplacé par le Gothlandien. Le sol est formé de quartzo-phyllades très abondants, de schistes ardoisiers renfermant des traces de trilobites (Asaphus et Calymènes) et de schistes argileux à Orthis et Echinosphœrites. Les schistes ardoisiers sont exploités avec profit dans plusieurs carrières au Nord d'Evol, commune d'Olette. Plusieurs assises de ce terrain sont fortement siliceuses et passent souvent au poudingue. C'est ainsi que suivant une ligne partant un peu au Nord de Jujols et se dirigeant vers Flassa et les Horts, petits hameaux de la commune de Serdinya, on trouve dans toute l'épaisseur du terrain, mais surtout à la surface, de gros bancs d'un poudingue à fragments et ciment quartzeux. L'assise à Orthis actoniæ augmente d'épaisseur et reste partout fossilifère. La puissance du terrain armoricain est de 3000 mètres environ.

Le Gothlandien (faune troisième) succède à l'Armoricain. C'est une longue et étroite bande qui sépare celui-ci du Dévonien et, se dirigeant d'une façon générale de l'Ouest à l'Est, vient mourir aux environs de Villefranche sous le Glaciaire ancien. Le Gothlandien est composé de schistes carburés et de calcaires à orthocères.

Plus il avance vers l'Est, plus son aspect est caractéristique. Au-dessus des Horts et vers Villefranche ses calcaires renferment des lentilles d'oxyde de fer qui donnent au terrain un facies rutilant rappelant d'une façon frappante l'aspect des marbres griottes du Dévonien. Cet aspect rutilant a été plusieurs fois la cause d'erreurs très explicables. La puissance du Gothlandien n'est que de quelques mètres (de 10 à 50).

Le Dévonien est remarquable par sa disposition.

Digitized by Google

Comme le Gothlandien et à côté de lui il s'étend en une longue bande sensiblement dirigée de l'Ouest à l'Est, ou il s'épanche en forme de spatule. Il occupe le sommet de ligne de faîte du massif du Coronat séparant la vallée de la Tet de la vallée de Caillau ou rivière de Nohèdes. Plus important que le Gothlandien, il n'a guère cependant que 200 mètres dans sa partie étroite. Le terrain est constitué par des calcaires dolomitiques et cristallins en gros bancs et des calchistes à goniatites.

On exploite dans le Dévonien, aux environs de Villefranche, de beaux marbres roses et violets, et plus haut, dans le vallon de Belloc et à la Tartarasse, de superbes marbres griottes dans lesquels, une fois la surface polie, on voit nettement les tours de spire des goniatites.

Le Permo-Carbonifère succède au Nord au Dévonien toujours suivant une bande assez étroite et dirigée de l'Ouest à l'Est, où il est bordé par le Glaciaire ancien. Le terrain est formé de schistes et de calschistes.

Au nord du Permo-Carbonifère, on retrouve successivement le Précambrien, le Cambrien, l'Armoricain, bordés par les roches éruptives (granite); tous trois représentés par des bandes plus ou moins larges dirigées de l'Ouest à l'Est.

Signalons pour mémoire trois tombeaux de Pliocène : un sur la rive droite de la Tet en face d'Eus et les deux autres bordant la Lentilla à droite, entre Finestret et Vinça, et à gauche, entre Espira et Marquixanes.

Arrivons maintenant aux terrains quaternaires si importants au point de vue qui nous occupe. Ces terrains peuvent se diviser en trois catégories : Glaciaire ancien, Glaciaire récent et Alluvions des Terrasses.

Digitized by Google

Glaciaire ancien. — Au pied du grand massif du Canigou et des Trois-Etoiles, dans la vallée moyenne de la Tet, on trouve un puissant dépôt ayant sur certains points des profondeurs d'une puissance considérable (plus de 300 mètres près d'Escaro) et formant une sorte de plateau peu étendu, incliné vers la plaine et coupé de profonds ravins.

Nous étudierons plus loin la formation de ce plateau essentiellement composé d'un mélange d'argile, de sable et de fragments de roche de grosseur variable, arrondis ou anguleux, le tout ayant une couleur grisâtre, jaunâtre et passant souvent au rouge. La grosseur des blocs varie depuis celle du poing et arrive à être considérable puisqu'on trouve des échantillons de 40 mètres cubes. Les blocs sont principalement des quartiers de gneiss ou quartz plus ou moins décomposés.

Le principal grand dépôt glaciaire s'étend d'Escaro à Espira-du-Conflent. De Ria à Marquixanes il borde la Tet. Il est coupé par quelques vallées d'alluvions récentes. On retrouve encore un petit dépôt dans la vallée de la Tet en amont de Montlouis, provenant du massif du Carlite. Un troisième plus important se trouve dans la vallée de l'Aude entre les Angles et Puyvalador, tout à fait en dehors de notre région.

Glaciaire récent. — Outre ce glaciaire ancien il en existe un autre de formation plus récente, uniquement formé de moraines, et se tenant dans les hautes vallées des principaux torrents. On le trouve sous forme d'îlots peu importants. C'est ainsi qu'il en existe dans la haute vallée de Prats-Balaguer, dans celle de la Carança, où le dépôt a une certaine puissance, dans les hautes vallées de

Digitized by Google

Mantet et de Velmanya, etc. Le plus grand îlot se trouve en amont de Montlouis, entre la métairie Laborde et la redoute Dagobert, où il a recouvert vraisemblablement du Glaciaire ancien.

Alluvions des Terrasses. — Enfin on trouve partout dans le bassin de la Tet des alluvions disposées le plus souvent en deux terrasses séparées l'une de l'autre par un talus plus ou moins accusé. La terrasse inférieure est située à quelques mètres à peine au-dessus du lit des rivières et la supérieure à 30 ou 40 mètres environ au-dessus de la première. On retrouve des lambeaux épars de la Terrasse supérieure tout le long de la Tet. Il en existe jusqu'à la hauteur de Thuès. Les principales alluvions des Terrasses sont celles des trois vallées de la Roja ou de Fuilla, de Cady et de Fillols, celle de la vallée de la Tet, de Prades à l'aval, et enfin celle de Vinça qui va jusqu'à Joch et Rigarda. Ce sont naturellement les terrains les plus fertiles de la région et par conséquent les plus cultivés.

Roches éruptives. — Il nous reste à dire un mot des roches éruptives. Dans la région qui nous occupe ces roches sont représentées par le granite qui, des contreforts méridionaux du Carlite, se déverse vers l'Est jusqu'au méridien de Talau-Aiguatébia où il borde les terrains Cambrien et Silurien déjà décrits.

Ce massif éruptif est composé par un granite à mica noir qui devient porphyroïde dans la partie orientale. Vers le Sud et également à l'Est il est à pegmatite dominante.

Ce granite, qui remplace les schistes de l'Armoricain et du Cambrien dans cette région et autre part la partie

Digitized by Google

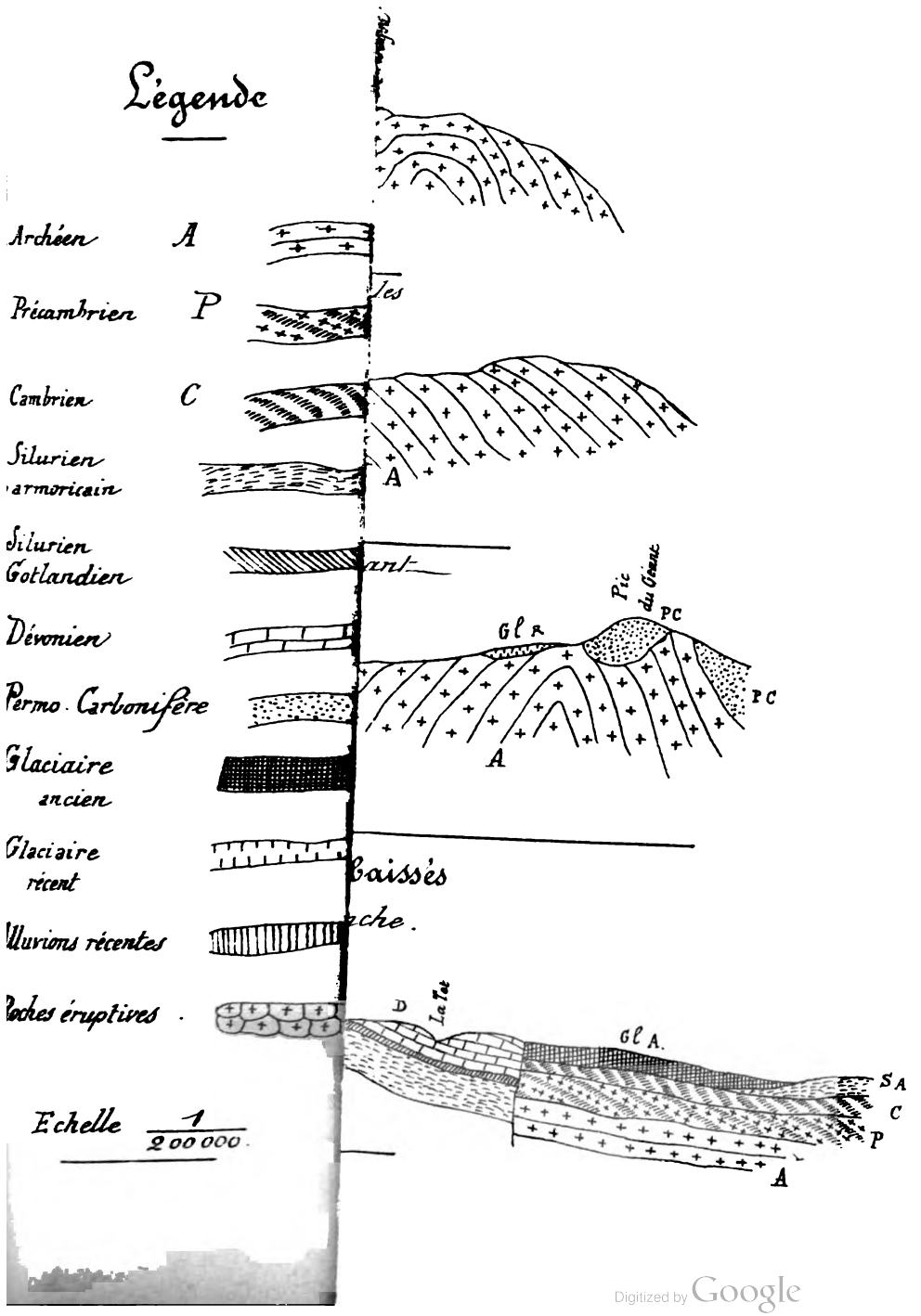

Digitized by Google

Digitized by Google

supérieure du Permo-Carbonifère qu'il a traversé, est donc postérieur à cette période.

A la carte géologique précitée nous joignons une planche portant : d'abord trois coupes perpendiculaires aux plis aigus, la première de Catllar au Canigou, la deuxième du pic de Portepas à la cime de Pomarole et la troisième de Madre au pic du Géant, sur lesquelles on verra clairement la disposition des étages ; puis une coupe perpendiculaire au pli surbaissé, allant de la source de l'Aude à Villefranche et au-delà, et montrant la grande faille de Villefranche, expliquant ainsi la disparition en ce point du Cambrien, du Silurien et du Dévonien.

Bien qu'on trouve dans chacun de ces étages des roches différentes et qu'à chaque période aient pu correspondre des dépôts souvent comparables, il n'en est pas moins vrai que si on considère le produit de la décomposition des roches de chaque étage et les dépôts accumulés, on peut classer en quatre catégories les terrains ainsi formés.

1° Les granites, l'Archéen tout entier et les gneiss du Précambrien, soit sa majeure partie, ont donné les terrains granitiques ou gneissiques. Ces terrains sont les plus importants. Ils couvrent au moins 50.000 hectares du bassin moyen de la Tet, de Montlouis à Rodès, occupant naturellement les plus hauts sommets et les deux rives de la Tet, de son origine à la hauteur de Canaveilles. Leur exposition générale est plutôt Nord, puisque leur plus grande masse est sur la rive droite du fleuve. Nous verrons qu'ils sont plus ou moins compacts suivant qu'ils proviennent des roches éruptives et de l'Archéen ou du Précambrien.

Digitized by Google

Ils occupent la presque totalité des bassins des affluents de droite, la Lentilla exceptée.

2° Une faible partie du Précambrien, le Cambrien et le Silurien (faune seconde) forment l'ensemble des terrains schisteux. Leur superficie représente les deux cinquièmes de celle des terrains granitiques, soit 20.000 hectares. Ils sont presque entièrement situés sur la rive gauche de la Tet et ont par conséquent une exposition générale Sud. Ils sont particulièrement abondants dans les bassins des deux affluents importants de la rive gauche : les rivières de Cabrils et de Nohèdes. On les retrouve dans le bassin inférieur de la Lentilla, qui, dans sa partie supérieure, traverse des terrains granitiques.

3° Les terrains calcaires proviennent du Silurien (faune troisième) ou Gothlandien, qui donne aussi des schistes, et surtout du Dévonien et du Permo-Carbonifère. Leur superficie est donc peu importante, de 5 à 6000 hectares. Ils occupent des crêtes et plateaux et la partie supérieure des versants qui en dépendent, dans le massif du Coronat, et ils descendent jusqu'à la Tet et la dépassent. On retrouve des îlots et affleurements de calcaires au milieu des terrains granitiques, mais ils sont trop peu importants pour influer sur leur masse.

Enfin il en existe une bande importante près de la frontière d'Espagne, dans les hauts bassins de la rivière de Prats-Balaguer, de la Carança et de la rivière de Nyer et Mantet.

4° Les Glaciaires ancien et récent ont formé les terrains que nous dénommerons argileux-compacts.

Ces terrains, d'une superficie d'ailleurs supérieure à

Digitized by Google

celle des terrains calcaires, sont surtout importants par leur emplacement au bord des cours d'eau où ils constituent des plateaux peu élevés et coupés par des vallées couvertes d'alluvions récentes.

Si les plus médiocres de ces terrains argileux-compacts dans la région ouest sont peu fertiles, précisément en raison de leur compacité, il n'en est pas de même en général puisque, en grande partie, les cultures d'Escaro, Serdinya, Corneilla, Fillols, Taurinya, Codalet, Prades, Ria, Los Masos, etc., jusqu'à Rodès, sont faites sur eux.

Enfin les Alluvions des terrasses, qui donnent les terrains les plus fertiles et occupent le fond des vallées les plus ouvertes, devraient être argileuses ou calcaires suivant la provenance de leurs apports.

Mais un simple coup-d'œil sur la carte permet de voir que le rôle des massifs calcaires sur leur constitution a été à peu près nul. Les alluvions sont donc toutes à ranger parmi les terrains argileux, d'ailleurs relativement meubles.

La superficie des terrains argileux et de 8 à 10.000 hectares.

Maintenant que nous connaissons d'une façon aussi complète que possible la situation topographique des terrains et leur origine géologique, nous allons examiner l'action qu'ont eue sur eux les trois facteurs principaux de désagrégation : le climat, les eaux et l'intervention humaine.

Digitized by Google

Etude des principaux facteurs de désagrégation du sol

1° *Action du climat.* — Le climat de nos régions a subi des variations considérables depuis les dernières formations géologiques. C'est ainsi que la faune a été complètement modifiée et qu'on a vu disparaître de la région les animaux suivants : Mastodon arvernensis, Rhinocéros leptorhinus, Testudo Perpiniana.

Nous savons que pendant l'époque quaternaire il y a eu d'abord des pluies et neiges excessivement abondantes qui ont donné naissance aux grands glaciers et à un régime caractéristique fluvial. A ce régime fluvial a succédé un régime sec et froid correspondant à l'âge du renne, puis un régime plus humide correspondant à l'âge de la tourbe, pour arriver, en fin de compte, à l'époque actuelle. Si l'on songe que ces variations étaient d'une violence considérable, que leur durée, bien qu'inconnue, devait être également très grande, on se rend compte des modifications qu'elles amenaient dans l'état du sol. Nous verrons plus loin l'influence de ces variations sur les formations glaciaires d'Escaro à Estoher.

Si les variations anciennes ont eu une énorme importance les variations actuelles en exercent encore une sensible. Parmi elles il faut considérer les variations dans la température et dans l'état hygrométrique et barométrique.

Les variations dans la température soit annuelles soit journalières consistent surtout dans les actions consécu-

Digitized by Google

tives et réitérées du gel et du dégel. Les variations dans l'état hygrométrique et barométrique se manifestent par la pluie, les orages, la foudre, la grêle et le vent. Les avalanches et la sécheresse dépendent à la fois de la température et des variations hygrométriques et barométriques.

La région qui nous occupe est assurément une des régions de France où les variations sont les plus considérables. La température dans la région montagneuse varie facilement de plus de 60 degrés dans l'année, et de 30 dans la journée. Dans la période hivernale les terrains à exposition Sud ont presque journellement des alternatives de gel et de dégel dont les effets sont rapides et puissants. Les terrains à exposition Nord ont aussi ces alternatives mais réparties sur des durées plus longues; sur eux le dégel principal, outre son action mécanique propre, contribue, par l'apport humide qu'il donne, à l'action des eaux.

La pluie a également des variations considérables et d'une extrême importance. Nous étudierons plus loin l'action des eaux, mais constatons, en ce qui concerne la pluie, qu'à des périodes particulièrement longues de sécheresse succèdent des précipitations d'eau très élevées. Le volume moyen de l'eau tombée annuellement dans les Pyrénées-Orientales oscille entre 500 et 800^{mm}. Or il n'est pas rare de constater en 3 ou 4 jours une chute égale au quart et quelquefois au tiers du total annuel. C'est ainsi que dans la vallée de la Tet on a constaté, en 1888, du 21 au 24 septembre, 261^{mm} d'eau; en 1891, du 25 au 28 octobre, 372^{mm} pour une moyenne de 800^{mm}; en 1892, du 8 au 10 novembre, 288^{mm} pour une moyenne de

Digitized by Google

519^{mm} ; et enfin pendant l'année 1893, de sécheresse exceptionnelle, du 9 au 13 novembre, 102^{mm} pour 448^{mm}. Ajoutons que les jours de pluie sont relativement peu nombreux, 65 en 1891, 54 en 1892 et 45 en 1893, et groupés par 2, 3 ou 4. On voit combien sont rares les périodes pluvieuses : de 20 à 30 environ par an.

La grêle et la foudre sont d'une importance plutôt au-dessous de la moyenne. Leur action ne se fait sentir que dans les plus hautes régions et les Pyrénées-Orientales ne souffrent pas trop de leur fait. Il y a cependant des années où ces phénomènes sont plus fréquents. Cela est arrivé dans l'été 1899 où plusieurs chutes de grêle se sont produites, notamment dans la vallée de la Carança et celle de la Tet. Les grêlons assez gros, après avoir profondément raviné les terres meubles, ont augmenté d'une façon appréciable la densité de l'eau de la Tet et par suite sa puissance mécanique.

En ce qui concerne la foudre on doit mettre à son actif l'éclatement des gros blocs qui couronnent certains pics élevés.

Le vent joue au contraire un rôle important. Dans les Pyrénées-Orientales on ne l'a jamais faible ou modéré. Dès qu'il souffle, et ce cas se présente souvent, il est fort et violent, avec des vitesses de 10 à 30 mètres à la seconde. Lorsqu'il atteint ces vitesses, il dégénère en ouragan. Sous cette forme, et même à l'état de vent violent, il agit sur le sol.

En été il transporte des poussières qui s'amoncellent en des points déterminés, il soulève les graviers. A l'aide de ces petits éléments il use et ronge les roches. Il arrive fréquemment que sous son action des blocs se détachent

Digitized by Google

des crêtes. Enfin il déracine les arbres et par là ébranle la couche superficielle.

Les avalanches n'agissent généralement que dans la haute montagne où l'on rencontre en masse des éboulis qui leur sont dus. Cependant il arrive quelquefois des avalanches de neige dans la partie moyenne. Dans ce cas le danger est considérable et les conséquences presque toujours désastreuses, puisque la région est habitée.

La sécheresse est un des fléaux de la région. A des chutes de pluies considérables succèdent des périodes fort longues de sécheresse complète. Le premier et principal effet de la sécheresse est l'absence d'eau ; le lit des fleuves, rivières et torrents est souvent à sec en été. L'humidité disparaît du sol, des crevasses s'y produisent, enfin les particules détachées des roches, n'ayant plus l'eau pour les agglutiner, demeurent mobiles et par suite très sensibles à l'action du vent. Celui-ci n'est surtout dangereux que lorsqu'il est exceptionnellement sec, ce qui, dans la région, n'est malheureusement pas l'exception mais bien le cas général.

2° *Action des Eaux.* — Les eaux constituent l'agent le plus actif de la modification du relief terrestre depuis l'ère quaternaire. A cette ère leur action s'est manifestée d'une façon particulièrement puissante par les dépôts glaciaires à la base des grands massifs montagneux et les dépôts quaternaires des terrasses dans un grand nombre de vallées. Nous verrons le mécanisme de cette action dans l'étude de la grande moraine du Canigou, d'Escaro à Estoher.

A l'époque actuelle leur action, pour s'être sensiblement amoindrie, n'en est pas moins très importante.

Digitized by Google

Elles agissent d'abord sous forme de neige et de brouillard qui, sauf le cas de trop grande abondance, sont bienfaisantes en favorisant la végétation et en régularisant le débit des cours d'eau. Mais si les chutes de neige sont trop abondantes à la fin de l'hiver, alors que la température plus douce s'élève brusquement, elles causent des dégâts. D'abord elles brisent souvent les arbres et surtout les déracinent en ébranlant le sol. Puis le dégel survenant amène des crues aussi considérables que subites dans les cours d'eau.

A la suite de ce brusque dégel, des pluies et des orages, arrive le ruissellement. L'action de ce ruissellement dépend d'un grand nombre de facteurs. La vitesse et le volume de l'eau écoulée, le relief du sol et la nature des terrains sont les principaux. Si la pluie n'est pas torrentielle le facteur principal est le relief du sol ; mais comme nous avons vu que dans la région c'est le cas le plus général, la nature du sol passe au premier rang.

Ainsi nous verrons que l'action du ruissellement est beaucoup moins sensible sur les versants Sud, constitués par des sols calcaires de la rive gauche de la Tet, que sur les versants Nord morainiques de la rive droite.

Avec le relief et la nature du sol il faut également tenir compte de sa dénudation, qui active singulièrement la rapidité d'écoulement de l'eau, ou de son boisement, qui, en la diminuant, est encore une des protections les plus efficaces contre l'érosion des terres.

Si le relief est accentué, si le terrain est dénudé, les eaux se rassemblent rapidement pour donner naissance aux torrents. Ceux-ci sont nombreux dans la région et ils sont presque tous dangereux. Leur danger dépend

Digitized by Google

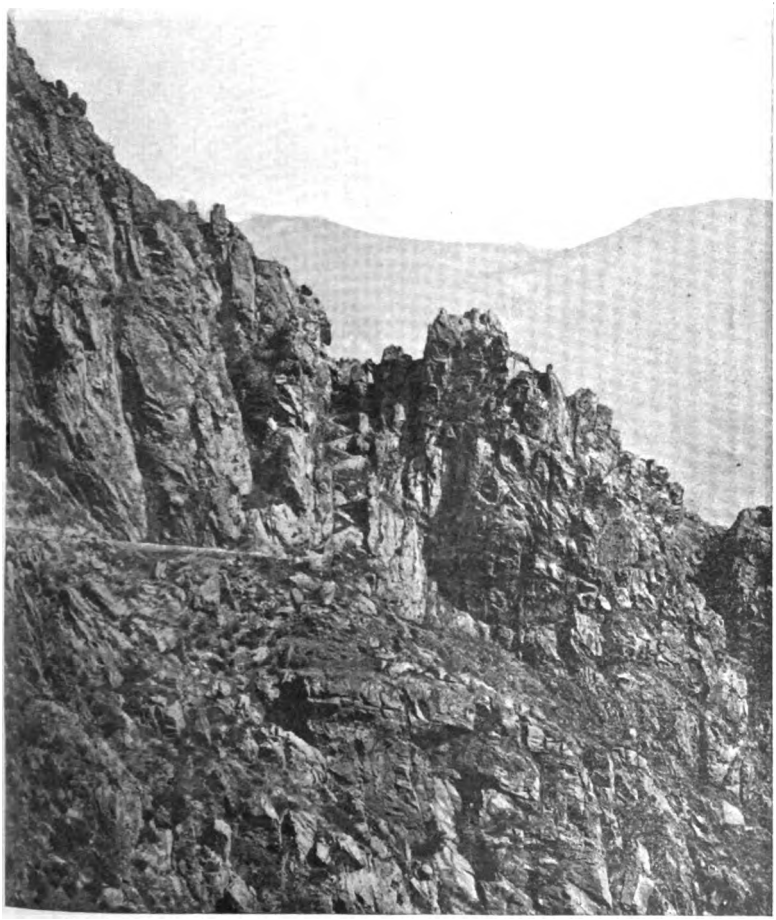

Vue n° 3. Phot. de M. Calas.

Paroi rocheuse en gneiss
constituant le versant Sud du torrent secondaire de la Fount del Faure.

Digitized by Google

Digitized by Google

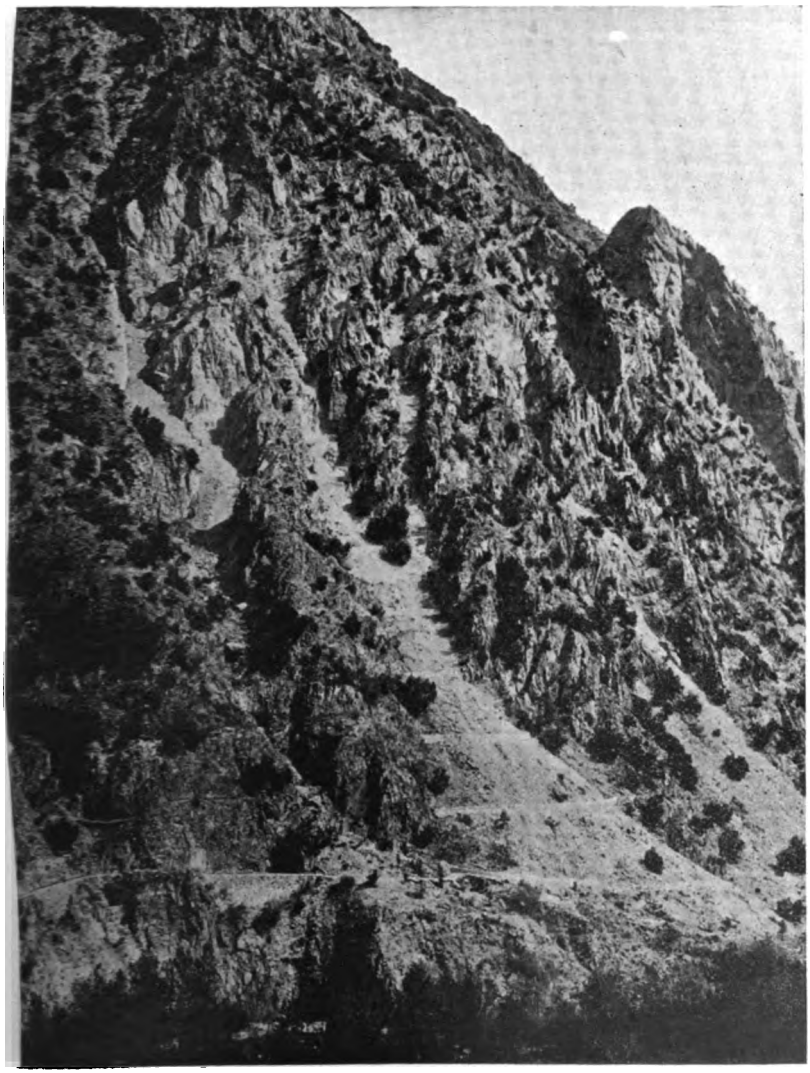

Vue n° 4. Phot. de M. Calas.

Berge gauche de la Tet.
Roche granitique avec pegmatite dominante.

Digitized by Google

Digitized by Google

surtout de leur pente et de la nature des terrains qu'ils traversent, dans lesquels, suivant les cas, ils provoquent des affouillements de berges et des éboulements. L'affouillement des berges des torrents unie à l'infiltration des eaux de ruissellement dans certains terrains perméables, où elles suivent le dessus des couches imperméables, est la cause essentielle d'un des plus redoutables phénomènes mécaniques : le glissement des terres. Nous verrons également, lors de l'étude de la région des boues glaciaires, l'action du ruissellement se manifester par la formation des demoiselles.

Nous ne trouverons dans le bassin moyen de la Tet, sous une forme importante, ni mares, ni tourbières, ni deltas torrentiels véritables. Les mares et tourbières n'existent que dans la haute région montagneuse et le profil du sol est si accusé dans la région qui nous intéresse, que les cônes de déjection des petits torrents sont emportés par les plus grands et finalement par la Tet.

3° *Action de l'intervention humaine.* — L'intervention humaine n'est assurément pas la plus importante, mais elle a ceci de particulier que c'est contre elle qu'il est le plus facile de lutter.

De plus lorsqu'elle n'agit pas par elle-même elle prépare le terrain et facilite l'action des agents atmosphériques et des eaux pluviales. Cette intervention humaine peut se manifester d'une infinité de façons. Dans la région qui nous occupe l'homme agit surtout par le déboisement, l'abus de pâturage et les excès d'irrigation.

Le déboisement s'est effectué d'une façon intense depuis longtemps et jusqu'à une époque relativement

Digitized by Google

récente, puisque nous signalerons plus loin l'existence de places à charbon, encore très bien conservées, en deux régions séparées par de grands espaces. Ce déboisement a eu pour cause tant la destruction voulue de la forêt et son remplacement par le pâturage, que l'exploitation à blanc étoc des bois, suivie d'une absence de précautions suffisantes pour permettre la régénération naturelle, absence de précautions tantôt calculée, tantôt involontaire.

Les abus de pâturage sont malheureusement le propre des régions montagneuses et les Pyrénées-Orientales y ont été encore plus soumises peut-être que d'autres. Le mal causé par ces abus de pâturage est considérable ; nous verrons que c'est presque à lui seul que les régions calcaires méridionales du massif du Coronat doivent leur état de profonde dégradation.

Le département des Pyrénées-Orientales est un des départements français où les irrigations ont été le plus intelligemment obtenues. Un réseau considérable de canaux sillonne les versants montagneux et la plaine. Certains d'entre eux, héritage des Maures et Sarrazins, ont une origine très ancienne et de nos jours on en construit fréquemment de nouveaux.

D'une façon générale tous ces canaux sont bien construits et les légères infiltrations qu'ils peuvent produire ne sont pas nuisibles au sol. Cependant ils deviennent des causes importantes, quoique indirectes, de dommages par les eaux de décharge et les abus d'irrigation.

Les eaux de décharge sont celles que les propriétaires du canal font déverser volontairement lorsque, pour une raison quelconque, il est nécessaire d'empêcher les eaux

Digitized by Google

d'irriguer les propriétés et qu'on ne peut aller fermer la prise d'eau.

Dans ce cas l'eau entière du canal suit la plus grande pente du versant sur lequel on la déverse et peut donner naissance à des érosions plus ou moins profondes, qui se transforment bientôt en ravins et torrents dangereux.

Les abus d'irrigation sont la conséquence naturelle du grand nombre de canaux. Ces abus sont surtout dangereux en raison de la culture d'un grand nombre de terrains pentés, dont ils entraînent peu à peu le sol. Cette culture de terrains très pentés est également dangereuse en cas de violents orages et surtout de grêle. Il s'y produit alors de nombreux ravinements. Il est juste cependant de reconnaître que les propriétaires des terrains cultivés dans ces conditions s'entourent de toutes les précautions possibles : murs de soutènement, plantation d'arbres, etc.

L'exploitation des mines n'est un danger que par les dépôts de déblais extraits des galeries. En ce qui concerne l'ouverture de carrières, la construction de routes en déblais et travaux analogues, dans la région on s'entoure presque toujours de toutes les garanties nécessaires.

Nous venons de faire une énumération, accompagnée d'une description rapide, de tous les différents facteurs qui ont amené une modification quelconque des divers éléments primordiaux dans la région. Nous allons voir maintenant quelles ont été ces modifications.

D'une façon générale ces modifications sont de même nature et ont amené un résultat identique suivant la catégorie des terrains dans lesquels elles se sont produites.

Digitized by Google

Nous avons donc cru logique d'exposer successivement les modifications survenues dans chaque sol : gneissique ou granitique, schisteux, argileux-compact et calcaire.

MODIFICATIONS SUBIES PAR LES SOLS GRANITIQUES

Parmi ces sols il importe de faire la différence de ceux provenant de l'Archéen et du Précambrien. Les premiers sont incontestablement plus solides. Le relief général du sol n'y souffre que des changements, peu importants à la fois, mais dont la succession finit cependant par donner des résultats. Les granites se trouvent dans le même cas que les gneiss de l'Archéen.

Nous avons vu que la grande masse de l'Archéen occupe la rive droite de la Tet, ce sont donc des terrains exposés d'une façon générale au Nord. Mais toute la région est sillonnée de rivières ou torrents qui, bien que dirigés du Sud au Nord, ont des affluents plus ou moins perpendiculaires à cette direction. Il en résulte que les berges de ces affluents sont alternativement exposées au Sud ou au Nord.

Cette alternative d'exposition a une très grande importance sur le mécanisme des actions produites par les divers facteurs de désagrégation.

Dans les terrains archéens qui sont à de hautes altitudes et où les bancs de gneiss ont toutes les orientations, avec une forte proportion de couches très obliques et se rapprochant fréquemment de la verticale, le facteur le plus important est le climat, surtout sous forme de gel et de dégel successif. Aux expositions Nord cette action du gel et du dégel ne se produit que sur des périodes assez

Digitized by Google

longues. C'est ainsi que la gelée dure pendant plusieurs semaines et même plusieurs mois aux altitudes un peu élevées. Il n'y a donc qu'un nombre limité de gels et de dégels successifs pendant une saison.

Au contraire aux expositions Sud il y a gel régulièrement toutes les nuits d'hiver et, pour peu que le temps soit favorable, les rayons du soleil viennent pendant la journée dégeler le sol ; comme ces alternatives de gel et de dégel suivent ou précèdent des chutes de neige ou de pluie si, ainsi qu'on peut le voir sur la vue n° 3, les couches sont verticales ou plus ou moins obliques, l'eau s'y infiltre, se gèle pendant la nuit en distendant les fissures, se dégèle pendant le jour en s'enfonçant plus profondément et en laissant la place à une nouvelle quantité.

Il y a là une action mécanique bien connue, qui, par la fréquence de son retour, finit par disjoindre les roches. Celles-ci se détachent et vont rouler au fond des torrents dont elles encombrent le lit en laissant à nu l'arête rocheuse. C'est ainsi que d'une façon à peu près générale on trouve, dans toute la région, les berges exposées au Sud des ravins secondaires très tourmentées et presque toujours verticales avec des éboulis considérables à leur base.

Cette action mécanique du gel et du dégel, qui ne s'exerce qu'à des intervalles très éloignés, a tout naturellement une action beaucoup moins importante aux expositions Nord. A ces expositions l'érosion des berges s'est effectuée avec une rapidité infiniment moindre, le relief est donc plus adouci, le torrent du fond de la vallée a d'ailleurs des tendances à se porter toujours vers la berge la plus désagrégeable. Ces motifs suffiraient

Digitized by Google

seuls pour expliquer pourquoi la pente est relativement douce aux expositions Nord. Mais à ces considérations on peut ajouter que précisément en raison de cette exposition la vie végétale y est plus intense et que le sol étant occupé par des arbres, des arbustes ou du gazon, la terre y est retenue.

En somme sur le gneiss de l'Archéen on ne devrait plus constater d'érosions actuelles si l'intervention humaine ne se faisait sentir. Mais celle-ci par le déboisement et par un abus de pâturage irraisonné détruit le bon effet de la végétation.

La suppression de la forêt, l'introduction des troupeaux en nombre exagéré a ruiné peu à peu tous les versants Nord sur lesquels la terre nue et soulevée par le pied du bétail est soumise à l'action des pluies d'orage. Les éboulis ont gagné en étendue, les roches se sont montrées en beaucoup d'endroits, la végétation forestière s'est retirée vers les parties les plus élevées et l'herbe elle-même est devenue plus maigre et plus rare.

Un autre résultat a été la violence des crues des torrents. Ceux-ci causeraient peu de dégâts par eux-mêmes puisqu'ils coulent en général sur des sols rocheux très solides et sans apports de matériaux, mais le profil excessif des berges et l'absence de toute végétation susceptible de diminuer la vitesse de l'eau sur les deux versants sont cause que le torrent reçoit dans un laps de temps très court toute l'eau tombée dans son bassin et l'évacue aussitôt.

Nous voyons donc que dans les sols granitiques et gneissiques de l'Archéen, les variations atmosphériques, aidées par l'intervention humaine sous forme de déboise-

Digitized by Google

ment et d'abus de pâturage ont été et sont les principaux facteurs de désagrégation, l'eau ne jouant qu'un rôle secondaire.

Il en est tout autrement dans les terrains gneissiques du Précambrien.

Nous savons que ces terrains sont formés par un gneiss granitoïde par endroits et à deux micas ou à mica blanc avec granite pegmatite dominante dans toute la région comprise entre Mont-Louis et Thuès. Nous savons également que dans toute cette région les versants sont excessifs comme pente. La nature du sol et son relief viennent apporter une aide puissante aux facteurs de désagrégation.

Nous savons enfin que le granite à mica blanc et surtout la pegmatite sont particulièrement riches en dissolvants, que d'ailleurs le type est remarquable par son peu de cohésion et la kaolinisation de son feldspath. Dans les terrains précambriens de la région qui nous occupe l'action des dissolvants a été particulièrement intense et toutes les roches sont plus ou moins traversées de couches d'argile blanchâtre provenant de la kaolinisation des feldspaths.

C'est ainsi qu'on peut très facilement, à la main, briser une roche qui se délitera suivant des plans parallèles, correspondant aux filons de feldspath.

Cette kaolinisation s'est produite sur une si grande échelle qu'en de nombreux points le sol est formé à de grandes profondeurs par un mélange d'argile blanchâtre et de roches sans consistance.

Ces sols se trouvent donc dans les plus mauvaises conditions possibles de résistance et nous allons voir que

Digitized by Google

tous les facteurs de désagrégation agissent sur eux avec une grande énergie.

Si la proportion d'argile n'est pas trop grande et si la région est suffisamment sèche, condition qui se représente assez souvent et notamment dans la paroi rocheuse qui borde la Tet au Sud, entre les bains de Thuès et Fontpédrouse, ce sont les variations de température qui exercent l'action prépondérante. Qu'on se reporte aux vues 4 et 5 ; la vue n° 4 représente l'ensemble de la berge gauche de la Tet en face du village de Thuès et la vue n° 5 un détail de cette berge. Sur cette dernière vue on peut constater l'abondance et la quasi-verticalité des bancs rocheux.

Dans ces roches exposées au Sud l'action du gel et du dégel est prédominante ; l'eau s'infiltre en suivant les filons d'argile qui sont plus ou moins dissous, la gelée arrive, sépare les éléments, et le dégel à son tour vient détruire le seul lien de cohésion : la glace. C'est un mécanisme identique à celui précédemmment décrit dans les terrains archéens, avec cette notable différence que la roche est infiniment plus fissurée, qu'elle est mélangée d'une forte proportion d'argile qui la rend plus friable et que par conséquent l'action produit de plus grands effets et donne une masse de détritus bien plus abondante.

Aussi toute la région que nous venons de signaler est coupée de petits ravins d'un court développement mais d'un profil excessif, dont les berges fournissent une masse énorme de matériaux qui roulent jusqu'au pied de la montagne où ils viennent encombrer les rares cultures qui s'y trouvent, avant d'être entraînés par la Tet.

Cette action devient d'autant plus puissante qu'elle se reproduit depuis plus longtemps, c'est ainsi, qu'autrefois

Digitized by Google

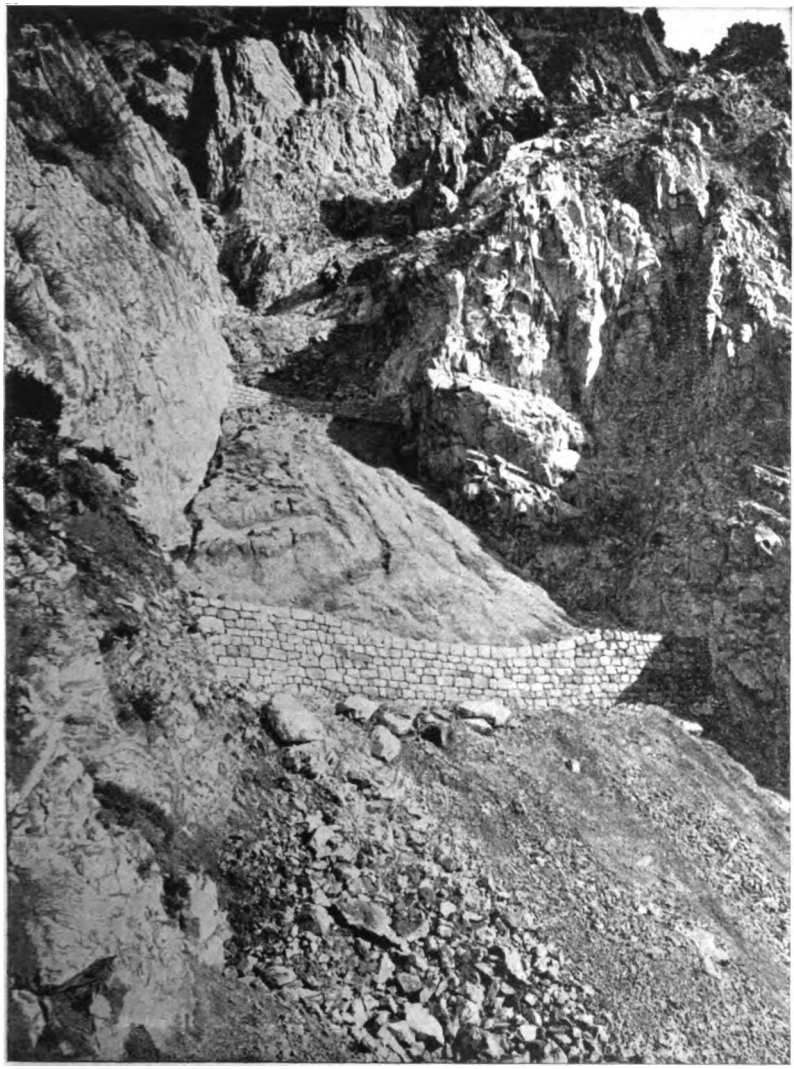

Vue nº 5. **Phot. de M. Calas.**

Détail de la vue nº 4.

Éboulement supérieur du torrent de Carangle.

Digitized by Google

Digitized by Google

la route de Prades à Mont-Louis passait sur la rive gauche de la Tet, à la base des rochers de la vue n° 4. Mais à mesure que l'érosion de ces rochers s'est accentuée le passage est devenu de plus en plus difficile et il a fallu arriver au déplacement de la route.

Entre l'établissement thermal et le village de Thuès, du kilomètre 62 au kilomètre 64, la route passe maintenant sur la rive droite ; pour ces deux kilomètres il a fallu creuser une route nouvelle, en pleine roche compacte, et traverser la Tet sur deux ponts importants. Inutile d'insister sur la dépense considérable entraînée de ce chef.

Lorsque la profondeur d'argile augmente sensiblement les conditions de désagrégation changent ; l'action du climat est reléguée au second ou troisième rang. Elle laisse la première place à l'action de l'eau le plus souvent secondée par l'intervention humaine.

Grâce à cette teneur plus considérable en argile, pour peu que la pente le permette, les sols deviennent cultivables : mais pour les livrer à la culture il a fallu faire le déboisement et créer un danger. S'il n'y a pas trop d'humidité, l'argile peut à la rigueur, grâce à sa cohésion, retenir les blocs, mais nous allons voir que c'est là une exception. Dans les régions exposées au Nord, l'humidité est naturelle et l'eau agit soit par le ruissellement soit par les infiltrations.

Prenons comme exemple de son action l'éboulement de la Bôle, située dans le canton de ce nom de la commune de Fontpédrouse, éboulement qu'on voit des lacets de la route nationale, un peu avant d'arriver à Mont-Louis, et qui est représenté de profil sur la vue n° 6. On peut

Digitized by Google

se rendre compte de son étendue en sachant que l'échelle est à peu près de $0^{mm}4$ par mètre. La lèpre de la Bôle n'a pas moins de 200 mètres de différence verticale entre sa base et son sommet. Elle vient encombrer le lit de la Tet et elle s'étend chaque année. Elle n'est d'ailleurs pas seule. A droite et à gauche plusieurs autres lèpres pareilles rongent la montagne.

L'humidité est le facteur principal de désagrégation. Au centre de l'érosion existe un suintement continuel. Ce suintement est dû probablement à l'arrosage des cultures en banquettes qu'on distingue au sommet de la vue. Les eaux s'infiltrent et viennent sourdre au milieu des roches pegmatites. L'argile se dissout, les blocs ne sont plus maintenus que par leur pied.

Mais la pente du versant est excessive, la Tet d'ailleurs le ronge continuellement à la base, les blocs inférieurs glissent en entraînant ceux d'en haut et il se produit un éboulement de la surface gagnant de proche en proche les bords supérieurs.

Nous avons là l'exemple d'une érosion, se manifestant par des éboulements superficiels ininterrompus, due à une humidité persistante et favorisée par l'action de l'eau d'entraînement, celle de la Tet, qui vient affouiller le pied de la montagne.

Nous allons décrire maintenant une action également due à l'humidité mais se manifestant différemment. La vue n° 7 représente le torrent de Fotgayra dont les deux berges, dans la partie centrale, ont une grande hauteur et sont dominées par des terres cultivées abondamment irriguées. Les eaux d'irrigation agissent donc directement sur les berges.

Digitized by Google

Vue nº 6. Phot. de M. Calas.

Vue de l'éboulement de la Bôle, prise de profil.
La Tet à la base de la vue ronge le pied de la montagne.

Digitized by Google

Digitized by Google

Ces eaux s'infiltrent, dissolvent les terres. Immédiatement après l'arrosage, un soleil de feu, souvent accompagné d'un vent violent, vient sécher le sol, provoquer un retrait et former des crevasses. Un autre arrosage survient, l'eau s'engouffre dans les crevasses formées, les agrandit en largeur et en profondeur en dissociant les divers éléments constitutifs du sol. Nouvelle sécheresse, nouvelle arrivée de l'eau, etc. La même action mécanique se reproduit jusqu'à ce que la crevasse soit assez profonde ou plutôt jusqu'à ce que la tranche de berge ainsi séparée de la montagne ait un centre de gravité propre placé hors de l'aire de suspension.

A ce moment le poids de la masse l'entraîne, la tranche bascule et va s'effondrer dans le lit du torrent en entraînant chaque fois un petit morceau de la propriété. Ce morceau de berge peut avoir toutes les dimensions. Il est parfois très volumineux. C'est ainsi qu'au printemps 1891 un éboulement a fourni une masse de matériaux de 8000 mètres cubes.

Cet éboulement se fit avec un tel bruit et accompagnement de poussière qu'un troupeau de vaches et de moutons qui pâturait à 400 mètres de là, sur la rive droite, prit la fuite et ne put être arrêté que 4 ou 5 kilomètres plus loin.

Mais l'éboulement de la berge n'est pas le seul effet de l'érosion du sol. Les matériaux amoncelés dans le lit du torrent vont jouer à leur tour un rôle des plus importants.

Ils forment une masse instable, sans cohésion, mais qui cependant, par suite de la grosseur d'un grand nombre de ses éléments, peut se maintenir en place un certain

Digitized by Google

temps et résister à des crues modérées. Mais qu'une chute d'eau exceptionnelle se produise, aussitôt il y a une crue soudaine résultant du déboisement complet de toute la région. Sous l'effort de l'eau, la masse se met en mouvement et est entraînée vers la rivière, causant des dégâts d'autant plus graves qu'elle est plus considérable. C'est ainsi qu'au débouché du Fotgayra, il y a une quarantaine d'années environ, la Tet a été momentanément barrée par les apports du torrent et qu'elle n'a pu emporter ce barrage imprévu qu'au bout de plusieurs heures, mais après avoir acquis une violence telle que d'incalculables dégâts furent causés à l'aval.

Nous venons de voir deux exemples de désagrégation due aux eaux d'infiltration favorisées par l'action des torrents inférieurs. Dans le premier cas, celui de la Bôle, il s'agit d'une érosion se propageant de bas en haut, la Tet en rongeant la base ; dans le second cas, celui des berges du Fotgayra, il s'agit d'une érosion se propageant de haut en bas à la suite des irrigations exagérées, et créant un grave danger par la masse des débris accumulés au fond du torrent.

Nous allons voir maintenant l'action directe du ruissellement.

Ce ruissellement peut être dû à des causes naturelles ou accidentelles provenant du fait de l'homme. Quand il est dû à des causes naturelles, il n'a lieu qu'à la suite d'un déboisement absolu suivi d'un pâturage abusif. Sur les sols nus, à forte proportion d'argile, et très pentés, l'eau en ruisselant creuse et donne naissance à des petits ravins qui s'approfondissent de plus en plus.

Digitized by Google

Vue n° 7. Phot. de M. Calas.

Torrent de Fotgayra.
Bassin supérieur et moyen.

Digitized by Google

Digitized by Google

Toute la rive gauche de la Tet, de Montlouis à Thuès, est sillonnée de ces ravinements.

Nous allons citer un exemple de l'action du ruissellement dû à l'intervention humaine. Sur la rive gauche de la Tet, traversant les terrains gneissiques du Précambrien et à son extrémité les schistes du Précambrien et du Cambrien, un canal, autorisé par arrêté préfectoral en date du 30 décembre 1859, a été construit de 1860 à 1867.

Sur le parcours de ce canal, connu sous le nom de canal de Llar, de nombreuses vannes de décharge ont été réservées pour permettre, à un moment donné, la suppression de l'eau dans le bief du canal, à l'aval de la vanne ouverte.

Une de ces vannes se trouve à l'extrémité du territoire de Llar, dans le bassin du Fotgayra, sur la rive droite de son principal affluent, le torrent des Abeillanès. L'emplacement a été choisi au hasard, un peu avant l'entrée du canal dans les terrains cultivés à irriguer, sans qu'on se soit inquiété du chemin à suivre par les eaux lâchées. Or ces eaux suivent la ligne de plus grande pente sur un versant précisément très penté.

Bien que rarement lâchées, elles n'ont pas tardé à se creuser un lit d'écoulement. Mais comme elles sont bien plus abondantes que les eaux pluviales, leur force d'érosion est bien plus considérable. Le lit primitif s'est approfondi et un nouveau torrent a été ainsi formé sur un versant qui semblait en excellent état.

La vue n° 8 représente précisément la berge droite de ce torrent créé de main d'homme, la berge gauche étant d'ailleurs identique. Les deux hommes d'une taille de

Digitized by Google

1m75, placés l'un au bord supérieur de la berge, l'autre à sa base, servent de points de comparaison. La berge est verticale, la couche de terre superficielle, retenue par le gazon, surplombe presque toujours. Les blocs séparés par des filons argileux, généralement verticaux, sont en suspension et, lors de leur chute, vont s'amonceler au fond du torrent. La largeur du lit dépasse 20 mètres en certains points.

Le mécanisme de l'érosion est d'ailleurs identique à celui constaté dans tous les torrents, mais il était intéressant de faire ressortir son origine purement accidentelle et du fait de l'homme.

Il nous reste à signaler à l'actif des régions granitiques les avalanches qui ont déjà englouti la moitié de Fontpédrouse, au commencement de ce siècle, et qui dans la haute montagne agissent efficacement sur les régions absolument nues. Leur action, jointe à celle de la foudre, des glaciers, etc., crée ces grands éboulis des hautes vallées de Prats-Balaguer, de la Carança, de la rivière de Nyer, etc.

En résumé les terrains granitiques sont soumis à l'action du climat et de l'eau à un degré très important. L'action de cette dernière est particulièrement augmentée du fait de l'intervention humaine qui se manifeste par le déboisement, le pâturage abusif, les abus d'irrigation ou la négligence dans l'emploi des eaux de canaux. Dans ce dernier cas l'intervention humaine est la cause directe de l'action de l'eau, autrement elle ne fait que favoriser l'action du ruissellement.

Digitized by Google

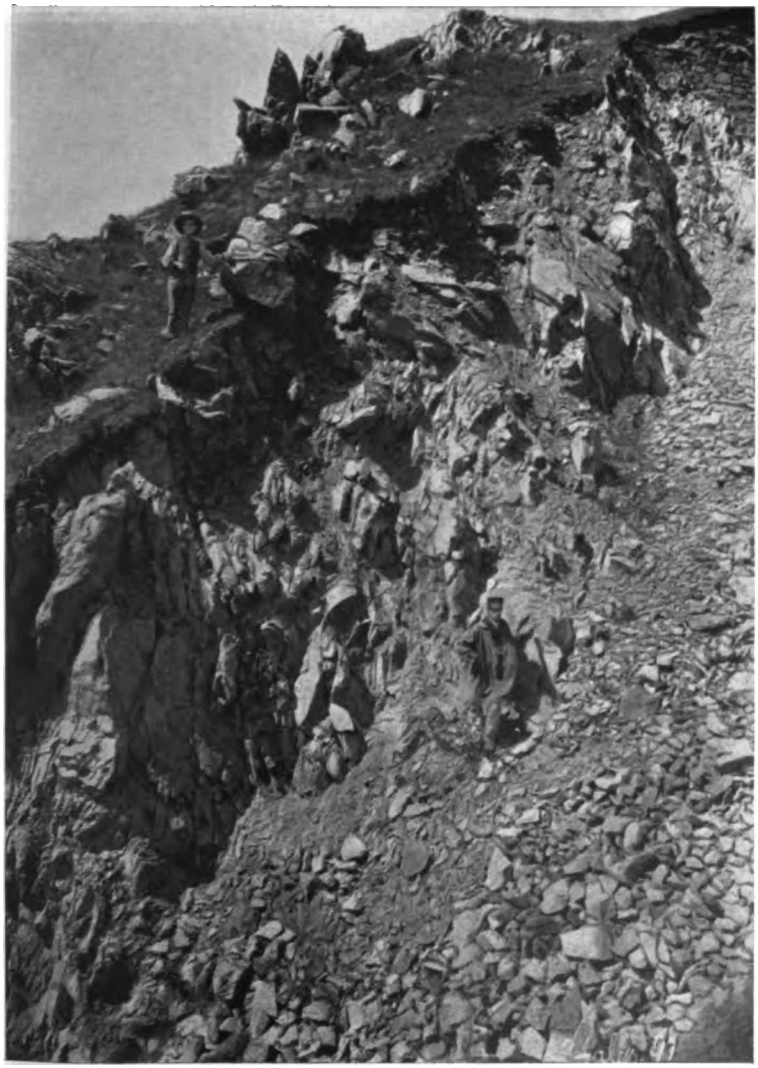

Vue nº 8. Phot. de M. Calas.

Berge droite du Llaurou

Ravin de création récente dû à l'intervention humaine.

Digitized by Google

Digitized by Google

MODIFICATIONS SUBIES PAR LES SOLS SCHISTEUX

Nous savons que ces sols proviennent d'une faible partie du Précambrien, de tout le Cambrien et du Silurien, faune seconde. Bien qu'en général ils soient essentiellement schisteux on y rencontre cependant de nombreux bancs de calcaires alternés avec des bancs de schistes. On y trouve également des bancs de quartz avec oxyde de fer.

Les phénomènes de désagrégation y sont très complexes. Dans la partie qui provient du Précambrien, c'est-à-dire sur la limite de cet étage géologique et du Cambrien, limite assez indécise d'ailleurs, le sol contient une très grande proportion d'argile provenant de la décomposition des gneiss, des quartz, des phyllades et des schistes.

La vue n° 9 représente le bassin supérieur du torrent des Mines situé dans ces terrains. On constate par l'examen de cette vue la rareté des affleurements rocheux ; il existe seulement çà et là quelques blocs calcaires épars, le sol est meuble et sans consistance, le ruissellement agit donc avec beaucoup d'intensité, creusant de nombreux ravins profondément encaissés, affouillant les berges dont les débris forment une lave abondante, aliment dangereux des grandes crues.

L'effet du ruissellement a été jusqu'à présent prodigieusement favorisé par l'intervention humaine qui a fait disparaître toute la végétation forestière de la région, et cela à une époque relativement récente, puisque nous

Digitized by Google

avons retrouvé de nombreuses places à charbon couvertes de débris ligneux carbonisés et qu'il existe, à peu près partout, des cépées isolées de chêne-vert et chêne-rouvre, témoins de l'ancien massif.

A ce déboisement a succédé un pâturage exagéré et enfin des irrigations sans mesure sont venues augmenter le danger et en créer un nouveau.

Nous savons qu'il existe dans ces terrains des bancs de phyllades argileuses absolument imperméables, constituant dans le sous-sol des couches plus ou moins inclinées et plus ou moins profondes sur lesquelles repose la masse des terres meubles. Tout le plateau qu'on aperçoit sur la vue nº 9, au-dessus du torrent des Mines, est plus ou moins cultivé.

Les eaux d'irrigation des cultures, quand elles sont répandues avec exagération, traversent la masse terreuse perméable et arrivent au banc de phyllades. Comme elles ne peuvent le traverser elles s'écoulent en glissant à sa surface et, dans leur trajet souterrain, délayent peu à peu la masse supérieure.

Si cette masse a un point d'appui à l'extrémité du banc argileux, elle reste en place, mais nous avons vu que le ruissellement a creusé des torrents profonds, il a ainsi coupé la masse terreuse et l'a privée de son point d'appui. Si donc, dans ces conditions, des pluies abondantes, des neiges ou tout autre phénomène viennent humidifier la masse terreuse et lui enlever sa consistance, elle glisse en un seul bloc le long de la couche d'argile, et le mouvement continue en s'accélérant jusqu'à la rencontre d'un obstacle.

Ce phénomène du glissement est un des plus redouta-

Digitized by Google

Vue nº 9. Phot. de M. Calas.

Bassin de réception du torrent des Mines.

Digitized by Google

Digitized by Google

bles. Il se produit fréquemment. Le glissement de Sirach est célèbre, dans la région, par les travaux considérables de protection de la voie ferrée qu'il a nécessités. C'est un exemple classique, quoique récent, de glissement sur banc argileux. Il est dû surtout aux eaux d'infiltration provenant des arrosages des cultures du plateau de Sirach. Ces eaux sont fournies par le canal de Bohère dont la création remonte à quelques années.

Citons plusieurs glissements importants, à la suite d'une abondante chute de neige, survenus du 10 au 12 mars 1898. Cette neige tardive s'est fondue à peine tombée, mais cette fusion, s'opérant en un temps appréciable, a permis à la masse terreuse de s'humidifier jusqu'au banc d'argile et d'importants glissements se sont produits dans les bassins des torrents du Saint-Coulgat, de la Carrerasse et de la Rouquette.

La vue n° 10 représente précisément le glissement survenu dans ce dernier torrent. Les eaux d'infiltration provenaient uniquement des eaux de pluie ou des neiges; la couche superficielle y est formée d'un mélange d'argiles schisteuses et de boues morainiques.

Le 12 mars 1898 les habitants de Serdinya ont vu une lave abondante sortir du lit du torrent et se répandre sur les cultures établies sur son cône de déjection (Voir la vue n° 11). Ces laves provenaient du glissement survenu dans le bassin supérieur.

La surface soumise au glissement était cependant peu étendue ; c'était un triangle, à peu près isocèle, de 40 mètres de base et 90 mètres de hauteur, soit 18 ares de superficie. Comme d'autre part l'affaissement de cette masse est uniformément de 2 mètres, on voit qu'il a été

Digitized by Google

entraîné un volume de 3.600 mètres cubes qui ont été répandus sur le cône de déjection ou déversés dans la Tet qui le borde.

Ceci nous amène à dire un mot des cônes de déjection.

Quand sous l'action du ruissellement, des éboulements superficiels, des glissements de terrain etc., les torrents à la suite d'orage charrient des laves, la vitesse de celles-ci diminue à mesure que le profil du lit s'adoucit. Si le torrent traverse une vallée, les laves s'y déversent en laissant un dépôt caractéristique connu sous le nom de cône de déjection. Quand la vallée est très large, que le cône est très étendu et que les eaux du torrent aboutissant à un lac ou un cours d'eau tranquille s'y créent plusieurs lits, on a alors un delta torrentiel.

Dans les Pyrénées-Orientales, surtout dans la région qui nous occupe, le lit des principaux fleuves est trop resserré pour permettre la création de cônes de déjection comparables à ceux qu'on retrouve dans les Alpes. La Tet, en effet, le torrent principal, charrie lui-même toutes les déjections apportées par ses affluents, sans leur laisser le temps de se déposer. Cependant il existe quelques petits cônes de déjection dans les parties où le thalweg de la Tet s'élargit et parmi eux on peut citer celui de la Rouquette. Sur tous ces cônes de déjection sont les cultures les plus fertiles de la vallée.

Nous venons de voir le danger perpétuel dont elles sont menacées.

Dans la partie purement schisteuse qui provient du Cambrien, les phénomènes de désagrégation sont identiques à ceux que nous avons déjà décrits à propos des terrains gneissiques avec granite pegmatite dominante ;

Digitized by Google

Vue nº 10. Phot. de M. Calas.

Région en glissement dans le torrent de la Rouquette en face de Serdinya.

Digitized by Google

Digitized by Google

mais ici l'élément de désagrégation est constitué par des filons de quartz laminé, se fragmentant très aisément et séparant les bancs schisteux par des lits très inclinés, souvent même verticaux.

De plus, en certains points, sur la berge Sud rive droite du Saint-Coulgat notamment, les bancs schisteux ont été soumis à des poussées internes et à des pressions externes qui ont provoqué de véritables dislocations laissant des fissures très importantes. On conçoit dans ces conditions que les alternatives de gel et de dégel ont une action prépondérante ; d'autre part les torrents, en rongeant le pied des berges, provoquent un éboulement superficiel qui se propage de la base au sommet, comme dans la région de la Bôle, déjà décrite.

Enfin, dans les rares dépôts argileux provenant de la désagrégation des schistes du Silurien, tel que celui qu'on trouve au Nord et contre Joncet, on constate les effets du ruissellement sous la forme caractéristique que nous étudierons plus loin à propos des terrains argileux-compacts des moraines.

MODIFICATIONS SUBIES PAR LES SOLS ARGILEUX-COMPACTS DU GLACIAIRE ANCIEN

Toutes les formations glaciaires qui constituent les sols que nous étudions, sont des formations de transport produites par un ruissellement d'une intensité excessive auquel s'est ajoutée plus tard l'action des glaciers. L'aspect général du terrain et sa composition tendent à le prouver.

Au début tous les cours d'eau descendant des hauts

Digitized by Google

sommets de Mantet, des Trois-Etoiles, du Canigou, etc., sont venus déposer leurs alluvions dans la vallée ; celles-ci se sont amoncelées sous la forme classique de cône et ces cônes de déjection, se pénétrant les uns les autres, ont formé une masse ininterrompue de dépôts sédimentaires entre Escaro et Estoher.

A la fin du régime fluvial de l'époque quaternaire les glaciers ont fait leur apparition et ont produit des moraines d'autant plus puissantes qu'ils se trouvaient eux-mêmes dans des massifs montagneux plus élevés. Ces moraines ont recouvert les sédiments déjà accumulés et les torrents ont d'ailleurs continué leur action en même temps que les glaciers.

On rencontre partout des preuves de cette assertion. Ainsi lorsqu'on parcourt le lit du torrent du Mangré dans son cours moyen, on constate à la base de la berge gauche, près du lit du torrent, des couches nettement visibles, horizontales, à cailloux arrondis, preuve absolue de la formation sédimentaire de la masse inférieure. Au contraire, plus on se rapproche de l'extrémité des berges vers le haut, plus le caractère morainique s'affirme : masse informe entremêlée de blocs non arrondis et disposés en désordre, blocs erratiques à la surface, etc.

Le torrent de Mangré se trouve tout près de l'extrémité du dépôt glaciaire.

Trois ou quatre cents mètres à peine le séparent des schistes du Cambrien. Il est donc vraisemblablement situé sur l'ancien lit de la Tet.

La disposition des lieux et des terrains montre en effet d'une façon évidente que la Tet devait contourner au Sud les schistes de Serdinya et surtout les calcaires de Ville-

Digitized by Google

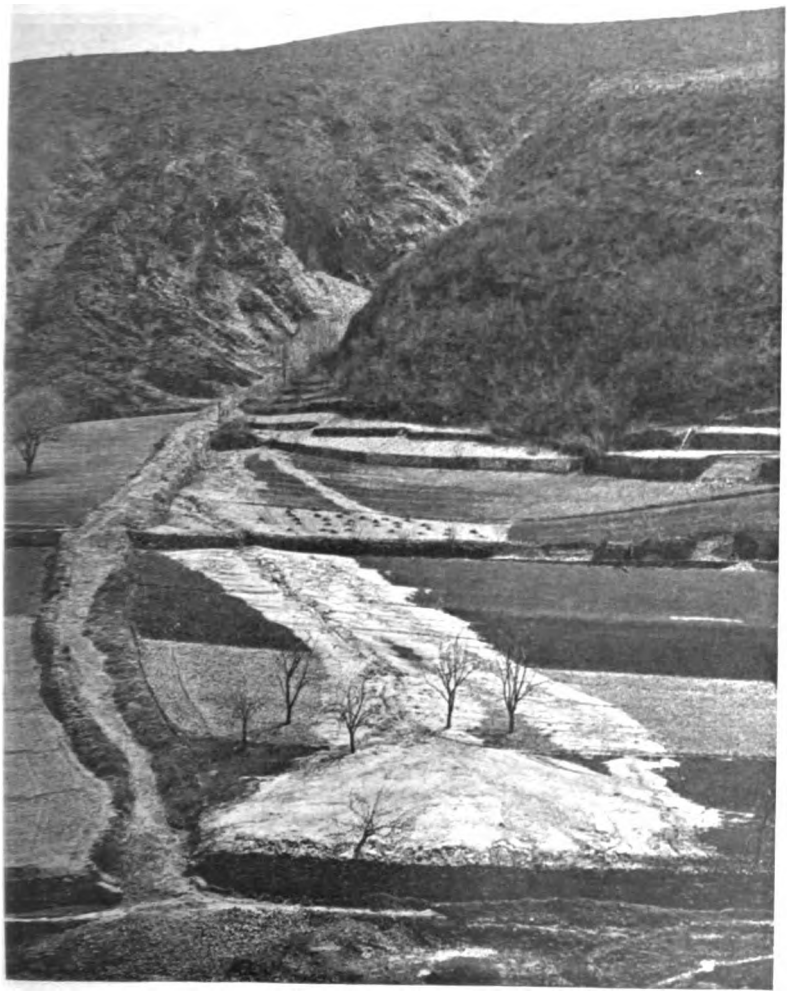

Vue n° 11. Phot. de M. Calas.

Lave survenue le 12 mars 1898
et ayant encombré le cône de déjection du torrent de la Rouquette.

Digitized by Google

Digitized by Google

franche ; mais, encombrée par la moraine, elle a dû abandonner son ancien lit obstrué chaque jour et s'en creuser un nouveau, en perçant la gorge si resserrée de Villefranche.

Nous voyons que l'eau a été dès l'origine sinon le seul, du moins le principal facteur de la formation des terrains glaciaires ; elle continue maintenant encore à jouer un rôle prépondérant.

Cela n'a rien qui puisse étonner quand on connaît la composition du sol.

Il est constitué par une masse argileuse tellement entremêlée de cailloux et blocs qu'elle forme béton. Malheureusement la surface est de l'argile, et de l'argile particulièrement soumise à l'action dissolvante de l'eau.

En raison de l'origine que nous venons de reconnaître à la masse, il faut que le béton inférieur, véritable tuf, soit formé par l'agglomération des cailloux amenés dans les alluvions des cours d'eau torrentiels. C'est bien ce qui se présente, et ce tuf est d'autant plus résistant que la moraine plus épaisse a, par le poids de sa masse, exercé une pression plus considérable.

Mais dès qu'on est au-dessus de la dernière ligne horizontale des sédiments, on trouve une composition uniforme jusqu'au sommet. Les blocs de gneiss, de granulite, les quartiers de quartz, etc. se rencontrent très denses et de tout échantillon. Ils sont tous plus ou moins partiellement décomposés.

Dans ces terrains l'action actuelle du ruissellement est particulièrement intense.

Les eaux dans leur parcours amollissent la couche argileuse, la dissolvent. Elles entraînent alors les petits

Digitized by Google

matériaux laissés libres et elles déchaussent de plus en plus les gros. Leur puissance d'entraînement dépend de leur volume et de la pente du sol. Si les matériaux sont trop volumineux elles circulent autour, laissant à leur base un petit îlot terreux. Leur lit s'approfondit de plus en plus, l'îlot terreux émerge en proportion. Le bloc qui le recouvre le protège contre la pluie du ciel, surtout s'il affecte une forme plate ou pyramidale ; il joue alors le rôle de parapluie à proprement parler. Il arrive un moment où il perche sur une pyramide de terre très élevée.

Si le ruissellement est particulièrement abondant, ces pyramides sont en grand nombre en un même point ; elles donnent à la région un aspect caractéristique que nous voyons sur la vue n° 13 représentant en détail la partie centrale du torrent de l'Ourtal, affluent de la Baillemarsane dans la série d'Escaro, dont la vue n° 12 donne l'ensemble.

On peut constater sur ces deux vues la puissance d'affouillement de l'eau dans ces terrains. Qu'on calcule que les arbres perchés sur les berges (vue n° 12) ont des hauteurs variant de 5 à 10 mètres et l'on aura une idée de la hauteur presque verticale des berges dépassant souvent 100 mètres en certains points.

A côté du ruissellement proprement dit, d'autres modifications importantes surviennent à tout instant sous l'action des eaux d'infiltration qui provoquent de grands éboulements. Le phénomène se produit dans les mêmes conditions que celui que nous avons décrit, à propos du grand éboulement du Fotgayra, dans les terrains à pegmatite dominante, mais ici l'origine des infiltrations est

Digitized by Google

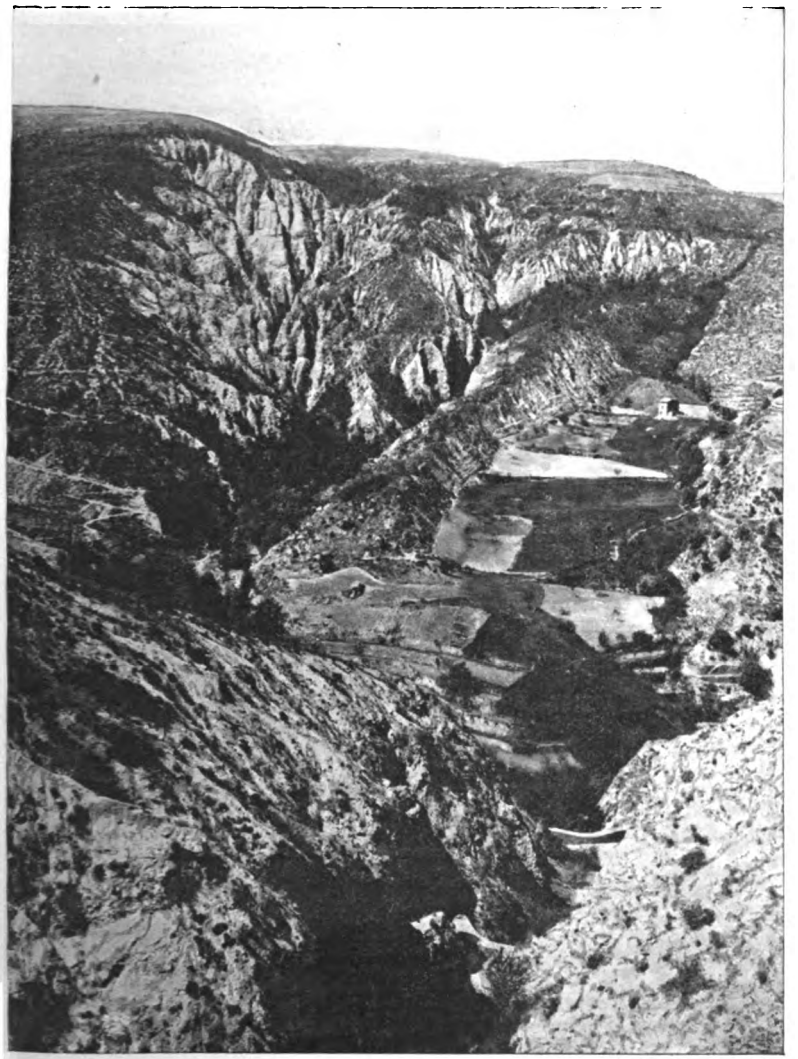

Vue nº 12. Phot. de M. Calas.

Vue d'ensemble du torrent de l'Ourtal.

Digitized by Google

Digitized by Google

nettement pluviale et l'action humaine n'intervient pas. Le mécanisme de l'éboulement est d'ailleurs moins complexe. L'action du gel et du dégel n'intervient vraisemblablement pas ou fort peu. Les eaux s'infiltrent verticalement, dissolvent peu à peu l'argile. Elles forment une crevasse très étroite mais cependant nettement visible à l'œil nu. Selon la puissance de la masse séparée de la berge par la crevasse, l'effondrement met un temps plus ou moins long à se produire. Nous avons étudié à loisir le phénomène depuis ses débuts jusqu'à sa fin. Nous connaissons actuellement une tranche très épaisse et avec une forte base, dont la séparation d'avec la berge est commencée depuis 4 ans. Elle approche du terme de sa chute qui obstruera le cours du torrent. Nous avons presque assisté, en 1892, à l'effondrement d'une masse de plusieurs milliers de mètres cubes qui a exhaussé le lit du torrent. Mais celui-ci n'a pas tardé à délayer les matériaux et à les amener à la Baillemarsane et de là à la Tet.

Il arrive aussi que le torrent, pour une cause quelconque: un obstacle imprévu dans le lit principal, l'étranglement des berges en un point plus solide, l'absence de crues considérables, etc., ne peut entraîner tous les matériaux d'effondrement. Dans ce cas l'effondrement des berges en érosion continue, mais les matériaux restent dans le lit du torrent qui en ce point s'élargit progressivement.

Il se forme un véritable cirque d'effondrement, englobant une masse de débris argileux moins compacts que le tuf sur lequel ils reposent. Celui-ci peut alors jouer le rôle de couche imperméable, absolument comme la

Digitized by Google

couche de phyllades dans les terrains schisteux, et des glissements de même nature se produisent fréquemment.

Il existe un cirque d'effondrement caractéristique dans le bassin supérieur du torrent du Bac de las Planes, affluent de la Baillemarsane.

Tous les phénomènes que nous venons de décrire sont le résultat de l'action des eaux. Les agents purement atmosphériques : gel, dégel, vent, neige, sécheresse ne viennent qu'aider ou combattre cette action suivant les cas. La question d'exposition, qui se relie intimement à la sécheresse, est assez importante. Il est remarquable en effet que, dans la région morainique, les torrents les plus redoutables, tel celui de l'Ourtal, vue n° 11, sont aux expositions Nord-Est, tandis que dans les torrents exposés au Sud et à l'Ouest la dégradation des berges est moins rapide, donc moins considérable.

Enfin l'intervention humaine favorise singulièrement l'action de l'eau. Tantôt par l'abus d'irrigation des terres supérieures on augmente l'apport humide des torrents, tantôt on dirige le superflu des canaux dans certains torrents dont le lit est toujours humide et dans lesquels la base des berges se désagrège constamment. C'est ainsi que la création du canal de Bohère est la cause directe des glissements de Sirach, de Codalet, de Prades et des Masos.

Le déboisement a été effectué sur une large échelle au point de ne laisser que quelques rares îlots du très important massif de pin laricio de Salzmann, qui occupait toute la moraine, d'Escaro à Marquixanes, et ce déboisement, uni aux abus de pâturage

Digitized by Google

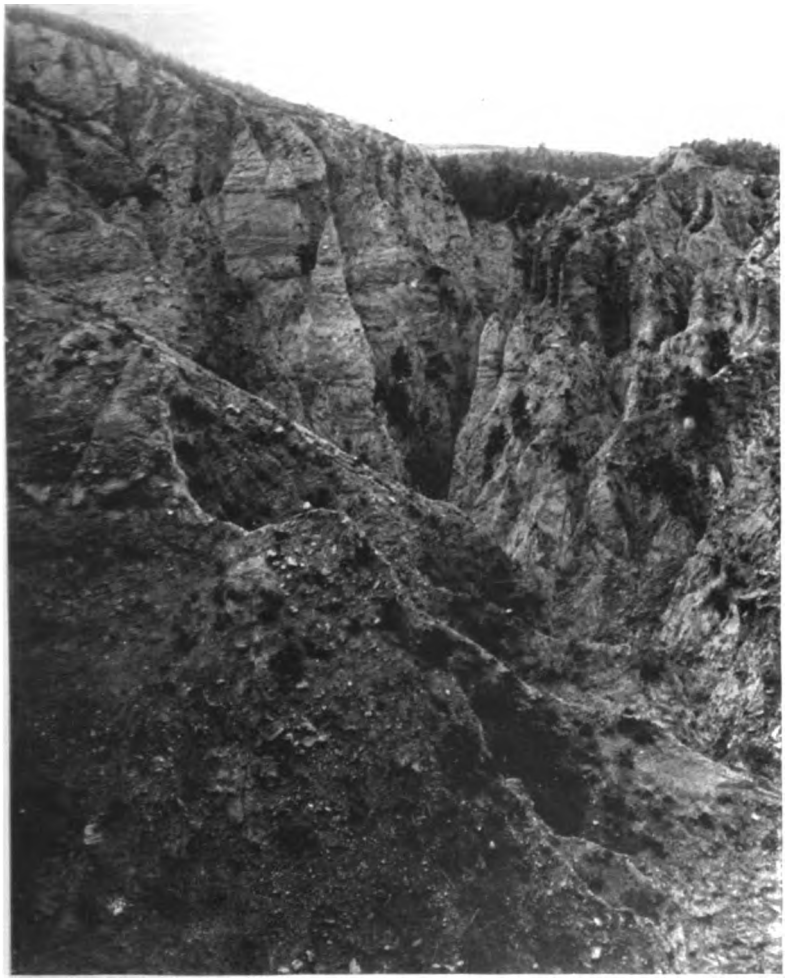

Vue n° 13. **Phot. de M. Calas.**

Vue détaillée de la partie centrale du torrent de l'Oustal.

Digitized by Google

Digitized by Google

qui en ont été la suite, a favorisé le ruissellement superficiel.

En résumé l'eau est toujours le principal facteur de désagrégation des terrains argileux-compacts, mais sa puissance est d'autant plus considérable qu'elle est favorisée par l'intervention humaine sous toutes ses formes.

MODIFICATIONS SUBIES PAR LES SOLS CALCAIRES

Aucune description ne pourra rendre l'effet de la vue n° 14 qui représente assez bien l'aspect général des terrains calcaires dégradés de la région.

Ces terrains, situés généralement sur des versants rapides, sont zébrés de rainures dirigées suivant le sens de la plus grande pente. Ces rainures sont autant de petites ravines formées par les eaux, ravines peu susceptibles d'ailleurs de s'approfondir puisque le sous-sol est constitué par des roches calcaires solides. De plus ces terrains sont nus avec la plus maigre végétation possible: de petites touffes de genista scorpius qui rebutent jusqu'aux chèvres.

La dégradation de ces terrains, exercée par l'eau, est uniquement due à l'intervention humaine qui a d'abord déboisé la région et l'a ensuite livrée à un pâturage intensif.

Le massif calcaire est encore actuellement couronné par les forêts communales d'Olette, de Jujols et de Serdinya. De ces forêts se détachaient des peuplements de pin sylvestre qui allaient rejoindre les peuplements infé-

Digitized by Google

rieurs en chêne-rouvre et chêne-vert. Toute la région a été déboisée et de 4000 hectares il en reste à peine 400 boisés. Ce déboisement n'est pas très ancien. Nous avons trouvé, au plateau du Sarrat de las Estelles, plusieurs places à charbons où nous avons reconnu des débris de pin carbonisé. Maintenant que la végétation a disparu de ce plateau sans abri, on éprouve la plus grande difficulté à la réinstaller.

Avec le déboisement s'est produit le pâturage. Ce pâturage est encore intense. De grands troupeaux circulent dans les parties non périmétrées [1]. Sur ces terrains calcaires, exposés plein sud et très pentés, l'action du gel et du dégel réitéré se fait sentir, mais sous une forme assez anodine, car les matériaux détachés sont en général de petites dimensions. Quand les troupeaux circulent dans ces sols ils mettent en mouvement tous ces petits matériaux qui roulent de quelques mètres avec un bruit caractéristique, si bien qu'un troupeau un peu important signale toujours son passage. Ainsi chaque fois qu'un troupeau traverse les terrains représentés sur la vue n° 11, qui représente la berge gauche du torrent de Carlong, en amont du hameau des Horts, région comprise dans l'ancien périmètre et rendue à la jouissance de la commune en 1887, on l'entend de l'autre côté du torrent, à plus de 1500 mètres de là.

Dans des terrains ainsi préparés l'action de l'eau devrait être considérable et elle l'est chaque fois que l'état du sol le permet. Dans les terrains représentés à la vue n° 14 la couche de terre est assez épaisse, le ruis-

[1] Rappelons qu'un périmètre est l'ensemble des terrains soumis aux travaux de restauration dans un même bassin.

Digitized by Google

sellement a donc pu agir assez profondément, mais d'une manière générale aussi bien aux versants Sud, correspondant au Devonien, qu'aux versants Nord du Coronat, correspondant au Permo-carbonifère, les dégradations sont superficielles, le sous-sol, constitué par des blocs calcaires très compacts, défie toute érosion profonde. En résumé les sols calcaires sont ruinés par le déboisement et les abus de pâturage à la suite desquels les eaux pluviales viennent laver la maigre couche de terre. Mais il ne se présente nulle part chez eux ces grandes modifications que nous avons signalées dans les sols granitiques, schisteux et argileux-compacts.

Nous venons de décrire les modifications éprouvées par les différents sols qu'on trouve dans la région qui nous intéresse, le bassin de la Tet de Montlouis à Rodès. Nous avons vu que soit seuls, soit réunis, ce qui est la règle générale, les facteurs de désagrégation agissent avec plus ou moins de puissance suivant les terrains, l'exposition, l'altitude et le relief. Le résultat de cette action est généralement un danger aussi bien pour les populations de la montagne que pour celles de la plaine : inondations pour celles-ci, glissements de terrains, avalanches, éboulements, etc., pour celles-là. Si parmi les dégradations un certain nombre échappent au pouvoir de l'homme, quelques-unes au moins sont susceptibles souvent de disparition complète et toujours d'atténuation. C'est dans ce but que l'administration des Eaux et Forêts a entrepris son œuvre de restauration des terrains en montagne.

Digitized by Google

Cette œuvre comprend deux parties bien distinctes quoique intimement liées l'une à l'autre : Le reboisement proprement dit, au moyen duquel on corrige les mauvais effets de l'intervention humaine, à laquelle on fait au contraire jouer un rôle bienfaisant, et les travaux de correction qui permettent de s'opposer, au moins en partie, aux dégâts causés par le ruissellement et les eaux d'infiltration.

Dans une prochaine étude nous verrons les moyens mis en œuvre dans ces deux ordres d'idée et les résultats obtenus.

Digitized by Google

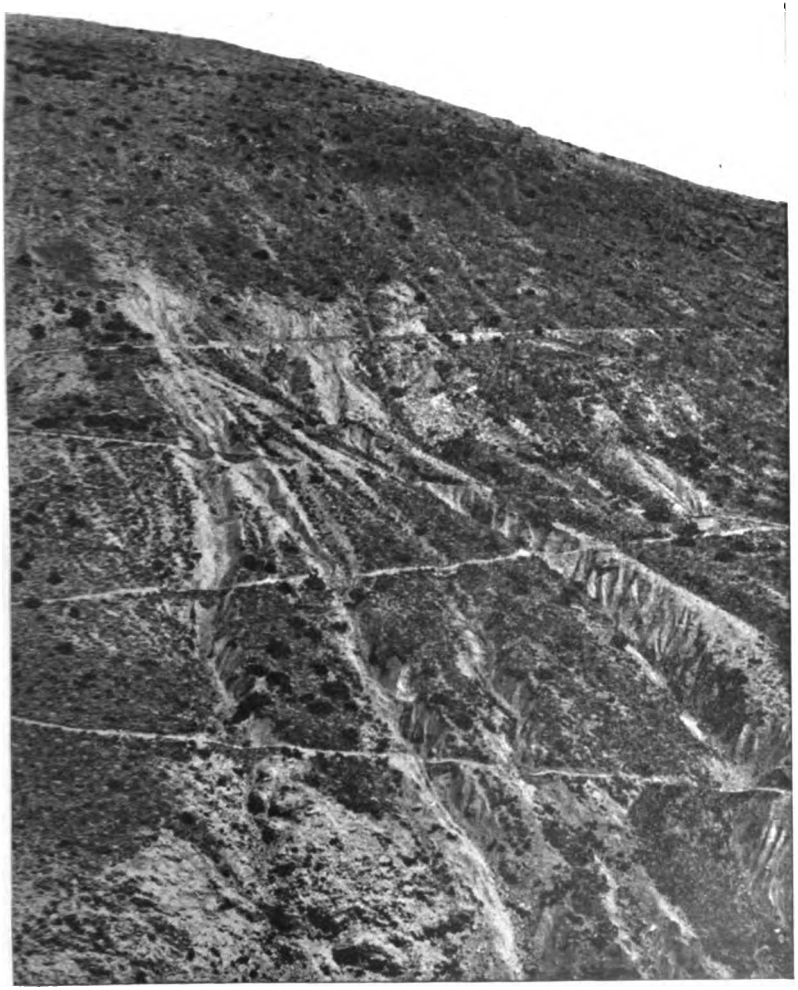

Vue n° 14. Phot. de M. Calas.

Ravinements dans les terrains calcaires
constituant la berge gauche du torrent de Gourgou.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ANNEXION DU ROUSSILLON
A LA FRANCE

LA VACANCE DU SIÈGE D'ELNE
(1643-1669)

Par M. l'abbé **Ph. TORREILLES**, membre résidant.

Aux premiers temps de l'annexion du Roussillon à la France apparaissent au premier plan, toujours discutés, jamais abattus, dominant impassibles tous les orages, deux hommes, un magistrat et un prêtre, le président Sagarre et le vicaire capitulaire Lléopart. Nous exposerons le rôle du premier lorsque nous raconterons les événements politiques et militaires dont notre pays a été le théâtre. Ame d'apôtre selon les uns, ambitieux vulgaire selon d'autres, de l'aveu de tous une volonté de fer dans un corps débile, tel se révèlera le second dans les pages qui vont suivre [1]. Autour de lui, à cause de lui, pendant plus de quinze ans, ce ne seront qu'intrigues, que luttes, que procès devant les tribunaux civils ou en cour de Rome ; seul, il tiendra tête à tout le monde, au

[1] Ce mémoire fait partie d'un travail d'ensemble sur l'annexion du Roussillon à la France, dont nous publierons les principaux chapitres ici et dans la *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*.

Digitized by Google

chapitre, à des religieux, à des religieuses, parfois même aux juges civils qui l'appuient d'ordinaire. Nous verrons paraître à ses côtés, au plus fort de la lutte, une sainte, femme de tête et de cœur, qui secondera son œuvre de régénération cléricale en se vouant, malgré ses soixante ans passés, à la réforme du couvent de Sainte-Claire.

Ce mélange de bien et de mal, la sainteté côtoyant le vice, donnera une saisissante impression de ces temps troublés dont nous entreprenons loyalement l'histoire, quelque tristesse que l'on ait à soulever de tels scandales. Si nous sommes résolu à tout dire, l'Eglise n'ayant rien à craindre de la vérité, on nous permettra néanmoins de faire remarquer que, pour apprécier de tels hommes et de tels faits, il faut nous abstraire de nos préjugés modernes, surtout nous souvenir que les vacances de siège et les époques de conquêtes sont des périodes historiques de troubles et de fortes passions ; partant il serait téméraire de considérer le tableau que nous allons tracer comme une image en raccourci des mœurs ecclésiastiques du XVIIe siècle [1]. On le constatera en lisant les pages qui suivront ce premier chapitre de l'histoire du clergé au lendemain de l'annexion.

[1] Nos pères étaient de mœurs rudes et juger leurs écarts de langage et d'action avec nos idées serait s'exposer à des méprises historiques. Ainsi un des principaux acteurs du drame que nous allons raconter, le chanoine Pi, que nous verrons toujours parmi les perturbateurs, qui s'oublia un jour jusqu'à lancer à la tête d'un de ses confrères la navette de l'enfant de chœur parce que ce confrère refusait de lui rendre le salut lors de l'encensement du chœur, était un des prêtres les plus vertueux, les plus généreux et les plus estimés de son temps. Il fit refaire la voûte de la Miséricorde, dépensa largement pour l'embellissement de la Chapelle du Christ et, en mourant, consacra sa fortune à la fondation du Collège Pi devenu, après une foule de transformations, le Collège actuel de notre ville.

Digitized by Google

I. — Avant 1660

En 1642, au moment où Perpignan tomba entre nos mains, le diocèse se trouvait dans une situation anormale. François Perez Roy, son pasteur, venait d'être nommé à l'évêché de Guadix, en Grenade, mais n'ayant pas encore été préconisé, restait canoniquement évêque d'Elne [1]. Après avoir essayé vainement d'empêcher le bombardement de la ville par le barbare gouverneur de la citadelle furieux de voir nos consuls fermer les portes à l'armée espagnole [2], il n'avait pas attendu l'investissement de la place par nos troupes pour quitter le diocèse. Joseph du Vivier de Saint-Martin, grand archidiacre du Roussillon, avait ordre de l'administrer en son nom.

L'abbé du Vivier avait de la vertu, du talent, on le disait d'humeur conciliante, il descendait d'une noble famille d'origine française [3], il n'en fallait pas tant pour que le gouvernement du roi fît du vicaire général le remplaçant de Mgr Perez. Malheureusement Rome refusa de le préconiser, non que la personne déplût, mais pour une question de principes. Tant que la possession de la

[1] Puiggari. *Catalogue biographique des évêques d'Elne*, p. 111.
[2] Gazanyola. *Histoire du Roussillon*, p. 369-371.
[3] Don Joseph del Viver y de Sant Marti était fils cadet de Séraphin del Viver, seigneur de Calce, et de dona Anna de Sant Marti, seigneur du terme de Maureillas et de Saint-Martin-de-Fenouillar. Son frère aîné Thadée avait épousé dona Maria fille de don Jaume Alemany Descallar, damoiseau de Barcelone. En mourant en 1638 il laissa quatre filles et un fils Ignace, âgé de sept ans, dont l'abbé du Vivier était le principal tuteur. La famille du Vivier avait sa maison rue d'Espira et son tombeau au couvent des Augustins, à la chapelle de Notre-Dame de Grâce. (Voir **E. Papiers de la famille**).

Digitized by Google

Catalogne et du Roussillon n'aurait pas été réglée par un traité de paix entre Paris et Madrid, le privilège de la présentation aux bénéfices revenait à Sa Majesté Catholique, le fait ne supprimant point le droit ; tout au plus pouvait-on renvoyer la décision à la conclusion de la paix. C'est ce que fit le pape, malgré nos vives instances, au grand mécontentement de notre pays et aussi de l'Espagne, quoique ce fût le seul parti sage possible[1]. Mazarin tourna la difficulté en faisant nommer vicaire capitulaire par le chapitre de la cathédrale celui qu'il n'avait pu faire agréer comme évêque.

Les circonstances, au milieu desquelles l'abbé du Vivier prenait l'administration du diocèse, étaient particulièrement difficiles. On sait comment la Catalogne s'était donnée en 1640 à la France, non pas par amour pour elle, mais en haine de la Castille, à cause des violences de la soldatesque espagnole et des exactions des fonctionnaires venus de Madrid, dans l'espoir que Louis XIV conserverait ses libertés et ses privilèges, s'il ne lui laissait pas son autonomie. Un traité avait été conclu entre ses représentants et les nôtres. Je raconterai ailleurs comment ce mouvement était issu de la bourgeoisie appuyée sur le peuple, comment la noblesse et le clergé avaient suivi sans élan, se défiant des sentiments peu catholiques d'un pays qui, depuis le traité de Nantes, laissait liberté entière au protestantisme. Plus d'un prêtre se figurait même, à Perpignan comme à Barcelone, que

[1] Marca dans sa correspondance revient plusieurs fois sur ce point. Voir en particulier la lettre du 19 février 1647 (Bibliothèque Nationale. Fonds français, manuscrits n° 4217, f. 38) et celles du 9 septembre et du 10 décembre 1648 (L. c.).

Digitized by Google

par delà les Corbières, dans les rangs de l'armée française, il n'y avait guère que huguenots ou mécréants. « Esta lo « duch de Luy (Luynes) ab molt gran numero de igua- « nants o mal christians », écrit naïvement le chroniqueur de la communauté ecclésiastique de Saint-Jacques dans son récit de l'invasion du Roussillon en 1640[1].

L'abbé du Vivier parut au gouvernement français propre à faire tomber de telles préventions. Marca, qui le vit à son passage à Perpignan en avril 1644, écrivait le 4 mai suivant : « Passant à Perpignan je vis l'éleu éves- « que d'Elne qui est un honneste homme, de bonnes « mœurs et issu d'une famille noble de France[2] ». Il s'y employa comme son ami, don Thomas de Banyuls, qui avait été nommé gouverneur du Roussillon, en ménageant toutes les susceptibilités et en usant le moins possible de ses droits. Aussi arriva-t-il que le chapitre prit, sous son administration, une influence tellement prépondérante qu'on le croirait seul chargé des intérêts religieux. Y a-t-il une visite canonique à faire, par exemple à Saint-Michel de Llotes[3], à Saint-Hippolyte[4], à Taillet[5], etc., c'est un chanoine qui paraît « per lo molt Illustre y molt Reverend capitol de Elna *sede vacante.* » C'est aussi au nom du chapitre, par un

[1] Arch. partic. de Madame Babut. *Llibre de Memorias,* f° 46, v°.

[2] Bibliothèque Nationale. Fonds français, manuscrits, n° 4216, f. 7.

[3] Arch. paroissiales. L'acte de vente du 14 novembre 1643 est signé par Juallar, sacristain majeur, « per lo Illustre capitol de la dita Iglesia de Elna, la sede episcopal vacant, en lo spiritual y temporal official general. »

[4] Arch. communales. *Cartell de la Visita* du 20 mars 1645. Note obligeamment fournie par M. l'abbé Brial, curé de Saint-Hippolyte.

[5] Archives paroissiales. *Cartells de Visita* des 13 juillet 1645, 12 novembre 1646 et 5 avril 1648.

Digitized by Google

official général ou particulier que sont concédées toutes les dispenses de bans, de temps prohibé ou d'empêchements matrimoniaux, à Perpignan, à Claira, à Saint-Hippolyte, à Taillet, où nous avons retrouvé des actes de cette époque. Or, au dire de Marca, le chapitre était animé de sentiments peu favorables à la France. Il en résulta naturellement que les préventions contre notre pays furent habilement exploitées par les chanoines.

Les prétextes ne firent malheureusement pas défaut. Un soldat protestant ayant encouru les foudres de l'Inquisition fut appréhendé par elle, jeté en prison ; le gouverneur de Perpignan M. de Noailles intervint pour défendre son subordonné. Il aurait eu le droit, conformément aux instructions royales, de faire relâcher l'inculpé, Le Tellier ayant signifié à Marca que les huguenots étaient exempts de la juridiction de l'Inquisition. Il se contenta, pour ne pas ameuter les inquisiteurs contre la France, de le faire mettre « en dépôt » dans les prisons épiscopales. L'émoi fut grand quand même dans le corps ecclésiastique. « Les inquisiteurs, écrit Marca le 26 juillet 1645, « m'envoyent deux religieux pour me déclarer qu'ils « ne pouvaient souffrir cette diminution de leur auto- « rité, ne parlent que des censures contenues dans les « bulles [1] ».

Ce fut pis encore quand, peu après, le gouvernement du roi commit « l'inadvertance » d'envoyer dans notre ville, qui se glorifiait d'être très chrétienne, un huguenot comme commandant. L'émoi passa cette fois du corps ecclésiastique aux consuls ; il fut tel que Mazarin rappela

[1] Bibliothèque Nationale. Fonds français, manuscrits n° 4216, f. 183 et suivants. Lettres des 17 et 26 juillet 1645.

Digitized by Google

le commandant et adressa les excuses suivantes le 18 octobre 1645 :

AUX HABITANTS DE PERPIGNAN

Messieurs, Sa Majesté n'a pas plustost sceu qu'on avait mis dans vostre ville un commandant huguenot qu'elle a reparé cette inadvertance par les ordres qu'elle donna d'y mettre un catholique. Il ne faut pas craindre qu'elle soit pour souffrir la moindre chose qui puisse alterer directement la pureté de vostre foy qui est pareillement la sienne. Elle luy est plus chere que sa propre vie, et entre les satisfactions que vous devez espérer de la félicité de son regne, celle de veoir la religion inviolablement conservée chez vous et chez vos voisins ne vous manquera jamais. Ny l'exemple du feu Roy son père qui l'a rétablie en tant de lieux, ny l'incomparable piété de la Reyne qui l'esleve dans tous les sentimens que doibt avoir un Roy très chrétien et un fils aisné de l'Eglise, ne permettent pas de douter d'une vérité si certaine. C'est en ce point seulement que vostre première condition ne sera de rien changée ; car au reste vous congnoistrez tous les jours de plus en plus la différence qu'il y a entre le repos et la douceur d'un gouvernement florissant que Dieu bénit de touttes parts et les miseres d'une domination qu'il semble avoir abandonnée et dans laquelle on ne voit que faiblesse et confusion.

Pour moy dans tous les conseils que je pourray avoir l'honneur de donner à Sa Majesté sur les choses qui vous regardent, non seulement je satisferay à ce que je dois au rang et à la dignité que j'ay dans l'Eglise, mais voyant aussy la tendresse que la Reyne a pour les peuples que Dieu soumet journellement à la justice des armes du Roy, je me porterai d'autant plus volontiers à ce qui sera de vos avantages que j'ay d'ailleurs toutte l'inclination que vous scauriez souhaiter à vous faire cognoistre que je suis... [1].

[1] Ministère des affaires étrangères. Roussillon, nº 1745.

Digitized by Google

Ces énergiques déclarations ne changèrent pas l'état des esprits. Un incident les révèla vers la fin de 1647. Le chapitre qu'enhardissait la condescendance à son égard, pour ne pas dire la faiblesse de l'abbé du Vivier, voulut régenter la communauté ecclésiastique des prêtres attachée, comme lui, à Saint-Jean. Celle-ci regimba. Des paroles on passa vite aux actes, et la communauté ecclésiastique fut tout simplement excommuniée par le chapitre. A cette époque l'on ne s'émouvait guère de pareilles censures. La communauté continua ses offices comme par le passé et, pour se mettre en règle avec le droit canon, en appela au Pape, tandis que, pour gagner les autorités françaises à sa cause, elle en appelait à Marca.

« La hayne qui est parmy eux, écrit celui-ci le 28 dé-
« cembre 1647, leur faisant dire les sentiments les plus
« cachés, m'a fait voir clairement qu'aucun des deux
« partis n'est françoys, et que celuy des prestres, qui
« a fait semblant de chercher mon apuy, n'est guère
« moins espagnol que celuy des chanoines [1]. »

Dans de pareils conflits l'abbé du Vivier aurait pu et dû intervenir. Son nom, ses relations, sa situation tout l'indiquait, l'imposait même. La correspondance de Marca qui nous rapporte en détail tous ces incidents se tait sur lui ; à ses yeux ce sont les chanoines seuls qui commandent et devant qui chacun s'incline. Aussi, quand il veut mettre un terme au conflit entre le chapitre et la communauté ecclésiastique, intervient-il seul, commande-t-il aux chanoines de retirer leurs censures, de rester à Perpignan et de faire la paix avec leurs frères.

[1] Ministère des affaires étrangères. Roussillon, nº 1745, f. 334 à 338. Lettre envoyée de Perpignan le 28 décembre 1647.

Digitized by Google

La situation de l'abbé du Vivier était si effacée qu'en 1648 Marca voulut, pour la relever, le faire sacrer évêque *in partibus* [1]. Cette proposition ayant échoué notre vicaire capitulaire s'effaça plus encore. Etait-ce un effet de l'âge ? De nature pacifique répugnait-il aux extrêmes ? Nous ne le savons. Les documents que j'ai trouvés me le montrent tout entier à ses chagrins de famille, les yeux tournés vers Barcelone où s'établissaient ses nièces, surtout sa préférée dona Thérèsa [2]. S'il sort parfois de sa retraite c'est pour procéder à l'examen canonique des novices de Sainte Catherine [3].

Nous aimerions à savoir comment ce pacifique, que jusque-là nous avons à peine entrevu dans le cours des événements, trouva le moyen de se compromettre dans une conspiration en 1652 et de s'enfuir en Espagne pour ne pas encourir les foudres du gouvernement français. Peut-être y fut-il impliqué presque à son insu. Il était noble et presque toute la noblesse, catalane de cœur et de traditions, faisait des vœux pour la fin de l'occupation française. Il était prêtre et le clergé regrettait la domination des rois catholiques qui ne souffraient pas d'hérétiques dans leurs états. Or, en ce moment nos armées éprou-

[1] Bibliothèque Nationale. Manuscrits. Fonds français, nº 4217. Lettre du 1er janvier 1648.

[2] E. Papiers de la famille Du Vivier. En janvier 1650, à l'âge de 19 ans, meurt Ignace du Vivier et de Saint-Martin, le seul héritier mâle de la famille, laissant sa fortune à sa sœur, dona Thérèsa, non mariée. Celle-ci se retire à Barcelone près de ses parents maternels ; elle ne reviendra qu'en 1663 pour se faire rendre les biens de famille confisqués. Son cousin don Thadée du Vivier et d'Oms attaquera le testament d'Ignace, en vertu du testament de son grand-père en 1638, réservant les biens et le titre aux descendants mâles des branches féminines. L'accord eut lieu en 1665.

[3] H. Fonds de Sainte-Catherine.

Digitized by Google

vaient revers sur revers, Barcelone était assiégée et mal défendue, la Fronde ensanglantait notre pays, Mazarin revenait d'exil et dans le Roussillon comme dans la Catalogne on annonçait partout le prochain retrait de nos troupes et l'abandon de ces deux provinces, faute d'hommes et de ressources. L'abbé du Vivier, croyant comme la plupart de ses contemporains au triomphe de la cause espagnole, s'enfuit à Barcelone pour faire oublier son adhésion passée à l'occupation française [1].

Ce fut pour le clergé une dure épreuve. Nobles, prêtres, religieux, religieuses même furent compromis avec lui. Sagarre, à qui l'on avait confié la mission de mater les rebelles, s'acquitta si bien de sa tâche qu'une vraie terreur s'abattit sur la ville. « Ningun benefactor se « gosa atrehir acompeñar ditas religiosas per lo temor « te totom a misser Sagarra », écrit dans son livre de Memorias del mes de nobembre 1652, la religieuse qui raconte comment 20 clarisses furent exilées comme coupables de conspiration [2].

Des 20 chanoines environ, titulaires et coadjuteurs, que comptait le chapitre, il n'en resta qu'une dizaine, ceux qui affichaient de l'amour pour la France. Leur doyen, le sacristain Juallar, était trop pacifique et ressemblait

[1] Nous exposerons en détail tous ces faits dans un autre mémoire.

[2] Archives de Sainte-Claire. Manuscrit, in-folio, f. 80. v°. L'abbé Ciuro, dans son *Tractat de la Capella del Glorios Sant Marti*, que nous avons analysé dans le XXXIXe volume de ce Bulletin, raconte que les religieuses de Sainte-Claire passèrent à Tresserre le 10 novembre, mais qu'il ne les vit pas. *Nom aparexia*, dit-il naïvement, *que caigues be anar a veurer monges al cami real.* Il aperçut le lendemain les religieuses de Sainte-Catherine parce qu'elles firent halte aux pieds de Tresserre. *Era*, dit-il, *cosa molt llastimosa y plorosa.*

Digitized by Google

trop à l'abbé du Vivier pour plaire à un homme comme Sagarre. Comprit-il lui-même qu'il devait s'effacer ? Le fait est qu'il ne fut point question de lui quand il fallut nommer un vicaire capitulaire. Alors parurent sur la scène deux hommes que nous allons retrouver sans cesse aux prises, de 1653 à 1669, successivement victorieux et vaincus, parfois en trêve, mais prêts à recommencer la lutte à la moindre alerte, malgré les mécomptes et les difficultés, toujours étalant des sentiments français, mais catalans avant tout et par-dessus tout, véritables héros dignes d'une meilleure cause. L'un s'appelait Sébastien Garriga, l'autre Hiéronyme Lléopart.

Sur le premier nous n'avons recueilli presque aucun détail biographique. Nous savons seulement qu'il descendait d'une vieille famille Perpignanaise [1], que son frère aîné était seigneur de Garrius, qu'il prit le doctorat à l'Université de notre ville et qu'il devint chanoine bien jeune et grand archidiacre en 1655. Né en Roussillon, il passa toute sa vie en Roussillon, dans le cercle étroit de ses fonctions ecclésiastiques.

Autre est le *curriculum vitæ* de son rival, don Hiéronyme Lléopart — pour employer le style de l'époque. Fils cadet d'un bourgeois noble de Barcelone, il s'adonne d'abord au commerce et vend de 1632 à 1639 des toiles, du papier et des draps. Il troque ensuite le comptoir pour l'épée et lève une troupe de soldats quand la Catalogne secoue le joug de l'Espagne. Comment, quand et pourquoi il quitte l'armée pour le sacerdoce et devient archidiacre du Conflent, nous ne le savons, le libelle de ses

[1] E. Papiers de la famille Garriga.

Digitized by Google

adversaires se taisant sur ce point[1]. Nous savons seulement qu'entré dans les ordres il prend le doctorat en droit canon et en droit civil, mais sans se passionner pour l'étude, si bien qu'à sa mort on ne trouvera dans un coin de sa chambre que *dotze llibres de auctors italians y de Cathalunya y dos tomos de la Biblia*[2]. Nous savons aussi que, s'il change de carrière, il ne change pas de parti, qu'il passe trois ans à Paris près de la Cour et qu'à son retour il rend de bons et loyaux services à la cause française[3]. Ces services lui valent une part dans les distributions de biens confisqués en 1648[4], part insuffisante à son gré, quelque abondante qu'elle soit[5].

En 1653, au milieu de la défection quasi-générale il reste fidèle, revient de Barcelone, où il a été enfermé pendant le siège de cette ville par les Espagnols, pour offrir ses hommages et ses services à son compatriote et ami, le gouverneur Sagarre. Désormais son sort est lié à celui de notre pays, et le roi qui veut se l'attacher à jamais, lui accorde, « tant en considération de ses servi-

[1] Ce curieux libelle, manuscrit, sans date, provenant d'un fonds de notaire, appartient à Madame Dumas. Voici le titre : *Articulos infrascriptos dat, facit, exhibet atque producit procurator et eo nomine perillustris et admodum Reverendi capituli eclesie Elnensis contra et adversus dominum Hieronymum Lléopart, quos ad probandum petit recipi et admitti...*

[2] G. 129. Inventaire des biens dressé par la chambre apostolique le 3 octobre 1671.

[3] Ministère des affaires étrangères, Espagne, vol. 37, f. 98. Lettre de Lléopart à Mazarin du 28 avril 1658.

[4] G. 124. Lettre de Schomberg du 22 octobre 1648. Autre brevet du même, du 23 décembre 1648, cité dans une lettre de Michel Baldo, vicaire-général de l'évêque de Barcelone au Sacristain majeur de Saint-Jean. Autre pièce du 29 septembre 1649.

[5] Ministère de la guerre, vol. 138, p. 406 et 410.

Digitized by Google

« ces et de l'affection qu'il tesmoigne vers la France, que « de ses vertueuses et louables qualités », la charge d'inquisiteur vacante par « la retraite », il faudrait dire par la défection de son titulaire [1].

Lléopart et Garriga furent-ils concurrents lors de l'élection qui suivit le départ et la démission de l'abbé du Vivier ? Lléopart était-il encore à Barcelone et arriva-t-il seulement après l'élection ? Les documents que nous avons recueillis ne nous renseignent pas sur ce point. Nous savons seulement que, en juillet 1653, au moment où le roi conférait à Lléopart les fonctions d'inquisiteur, Garriga était vicaire capitulaire et que, le 25 novembre suivant, quand le marquis de Hocquincourt mettait l'inquisiteur en possession des biens de cette charge à titre de sequestre [2], Garriga avait été remplacé par son rival [3].

Les adversaires de Lléopart écriront plus tard que ceci se passa comme par surprise et sous la pression de l'autorité civile. Le 21 octobre de cette année, Sagarre ayant déposé une plainte contre Garriga, qu'il accusait d'avoir extorqué de l'argent à des prêtres comme étant hostiles à la France, le chapitre ému de la dénonciation, plus ému encore de la voir portée par un homme dont on connaissait les excès de pouvoir, avait nommé une commission d'enquête, avait mis à sa tête Lléopart, et, sur le rapport défavorable de celle-ci, avait déposé

[1] L. c., p. 396. Lettre du 6 juillet 1653.

[2] G. 124. Ordonnance de Charles de Mouchy, marquis de Hoquincourt. Le pape n'ayant pas voulu sans doute agréer la nomination de l'inquisiteur, le gouvernement du roi lui confiait le sequestre des biens pour lui permettre d'en toucher les revenus.

[3] L'abbé Ciuro raconte dans son *Tractat de la capella del Glorios Sant Marti*, f. 257 qu'il alla le 25 avril demander des pouvoirs *al senor Vicari Garriga*.

Digitized by Google

Garriga [1], Naturellement Lléopart avait été nommé à sa place.

Quelque intelligent, vertueux et puissant que soit un vicaire capitulaire, le caractère essentiellement transitoire de ses fonctions, les restrictions mises à ses pouvoirs par le droit canonique, l'attente d'un règne nouveau, tout le pousse à la réserve et à la modération. Plus que tout autre, pour faire oublier les circonstances de son élection, en souvenir de l'abbé du Vivier, et aussi à titre de Barcelonais [2], Lléopart aurait dû se montrer assidu aux réunions capitulaires, déférant vis-à-vis de ses confrères, sinon cordial, du moins modeste dans l'exercice du clergé. Sans doute, ainsi que nous le constaterons plus tard, les abus étaient grands à Perpignan et dans le reste du diocèse, mais les vraies et solides réformes se font avec lenteur, prudence et charité autant qu'avec fermeté. Les nombreux documents conservés laissent entendre que Lléopart était animé d'excellentes intentions, qu'il manifesta la volonté énergique de mettre un

[1] L. c. *Memoriale actorum, scripturarum et instantium*, etc., dressé par Lléopart. Copie est demandé dans ce *Memoriale* de la proposition faite au chapitre « circa delicta et excessus commissa a dicto Garriga « in compositionibus et exactionibus pecuniarum a presbyteris sub « colore quod non erant affecti domino nostro regi christiano. »

[2] Nous montrerons dans un autre mémoire pourquoi les Roussillonnais en voulurent aux Catalans de Barcelone. Il suffira présentement de citer ce que Serroni écrit à Mazarin le 26 janvier 1658 (Arch. des Aff. étrangères, Espagne, 37, f. 24). « Ce pays, outre la jalousie « extraordinaire qu'il a de ses privilèges et des exemptions du gouver- « nement de Catalogne, il a une adversion étrange et contre le dit « gouverneur et contre tous ceux qui sont venus de ce pays-là, non « seulement par les anciennes mésintelligences entre les Roussil- « lonnais et les Catalans, mais encore à cause que les Catalans jouis- « sent des meilleurs biens et des plus liquides rentes de leurs com- « patriotes, sans payer que difficilement les censives qui sont deues « aux naturels du pays. »

Digitized by Google

terme aux abus, jusque dans les rangs du chapitre, mais que s'il agit, il parla plus encore.

Le parti Garriga qui avait un instant courbé la tête, la releva, tonna contre le nouveau vicaire capitulaire qui méconnaissait ses devoirs de chanoine au point de ne plus paraître au chœur. Une majorité se forma. Moins de deux mois après son élection, le 24 décembre 1653, Lléopart était privé par le chapitre de toute voix délibérative et aussi de ses revenus, tierces ou paillofes, sous prétexte qu'il ne remplissait plus ses fonctions de chanoine.

La mesure était grave, la première tierce de 1654 s'élèvant à 1249 livres, 6 sous, 8 deniers. Lléopart protesta. Le chapitre maintint sa décision et retint en mai suivant la deuxième tierce de l'année : en tout 2500 livres sans compter les distributions quotidiennes. Il fallut de nouvelles instances de Lléopart pour amener le chapitre à résipiscence [1].

Ce ne devait être qu'une courte trève. Dès le 12 décembre 1654 nous trouvons Garriga faisant fonctions de vicaire-général *del illustre y mol Reverend capitol de Elne* [2]. Le 24 décembre suivant, assemblée du chapitre où Lléopart est privé de toute voix active et passive, de tierces et de distributions. Nouvelle réunion le 8 janvier 1655 et ouverture d'une enquête sur la vie et mœurs du chanoine frappé ; un confrère va perquisitionner à son domicile, y trouve une requête en cour de

[1] G. 124. Scriptura presentada al molt Ill. capitol de Elne instant lo procurador del ardiaca Hieronym Lléopart (1655).

[2] Arch. partic. de Madame Babut. *Llibre de Memorias* de la communauté ecclésiastique de Saint-Jacques, f. 53.

Digitized by Google

Rome pour des réductions de messes, crie au scandale ; quelques jours après, le 15, réquisitoire et sentence : Lléopart est solennellement déclaré indigne de ses fonctions, privé de nouveau de son office et de ses revenus, écarté des assemblées capitulaires, tandis que Garriga est non moins solennellement proclamé seul vicaire capitulaire. Dans le courant de février le chapitre, non content d'avoir rétabli ce dernier dans sa charge, le nomme grand archidiacre à la place de Michel Mongay décédé [1].

Nous avons retrouvé le résumé des griefs formulés par le chapitre en cour de Rome contre Lléopart ; ils sont au nombre de 9. Actes ou simples velléités, affirmations précises ou racontars, tout est recueilli comme vrai et malignement interprété. En tête, par ordre chronologique, voici l'accusation d'avoir fait du commerce et d'avoir levé des troupes avant d'entrer dans la cléricature, comme si pareils métiers étaient infamants. Viennent ensuite les fautes ecclésiastiques : résidence non observée, exercice des fonctions de sequestre, appel à l'autorité civile pour obtenir la charge de vicaire capitulaire, nominations à des cures durant les mois réservés à la cour de Rome, réduction arbitraire et sans mandat d'un grand nombre de messes [2].

La réponse de Lléopart au réquisitoire du chapitre établit le mal fondé des accusations, puis, allant droit au but, démasque sans pitié les mobiles secrets des calom-

[1] L. c. Pièces diverses citées dans le *Memoriale actorum* de Lléopart ; requêtes de ce dernier et réponses du chapitre de l'année 1655.

[2] Arch. part. de Madame Dumas. Manuscrit sans date, déjà cité, p. 176, intitulé *Articulos infrascriptos*, etc.

Digitized by Google

niateurs. A quoi bon parler de la vie antérieure à la cléricature? elle ne relève pas du chapitre. Il a été sequestre, mais honnête ; vicaire capitulaire, mais intègre ; chanoine sans résidence, mais dispensé par ses fonctions de vicaire capitulaire ; il a nommé aux cures, mais uniquement en usant de son droit ; il n'a pas réduit un grand nombre de messes, mais connaissant les règles canoniques il a demandé à Rome de les réduire. Si on le révoque, c'est parce qu'on redoute ses projets de réforme des mœurs canonicales. Il s'en est publiquement vanté, dit-on : c'est faux ; supposé qu'il l'eût fait, pourrait-on lui imputer à crime ce qui était un effet de zèle. La sentence qui l'avait frappé était donc injuste et sans fondement ; de cette sentence il en appellerait et il en appelait au Pape [1]. Ainsi commençait en 1655 la série des procès en cour de Rome qui devaient se continuer jusqu'en 1667, deux ans seulement avant la préconisation de l'évêque d'Elne, avec quelques rares interruptions faites plutôt de lassitude que de réconciliation véritable.

Durant la première phase du procès — elle dure de janvier 1655 à mai 1656 — les esprits sont relativement calmes. C'est que la presque totalité des prêtres est restée fidèle à Garriga. Parcourez les *cartells de visita* et les mémoriaux du temps. Vous ne rencontrerez que son nom. A Saint-Michel, le notaire se présente « de com-
« missio del Illustre et molt Reverend Senyor Sebastia
« Garriga, prebere, doctor en Sancta Theologia, canonge
« penitentiar de Elna y per lo molt Ill^e capitol de Elna
« la sede vagant en lo spiritual y temporal vicari general

[1] G. 124. *Scriptura presentada...* de 1655, déjà citée.

Digitized by Google

« y visitador del deganat del Rossello [1]. » C'est lui qui préside les réunions de la communauté ecclésiastique de Saint-Jacques en 1654 [2] et, chaque fois que de 1654 à 1656, l'abbé Ciuro a besoin d'une licence pour vêtir un de ses ermites de Saint-Martin de Camélas, c'est à l'abbé Garriga qu'il s'adresse [3]. Enfin, l'édition du rituel étant épuisée, une nouvelle est publiée à Narbonne en son nom et au nom du chapitre [4].

Pendant ce temps Lléopart vit retiré à Perpignan, au milieu de quelques rares amis du clergé régulier plus encore que du clergé séculier [5]. Il a sans doute pour lui le droit que Rome proclamera bientôt, Sagarre et les autorités françaises le soutiennent, mais sa nationalité et

[1] Archives paroissiales. Acte du 20 janvier 1655.

[2] Arch. de Madame Babut. *Llibre de Memorias*, f. 53. Acte du 12 décembre 1654.

[3] Arch. de la famille Ciuro. *Tractat de la capella del Glorios Sant Marti*, f. 312, 319, 322, 356, etc.

[4] Voici le titre de ce curieux rituel dont nous possédons un exemplaire : *Ordo Ecclesiæ* | , *sacramenta* | , *pluresque alios solemnes* | *ecclesiasticos ritus administrandi. Ex Elnensis ecclesiæ ritu.* | *Inquo* | *complura curam animarum* | *gerentibus utilia copiose tractantur.* | *Multo nunc auctior et in* | *meliorem formam redactus* | *ex mandato admodum illustris* | *Elnensis capituli, sede episcopali vacante, existentibus in suis sedi* | *bus, Sebastiano Garriga, S. T. D. Archidiacono majore, canonico pe* | *nitentiario, et vicario generale. Josepho Juallar J. V. D. Sachrista* | *majore. Onophrio Pi. Joanne Baraiz. Raphaelle Sitjar. Dominico* | *Casanova. Michaelle Coromines. Joanne Ribes. Josepho Salvany J. V.* | *D. Josepho Balma artium magistro et S. T. D. omnibus Canonicis* | *dictæ Elnensis Ecclesiæ.* | *Noviter excussus, ac omnibus ejus* | *diœcesis parochis habendus et sub anasthematis pœna servandus.* | *Narbonæ* | *Per D. L. Ciurot. Urbis et Diœcesis Typograph. 1656.* Il existe à la suite de ce titre une préface latine de Sébastien Garriga.

[5] Le fait ressort de la teneur du testament rédigé par Lléopart en 1655. On ne trouve aucun legs au clergé séculier, mais aux jésuites, aux capucins, etc. C'est dans l'église du couvent de ces derniers religieux qu'il demande à être enseveli. Voir G. 124.

Digitized by Google

l'ébranlement de sa santé arrêtent la faveur publique. Tandis que Garriga se prévaut de ses ancêtres perpignanais et que sa robuste santé lui permet de vaquer aux multiples fonctions de sa charge, il ne peut, lui, faire montre de son origine en un temps où les esprits les plus calmes souffrent impatiemment l'envahissement de notre pays par les catalans de Barcelone ; il ne peut en outre sortir de sa chambre, au point qu'un moment court en ville le bruit de sa mort, accrédité par la venue du notaire appelé pour rédiger un testament que notre malade signera d'une main tremblante.

La lutte reste donc circonscrite à Perpignan, entre ces deux hommes, sur le terrain du droit, avec armes purement canoniques. Entre deux voyages Garriga lance un mémoire contre son confrère ; Lléopart lui répond entre deux crises; les huissiers courent sans cesse du domicile de Lléopart au syndicat de Saint-Jean et *vice versa*. Enfin arrive, en mai 1656, le décret de la Congrégation des évêques et réguliers, daté du 31 mars précédent, maintenant Lléopart dans ses fonctions et enjoignant au chapitre de lui rendre ses droits et ses revenus [1]. Le 19 mai neuf chanoines, ceux qui constituent le parti Garriga, s'assemblent, s'inclinent devant la sentence de Rome, prennent jour pour réintégrer Lléopart dans ses fonctions, jurent d'oublier le passé et s'engagent à lui payer 117 doubles d'or de bon poids ainsi que tout le blé, millet, orge et légumes qui lui sont dus.

Moins d'un an après tous les serments sont oubliés. Nouvelle déposition de Lléopart et son remplacement

[1] Pour tous ces faits et les suivants, voir G. 124.

Digitized by Google

par Garriga ; mais aussi nouvelle décision de Rome, en date du 5 octobre 1657, confirmant celle du 31 mars 1656. Le chapitre va-t-il comme la première fois reconnaître ses torts et faire amende honorable ? Quand le notaire signifie aux neuf chanoines rebelles la décision de la Congrégation des évêques et réguliers, ceux-ci répondent qu'ils ont envoyé à Rome un délégué pour instruire le Pape des délits du dit Lléopart et qu'ils en appellent de la Congrégation mal informée à la Congrégation mieux informée. Sur ce Lléopart excommunie comme rebelles les neuf chanoines : Garriga, archidiacre majeur ; Pi, Casanove, Coroimnes, Ribes, Salvany, Cassa, Ferrer et Queralt. Ceci se passait dans la première quinzaine de novembre 1657.

Certains actes de cette époque font supposer que Lléopart eut, après cette mesure de rigueur, l'intention d'aller à Rome. En confiant sa cause à des avocats salariés ne s'exposait-il pas à un échec ? Des bruits couraient en ville, racontant que le jeune délégué du chapitre, le chanoine Balma [1], s'insinuait dans les bonnes grâces des cardinaux, obtenait le concours de l'avocat « le plus estimé de Rome », avait fait agréer l'appel du chapitre concernant la sentence d'excommunication. On disait aussi que le délégué avait bon espoir dans le succès de l'entreprise, et l'on citait la teneur de sa lettre en date du 14 décembre [2]. Mais il savait que Rome est lente dans ses décisions, que pour mener à bien une

[1] G. 63, Balma avait en outre mission de demander la nomination d'un évêque et la permission de réciter l'office des saintes Eulalie et Julie.

[2] G. 124, lettre de Balma en catalan.

Digitized by Google

pareille entreprise il fallait de grosses ressources, que Balma « n'avait même pas de quoi manger » et que le chapitre n'était pas en fonds.

Un danger, autrement grave, l'appelait d'ailleurs à Perpignan. Jusque-là les autorités françaises prenant fait et cause pour lui l'avaient soutenu contre ses adversaires. Or d'une part une coalition s'était formée contre son puissant protecteur, François Sagarre, le terrible gouverneur de la province, et menaçait de l'emporter. De l'autre Serroni, qui jusque-là lui avait prêté son concours, commençait à se lasser de ces divisions dans lesquelles les questions de personnes étaient tout et qui aggravaient les malheurs du pays. On le disait enclin à sacrifier les deux adversaires irréconciliables, Garriga et Lléopart, et à mettre à leur place un vicaire capitulaire étranger à ces guerres intestines et capable de ramener la paix dans les esprits. Entre les deux risques à courir, celui d'être lâché par le roi et celui d'être abandonné par le Pape, Lléopart crut le premier plus pressant, tout au moins plus grave, et il abandonna le projet d'aller à Rome se défendre lui-même.

Mal lui en prit. Balma, profitant de son absence, gagna si bien, par l'aménité de son caractère et la modération de ses propositions, la Congrégation des évêques et réguliers que celle-ci conseilla à Serroni une de ces combinaisons si chères aux Romains. Sans trancher la question de droit, on nommerait un vicaire-général apostolique comme coadjuteur du vicaire capitulaire, autre que Lléopart et Garriga ; nul ne lui paraissait plus apte à ce rôle de réconciliateur que Balma lui-même, le doux et aimable délégué du chapitre.

Digitized by Google

Cette proposition tout italienne cadrait trop avec l'âme bien italienne de Serroni pour n'être pas immédiatement acceptée. Le 28 avril 1658 il la soumettait à Mazarin et l'engageait à choisir comme vicaire-général apostolique le candidat de la congrégation romaine, le chanoine Balma [1].

On devine l'émotion de Lléopart à cette nouvelle. Abandonné par Rome, serait-il sacrifié par Paris? La lettre qu'il adresse le 28 avril à Mazarin laisse percer, sous le formulaire officiel, l'angoisse qui l'étreint devant l'abandon général. On dirait un sanglot refoulé par une volonté de fer. Lléopart y rappelle tous les services qu'il a rendus à la cause française depuis 1640 et les vexations que lui a valu son attachement à son pays d'adoption [2].

Mazarin n'était pas homme à se laisser attendrir. Lléopart devenait un obstacle après avoir été un instrument, il le sacrifia sans pitié. Balma lui parut cependant trop inféodé au parti de Garriga pour faire la paix dans les esprits. Il proposa donc comme vicaire-général apostolique, Jean-Baptiste de Chiaveri, archidiacre d'Urgel et évêque élu de Solsonne. Rome ayant ratifié publiquement, le 24 mai 1658, les propositions déjà faites de

[1] Arch. du Ministère des Affaires étrangères, Espagne, vol. 37 f. 92. « Il y a longtemps, écrit Serroni, que le chapitre d'Elne est divisé « pour la suspension qu'il a fait d'un vicaire général et pour l'insti- « tution d'un autre ; les parties ont plaidé à Rome et le résultat a « esté qu'on donneroit pouvoir à moy de faire un vicaire général tel « que je voudrais .. Tout ce que je puis dire à V. E. est que je fairoy « ressentir au chapitre la loy qu'on luy voudra donner et que le cha- « noine Balma, recommandé par la congrégation est un des plus « capables pour la charge de vicaire général, sachant bien morigéner « et fort bon serviteur du Roi. »

[2] Lc. f. 98.

Digitized by Google

donner au vicaire capitulaire d'Elne un coadjuteur et de laisser le choix du titulaire à Serroni, ce dernier proclama J.-B. de Chiaveri vicaire-général apostolique du diocèse, avec pleins et exclusifs pouvoirs de l'administrer, jusqu'à ce que la Congrégation eût tranché la question de droit pendante entre Lléopart et Garriga [1].

Les heureux résultats de cette décision ne tardèrent pas à se faire sentir. Chiaveri, accepté par tous comme étranger aux querelles dont nous avons fait le récit, commençait la visite du diocèse [2] et extirpait les abus qui s'étaient introduits dans les paroisses si négligées durant ces conflits [3]. Le bouillant chanoine Pi qui le remplaçait en 1660 [4] aurait pu compromettre l'œuvre de pacification ; il céda heureusement la place en 1661 à l'actif mais conciliant Bonaventure Cabaner [5]. Les neuf chanoines excommuniés se soumettaient au décret du 5 octobre 1657, qui avait maintenu Lléopart dans ses fonctions de vicaire capitulaire, faisaient amende honorable en pleine cathédrale et étaient relevés de l'excom-

[1] G. 14. Acte de 1675 dans lequel J.-B. de Claveri, alors abbé de La Réal, rappelle que le 24 mai 1658 la Congrégation des Evêques et réguliers avait donné à Serroni le pouvoir de nommer un vicaire capitulaire coadjuteur.

[2] Nous ne connaissons que les *cartells de visita* de Taillet (6 avril 1659) et de Saint-Hippolyte (22 mars 1659) faits en son nom.

[3] Nous n'avons trouvé aucune visite faite au nom de Lléopart de 1653 à 1659. Celle de Taillet fut faite en 1657 par un chanoine au nom du chapitre ; de même celle de Saint-Michel-de-Llotes en 1658.

[4] Le 15 avril 1650 le curé d'Opoul bénit un mariage « ab llicentia y hordre de mon superior lo Senyor canonge Casanova, official y lloch tinent del illustre senyor Honophre Pi, vicari general capitular de la dioses de Elna autoritate apostolica confirmat ». (Arch. paroissiales, registre de 1659 à 1680).

[5] Il existe à Opoul trois *cartells de visita* des 28 mars 1661, 3 juin et 12 décembre 1662.

Digitized by Google

munication [1]. Le grand sacristain du chapitre de Barcelone préparait les bases d'un accord entre Lléopart et ses collègues au sujet des revenus qui avaient été injustement saisis [2].

Restait la question de droit si épineuse et de nature à réveiller peut-être les vieilles passions plus assoupies qu'éteintes [3]. Lléopart était allé à Rome en presser la solution ; mais ni le Pape ni le roi ne la désiraient. En obligeant les chanoines à reconnaître le décret du 5 octobre 1657, la Congrégation ne l'avait-elle pas implicitement reconnu comme vicaire capitulaire ? Si elle ne le reconnaissait pas officiellement, si même elle lui donnait un coadjuteur, n'avait-elle pas obligé le chapitre d'Elne à lui rendre ses revenus ? On ne l'avait pas désavoué ; il était archidiacre et bien renté ; il allait remplacer bientôt Sitjar malade comme sacristain majeur [5]. Et que gagnerait-il d'ailleurs à être officielle-

[1] G. 63. L'acte de soumission est des 28 novembre et 24 décembre 1659, l'amende honorable eut lieu entre les mains du bénéficier Labat ; les chanoines furent condamnés à réciter les sept psaumes.

[2] Fonds des notaires n° 5986. Plech de Michel Rovira. Actes divers concernant l'exécution de la sentence du 15 avril 1661 confiée au R. Pierre Morell sacristain majeur et chanoine de la cathédrale de Barcelone.

[3] Serroni écrivait le 20 novembre 1659 à Mazarin : « La croyance que « chascun a icy que le Roussillon, Conflent, etc., resteron unis à « perpétuité à la couronne de France a fait resoudre le Chapitre « d'Elne de deputer à V. E. deux de ses chanoines, pour la supplier « très hublement de vouloir interceder envers Sa Majesté affin qu'il « luy plaise de faire instance au Pape de remettre l'évêché d'Elne « sous la métropole de Narbone,... de donner ordre pour faire solliciter « en cour de Rome les expeditions pour l'evesque qui leur est des- « tiné, comme aussy de faire trouver bon à Sa Sainteté de laisser le « Chapitre en liberté d'eslire le vicaire général, *sede vacante*, sui- « vant les dispositions du Concile de Trente. » Arch. du Ministère des Affaires étrangères, vol. XXXVII, f. 608.

[4] G. 124. Acte de 1661 établissant que Cerda a été nommé archidiacre majeur à la place de Lléopart.

Digitized by Google

ment rétabli dans sa charge ? Tout au plus une petite satisfaction d'amour-propre froissé ! Dès 1658 le gouvernement du roi, considérant la Catalogne comme perdue, avait concédé le siège d'Elne [1] à celui qu'il promenait, au gré de la défaite ou de la victoire, d'évêché en évêché, en 1642 à Lérida, en 1646 à Solsone, en 1651 à Barcelone [2] ; la paix étant faite, le Pape agréerait à cause de son talent, de son nom et de ses vertus Fra Vincent de Margarit, de Biure, comme évêque d'Elne ; dès lors il ne devait être question que de préparer les voies à ce dernier, qui, en mettant fin à la vacance du siège, mettrait fin aussi aux compétitions et aux procès qu'elle avait engendrés.

II. — De 1660 à 1667

Il n'en devait pas être ainsi. Quand Louis XIV présenta don Margarit comme évêque d'Elne, le Pape demanda en vertu de quel traité le roi de France s'arrogeait un tel droit. Etait-ce en vertu du Concordat de 1516 ? Mais le Roussillon n'appartenait pas alors à la France. En vertu peut-être du traité des Pyrénées ? Si celui-ci lui conférait tous les droits politiques sur le Roussillon il ne faisait pas le roi de France héritier des privilèges de Sa Majesté catholique sur le diocèse d'Elne. A situation nouvelle il fallait un concordat nouveau, tout au moins un Indult.

[1] G. 51.
[2] Greffe du Conseil souverain, 1er registre des arrêts civils, f. 186. Arrêt du 9 octobre 1644 énumérant les diverses nominations de don Vincent de Margarit.

Digitized by Google

Ce n'était pas ce que voulait Louis XIV. Le diocèse d'Elne, ainsi que tous les diocèses d'Espagne, avait conservé les usages ultramontains, et les droits du Pape y étaient respectés. Ces usages et ces droits seraient naturellement un obstacle aux projets de *gallicanisation*, surtout s'ils étaient consacrés par un Concordat ou un Indult. Rome, qui devinait les desseins de notre gouvernement, mit autant d'obstination à l'exiger que celui-ci en mit à le refuser. Devant l'entêtement des deux parties, il fut bientôt évident que la vacance du siège se prolongerait longtemps. Nous raconterons ailleurs les épisodes de cet épineux débat qui ne fut définitivement tranché à l'avantage du pape qu'en 1669[1] ; il suffira de noter que, dès 1661, la Congrégation des évêques et réguliers reprit l'examen de la question de droit mise en réserve depuis 1658.

Justement Lléopart se trouvait à Rome. Il sut si bien faire valoir sa cause que, le 12 août 1661, la Congrégation lui rendait son titre de vicaire capitulaire. Y eut-il des remontrances de la part du gouvernement français ? Le chapitre essaya-t-il d'une nouvelle et infructueuse opposition ? Lléopart crut-il prudent de ne pas reparaître de sitôt en Roussillon et de ne point urger l'exécution du décret apostolique ? Nous savons d'une part, par les *Cartells de visita* de la paroisse d'Opoul, que le chanoine Cabaner était en tournée d'inspection canonique le 12 décembre 1662 ; ce dernier déclara lui-même postérieurement avoir administré le diocèse jusqu'au 24 décembre de cette année[2]. Ce fut donc seulement à la fin

[1] Nous exposerons ces faits en détail dans notre chapitre : *Ultramontanisme et Gallicanisme en Roussillon.*
[2] G. 129.

Digitized by Google

de l'année 1662 que Lléopart reprit la direction des affaires ecclésiastiques.

Les procès ne changent pas les hommes ; souvent même ils les rendent intransigeants. Autoritaire par nature, Lléopart avait dû souffrir des mécomptes essuyés et des retards apportés à la reconnaissance de son droit. Sans doute son triomphe, pour être tardif, n'en était que plus éclatant, et Rome avait voulu le rendre plus éclatant encore en le nommant protonotaire apostolique ; mais restait le souvenir amer du passé. Il était donc à craindre qu'il ne se laissât aller à la vengeance, du moins qu'il ne fît peser lourdement sur le chapitre et sur le diocèse sa main de fer, d'autant qu'il aurait pour excuse le prétexte d'abus à réformer.

S'il faut ajouter foi à une enquête de mai 1663, ils étaient considérables. Elle les range sous trois catégories. Tout d'abord paraissent les infractions aux règles canoniques, comme l'usage de bénir les mariages sans publication préalable de bans, et d'offrir aux ecclésiastiques la charge de parrains dans les baptêmes. Viennent ensuite les faits d'ignorance crasse : au dire des enquêteurs un très grand nombre de prêtres « moltissims » ne connaîtraient ni le canon ni les cérémonies de la messe. Enfin ce sont des allusions discrètes à certains relâchements dans les mœurs cléricales [1].

D'après les enquêteurs, Lléopart se serait aussitôt donné tout entier à l'extirpation de ces abus. Défense aurait été faite par lui de bénir les mariages sans publication de bans et d'accepter la charge de parrain. Il

[1] Fonds des notaires nº 5.989. Plech Rovira et aussi G. 14.

Digitized by Google

aurait aussi institué des examens théologiques et liturgiques, suspendant *a divinis* pendant quelque temps ceux qui ne connaissaient pas les cérémonies de la messe. Aux tièdes et aux relâchés, il aurait rappelé leurs devoirs, prêché les bonnes mœurs, imposé le bon exemple. De là était née la réputation de sévérité qu'on lui avait faite.

Il existe aux archives départementales un document confirmatif de ces faits : c'est une circulaire du 4 avril 1663, envoyée au nom de Lléopart à toutes les paroisses. Ordre y est donné aux curés : 1° de veiller « à la sonnerie des cloches et à la célébration des saints exorcismes, bénédictions et autres oraisons et prières jusque-là négligées », pour obtenir de Dieu la cessation des fléaux dont le Roussillon est accablé ; — 2° de porter dans un mois le *cartell de visita* de l'année précédente avec mémorial des prescriptions non exécutées ; — 3° d'envoyer la liste des pécheurs publics n'ayant pas fait leurs Pâques [1].

Dans ces distributions de conseils ou d'ordres, le chapitre eut sa part, et Lléopart la fit sans ménagements. Le pape ayant accordé un Jubilé à l'Eglise, il signifia la nouvelle aux chanoines sous forme de décret, en fixant le jour, l'heure et l'itinéraire de la procession ordonnée par l'Indult et, conformément au formulaire si commun à cette époque, peut-être déplacé dans la circonstance, il enjoignit au chapitre d'y prendre part sous peine d'excommunication, *trina monitione prœmissa* [2]. Grand émoi à la réception de cette ordonnance. Eh quoi !

[1] G. 14.
[2] Pour ce fait et les suivants, voir fonds des notaires n° 5988, Plech de Michel Rovira, et n° 5472, Plech de Joseph Costa.

Digitized by Google

Cet homme serait-il toujours le même, sans respect pour les droits d'autrui, autoritaire et insolent ? Déjà il avait retiré le secrétariat du vicariat capitulaire au nommé Vilaroja que le chapitre lui avait conféré en 1662. Maintenant il menaçait les chanoines des foudres canoniques ! Puisqu'il était incorrigible, on lui apprendrait qu'il restait encore des verges pour le ramener à la raison.

Le 25 et le 27 février 1663, moins de deux mois après la rentrée de Lléopart au vicariat capitulaire, deux huissiers le sommaient de remettre en place ledit secrétaire Vilaroja et de retirer le décret de convocation à la procession du jubilé comme nul et attentatoire aux droits du chapitre : et cela pour quatre raisons établissant toutes péremptoirement que ce dernier avait le privilège de régler le nombre et l'itinéraire des processions capitulaires.

Selon son habitude, Lléopart se garda de répondre sur l'heure. Il le fit quatre jours après, non plus, comme avant 1660, sèchement et de forme impersonnelle et juridique. Il déclarait, « pour calmer les esprits et terminer les discordes et les plaintes qui pourraient être soulevées au préjudice de Dieu N.-S. et du bon gouvernement de l'Eglise », n'avoir voulu porter aucune atteinte aux droits du Très Illustre Chapitre, mais uniquement défendre, à titre de vicaire capitulaire, ceux de ses prédécesseurs et des évêques qui avaient toujours réglé les processions de jubilé. Concilier les droits réciproques, tel était son devoir ; il n'avait pas voulu faire autre chose, surtout « accroître ou diminuer les prérogatives des deux parties ».

Quelque conciliante de forme que fut la réponse, elle

Digitized by Google

ne cédait pas sur le fond. Le chapitre riposta. Les mémoires succédèrent aux mémoires ; naturellement le ton s'éleva. Faudra-t-il vous rappeler le décret du 12 août 1661 ? déclara bientôt Lléopart dans un acte qu'il signait triomphalement du titre de vicaire général apostolique et qu'il scellait de son sceau personnel. — Ce décret nous le connaissons et nous l'acceptons *com a verdader y obedientissim fill de Santa Mare Iglesia Romana,* répondirent les chanoines le 25 avril, mais ce décret ne vous a-t-il pas désigné comme vicaire capitulaire et ne vous intitulez-vous pas vicaire général apostolique ? Vous devriez vous servir du sceau capitulaire et vous utilisez le vôtre ; vous devriez vous déclarer fièrement « fils du chapitre » et vous nous reniez ; ne trouvez donc pas étonnant que nous vous reniions à notre tour. — Lléopart aurait pu faire remarquer que Chiaveri, Pi et Cabaner s'étaient, eux aussi, déclarés vicaires généraux apostoliques et que le chapitre n'avait pas protesté. Coupant court à ce dialogue, qu'il jugeait probablement irrespectueux, il somma les chanoines de comparaître devant son tribunal pour y répondre de leur désobéissance ; à quoi ils ripostèrent par un appel à Rome.

Leur avocat eut l'habileté de poser trois questions insidieuses à la Congrégation et de les sérier de telle sorte que la réponse, quelle qu'elle fût, ne pût être interprétée comme une défaite. Les voici : 1° Dans les expéditions d'affaires contentieuses et gracieuses Lléopart peut-il signer comme vicaire capitulaire ou comme vicaire général apostolique ? — 2° Peut-il, après avoir écarté les chargés de pouvoirs *(officiales)* nommés ou

Digitized by Google

devant être nommés par le chapitre, en prendre d'autres? — 3° Peut-il, dans les expéditions d'affaires, se servir de son sceau privé ou doit-il se servir du sceau du chapitre? La Congrégation donna naturellement raison à Lléopart sur le second point, mais lui rappela qu'il était simple vicaire capitulaire et qu'il devait se servir du sceau du chapitre.

Ce modeste succès enhardit les chanoines. Ils lui signifièrent le 10 octobre suivant, un vieil acte de 1554 réglant les pouvoirs du vicaire capitulaire d'Elne. Cette transaction[1] limitait si bien les droits des vicaires capitulaires qu'elle les réduisait au rôle de juge d'instruction, le chapitre se réservant le privilège de porter les jugements et d'infliger les peines. Lléopart riposta fièrement qu'il tiendrait cet acte comme non avenu : canoniquement il était le chef du diocèse, chef il resterait.

Quand les relations entre supérieurs et subordonnés prennent un tel ton, le moindre froissement amène un éclat. Il se produisit, nous ne savons à propos de quoi, dans le courant d'avril 1664. Le chapitre se réunit, déposa Lléopart et nomma à sa place le chanoine Quéralt, l'*alter ego* de Garriga. Lléopart s'attendait à l'orage : il ordonna à la curie ecclésiastique de commencer une enquête sur la lamentable situation du diocèse en 1662, lors de son retour de Rome, et sur les résultats de sa ferme et vigilante administration[2], puis il porta plainte au Conseil souverain.

[1] Cette transaction fut passée par-devant Jean Carles, notaire, le 26 mars 1554, entre le cardinal Jean, prêtre de Saint-Anastasie, légat *a latere* pour l'Espagne, collecteur de la chambre apostolique, et don Michel de Oms, sacristain-majeur d'Elne et syndic du chapitre.

[2] Voir l'analyse de cette enquête p. 191-192.

Digitized by Google

Un arrêt du 2 mai nous apprend que l'affaire est en délibéré. La Cour ayant appris que Lléopart et Quéralt ne craignaient pas de faire office de vicaire, « d'où grand scandale pour le service de Dieu et du roi », les prie de cesser provisoirement leurs fonctions. Lléopart promet « d'obéir ponctuellement » ; Quéralt et le chapitre refusent ; et le Conseil d'exiger sous peine d'amende ce qu'il a déjà demandé comme un service. Nouvel arrêt le 5 mai maintenant Lléopart dans la charge de vicaire capitulaire jusqu'à ce que Rome ait tranché le débat porté devant la Congrégation [1].

A cette nouvelle, Quéralt s'emporte et excommunie ses adversaires. Lléopart est frappé le premier ; puis, ce sont deux huissiers du Conseil souverain pour avoir osé publier l'arrêt du 5 mai ; enfin vient, le 18 mai, le tour du président Sagarre, du conseiller de Marti et d'un alguasil, sous prétexte que, se trouvant à la Réal, ils avaient eu l'audace d'expulser un chanoine de cette église comme perturbateur de l'ordre public [2].

La Cour crut de sa dignité de mettre un terme à de tels déportements ; la tranquillité publique paraissait aussi l'exiger. En ville ce n'étaient partout que conciliabules, réunions, provocations, les uns restant fidèles à Lléopart, les autres, surtout les exaltés, prenant fait et cause pour Quéralt et ses deux séides, l'archidiacre Garriga et le bénéficier Pugsech, curé de Saint-Jean. La presque unanimité opina pour une répression sévère et, dans une réunion secrète tenue le 21 mai, on parla d'infliger une

[1] Greffe du Tribunal. 1er registre des Arrêts civils du Conseil souverain, f. 164, 168.

[2] C. 1315. Rapport de l'Intendant à M. de Lyonne.

Digitized by Google

forte amende aux chanoines Quéralt et Garriga et au bénéficier Pugsech. La sentence devait être précisée, arrêtée et portée le lendemain, en séance publique [1].

Celle-ci s'ouvrit à une heure matinale, sûrement avant 9 heures, puisque l'avocat général raconta que Quéralt et ses deux complices, ayant eu vent des résolutions prises la veille en réunion secrète, allaient lancer durant la messe du chapitre une sentence d'excommunication contre le Conseil. Une indiscrétion, presque une trahison avait été commise ; la Cour qui soupçonnait véhémentement le conseiller Quéralt, frère du chanoine de ce nom, d'en être l'auteur, ordonna une enquête sur ce point. Elle décida ensuite de se réunir à nouveau dans la soirée, non sans avoir au préalable nommé un rapporteur de l'affaire.

Vers 3 heures les conseillers réunis apprirent que Quéralt s'était contenté de lancer, à la messe capitulaire, un monitoire enjoignant à Sagarre, à de Marti et à l'alguasil Giminell, d'avoir à comparaître devant son tribunal avant midi, faute de quoi ils seraient excommuniés durant les vêpres. Les susdits n'ayant pas paru, Quéralt les avait solennellement excommuniés du haut de la chaire de la Cathédrale. A l'excommunication le Conseil répondit par un arrêt bannissant Quéralt, Garriga et Pugsech. Ordre était donné de prévenir immédiatement le sieur de Chatillon, chargé comme lieutenant de roi de la police de la ville et de la province. La Cour se réunirait une troisième fois, à 5 h. 1/2, pour connaître du

[1] Pour ce fait et les suivants voir Greffe du Tribunal, 1er registre Diataire du Conseil souverain, f. 53-56, et aussi Registre des Arrêts civils, f. 168.

Digitized by Google

résultat de la démarche. Elle vint à heure dite, mais de Chatillon pas de nouvelles. Comme les parlements aux jours d'émeute, elle se déclare alors en permanence. Un premier estafette qui a rencontré le lieutenant du roi sur la Loge, au milieu de ses officiers, raconte que celui-ci ne viendra pas avant huit heures, « car il doit aller souper au jardin *d'en Simon.* » Un second annonce que le lieutenant de roi s'est ravisé et attend chez lui une ambassade de la Cour. L'ambassade rentre peu après et rapporte que Chatillon, « vu la gravité de l'affaire », a demandé un sursis pour conférer avec l'avocat général et l'intendant. Sur ce, levée de la réunion et son renvoi au lendemain matin, à 9 heures.

Sagarre annonce, dès l'ouverture de la séance du 23 mai, que Chatillon continue ses pourparlers ; il s'entretient à l'heure actuelle avec le gouverneur de la citadelle. C'est que, depuis la veille, la situation a empiré : Quéralt, Garriga et Pugsech, « armés de pistolets et de carabines » se sont retranchés dans Saint-Jean, en menaçant de faire feu contre tout assaillant « sous prétexte de conserver l'immunité ecclésiastique. » On apprend peu après que Chatillon recule. Il veut bien exécuter les ordres du Conseil, « pour actes à faire dans la rue » ; mais il n'ose prendre sur lui de monter à l'assaut d'une église. « Il y aurait des morts et Sa Majesté trouverait peut-être mauvais qu'on ne l'ait pas consultée. »

Par suite de cette reculade de l'autorité militaire, la Cour restait désarmée. Elle eut beau, pour masquer sa défaite, décider le jour même l'envoi à Paris du conseiller de Trobat, lui compter sur l'heure 100 doubles

Digitized by Google

d'or pour le voyage, lui remettre peu après des instructions aussi précises que menaçantes, ce n'en était pas moins un échec que Quéralt et ses complices soulignèrent par d'éclatants défis. Un rapport de l'intendance déclare qu'ils organisèrent une réunion publique et qu'ils osèrent prier les consuls d'obliger Lléopart à céder tous les papiers de son administration [1]. Ils firent mieux le jour de la Fête-Dieu.

Le Conseil souverain assistait en corps tous les ans, ce jour-là, aux offices et à la procession de la cathédrale. La veille il décida de s'y rendre avec la même solennité et, pour qu'il n'y eut pas de défections, il menaça d'une amende de 500 livres ceux qui s'en dispenseraient sous quelque prétexte que ce fut [2]. Sagarre et de Marti étant excommuniés, la Cour bravait, en se solidarisant avec eux, la sentence portée par Quéralt. Elle entendait aussi l'acculer à une reculade ou à un éclat. Quéralt répondit à cette bravade par une autre bravade. « Aussitôt que « ce conseil fut entré dans l'église, raconte l'intendant, « il fit enfermer le Saint-Sacrement qui était exposé, « cesser de célébrer la messe et autres actions publiques « au scandale de tout le peuple et mépris des officiers de « Sa Majesté [3]. »

En attendant la revanche publique, que Trobat réclamait à Paris et sur laquelle on comptait à Perpignan, le

[1] C. 1315.

[2] Greffe du Tribunal, Registre Diataire. Séance du 11 juin 1664. Le conseiller Quéralt n'assista pas à cette réunion. N'oublions pas que ce conseiller, fils de l'ancien doyen de la Royale audience de Barcelone, était frère du vicaire capitulaire et avait un autre frère chanoine de la Réal.

[3] C. 1315.

Digitized by Google

Conseil se vengeait des insolences de Quéralt en annulant les sentences favorables qu'il obtenait en Cour de Rome. Le 28 juin, arrêt écartant, « comme simple préparatoire pour arriver au plein possessoire de son titre de vicaire général », un décret du juge des appellations de la Curie romaine qui maintient Quéralt dans la quasi-possession de son titre de vicaire capitulaire. Autre arrêt, le 14 août, déclarant sans valeur un monitoire du même juge, qui cite Lléopart « devant le lieutenant criminel de l'Auditeur de la Chambre apostolique » pour y répondre de ses atteintes à l'immunité ecclésiastique par son appel aux juges laïques du Conseil souverain. Par contre, la Cour signifie au chapitre l'arrêt du Conseil d'Etat du 18 juillet qui confirme son arrêt du 5 mai précédent en faveur de Lléopart[1]. Et quand Trobat[2] revient de Paris porteur d'une lettre du roi qui, sans désavouer Chatillon, lui enjoint à l'avenir d'obéir « sans retardement ni difficulté » aux ordres de la Cour, elle la notifie sèchement à ce dernier[3], pour faire comprendre aux rebelles Qué-

[1] Greffe du Tribunal, Registre Diataire f. 66, 77-80.

[2] La Cour lui avait écrit le 12 juillet (Registre Diataire, f. 69) pour le charger de dénoncer « le libelle diffamatoire » adressé au Roi au nom du chapitre contre le Conseil. Mêmes lettres à Le Tellier et à Louvois.

[3] Voici la partie principale de la Lettre du Roi à Chatillon du 8 août 1664 reproduite dans le Registre Diataire à la date du 6 octobre 1664, f. 91.

« .... Je vous faict cette lettre pour vous reiterer sur cela ma « volonté et vous dire que mon intention est que toutesfois et quantes « que ceux de mon dit Conseil souverain du Roussillon vous feront « cognoistre qu'il sera necessaire de main forte pour appuyer l'exe- « cution de leurs jugements et arrest, vous ayés a la donner toute « entière en sorte qu'il ne s'y rencontre aucun retardement ni difficulté, « vous asseurant que vous ne scauriez employer vos soins en chose « qui me soit plus agréable... »

Digitized by Google

ralt, Garriga et Pugsech que désormais leur sort est entre ses mains[1].

Si en ce moment quelqu'un eût annoncé à la Cour et particulièrement à Sagarre, que moins d'un an et demi après, le roi devait prendre contre elle et contre lui la défense de Lléopart, on l'eût traité de mauvais plaisant. Il n'eût été cependant que prophète.

De petits incidents devaient contribuer à ce revirement des esprits. Dès le mois d'octobre 1644 affluent à la Cour des plaintes contre l'audace et la violence de Lléopart. Paraît en tête celle de Fra Vincent de Margarit, l'évêque nommé d'Elne, qui déclare avoir appris que Lléopart, « mogut del gran odi, mala voluntat y enne« mistat capital ab que persegueix a dit Margarit « y ab animo de perpetuarse en dit offici », se serait permis de recevoir une information contre lui[2]. Viennent ensuite celles de Guasch, curé dépossédé de Canohès, puis celle du chanoine Ribes, frappé et excommunié[3].

Par une lettre particulière de moi, — écrit Louvois à l'intendant le 16 janvier 1666 — je fais à Léopard qu'il doibt

[1] Nous ne savons si l'arrêt condamnant Quéralt, Garriga et Pugsech fut exécuté ; nous croyons que le roi se contenta de les menacer de peines sévères s'ils ne s'amendaient pas. La leçon servit à Quéralt et Pugsech qui désormais resteront si tranquilles que le roi les fera féliciter de leur attitude en 1666. (Voir C. 718. Lettre du 21 septembre 1666).

[2] Greffe du Tribunal, 1er Registre d'Arrêts civils du Conseil souverain, f. 186. Il y est dit que la Cour faisant droit à la requête se transporta chez Michel Rovira, notaire, qu'on disait détenir l'enquête dressée par Lléopart contre don Margarit. « Le procès-verbal est au *plech* » porte une note marginale. Ce *plech* est conservé aux archives notariales de la préfecture n° 5989, mais nous n'y avons pas retrouvé l'enquête de Lléopart contre Margarit.

[3] G. 124.

Digitized by Google

user modérement de son pouvoir et ne point envelopper le public dans ses affaires particulières [1].

Tant que Lléopart ne s'en prit point aux membres du Conseil souverain, la chose ne parut pas grave, mais tout changea le jour où il eut froissé le président Sagarre. Ce fut à propos de chimie. Ce fameux président, dont nous raconterons ailleurs les légendaires exploits, s'était pris en 1665 d'une passion peu commune pour cette science, à la suite de quelques expériences faites sous ses yeux par un italien de passage à Perpignan. Etait-il seul à la Cour ? Nous avons trouvé avec surprise dans le curieux inventaire de la volumineuse bibliothèque du conseiller de Copons, un seul ouvrage de science, et cet ouvrage est un traité de chimie [2]. Quoiqu'il en soit, s'il ne fut pas seul à s'occuper de recherches chimiques, nul ne s'y adonna comme lui. Or à cette époque encore, en Roussillon du moins, chimiste et physicien passaient facilement pour faux monnayeur et sorcier. L'âpreté au gain du président était proverbiale; il fut bientôt évident que s'il s'enfermait avec son mystérieux compagnon dans un cabinet plein de machines non moins mystérieuses, c'était pour entrer en rapports avec le diable ou pour chercher la pierre philosophale. Sans doute il était marguillier de la Réal, et marguillier dévot; sans doute aussi il était riche; mais les sorciers masquent souvent leurs manœuvres sous les simulations de la piété, mais les richesses donnent la soif de nouvelles richesses. La rumeur publique arriva jusqu'à Paris et Louis XIV ordonna au président

[1] C. 718.
[2] E. Papiers de la famille de Copons. Inventaire du 1er novembre 1684.

Digitized by Google

d'abandonner ses expériences et de renvoyer l'italien. Celui-ci s'inclina[1] devant l'ordre du roi, mais à contre-cœur. Pourquoi s'en prit-il à Lléopart et déversa-t-il toute sa colère contre lui? La lettre suivante de Louvois à l'intendant qui rapporte le fait, ne nous le dit point.

Vincennes, le 26 septembre 1666.

La lettre que je vous ay ecritte par l'ordinaire qui partit d'icy il y eut hier huit jours et les autres que j'adressay le mardy suivant à M. Trobat ont plainement satisfait audit contenu en nostre lettre du 8e de ce mois, puisqu'il a esté par la remedié a tous ces désordres dont vous m'informés par la mesme. Le Roy a esté seulement un peu surpris lorsque s'étant fait représenter les lettres qui furent ecrittes il y a un an sur l'affaire de l'excommunication fulminée contre le sieur Léopard et sur le dépayement d'une prétendue debte, il y a remarqué que le Conseil Souverain, particulièrement le président Sagarre, n'avait rien oublié pour faire cesser ces désordres, et pour punir ceux que les avoient causés, au lieu que Sa Majesté aprend qu'à l'occassion présente, non seulement il les dissimule, mais mesme il les fomente pour faire plaisir au sieur Garigues et en mesme temps se venger du sieur Leopard duquel le dit sieur Sagarre n'est pas content a cause que le dit Leopard a persecuté le chimiste qui travailloit ches luy il y a environ six mois. Parmy les ordres que j'adressay mardy dernier au dit sieur Trobat, il y avoit pour le Conseil souverain une lettre pour Sa Majesté assez seche pour luy faire connoistre qu'elle n'étoit pas satisfaite de luy en ce rencontre, mais afin que M. le president Sagarre, qui

[1] Nous verrons, en faisant ailleurs la biographie du président Sagarre, qu'en 1671 Sagarre reprit ses recherches et qu'il fut encore dénoncé.

Digitized by Google

est l'hauteur de tout cecy, ne croyés pas qu'en rendant sa faute commune il evitte que l'on ne connoisse sa méchante intention en cette occasion cy, j'ay eu ordre de celuy de vous faire sçavoir que Sa Majesté désire que vous luy montriés ma lettre et que vous luy diziés qu'après la grâce que Sa Majesté vient de luy faire, elle s'attendoit qu'il ne mettroit pas tout eune ville en combustion pour ses passions particulières; que l'on ne voit que trop par cette manière d'agir que les plaintes que l'on fait tous les jours des partialités qui sont dans le Conseil souverain sont très bien fondées et ques'est luy qui en est l'hauteur; que la continuation de cette conduitte ne peut estre que très nuisible au dit président et mesme a vostre compagnie; c'est-à-dire qu'elle pourroit obliger Sa Majesté à donner un chef dans son establissement qui remedierait a l'oppression que reçoivent ses sujets lorsqu'ils ont quelque chose a traister dans le dit Conseil [1].

Signé : Louvois.

Pour que le ministre recourût à de telles menaces, il fallait que Sagarre et le Conseil souverain eussent fortement déplu au roi. Voici ce qui s'était passé. Les faits méritent d'être sommairement rapportés à cause du jour qu'ils jettent sur les mœurs ecclésiastiques de l'époque.

Le 27 juillet 1666, à la veille de l'ouverture du concours pour une chaire de l'Université, deux docteurs, Jean Girau et Paul Gallart, rencontrèrent des étudiants qui discutaient sur les mérites respectifs de saint Thomas, de Suarez et de Scot. Comme tous les gens de leur âge, nos scholastiques tranchaient de haut les questions les plus complexes : Il faudrait expurger plusieurs propositions des

[1] C. 718.

Digitized by Google

livres de Scot et de Suarez et brûler des tomes entiers, disait l'un d'eux en exaltant Saint-Thomas. Au lieu de sourire et de passer, nos docteurs arrêtèrent les jeunes thomistes et les rappelèrent à des sentiments plus équitables. Et ceux-ci de s'échauffer, et les docteurs de riposter sur le même ton. Girau, dans le feu de la discussion alla, dit le procès-verbal, jusqu'à déclarer « que saint Thomas lui-même avait rétracté quelques-unes de ses opinions, que les dominicains eux-mêmes en censuraient d'autres et que depuis l'Eglise en avait définies qui étaient contraires aux siennes. » Il n'en fallait pas tant pour faire pousser les hauts cris à nos thomistes. Les dominicains mis au courant du fait coururent le soir même chez Lléopart, qui, sur l'heure, manda les deux docteurs. S'il faut en croire le rapport de l'avocat, comme ceux-ci se disculpaient, voulaient citer la *Somme théologique,* le *Commentaire sur le Maître des sentences,* etc., il leur répondit brutalement : *Non curare se de libris, neque velle illos legere, nunquam se studuisse philosophiæ et theologiæ, nec habere aliud dicendum quam quod diceret ipse fiscus curiæ ecclesiasticus.* Et le soir même, à 9 heures, paraissait et était exécuté un décret ordonnant l'emprisonnement de nos docteurs ; l'un d'eux fut tiré du lit pour être jeté, malgré la fièvre qui le minait, dans les cachots de la prison ecclésiastique.

On devine l'émoi de l'Université. Le chancelier Michel Vilardell convoqua le conseil de l'ordre et lui soumit ce qu'il considérait comme une violation de ses privilèges.

Digitized by Google

Avant qu'il eût tranché la question, un nouveau conflit autrement grave éclata. Le 29 juillet, le docteur Carrera, recteur cette année-là de l'Université, se trouvant avec quelques-uns de ses collègues, chanoines de la Réal, près de la porte qui conduisait au cimetière de l'église, s'entretenait avec eux des événements que nous venons de raconter, lorsque passa un bénéficier, nommé Sirvent. Les deux prêtres se chamaillaient depuis un mois déjà à propos d'enseignement scholastique ; la dispute s'envenima plus que de coutume ; des propos l'on en vint aux coups et Sirvent fut blessé. Lléopart averti excommunia Carrera en vertu du canon : *Si quis suadente diabolo,* etc. A cette nouvelle Vilardell n'y tint plus ; à l'excommunication de Lléopart, il répondit par une peine semblable, et il l'excommunia comme ayant doublement violé les privilèges de l'Université en la personne de ses docteurs Girau et Gallart et de son recteur Carrera [1], puis il en appela au Conseil souverain [2].

[1] Tous les faits que nous venons de raconter sont tirés de trois curieuses brochures dont nous avons trouvé une copie dans les archives si précieuses de Madame Dumas. La première intitulée *Votum pro illustri admodum rectore Universitatis Perpinianensis domino Laurentio Carrera, doctore Theologo et canonico ecclesiæ collegiatæ B. M. de Regali* a été imprimée à Toulouse chez Jean Bouda, le 25 octobre 1666. La seconde, de la même époque, provenant de la même imprimerie, a pour titre: *Disputatio canonico Theologica pro Rev. Joanne Girau, presbytero, sacræ Theologiæ doctore, Artium que magistro et professore publico in Academia Perpinianensi et pro R. Paulo Gallart, doctore theologiæ.* La troisième imprimée à Béziers, chez Jacques Barbut, en 1667, est intitulée : *Votum pro illustre admodum Michaeli Vilardell canonico et archidiacono majori ecclesiæ cathedralis Elnensis et judice conservatore Academiæ Perpinianensis.*

[2] Greffe du Tribunal, 2e registre des Arrêts civils du Conseil souverain. Arrêt du 2 septembre 1666, f. 14 et suiv.

Digitized by Google

Alors entra en scène le chapitre. En 1664 il avait cédé devant les menaces du roi ; depuis lors il attendait que son adversaire commît une imprudence qui justifiât son intervention. Il crut l'occasion propice. Lléopart étant excommunié, était par le fait même dépossédé de tous ses droits et privilèges et incapable de remplir les fonctions de vicaire-général. Tous les chanoines furent donc convoqués pour statuer sur les conséquences de cette excommunication : six protestèrent et reconnurent Lléopart[1], Quéralt et Pérarnau se récusèrent, mais les autres se groupèrent autour de Garriga, l'acclamèrent comme vicaire capitulaire et rédigèrent un mémoire pour justifier leur conduite en Cour de Rome[2].

Si le Conseil souverain fût intervenu, avec moins de vigueur même qu'en 1664, la majorité déjà fort restreinte se fût vite débandée, mais Sagarre avait sur le cœur la semonce royale que lui avait value l'affaire de la chimie et qu'il imputait, à tort ou à raison, à Lléopart. Les autres conseillers étaient aussi las des colères et des troubles que déchaînaient ses sévérités. Le Conseil accueillit le 17 septembre la requête de Vilardell et défendit à Lléopart tout acte de juridiction jusqu'à ce que Rome eût statué sur le différend[3].

[1] G. 53. C'étaient les chanoines Perarnau, Pujol, Vallespir, Valls, Béda et Cruzat.

[2] Ils invoquèrent trois raisons : 1° les infirmités notoires de Lléopart qui ne faisait aucune visite et se faisait remplacer par un délégué ; le fait est certain ainsi qu'il conste des *cartells* de visita de Claira, Saint-Hippolyte, Saint-Michel-de-Llotes, Opoul et Taillet, que nous connaissons ; 2° l'excommunication lancée par Vilardell ; 3° le décret de 1658 permettant de nommer un vicaire capitulaire coadjuteur.

[3] Greffe du Tribunal, 2e registre des Arrêts civils du C. S. f. 21. Texte imprimé de l'arrêt du Conseil d'Etat mis au lieu et place de

Digitized by Google

C'est à ce moment que le roi avait parlé. La lettre de Louvois du 26 septembre nous révèle les dispositions secrètes du gouvernement ; elles ne tardèrent pas à devenir publiques. Le 14 octobre le Conseil d'Etat casse l'arrêt du Conseil souverain du 17 septembre précédent, ordonne sa radiation des registres du greffe et maintient Lléopart dans ses fonctions de vicaire capitulaire. Louvois l'envoie à l'intendant en l'accompagnant de la lettre suivante, le 19 octobre 1666 :

Le Roi ayant veu l'arrest que votre Compagnie a rendu le 17 du mois passé sur l'affaire des excommunications du sieur Léopard et du nommé Vilardel et Sa Majesté ayant reconnu qu'il est directement contraire aux droits de Sa Majesté et à la juridiction naturelle que les officiers doivent avoir pour rendre la justice à ses sujets lorsqu'ils sont oprimés, Sa Majesté s'est trouvée obligée de faire expédier un arrest en son Conseil d'Etat le 18e de ce mois par lequel Elle a cassé le dit arrest du Conseil souverain du 17e du mois passé, et mesme elle a cru qu'elle ne devait pas dissimuler à ceux du dit Conseil la mauvaise satisfaction qu'elle a du peu d'esgard qu'ils ont eu a la conservation de ses droits ; ainsy que Elle leur fait connoistre par sa depeche qui sera cy jointe avec le dit arrest de son Conseil d'Etat. Vous aurrés s'il vous plait soin de rendre cette depeche a vostre Compagnie, de lui presenter le dit arrest et d'en poursuivre incessamment l'exécution suivant les intentions de Sa Majesté. Je ne doute pas que cet arrest ne cause beaucoup de mortification a vostre Compagnie, mais elle aurait peu l'eviter si, avant de decider cette matière, elle eust attendu a scavoir les sentiments de Sa Majesté, et je suis persuadé que si les vostres eussent

l'arrêt du 17 septembre. Louvois ordonna l'impression de cet arrêt du Conseil d'Etat parce que la Cour avait fait imprimer celui du 17 septembre. Cfr. dans C. 718 sa lettre du 27 octobre 1666.

Digitized by Google

esté suivis, les choses se seraient passées d'une autre manière. Je suis..... [1].

Deux jours après nouvelle dépêche du ministre à Trobat, avocat général, rappelant le mécontentement du Roi et le signifiant non plus au Conseil souverain mais au chapitre d'Elne, au sieur Vilardell, à Garriga et à Carrera. Les éloges adressés à ceux qui étaient restés calmes font ressortir encore davantage le blâme lancé aux turbulents.

... Comme les sieurs Queralt, Puig (Pugsech) et Perarneau se sont en cela bien conduits, je leur écris les lettres cy-jointes pour louer la prudence du premier et le zèle des autres, et je vous prie de les leur faire remettre. Sa Majesté est tres satisfaite des soins que vous avés aportés pour prevenir et arrester les désordres et de l'exactitude avec laquelle vous avés rendu compte de tout ce qui s'est passé.

Rome ayant confirmé les décisions royales le 5 août 1667. le chapitre se soumit non sans regrets peut-être, mais avec le ferme propos de ne plus entrer en conflit avec ce terrible vicaire capitulaire qui finissait toujours par avoir raison des plus vigoureuses résistances. D'ailleurs Lléopart était à cette heure trop absorbé par la réforme de Sainte-Claire pour n'attacher qu'une importance secondaire à ces malheureuses compétitions.

[1] C. 718.

Digitized by Google

III. — La réforme de Sainte-Claire (1664-1668)

L'histoire de cette réforme est si curieuse qu'elle est restée vivante dans l'imagination populaire jusque dans ce siècle [1]. Elle commence en mai 1664, au plus fort de la lutte entre Lléopart et Quéralt, pour ne finir qu'en 1668, presque à l'arrivée du premier évêque français [2].

Le 2 mai 1664, la Congrégation des évêques et réguliers portait, sur requête de douze religieuses, un décret enlevant le couvent de Sainte-Claire de Perpignan [3] à l'obédience des religieux de Saint-François pour le rattacher à l'Ordinaire. Une telle mesure, prise sur la demande d'un tiers de la communauté, 12 clarisses sur 33, devait être basée sur de sérieuses raisons. Au dire des 21 opposantes, que nous verrons bientôt entrer en scène, ce fut sous le fallacieux prétexte que les religieuses, qui ne

[1] La portière de Sainte-Claire m'a raconté que, lors de son entrée au couvent, il y a cinquante ans environ, on essaya de la détourner de sa vocation en lui disant : « Comment, tu veux entrer dans ce couvent où l'on s'est tant battu du temps de la mère Antigo ! »

[2] Le récit suivant est tiré presque en entier des pièces notariales conservées aux archives départementales H. Fonds de Sainte-Claire et d'autres pièces notariales de la riche collection de manuscrits de Madame Dumas. Nous nous dispenserons donc de fournir la preuve de nos assertions chaque fois qu'elles reposeront sur les documents de ces deux fonds d'archives.

[3] On sait que la prison civile actuelle n'est autre que l'ancien couvent de Sainte-Claire.

Digitized by Google

savaient pas encore le français, ne trouvaient pas chez les Pères de confesseurs catalans. Le désir de revenir à l'austérité primitive de la règle fut en fait le véritable motif.

Sous la direction des franciscains les passions politiques avaient si bien envahi le couvent qu'en 1652, Sagarre, le gouverneur de Roussillon, avait dû exiler vingt d'entre elles [1]. Les religieuses n'avaient rien gagné à ces agitations et à ces pérégrinations et, quand elles étaient revenues le 25 mai 1660, plus d'une avait perdu, au contact des couvents espagnols, l'amour de la règle et des sacrifices. Le désordre ne suivit pas ce relâchement de l'austérité primitive et jamais, dans les temps troublés que nous étudions, à cette époque où l'on ne reculait devant aucune imputation calomnieuse, nous n'avons rencontré même l'ombre d'un soupçon sur la vertu des clarisses. Mais les âmes délicates, éprises de sainteté, s'élevaient contre cette vie molle et facile dont l'exil avait donné et l'exemple et l'habitude.

Une d'elles, la sœur Anne-Marie Antigo [2] souffrait plus que toutes les autres de cet atmosphère de vie naturelle. Elle rêvait de réforme monastique quand elle rencontra, nous ne savons quand et comment, don Hiéronyme Lléopart. Leurs âmes étaient trop semblables, toutes deux viriles et austères, pour ne pas se comprendre à la

[1] *L'ordre de Saint-François d'Assise en Roussillon* par Mgr Tolra de Bordas, Perpignan, 1884, in-12, p. 417-420.

[2] Sœur Anne-Marie Antigo naquit en 1602, entra en religion en 1621, devint abbesse en 1645, fut réélue en 1668 dans les circonstances que nous relaterons, mourut en 1676 en odeur de sainteté. Voir sur ses vertus et sur la conservation extraordinaire de son corps, l'ouvrage déjà cité de Mgr Tolra, p. 440-460.

Digitized by Google

première rencontre. Un entretien les convainquit que, sous la direction des cordeliers déchus de leur esprit primitif, la réforme ne pourrait se produire ; de là naquit l'idée d'un appel à Rome pour obtenir le rattachement du couvent à l'Ordinaire.

A la réception du décret apostolique, en juillet 1664, l'ébullition fut grande dans le couvent ; 18 religieuses, parmi elles l'abbesse, la vicaire, la maîtresse des novices, la sacristaine, les deux portières, la majorité des conseillères, s'assemblèrent pour protester. Grâce à l'intervention pacificatrice du Conseil souverain[1], et aussi parce que les opposantes qui avaient fini par recruter trois nouvelles adhésions espéraient avoir gain de cause à Rome, la communauté rentra dans le calme jusqu'en août 1665. Dans l'intervalle, des élections avaient eu lieu presque toutes favorables aux opposantes ; sœur Anne-Marie Antigo avait été élue conseillère ainsi qu'une autre religieuse de son parti.

L'agitation recommença quand arrivèrent les deux décrets des 3 et 9 juin 1665, ainsi que le bref du Pape du 17 juillet suivant, qui confirmaient purement et simplement la sentence de 1664. Alors apparaissent les franciscains. L'un d'eux réunit les religieuses le 24 août, leur demande solennellement si elles veulent se rattacher à l'Ordinaire : 12 acceptent, 19 refusent, 2 se rallient à la majorité. Sur l'heure un nouvel appel est adressé à Rome.

Mais Lléopart paraît à son tour. Armé des décrets de la Congrégation et du bref du Pape, il somme les cla-

[1] Greffe du Tribunal. Registre diataire f. 118, séance du 22 janvier 1665.

Digitized by Google

risses et les cordeliers de se soumettre, et fait publier dans les églises de la ville un monitoire contre ces derniers, avec défense de pénétrer dans le couvent de Sainte-Claire, sous peine d'excommunication majeure, *trina monitione prœmissa*. — Votre prohibition est de nulle valeur, ripostent les religieux, le 2 octobre, car le bref du Pape est subreptice ; nous en avons d'ailleurs appelé, et fût-il incontestable, vous êtes simple exécuteur et non juge de la sentence apostolique. — Et, sans plus se préoccuper des menaces du vicaire capitulaire, ils en appellent au Conseil souverain comme d'abus, [1] reprennent leurs visites à Sainte-Claire, assemblent même plusieurs fois la communauté.

Leur audace ne connaîtra plus de bornes le jour, 25 novembre 1665, où ils recevront de Rome un décret, daté du 18 septembre précédent, suspendant l'effet des ordres antérieurs jusqu'à un troisième et dernier examen de l'affaire. Cette sentence toute provisoire ne préjuge en rien de la sentence définitive, mais religieux et religieuses rebelles le considèrent comme un triomphe. Le jour même, le dit décret est notifié à Lléopart qui ne répond pas. Le 5 janvier 1666, ordre est donné à la communauté de Sainte-Claire de se réunir au parloir pour en entendre la lecture. 20 religieuses présentes l'acclament comme une délivrance ; une est restée dans sa cellule, mais reste de cœur avec elles ; les 12 autres, sœur Marie-Anne Antigo en tête, ont refusé de descendre. Trois fois, sur l'ordre du commissaire-provincial des

[1] L. c. Registre des audiences f. 262 et suiv. Séances des 6, 13, 20 et 27 octobre 1665.

Digitized by Google

cordeliers[1], l'abbesse va prier ces dernières de se rendre au parloir ; trois fois elles refusent, déclarant ne vouloir le faire que lorsque leur avocat sera présent. Le commissaire a beau les menacer d'excommunication, la leur notifier le lendemain, les douze religieuses restent inébranlables et se contentent d'en appeler au Conseil souverain, qui, lui, prend la chose de haut, et somme le commissaire de retirer son excommunication. Et il faudra que le pauvre commissaire revienne au couvent, la tête basse et penaud, faire amende honorable. Les douze religieuses ne se laisseront pas toucher par cette attitude, et quand on viendra les prier de descendre au parloir, elles refuseront encore. « C'est inutile, répondent-elles, nous ne nous sommes jamais considérées comme excommuniées, puisque nous assistons à la messe. » Elles ne céderont que deux mois après, devant un arrêt du Conseil d'État du 27 février qui ordonnera aux clarisses de rester provisoirement soumises à la direction des cordeliers, conformément au décret apostolique du 18 septembre 1665, jusqu'à ce que Rome ait définitivement tranché le débat pendant devant elle.

La décision définitive est du 24 décembre 1666. Elle est toute favorable à la cause de la sœur Antigo. Dès qu'il la reçoit, Lléopart se garde bien de la notifier, sachant trop que les rebelles résisteront à ses sommations comme à ses prières si l'autorité civile ne lui prête main forte. Il présente donc le décret apostolique au Conseil

[1] Le Commissaire provincial était un brouillon et un emballé. Il s'appelait Raphaël Socios et était gardien du couvent de Villefranche. Le 24 août 1666, Louvois ordonnera de l'éloigner de la province comme « un homme dont l'esprit est inquiet et la vie noircie de crimes ». (C. 718.)

Digitized by Google

d'Etat, qui l'enregistre le 27 février 1667. Dès lors il peut aller de l'avant. Il sait d'ailleurs que Sagarre, le président à poigne, sera heureux de se faire pardonner son attitude dans l'affaire Vilardell.

Le 26 mars, Lléopart se présente donc, suivi de Sagarre et de deux autres membres du Conseil souverain, d'abord au couvent des cordeliers. Le gardien déclare reconnaître la signification du décret apostolique qui enlève la direction de Sainte-Claire à son ordre, mais fait les réserves de droit. Le cortège se transporte ensuite au couvent des clarisses ; là, devant la porte fermée, il rencontre un cordelier qui proteste, et l'avocat des religieuses, un sieur Xaupi, qui évoquant une exception de droit en appelle au Conseil souverain. Sagarre passe outre à la protestation, mais s'incline devant l'appel, et chacun se retire.

Cinq jours après, le 31 mars, Lléopart reparaît, assisté de plusieurs prêtres, en particulier de son procureur fiscal, un nommé Ixart, toujours suivi de Sagarre et des conseillers qui ont débouté judiciairement l'avocat de son appel. Trois fois Ixart frappe à la porte du couvent sans obtenir de réponse. Lléopart demande alors un menuisier, nommé Claverie, qu'il a aperçu dans la foule (molta gent) que cette descente judiciaire a attirée ; et, comme celui-ci refuse, il réitère l'ordre sous peine d'excommunication. *A del qual mandato ab alta veu lo dit Clavaria digue que sen appellava.* — Sagarre qui intervient et insiste s'attire le même refus. Claverie ne cédera que lorsqu'il verra un serrurier prêt à exécuter l'ordre donné et aussi lorsqu'on lui aura promis un « décent salaire ».

Digitized by Google

La porte de la rue étant enfoncée, il faut forcer ensuite celle du parloir, la portière appelée au tour refusant de l'ouvrir et d'appeler la communauté. On finira bien par réunir quelques religieuses, mais chaque fois que Lléopart voudra parler, ce seront des cris tels qu'il faudra renvoyer l'affaire au lendemain.

Le 1er avril au matin, même scène que la veille. « Crits y avolots » tels qu'il est impossible de s'entendre. Lléopart toujours condescendant renvoie au 2 avril les mesures énergiques. Dans la soirée un chanoine vient prêcher la conciliation, mais en pure perte, aux vingt-et-une révoltées.

Convaincu que la force seule aura raison d'une telle intransigeance, Lléopart arrive, le 2 avril, avec le menuisier Claverie. Trois fois encore il admoneste la portière « ab tota suavitat y dulsara. » — J'en appelle au Pape, riposte chaque fois celle-ci. *Et lo dit senyor commissari apostolich,* rapporte le notaire, *veihent la pertinacia obstinacio y inobediencia de ditas religiosas y que pera que dit Breu se exequtas era forsos entrar en dit monestir,* donne l'ordre de faire voler en éclats la porte de la clôture. Les rebelles pourront bien jeter des pierres sur le cortège de Lléopart, sonner le tocsin, crier *au voleur*, force restera au droit. Les religieuses, que Lléopart finira par réunir dans une salle du couvent, protesteront, il est vrai, contre cette violation de domicile, elles refuseront de se soumettre malgré la privation de voix ou passive aux assemblées de la communauté et malgré l'excommunication majeure dont il les frappe, elles iront jusqu'à en appeler du pape mal informé au pape mieux

Digitized by Google

informé ; en fait la mission canonique, qui consistait à donner lecture du bref papal pour qu'il devînt obligatoire en conscience, aura été remplie. Gagner les esprits et les cœurs, c'était là l'affaire de la sœur Anne-Marie Antigo.

Lléopart aurait voulu que celle-ci pourvût sans retard, avec ses onze compagnes, au remplacement des dignitaires de la communauté toutes excommuniées. Il lui en donna l'ordre, après avoir reçu sa soumission au bref apostolique. Devina-t-elle, avec son instinct de femme, qu'à brusquer la situation elle ne ferait que l'envenimer ? Voulut-elle attendre l'avis de Rome ? Elle ne se décida à exécuter l'ordre reçu que dix mois après, le 5 février 1668, quelques jours seulement avant l'expiration du triennat de la mère abbesse, sœur Antoinette-Règnes.

Naturellement toutes les voix de ses compagnes allèrent à elle, comme la seule capable de remplir les difficiles fonctions d'abbesse dans si difficiles conjonctures ; non moins naturellement les rebelles protestèrent contre son élection qui avait été faite à leur insu. Lléopart qui s'y attendait crut bon d'intervenir, mais échoua. Ayant sommé les vingt-et-une religieuses hostiles de reconnaître sœur Anne-Marie Antigo, elles refusèrent, et comme elles persévérèrent dans leur refus, il les excommunia de nouveau.

Les vertus de l'abbesse firent mieux que les foudres du vicaire capitulaire. La sentence d'excommunication est du 18 février ; le 7 mars les rebelles faisaient leur soumission. Elle ne fut malheureusement pas complète. Tout en reconnaissant Lléopart comme leur seul et légitime

Digitized by Google

supérieur, elles prétendirent justifier leur conduite passée, protestant qu'elles n'avaient jamais voulu désobéir au pape et au roi ; elles maintinrent même, sans doute pour la forme, leurs appels précédents du pape mal informé au pape mieux informé. On ne pouvait espérer mieux de femmes nerveuses et entêtées, quinze jours seulement après une si éclatante révolte. Il appartenait au temps et plus encore à la sainteté de la mère Antigo de faire le reste : la soumission non des corps mais des cœurs, le renouveau d'une vie de calme et de vertu dans ces murs trop longtemps troublés et où le relâchement s'était glissé. Elle s'y dépensa durant son triennat et quand elle résigna ses fonctions, l'œuvre était sinon achevée du moins assise et sûre du succès.

Lléopart n'était plus là pour le constater. A la nomination, en 1669, de Mgr de Margarit comme évêque d'Elne, il était rentré dans la vie privée et s'était consacré à ses fonctions de sacristain majeur du chapitre [1]. Pour se rapprocher de la cathédrale et assister dévotement aux cérémonies du chœur, malgré ses infirmités croissantes, il avait quitté son domicile de la place Laborie, si connu de la gent procédurière, et s'était installé petitement place de la Laine, place d'Armes actuelle. De temps à autre il se retirait à Elne, dans une maison plus modeste encore, autant pour y recueillir les fruits de son bénéfice que pour y goûter quelque repos. Souffrit-il dans cette retraite de la disgrâce éclatante [2]

[1] Les pouvoirs de Lléopart cessèrent le 17 avril 1669, jour de la prise de possession du diocèse par Mgr de Margarit.

[2] Mgr de Margarit prit comme vicaire général le chanoine Quéralt, celui-là même qui avait si violemment combattu Lléopart en 1664.

Digitized by Google

qui suivit l'installation du nouvel évêque ? Il était par nature trop attaché au pouvoir pour ne pas sentir la solitude et l'abandon ; mais il avait trop de foi et l'âme trop fière pour récriminer. Et puis les infirmités s'étaient accrues et, avec elles, s'était fait peu à peu le détachement des choses d'ici-bas. Lui qui, en 1655, voulait être enterré dans l'humble couvent des capucins, pour reposer loin des collègues avec qui il luttait alors, demanda, en 1670, à dormir son dernier sommeil auprès de ses frères du chapitre dans la chapelle du dévot crucifix [1].

Si le souvenir des divisions passées tarda à disparaître même autour de sa tombe [2], du moins les dernières années de sa vie, son testament, l'inventaire de ses biens firent tomber bien des préventions. Son nom se transmit quelque temps de génération en génération comme celui d'un homme dur à lui-même et aux autres, qui voulut le bien, parfois le réalisa, mais au milieu de scandaleuses révoltes, faute de cette humilité et de cette charité sans lesquelles les intentions les plus droites prennent des apparences de domination et d'ambition et sans lesquelles surtout on ne gagne ni les esprits ni les cœurs. Puis vint l'oubli non-seulement des ignorants mais des historiens

[1] G. 124 et 129.

[2] Lléopart mourut le 21 septembre 1671. Dans un extrait du *Llibre de funerarias* conservé aux archives départementales (G. 129), on lit à la date du 22 septembre une déclaration du curé, certifiant avoir reçu « cos present » pour les trois messes chantées, la neuvaine et 30 messes basses, 8 livres 15 sous. Le jour même Trobat annonçait la mort de Lléopart à Carlier et le lendemain lui demandait le bénéfice vacant pour son frère, tout en reconnaissant que « le dit Lléopart étant sous-collecteur de la Chambre apostolique, les bénéfices reviennent au Pape, quoiqu'il soit mort en septembre ». Ministère de la guerre, vol. 300, f. 31 et 32.

Digitized by Google

eux-mêmes[1]. Pendant ce temps grandissait dans le cœur des savants comme des ignorants le culte de celle qui avait été un moment associée à sa vie pour la réforme de Sainte-Claire, de l'humble et douce religieuse Anne-Marie Antigo. Et voilà pourquoi, tandis qu'il a fallu aller exhumer de la poussière des archives la physionomie de ce vicaire capitulaire si puissant et si redouté de son temps, nous n'avons eu qu'à recueillir les traditions encore vivantes au fond des cœurs pour esquisser les traits de celle que Perpignan vénère depuis deux siècles comme une sainte.

[1] Puiggari n'a pas même cité le nom de Lléopart dans la page consacrée à l'histoire de la vacance du siège de 1613 à 1669.

Digitized by Google

EXPÉDITIONS

DES

MARINS ET DES MARCHANDS ROUSSILLONNAIS

SUR LES COTES DE LA SYRIE ET DE L'ÉGYPTE

PENDANT LE MOYEN AGE

Par **M. Pierre VIDAL**, membre résidant.

Dès 1833 les deux frères Saint-Malo attirèrent l'attention du public sur les riches annales de l'industrie, du commerce et de la marine marchande de l'ancien Roussillon. Ils connaissaient parfaitement leur pays et tout ce qui avait été publié sur son histoire, tant en France qu'en Espagne, mais les documents purement locaux en ce qui touche la matière faisaient défaut, nos volumineuses archives n'ayant encore été l'objet d'aucun inventaire sommaire ni d'aucun classement méthodique. Toutefois, à force de sagacité et de patience, les deux savants roussillonnais purent ébaucher le tableau de nos principales industries, raconter les origines de notre commerce et exposer les diverses phases de sa prospérité et de sa ruine. Ce

Digitized by Google

travail restera comme un des chapitres les plus neufs et les plus intéressants de notre histoire locale [1].

Il n'était pas complet, et je viens de dire pourquoi. Ainsi, en ce qui concerne spécialement les relations commerciales du Roussillon avec les peuples du littoral méditerranéen, les deux frères Saint-Malo s'en étaient tenus au Nord de l'Afrique, depuis l'île de Gerba [2] jus-

[1] *Renseignements historiques sur le commerce de la draperie en Roussillon dans le moyen âge et sous la domination aragonaise* par Renard de Saint-Malo (*Publicateur* de 1833, nos 43-46); — *Ebauche de nos annales maritimes* (*Publicateur* de 1835, nos 40-43) ; — *Les ports napolitains ouverts au commerce* (*Publicateur* de 1836, no 15) ; — *Documents historiques* (*Ibidem*, no 44) ; — *Faits afférents au document historique du Publicateur* no 37 (*Ibidem*, no 46) ; — Ce *document historique* est tout simplement une analyse des lettres royales de Philippe le Bel, données à Poissy le 26 avril 1310 « touchant les marques ou représailles pour défaut de droit entre sujets d'Aragon et de France. » Revenant sur ce document l'auteur constate, au point de vue maritime et à l'aide de pièces tirées des archives locales, l'exécution du régime de garantie mutuelle concerté entre les deux couronnes de France et d'Aragon pour prévenir l'usage si barbare des marques.

Dans le *Publicateur* de 1837 parurent les *Notices sur Collioure* (nos 1, 2, 3, 6, 7, 10 et 12) et *Le commerce roussillonnais et le port de Collioure* (nos 15-20).

En 1848, Jean-Baptiste de Saint-Malo ajouta de nouvelles études à celles qu'avait publiées son frère. Il fit donc insérer dans le *Bulletin* de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales (tome VII) une *Notice sur le commerce catalan de la côte de Barbarie*. Il en avait pris les éléments dans les archives locales, et surtout dans l'ouvrage de Capmany intitulé *Memorias históricas sobre la marina, comercio y artes de la antigua ciudad de Barcelona* (Madrid, Antonio de Sancha, 1779-1792, 5 vol. in-4o). Il avait aussi mis à contribution les *Documents historiques inédits* publiés par Champollion-Figeac et l'*Aperçu* de M. de Mas Latrie sur le commerce des villes de l'Italie du Nord avec les Musulmans. On sait que cet *Aperçu* est devenu, depuis, ce grand et bel ouvrage publié en 1868 sous le titre de *Traités de paix et de commerce et documents divers concernant les relations des Chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au moyen âge* (Paris, Henri Plon, 1868-1872, 2 vol. gr. in-4o).

[2] Gerba ou Li Zerbi, île de la Tunisie.

Digitized by Google

qu'à Ceuta et à l'extrémité du Magreb [1]. Ils n'ont rien dit des relations des marchands et négociants roussillonnais avec les habitants des côtes de l'Italie, de la Grèce, de la Syrie et de l'Egypte. Des renseignements personnels, joints à ceux que me fourniraient Capmany et autres historiens de la Catalogne, pourraient me permettre de rechercher les origines des expéditions commerciales de nos compatriotes du moyen âge en Italie, en Grèce et même en Roumanie, mais tel n'est pas présentement mon dessein, car les faits que je vais exposer se rapportent particulièrement au commerce roussillonnais dans les îles de Rhodes et de Chypre et sur les côtes d'Egypte et de Syrie, qu'on appelait alors *les parts del solda de Babylona* [2].

I

Sur ces côtes s'ouvraient les ports d'Alexandrie, de Damiette, de Beyrout ou *Barut* et de Jaffa. C'est là que les navires, *las naus*, venaient débarquer les marchandises expédiées par les négociants et les banquiers de Perpignan, Collioure, Prats-de-Molló, Villefranche-du-Conflent et autres lieux du Roussillon. C'est là aussi que les indigènes envoyaient naturellement les produits du pays. Les marchands chrétiens pénétraient quelque-

[1] Les Arabes désignaient plus particulièrement au moyen âge sous le nom de Magreb la côte méditerranéenne depuis Tripoli jusqu'au Maroc (Tunis, Bougie et Maroc). Les navigateurs et les marchands chrétiens donnèrent au pays son vrai nom, *Berberie* (aujourd'hui *Barbarie*).

[2] Sultan d'Alexandrie ou du Caire.

Digitized by Google

fois dans l'intérieur des terres musulmanes pour commercer, mais les relations commerciales se concentraient et s'effectuaient principalement dans les villes maritimes. Nous verrons des Roussillonnais établis dans ces villes, recevant et expédiant des marchandises, faisant l'office de commissionnaires ou de « facteurs ».

Les relations des chrétiens avec le Magreb eurent à peu près toujours un caractère pacifique. Il n'en fut pas de même dans les états du sultan de Babylone. Le Saint-Siège y avait prohibé l'importation des céréales, de la farine, des légumes et de tout ce qui pouvait fournir des moyens d'armement aux sultans mameluks, c'est-à-dire les armes, le fer, le bois de construction, le plomb, la poix, le chanvre, le goudron, les agrès. A un certain moment, cette défense fut même étendue aux sujets du « roi de Tunis » par le roi d'Aragon, qui permettait de leur vendre tout autre objet. Quant aux sujets du sultan de Babylone, il était défendu de leur livrer *aucune espèce de marchandise*. On fit des criées à Perpignan pour interdire toute relation commerciale avec « les Sarrasins des pays d'Egypte et d'Alexandrie »[1]; mais nous verrons que cette interdiction ne fut pas maintenue.

Les « catalans de la Catalogne », comme on dit quelquefois aujourd'hui, allèrent de très bonne heure commercer en Orient, où on les trouve, notamment à Alexandrie, à la fin du XIIe siècle. Les Roussillonnais y allaient-ils aussi à la même époque? A la vérité, je ne connais pas de preuves de ce fait antérieures à l'an 1354; mais, si l'on veut bien considérer que les Roussillonnais avaient

[1] Arch. des Pyr.-Or., B. 146, fol. 17, r°.

Digitized by Google

une marine et des ports à eux, puisqu'ils concoururent aux expéditions de Jacques Ier d'Aragon contre les îles Baléares en 1229 ; que tous les produits écoulés vers l'Orient par les marchands de la Catalogne étaient également sous la main des marchands du Roussillon ; que les uns et les autres étaient régis par les mêmes lois, l'on comprendra facilement que les Perpignanais se soient toujours trouvés en mesure de se joindre aux Barcelonais pour les expéditions commerciales.

Quoiqu'il en soit, en 1354, la nef *Santa Maria Nunciada* partit de Barcelone pour l'île de Chypre avec des marchandises appartenant à des associés de cette ville et au perpignanais Pierre Peyró.

Celui-ci mourut sur le navire pendant la traversée. Six ans plus tard, le 26 mars 1360, ses héritiers furent cités par devant les consuls de mer de Barcelone à l'effet de payer leur quote-part d'un supplément de frais s'élevant à la somme de 733 livres pour renouvellement d'ancres et autres agrès perdus pendant le voyage et pour victuailles fournies « à vingt-huit arbalétriers », qui avaient pris part à cette expédition commerciale.

Le 9 septembre 1368, Pierre Gras, « poivrier » de Montpellier, patron pour une moitié de la nef bayonnaise appelée *Sanctus Spiritus*, en son nom et au nom de ses co-propriétaires, loue à Raymond Traginer, Antoine Blanca et Jean Arnald, marchands de Perpignan, une portion de cette nef, en ce moment au mouillage dans le port de Collioure. Nos trois Perpignanais y embarquèrent, à destination de l'île de Chypre, un chargement de

Digitized by Google

draps, toiles, pelleterie, couvertures de laine, huile, sardines et autres marchandises. On en trouvera le détail dans le texte du traité, que je reproduis plus loin[1]. Ce traité énumère aussi les marchandises qui sont susceptibles d'être rapportées de Chypre : drap d'or, soie, séné, canelle, poivre, gingembre, etc. Ce document est très intéressant parce qu'il fournit une liste à peu près complète des marchandises qui alimentaient le commerce roussillonnais, tant d'exportation que d'importation.

Le 4 novembre 1371, Durand de Cruilles, « maître en médecine » et « seigneur » d'une nef appelée *Santa Maria del Pont*, en ce moment au mouillage de Collioure, la « nolisait » à cinq marchands de Perpignan pour porter 560 pièces de drap dans les ports de Trapena et de Syracuse, en Sicile, après avoir touché à Palamos. Le prix du « nolissement » était fixé à 3 « farins » valant un demi florin de Florence, pour chaque pièce de drap. Le navire était monté par 24 marins et 6 *infançons*, tous armés. Un nommé Pierre Terrassa, consul de Collioure, devait en être « le patron[2] ». Ce marin était de retour à Collioure le 15 avril 1372, jour où cette commune fournit dix hommes pour l'équipage d'une galère qui était alors dans le port et qui devait porter à Gênes Gérald de Quéralt et Raymond Planella, ambassadeurs du roi d'Aragon Pierre IV.

[1] Voir aux *Documents*, nº 1.
[2] Voir aux *Documents*, nº 2.

Digitized by Google

II

Ce Pierre Terrassa, vrai loup de mer, était un important personnage : il jouissait d'une grande considération dans la commune de Collioure, qui l'avait nommé consul ; bien plus, le 23 juin, quelque temps après son dernier voyage en Orient, elle l'envoya en qualité de député aux *Corts* de Barcelone. C'est peut-être le souvenir de cette mission qui lui inspira l'avis qu'il donnait un jour à ses concitoyens réunis en Conseil général et fort embarrassés d'approvisionner de vivres la ville que l'on disait menacée par l'Infant Jacques de Majorque, à la recherche du royaume que son père avait si maladroitement perdu. « Pour ce qui est du grain, disait Pierre Terrassa aux *Coplliurencs*, faites et usez-en comme à Barcelone : tâchons de savoir s'il y a des navires chargés de grain à Narbonne, et, s'il y en a, informez-vous de l'époque où ils passeront par ces mers-ci, et, alors, armez une barque pour les faire venir par force, et qu'ils nous vendent ici le grain au prix qui leur conviendra. » (1374).

L'Infant de Majorque ne vint pas à Collioure et Terrassa put tranquillement reprendre la mer, laissant ses compatriotes pleinement rassurés.

Il y avait à la même époque à Collioure un autre marin appelé Raymond Banys, que l'on voit souvent figurer à côté de Pierre Terrassa dans les actes de notaire qui m'ont fourni la plupart des faits que je rapporte ici. Ce sont d'ailleurs ces deux marins qui, de 1377 à 1395, commandèrent les deux navires de la ville de Perpignan, presque exclusivement occupés au commerce du Levant. Ces deux navires appartenaient d'abord

Digitized by Google

à quatorze armateurs, parmi lesquels figurent huit marchands ou *mercaders* et six pareurs ou *parayres*. Leur association avait été constituée par acte du 18 février 1377 ; elle subit par la suite diverses modifications, mais elle se maintint jusqu'en 1410 environ, et ces deux « seigneuries » flottantes restèrent toujours indivises entre les co-associés. Leurs noms *Sancta Maria* et *Sanctus Johannes* étaient ceux des patrons des villes de Collioure et de Perpignan. Ils furent commandés : le premier par Raymond Banys, le second par Pierre Terrassa [1].

La *Notule* de Jacques Molines pour l'année 1394 nous a conservé un acte de *noliagement* ou « nolis » qui donne sur l'armement et l'importance du navire de Raymond Banys des renseignements très précis. Aux XIIIe et XIVe siècle la marine catalane comprenait diverses sortes de vaisseaux. Le terme général, en catalan, est *vaxell ;* les dénominations particulières sont : *la nau, lo leny, la coca, la tarida, la burcia, la galea* ou *galera, lo uxer* et *la galiota ;* les cinq premiers servaient au transport des marchandises, les autres étaient toujours armés et destinés au combat. *Lo uxer* portait des *castells* ou châteaux : un à la proue et l'autre à la poupe ; mais on retrouve ces châteaux, au moins un, sur la *nau* et le *leny*. Quant à l'armement, ces navires marchands en avaient souvent de forts complets. Tels étaient le *Sancta Maria* et le *Sanctus Johannes* de Perpignan [2].

[1] Cf. mon *Histoire de la Ville de Perpignan depuis les origines jusqu'au traité des Pyrénées*, Paris, Weiter, 1897, ch. XIII.

[2] Voir aux *Documents*, nº 3, le traité de nolis dont nous parlons ci-dessus passé entre le patron Raymond Banys et plusieurs marchands roussillonnais.

Digitized by Google

Nous savons par un acte du 13 octobre 1380 que les deux nefs se trouvaient à cette époque dans « le Port-Vendres de Collioure », comme on disait alors. L'année suivante, le 1er juillet, la *Sancta Maria*, commandée par Banys, se disposait à partir de Collioure pour aller sur les côtes de Syrie et d'Egypte, à Beyrout et à Alexandrie, avec un chargement de marchandises expédiées par les banquiers Bernard Ramon et Jean Mar et par les marchands Pierre Rodon, Jacques Izern, Arnaud Mudat et Michel Causser, tous de Perpignan. Les deux derniers suivaient le navire. Arnaud Mudat alla même s'établir à Damas, et l'on voit, par des actes des années suivantes, qu'il y reçut des effets et des marchandises à lui expédiées par des Catalans sur la nef du barcelonais François de Casasagia. Ces effets n'étant point parvenus à leur destination dans le délai voulu, les consuls de mer de Barcelone firent assigner Mudat devant leur tribunal pour rendre compte de ses opérations (13 novembre 1385).

III

Mudat n'était pas le seul catalan ou roussillonnais établi à Damas. Ici, comme dans les autres « parts du sultan de Babylone » et dans les pays de la côte d'Afrique, les chrétiens avaient des établissements destinés à la vente et à la garde de leurs marchandises et formant un quartier à part. C'est là qu'habitaient les marchands avec leurs consuls et autres employés. Ce quartier s'appelait le « fondouck », *foundec* en catalan. Il y avait ordinai-

Digitized by Google

rement une église, car la liberté des cultes y était garantie par les traités.

Sous aucun prétexte, même pour s'assurer que des marchandises avaient pu être soustraites au droit de douane, les officiers arabes ne devaient entrer d'autorité dans le fondouck : les fonctionnaires musulmans devaient s'entendre avec le consul de la nation à laquelle appartenait le négociant dont on avait à se plaindre. *Les consuls des catalans* eurent à intervenir plusieurs fois dans des questions de douane.

C'est que les douanes étaient une des principales institutions des gouvernements musulmans, tant en Barbarie qu'en Egypte et en Syrie. Le directeur ou surintendant était toujours un personnage considérable, ayant de nombreux fonctionnaires sous ses ordres. Les catalans l'appelaient *gabellot* ou *alcayt de la duana*. Les marchands chrétiens, pour entrer en relation avec lui ou ses employés, se servaient d'interprètes, appelés *torcimans* par nos compatriotes [1].

Les marchands européens des fondoucks de l'Afrique septentrionale ne pénétraient pas dans l'intérieur des pays musulmans ; il n'en était pas de même en Syrie. Nos marchands roussillonnais venant de Chypre allaient débarquer au port de Beyrout ou au fond du golfe d'Alexandrette. De là, ils gagnaient Damas ou bien, se mêlant aux caravanes des autres Européens, ils se dirigeaient vers le centre de l'Asie où ils écoulaient leurs fameux « draps de Perpignan. » Quelquefois, ils allaient débarquer à Trébizonde, dans la Mer Noire : alors ils s'enfonçaient dans l'intérieur des terres par l'Arménie.

[1] De Mas Latrie, ouvr. cité, Introduction historique, pp. 89, 104, 186.

Digitized by Google

Si les marchands catalans et roussillonnais payaient à la douane musulmane un droit d'entrée, ils payaient aussi à leur souverain un droit de sortie. De vieux règlements voulaient que tout navire sortant des ports de l'Aragon fût pourvu d'une licence des officiers du roi, qui avait fait publier un tarif des droits exigibles pour l'obtenir. Mille difficultés, mille exactions attendaient les patrons ou les marchands qui n'en étaient point pourvus. Aux *Corts* de Barcelone de 1379, le bras ecclésiastique et le bras des villes et lieux royaux de Catalogne demandèrent au roi Pierre des mesures pour y mettre un terme. Faisant droit à ces réclamations, le 26 novembre de cette même année, le roi Pierre IV décida que les habitants du Principat qui voyageaient ou expédiaient des valeurs, marchandises ou autres biens, dans « les parts d'Alexandrie » ou autres soumises au sultan de Babylone sur des nefs, coques ou autres transports maritimes, avec ou sans absolution papale, ne fussent plus molestés de la sorte : défense fut faite aux officiers royaux de rien exiger des navires qui seraient dans ce cas, au-delà de 110 livres de Barcelone pour chaque millier de charges [1] ; de plus, une ordonnance du 15 mars 1380 porte règlement sur les navires qui couraient « les mers d'Alexandrie et du sultan de Babylone » sans expédition légale et quittance des droits afférents.

Quelques négociants de Perpignan ayant oublié de payer les droits, Pierre IV écrivit à son procureur royal

[1] *Lo privilegi de les naus qui van en ultra mar, on es scrit lo dret que deuen pagar a la Procuracio real en nom del tresorer del senyor rey per milanar de salmes e segons mes e menys* (Arch. des Pyr.-Or., B. 350, fol. 45.)

Digitized by Google

le 22 juillet 1386, lui ordonnant de les exiger. Ces négociants étaient allés sans licence *à les parts de Domas ab lurs robes e mercaderies;* ils étaient partis sur le *Sanctus Johannes*, commandé par Pierre Terrassa. Parmi eux se trouvait Barthélemi Manéu. Le navire, retour du Levant, entra dans le port de Collioure le 10 août. Manéu se hâta d'acquitter le droit de licence, et le procureur royal lui signa quittance de la somme de 23 livres 2 sous barcelonais de tern [1].

IV

L'année suivante, Terrassa se disposait à partir pour la Sicile et le Levant. Il embarqua plusieurs perpignanais, parmi lesquels je remarque Jean Mar, Pierre Bonnet, Pierre Séraguet, Raymond Tays, qui étaient des gros négociants; Jean Baster, de Collioure, partit avec eux. Tays mourut pendant le voyage. Le navire portait 1200 charges.

Au mois d'octobre 1387, il se trouvait dans l'île de Chypre, et Jean Mar et Pierre Bonet figurent dans un acte passé à Nicosie le 20 de ce mois. De Chypre, Terrassa fit voile vers Beyrout. Là, Baster prit, du gênois Cisco Cigala, des marchandises destinées à un autre gênois Giovanni de Lolina, qui était, à Perpignan, le « facteur » d'un troisième gênois appelé Marco de Mare, un grand

[1] *Apocha feta per En Berenger Maresa, lochtinent del procurador real an Barthomeu Maneu del dret pertanyent al senyor rey de les mercaderies portades a Domas* (Arch. des Pyr.-Or., B. 147, fol. 117 v°).

Digitized by Google

négociant, très probablement. Continuant sa route, le navire descendit à Alexandrie. Baster se fixa au fondouck de cette ville, du moins pour quelques années, puisque je l'y retrouve en 1392, remplissant les fonctions de *scriva*.

La nef de l'infatigable Terrassa était déjà rentrée à Collioure au mois d'avril 1388, et, dès le mois d'octobre de cette même année, elle se remettait en route pour Beyrout et Alexandrie. Jean Mar, qui avait fait le précédent voyage, le pareur Barthélemi Isern, de Perpignan comme lui, Guillaume Mir, qui remplissait l'office d'écrivain sur le navire, partirent avec Terrassa. Mir portait diverses commandes de marchands de Narbonne, alors très commerçante. Au retour, le navire devait toucher à Aygues-Mortes avant d'aborder à Collioure.

Pendant deux ans, je perds de vue Terrassa et sa nef. Je les retrouve dans le port de Collioure au mois de juillet 1390 se préparant à reprendre la mer pour Chypre, Damas, Beyrout et Alexandrie. Terrassa emporta des marchandises appartenant à Jacques Baster, fils de l'*argenter* Baster, de Barthélemi Isern, qui avait été du voyage de 1388, d'Antoine Gavella et de Pierre Barcoll, de Perpignan.

Quant à la *Sancta Maria* commandée par Raymond Banys, elle était à Collioure au mois d'août 1391. Le 21 de ce mois, le pareur Georges Barbaroja, de Perpignan, prenait en commande du marchand Guillaume Redon, de cette ville, sept pièces de drap « pour les porter au voyage de Damas avec la nef de Raymond Banys de Collioure. »

Digitized by Google

Le même jour, le marchand Pierre Redon prenait en commande, de son confrère Raymond Blancha, quatre balles de drap de diverses couleurs, parmi lesquelles se trouvaient vingt-sept pièces de drap de Puigcerda et de Perpignan qui, très probablement, devaient être embarquées sur le même navire.

V

De cette expédition furent aussi Bernard Cavalleria, marchand, et Jean Aldiarts, pareur, de Perpignan. Deux passagers de marque leur tenaient compagnie : c'étaient Amill de Perapertusa et son frère Bernard-Bérenger de Perapertusa. Le navire dut se mettre en route dans la deuxième quinzaine du mois de septembre 1391. Nous ne savons rien de son voyage, mais il est probable qu'il suivit la route accoutumée : Chypre, Beyrout et Alexandrie, puisque Georges Barbaroja, l'un des négociants qu'il portait, avait annoncé qu'il allait faire « le voyage de Damas. »

Quoi qu'il en soit, je retrouve Amill de Perapertusa à Alexandrie au commencement de l'année suivante, c'est-à-dire de 1392. C'est de là qu'il expédiait une lettre de change sur Perpignan le 20 février de cette année.

Ces deux voyageurs appartenaient à l'illustre famille de *Perapertusa* (Pierrepertuse) dont les nombreuses branches occupaient alors les seigneuries de Pollestres, Ortaffa, Saint-Jean-Pla-de-Corts, Tautahull (Tautavel), Vingrau, Castell-Rossello, en Roussillon, et celles de Rabollet, Trévillach, Montalba et autres, dans le pays de Fenouil-

Digitized by Google

lèdes et dans le Narbonnais. Amill avait épousé la fille de Jean d'En Audiarz, riche bourgeois de Perpignan. Je le vois dans cette ville au mois de juillet 1390. Il y était venu porter du secours au gouverneur des deux comtés de Roussillon et de Cerdagne, Gélabert de Cruilles [1]. Des bandes d'aventuriers français et anglais avaient été soudoyées par le comte d'Armagnac qui revendiquait ses droits à l'éternelle succession de Majorque. L'une de ces bandes arriva jusque sous les murs de Perpignan, mais Gélabert de Cruilles les força à la retraite.

A cette époque, à l'exception de quelques seigneurs « décavés », pour employer une expression bien moderne, la noblesse demeurait étrangère au commerce, réservé à la classe des marchands ou *mercaders,* dont nous venons de voir l'audacieuse activité. Il est donc très probable que Amill de Perapertusa et son frère n'étaient pas venus en Egypte pour affaires de négoce. Serait-ce qu'ils y faisaient un voyage d'agrément ? C'est fort douteux : le « tourisme » n'était pas encore inventé, et on n'affrontait pas les multiples périls de la mer et de la piraterie pour le plaisir de voir des hiéroglyphes ou contempler des ruines.

Il faut donc croire que les deux frères Perapertusa étaient venus en Egypte pour conclure quelque traité avec le sultan de Babylone ou du Caire au nom du roi d'Aragon ; ils y étaient, sans doute, en mission diplomatique.

Le dernier sultan de la dynastie des Baharites, El

[1] Dans mon *Histoire de la Ville de Perpignan*, p. 258, les typographes me font appeler, bien à tort, ce personnage, Gélabert de *Erailles*.

Digitized by Google

Hagy (El-Melek-el-Mansour), qui dominait sur l'Egypte et la Syrie, avait été dépossédé le 14 du mois de safar de l'an 792 de l'Hégire (2 février 1390) et remplacé par l'ancien mameluk Barquouq, qui prit le titre de El-Melek-El-Daher (le Roi des Rois). Celui-ci gouverna ses sujets avec justice, dégreva les impôts et supprima les droits sur la douane et le commerce de Boulaq ; il abrogea aussi les taxes sur les blés, le sel et autres produits. Il est tout naturel de conjecturer que des négociations furent entamées auprès de Barquouq par les agents de Jean Ier d'Aragon, dans le but d'ouvrir ou d'entretenir de solides relations commerciales avec ses sujets.

La vérité est que l'histoire ne nous apprend rien de positif à ce sujet ; on ne connaît pas de traité conclu par le roi d'Aragon avec le sultan de Babylone, du moins à cette époque ; mais, un acte reçu par le notaire perpignanais Jacques Molines le 27 novembre 1393, nous fait connaître, comme par hasard, qu'il y avait eu, l'*année précédente,* une « ambassade » envoyée par Jean Ier auprès de Barquouq ; cet acte nous apprend même que les frais de l'ambassade furent perçus sur les sujets aragonais, catalans et roussillonnais qui étaient en relations commerciales avec les ports et villes du Levant ou qui s'y étaient établis. A Damas, c'est le consul des catalans Antoine Amanler *(Antonius Amanlerii consul catalanorum in civitate Damasii)* qui fut chargé de lever ce « droit d'ambassade [1] ».

[1] ..... *Ut ipse Anthonius* [*Amanlerii*] *asseruit et electis in jure embaxciate per eundem dominum regem ad Soldanum Babilonie facte.* (Arch. des Pyr. Or. *Notule* de Jacques Molines pour l'année 1393, fol. 128).

Digitized by Google

La présence de Amill de Perapertusa et de son frère à Alexandrie en 1392 me font penser qu'ils furent précisément les ambassadeurs du roi d'Aragon. Quoi qu'il en soit, à partir de cette époque, on voit le commerce roussillonnais mieux établi que jamais en Egypte par le port d'Alexandrie, comme en Syrie par le port de Beyrout et autres [1].

VI

On sait d'ailleurs que le commerce roussillonnais se trouvait dans les conditions désirables pour développer ces relations. Collioure avait obtenu en 1367 le monopole des expéditions et des arrivages pour les deux comtés [2], mais le commerce de ces pays demeurait encore sous l'empire d'une ordonnance de Jacques Ier (1276) qui déléguait aux officiers du roi les procès en matière commerciale. Cependant, un tel cercle d'affaires s'établit, les négociants roussillonnais montrèrent tant d'habileté et d'activité, que leur classe, les *mercaders*, fut enfin jugée digne et capable de se réglementer elle-

[1] Nous retrouvons Amill de Perapertusa à Perpignan en 1401, avec le titre de « chevalier ». Il avait obtenu par concession royale la châtellenie du château de Bellver, en Cerdagne, avec la sous-viguerie et le bailliage de Barida, qui, à sa mort, revinrent à son frère Bernard Bérenger. Ce dernier s'en étant démis, le roi Martin les donna à son camérier, le donzell Raymond Torrelles, par acte du 2 août 1403. (Arch. des Pyr.-Or., B. 292, fol. 46. — C'est le Registre *XXVI* de la Procuration royale et non *XXVII*, comme on l'a imprimé par erreur dans l'*Inventaire sommaire* de la série B).

[2] Le 24 juillet 1386 les Consuls de Perpignan réclamèrent contre ce privilège accordé à Collioure.

Digitized by Google

même, de s'administrer la justice et de se défendre envers et contre tous. Ces considérations amenèrent Jean 1er à signer l'ordonnance de Montso du 22 décembre 1388, qui instituait « le Consulat de Mer » à Perpignan; dix ans après, on construisait un superbe petit palais, qui s'appela *La Llotja del Consolat de Mar*, aujourd'hui bien défiguré, pour ne pas dire plus [1].

Les nefs roussillonnaises ou perpignanaises ne suffisaient pas aux négociants et marchands du pays. C'est ainsi que Barthélemi Manéu confiait, en 1389, à François Palomer, patron d'une *nau barcelonesa*, des marchandises pour Jaffa [2]; la même année, Jean Amill passait un acte de nolis avec un barcelonais, Guillaume Pons, patron de la nef appelée *Santa Maria y sant Johan*, mouillée dans le port de Collioure et déjà affrétée par des marchands de Montpellier. Il s'agissait d'aller à l'île de Rhodes. Tout d'abord, le navire fit voile vers Aygues-Mortes pour y embarquer les marchandises venues du Languedoc, puis, il revint à Collioure dans les premiers jours d'octobre. Je vois, par un acte du 22 de ce mois, que Jean Amill prenait encore, pour cette expédition, les commandes de Pierre Bérenger, Pierre Andréu et Pierre Marti, marchands et peaussiers de Perpignan.

Barthélemi Manéu et Jean Amill ne furent pas les seuls perpignanais qui employèrent des navires étrangers pour expédier leurs marchandises dans le Levant. Au mois de juillet 1390, c'est sur une nef de Narbonne que Bernard

[1] Cf. mon *Histoire de la Ville de Perpignan*, ch. XIII, où j'ai inséré une vue du monument primitif d'après un tableau peint en 1489.

[2] *Letra testimonial de Barthomeu Maneu, mercader de Perpinya, del dret que paga de las mercaderies que porta a Jaffa, a la terra del Solda* (Arch. des Pyr.-Or., B. 147, fol. 118 vo).

Digitized by Google

Margolló fait embarquer du drap, du miel, de l'huile et autres objets que Jean Sarda devait aller débiter à Rhodes, Chypre, Damas, Beyrout et Alexandrie. Le 19 août de la même année, Jean Mar, que nous avons déjà rencontré, se chargeait d'emporter vers les mêmes lieux « avec nef de France » une balle de safran pesant 122 livres et demi, appartenant à Laurent Redon, l'un des membres d'une famille de marchands qui fit le plus grand honneur au commerce perpignanais du XIVe siècle. Au retour Jean Mar devait porter à Laurent Redon du poivre, du girofle, du gingembre et deux caisses de sucre.

Le 22 août 1393, ce sont quatre marchands de Perpignan : Jean Audiarz, Jacques Franquesa, Pierre Tallent et Jean Tallent, qui affèrment la nef de misser Bernard Odoart, bourgeois de Rodès, pour aller à Syracuse, Rhodes, Beyrout et Alexandrie, avec un chargement d'huile et autres marchandises. La nef était en ce moment dans les eaux d'Aygues-Mortes ; elle devait être rendue à Collioure le 5 octobre suivant pour faire voile vers le Levant [1].

Nicolas Pujade était un riche armateur de Barcelone. Il possédait une grande et belle nef qui venait souvent à Collioure. Au commencement de 1394, elle se préparait à faire un nouveau voyage aux ports de Syrie et d'Egypte. Pujade avait à Perpignan quatre courtiers ou agents. J'ai retrouvé le détail des marchandises qu'ils prirent en commande chez les industriels ou négociants de cette ville : la cargaison fut énorme ; Nicolas Causser, Jean Mar, Pierre Riambau (de Collioure), Jean Fabre

[1] *Notule* de Jacques Molines pour l'année 1393.

Digitized by Google

expédiaient des draps de diverses couleurs, venant de Villefranche-du-Conflent ; Arnal Calvell expédiait « 12 pièces de drap laine, *burell* de Perpignan » ; Jacques Baster, « 14 pièces de drap de laines de Puigcerda, teint de diverses couleurs de Perpignan ».

Il faut noter ici que la nef de Pujade devait venir embarquer ces marchandises sur « la plage de Canet », et non à Collioure.

Les commissionnaires s'engagent à rendre compte de tout, de la commande et des trois parts du bénéfice qui en résultera ainsi que des objets qui le représenteront, en se réservant la quatrième part du bénéfice. « Et le tout, dit l'acte de « nolis », sera, en allant, en séjour et au retour, aux risques, périls et hasards des négociants expéditeurs, savoir : à la grâce de Dieu, de la mer, du vent, des pirates, des voleurs et autres gens ».

On vient de voir que cette réserve des risques comprend le retour : c'est que toutes les marchandises exportées devaient être « converties » en gingembre, girofle, poivre et autres produits, au gré des expéditeurs.

J'ai cité un grand nombre de *mercaders*, cette classe de travailleurs qui fit de Perpignan un foyer de libertés communales et un centre d'industrie absolument remarquable ; j'aurais pu en citer d'autres encore. Il en est un cependant qui mérite une mention spéciale, c'est un nommé Bernard Saquet. Lorsqu'il mourut, vers 1405, on dressa un inventaire de ses dettes et créances, qui remplit tout un *manual* du notaire Pierre Ornos[1]. On y trouve le détail des opérations commerciales auxquelles il s'était livré ; ce devait être un homme très actif, très

[1] Arch. des Pyr.-Or., B. 184.

Digitized by Google

intelligent et très riche. Ses envois d'étoffes et de draps sont innombrables : en Sicile, à Rhodes, à Chypre, à Beyrout, en Egypte, en Roumanie. Il reçoit de ces pays les divers produits qu'ils livrent à l'exportation : tout cela est ensuite vendu en détail à Perpignan. Saquet fut un des armateurs associés qui possédèrent longtemps la *Sancta Maria* et le *Sanctus Johannes*.

Il achetait de la farine et des grains en Sicile ; il était un des habitués de la *Plassa del blat* de Perpignan ; il faisait venir du fer des forges du Conflent et du Vallespir. On le voit aussi commander de la garance (*roja*). En 1387, il est fermier de *la ajuda de la carn del Call,* qu'il a achetée des secrétaires de l'Aljama pour la somme de 200 livres. Il semble, enfin, que tous les commerces lui étaient familiers, car il achetait et vendait des esclaves. Plusieurs de ces malheureux étaient des circassiens ou des tartares, et je soupçonne fort en particulier la *Sancta Maria* et le *Sanctus Johannes,* qui, comme on l'a vu plus haut, allaient souvent dans la Mer Noire, d'avoir été les pourvoyeurs de Saquet pour cette marchandise comme pour les autres. C'est à Constantinople et à Trébizonde qu'étaient les grands marchés d'esclaves. On avait d'ailleurs importé en Roussillon des esclaves des deux sexes et de tous les pays dès le milieu du XIIIe siècle, et bien d'autres marchands de Perpignan et de Collioure avaient fait ce vilain commerce avant Saquet. De son temps même, il n'était pas le seul à s'y livrer, car la plupart des négociants qui avaient noué des relations avec les ports de l'Orient étaient plus ou moins marchands d'esclaves : c'était un des objets du commerce maritime entre chrétiens et musulmans.

Digitized by Google

Nous savons aujourd'hui par des documents certains que, à un moment, l'hôpital Saint-Jean de Perpignan, où l'on recevait les enfants trouvés, regorgeait de bâtards, nés de femmes esclaves[1]. Ils ne mouraient pas tous, et une conséquence s'impose, qu'il serait superflu de développer ici : en tout cas, on rencontre encore aujourd'hui à Perpignan, à Port-Vendres, et surtout à Collioure parmi les femmes, des types orientaux, que les anthropologistes peuvent bien faire remonter aux Phéniciens ou aux Grecs de l'Antiquité, — qui positivement fréquentèrent nos côtes, — mais que je ramène tout simplement au XIIIe siècle.

Il serait facile de multiplier les citations de voyages de marins et marchands roussillonnais au Levant, parce que les documents abondent à partir des premières années du XVe siècle ; ceux que j'ai employés ou analysés forment déjà un corps de notions et de faits suffisants pour comprendre quelle fut l'étendue des relations du Roussillon avec les pays musulmans de l'Orient ; d'ailleurs, au XVe siècle, les Catalans et les Roussillonnais jouirent de facilités commerciales encore plus grandes que celles qu'ils avaient aux siècles antérieurs.

Si l'on veut bien mettre l'esquisse que je viens d'ébaucher à côté du large tableau que les frères Saint-Malo ont tracé des relations des Roussillonnais avec les côtes du Nord de l'Afrique, on pourra se faire une idée à peu près juste de ce que fut l'ensemble de l'industrie, du commerce et de la marine marchande du Roussillon au moyen âge, en même temps que l'on pourra juger de la haute prospérité à laquelle ils étaient parvenus dans la première moitié du XVe siècle.

[1] Voir mon *Histoire de la Ville de Perpignan depuis les origines jusqu'au traité des Pyrénées*, ch. XVII.

Digitized by Google

DOCUMENTS

N° 1

TRAITÉ DE NOLIS OU DE FRÊT

9 septembre 1368

Ego Petrus Grassi piperarius Montispessulani dominus sive patronus in parte medietatis cuiusdam navis bayhonesie vocate *Sanctus Spiritus* que nunc est in portu Coquiliberi Procuratorque Bartholomei Fabri, Bernardi Caranta, Mathey Arbalesterii, Petri Peiole et Bernardi Palmerii, campsorum Montispessulani, dominorum sive patronorum una mecum medietatis indivise predicte navis, ac eciam procurator Johannis Rudanorda, mercatoris de Brugis in Flandriis, domini alterius medietatis indivise navis jamdicte, dictis nominibus loco et nauleo ad viaticum subscriptum vobis Raymundo Traginerii et Anthonio Blanche mercatoribus ac Johanni Arnaldi, eciam mercatori ville Perpiniani, quoddam tercium dicte navis intus dictum portum existentis bene stagne et spalmate ac optime armate patrono, piloto, marinariis et aliis personis armaturis et arresamentis necessariis, in qua vos tenemini mitere C. pannos lane valentes M. lib. bar. de terno [1], et amplius C. L. quintalia raubarum grossarum recolligendos hinc ad V^am^ diem octobris proxime venturi... Ego enim cum dicta navi recta viafaciam viagium deo previo ad insulam Xipri [2]. Et ibi expectabit vos vel factores vestros infra tres menses. Et promito vobis quod inde portabit illas res et merces quas in ipsa mitere volueritis, facta venditione per vos ex illis pannis, rebus et mercibus, et recedet a dicta insula Xipri et recta via veniet et velifficabit ad partes Cathalonie;

[1] Mille livres de tern de Barcelone

[2] L'île de Chypre.

Digitized by Google

vos vero teneamini dare et solvere videlicet pro nolito pannorum et aliarum raubarum quas in dicta navi eundo et redeundo miseritis precia sive nolita contenta in scedula inferius inserta... Acta Perpiniani die VIIII. septembris, anno a nativitate domini M.CCC.L.X. octavo.

Tenor vero dicte scedule est talis :

Aysso son los nolits de Xipre de la intrada, flori darago per XI s.

Primerament quintal de plom ho de coffoll [1] a pers de falset, IIII s.

Jarra doli ho de tonina ho barriles de sarda, VII s.

Quintal de mel net, V s.

Sachs davellana ho sarria de nou ho damenles, de IIII carteyres, XIIII s.

Quintal damenles ho de seda de caualls ho de sera, VII s.

Quintal de tarta, en sarria ho en sachs, V s. VI, d.

Quintal de soffre, en botas ho en carretells, V s., VI d. [2]

Quintal de stayn, en vergua ho de coyre, VI s.

Quintal de draps de VIII, en jus, XVI s.

Quintal de draps de VIII ll., en XIIII, XVIII s.

Quintal de draps franceses, XXX s.

Quintal de pellissaria adobade, XXV s.

Quintal de saffra ho de telas ho de vayrs cruus [3] ho de corall polit, XXV s.

Quintal de pellissaria no adobada, XII s.

Quintal de corall no polit, XIII s.

[1] *Coffoll* ou *alcoffoll ;* c'est l'antimoine. — Le mot *pers*, qui suit, doit être écrit *pes*, croyons-nous. *Pers* signifie « bleu », « violet » : on le trouve dans le *Lexique roman* de Raynouard (IV, p. 522) ; mais ici, il est mis pour : *Pes de Falset* (« poids de Falset », ville de Catalogne).

[2] *Carretell*, *carratell*, *carradel*. Les textes écrits en bas-latin disent : *carratellus*. Un document de 1369 (Arch. des Pyr.-Or., B. 162, fol. 55 s., dit : *una bota o carratell* de II. que costaria 1. lib. x. s. ple de vinagre. Le *carratell* ou *carretell* était donc une espèce de tonneau.

[3] *Vayr* ou *vair*, sorte de pelleterie « de diverses couleurs » (Raynouard, *Lexique roman*, V, p. 459).

Digitized by Google

Quintal de flassada de pel ho de miralls ho de guoma arabica ho de fromatge ho de carn salada, V s., VI d.

Quintal de flassada de lana ho de barragua [1] ho draps de sechals ho de canabas ho de treillis ho draps de Valentia, VIIII s.

Quintal de vermeylo ho d'argent viu, VI s.

Cofre de forma major, XIIII s.

Cofre de forma mejana, XII s.

Quintal de violas, VIIII s.

Noli de torna, quintal de Xipre e lo besant es sarrasinat e dona se de besant en Barsalona VIII s., VIIII d. barsaloneses :

Quintal de coton ho de sucre en caxa ho en botes, VIIII bz.

Quintal de cassona ho de sucre rot, en caxa, VII bz., XII quirats ([2]).

Quintal de pols de sucre, V bz.

Quintal de pebre ho de gingibre ho de caneyla ho de bresil ho de laqua ho de indi baguadell [3] ho densens ho de mastech ho de girofle ho de not musquada ho daltra causa (simil ?) al vinent, VIIII bz., XII qratz.

Quintal de cassafitola ho de sene, VIII bz. [4].

Quintal de nexadia ho de goma diagragan [5] ho de galbanon, V bz.

Quintal de cera, ho de li, VI bz.

Quintal de seda, XVIII besants.

[1] *Barragua.* Ailleurs, on trouve *barrachan* et *barragan*. En baslatin, *barracanus* ; c'est le bouracan, sorte d'étoffe.

[2] Le *quirat* était une fraction du besant, abrégé en bz dans le présent tarif. *Cassona* ou *sucre rot*, sucre rompu, cassé.

[3] Le mot *bagadell* a le même sens que *bocaran* qui désigne le bougran, sorte d'étoffe (Raynouard, II, p. 232). Ici, il semble être adjectif et se rapporter au mot *indi* (indigo). *Indi bagadell* serait l'indigo en graine ou baie *(baga)*.

[4] *Cassa fistola* ou *fitola*. *Cassia fistula medicinal* (dans le Dictionnaire de Lebrixa).

[5] *Goma diagragant* (?). Dans l'inventaire des biens d'un certain Pierre Prats, épicier de Perpignan, dressé en 1433, je vois : *dia Salamonis*, *diagargant polvera* (Manuel de Gabriel Resplant).

Digitized by Google

Quintal de festuch, en botes ho en caxa, VI bz.

Quintal de indi cassafers ho de Xipre ho pols dindi, VI bz.

Quintal de coton filat, VII bz.

Draps daur ho de seda ho perlas ho moneda daur, II. e mig per centenar.

Sclau ho sclaua, X bz.

Quintal de guala, VI bz.

Quintal d'alum, II bz., VI quyrats.

Quintal d'aur piment de bona mena, V bz.

Quintal daur de mena sotil, II bz., XII quiratz.

Quintal de roia picada, VI bz.

Quintal de roia no picada, VI bz., VI quiratz.

Quintal de curs de bou ho de lap danon ho de timiana, ho per costal de boquyna, VI bz.

Xamalot, II per centenar.

E totes les autres causas a la vinen.

(Arch. des Pyr.-Or. Notule de Jacques Molines, année 1368, Notaires, nº 439, fol. 43).

Nº 2

TRAITÉ DE NOLIS

4 novembre 1371

Sit omnibus notum quod ego Durandus de Crudeliis [1], magister in medicina, Dominus cuiusdam navis vocate *Sancta Maria del Pont* nunc existentis in portu Cochiliberi ex certa sciencia et gratis nauleo vobis Johanni Nominis Dei, Guillermo Gauella, Jacobo Clayrani, Petro Yserni, Petro Fusterii, mercatoribus Perpiniani, hic presentibus et stipulantibus, dictam navim cuius ductor erit Petrus Tarrassa mei nomine et mandato ut patronus postis sive logaderium, ad portandum et vehendum quingentos sexaginta pannos lane, ita quod ipsos pannos promito portari facere

[1] Texte : *Cruduliis.*

Digitized by Google

per dictum Petrum Terrassa cum dicta navi ad partes Cicilie et a Trapena et ibi expectare per. III. dies et tunc subsequenter ire apud Cesaraugustam [1] sic faciendo bonum viagium domino concedente. Et ipsos pannos promito recipere et recipi facere in dicta navi tam in portu de Coqolibero quam etiam a Palomors [2] ubi promito eam ducere seu duci facere causa recipiendi aliquos pannos. Et promito eciam quod dicta navis erit bene parata et bene exerctiata omnibus exarciis et paramentis suis, cum velis, entenis ; et erunt in ea XX. IIII. marinerii et sex infansoni cum eorum armis ut decet. Et in dicta navi erunt poncia et corredoria necessaria et erit unus castellus livadis supra cathenam. De qua navi et eius armis promito vobis dare mostram ad vestri requisicionem. Promito eciam vobis quod dicta navis cum dictis paramentis erit parata recedere et navigare et suum viagium facere et de recedet et navigabit per totum presentem mensem seu longius precize octava die mensis decembris proxime venientis. Et tunc dicta navis non cessabit, annuente domino, navigari quousque dicti panni portati fuerint ad partes antedictas. Vos autem dicti mercatores pro portu seu nolice uniuscuiuslibet panni dabitis et dare solide teneamini vestri nomine scriptori dicte navis seu domino Petro Terrasa, patroni dicte navis, seu nomine meo in loco ubi dicti panni exonerabuntur tres tarinos valentes medium florenum de Florencia...

Quod fuit actum et laudatum in villa Perpiniani quarta die mensis novembris anno a nativitate domini M.CCC.LXX. Primo, in presencia Philipi Castellarii, Guillemi Saylla mercatoris et mei Bernardi Pastoris notarii...

(Arch. des Pyr.-Or. Notule de Bernard Pastor, années 1371-1372).

[1] Il faut lire probablement *Syracusam*.

[2] *Palamos*, sur la côte de la Catalogne.

Digitized by Google

N° 3

TRAITÉ DE NOLIS

23 septembre 1394

En nom de nostre Senyor Deu sia he de la humill madona Sancta Maria he de monsenyer Sent Johan Batiste he de tots los sants e santes de paradis quens donen bon saluament e bon viatge e salut, Amen.

Lo Noliagement fet per la nau den Ramon Banys de Copliure ab los Senyors mercades de Perpenya e fermados de la dita nau, layn MCCCLXXXXIIII.

Volen primerament que la dita nau sia presta en lo port de Copliure o de Port-Vendres a XV de noembre, careguada e mesa a punt per partir en son bon viatge e saludar ;

Item que sia regoneguda la dita nau per lo notxer e per II. mercades elegits per los altres mercades que sia be estaya ;

— . Que larbre sia regonegut per los damont dits mercades he notxer que sia soficient ;

. — Que la dita nau aja bo guern [1] a coneguda dels damont dits ;

. — Que aja bona barcha de panescalm [2] armada de rems a doble e mes bo laut armat de rems a doble per possar los mercades en terra ho metre en la nau la hon los mercades volran ;

. — Que larbre mayor aja bones entenes e larbre menor

[1] *Guern* ou *gouern*, *govern*, gouvernail.

[2] *Panescalm* ou *penescalm* et *penescal* ou *panescal*. « Je crois, dit Jal dans son *Archéologie navale*, t. II, p. 407, que *polyscalmas* est le véritable nom de cette embarcation, qui avait beaucoup de scalmes ou tollets, c'est-à-dire beaucoup d'avirons. »

Digitized by Google

de la migana per semblant a coneguda dels damont dits mercades he notxer[1] ;

— . Quel arbre de la migana sia bo he soficient a coneguda dels damont dits ;

— . Que aja 1ª entena soberga per larbre major bona a coneguda dels damont dits[2] ;

. — Que aja 1. treu nou et 1. veyl[3] e una boneta[4], 1. cartero[5], tot bo e suficient a coneguda dels damont ditz mercades e notxer ;

. — Que larbre de la migana aja bona vela e suficient a coneguda dels damont dits ;

. — Que larbre magor e larbre de la migana sien be exerciats de tot so que ajen mester a coneguda dels damont ditz mercades e notxer ;

. — Que ajen II amans nous[6] si mester hi an a coneguda dels desus ditz ;

— . Que agen fusta soberga en nau per tot lo viatge a coneguda del masestre daxa[7] he dels desus dits mercades e notxer ;

— . Que ajen (*sic*) a donar lo patro la 1ª part de les cambres de popa e bones plases als mercades ;

— . Que ajen XV cuyrases e XV capels et XV gorjals, tot de fere e XV balestes he XV crochs ;

— . Que ajen VIII ancores e VIII gomenes bones en lesquals naja IIII de mola si mester hi fan a coneguda dels de sus dits[8] ;

[1] *La migana,* c'est « la voile mejane ».

[2] *Soberch, soberga,* adj., superflu, surabondant, de rechange, de reste.

[3] *Treu.* Le mot est employé à Banyuls-sur-mer pour désigner une voile carrée (petite). C'est « la voile de fortune ».

[4] *Boneta,* bonnette, large bande de toile ; elle se maillait au bas de la voile pour agrandir sa surface.

[5] *Cartero.* Semble désigner ici un cordage.

[6] *Aman,* itague, nom d'un cordage.

[7] Maître d'hache, maître charpentier.

[8] La *gomena* était un cable ou un gros cordage appliqué principalement au service des ancres. *Mola* désigne ici la glène de filin.

Digitized by Google

— . Que ajen IIII balestes de torn bones he soficiens a coneguda dels damonts ditz ;

— . Que ajen II torns per parar les dites IIII balestes.

— . Que ajen VIII cayxes de viratons he que ni aja 1ª per les balestes del torn [1] ;

— . C lanses e XII glavis e LXXX barres de ferre e XV paveses ;

— . Que la nau sia be enfalguada de poppa a proha e los castels e los sobre pons.

— . Que ajen III bombardes ab XXXX peres ab bastament de polvera ;

— . Que ajen a defencion de la nau II. gerres doli e une gerra d'alquitra ;

— . Que la dita nau aja a portar stopa e pegua e claueso, soberch tot [2] ;

— . Es entes que si negunes de les de mont dites coses mancaven en la dita nau els de mont ditz mercades les volguessen, quel patro sia tengut de averles si es en loch que ho puscha aver ; en [3] cas quel patro no les volgues comprar ni fer comprar les coses que mancarien en la dita nau, quels dits mercades les pusquen comprar a coneguda dels dits notxer e mercades elegits, e quel patro sia tengut de paguar als dits mercades aqueles coses que els auran comprades per lo dit patro ho per la dita nau en qual ques vulla for que comprades les auran ;

— . Que la nau aja a donar als mercaders tot lo viatge auant e tornant lenya e aygua ;

— . Que lo patro aja a metre compliment de pa e daltra vianda e aygua per LX jorns dintrada e per LXXX jorns dixida ;

— . Que la dita nau vaja e vengua amarinada de XXXXº persones, so es XXV marines he XV servisials de XVIII anys en sus. Es entes que vajen en lo nombre dels XXV

[1] Les *viratons* sont les traits, les dards lancés par les *balestes* ou arbalètes.

[2] *Clavero* et *clavao* désignent la clouterie.

[3] Pour *E en.*

Digitized by Google

marines lo patro e lescriva el notxer el senescal el trompeta el gordia el coch el barber [1];

— . Quel patro aja as aver II caps plans nous he IIII. espersines bones he belles a coneguda dels desus dits si mester hi an [2];

— . Quel patro aja as aver fenas e busons es carsa velles a coneguda dels desus dits ;

— . Quel notxer el gordia el scriva ajen a fer segrament en poder del patro he de II. mercades elegits per los altres quels menran be he lialment en lor hofissi ;

— . Quels marines cascun sia fornit e meta en la nau de bona cuyrassa he de bo cap de ferre e de Iª spasa e una balesta e I. croch e C. viratons, hi en cas que nou agen, que lo patro los sia tengut de averlos al primer loch ;

— . Que lo patro no aja acordar negun mariner ni serviciall sens consentiment dels damont dits mercades ho 1. hom elegits per els;

— . Que tots los marines et servisials agen afer segrament al patro hi als II mercades elegits per tots los altres mercades a star en totes hordonacions quels mercaders staran en tot lo viatge he que salvaran e garden he defenen la nau els mercades e les mercaderies e lurs compayes de tot lur poder contre tot hom que mal los volgues fer e cascun se menara be e lialment en son hufici he quel patro aja e complescha a tots los marines e servicials a cascun daquels tot so que en lur acordament los sera promes ;

. — Quel patro nos haja a livar de port ni ports ni fer vela ni pendre negun partit de nauegar la dita nau sens lesencia de II mercades elegits per los altres mercades he del notxer e de II paneses elegits per navegados, per tots los mercades.

— . Que en los XXV marines aja as aver masestre dayxa e calafat ;

[1] Le *Senescal* était le pitancier, le commis aux vivres.

[2] *Cap plan* désigne la tournevire ; *Esperrina*, la gomenette, cablot de chaloupe.

Digitized by Google

— . Quel patro aja a livar pilot ho pilots en aquels lochs ho loch hon seran mester si trobar seni [1] poden e que lo patro aja a donar la sua taula al pilot ho pilots los mercades de la dita nau ajen a paguar la mitat del loger que pendran de manifest e laltre mitat lo patro.

— . Que si negun mariner ho servissial mancava en la dita nau duran lo viatge, quel patro naja as aver al primer loch quen trop ; en cas que nou volgues aver que los mercades ne pusquen aver ena quel [2] sou que es donat a marines o a servissials e quel patro los aja a paguar ;

— . Quel patro aja a metre per VI palegrins 1ª bota daygua e M. q. de pa ;

— . Quel patro aja a fer mostra de tota sa gent e darmes et de forniment que la nau aja mester ans que partescha de Copliure VIII. jorns abans, he si negunes coses hi manchaven, quel patro no puscha forsar los mercades de partir entro que aja compliment de so que li mancara en la dita nau, hi en cas que en lo viatge despeses negunes coses del dit forniment, que en lo primer loch hon sen puguen trobar per dines, que veda noy agues, quels aja as aver, hi en cas que fer nou [3] volgues quels mercaders ne pusquesen comprar sobre lo patro ;

— . Que si los mercades volen pendre mostra altra vegada de la nau a la vela, que tota vegada quel patro fos request que la aja a fer una vegada tant solament dentrada altra dixida ;

— . Es entes que si lo patro nolihegava altres robes ho mercaderies que no fossen dels fermados de la nau, lesquals livas a Copliure per portar a Barut ho en Xipre, que si el fasia milor mercat de nolit tatxat que no als dits fermados, que an aquel nolit de milor mercat que faria quels fermados no paguessen sino semblant nolit, e asso senten dintrada de totes les robes o mercaderies. Asso sia remes al

[1] Pour *se' n hi.*

[2] *Sic* pour *en aquel.*

[3] *Nou* pour *no ho.*

Digitized by Google

senyor En P. Andreu e al senyor En P. Salvayre, que sen fassa so que els conexeran e que les parts ho agen a tener;

— . Quel dit patro puscha livar dixida avent carregades les robes dels fermados de quines robes se vulla hi an quin nolit se vulla a tot son profit;

— . Quel patro aja a portar a cascun mercader per cascuna ferma quey aura franch dixida la montansa del nolit que montaran vuyt lliures, empero es entes en aquels fermados quey pendran primerament fins a X. fermes e cascuna ferma vala M.CCC. lliures.

— . Es entes que les robes dixida no ajen a paguar lo nolit fins que a Deu placia que les robes sien descarregades a la hon la nau fara port apres esser descarreguada la nau XX. jorns;

— . Es entes que la nau deya partir del port de Copliure a XV. de noembre he anar tot dret a Barut o en Famagosta la on los mercades volran primerament, E si primerament van a Famagosta que la nau los hi aya a esperar X. jorns, E partint de Famagosta aja a anar a Barut e aqui descarregar les robes e descarregades les robes aya a esperar los mercades LXXX. jorns, e si primerament descarrega a Barut quen Sipra que aya esperar LXXXX. jorns descarregades les robes que volran a Barut ciay[1] pres en comte lo tems que metra danar poar les robes en Cipra[2];

— . Sils mercades no volien les robes en Famagosta[3] e les volien a les Salines[4], que lo patro les los aya a dar a les Salines, empero que poades lus robes en terra que la nau nols sia tengut desperarlos jorn ne mig;

— . Que si los ditz, mercades tenien la nau mes avant dels LXXXX jorns de sus dits, que sien tenguts de paguar al patro CCC. ducatz lo mes a la hun lauran tenguda, e si mes la tenien de 1. mes, sien tenguts de pagar a raho de

[1] *Sia hi.*

[2] *Sipra, Cipra*, l'île de Chypre.

[3] Famagouste, ville et port de la côte orientale de l'île de Chypre.

[4] Il s'agit ici de Salina ou *Isola della Saline*, île du groupe des Eoliennes (Italie méridionale).

Digitized by Google

CCC lliures barsaloneses lo mes, pero es entes que la dita nau sia sobre los mercades que no seran espatxats ;

— . Que los mercades sien tenguts de tornar ab la dita nau e metre totes lurs robes he mercaderies que dintrada hi son caregades en aqueles ayen esmersar e metre en nau en cas que no les hi metesen que sien tenguts de paguar de buyt, so es la valor de so que metran dintrada, e al cas que no desdiguen la nau ;

— . Quels mercades ajen aver absolvession del Papa he ques pach de manifest ;

— . Que al cas quel patro livas negunes robes tant dintrada com dixida que sien tengudes a paguar manifest dons servesis pilot o pilots e a totas altres mesions que ha profit de la nau e merquaderia los faran, so es de aquelles que livaran per Sipra o per Barut ;

— . Que partint de Barut deya venir en Rodes e aqui estar IIII jorns, sils mercades el patro sen acordaran, he partint de Rodes deya fer la via de Copliure, venint tot dret, so es en lo dit port de Copliure que Deus hi don bon salvament ;

— . Que si neguna questio era nis mogues enfre los mercades el patro que entre ells nos poguessen acordar en tot lo viatge e que ho remetessen en Perpenya, sia conegut e declarat a coneguda de II mercades, 1. elet per la part del patro e laltre per la part dels mercaders o mercader ;

— . Que per totes les robes quels mercaders careguaran sus la nau a Ponent dintrada dejen paguar a Copliure la mitat del nolit anans que la nau parta e laltra mitat en Livant, so es de queles que jequiran en Famagosta 1 besant de Nicosia per IIII sols Barchinone e aqueles que jequiran a Barut 1 daram per sou Barsalones ;

— . Que los mercades que auran careguades les robes per Livant daqueles que descaregaran en Sisilia hón[1] Rodes o per lo cami, ajen a paguar la mitat del nolit besant de Nicosia per IIII sous Barcelones ;

— Que si lo patro troba robes per Alexandria o per

[1] Pour *ho en.*

Digitized by Google

Damiata o per daltres lochs ho asi o en Aygues Mortes o en altres partz, que les pugua livar a tot son profit ab que sia tornada dins LXX jorns a Barut per livar les robes dels mercades, he en cas que la nau no fos tornada al temps e los mercades eren espatxats e aguesen les robes ha Barut, que lo patro sia tengut de paguar aytant cant estara mes avant dels LXX jorns als dits mercades a raho de CCC. ducatz lo mes he esser junta la nau a Barut pasat lo dit temps aja a esperar los mercades per caregar VI jorns, no comtant a la nau ni als mercades ;

— . Que los mercades ajen a metre de hixida per cascuna ferma XX. q.[1] de coton mapus de Perpenya ;

— . Que totes les coses de sus dites sien observades e complides per cascuna de les partides sots pena de CCC. lliures Barchinone pagadores a la part hobedient ;

— . Es convengut entre lo patro els mercades que totes les robes e merquaderies que la nau livara que ajen a paguar los nolits tatxats axi cant apar per avant.

Nolitz dintrada a q· de Perpenya he a sous Barsaloneses.

Tot drap de Lengua doch o don se vulla, de X lliures en jus pach.....	X s.
Tot drap de X lliures en sus pach...	XII s.
Totes melines ho semblans draps, la pessa pach.....	XVI s.
Tots vervins ho semblants draps, la pessa pach.....	XIII s.
Sages d'Irlanda, la pessa pach	I s. VI d.
Tota mel en gerres ho en caratels, lo q· pach	VI s.
Avelana ho amella ab closcha, lo q· pach.....	VII s.
Tota gerra doli de V cartons de Copliure ontorn pach.....	X s.

[1] Un q surmonté d'un point, abréviation du mot *quintal*.

Digitized by Google

Cofoll, lo cabas pach	III s. VI d.
Amella rota, lo q· pach	VIII s.
Coralls toret e polit, lo q· pach.....	XXXVIII s.
Corall sorta, lo q· pach.....	XX s.
Teles de Rems, lo q· pach.....	XXXX s.
Telles de Costansa largues, lo q· pach..	XVI s.
Teles de Costansa estretes, lo q· pach..	XII s.
Pots canamassos, lo q· pach.....	X s.
Vays crus ho adobats, lo q· pach.....	XXX s.
Pelisseria adobada cruha, lo q· pach..	XV s.
Violes ho gotsema, lo q· pach.....	XV s.
Safra, lo q· pach.....	XXX s.
Argent ho or o cambi pach.....	II per C.
Teles de Campaya, lo q· pach.....	XXV s.
Tartar, lo q· pach.....	VIII s.
Coure he estam, lo q· pach	VI s.
Vermelo, lo q· pach.....	X s.
Verdet, lo q· pach.....	VIII s.
Ferro, lo q· pach.....	V s.
Piyos, lo q· pach.....	VIII s.

Nolitz dixida a q· de Perpenya ha sous Barsaloneses.

Sucre, canela, bresil, girofle massis, nots noscades, pebre lonch, totes especies semblants, lo q· pach....	XX s.
Pebre, gingibre, lo q· pach	XVI s.
Coton mapus ho filat, lo q· pach.....	XX s.
Cayxa de comfits ho daygues ros o de vidre, lo q· pach	XX s.
Drap dor ho de seda, eximelots, perles ho monedes o cambis.....	II per C.
Cotonines ho bocasins ho teles de li, lo q· pach	XXX s.
Festuchs, lo q· pach.....	X s.
Indi bagadell e ensens hi laqua, lo q· pach.....	XX s.
Lies fbr (?) lo q· pach.....	XII s.

Digitized by Google

Pero es entes en aquests nolits, tant dintrada quant dixida, que paguen los nolitz damont conegutz de q' en camarat.

Item mes es convengut entre lo patro els mercades que al cas quels mercades tot ho la major part dels no volguesen tornar de Livant a Ponent ap la dita nau, que en aquel cas no sien tengutz de pagar de buyt ni de tornar ap[1] la nau sino de pagar pus avant del nolit dos darams per drap, e de les altres robes lo quint, so es si huna cosa paga deu sous de nolit complit que ladons agesen a pagar dos darams mes; Empero que si la mes part dels mercades so es de la valuda que val la merquederia acorden de romandre o de venir, que en aquel cas la nau no fos tenguda livar los altres si donchs no venien totz ; Empero quel mercader o mercades o totz ho en part qui no volran la nau de (?) o ajen dir doch o de no[2] al patro o al escriva de la nau dins X jorns que la nau aura descarregat a Barut les robes ; E dit mercader o mercades ajen a pagar tot lo nolit que sera degut al patro a Barut dins ditz X jorns e mes la vantatge dels dos darams per drap e del quint de sus dit les altres robes.

(Arch. des Pyr.-Or., Notule de Jacques Molines, année 1394.

[1] Pour *ab*, avec.

[2] « Qu'ils aient à le dire d'oui ou de non ». En catalan on disait très bien *hoc* ou *oc* pour dire *oui*. Le *si* affirmatif, qui fut employé de bonne heure, a fini par remplacer définitivement le *oc*.

Digitized by Google

LA RUE ET L'ÉGLISE
SAINT-MATHIEU[1]

Par M. Jean GUIBEAUD, membre résidant.

Les noms de la rue Saint-Mathieu ont été les suivants:
1° *Carrer d'en Corbos* (XV° siècle);
2° *Detrás los Agustins* (1542);
3° *Carrer d'en Mazart* (XVII° siècle);
4° *Carrer major de sant Matheu-lo-nou* (1671);
5° *Carrer major* --tout court (XVII°-XVIII° siècle);
et 6° rue Saint-Mathieu (Révolution).

Corbos était consul troisième et inscrit comme *mercader* en 1481. Cette famille a fourni d'autres magistrats consulaires en 1526, 1532, 1542; et en 1579, *Antoni* Corbos était surposé de la confrérie des pareurs *(parayres)*.

La deuxième appellation donnée à cette rue : *detrás*, pour « derrière », lui vient de son orientation par rapport au couvent des Augustins, transféré du faubourg Notre-Dame, en l'an 1512.

Mazart était un autre *mercader*, propriétaire, au XVII° siècle, de l'*Hostal del sol* (maison Hostalrich aujourd'hui), et l'entrée principale de l'hôtel servait, par

[1] Ce mémoire fait partie d'un travail que nous publierons sous le titre d'*Origines et Historique des rues de Perpignan*.

Digitized by Google

tolérance de Mazart, de passage entre la rue Saint-Mathieu et la rue des Augustins.

L'expression populaire *carrer major de Sant-Matheu-lo-nou,* au début du transfert de la vieille église paroissiale, servait à distinguer la rue Saint-Mathieu de la rue Dugommier, qui conséquemment prit l'appellation *carrer major de Sant Matheu-lo-vell.*

Au surplus, les *mathuets* appelaient la rue Saint-Mathieu, non moins usuellement, par la locution brève : *carrer major*, ce qui différait de *carrer gran* (rue Saint-Martin). On pourrait s'étonner de ce que le qualificatif de *major* donné à cette rue et placé à côté du nom de l'église paroissiale soit attribué à cette rue, alors que cette même église confronte exclusivement une autre artère non moins importante. La raison en est bien simple ; c'est que toutes les processions générales et la procession paroissiale passaient par la rue Saint-Mathieu. Je dirai, à ce propos, que les curés se réglaient sur l'itinéraire de la procession des quatre paroisses pour fixer l'itinéraire des enterrements, de la levée du corps à l'église.

La démolition de l'ancienne église Saint-Mathieu et son transfert à l'église actuelle forment un des faits notoires de notre histoire qui a fait dire à nos aïeux, mais un peu tard :

Bona gent, no bastiu ciutat,
Prop de castell fortificat.

L'ancienne église se trouvait vers les glacis actuels, sur le prolongement de la rue des Commères.

Le 14 juin 1639, le gouverneur don Juan Menecés écrit à Jacinto Trillas, curé de Saint-Mathieu et fils du *forner*, que sur le rapport du marquis de Torralta et des maîtres-de-camp don Justo de Torres et don Juan de

Digitized by Google

Arco, le Roi ordonnait de démolir immédiatement le clocher et l'église de Saint-Mathien, qui pouvaient par leur proximité de la Citadelle, causer la prise de la place par les Français dont l'approche était imminente.

Le 15, le curé et les syndics de la communauté des prêtres de cette paroisse réclament au gouverneur qu'il soit procédé à l'expertise de l'église. Celui-ci y consent et, sur-le-champ, désigne Juan Estrada *albañil* (maçon) et Juan Salvo, *carpintero* (menuisier), à qui il donne le délai d'une heure *(sic)* pour dresser l'évaluation, la démolition devant commencer le lendemain matin. L'église et le clocher furent évalués 30.000 ducats de 12 réaux ; somme dérisoire.

Le lendemain, le colonel Menecés, obligé d'accorder vingt-quatre heures pour sauver les cloches et le mobilier des autels — le rétable de l'autel de saint Pancrace avait été peint par un ancêtre d'Hyacinthe Rigaud — écrit au curé d'avoir à procéder immédiatement à cette opération, sinon il y ferait procéder par ses soldats « qui le feraient *mal atentament* » (sans ménagements). Sur le refus du curé, le colonel ordonne à Pablo Sesti, *ingeniero mayor del ejercito* (ingénieur en chef de l'armée) de commencer la démolition.

Le 4 juillet, les habitants voisins de l'église se plaignent de la façon dont Sesti dirige le bombardement. La plainte expose qu'une cinquantaine de maisons sont en danger de subir le sort de l'église et du clocher, parmi lesquelles se trouve une dépendance *del horno* (four banal).

Le 6, sur les ordres du colonel, transmetteur de la plainte, Sesti fait placer la batterie d'artillerie « *cerca la puerta mayor de los padres de la Merced* »

Digitized by Google

(près la porte principale de la Merci), de telle façon que ces maisons furent sacrifiées pour ne pas combler le fossé et que le tir n'endommageât pas le rempart de la Citadelle.

Il s'ensuivit qu'en 1640, la paroisse Saint-Mathieu se trouva sans église paroissiale. Quant à l'indemnité de 30.000 ducats, elle ne fut jamais acquittée.

La communauté des prêtres, grâce au concours d'âmes généreuses et à la bienveillance des consuls, put fixer son choix sur l'emplacement où serait érigée la nouvelle église. Le docteur Blanas fit cadeau de quelques « pâtus » donnant sur les rues actuelles du cimetière Saint-Mathieu et Four Saint-François. Les consuls permirent de rendre impasse cette dernière et de dévier la rue Arago vers la rue de la Lanterne. Par les efforts des fidèles, les legs, libéralités de toute nature, en 32 années que dura la construction de l'édifice, la paroisse a obtenu la plus exiguë des églises paroissiales avec l'abside tournée vers le couchant, le plus réduit des cimetières, un clocher non moins modeste.

Durant les 32 années d'état provisoire, le culte était célébré à l'église Saint-Antoine-de-Vienne, aujourd'hui caserne des Enseignantes. A l'arrivée de ces religieuses (1663), le culte se fit à l'église de *Nostra-Senyora-de-Gratia* du couvent des Grands Augustins, où se trouvaient déposées, depuis le bombardement, les reliques de *Sant-Matheu-lo-vell*, et une partie du mobilier sauvé de la destruction précipitée.

L'inauguration solennelle du nouveau sanctuaire paroissial est relatée comme suit : *Sia memoria com als vuyt del mes de mars, quart diumenge de Cuaresma del any 1671, fou la translatió dels sants y*

Digitized by Google

reliquias de la iglesia de Sant Mateu, que era en lo carrer de las Comas (Commères), *a la nova.*

Molt senyor reverendissim don Vicens de Margarit y de Viure, bisbe de Elna, al dematí benehí ladita iglesia nova, digué missa de pontifical, y la prédica que se tenia de dir en Sant-Joan se digué en Sant-Matheu-lo-nou.

En la tarda, se feu la professó general ab tots los officials convents y clero de las parroquias en que partiren tots de Sant-Joan, y de passada a nostra Senyora de Gratia, pringueren las reliquias y lo sanctíssim Sagrament de Sant-Matheu-lo-vell.

Primó, hisqué santa Bárbara, detrás dotze sacerdots. Segundó, hisqué sant Esteva, també detrás dotze sacerdots; tertió, hisqué la reliquia de sant Brancat; quartó, lo bras de sant Matheu y consentquentment lo tabernacle de las Santas-Espinas. Y ultímament molt senyor reverendíssim aportant lo Sanctíssim-Sagrament en las mans, en la qual professó y había moltas atxas.

Un indice de la précipitation avec laquelle se fit le déménagement de la rue des Commères, c'est que l'orgue de la vieille église, datant de 1478, resta sous les décombres; si bien que la nouvelle n'eut pas d'orgue jusqu'en 1683. Le 13 juillet de cette année la marguillerie en reçut un de la maison Eustache père et fils, facteurs à Marseille.

Le nouvel orgue est ainsi décrit : *dit orga ten tres divisions: la primera per lo só flautat; la segona, per lo só argentí; y la tercera : orga plé. De mes, ten dos registres, y lo joch es de*

Digitized by Google

XXXV punts, etc. A ces époques, les orgues d'églises étaient généralement tenues par des bénéficiers, mais à Saint-Jean l'organiste était payé par la Ville et l'emploi donné au concours.

— La population de Saint-Mathieu a une vénération toute particulière pour les autels placés sous l'invocation : 1° de sainte Barbe, 2° des saints Pancrace et Magin, et 3° des Saintes-Epines. Voici quelques notes sur la fondation de ces trois confréries :

Santa Bárbara. — Sainte Barbe, vierge et martyre à Nicomédie, est la plus ancienne et le transfert de sa relique relaté plus haut n'était pas la première pérégrination de la patronne des artilleurs. La dévotion à cette sainte, au xve siècle, avait son centre au couvent des Dominicains (place de la Révolution) ; à cette époque l'artillerie royale se composait d'une compagnie de 60 canonniers logés à la Citadelle à la *caserne del presidi* (donjon).

En 1609, sur l'initiative du chef — *lo cabo Pau Ferrer* — et avec le consentement des marguilliers, il fut érigé une chapelle sous l'invocation de sainte Barbe, dans l'église de Saint-Mathieu-le-vieux.

Le transfert de la relique se fit, de la place de la Révolution à la rue des Commères, en cette même année. A cette date, on trouve la confrérie organisée avec des éléments civils et militaires. Chaque membre versait une cotisation mensuelle. Cet argent servait à l'entretien de l'autel, au luminaire des cérémonies, et à fêter le 4 décembre.

On connait le curieux proverbe rappelant le bombardement:

No se pensa ab santa Bárbara,
Sino quant trona.

Digitized by Google

Littéralement : on ne pense à sainte Barbe que quand il tonne ; c'est-à-dire, allégoriquement, on ne songe aux bienfaiteurs que quand on en a besoin.

Santas-Espínas. — La confrérie des Saintes-Epines fut fondée le 20 avril 1590 « *per causa del aument de la parroquia y per casar pobres infantes* » (à cause de l'augmentation de la population et pour marier des filles pauvres). Cette confrérie avait pour patronne sainte Thècle d'Iconium, vierge, et la première des douze martyres de ce nom, vénérée le 23 septembre.

Les statuts de cette confrérie furent remaniés le 9 décembre 1664, par Ignace Llabour, vicaire de la communauté des prêtres de Saint-Mathieu. Celle-ci prêtait son concours à cinq processions annuelles organisées par les confrères. Les quatre premières coincidaient avec les vendredis des quatre semaines de Carême ; et la cinquième, le jour de sainte Thècle.

A l'occasion des quatre premières, l'on chantait le *Miserere* « *devant la devota imatge del sant Christo que es a la capella de la confraría.* » Pour la cinquième, les statuts disaient : *lo dia de la festivitat de santa Tecla, festa principal de dita confraría, se cantarán completes, offici, vespres y professó per tota la parroquia, y lo endemá, un cantar general per tots los confrares* ». De plus, aux Quarante-Heures, l'exposition du T.-S. Sacrement se faisait à cette chapelle des Saintes-Epines.

Les prêtres de la communauté de Saint-Mathieu devaient être ensevelis dans cette chapelle. M. Desprès,

Digitized by Google

vicaire-général, accorda le 15 janvier 1687, une concession à cette confrérie, aux termes de laquelle, « moyennant trente sols par an », versés à la mense épiscopale, les membres de la confrérie avaient droit d'y être inhumés également.

Le 6 août de l'année précédente, par testament de Magdelaine de Çagarriga y Esprer, un legs de six doubles d'or était fait à la confrérie pour l'exposition des Quarante-Heures « *en la qual festivitat,* disait la testataire, *vull que canti la capella de cant* (maîtrise) *de la iglesia de Sant-Joan, y no altra* ».

Le 25 août de la même année, Joseph Sabater, *ortolà*, fonda un bénéfice pour donner chaque année à deux jeunes filles une dot de 25 livres et un costume vert à chacune, avec obligation de figurer aux processions de la confrérie jusqu'à leur mariage. Contrairement aux *verderolas* tirées au sort, en mai, à l'église Saint-Jacques, les deux *verderolas* de Saint-Mathieu étaient désignées annuellement par la marguillerie, le dimanche précédant le 23 septembre.

Enfin un certain Nicolas Montalt léguait annuellement, par testament, « *quatre dorchs d'oli* » pour l'entretien de la lampe de la confrérie.

Sant Brancat y sant Magí. — La fondation de cette confrérie remonte à l'an 1536 et n'avait pour vocable que ce nom estropié de *Brancat*, traduit de Pancrace, *Pancratius,* martyr à Rome, sous Dioclétien, vénéré par l'Eglise et dans le diocèse d'Elne le 12 mai. Le fondateur de cette confrérie demeure ignoré ; tout laisse supposer que cet inconnu faisant le bien discrètement était

Digitized by Google

un étranger. *Brancat*, en tant que prénom, ne paraît pas chez nous avant 1536. Depuis, il eut une vogue relative ne dépassant pas la proportion de un pour cent dans la liste des prénoms donnés aux baptêmes.

En 1609, la confrérie prend le vocable de *confraría de sant Brancat y sant Magí.*

Si saint Pancrace apportait le prestige de sa relique, saint Magin évoquait le souvenir du martyr de l'archevêché de Tarragone, dont le diocèse d'Elne était suffragant, et l'avait inscrit dans son calendrier liturgique au 25 août. Aussi voit-on le prénom de *Magí* atteindre le cinq pour cent des prénoms, alors que — pas plus que Brancat, d'ailleurs — il n'était compris dans la liste des noms de saints recommandés par les Ordres religieux.

Voici ce qui fit la vogue de *Magí :*

Le 25 août 1597, les soldats français s'étaient glissés dans nos Corbières à l'insu des perpignanais ; la nuit venue, ils poussèrent leur reconnaissance vers les marais transformés aujourd'hui en promenade des Platanes. Ils allaient escalader, au moyen d'agrès, le mur d'enceinte qui n'avait pas encore été inspecté par Vauban. Au moment où leur tentative allait aboutir, un vicaire de Saint-Jean, en se rendant à l'église par la rue de *la Canorga*, pour célébrer la messe matinale, entendit du bruit ; il s'avança jusqu'au parapet de la muraille. A la vue de ce projet audacieux, il s'empressa d'aller aviser le poste N.-D. et de se rendre à l'église pour sonner *lo somaten* (tocsin). Les français désappointés avaient déjà pris la fuite.

A partir de ce jour, saint Magin fut proclamé le protecteur de la Ville, concurremment avec l'*Angel cus-*

Digitized by Google

todi (gardien), à la suite des prédications de saint Vincent Ferrier (1415 et 1416), ou fête de l'Ange (16 mai). Par suite, la confrérie n'eut d'autre but reconnu que de chanter plus particulièrement les louanges de ce saint en des cantiques ou *goigs* sacrés qui perdirent naturellement de leur à-propos à la conquête. La poésie profane, par contre, n'a rien laissé perdre en prêtant à *Magi* la primauté qui consiste en toutes circonstances d'avoir le rare mérite, suivant une expression terre à terre, de « veiller au grain ». Sa chapelle était des mieux garnies d'ex-voto, et le chant si populaire du *Pardal* nous est conservé pour perpétuer sa mémoire d'accord avec l'Eglise.

***

Succession des curés qui ont régi la cure de Saint-Mathieu, avec la date de prise de possession de la charge :

Francesch Gassies (1535) ; *Joan* Molins (1543) ; *Joan* Mestres (1549) ; *Antoni* Labori (1551) ; *Antoni* Gassies (1554) ; *Joan* Molins (1555) ; *Antoni* Comes (1558) ; *Miquel* Elies (1560) ; *Frances* Pau (1562) ; *Antoni* Clauses (1590) ; *Hierónim* Catalá (1593) ; *Miquel* Bonet (1595) ; *Antoni* Jutge (1600) ; *Jaume* Bordes (1602) ; *Francesch* Gitart (1614) ; *Lluis* Prunet (1618) ; *Bernat* Bonet (1621) ; *Fabre* Barrera (1632) ; *Jacinto* Trillas (1633) ; *Andreu* Bonet (1644) ; *Angel* Piquer (1645) ; *Marti* Fillols (1650) ; *Antoni* Gaixet (1655) ; *Rafel* Laboria (1658) ; *Joseph* Palau (1666) ; *Domingo* Sagau (1675) ; *Sebastiá* Vilanova

Digitized by Google

(1688) ; *Pera* Guillemó (1691) ; *Pera-martre* Garriga (1715) ; Jean-Baptiste Ribes (1753) ; Dominique Brunet (1768) ; Joseph Chambon (1791) ; Jean-Baptiste Maillac (1804) ; Emmanuel Carbasse (1821) ; Laurent Gabis (1833) ; Louis Tisané (1861) ; Joseph Bouchet (1868) ; Jacques Vila (1875).

Le curé Ribes, fils du *forner* de Saint-Mathieu, fut élevé à la dignité de vicaire-général du diocèse.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

DES COMMUNES DE

Aiguatébia, Railleu, Caudiès, Sansa et Oreilla

Par **M. l'abbé GIRALT**, curé de Fuilla, membre résidant.

Le canton d'Olette est l'un des plus pauvres du département et aussi l'un des plus montagneux. Cependant son infériorité par rapport aux régions de la plaine était autrefois moins sensible. La majorité de sa population tirait, comme aujourd'hui, sa principale ressource de l'élève du menu bétail, qui lui permettait de cultiver avantageusement les maigres terres disséminées dans les vacants communaux : l'exportation du seigle et de la laine, qui se vendaient bien, les forges catalanes, le tissage des draps et le transport des fournitures de la Cerdagne doublaient ses moyens d'existence. Mais les nouvelles voies de communication, qui ont transformé le pays, n'ont favorisé que certaines contrées ; les montagnes sont restées isolées et la concurrence des produits étrangers a fini par les ruiner. Leur population, qui ne cesse d'augmenter, n'a plus d'autre moyen que d'émigrer vers les cantons plus riches du Roussillon.

En lisant l'histoire des villages du Conflent, on sera

Digitized by Google

heureux de voir comment avaient pu se développer ces populations intéressantes de robustes montagnards. Et, de même que le préfet des Pyrénées-Orientales en 1834, on sera étonné des attentions qu'avait pour elles le régime féodal [1].

Le seigneur de chaque village était reconnu propriétaire des terrains incultes situés dans la circonscription de la paroisse ; mais il en cédait l'usage que réclamaient les besoins de ses tenanciers, soit pour la dépaissance des troupeaux, soit pour le chauffage et le boisage. A l'opposé des Administrations modernes qui reboisent de préférence les espaces voisins des habitations et ne craignent pas d'enclaver les terres et d'en empêcher la culture, les seigneurs ne se réservaient que les parties les plus éloignées, dont ils faisaient leur montagne privée. Et, à mesure que croissait le nombre de leurs vassaux, ils leur permettaient d'en défricher les meilleures portions, et, par des concessions successives, ils leur abandonnaient l'usage et la propriété de tous leurs pasquiers.

Les montagnes inoccupées et les plus écartées de toute habitation avaient été réservées par les Souverains du pays, afin d'encourager la culture des terres du Roussillon. Des troupeaux fort nombreux de juments, vaches et brebis montaient en été de la plaine et trouvaient sur les hauteurs de frais et gras pâturages. Telle fut sans doute l'origine du pasquier du Conflent, dont une partie est encore du domaine de l'Etat. Cependant les comtes de Cerdagne et leurs successeurs, les rois d'Aragon, en aliénèrent diverses portions importantes en faveur des seigneurs du voisinage ; et dans le but d'aider les villages

[1] Archives de la commune d'Aiguatébia.

Digitized by Google

à se repeupler, ils en cédèrent l'usage et même la propriété aux communautés dont le territoire l'environnait.

Quatre villages, Aiguatébia, Railleu, Caudiès et Sansa se trouvent enclavés dans ce qu'on appelait le grand pasquier du Conflent, dont les parties principales sont : la *coume de Pontells* au nord-ouest et le bois de *Clavéra* au midi. Ce petit pays est désigné par le nom vulgaire de *garroches*, de l'ancienne appellation catalane qui nommait ainsi les terres maigres situées sur des pentes ravinées. Il est limité au nord par le pilon de Madres, à l'ouest et au midi par les versants de l'Aude et de la Tet. Il comprend tout le bassin de la rivière de Sansa, dite aussi de *Cabrils*, qui rejoint la Tet à Olette.

On y arrive par Olette en suivant le chemin de la *Soulane*, par Mont-Louis dans la direction de la *Tossa*, par le Capcir, au col de *Creu*. Une route nouvelle part du chef-lieu de canton et aboutit à Sansa, en attendant que de nouveaux embranchements y relient Aiguatébia et Railleu.

Aiguatébia

Ce village doit le nom à une source d'eau tiède et légèrement sulfureuse, qui sert aux usages journaliers de ses habitants. Il est assis en amphithéâtre et bien exposé au soleil, sur un vallon dont les eaux rejoignent la rive droite de la *Cabrils*, à 15 kilomètres environ d'Olette et à une altitude de 1325^{m}. Son territoire, d'une étendue de 1894 hectares, comprend, vers les hauteurs, le lieu anciennement nommé *les Pujals*, dont il ne reste que quelques métairies.

Digitized by Google

Dès le XIe siècle la paroisse d'*Aquatepida* était dédiée à saint Félix et à saint Ermengaud, tandis que l'église épiscopale d'Urgel était sous le vocable de sainte Marie et de saint Ermengaud. Cette communauté de patronage nous donne à penser que son territoire appartenait déjà en grande partie et depuis longtemps au chapitre d'Urgel. Cependant l'église d'Aiguatébia, avec ses prémices, dîmes, oblations et deux alleux importants, était possédée par les héritiers de la vicomtesse Gisèle et de sa fille Gerberge. Un d'entre eux céda ses droits par testament fait à Palencia en Castille, où il mourut dans le cours d'une expédition contre les Maures. Ses camarades vinrent en 1072 témoigner de ses dispositions verbales, en présence du comte Guillaume et de sa cour à Corneilla-du-Conflent. D'autres héritiers, tels que Bérenger de Ricard et Paula de Guillem, en firent cession à la même époque [1].

Le chapitre d'Urgel posséda désormais la seigneurie de tout le territoire de la paroisse d'Aiguatébia, limité à l'Orient par Talau, Moncles et Bordull, au midi par le *puig de Portell* et les lieux de Llar et Sauto, à l'ouest par saint Valentin de la Quillane (la Llagonne), au nord par le *puig del Torn*, qui le sépare de Caudiès et Railleu.

Une enquête [2] faite en 1322 à Villefranche en la cour du chevalier Pierre de Castillon, viguier de Conflent, fit connaître que le chapitre d'Urgel ne possédait pas dans cette seigneurie le *mère et mixte empire, host et chevauchée*. Le roi Jacques II s'en dessaisit [3] le 29 août

[1] Cartulaire Roussillonnais.
[2] Archives dép., B. 87, Inventaire.
[3] Cartulaire d'Alart, D. 39.

Digitized by Google

1343 en faveur du vicomte d'Evol et lui céda ses droits de guerre et de haute justice sur le château d'Aiguatébia et sur la *cellera* ou château de Puig-alt, son annexe. Les hautes attributions du pouvoir royal sur les habitants de ces villages passaient ainsi aux mains d'un seigneur jeune et turbulent, qui pouvait les enrôler pour le service militaire, même en cas de guerre privée, et exiger des subsides en conséquence : l'évêque d'Urgel s'alarma du sort de ses vassaux et s'en plaignit, ainsi que l'avait déjà fait l'abbé de Saint-Martin pour les lieux de Celra et d'Oreilla. Le roi de Majorque écrivait le 30 septembre 1343 à Pierre de Narbonne, évêque d'Urgel, son parent [1] : « *Nous sommes occupés au siège d'Ille, où nous tenons nos ennemis enfermés... Nous vous répondons que nous avons vendu au noble Jean de So, vicomte d'Evol, notre ami et fidèle conseiller, un droit que nous avions sur le lieu et territoire d'Aquatepida... nous examinerons en autre temps vos réclamations.* »

La haute juridiction des vicomtes d'Evol sur Aiguatébia, confirmée en 1383, fut enfin cédée le 7 novembre 1416 [2] au chapitre d'Urgel, qui la conserva jusqu'en 1789. Le 22 août 1598 le délégué du chapitre conférait au notaire Croza, de Villefranche, la *scribanie* (charge de greffier) de la cour et des affaires de la baronnie avec tous salaires et émoluments. La haute justice, la juridiction civile et criminelle étaient confiées à la fin du XVIIIe siècle à Nicolas Saléta, docteur ès-lois, domicilié à Prades.

[1] Bibliothèque de la Ville, Cartulaire d'Alart, XV, 409.
[2] *Idem*, G. 235.

Digitized by Google

Le chapitre d'Urgel, seigneur du lieu d'Aiguatébia, en percevait les censives, droits de *lods* [1] et de cabaret, les fruits de la dîme, blé, laine, agneaux et de toutes choses « dont il est accoutumé de payer la dîme, tant en droit que de coutume. » Il les affermait en 1771 pour le prix de cent doubles ou 1.114 livres 4 sols et en 1788 pour la somme de 1.423 livres.

Les habitants du lieu avaient obtenu la possession du moulin banal pour une censive de 4 mesures de seigle. Les consuls l'affermèrent en 1759 pour le prix de 264 livres, le fermier s'obligeant à payer en plus certaines charges de la communauté : 4 mesures de seigle au seigneur, 5 mesures d'avoine au prieur de Corneilla, autres 5 mesures d'avoine au royal Domaine, 10 sols et 8 livres de cire blanche à l'église paroissiale, et 2 francs pour un anniversaire à célébrer par le curé pour les âmes des défunts. Le fermage du moulin et la vente de quelques coupes de bois offraient des revenus suffisants à la communauté d'Aiguatébia, tandis que ses particuliers pouvaient élever de nombreux troupeaux et se créer une honnête aisance, grâce à l'étendue des concessions obtenues sur les montagnes de leur paroisse. Les forges de Bordull, situées à proximité, occupaient un certain nombre de forgerons, muletiers, charbonniers, etc. Le tissage des draps n'y était pas inconnu, puisqu'il y existait un moulin drapier [2].

Le 13 octobre 1392, le procureur royal Pierre Vidal, reconnaissait aux habitants d'Aiguatébia la possession de « *totas las debesas y prats que posseheixen en*

[1] Droit de vente ou de mutation.
[2] Arch. dép., C. 1913.

Digitized by Google

« *los termen y parrochia de dit lloch, so es que*
« *affronten ab la serra de Portell e va a ferir al*
« *torrent de las molleras, e partint de aqui al*
« *lloch appellat lo cortal d'en Castellá fins al*
« *lloch appellat la cortalassa ó cellera dels*
« *Puigals, e entra al col de las llosas, e partint*
« *del coll de las llosas va ferir a la pila del*
« *Vilalta dejus lo cortal del dit Vilalta, e de*
« *aquells llochs partint afronta ab lo terme de*
« *Cauderi, e de aqui partint al lloch appellat*
« *las corones, e de aqui partint al lloch appellat*
« *lo pontarro dejus Cauderi e de aqui partint*
« *a la pica d'escarabat e tot dret partint de la*
« *pica del escarabat va ferir al terme de Ralleu*
« *e en apres al lloch appellat lo moli d'en Rog*
« *e de aqui partint al lloch de Juell. Item los*
« *prats appellats la ferreria, afrontant de una*
« *part ab lo riu de la aigua que ven de Sensa e*
« *d'altre part ab lo riu que hix de Aigua-*
« *teuia* [1]. »

Barthélemi de Montalba, juge du Domaine, reconnaissant l'authenticité de ce titre, ordonnait le 25 mars 1438 de marquer les limites et d'y placer des pilons à pierre et à chaux. A cet effet, Bernard Cadell, viguier de Conflent et de Capcir, adressa des lettres de convocation « *als reverents mossen labat del Monestir de*
« *Sant-Miquel de Cuxa, senyor dels llochs de*
« *la Quilana y de Talau, e mossen labat de*
« *Sant-Marti de Canigo, senyor del lloch de Bor-*
« *dull, e als honors mossen Berenguer d'Oms,*

[1] Archives de la commune d'Aiguatébia.

Digitized by Google

« *senyor del lloch de Arraleu, e mossen Joan-* « *Pere Fahena, donzell, senyor del lloch de* « *Calders.* » Ces seigneurs ou leurs représentants procédèrent à la fixation des bornes du territoire d'Aiguatébia le 22 août 1438, en présence de Pierre Payro, Pierre Julia, Laurent Julia, son fils, Bertrand Salvat, Pierre Vilalta, dit Casas, du lieu de Pujals, Pierre Comes, Pierre Casas et Bernard Carbonnell, du lieu d'Aiguatébia. Le procès-verbal en fut rédigé par Jean de Miquel, notaire de Villefranche [1].

La communauté d'Aiguatébia donnait à cette concession plus d'étendue qu'elle n'en comportait : des réclamations s'élevèrent et un procès fut intenté contre elle par les habitants de Llar et de Sauto. Le Consistoire du Roussillon déclara le 1er juin 1628 que la montagne de Clavéra était pasquier royal et ordonna sa délimitation. La mise des pilons fut exécutée le 26 septembre 1643.

Le 12 mars 1669, le prieur de Corneilla, seigneur par indivis avec le roi des pasquiers du Conflent, cédait pour la part qui l'intéressait, à la communauté d'Aiguatébia et à titre de bail emphytéotique, la montagne de Clavéra et dépendances, comprise entre Oreilla à l'est, Moncles, Llar et Sauto au midi, les Cortals et Saint-Valentin de la Quillane à l'ouest, Caudiès, Railleu et Bordull au nord. Il faisait cette inféodation sans autre réserve qu'un droit de passage pour son troupeau, moyennant le cens de cinq mesures d'avoine et un droit d'entrée de 20 doubles d'or [2].

[1] Archives de la commune de Caudiès.

[2] Archives dép., G. 490. Inventaire et archives communales d'Aiguatébia, dont la plupart des pièces se trouvent en double aux Archives départementales.

Digitized by Google

Le 31 décembre 1670, François de Marti de Viladomar, délégué commissaire-général pour la liquidation et direction du Domaine royal, douna à titre de bail emphytéotique à la même communauté la montagne de Clavéra avec dépendances, pour la part revenant au roi ; il y réservait la directe sur le domaine inféodé et il exigeait un cens d'une demi-charge d'avoine et un droit d'entrée de 25 doubles d'or.

Dans ces deux actes, rédigés par le même notaire, Guille, de Perpignan, la communauté d'Aiguatébia protestait qu'elle n'acceptait ces inféodations que pour terminer le procès existant entre elle et le Domaine au sujet de la propriété de cette montagne, qu'elle croyait lui appartenir.

Le 6 mai 1685, le Conseil souverain admit en faveur de Sauto un droit d'usage sur la forêt de Clavéra appartenant à la communauté d'Aiguatébia. Cependant de nouvelles difficultés étant survenues au sujet du boisage, le commissaire du Domaine se prononça le 28 juin 1742 en faveur de Sauto et une transaction du 26 avril 1747 régla cette question entre les deux communautés [1].

Le chapitre d'Urgel possédait en propre une partie de la montagne, nommée *coma de clavéra*. Il avait la propriété des forêts dites les *Comes*, la *Socarrada*, la *Jassa de la morera* et les *cometes* de *Parro* [2]. Il céda en 1702 aux habitants d'Aiguatébia les droits de « *pasturage*, *lignerage* et *boisage* » en la dite montagne, avec faculté d'en faire une devèse pour l'hiver, le tout moyennant une censive de deux mesures d'avoine. Les

[1] Archives dép., C. 2004.
[2] *Idem*, C. 1913.

Digitized by Google

criées générales du 2 juin 1779 donnaient les limites de cette devèse hivernale, « depuis le *torrent de Trappa*, « *serra-serrajant*, droit à l'endroit nommé la *colláda* « *de Portell*, droit à la *mullera del Tronyo*, tout « droit à l'*hyère del roch*, droit au sommet de la « *jassa* de *Catllá*, droit du pré *barrat* et toutes les *cometes de Paró* et l'endroit nommé *las comas* et la *prada* et le *bach de Bordull* et la *Socarrada* jusques *al piló del clot del farré dels casals de Portell en amont*[1]. »

Elles déclaraient les habitants d'Aiguatébia usagers des bois et forêts du chapitre d'Urgel et défendaient d'y introduire des chèvres en aucun temps. Elles prohibaient la chasse et la pêche à tous ceux qui en vendaient le produit, mais les autorisaient en faveur de tous les habitants pour leur usage particulier.

Le 6 septembre 1764, le Viguier du Conflent reconnut à la communauté d'Aiguatébia la propriété de ces montagnes ; il en fit la visite et la délimitation d'avec celle de Clavéra. Tout n'avait donc pas été inféodé : on trouve, en effet, au registre du Domaine de l'année 1778 les droits de fermage payés par M. de Montalba pour ses troupeaux au pasquier royal de la montagne d'Aiguatébia.

Pendant la Révolution, l'Etat prit possession des biens appartenant aux corps religieux étrangers, et à ce titre, de la forêt du *bach* et de la *socarrada*. Les chanoines d'Urgel recouvrèrent plus tard cette propriété, que la commune d'Ayguatébia leur disputa à son tour. Cependant le tribunal de Prades, par jugement du 24 février

[1] Archives de la commune d'Aiguatébia.

Digitized by Google

1829, condamna aux dépens et débouta de ses prétentions la dite commune et reconnut le chapitre d'Urgel propriétaire des montagnes et forêts d'Ayguatébia. Le *bach de Clavéra* fut vendu par les chanoines le 6 août 1833 aux sieurs Cotxet et Riu, de Puigcerda, pour une rente de 300 fr. Il appartient aujourd'hui à la famille Santenach.

Malgré les protestations des habitants d'Aiguatébia, l'Etat procédait dès l'an VI à une vente d'arbres et affermait les pâturages de Clavéra. La commune de Sauto réclamait de son côté ; le 3 septembre 1825, elle assignait le Domaine devant le tribunal de Prades pour faire reconnaître ses droits d'usage dans les forêts et pasquiers de Clavéra, et le 4 juillet 1828, elle appelait en cause la commune d'Aiguatébia, pour qu'elle eût à faire valoir ses droits de propriété, ses droits d'usage n'étant pas contestés. Le 21 juin 1831, le tribunal de Prades reconnut à la commune d'Aiguatébia la pleine possession et jouissance de cette montagne, mais le 14 avril 1834 la cour de Montpellier déclarait au contraire l'Etat propriétaire de la montagne de Clavéra, s'appuyant sur l'édit de 1566, qui déclare le Domaine de l'Etat inaliénable, et sur les lois de 1790, 1792, 1793 et du 14 ventôse an VII, qui remettent l'Etat en possession de tous les biens qui appartenaient à la Couronne en 1566.

Paroisse. — Etienne Ponter, recteur d'Aiguatébia, mourut le 25 juillet 1652, après cinquante ans de ministère et fut enterré dans l'église « *devant de la capella del sant Cristo, del llarch de la peanya de dit altar* ». Il desservait en même temps les villages peu

Digitized by Google

peuplés de Caudiès, Talau, Moncles, Tuevol et les trois forges mentionnées en 1615, *la farga de Bordull*, la *farga del mitg* et *la farga nova*. Il présida en 1644 la procession dite de la *Roda :* d'après un vœu, dont l'origine remonte probablement à la peste de 1348, les habitants d'Aiguatébia se rendent en procession, tous les sept ans, à l'église de Saint-Sébastien de Fontrabiouse et y apportent une immense roue de bougie filée, laquelle est destinée à brûler pendant les offices devant la statue du Saint jusqu'au prochain pèlerinage.

A l'approche des troupes françaises, le recteur d'Aiguatébia, Sauveur Pastoret, ne se crut plus en sûreté dans sa paroisse et s'en éloigna. Un rapport de Sébastien Miquel, juge ordinaire du lieu, expose que « *als ultims de Juny dexá la rectorie y sen hera anat en terras subjectas als enemichs castillans.* » Le 26 août 1654, par ordre de l'officialité diocésaine, des publications furent faites, le sommant de rentrer dans sa paroisse dans le délai de quinze jours. N'ayant pas obtempéré à ces ordres, il fut privé de la possession de l'église des saints Pierre et Félix d'Aiguatébia, et le titre fut déclaré vacant.

Bien que la paroisse fût fort étendue, le curé n'avait pas besoin du concours d'un vicaire. Ce n'est qu'en 1688 et 1690 que nous trouvons mentionnés les noms de de deux vicaires avec la qualification de *capellás de ánimas*. On remarque à cette époque dans plusieurs paroisses du Conflent l'existence de prêtres sans emploi, qui prenaient la besace et parcouraient les villages recueillant des aumônes et réclamant des prières pour les défunts. Les recteurs Antoine Modat et Romain

Digitized by Google

Morer, morts l'un en 1710 et l'autre en 1756, furent enterrés « *en la tomba de dita iglesia.* » Le prêtre Joseph Avench desservait Aiguatébia en 1796.

Les habitants de ce village se ressentirent, peut-être plus que les autres populations du Conflent, de la commotion des guerres entre Français et Espagnols, entre catholiques et protestants. Les registres mentionnent comme une longue traînée d'assassinats, d'abord à la dague avant 1620, ensuite à l'escopette jusque vers l'année 1680.

Ayant à régler un différend entre les communautés d'Aiguatébia et d'Oreilla pour les droits de pacage, le viguier Marsal se rendit sur les lieux en 1661 accompagné d'un notaire et d'un serviteur. En sa présence et malgré tous ses efforts pour concilier les parties, la contestation entre les particuliers des deux villages se changea en une rixe sanglante. Le notaire et le domestique s'étant interposés furent frappés à mort ; le viguier ne dut son salut qu'à une retraite prudente. « *15 mars « 1661, homicide de Miquel Lafletxa, lo qual « mori de una escopetáda en la bréga al bach « de la Cortalassa, terme de Orella, ahont ma- « taren tambe lo notári qua anáva en compa- « nya del veguer Marsal, y mataren tambe lo « criat de dit veguer.* »

Il faut remarquer que plusieurs de ces crimes furent commis dans le voisinage des forges. La fabrication du fer attirait dans le Conflent les garnements de contrées même très éloignées. Il y avait, en effet, parmi les charbonniers et les forgerons, des individus originaires de Campan, en Bigorre, de Lubre en Béarn, de Fontarabie,

Digitized by Google

etc. Depuis l'année 1653, l'occupation des Français avait surexcité la population : les *escopetades* et les morts violentes furent plus fréquentes. Des femmes et des enfants en furent victimes. Une rixe *(brega)*, qui s'éleva dans les rues du village le 22 avril 1659, fit prendre les armes à une partie de la population ; sans doute qu'on n'y buvait pas que de *l'eau tiède,* car dans la bagarre furent blessés une femme et neuf hommes, dont l'un mourut. L'exaltation de ces montagnards et leur attitude provocante firent perdre contenance aux soldats et le 7 février 1673 les Français incendièrent le village, « *cremáren tot Aiguatebia y tambe la rectória.* » Il est à croire que l'église subit le même sort, car elle fut reconstruite en 1693. Le clocher ne fut commencé qu'en 1706 [1].

Les habitants d'Aiguatébia se livraient à la contrebande jusque vers l'année 1850 ; leurs montagnes étaient le repaire des contrebandiers étrangers qui se dirigeaient vers l'Aude et l'Ariège.

La population d'Aiguatébia est actuellement de 500 âmes. Sans industrie, elle ne peut compter que sur les maigres ressources de la vie pastorale et agricole.

Railleu

Railleu se trouve au centre et à égale distance, environ 4 kilomètres, des villages enfermés dans le grand pasquier du Conflent, dans un vallon dont les eaux descendent sur la rive droite de la Cabrils : Aiguatébia est

[1] Notes des registres de la paroisse.

Digitized by Google

au midi, Caudiès à l'ouest, Sansa au nord. Il est traversé par l'ancien chemin du Capcir, qui va d'Olette au col de *Creu*. Après avoir côtoyé bien des précipices et gravi des sentiers pénibles, le voyageur est agréablement surpris par le bel aspect de la petite plaine qu'occupent les champs cultivés, *lo conreu*, de cette commune.

A la fin du XIIIe siècle la seigneurie de Railleu se trouvait avec celles de Conat et de Paracolls en la possession d'une même famille. Ces trois fiefs appartenaient en dernier lieu à Xatbert de Barbayran et à Raymond d'Urg, qui avaient épousé les deux sœurs, Sybille de Paracolls et Esclarmonde de Conat ; ils furent acquis par le Domaine royal après la mort de ces deux chevaliers. Les manumisseurs de Raymond d'Urg cédèrent sa part du château de Railleu pour 40.000 sols, le 1er mars 1305.

Le seul souvenir qui soit resté de l'administration de Xatbert de Barbayran à Railleu, est l'inféodation faite en faveur de Gérald Viader, de Villefranche, de l'eau qui descend de Caudiès pour la faire passer du territoire de Railleu sur celui d'Aiguatébia et servir à l'usage d'un moulin. Cette eau fut cédée peu après à deux habitants d'Aiguatébia avec réserve des droits seigneuriaux dus au roi de Majorque, alors seigneur de Railleu.

Une part de la dîme de Railleu avait été détachée du fief principal et en resta séparée jusqu'après le XIVe siècle. Le 12 des kalendes de janvier 1232, Bernard d'Orle inféodait à Bérenger Guillem, de Villefranche, le tiers de toute la dîme d'Areleu et de Bordull, tenu en fief pour le seigneur de Conat, pour le prix de 700 sols, dont 600 revenaient à Raymond d'Areleu pour une hypothèque prise sur ce fief.

Digitized by Google

Cette même portion de dîmes par indivis de toutes les dépendances du château de Railleu et du Vilar de Bordull, sous la directe du Roi, fut vendue à Jean de Tort, de Villefranche, par Raymond de Fuilla, le 6 des kalendes de décembre 1283. Agnès, fille de Galcérand d'Enveitg, la céda à Bernard Mestre, de Villefranche, avant l'année 1372. Philippe Fabre, de Villefranche, la possédait en 1391[1].

La possession et le partage de ce petit fief avaient donné le nom à deux familles, dont plusieurs membres se sont illustrés au XIIIe siècle. Arnal de Bordull ou Bardol mourut à Villefranche en 1263, après avoir contribué à des fondations pieuses, comme en fait foi une inscription de la chapelle dite de Notre-Dame de Vie dans l'église de cette ville : *Anno Dñi MCCLXIII KLS Aprilis obiit AR de Bardoyl, institutor eleemosinæ hujus villæ et ædificator atque dotator altaris hujus sci Michaelis.* Pierre de Bordull était procureur du roi de Majorque en 1313. Berenger de Areleu, consul de Villefranche en 1299, laissa son nom au petit canal *d'en Areleu*, dit aujourd'hui de la *Payréra*. Guillem d'Areleu était procureur royal en 1343.

Le 18 septembre 1341, le roi de Majorque donnait au vicomte d'Evol l'usage viager de tous les revenus de Railleu et le 4 janvier 1343 il lui cédait en toute propriété le château de Railleu avec tous ses droits et les fiefs qui en dépendaient. Cette possession fut reconnue à la vicomté d'Evol en 1351, mais peu de temps après le

[1] Arch. dép., B 86, 90, 126 et 172. Inventaire.

Digitized by Google

château et le lieu de Railleu, qui étaient du Domaine Royal, furent cédés avec mère et mixte empire, toute juridiction haute et basse, civile et criminelle à Pierre Blan, de Perpignan, qui en fit la reconnaissance le 11 mars 1364 devant le procureur du Roi. Ce fief passa à la fin du XIVe siecle à la branche aînée de la famille d'Oms et se trouva définitivement annexé à la baronnie de Sahorre, dont il était considéré comme une dépendance.

Le 2 novembre 1619, Onuphre Baldo, procureur du Roi à Perpignan, recevait hommage et serment de fidélité « *ore et manibus* » de Bérenger d'Oms et de Santa-Pau, pour le château de Railleu et lui remettait, en signe d'investiture, une épée dégaînée « en la forme accoutumée. » Le nouveau seigneur citait, comme titres de possession, le testament de son aïeul, Bérenger d'Oms, du 20 octobre 1556 et celui de son père, autre Bérenger d'Oms, du 15 mai 1596, en vertu desquels sa mère, Marie-Anne de Semmanat et sa tante Aldonça de Calders, veuve d'Antoine d'Oms, châtelain de Collioure, l'avaient désigné héritier le 22 janvier 1603. Ceci est expliqué dans les pièces d'un procès de 1696 [1], où l'on prouvait que la seigneurie de Railleu appartenait le 12 octobre 1592 à Bérenger d'Oms. Les habitants de Railleu soutenaient au contraire qu'à cette date dona Maria d'Eril, veuve de don Antoine de Perapertusa, baron de Joch et de Jalida, et tutrice de Pierre de Perapertusa, aurait inféodé à douze habitants de Formiguères, leurs ancêtres, pour le prix ou l'entrée de 600 livres, le

[1] Archives communales de Railleu et arch. dép. C 1989.

Digitized by Google

château de Railleu pour y construire des maisons et tout le territoire, vacants et montagnes, pour être partagé entre les personnes nommées dans l'acte, lesquelles seraient entrées en possession des droits, actions utiles et directe de la dite dame et de son fils [1].

En vertu de cette cession, Jean Delcasso, de Formiguères, vendait au procureur du vicomte d'Evol, le 15 juin 1598, pour le prix de 19 livres, les arbres d'une forêt, pour faire du charbon, des dépendances de Railleu, lequel bois confrontait à l'orient Fortet Oliva, de Formiguères, au midi le ruisseau ou ravin, au nord les pasquiers royaux [2].

L'alliance, qui existait entre les familles d'Eril et de Semmanat, nous donne à penser que la seigneurie de Railleu fut engagée pour quelques années au baron de Joch, comme celles de Sahorre et Fuilla le furent en 1608 et 1626 en faveur de don Antoine de Semmanat et de la Nussa.

Jacques Valls, en vertu de la procuration à lui faite dans la ville de Santa-Pau, le 15 septembre 1611, par Bérenger d'Oms, inféodait le 30 octobre 1624 à Jean Botet, syndic de la communauté de Railleu, dont les particuliers se reconnaissaient fidèles vassaux, hommes propres, et, selon la formule du temps, tenanciers *amansati*, *affocati*, *abordati* du dit seigneur et soumis aux droits de *fatica*, de *llouisme*, de *tiers*, de *dîme*, de *foriscapi* et autres, *toutes les terres et bois de la baga* et tout ce que le dit Bérenger d'Oms s'était réservé le 13 juillet 1598, par acte de Jean Val-

[1] Archives communales de Railleu et Archives dép., C. 1989.
[2] Torrent, notaire, chez Me Gravas, notaire à Prades.

Digitized by Google

lespir, notaire de Perpignan ; le tout confrontant à l'est avec le territoire de Bordull, au midi avec celui d'Aiguatébia et Caudiès, à l'ouest avec Matemale et le restant du territoire de Railleu, déjà établi en faveur de la dite communauté, avec réserve que si l'on veut faire une vente de bois, il faudra obtenir l'autorisation du seigneur, sous la prestation d'une censive annuelle de trois livres à payer par chaque chef de famille, sans préjudice des dîmes et pour une entrée de 200 livres.

Ces inféodations n'avaient pas d'ordinaire toute l'étendue qu'on s'imaginait : elles ne conféraient le plus souvent qu'un droit d'usage restreint. Cependant on saisissait avec empressement les occasions que l'on croyait favorables, pour leur donner une interprétation plus large. C'est ainsi qu'à Railleu on avait profité du trouble des guerres et des changements de maîtres, survenus à cette époque. On continuait à payer les censives consenties pour la forêt de la Baga, mais on ne demandait plus au seigneur l'autorisation nécessaire pour les ventes du bois ; on s'adressait, disait-on, aux descendants des douze premiers emphitéotes, et, quand on construisait une nouvelle maison, on faisait de même. Le batlle de Railleu accordait aussi la permission de défricher de nouvelles terres, etc. Cette manière d'agir attira l'attention du procureur juridictionnel, Clément Compte et Bosch, de Prades, qui fit saisir en 1696 le charbon d'une coupe de bois vendue de la sorte. Henri Paillès, docteur ès-lois, juge de la cour de la baronnie de Sahorre, fit une enquête pour démêler leurs droits à l'encontre de ceux du seigneur. Il n'admit pas l'authenticité de la donation de 1592, attendu que de temps immémorial le fief de Railleu

Digitized by Google

avait appartenu à la famille d'Oms. Le notaire Coromina, de Villefranche, qui avait été de 1664 à 1683 le procureur de dona Thérèse et de son fils Raymond d'Oms, affirma dans sa déposition qu'il avait toujours reconnu aux habitants de Railleu leur droit d'usage pour les troupeaux et pour la construction des maisons, mais non pour vendre les bois pour charbonner. Les syndics de Railleu furent condamnés à 500 livres de dommages et aux dépens [1].

Au XVIIIe siècle la communauté de Railleu possédait en propre 50 ayminates de bois et pacages, aux lieux dits *bach de la jassa, clot de dalt, bosch del comú, molléres llargues* et *palat dels carboners*. Le viguier du Conflent reconnut en sa faveur l'usage d'introduire les bestiaux dans les pasquiers du chemin *ramadé*, depuis la *serra de Clavéra* jusqu'à la fontaine *del Cucut*, et d'y passer pour aller à leur territoire et à l'étang qui sert d'abreuvoir à leurs troupeaux. Elle possédait un moulin à scie pour l'exploitation de ses forêts [2].

La famille d'Oms, qui habitait Barcelone depuis le XVe siècle, resta au service de l'Espagne après le traité des Pyrénées. Les terres qu'elle possédait dans le Roussillon lui furent confisquées en 1652 et en 1678, mais restituées en 1660 et en 1678. Raymond d'Oms et de Santa Pau fit la reconnaissance du fief de Railleu le 13 mars 1666 à Perpignan par l'entremise de son procureur François de Taqui et de Sarrocha. Cependant dès l'année 1680, le procureur royal lui intenta

[1] Archives de la commune de Railleu.
[2] Arch. dép., C. 1989.

Digitized by Google

un procès qui devait le déposséder pour toujours.

Le roi Pierre d'Aragon avait vendu la baronnie de Montesquieu le 28 octobre 1385 à Barthélemi Gari, banquier de l'infant Jean, qui la revendit à Bérenger d'Oms le 18 juin 1390. La Cour du Domaine déclara, par arrêt du 20 avril 1682 « la très énorme lésion » du contrat usuraire de 1390 et condamna le successeur de Bérenger d'Oms à la restitution en faveur du Domaine Royal, de tous les fruits de cette baronnie, depuis la dite vente, que le Consistoire liquidait le 9 mai 1685 à la somme de 180 902 livres françaises.

Par lettres données le 28 février 1682 à Saint-Germain, Louis XIV en fit don au sieur d'Arbon, seigneur de Montbel, lequel après avoir reçu avis de la sentence du 9 mai 1685, ordonna la vente de tous les biens que Raymond d'Oms possédait en deçà des Pyrénées. Le 16 février 1686, André d'Oriola, de Perpignan, chargé du séquestre, prit possession du lieu et territoire de Railleu et le 7 octobre les enchères l'adjugèrent au sieur de Boisambert pour le prix de 20,000 livres. Le 15 avril 1687, le Conseil Souverain enregistra « *la venda del dit lloch de Ralleu, ab totas sas fortalezas, edificis, termens y territóris y de la cort de aquell, com y també dels homens y dones, feus directes, dominis y feudataris y vassalls en dit lloch habitans y habitadors; y del mer y mixt empir ab tota juridictio alta y baixa, civil y criminal, dels molins, casals y altres edificis, montanyas y termens del dit mateix lloch, delmes, tasques, agrers, y altres servituts, y emprius, forns, hostals, aigues, aqueducs, boschos, garrigas,*

Digitized by Google

minerals y altres drets dominicals dels dits termens y montanyas.

Il ne faudrait point prendre à la lettre cette nomenclature des droits seigneuriaux, laquelle n'était après tout qu'une formule ancienne. On disait dans le moyen âge qu'on vendait les habitants d'un village, pour dire les droits de justice que l'emphithéose conférait au seigneur ; on entendait parler aussi des censives et des agriers consentis pour le fermage des terres. Pour un capital de 20.000 livres, le Roi engageait à perpétuité une rente d'environ mille livres à tirer de la terre de Railleu et non, comme aujourd'hui, des caisses du Gouvernement. C'était un emprunt déguisé, une forme différente des rentes sur l'Etat. Tous les revenus de la seigneurie de Railleu, dîmes, censives, banalités, quart des droits de lods, furent affermés en 1689 pour la somme de 80 doubles de 11 livres, soit 880 francs. Le fief de Railleu avait été évalué par les expert, 22.000 livres.

« Noble don Clément de Bois, chevalier, domicilié à Perpignan, seigneur de Boisambert, de Pleizis, de Claira, de Saint-Laurent-de-la-Salanque, de Fuilla, de Sahorre et autres lieux, prit possession de Railleu le 20 mai 1687. Il se présenta devant le batlle, les consuls et tous les particuliers chefs de maison, assemblés sur la place publique. Il leur adressa la parole avec bonté *(materno sermone)* et leur notifia que, par suite de la saisie des biens de don Raymond d'Oms, ils avaient à le mettre en possession du fief et à lui prêter foi et hommage. En signe de la juridiction civile, il prit une paire de gants et les retira aussitôt de ses mains ; en signe de la juri-

Digitized by Google

diction criminelle, il dégaina son épée et en signe des revenus qu'il était en droit de percevoir, il prit une poignée de grains de blé et quelques deniers, qu'il jeta dans les airs. Il entra dans le château démoli, s'y promena, prit dans ses mains un caillou, qu'il lança dans l'espace; il entra pareillement dans le cabaret, en ouvrit et referma la porte et les fenêtres. Et de retour à la place publique, il affirma qu'il prenait possession de sa seigneurie. Ensuite prenant au batlle son bâton, il fit semblant de le révoquer et il l'investit de nouveau de sa charge. Celui-ci fit son acceptation et prêta serment ainsi que les autres vassaux et tous jurèrent foi et hommage par la bouche et les mains. Et tout aussitôt, avant de se retirer, il se rendit au moulin à farine, situé près du dit lieu.

Le village, qui avait été incendié et détruit par les bandes protestantes vers le milieu du XVIe siècle, se trouvait éloigné du château à la distance d'un demi-kilomètre. Les nouveaux habitants de Railleu, redoutant un pareil sort à cette époque, où les guerres ne semblaient pas près de finir, construisirent leurs maisons autour du château, sur les roches escarpées qui l'environnent, et les adossèrent aux murailles de la forteresse, comme de vrais nids d'hirondelles.

Plus tard, ayant repris leur calme, ils bâtirent de nouvelles demeures à quelques pas du château, dans le creux du vallon, mais pas assez près de la vieille église, dont on aperçoit encore les restes. Les rigueurs du climat leur en rendaient l'accès difficile, parfois impossible. Aussi le jour même que messire de Boisambert prenait possession de la seigneurie, ils lui demandèrent

Digitized by Google

de leur céder les murs et l'enclos du château pour y établir une église avec son clocher, un cimetière et un presbytère avec son jardin. Ils espéraient par ce moyen pouvoir obtenir la présence d'un curé. Le nouveau seigneur céda gratuitement ses droits de propriété, à condition seulement que la communauté de Railleu célébrerait à perpétuité, le 23 janvier, la fête de saint Clément d'Ancyre, son patron, et que l'on placerait son image au maître-autel de la nouvelle église. On fit en 1705 l'inauguration d'un magnifique rétable de saint Julien avec un tableau qui représente le martyre de saint Clément. Mais faute de revenus suffisants, l'église de Railleu resta sous la dépendance du recteur de Sansa et ne fut desservie qu'à de rares intervalles par un vicaire paroissial. Après la Révolution, Railleu devint chef-lieu de paroisse avec Sansa pour annexe.

Caudiès

Le vallon de Railleu se bifurque à la hauteur du village. En prenant à gauche et en gravissant la pente d'un ravin qui descend du sud-ouest, on arrive bientôt à la petite plaine de Caudiès-de-Conflent. Les champs qu'on y cultive ne deviennent productifs que par l'abondance de l'engrais provenant de nombreux troupeaux ; on est à une altitude d'environ 1.600 mètres.

Caudiès est cité parmi les villages fortifiés vers la fin du XIIIe siècle. En Morer de Serrat en possédait la seigneurie, lorsque l'infant Jean d'Aragon en attribua la haute juridiction à Bérenger d'Oms, le 18 septembre 1381.

Digitized by Google

Ce village fut incendié par les Français et resta longtemps inhabité, jusqu'à ce que son territoire fut à nouveau partagé par portions égales entre huit habitants d'Aiguatébia. Cet établissement fut fait le 6 janvier 1583 par François de Grimau, son seigneur, domicilié à Perpignan; il fut renouvelé le 1er avril 1600 par François de Grimau major[1].

Marie-Anne de Grimau et de Llupia, comtesse de Toralba et vicomtesse de las Torras, dame du lieu de Caudiès, donnait sa procuration à Jahen, le 21 février 1673, à Gaudérique Blay, de Perpignan. Le 29 août 1681 Antoine Ros déclarait tenir pour elle un *manse* avec maison, granges, pâtus, jardin, champs et bois, environ la huitième partie de tout le territoire de Caudiès, comme héritier *d'autre* Antoine Ros, son bisaïeul, en son vivant agriculteur d'Aiguatébia. Il se reconnaissait son homme propre et *affocat*, obligé à l'hommage et au serment de fidélité; il devait pour les censives huit livres et une poule, et, tant qu'il aurait des brebis, quatre fromages. La dîme de tous les fruits, y compris la prémice, était de trois parts sur vingt-trois. Le moulin banal, inféodé à toute la communauté en 1583, fut vendu en 1615 à Antoine Ros par tous les autres habitants.

Les tenanciers de Caudiès s'étaient engagés à fournir certaine main-d'œuvre pour la reconstruction de leur château, mais il n'en fut plus question. Ils se contentèrent de relever le village et leurs propres habitations; ce ne fut que cent ans après qu'ils édifièrent une église sur les ruines du manoir féodal : « *als 21 de octubre*

[1] Archives de la famille Ros de Caudiès.

Digitized by Google

« *del any 1683, die de sant Hilarion, se benehi*
« *la iglesia de Caudiès, sent rector lo Rt Antoni*
« *Modat y dit die aconcertaren que de Pasques*
« *à Sant-Marti sels aniria dir missa, diumenges*
« *y festes, ab tal no y agues alguna ocupatio*
« *en la parrochia y acceptat las festes anyals y*
« *solemnes y dies de animas, ab pacte que tots*
« *los anys se an de aportar un carrás de llenya*
« *cade casa y no altre manera.* »

Guillem Ros, curé de Sansa et originaire de Caudiès, ordonnait par testament du 8 janvier 1701 à ses héritiers de construire dans l'église de Saint-Martin une chapelle à Notre-Dame du Rosaire avec un rétable et une tombe, où il voulait être enterré.

La démolition de l'ancienne église avait fait perdre la rectorie, qui existait en 1435 à *Cauders* ou *Calders*. Une ordonnance de Mgr de Lanta, datée d'Espira-de-l'Agli, du 16 octobre 1731, décida l'érection d'une nouvelle paroisse, s'appuyant sur les considérations suivantes : « L'église de Saint-Martin de Caudiès était *ab* « *antiquo* de la paroisse d'Aiguatébia, du décanat de « Conflent et du curé d'Aiguatébia, chargé d'y admi- « nistrer les sacrements ; à l'origine huit familles seule- « ment l'habitaient, émigrant en hiver à cause de la « rigueur du climat ; le curé d'Aiguatébia ne pouvait y « aller en hiver qu'avec grand danger et il y a aujour- « d'hui vingt-quatre familles. Antoine Ros, batlle du « lieu, Paul Ros et Jean Monet consuls ont demandé « l'érection de la paroisse et ont promis de construire un « presbytère et de fournir l'église des objets nécessai- « res au culte ; le curé d'Aiguatébia, Romain Morer, y

Digitized by Google

« consent et a déclaré renoncer aux revenus de son « annexe. Attendu le péril des âmes et le danger des « chemins, l'Evêque sépare de l'église d'Aiguatébia celle « de Saint-Martin avec tout le territoire de Caudiès et « l'érige en paroisse, donnant faculté aux habitants « d'établir un cimetière, des fonts-baptismaux, un cam- « panile avec des cloches, etc. ; il attribue au curé, qui « la desservira, les revenus que percevait le curé d'Ai- « guatébia, auquel il réserve une pension de dix sols et « le droit de célébrer la grand'messe le jour de Saint- « Martin, *ut honor ecclesiæ parrochialis de « Aiguatébia tanquam ecclesiæ matrici serve- « tur*. Il se réserve la nomination des curés de Caudiès « et il veut que les consuls soient tenus de procurer au « nouveau titulaire un honnête entretien, jusqu'à ce qu'il « y soit pourvu d'autre part. » (Reçu pour extrait et registres, 30 livres ; épices 100 livres).

Me Pierre Besombes prit possession de la cure le 21 octobre 1731 et après avoir compté les revenus de la prémice, appelée aussi le *tierson* de la dîme, jusqu'au 1er mai 1732, il trouva qu'il ne s'élevait qu'à la somme de 63 livres 7 sols. Il les abandonna au seigneur comme insuffisants et il lui réclama la congrue, fixée alors à 300 livres, sans préjudice des *novales*. La dîme et les censives des seigneuries de Caudiès et de Creu étaient affermées ensemble pour la somme de 750 livres.

Le 28 juin 1732 le comte de Toralba et Grimau déclara acquiescer à la sentence du 20 mai et voulut bien suppléer à l'insuffisance de la prémice, mais à condition que les habitants payeraient la dîme de tous les fruits, fromages et légumes, qu'on avait négligée jusqu'alors par indul-

Digitized by Google

gence ; il demanda en outre une indemnité pour le terrain qui lui avait été pris dans l'enclos du château, où l'on avait construit l'église et commencé une bâtisse destinée à servir de presbytère. Les syndics, peu satisfaits des lenteurs et des tergiversations du seigneur, lui firent saisir le 3 juillet auprès de ses fermiers, par ministère d'huissier, une tierce du fermage s'élevant à 250 livres.

Le 1er janvier 1742 eut lieu à Caudiès, selon la coutume, l'extraction ou élection des consuls. On écrivit sur les registres de la communauté : « 9 livres provenant « d'une vente de bois, 36 livres du droit des vaches, qui « avaient pâturé à la montagne de Caudiès l'été dernier, « laquelle somme avait servi pour payer les fournitures « de l'église ; 58 livres d'une vente de charbon... Il « restait dû à l'église 15 livres pour raison de ce que « M. l'Intendant lui avait assigné. » Les consuls recevaient 10 sols par journée, quand ils allaient à Prades pour les affaires de la communauté, et 20 sols quand ils se rendaient à Perpignan.

En septembre 1665, le président Sagarre fit la visite des pasquiers royaux du Conflent et en fixa l'étendue. Il disait dans son rapport « que la montagne de Clavéra « comprend la partie dite *Coma de l'Egua*, dont l'ex- « trémité avoisine le territoire de Caudiès..... que les « pasquiers royaux continuent depuis la *Vall del feu*, « à l'orient jusqu'à la montagne de Clavéra au midi, de « là en descendant par la *Coma de l'Egua* au cou- « chant jusqu'au col *del Torn*, jusqu'au col *de Creu* « derrière le lieu de Railleu au septentrion et reviennent « au levant par le territoire de Sansa au même terroir

Digitized by Google

« de la *Vall del feu*, de façon que les dits pasquiers « entourent les territoires d'Aiguatébia, Caudiès et « Railleu. »

La communauté de Caudiès croyait être en possession, en vertu du bail emphytéotique de l'année 1600, des forêts de la *Socarrada*, du *bach de Caudiès*, de la *Gleva*, de la *coma de l'Egua* ou *pla de vila tortella* et de la *Solana*. En 1771 elle se disait seule propriétaire de la *Coma de l'Egua*, estimant que les droits du Domaine n'y consistaient qu'en un chemin *ramadé* pour aller du pasquier de *Clavéra* à celui de *Pontells*. Ses prétentions ne furent pas admises. Cependant le 8 mars 1773, la chambre du Domaine, considérant « que les habitants du Conflent ont le droit de pacager sur les pasquiers du Roi, » accordait à Caudiès l'usage de pacage et non de boisage, ce dernier étant réservé au Roi.

Les syndics réclamaient en 1783 une section du terrain d'Aiguatébia « pour y boiser et y faire dépaître leurs bestiaux », laquelle confronte avec le *Pontarrou* ou pas de Caudiès, en amont de la *Prada*, au-dessous de laquelle est la partie de *las Comas*. Ils durent y reconnaître les droits du seigneur d'Aiguatébia.

En 1804 ils renouvelèrent leurs prétentions, mais seulement pour l'usage, sur la *Coma de l'Egua*, comme n'ayant jamais fait partie des pasquiers royaux, bornée à l'est par Aiguatébia, au midi par les Cortals, à l'ouest par Matemale et au nord par Caudiès.

Digitized by Google

Sansa

Le village de Sansa est à la distance de 25 kilomètres du chef-lieu de canton. Il est construit sur la rive gauche et sur les bords de la rivière de Cabrils, qui descend de la *coume de Pontells* et rejoint la Tet à Olette. Malgré son exposition au midi, son altitude de 1488 mètres et les hautes montagnes qui l'entourent rendent son climat très froid. Il comptait neuf feux en 1385 ; sa population n'atteint pas actuellement le chiffre de deux cents âmes. Les maisons étaient groupées autour de l'ancienne église dans un site plus abrité contre le vent du nord ; mais par crainte des excursions des Français au XVIe siècle, on se rapprocha du château et l'on sentit la nécessité d'une nouvelle église, laquelle n'a été construite que tout récemment.

Le roi d'Aragon reconnut au prieur de Corneilla la possession du château et de la *villa de Censiano* en 1263. Les justices de ce village furent accordées au prieur Raymond l'an 1304 et désormais ses successeurs en possédèrent la seigneurie avec la moitié des revenus du pasquier de Conflent. André Cases, d'Olette, avait affermé en 1767 les revenus de Sansa pour la somme de 450 livres et trois mesures de seigle et il écrivit dans ses comptes qu'il en avait retiré cette année 546 livres 6 sols. Il était aussi fermier des droits du pasquier, pour lequel il payait annuellement 600 livres à M. l'abbé de Montferrer, prieur de Corneilla.

Le fermage des revenus du prieur au lieu de Sansa s'éleva à 35 doubles d'or en 1677 et sa part de la rente

Digitized by Google

des pasquiers royaux fut de 100 à 125 écus de France en 1683 et 1687.

Le logis de Sansa appartenait à la communauté. Les consuls l'affermèrent en 1759 pour le prix annuel de 17 francs à remettre à la marguillerie. Le fermier promettait de vendre, 2 deniers le demi-pot, le même vin qui se débitait au cabaret d'Olette ; il donnait trois chopines aux consuls, chargés de l'inspection, lorsqu'il en apportait une nouvelle provision.

Sansa avait été incendié par les Français et sa population avait été anéantie par la peste et la guerre. Les champs restaient abandonnés, lorsque le 25 septembre 1562, Baudire Agullana, prieur commendataire de Notre-Dame de Corneilla, y appela de nouveaux habitants[1] : Paul Noliach, prêtre résidant à Matemala, Gui Fondéra, Raymond Vergès, Jean Salvat, major, Jean Salvat, minor, de Matemala; Jean Pidell, Gaspard Deulofeu, d'Eyne ; Jacques Salvat, Barthélemi Texidor, de Matemala. Le prieur leur faisait cession de toutes les terres, sous la redevance d'une censive commune de 70 livres pour les herbes et de 100 livres pour les fruits ; il inféodait aux futurs habitants de Sansa les *herms* et bois communs, à l'exception du pasquier royal, avec faculté de construire un moulin à farine et un moulin à scie, sous la prestation d'une rente annuelle de 100 livres. Il réservait un espace de trois journaux, champ, pré et bois, pour l'usage du curé qui desservirait l'église « qui se construira à Sansa ». Il exemptait de *forescapis* et de *llouisme* ses emphytéotes qui devaient payer la dîme à la cote de dix-un. Il en destinait le quart, appelé la

[1] Archives communales de Sansa.

Digitized by Google

prémice, pour l'entretien du curé, c'est-à-dire, que sur 40 gerbes, trois étaient au seigneur, une au curé et 36 aux cultivateurs.

Les nouveaux chefs de famille se reconnurent hommes propres du seigneur de Sansa, ses vassaux fidèles de corps et de biens, soumis à sa juridiction civile et criminelle, de mère et mixte empire, dans les mêmes conditions où se trouvaient leurs prédécesseurs avant la ruine du village. Ils s'engageaient en outre à relever le château alors détruit, qui devait leur servir de refuge en temps de guerre.

Le 28 décembre 1563 [1], J. Pierre Pallas, prêtre de Prades, recteur commendataire de l'église paroissiale de *Sensano*, affermait pour 4 ans les revenus de la cure au notaire Barthélemy Sinta, avec obligation d'y entretenir un desservant et de lui payer en outre une pension de onze livres.

Il est à croire que de nouveaux malheurs avaient éprouvé le village de Sansa et que les conditions de l'inféodation de 1562 avaient été changées, car le 13 juillet 1599 les fermiers des rentes du prieuré sous-affermaient pour trois ans à Jean-Pierre Montégut, d'Oléta, tous les revenus de Sansa pour 90 livres seulement.

Avant le XVe siècle les habitants de Sansa avaient obtenu l'inféodation de certaines forêts et devèses, telles que *coma vinya*, la *garrigue* et le *prat-boal*. L'établissement de 1562 les mit en possession de toutes les montagnes qui étaient du Domaine particulier de leur seigneur. C'étaient en 1720 les forêts appelées : *Sola de Barbarossa*, les *meners*, *serra del bach gran*,

[1] En réalité 1562, l'année commençant alors le 25 décembre.

Digitized by Google

jassa de bula, la *Surda*, l'*oratóri* et *Coma vinya.* Ils avaient en outre entrée libre dans les pasquiers situés sur le territoire de leur paroisse ; ils en partageaient l'usage avec Réal et Villeneuve du Capcir, dont les troupeaux ont le libre parcours sur toute la rive droite de la rivière qui traverse la *Coume de Pontells.*

Anciennement le village de Bouleternère avait le droit d'envoyer ses troupeaux au pasquier royal de Sansa, où l'on désigne encore la *jassa de Bula.* En 1126 Raymond, comte de Barcelone, donnait à Pierre d'Avalri la seigneurie de Pinos, et, en lui conférant à perpétuité la viguerie du Conflent, il lui accordait la moitié des revenus des pasquiers de Conflent, depuis Bouleternère jusqu'à Formiguères. Une partie de ces droits était restée à ses descendants directs, les seigneurs de Canet et d'Ille. Une déclaration de Jacques Ier, roi de Majorque, du 3 des ides d'octobre 1309, en confirmait l'usage au château de Bouleternère, par suite des dispositions prises à cet effet par Pierre de Fonollet. Le 24 décembre 1403, l'Infant d'Aragon, Martin, alors roi de Sicile, reconnut ces mêmes droits sur la demande du chevalier Pierre de Fonollet, son conseiller et camérier, vicomte d'Ille et de Canet et seigneur de Bouleternère [1].

Les habitants d'Oreilla se permettaient d'envoyer leurs troupeaux sur le territoire de Sansa, aux pasquiers dits *Coma vinya et jassa de Bula,* qu'ils disaient être une portion des pasquiers royaux. Ils assuraient être en possession de le faire « *tant per disposicio de privilegi real quant altrament de tems immemorial* », mais ils ne produisaient aucun titre. Les particuliers de

[1] Archives communales de Sansa.

Digitized by Google

Sansa, au contraire, en réclamaient la propriété exclusive à raison de l'inféodation à eux faite par le prieur de Corneilla ; ils se plaignaient de ce que leur village ayant été quelque temps inhabité, les bergers du voisinage avaient empiété sur leurs droits et avaient enlevé les pilons qui marquaient autrefois les bornes. Dans le courant du mois d'octobre 1612, le batlle de Sansa déclara peine de ban sur trois troupeaux d'Oreilla et en égorgea trois moutons. L'affaire fut portée à la cour du très illustre et noble don Gabriel de Llupia, viguier-juge du Conflent. Or, tandis qu'elle dormait entre les mains de la justice, les gens d'Oreilla songèrent à prendre leur revanche. « *Lo die de Nadal 1612, los singulars de Orella ab violen-* « *cia y impetut gran, ab gent armáda, van* « *pendrer tres centes entre ovellas y cabras* « *propries de Pere Salvat y Antoni Biro, page-* « *sos del lloch de Sensa, de mans dels que guar-* « *davan lo bestiar que estava pasturant y depe-* « *xent en dit terme de Censa ahont es llicit als* « *particulars dedit lloch de Censa... y junta-* « *ment an degollat tres bestias.* »

Ce rapport pouvait être exagéré, car le 8 janvier 1613 ceux-ci assuraient que la *pingorada y dególla de tres moltons* avait été faite sur le territoire incontesté d'Oreilla, au lieu dit *lo clot de l'aquella* y *cortal d'en Sabaté*. On n'avait saisi et mis en fourrière que 120 têtes de bétail, mais par suite des mauvais traitements, il y eut douze peaux à rendre pour les brebis déjà mortes [1].

On peut remarquer dans les délimitations des paroisses

[1] Papiers de la maison Sicart, d'Oreilla.

Digitized by Google

au XIe siècle une manière singulière de s'exprimer, qui a donné lieu à bien des équivoques et à de longs procès. L'acte de consécration de l'église de Fuilla en 1031, donnant les limites de la juridiction paroissiale, s'exprime en disant qu'elle est bornée à l'est par la rivière de Vernet et à l'ouest par le ravin de *Vall-llobéra :* on entendait par rivière et par ravin la division des versants. De même dans l'acte de 1019 qui fixe les limites du territoire d'Oreilla, on disait qu'il s'étendait jusque *in coma vinea*, c'est-à-dire, jusqu'à la division du versant qui donne les eaux à la partie de *coma vinya* et non jusqu'au creux du ravin, comme l'ont pensé les habitants d'Oreilla.

Oreilla

Parmi les portions principales, distraites du Grand-Pasquier du Conflent, la plus rapprochée est la montagne de Bordull, qui appartient à Oreilla. La commune d'Oreilla occupe ainsi un espace de 1.603 hectares. Son territoire, dont l'extrémité méridionale touche aux maisons de la ville d'Olette, s'étend vers le nord-ouest jusqu'au sommet, dit l'*Escoutou*, à une distance de vingt kilomètres ; son altitude varie entre 600 et 2.500 mètres. La population se trouve réunie en un seul groupe d'habitation, à deux kilomètres du chef-lieu de canton ; elle était autrefois dispersée et partagée entre six petits hameaux : Oreilla, Celra et Océnias, à l'est ; Guixá, Tourol et Bordull, à l'ouest.

Le testament de Guisla, comtesse de Cerdagne, du

Digitized by Google

20 juin 1019, donne ainsi les limites du territoire d'Oreilla, Celra et Guixa : à l'est, la rivière d'Evol, au midi les champs d'Erola (Canaveilles), à l'ouest la *coma vinya*, au nord les hauteurs de la *Clariana* (*Escoutou*). Un acte du 11 novembre 1020 les explique et les précise : on y indique plusieurs points de la ligne transversale, qui part de la rivière d'Evol, au passage du chemin d'Oreilla à Olette, et se termine à l'extrémité de la colline, au sommet d'*Escoutou*, divisant dans toute sa longueur le territoire d'Oreilla d'avec celui d'Evol. On y désigne l'intersection des chemins des trois *villas*, au lieu dit Quinsa, la fontaine du houx *(in fonte piceo)* la croix de Campilles *(in cruce de Pergamio)*. De l'*Escoutou*, la ligne de division descend vers le pont de Railleu et suit la rivière de Sansa jusqu'à la *vall mala*, qu'elle remonte jusqu'au chemin des Cabrils, donnant ainsi à Oreilla une portion de l'*Erola*. La ligne marquée par le plateau de *Lleules*, le *puig-rodon* et le ravin de *Morli*, devait séparer le pasquier seigneurial *(et dividit nostrum bug)* d'avec les vacants de la communauté, désignés par un diminutif, *lo Buguillou*.

Les habitants d'Oreilla obtinrent au XVIe siècle l'inféodation de la montagne de *Bordull*, dont une partie est encore appelée *l'orri del abat*. Jacques Sirach, abbé de Saint-Martin, seigneur des lieux de *Aureliano et de Salrano, de Guissano et de Bordoll*, sachant que ses fidèles vassaux, Pierre Marti, Pierre Vidal, syndics, Guillem Garau, Jacques Margall, Galdérich Oliba, Galdérich Joher, Pierre Gasto, d'Oreilla, Gatien Colomer, de Guixá, avaient délaissé le pasquier de Bordoll, parce qu'ils en trouvaient le fermage trop

Digitized by Google

onéreux, considérant d'autre part que les autres montagnes du territoire de ces villages étaient acquises à leur usage et qu'ainsi il n'en retirait aucun revenu, il leur céda le dit pasquier en emphytéose perpétuelle, sous la redevance de dix livres monnaie de Perpignan. L'acte fut passé au château de Vernet, le 20 mai 1532.

La comtesse Guisla avait donné au monastère du Canigou la seigneurie de tout le territoire d'Oreilla et ses dépendances. Cependant le comte de Cerdagne s'en était réservé le mère et mixte empire, la haute justice et la juridiction militaire. La *cellera*, tour carrée qui a donné le nom au village de Celra, fut inféodée à la vicomté d'Evol le 29 juin 1340 et lui appartenait encore en 1383. Elle servait à la défense du pays en reliant le château d'Evol avec celui de Railleu. Le vicomte d'Evol éleva une nouvelle tour à l'extrémité du territoire d'Oreilla, tout près d'Olette, pour mettre en communication la forteresse d'Evol avec la *bastide* qu'il faisait construire en 1342 sur les bords de la Tet. Les droits civils et militaires de la juridiction d'Oreilla furent acquis dans la suite par l'abbé de Canigo, lequel par la tour de *Goa* pouvait communiquer avec Celra et Oreilla.

La dîme due au seigneur d'Oreilla était à la cote de douze, *al dotsé*. Les censives s'élevaient en 1711 à la somme de 110 sols 3 deniers 5 mailles, 49 mesures 1 cosse froment, 63 m. 2 c. seigle, 26 m. 2 c. orge, 5 poules et demie, 4 poulets. Le 30 avril 1721, messire dom Augustin Llambi, abbé de Saint-Martin, affermait pour quatre ans toute la dîme des grains et fruits, censives et autres droits et la moitié des *lods* au lieu et terroir d'Oreilla pour 352 livres chaque année. Dans cette

Digitized by Google

somme n'était pas comprise une rente de 20 livres que la communauté d'Oreilla payait tous les ans des revenus de la *coma de Bordull*, qu'on affermait. On paya pour l'entrée « *nou ingres* » de ce seigneur la somme de 132 livres.

Il se fit un partage des rentes d'Oreilla entre le prévôt et le camérier du monastère. Le bénéfice de la prévôté mineure fut affermé en 1742 pour quatre années : 150 livres la première année et 130 les trois autres, avec réserve d'un agneau et de tous les fromages. Le *cap-breu* de 1750 fait connaître les terres qui étaient sous la directe de la camérerie. Comme dans toutes les seigneuries du Conflent, il existait à Oreilla des terres *allodiales*, qui n'appartenaient pas à l'abbé de Saint-Martin : deux *manses* et une *borde* lui furent cédés en 1193 pour le prix de 500 sols de Barcelone.

Il reste à peine quelques traces des maisons de Celra et de la tour qui les protégeait. Ce village était situé sur la crête de la colline qui divise les vallons de Cabrils et d'Evol, à un kilomètre en amont d'Oreilla. Un peu plus bas, au milieu des champs, les murailles d'une petite église sont encore debout. Elle était dédiée à Sainte-Cécile et desservie en 1435 par un recteur, qui avait juridiction sur Sainte-Marie d'Oreilla, Sainte-Colombe de Bordull et sur les habitants des annexes composant la baronnie. Elle avait en outre un chapelain : l'archidiacre Arnald de Serrallonga reçut le 5 des nones d'octobre 1276 l'investiture de la chapellenie de Sainte-Cécile de Celra en Conflent, et Jean Lavernia, chanoine d'Elne, obtenait en 1599 le bénéfice fondé dans l'église « *Sanctæ Sciciliæ de Salrano* » par *Guixan Hereu*, de Ville-

Digitized by Google

franche, d'un revenu annuel de dix livres, que la communauté de cette ville devait payer, d'après un acte du notaire François Vidal, de Villefranche, 14 décembre 1373.

A deux kilomètres au-dessus de Celra se trouve un vaste plateau de champs cultivés, que l'on appelle *seny* (seigne), où l'on dit avoir existé un petit village. C'est probablement *Océnias*, mentionné parmi les dépendances de Saint-Michel et que les chartes anciennes de cette abbaye citent après Talau et Moncles.

A l'extrémité sud-ouest du pasquier d'Oreilla, au point de jonction du grand ravin, dit *lo torrent gros*, avec la rivière de Sansa, on voit encore les restes de la petite église de Sainte-Colombe. Là était autrefois le *vilar de Bordull*, à douze kilomètres d'Oreilla. Les habitants avaient défriché plusieurs champs sur les territoires voisins d'Aiguatébia et Railleu et avaient obtenu droit d'usage pour leurs troupeaux sur les montagnes du voisinage. Les seigneurs de Railleu possédaient des terres au lieu de Bordull, ainsi qu'une portion de dîmes, comme nous avons vu plus haut. Jean de Bordull, au XIVe siècle, prêta hommage pour la possession d'un manse sis à Bordull à Bernard Guillem, de Villefranche.

Quand cette petite population eut disparu, les habitants d'Oreilla prétendirent à la succession de tous les droits d'usage qu'elle avait possédés. De là les procès que nous avons déjà mentionnés entre cette communauté et celles d'Aiguatébia et Sansa. Le 2 germinal an IV, le juge de paix du canton d'Olette reconnut aux habitants d'Oreilla la possession annale pour la dépaissance de leurs troupeaux sur une portion du territoire de Railleu, appelée le bac de Bordull ; peu de temps

Digitized by Google

après on reconnut que leurs prétentions n'étaient pas fondées.

Des forges et des maisons de Bordull il ne reste aucune trace. La *farga nova* a laissé son nom à un pré situé au-dessous de Guixa. Deux moulins subsistent à l'endroit où était la *farga del mitg* ; on les appelle les moulins de *la farga* ou de *Trappa*.

Lo prat de les ferrarias, sur la rive droite de la rivière, indique l'emplacement de la forge *d'amont*, la plus rapprochée du lieu de Bordull. Elle était située sur le territoire propre d'Aiguatébia et avait été inféodée par le chapitre d'Urgel au seigneur de Nyer. François de Banyuls l'ayant reconstruite, le curé d'Olette, J. Antoine Ribes, vint la bénir le 8 février 1667, accompagné du dit seigneur et de deux autres prêtres. La juridiction de la rectorie de Sainte-Colombe s'étendait sur cette portion des dépendances d'Aiguatébia et les curés d'Olette, chargés du service paroissial d'Oreilla, étaient en droit d'y lever la prémice et portion de dîmes, comme en fait foi un acte de fermage du 19 juin 1672.

Le lieu de *Guixá* ou *Vitesano* n'est plus qu'une métairie. Son propriétaire, Dalmau Colomer, la quitta au XVIe siècle pour se fixer à Olette, et ses héritiers la vendirent en 1657. *Tourol* n'est plus habité qu'à l'époque des travaux des champs.

Oreilla était dès avant l'année 1070 sous le patronage de Sainte-Marie ; son église qui a été agrandie en 1878 datait probablement de cette époque reculée, où, malgré son exiguité, elle était plus que suffisante pour les cinq ou six *pagés* qui habitaient le village. Au rôle des *fogatges* en 1358 la communauté de Guixa, Aurella,

Digitized by Google

Celra et Bordull avait été taxée à 17 livres 12 sols pour 8 mois et comptait environ 22 feux. Les guerres et la peste diminuèrent cette population, qui n'était en 1385 que de quatre familles pour Aurella, trois pour Guixa, trois pour Celra [1]. Dans une enquête, faite en 1440, sur les ressources du monastère du Canigou, on expose que Celra qui comptait six habitants, n'en a plus qu'un seul, qui est même très âgé et n'a point d'enfants ; Bordull de quatre, pas un ; Guixa de sept, deux [2].

Lorsque le pays se repeupla, le hameau d'Oreilla fut le seul à s'agrandir. Les incursions des bandes huguenotes, qui dès le milieu du XVIe siècle dévastèrent la contrée, forcèrent les habitants des petits villages à se replier vers les centres ou chefs-lieux de paroisse. La rectorie de Celra ayant été supprimée, la paroisse fut annexée à celle d'Evol ; mais en 1559 le curé d'Evol demanda l'autorisation de baptiser dans l'église d'Oreilla, et en 1596 il y établit des fonts-baptismaux. Depuis lors l'église d'Oreilla fut reconnue église paroissiale et eut droit à une messe tous les dimanches et fêtes : elle fut confiée au vicaire d'Evol.

L'église de Sainte-Marie n'avait que le maître-autel. C'est à la fin du XVIe siècle que l'on creusa dans la muraille du côté de l'Evangile une chapelle de très petites dimensions, où l'on plaça le tableau de *San-Lley*, patron secondaire de la paroisse avec Sainte Cécile et Sainte Barbe. Le Saint y est représenté avec la tiare papale, selon la légende accréditée dans le village, qui en fait le pape dont la mère est ensevelie à Marcevol. On montre

[1] Archives dép. Inventaire B. 143.
[2] P. Puiggari. Notices sur Saint-Martin.

Digitized by Google

à Cabrils[1] la fontaine de Sant-Lley. Ce saint pape serait né dans le pays. On aura probablement confondu les souvenirs de la vie de ce saint personnage avec ceux du pape Benoît XII, né à Saverdun, dans le comté de Foix, non loin de la ville de Saint-Lizier. La question n'offre pas de doute sérieux ; l'on fait dans le diocèse de Pamiers la fête du saint évêque Lizier le 27 août, le même jour qu'on célèbre à Oreilla celle de *San-Lley*, anciennement *Liceri*. Le même jour on fait la fête de *San-Lley* (*Glycerius*) dans plusieurs églises de la Catalogne et à Zuéra, dans l'Aragon, où le corps de ce saint fut transporté, pendant la *reconquête*, pour encourager les troupes chrétiennes dans leur lutte contre les Maures. Mgr Gerbet nous explique dans son *Esquisse de Rome chrétienne* comment dans les premiers siècles on donnait aux évêques le nom de *pape* ou père ; il ne faut donc pas trouver étonnant qu'à Oreilla on ait ainsi appelé *pape Lley*, l'apôtre du *Couserans*, l'évêque saint Lizier.

Le 16 août 1652, tandis que la peste se répandait dans le pays, « *estant algunas vilas y llochs de la pre-* « *sent terra de Conflent apretadas de pesta, de* « *la qual Deu nostre senyor nos guarde...* » le conseil général de la communauté d'Oreilla se réunit dans l'église paroissiale du lieu et résolut d'un commun accord de faire un vœu à saint Roch pour la préservation du fléau. Tous à genoux, ils promirent de construire une petite chapelle semblable à celle de saint Lizier et d'y faire peindre un rétable avec les images de saint Roch, saint Sébastien et saint Gaudérique, s'obligeant à célébrer à perpétuité la fête du 16 août avec toute la solen-

(1) Métairie située entre Oreilla et Canaveilles.

Digitized by Google

nité possible. Il leur manquait l'approbation de leur curé, alors le recteur d'Oléta, « *detingut en dita vila per ocasio del contagi ó peste que a la dita vila tenie oprimida y gravada* » ; mais le 16 août 1653, en sa présence, les honorables Jacques Garau, batlle, Joseph Garau et Michel Margall, consuls du lieu et dix-neuf autres agriculteurs, habitants d'Oreilla, renouvelèrent leur vœu et nommèrent deux syndics J.-B. Vidal et Louis Escaro, qui devaient s'occuper de l'agrandissement de l'église. La chapelle de saint Roch ne fut terminée que longtemps après ; sa bénédiction eut lieu en 1731.

Dans l'intervalle on eut à souffrir d'une maladie qu'on appelait *mal cald* ou fièvres malignes, et l'on fit vœu en 1713 de célébrer désormais la fête de Saint Sébastien.

Les revenus de l'église d'Oreilla étaient en 1737 de 9 livres 10 sols de censaux, 32 mesures de seigle payées pour l'entrée des vaches au pacage commun, 6 l. d'une cotisation annuelle de quelques familles, qui donnaient volontairement un réal chacune pour le luminaire, d'un *dourch* ou 16 litres d'huile provenant d'une fondation du XVIe siècle, 5 l. 11 s. de la quête des *pan-senyaders*, 18 l. 19 s. de celle des *pabordesses*, 4 l. 14 s. des bassins des marguilliers. Le trésorier acheta cette année pour le compte de l'église 131 mesures de seigle à 37, 38, 40, 46 et 50 sous la mesure, en tout 217 l. 19 sols 3 deniers ; il les revendit avec les 32 m. de l'entrée des vaches pour la somme de 339 l. 14 s.

En 1784 l'église d'Oreilla obtint une partie du mobilier de l'église de Saint-Martin du Canigou. Elle en a con-

Digitized by Google

servé un rétable et deux statues, la Foi et l'Espérance, qui sont des œuvres d'art, avec une croix de procession en argent, laquelle porte cette inscription : + *AR AB de Scorba PP Mo Sci MARTINI CANIGONOTI M FÈC FIERI.* « Le très-haut et révérend abbé de Corbiac, prélat du monastère de Saint-Martin du Canigou m'a fait faire. » Arnaud de Corbiac fut abbé de Saint-Martin de 1303 à 1314.

Dans les criées générales de la juridiction de Saint-Martin, du 3 juin 1780, il est fait défense de faire et d'emporter des ardoises hors du territoire du lieu d'Oreilla ; on y règle avec soin les réserves à observer dans les pâturages communs pendant la saison d'été. On y fait des prescriptions sévères pour la propreté de l'unique fontaine du village et le bon entretien du puits ou réservoir en prévision des incendies.

On ne craint plus à Oreilla cette pénurie d'eau depuis la construction d'un canal d'arrosage en 1817.

La population d'Oreilla est aujourd'hui de 200 habitants.

Digitized by Google

LA MORT DU SOIR D'AUTOMNE

Par **M. Frédéric SAISSET**, membre résidant.

Un ciel taché de sang et de roses s'endort
Au-dessus de la mer où sa face rougeoie,
Et dans mon cœur s'effeuille un automne de joie,
Et luit comme le grand sourire de la mort.

L'odeur de l'air mouillé de pluie et luisant d'or
S'infiltre dans mes sens et dans ma rêverie.
Je sens vivre en mes yeux le reflet des prairies
Et la douceur du paysage qui s'endort.

Automne fantomal, grave oiseau de la Mort,
Je veux te voir, vêtu du manteau roux des feuilles,
Par ce grand soir où la tristesse se recueille
Vers le néant confus décliner ton essor.

Et, du haut des rochers qui dominent le port,
Je veux, ce soir, assis sur mon trône de pierre,
Jusqu'au fond de l'abîme où se perd ton mystère
Te voir t'anéantir dans l'ombre de la mort.

L'hiver attend avec sa neige que ta mort
Définitive ouvre les portes à son règne.
Voici déjà vers l'horizon fauve qui saigne
Son visage de givre apparu de ta mort !...

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Déjà bien éprouvée l'an dernier, la Société l'a encore été davantage depuis la publication de son dernier Bulletin et c'est avec tristesse que nous avons à enregistrer la perte de seize de ses membres :

MM.

Bergès Victorin, propriétaire à Saint-Paul-de-Fenouillet, décédé le 17 mai 1899.

Boluix Jules, propriétaire au mas des Capellans, décédé le 7 juin 1899.

Martre Etienne, directeur des contributions directes en retraite à Perpignan, décédé le 20 juin 1899.

Gelcen (Joseph de), avocat à Prades, décédé le 21 juillet 1899.

Barthe Clément, chevalier de la légion d'honneur, agent supérieur de la marine en retraite à Perpignan, décédé le 31 juillet 1899.

Rovira (Henri de), propriétaire à Perpignan, décédé le 29 septembre 1899.

Vidal François, propriétaire et négociant en vins à Perpignan, décédé le 15 décembre 1899.

Boher Félix, notaire à Latour-de-France, décédé le 16 décembre 1899.

Digitized by Google

MM.

Canceil Joseph, propriétaire à Elne, décédé le 11 février 1900.

Rivelaygue Joseph, négociant en vins à Perpignan, décédé le 27 février 1900.

Bacqué Laurent, négociant et propriétaire à Perpignan, décédé le 7 mars 1900.

Sèbe Alexis, officier de l'instruction publique, propriétaire à Perpignan, décédé le 8 mars 1900.

Llobet (Joseph de), propriétaire à Perpignan décédé le 11 mars 1900.

Marty Jules fils, propriétaire et négociant à Ille-sur-Tet, décédé le 4 mai 1900.

Pi Jean, officier de la légion d'honneur, capitaine de frégate en retraite à Perpignan, décédé le 1er juillet 1900.

Bertran Hyacinthe, notaire à Perpignan, décédé le 19 juillet 1900.

Tous ces collègues avaient droit à l'estime et à la sympathie.

Egalement dévoués à la Société et au but qu'elle ne cesse de poursuivre, ils n'y ont pas pourtant joué tous un rôle en évidence et nous devons, en exprimant les légitimes regrets qu'ils ont laissés, nous arrêter spécialement sur deux d'entr'eux.

M. de Llobet était un des agriculteurs les plus importants du département. Avant que le Comice viticole n'eût fusionné avec la Société, à l'époque où, ayant sa vie propre, le Comice était, de concert avec elle, constamment à la tête du grand mouvement de défense des intérêts de la Viticulture, déjà bien menacée, M. de Llobet avait apporté comme membre de la Commission administrative du Comice et membre de la Société, le concours très utile de son expérience et de sa compétence.

Digitized by Google

Comme M. de Llobet, M. Jean Pi appartenait à la Société et au Comice viticole, dont il avait été à un moment donné Président.

A peine retiré du service de la marine avec le grade de capitaine de frégate, la croix d'officier de la légion d'honneur et d'autres distinctions honorifiques bien méritées, M. Pi s'était adonné avec une ardeur toute juvénile à l'étude de la chimie appliquée aux vins comme de toutes les questions scientifiques intéressant la viticulture.

Certaines de ses études ont été publiées dans le recueil du Comice viticole et il est regrettable qu'il n'eut pas continué à faire paraître dans nos Bulletins le fruit de recherches qu'il communiquait volontiers, mais qu'il aurait été utile de conserver.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT LA

SOCIÉTÉ AGRICOLE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

MEMBRE D'HONNEUR

M. Charles DUPUY, sénateur, ancien Président du Conseil des Ministres.

Membres résidants

MM.

1886. Abblard (Félix), propriétaire à Perpignan.
1890. Adamoli (Alexis), propriétaire à Perpignan.
1892. Aduy (Eugène), propriétaire, ancien président du Tribunal de Commerce de Perpignan.
1899. Alboize (Victor), propriétaire à Perpignan.
1888. Alengry (Zéphyrin), propriétaire à Perpignan.
1892. Amanrich (Gérard), ✻, lieutenant-colonel, sous-directeur de la cavalerie au Ministère de la guerre, à Paris.

Digitized by Google

MM.

1891. André (Frédérick d'), ✠, ✠ A., professeur départemental d'agriculture à Perpignan.

1886. Aragon (Amédée), propriétaire à Perpignan.

1886. Aragon (Henri), propriétaire à Millas.

1888. Armengau (Germain), propriétaire et maire à Alénya.

1886. Armengau (Vincent), propriétaire à Fontcouverte.

1881. Augé (Eugène), propriétaire, ancien notaire à Perpignan.

1887. Auriol (George), banquier à Perpignan.

1881. Auriol (Prosper), ✠, banquier, vice-consul de Portugal à Perpignan.

1887. Azémar (Edouard), C. ✠, propriétaire à Perpignan, ancien consul d'Espagne.

1886. Bachès (Jean), propriétaire à Saint-Cyprien.

1897. Baille (Léon), architecte de la Ville de Perpignan.

1892. Bails (Bonaventure), propriétaire et maire à Bages.

1892. Bardou-Job (Justin), ✠, ✠ A., manufacturier, propriétaire à Perpignan.

1890. Bartissol (Edmond), ✠, propriétaire, ancien député.

1893. Basso (Pierre), ✠, propriétaire à Planès.

1891. Batlle (Etienne), ✠ A., docteur en médecine, pharmacien de 1re classe, conseiller général à Perpignan.

1893. Bénet (Célestin), ✠ A., propriétaire et maire à Tautavel.

1899. Bergès (Barthélemy), propriétaire à Saint-Paul-de-Fenouillet.

1900. Bernadach (Paulin), propriétaire à Perpignan.

1892. Bernard (Jules), propriétaire et négociant en vins à Perpignan.

1898. Bertran de Balanda (Henri), ✠, capitaine en retraite, propriétaire à Latour-bas-Elne.

Digitized by Google

MM.

1896. Bertran de Balanda (Jean), ancien officier d'artillerie et propriétaire à Perpignan.

1885. Besombes (Jules), propriétaire à Perpignan.

1888. Blain (Albert), négociant en vins, ancien juge au Tribunal de commerce, à Rivesaltes.

1894. Blanc (Alexandre), conseiller général du canton de Mont-Louis.

1897. Blanc (Pierre), ✠, propriétaire à la Cabanasse, maire de Mont-Louis.

1856. Boix (Emile), pharmacien de 1re classe, propriétaire à Perpignan.

1887. Boixo (Paul de), ✠, conservateur des Eaux et Forêts en retraite, au château de Cuchoux, par Latour-de France.

1899. Bonnafont (l'abbé Michel), curé de Claira.

1890. Bordas (Alphonse de), ancien officier de marine, propriétaire à Néfiach.

1898. Borrello (Alfred), ✠ A., docteur en médecine à Saint-Paul-de-Fenouillet.

1896. Bory (Pierre), fils, propriétaire à Bages.

1900. Bousquet, régisseur à Saint-Nicolas, à Ponteilla.

1896. Bouygues (Joseph), conservateur des hypothèques à Perpignan.

1899. Brial (Jean), agent d'assurances, propriétaire à Perpignan.

1886. Brousse (Emile), ✻, ✠, ancien député, propriétaire, président du Tribunal de Céret et du Syndicat agricole, conseiller général, à Céret.

1868. Bruguère (Ernest de), ✠, avocat, avoué honoraire, propriétaire à Perpignan.

Digitized by Google

MM.

1890. Çagarriga (Henri de), propriétaire, château de La Grange, Saint-Génis.

1857. Çagarriga (Raymond de), ✻, C. ✠, propriétaire à Perpignan.

1892. Calas (Julien), ✪ A., inspecteur-adjoint des Eaux et Forêts à Perpignan.

1896. Calmettes (Joseph), fils, archiviste-paléographe, à Perpignan.

1893. Calmettes (Martial), ✪ I., principal du Collège, à Perpignan.

1898. Campanaud (Laurent), propriétaire à Perpignan.

1900. Canceil (Narcisse), propriétaire à Elne.

1888. Cantier-Badoua (Pierre), propriétaire à Claira.

1888. Carbasse (Joseph), ✪ I., architecte départemental à Perpignan.

1873. Carbonneil (Barthélemy), ✠, propriétaire, métairie Saint-Joseph, près Saillagouse.

1887. Carbonneil (Thomas), négociant en vins à Perpignan.

1899. Carbonell (Marcelin), docteur en médecine à Perpignan.

1898. Carcassonne (Charles), propriétaire à Perpignan.

1889. Carcassonne (Henri), licencié en droit, propriétaire à Perpignan.

1893. Carrère (François), médecin-vétérinaire à Elne.

1900. Carsalade du Pont (Jules-Marie-Louis de), évêque de Perpignan.

1898. Caseponce (l'abbé Etienne), curé d'Arles-sur-Tech.

1895 Cases (l'abbé Pierre), curé à Molitg.

1883. Caulas (Louis), ✪ A., ✠, licencié, ancien avoué, maire de Perpignan.

Digitized by Google

MM.

1893. Cazal (Léon), ancien notaire, propriétaire à Perpignan.

1874. Cazes (Gustave), ✻, O. ✠, banquier, propriétaire, président de la Chambre de Commerce de Perpignan.

1866. Chefdebien (Fernand baron de), propriétaire à Malloles, Perpignan.

1866. Chevalier (Louis), percepteur en retraite, à Perpignan.

1886. Chichet (Joseph), propriétaire à Alénya.

1886. Chichet (Jules), ✠, propriétaire à Tautavel.

1898. Combacal (Joseph), propriétaire, négociant en vins, ancien Juge au Tribunal de Commerce de Perpignan.

1889. Combes (Edouard), conservateur du Muséum d'histoire naturelle, à Perpignan.

1898. Combes (Louis), propriétaire à Perpignan.

1891. Conte (François), ✠ A., docteur en médecine, négociant en vins à Rivesaltes.

1886. Conte de Bonet (Charles), ✠, propriétaire à Perpignan.

1885. Costa (Joseph de), propriétaire à Perpignan.

1886. Cot (Bonaventure), propriétaire à Perpignan.

1897. Cros (Antonin), O. ✻, docteur en médecine, ancien directeur du service de santé du XVIIe corps à Perpignan.

1899. Cuillé (Joseph), propriétaire et négociant en vins à Perpignan.

1888. Cutzach (François), sous-ingénieur des Ponts et Chaussées à Perpignan.

1887. Dalbiez (Auguste), banquier à Perpignan.

1892. Dalbiez (Gustave), directeur-gérant de l'établissement thermal à Vernet-les-Bains.

Digitized by Google

MM.

1896. Daunis (Antoine), propriétaire à Millas.

1892. David-Gastu (Augustin), ✠, propriétaire et ancien maire à Saint-Cyprien.

1873. Deit (Jules), ancien président du Tribunal de commerce, négociant, propriétaire à Perpignan.

1871. Delcros (Elie), ✻, ✠ A., avocat, ancien maire de Perpignan, sénateur des Pyrénées-Orientales.

1895. Delebart-Pech, industriel à Lille, propriétaire à Caladroy, près Latour-de France.

1888. Delhoste (François), médecin-vétérinaire des Haras à Perpignan.

1892. Delmas (Joseph), propriétaire, ancien magistrat à Céret.

1899. Delpont (Jules), docteur en médecine à Perpignan.

1891. Delrieu (Antonin), propriétaire à Thuir.

1896. Denoyès, percepteur à Thuir.

1893. Desprès (Antonin, baron), propriétaire à Perpignan.

1895. Desprès (Elie), propriétaire à Perpignan.

1898. Desprès (Hippolyte, baron), propriétaire à Perpignan.

1891. Domenach, ✠, sériciculteur à Ille-sur-Tet.

1884. Donat (Victor), licencié en droit, propriétaire à Rivesaltes.

1873. Donnezan (Albert), ✻, ✠ A., C. ✠, docteur en médecine à Perpignan.

1896. Dorel (Ferdinand), docteur en droit, avoué à Perpignan.

1891. Dourel, propriétaire à Villeneuve-la-Rivière.

1899. Drogart (Georges), conseiller général à Perpignan.

1892. Durand (Laurent), banquier, numismate, à Perpignan.

Digitized by Google

MM.

1888. Ecoiffier (François), docteur en médecine à Thuir.

1868. Escanyé (Frédéric), C. ✠, député des Pyrénées-Orientales.

1883. Escarguel (Henri), négociant en engrais à Perpignan.

1895. Escaro-Ferran (Jean), ✿, vice-président du Syndicat Agricole, propriétaire à Rivesaltes.

1886. Escarra (Joseph), propriétaire à Saint-Nazaire.

1900. Escarra (Jules), propriétaire à Brouilla.

1900. Fabre de Llaro (André), propriétaire à Perpignan.

1887. Fabre-Saisset (Elie), O. ✻, ✿ I., général de brigade à Nice.

1892. Farines (Joseph), propriétaire, ancien conseiller général au mas La Tourre, à Saint-Laurent-de-la-Salanque.

1885. Farran-Planas (Sébastien), propriétaire à Terrats.

1886. Ferluc (Tristan de), propriétaire à Caudiès.

1856. Ferrer (Léon), ✻, O. ✿, ✿ A., ✠, pharmacien de 1re classe, propriétaire à Perpignan.

1889. Figarola (de), ✿, propriétaire à Estavar.

1868. Fines (Jacques), ✿ I., docteur en médecine à Perpignan.

1898. Finot, contrôleur des Mines, chef adjoint du service des Mines de la Régence, à Tunis.

1896. Fons (Joseph), commis des Postes et Télégraphes à Marseille.

1898. Fourcade (Jean), propriétaire et maire à Montescot.

1896. Foxonet (Emile), docteur en médecine, propriétaire et maire à Saint-Hippolyte.

1892. Foxonet (Justin), propriétaire à Cabestany.

1888. Frère (Isidore), propriétaire à Saint-Génis-des-Fontaines.

Digitized by Google

MM.

1862. Galaud (Jacques), ✪ I., professeur en retraite à Perpignan.

1893. Gautier (Gaston), ✿, administrateur des hospices à Narbonne.

1886. Gay (Albert), sous-ingénieur des Ponts et Chaussées à Prades.

1900. Gès (Emmanuel), ✠, propriétaire à Castel de Blés, à Saint-Génis des-Fontaines.

1899. Gibert (Louis), ✪ A., président de la Coopérative du Syndicat Agricole, propriétaire, professeur de dessin à Perpignan.

1899. Gibrat (l'abbé), curé de Fontpédrouse.

1896. Giralt (l'abbé), curé de Fuilla.

1899. Giresse, docteur en médecine à Vernet-les-Bains.

1897. Gony (Jean), propriétaire, ancien maire à Canohès.

1895. Gouell (Edouard), ✻, médecin-major de 1re classe à Avignon.

1892. Gout de Bize (Charles), propriétaire au château de Boaça, Alénya.

1894. Goutelle (Henri), négociant à Cerbère.

1886. Gouzy (Camille), propriétaire à Millas.

1899. Granger (François), propriétaire à Argelès-sur-Mer.

1897. Guibeaud (Jean), ✪ A., archiviste de la Ville à Perpignan.

1888. Guichou (F.), docteur en médecine à Saint-Laurent-de-la-Salanque.

1876. Guitard-Gouell (Joseph), négociant et propriétaire à Céret.

1876. Henrion (Alexandre), ✪ I., ✿, ingénieur civil à Perpignan.

1900. Hervé de Lavaur, docteur en médecine à Paris, propriétaire à Rivesaltes.

Digitized by Google

MM.

1899. Hugounet (Edouard), licencié-avoué, propriétaire à Perpignan.

1874. Izarn (Armand), avocat à Perpignan.
1892. Izart (l'abbé Martin), supérieur à l'institution Saint-Louis-de-Gonzague, à Perpignan.

1880. Jaubert (François), ✠, propriétaire à Ponteilla.
1884. Jaubert (Léon), docteur en médecine à Perpignan.
1886. Jonquères (Joseph), propriétaire à Trouillas.
1898. Jonquères d'Oriola (Henri), propriétaire à Corneilla-del-Vercol.
1878. Joué (Auguste), ✠ I., directeur de l'école supérieure municipale à Perpignan.
1891. Joué (Augustin), ✠, propriétaire à Saint-Laurent-de-la-Salanque.
1885. Joué (Léon), ✠, professeur d'agriculture à Béziers.
1886. Joué (Raphaël), propriétaire au château de Puig-Soutré, route de Canet.
1899. Just (Eugène), receveur, chef de centre de Dépôt Télégraphique en retraite, à Perpignan.

1860. Lacombe Saint-Michel (Romain), ✠, propriétaire à Perpignan.
1867. Lacroix (Joseph de), propriétaire à Perpignan.
1867. Lafabrègue (Paul), propriétaire à Perpignan.
1898. Laffitte (Jacques), propriétaire, diplomé de l'école d'agriculture de Montpellier, à Perpignan.
1900. Laffitte (Pierre), propriétaire à Perpignan.
1888. Lafont (Julien), ✠ A., pharmacien à Perpignan.
1856. Lamer (Jules de), ✻, ✠ A., ✠, ancien préfet, ancien conseiller général, propriétaire à Perpignan.

Digitized by Google

MM.

1881. Lamer (Paul de), ✠ A., docteur en médecine à Perpignan.

1872. Lanquine de Llaro (François de), propriétaire à Perpignan.

1897. Lassalle (Lucien), docteur en médecine à Perpignan.

1868. Latrobe (Charles), imprimeur-libraire à Perpignan.

1891. Lauze (François), ✠, propriétaire-viticulteur à Millas.

1885. Lazerme de Lon (Joseph comte de), propriétaire à Perpignan.

1899. Lesire (François), ✠ A., ✠, négociant à Perpignan.

1891. Liquier (Henri), propriétaire à Amélie-les-Bains.

1886. Llamby (Joseph de), ancien avoué, propriétaire à Perpignan.

1899. Llech (Etienne), jardinier à Perpignan.

1891. Llobet (l'abbé Jean), curé de Via (par Odeillo.)

1888. Lomagne (Alphonse), avocat à Perpignan.

1887. Lutrand (Louis), docteur en médecine à Perpignan.

1895. Magnan (Valentin), ✠, médecin en chef de l'Asile Sainte-Anne, membre de l'Académie, à Paris.

1856. Malègue (Vincent), ✠, propriétaire à Pézilla-de-la-Rivière.

1888. Malpas (Henri), docteur en médecine à Perpignan.

1878. Maniel (Pierre), ✠ I., directeur de l'école Saint-Martin à Perpignan.

1867. Maria (François), propriétaire à Thuir.

1888. Marie (Emile), ingénieur civil, propriétaire à Prades.

1886. Martre (Emmanuel), propriétaire à Sainte-Marie.

1874. Massot (Joseph), ✠, ✠ A., ✠, docteur en médecine à Perpignan.

1895. Massot (Justin), propriétaire à Perpignan.

1892. Méric (Charles), propriétaire à Perpignan.

Digitized by Google

MM.

1891. Mirous (Jacques), propriétaire-jardinier à Palau-del-Vidre.

1894. Mitjaville (Dominique), négociant, conseiller du commerce extérieur, ancien maire, à Cerbère.

1896. Molinier (Paul comte de), propriétaire à Perpignan.

1898. Mony (Albert), ✠, ancien vice-président du Conseil de Préfecture des Pyrénées-Orientales, chef de cabinet de M. le Préfet.

1891. Morat (Etienne), propriétaire et maire à Baho.

1854. Morer (Sauveur), ✠ I., ancien professeur au collège de Perpignan.

1888. Mossé (Joseph), propriétaire et négociant à Perpignan.

1899. Nérel (Léon), avocat, propriétaire à Perpignan.

1896. Nicolas (Hippolyte), propriétaire, négociant en vins à Rivesaltes.

1891. Noell (Joseph), propriétaire à Saint-Cyprien.

1889. Noell (Louis de), ✠ A., conducteur des Ponts et Chaussées à Prades.

1886. Noé (Michel), propriétaire, avocat à Paris.

1900. Pallarès (Marie-Joseph), ✠ A., propriétaire, maire d'Arles-sur-Tech.

1898. Palustre (Bernard), archiviste départemental à Perpignan.

1893. Pams (Joseph), ingénieur civil à Port-Vendres.

1886. Parahy (Alphonse), propriétaire à Trouillas.

1887. Parahy (Pierre), docteur en médecine à Perpignan.

1898. Parazols (Paul), propriétaire à Montescot.

1891. Parès (Albert), propriétaire à Rivesaltes.

Digitized by Google

MM.

1891. Parès (Emile), docteur en médecine, conseiller général, propriétaire et maire à Rivesaltes.

1886. Parès (Hippolyte), propriétaire à Tautavel.

1891. Parès (Jean), notaire et propriétaire à Perpignan.

1886. Parès (Joseph), propriétaire à Claira.

1888. Parès (Michel), ✻, lieutenant-colonel de l'armée territoriale, propriétaire à Claira.

1890. Parès-Bertholat (Raphaël), propriétaire à Saint-Laurent-de-la-Salanque.

1885. Pascal (Thomas), ✪ A., pharmacien à Banyuls-sur-Mer.

1886. Passama (Albert), ✻, ✠, ancien officier de marine, propriétaire à Perpignan.

1899. Péjouan (Jean), propriétaire à Toulouges.

1891. Pelet (Emilien-Firmin), ✪ A., ingénieur à Ria.

1899. Pépratx (l'abbé Jules), docteur en théologie et en droit canon, aumônier du collège de Perpignan.

1881. Pépratx (Justin), ✠, ancien négociant, propriétaire, administrateur de la Banque de France à Perpignan.

1899. Pierron (Prosper), ✻, capitaine d'artillerie en retraite, propriétaire à Perpignan.

1900. Pomès-Cot (Joseph), propriétaire-jardinier, route du Vernet à Perpignan.

1888. Ponchon (Théophile), négociant en vins, ancien juge au Tribunal de Commerce et ancien adjoint au maire de Perpignan.

1888. Pons (Simon), ✪ A., docteur en médecine à Ille-sur-Tet.

1896. Pous (Léon), docteur en médecine à Perpignan.

1893. Prohom (Victor), père, propriétaire à Perpignan.

1888. Puig (Joseph), numismate, négociant à Paris.

Digitized by Google

MM.

1888. Pujade (Paul), ✻, ✪ A., président du Conseil général, docteur en médecine à Amélie-les-Bains.

1888. Pujol (Jean), pharmacien à Perpignan.

1888. Ramonet (François), pharmacien, ancien conseiller général, maire d'Elne.

1886. Rességuier (Euryale), propriétaire à Alénya.

1883. Reynès (Amédée), ✪ A., avocat, propriétaire à Perpignan.

1886. Reynès (Jules), propriétaire à Elne.

1894. Reynès (Pierre), licencié ès-sciences, agent d'assurances et propriétaire à Perpignan.

1893. Ribère (Henri), propriétaire, négociant, juge au Tribunal de Commerce à Perpignan.

1894. Riols (Léon), O. ✻, lieutenant-colonel d'artillerie territoriale, propriétaire à Perpignan.

1897. Robert (Edmond), O. ✻, ✪ I., O. ✠, C. ✠, préfet des Pyrénées-Orientales.

1886. Roca (Maurice), avocat, propriétaire à Perpignan.

1886. Roca (Jean de), ✪ A., propriétaire à Villemolaque.

1872. Rocafort (Jacques), ✪ I., professeur de dessin à Perpignan.

1873. Rotgé (Gabriel), ancien juge de paix à Sournia.

1886. Sabardell (Pierre), propriétaire au mas de la Cave à Perpignan.

1893. Sabarthez (Henri), docteur en médecine à Perpignan.

1895. Saisset (Frédéric), homme de lettres à Perpignan.

1893. Salètes (Simon), ✠, directeur de l'usine de sulfo-stéatite à Prades.

1865. Salvo (François), ancien notaire à Vinça.

Digitized by Google

MM.

1892. Sauvy (François), propriétaire à Perpignan.

1895. Sauvy (Louis), négociant en vins, propriétaire à Perpignan.

1898. Sellier (Marcel), professeur au collège de Perpignan.

1867. Selva (Charles de), propriétaire à Perpignan.

1880. Serradell (Albert), négociant, propriétaire à Saint-Laurent-de Cerdans.

1891. Sirach (Louis), ✠, propriétaire-jardinier à Perpignan.

1895. Soubielle (Vincent), ✠, propriétaire à Saint-Féliu-d'Avail.

1885. Soulier (Paul), ✠, propriétaire à Collioure.

1894. Soullier (Casimir), industriel à Perpignan.

1898. Sournia (Jean), pépiniériste à Saint-Féliu-d'Avail.

1893. Taillade (François), ✠, propriétaire-jardinier, ancien président du Syndicat des jardiniers à Perpignan.

1886. Talairach (Gaspard), négociant en vins, propriétaire à Perpignan.

1880. Tanyères (Jean), propriétaire, régisseur à Palau-del-Vidre.

1886. Thorrent (Paul), propriétaire à Trouillas.

1873. Tolra de Bordas (Henri), avocat à Prades.

1888. Torreilles (l'abbé Philippe), ✠ A., chanoine honoraire, docteur en théologie et en droit canon, professeur de dogme au Grand-Séminaire de Perpignan.

1878. Tournal (Joseph), ✠, ✠, avoué honoraire, ancien maire de Perpignan.

1885. Trullès (Ferdinand), licencié en droit, notaire à Ille-sur-Tet.

1891. Turié (Célestin), percepteur en retraite à Perpignan.

Digitized by Google

MM.

1897. Vallarino (Justin), propriétaire à Canohès et à Béziers.

1879. Vals (Jean), ✠ A., docteur en médecine à Baixas.

1886. Vaquer (Justin), ✠ A., propriétaire à Rivesaltes.

1875. Vassal (Augustin), ✠, banquier à Perpignan.

1893. Vassal (Jacques), propriétaire à Perpignan.

1884. Vergès de Ricaudy (Emmanuel), banquier à Perpignan.

1897. Vidal (Joseph, propriétaire au mas Sabole.

1886. Vidal (Pierre), ✠ I., bibliothécaire de la ville de Perpignan.

1886. Vidal (Prosper), propriétaire à Perpignan.

1898. Vilallongue (Sylvestre), propriétaire à Puycerda (Espagne).

1878. Vilar (Edouard). avocat, sénateur des Pyrénées-Orientales.

1889. Vinches (Antoine), négociant et propriétaire à Rivesaltes.

1897. Violet (Gustave), architecte à Perpignan.

1893. Violet (Joachim), propriétaire, adjoint au maire de Perpignan.

1893. Viviez (Henri de), propriétaire à Perpignan.

1897. Vuillier (Paul), ingénieur-agronome et propriétaire à Perpignan.

1888. Xambeu (Pierre), ✻, ✠, entomologiste à Ria.

1891. Xambo (Albert), négociant à Perpignan.

Digitized by Google

Membres Correspondants

MM.

1873. Abblard (André), ✪ I., de Collioure, directeur d'école normale en retraite.

1896. Ardisson (Léon), ✻, ✪ A., ancien préfet des Pyrénées-Orientales.

1887. Armaingaud, ✻, ✪ I., professeur agrégé à la Faculté mixte de médecine de Bordeaux.

1868. Autié (Fernand), ✪ I., professeur agrégé du Lycée de Montpellier.

1890. Barrèra (Edouard), C. ✻, ✪ I., de Perpignan, vice-amiral.

1866. Bauby (Justin), de Latour-de France, président honoraire du tribunal civil à Toulouse.

1889. Bonhoure (Adrien), ✻, ✪ A., G. C. ✠, trésorier payeur-général à Laval.

1887. Bouer, inspecteur des Eaux et Forêts à Aix.

1893. Boule, ✻, docteur ès-sciences, préparateur au Muséum d'histoire naturelle à Paris.

1887. Bringuier (F.), rédacteur en chef du journal l'*Agriculteur*, secrétaire du Comice agricole à Béziers.

1886. Brutails (Auguste), ✪ I., archiviste à Bordeaux.

1885. Bucquoy, ✻, ✪ A., ✠, médecin-major de 1re classe à Neufchâteau-les-Vosges.

1883. Camp (Aimé), ✻, ✪ I., inspecteur honoraire d'académie à Montpellier.

1895. Cannat (Paul), ✪ A., président de la Société d'études des sciences naturelles de Béziers.

Digitized by Google

MM.

1861. Capin (Léopold), ✪ I., proviseur de Lycée en retraite à Tarbes.

1888. Casamajor (Nestor de), ✪ I., conducteur des Ponts et chaussées, à Montpellier.

1881. Caubet (Jules), C. ✻, ✪ I., ✠, de Perpignan, contre-amiral.

1890 Caubert (A.), ancien magistrat, à Paris.

1873. Cayrol (François), ✪ I., de Perpignan, licencié ès-sciences, professeur au Lycée d'Avignon.

1889. Cerquand, ✪ A., à Paris.

1879. Charbalié (Alphonse), de Perpignan, receveur de l'Enregistrement à Paris.

1887. Codet (Jean), député, à Paris.

1870. Companyo (Louis), ✻, ✪ A., ✠, de Perpignan, docteur en médecine à Paris.

1873. Coronat (Pierre), C. ✻, de Latour-de-France, général de brigade.

1855. Crova (André), ✻, de Perpignan, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, membre correspondant de l'Institut.

1891. Danchez (le docteur), à Paris.

1873. Debeaux, O. ✻, pharmacien principal en retraite.

1890. Delpech (Albert), ✻, ✪ I., ✠, préfet de Maine-et-Loire.

1885. Delpech (Alphonse), ✻, ✪ A., président de Chambre honoraire à la cour d'appel d'Amiens.

1873. Depéret (Charles), ✪ I., de Perpignan, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Lyon.

1889. Desplanque (Emile), ✪ A., archiviste de la Ville à Lille.

Digitized by Google

MM.

1883. Donadieu (Frédéric), propriétaire, homme de lettres à Béziers.

1899. Dubocq (Charles), président du Syndicat agricole et fromagier de Lagniolle, château d'Huparlac (Aveyron).

1889. Durand (Edouard), ✪ I., inspecteur d'Académie.

1892. Essner, ancien directeur de l'usine de Paulilles.

1866. Fabre (Gustave), ✪ I., de Perpignan, principal du collège de Draguignan.

1874. Fagot, malacologiste à Villefranche de-Lauragais.

1884. Fédié (Louis), ✪ A., archéologue, président de la Société des Arts et Sciences de Carcasonne.

1883. Fulcrand, C. ✻, ✪ I., ✠, ancien colonel du génie, à Paris.

1874. Gandoger (Michel), naturaliste à Arnas (Rhône.)

1878. Garrigou, docteur en médecine à Toulouse.

1874. Gatumeau (Bonaventure), ✻, d'Amélie-les-Bains, médecin-major de 1re classe à Chartres.

1893. Gaudry (Albert), membre de l'Institut, professeur de paléontologie du Muséum d'histoire naturelle à Paris.

1873. Gauthier (Armand), ✻, membre de l'Institut.

1884. Ginestous (Marquis de), propriétaire au Vigan.

1868. Granboulan (Prosper), ✻, ✪ A., inspecteur d'Académie.

1869. Guillon (Anatole), ✻, ancien directeur des Contributions indirectes, à Niort.

1883. Guillot (le docteur), professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux.

Digitized by Google

MM.

1890. Guy (l'abbé), licencié ès-sciences mathématiques.

1875. Izarn (Joseph), ✿ A., de Perpignan, professeur de sciences physiques et naturelles au Lycée de Clermont-Ferrand.

1883. Jacomet de Boaça (Denis), ✠, de Prades, avocat général à la Cour d'appel de Poitiers.

1879. Joffre (Joseph), O. ✻, de Rivesaltes, colonel du génie, à Diégo-Suarez.

1866. Lacaze-Duthiers (H. de), O. ✻, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, rue de l'Estrapade, à Paris.

1896. Lacroix (Clément de), O. ✻, de Perpignan, chef de bureau au ministère de l'Intérieur.

1869. Lafargue (Albert), ✿ I., de Perpignan, professeur à Paris.

1866. Lafargue (Georges), ✻, ✿ A., ancien préfet, percepteur à Paris.

1889. Lainville, chimiste en chef de la douane à Bayonne.

1868. Lamotte-Tenet (Joseph), ✿ I., censeur au Lycée de Grenoble.

1889. Lapparent (de), ✻, O. ✿, inspecteur général d'agriculture.

1889. Larrazet (Auguste), ✿ A., ancien professeur d'école normale, à Paris.

1899. Leenhardt-Pomier (Jules), président de la Société centrale d'agriculture de l'Hérault.

1887. Mahy (de), député de la Réunion, ancien ministre, à Paris.

Digitized by Google

MM.

1859. Marès (Henri), ✻, membre correspondant de l'Institut et de la Société d'Agriculture de l'Hérault.

1860. Martin (Joseph de), docteur en médecine à Narbonne.

1888. Martin (Louis de), ✠, docteur en médecine, propriétaire, président du Comice agricole de Narbonne.

1887. Mas-Chancel (Auguste), ✪ I., de Prades, professeur agrégé au lycée de Montpellier.

1871. Ménétrier (Louis), ancien agent-voyer chef à Longchamps par Clairveaux-sur-Aube.

1878. Morer (Eugène), ✻, de Perpignan, médecin-major de 1re classe, à Châlons-sur-Saône.

1873. Morer (Sauveur), ✻, de Perpignan, médecin-principal de 2e classe, à Montpellier.

1860. Noguès (A. F.), de Laroque, professeur d'histoire naturelle, à Lyon.

1888. Pagès (Emile), ✪ I., de Perpignan, proviseur du lycée à La-Roche-sur-Yon.

1890. Pardieu (le comte de), ✠, ancien directeur des Haras à Perpignan.

1887. Passama-Domenech (Joseph), ✠, homme de lettres, à Paris.

1861. Pugens (Eugène), ✪ A., de Perpignan, ancien professeur au lycée de Chambéry.

1891. Purrey (le docteur), ✪ A., ancien inspecteur des Enfants Assistés à Perpignan.

1860. Ratheau, O. ✻, lieutenant-colonel du génie en retraite

1887. Regnier, commandant d'infanterie de marine, rue Gioffodo, 32, Nice.

Digitized by Google

MM.

1891. Rocafort (Jacques), ✪ A., de Perpignan, professeur au lycée de Nîmes.

1873. Rouffiandis (Isidore), ✪ I., de Perpignan, ancien inspecteur primaire, à Montpellier.

1873. Roumeguère (Casimir), botaniste à Toulouse.

1872. Rouville (Paul de), ancien doyen de la Faculté des sciences, à Montpellier.

1874. Sagui (François), O. ✻, de Perpignan, contrôleur de l'armée en retraite, à Vincennes.

1861. Sahut (Félix), ✻, ✪ I., ✠, ✠, président de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault.

1888. Salverte (Georges), maître des requêtes au Conseil d'Etat.

1880. Sarrau (Emile), C. ✻, ✠, de Perpignan, membre de l'Institut, inspecteur général de 1re classe des Poudres et Salpêtres à Paris.

1887. Sébline (Charles), O. ✻, sénateur, ancien préfet des Pyrénées-Orientales.

1888. Sorel (Georges), ✻, ancien ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Paris.

1868. Soucaille (Antonin), secrétaire de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire à Béziers.

1874. Souham, inspecteur des douanes, conchyliologiste, à Châlons-sur-Marne.

1893. Soulié (Frédéric), ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Mende (Lozère).

1892. Taillefer, ✪ I., ancien inspecteur primaire à Perpignan.

Digitized by Google

MM.

1893. Tallavignes (Charles), O. ✠, ingénieur agronome, directeur de l'école d'Agriculture d'Ondes (Haute-Garonne).

1869. Taudou (Antoine), ✪ I., de Perpignan, grand prix de Rome, professeur au Conservatoire de musique à Paris.

1887. Teyssonnière (Pierre), ✪ A., ✠, aquaforiste, rue Laférière, 4, à Paris.

1892. Tisseyre (Justin), C. ✻, ✪ I., de Sournia, commandant le XVIIe corps d'armée à Toulouse.

1894. Turié (François), de Perpignan, pharmacien de 1re classe, pharmacien colonial au Tonkin.

1880. Vallès (François), O. ✻, de Perpignan, inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées.

1878. Vignol (André), ✻, de Perpignan, médecin-major de 1re classe, médecin en chef de l'hôpital militaire à Tarbes.

1884. Ville (Jules), ✪ I., de Perpignan, professeur de chimie à la Faculté de médecine de Montpellier.

1879. Xambeu (François), O. ✠, ✪ I., principal honoraire, à Saintes.

Digitized by Google

Correspondants Etrangers

MM.

1883. Arabia y Salanas (Ramon), président de la Société catalane d'excursions à Barcelone.

1898. Andres Segura y Cabrera, docteur à la Havane (île de Cuba).

1883. Collell (Jaume), chanoine de la cathédrale de Vich.

1883. Fostera (Thomas), archéologue à Palma (Majorque.)

1897. Gordon y de Costa (Antonio de), docteur à l'Universi'é de la Havane (île de Cuba).

1883. Guimera (Ange), ✠, rédacteur en chef de la *Renaixensa*, à Barcelone.

1872. Marti, numismate, pharmacien à Puycerda.

1883. Mas-Riéra y Colomer (Arthur), à Barcelone.

1883. Masso-Torrents, directeur l'*Avenç literari, artistic, scientific* à Barcelone.

1900. Matas Joaquin y Arovitx, notaire à Bésalu.

1888. Mateu (Francès), directeur de l'*Illustracio catalana*.

1900. Monsalvatje y Fossas (Juan), homme de lettres à Gérone.

1885. Perxès (Jaime), propriétaire à Agullana.

1883. Riéra y Bertran, avocat à Barcelone.

1883. Roigt y Belesta (Juan), à Valls, province de Tarragone.

1890. Vancells y Marquès (José), avocat à Figuères.

1881. Verdaguer (R. P. Jacinto), prêtre, membre de l'Académie de Barcelone.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Composition du Bureau pour l'année 1900 5
Séance publique du 17 décembre 1899 7
Discours de M. Gustave Cazes, président de la Chambre de Commerce, vice-président de la Société 9
Allocution de M. Morlé, secrétaire-général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales 16
Rapport sur les récompenses agricoles décernées en 1899, par M. Paul Vuillier, membre résidant 18
Rapport sur le concours littéraire, par M. Frédéric Saisset, membre résidant 33
Liste des récompenses distribuées à la séance publique du 17 décembre 1899 40
Documents agricoles 46
Rapport annuel sur la situation du vignoble des Pyrénées-Orientales, par M. Léon Ferrer, président de la Société 59
La statistique vinicole, par M. Léon Ferrer, président de la Société 64
Quelques chiffres de statistique agricole, par M. Gustave Cazes, vice-président de la Société 77
Notes sur la loi concernant les accidents du travail et ses rapports avec l'agriculture, par M. le baron Hippolyte Desprès, membre résidant 82
Résumé des travaux de la section des Sciences pendant l'année 1899 87
Recherches rhodologiques dans les Pyrénées-Orientales, par M. le Dr Pons, membre résidant 93

Digitized by Google

Pages.

Etude comparative des Rosa micrantha Sm. et Rosa rubiginosa L. dans les Pyrénées-Orientales, par M. le Dr Pons, membre résidant..... 99

Recherches sur les modifications anciennes et récentes du bassin moyen de la Tet, par M. Julien Calas, membre résidant..... 107

L'annexion du Roussillon à la France. — La vacance du siège d'Elne (1643-1669), par M. l'abbé Ph. Torreilles, membre résidant..... 165

Expédition des marins et marchands roussillonnais sur les côtes de la Syrie et de l'Egypte pendant le moyen âge, par M. Pierre Vidal, membre résidant..... 221

La rue et l'église Saint-Mathieu, par M. Jean Guibeaud, membre résidant..... 258

Notice historique sur les communes de Ayguatébia, Railleu, Caudiès, Sansa et Oreilla, par M. l'abbé Giralt, curé de Fuilla, membre résidant..... 269

La mort du soir d'automne, poésie par M. Frédéric Saisset, membre résidant..... 313

Nécrologie..... 314

Liste des Membres de la Société..... 317

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Cmte D'Albiez

SOCIÉTÉ DES PYRENÉES-ORIENTALES

XLII

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ
AGRICOLE
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

FONDÉE EN 1833

Reconnue comme établissement d'utilité publique en 1841

QUARANTE-DEUXIÈME VOLUME

Faisons tous nos efforts pour qu'on puisse dire un jour : Il y eut à Perpignan une société d'hommes à intentions généreuses, dont les travaux furent utiles à leur pays.

(JAUBERT DE RÉART, Ier Bulletin, p. 4).

PERPIGNAN
IMPRIMERIE DE CHARLES LATROBE

1901

Digitized by Google

La Société n'entend approuver ni improuver les opinions émises dans les travaux qu'elle publie ; elles appartiennent à leurs auteurs qui en sont seuls garants.

Les lettres, mémoires, etc., etc., doivent être adressés au Président de la Société.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

AGRICOLE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMPOSITION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 1901

Président : M. FERRER (Léon), ✻, C. ☗, ◐ A., ✠.
Vice-Président : M. CAZES (Gustave), ✻, O. ☗.
Secrétaire-Général : M. AUGÉ (Eugène).
Trésorier : M. le Dr LUTRAND (Louis).
Archiviste : M. COT (Bonaventure).
Secrétaire-Général adjoint : M. AURIOL (Prosper), ☗.

SECTION AGRICOLE

Le Président de la Société.
Secrétaire : M. ESCARGUEL (Henri).

SECTION SCIENTIFIQUE

Directeur : M. le Dr DONNEZAN (Albert), ✻, ◐ A., C. ✠.
Secrétaire : M. le Dr DE LAMER (Paul), ◐ A.

SECTION LITTÉRAIRE

Directeur : M. VIDAL (Pierre), ◐ I.
Secrétaire : M. SAISSET (Frédéric).

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE

DU 23 DÉCEMBRE 1900

L'an 1900 et le dimanche 23 décembre, à 4 heures de l'après-midi,

La *Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales* a tenu sa séance publique à l'Hôtel-de-Ville, salle Arago, sous la présidence de M. Léon Ferrer, président de la Société.

Avaient pris place sur l'estrade aux côtés du Président : M. le Préfet ; M. le docteur Emile Parès, président du Conseil général ; M. Caulas, maire de Perpignan ; M. Denis, président du Tribunal de Commerce ; M. Gustave Cazes, président de la Chambre de Commerce ; M. de Vedia consul d'Espagne ; M. Emile Brousse, président du Syndicat Agricole ; M. le docteur Etienne Batlle, président de l'Association polytechnique ; M. Vidal de la Blache, colonel du 12e de ligne ; M. Malavoy, lieutenant-colonel d'artillerie ; M. Morlé, secrétaire général de la Préfecture ; MM. Masnou et Buet, conseillers de Préfecture, MM. le docteur Paul Pujade, Emmanuel Brousse et Georges Drogart, conseillers généraux, de nombreux chefs d'administration, et un grand nombre de membres de la Société.

Digitized by Google

Durant la séance l'excellente musique du 12e a fait entendre divers morceaux qui ont été vivement applaudis.

M. Ferrer, président, prononce une allocution.

M. Prosper Auriol donne lecture du rapport sur les récompenses agricoles, rédigé par M. Ernest de Bruguère, empêché d'assister à la séance par suite d'un deuil récent.

M. Frédéric Saisset donne lecture de deux charmantes poésies.

Avant qu'il soit procédé à la distribution des récompenses, M. le Préfet prend la parole; tout d'abord il exprime la satisfaction qu'il éprouve d'avoir à remettre les médailles d'honneur aux ouvriers agricoles. Il adresse ensuite toutes ses félicitations à M. Ferrer à l'occasion de la haute distinction dont il vient, le premier de la région, d'être l'objet, sa nomination au grade de Commandeur du Mérite agricole.

L'Assemblée, par ses applaudissements, s'associe aux sentiments si bien exprimés par M. le Préfet.

La proclamation des récompenses est faite par M. Augé, secrétaire général, et il est procédé à la remise des médailles, diplômes et primes.

La séance est levée à 5 heures 30.

Le Secrétaire général,

Eugène Augé.

Digitized by Google

DISCOURS

De M. Léon FERRER, Président de la Société

Au moment où une commission de la Société visitait cette année les propriétés concourant à nos récompenses et que, parcourant les vignobles, elle admirait sur son passage les belles grappes, pleines de promesses, suspendues en grand nombre sur des pampres d'une splendide végétation, elle était loin de prévoir le désastre qui les menaçait.

Après une campagne vinicole qui se terminait avec de grandes déceptions, le producteur se réjouissait à la vue d'une récolte exceptionnellement belle. Une déception nouvelle l'attendait. La pluie presque continue, tombant en abondance pendant la période de la vendange, devait exercer une bien fâcheuse influence sur la quantité, mais plus encore sur la qualité du vin, au point de vue de son degré alcoolique et de sa coloration.

En outre, le vin produit s'écoule très difficilement et à des prix par trop minimes.

Le viticulteur, nous ne pouvons le dissimuler, souffre beaucoup de cet état de choses et il faut constater que

Digitized by Google

la propriété traverse une des crises les plus pénibles que nous ayons connues.

Aussi, ce jour qui pour la Société agricole est une véritable fête, ce jour où elle a la satisfaction, grâce à la libéralité de M. le Ministre de l'agriculture, de décerner des récompenses, au nom du Gouvernement de la République, et de mettre ainsi en relief les agriculteurs, grands et petits qui, marchant dans la voie du progrès, ont droit à nos éloges et à nos encouragements, ce jour est assombri par l'inquiétude que nous cause une situation bien digne d'intérêt.

Il ne faut pourtant pas s'abandonner.

L'année qui va s'ouvrir nous apporte des espérances. La loi de 1897 sur les droits d'octroi va recevoir dans peu de jours son application. Aucun sursis nouveau, nous en avons l'assurance, ne sera accordé aux villes retardataires.

L'application de cette loi dont les résultats ne peuvent être douteux, ne fera d'ailleurs que précéder de peu, nous l'espérons bien, la suppression complète de ces droits.

Nous aurons aussi, nous n'en voulons pas douter malgré l'opposition qu'elle paraît rencontrer au Sénat, la loi sur le régime des boissons, déjà votée par la Chambre des députés.

Certes, cette loi n'est pas l'idéal, mais, sauf l'article relatif au sucrage, elle constituera un vrai progrès.

Au dernier congrès tenu à Carcassonne, dans la séance privée des délégués des associations agricoles qui a précédé la réunion publique, il a été proposé de demander et de n'accepter que la libération totale du vin.

Digitized by Google

La délégation de notre Société, comme celle du Syndicat agricole, a refusé de s'associer à cette proposition. Depuis plus de 20 ans la viticulture réclame la réforme de l'impôt des boissons. Fallait-il risquer de la retarder encore en se montrant trop exigeant ? D'ailleurs cette libération totale n'est pas à désirer. Ce serait se faire grande illusion de croire qu'exonéré de tout droit, libre de toute entrave, le vin n'aurait plus à redouter les fraudes. L'intérêt du producteur, selon nous, veut qu'il reste au fisc un droit de contrôle.

Examinons rapidement les points essentiels de cette loi que nous persistons à considérer acquise.

Elle supprime les droits de détail, d'entrée et de taxe unique perçus actuellement par la Régie. Ces droits sont iniques. Leur suppression, attendue depuis si longtemps, exonère le vin dans des proportions assez importantes, puisque l'ensemble de ces dégrèvements est évalué par le ministre des finances à plus de 155 millions. C'est un cadeau que la Viticulture n'a pas à dédaigner.

La seule taxe conservée est le droit de circulation. Ce droit doit être maintenu. Si nous avons une critique à formuler, en ce qui concerne notre région, c'est qu'il n'ait pas été fixé à 1 franc par hectolitre, comme l'avait demandé notre Société. La loi supprime l'exercice, mais assujettit les débitants à une certaine surveillance qui a fait dire à un orateur du Sénat qu'il n'était supprimé que dans les mots. Cette surveillance, nous devons, nous, l'approuver. Elle est utile aux intérêts que nous soutenons.

Le paragraphe relatif aux vendanges fraîches ne nous satisfait pas entièrement. Il nous paraît laisser une fissure

Digitized by Google

que nous redoutons de voir s'élargir; mais il convient pourtant de réserver un jugement. La question des bouilleurs de cru paraît équitablement résolue.

Nous n'insisterons pas, si ce n'est sur l'article relatif au sucrage.

Je suis heureux d'avoir l'occasion ici de remercier notre député, M. Pams, et de lui adresser, au nom de la Société, mes sincères félicitations. Il a défendu avec éloquence et une rare vigueur un amendement qui répondait à nos vœux et aux véritables intérêts de la viticulture. Il n'a pu réussir à entraîner une majorité, rencontrant ligués contre nous, les représentants des départements du Nord, à qui on a tant accordé de faveurs cependant, surtout avec les primes d'exportation, et les députés de quelques régions à faible production, qui éprouvent le besoin de l'augmenter.

L'amendement présenté par notre député a été repoussé et, à sa place a été voté un article qui maintient le bénéfice du droit réduit aux sucres destinés à la boisson familiale, jusqu'à concurrence de 40 kilos par membre de la famille et par domestique.

Le bénéfice de ce droit réduit doit être, il est vrai, réservé au seul récoltant, à l'exclusion de l'acheteur; mais nous ne pouvons nous empêcher d'y voir un danger de fraude à redouter.

L'application de la loi sur les droits d'octroi et le vote, que nous escomptons, de la loi des boissons, amèneront-ils un changement immédiat à la situation actuelle?

Il serait peut-être téméraire de le dire. Le consommateur en ressentira bien immédiatement les effets; mais

Digitized by Google

il faudra sans doute attendre pour juger ce qu'ils seront chez le producteur.

La mévente ne paraît pas pouvoir cesser immédiatement. Il y a pour cela différentes causes.

On accuse la surproduction et, à ce sujet, la lutte semble devoir reprendre entre libre-échangistes et protectionnistes. Un savant économiste, M. Macquart, dans un discours tout récent, souhaite que l'opinion en France revienne à des idées économiques plus libérales et ne recherche plus la protection de l'Etat.

Dans le camp opposé, on soutient que le régime de la protection facilite le développement de l'exportation et l'écoulement des produits à l'intérieur. M. Jules Domergue déclare que si les cultivateurs savent produire, ils ne savent pas vendre et dit que la situation commande aux viticulteurs une mise en rapports plus directs du producteur et du consommateur.

Sans s'arrêter à ces discussions, restons sous le régime actuel et cherchons ailleurs les moyens d'améliorer ou de changer notre situation.

Demandons à l'Etat de combattre les fraudes et de les réprimer rigoureusement.

J'ai toujours été et je demeure convaincu que le danger le plus à redouter pour la vente de nos produits, c'est la fabrication.

C'est à elle que nous devons, pour une grande part, le discrédit dont on a voulu frapper l'usage du vin et la campagne injuste et inqualifiable à laquelle on s'est livré.

Ce qu'il y a de tristement piquant, c'est que, dans quelques régions, sur le conseil même de médecins, le

Digitized by Google

vin a été remplacé par la bière. Or, il vient de se produire ces temps derniers une série d'empoisonnements, en Angleterre, dus, cela a été constaté, à l'emploi des glucoses dans la fabrication de cette boisson.

Nous étions donc bien inspirés, M. Cazes et moi, lorsqu'au sein du conseil d'hygiène, comme dans la Société, nous provoquions des vœux pour obtenir du gouvernement la prohibition des glucoses.

Cette prohibition, la Société persistera à la demander.

A côté des diverses branches de l'agriculture que la Société récompense, la sériciculture, grâce à la subvention spéciale du Conseil général, ne se trouve pas oubliée et c'est une satisfaction pour nous de signaler chaque année quelques-uns de nos sériciculteurs. Ils méritent bien nos encouragements, car leurs résultats sont peu rémunérateurs, malgré la supériorité de leurs produits.

Notre département reste à la tête des contrées sericicoles pour la pureté de la graine et ses rendements. Les renseignements officiels du Ministère de l'Agriculture constatent que la moyenne de cocons par 25 grammes de graines y dépasse 70 kilogrammes, alors que la moyenne varie de 30 à 50 kilos dans les autres départements.

Après les récompenses décernées aux agriculteurs, la Société éprouve un vrai plaisir à désigner, chaque année, des ouvriers agricoles remplissant les conditions voulues pour obtenir la médaille d'honneur du Ministère.

Notre fête est complète lorsque nous voyons ces bons et loyaux serviteurs, attachés depuis trente ans au moins à la même exploitation, recevoir cette médaille.

Nous remercions vivement M. le Préfet, si dévoué à

Digitized by Google

nos intérêts, d'accueillir nos propositions avec autant de faveur et nous sommes pleins de gratitude à l'égard de M. le Ministre, qui veut bien accorder ces médailles à l'occasion de notre séance annuelle.

Les questions agricoles qui intéressent notre Société et qui sont au premier rang dans la mission qu'elle poursuit, ne sont pas les seules dont elle continue à s'occuper. Notre Bulletin en fait foi.

Cette année encore, nous avons eu des travaux scientifiques et historiques d'une sérieuse importance, et j'ai le doux devoir de rendre hommage aux infatigables collègues qui ne nous ménagent pas leur concours.

M. le docteur Pons nous a fait part de ses recherches botaniques, tandis que M. Calas nous montre et nous explique les modifications anciennes et récentes du bassin moyen de la Tet. MM. l'abbé Torreilles, Vidal et Giralt continuent à nous entretenir de l'histoire de notre cher Roussillon.

En dehors de ces travaux imprimés dans notre recueil, d'autres nous ont été adressés, parmi lesquels je ne puis m'empêcher de citer le livre sur la Tuberculose de notre collègue le docteur Pujade.

L'intérêt de ce livre est si grand que je voudrais pouvoir l'analyser ; mais je ne puis ici que féliciter l'auteur d'avoir fait œuvre utile en l'écrivant, et c'est de grand cœur que je le fais.

Les sections des sciences et des lettres ont eu à décerner quelques récompenses, moins nombreuses qu'elles ne l'auraient désiré. Aussi devons-nous exprimer le regret que l'appel fait ici, l'an dernier, à la place que j'occupe, par M. le président Cazes, n'ait pas encore été entendu.

Digitized by Google

ALLOCUTION

De M. le PRÉFET

MESSIEURS,

C'est un insigne honneur pour moi d'être appelé à remettre aux travailleurs agricoles les Médailles d'honneur que vient de leur décerner le Gouvernement de la République. Ils ont mérité onze médailles, dont deux médailles d'argent. Ouvriers agricoles, chefs vignerons, régisseurs, gardes-banniers, tous se rencontrent ici, collaborateurs de l'œuvre sainte, de l'industrie primordiale.

Signalés à l'attention de M. le Ministre de l'Agriculture par la Société agricole des Pyrénées-Orientales, ils n'ont pas tardé à recevoir leur récompense. A ces pacificateurs par essence, la République remet son effigie et ses couleurs, qui sont celles de l'arc-en-ciel. Honneur à eux, pionniers du travail, vétérans de la fidélité.

Dans toute armée, à côté de ceux qui livrent la bataille, il y a celui qui les inspire et vous ne me pardonneriez pas d'oublier cet inspirateur, j'ai nommé M. Léon Ferrer. Auteur de savants mémoires, centre du mouvement agricole dans le département, il était donc bien juste qu'il représentât au fauteuil de la présidence vos élus, retenus actuellement dans les Chambres par

Digitized by Google

l'achèvement de cette grande Réforme des Boissons que l'un d'eux, M. Jules Pams, défendit à la tribune avec sa pénétrante éloquence.

Vous l'avez constaté tout à l'heure encore, M. Ferrer sait, aux heures douloureuses, élever bien haut le drapeau de la Défense agricole, devenue, elle aussi, l'Action agricole.

Le rapport que nous venons d'applaudir rendait un hommage, auquel je tiens à m'associer, au nouveau commandeur du Mérite agricole, le premier de notre région [1]. Grand fut son apport à l'étude des tarifs douaniers, du remplacement des octrois, de la loi contre les vins artificiels dont l'auteur, M. Emile Brousse, honore de sa présence cette cérémonie.

Je termine, Messieurs, par une réflexion. Au Gouvernement qui accorde à M. Léon Ferrer la distinction la plus haute, il serait impossible d'adresser l'apostrophe célèbre : « Vous ne savez pas être juste. »

[1] M. le Préfet a prononcé cette allocution après la lecture du rapport de M. de Bruguère.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES RÉCOMPENSES AGRICOLES

Décernées en 1900

Par M. DE BRUGUÈRE, membre résidant

Officier du Mérite agricole.

Le voici venu ce jour cher à ceux qui, comme vous, s'intéressent aux choses de l'Agriculture.

En effet, fidèle à sa tradition et à son programme qu'elle suit avec un zèle soutenu, la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales s'est imposé le doux devoir de distribuer, tous les ans, grâce aux libéralités dont elle est l'objet de la part du Gouvernement de la République, des récompenses aux propriétaires, agriculteurs ou serviteurs ruraux qui, par leur labeur incessant, leur activité, leur ingéniosité, leur dévouement et leur fidélité, ont su les mériter, et elle a bien voulu me charger du périlleux honneur de vous en faire, cette année, le compte-rendu.

Je n'ai pu m'y soustraire, mais je le regrette pour vous qui étiez habitués à entendre des hommes autrement

Digitized by Google

compétents que moi dans la matière, des écrivains, qui, non contents de vous retracer dans leurs rapports fortement documentés, les mérites des candidats, savaient vous captiver par l'élégance de la forme, entourer leur récit de considérations ou d'aperçus qu'appréciaient ceux qui ne sont pas insensibles à l'art de bien dire et qui constituaient, en tous cas, pour tous, un véritable enseignement.

Je suis donc mal venu à parler, mais je n'hésite pas, sachant que je puis compter sur votre indulgence, et je vous en remercie d'avance.

Sans remonter à la plus haute antiquité, sans vous parler de Cyrus qui, dit-on, plantait lui-même ses arbres fruitiers, ni des plus célèbres d'entre les Romains qu pleins de simplicité et de grandeur, s'adonnaient à l'agriculture et revenaient à elle, après avoir rempli les premières charges de la République, toujours prêts à redevenir les défenseurs de la Patrie, je vous dirai qu'elle est encore, et surtout aujourd'hui, en très grand honneur et qu'elle compte, parmi ses plus zélés partisans, les hommes les plus éminents et les plus érudits de notre société moderne.

Elle attire, elle séduit, elle captive, elle passionne même, quand il s'agit de vaincre des difficultés, de résoudre les problèmes multiples touchant les divers modes de culture et de combattre les fléaux malheureusement nombreux qui la menacent.

Rien n'est au-dessus d'elle, quand on s'en occupe avec intelligence, en suivant les progrès de la science et les sages avis qui lui sont donnés par les Sociétés qui, comme la nôtre, ne cessent d'élever leur grande voix,

Digitized by Google

répandant à flots la lumière, propageant les bonnes méthodes et, le flambeau de la science à la main, éclairant le viticulteur dans la route ardue qu'il doit suivre.

Nous devons donc l'encourager de tous nos efforts, la seconder de notre mieux, lui donner de bons conseils, les vulgariser le plus possible pour arriver à faire disparaître la routine, cette plaie née de l'ignorance dont on a le regret de constater l'existence dans certaines parties arriérées de notre département, mais qui, je dois le dire, est en bonne voie de décroissance, depuis que les saines doctrines se vulgarisent.

Ainsi, quoi de plus lamentable, pour parler de nos vergers, que de voir l'état de certains arbres fruitiers qui ne sont jamais taillés et ne sont, la plupart du temps, même pas travaillés; on les voit étaler une opulente mais inutile végétation, parfois même couverts de bois mort et d'insectes. Si vous interrogez leurs propriétaires, si vous les engagez à renoncer à ce déplorable abandon, ils vous répondent en souriant, qu'ils ont mieux à faire et que les fruits viennent, quand même, en abondance. Il est certain qu'avec notre climat exceptionnel et notre soleil, les fruits ne manquent pas; ils sont souvent même, d'après moi, trop nombreux; mais il est non moins certain que lorsqu'ils sont soignés ils acquièrent un plus grand développement, deviennent plus savoureux et obtiennent à la vente des prix bien plus rémunérateurs. C'est donc faire œuvre utile que de combattre, par des démonstrations sur les lieux même, par des cours de taille raisonnée, l'erreur de ces travailleurs arriérés et de leur faire comprendre, dans leur intérêt, comme dans

Digitized by Google

l'intérêt général, que les arbres fruitiers ne peuvent que gagner à être mieux traités.

Malgré cette légère critique, je dois dire, à la louange des jardins que nous avons visités, que certains ne laissaient rien à désirer et que les règles de l'arboriculture y étaient fort bien observéos : j'ajoute que la culture maraîchère a fait de grands progrès et qu'elle a mis en renom dans les parties les plus reculées de la France et de l'Etranger la saveur et la beauté de nos produits et de nos primeurs, améliorés par les constants efforts de cette classe si intéressante et si laborieuses de nos vaillants jardiniers.

Notre département, que je ne chercherai pas, Messieurs, à vous décrire, après ceux qui, dans leurs guides sur le Roussillon et la Cerdagne, en ont retracé son double horizon de la mer et des Pyrénées, rempli par les tableaux des vallées de l'Agly, de la Tet et du Tech, est, avant tout, un pays agricole. « Rien, dit notre émi-
« nent collègue, M. Alphonse de Bordas, dans son remar-
« quable rapport sur les récompenses de 1892, n'est plus
« varié que ses cultures. Elles diffèrent d'un canton
« à l'autre, comme diffèrent, à quelques kilomètres
« de distance, les sites pittoresques du Roussillon.
« Elle varie comme varie l'altitude des diverses parties
« qui débordent de la Méditerranée, s'élève, ici par
« pentes insensibles, là, par brusques ressauts jusqu'aux
« sommets des Pyrénées. On dirait que la nature s'est
« complue à composer dans un espace restreint une
« réduction de la France sous ses aspects divers, avec
« ses plaines, ses coteaux et ses montagnes, montrant
« toute la diversité de sa faune et de sa flore, offrant

Digitized by Google

« la douceur du climat de Nice, dans la plaine, et la « rigueur des plus rudes hivers du Nord, sur les hauts « plateaux ou sur le sommet des montagnes. »

On ne saurait certes mieux dire et je n'ai pu résister à reproduire ces lignes si justes et si poétiques.

En dehors de l'agriculture, l'Industrie minière a pris, depuis quelques années, un certain développement, grâce aux compagnies qui exploitent les richesses métallurgiques renfermées dans les flancs de nos montagnes, aux voies de communication dont notre éminent et sympathique Préfet ne cesse, avec l'appui du Conseil général, de doter notre pays, jadis si déshérité, aux voies ferrées qui n'ont pas dit leur dernier mot, grâce enfin au progrès de la science et au merveilleux outillage dont elle dispose. Il est à désirer que ce mouvement industriel se développe de plus en plus dans l'intérêt des populations de nos montagnes, ce qui n'est pas douteux, étant donné la variété et la richesse des gisements découverts et à découvrir.

Mais ce qui surtout occupe la plus grande place, c'est la culture de cette petite plante que l'on nomme la « Vigne ».

Apportée, dit-on, par les Phocéens et originaire de l'Asie, comme la plupart de nos arbres fruitiers, elle est une des plus riches productions du sol français. Jugez-en.

Elle couvre des millions d'hectares.

Elle assure les moyens d'existence de dix millions de français, représente une valeur de 7 milliards de francs et procure à la France un revenu annuel de plus d'un milliard.

Cette plante est donc passée à l'état de puissance et de puissance colossale.

Digitized by Google

Voyez maintenant son rendement, d'après les statistiques du ministère de l'Agriculture, pendant les cinq dernières années :

1895.....	26.687.000	hectol.
1896.....	44.656.000	—
1897.....	32.351.000	—
1898.....	32.282.000	—
1899.....	47.907.000	—
1900.....	65.000.000	d'hectolitres

pour la France, chiffre dépassé trois fois seulement dans siècle.

Ceux qui l'introduisirent, pour la plus grande joie de nos pères et pour le maintien de la vieille gaîté Gauloise, ne prévoyaient certes pas un pareil résultat et ne pouvaient se douter de la révolution économique et sociale qui en serait la conséquence.

Quand la vigne va, tout va ; on la trouve aujourd'hui sur tous les points du globe, étendant son empire dans l'ancien Monde, de l'Océan jusqu'au Turkestan et aux confins de l'Extrême-Orient, se propageant dans les Mondes nouveaux ouverts à l'activité humaine ; sa cause est générale et universelle, c'est la plante colonisatrice par excellence; elle marche comme la civilisation. Malheureusement je dois le dire, elle a débordé, un peu partout, de ses limites naturelles : En Roussillon principalement, où elle n'occupait jadis que les coteaux et les aspres, se contentant de ce relief de notre pays, depuis le rivage de la mer jusqu'à une altitude de 600 mètres, fleurissant même d'après Marca jusqu'en Cerdagne et Prats-de-Molló, et non contente de supplanter le modeste emblème de la Paix, l'Olivier, qui vivait pacifiquement

Digitized by Google

à ses côtés depuis des siècles, elle a envahi les fertiles alluvions de la Salanque, les sols arables et labourables, tout ce qui fut le grenier de nos pères. Le résultat de ce débordement a paru être, jusqu'ici, avantageux, mais le sera-t-il dans l'avenir ? Permettez-moi d'en douter. Que les propriétaires de ces riches contrée ne m'en veuillent pas de ma franchise, devant faire œuvre impartiale dans ce rapport.

Ces terrains étaient autrefois réservés à la culture maraîchère, aux fourrages et aux pâturages, ces deux grandes mamelles qui étaient certes loin d'être improductives ; en les convertissant en vignes on a donné naissance à des vins qui ne ressemblent en rien à ces merveilleux produits qui, sous le nom de *Roussillons*, étaient si recherchés pour les coupages et qui avaient porté loin le grand renom de notre département.

Ce renom est bien près de disparaître, car la quantité nuit à la qualité, ce qui amènera ce fâcheux résultat que ceux qui ont la qualité se laisseront entraîner, eux aussi, à faire de la quantité, au détriment de nos produits. Le mal ne serait pas grand si n'était la surproduction que cela entraîne fatalement, laquelle commence à nous être si funeste et le sera bien plus encore, si on n'arrête le cours de ces plantations, ruineuses par les travaux qu'elles exigent et par les mécomptes qui en sont la conséquence.

La Commission a constaté, dans ses tournées, le rude effort qui a été accompli et les résultats prodigieux qui ont été obtenus.

Elle a entendu, avec plaisir, les explications qui lui étaient données par ces hardis travailleurs, pour triompher des difficultés qu'ils avaient eu à surmonter ; tous

Digitized by Google

étaient heureux, contents et pleins d'espoir dans l'avenir; ils supputaient, par avance, le nombre d'hectolitres qu'ils récolteraient, le prix auquel ils les vendraient et mettant en regard le chiffre de leurs dépenses, ils comptaient faire honneur à leurs affaires. Hélas! tous ces calculs, toutes ces prévisions ont été cette année, complètement déjoués ; l'éternelle histoire de Perrette et du Pot au lait!

Une crise sans exemple, dont il faut bien parler, puisqu'elle met en émoi le Monde Viticole et Financier, sévit d'une manière inquiétante et menace la fortune publique!

La presse Régionale et Locale, avec un zèle dont on ne saurait trop la louer, se faisant l'écho de nos doléances et de nos justes revendications, s'est émue de la situation qui est faite à nos vignobles et a entrepris une énergique campagne pour nous venir en aide.

Qu'elle me permette de lui adresser ici, le tribut de notre bien vive gratitude; en plaidant notre cause elle a plaidé celle des milliers de travailleurs dont le sort est lié au nôtre.

Mais cette crise d'où vient-elle ? Quelle est son origine ? Quelle sera sa durée ?

On l'attribue à la surproduction et on a prétendu qu'elle seule était la cause du mal dont nous souffrons; il est certain que par suite de l'exhubérance des plans américains, des fumures copieuses et des plantations faites dans les terres d'alluvions, que je regrettais plus haut de voir détournées de leur culture primitive, les vignobles ont beaucoup donné cette année, mais il est non moins certain que dans notre département, comme dans l'Hérault, l'Aude et le Gard, la production a été diminuée

Digitized by Google

par les pluies et les inondations. Quoiqu'il en soit il y a eu réellement surproduction, c'est indéniable; mais croyez-vous que la consommation n'en viendrait pas à bout, si elle restait ce qu'elle doit être ?

Croyez-vous que si le vin n'était pas dénaturé, n'était pas revu, non corrigé, mais considérablement augmenté par certains industriels peu scrupuleux, il ne trouverait pas à s'écouler d'une façon normale et à un prix raisonnable? Nos bons vins, et ici je ne m'adresse pas à notre Commerce local qui est irréprochable, sont le plus souvent méconnaissables lorsqu'ils arrivent chez le consommateur, et celui-ci, fatigué de boire un jus qui n'a rien de divin, finit par s'en détacher au profit de la bière, du cidre et même de l'eau; la meilleure preuve de ce que j'avance est dans la satisfaction qu'éprouve ce même consommateur, lorsqu'il reçoit directement du vin de la propriété. Il s'est créé dans les grandes villes, tout le monde le sait, des fabriques qui inondent le marché de mixtures imitant le vin, ce qui constitue une véritable tromperie sur la qualité de la marchandise. — Pourquoi ne la réprime-t-on pas ? Pourquoi n'enraye-t-on pas l'abus du sucrage qui permet de doubler, de tripler même les récoltes, ce qu'a démontré fort clairement et fort éloquemment, avec son indiscutable compétence, notre éminent et toujours dévoué Représentant M. Jules Pams, dans l'amendement qu'il a proposé et qui malheureusement n'a pas été voté ? Pourquoi hésite-t-on encore à abaisser le prix des transports et les droits d'entrée exhorbitants, disons le mot, draconiens, qu'on prélève et qui doublent le prix du vin ?

Voilà comment le Vin français se trouve aujourd'hui

Digitized by Google

en défaveur, pourquoi nous ne vendons pas nos produits, ou pourquoi nous les vendons à un prix dérisoire qui ne couvre même pas nos frais.

Il n'est que temps, Messieurs, de réagir contre une pareille situation qui, en consommant notre ruine, après les lourds sacrifices que nous nous sommes imposés, après les efforts surhumains que nous avons faits pour reconstituer le vignoble National, atteint aussi la fortune publique et cause un mécontentement général. Le mal est grand, plus grand qu'on ne le pense et la misère commence à se faire sentir. Que nos représentants, que nos gouvernants qui entendent nos cris de détresse, nous viennent promptement en aide. Comme on dit au Palais, il y a la plus extrême urgence ! Quand la maison brûle, il faut éteindre l'incendie et non discourir.

Qu'ils se mettent résolûment à l'œuvre pour nous donner enfin ces lois salutaires que nous réclamons depuis si longtemps et qui s'imposent aujourd'hui. Je ne les énumère pas pour ne pas allonger, vous les connaissez tous. La plus importante, selon moi, c'est, en dehors de l'abaissement des droits de toutes sortes qui entravent le vin, la répression énergique de la fraude d'où qu'elle vienne, car la fraude, voilà l'ennemi !

Avec ces lois, et celles sur les boissons qu'on vient de voter, quelque imparfaite qu'elle soit, le mal ne sera pas sans remède. Ne vous laissez donc pas décourager, braves viticulteurs qui m'écoutez ; ne nous laissons pas abattre. N'imitons pas certains pessimistes qui, parodiant une phrase célèbre d'un grand orateur, ne cessent de clamer :

La viticulture se meurt, la viticulture est morte !

Digitized by Google

Non, Messieurs, la Viticulture française, si elle est en danger, n'est pas morte et ne saurait mourir ; elle subit une crise qui, nous l'espérons, ne sera que passagère. Quelles sont les Industries, quels sont les Peuples, quels sont les Etats qui n'en ont pas éprouvé ?

Ne traversent-ils pas une crise autrement redoutable et autrement supérieure à la nôtre, ces malheureux laboureurs dont on incendie les fermes, dont on égorge les femmes et les enfants, dont on détruit le patrimoine sacré et qui luttent désespérement et lutteront jusqu'à la dernière heure pour sauvegarder leur indépendance et leurs biens, comme l'a dit leur héroïque Président Krüger dans la tournée triomphale qu'il vient de faire ?

Eh bien, nous aussi, luttons, luttons toujours et quand même, mais pacifiquement, et nul doute qu'avec l'appui des pouvoirs publics et l'égide de la loi qui vient d'être votée, nous ne finissions par triompher, notre cause étant juste et sacrée, comme tout ce qui touche aux intérêts primordiaux de la France !

Ceci dit, en vous priant d'excuser ce trop long préambule, j'arrive à notre concours agricole de cette année. Ce sont les arrondissements de Perpignan et de Prades qui avaient cette fois à concourir; nombreuses, très nombreuses même, ont été les demandes que la commission a eu à examiner. Elle l'a fait avec le plus grand soin, regrettant d'avoir été forcée d'ajourner certains candidats dont les propriétés ne remplissaient pas toutes les conditions voulues. Qu'ils ne se laissent pas décourager, la Société ne demandant qu'à pouvoir leur témoigner tout l'intérêt qu'ils méritent, et qu'ils briguent l'an prochain ses suffrages, en nous présentant leurs terres

Digitized by Google

dans un parfait état d'entretien. A part certaines défaillances qui nous empêchent de les primer, hâtons-nous de dire que nous avons constaté partout de grands progrès et une noble émulation. Nos propriétaires sont pleins de zèle, très laborieux ; tous cherchent à améliorer leur sol, profitant des bons conseils que leur prodigue notre Société. Tout cela ne peut que porter ses fruits et amener le Roussillon, si fertile et si bien doté par la nature, à une ère de prospérité, obscurcie momentanément, qui récompensera les propriétaires, nous l'espérons du moins, des lourds sacrifices qu'ils se sont imposés.

Parmi ceux qui ont le plus fixé l'attention de la commission, citons d'abord le domaine de M. Victor Alboize à Saint-Jean-Lasseille, notre Lauréat de cette année et celui de M. Eugène Ginestou à Finestret.

§ 1er. — Viticulture

M. Victor Alboize, notre compatriote par alliance, plusieurs fois Lauréat dans divers Concours, nous fait visiter son domaine, uniquement composé de 27 hectares de vigne, dont 21 en plein rapport, situé dans la fertile plaine de Saint-Jean-Lasseille.

Les plants cultivés sont le Carignan, l'Aramon, le Moscatel-Bouschet, l'Alicante-Bouschet et d'autre cépages dont je parlerai plus loin.

M. Victor Alboize est un viticulteur très distingué, fort bien secondé par son régisseur M. Sarmet Joseph qui, lui aussi, a de nombreuses récompenses à son actif.

Ce vignoble, que la Commission a visité dans toute son

Digitized by Google

étendue, reconstitué en entier par son propriétaire, mérite une mention spéciale ; ce n'est pas un Vignoble, c'est un Jardin ; l'année dernière il a donné 2300 hectos et cette année 2600 environ. Les plants sont généralement tenus un peu haut, pratique que nous ne cessons de conseiller et que nous serions heureux de voir se généraliser pour la bonne aération et la maturité du raisin.

A la vigne « Cous Clots », de trois hectares et demi, plantée en 1899, nous avons remarqué un greffage de cette année d'une remarquable vigueur. On ne peut rien voir de pareil, les souches atteignaient une hauteur de 1 mètre 50 à 2 mètres et étaient chargées de raisins. On dirait une plantation de 5 ans. Il y a plusieurs porte-greffe très variés, et c'est dans leur choix, dans leur adaptation au sol, que M. Alboize a révélé ses grandes qualités de viticulteur.

Citons d'abord le Riparia-Rupestris n° 3309 de Couderc, puis le n° 3306 aussi de Couderc, planté en boutures, qui a servi à remplacer les manquants, enfin le 111, 14 de Millardet, le Solonis Riparia 1616 de Couderc, 2 rangées de 1209.2 Mouvèdre-Rupestris de Couderc et 2 rangées de Riparia-Gloire.

De tous ces plants, on ne sait lesquels il faut admirer le plus, car tous se comportent admirablement dans ce sol généreux, sablonneux et profond. Nulle part, dans notre tournée, excepté chez M. Eugène Ginestou à Finestret, dont nous parlerons tout à l'heure, nous n'avons vu rien de comparable comme vigueur et exhubérance ; cela tient évidemment à la richesse du sol, mais aussi à la bonne adaptation des plants si intelligemment et judicieusement choisis et aux soins exceptionnels qu'y donne

Digitized by Google

le régisseur Joseph Sarmet, passé maître en Viticulture.

Il y a dans ce vignoble un champ d'étude très intéressant à observer qui a longtemps retenu l'attention de la Commission.

Avant les vendanges, M. Alboize a soin de sélectionner les greffons et de faire attacher à un fil de fer les plus beaux raisins, ce qui lui donne des produits ne laissant rien à désirer.

A cause de la richesse de ces terres, le greffage se fait de bonne heure. On y travaille dès fin février et la réussite dépasse toutes les espérances.

Il est vrai que les fumures employées sont très variées; du sang desséché, des tourteaux sulfurés, des engrais azotés, des phosphates précipités, des Scories Thomas, des gadoues ou balayures, ou du terreau provenant du curage de certaines rigoles; rien n'est perdu et l'engrais conserve toute sa force, par suite de l'établissement d'une fosse à fumier fort spacieuse et profonde, couverte pour empêcher l'évaporation et la mettre à l'abri du contact de l'air, fosse qui permet ainsi de fumer une grande quantité de terres et qui est tenue suivant toutes les règles.

Enfin le sulfatage est fait à la bouillie bordelaise, aux époques voulues, suivant la nécessité du vignoble.

Malgré cependant tous ses soins, M. Victor Alboize n'a pu échapper à certaines maladies; c'est ainsi qu'une de ses propriétés, le « Clos de la Revanche » de 4 hectares, a été atteinte par la maladie connue sous le nom de maladie de Villemolaque qui rabougrit la plante, empêche les feuilles de se développer et les fruits de se produire. Cette maladie qui date de quelques années, était au

Digitized by Google

début, beaucoup plus développée, mais M. Alboize ayant eu l'heureuse idée d'enfouir dans une partie un stock de gadoues et balayures bien décomposées et dans un autre de répandre des terres provenant du curage du ruisseau des Quatre-Cazals, à la dose de 20 à 25 kilos par cep, la maladie a, sinon complètement disparu, du moins est à son déclin, ce qui semblerait indiquer que le sol était appauvri et avait besoin de principes fertilisants ; d'ailleurs, cette maladie tend à disparaître dans certaines localités où elle avait été constatée.

Notons, en passant, une petite critique faite par la Commission, au sujet de la taille par trop basse, dans une partie où la végétation est très forte, et où on aurait dû laisser un œil de plus, critique que M. Alboize et son Régisseur ont reconnue fondée. Mais, en dehors de ces constatations, que dans notre impartialité nous avons dû reproduire, le vignoble de M. Victor Alboize peut être cité comme modèle, car il est planté, labouré et taillé avec beaucoup de méthode et de soins.

Si l'honneur lui en revient, il doit rejaillir aussi sur le Régisseur du Domaine, Joseph Sarmet, ce modeste serviteur, déjà primé par la Société, dont nous avons parlé plus haut, qui le dirige avec beaucoup d'intelligence et de dévouement depuis plus de 35 ans.

Après la visite du vignoble nous avons parcouru la cave, composée de deux corps de bâtiments se reliant entr'eux. Elle est très simple, mais bien comprise et bien aérée, munie de 17 foudres de 60 à 200 hectolitres et d'un matériel vinaire irréprochable.

Sur la proposition unanime de la Commission la Société décerne à M. Victor Alboize la plus haute récompense, une

Digitized by Google

Médaille d'Or, et à M. Joseph Sarmet, son Régisseur, une Médaille d'Argent grand module.

M. Eugène Ginestou possède, au territoire de la commune de Finestret, 15 hectares environ de terre dont 7 en nature de vignes qu'il exploite lui-même ; le reste, consistant en prairies et céréales, est affermé.

Le sol très fertile est formé d'alluvions schisteux, quelque peu argileux, mélangés de poussière de fer et de détritus amenés par les eaux provenant des contreforts du Canigou.

Ces divers éléments donnent à ce vignoble, desservi par des chemins carrossables environnants, une certaine exhubérance qu'augmentent encore les engrais organiques de ferme employés et surtout les travaux que le propriétaire, dont l'habitation est peu éloignée, fait exécuter, sous ses yeux, avec le plus grand soin.

Trois propriétés ont été visitées par la Commission :

La première d'environ 80 ares, lieu dit les *Arènes,* a été plantée en vigne en 1879, avec des boutures de riparia et greffée seulement en 1882. Les souches d'un bel aspect sont à 1^{m}90 de distance et en carré.

Le carignan est l'espèce dominante.

Cette vigne a donné, cette année, un rendement de 95 hectos par hectare.

La deuxième de 2 hectares, lieu dit *Cassagnes,* légèrement en pente, a été plantée, moitié en 1893, à 1^{m}65 en carré, avec des boutures de riparia gloire et greffée en 1894, d'espèces diverses, telles que le carignan, le grenache gris, l'aramon, le moscatel, la blanquette, etc.

Digitized by Google

L'autre moitié n'a été plantée qu'en 1898, avec des boutures de riparia gloire 6/10, phénomène du Lot 3/10, 1/10 rupestris Martin, et greffée en 1899 et 1900 ; la réussite a été parfaite, les manquants n'ayant été que de 2 °/₀ sur 3500 pieds.

La troisième propriété dite *de la maison*, quartier Sainte-Anne, ou château, a 4 hectares, en pentes étagées, dénommées en catalan *Fêches ;* elle comprend diverses cultures — des vignes, des prés, des arbres fruitiers, des micocouliers et des oliviers ;

Les vignes d'une contenance de 3 hectares datent de 1881, 1882. Elles ont été greffées en 1883, 1884 sur riparia, jacquez, rupestris hybrides et sont de production presque égale.

Un hectare est en prairie et autres cultures.

100 pommiers, 40 poiriers, 28 pêchers, des figuiers, coignassiers, cerisiers sont répartis sur divers points et font de cette partie intéressante du domaine, un beau verger d'une grande vigueur qui a retenu longtemps l'attention de la Commission.

Ce coin privilégié doit, sans doute, sa fertilité et son exhubérance à son admirable exposition, mais aussi aux gigantesques travaux faits par M. Ginestou qui, avant ses plantations, a fait extraire jusqu'à 200 mètres cubes de grosses pierres granitiques provenant du déplacement de la rivière, dite *Lentilla,* située aujourd'hui en contre-bas de ce terrain, pierres qui lui ont bien servi du reste pour élever des murs de soutènement et pour construire en 1891 sa grande cave bien aménagée et aérée, dans laquelle coule une source d'eau excellente recueillie dans un beau bassin de marbre rouge.

Digitized by Google

Deux jardins entourent le domicile de la famille Ginestou, l'un potager, l'autre d'agrément.

Vingt-cinq treilles, en plein rapport, d'espèces diverses, comprenant les raisins de table les plus rares et les plus recherchés, ombragent la maison d'habitation, les cours et la grande cave.

Inutile de dire qu'elles portent d'énormes grappes de raisins.

En résumé : M. Eugène Ginestou qui partage ses loisirs entre l'administration de sa commune et la culture de ses terres à laquelle il s'adonne avec passion, surveillant lui-même ses ouvriers, les dirigeant, employant les méthodes nouvelles et se préoccupant surtout de la bonne adaptation des plants au sol, a fait des travaux fort importants qui sont couronnés de succès et qui ont vivement intéressé la Commission.

L'ensemble de son vignoble a donné, cette année, 220 hectolitres de vin de très bonne qualité, la moisissure ne lui a occasionné une perte que d'une trentaine d'hectos — seuls les aramons noirs n'ont pas souffert.

Par suite, M. Eugène Ginestou a droit à une récompense. La Société la lui décerne en une médaille de vermeil, grand module.

M. Antoine Gouzy à Millas possède, au lieu dit *Rec de Corneilla*, une vigne d'un hectare 80, terrain de garrigue ; 120 ares sont complantés en carignan et ont produit 150 hectolitres — 60 ares sont plantés en chasselas qui ont donné 6.500 kilos de raisins.

M. Antoine Gouzy obtient, chaque année, sur cette

Digitized by Google

propriété, des résultats superbes, au point de vue de la production des raisins de table, industrie qu'il a créée et qu'on ne saurait trop encourager. Les produits sont remarquables par leur belle qualité, leur finesse, leur bon goût et sont vendus à très hauts prix.

Il est vrai que ce propriétaire s'occupe d'une façon très assidue et avec beaucoup de soin de cette vigne dont il tire ainsi un excellent parti.

La vigne, haute garrigue, carignan, ayant quatre ans de greffe, située au lieu dit *las Planes*, a un hectare. Elle est aussi bien tenue que la précédente et a produit 40 hectos de vin supérieur. La Société voulant tenir compte à ce propriétaire de ses constants efforts et l'encourager dans sa culture et son exploitation des raisins de table, lui décerne une médaille d'argent grand module.

M. Joseph Marty habite Arboussols ; tous les matins il descend allègrement de cette commune par les sentiers caillouteux que vous connaissez peut-être, pour venir travailler une vigne de 1 hectare 42 ares 20 centiares qu'il a créée en mars 1899, près de Vinça, et tous les soirs, après un rude labeur, il reprend le même chemin pour rentrer chez lui. Soit 3 heures de marche par jour, au minimum !

La propriété dont s'agit était autrefois un champ. Marty l'a défoncée avec 4 paires de bœufs à une profondeur de $0^{m}50$, à 0.60^{c} et l'a plantée et greffée en avril 1899 en carignan, sur riparia grand gloire. Cette double opération, à un si court intervalle, semblait avoir éprouvé cette vigne, mais 6 bons labours, l'année dernière, 7 cette

Digitized by Google

année-ci, sans parler des autres travaux, des sulfatages, faits avec beaucoup de soin et de la richesse du sol, ont eu raison de son hésitation et au moment où nous l'avons visitée, elle était couverte de fruits d'une belle venue.

Constatons, en passant, qu'elle n'était pas encore déracinée, l'usage étant, paraît-il, de ne faire, dans ce pays, cette opération, qu'en septembre, ce qui semble être une erreur.

Enfin un mur de soutènement de 1 mètre de hauteur a été fait avec des pierres sèches tirées du sol, autour de cette vigne qui est destinée à donner de beaux résultats.

La Société voulant encourager ce propriétaire, lui décerne une médaille d'argent petit module.

M. Paul Cot possède à Prades une vigne de 9 ares, plantée en 1897, greffée en 1898, palissée sur fil de fer.

Ce porte-greffe est le riparia grand gloire de Montpellier ; chaque rangée a été greffée avec un plan différent.

Il a établi aussi de nombreuses treilles très vigoureuses qui sont surchargées de raisins de table de diverses qualités, telles que le servant, raisin blanc, muscat noir et blanc, carignan, terret-bourret, etc.

L'année dernière, la vigne a produit 14 hectolitres de vin et cette année, 250 pieds lui ont donné 10 hectos de 8 à 9 degrés de raisins choisis, mais il a subi une perte de 8 à 10 hectolitres par suite des pluies et des brouillards. Ce sont les muscats romains, blancs et noirs qui ont le plus souffert.

Digitized by Google

La culture de M. Paul Cot est faite avec beaucoup d'intelligence et mérite d'être encouragée.

Une médaille d'argent petit module lui est décernée.

M. Joseph Granès-Rous, d'Elne, est un ancien éleveur qui après avoir obtenu de hautes récompenses au Concours régional de Carcassonne en 1884, et l'année suivante au Concours hippique de Montpellier, 1er prix, médaille d'or, médaille d'argent, etc., a abandonné l'élevage des chevaux pour s'adonner à l'arboriculture et à la viticulture.

Il exploite 24 hectares de terres, vignes, champs, etc., aux territoires d'Elne et de Fourques et il a obtenu pour ses vins en 1897 au Concours général agricole de Paris, un diplôme de médaille d'or.

C'est orné, de tous ses titres, que Joseph Granès-Rous a soumis à l'examen de la Société, des mauvais terrains de coteaux très arides qu'il a plantés en vigne et qu'il a eu l'heureuse idée de semer, il y a 8 ans, avec des glands de chêne-liège sur une étendue de 2 hectares. — 120 ares au territoire d'Elne et l'autre partie au territoire de Tordères, près Fourques. — La vigne a été plantée à 1m50 de distance et les chênes-lièges à 9 mètres de l'un à l'autre des 2 sens. — Sur le milieu se trouve une allée de vigne à la distance de 4m50 des allées de chêne-liège. — Une autre allée de vigne se trouve plantée sur les allées de chênes, mais la vigne manque dans certaines parties.

Ces plantations très réussies, sont fumées avec des chiffons qui maintiennent la fraîcheur — elles peuvent être données en exemple à ceux qui possèdent

Digitized by Google

dans les aspres des mauvais terrains pouvant être labourés.

Joseph Granès-Rous nous montre aussi une plantation de vigne faite il y a un an, dans les bas-fonds d'Elne, de 120 mètres de long sur même longueur des deux côtés, plantation aussi fort bien réussie, quoique le greffage soit plutôt médiocre, dans laquelle il s'est efforcé, dit-il, de faire disparaître ce qu'il appelle les allées d'*ascoursonnade* et ce qui lui a fait gagner pas mal de terrain perdu.

Ce travailleur a été très ingénieux dans l'organisation et la culture de ses terres dont il a su tirer un bon parti. — Il récolte environ 800 hectolitres titrant de 10 degrés 5 à 11 degrés 5 et la dégustation de ces vins a permis à la Commision de reconnaître les soins que ce propriétaire apporte à la vinification.

Remarqué un vin rouge de 1899 de 13 degrés, du vin rose de 1898-99.

Du madère de 97-98-99.

Joseph Granès-Rous mérite une récompense; la Société, ajoutant à ses lauriers, lui décerne une médaille d'argent petit module.

M. A. Castanyé. Non loin du Sarrat d'en Baqué, dans un vallon des plus riants, se trouve la propriété de M. Castanyé, lieu dit l'*Avant Llaury*.

Elle se compose de 3 hectares de vignes à l'arrosage, plantées depuis 15 ans à 1^{m}75 au carré, moitié en aramon sur riparia, palissées sur 3 rangées de fils de fer — la taille de Quarante y est pratiquée depuis 2 ans et la végétation y est luxuriante — nous passons

Digitized by Google

sous une treille formant berceau qui est couverte de raisins.

Partie de ces vignes est labourée, partie est cultivée à la bêche — les fumures employées sont les engrais animalisés (Carcassonne) plus 250 kilogr. superphosphate, 250 kilogr. plâtre, 70 kilogr. nitrate.

Le sulfatage a été fait 3 fois et le soufrage 2 fois seulement, d'une manière insuffisante, sans doute, car il existait un peu d'oïdium.

Les arrosages ne paraissaient pas aussi avoir été suffisants pour obtenir le grossissement du raisin.

La récolte en 1899 a été à l'hectare de 300 hectos pesant 8.5.

D'après les explications que nous a donné M. Castanyé, les frais de culture, y compris l'amortissement de l'installation sur palissage, atteindraient le chiffre de 1250 fr. environ par hectare.

La commission s'est demandée si ce chiffre était en rapport avec les résultats obtenus et tout en admirant la végétation de ce vignoble et le but poursuivi par M. Castanyé, elle n'a pas été d'avis d'encourager cette culture intensive à long bois, quelque séduisante qu'elle paraisse, car elle amènerait, si elle se généralisait, une surproduction dont nous n'avons certes pas besoin, sans parler de la qualité du vin qui laisserait certainement à désirer.

L'autre moitié de la propriété, complantée en carignan, mataro et en alicante sur riparia, est taillée en gobelet. Elle souffrait de la sécheresse au moment où nous l'avons vue et elle n'était pas très chargée de fruits.

Malgré ces observations qui ne diminuent en rien les

Digitized by Google

mérites de M. Castanyé, la Société lui décerne une médaille de bronze.

M. Sol Pierre Deloncle, de Baixas, possède aux territoires de Peyrestortes, Baixas et Calce, un vignoble de 6 hectares qu'il exploite et soigne lui-même. Il se compose de 4 parcelles bien distinctes.

La première d'une contenance de 20 ares a été plantée en 1886 en riparia greffé de carignan. Pas de fumures, deux soufrages, deux sulfatages — la production en 1899 a été de 3.000 kilos de raisins et cette année-ci de 3.100 kilogrammes.

La deuxième de 40 ares, même plantation, greffée sur Jacquez, mêmes traitements, a donné 5.500 kilos de raisin.

La troisième a 300 souches ; la production en 1899 a été de 1.500 kilos de raisins et cette année de 1.000 kilos.

Enfin la quatrième parcelle a 1.150 pieds plantés dans un sol très pierreux, route de Saint-Estève, la végétation a été très belle ainsi que la récolte qui était splendide, lorsque nous l'avons visitée et a donné 4.000 kilogrammes, mais la pourriture a fait perdre 1/4 de la récolte, le vin de ces vignes pèse 11 degrés. Cela n'est pas étonnant, car elles sont très bien travaillées et il faut qu'il en soit ainsi, pour que, sans fumures, car M. Sol Pierre Deloncle affirme n'avoir pas fumé depuis 15 ans, il obtienne de si beaux résultats que la Commission a été heureuse de constater et pour lesquels la Société lui accorde une médaille de bronze.

Digitized by Google

M. Charles Billès-Malpas, de Torreilles, nous montre au territoire de cette commune, deux vignes, l'une, *derrière l'horte*, d'un hectare 35 ares, moitié en plant direct, moitié en riparia, greffé sur carignan, qui sont fort belles, quoiqu'il n'ait pas opéré de fumures. Il a sulfaté quatre fois et il a fait trois soufrages.

L'autre *Cami de la mart* a 80 ares.

C'est une vigne française qui a subi le même traitement ; la taille a été pratiquée à un œil et le bourrillon n'est pas assez généreux.

Un quatrième soufrage eût été nécessaire, malgré cela la récolte était belle, au moment de notre visite, mais nous ignorons si elle s'est maintenue et quelle a été la quantité de vin récolté.

En moyenne, ce vin pèse, paraît-il, 10 degrés 2/12.

Somme toute, ce petit vignoble est fort bien — il y a lieu de récompenser ce propriétaire — une médaille de bronze lui est accordée.

M. Joseph Noëll, propriétaire-viticulteur, rue de l'Industrie, 13, à Prades, possède au territoire de cette commune :

Deux vignes, d'une contenance d'un hectare, lieu dit *Las Salères.*

L'autre d'une contenance de 70 ares, lieu dit *Saint-Jean.*

La vigne, *Las Salères*, était anciennement un terrain en friche, ravagé par les eaux et actuellement elle est en plein rapport.

Le sous-sol est argileux — il a été défoncé à la bêche à 60 centimètres de profondeur en moyenne, les labours

Digitized by Google

sont bien faits — cette vigne est plantée en riparia greffée sur carignan, il y a un peu de blanquette, d'aramon et quelques petits bouschet, elle est fumée avec du fumier d'écurie provenant d'un affenage.

La végétation est fort belle et la récolte promettait d'être abondante, nous ne savons si elle a tenu sa promesse.

Quant à la vigne de Saint-Jean qui a 10 ans, elle est plantée, greffée et fumée comme la précédente, on ne la travaille qu'à la bêche et on y fait 3 poudrages à la sulfostéatite mélangée, la dernière fois, avec le soufre.

Cette vigne a donné l'an dernier 55 comportes qui ont produit 30 hectolitres environ, nous ne savons ce qui en est advenu cette année.

A raison des bons résultats obtenus par ce propriétaire et à titre d'encouragement, la Société lui décerne une médaille de bronze avec prime en argent de 30 francs.

M. Gui Jacques, mineur et propriétaire à Fuilla, présente une vigne de 35 ares disposée en quatre terrasses, située à 2 kilomètres de Villefranche, près du pont de Sahorre et sur la rive droite de la rivière de ce nom, plantée à la distance de 1m30, 1/2 en 1892, 1/2 en 1897 en riparias ; le sol un peu ingrat, malgré un défrichement à 0,50c n'a permis le greffage qu'à la deuxième année de la plantation ; carignan, aramon, vineille y dominent; — 14 hectolitres de vin furent récoltés en l'année d'abondance de 1899 ; trois fumures en engrais de mouton ont amendé le sol ; trois traitements à base cuprique ont

Digitized by Google

préservé ce jeune plantier où l'on n'y voit, que clairsemées, quelques traces d'oïdium.

La récolte sur pied avait belle apparence et tout faisait présumer un bon résultat pour cette année.

La Société tenant compte des travaux faits par le propriétaire qui a dû défoncer jusqu'à 50 centimètres dans un terrain argileux très compact, ainsi que des soins entendus donnés à ce vignoble, lui alloue une médaille de bronze avec prime en argent de 30 francs.

M. Joseph Castello, dit *Matassou,* cultive à Millas à $^1/_2$ fruits, une vigne *Los Plas,* appartenant à M. Gouzy Antoine, contiguë à l'ancienne route d'Estagel à Elne, de 2 hectares environ, ayant 10 années d'existence, plantée en aramon à 1^m 65, greffée la 2e année.

Cette vigne a été défoncée avec 12 ou 14 chevaux à une bonne profondeur; elle est bien cultivée — le terrain formé d'alluvions fort caillouteux, est médiocre, disons-le, très ingrat, mais Castillon ne se rebute pas — il laboure souvent, très souvent même, 10 fois au moins, il sulfate à la bouillie bordelaise, poudre avec de la chaux et du ciment et enfin fume avec un engrais, *sui generis*, d'une grande puissance, qu'il prépare lui-même avec du guano pur, et toutes les immondices, balayures, engrais humains, etc., qu'il peut ramasser dans la commune. Il obtient ainsi un résultat qui a surpris les membres de la Commission. Sa récolte était tellement abondante qu'il a dû, après l'avoir dépouillée en partie pour la faire mûrir, l'attacher à un cordon en fil de fer soutenu entre chaque souche par un double roseau entrecroisé, formant faisceau, travail fort dispendieux et fort minutieux

Digitized by Google

qui a permis aux raisins ombragés par les grands platanes de la dite route d'arriver à une parfaite maturité.

Chaque souche bien buttée donne en moyenne de 14 à 20 kilos de raisins et le rendement à l'hectare est habituellement de 150 hectos d'un vin qui pèse en moyenne 9 degrés 9.

Cette année, la production a été de 360 hectos. Ce mode de culture employé par Castillon l'avait, au début préservé de la pourriture, mais subissant la loi commune, il a perdu plus de 100 hectos, sans compter la dépréciation du vin ; un vrai désastre pour cet infatigable travailleur qui méritait un meilleur résultat.

La Société lui donne, à titre de récompense et d'encouragement, une prime de 100 francs en argent.

M. Parent Félix père, demeurant à Ria, présente une vigne de 20 ares au lieu dit *Pla de Sirach.*

Plantée en 1890, en riparias, à la distance de 1m50, greffée l'année suivante en plants du pays, cette jeune plantation donnait en 1892, une bonne récolte, 7 hectos de vin. — Depuis, malgré 4 traitements à base cuprique faits chaque année, ce vignoble contaminé par la chlorose dépérit chaque jour ; une partie a dû être déjà arrachée — de la partie restante, un dixième est fortement atteint et par la chlorose et par l'oïdium, de sorte que la récolte dernière a dû être peu abondante — cependant quelques ceps étaient chargés de raisins.

Malgré un profond défoncement, malgré les travaux faits, cette vigne ne peut être présentée comme modèle, la Commission a engagé le sieur Parent à changer la

Digitized by Google

nature du porte-greffe, peut-être arrivera-t-il ainsi à un meilleur résultat.

Dans ces conditions, la Société regrettant de ne pouvoir donner une récompense au sieur Parent qui malgré son insuccès, est un viticulteur à tous égards recommandable, mais tenant compte de ses efforts, lui alloue à titre d'encouragement, une prime de 25 francs.

§ 2. — Cultures diverses

M. Bergue-Soumain, propriétaire à *Las Mollères*, territoire de Corneilla-du-Conflent, présente une propriété disposée en 15 terrasses :

1° Une *prairie*, d'une contenance de 60 ares, à l'arrosage par le ruisseau de Fillols, produisant en 2 coupes 80 quintaux métriques d'assez bon foin, complantée en arbres fruitiers, 150 pruniers, pommiers, abricotiers, pêchers d'une belle venue.

2° Un *jardin potager* contenant 6 ares à l'arrosage et des arbres de fruits dont les récoltes sont employées à l'usage du propriétaire ; les produits récoltés présentés à la Commission, haricots, pois, fèves, avaient fort bel aspect.

3° Dix ares consacrés aux cultures de l'exploitation en nature de *blé, maïs, haricots*, etc., sur lesquels sont aussi des arbres fruitiers et dont le produit va au service du personnel.

4° *Deux vignes,* l'une de 8, l'autre de 12 ares, complantées la première en 1894, la deuxième en 1897, en riparias, greffées l'année suivante en plants du pays,

Digitized by Google

plus particulièrement en blanquette et grenache, la première en pleine production, ayant donné en 1898, 5 hectolitres de bon vin; toutes deux traitées une première fois avec le soufre en vue de l'oïdium, les trois fois suivantes avec la bouillie bordelaise, n'offrant de traces de maladies que quelques légères taches éparses d'oïdium.

L'ensemble de cette propriété à l'altitude de 600 mètres, mais bien exposée aux chauds rayons solaires, a fort bel aspect ; tout dénote de la part de M. Bergue une entente exacte des soins apportés à son domaine et plus particulièrement à ses deux petites vignes.

La Commission l'a proposé pour une médaille d'argent petit module que la Société est heureuse de lui décerner.

M. Bigorre Paul, cultivateur, demeurant à la Cabanasse, possède au territoire de Saint-Pierre, une parcelle de terre en nature de pré et terre, lieu dit *Camp de Pegno*, appelé *Camp Vaillant*, nos 284, 285 et 286 de la section B du plan cadastral de la dite commune.

Il a construit un immense mur de clôture en maçonnerie de 950 mètres de long qui contourne cet immeuble, planté des arbres, fait des drainages et amendé son sol par des engrais.

Au territoire de la Cabanasse, il possède une parcelle de terre en nature de champ, lieu dit *Camp del rec amant*, appelé *Camp del Canonge*, n° 317 section unique du plan cadastral de la dite commune, d'une contenance de 20 ares 30 centiares.

Il y a fait un drainage très profond, en maçonnerie de pierre sèche, qui sert à faire couler toutes les eaux stag-

Digitized by Google

nantes qui séjournaient autrefois dans la terre et la rendaient improductive et il a ainsi augmenté sa récolte de foin de 6 à 14 charretées.

Il possède encore, au même territoire, une parcelle de terre en nature de champ, lieu dit *Camp del Soula de la Perche*, appelé *Camp dels Joumets*, n°s 234 et 238 P de la section unique du plan, d'une contenance de 60 ares.

Et pour soutenir cette propriété, il a élevé un mur qui longe le chemin de grande communication n° 10, de Mont-Louis à Ur, établi 270 mètres de drainages en pierres sèches, fait des défonçages et des transports de terre.

Enfin, il a fait de grosses réparations et modifications à ses locaux agricoles, consistant en fosses à purin, pavages d'écuries, rigoles pour écouler le purin, recrépissage de murs, exhaussement des planchers et aménagements divers.

Tout cela est très bien conçu et indique que ce propriétaire est entré résolument dans la voie du progrès.

Bigorre Paul a déjà eu une médaille d'argent; il continue toujours à améliorer ses terres et ses locaux agricoles par d'intelligentes réparations.

La Commission lui adresse ses félicitations et lui alloue une médaille d'argent petit module avec prime en argent de 40 francs.

M. Llopet Antoine, propriétaire à la Llagonne, possède au territoire de cette commune :

5 hectares 89 ares 30 centiares de pré.

3 hectares 92 ares 05 de champs.

Digitized by Google

6 ares 30 centiares de jardin.

Plus 9 vaches — 24 poules et 2 porcs.

Ce propriétaire a fait des améliorations importantes dans ses terres qui lui ont donné la majoration de récolte suivante :

En foin, de 250 quintaux à 400.

En grain — de 20 à 36 hectolitres.

Il a fait :

1° 200 mètres de drainage a un champ dit la *Courtalasse.*

2° Un mur de soutènement en pierres sèches à la *serre de Bach.*

Et 3° 50 mètres de mur de soutènement le long de la route nationale au *Sarrat de las Fourcas.*

Ces travaux sont bien compris et bien exécutés. — C'est un travailleur intelligent qui a besoin d'être encouragé ; il puise ses connaissances dans les notions d'agriculture et d'horticulture de J.-A. Barral et H. Sagnier, cours élémentaire, cours moyen et cours supérieur ; avec de tels maîtres il ne peut que réussir.

La Société lui accorde une médaille de bronze et une prime en argent de 30 francs.

M. Delcasso Laurent, propriétaire à Matemale, a acquis en 1885, une propriété en nature de pré et pâturage, d'une contenance de 108 ares, donnant à cette époque un revenu de 60 fr. environ. Il a réussi, par des fumures annuelles, d'une valeur de 80 fr. à élever le rapport de cette propriété au chiffre de 300 fr.

C'est un beau résultat.

Digitized by Google

En outre, il a fait construire un mur de clôture de 75 mètres de long et un fossé d'égale longueur.

Ce sont des améliorations importantes qui donnent une plus value à sa terre qu'il soigne avec beaucoup d'intelligence.

Il y a lieu de l'encourager dans cette voie ; la Société, par suite, lui alloue une prime de 30 francs qui le dédommagera des sacrifices qu'il s'est imposé.

§ 3. — Irrigation

M. Vergès Baptiste, tailleur et propriétaire à Matemale, expose dans sa demande, qu'ayant hérité l'année dernière d'une propriété de pré et pâturage, il a cherché, au prix de sacrifices assez coûteux, à lui procurer l'arrosage qui lui manquait ; il a dû faire des fouilles et, lorsque la source a été trouvée, il a fait construire avec pierres et chaux hydraulique fond et pourtour en ciment, pour capter cette eau, un réservoir d'une capacité de 14 mètres cubes.

Il a fait, en outre, creuser un fossé de 210 mètres de longueur pour clôturer sa propriété, ce qui lui a coûté environ 200 fr. soit en tout, une dépense de 700 fr. qui a bien augmenté la valeur de sa terre. Au moyen de ce réservoir muni d'une vanne il arrose sa prairie dont la récolte de foin a été portée de 3 à 5 charretées.

La Société ne saurait trop encourager de semblables travaux qui dénotent, de la part de ceux qui les font, outre une certaine intelligence, le vif désir d'améliorer

Digitized by Google

leur sol et leur culture, donnant ainsi un exemple qui trouve toujours des imitateurs.

A ce titre, elle lui décerne, comme encouragement une médaille de bronze et une prime de 30 fr.

§ 4. — Apiculture

Au fond d'un vallon, face à l'Est, au milieu d'un petit bois de chênes, à mi-coteau, entre la route de Prades et l'ancienne chapelle de Sainte-Croix, à deux kilomètres de *Ria*, dans un milieu essentielllement florifère où abondent le thym, la lavande, la bruyère, les cistes, les sargos, le genêt, le chèvre-feuille, toutes plantes recherchées par les abeilles, en vertu de leur principe mielleux et nutritif, est établi le rucher du sieur *Taurinya* Jean-Baptiste ; il contient 20 caisses disposées, en deux rangées parallèles, l'une de 5 caisses, l'autre de 15, dont une ruche du Système Layens (imité) les autres en planches façonnées suivant les usages du pays : cet emplacement judicieusement choisi prouve de la part de l'apiculteur, certaines connaissances de praticien.

Commencé en 1892 au moyen de deux ruches achetées, ce rucher s'augmentait chaque année à l'époque de l'essaimage et ces époques successives d'accroissement se suivaient en progressant jusqu'en 1899, année de disette où les essaims firent à peu près défaut ; 1900 marque par un surcroît d'essaimage.

Toutes ces caissses que nous avons visitées ouvertes et en détail sont bien garnies d'alvéoles et bondées de

Digitized by Google

miel ou de couvain ; la ruche Layens seule, avec ses dix cadres, n'est pas complète, mais les abeilles qu'elle contient achèveront le travail des gâteaux dans le courant du mois de juin.

L'abeille cultivée appartient à la race française ; lorsque ses colonies sont bien soignées, ce qui est le cas du rucher qui nous occupe, chacune peut donner un rendement moyen de 5 kilog. de miel et de 3 à 400 grammes de cire, le miel vendu à 1 fr. 40 le kilog. la cire à 3 fr. Il n'est fait qu'une coupe à ce rucher qui n'est pas déplacé en été.

Le matériel employé consiste en soufflets, pelles, couteaux du système ordinaire ; plus tard, des dépenses seront faites pour l'achat de ruches nouvelles et d'instruments perfectionnés.

Pas de maladies : comme ennemis de légères traces de la *gallerie de la cire* dont l'apiculteur se débarrasse au moyen de baguettes en roseau, fendues tout le long par leur milieu et mises à plat de chaque côté de la ruche ; la gallerie lors de sa transformation utilise cette convexité pour s'y réfugier et se fait ainsi écraser par l'apiculteur soigneux qui visite souvent les baguettes.

Le rucher du sieur Taurinya est bien entretenu, il est gouverné avec une entente parfaite ; les efforts faits par cet apiculteur pour maintenir son rucher dans les meilleures conditions de soin et d'entretien nécessitent un encouragement ; la Société lui alloue une médaille d'argent petit module avec prime de 30 francs.

Digitized by Google

§ 5. — Culture maraîchère

M. Ignace Ostenc, jardinier à Rivesaltes (chemin de Pia), exploite en qualité de fermier, un terrain appartenant à Mme veuve Borreil, de Paziols, d'une contenance de 2 hectares 30 ares 80 centiares. Ce terrain, à l'arrosage, est entouré d'une haie de lauriers et de coignassiers. En cas de pénurie d'eau du Canal de Rivesaltes, il utilise une noria.

Il exploite en outre une terre lui appartenant, en partie à l'arrosage, de 53 ares 16 centiares, lieu dit *Dejous* Saint-André, à Rivesaltes. — Le jardin du chemin de Pia lui donne des cultures variées : primeurs, salades artichauts, tomates, melons, fèves, aubergines, haricots, pommes de terre, pois et comme fruits des pêches, poires, prunes, etc. — l'autre est plantée en vigne et en arbres fruitiers bien tenus. — Ce jardinier fort laborieux, qui expédie ses primeurs depuis 1896, travaille pour son compte depuis plus de 20 ans, secondé par sa femme qui vend au marché de Rivesaltes ce qui n'a pu être expédié, et par son fils, un domestique et deux aides pour faire les grandes expéditions de primeurs qui avaient atteint au 1er juin dernier le chiffre de 15.962 kilos.

Ignace Ostenc emploie les fumures intensives au fumier de cheval, son terrain est utilisé d'une façon fort intelligente et bien cultivé. — A raison de ces considérations la Société lui décerne une médaille d'argent grand module, avec prime de 30 fr.

Digitized by Google

M. Salles Michel nous fait parcourir un jardin de 5 hectares, appartenant à Mme veuve J. Sauvy dont il est le fermier, jardin situé à *Corneilla-del-Vercol.*

Ce jardin n'est pas à l'arrosage, la culture principale consiste en artichauts et arbres fruitiers, dont 600 pêchers, 500 abricotiers.

Le peu d'eau provenant d'une noria sert à faire pousser des aubergines, des tomates, haricots, melons, poivrons et choux.

La récolte de pêches était très belle, ce qui est remarquable cette année.

Ce jardin est très bien soigné et tenu d'intelligente façon par Salles Michel.

La Société lui décerne à titre de récompense et d'encouragement une médaille d'argent petit module et une prime de 25 francs.

M. Colomer Joseph, jardinier-fermier d'un jardin à l'ancien Champ de Mars, près le Sacré-Cœur, depuis 12 ans, nous reçoit avec cette bonhomie inhérente à cette race laborieuse qui, de jour et de nuit, veille avec un soin jaloux sur les produits qu'elle tire de la terre pour le bonheur des gourmets.

Il nous montre son jardin, accompagné de sa femme, son *alter ego*, et nous explique avec elle ses procédés de culture et les résultats obtenus.

C'est surtout pour ses tomates que Colomer a sollicité la visite de la Commission, car il y a quelques années, son jardin de 5 hectares, partie vigne, partie verger et partie potager, complanté d'aubergines, poivrons, etc.,

Digitized by Google

avec 200 mètres de serre, lui a déjà valu une récompense.

La tomate, plante de la famille des solanées, est comme vous le savez, originaire de l'Amérique tropicale; ses fruits rouges sont très employés dans l'art culinaire. Sa culture a fait de grands progrès dans le Roussillon, le semis doit en être fait avec soin, on repique le plant au printemps, aussitôt que les gelées sont passées, à une bonne exposition, et au moyen de quelques arrosements et de beaucoup d'engrais on obtient une grande quantité de fruits jusqu'en automne.

Disons de suite que le vaste carré de tomates, 15.000 pieds environ, soumis à notre examen, est une pure merveille; de l'avis des collègues jardiniers qui nous assistent, on ne peut rien voir de plus beau. Chaque faisceau est orné d'une trentaine au moins de tomates d'une grosseur telle que nous n'en avons jamais vu de pareilles ; — elles sont monstrueuses.

Colomer doit ce résultat à la bonne qualité des semis, à la richesse du sol et à la fumure d'engrais humain qu'il emploie, mais surtout à son mode de culture et aux soins de tous les instants dont il entoure ces plantations.

Interrogé sur le revenu qu'il tire de semblables produits et sur les expéditions qu'il en fait, sans doute, dans l'intérieur de la France où ils seraient très appréciés, il nous répond, ce qui nous est confirmé par ses collègues, qu'il doit se contenter de les vendre sur le marché, à des prix peu rémunérateurs, ne pouvant les expédier à cause des frais de transport par trop élevés.

Il serait temps, Messieurs, qu'on abaissât, pour les pri-

Digitized by Google

meurs, les tarifs des chemins de fer et j'estime que les Compagnies qui entreraient dans cette voie, loin d'y perdre, verraient leur trafic s'accroître dans de grandes proportions, ce qui serait un bien pour tous.

Après avoir donné à Colomer quelques conseils pour tâcher de tirer une meilleur parti de ses tomates et les faire mieux connaître, nous nous retirons enchantés de ce que nous avons vu et à l'unanimité la Commission est d'avis de lui accorder, vu qu'il a déjà obtenu il y a quelques années une médaille d'argent petit module pour ses cultures ordinaires, une médaille d'argent grand module, avec prime en argent de 25 francs.

M. François Taillade-Llantia. — Le jardin de François Taillade-Llantia est situé dans cette riche plaine formée d'alluvions qu'on nomme les jardins Saint-Jacques; c'est dire que tout y pousse à merveille et qu'il n'y a pas de grands efforts à faire, le soleil et l'eau aidant, pour avoir de beaux produits.

Ce jardin d'un hectare et demi se compose principalement d'artichauts dont la culture est si répandue dans ces parages; de tomates, d'aubergines, de concombres, salades, melons, etc.

François Taillade n'étant pas là, c'est sa femme qui nous reçoit, femme jeune, alerte, intelligente qui le seconde dans ses travaux avec sa vieille mère et qui nous donne tous les renseignements voulus.

Le jardin est bien tenu, sauf quelques arbres fruitiers qui, au moment ou nous les avons vus, laissaient peut-être un peu à désirer; les pêchers seraient mieux, greffés sur prunier que sur amandier, vu l'humidité du sol.

Digitized by Google

La femme Taillade et celui-ci que nous avons vu depuis, nous ont promis de tenir compte de ces observations qui ne touchent en rien au bon état général du jardin; la Société décerne à François Taillade-Llantia, à titre de récompense, une médaille d'argent petit module, avec prime de 20 francs.

Taillade Louis. — La culture maraîchère qu'on ne saurait trop encourager pour qu'elle se développe de plus en plus, est exploitée à *Pézilla-la-Rivière* par *Louis Taillade, jardinier,* qui cultive avec succès dans 5 jardins séparés, comme primeurs, des tomates, des aubergines, des concombres et des asperges. Ces jardins ont ensemble 3 hectares.

Pour obtenir une culture intensive, il a eu l'idée fort ingénieuse d'abriter ses tomates par des tuiles qu'il élève ou abaisse à l'aide de petits tuteurs en roseaux — la tuile protège ces plantes contre les gelées en même temps qu'elle leur communique le calorique que le soleil y emmagasine ; il use aussi de châssis vitrés, d'abris de toute sorte et obtient ainsi les meilleurs résultats.

Ses jardins sont parsemés d'arbres fruitiers, mais il y en a qui sont trop vieux pour être conservés et il se propose de les arracher, dès que les jeunes seront bien venus.

Louis Taillade tire un très bon parti de ses produits qu'il vend et expédie à un prix rémunérateur. Il y a lieu de le féliciter des soins dont il entoure ses cultures et à titre de récompense la Société lui accorde une médaille d'argent grand module avec prime de 20 fr.

Digitized by Google

M. Sobra Anselme, jardinier à Prades, possède au territoire de cette commune :

En jardin potager une contenance de 141 ares.

En luzerne 40 ares.

En vigne et prairie 96 ares.

Le jardin est bien tenu ; les arbres fruitiers en bon état ; les pêchers sont au nombre de 250 environ et portent de très beaux fruits.

Malgré les traitements employés, un puceron a ravagé cette année les courges, les melons, les cornichons et les concombres — les choux ont été épargnés.

Sobra a traité avec la chaux du Teil, mais cela a retardé la récolte. Ce jardinier se donne beaucoup de mal pour entretenir son jardin, sa vigne et sa luzerne ; celle-ci, d'une belle venue, lui procure, dit-il, peu de profits.

C'est une raison de plus pour l'encourager et la Société lui décerne une médaille de bronze.

M. Salvat Antoine fils, propriétaire à Catlla, fait visiter à la Commission :

2.000 pieds d'aubergines occupant une surface de 14 ares.

3.000 pieds de tomates occupant une surface de 17 ares 50.

Concombres, céleris et choux, 5 ares 50 centiares.

200 pieds de melons occupent 3 ares. Le tout réuni 106 ares 50.

Enfin une vigne de 219 ares 50 complantée de 1600 pieds.

Ces diverses cultures ne laissent rien à désirer. — Ce

Digitized by Google

n'est pas la première fois que la Commission le constate, car, en 1895, M. Louis Salvat a obtenu une médaille d'argent de la Société.

Celle-ci voulant encore l'encourager et récompenser ses efforts, comme il le mérite, lui décerne un rappel de médaille d'argent petit module.

§ 6. — Horticulture

M. Desgranges qui habite Prades, est un de ces jardiniers amateurs qui utilisent leurs loisirs à cultiver eux-mêmes leur petit jardin, taillant, ratissant et entretenant tout avec beaucoup de goût.

Le jardin dont s'agit est situé rue Voltaire ou Placette dite Saint-Martin ; il est divisé en quatre grands carrés produisant tout le jardinage utile dans le pays. On y remarque de belles treilles franches de pied, sur charpentes en fer, de 70 mètres de longueur de 2m50 de large et 4 mètres de hauteur, qui produisent d'énormes raisins blancs, muscats romains et muscats roses, et dans certaines parties des grenaches noirs à petits grains.

M. Desgranges vend ces raisins comme raisins de table ; il fait aussi, pour sa consommation, un vin de 9 à 10 degrés.

Dans la partie la plus exposée aux rayons du soleil, trop chaude peut-être, se trouvent 80 poiriers en espalier, mais cette année les poires ne tenaient pas à cause de la trop grande chaleur.

Contre les murs se trouvent de beaux orangers

Digitized by Google

comme on en voyait autrefois dans les jardins du Roussillon.

Somme toute, M. Desgranges mérite une récompense ; la Commission la lui décerne en une médaille d'argent petit module.

M. Martin Fons, jardinier horticulteur.— Nous voici dans cette admirable station de Vernet-les-Bains réputée par la beauté du site, ses eaux thermales, son Sanatorium et le Parc féérique entretenu et embelli par Martin Fons, horticulteur, arboriculteur et fleuriste, dont je parlerai tout à l'heure.

Cette excursion, la dernière de la Commission, en a été comme le Bouquet ; nous étions, en effet, par une belle journée de septembre, au milieu des fleurs et de la verdure, enthousiasmés par le cadre des majestueuses montagnes qui entourent le Vernet et enchantent les plus réfractaires aux beautés de la nature.

L'aimable gérant de l'Etablissement nous en fait les honneurs avec une parfaite courtoisie et nous présente Martin Fons ; celui-ci nous fait d'abord visiter le Parc que vous connaissez tous et puis une terre partie inculte, partie prairie, qu'il a transformée, il y aura bientôt trois ans, en un jardin potager fort bien compris, après un défoncement à la bêche et l'extraction, au prix d'un travail très pénible, d'au moins 1000 charretées de blocs de granit et de roches.

Ainsi défoncé, ce potager ne peut donner que de bons résultats : il comprend 120 poiriers, 15 pommiers et 16 carrés complantés de toutes sortes de légumes.

L'eau manquait ; Fons ne s'est pas découragé ; il est

Digitized by Google

allé, du côté de Casteil, capter une source qu'il a conduite au moyen d'une canalisation bien établie dans ces terrains accidentés et il peut maintenant arroser en abondance.

Tout est prévu et bien aménagé dans ce coin de terre. Indépendamment de la culture potagère, Martin Fons, joignant l'utile à l'agréable, a préparé une magnifique collection, 150 variétés environ, de chrysantèmes qui lui serviront à orner le Parc, et il a établi, le long d'un mur, des châssis vitrés sur une longaeur de 35 mètres, pour faire ses semis et la culture intensive.

Disons de suite que si Martin Fons, qui est un enfant du pays, n'est pas propriétaire de la terre qu'il a ainsi aménagée, il n'en a pas moins de mérite d'avoir eu l'idée de la transformer ainsi, car, dans ce travail fort ardu, il a fait preuve de beaucoup d'intelligence et il a pris autant de peine que si cette terre lui avait appartenu. La Société, récompensant les propriétaires méritants, a le devoir de récompenser aussi ces dévoués et modestes auxiliaires qui s'intéressent à la chose d'autrui et s'ingénient à la faire prospérer.

C'est à ce titre que Martin Fons mérite une récompense.

J'oubliais de dire qu'il avait travaillé longtemps à Lyon, avant de venir s'occuper du parc du Vernet qui peut rivaliser par le fini de son tracé, la variété de ses corbeilles, la beauté de ses massifs et ses pelouses verdoyantes qu'arrosent des ondes cristallines, avec les parcs ou squares les plus réputés même de la côte d'azur. En cela il n'a fait que suivre les traces de son éminent maître et prédécesseur, M. Louis Spalla, jar-

Digitized by Google

dinier paysagiste, que M. le Comte De Burnay, propriétaire des Thermes du Vernet, avait amené de Lisbonne et qui avait contribué, lui aussi, à brosser ce magnifique décor.

Il y a lieu de féliciter Martin Fons d'être à la hauteur de sa tâche et de souhaiter qu'il reste longtemps encore dans le poste qu'il occupe, où il fait montre de tant de goût et de science horticole.

La Société voulant le récompenser et l'encourager, lui décerne une médaille d'argent grand module.

J'ai fini, Mesdames et Messieurs, ce rapport dont vous excuserez la longueur. J'ai abusé de votre bienveillante attention et je ne saurais trop m'en excuser — cette excuse est dans la tâche laborieuse que j'ai eu à remplir, bien qu'elle m'ait été facilitée par le précieux concours de mes collègues que je remercie, car outre le grand nombre de demandes que la Commission a eu à examiner, j'ai tenu à reproduire sa pensée aussi exactement et aussi fidèlement que possible. Si je m'étais laissé entraîner par ma nature enthousiaste de tout ce qui est beau, utile et généreux, de tout ce qui touche à l'Agriculture notre mère nourricière et surtout à la Viticulture qui tant nous préoccupe, je n'aurais, certes pas encore fini, — mais je n'oublie pas le précepte de Boileau : Qui ne sut se borner ne sut jamais écrire.

J'arrête donc là mes digressions, heureux si j'ai pu vous intéresser et songeant aux beautés de notre merveilleux pays, dont le souvenir a inspiré à une muse roussillonnaise (1) dont le marbre orne notre Musée, des

(1) Mme Amable Tastu.

Digitized by Google

vers inédits, je vous demande la permission, pour finir, de vous en citer un fragment. Puisse-t-il vous faire oublier ma prose !

Doux climat dont la pente en glèbes fortunées
Mollement se déroule au pied des Pyrénées,
Plaines du Roussillon, riche et fertile bord,
Où de mon nom peut-être on se souvient encor,
Je n'ai point oublié les trésors de tes rives,
Les lits capricieux de tes eaux fugitives
Qui parfois dirigées vers un plus noble but
Épanchent de tes pics leur humide tribut,
Ni tes champs d'oliviers dont le pâle feuillage
Nous semble tourmenté d'un éternel orage,
Ni l'éclat du soleil qui parfume tes fruits
Ni le souffle attiédi qui tempère tes nuits,
Ni de tes monts altiers le vaste amphithéâtre
Ni la mer qui te ceint d'une écharpe bleuâtre.
Etc.

Un dernier mot :

Mon rapport était terminé lorsqu'un décret du ministre de l'Agriculture a conféré la croix de Commandeur du Mérite Agricole à notre éminent et sympathique président M. Léon Ferrer.

Je croirais manquer à tous mes devoirs si en mon nom personnel, et aussi au nom de mes collègues dont je suis sûr d'être l'interprête, je ne lui adressais nos plus cordiales félicitations au sujet de la haute distinction dont il vient d'être l'objet ; nul n'en est plus digne que lui.

A la tête de notre Société dont il dirige les travaux,

Digitized by Google

depuis plus de 20 ans, avec une rare compétence, il n'a cessé de faire preuve de toute sa sollicitude pour les intérêts agricoles de notre département, dépensant largement son temps, son intelligence et les brillantes qualités qui le distinguent, pour sauvegarder nos intérêts.

Qu'il me permette de lui dire combien la Commission dont il fait partie en est fière et combien je suis personnellement heureux de pouvoir ici le lui témoigner.

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

DISTRIBUÉES

A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 23 DÉCEMBRE 1900

I. — Récompenses agricoles décernées par la Société avec la subvention de M. le Ministre de l'Agriculture au nom du Gouvernement de la République.

1° VITICULTURE

Alboize Victor, propriétaire à Saint-Jean-Lasseille, une médaille d'or ;

Ginestou Eugène, propriétaire à Finestret, une médaille de vermeil ;

Gouzy Antoine, propriétaire à Millas, une médaille d'argent grand module ;

Marty Joseph, propriétaire à Arboussols, une médaille d'argent et une prime de 50 fr. ;

Cot Paul, propriétaire à Prades, une médaille d'argent ;

Granès-Rous, propriétaire à Elne, une médaille d'argent ;

Castanyé Antoine, propriétaire à Perpignan, une médaille de bronze ;

Sol Pierre, propriétaire à Baixas, une médaille de bronze ;

Digitized by Google

Billès Charles, propriétaire à Torreilles, une médaille de bronze ;

Noëll Joseph, propriétaire à Prades, une médaille de bronze et une prime de 30 francs ;

Guy Jacques, propriétaire à Fuilla, une médaille de bronze et une prime de 30 francs ;

Parent Félix, propriétaire à Ria, une prime de 25 francs.

2° CULTURES DIVERSES

Bergue-Soumain, propriétaire à Corneilla-du-Conflent, une médaille d'argent ;

Bigorre Paul, propriétaire à La Cabanasse, une médaille d'argent et une prime de 40 francs ;

Llopet Antoine, propriétaire à La Llagonne, une médaille de bronze et une prime de 30 francs ;

Delcasso Laurent, propriétaire à Matemale, une médaille de bronze et une prime de 30 francs.

3° IRRIGATION

Vergès Baptiste, propriétaire à Matemale, une médaille de bronze et une prime de 30 fr.

4° APICULTURE

Taurinya Jean, apiculteur à Ria, une médaille d'argent et une prime de 30 fr.

5° CULTURE MARAICHÈRE

Ostenc Ignace, jardinier à Rivesaltes, une médaille d'argent grand module et une prime de 30 francs ;

Colomer Joseph, jardinier à Perpignan, une médaille d'argent grand module et une prime de 25 francs ;

Digitized by Google

Salles Michel, jardinier à Corneilla-del-Vercol, une médaille d'argent et une prime de 25 francs ;

Sobra Anselme, jardinier à Prades, une médaille d'argent et une prime de 20 francs ;

Taillade François Llantia, jardinier à Perpignan, une médaille d'argent et une prime de 20 francs ;

Taillade Louis, jardinier à Pézilla-de-la-Rivière, une médaille d'argent et une prime de 20 francs ;

Salvat Antoine, jardinier à Catllar, rappel de médaille d'argent.

6° HORTICULTURE

Fons Martin, horticulteur à Vernet-les-Bains, une médaille d'argent grand module.

Desgranges, horticulteur à Prades, une médaille d'argent.

7° SERVITEURS RURAUX ET OUVRIERS AGRICOLES

Médailles d'honneur
du Ministère de l'Agriculture.

Fabresse (Joseph-Dominique-Pierre), ouvrier agricole, âgé de 73 ans, 40 ans de service chez M. de Boixo, propriétaire à Millas, médaille d'honneur en argent du ministère et une prime de 40 francs décernée par la Société.

Ramonet (Alexis-Joseph), ouvrier agricole, âgé de 51 ans, 30 ans de service chez M. Jacques Pams, propriétaire à Port-Vendres, médaille d'honneur en bronze du ministère et une prime de 25 francs décernée par la Société.

Digitized by Google

Gélis (Joseph-Raymond), ouvrier agricole, âgé de 58 ans, 30 ans de service chez M. Sisqué, propriétaire à Rivesaltes, médaille d'honneur en bronze du ministère et une prime de 25 francs décernée par la Société.

Billaros (Jean-Jacques-Etienne), ouvrier agricole, âgé de 69 ans, 36 ans de service chez M. Vergès, propriétaire à Rivesaltes, médaille d'honneur en bronze du ministère et une prime de 25 francs décernée par la Société.

Mouné (Pierre-Ramond), régisseur, âgé de 70 ans, 30 ans de service chez M. Bauby, propriétaire à Saint-André, médaille d'honneur en bronze du ministère.

Deit (Onésiphor-François-Joseph), ouvrier agricole, âgé de 45 ans, 30 ans de service chez Mme veuve Saisset, propriétaire à Bompas, médaille d'honneur en bronze du ministère.

Llobet (Emmanuel-Jean-Joseph), ouvrier agricole, âgé de 69 ans, 40 ans de service chez M. de Coma, propriétaire à Ponteilla, médaille d'honneur en argent du ministère.

Villard (André-François-Etienne), garde vannes de de Las Canals, âgé de 72 ans, 30 ans de service, à Saint-Féliu-d'Availl, une médaille d'honneur en bronze du ministère.

Sidou (Jean), ouvrier agricole, âgé de 53 ans, 30 ans de services chez M. Jaubert, propriétaire à Claira, médaille d'honneur en bronze du ministère.

Bousquet (François-Pierre-Raymond), ouvrier agricole, âgé de 54 ans, 30 ans de service chez MM. Marty et Parazols, propriétaires à Montescot, médaille d'honneur en bronze du ministère.

Digitized by Google

Puységur (Michel-Jean-Joseph), ouvrier agricole, âgé de 50 ans, 30 ans de service chez MM. Marty et Parazols, propriétaires à Montescot, médaille d'honneur en bronze du ministère.

Médaille et prime en argent de la Société.

Sarmet Joseph, ouvrier agricole, chez M. Alboize Victor, à Saint-Jean-Lasseille, une médaille d'argent grand module.

Castello (dit Matassou), ouvrier agricole, chez M. Gouzy Antoine, à Millas, une prime de 100 francs.

II. — Section des Sciences.
Récompenses décernées par la Société pour travaux Scientifiques.

Llouquet André, archiviste de la Ville de Rivesaltes, une médaille d'argent; Baille Gabriel, directeur du Conservatoire de musique de Perpignan, une mention honorable.

III. — Section des Lettres.
Récompenses accordées par la Société pour des œuvres Littéraires.

Alcide Ithier, publiciste à Vayres (Gironde), une médaille d'argent; Guy de l'Horte, à Lamalou-les-Bains (Hérault), une mention honorable.

Commission départementale de Sériciculture
Récompenses décernées à l'aide de la subvention accordée par le Conseil général en 1900.

MÉDAILLES D'ARGENT PETIT MODULE

Canet Augustin, sériciculteur à Millas; Cot Joseph, sériciculteur à Millas ; Mme Cot Christine, sériciculteur à Millas ; Mme veuve Poudade Pauline, sériciculteur à

Digitized by Google

Millas ; Tixador Joseph, sériciculteur à Saint-Féliu-d'Amont ; Saguy Joseph, sériciculteur à Toulouges ; Sarrahy Pierre, sériciculteur à Toulouges ; Rousset Pierre, sériciculteur à Latour-de-France ; Mme Massé Thérèse, sériciculteur à Latour-de-France ; Barrière Justin, sériciculteur à Latour-de-France.

MÉDAILLES DE BRONZE

Péjouan Louis, sériciculteur à Toulouges ; Hary Antoine, sériciculteur à Estagel ; Sivieude Jean, sériciculteur à Latour-de-France.

MENTIONS HONORABLES ET PRIMES DE 20 FRANCS

Mme Saury Thérèse, sériciculteur à Millas; Monier Auguste, sériciculteur à Millas; Deldon Gil, sériciculteur à Millas; Narach Jean, sériciculteur à Millas ; Salgues Louis, sériciculteur à Millas; Mme Roig Joséphine, sériciculteur à Toulouges; Garrigue-Avéros Jean, sériciculteur à Estagel ; Marty Auguste, sériciculteur à Montner; Girand Michel, sériciculteur à Cassagnes ; Dambach Bonaventure, sériciculteur à Néfiach ; Bataille Sauveur, sériciculteur à Latour-de-France; Mme Massé Anna, sériciculteur à Latour-de-France.

Digitized by Google

BANQUET DU 23 DÉCEMBRE 1900

C'est dans les salons de l'hôtel de la Loge qu'avait lieu cette année le banquet de la *Société Agricole, Scientifique et Littéraire;* de nombreux convives avaient pris place à la table que présidait M. Léon Ferrer, assisté de M. Edmond Robert, le distingué préfet des Pyrénées-Orientales.

Le menu fut parfait et une franche cordialité ne cessa de régner parmi les assistants; au dessert, M. Gustave Cazes, vice-président, prend le premier la parole; interprète de tous les membres de la Société, il adresse à M. Ferrer les félicitations les plus chaudes pour la haute distinction qui vient de lui être conférée; il rappelle les services rendus à l'agriculture par le Président qui, depuis de longues années sur la brèche, a tour à tour défendu les intérêts économiques du département, donné d'utiles conseils aux jardiniers, préconisé les bonnes méthodes de vinification, étudié et décrit les nombreuses maladies de la vigne; à l'homme éminent qui, par son dévouement incessant et sa haute valeur personnelle, a donné à la Société Agricole une autorité incontestée. Au nom de la Société, M. Cazes présente à M. Ferrer un écrin, offert par souscription, renfermant les insignes de Commandeur du Mérite Agricole; il prie M. le Préfet, comme représentant du Gouvernement de la République et en sa qualité de Grand officier d'Isabelle-la-Catholique, de vouloir bien

Digitized by Google

donner l'investiture au nouveau Commandeur du Mérite Agricole.

M. Edmond Robert, préfet, en un langage fort goûté de la réunion, insiste sur les mérites de M. Ferrer qui justifient pleinement la récompense que vient de lui décerner le Gouvernement de la République ; il lui donne l'accolade et attache la cravate de Commandeur tandis que tous les convives applaudissent longuement.

M. Ferrer, très ému de cette manifestation, remercie M. le Préfet et ses collègues de ce témoignage d'affection ; il n'est, dit-il, que la continuation de la sympathie qui lui est manifestée depuis si longtemps ; il consacrera toutes ses forces à la défense de l'agriculture. Après ces paroles fort applaudies, M. Ferrer offre à M. Edmond Robert, préfet, au nom de la Société, les insignes d'officier du mérite agricole.

Tour à tour des écrins renfermant les insignes des décorations décernées, dans l'année, aux membres de la Société, sont remis :

A MM. Calmettes, principal du Collège, et Dr Pujade, conseiller général, nommés chevaliers de la Légion d'honneur ;

A M. Simon Salètes, promu officier du mérite agricole ;

A M. Calas, sous-inspecteur des eaux et forêts, nommé officier d'Académie ;

A M. Prosper Auriol, secrétaire général de la Société, et Brial, nommés chevaliers du mérite agricole.

Divers toasts sont ensuite portés ; cette fête intime se prolonge empreinte de gaîté et l'on se sépare fort tard emportant le meilleur souvenir des heures passées en une réunion aussi intime que cordiale.

Digitized by Google

LES VINS DU ROUSSILLON

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

Par M. G. CAZES, vice-président de la Société.

La *Société Agricole* ne pouvait se désintéresser de la grande manifestation qui appelait à Paris, à côté des merveilles de l'art et de l'industrie, les produits du sol français ; aussi, dès les derniers mois de 1899, songea-t-elle à organiser une exposition collective des vins du Roussillon ; elle proposa au *Syndicat Agricole* de joindre ses efforts aux siens ; ces deux Sociétés furent vite d'accord sur ce terrain, comme elles le sont toujours lorsqu'il faut mettre en relief les produits agricoles roussillonnais ou défendre ses intérêts économiques.

Un écueil parut d'abord arrêter l'élan de la première heure ; le prix des emplacements était fort élevé et l'administration de l'Exposition exigeait que les produits vinicoles fussent présentés autrement qu'en bouteilles alignées sur des gradins ; mais le découragement ne fut pas de longue durée.

Le Président se mit en rapport avec le Commissariat général ; grâce au concours empressé d'un de nos collègues, M. Paul Soulier, de Collioure, qui se trouvait à

Digitized by Google

Paris, nous pûmes obtenir de M. Laffilée, architecte du Gouvernement, deux projets pour notre Exposition collective de vins ; l'un d'eux nous séduisit ; il représentait le cloître d'Elne ; il nous parut plus gracieux que l'autre et, raison déterminante, il était bien en rapport avec nos modestes ressources.

M. Carbasse, architecte départemental, voulut bien se charger de relever les moulages des divers chapiteaux ; nous devons à sa bonne grâce et à sa compétence la satisfaction d'avoir donné la vérité archéologique aux colonnes du petit cloître d'Elne qui figurait à l'Exposition.

Après avoir choisi le projet, il fallait trouver les moyens financiers d'exécution.

Le Conseil général des Pyrénées-Orientales, en cette circonstance comme chaque fois que l'intérêt agricole du département est en cause, donna sur notre demande, une subvention de deux mille francs ; la *Société Agricole* et le *Syndicat Agricole* versèrent mille francs chacun; grâce à ces concours, l'on put fixer les contributions de chaque exposant à 6 fr. pour un type et à 5 francs par type pour plusieurs vins présentés par le même producteur.

Si le Roussillon n'a pas exposé une quantité considérable de bouteilles, si notre exposition était modeste à côté des grandioses installations de certains départements méridionaux, nous avons eu la vive satifaction de constater que le jury a reconnu à nos vins d'excellentes qualités ; certains d'entr'eux ont particulièrement fixé son attention et nous avons pu enregistrer les récompenses suivantes ;

Digitized by Google

Exposition universelle de Paris en 1900.

CLASSE 60. — VINS

Hors concours.

Ferrer Léon, président de la Société Agricole ; Mme Dreyfus, née Gonzalez ; Gès Emmanuel.

Grands prix.

Société Agricole et Syndicat professionnel Agricole des Pyrénées-Orientales.

Médailles d'or.

Mme Vve Auriol, à Millas ; Alboize Victor, à Saint-Jean-Lasseille ; Soulier Paul, à Collioure ; Cot Bonaventure, à Saint-Estève ; Ferran-Planas Sébastien, à Terrats ; Mitjaville Dominique, à Cerbère ; Sauvy Louis, à Villeneuve-la-Raho ; Jacomet Philippe, à Saint-André ; Bonzoms (J.), à Baixas ; Bazy André, à Montesquieu ; Joué Jules, à Saint-Laurent-la-Salanque ; Aymérich Augustin, à Bompas ; d'André Frédéric, professeur départemental d'agriculture, pour sa collection de vins du Roussillon ; Pams Eugène, à Port-Vendres.

Médailles d'argent.

Brousse Emile, à Saint-Jean-Lasseille ; de Bruguère Ernest, à Saint-Paul de Céret ; Augé Eugène, à Thuir ; Bassères Louis, à Banyuls-sur-Mer ; Bergès Barthélemy, à Saint-Paul-de-Fenouillet ; Malbes Pierre, à Bages ; Granès-Rous, à Elne ; Escaro-Ferrand, à Rivesaltes ; Cuillé Joseph, à Théza ; Péjouan Jean, à Toulouges ; Vuillier Paul, à Perpignan ; Jaubert François, à Pon-

Digitized by Google

teilla ; Gibert Louis, à Perpignan ; Denis Joseph, à Fourques ; Tixeire Eugène, à Baixas ; Marill Llauro, à l'Ecluse ; Desclaux, à Saint-André ; Muratet Fernand, à Bages ; Casse Arthur, à Opoul ; Puig Michel, à Terrats ; Mallet Paul, à Rivesaltes.

Médailles de bronze.

Camy Emmanuel, à Perpignan ; Charpentier Joseph, à Perpignan ; Couchot des Forges, à Tresserre ; Couget Adrien, à Perpignan ; Estève (neveu), à Perpignan ; Foxonet Justin, à Cabestany ; Gouzy Camille, à Millas ; Joué Raphaël, au château de Puig-Soutré, route de Canet ; Malpas Joseph, à Perpignan ; Noguères Jacques, à Bages ; Parazols Paul, à Montescot ; Vidal Joseph, au mas Sabole.

Mentions honorables.

Bataille Pierre, à Pia ; Brial Jean, à Perpignan ; Caloni Paul, à Collioure ; Castany Vincent, à Opoul ; David-Gastu Augustin, à Saint-Cyprien ; Ginestou Eugène, à Finestret ; Gony Jean, à Canohès ; Laffitte Pierre, à Perpignan ; Massot Justin, à Perpignan ; Marty Joseph, à Prades ; Parayre Joseph, à Pollestres ; Soubielle Vincent, à Saint-Féliu-d'Availl ; de Viviez Henri, à Perpignan.

EAUX-DE VIE

Blain Albert-Nicolas, à Rivesaltes, médaille d'argent ; Brousse Charles, à Perpignan, mention honorable.

COLLABORATEURS

Médailles d'argent.

Monsarrat Jean, chez M. Léon Ferrer, propriétaire à Cabestany, et Tisseyre Bernard, chez M. Gès, propriétaire à Castel de Blés, (Saint-Génis-des-Fontaines).

Digitized by Google

DOCUMENTS AGRICOLES

Séance du 27 décembre 1899

Sur la proposition du Président et après les divers exposés faits par lui, l'Assemblée adopte les résolutions suivantes :

1° TARIF DOUANIER AVEC LE BRÉSIL

1° La *Société agricole* s'associe à la Chambre de Commerce pour demander au Gouvernement de n'accorder au Brésil aucune réduction sur le tarif douanier, sans obtenir une compensation, notamment en ce qui concerne les droits qui frappent nos vins.

2° TRAITÉ AVEC L'AMÉRIQUE

2° Considérant que la convention commerciale avec les Etats-Unis accorde à cette nation le bénéfice de notre tarif minimum, sans concessions équivalentes,

La *Société* émet le vœu que cette convention ne soit ratifiée par le Parlement, à moins de modifications avantageuses aux produits agricoles en France.

Digitized by Google

3° ÉTABLISSEMENT D'UNE STATION ŒNOLOGIQUE

Le Président rappelle que la *Société* a déjà demandé, il y a plusieurs années, la création d'une station œnologique à Perpignan ; que le besoin de cette création se fait sentir de plus en plus afin de donner aux propriétaires les indications qui leur sont nécessaires pour une bonne vinification et pour assurer la conservation des vins faits.

Le Conseil général du département s'était aussi occupé de la question, sur la proposition de M. Brousse, et une subvention avait été votée.

La question doit être reprise aujourd'hui, car les services, rendus par les stations de Montpellier et de Narbonne montrent ceux que la viticulture roussillonnaise peut attendre d'une station à Perpignan.

La réunion, à l'unanimité, émet le vœu qu'une station œnologique soit créée à Perpignan et décide de transmettre ce vœu à M. le Ministre de l'Agriculture. Elle sollicite l'appui de M. le Préfet et des Sénateurs et Députés du département pour obtenir sa réalisation.

Séance du 16 mars 1900

RÉFORME DU RÉGIME DES BOISSONS

Le Président présente les observations suivantes au sujet de la réforme du régime des boissons.

Le projet de loi déposé récemment par M. le Ministre des Finances sur la réforme du régime des boissons a

Digitized by Google

remis au jour une question qui préoccupe depuis longtemps la viticulture..

Cette loi viendra-t-elle bientôt en discussion devant le Parlement ou sera-t-elle une fois encore ajournée ? Il a été proposé de l'incorporer dans le budget de 1900, encore en discussion, afin de la faire aboutir. La disjonction a été prononcée.

Quoiqu'il en soit, il convient que les sociétés agricoles fassent connaître leur avis sur le projet actuel et notre Société ne peut rester indifférente devant une question importante.

De ce projet de loi il faut retenir principalement les diverses dispositions concernant les vins.

Tout d'abord il faut reconnaître que le projet actuel est, sur bien des points, favorable aux intérêts viticoles et, à l'exception d'un seul, tout doit être accepté :

1° Le dégrèvement porte sur les droits de détail, d'entrée et de taxe unique.

La seule taxe maintenue est le droit de circulation qui est fixé partout à 1 fr. 50. Notre région pourrait s'en plaindre, car elle est dans une zone qui est actuellement soumise à un droit de 1 fr. seulement, tandis que la zone du centre paie 1 fr. 50 et celle du Nord 2 fr. Il serait certainement désirable de fixer le droit uniforme à 1 fr. au lieu de 1 fr. 50 ; mais à la rigueur nous pouvons ne pas trop insister à raison des autres dégrèvements qui seront presque complets lorsque le droit d'octroi cessera d'exister.

2° L'exercice des débits de boissons est supprimé ; mais les débitants restent soumis à une surveillance qui

Digitized by Google

paraît nécessaire au point de vue des fraudes comme au point de vue hygiénique.

3° Le droit de consommation sur l'alcool est porté de 156 fr. 25 à 220 francs.

Quelques régions demandent qu'une exception soit faite en faveur des alcools de vin, afin de favoriser leur production.

4° Bouilleurs de cru. La réglementation du projet de loi paraît devoir être acceptée. Le privilège subsiste sans modification pour les petits bouilleurs ; les grands bouilleurs seront assimilés aux bouilleurs de profession.

5° Nous arrivons au point délicat, le sucrage de la vendange.

Le projet relève le droit de 24 fr. par 100 kilos à 40 fr. et restreint à 15 kilos au lieu de 20 kilos par 3 hectolitres de vendange et 25 kilos au lieu de 50 kilos par 3 hectolitres de marc pour la fabrication des vins de sucre.

Il n'est pas possible à notre Société de ne pas réclamer à ce sujet. Nous savons que les prescriptions de la loi sont éludées et qu'avec la quantité de sucre fixé par la loi on fabrique une quantité de vin plus grande que ne le permet cette même loi. Ces prescriptions le seront tout autant avec la modification nouvelle et les vins de marc, dont pourtant la loi de 1897 interdit la vente, continueront de se fabriquer et de circuler.

Si nous devons subir le sucrage, il ne faut pas que cela soit sans protestation.

En résumé, je propose à la Société d'émettre le vœu que le projet de réforme du régime des boissons, présenté par M. le Ministre des Finances, soit adopté moins

Digitized by Google

la partie relative au sucrage et de persister dans les vœux qu'elle a précédemment émis : Suppression complète du sucrage.

Après discussion, l'assemblée, à l'unanimité,

Emet le vœu que le projet présenté par M. Caillaux, ministre des finances, soit voté par le Parlement dans le plus bref délai possible, moins la partie relative au sucrage dont la Société persiste à réclamer la suppression.

CONVENTION FRANCO-AMÉRICAINE

M. Gustave Cazes entretient l'assemblée du projet de convention franco-américaine. Il fait à ce sujet l'exposé suivant :

Le Parlement est saisi par le gouvernement d'un projet de loi tendant à conclure une convention douanière entre la France et les Etats-Unis. Les produits agricoles seront dépréciés ; les États-Unis sont des importateurs terribles, la main-d'œuvre, les tarifs de transports sont moins élevés en Amérique qu'en France et grèvent moins lourdement la production.

En ce qui touche les Pyrénées-Orientales, il est de notre devoir de protester contre l'attribution aux Etats-Unis du bénéfice de notre tarif minimum.

Fruits. — Les Etats-Unis entrent pour :

92 °/₀ dans l'importation générale en France des pommes et poires de table desséchées.

74 °/₀ dans l'importation générale des fruits à cidre.

84 °/₀ dans l'importation générale des prunes et pruneaux.

Digitized by Google

61 % dans l'importation générale d'autres fruits non dénommés.

Ces chiffres disent combien ce concurrent est dangereux.

Mules et mulets, l'élevage de la Cerdagne et du Vallespir se ressentira de l'abaissement de tarif, s'il est concédé.

Bois. — Notre département est producteur de bois qui sont exploités comme merrains; cette industrie facilite l'exploitation des coupes de nos montagnes; des scieries ont été construites dans la vallée du Tech, et les cours des bois se sont relevés. Les propriétaires exploitants seront lésés par la facilité accordée à l'importation des bois américains.

Par contre, si l'Amérique accorde un léger abaissement de droits pour l'entrée des vins français, cette concession ne peut être mise en parallèle avec les avantages qu'elle retirera de notre tarif minimum; l'abaissement sur les droits frappant les vins à leur entrée aux Etats-Unis est insuffisant, il ne pourra permettre au Roussillon de reprendre l'exportation en Amérique, autrefois florissante et qui donnait une grande animation à Port-Vendres.

En conséquence, je propose à la *Société Agricole, Scientifique et Littéraire*, de prier nos représentants de demander :

1° Que le tarif minimum ne soit point accordé aux Etats-Unis pour :

A. Les fruits.

B. Les chevaux, mules et mulets.

C. Les bois.

Digitized by Google

2° Que le tarif minimum ne soit accordé sur d'autres articles que si les Etats-Unis réduisent notablement les droits qui frappent les vins français à leur entrée en Amérique.

A l'unanimité, l'Assemblée adopte la proposition présentée par M. Cazes.

Séance du 8 juillet 1900

SUCRAGE DES VENDANGES

M. le président annonce qu'il s'est rendu pendant son séjour à Paris, en compagnie de M. Cazes, vice-président, à une réunion au ministère des finances à laquelle assistaient MM. Pams et Delcros, représentants du département à la Chambre et au Sénat, ainsi que des députés sénateurs et délégués des autres départements de la région viticole.

M. le Ministre Caillaux a exprimé le regret de ne pouvoir faire aboutir avant la fin de la présente session une réforme dont il reconnaît l'urgence et qu'il est disposé à défendre avec la plus grande énergie.

M. Pams a demandé à M. le Ministre, en attendant le vote de la loi, de rapporter la circulaire qui donne des instructions visant la fabrication des vins de seconde cuvée avec addition de sucre, contrairement au texte de la loi de 1884. Cette fabrication est la source d'abus nombreux, notamment sur la quantité de

Digitized by Google

sucre employée, et porte à la viticulture un grave préjudice.

M. le Président fait remarquer qu'à la séance de la Chambre du 2 juillet, M. Pams a brillamment développé cette thèse à la tribune et propose de lui voter des remerciements.

A l'unanimité l'assemblée vote la délibération suivante :

La *Société Agricole* des Pyrénées-Orientales remercie M. Jules Pams, député du département, de son intervention à la tribune de la Chambre, à la séance du 2 de ce mois, pour la défense des intérêts viticoles ;

Elle le félicite d'avoir fait connaître, avec une compétence et une autorité à laquelle la Société doit rendre hommage, les fraudes qui se pratiquent au préjudice de la Viticulture grâce à la loi sur le sucrage, à son interprétation et à son application.

La *Société Agricole,* considérant la situation du marché vinicole, son caractère de gravité et de menaces pour la Viticulture ;

Considérant que cette situation est due, non pas à une surproduction de vins naturels, mais bien pour la plus grande part au moins, à la fabrication industrielle, aux fraudes nombreuses qui se pratiquent ;

Considérant que la détaxe sur les sucres employés à la vendange ne sert et ne peut servir aujourd'hui qu'à favoriser la fabrication frauduleuse qui prend, avec un danger sérieux, une extension de plus en plus grande depuis

Digitized by Google

qu'au sucre lui-même on substitue très souvent les glucoses,

Persiste à demander comme elle n'a cessé de le faire, la suppression du sucrage à prix réduit ;

Et en attendant qu'il soit possible de l'obtenir, sollicite avec instance de M. le Ministre des finances des instructions précises au service des contributions indirectes, avant les prochaines vendanges, pour enrayer la fraude.

La Société renouvelle le vœu qu'elle a émis à sa séance du 16 mars 1900 :

Que le projet de loi sur la réforme des boissons présenté par M. Caillaux, ministre des finances, soit voté dans le plus bref délai sans aucune modification, sauf la partie qui concerne le sucrage.

Il a le regret d'annoncer que la consommation du sucre pour vendanges qui était presque nulle, dans notre département (600 kilos en 1898) s'est considérablement accrue l'an passé et a été de :

11.789 k^os^ pour vins de 1re cuvée.
7.414 k^os^ pour vins de 2e cuvée.

Soit : 19.203 k^os^ en 1899.

Digitized by Google

Séance du 19 septembre 1900

SITUATION VITICOLE

Le bureau de la Société a voté l'envoi à MM. les Sénateurs et Députés du département de la lettre suivante :

MONSIEUR,

La mévente des vins prend un caractère alarmant et l'avenir se montre bien sombre pour le producteur.

Les vins *non logés*, les excédants, viennent cette année, bien plus encore que les années précédentes, causer un très grand préjudice, en avilissant encore davantage des cours qui étaient déjà tombés bien bas.

Si cette cause est toute en dehors de l'action que peuvent exercer les pouvoirs publics pour nous défendre, il en est d'autres qu'il leur appartient de faire disparaître, et sans retard.

La situation de la Viticulture n'a pas cessé d'être l'objet des préoccupations incessantes de notre *Société Agricole* et la question du sucrage notamment, à cause des fraudes innombrables qu'elle suscite, a provoqué de sa part des protestations réitérées. Depuis 1893, chaque année la Société a demandé l'abrogation de la loi du 29 juillet 1884, et encore en 1899 une demande de la Société, appuyée par 91 délibérations de Conseils municipaux des communes les plus importantes de la région viticole du département, a été adressée au gouvernement par l'entremise de M. Jules Pams, député.

Digitized by Google

A la suite des démarches les plus pressantes et en présence d'une crise devenant de plus en plus aiguë, M. le Ministre de l'Intérieur a adressé une circulaire à MM. les Préfets, en vue d'empêcher les abus du sucrage et cette circulaire a été suivie, à la date du 29 août 1900, d'instructions données au service des contributions indirectes par M. le Directeur général de cette Administration.

Nous ne doutons pas des efforts qui seront tentés par MM. les Préfets et Directeurs départementaux de l'administration des contributions indirectes pour assurer l'exécution des instructions ministérielles; mais la viticulture peut-elle compter sur des résultats de nature à lui donner satisfaction ?

Antérieurement déjà l'administration des contributions indirectes s'était émue des « *Combinaisons frauduleuses* » auxquelles donnait lieu le sucrage, et, à la date du 24 août 1896, une circulaire du directeur général de cette administration recommandait aux agents d'exercer, à l'avenir, une plus grande vigilance.

Une nouvelle circulaire était adressée par M. le Directeur général, à la date du 12 août 1897, à la suite de la loi du 6 avril de cette même année. Les fraudes dues à l'emploi du sucre ont-elles été enrayées ? On constate au contraire que la quantité employée à la vendange est allée en augmentant d'année en année.

Il n'est donc, en ce qui touche le sucrage, qu'un moyen de faire cesser un état de choses si préjudiciable aux intérêts du viticulteur, c'est l'abrogation de la loi de 1894; mais comme, d'une part, il faut un vote du Parlement pour l'obtenir et que, d'autre part, c'est

Digitized by Google

l'extension donnée à cette loi par le décret de 1885 qui fait le mal, beaucoup plus que la loi elle-même, c'est le retrait de ce décret qu'il convient d'obtenir au plus tôt.

Le ministre de l'Intérieur déclare dans sa lettre circulaire que « *tant que le Parlement n'aura pas* « *manifesté nettement l'intention de voir modi-* « *fier dans un sens restrictif l'interprétation* « *donnée à la loi, l'administration des finances* « *ne se croit pas le droit de revenir de sa seule* « *initiative sur les errements suivis jusqu'ici.* »

Afin d'examiner si le Gouvernement a besoin d'un vote du Parlement pour rapporter dès maintenant le décret de 1855, il convient de se reporter à la discussion de la loi sur les sucres, séance du 12 juillet 1884, pendant laquelle M. Bisseuil, alors député de la Charente, fit adopter un amendement qui devint l'article 2 de la loi.

Rien dans les motifs invoqués par M. Bisseuil, soit dans les considérants de son amendement, soit dans son discours à la Chambre, ne visait autre chose que l'addition du sucre à une vendange qui ne donnait que des vins de 4 à 5 degrés; rien dans le cours de la discussion ne pouvait servir d'indication pour autoriser la préparation de vin de seconde cuvée avec de l'eau sucrée ajoutée à des marcs.

Le texte même de l'article 2 de la loi est en opposition formelle avec le décret qui a suivi, puisque le sucre doit être employé, d'après la loi, avant la fermentation.

En même temps que le retrait immédiat de ce décret de 1885 précédant la suppression totale de la détaxe, se

Digitized by Google

pose aussi la question des glucoses, vers lesquels on attire le viticulteur en les offrant sous le nom de sucre de raisin et dont l'emploi joue un rôle très important dans la fabrication frauduleuse des vins.

M. le Directeur général des contributions indirectes, dans sa circulaire du 28 août 1900, appelle à cet égard toute la sollicitude du service, mais « *le glucose pur étant un sucre il ne croit pas que dans l'état actuel de la législation son emploi puisse être frappé d'interdiction.* »

D'autre part M. le directeur reconnaît que « *les glucoses employés sont fréquemment des produits commerciaux renfermant différentes substances, notamment de la dextrine.* »

Nous devons ajouter qu'en dehors de la dextrine, substance inoffensive, les glucoses commerciaux peuvent en renfermer de nuisibles, ainsi que nous l'avions signalé déjà, M. Cazes et moi, au Conseil d'hygiène, à la séance du 19 octobre 1888, en même temps qu'à la Société.

Dans ces conditions les glucoses ne doivent pas être assimilés au sucre et l'interdiction doit être prononcée.

En se plaçant même au point de vue de la consommation familiale, la seule pour laquelle la loi de 1897 autorise la fabrication des vins de sucre, cette interdiction s'impose.

Cette loi de 1897 autorise la fabrication et la circulation « *des boissons de marcs, dites piquettes,* « *provenant de l'épuisement des marcs par l'eau,* « *sans addition d'alcool ou de sucre, en vue de* « *la consommation familiale* ». Cette autorisation, avec le privilège des bouilleurs de cru, sont devenus la

Digitized by Google

source des fraudes qui, se multipliant de jour en jour, ont grandement contribué à nous conduire à la situation actuelle.

Dans l'intérêt de la viticulture qui se trouve à la veille de la ruine, si elle n'est pas défendue à bref délai, il convient d'obtenir la cessation de privilèges qui ont dégénéré en abus, ou tout au moins une règlementation sérieuse et sévère.

Une autre cause de préjudice, et non la moindre, contre laquelle la *Société agricole* réclame depuis 1892, c'est la vente des raisins de vendange. Les expéditions vers l'Est et à l'étranger sont devenues considérables ces dernières années, et il paraît superflu de dire que si le viticulteur a besoin de 130 à 140 kilogrammes de raisins pour produire un hectolitre de vin, les acheteurs de raisins frais savent obtenir avec la même quantité de raisins une quantité bien plus grande de vin. Il y a urgence à obtenir, comme nous le demandons depuis longtemps, l'égalité de traitement pour les vendanges fraîches et pour le vin. Il faut que 100 kilogrammes de raisins frais paient les mêmes taxes et soient soumis aux mêmes formalités de régie que un hectolitre de vin.

Ces mesures, la plupart du moins, telles que le retrait du décret de 1885, la prohibition des glucoses, l'égalité du traitement pour les vendanges fraîches et pour le vin peuvent être obtenues en dehors du Parlement, si le Gouvernement le veut bien.

Vous avez pu vous rendre compte de l'état actuel du viticulteur. Vous ferez certainement tout ce qui dépendra de vous pour qu'il obtienne immédiatement une juste satisfaction,

Digitized by Google

Quoique tardivement accordées ces mesures ne seront pas sans effet utile dès maintenant et elles permettront d'attendre avec confiance du Parlement, le vote si impatiemment attendu de la réforme de l'impôt des boissons, et du Gouvernement l'application, au 1er janvier prochain, de la loi sur les octrois.

Le Président,

Léon Ferrer.

Séance du 20 janvier 1901

Le Président informe l'assemblée que, sur l'initiative de MM. Roos et Meunier, ainsi que de M. le professeur Degrully, Directeur du *Progrès Agricole et Viticole,* une réunion à laquelle avaient été convoqués les Présidents des Sociétés Agricoles de la région s'est tenue à Montpellier le 14 de ce mois. Cette réunion avait pour objet de rechercher les mesures qui paraîtraient les plus propices en vue d'atténuer et de prévenir par la suite les effets de la crise dont souffre actuellement la viticulture.

Dans cette réunion, M. Meunier a présenté un remarquable rapport sur « les moyens d'augmenter la consommation du vin en France », rapport dont les conclusion sont les suivantes :

« 1° Persuader à tous les Français que le vin est la « boisson hygiénique par excellence et devient, à notre « époque, un aliment de première nécessité ; 2° Leur « faciliter de toutes les façons possibles l'achat de vin « loyal et sain ; 3° Faire tomber les dernières barrières

Digitized by Google

« qui s'opposent encore à la libre circulation des vins « sur tout le territoire national. »

Après cette lecture, la réunion de Montpellier a décidé, à l'unanimité, la formation du Comité du Vin de France, et a procédé immédiatement à la nomination de son bureau.

M. Ferrer fait connaître que, n'ayant pu se rendre à la convocation qui lui avait été adressée, il a écrit à M. Degrully pour l'informer qu'il s'associait personnellement à ce qui serait décidé dans l'intérêt de la viticulture et qu'il demanderait ensuite à la Société si elle veut donner son concours à l'organisation projetée à Montpellier.

Le Président communique à l'assemblée le relevé officiel suivant de la consommation du vin et de l'alcool à Paris de 1890 à 1899 :

ANNÉES	VIN	ALCOOL
	Hectolitres	Hectolitres
1890	4.474.000	170.000
1891	4.503.000	173.000
1892	4.508.000	206.000
1893	4.649.000	167.000
1894	4.762.000	179.000
1895	5.010.000	180.000
1896	4.841.000	182.000
1897	4.900.000	180.000
1898	4.494.000	204.000
1899	5.200.000	152.000

M. Ferrer fait observer que l'examen de ce tableau montre que contrairement à ce qui a été souvent dit, la consommation du vin, loin de diminuer, a été en augmentant dans Paris depuis 1890 pour atteindre en 1899 le chiffre le plus élevé de cette période de neuf années. — Il convient de noter que la consommation de l'alcool pendant ce même laps de temps a subi une progression inverse.

Digitized by Google

Il n'y a pas lieu de supposer que depuis 1899 la consommation du vin ait baissé. Les causes de la crise dont souffre la viticulture sont donc complexes.

Quoiqu'il en soit, le président, considérant qu'à raison de la surproduction il faut travailler à augmenter les débouchés, est d'avis qu'il convient d'encourager toutes les tentatives ayant pour but de développer la consommation du vin.

Après discussion, l'assemblée à l'unanimité décide de donner son adhésion au *Comité du Vin de France,* constitué à Montpellier, et d'ouvrir une souscription dans le département.

Crise agricole en Cerdagne et en Capcir

M. Emmanuel Brousse, conseiller général, a signalé la situation également très intéressante et très pénible faite aux agriculteurs du Capcir et de la Cerdagne par la mévente de leurs produits : grains, pommes de terre, fourrage.

Les causes de ce marasme sont multiples et mal définies, ce qui rend difficile la recherche des mesures à recommander soit pour les faire disparaître, si possible, soit du moins pour en atténuer les effets.

La Société, désireuse de témoigner toute sa sollicitude pour les agriculteurs de cette région de notre département, décide d'appeler sur eux la bienveillante attention de M. le Ministre de l'Agriculture.

Et attendu qu'une des causes du malaise signalé provient du manque de voies de communication et principalement de voies rapides, elle émet le vœu que les concessionnaires des chemins de fer projetés soient mis en demeure d'exécuter les travaux dans le plus bref délai.

Digitized by Google

DÉPEUPLEMENT ET REPEUPLEMENT DES ÉTANGS

A la suite d'une intéressante communication faite par M. Calas, sur le dépeuplement et le repeuplement des étangs du département,

La Société, considérant qu'il importe, au point de vue de l'alimentation publique en poisson d'eau douce et de la conservation d'une richesse locale, d'arrêter le dépeuplement des étangs montagneux du département des Pyrénées-Orientales, qui sont la propriété de ce dernier, émet le vœu :

1° Que les étangs soient ramenés au droit commun et soumis aux lois sur la pêche ;

2° Que le Conseil général veuille bien étudier et prendre les mesures nécessaires pour enrayer ce dépeuplement ; ces mesures pourraient consister en :

A. Suspension momentanée et pendant une période à déterminer de l'exercice de la pêche dans les étangs, de manière à permettre aux jeunes truites d'acquérir des dimensions convenables ;

B. Insertion dans le cahier des charges de clauses spéciales, notamment fixation de dimension minima des truites à pêcher et des mailles des engins de pêche ; interdiction absolue de certains engins très destructeurs tels que barrages artificiels et dasses ou verveux placés à leur orifice ; mise en réserve chaque année d'une série d'étangs, un sur quatre par exemple ;

3° Que le repeuplement direct des étangs dépeuplés ou appauvris soit tenté.

Digitized by Google

Destruction du Gibier

Perpignan, le 12 février 1901.

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez fait l'honneur de me demander mon avis sur la suite à donner aux mesures protectrices proposées par M. le Ministre de l'Agriculture, en vue d'arrêter la diminution constante et progressive du gibier et principalement de la perdrix et du lièvre, qui sont sûrement menacés à bref délai d'une destruction complète.

Au nom de la *Société agricole*, je viens vous faire connaître que je donne mon entière adhésion à ces mesures et que je considère d'un grand intérêt de les mettre à exécution.

L'accouplement pour les perdrix comme pour les lièvres commence ici dès la fin de décembre et les braconniers n'hésitent pas à tout détruire sans se préoccuper de l'avenir.

La chasse à la perdrix et au lièvre, dans notre département, devrait être close à partir du 25 décembre.

Je me permettrai à cette occasion, Monsieur le Préfet, de signaler à votre attention les services rendus par la Société des chasseurs des Pyrénées-Orientales, en vue d'empêcher la destruction du gibier. A ce titre, cette association mérite les encouragements de l'Administration.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments tout dévoués.

Le Président,
Léon Ferrer.

Digitized by Google

Séance du 3 mars 1901

RÉGIME DES BOISSONS

Le Président expose qu'à la suite de l'application de la loi du 29 décembre 1900, en ce qui concerne les bouilleurs de cru, des difficultés se sont élevées entre des viticulteurs de l'Hérault et du Gard et l'administration des contributions indirectes. A ce sujet la Société centrale d'Agriculture de l'Hérault a demandé à notre Société de s'unir à elle pour protester contre les exigences de la régie.

Le Président n'a pas cru devoir engager la Société dans cette voie et la réponse ayant été demandée d'urgence par télégramme, il l'a donnée, avant d'avoir pu réunir la Société, mais après entente avec M. Cazes, vice-président.

Le Président explique que nos intérêts sur cette question ne doivent pas être liés étroitement à ceux d'autres départements du Midi. La qualité de nos vins est telle en général (la récolte de 1900 est heureusement une exception) que leur distillation n'est pas nécessaire.

Aussi, la Société s'est toujours maintenue sur le terrain du vin naturel et s'est montrée hostile à l'alcoolisation soit par vinage, soit par sucrage, afin de conserver la réputation des vins du Roussillon et de lutter contre les fraudes.

La Société, après avoir, à une époque, demandé la suppression du privilège des bouilleurs de cru, s'est bornée ensuite à solliciter sa réglementation.

Digitized by Google

La loi de décembre 1900 limite les droits des bouilleurs de cru mais ne les supprime pas. Le récoltant conserve le droit de distiller ou de faire distiller chez lui, sans avoir à prendre en charge l'alcool produit, à la condition d'employer les appareils prescrits.

La réunion, à l'unanimité, considérant que les intérêts du département sont distincts sur certains points spéciaux de ceux des départements à grande production comme l'Hérault notamment ; qu'il convient de rester dans la voie suivie par la Société dans la question du vinage, approuve pleinement ce qui a été fait par le Président et décide de rester en dehors des revendications des autres Sociétés du Sud-Est relativement à la situation faite aux bouilleurs de crû par la nouvelle loi.

TRANSPORT DES VINS

Le président donne communication d'une délibération prise par la Chambre de Commerce de Carcassonne, à sa séance du 14 février dernier et adressée à MM. les Ministres du Commerce et des Travaux Publics ainsi qu'à MM. les Directeurs des Compagnies d'Orléans et du Midi.

Cette délibération a pour objet de demander à ces deux Compagnies : 1° *Abaissement de tarif* destiné à faciliter les transports des vins dirigés sur Paris ou sur les villes importantes qui forment la grande et la petite banlieue de la capitale, et aussi sur les diverses places qui constituent en France la zone de consommation ; 2° Une réduction de 50 % *sur les transports, temporairement appliquée aux vins et annoncée avec le plus grand retentissement.*

L'assemblée remercie la Chambre de Commerce de

Digitized by Google

Carcassonne de cette communication. Elle s'associe à sa délibération et décide de l'appuyer auprès des Ministres des Travaux Publics et de l'Agriculture.

MICOCOULIERS

M. Cazes expose ce qui suit :

Une baisse indiscutable s'est produite sur les bois de micocouliers.

L'industriel français semble préférer les bois d'Italie qui lui sont livrés à bon marché et qu'il prétend plus souples et mieux appropriés à la fabrication du manche de fouet. Il attribue cette souplesse à la culture du micocoulier. En France, l'arbre est coupé au pied et on laisse pousser les rejetons. En Italie, l'arbre est arraché ; des pépinières fournissent de jeunes sujets, et au bout de 7 à 8 ans on procède à un nouvel arrachage. Or, l'arbre *primitif* donne du bois beaucoup plus souple que les *rejetons*. Il y aurait lieu de signaler cette pratique aux agriculteurs et de les inviter à faire des études pour vérifier l'exactitude de ces faits.

Un autre point doit être signalé. Les Italiens importent en France le bois de micocoulier grossièrement débité ; ils le vendent aux fabricants de manches de fouet sous la dénomination *Perpignans-Italiens*. Il convient de protester énergiquement auprès du Gouvernement sur la dénomination prise par les Italiens. Le mot *Perpignan* constitue une véritable propriété des producteurs de notre département. Il ne doit point être pris par l'Etranger. C'est ainsi que le mot *Banyuls* est maintenant usité pour la production de simili-vins de liqueur étrangers.

Digitized by Google

Je propose donc de signaler ce procédé à M. le Ministre de l'agriculture afin qu'il prenne les mesures nécessaires pour sauvegarder la propriété d'un produit essentiellement roussillonnais.

La Société donne son approbation à la proposition de M. Cazes et décide d'appeler sur cette intéressante question la bienveillante attention de M. le Ministre de l'agriculture.

Falsification des denrées alimentaires

Perpignan, le 19 mars 1901.

A Monsieur le Ministre de l'Agriculture

MONSIEUR LE MINISTRE,

La Chambre Syndicale des jardiniers de Perpignan a adressé à la Chambre des Députés une pétition relativement au texte de l'article 2 de la loi en projet sur la répression des fraudes.

Le mot (corrompu) qui se trouve dans cet article peut donner lieu à des interprétations préjudiciables aux expéditeurs de fruits et primeurs.

D'autre part, le rapport présenté à la Chambre de Commerce de Paris signale le danger, relativement aux vins, de l'interprétation qui peut être donnée à ce même mot, en assimilant à des produits falsifiés ou corrompus des vins atteints de piqûre, de casse, de tourne ou autres maladies bactériennes.

Digitized by Google

La Chambre de Commerce de Perpignan, toujours soucieuse des grands intérêts de notre département, a examiné ces questions et après avoir pris acte de la promesse faite par le ministre de l'Agriculture de donner satisfaction aux jardiniers par une modification à la rédaction du texte qui les avait justement émus, demande des modifications qui sont indispensables en ce qui concerne les vins.

La Société Agricole, saisie de ces importantes questions par la Chambre syndicale des Jardiniers, et par la Chambre de Commerce de Perpignan, s'est associée, à sa séance du 3 mars, à la délibération de cette dernière et vous prie, Monsieur le Ministre, de vouloir bien appuyer à la Chambre les vœux suivants :

1° Modification de la rédaction de l'article 2 du projet de loi sur les fraudes des substances alimentaires, de façon à ne point assimiler à des matières corrompues :

A. Les fruits et primeurs.

B. Les vins naturels atteints de piqûre, de casse, de tourne, etc.

2° Addition au paragraphe 4 de l'article 14, des mots : *Contradictoirement, avec les intéressés* qui pourront opposer toutes autres méthodes d'analyse que le tribunal appréciera.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le Président,

Léon Ferrer.

Digitized by Google

RAPPORT ANNUEL

SUR

LA SITUATION DU VIGNOBLE

DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Par M. Léon FERRER, Président de la Société.

Perpignan, le 10 décembre 1900.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir les réponses au questionnaire, annuellement adressé par le Ministre de l'Agriculture, en ce qui concerne le vignoble du département avec l'exposé sommaire de la situation viticole.

Après l'excellente récolte de 1899 et les ventes faites au début à de bonnes conditions, les viticulteurs se montraient pleins d'ardeur pour reprendre les travaux de culture et de fumure et continuer de nouvelles plantations.

Tous croyaient pouvoir compter sur le maintien de prix rémunérateurs.

Digitized by Google

L'Exposition universelle, cette grandiose manifestation qui devait attirer dans notre capitale une foule immense de français et d'étrangers, semblait une raison de croire que cet espoir serait réalisé.

Il n'en a pas été ainsi et déjà vers le mois de février 1900 une baisse qui paraissait inexplicable et devoir être momentanée se faisait sentir sur les vins. Cette baisse, au lieu de cesser, augmentait à la grande déception de tous, et à mesure que la récolte de 1900 approchait, les viticulteurs qui n'avaient pas encore vendu celle de 1899, les marchands qui avaient fait de fortes provisions, se voyaient, à la fin de la campagne, dans l'impossibilité d'écouler les produits de la vigne.

Bien des causes ont été mises en avant pour expliquer cette situation. Il en est une que je persiste à considérer comme principale ou tout au moins comme une des plus importantes à constater, c'est la fabrication industrielle du vin.

C'est certainement à elle pour une très large part que nous avons dû cette dépréciation des produits de 1899, qui a été si sensible.

La récolte de 1900 s'annonçait partout très belle et les viticulteurs espéraient en elle pour compenser les pertes subies.

Il ne leur a pas été donné de réaliser ces espérances. Tout au contraire une vraie calamité s'est abattue sur nous. Des pluies qui se sont continuées sans interruption, à peine les vendanges commencées, ont provoqué presque partout, partout on peut même dire, le développement du *Botrytis Cynerea* sur les grappes dont les baies

Digitized by Google

s'étaient fendillées, les unes par éclatement de la pellicule, à la suite d'un gonflement trop rapide, les autres sous l'action de la pluie tombant avec une grande violence. Sur certaines parties du vignoble, j'ai constaté la présence d'un autre champignon, le *Penicillium glaucum*.

Aussi a-t-il fallu laisser sur les souches un très grand nombre de grappes altérées et le vin, bon partout où les grappes saines ont seules été cueillies, a été cependant faible en degré et en couleur dans bien des localités.

Malgré cette diminution de degré alcoolique et de couleur, et quoiqu'on ait constaté dans certaines caves la « Casse Jaune » si facilement guérissable d'ailleurs, sans qu'il en résulte aucun inconvénient, il semble que les vins auraient pu avoir un cours moins bas et quelque peu rémunérateur.

Tout au contraire les propriétaires qui, dans notre département, n'ont pu encore recouvrer les avances faites pour la reconstitution de leurs vignes, sont dans un état de marasme très grand et fort inquiétant s'il était durable.

Le phylloxéra poursuit sa marche avec une grande lenteur aujourd'hui dans les Pyrénées-Orientales.

Comme je l'ai déjà constaté depuis plusieurs années dans mes rapports précédents, des vignes françaises restent debout, se maintenant grâce au traitement toujours efficace au sulfure de carbone ; d'autres, plantées dans des terres spéciales, riches et profondes, persistent à conserver une luxuriante végétation et à

Digitized by Google

donner de bonnes récoltes, malgré les piqûres de l'insecte.

J'ai déjà expliqué ce phénomène par la facilité de reconstitution des radicelles dans ces terrains privilégiés et la profondeur atteinte par de grosses racines et le pivot de la souche dans un sous-sol toujours frais.

Dans certains terrains on constate des dépérissements, en dehors de la présence du phylloxéra, dépérissements momentanés ou persistants suivant le cas, lorsque les racines rencontrent un sous-sol trop compact, d'une pénétration difficile.

Quelques vignes sont soumises avec succès à la submersion ; mais elles sont rares, car ce mode de traitement rencontre des difficultés dans notre département.

Tous les autres procédés qui ont été expérimentés contre le phylloxéra sont restés inefficaces et leur emploi a été successivement abandonné. Le carbure de calcium n'a pas encore été essayé dans notre département.

La vigne américaine continue à prospérer dans les Pyrénées-Orientales et il n'y a pas à se préoccuper ici des cépages spéciaux auxquels il faut absolument s'adresser pour reconstituer le vignoble dans certaines régions.

Les maladies cryptogamiques qui se montrent dans le département et qui sont combattues d'une manière générale par les viticulteurs avec la plus grande ardeur et beaucoup d'intelligence sont l'oïdium, le mildiou et l'anthracnose. Cette dernière maladie est moins répandue que le mildiou ; mais dans les parties où elle s'est

Digitized by Google

montrée elle persiste souvent malgré les traitements les plus énergiques.

Le Coniothyrium (rot blanc) s'est encore montré cette année sur quelques points, mais ne s'est pas étendu ; Quant au black-rot, nous avons la satisfaction de pouvoir affirmer encore qu'il n'existe pas dans le département des Pyrénées-Orientales, malgré ce qui a pu être dit à ce sujet.

Digitized by Google

LA STATISTIQUE VINICOLE

Par M. Léon FERRER, président de la Société.

En publiant dans notre recueil annuel les relevés mensuels des sorties de vin de chaque récolte, nous pensons faire œuvre utile, car comme nous l'écrivions l'an dernier, les rapprochements auxquels donnera lieu la comparaison des tableaux antérieurs avec celui de l'année actuelle sont intéressants et pourront être un grand enseignement.

Ces relevés nous les devons à M. le Directeur des contributions indirectes que nous remercions de son obligeance.

La production de l'année 1899 avait été évaluée, après la récolte, à 2.925.400 hectolitres. Les sorties officielles ont été de 2.845.562. Il faut déduire de ce chiffre le stock en entrepôt au 30 août 1899 soit 85.415 hectos.

Reste.....	2.760.147.	
D'autre part il faut ajouter :		
1° La consommation en franchise évaluée par l'administration à..	70.067	
2° Le stock en entrepôt au 30 août 1900.....	210.172	hectos.
Total.....	3.040.386	
Evaluation de la récolte.....	2.925.400	
Différence.....	114.986	

Digitized by Google

D'où provient cette différence? Elle tient en partie à ce que, dans les sorties constatées, se trouvent compris des vins de l'année précédente, ainsi que des vins autres que ceux provenant de la récolte du département, qui reçus par le commerce, ont été expédiés après coupage avec les nôtres.

La récolte de 1900 a été évaluée à 2.891.878 hectolitres par l'administration.

Cette récolte s'écoule moins facilement que la précédente et à des prix qui sont loin d'être rémunérateurs.

Nous avons, ailleurs, parlé de cette malheureuse situation faite à la viticulture de notre région.

Depuis le mois de septembre 1900 jusqu'à fin mars 1901, les quantités sorties s'élèvent à 1.087.733, tandis que, pendant la même période précédente, le total des sorties avait été de 1.906.500, ainsi qu'il résulte de ce tableau comparatif :

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	TOTAUX
Année.....	1899	1899	1899	1899	1900	1900	1900	
Hectolitres..	251.552	361.151	333.230	263.888	273.745	215.117	207.817	1.906.580
Année.....	1900	1900	1900	1900	1901	1901	1901	
Hectolitres..	220.349	202.633	143.038	118.473	121.314	130.317	151.609	1.087.733

L'examen de ce tableau montre un petit relèvement dans les sorties du mois de mars ; mais la diminution sur les années antérieures persiste, et nous ne pouvons que l'enregistrer, en déplorant particulièrement l'extrême faiblesse des cours.

Le relèvement constaté dans les sorties du mois de mars s'est accentué en avril 1901. Les sorties de ce dernier mois ont été de : 173.312 hectolitres.

1er mai 1901.

Digitized by Google

Relevé mensuel des quantités en hectolitres de vins sorties de chez l
de septembre 1899 à f

Arrondissemen

NOMS DES COMMUNES	Septem. 1899	Octobre 1899	Novem. 1899	Décem. 1899	Janvier 1900	Févri 1900
Canton de						
PERPIGNAN — Est	688	1.212	1.013	1.415	1.453	75
PERPIGNAN — Gare	87	298	205	373	549	69
PERPIGNAN — Ouest	10	3	410	29	641	4
PERPIGNAN — Nord	380	120	102	54	2	
PERPIGNAN — Sud	6.494	6.176	5.587	4.809	4.393	4.02
PERPIGNAN — Tet	1.484	3.006	2.838	2.495	1.476	2.11
PERPIGNAN — St-Gaudérique	2.737	7.244	6.036	1.973	3.624	4.71
Cabestany	15.140	13.837	10.689	6.736	7.136	7.26
Canet	5·950	4.750	4.771	2.706	2.512	1.34
Canohès	3.698	4.379	5.354	4.853	2.658	4.12
Corneilla-del-Vercol	3.816	7.209	4.624	2.622	2.026	2.18
Elne	4.965	6.245	4.041	3.477	3.180	2.26
Montescot	797	1.375	1.758	5.410	4.983	1.57
Saint-Cyprien	7.408	7.174	4.571	3.579	3.750	2.75
Saint-Nazaire	1.948	6.472	2.501	2.533	3.664	1.46
Toulouges	4.719	3.202	2.994	2.716	2.037	3.17
Villeneuve-la-Raho	4.210	4.517	6.700	4.033	3.913	3.21
	64.531	77.219	64.194	49.813	47.997	41.7
	»	64.531	141.750	205.944	255.757	303.7
TOTAL	»	141.750	205.944	255.757	303.754	345.4
Canton de						
Baho	2.420	3.197	3.749	1.969	4.184	1.66
Bompas	16.795	16.776	5.132	3.710	3.193	2.75
Pia	6.787	11.587	8.988	7.328	3.310	4.05
Saint-Estève	1.592	3.559	3.029	2.779	3.681	56
Sainte-Marie	10.273	5.424	4.660	2.292	4.134	4.56
Villelongue-la-Salan	15.814	11.730	8.210	4.583	4.252	3.30
Villeneuve-la-Riv	1.075	5.447	3.805	3.728	2.029	25
	54.756	57.720	37.573	26.389	24.783	17.15
	»	54.756	112.476	150.049	176.438	201.2
TOTAL	»	112.476	150.049	176.438	201.221	218.37

Digitized by Google

écoltants des Pyrénées-Orientales par recette-buraliste et par canton
oût 1900 (Année vinicole).

e Perpignan.

Mars 1900	Avril 1900	Mai 1900	Juin 1900	Juillet 1900	Août 1900	TOTAL des 12 mois
Perpignan (Est)						
1.126	536	448	676	459	481	10.266
1.404	382	284	846	365	229	5.718
14	60	8	19	18	12	1.270
28	5	168	241	5	93	1.203
3.674	3.790	4.115	2.714	3.969	3.013	52.758
1.546	1.743	2.738	1.589	1.195	2.070	24.290
3.610	3.237	2.687	5.614	5.507	7.102	54.083
8.018	6.348	10.888	6.389	9.487	10.702	112.636
3.313	2.845	1.698	1.682	1.750	1.524	34.849
2.275	4.216	3.989	4.636	4.514	4 088	48.780
1.074	2.336	2.526	2.659	5.399	1.796	38.274
2.873	1.037	3.279	2.579	4.910	4.113	42.964
1.098	596	1.277	1.797	307	826	21.798
1.728	2.229	1.123	1.981	1.616	2.399	40.317
2.401	1.463	2.547	1.495	4.515	3.242	34.245
3.102	2.315	4.145	2.054	6.504	88	37.047
3.636	2.281	2.071	2.580	3.112	4.773	45.039
40.920	35.419	43.991	39.551	53.632	46.551	605.537
45.473	386.393	421.812	465.803	505.354	558.986	
86.393	421.812	465.803	505.354	558.986	605.537	
Perpignan (Ouest)						
1.482	1.189	2.085	4.146	1.131	1.041	28.253
2.795	2.500	4.565	1.950	3.188	3.524	66.881
2.329	5.944	5.052	3.777	4.260	8.575	71.992
1.720	2.151	1.651	1.506	1.730	973	24.937
2.529	2.544	2.740	1.423	1.039	14	41.637
5.822	4.118	3.874	4.243	2.558	1.337	69.842
1.683	1.441	2.746	2.482	910	1.782	27.481
18.360	19.887	22.713	19.527	14.816	17.346	331.023
218.374	236.734	256.621	279.334	298.861	313.677	
236.734	256.621	279.334	298.861	313.677	331.023	

Digitized by Google

Arrondissement de Perpignan

NOMS DES COMMUNES	Septem. 1899	Octobre 1899	Novem. 1899	Décem. 1899	Janvier 1900	Févrie 1900
						Canton de
Rivesaltes central...	4.530	9.095	7.013	8.240	11.880	8.66
Rivesaltes entrée...	4.697	12.091	16.906	8.532	10.419	6.38
Baixas.....	1.104	8.275	8.999	9.476	6.734	4.62
Calce.....	»	1.097	427	988	701	1.07
Cases-de-Pène.....	678	877	2.583	1.274	1.902	94
Claira	17.279	13.770	9.428	8.110	8.807	6.52
Espira-de-l'Agly....	1.312	4.076	4.608	7.015	7.977	4.25
Opoul.....	19	801	823	2.344	945	80
Peyrestortes.....	1.578	2.091	4.154	2.129	2.737	2.30
Saint-Hippolyte.....	8.576	10.808	6.121	3.001	4.303	5.33
St-Laurent-la-Salan.	5.737	12.989	8.306	6.807	7.993	7.40
Salses.....	1.915	6.175	7.364	9.334	6.194	3.53
Torreilles.....	21.660	20.724	12.136	9.129	5.479	5.90
Vingrau	1	186	2.310	2.181	2.423	2.39
	69.086	103.055	91.178	78.560	78.494	60.15
	»	69.086	172.141	263.319	341.879	420.37
TOTAL.....	»	172.141	263.319	341.879	420.373	480.52
						Canton de
Millas.....	1.564	4.468	4.680	4.593	6.247	4.78
Corbère..... ..	165	496	820	598	1.906	1.85
Corneilla-la-Rivière.	545	2.820	2.797	2.923	2.509	2.65
Neffiach.....	»	564	3.045	436	1.557	1.17
Pézilla-de-la-Rivière	1.606	4.719	1.246	4.786	5.683	3.59
Soler (Le).....	3.061	9.377	9.066	4.143	3.751	2.48
Saint-Féliu-d'Avail..	2.223	2.393	3.423	3.417	2.268	2.19
	9.164	24.837	25.077	20.896	23.921	18.74
	»	9.164	34.001	59.078	79.974	103.89
TOTAL.....	»	34.001	59.078	79.974	103.895	122.63

Digitized by Google

Suite de 1899-1900).

Mars 1900	Avril 1900	Mai 1900	Juin 1900	Juillet 1900	Août 1900	TOTAL des 12 mois
Rivesaltes						
2.787	10.816	5.333	2.472	3.338	3.373	77.643
8.509	8.238	7.242	5.666	4.156	4.336	97.180
6.740	3.237	3.223	3.000	1.429	2.632	59.470
789	575	353	569	103	84	6.758
820	1.092	731	363	505	366	12.135
6.298	4.668	5.729	7.207	6.134	3.703	97.657
3.343	4.786	2.868	1.859	2.680	3.011	47.792
1.038	1.373	840	1.086	756	527	11.359
1.909	1.211	884	627	465	734	20.825
3.520	2.404	3.349	2.146	2.391	2.565	54.517
6.682	8.017	8.826	9.394	6.712	10.632	99.500
2.723	4.116	4.133	2.892	1.628	1.850	51.854
6.603	7.473	11.615	8.377	4.550	5.869	119.523
3.103	985	2.450	1.448	1.900	954	20.333
54.864	58.991	57.676	47.106	36.747	40.636	776.546
480.526	535.390	594.381	652.057	699.163	735.910	
535.390	594.381	652.057	699.163	735.910	776.546	
Millas						
3.940	5.254	4.128	1.453	1.699	864	43.670
299	683	432	554	115	215	8.140
2.351	2.065	1.165	625	1.486	572	22.515
825	1.306	366	788	365	214	10.639
2.934	1.521	4.310	3.105	2.214	2.566	38.289
2.248	1.547	2.460	2.492	1.666	1.724	44.019
145	2.252	1.921	1.284	2.138	1.909	25.565
12.742	14.628	14.782	10.301	9.683	8.064	192.837
122.637	135.379	150.007	164.789	175.090	184.773	
135.379	150.00	164.789	175.090	184.773	192.837	

Digitized by Google

Arrondissement de Perpigna

NOMS DES COMMUNES	Septem. 1899	Octobre 1899	Novem. 1899	Décem. 1899	Janvier 1900	Févri 1900
Canton de						
Thuir	1.274	512	8.832	3.959	4.832	6.99
Bages	13.160	12.710	12.429	8.636	7.751	7.97
Brouilla	1.731	2.768	1.844	694	1.508	71
Fourques	59	1.266	1.963	919	1.752	1.78
Llauro	1	122	19	159	64	7
Ortaffa	1.175	2.757	1.625	1.197	1.328	56
Pollestres	1.541	14.697	15.514	5.168	6.078	2.40
Ponteilla	3.539	2.461	2.433	1.679	3.124	3.67
Terrats	410	2.250	2.674	2 061	1.616	42
Tresserre	118	2.058	1.423	1.149	3.324	70
Trouillas	2.210	10.599	2.690	4.190	4.140	2.82
Villemolaque	2.281	6.906	4.894	4.874	6.287	2.34
	27.799	59.106	56.340	34.685	41.804	30.44
	»	27.799	86.905	143.245	177.930	219.73
TOTAL	»	86.905	143.245	177.930	219.734	250.17
Canton de						
Latour	348	670	2.812	3.219	4.206	2.39
Bélesta	»	2	1.183	885	1.132	23
Caramany	8	1.328	1.584	472	648	59
Cassagnes	»	353	656	521	1.362	92
Estagel	504	1.101	5.207	5.596	6.440	6.53
Montalba	36	6	671	406	464	36
Montner	47	123	1.302	1.103	803	1.60
Planèzes	180	904	959	1.429	2.012	89
Tautavel	240	500	2.164	2.086	3.616	2.83
	1.363	4.987	16.538	15.717	20.683	16.38
	»	1.363	6.350	22.888	38.605	59.28
TOTAL	»	6.350	22.888	38.605	59.288	75.67

Digitized by Google

Suite de 1899-1900).

Mars 1900	Avril 1900	Mai 1900	Juin 1900	Juillet 1900	Août 1900	TOTAL des 12 mois
Thuir						
4.057	6.335	2.505	3.569	2.935	2.542	48.348
7.123	5.456	6.526	7.932	9.559	7.377	106.586
1.364	1.020	637	402	231	134	13.051
3.539	2.250	4.336	1.372	1.662	689	21.590
101	188	267	161	74	89	1.320
692	682	399	638	831	607	12.493
3.343	4.006	2.253	2.990	2.050	1.702	61.750
1.257	3.375	2.620	2.351	1.745	1.526	29.783
931	953	1.054	114	639	470	13.595
2.141	1.964	898	630	»	»	14.714
3.329	3.824	3.151	2.497	2.215	3.077	44.745
4.032	4.837	2.640	2.623	1.655	4.119	47.491
31.909	34.890	27.286	25.279	23.596	22.332	415.466
50.174	282.083	316.973	344.259	369.538	393.134	
82.083	316.973	344.259	369.538	393.134	415. 466	
Latour						
1.746	1.271	1.049	1.562	563	861	20.704
541	2.540	309	352	154	402	7.734
569	727	181	272	546	712	7.645
845	572	170	347	30	630	6.408
6.163	3.430	3.301	2.964	1.733	1.220	44.195
319	98	398	260	32	110	3.164
1.355	951	590	803	682	280	9.644
1.538	659	762	932	1.255	7	11.530
2.936	4.303	3.784	2.834	4.970	1.472	31.744
16.012	14.551	10.544	10.326	9.965	5.694	142.768
75.676	91.688	106.239	116.783	127.109	137.074	
91.688	106.239	116.783	127.109	137.074	142.768	

Digitized by Google

Arrondissement de Perpign

NOMS DES COMMUNES	Septem. 1899	Octobre 1899	Novem. 1899	Décem. 1899	Janvier 1900	Févr 190
Canton d						
Saint-Paul.....	223	1.631	2.000	2.567	2.021	3.0
Ansignan.....	270	316	135	128	153	3
Caudiès-de-St-Paul.	53	171	142	213	736	3
Maury.....	104	731	1.759	1.416	3.264	2.5
	650	2.849	4.036	4.324	6.174	6.3
	»	650	3.499	7.535	11.859	18.0
TOTAL.....	»	3.499	7.535	11.859	18.033	24.4
Relevé pa						
Perpignan, canton Est.....	64.531	77.219	64.194	49.813	47.997	41.7
Perpignan, canton Ouest.....	54.756	57.720	37.573	26.389	24.783	17.1
Cantons de Perpignan..	119.287	134.939	101.767	76.202	72.780	58.8
— de Rivesaltes..	69.086	103.055	91.178	78.560	78.494	60.1
— de Millas.....	9.164	24.837	25.077	20.896	23.921	18.7
— de Thuir.....	27.799	59.106	53.340	34.685	41.804	30.4
— de Latour.....	1.363	4.987	16.538	15.717	20.683	16.3
— de Saint-Paul..	650	2.849	4.036	4.324	6.174	6.3
TOTAL.....	227.349	329.773	294.936	230.384	243.855	109.9

Digitized by Google

uite de 1899-1900)

Mars 1900	Avril 1900	Mai 1900	Juin 1900	Juillet 1900	Août 1900	TOTAL des 12 mois
Saint-Paul						
2.556	2.836	1.487	677	1.208	591	20.854
687	1.852	109	47	6	175	4.253
896	622	775	244	361	119	4.719
3.535	2.387	1.590	1.332	1.759	2.820	23.250
7.674	7.697	3.961	2.300	3.334	3.705	53.076
24.405	32.079	39.776	43.737	46.037	49.371	
32.079	39.776	43.737	46.037	49.371	53.076	
Arrondissement						
						Récapitulation
40.920	35.419	43.991	39.551	53.632	46.551	605.537
18.360	19.887	22.713	22.713	14.816	17.346	331.023
59.280	55.306	66.704	62.264	68.448	63.897	936.560
54.864	58.991	57.676	47.106	36.747	40.636	776.546
12.742	14.628	14.782	10.301	9.683	8.064	192.837
31.909	34.890	27.286	25.279	23.596	22.332	415.466
16.012	14.551	10.544	10.326	9.965	5.694	142.768
7.674	7.697	3.961	2.300	3.334	3.705	53.076
82.481	186.063	180.952	154.390	151.773	144.329	2.517.253 Hectolitres.

Digitized by Google

Arrondissemen

NOMS DES COMMUNES	Septem. 1899	Octobre 1899	Novem. 1899	Décem. 1899	Janvier 1900	Févr 190
						Canto
Céret	1.002	947	543	1.231	512	5
Banyuls-dels-Aspres	4.205	8.3[illegible]6	3.305	5.130	4.327	3.2
Boulou (Le)	1.084	997	3.324	2.508	3.072	1.7
Maureillas	832	733	371	975	762	3
Oms	6	20	9	133	17	2
Perthus (Le)	4	14	26	38	16	1
St-Jean-Pla-de-Cors	56	71	349	410	361	1
	7.189	11.088	7.927	10.425	9.067	6.[illegible]
	»	7.189	18.277	26.204	36.629	45.[illegible]
TOTAL	»	18.277	26.204	36.629	45.696	52.[illegible]
						Canto
Argelès-sur-Mer	6.539	6.550	12.065	7.733	3.747	1.4
Banyuls-sur-Mer	72	155	172	229	180	3
Cerbère	9	48	46	10	10	
Collioure	48	105	117	148	101	3
Laroque	901	1.675	1.950	1.778	829	1.1
Palau-del-Vidre	4.125	1.438	3.256	2.452	807	1.5
Port-Vendres	25	69	118	242	149	1
Saint-André	1.964	2.788	2.965	3.238	2.063	2.2
Saint-Génis	1.920	3.165	2.400	1.063	2.928	2.4
Sorède	397	720	1.029	607	1.382	3
Montesquieu	»	931	753	1.072	447	1.2
	16.000	17.644	24.871	18.572	12.643	11.[illegible]
	»	16.000	33.644	58.515	77.087	89.[illegible]
TOTAL	»	33.644	58.515	77.087	89.730	100.[illegible]
						Canto
Arles-sur-Tech	6	28	34	36	30	
Amélie-les-Bains	6	15	52	63	40	
Palalda	12	24	282	93	100	
	24	67	368	192	170	1
	»	24	91	459	651	8
TOTAL	»	91	459	651	821	9
						Relevé pa
Canton de Céret	7.189	11.088	7.927	10.425	9.607	6.[illegible]
— d'Argelès	16.000	17.644	24.871	18.572	12.643	11.[illegible]
— d'Arles	24	67	368	192	170	[illegible]
TOTAL	23.213	28.799	33.166	29.189	21.880	17.[illegible]

Digitized by Google

e Céret

Mars 1900	Avril 1900	Mai 1900	Juin 1900	Juillet 1900	Août 1900	TOTAL des 12 mois
le Céret						
1.003	837	615	1.025	741	968	9.931
5.005	6.117	6.058	5.471	4.220	2.692	58.121
1.772	1.372	2.425	1.242	2.095	2.177	23.804
334	899	820	646	1.098	1.482	9.272
148	10	76	139	28	13	831
12	23	6	9	4	4	294
196	93	154	251	237	140	2.445
8.470	9.351	10.154	8.783	8.423	7.476	104.698
2.041	60.511	69.862	80.016	88.799	97.222	
0.511	69.862	80.016	88.799	97.222	104.698	
l'Argelès						
740	2.744	1.664	1.687	1.304	1.268	47.470
876	668	567	311	283	263	4.159
8	11	10	3	2	3	185
478	387	292	362	271	238	2.854
1.969	1.303	1.906	1.257	1.768	252	16.775
1.647	1.921	3.185	3.788	8.220	7.480	39.820
34	150	115	67	40	44	1.160
2.867	849	2.268	2.889	401	1.039	25.577
2.575	1.505	1.388	1.333	664	3.685	25.061
623	272	439	322	627	25	6.784
971	894	962	358	38	109	7.763
2.788	10.704	12.796	12.377	13.618	14.406	177.608
0.919	113.707	124.411	137.207	149.584	163.202	
3.707	124.411	137.207	149.584	163.202	177.608	
l'Arles						
18	12	9	12	5	6	208
40	84	49	46	69	38	543
88	94	79	67	45	66	1.030
146	190	137	125	119	110	1.781
954	1.100	1.290	1.427	1.552	1.671	
1.100	1.290	1.427	1.552	1.671	1.781	
Arrondissement						Récapitulation
8.470	9.351	10.154	8.783	8.423	7.476	104.698
2.788	10.704	12.796	12.377	13.618	14.406	177.608
146	190	137	125	119	110	1.781
1.404	20.245	23.087	21.285	22.160	21.992	284.087 Hectolitres

Digitized by Google

Arrondissemen

NOMS DES COMMUNES	Septem. 1899	Octobre 1899	Novem. 1899	Décem. 1899	Janvier 1900	Févr 190
						Canton d
Prades	43	59	115	90	82	18
Catllar	13	74	289	240	542	30
Eus	»	3	9	48	45	1
Los Masos	8	4	119	38	27	2
Villefranche	2	68	69	58	19	1
	66	208	601	474	715	54
	»	66	274	875	1.349	2.06
TOTAL	»	274	875	1.349	2.064	2.61
						Canton d
Vinça	7	14	387	184	217	67
Bouleternère	»	4	44	96	550	26
Estoher	»	3	5	10	131	
Finestret	6	1	2	228	13	2
Ille	867	2.229	3.238	2.898	5.669	3.97
Marquixanes	40	9	167	354	480	54
Rodès	1	107	678	54	225	42
	921	2.367	4.521	3.824	7.285	5.90
	»	921	3.288	7.809	11.633	18.91
TOTAL	»	3.288	7.809	11.633	18.918	24.82
						Canton d
Sournia	3	4	3	14	9	1
Pézilla	»	»	3	3	1	1
	3	4	6	17	10	3
	»	3	7	13	30	4
TOTAL	»	7	13	30	40	7
						Relevé par
Canton de Prades	66	208	601	474	715	54
— de Vinça	921	2.367	4.521	3.824	7.285	5.90
— de Sournia	3	4	6	17	10	3
TOTAL	990	2.579	5.128	4.315	8.010	6.48
						Relevé
Arrondissement de Perpignan	227.349	329.773	294.936	230.384	243.855	190.9
— de Ceret	23.213	28.799	33.166	29.189	21.880	17.6
— de Prades	990	2.579	5.128	4.315	8.010	6
TOTAL	251.552	361.151	333.230	263.888	273.745	215.1

Stock en entrepôt chez les négociants du départemen

Digitized by Google

le Prades

Mars 1900	Avril 1900	Mai 1900	Juin 1900	Juillet 1900	Août 1900	TOTAL des 12 mois
Prades						
254	165	202	147	342	165	1.852
247	183	98	106	61	40	2.196
68	70	56	133	77	23	549
31	127	76	335	40	142	974
11	34	6	19	3	112	413
611	579	438	740	523	482	5.984
2.611	3.222	3.801	4.239	4.979	5.502	
3.222	3.801	4 239	4.979	5.502	5.984	
Vinça						
325	166	213	124	549	423	3.280
242	216	232	81	27	19	1.777
63	10	5	9	22	6	264
56	22	22	8	7	22	413
2.181	1.871	1.618	1.394	900	919	27.762
312	71	650	29	22	45	2.723
126	67	69	24	3	5	1.779
3.305	2.423	2.809	1.669	1.530	1.439	37.998
24.823	28.128	30.551	33.360	35.029	36.559	
28.128	30.551	33.360	35.029	36.559	37.998	
Sournia						
14	14	23	13	17	23	153
2	9	6	23	25	»	87
16	23	29	36	42	23	240
71	87	110	139	175	217	
87	110	139	175	217	240	
Arrondissement						Récapitulation.
611	579	438	740	523	482	5.984
3.305	2.423	2.809	1.669	1.530	1.439	37.998
16	23	29	36	42	23	240
3.932	3.025	3.276	2.445	2.095	1.944	44.222 h.
Général						Récapitulation générale
182.481	186.063	180.953	154.390	151.773	144.329	2.517.253
21.404	20.245	23.087	21.285	22.160	21.992	284.087
3.932	3.025	3.276	2.445	2.095	1.944	44.222
207.817	209.333	207.316	178.120	176.028	168.265	2.845.562 h.

au 30 août 1900..... 210.172 hectolitres.

Digitized by Google

QUELQUES CHIFFRES

DE STATISTIQUE AGRICOLE

Par M. Gustave CAZES, Vice-Président de la Société.

Les trois tableaux que nous publions annuellement renferment des chiffres intéressant :

1° Le bétail ;

2° Les fourrages et pailles ;

3° Les vins.

Il est utile de les présenter avec quelques observations.

Il y a plutôt, dans les cours relevés au *Marché aux Bestiaux de Perpignan*, fléchissement sur les années précédentes ; mais la différence n'est guère sensible.

Si nous comparons les cours moyens de 1900 pour les *luzernes et les foins*, nous constaterons une progression constante dans les trois dernières années ; le prix moyen est supérieur en 1900 sur 1898 :

De 1 fr. 91 par 100 kilos pour la luzerne.

De 1 fr. 49 par 100 kilos pour le foin.

Nous ne pouvons faire la même constatation sur les cours des vins.

Les chiffres inscrits dans le tableau *Production et*

Digitized by Google

prix moyen du vin sont relevés dans une publication officielle : *Bulletin de statistique du Ministère des finances;* nous sommes obligés de critiquer ce qui est afférent à l'année 1900.

Si nous admettons que la valeur moyenne du vin est, comme le porte le *Bulletin de statistique,* de 14 fr. 57 l'hectolitre pour la récolte 1900 dans les Pyrénées-Orientales, nous devons constater que les cours des ventes, pratiquées en Roussillon, sont loin d'atteindre cette valeur moyenne; cependant la *valeur* du vin est représentée pour le producteur par le prix que lui donne l'acheteur.

Il n'est pas possible, en relevant soigneusement les ventes faites dans notre département depuis le mois d'octobre 1900, d'attribuer à nos vins une valeur moyenne de 14 fr. 57 l'hectolitre.

Nous publions donc ce tableau comme document émanant du Ministère; mais nous faisons des réserves formelles au sujet des chiffres inscrits.

Nous disions l'an dernier : « Nous persistons à regretter « que certaines superficies, qui pourraient être utilisées « en prairies et luzernières, soient plantées en vignes « qui donnent un vin de qualité secondaire. »

Les faits accomplis, depuis que nous avions écrit ces lignes, ne peuvent que confirmer cette appréciation et c'est parce que nous la croyons fondée, que nous l'avons reproduite.

Digitized by Google

MARCHÉ AUX BESTIAUX

ANNÉE

MOIS	PRIX DU							
	BŒUFS		VACHES		GÉNISSES		VEAUX	
	1re qual.	2e qual.	1re qual.	2e qual.	1re qual.	2e qual.	1re qual.	2e qual.
Janvier.....	1 25	1 15	1 10	1 »	1 25	1 17	1 57	1 47
Février.....	1 26	1 19	1 12	1 04	1 25	1 16	1 57	1 47
Mars.....	1 25	1 14	1 10	1 »	1 22	1 12	1 62	1 52
Avril.....	1 37	1 22	1 26	1 14	1 35	1 22	1 60	1 50
Mai.....	1 55	1 37	1 34	1 24	1 51	1 34	1 71	1 45
Juin.....	1 54	1 43	1 39	1 29	1 54	1 44	1 62	1 52
Juillet.....	1 50	1 40	1 38	1 28	1 58	1 48	1 60	1 50
Août.....	1 42	1 32	1 25	1 16	1 44	1 35	1 68	1 57
Septembre.....	1 31	1 24	1 17	1 09	1 34	1 26	1 47	1 37
Octobre.....	1 42	1 34	1 25	1 17	1 44	1 35	1 62	1 52
Novembre.....	1 35	1 27	1 22	1 12	1 38	1 30	1 56	1 46
Décembre.....	1 25	1 15	1 10	1 »	1 29	1 21	1 45	1 35
Prix moyen pour l'année...	1 37	1 27	1 22	1 13	1 38	1 28	1 59	1 47
Rappel des années 1899....	1 40	1 30	1 26	1 17	1 41	1 31	1 62	1 52
Rappel des années 1898....	1 38	1 29	1 26	1 16	1 38	1 29	1 54	1 45
Rappel des années 1897....	1 44	1 38	1 34	1 25	1 44	1 38	1 52	1 43

Digitized by Google

DE PERPIGNAN

1900

KILOGRAMME

MOUTONS		BREBIS		CHÈVRES		CHEVREAUX		AGNEAUX		PORCS GRAS	
1re qual.	2e qual.	1re qual.	2e qual.	1re qual.	2e qual.	1re qual.	2e qual.	1re qual.	2e qual.	1re qual.	2e qual.
1 42	1 32	1 27	1 17	0 70	0 60	0 95	0 85	1 »	0 90	1 50	1 42
1 54	1 39	1 44	1 34	0 67	0 55	0 99	0 90	1 »	0 90	1 49	1 42
1 54	1 45	1 44	1 34	0 74	0 64	0 88	0 78	0 88	0 78	1 41	1 35
1 57	1 47	1 45	1 35	0 82	0 72	0 87	0 77	0 90	0 77	1 45	1 37
1 64	1 50	1 52	1 40	0 85	0 76	1 02	0 86	1 74	1 64	1 35	1 25
1 58	1 48	1 48	1 38	1 02	0 90	1 24	1 12	1 48	1 38	1 37	1 27
1 59	1 50	1 48	1 38	0 88	0 78	0 97	0 87	1 12	1 02	1 50	1 40
1 57	1 48	1 50	1 40	0 80	0 68	1 50	1 18	1 63	1 56	1 32	1 27
1 52	1 40	1 35	1 25	0 90	0 80	1 03	0 93	1 30	1 20	1 37	1 30
1 50	1 40	1 35	1 25	0 80	0 70	1 25	1 15	1 41	1 29	1 40	1 32
1 56	1 44	1 40	1 30	0 92	0 80	1 10	1 »	1 22	1 12	1 36	1 28
1 45	1 35	1 26	1 17	0 72	0 62	1 05	0 95	1 50	1 40	1 30	1 24
1 54	1 43	1 41	1 31	0 82	0 71	1 07	0 95	1 26	1 16	1 40	1 32
1 58	1 48	1 44	1 34	0 80	0 70	0 95	0 85	0 96	0 85	1 47	1 40
1 38	1 28	1 27	1 18	0 70	0 60	0 90	0 78	0 81	0 71	1 30	1 15
1 47	1 39	1 39	1 31	0 70	0 60	0 89	0 80	0 89	0 80	1 13	1 06

Digitized by Google

Marché aux Fourrages de Perpignan

ANNÉE 1900

MOIS	PRIX DES 100 KILOGRAMMES					
	LUZERNE		FOIN		PAILLE	
	1re qualité	2e qualité	1re qualité	2e qualité	1re qualité	2e qualité
Janvier.....	11 25	10 75	8 50	8 »	5 »	4 50
Février	10 75	9 87	8 50	7 87	6 »	5 12
Mars	11 70	10 80	8 30	7 70	5 70	5 »
Avril.....	11 50	10 50	9 50	8 62	5 25	4 72
Mai.....	11 25	10 25	8 62	7 75	5 75	5 12
Juin.....	9 60	8 90	7 80	7 20	5 30	4 80
Juillet.....	10 »	9 »	7 75	6 87	5 »	4 25
Août.....	9 80	8 90	7 30	6 50	5 20	4 70
Septembre..	9 75	9 »	7 87	7 25	5 15	4 62
Octobre....	10 62	9 50	8 37	7 87	5 50	5 »
Novembre..	10 20	9 40	8 20	7 50	5 80	5 22
Décembre..	9 37	8 87	7 75	6 87	5 75	5 25
Prix moyen	10 48	9 64	8 20	7 50	5 45	4 85
Rappel des années 1899	9 79	9 03	6 66	6 05	5 37	4 87
Rappel des années 1898	8 57	7 65	6 71	5 79	6 28	5 65
Rappel des années 1897	8 75	7 75	7 »	6 05	6 40	5 60

Digitized by Google

Production et prix moyen du Vin

Relevés dans le Bulletin de statistique et de législation comparée du Ministère des Finances.

ANNÉES	FRANCE			Pyrénées-Orientales		
	HECTARES plantés	PRODUCTION — Hectolitres	PRIX MOYEN de l'hectolitre	HECTARES plantés	PRODUCTION — Hectolitres	PRIX MOYEN de l'hectolitre
1891.....	1.764.363	30.166.915	30f 06	49.640	1.063.349	18f 49
1892.....	1.782.588	29.082.134	31 40	53.111	1.653.236	20 26
1893.....	1.793.299	50.069.770	25 09	54.084	1.841.552	12 26
1894.....	1.766.841	39.052.809	23 78	53.119	1.940.790	17 53
1895.....	1.747.002	26.687.575	31 09	55.056	1.807.292	23 12
1896.....	1.728.433	44.656.153	26 28	55.283	2.038.079	26 »
1897.....	1.688.931	32.350.722	24 98	56.815	2.143.068	26 »
1898.....	1.706.513	32.282.359	29 76	57.370	1.100.370	27 80
1899.....	1.697.734	47.907.680	26 08	61.949	2.915.403	19 27
1900.....	1.730.451	67.352.661	18 77	63.449	2.891.878	14 57

Digitized by Google

Commission départementale de Sériciculture

TABLEAU

rapportant le mouvement de l'industrie sericicole dans le département des Pyrénées-Orientales pendant la campagne de 1900

Par M. Eugène AUGÉ, secrétaire de la Commission.

CANTONS et COMMUNES	Nombre de communes par Canton	ÉDUCATEURS par Commune	ÉDUCATEURS par Canton	GRAINE mise à incubation par Commune	GRAINE mise à incubation par Canton	RENDEMENT en cocons par Commune	RENDEMENT en cocons par Canton	Moyenne du rendement par gramme de graine
ARRONDISSEMENT DE PERPIGNAN								
Canton de Perpignan				gr		k gr	k gr	k gr
Perpignan		1		30		86 »		
Saint-Estève	3	2	36	65	629	99 »	1321 620	2 101
Toulouges		33		534		1136 620		
Canton de Millas								
Millas		101		2620		7025 »		
Corneilla-de-la-Rivière	4	1	135	30	3508	62 »	9708 »	2 767
Neffiach		6		149		487 »		
Saint-Féliu-d'Amont		27		709		2134 »		
Canton de Rivesaltes								
Rivesaltes	1	1	1	30	30	72 »	72 »	2 400
Canton de Latour-de-France								
Latour-de-France		37		835		2403 600		
Bélesta		1		20		41 »		
Caramany		1		110		270 »		
Cassagnes	7	1	53	16	1211	53 »	3402 700	2 809
Estagel		10		175		495 »		
Montner		2		30		64 600		
Rasiguères		1		25		75 500		
	15		225		5378		14504 320	2 685

Digitized by Google

CANTONS et COMMUNES	Nombre de communes par Canton	ÉDUCATEURS par Commune	ÉDUCATEURS par Canton	GRAINE mise à incubation par Commune	GRAINE mise à incubation par Canton	RENDEMENT en cocons par Commune	RENDEMENT en cocons par Canton	Moyenne du rendement par gramme de graine
ARRONDISSEMENT DE CÉRET								
Canton de Céret				gr	gr	k gr	k gr	k gr
Céret	1	33	33	1439	1439	3949 »	3949 »	2 744
Canton d'Argelès-sur-Mer								
Saint-Génis	2	1	2	70	120	184 »	306 »	2 550
Sorède		1		50		122 »		
	3		35		1559		4255 »	2 729
ARRONDISSEMENT DE PRADES								
Canton de Prades								
Catllar	2	58	59	1930	1958	4768 500	4778 500	2 543
Codalet		1		28		10 »		
Canton d'Olette								
Serdinya	1	1	1	50	50	150 »	150 »	3 »
Canton de Vinça								
Ille	2	49	56	1200	1345	3676 500	4078 500	3 032
Rodès		7		145		402 »		
	5		116		3353		9007 »	2 713

RÉCAPITULATION

ARRONDISSEMENTS	Communes	Educateurs	Graine	Rendement	Moyenne
Perpignan	15	225	5k 378	14504k 320	
Céret	3	35	1 559	4255 »	
Prades	5	116	3 353	9007 »	
	23	376	10k 290	27766k 320	2 690

Digitized by Google

LA LOGE DE MER

(HOTEL DE VILLE DE PERPIGNAN)

A la suite des protestations relatives à la dégradation de la façade de la « Loge de mer » qui furent adressées en 1899 par la Société à M. le Ministre des Beaux-Arts, et qui figurent dans le 41° volume de notre recueil, M. le Préfet a reçu une lettre ministérielle que nous sommes heureux de pouvoir reproduire.

La Société compte que la municipalité de Perpignan fera, avant tout renouvellement de bail, exécuter la décision ministérielle, à laquelle applaudiront tous ceux qui veulent la conservation intacte de tous les monuments, de tous les vestiges du passé, qui sont comme l'expression vivante de l'histoire de notre Roussillon.

LE BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Palais Royal, le 26 avril 1900.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai été informé que le locataire du rez-de-chaussée de la « Loge de Mer » à Perpignan (ancienne bourse des commerçants) avait fait appliquer sur la façade de cet édifice une marquise fixe, scellée au mur.

Digitized by Google

Je vous serai obligé de faire observer à la municipalité de Perpignan qu'aux termes de la loi de 1887 sur les monuments historiques, elle n'aurait pas dû tolérer l'exécution des travaux de cette nature. Vous voudrez bien l'inviter en même temps à exiger que le locataire, lorsqu'il arrivera à fin de bail, remette à ses frais, les choses en l'état.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le Ministre,

Le Directeur des Beaux-Arts, membre de l'Institut,

Signé : ROUJON.

Pour copie conforme :

Le Conseiller de Préfecture,

BUET.

Digitized by Google

ANALYSE DES EAUX SULFUREUSES

DE

VERNET-LES-BAINS

Par M. Léon FERRER.

A la suite de la demande faite récemment par M. de Burnay, en vue d'obtenir un périmètre de protection pour l'exploitation des sources qu'il possède à Vernet-les-Bains, j'ai été chargé de leur analyse par l'administration.

Les Eaux de Vernet sont connues et utilisées depuis très longtemps. Carrère, professeur à l'université de Perpignan, dans son *Traité des Eaux minérales du Roussillon,* paru en 1756, dit que « depuis plus de « quatre siècles, il y a une eau thermale auprès de « Vernet en Conflent, qui sert à l'usage des bains, et que « cette eau est sulfureuse. »

Les sources qui font l'objet de la requête de M. le comte de Burnay sont au nombre de huit ; mais elles ne peuvent être placées sur le même rang, soit au point de vue de leur débit et de leur richesse en principes actifs, soit au point de vue de leur emploi.

J'ai procédé chez toutes à la détermination de l'élément sulfureux et du degré d'alcalinité, dont le rôle

Digitized by Google

est important dans l'emploi thérapeutique des eaux sulfureuses de notre région et j'ai complété, par le dosage des autres éléments, l'analyse de quatre d'entr'elles.

La détermination du principe sulfureux et celle du degré alcalimétrique, exprimée par la quantité d'acide sulfurique ($SO^4 H^2$) employée à neutraliser, ont été faites sur les lieux au griffon même ou le plus près possible, à trois dates différentes.

Le travail de laboratoire qui a dû être opéré sur les quatre sources plus complètement analysées, l'a été sur de l'eau transportée, soit sur celle prélevée par les soins de M. l'Ingénieur des mines, soit sur celle que j'ai prélevée moi-même. Cette dernière a été additionnée sur place de certains réactifs en vue de quelques dosages spéciaux.

Certaines de ces sources ont été analysées antérieurement par Anglada et plus tard par Bouis. Ces chimistes leur avaient attribué une richesse en sulfure de sodium plus grande que celle accusée aujourd'hui par les divers observateurs.

Les huit sources que j'avais à examiner portent les noms suivants : *La Comtesse, Eaux Bonnes des Commandants, Vaporarium, Elisa, Le Parc, Saint-Sauveur, Ursule, La Providence.* Les principales, à raison de leur utilisation actuelle sont : *Eaux Bonnes des Commandants, Vaporarium, Elisa, Ursule.*

Je vais les passer successivement en revue en commençant par ces dernières.

Je donne le débit et la température de chacune d'elles, d'après les essais faits avec le plus grand soin par M. l'Ingénieur des mines Vierra.

Digitized by Google

1. — *Eaux-Bonnes des Commandants.*

Cette source, ainsi que celles du Vaporarium de Saint-Sauveur, de la Comtesse et Elisa, sourd des schistes cristallophylliens qui forment le dernier contrefort du massif du Canigou.

Elle est recueillie dans un réservoir creusé dans la roche derrière l'hôtel des commandants. C'est sur ce point que les essais sulfurométriques et alcalimétriques ont été faits.

Son débit n'est pas constant. Il est de 17 litres par minute en moyenne. La température prise au griffon est de 52°.

Sa composition pour 1 litre est :

Alcalinité.....	0,0715 ($SO^4 H^2$)
Sulfure de sodium.....	0,0140
Hyposulfite de sodium.....	0,0038
Silicate de sodium.....	0,0278
Silice libre.....	0,0419
Bicarbonate de sodium.....	0,0616
Bicarbonate de calcium.....	0,0064
Bicarbonate de fer.....	traces
Sulfate de sodium.....	0,0319
Sulfate de potassium.....	0,0078
Sulfate de magnesium.....	traces
Chlorure de sodium.....	0,0155
Matière organique.....	0,0120
Résidu sec.....	0,228

Digitized by Google

2. — *Vaporarium.*

Cette source prend naissance dans une excavation creusée latéralement au niveau du fond de la piscine romaine des commandants.

Les jeaugeages ont été effectués à la sortie du tuyau de décharge, à $0^{m}50$ environ au-dessus du niveau du sol supérieur de la salle de la piscine. La température a été relevée sur ce même point.

Son débit a varié pendant les trois jours d'expérimentation de $14^{lit},658$ à $15^{lit},306$; la température de 53° à 53°75.

Composition par litre :

Alcalinité	0,0726 ($SO^4 H^2$)
Sulfure de sodium	0,0189
Hyposulfite de sodium	0,0032
Silicate de sodium	0,0286
Silice libre	0,0422
Bicarbonate de sodium	0,0621
Bicarbonate de calcium	0,0073
Bicarbonate de fer	traces
Sulfate de sodium	0,0327
Sulfate de potassium	0,0083
Sulfate de magnesium	traces
Chlorure de sodium	0,0151
Matières organiques	0,0127
Résidu sec	0,235

Digitized by Google

3. — *Source Elisa.*

Cette source est recueillie dans un bassin cimenté, dans un massif de verdure, devant la maison d'habitation de M. de Burnay. Elle est amenée par un tuyau, sur lequel est branché une buvette, dans les baignoires n° 2 et n° 4 des thermes.

A une de mes dernières visites à Vernet, j'ai pu faire ouvrir le réservoir, ce qui n'avait pas été possible lors des premiers prélèvements et des expériences sur le débit et la température.

J'ai constaté d'ailleurs que l'eau était la même, soit prise dans ce réservoir, soit à la buvette, soit au moment de son arrivée dans la baignoire n° 2.

Son débit par minute est de $9^{lit.},850$; sa température 31°.

Composition par litre :

Alcalinité	0,0637 (SO^4H^2)
Sulfure de sodium	0,0093
Hyposulfite de sodium	0,0028
Silicate de sodium	0,0218
Silice	0,0310
Bicarbonate de sodium	0,0560
Bicarbonate de calcium	0,0055
Sulfate de sodium	0,0298
Sulfate de potassium	traces
Sulfate de magnesium	traces
Chlorure de sodium	0,0139
Sel de fer	traces
Résidu sec	0,1831

Digitized by Google

4. — *Ursule.*

Cette source qui appartient à l'ancien établissement Mercader, sort du gneiss, sur la rive droite du ruisseau de Cadi. L'eau a été prise au griffon. Son débit est de 7lit.,317 par minute; sa température 41°.

Cette source a été analysée il y a quelques années par M. Willm, le savant et distingué professeur de la faculté des sciences de Lille.

Les résultats de mon analyse diffèrent légèrement de ceux qu'il a obtenus, notamment en ce qui touche l'alcalinité et le sulfure de sodium que j'ai trouvés plus faibles.

Composition pour 1 litre :

Alcalinité	0,0727 ($SO^4 H^2$)
Sulfure de sodium	0,0156
Hyposulfite de sodium	0,0048
Silicate de sodium	0,0280
Silice libre	0,0418
Bicarbonate de sodium	0,0608
Bicarbonate de calcium	0,0076
Bicarbonate de fer	traces
Sulfate de sodium	0,0306
Sulfate de potassium	0,0053
Sulfate de magnésium	traces
Chlorure de sodium	0,0136
Matière organique	0,0124
Résidu sec	0,229

Digitized by Google

5. — *La Comtesse.*

La source de « La Comtesse » sort du parement gauche d'une galerie établie derrière l'hôtel des commandants.

C'est un petit filet qui coule par un tuyau de plomb scellé dans le revêtement de cette galerie.

Débit par minute $0^{lit.},206$ — Température 10°.

Alcalinité.....	0,0490 ($SO^4 H^2$)
Sulfure de sodium.....	0,0023

Cette eau est faible en principe sulfureux. Elle est sans doute mélangée d'infiltations d'eau pure. Elle a d'ailleurs peu d'importance.

6. — *Saint-Sauveur.*

Cette source sort d'un bassin creusé dans le sol de la galerie vitrée qui est située devant l'hôtel des commandants. Elle est conduite par des tuyaux en grès à un grand réservoir derrière les thermes et se rend de là par des tuyaux en plomb dans l'intérieur de cet établissement.

La température prise au griffon, dans le premier bassin de captation, a été de 47° à 8 heures du matin.

A son entrée dans les thermes, le même jour, à 4 heures, elle était de 30°5. Des expériences faites deux autres jours, ont donné : 30° — 28°.

Le débit sur le même point, a été deux jours de suite $5^{lit.},714$ et un troisième jour $4^{lit.},032$. C'est ce dernier jour que la température n'était que de 28°.

Alcalinité de l'eau aux thermes	0,0588 ($SO^4 H^2$)
Sulfure de sodium.....	0,0132

Digitized by Google

7. — *Le Parc.*

Cette source sort des alluvions de la vallée de Vernet. Elle est recueillie dans un bassin dans lequel plonge un tuyau par lequel une pompe actionnée par un moteur à gaz élève l'eau dans un réservoir supérieur.

Le débit a été jaugé au déversoir du bassin. La température a été prise dans le bassin même, le plus près possible du griffon, avec les plus grandes difficultés.

L'opération est très pénible et la lecture sur le thermomètre assez incertaine au milieu de la vapeur d'eau et de la chaleur intense.

La moyenne de plusieurs observations a été :

Température.....	60°25
Débit.....	131$^{lit.}$,343
Alcalinité.....	0,0686 ($SO^4 H^2$)
Sulfure de sodium.....	0,0188
Hyposulfite de sodium.....	0,0041

Cette source est abondante et riche en élément sulfureux. Elle pourrait rendre de grands services au point de vue thérapeutique.

8. — *La Providence.*

Cette source, comme la source Ursule, fait partie de l'ancien établissement Mercader et sort aussi du gneiss, sur la rive droite de la rivière de Cadi, au fond d'une galerie partant du rez-de-chaussée de cet établissement,

Digitized by Google

Elle monte par un tuyau qui suit une partie de cette galerie jusque dans un réservoir situé plus haut.

Débit à la sortie du tuyau.....	38lit.,684
Température à la sortie du tuyau.	38°
Alcalinité.....	0,0698 (SO^4H^2)
Sulfure de sodium.....	0,0128
Hyposulfite de sodium.....	0,0056

Cette source est plus faible que la source Ursule, sa voisine, comme titre alcalimétrique et comme degré de sulfuration.

En résumé les sources de Vernet-les-Bains appartiennent aux eaux thermales sulfuro-alcalines parmi lesquelles leur composition leur assigne un bon rang.

Digitized by Google

LA TUBERCULOSE

Par M. le Docteur PUJADE, membre de la Société.

Dans la séance du 12 décembre 1900 de la section des sciences de la Société agricole, scientifique et littéraire, M. le docteur Donnezan, directeur de cette section, fait hommage à la Société, de la part de M. le docteur Pujade, d'Amélie-les-Bains, d'un ouvrage intitulé : *La Cure pratique de la Tuberculose*, et fait à ce propos la communication suivante :

L'instruction répandue aujourd'hui dans toutes les classes de la société a peuplé le monde civilisé d'une multitude de gens instruits, mais aussi de demi-savants, parmi lesquels les plus pédants et les plus dangereux sont ceux qui ont appris l'histoire dans les romans d'Alexandre Dumas et la médecine dans les réclames éhontées des journaux à un sou et les dissertations charlatanesques des prétendues médecines nouvelles.

Pour ces derniers le « magister dixit » n'existe plus et ils discutent les ordonnances du médecin comme ils discuteraient le plan d'une bataille. Arrêter ce courant est impossible, aussi faut-il marcher avec lui et le canaliser, suivant une expression bien juste quoique neuve,

Digitized by Google

C'est ce qu'a fait le Dr Pujade dans un livre remarquable à tous les points de vue : *La cure pratique de la tuberculose.*

Vivant depuis 20 ans parmi les tuberculeux, il les a observés plus spécialement qu'un autre. Analysant tous les actes de leur misérable existence, il en a recherché les causes, étudié les effets de ces causes dans leurs innombrables variétés, et en est arrivé par une synthèse savante à établir des règles pour prévenir et guérir même la tuberculose.

Ce livre est écrit dans un style simple qui n'exclut pas l'élégance ; il peut être lu par tout le monde ; toujours clair, jamais trivial, il charme en instruisant et captive au point de convaincre le lecteur qui ne partagerait pas complètement la manière de voir de l'écrivain.

Il n'était pas facile de se tenir dans un juste milieu entre le livre destiné aux gens du monde et le traité didactique écrit pour les médecins. Le premier laisse deviner, à chaque page, qu'il est payé à tant la ligne ; le second, toujours long, savamment prétentieux, décourage les meilleures volontés et ne donne une réelle satisfaction qu'à son auteur, qui pourra ajouter à une liste déjà longue des « ouvrages du même auteur » le titre de ce nouveau-né, avec la mention : ouvrage de 400 pages, etc.

Le Dr Pujade a triomphé sans effort de cette difficulté et, pour y parvenir, il s'est laissé aller à son inspiration. Sans aucune prétention magistrale, il a confié au public ce qu'il a vu, ce qu'il a retenu et la conclusion qu'il a tirée de son expérience déjà longue.

En lisant l'ouvrage il me semblait entendre mon savant

Digitized by Google

confrère, causant avec sa verve accoutumée de ses malades, et voulant faire profiter son auditoire de son savoir et d'observations mûrement analysées, longuement travaillées. Il en est arrivé à nous donner un travail entièrement nouveau, absolument personnel, qui sans avoir la prétention de créer une méthode, bat en brèche certaines théories cependant admises par la généralité du corps médical.

Laissant à son auteur toute la responsabilité de ses opinions que je ne saurais discuter ici, je me bornerai à faire une analyse succincte de l'ouvrage.

Il est divisé en deux parties :

1° Comment on devient tuberculeux.

2° Comment on guérit la tuberculose.

La diffusion progressive de la terrible maladie qui tue en France, actuellement, 150.000 personnes par an, remplit l'atmosphère du terrible baccille de Kock, qui est fatalement absorbé par chacun de nous. Nous sommes donc tous plus ou moins tuberculeux. Mais le tubercule, comme tous les parasites, a besoin pour vivre d'être largement nourri, et ne se développe, au point d'engendrer la phtisie, que dans un terrain préparé, c'est-à-dire dans un organisme débilité ; d'où la nécessité d'organiser la résistance. Si le tubercule est répandu à profusion dans les lieux fermés, où respirent et crachent les tuberculeux, il se disperse dans les espaces largement ouverts ; il faut donc le plus possible vivre à l'air libre. « L'haleine de l'homme est un poison pour l'homme. » L'encombrement, la raréfaction de l'air respirable dans les appartements fermés, a favorisé la dissémination du germe tuberculeux ; l'isolement des

Digitized by Google

malades, la vie au grand air du contaminé, doit amener la mort du baccille. Chacun porte en soi les ressources nécessaires pour combattre un ennemi puissant, mais non invincible.

Le chapitre V, consacré à la phagocytose, nous décrit cette lutte, nous montre d'une façon très humouristique le champ de bataille, les ennemis en présence et le triomphe de l'un ou de l'autre suivant les circonstances. A retenir surtout cette définition : « La phagocytose est une opération de l'économie, par laquelle certaines cellules vivantes, douées de propriétés spéciales, détruisent les microbes venus de l'extérieur en neutralisant leur action, en absorbant les produits qu'ils secrètent. »

Et ailleurs : « La tuberculose est une défaite réparable, la phtisie est une déroute. » Nous devons savoir gré au docteur Pujade d'avoir présenté toutes ces vérités au public d'une façon saisissante, à la portée de tous, quoique marquée au coin d'une science profonde. Après avoir lu cette première partie de l'œuvre, on demeure convaincu de la nécessité, préconisée par l'auteur, de prévenir le tuberculeux qu'il est atteint de la terrible maladie, car, seul le malade qui se sait en danger de mort consentira à se soumettre aux diverses prescriptions d'une cure méthodique. Un autre élément de réussite certaine est le diagnostic précoce. Le Dr Pujude nous l'enseigne dans son chapitre VII ; il décrit, en observateur consommé, la fièvre des tuberculeux et celle des phtisiques et je suis convaincu que les idées personnelles qu'il nous expose sont destinées à faire école.

La deuxième partie « Comment on guérit la tuber-

Digitized by Google

culose » s'adresse plutôt aux médecins chargés de diriger la cure qu'aux malades qui doivent la suivre. Cette courte analyse ne me permet pas, à mon grand regret, d'entrer dans les détails qui ont tous cependant une réelle importance. Forcé de me limiter, je résume rapidement les chapitres, sans en discuter le fond.

LES MOYENS

En première ligne : respirer le bon air ; jamais de fatigue ; l'immobilisation seule guérit la fièvre. Mais repos et immobilisation sont inutiles quand on ne constate aucune réaction générale ou locale chez le tuberculeux.

Eviter tous les surmenages, et en particulier le surmenage gastro-hépatique, conséquence fatale de la suralimentation, nécessité absolue du choix des aliments, préférable à la quantité.

La cure médicamenteuse ne peut être qu'un appoint à la cure hygiénique ; aussi doit-elle être activement surveillée : elle peut être utile et même quelquefois indispensable.

L'antisepsie pulmonaire « guérit définitivement le tuberculeux apyrétique, elle tue invariablement le tuberculeux fébrile. »

La fièvre est la grande complication de la tuberculose, l'immobilisation absolue est son grand remède.

Le Sanatorium est une école où le tuberculeux apprend à discipliner sa tuberculose ; malheureusement ce n'est qu'un hôpital pour riche. Cette innovation excellente, pour le moment, devra fatalement céder la place à une

Digitized by Google

organisation meilleure. D'ores et déjà la création d'hôpitaux spéciaux s'impose pour les pauvres, qui y guériront souvent et ne contamineront plus les autres.

Mais sanatoria et hôpitaux doivent être installés à des altitudes moyennes, à l'abri des chaleurs ou des froids excessifs : les uns et les autres sont meurtriers pour les tuberculeux.

Tel est le résumé très succinct, de l'ouvrage. En l'écrivant j'ai voulu rendre hommage à l'effort, couronné d'ailleurs de succès, d'un confrère et ami qui s'est révélé spécialiste savant, novateur utile, philanthrope éprouvé. J'ai voulu donner à tous ceux qui liront ces lignes l'envie de connaître et d'étudier l'ouvrage tout entier. Le médecin, le père de famille y trouveront, les premiers, d'utiles enseignements, les autres des conseils hygiéniques indispensables pour éviter la propagation d'un mal terrible qui menace toutes les classes de la société.

Espérons avec le Dr Pujade que le serum anti-tuberculeux sera certainement trouvé, mais en attendant, profitons de son expérience, suivons aveuglément ses conseils et soyons-lui profondément reconnaissants de nous avoir donné les moyens de combattre et de vaincre le plus terrible fléau de l'humanité.

Digitized by Google

PETIT ENTRETIEN

SUR

LE SYSTÈME SOLAIRE

ET

LES LOIS DE LA GRAVITATION UNIVERSELLE

Par M. Pierre REYNÈS

Licencié ès-sciences mathématiques

membre résidant.

I

Tout le monde connaît le roman si attrayant de Jules Verne intitulé *De la Terre à la Lune*, dans lequel, nous voyons sortir des entrailles de la Terre, sous l'effet d'une puissance explosive considérable, un projectile de dimensions prodigieuses, tout spécialement construit pour atteindre notre satellite, et de plus très confortablement aménagé pour le transport des savants voyageurs qui avaient résolu d'entreprendre ce périlleux voyage.

D'après les dispositions prises par les constructeurs, le projectile, lancé dans l'espace avec une vitesse vertigineuse, devait dépasser la zone neutre pour laquelle la Terre et la Lune ont même influence attractive, péné-

Digitized by Google

trer ensuite dans le domaine de notre satellite, pour permettre à nos savants d'en étudier les particularités et revenir finalement au point de départ.

Nous le voyons effectivement traverser l'espace comme une flèche, dépasser la zone neutre, graviter ensuite autour de la Lune par suite de son mouvement propre combiné avec l'effet de la pesanteur lunaire, et revenir enfin dans la zone d'influence terrestre pour se précipiter dans la mer sans occasionner de secousse mortelle pour les intrépides voyageurs.

Il est très facile lorsque l'on connaît les lois de la gravitation universelle d'organiser théoriquement ce petit voyage, car elles nous apprennent que suivant la vitesse et la direction que l'on imprimera au projectile, on pourra lui faire parcourir, autour de la Lune, telle courbe que l'on voudra, pourvu toutefois qu'elle satisfasse aux trois lois de Kepler que nous énoncerons plus loin ; et on peut ainsi, soit le faire tomber sur cet astre, soit le faire graviter indéfiniment autour de lui, soit le rapprocher momentanément et l'éloigner ensuite pour toujours.

Le romancier devait nécessairement choisir cette dernière solution afin de pouvoir ramener nos voyageurs sur la terre et nous raconter leurs aventures, aussi instructives que réjouissantes.

Le roman de Jules Verne est donc une application directe de la loi de la gravitation universelle découverte par Newton et qui s'énonce ainsi :

La matière attire la matière proportionnellement à sa masse et en raison inverse du carré de la distance ; ce qui veut dire que si la masse d'un corps augmente ou

Digitized by Google

diminue dans une certaine proportion, l'influence attractive augmente ou diminue dans la même proportion ; d'autre part si les distances entre deux corps de masse bien définie sont variables, leur influence réciproque varie également, mais dans le rapport inverse du carré de ces distances.

La simplicité de cette loi produisit un grand enthousiasme dans le monde scientifique, parce qu'elle démontrait d'une façon lumineuse l'existence d'un lien indissoluble qui rattache les uns aux autres tous les corps de l'espace et qu'elle donnait la mesure exacte de l'action attractive et réciproque qui s'exerce entre eux. On comprit alors pourquoi les plus petits corps gravitent autour de ceux dont la masse est plus considérable, comme la lune autour de la terre et les planètes autour du soleil, et l'on fut ainsi à même d'apprécier savamment l'ordre et l'harmonie qui règnent dans l'univers.

Il ne faudrait pas cependant attribuer à Newton seul la gloire d'avoir obtenu ce résultat merveilleux, car Képler avant lui et d'autres savants de différentes époques lui avaient préparé la voie et avaient même déjà énoncé les lois fondamentales du mouvement planétaire.

L'esprit humain ne procède, en effet, que très lentement dans ses découvertes et ce n'est toujours qu'après un très grand nombre d'observations qu'il arrive à découvrir la vérité.

Cela est surtout vrai pour la question qui nous occupe ; car ce n'est que de nos jours pour ainsi dire que la loi de Newton est connue, tandis qu'il y a plus de 40 siècles que les hommes s'occupent d'astronomie.

Digitized by Google

On serait tenté d'après cela de reprocher aux savants l'impuissance de leurs procédés d'investigation qui ne leur permettent d'expliquer les phénomènes qu'après une si longue suite de siècles.

Cela provient de ce que, dans la science, on est obligé de suivre constamment une logique irréfutable, de faire un très grand nombre d'observations, afin de pouvoir grouper sous une même loi les phénomènes en apparence les plus divers, et d'avoir sous la main des appareils spéciaux pour suppléer d'une manière efficace à l'insuffisance de nos organes.

Dans le domaine astronomique principalement, il était bien difficile, avant l'invention des lunettes et des télescopes, d'apprécier exactement le mouvement réel des astres dans le ciel ; de plus les méthodes de calcul n'étaient pas encore suffisamment perfectionnées pour pouvoir obtenir ce degré de précision et cette perfection complète qui caractérise de nos jours la science astronomique, capable d'indiquer avec l'exactitude la plus absolue la date des phénomènes passés aussi bien que la date des phénomènes futurs.

Bien entendu, nous n'avons pas l'intention de faire entrer le moindre calcul dans le cours de cet entretien ; car nous avons simplement pour but de montrer comment l'esprit humain est parvenu successivement à saisir, *point par point,* tous les rouages de cette merveilleuse machine que l'on appelle le système solaire, dans lequel la Terre est considérée comme une simple planète de l'espace exécutant modestement comme toutes les autres son mouvement de gravitation autour du soleil ; et de plus, comment il est arrivé à préciser pour une

Digitized by Google

époque donnée quelconque la position des astres qui le composent.

II

On a admis tout d'abord que la Terre était immobile au centre de l'Univers et que le ciel entier tournait autour de son axe que l'on appelait l'axe du monde.

Copernic et Galilée furent les premiers savants qui osèrent combattre cette erreur et professer une doctrine contraire.

Leur système bien incomplet indiquait seulement que la Terre tournait autour de son axe et que le Soleil était le véritable centre du système planétaire.

Nous allons énoncer successivement la suite des phénomènes qui établissent d'une manière irréfutable la vérité de ces deux propositions.

En examinant d'abord le mouvement des étoiles nous reconnaissons :

1° Que ce mouvement est circulaire ;

2° Qu'il est uniforme ;

3° Qu'il est parallèle, c'est-à-dire que les étoiles paraissent se déplacer dans le ciel suivant des plans parallèles ;

4° Qu'il est isochrome, c'est-à-dire que toutes les rotations s'exécutent dans le même intervalle de temps.

5° Qu'il est invariable, c'est-à-dire que la position relative des étoiles reste constamment la même.

On déduit immédiatement de ces observations que le mouvement apparent des étoiles s'exécute autour d'un axe fixe passant par le centre de la Terre ; mais il con-

Digitized by Google

vient, après cela, de remarquer que si la Terre tournait autour du même axe en *sens inverse* du mouvement des étoiles et dans le même intervalle de temps, nous verrions successivement les mêmes phénomènes se présenter à nous dans les mêmes conditions.

Il y avait donc lieu de se demander si c'était le ciel ou la Terre qui tournait autour de son axe.

Une simple observation faite sur les autres planètes qui composent le système solaire suffirait pour nous décider en faveur de la rotation terrestre ; car on peut les voir toutes à l'aide de lunettes astronomiques tourner très régulièrement autour de leurs axes principaux : et ce mouvement de rotation doit engendrer nécessairement pour l'observateur placé à leur surface le même phénomène apparent que nous désignons sous le nom de mouvement diurne.

Il était donc tout naturel de songer que la Terre tournait également autour de son axe principal.

Depuis Galilée les nombreuses preuves de la rotation de la Terre autour de son axe, que l'on a obtenues à la surface même du globe ne permettent plus le moindre doute à ce sujet.

La plus simple consiste à laisser tomber une pierre d'un lieu élevé suivant la verticale de ce lieu ; si la Terre restait immobile pendant tout le temps de la chute, notre pierre devrait tomber exactement suivant la verticale du fil à plomb, par suite de la pesanteur des corps, et l'on peut déterminer le point exact du sol qu'elle devrait rencontrer; au lieu de cela elle tombe au delà de ce point d'une quantité très appréciable qui permet de déterminer la rotation de la Terre pendant l'intervalle

Digitized by Google

de temps qui s'est écoulé depuis le commencement de la chute jusqu'au moment où la pierre est venue toucher le sol.

L'expérience du grand pendule de Foucault installé au Panthéon en 1851 a démontré également d'une manière irréfutable le mouvement de rotation de la Terre autour de son axe principal. Ce pendule qui avait 65 mètres de longueur était terminé par un style ou pointe fine qui devait indiquer à chaque instant sur du sable très fin la trace du plan d'oscillation. Le principe de cette expérience consiste en ce que lorsqu'un pendule, librement suspendu, oscille autour d'un point fixé à un support quelconque, le plan d'oscillation de ce pendule restera invariable dans l'espace, lors même que le support participerait à un mouvement de rotation quelconque.

Cela étant, si réellement la Terre tourne autour de son axe, elle doit entraîner dans son mouvement l'observateur et le sable répandu sur le sol ; et comme le plan d'oscillation du pendule reste invariable, il doit vis-à-vis de l'observateur paraître se déplacer en sens inverse de la rotation.

Il en résulte que les traces du style sur le sable fin devront s'écarter petit à petit de la position initiale et dans le sens contraire à la rotation du globe.

C'est, en effet, ce que l'on constate très bien après un très petit nombre d'oscillations.

Cette expérience fondamentale est tout à fait concluante, seulement elle présente le grand inconvénient d'exiger une salle de vingt à trente mètres de hauteur au moins pour être réalisée dans des conditions convenables.

Digitized by Google

Le nouvel appareil que M. A. Berget a présenté récemment aux membres du congrès de Physique dans le grand amphitéâtre de la Sorbonne permet de réaliser, au contraire, cette expérience d'une manière très simple et de vérifier autant de fois qu'on le désire, dans le plus petit cabinet de Physique ou dans une salle quelconque, les résultats obtenus par Foucault.

Cet appareil se compose principalement d'un pendule de un mètre de long formé d'une tige rigide de bronze soutenant un cylindre de laiton pesant deux kilogrammes et pouvant se déplacer dans tous les sens grâce à une suspension à la Cardan.

On suit le mouvement du pendule à l'aide d'un microscope pouvant se déplacer sur un cercle et l'on peut mesurer ses déplacements avec la plus grande précision à l'aide d'un vernier à vis de rappel.

Au début de l'expérience, on amène l'image du style oscillant à coïncider avec un fil vertical de repère et on constate dès la deuxième oscillation que la coïncidence cesse dans le sens prévu par la théorie ; et si au bout de 6 minutes on ramène la coïncidence on peut se rendre compte que le déplacement du microscope correspond exactement à l'effet que doit produire la rotation terrestre.

Il est donc bien démontré par ces expériences que la Terre tourne autour de son axe principal.

Nous allons établir maintenant qu'elle effectue une révolution complète autour du soleil dans l'intervalle d'une année et que son orbite est une ellipse dont le soleil occupe un des foyers.

Nous procéderons, pour cette démonstration, comme

Digitized by Google

pour le mouvement diurne, en étudiant le mouvement apparent du soleil ; car c'est lui qui paraît, comme les étoiles, se déplacer dans le ciel.

On a tout d'abord déterminé la position apparente du soleil pour chaque jour de l'année au moyen des étoiles fixes que l'on peut très bien observer en plein jour à l'aide de lunettes astronomiques spéciales dont l'oculaire est recouvert d'un verre coloré d'une teinte très foncée. Ces observations se font généralement lorsque le soleil passe au méridien, et il suffit de prolonger le rayon visuel qui va de la Terre au Soleil pour rencontrer une de ces étoiles. On rencontre ainsi chaque jour, une étoile différente, mais pendant le cours de l'année seulement ; car l'année suivante on retombe sur les mêmes constellations ; et si on joint alors par une ligne continue toutes les étoiles ainsi obtenues, on reconnaît facilement qu'elles sont toutes dans un même plan que l'on appelle l'Ecliptique parce que c'est dans ce plan que se produisent les éclipses.

Dans le mouvement apparent, le soleil tourne donc autour de la Terre dans un plan fixe et il effectue une rotation complète dans l'intervalle d'une année.

On a supposé alors que ce mouvement de translation était le plus simple possible, et on admettait que le Soleil décrivait un cercle dont la Terre occupait le centre.

Toutefois on a dû abandonner bientôt cette hypothèse du mouvement circulaire qui n'expliquait que très imparfaitement les phénomènes et pour déterminer la véritable courbe que décrit le Soleil autour de la Terre dans son mouvement apparent on s'est servi des variations que

Digitized by Google

présentait le disque solaire dans le courant de sa révolution.

Il est manifeste, en effet, que le diamètre apparent du Soleil tel que nous l'observons de notre planète se modifie journellement, non pas comme forme puisque le disque conserve depuis des siècles la forme d'un cercle parfait, mais comme grandeur ; et il est évident que le Soleil ne peut se modifier ainsi de lui-même d'une façon aussi sensible.

Il fallait donc en conclure que notre distance au Soleil est variable ; car nous devons admettre que si cet astre nous paraît plus grand c'est que nous nous en rapprochons, et s'il nous paraît plus petit c'est que nous nous en éloignons.

On sait, en effet, que le diamètre apparent d'un objet quelconque assez éloigné est inversement proportionnel à la distance qui nous sépare de cet objet, c'est-à-dire que pour une distance double ou triple le diamètre apparent de l'objet nous paraît exactement deux fois, trois fois plus petit.

Donc en mesurant tous les jours le diamètre apparent du Soleil avec une lunette méridienne nous obtiendrons, en prenant les rapports inverses de ces mesures, des nombres proportionnels aux distances réelles de la Terre au Soleil.

En mesurant d'autre part jour par jour l'angle formé par le rayon vecteur qui va de la Terre au Soleil, nous aurons tous les éléments pour construire point par point la courbe que paraît décrire annuellement le Soleil autour de la Terre, et l'on reconnaît facilement que cette courbe est une ellipse dont la Terre occupe un des foyers,

Digitized by Google

Il reste toutefois à déterminer si c'est bien le Soleil qui tourne autour de la Terre ou la Terre qui tourne autour du Soleil. De même que pour le mouvement diurne, il est clair, en effet, que les mêmes phénomènes observés en admettant le mouvement du Soleil autour de la Terre se présenteraient à nous successivement et dans les mêmes conditions en supposant que la Terre effectuât la même translation autour du Soleil en sens inverse et dans le même intervalle de temps. Dans ce cas la Terre décrirait une ellipse dont le Soleil occuperait un des foyers et c'est bien ainsi que cela se passe pour toutes les autres planètes du système solaire qui effectuent manifestement leur révolution autour du soleil dans des intervalles de temps plus ou moins longs suivant leur distance à cet astre.

Il était donc tout naturel d'admettre le mouvement de translation terrestre qui est du reste rigoureusement démontré de nos jours par les lois de Kepler et de Newton, dont nous allons nous occuper immédiatement.

C'est Képler, illustre astronome allemand, qui découvrit le premier les lois du mouvement planétaire d'où Newton sut dégager le grand principe de l'attraction universelle. Ces lois qui portent son nom furent principalement le résultat d'une étude très complète qu'il fit sur la planète Mars.

Il reconnut tout d'abord que, dans son mouvement de translation dans l'espace, cette planète rencontrait toujours l'écliptique en deux points fixes qui étaient très approximativement symétriques par rapport au soleil et que la droite unissant ces deux points fixes constituait

Digitized by Google

un diamètre de son orbite que l'Ecliptique divisait en deux parties égales.

Il reconnut ensuite que le plan formé par une position quelconque de la planète dans son mouvement et le diamètre ainsi déterminé dans l'Ecliptique constituait un plan invariable et que la planète se déplaçait dans ce plan suivant une courbe elliptique dont le Soleil occupait un des foyers.

Il reconnut enfin que le rayon vecteur qui va du Soleil à la planète se déplaçait de telle sorte que les aires décrites par ce rayon vecteur étaient proportionnelles aux temps employés à les parcourir, ce qui constitue le principe des aires.

Il établit alors que ces résultats pouvaient également s'appliquer aux autres planètes du système solaire et il formula ainsi les deux premières lois du mouvement planétaire :

1re loi : Les planètes décrivent des courbes planes qui sont des ellipses dont le Soleil occupe un des foyers.

2me loi : Les aires décrites par les rayons vecteurs sont proportionnelles au temps employés à les parcourir.

En examinant ensuite le temps qu'il fallait à chaque planète pour exécuter une révolution complète autour du Soleil, il découvrit sa troisième loi qui s'énonce ainsi :

3me loi : Les carrés des temps des révolutions sidérales sont proportionnelles aux cubes des grands axes de leurs orbites.

Ces trois lois qui définissent complètement le mouvement planétaire permettent actuellement de déterminer, à l'aide de trois observations seulement, le mouvement d'une planète quelconque de l'espace ; car on obtient

Digitized by Google

ainsi très facilement en 1er lieu la position exacte du plan de l'orbite avec son inclinaison sur l'Ecliptique, et en 2e lieu la grandeur de l'ellipse parcourue, avec l'excentricité et la grandeur des axes.

Ces résultats acquis, il est très facile alors en appliquant le principe des aires proportionnelles au temps, de calculer les positions successives qu'une planète du système solaire a occupées dans les temps passés et les positions qu'elle occupera dans les temps futurs pourvu que l'on connaisse une de ses positions à un instant bien déterminé.

Connaissant, en effet, la surface totale de l'ellipse parcourue et le nombre de jours de sa révolution complète autour du Soleil, nous aurons évidemment en divisant la surface par ce nombre de jours, l'aire que parcourt le rayon vecteur en 24 heures. On peut ainsi suivre jour par jour le chemin que parcourt la planète sur son orbite pendant toute la durée de la révolution et on en déduira ses positions pour toutes les époques passées ou futures; car le mouvement reste identique à lui-même d'une révolution à une autre révolution.

Dans la suite nous verrons qu'il faut encore tenir compte de certaines petites inégalités désignées sous le nom de perturbations planétaires et que l'on détermine très exactement par l'application rigoureuse de la loi de Newton, loi qui est beaucoup plus générale que ne le sont les trois lois de Képler, car elle s'applique non seulement au mouvement des planètes mais encore à l'ensemble de tous les astres qui composent l'univers ; c'est pourquoi on la désigne sous le nom de loi de la gravitation universelle.

Digitized by Google

Voici comment Laplace raconte, dans son Exposition du système du monde, la découverte de Newton.

« Il était réservé à Newton de nous faire connaître « le principe général des mouvements célestes. La « nature, en le douant d'un profond génie, prit encore « soin de le placer à l'époque la plus favorable. Descartes « avait changé la face des sciences mathématiques par « l'application féconde de l'algèbre à la théorie des « courbes, Fermat avait posé les fondements de la géo- « métrie supérieure par sa belle méthode des tangentes ; « Wallis, Wren et Huyghens venaient de trouver les lois « du mouvement ; les découvertes de Galilée sur la chute « des graves et celles d'Huyghens sur les développées et « sur la force centrifuge, conduisaient à la théorie du « mouvement dans les courbes ; Képler avait déterminé « celles que décrivent les planètes et entrevu la gravi- « tation universelle : enfin Hook avait très bien vu que « leurs mouvements sont le résultat d'une force primi- « tive combinée avec la force attractive du Soleil.

« La mécanique céleste n'attendait ainsi pour éclore « qu'un homme de génie, qui, en généralisant ces « découvertes, sut en tirer la loi de la pesanteur. C'est « ce que Newton exécuta dans son immortel ouvrage « des principes mathématiques de la philosophie naturelle.

« Newton dirigea pour la première fois sa pensée vers « le système du monde en 1666 : la pesanteur des corps « au sommet des plus hautes montagnes à très peu près « la même qu'à la surface de la Terre lui fit conjecturer « qu'elle s'étend jusqu'à la Lune ; et qu'en se combinant « avec le mouvement initial de ce satellite, elle lui fait « décrire une orbe elliptique autour de la Terre.

Digitized by Google

« Pour vérifier cette conjecture, il fallait connaître la « loi de diminution de la pesanteur. Newton considéra « que si la pesanteur terrestre retient la Lune dans son « orbite, les planètes doivent être retenues pareillement « dans leurs orbes par leur pesanteur vers le Soleil et il « le démontra par la loi des aires proportionnelles au « temps.

« Or, il résulte du rapport constant trouvé par Képler « entre les carrés des temps des révolutions des planètes « et les cubes des grands axes de leurs orbes que leur « tendance vers le soleil diminue en raison inverse du « carré de leurs distances à cet astre : Newton trans- « porta donc à la Terre cette loi de la diminution de la « pesanteur.

« En partant des expériences de Galilée sur la chute « des graves il détermina ainsi la hauteur, dont la Lune « abandonnée à elle-même descendrait vers la Terre « dans l'intervalle d'une seconde ; mais pour obtenir « cette hauteur avec exactitude, il était nécessaire de « connaître, tout d'abord, la grandeur exacte du rayon « Terrestre.

« Mais Newton, n'ayant alors qu'une mesure fautive « du méridien terrestre, parvint à un résultat différent « de celui qu'il attendait ; et soupçonnant que des forces « inconnues se joignaient à la pesanteur de la Lune, il « abandonna ses idées.

« Quelques années après, une lettre du docteur Hook « lui fit rechercher la nature de la courbe décrite par « les projectiles autour du centre de la Terre. Picard « venait de mesurer en France un degré du méridien : « Newton reconnut de suite, au moyen de cette mesure,

Digitized by Google

« que la Lune était retenue dans son orbite par le seul « pouvoir de la gravité supposée réciproque au carré des « distances. D'après cette loi, il trouva que la ligne « décrite par les corps dans leur chute est une ellipse « dont le centre de la Terre occupe un des foyers. Con- « sidérant ensuite que Képler avait reconnu, par l'obser- « vation, que les orbes des planètes sont pareillement « des ellipses au foyer desquelles le centre du Soleil est « placé, il eut la satisfaction de voir que la solution, « qu'il avait entreprise par curiosité, s'appliquait aux « plus grands objets de la nature. Il rédigea plusieurs « propositions relatives au mouvement elliptique des « planètes; et le docteur Halley l'ayant engagé à les « publier, il composa son ouvrage des principes mathé- « matiques de la philosophie naturelle qui parut en « 1687.....

« Newton était parvenu à la loi de la pesanteur, au « moyen du rapport entre les carrés des temps des révo- « lutions des planètes et les cubes des axes de leurs « orbes supposés circulaires. Il démontra que ce rapport « a généralement lieu dans les orbes elliptiques et qu'il « indique simplement une égale pesanteur des planètes « vers le soleil, en les supposant placées à la même « distance de son centre. La même égalité de pesanteur « vers la planète principale existe dans tous les systèmes « de satellites; et Newton la vérifia sur les corps terres- « tres par des expériences très précises que l'on a depuis « plusieurs fois répétées.

« En généralisant ces recherches, le grand géomètre « fit voir qu'un projectile peut se mouvoir aussi bien « dans un cercle, une hyperbole ou une parabole que

Digitized by Google

« dans une ellipse en vertu d'une force dirigée vers son « foyer et réciproque au carré des distances : il déve- « loppa les diverses propriétés du mouvement dans ce « genre de courbes : il détermina les conditions néces- « saires pour que la courbe soit un cercle, une ellipse, « une hyperbole ou une parabole, conditions qui ne « dépendent que de la vitesse et de la position primitive « des corps.

« Quelles que soient cette vitesse, cette position et « cette direction initiales du mouvement, Newton « établit que le corps ne peut décrire qu'une de ces « quatre courbes désignées sous le nom de sections « coniques : ce qui répond aux reproches que leur « fit Jean Bernouilli de n'avoir pas démontré que « les sections coniques sont les seules courbes que « puisse décrire un corps sollicité par une force réci- « proque au carré des distances. Ces recherches appli- « quées au mouvement des comètes lui apprirent que « ces astres se meuvent autour du Soleil suivant les « mêmes lois que les planètes, avec la seule différence « que leurs ellipses sont très allongées, et il donna le « moyen de déterminer par les observations les éléments « de ces ellipses.

« La comparaison de la grandeur des orbes des satel- « lites et de la durée de leurs révolutions, avec les « mêmes quantités relatives aux planètes, lui fit con- « naître les masses et les densités respectives du Soleil « et des planètes accompagnées de satellites, et l'intensité « de la pesanteur à leur surface.

« En considérant que les satellites se meuvent autour « de leurs planètes, à fort peu près comme si ces

Digitized by Google

« planètes étaient immobiles, il reconnut que tous ces « corps obéissent à la même pesanteur vers le Soleil. « L'égalité de l'action à la réaction ne lui permit pas de « douter que le Soleil pèse vers les planètes, et celle-ci « vers leurs satellites, et même que la Terre est attirée « par tous les corps qui pèsent sur elle. Il étendit ensuite « cette propriété à toutes les parties de la matière ; et il « établit en principe, que chaque molécule de matière « attire toutes les autres en raison de sa masse et réci- « proquement au carré de la distance à la molécule « attirée.

« Ce principe n'est pas simplement une hypothèse qui « satisfait à des phénomènes susceptibles d'être autre- « ment expliqués comme on satisfait de diverses manières « aux équations d'un problème indéterminé.

« Ici le problème est déterminé par les lois observées « dans les mouvements célestes, dont ce principe est un « résultat nécessaire.

« La pesanteur des planètes vers le Soleil est démon- « trée par la loi des aires proportionnelles aux temps ; « sa diminution, en raison inverse du carré des distances, « est prouvée par l'ellipticité des orbes planétaires ; et la « loi des carrés des temps des révolutions, proportionnels « aux cubes des grands axes, montre avec évidence que « la pesanteur solaire agirait également sur toutes les « planètes supposées à la même distance du Soleil et « dont les poids seraient par conséquent en raison des « masses.

« L'égalité de l'action à la réaction fait voir que le « Soleil pèse à son tour vers les planètes proportion- « nellement à leurs masses divisés par les carrés de

Digitized by Google

« leurs distances à cet astre. Les mouvements des satel-
« lites nous prouvent qu'ils pèsent à la fois sur le Soleil
« et sur leurs planètes, qui pèsent réciproquement sur
« eux : en sorte qu'il existe, entre tous les corps du
« système solaire, une attraction mutuelle proportion-
« nelle aux masses et réciproque aux carrés des
« distances.

« Enfin leur figure sphérique et les phénomènes de la
« pesanteur à la surface de la Terre ne laissent aucun lieu
« de douter que cette attraction n'appartient seulement
« pas à ces corps considérés en masse, mais qu'elle est
« propre à chacune de leurs molécules. »

Telle est l'histoire de la plus grande découverte scientifique des temps modernes racontée par le plus illustre des successeurs de Newton.

III

Depuis la mort de cet homme de génie, les savants ont eu très souvent l'occasion de vérifier par des expériences et des observations très précises la loi de la gravitation universelle ; et les résultats de ces observations ont toujours été conformes aux résultats du calcul.

C'est principalement dans la résolution du problème le plus général possible consistant à déterminer le mouvement d'un système de corps quelconques agissant réciproquement les uns sur les autres suivant la loi de Newton, que l'on trouve la vérification la plus complète et la plus éclatante de cette loi.

Digitized by Google

Ce problème a pour but principalement de déterminer le véritable mouvement des planètes et de leurs satellites en tenant compte non seulement de l'attraction prépondérante du soleil, mais encore de l'attraction de tous les corps qui composent notre système.

Le mouvement des planètees tel que nous l'avons défini par les trois lois de Képler ne s'applique, en effet, qu'à des corps soumis à une force unique passant par le soleil et réciproque au carré de la distance en laissant de côté les influences secondaires des autres corps. Or, si la loi de Newton est exacte, ces influences sont loin d'être négligeables et l'on doit évidemment en tenir compte si l'on veut obtenir une exactitude absolue dans les résultats.

On est arrivé à résoudre complètement ce problème par le calcul en appliquant successivement à chaque corps la loi de Newton et l'on obtient ainsi très exactement les perturbations que doit subir chaque planète d'un système quelconque lorsque l'on ajoute aux influences attractives déjà existantes, l'influence d'un corps nouveau dont on connaît la masse et le mouvement dans l'espace. Pour le système solaire on obtiendra ainsi les perturbations de toutes les planètes connues en les faisant intervenir une par une dans les calculs.

Si, alors, le chemin suivi par une des planètes ne concorde pas à chaque instant avec celui qui lui a été assigné par le calcul, c'est qu'elle est sous l'influence supplémentaire d'un corps inconnu voisin dont il est possible de déterminer la position exacte dans l'espace par un calcul inverse.

Ce résultat constitue évidemment la meilleure vérifi-

Digitized by Google

cation de la loi de Newton ; et il a été obtenu par Leverrier pour la découverte de la planète Neptune.

On sait, en effet, que ce célèbre astronome français calcula très exactement la position de la planète inconnue Neptune, d'après les perturbations qu'il avait observées dans le mouvement de gravitation de la planète voisine Uranus.

Ces calculs permettent alors de déterminer pour une époque quelconque les positions réelles de toutes les planètes du système solaire et de leurs satellites, en appliquant d'abord le principe des aires au mouvement elliptique trouvé par Képler, comme nous l'avons précédemment indiqué, et en tenant compte ensuite des perturbations planétaires obtenues par l'application de la loi de Newton.

Les mêmes calculs permettent de déterminer l'orbite exacte des comètes et de préciser la date de leur retour, quand elles sont périodiques.

Le premier savant qui entrevit une certaine périodicité dans le mouvement de quelques comètes de notre système fut Halley.

Il établit principalement, en examinant les observations faites antérieurement sur le passage des comètes, que celle dont l'apparition fut signalée en 1531, 1607, 1682, était une comète périodique qui effectuait sa révolution complète autour du Soleil en 75 ans 1/2 environ ; c'est à cause de cette découverte que l'on appelle cette comète la comète d'Halley.

Deux astronomes, Clairaut et Lalande, ont étudié cette comète d'une façon toute particulière et annoncèrent la date de son retour, en calculant d'abord la grandeur des

Digitized by Google

axes de son orbite elliptique et en tenant compte ensuite des perturbations résultant de l'attraction des planètes principales. On constata une différence d'un mois entre l'époque fixée et le moment précis où la comète se présentait devant le Soleil. Cette erreur provenait évidemment des petites quantités qu'ils avaient négligées et des inexactitudes qui existaient alors dans l'évaluation des masses planétaires.

Plus tard, en effet, la détermination plus exacte de la masse importante de Jupiter et la découverte de la planète Neptune, permirent de faire à nouveau ce calcul d'une façon plus exacte et l'on obtint ainsi une différence de trois jours seulement entre le jour annoncé et le jour du passage de la comète. Enfin des observations plus récentes ayant modifié encore l'évaluation de la masse de Jupiter dans une petite proportion, on obtient maintenant, en faisant intervenir cette petite différence, le jour exact du passage de la comète devant le Soleil ; ce qui permet de considérer les comètes de notre système comme de véritables planètes gravitant suivant les même lois.

Les comètes diffèrent cependant des planètes par une queue vaporeuse et diaphane d'une très grande étendue généralement, et qui est toujours dirigée sur le prolongement de la droite qui joint le soleil à ces astres. Les comètes diffèrent encore des planètes par leurs petites masses (car le noyau des comètes est très petit) et par la diversité de leurs mouvements qui s'accomplissent dans tous les sens et suivant des ellipses très allongées.

Avec la comète d'Halley nous citerons encore parmi

Digitized by Google

les comètes qui accomplissent leur révolution autour du soleil suivant des périodes bien déterminées :

1° La comète de Enke qui fait son apparition tous les 3 ans 1/2 environ.

2° La comète de Biéla que l'on a tout d'abord supposé perdue dans l'espace et qui effectue sa révolution en 6 ans 3/4. Cette comète s'est dédoublée en 1846.

3° La comète de M. Faye découverte à Paris par ce célèbre astronome et qui effectue une révolution complète en 7 ans 3 mois environ.

Telles sont les comètes les plus importantes de notre système solaire.

IV

Maintenant que nous connaissons le mouvement des planètes et des comètes, nous allons examiner le mouvement du soleil et des étoiles et donner une idée de la constitutton de l'Univers.

Les observations faites journellement sur les taches du soleil nous ont appris en premier lieu que cet astre possède comme les planètes un mouvement uniforme de rotation sur lui-même dans le sens direct, et que la durée de cette rotation est de 25 jours et 12 heures.

On peut voir très nettement ces taches se déplacer à la surface du Soleil à l'aide de la lunette spéciale dont nous avons parlé précédemment pour la détermination des positions apparentes du Soleil en plein jour ; et l'on reconnaît facilement que toutes les taches décrivent des courbes semblables et parallèles dans le sens direct et

Digitized by Google

que toutes celles qui achèvent leur révolution sans se dissoudre reviennent à la même position apparente après un même intervalle de temps.

Il en résulte que le Soleil possède bien un mouvement uniforme de rotation sur lui-même absolument analogue à celui qui anime la Terre.

Le mouvement de translation du Soleil dans l'espace n'est pas aussi bien défini. Il est certain, cependant, que cet astre se déplace dans le ciel entraînant dans sa course rapide le système planétaire tout entier.

Si éloignées que soient les Etoiles de notre Soleil, elles exercent, en effet, sur lui une influence attractive considérable et la résultante de toutes ces attractions détermine à chaque instant un mouvement de translation correspondant qui paraît actuellement nous rapprocher de la constellation d'Hercule.

En ce qui concerne les Etoiles, il est bien difficile de définir même approximativement leurs mouvements à cause de la distance presqu'infinie qui nous en sépare.

On sait, en effet, que l'étoile la plus rapprochée du Soleil met environ trois ans pour nous envoyer sa lumière et il existe certainement des étoiles dont la lumière ne nous parvient qu'après plus de deux mille ans.

Comme la lumière parcourt 70 mille lieues par seconde l'on peut aisément se rendre compte de ces distances fabuleuses.

Malgré cela on est arrivé cependant à apprécier le mouvement de certaines étoiles les plus voisines. On a pu calculer, par exemple, le déplacement de l'étoile Arcturus qui est de plus de cent millions de lieues par an et cette étoile qui s'avance vers le midi avec cette vitesse

Digitized by Google

prodigieuse paraît néanmoins rester immobile dans le ciel.

Enfin, plusieurs étoiles changent leurs positions respectives, d'autres tournent autour d'un centre commun formant des systèmes à part qui sont sans nul doute la conséquence de la loi de Newton.

Nous avons ainsi examiné successivement les mouvements de tous les corps célestes et nous avons démontré pour tous ceux dont nous avons pu apprécier les déplacements d'une façon exacte qu'ils obéissaient rigoureusement à la loi de la gravitation universelle.

Pour terminer, nous allons résumer les notions principales que nous avons énoncées et donner une idée générale de la constitution de l'univers.

Nous commencerons par le système solaire : Au centre de ce système est placé le soleil et autour de lui gravitent huit planètes principales dans l'ordre suivant : Mercure, Vénus, la Terre, Mars, Jupiter, Saturne, Uranus, Neptune, ainsi qu'un grand nombre de planètes télescopiques qui sont comprises entre Mars et Jupiter ; tous ces astres se déplacent d'Occident en Orient comme la Terre à des distances et suivant des vitesses inégales ; de plus, ils tournent autour de leurs axes principaux et ce mouvement de rotation en tout semblable à celui de notre globe détermine également, pour chacun d'eux, le renflement de l'équateur et l'applatissement des pôles.

Parmi les plus grosses planètes, nous citerons Jupiter, Saturne, Uranus, Neptune et la Terre qui ont un ou plusieurs satellites et constituent des systèmes analogues au système solaire, car tous ces satellites gravitent autour de la planète principale comme celle-ci gravite autour du Soleil.

Digitized by Google

Le mouvement de gravitation de tous ces corps a été en premier lieu défini par les trois lois de Képler et nous avons vu que ces trois lois du mouvement planétaire renferment comme conséquence nécessaire le principe de Newton, absolument général et applicable à tous les corps de l'univers en vertu duquel la matière attire la matière proportionnellement à la masse et en raison inverse du carré de la distance, principe que l'on applique, en particulier, pour déterminer le mouvement de ces corps célestes extraordinaires que l'on désigne sous le nom de comètes et qui pénètrent subitement dans notre système, se rapprochent du Soleil et disparaissent ensuite après avoir brillé pendant quelques jours seulement.

La loi de Newton permet donc de déterminer très exactement le mouvement de tous les corps, planètes, satellites ou comètes, et de calculer leurs perturbations, c'est-à-dire d'indiquer jour par jour les petites inégalités qui se produisent dans leur mouvement général par suite de leurs attractions réciproques.

La connaissance de ces perturbations, ajoutée à celle du mouvement général défini par les trois lois de Képler, permet alors de préciser pour une époque quelconque, passée ou future, la position exacte dans le ciel de l'un quelconque des astres qui composent le système solaire ; et si une planète paraît suivre un autre chemin que celui qui lui a été assigné, c'est qu'elle est soumise à l'influence d'un corps inconnu voisin dont on peut indiquer la position dans l'espace par l'observation attentive des perturbations résultant de sa présence, comme cela s'est présenté pour la découverte de la nouvelle planète Neptune, par Leverrier.

Digitized by Google

L'ensemble du système solaire, tel que nous le connaissons aujourd'hui, constitue donc un tout complet d'une simplicité merveilleuse, et si le moteur de cette grande machine reste entièrement caché à nos yeux, nous en connaissons du moins tous les rouages.

Enfin, de même que le soleil exerce son influence à des distances considérables en forçant des corps comme Jupiter, Neptune, etc., à tourner autour de lui, de même il existe des milliers d'étoiles placées à des distances incalculables dont l'action attractive arrive jusqu'à lui et détermine le mouvement de translation dans l'espace du système planétaire tout entier.

En ce qui concerne les étoiles, nous avons dit que nos connaissances sur le mouvement de ces astres étaient encore très rudimentaires par suite des distances prodigieuses qui nous en séparent ; de telle sorte que des déplacements annuels de mille millions de lieues constatés sur les étoiles les plus rapprochées de nous sont à peine appréciables. (Cela permet aux astronomes de considérer les étoiles comme fixes et de s'en servir comme points de repère pour déterminer le mouvement des planètes dans le ciel).

Devant cet horizon sans bornes, que penser alors de notre petite planète ?

Séduit par les illusions des sens et de l'amour-propre, dit encore le célèbre Laplace, « l'homme s'est regardé « longtemps comme le centre du mouvement des astres « et son vain orgueil a été puni par les frayeurs qu'ils « lui ont inspirées. Enfin plusieurs siècles de travaux on « fait tomber le voile qui lui cachait le système du monde. « Alors il s'est vu sur une planète presqu'impercep-

Digitized by Google

« tible dans le système solaire dont la vaste étendue « n'est elle-même qu'un point insensible dans l'immen- « sité de l'espace. Les résultats sublimes auxquels cette « découverte l'a conduit sont bien propres à le consoler « du rang qu'elle assigne à la Terre en lui montrant sa « propre grandeur dans l'extrême petitesse de sa base « qui lui a servi pour mesurer les cieux. »

Il me resterait maintenant à vous donner l'explication de cette action attractive et réciproque de tous les corps, et à déterminer comment les astres peuvent ainsi à travers l'espace exercer mutuellement leur influence les uns sur les autres.

On admet actuellement dans la science l'existence d'un fluide appelé éther qui pénètre et traverse toutes les substances en s'imprégnant pour ainsi dire de tous les mouvements vibratoires de la molécule pour les transmettre dans toutes les directions de l'espace.

Suivant que ces mouvements vibratoires sont plus ou moins rapides et d'une amplitude plus ou moins grande, nos sensations diffèrent et ils donnent ainsi naissance à la chaleur, la lumière l'électricité, le magnétisme, la pesanteur, etc.

L'existence de ce fluide est, du reste, actuellement démontrée d'une manière irréfutable par le phénomène des interférences que l'on obtient aussi facilement avec les ondes lumineuses qu'avec les ondes sonores ; car l'on est même arrivé à constituer, pour la lumière, une gamme optique absolument analogue à la gamme acoustique.

On sait, en effet, que pour des vibrations de l'éther, variant depuis 709 jusqu'à 484 quadrillons par seconde,

Digitized by Google

on obtient successivement le violet, l'indigo, le bleu, le vert, le jaune et le rouge, la couleur montant du rouge au violet comme le son monte de l'ut au sol.

Eh bien, c'est également aux mouvements moléculaires transmis par l'éther que l'on rattache tous les phénomènes de l'attraction universelle : seulement, tandis que la lumière est le résultat bien défini des vibrations transversales, la gravitation serait au contraire le résultat des vibrations longitudinales.

Cette hypothèse constitue actuellement le dernier mot de la science sur cette question un peu abstraite de l'astronomie pure dont l'étude approfondie élève notre âme au-dessus des petites rivalités humaines et nous fait apprécier à leur juste valeur nos folles ambitions.

C'est principalement, en effet, en face de l'univers sans bornes et devant l'immensité des cieux que l'homme acquiert la connaissance claire et parfaite d'une force surnaturelle qui gouverne le Monde et lorsqu'il compare nos petites inventions humaines à l'œuvre si grandiose du créateur, il comprend alors combien il doit montrer de modestie et de respectueuse admiration devant la puissance infinie qui nous entoure.

11 décembre 1900.

Digitized by Google

LE CHANOINE ALCOVER

VICAIRE-GÉNÉRAL DE MAJORQUE, A PERPIGNAN

Réunion extraordinaire de la Société.

Le 27 mai à huit heures du soir, la Société Agricole, Scientifique et Littéraire s'est réunie sur convocation spéciale pour entendre une communication de M. le chanoine Alcover, vicaire-général de Majorque, sur la langue catalane et sur un projet de dictionnaire de tous les dialectes des provinces espagnoles et françaises parlant encore cette langue.

Etaient présents : MM. Léon Ferrer, président, Carsalade du Pont, évêque de Perpignan, Fillol, chanoine de Notre-Dame, à Paris, Justin Pépratx, Cot, Vassal, Dr Sabarthès, Aragon Amédée, Conte de Bonet, Isidore Frère, Dr Lutrand, Pierre Vidal, Guibeaud, Charles Méric, Chevalier, de Viviez, Tournal, Dr Donnezan, Dr Carbonnell, Calmette fils, Batlle Léon, J. de Lacroix, Henri Escarguel, secrétaire.

M. le Président ouvre la séance et souhaite la bien-

Digitized by Google

venue à M. le chanoine Alcover : il se félicite de le recevoir au sein de la Société qui a toujours eu en honneur la langue catalane et les travaux archéologiques, mais s'inclinant devant sa haute compétence, il prie Mgr l'Evêque qui, grâce à sa connaissance profonde des idiomes du midi, des monuments anciens et de l'histoire de nos provinces, est mieux en mesure d'apprécier l'œuvre du conférencier, de vouloir bien le présenter à l'assemblée.

Monseigneur de Carsalade présentant M. Alcover fait l'éloge de ce savant, dont la science en linguistique, en histoire, en archéologie est connue de tous; il rappelle les liens historiques qui rattachent Majorque au Roussillon, leur communauté de race et de langue ; il fait l'éloge du catalan qui le charme d'autant plus qu'il apprend à le connaître davantage. Cette langue était déjà formée, fixée et complète du temps de Ramon Lulle au XIe siècle, alors que Villehardoin et Joinville écrivaient un français rudimentaire, que nous avons aujourd'hui peine à entendre; il comprend l'enthousiasme de M. Alcover pour la langue de ses ancêtres et est persuadé que nous serons tous prêts à le partager, lorsque sa parole éloquente nous en aura fait sentir une fois de plus toute la beauté.

M. Alcover prend la parole en catalan et après avoir remercié le Président de l'accueil qu'il reçoit dans la Société, il dit que les éloges immérités que vient de lui prodiguer le bon cœur de Mgr de Carsalade le mettent dans une mauvaise position, car l'assemblée sera d'autant plus déçue en l'écoutant, qu'elle aura espéré ce qu'il lui est impossible de tenir.

Digitized by Google

Il remercie cette assemblée de gens érudits d'avoir bien voulu venir l'entendre. Certainement la cause qu'il vient défendre mérite l'attention de tous les catalans patriotes, mais l'honneur qu'on rend à son humble personne le remplit de confusion et l'obligera à quitter Perpignan couvert de dettes de reconnaissance qu'il n'aura jamais les moyens d'acquitter.

Du reste, ce qui explique la réception si honorable qui lui est faite, c'est qu'elle s'adresse non point à l'homme particulier, mais au délégué, au fils de Majorque, de Majorque la sœur du Roussillon, qui a été séparée de lui par les événements politiques, mais où les cœurs restent toujours pleins d'un tendre souvenir pour ces anciens concitoyens d'un même peuple et d'une race commune.

Majorque et le Roussillon n'ont point seulement des liens dans l'histoire, ils en ont d'actuels et de puissants par la langue, grâce à cette langue si énergique et si forte, si douce et si imagée, si flexible et si harmonieuse, dans la bouche de nos orateurs et de nos poètes.

Cette langue catalane est l'une des plus anciennes qui subsistent encore ; elle est vivante et bien vivante, elle s'est conservée telle qu'elle était parlée et écrite il y a plusieurs centaines d'années.

Avant que le français ou que le castillan eussent atteint la forme littéraire qu'ils ont aujourd'hui, dès le XIe siècle, la langue catalane produisait des œuvres remarquables ; sa grammaire, son ordonnance, sa forme étaient définitives et elle était déjà presque absolument identique à ce qu'elle fut au temps de son plus grand

Digitized by Google

développement littéraire, au XIIIe et au XVe siècle, identique à ce qu'est resté le catalan contemporain.

Si l'étude de cette langue a été négligée pendant longtemps après la décadence du XVIe siècle elle a été reprise au XIXe siècle, ce siècle de progrès, qui, quoi qu'on en dise, a été grand à tant de points de vue, et qui a été par excellence le siècle des recherches savantes dans le passé, de la rénovation de l'histoire appuyée sur des documents, de l'étude sérieuse des dialectes anciens, de la résurrection des œuvres délicates et fortes qu'avaient produites autrefois nos cousins provençaux et languedociens, et de tant de merveilles oubliées qui ont été remises au jour.

Ce sont ces reliques littéraires qui ont inspiré nos poètes contemporains les Mistral, les Verdaguer, les Marieton et tant d'autres, sans oublier M. Justin Pépratx dont j'aperçois la tête vénérable au milieu de cette réunion.

Après l'œuvre des écrivains, des orateurs et des poètes, doit venir celle des critiques.

Pour achever notre restauration historique et littéraire, il nous manque une grammaire et un dictionnaire général de la langue catalane.

Il existe bien des dictionnaires et des grammaires catalanes particulières au Roussillon, à Majorque, à Barcelone, à Valence ; ces ouvrages ont sans doute un grand mérite et ont été élaborés par des hommes d'une grande science, mais chacun ne s'applique qu'à l'un des idiomes locaux et ne concerne qu'une branche du grand arbre catalan. Ce sont des matériaux précieux pour le monument à édifier, qui doit contenir tous les mots et toutes

Digitized by Google

les formes usités dans l'ensemble du domaine occupé par la race et la langue catalanes.

Une pareille œuvre est au-dessus des forces d'un seul homme; la puissance de travail, la patience et le génie de votre grand Littré y aurait à peine suffi, et il n'y a pas deux Littré au monde; il faut donc réunir les efforts de tous pour en venir à bout, et c'est pour inviter tous ceux qui le peuvent à apporter leur pierre à l'édifice, que je suis venu au milieu de vous.

L'orateur fait appel à toutes les bonnes volontés afin que l'inventaire des richesses de notre langue commune dans le passé comme dans le présent soit complet et que toutes ses beautés et ses originalités soient mises en valeur.

Il invite tous les catalans à consigner sur des notes leurs observations sur les mots, les expressions, les tournures qui les auront frappés, car un double dépouillement s'impose : celui de tous les textes publiés, celui de tous les dialectes actuels.

Il expose sommairement le plan et la division du dictionnaire projeté, et invite chacun à s'attacher particulièrement à réunir tout ce qui concerne un art, un métier, une science, un aspect, un ordre d'idées de son choix, en dehors des généralités.

Il faut tout recueillir dans la spécialité qu'on aura choisie, expressions fines ou grossières, formules énergiques, imagées ou molles, plates et banales : le triage se fera ensuite et on saura séparer l'ivraie du bon grain.

D'autres se chargeront de lire l'une des œuvres de la littérature catalane, la plume en main; d'en relever chaque mot et chaque expression avec sa citation exacte. De fiches accumulées de la sorte par des lecteurs de

Digitized by Google

bonne volonté sortira l'histoire complète de la langue, depuis le jour où elle s'est dégagée du latin, jusqu'à la renaissance qui marque notre époque.

Le programme du dictionnaire en projet sera incessamment imprimé et distribué à tous ceux qui le désireront. Les divisions en sciences, arts, métiers, agriculture, commerce, marine, etc., y seront indiquées, et chacun pourra choisir sa part et le champ qu'il voudra défricher dans ce vaste domaine.

A Majorque, en Catalogne, à Valence un grand nombre de collaborateurs sont déjà trouvés et groupés dans les diverses localités.

Il espère que le Roussillon apportera aussi le contingent nécessaire.

MM. Ferrer, Pierre Vidal, Justin Pépratx voudront bien faire connaître l'œuvre entreprise, grouper les Roussillonnais de bonne volonté, leur distribuer les documents et servir d'intermédiaire entre eux et le comité de Majorque.

Nous mènerons ainsi notre travail à bonne fin et restaurerons cette belle langue catalane, dont les qualités et la vitalité sont si grandes que malgré tous les bouleversements politiques, la tyrannie des gouvernants, la pression unitaire des nouveaux groupements nationaux, la séparation des populations de même race et l'anarchie grammaticale qui en résulte, elle a résisté à tous les déchirements.

Elle est vivante et bien vivante malgré son ancienneté, et avec votre aide, Messieurs, nous lui redonnerons, je l'espère, une nouvelle jeunesse qui réjouira tous les cœurs catalans.

Digitized by Google

M. le Président n'ose répondre en catalan de peur de s'exposer, en maniant une langue qu'il connaît, mais dont il n'a pas l'habitude de se servir, aux sourires de catalanisants aussi distingués que ceux qui l'écoutent MM. Pépratx, Alcover et Mgr de Carsalade lui-même : mais quoique bon français il n'en est pas moins dévoué à la cause de la renaissance catalane et à l'étude de cette langue dont l'éloquence de M. Alcover lui a fait mieux sentir les remarquables qualités. Il remercie sincèrement l'orateur et l'assure de tout son concours au nom de tous les membres de la Société et au nom de tous les Roussillonnais.

Digitized by Google

L'ŒUVRE DE VAUBAN

EN ROUSSILLON

Par M. l'abbé Ph. TORREILLES, membre résidant.

Cette étude aurait dû être faite par une plume plus autorisée que la mienne; je n'ai point cependant hésité à l'entreprendre. En dehors des questions techniques, de nature à intéresser les artilleurs ou les ingénieurs, il en est une foule qui charmeront tous ceux que préoccupe l'histoire du passé de notre province et de notre ville en particulier. Ce mémoire nous permettra, en effet, de relever une foule de renseignements topographiques sur le Roussillon et de détails économiques ou financiers sur la vie de nos pères au XVIIe siècle. Il mettra aussi en relief les mesures adoptées par l'administration française, au lendemain de l'annexion du Roussillon, pour mettre la nouvelle conquête à l'abri de toute invasion espagnole.

Presque tous les documents qui ont servi de base à cette étude proviennent des archives si riches et jusque-là inutilisées du Génie militaire. Le fonds de l'Intendance, série C de nos archives départementales, et celui

Digitized by Google

du dépôt du Ministère de la guerre nous ont fourni quelques précieux renseignements, trop incomplets malheureusement, car si j'ai pu à l'aise recueillir les premiers, le temps m'a fait défaut pour fouiller comme il convenait les énormes et innombrables volumes conservés à Paris.

Dans cette étude sur l'œuvre de Vauban, j'ai glissé sur ses projets concernant les forteresses de notre frontière : Collioure, Port-Vendres, Bellegarde, Fort-les-Bains, Prats-de-Molló, Villefranche et Mont-Louis. Il aurait fallu non un article mais un volume plus considérable que ce *Bulletin* lui-même. Je me suis appesanti principalement sur Perpignan ; ainsi ses murs, dont on nous annonce sans cesse la démolition, auront eu, avant de disparaître, un historien de leurs origines.

I. — Le premier voyage de Vauban en Roussillon (1669)

Au lendemain du traité des Pyrénées, la confiance la plus absolue dans la solidité de la conquête régna dans les sphères officielles. Le mariage du roi avec l'infante Marie-Thérèse n'avait-il pas rapproché l'Espagne de la France, en effaçant jusqu'aux mauvais souvenirs des guerres passées ? Sans doute le Roussillon restait catalan de mœurs, d'habitudes et de langue, mais peu à peu, sous l'influence des immigrations qui allaient se produire, pénétreraient les idées et les aspirations françaises.

L'optimisme était si universel qu'on n'éprouva pas le besoin de fortifier les passages dangereux des nouvelles

Digitized by Google

frontières ni même de les surveiller. Bellegarde a toujours passé pour la clef de Pyrénées-Orientales. Non seulement on ne s'occupa pas de lui donner un système de défense assorti à sa haute situation stratégique, mais on le laissa presque sans munitions et sans troupes. J'ai déjà raconté ailleurs comment il se rencontra alors un vieil officier, le chevalier Douvrier, pour faire de cette petite forteresse son patrimoine, pour le plus grand bien du roi et de la France. Sans lui, en 1667, la petite garnison composée d'une vingtaine d'hommes avec un capitaine de passage, sans attaches avec le pays, sans connaissance des lieux et sans dévouement héroïque, eût dû capituler et livrer à l'ennemi ce défilé si important [1].

La correspondance officielle de Louvois à l'intendant atteste cette étrange aberration des esprits au lendemain d'une conquête. D'ordinaire, après un traité qui consacre une prise de possession par les armes, le vainqueur songe à se prémunir contre toute tentative de revanche par le perfectionnement des fortifications anciennes et par la création de nouvelles places. Chez nous, après 1660, on ne rencontre aucune construction nouvelle. Si l'on fait quelques réparations à la citadelle de Perpignan, aux châteaux de Salces, de Collioure et de Saint-Elme, c'est, dit Louvois le 25 janvier 1662, « jusques à la concurrence « seulement de ce qui y est nécessaire pour y loger les « troupes d'armées que l'on y envoie en garnison [2] ».

Parcourez les rares comptes de cette époque conservés

[1] *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon.* Novembre 1900, p. 326-327.

[2] C. 718.

Digitized by Google

aux archives départementales. Vous y trouverez en 1662 une dépense de 6723 liv. 6 sous 8 deniers pour fortifications ; mais le devis porte que la plus grosse partie de cette somme sera consacrée en achats de lits, et que le reste servira à l'aménagement des casernes [1]. En 1664 nouvelle dépense, de 150 livres seulement, pour la réparation « de la toiture du château de Formiguères » et pour le transport à Bellegarde de deux petites pièces et de quelques munitions [2]. Si l'on consacre 275 livres, en 1665, à la citadelle de Perpignan et 2.664 livres au château de Salces, c'est à cause de réparations urgentes exigées par les ponts-levis de ces deux places [3].

Construire des casernes pour supprimer le logement du soldat chez l'habitant, et ainsi enlever tout prétexte à des plaintes et à des abus, améliorer en même temps la situation jusque-là lamentable du soldat à la caserne, telle est la grande préoccupation de l'intendant à cette époque. Les nombreuses pièces [4] conservées aux archives municipales nous révèlent pareille sollicitude de la part de nos consuls : l'une nous donne la liste des logements d'officiers ; l'autre nous renseigne sur l'installation de la principale partie des troupes du côté de la porte d'Elne et au *cimbori* de Saint-Mathieu ; la plupart nous permettent de suivre presque jour par jour le développement des nouvelles casernes de Saint-Martin et de la porte d'Elne. Pendant ce temps l'intendant Macqueron conclut des marchés et les renouvelle jus-

[1] C. 126.
[2] C. 127.
[3] C. 128.
Cf. Arch. comm. Greffe. BB. 61.

Digitized by Google

qu'en mars 1669 avec un nommé Augé pour la livraison et l'entretien de 300 matelas « remplis de laine de Barbarie ou de boure, chacun de 6 pans de large sur 7 pans et demi de long, avec 30 livres de laine ou 40 de boure », ainsi que de 600 draps de lit, de toile jaune, chacun de 8 pans de large et 10 de long, avec naturellement tout autant de paillasses et de bancs ou de tables en bois [1].

Consuls et intendant ne font jamais assez, pour le bon entretien des troupes, aux yeux de Louvois qui presse les uns et les autres. « Le commissaire Montereau me « mande que la construction des casernes de Perpignan « — écrit-il le 5 février 1666 — se fait sy lentement « qu'il n'y a pas lieu d'espérer de les voir achever de « longtemps..... Vous devez les obliger de travailler « avec plus d'activité qu'ils n'ont fait à la construction « des dites casernes [2]. » Et le 18 avril suivant, quand il apprend le grand nombre des désertions [3], il conseille

[1] C. 128. Notez que les draps doivent être blanchis une fois par mois du 1er novembre au 1er avril et tous les quinze jours aux autres époques. On donne à l'entrepreneur 5000 livres pour l'achat et 5000 francs par an pour l'entretien de 1662 à 1664. En 1664 le contrat est renouvelé pour 400 lits ; on donne 3000 livres pour l'achat des lits, et 16 livres 13 sous 4 deniers pour l'entretien annuel de chacun d'eux pendant 4 ans.

[2] C. 718.

[3] On sait que, sous l'Ancien Régime, les gouvernements n'hésitaient pas à payer des gens pour aller débaucher les soldats ennemis. Le 24 octobre 1664 Louvois répond à l'intendant : « L'expédient que vous « avez proposé de faire passer en Catalogne quelques sergents ou vieux « soldats de la Cie de Lockman pour débaucher et faire déserter les « soldats suisses qui y sont depuis quelque temps débarqués a été « approuvé ». Il leur fait donner 150 livres, mais il ajoute : « Je dois « vous avertir que c'est à eux d'agir en cela avec beaucoup d'adresse « parce que s'ils étaient arrêtés, S. M. ne voudrait pas les avouer ». C. 718.

Digitized by Google

non des ordonnances sévères mais l'amélioration du régime militaire et le paiement régulier de la solde [1].

La guerre de 1667, l'attaque du château de Bellegarde qui faillit être pris par surprise, le désarroi qui suivit faute d'hommes à opposer à l'ennemi et de forteresses capables de résister à un long siège, tout cela attira l'attention de Louvois sur la situation militaire du pays.

Cette affaire ayant été écrite à la Cour, à qui l'on fit connaître l'importance de ce poste (de Bellegarde) et l'incommodité qu'il aurait donné en Roussillon si les ennemis s'en fussent emparés, elle résolut — écrit M. Drubuelh — de le faire reconnaître par un ingénieur et de le mettre en meilleure défense qu'il n'était. On envoya pour cet effet en 1668, M. de St-Hillaire, capitaine au régiment d'Auvergne, bâtard de la maison de Roquesservière, homme entendu mais plein de fantaisies, fort opiniâtre et de la religion [2].

M. Camille Rousset d'abord, M. Michel ensuite, le premier dans son *Histoire de Louvois*, le second dans son *Histoire de Vauban*, ont raconté comment à cette époque le corps des ingénieurs n'avait qu'une existence précaire et des attributions intermittentes. « Le « roi mettait-il le siège devant une place, dit M. Michel, « on détachait quelques officiers subalternes de l'infan- « terie qui étaient chargés de la conduite des travaux. « La ville prise ou le siège levé, ces officiers rentraient « dans leur régiment avec le titre d'ingénieur, qui

[1] C. 718. Lettres des 22 et 26 décembre 1664 et 18 avril 1666.

[2] Arch. du génie militaire. Fort-les-Bains. Art. 1 nº 1. Mémoire sur les portes de Bellegarde et de Fort-les-Bains, sans date ni signature. Nous avons établi que ce mémoire attribué jusqu'ici à M. Rousselot, est de M. Debruelh, gouverneur de Bellegarde en 1718, au moment où il fut rédigé.

Digitized by Google

« ne leur donnait droit à aucun avantage. Le grade « d'ingénieur n'équivalait que par assimilation aux « grades de l'armée [1] ». C'est ainsi que M. de Saint-Hillaire [2] fut improvisé ingénieur durant un siège et que, certaines aptitudes lui ayant été reconnues, il fut envoyé dans notre pays pour fortifier Bellegarde.

Sa mission était toute temporaire. Probablement il serait rentré dans le rang, comme simple capitaine du régiment d'Auvergne, dès que les plans de la nouvelle place auraient été dressés et livrés à exécution [3], si en ce moment ne s'étaient rencontrés en France un homme assez intelligent pour comprendre la nécessité d'un corps de génie militaire et un ministre assez avisé pour faire adopter ses vues. On sait comment Vauban, après s'être révélé à Brissach ingénieur de grand talent, fut proposé à Louis XIV par Louvois pour organiser la défense de nos frontières. « Je voudrais, lui avait écrit ce ministre « le 17 novembre 1668, qu'à votre premier jour de « loisir vous allassiez faire une course à Lille, que vous « allassiez faire un tour dans les places du Hainaut, et « que vous vinssiez à Paris en poste (ce dont le roi vous « dédommagerait) à Pignerol et à Perpignan par la « même voie, afin qu'étant de retour ici au 1er janvier, « vous puissiez retourner en Flandre [4] ». Il n'en fallait pas tant pour que le nouvel inspecteur abandonnât sur

[1] *Histoire de Vauban* par G. Michel. Paris, Plon, in 8o, 1879 p. 20.

[2] Nous mettons deux ll au nom de Saint-Hillaire, parce que celui-ci signe toujours de la sorte.

[3] Sur les travaux de St-Hillaire, dont nous reparlerons, cf. Le Mémoire manuscrit de M. Dubruelh.

[4] *Histoire de Vauban*, p. 75.

Digitized by Google

l'heure tous ses travaux et commençât la tournée d'inspection qui lui était commandée.

Quelque bonne volonté qu'il déployât, Vauban n'arriva pas dans notre ville à l'époque fixée. Le 22 février 1669 il était encore à Pignerol d'où il écrivait à Louvois : « Je « pars demain matin, contraint de passer par Lure, « Briançon, Gap et le Pont-Saint-Esprit, où, Dieu aidant, « je prendrai la poste ne pouvant la prendre plus près [1]. » La lettre suivante, datée de Perpignan, envoyée à Louvois le 9 mars, nous renseignera sur les difficultés que surmonta Vauban pour arriver chez nous et sur ses projets de fortifications :

Les passages du côté de Briançon s'étant trouvés bouchés j'ai été contraint, Monseigneur, de repasser le Mont-Cenis et de prendre le détour par Montmélian, Grenoble et Valence pour m'en venir ici.

Il y a trois jours que j'y suis arrivé, pendant lesquels j'ai travaillé continuellement et je puis vous dire jour et nuit. J'aurai fait Perpignan, Dieu aidant, lundi prochain. Mardi j'irai à Collioure où je ne serai que deux jours ; un jour à Bellegarde, et deux jours à Villefranche, à cause des chemins. Après quoi je m'en retournerai en toute diligence, sans songer seulement à passer chez moi, puisque vous me l'ordonnez ainsi..... [2]

En Roussillon, comme à Pignerol, Vauban dut rencontrer des obstacles imprévus, puisque sa présence est

[1] *Revue du Génie militaire* t. XIII, 1897 p. 532. *Analyse et extraits de la correspondance de Vauban* par M. Albert de Rochas.

[2] Dans cette lettre Vauban répond à Louvois qui lui a écrit le 15 février : « Je vous prie de ne perdre aucun temps à la visite de « cette place (Perpignan) et des autres du Roussillon et de partir « ensuite pour vous rendre ici. Votre retour ne saurait être trop prompt. »

Digitized by Google

signalée à Perpignan par un acte du 29 mars [1]. Cette pièce porte en même temps la signature de Saint-Hillaire et de Sylvestre Dubruelh, maréchal de Camp, lieutenant et gouverneur de la citadelle de Perpignan.

Il y est dit que nos trois ingénieurs, ayant parcouru les alentours de la citadelle, ont constaté « que si on « désirait faire les choses dans l'étendue des règles des « fortifications, il conviendrait abattre et démolir un « grand nombre d'églises et de maisons pour laisser une « esplanade convenable. » Mais « estant bien informés « que l'intention du roi est qu'on ne démolisse que les « édifices dont on ne se peut absolument passer », ils se contentaient de demander, comme « absolument indispensables », les démolitions suivantes :

1° La chapelle Saint-Michel de la Réal avec tous les bâtiments, cloîtres et apentis autour de l'église ;

2° La clôture du cimetière de cette église ainsi que trois maisons attenantes ;

3° — Tout le pâté de bâtisses situées entre « les « rues Grande-de-la-Réal, de Sainte-Claire (de la « prison actuelle), de l'*Estudi Major* (rue Grande « de la Monnaie) et de Saint-Mathieu, du même côté « jusque et compris la maison appelée le Triquet du « vitrier qui est au coin de la rue dite del Cadoul, en « ce compris le collège appelé l'*Estudi Major* avec « l'église et le couvent des religieuses de Sainte-« Claire ; »

4° — « Les maisons de l'autre côté de la rue Saint-« Mathieu qui fait face à la dite citadelle à commencer « depuis celle d'Antoine Noël de Fourques jusques et

[1] C. 266.

Digitized by Google

« compris celle d'André Viguier ensemble les maisons et « jardins qui sont adossés derrière celles-cy dessus et « ont leur jour en la rue dite *lo Cimbori de Sant-« Matheu ;* »

5° Enfin « tous les bâtiments de la Mercy à la réserve « de l'Eglise. »

Cette conférence fut-elle la seule ? Ce n'est pas probable, car nous avons trouvé aux archives du génie [1] un autre mémoire de Vauban, sans signature celui-là, intitulé : *Mémoire à M. le marquis de Louvois sur la valeur et qualité des matériaux pour maçonnerie du Roussillon,* et daté du 22 mars 1669 [2]. Ce mémoire permet de deviner l'étendue des enquêtes et des projets. On y parle des excavations à faire du bastion de la porte d'Elne jusqu'à celui de Saint-Martin ; — des cailloux à tirer de la rivière, une centaine de tonnes, et de ceux que fourniront les vignes du Vernet, de 4 à 500 tonnes; — des carrières de Baixas d'où l'on pourra extraire, difficilement toutefois, des pierres bleues, blanches ou roussâtres; — des bois « comme du romarin ou genêts et autres broussailles ou arbustes » qui abondent à Salces ; — du sable de la rivière et de celui que l'on peut prendre au pied des glacis ou dans les fossés de la citadelle ; des briques que fournissent les huit briqueteries installées autour de la ville, du prix de revient (10 écus le mille), du nombre qu'on y trouvera (240.000 environ); etc., etc. Il y est question naturellement de la quantité de pierres, de chaux, de sable qu'il faudra par

[1] Génie militaire. Perpignan. Article 4. n° 1.

[2] Vauban ne resta pas longtemps à Perpignan, car le 24 avril il était à Lille, après avoir inspecté Arras.

Digitized by Google

toise de maçonnerie, et de bien d'autres choses. La 38e et dernière question provoque la réponse suivante : « Il n'y a pas assez d'ouvriers en Roussillon, mais on « pourra en faire venir du Languedoc; on juge qu'il ne « pourra trouver 100 maçons et 400 manœuvres. Les « maçons gagnent 23 sols 4 deniers et les manœuvres « 13 sols, 4 deniers. »

Quel fut le projet adopté, le mémoire ne le dit pas. On discuta sûrement celui que Saint-Hillaire avait déjà préparé le 3 janvier précédent sur les six bastions de la ville et celui qu'il avait rédigé le lendemain « sur le « corps de logis du donjon de la citadelle[1]. » Vauban paraît avoir proposé tout un système de fortifications et d'agrandissement de la ville, du côté des Blanqueries, pour compenser les démolitions demandées ; le mémoire de 1679 que nous analyserons en son lieu l'atteste formellement.

Nous aimerions à savoir comment Vauban réalisa ses projets de visite, à Collioure, à Bellegarde et à Villefranche, dont parle sa lettre du 9 mars 1669. D'une note de Vauban, dans son mémoire sur Villefranche en 1679[2], il ressort qu'il avait préparé la défense de cette place dans son précédent voyage, et tout porte à croire qu'il dût reviser les plans de Saint-Hillaire sur les diverses fortifications du pays.

Ces projets nous sont suffisamment connus. Dans un *Mémoire sur quelques postes du Roussillon*

[1] C. 266.

[2] Cette ville, dira Vauban, était autrefois fermée de murailles avec des tours, qui furent abattues assez mal à propos sur la fin de la vieille guerre (avant 1660). Du depuis, ayant été jugée de quelque importance, on fit dessein de la rétablir, mais la dépense qu'il aurait fallu

Digitized by Google

conservé au Ministère de la guerre[1], on propose de fortifier sérieusement Bellegarde, car « le col du Pertus, « seul endroit d'où l'on puisse mener des armées en Catalogne, égale l'importance de Pignerol ». En attendant qu'on le fasse, on doit tout au moins établir une bonne compagnie à l'Ecluse « qui est un petit lieu fermé « d'une clôture assez ruinée. » L'auteur du *Mémoire* se demande ensuite s'il est nécessaire d'établir en Cerdagne une forteresse semblable à Bellegarde pour empêcher les incursions en Conflent. Suivant lui, de quelque utilité qu'elle soit, elle n'est pas « d'une nécessité absolue » ; Villefranche suffit, mais à la condition de relever ses fortifications. « Elle a bien, à la vérité, ajoute-t-il, sa « muraille entière du côté de la rivière de la Tet, mais « elle est de l'autre côté démolie jusqu'à 6 ou 7 pieds « de profondeur, et ce qui reste ne vaut rien. »

Les archives départementales renferment quelques projets concernant les autres places et se rapportant à cette même année 1669, sans qu'il soit toutefois fait mention de Vauban. Ainsi nous trouvons une pièce établissant que l'intendant Macqueron avait fait faire pour 700 liv. de réparations urgentes au château de Salces. Il existe en outre toute une collection de pièces sur l'ordre et l'étendue des travaux à entreprendre au Miradou. On détermine le nombre des maisons à acheter, en tout 26, cotées 5497 liv., les plus petites valent 55 et 87 liv., la

faire pour cela l'ayant fait rebuter pour lors, s'est ravisé depuis quelques années et, à l'occasion de la dernière guerre (1674-1678), d'y faire travailler. A la vérité on a en quelque façon imité le premier projet qui en fut fait il y a dix ans, mais c'est comme les singes en gâtant les actions des hommes.

[1] Ministère de la guerre. Vol. 225, n° 220.

Digitized by Google

plus grande 548, la plupart 200 ou 300. On fixe aussi le nombre des *patis,* neuf, des masures, six, qu'il faudra acheter pour trouver l'emplacement nécessaire à la construction nouvelle [1].

D'autres pièces conservées au Génie nous renseignent sur les projets concernant Fort-les-Bains et Prats-de-Molló. La première place n'était qu'une tour, la seconde avait une enceinte fortifiée. On décida de convertir la tour des Bains en forteresse, et d'adjoindre à la ville de Prats un petit fort. Les dépenses pour l'une et l'autre devaient être supportées par les fermiers généraux, car les deux places serviraient beaucoup plus à imposer aux *Miquelets* ou *Angelets* du Vallespir qu'à arrêter les Espagnols, qu'on croyait incapables de s'aventurer dans de pareilles régions montagneuses.

II. — Les travaux de Saint-Hillaire (1669-1678)

Si nous ne connaissons que fort sommairement les projets dressés en 1669 par Vauban ou par Saint-Hillaire, nous sommes moins renseignés encore sur la manière dont on les exécuta. Pour découvrir quelques détails, nous sommes obligés de glaner çà et là dans les divers dépôts d'archives.

La correspondance de l'intendant Carlier, qui a succédé à Macqueron le 16 juin 1670, nous apprend principalement au milieu de quelles difficultés dut se débattre Saint-Hillaire. D'abord c'est la modicité des secours votés

[1] C. 128.

Digitized by Google

par la Cour avec laquelle il faut compter; puis recommence en Vallespir la révolte des *Angelets;* enfin de 1674 à 1678 la guerre éclate sur nos frontières. « J'ai « trouvé Saint-Hillaire, écrit-il le 7 octobre 1671, tout « consterné depuis quelques jours et même un peu « dégoûté de son emploi des fortifications... Je ne con- « nais pas cependant un homme moins intéressé que lui « ni qui serve sa Majesté avec plus de zèle, d'économie « et de mesure [1]. »

De la correspondance de Carlier et des rares comptes de recettes et dépenses conservés au Génie militaire, il ressort que Saint-Hillaire se consacra en grande partie aux travaux de Collioure. Carlier nous raconte toutes les difficultés que causa la destruction de l'église paroissiale de cette ville [2], et celles qui résultaient de la modicité des ressources. « Comme les entrepreneurs ne sont « pas fort pécunieux, écrit-il le 24 septembre 1672, il « conviendra leur faire quelques avances afin de les « obliger à travailler diligemment [3]. » Les comptes de recettes et de dépenses nous apprennent que le conseil est écouté. En 1670 on a dépensé pour Collioure 18.200 liv. sur 56.590 liv. consacrées aux fortifications de la province ; 38.419 liv. sur 62.962 en 1671 ; 28.898 liv. sur 39.000 en 1672 ; on élève à cette époque la fausse braie de mer, la demi-lune du château, le demi-bastion des Jacobins, le Miradou avec sa nouvelle enceinte, etc. [4].

Saint-Hillaire voudrait pouvoir en faire autant à Villefran-

[1] Ministère de la guerre, Vol. 300, nº 39.
[2] L. c. nº 40 et 52.
[3] L. c. nº 98.
[4] Génie. Direction. Art. V, nº 1.

Digitized by Google

che, mais la Cour ne lui alloue au début presque aucune somme. « Je tâche de gagner le cœur des fermiers, écrit « Carlier le 9 mars 1672, du droit qui se lève pour les « fortifications de Villefranche et les porter à nous avan- « cer le paiement du prix de leur ferme pour les années « restantes de leur bail moyennant une remise. Ils ne « m'ont point encore répondu, mais j'espère qu'ils y vien- « dront [1]. » Pour que ces secours viennent abondants il faudra la conspiration de Villefranche en 1674 et la guerre qui suivit. La Cour, éclairée par les dangers courus, comprendra la nécessité d'exécuter les projets de 1669.

Comme Perpignan ne se trouvera jamais en pareil péril, on délaissera ceux qui ont été dressés par Vauban lui-même. Aucune des démolitions projetées ne sera réalisée, de même il faudra attendre 1679 pour voir surgir de terre les grands travaux de Saint-Jacques, de Saint-Dominique, de Saint-Martin et de la Villeneuve. Les comptes de 1670 portent 6.600 liv. de dépenses pour réparations de flancs des bastions de la citadelle ; ceux de 1671, 2.246 liv., et ceux de 1672 seulement 438 liv.

Quelque modique que fût la somme mise à sa disposition par la Cour pour la réfection de Bellegarde, Saint-Hillaire poussa hâtivement les travaux. Voici ce que raconte Dubruelh dans son mémoire inédit :

Le dit Saint-Hillaire fit abattre le petit fer à cheval qui couvrait la porte, et, comme les deux autres ne pouvaient pas se communiquer et que le donjon restait à découvert, il fit faire un mur avec un rempart pour la communication d'un fer à cheval à l'autre, qui étaient flanqués par ce rem-

[1] Ministère de la guerre. Vol. 300, nº 114.

Digitized by Google

part, à la réserve de la tête qui n'était pas flanquée. Il fit nettoyer et creuser le fossé en le taillant dans le roc. Il fit faire un chemin couvert assez étroit avec plusieurs redants dans l'un desquels, du côté qui regarde le Perthus, il fit faire une espèce de redoute qui servait de corps de garde. Il fit faire aussi un glacis au pied duquel, du côté qui regarde Panissars, il fit faire une autre redoute entourée d'un chemin couvert en forme de double tenaille avec une palissade tout le long du glacis pour communiquer avec le chemin couvert supérieur. Et du côté qui regarde La Jonquère et au pied du même glacis, il fit faire un autre ouvrage en forme de demi-lune, mais seulement palissadée avec un corps de garde dans l'intérieur, où les ennemis firent leur hôpital quand ils eurent pris la place et nous aussi quand nous l'eumes reprise sur eux. Le dit sieur de Saint-Hillaire fit faire aussi la redoute du précipice qui subsiste encore et fit accommoder le logement du donjon pour le commandant de la garnison et fit construire encore un petit magasin à poudre dans le fer à cheval qui regardait Panissars.

La place étant en cet état, la Cour résolut d'y mettre une garnison fixe, et on y envoya trois compagnies, dont le capitaine du plus ancien régiment commandait dans la place, où le chevalier Douvrier qui n'avait pas de meilleure ressource s'était obstiné de rester pour ne pas abandonner un poste dont la conservation était due à ses soins et dont il faisait le capital de sa fortune. Ces capitaines avaient de grands égards pour lui, parce qu'on le leur avait recommandé, sans pourtant lui déférer le commandement pour lequel feu M. le duc de Noailles lui faisait espérer depuis longtemps de lui procurer une commission. Laquelle lui ayant enfin été accordée avec quelques appointements, il n'en jouit pas longtemps, et il mourut à Perpignan. M. de Quérane, capitaine dans le régiment de La Marine fut mis à sa place, étant en réputation d'être un bon soldat, ainsi que feu M. de Degadame le témoigna au roi et à feu M. de Louvois, mais il ne savait ni lire ni écrire et n'était pas fort expérimenté dans le métier.

Digitized by Google

La nouvelle révolte des *Angelets* en Vallespir détourna un moment l'attention de Saint-Hillaire de ses grands travaux à Collioure et à Bellegarde. Alors on revint sur les projets de 1669 concernant Fort-les-Bains et Prats-de-Molló.

Par la plus étrange des aberrations, on décida de démolir l'enceinte fortifiée de Prats-de-Molló, puis de réduire tout le système de défense à la transformation en forteresse d'une construction massive appelée Perillos et située à une centaine de mètres au-dessus de la ville. Certains documents rapportent cette destruction des murs à l'année 1669 ; les Arrêts du Conseil souverain concernant la révolte des *Angelets* nous montrent ces derniers forçant les remparts de la ville en janvier 1670 et faisant le siège du gouverneur retiré dans l'église. Il faut donc, semble-t-il, reporter à cette date seulement cette résolution fatale. Cette année même commencèrent les travaux d'aménagement du château Perillos [1].

C'est aussi en 1670, le 28 mai, que les premières équipes d'ouvriers terrassiers apparurent sur la colline où allait s'élever à l'avenir Fort-les-Bains. Ce jour-là on distribua aux travailleurs 189 rations de pain, 194 le trente mai, 276 le deux juin, 338 le trois, 392 du quatre au neuf, 360 le dix, un peu moins jusqu'à la fin du mois [2]. On le voit, les travaux étaient poussés hâtive-

[1] Génie. Fort-les-Bains. Art. I. n° 1. Manuscrit de M. Dubruelh : « Chamilly, dit-il, résolut de faire un petit fort auprès de Prats-de-« Molló en accommodant à peu de frais et aux dépens des fermiers des « gabelles qui le souhaitaient aussi, un vieux château qu'on appelait « Perillos. »

[2] Dans les comptes de 1671 on trouve les mentions suivantes : Recette des amendes contre les rebelles du Vallespir 14323 liv. ; biens confisqués aux *Angelets* 311 liv. 17 s. 8 d.

Digitized by Google

ment. En 1670 la somme payée à Pierre Bagnols et à Jean Charles, maçons de Narbonne, suivant marché passé le 27 mars, s'élève à 10.000 liv.; à 19.284 liv. en 1671; à 6.000 en 1672. En ce moment le fort a déjà quatre corps de logement, un bastion, des murs à l'épreuve de la bombe; il peut supporter un siège, mieux même que Bellegarde, auquel Saint-Hillaire travaille depuis plus de temps mais avec moins de ressources [1], car il n'a pas les sommes votées par les fermiers généraux des gabelles et les amendes infligées aux *Angelets* [2].

On sait ce qui arriva, en 1674, lors de l'invasion espagnole. Bellegarde qui avait été construit pour arrêter l'ennemi, se rendit au bout de quelques jours de siège, « quoiqu'il n'y eût point encore de brêche et que les « Espagnols n'eussent point ouvert de tranchée », par la faute du gouverneur sans doute, mais aussi par la faute de Saint-Hillaire qui avait oublié de mettre en état de défense la hauteur où se trouve aujourd'hui le fortin [3]. Au contraire Fort-les-Bains, qui était destiné à réprimer les insurrections des habitants du Vallespir, tint bon devant les troupes étrangères grâce à la solidité de ses murailles et à l'énergie de son commandant, M. Sylvestre Dubruelh [4].

[1] Cf. en appendice le curieux récit qu'en a laissé M. Dubruelh. Il est extrait du Mémoire conservé au Génie. Fort-les-Bains. Art. I. 401.

[2] C. 130. Notons qu'à la même époque on distribue aux miquelets détenus aux prisons d'Arles 16 rations par jour du 19 mai au 31 de ce mois, 14 le premier juin, 21 du 2 au 7 de ce mois, puis 17, 16, 13 et enfin 11 rations à partir du 20 juin.

[3] Génie, Direction. Art. V. n° 1.

[4] Dubruelh raconte que les Espagnols établirent trois batteries, l'une de 4 pièces du côté du Perthus, la seconde de 2 pièces là où se trouve la redoute des Panissars, la troisième de 4 pièces sur l'emplacement du fortin actuel.

Digitized by Google

Après la reprise de Bellegarde sur les Espagnols à la fin de juillet 1675, leur expulsion au-delà des frontières du Vallespir et leur retraite dans le Haut-Conflent, pendant que la guerre se prolongeait en Cerdagne et dans l'Ampourdan, les travaux recommencèrent, mais lentement, faute de loisirs, d'hommes et de ressources. Le curieux récit suivant de Dubruelh nous permettra de saisir sur le vif les procédés de Saint-Hillaire, les méthodes de travail et les péripéties des entreprises de fortifications à cette époque.

Après que M. de Schomberg eût pris cette place (ce qui fut sur la fin de juillet de l'année 1675), après avoir demeuré et subsisté avec beaucoup de peine deux mois et demi en l'Ampourdan, feu M. de Louvois nous envoya dix mille livres pour réparer ce qu'il y avait de plus pressé dans la place. Nous les employâmes à la construction d'une partie des casernes du fortin, et sur les diverses propositions que chacun lui faisait pour la fortification de cette place. dont il y en avait qui tendaient à la faire démolir, il me fit l'honneur de m'écrire que le roi ne voulait pas se déterminer que je ne lui eusse envoyé un plan et un projet de ce que je croyais qui se pourrait faire de mieux. Ce qu'ayant exécuté (après avoir communiqué mon plan et mon projet à M. de Saint-Hillaire et être convenu de tout avec lui), M de Louvois me manda : que le Roi n'avait désiré d'avoir mon avis, que pour mettre la place dans la meilleure défense qu'il se pourrait, ses affaires ne lui permettant pas d'entreprendre une grande fortification pendant la guerre ; qu'il nous envoyait pour cet effet 12.000 liv.; et qu'il écrirait à M. de Saint-Hillaire de les employer de concert avec moi. Et il écrivit la même chose à M. de Beaulieu, intendant de la province.

Comme M. de Saint-Hillaire convenait que le projet des Espagnols était trop resserré, qu'il fallait faire cinq bastions au lieu qu'ils n'en avaient projeté que trois, et avancer

Digitized by Google

notre chemin couvert jusqu'au bord du précipice, (ainsi que je l'avais proposé à la Cour, de son propre aveu), afin de pouvoir découvrir toute la pente de la montagne. Nous convînmes ensemble qu'il fallait employer nos 12.000 liv. à faire ce chemin couvert, en nous enfonçant de manière que le sommet du parapet de ce chemin couvert rasât la pente de cette montagne pour ne pas donner de la terre aux ennemis, ainsi qu'il faudrait faire si on élevait ce parapet. Il convînt aussi avec moi : qu'il ne fallait point élever le bastion, que notre canon avait ruiné, jusqu'à ce que, notre chemin couvert étant fait, nous puissions travailler aux bastions de la nouvelle enceinte, que nous étions convenus d'avancer beaucoup plus que le projet des Espagnols ; et que cependant ce chemin couvert ainsi creusé dans le roc et bien palissadé serait un bon retranchement ; et que c'était ce qu'on pouvait faire de mieux pour le présent pour la défense de la place.

Nous n'attendions que le beau temps pour exécuter ce projet ; mais comme M. de Saint-Hillaire avait l'esprit mal tourné et se plaisait à mal faire, il me suscita M. le maréchal de Navailles pour empêcher l'exécution de ce projet et pour gâter notre fortification. Ce général avait relevé quelques mois auparavant M. le maréchal de Schomberg ; et, quoiqu'il eût déjà visité la place et reconnu son importance et convenu qu'il la fallait bien fortifier, il vint au mois d'avril pour la visiter de nouveau avant d'ouvrir la campagne. M. de Saint-Hillaire prit le devant pour me dire (comme avec regret) que M. le maréchal de Navailles voulait que nous relevassions la face du bastion que notre canon avait ruinée, et nous faire employer nos 12.000 liv. en choses inutiles ; mais que je devais tenir ferme pour la construction de notre chemin couvert.

M. le Maréchal étant arrivé et l'ayant accompagné autour de la place, il me dit qu'étant à la veille d'ouvrir la campagne, il trouvait la place en fort mauvais état, qu'il fallait relever la face de ce bastion et faire encore quelques petits ouvrages qu'il proposa de terre et de peu de valeur ; pour lesquels il trouverait encore un fonds de 1000 écus,

Digitized by Google

pour ajouter aux 12.000 liv. que la Cour nous avait envoyés. Je lui dis que devant entrer en l'Ampourdan et couvrir cette place pendant le temps qu'il y resterait, nous n'avions rien à craindre de la part des ennemis, et que pendant ce temps nous ferions notre chemin couvert qui était ce qui me paraissait de mieux à faire pour la défense de la place, et qu'après cela nous pourrions travailler à loisir et en sûreté à la construction du fossé et des bastions de notre grand projet à mesure que la Cour nous enverrait des fonds ; au lieu que si nous relevions cette face de bastion dont l'autre ne pourrait pas subsister, parce qu'elle resserrait trop l'angle flanqué et le rendait trop aigû, ce qui faisait que ce bastion n'ayant ni flancs ni parapet il le fallait considérer comme s'il n'y en avait jamais eu. La Cour au contraire le voyant relevé, le fossé commencé, et le chemin couvert de deux tiers de l'enceinte fait quoique fort étroit, ne pourrait jamais se résoudre à détruire tout cela pour exécuter notre grand projet, et ainsi notre place deviendrait très mauvaise. Et (je) lui représentai sur cela tous les inconvénients qu'il y avait à craindre, et la facilité qu'il y avait à exécuter mon projet.

Mais je fus bien surpris lorsque M. de Saint-Hillaire, qui était venu me prévenir pour que je tinse ferme, ayant ouvert la bouche, se rangea du parti du Maréchal, et m'ayant combattu tous deux, je leur dis que l'un étant le général et l'autre l'ingénieur en chef, je ne pouvais pas leur résister, et qu'ils n'avaient qu'à faire ce qu'ils trouveraient à propos ; mais que s'ils voulaient absolument qu'on relevât cette face ruinée du seul bastion que les ennemis avaient fait, il faudrait au moins lui donner une épaisseur convenable. Mais M. le Maréchal voulut absolument qu'on le relevât sur son ancien fondement qui n'avait que trois pieds, avec la même valeur en dedans comme en dehors. Ce qui fit que lorsque M. de La Motte-Lamire eût relevé M. de Saint-Hillaire, il fut obligé de le rempiéter, si bien que nos 12.000 liv. et les 3000 que M. le Maréchal y avait ajouté furent employés en niaiseries qui ne nous ont servi de rien, et qu'il a fallu abattre depuis, de même que plu-

Digitized by Google

sieurs autres mauvais ouvrages qui furent construits dans la suite.

L'année suivante 1677 — M. de Beaulieu, qui supportait impatiemment la conduite que M. de Saint-Hillaire tenait à son égard, se mettant à censurer la sienne et lui attirant de temps en temps quelque reproche de la part de Messieurs ses frères, — écrivit à la Cour qu'il y avait des opinions si diverses sur la fortification de Bellegarde, de même que sur celle des autres places, qu'il était nécessaire qu'on les fit visiter par une personne qui n'eût jamais été en ce pays-ci. Sur quoi la Cour envoya M. de Lamothe-Lamire, à qui je donnai mes projets et M. de Saint-Hillaire les siens, qui étaient à peu près semblables, sur lesquels M. de Lamothe fit les siens, tombant d'accord qu'il fallait faire nos cinq bastions et les avancer plus que les ennemis ne l'avaient projeté — et les enfoncer ; mais que c'était un ouvrage de paix, de même que ceux dont il envoya le projet pour les autres places. Il fit cependant un projet provisionnel pour celle-ci, dont la dépense devait monter à 30.000 liv. et dont le fonds fut fait dès aussitôt.

M. de Saint-Hillaire, qui n'en avait jamais tant eu à la fois, me dit qu'avec cela nous pourrions faire trois bastions, au lieu d'exécuter le projet provisionnel de M. de Lamothe-Lamire qui aussi bien ne pouvait rien servir pour notre grand projet. Je lui dis que s'il voulait prendre ce parti, il fallait au moins faire de bons bastions et les bien enfoncer, en sorte qu'ils n'eussent d'élévation qu'autant qu'il en fallait pour raser la pente de la montagne, et donner à leurs murs une épaisseur convenable. Il ne fit rien de tout cela ; il éleva au contraire beaucoup ces nouveaux bastions et il donna peu d'épaisseur aux murs, et celui qui exécutait ici ses ordres (et qui n'était pas ingénieur, quoiqu'il eût ordre de ne rien faire que de mon consentement) traça le bastion de Panissars, qui est en suite de celui que nous avions relevé, si près de l'autre, en sorte que la ligne de défense tombait sur la troisième partie du flanc. De quoi le sieur Mandonet (que M. de Lamothe-Lamire nous avait laissé pour entrepreneur au lieu qu'auparavant nous n'en avions

Digitized by Google

point et que tout se faisait à la journée), m'étant venu avertir, je fis cesser l'ouvrage jusqu'à ce que M. de Saint-Hillaire, à qui j'écrivis dès aussitôt, fut arrivé.

Il ne trouva d'autre expédient que de reculer ce nouveau bastion jusqu'à ce que la ligne de défense de l'autre tombât sur l'angle rentrant. Je lui réitérai pour lors la prière que je lui avais souvent faite de faire un plan et de le tracer tout entier sur le terrain, lui représentant les inconvénients qui arriveraient s'il faisait ainsi son ouvrage par parcelles, et que, lorsqu'il serait à la clôture, il arriverait ou que sa ligne de défense tomberait sur une partie du flanc de son dernier bastion, ou qu'il serait obligé, pour éviter ce défaut, de faire l'angle flanqué trop aigu. Tout ce que je pus obtenir de lui fut de lui faire tracer un troisième bastion qui est celui de Saint-André ; encore se resserrait-il si fort dans la place qu'il ne nous restait qu'un fort petit terrain.

Sur quoi lui ayant contesté plus qu'à l'ordinaire et tellement chamaillé en présence du sieur Mandonet qu'il fallut faire porter des livres sur les lieux et l'ayant enfin convaincu, nous gagnâmes dix toises de plus qu'il n'en voulait donner à la courtine et à ce troisième bastion du côté du fortin. Et le pressant encore de tracer tout le reste, il me dit qu'il y avait là plus de besogne que nous n'en verrions peut être lui et moi. Ce qui faillit arriver, car ayant eu quinze jours après la mauvaise aventure, qui m'arriva au-delà de la Jonquière, où, pour avoir été abandonné de mon escorte, je fus attaqué des Miquelets et tellement blessé que c'est un miracle comme j'en ai échappé. M. de Lamothe étant venu l'hiver après relever Monsieur de Saint-Hilaire, il trouva les choses en cet état et fut obligé de continuer le projet que M. de Saint-Hilaire avait si mal engagé.

Digitized by Google

IV. — Les projets de Vauban en 1679

L'arrivée de Vauban en Roussillon, le 17 mars 1679[1], arracha La Motte à ces travaux. Il ne fut pas le seul. En prévision de la tournée d'inspection qui devait se faire, en vue des grandes entreprises projetées, Louvois venait de créer tout un personnel d'ingénieurs militaires, si on peut ainsi parler.

A la tête se trouvait naturellement « Gabriel de la « Mire, chevalier, seigneur de la Motte-Seguière, major « commandant de Pignerol, ingénieur du roi commis « par sa Majesté à la conduite et direction, visitation et « réception des fortifications, réparations et entretene- « ments des places de Roussillon. » La correspondance de Vauban ne nous renseigne guère sur les talents de ce personnage. En 1679 Vauban demande pour lui la lieutenance de Roi de la citadelle « pour exciter le tré- « moussement dont il aura besoin dans tous ses ouvrages « ci[2]. » En 1681, quand on l'aura envoyé à Cazal, il se plaindra « de n'avoir pu tirer aucuns éclaircissements du « sieur La Motte-la-Mire sur le prix de quoique ce soit. « Je ne sais, ajoutera-t-il, si c'est malice ou ignorance, « mais lequel de ces défauts que ce soit, je ne crois pas « qu'il soit employé longtemps dans mon département, « s'il ne change de conduite[3] ».

[1] *Revue du Génie militaire*, t. XVI. 1898, p. 152.

[2] *L. c.* p. 155. La Motte né en 1632, mousquetaire en 1660, capitaine du régiment de Rambures en 1665, fut nommé lieutenant de roi à Ath en 1675, à Perpignan en 1679, à Pignerol le 26 oct. 1681 où il mourut en 1685.

[3] *L. c.* p. 241 et 243.

Digitized by Google

A côté de La Motte on rencontre, à titre de contrôleur au point de vue financier, « Raymond de Trobat [1], conseiller d'Etat, conseiller et avocat général du Conseil « souverain du Roussillon, chargé de la direction des « fortifications du Roussillon. » Sa nomination a été faite à l'insu de Vauban. « Je suis un bon garçon, écrira-t-il à ce sujet le 5 mai 1679, qui va droit au bien du « service sans m'amener à la vétille ; mais on ne me « fait point de plaisir de me négliger et de me compter « pour moins que je suis ; ce qui soit dit, pour le coup, « sans se fâcher, car je n'en ai nulle envie [2]. »

La Motte a, sous sa direction, plusieurs jeunes ingénieurs, entre lesquels Vauban a remarqué Rousselot et La Lande. Il a déjà recommandé le premier à Louvois le 30 novembre 1677 : « Je ne saurais, dit-il, vous « donner un homme tel que vous me le demandez, à « moins que vous ne preniez Rousselot de Nancy. Il ne « dessine pas mal, entend assez bien tout ce qu'il fait et « écrit assez correctement. D'ailleurs c'est un très bon « petit garçon qui est d'honnête famille et nullement « débauché, et je ne sais si cela sera de votre goût. « D'autres, je vous assure que je n'en sais point, et « jamais la fortification ne fut plus dénuée d'habiles gens « qu'elle l'est présentement [3]. » La Lande lui paraîtra si recommandable après Rousselot, qu'après avoir confié la direction des travaux de Perpignan à celui-ci, il estimera que La Lande seul est capable de mener à bonne

[1] Sur Raymond de Trobat, mort en 1691, premier président du Conseil souverain, cf. *Revue d'histoire et d'archéologie*, septembre 1900, p. 272, note 2.

[2] *Revue du Génie militaire*, t. XVI, p. 154.

[3] *L. c.* t. XV. p. 442.

Digitized by Google

fin la construction de Montlouis. De tous deux il écrira le 5 mai 1679 à Louvois :

Quand j'ai eu l'honneur de vous représenter qu'il était juste d'augmenter les appointements de Rousselot et La Lande, ce n'est pas qu'ils soient mes parents, ni mes amis, ni par l'envie que j'ai de partager avec eux ; c'est parce que tous deux sont capables, fidèles et appliqués, et, en un mot, gens qui prennent le chemin de devenir de très bons ingénieurs ; c'est parce qu'il fait plus cher vivre en quelque endroit de ce pays-ci, tel qu'il puisse être qu'à Paris, et qu'il faut de nécessité qu'ils entretiennent des chevaux pour pouvoir aller d'une place à l'autre ; et, qu'en un mot, si vous ne leur rehaussez leurs appointements, ils seront contraints de quitter ou de voler.

Rousselot n'a pas touché un sol cette année, ni d'appointements, ni de voyages ; c'est de quoi il m'a apporté certificat du trésorier d'Ath ; et, l'année passée, vous lui fîtes faire un voyage de Nancy à Paris et de Paris à Ath, sans lui rien donner.

Pour La Lande, il a touché 50 écus pour son voyage, mais pas un sol d'appointements, cette année ; de plus, il ne sont logés ni l'un ni l'autre. Après cela, trouvez bon que je prenne la liberté de vous dire, Monseigneur, que sur le fait de leur mérite et de leurs appointements, je dois être cru préférablement à tout autre, puisque c'est moi qui les commande et les ai formés... [1].

On trouve, en dehors du corps des ingénieurs, mais quelque peu mêlés à eux dans les entreprises, marchés ou autres affaires, l'intendant de la province, le sieur Le Camus de Beaulieu, dont Vauban ne parle point, et les commandants des diverses places fortes, principalement M. de Châtillon, lieutenant de roi de Perpignan « vieux et fort cassé ».

[1] *L. c.* t. XVI, p. 153.

Digitized by Google

Après s'être mis en relations avec tous les personnages que nous venons de nommer, Vauban commença son œuvre. Le mémoire sur Perpignan fut terminé le 1er avril; ceux des autres places portent la date du 2 mai et ont tous été signés à Perpignan. Comme une lettre de Trobat à Louvois nous apprend que Vauban quitta le Roussillon le 6 mai [1], on peut croire que les rapports préparés pendant la tournée durent être terminés à Perpignan. Nous allons les analyser les uns après les autres.

Perpignan. — Contrairement à ses habitudes, Vauban se dispensa dans son Mémoire d'exposer l'état des lieux : « L'ordre qu'on a accoutumé d'observer dans ces sortes « de Mémoire, dit-il, demanderait qu'on fît un exposé « de l'état de la place avant que d'en instruire les forti- « fications ; mais comme c'est une chose dont Sa Majesté « a été déjà informée plusieurs fois et que la proposi- « tion des ouvrages sur chaque partie fait d'ailleurs « assez connaître leur besoin, nous commencerons par « l'instruction générale de ce dessein que nous tâcherons « de particulariser de manière qu'il n'y ait rien d'oublié « ni de douteux » [2].

M. Vidal ayant publié dans son *Perpignan depuis les origines jusqu'à nos jours* [3] le résumé de ce Mémoire, il suffira de noter les grandes lignes du projet. De la Citadelle au Bastion Saint-Jacques les modifications étaient assez considérables : il fallait refaire les écorchements de la vieille muraille, approfondir le fossé,

[1] Ministère de la Guerre. Vol. 648, nº 29.
[2] Génie. Perpignan. Art. I. nº 1.
[3] *Perpignan depuis les origines jusqu'à nos jours.* in-18. Paris, Welter, 1897. p. 384. 398.

Digitized by Google

fermer la porte d'Elne, perfectionner le bastion voisin, rétablir l'ancienne porte de Canet avec son pont et construire en avant deux grandes demi-lunes. — De Saint-Jacques au Castillet les travaux consistaient en constructions de bastions et de demi-lunes, en perfectionnements de diverse nature, mais l'ancien mur du XIIIe siècle avec ses tours devait être conservé en partie. — « Le « Castillet ayant autrefois, dit-il, servi de réduit contre « la Ville et en pouvant encore servir, y faire les répa- « rations nécessaires qui ne peuvent guère consister qu'en « portes, fenêtres, serrures, verroux et quelques petits « drechements, escaliers, cheminées et couvertures. » — Après le Castillet, jusqu'à l'épaule droite du bastion Saint-François, devaient commencer les grands travaux de la Ville Neuve, nécessaires selon lui pour permettre aux habitants de la Réal et de Saint-Mathieu, dont il a projeté de démolir les demeures dès 1669, de trouver un nouveau gîte. — Enfin réparations aux vieux murs, creusement de fossés, construction du Bastion de la Justice avec demi-lunes et autres appareils de défense, tel devait être le bilan des changements à exécuter de ce point à la Citadelle.

Celle-ci serait entourée de plusieurs demi-lunes, ses fossés seraient creusés, ses six bastions et ses murs réparés. Du côté de la ville, l'isolement devait être complet. Reprenant son projet de 1669, l'élargissant d'une manière considérable, Vauban ordonnait de démolir le couvent des Carmes avec ses alentours jusqu'à la rue de la porte d'Elne, les maisons comprises entre les rues des Amandiers, Saint-Sauveur et la Réal. L'église paroissiale elle-même disparaissait ainsi que les maisons qui

Digitized by Google

l'avoisinent jusqu'à la rue Grande-de-la-Réal ; et du côté de Saint-Mathieu, tout ce qui se trouvait, couvents, maisons, jardins, entre les rues Grande-de-la-Réal, Sainte-Claire et de la Monnaie. Ainsi l'on aurait une Esplanade de 30 toises de large au plus étroit. « On ne « juge pas qu'il en faille davantage, disait Vauban, puis- « que dix tours de plus ferait un grand désordre dans la « ville et ne rendrait pas la condition de la citadelle « meilleure. » Du côté de la campagne, les travaux étaient moindres. Niveler ou abaisser les alentours de la citadelle, suivant que le terrain était ou trop haut ou trop bas, ou à pentes brusques ou à pentes trop douces, voilà à peu près tout ce qui était réclamé.

Naturellement, autour de la ville, il avait fallu songer à des modifications du même genre. Du côté de Canet les accidents de terrain étaient nombreux, un grand vallon d'abord, des éminences diverses : combler en partie ce vallon, puis abaisser les hauteurs Saint-Jacques, ces collines qui surplombent la route de Canet moderne où se trouvaient les restes de *Santa Clara la vella*, le fort des Allemands, etc., de manière que les murs de la place ne fussent pas dominés par le tir de l'ennemi ; voilà ce qui importait avant tout. L'ancien cours de la Basse devait être conservé, car il servirait d'avant-fossé aux vieux remparts du XIIIe siècle et aux nouveaux bastions de Saint-Dominique et de Saint-Jean. En remontant vers la Villeneuve on rencontrait le Pont de la Pierre ; il fallait le prolonger de 120 toises avec cinq arches de trois toises chacune. Venait ensuite le couvent des Capucins, on le détruirait pour dégager le tir de la place. Et du côté de Saint-Martin et de Saint-François on raserait

Digitized by Google

tout ce qui gênait, masures, moulins, etc., tandis qu'on modifierait le cours des nombreux ruisseaux de ces parages.

« Ces eaux — disait Vauban — ont été détournées « deux ou trois lieues au-dessus de la Ville pour l'arro- « sement de ces terres, faire tourner les moulins, et « pour quantité d'autres commodités qu'elle en retire, « seront très utiles à cet agrandissement (de la Ville « neuve) où toutes sortes de métiers qui ont besoin « d'eau la trouveront à souhait, outre qu'on y pourra « faire quantité de moulins de toutes sortes et même le « canal pourrait servir de port, si on en faisait un d'ici « à la mer comme cela se peut aisément. »

Ce projet était si considérable que Vauban, après l'avoir exposé en détail, donna les raisons qui le justifiaient. Il avait ordonné tant de modifications dans les environs de Saint-Jacques, parce que « son front lui paraissait exposé aux attaques. » Les murs de Saint-Dominique et de Saint-Jean l'étant moins, les changements seraient moins considérables. Il jugeait la Villeneuve indispensable, quelque prix qu'elle coûtât, « la cité étant extrêmement pressée de maisons et n'étant « pas possible d'en abattre du côté de la Citadelle ». Voici ce qu'il pensait enfin de celle-ci.

« Pour ce qui est de la Citadelle, disait-il, outre ses « réfections particulières, l'arrangement de ses dehors « et le nettoiement de son fossé, on n'y propose rien « d'extraordinaire que des casernes dont elle a grand « besoin, les réfections et achèvements de sa vieille forti- « fication qui ne peut pas produire une dépense consi- « dérable et qui sera d'un si grand effet, spécialement

Digitized by Google

« du côté de la campagne, que le plus poltron homme « du monde qui aurait à défendre cette place, n'eut-il « que 600 hommes, ne pourrait pas se dispenser de souf- « frir l'ouverture de ses bastions et le logement et « brèche. Et pour peu qu'il eut du monde davantage et « de vertu, il disputerait fort bien et longtemps le « dedans de ses bastions, obligerait l'ennemi à y monter « du canon, sans que pour cela il courut aucun hasard « d'être emporté ; sa deuxième place la mettant toujours « à couvert de toutes sortes d'insultes, ce qui est d'un « mérite extraordinaire et plus étendu qu'on ne pense. »

A l'étude des *Raisons du projet,* Vauban joignit celle des *Propriétés de la fortification.* Il jugeait celle-ci si forte qu'un ennemi n'en entreprendrait jamais le siège, ou s'il le faisait ce ne serait qu'après avoir fortifié quantité de postes au deçà des Pyrénées. Voici alors ce qui arriverait. « Si cette place est attaquée, écrivait-il, « par une grande armée, je veux dire de 24 ou 25.000 « hommes, le pays sera bientôt mangé, et elle aura « bien de la peine à subsister longtemps dans un si petit « pays; si par une petite de 15 ou 16000 hommes, il y « a peu d'apparence qu'elle puisse fournir à la sûreté « d'une si grande circonvallation et entreprendre tout « d'un temps les attaques d'une place, où il n'y a pas « d'apparence qu'ils puissent trouver moins de 3.000 h., « sans les habitants. »

Poussant plus avant son argumentation, Vauban examinait les diverses attaques dont Perpignan lui paraissait susceptible. Si l'ennemi mettait le siège devant la citadelle, il échouerait sûrement, car celle-ci tiendrait bon jusqu'à ce que des secours vînssent de France. Qu'il

Digitized by Google

s'en prît à la ville, et il commencerait « indubitablement « par le front d'Elne et de Saint-Jacques » à cause des hauteurs voisines « avantageuses pour ses batteries [1] », mais les travaux projetés annuleraient ces avantages. La Tet servirait de puissant abri en cas d'assaut du côté de Saint-Jean et de Saint-François. Quant au bastion Saint-Martin, « outre que la fortification complète dont il doit être composé « l'assure assez d'elle-même, la « grande plaine qui est devant qui n'avantage en rien « les attaques, les perpétuelles croisées du canon de la « citadelle et de la ville basse le fortifient tellement qu'il « n'y a nulle apparence que l'ennemi puisse jamais « prendre le parti d'attaquer par là ; et je crois, ajoutait-« il, qu'on peut regarder tout le circuit de la ville depuis « la citadelle jusques et compris le bastion Saint-Jean « tout entier comme inattaquable ou du moins si difficile « qu'il n'y a pas d'apparence que l'ennemi y puisse avoir « un succès favorable. »

Et sur ce Vauban de conclure :

Quoiqu'il puisse arriver à cette place en cas de siège et de quelque façon que l'ennemi attaque, il sera toujours contraint de faire deux sièges considérables, car la Citadelle, étant renforcée de ces petites demi-lunes, d'un chemin couvert, d'un fossé profond bien revêtu et du redoublement intérieur de sa fortification, l'obligera de nécessité à toutes les formalités lesquelles sont toujours difficiles, longues et très ennuyeuses quand il faut remplir la procédure en tous ses points.

[1] A noter cette observation de Vauban : « C'est plus qu'il n'en faut « pour attirer infailliblement une attaque de ce côté-là, car les géné-« raux qui ne voient les choses que de loin et qui comptent ordinai-« rement sur les apparences plus visibles, croyant avoir trouvé tout « ce qui peut favoriser n'auront pas de peine à s'y résoudre. »

Digitized by Google

Collioure [1]. — De Perpignan Vauban dut probablement se rendre à Collioure. Cette place avait particulièrement attiré l'attention de Saint-Hillaire, et c'était là qu'il avait consacré une grosse part des ressources mises à sa disposition, ne reculant devant aucune dépense comme aussi devant aucune considération de quelque nature quelle fût, détruisant maisons et hangars, démolissant la vieille église paroissiale sans se soucier d'en reconstruire une nouvelle, uniquement préoccupé d'agrandir le Miradou et les fortifications existantes. Vauban eut vite constaté l'inutilité de l'entreprise.

Après toute la dépense faite et à faire à Collioure, si on l'examine de près, on trouvera que c'est une ville maritime sans port et sans commerce, qui n'a ni porte, ni église, ni eau douce, ni moulin, une place de guerre qui ne peut contenir le nécessaire de sa défense, et dans le territoire de laquelle il ne croît pas une charretée de foin, et peut-être pas douze sacs d'avoine ; place frontière qui ne peut faire ni bien ni mal aux ennemis, la fortification en étant commandée et enfilée de plusieurs endroits ; en un mot forteresse inutile qui ne nous donne ni facilité ni aucune entrée dans le pays ennemi, et qui enfin n'a pour raison d'établissement et de maintenue à notre égard que le nom, le château et les habitants qu'on y a trouvés établis. A l'égard des espagnols, la proximité de la plaine de Roussillon qui est auprès leur pourrait donner d'autres vues et leur rendre cette place plus utile. Voilà quelles sont en peu de mots les bonnes qualités de Collioure. Mais parce que je viens de toucher ici une grande quantité de défauts en si peu de paroles, qu'on pourroit douter en quelque façon de ce qui en est, je m'explique plus au long.

Sur ce, Vauban reprenait pas à pas chacune de ses

[1] Génie. Port-Vendres. Art. I. n° 1.

Digitized by Google

assertions et les établissait en décrivant les alentours de la ville. Il insistait principalement sur l'impossibilité de faire de Collioure une véritable place forte, à cause des hauteurs qui la dominaient, « Le sommet étant saisi par « cent hommes, disait-il, il n'y a plus moyen que les « feux de la place leur puissent nuire ». A quoi bon dès lors entretenir une garnison dans une pareille place, et surtout à quoi bon « la dépense de sa fortification qui « aurait été beaucoup mieux employée à Port-Vendres? »

Port-Vendres [1]. — A peine Vauban vit-il Port-Vendres qu'il en saisit aussitôt l'importance stratégique au point de vue terrestre et maritime. Chaque fois qu'il reviendra en Roussillon, il ira le visiter et son impression de la première heure grandira sans cesse, si bien que nous le verrons rejeter des places dont il aura tout d'abord vanté l'utilité, mais rester fidèle à ses projets primitifs sur l'avenir de cette bourgade qui compte alors quelques habitants.

Les plans de Vauban sont grandioses. Hardiment, dès la première visite, il propose trois choses : une ville, un port, une enceinte fortifiée. Pour créer la ville, il veut « raser Collioure et transporter ses habitants à Port-Vendres. » Le port ayant été admirablement formé par la nature, il suffit « de le nettoyer comme on a fait à Toulon et à Marseille », d'y faire des quais et « d'y établir quelques franchises. » Rien de plus aisé que la fortification. Qu'on conserve le château de Collioure et le fort d'Elne ; qu'on en bâtisse un autre « à peu près

[1] Port-Vendres. Art. I, n° 5.

Digitized by Google

comme (celui de Saint-Elme) sur « la pointe de la montagne, du côté d'Espagne » en l'escarpant « au pied de vingt à vingt-cinq pieds de haut » ; qu'on ajoute « une grosse tour du même côté à l'entrée du « port » ; qu'on entoure enfin la ville de remparts, et la place sera, au dire de Vauban « presque imprenable. »

Cette assertion, Vauban l'établit longuement dans la suite de son mémoire. Examinez, dit-il en substance, la circonvallation de Port-Vendres, elle est immense, et les montagnes qui l'entourent s'étagent insensiblement jusqu'aux massifs des Albères. Le siège exigera donc au moins 30 ou 35.000 hommes, chiffre considérable pour l'époque. Or où trouver de quoi entretenir une pareille armée, alors que le pays n'a presque aucune culture et qu'il n'y a pas « de fourrage pour nourrir 500 chevaux deux jours durant ? » Et supposé qu'on ravitaillât les troupes par des envois du dehors, comment forcer la place ? « Il n'y aurait, dit-il, d'autre parti à prendre pour « le pouvoir que de combler son fossé jusqu'en haut, qui « est à proprement parler la mer à boire. »

Ces considérations ne sont pas les seules qui militent aux yeux de Vauban en faveur d'une pareille place. Voici la quatrième de son mémoire et la plus importante de toutes.

Si l'on est assuré — dit-il — que la paix entre la France et l'Espagne dure éternellement et que ces deux couronnes, contentes de ce qu'elles possèdent, ne se demandent jamais rien, il n'y a qu'à demeurer ce que l'on est, et mesme razer toutes les places fortiffiées comme inutiles, et à charge au Roy, mais s'y l'on peut craindre d'avoir encore quelque démêlé avec l'Espagne, jamais on ne fera des conquestes considérables en ce pays si l'on n'y a un port

Digitized by Google

pour pouvoir faire l'amas des vivres et munitions nécessaires, et c'est là qu'on pourroit les faire à loisir et insensiblement pour les trouver tout près au besoing.

Car il seroit ridicule de s'imaginer de grandes conquestes par des montagnes où les défilés sont perpétuels et les charrois inconnus. On pourra bien reprendre un Puycerda et un Campredon avec assez de facilité, mais après cela une infinité d'autres montagnes et d'autres cols toujours estroits s'opposant à ce que l'on pourroit entreprendre de plus, il faut que la mer s'en mesle. Sy l'on veut faire quelque chose de considérable et pour qu'elle se puisse faire commodément et avec avantage, il faut avoir un port qui soit près, ceux de Marseille et de Catalogne en étant trop éloignés.

On ne s'étonnera pas après cela que Vauban ose terminer par ces réflexions caractéristiques :

Pour conclusion je trouve tant d'avantage pour la France à bâtir une place à Port-Vendres que si je vivais cent ans et qu'on me fît faire cent voyages en Roussillon, je me ferais toujours un point de conscience d'en proposer la fortification, comme d'une chose qui importe tellement au service du Roy et de toute la France, qu'on ne peut sans indignation concevoir la nonchalance que l'on a eue jusqu'à présent, et que l'on se soit amusé, comme l'on a fait à Collioure ; vu même que le Roy n'a pas un seul port à 50 ou à 60 lieues de là ; que nos galères, pour pouvoir se retirer à Marseille dans un mauvais temps, ont la plus méchante mer du monde à traverser, et que celuy-cy est situé dans un pays où il causera un jour infailliblement la perte du Roussillon ou la prise de la Catalogne, suivant que l'un ou l'autre des deux Roys en sauront faire leur profit.

Bellegarde[1]. — Vauban attacha presque autant d'importance à cette place qu'à celle de Port-Vendres. Si

[1] Génie, Bellegarde. Art. I n° 1.

Digitized by Google

cette dernière défendait la route de la mer, la première devait arrêter les invasions par terre, et de même qu'il avait critiqué l'abandon de Port-Vendres, il blâma la parcimonie avec laquelle on avait jusque-là traité Bellegarde. « Cette place, disait-il, n'est commandée de rien, « et de dessus ses remparts on voit également les plaines « de l'Ampourdan et du Roussillon ».

En conséquence il proposa l'aplanissement des alentours, l'escarpement de la roche, la destruction du vieux donjon, son remplacement par des caves à l'abri de la bombe, l'agrandissement des fortifications au moyen d'une deuxième enceinte, cinq casernes pour 125 chevaux, l'établissement d'une ou deux compagnies de dragons ou miquelets dans le fortin « parce qu'il occupe « une avenue dont l'ennemi ne manquerait pas de se servir », un petit fort en pierre sèche au Perthus, un réservoir, enfin des demi-lunes et quelques autres travaux de défense proportionnés à l'importance de la place, bref tout ce qu'avait rêvé Sylvestre Dubruelh et tout ce qu'avait écarté Saint-Hillaire comme inutile.

Bellegarde une fois agrandi nous serions maîtres de l'Ampourdan, « dont l'entrée était la plus commode », et le Roussillon serait en sûreté. « L'ennemi n'oserait « se couler par les autres cols, tant pour n'y pouvoir « faire suivre ses vivres que pour ne pas laisser une « telle place derrière soi. » Il fallait toutefois bien remplir la place d'hommes et de munitions, soit 500 fantassins et 100 dragons en cas de guerre, 3 ou 400 de plus en cas de siège, 80 barils de poudre, 20 pièces de canons, des vivres pour trois ou quatre mois au moins, même pour cinq ou six. « L'ennemi entreprendra par un

Digitized by Google

blocus ce qu'il n'osera par force vive » disait-il en terminant.

Fort-les-Bains[1]. — Cette place avait été construite, ainsi que nous l'avons vu, non pour empêcher une invasion espagnole, mais pour surveiller les populations du Vallespir, toujours prêtes à se révolter contre la France.

Ce qu'on appelle Fort-les-Bains, dit Vauban, est un petit fortin bâti à diverses reprises et sans dessein réglé dans la traversée du Vallespir, à une lieue et demie de Céret et trois et demie de Prats-de-Moullou, sur le sommet d'une petite montagne qui n'est commandée de rien qui en soit fort près, laquelle il occupe tout entière, quoique si petit que son plus long côté n'a pas 45 toises à mesurer d'une pointe de Bastion à l'autre. Tel qu'il est c'est une fort bonne gentilhomière dans laquelle on peut essuyer les formalités d'un siège réglé, car à proprement parler elle n'est bien attaquable que par une avenue fort étroite, sur laquelle on a basty depuis peu une redoute, à laquelle on doit communiquer par un chemin couvert, comme on la marqué au plan qui est délà fort avancé.

Sans changer sa destination, Vauban projeta de le mettre « en état de pouvoir souffrir l'effort du canon un « espace de temps considérable ». Bien peu de chose était nécessaire : des caves voûtées, des citernes, quelques redans et un pont-levis. Fort-les-Bains tirait en effet toute sa force de la forme de la colline sur laquelle il était perché, de la raideur de ses pentes, de la difficulté d'y pouvoir mener du gros canon. Quelque bien défendu qu'il parût par la nature, Vauban se gardait toutefois de lui attribuer plus de valeur qu'il n'avait.

[1] Génie, Fort-les-Bains. Art. I, n° 2.

Digitized by Google

« A l'égard de son importance et du service qu'on en « doit attendre pour la conservation du pays — con- « cluait-il — je m'abstiendrai de parler, pour ne savoir « qu'en dire si Prats-de-Molló peut être accommodé « suivant le dessein proposé dans ce dernier voyage. »

Prats-de-Molló [1]. — « Le dessein » de Vauban sur cette place, qu'il considérait comme la clef du Vallespir, était presque aussi grandiose que celui de Bellegarde qu'il avait jugée la clef du Roussillon. La ville la plus proche de l'Espagne était en effet Campredon. Or de Campredon à notre frontière il n'y avait que deux chemins. Le premier allait directement au Tech, mais par celui-ci, disait Vauban, « les ennemis ne peuvent rien entreprendre de « considérable ni même guère envoyer de partis, qui ne « soient aussitôt découverts de la garnison de Prats qui « les va attendre au retour et qui ne manque pas de les « rencontrer, comme il s'est fait plusieurs fois pendant « la dernière guerre. » Le second, qui venait aboutir à Prats-de-Molló, était plus commode. « L'on peut, disait Vauban, marcher par escadron et par colonne jusqu'à une lieue de la ville. » Prats commandait donc à l'un et à l'autre.

Aussi l'avait-on jadis solidement fortifiée ; si bien qu'elle avait pu, avant 1660, résister vigoureusement aux Espagnols maîtres de tout le Vallespir. Malheureusement tours et murailles avaient été abattues en 1670. « A quoi, « disait justement Vauban, il ne me paraît pas que le « roi ait été bien servi, parce que ce n'est pas les « murailles des villes qui autorisent les rebellions en ce

[1] Génie, Prats-de-Molló, Art. I, nº 2.

Digitized by Google

« pays-ci, où les mutins ne seront jamais les maîtres, « mais l'immensité des Pyrénées et la proximité d'Es- « pagne qui leur font des asiles prochains et très « assurés. »

Il fallait donc « rétablir les vieilles murailles sur les « fondements du passé avec quelques tours de plus. » A ce prix seulement non seulement le Vallespir, mais encore le Roussillon resteraient à l'abri de toute surprise. « Si l'ennemi en était le maître, ajoutait Vauban, il « trouverait plusieurs chemins pour entrer de là dans le « Roussillon, sans passer par le Fort des Bains, ne fut- « ce que ceux par où les mulets portent la mine de fer « du pays aux forges de Serralongue, de Saint-Laurent- « de-Cerdans, d'Arles et de Reynès, ce qui le rend plus « frayé que celui de Prats à Arles. Il leur serait même « assez facile, à ce que l'on m'a dit de se porter par là « de Campredon à Villefranche par la vallée de Cor- « neilla, ou laissant notre place de Cerdagne derrière « eux ils pourraient beaucoup nous incommoder par la « prise du dit Villefranche. »

Cette crainte de voir l'ennemi tourner nos positions du bas Vallespir et du Conflent hante si bien Vauban que, non content de relever les murailles de Prats, il propose d'y adjoindre un fort. Rien de plus facile. Tout près de la ville se trouvaient deux constructions imparfaites, la première appelée *Castel Perillos* que Saint-Hillaire avait fortifiée, la seconde appelée Tour de la Garde. Vauban dédaigna la première comme sans valeur.

« A une petite portée de là, dit-il, et sur la croupe « d'une éminence longue, étroite, mais beaucoup plus « élevée que celle-ci et qui voit mieux et de plus près

Digitized by Google

« la ville, il y a une vieille tour nommée de La Garde, de « peu de circuit mais assez levée, que Monsieur de « La Caze garda toujours pendant son blocus, avec « d'autant plus de soin que le Castel Perilloux en aurait « été plongé et désolé partout, si l'ennemi s'en fût rendu « maître, car elle commande jusqu'aux caves ». Cette tour avait été depuis couverte par une petite étoile avec du logement pour 40 hommes. Qu'on démolît l'étoile et la tour, qu'on les remplaçât par un fortin capable de contenir 200 hommes, 8 à 10 pièces de canons, 3.000 grenades, des vivres pour deux ou trois mois, et Prats deviendrait une place forte de premier ordre.

Ainsi il serait aisé d'empêcher toute invasion espagnole. En même temps l'on imposerait aux habitants du Vallespir, gens à surveiller sans cesse, selon lui, et qu'il nous représente comme divisés en deux partis, dont « l'un ne fait pas de difficultés de tirer sur l'autre, « aimant naturellement l'escoupèterie comme gens qui « se font un assez grand plaisir de chasser aux hommes. »

Villefranche. — Rassuré sur le sort du Vallespir et du Roussillon par ses projets sur Prats-de-Molló, Bellegarde et Port-Vendres, Vauban passa en Conflent. Il rencontra là, au point où la vallée devient si étroite que la rivière semble avoir peine à se frayer un passage :

Une petite villotte, qui peut contenir quelques 120 feux, fort serrée et environnée de très grandes montagnes, à demi escarpées, qui la pressent de si près, que de la plus éloignée on y pourrait jetter des pierres avec une fronde. Leur sommet est fort élevé et leur ventre si gros que du sommet elles ne peuvent faire du mal à la place. Mais il y plusieurs petites pointes et avances de rochers à mi-côte,

Digitized by Google

qui sont autant de logements à miquelets, d'où l'on peut canarder à coups de fusil tout ce qui paraîtrait dans ses rues, de sorte qu'il n'en faudrait pas davantage pour l'obliger à se rendre s'ils estoient bien occupés, jamais place ne pouvant estre plus commandée qu'elle ni de plus d'endroits, ce qui n'est toutefois pas si incorrigible qu'on se le pourroit imaginer.

Vauban prouvait aussitôt son assertion par l'examen de ce qui avait été fait et de ce qui restait à faire. On avait dix ans auparavant dressé un plan pour relever les murailles de la ville, beaucoup d'argent avait été dépensé, mais en pure perte.. « A la vérité on a en quelque façon « imité le projet qui fut fait il y a dix ans, disait-il, « mais c'est comme les singes font les actions des hom- « mes, c'est-à-dire en y gâtant beaucoup de choses. » Il fallait donc refaire ce qui avait été si mal fait. Sans doute cela occasionnerait de nouveaux frais; mais, disait-il, « je dois ajouter que les avantages de sa situation, « les dépenses qu'on y a déjà faites, ce qu'il reste à faire, « le peu de garnison dont (la ville) aura besoin et ce « qu'elle fait pour la sûreté du pays doivent achever de « nous y déterminer. »

Tout cela servirait cependant de peu si à la ville on n'ajoutait un fort. Sans lui celle-ci pourrait être tenue en haleine par quelques miquelets ; grâce à lui, elle serait absolument imprenable. Ecoutons Vauban nous exposer avec bonhomie les avantages de son projet.

Pour attaquer ce fort, il faudra que l'ennemi fasse monter du canon 3 ou 4 fois aussi haut que les tours de Notre-Dame par des rampes aussi droites que des toits de maisons. Après quoi si on me demande ce qu'il en fera, je réponds : rien, attendu qu'il ne pourra voir les flancs et

Digitized by Google

que son fossé estant profond de 4 à 5 toises, coupé dans le roc vif et dont le bord du fossé casematé et couvert par ses bords, il n'y aura d'autre parti à prendre que d'en approcher pour tâcher de se loger sur le bord et se donner après la patience de le combler pierre à pierre, jusqu'à ce qu'il soit entièrement plein. Voilà tout le remède que je sais et quand je serais payé des ennemis pour leur donner un bon avis là-dessus, je ne pourrais pas leur en donner d'autres. Ainsi il est sans difficulté que le moindre mal qui puisse arriver à l'ennemi, qui assiégera cette place, est d'y échouer ou du moins d'y employer un si grand temps que, quelque petite que fût une armée, il faudrait qu'elle périt faute de bois et de fourrage, ce pays en estant entièrement dénué.

Montlouis. — Jusque-là, dans ses projets, Vauban n'avait fait que modifier des fortifications existantes. A Port-Vendres même, quelque novateur qu'il fût, il avait tenu compte du château de Collioure et du fort Saint-Elme pour les faire servir au nouveau plan projeté. Nous allons le voir créer de toutes pièces une cité et une forteresse de premier ordre.

Avant d'opter pour le site sur lequel devait plus tard s'élever Montlouis, Vauban semble avoir sinon hésité, du moins beaucoup réfléchi. Cinq autres postes de Cerdagne paraissaient propices à l'érection d'une place forte : c'étaient la plaine des Mèdes, près de Puycerda, Carol, Saillagouse, Egadonne et la Llagonne. Il écarta la plaine des Mèdes pour sept raisons, dont les trois principales étaient : le peu de largeur et de hauteur du plateau, la facilité de la désertion [1] et l'inclination des

[1] On n'y pourrait pas, dit Vauban, garder un soldat, d'autant que, « outre le peu de chemin qu'ils auraient à faire pour cela, le gain

Digitized by Google

Cerdans pour l'Espagne : « un quart d'heure après les « habitants de Puycerda sauraient nos mouvements », disait-il. Carol fut rejeté comme pauvre, dépourvu de chemins, éloigné du centre de la Cerdagne. « Si nous « voulions nous fortifier, ajoutait-il, sur plus de 150 cols « qu'il y a dans ces montagnes depuis la Cerdagne « jusqu'à Fontarabie, ce serait une entreprise aussi belle « que de mettre toutes les côtes de France en port de « mer. » Les raisons ne manquaient pas pour délaisser Saillagouse ; la meilleure était : « que toutes les fois que « l'ennemi serait en état de l'assiéger il n'aurait qu'à se « saisir de la tête des défilés avec mille ou douze cents « hommes et faire après son siège à loisir. » Même raison pour Egadonne, espèce de défilé près de la rivière d'Eyne. La Llagonne occupait sans doute une situation plus avantageuse, mais il était « toujours dans les neiges », d'un commandement fâcheux, de circonvallation facile. Restait donc le lieu dit le Vilar d'Ovansa.

Voici une situation — écrit Vauban — qui se rencontre justement à la tête de nos défilés, comme si on l'y avait mise exprès entre la Llagonne, le pont de la Tet, Saint-Pierre-des-Forcats, Planès et La Cabanasse, joignant et au-dessus du Vilar d'Ovansa sur une petite montagne raboteuse, seule et assés séparée des autres pour que la fortification que l'on y fasse puisse être garantie de l'incommodité des commandements.

« qu'ils font à travailler dans l'Ampourdan, la Seo d'Urgel et toute la « Catalogne leur en ferait tellement naître l'envie que la plus grande « partie n'aurait pas la force de résister à la tentation, et c'est cela « même qui cause tant de désertion en temps de paix dans le Rous- « sillon ».

Digitized by Google

Suivent dans le mémoire de curieux détails sur Cambres d'Ases, « où les nues vont se reposer en passant et « contre lesquelles les pressées cassent souvent leurs cru- « ches et se déchargent de partie de leur fardeau »; sur la Tet, sur les ruisseaux pleins d'eau courante, sur les fontaines jamais à sec, sur les prairies toujours vertes, sur l'air d'une pureté et d'une fraîcheur sans égales. « Les habitants, concluait Vauban, vivent ordinairement « de 80 à 90 ans; ils sont très bien proportionnés de « leur taille et tous ont les jambes bien faites, les dents « blanches, les yeux vifs, de l'esprit, et entendent à « demi mot ce que l'on veut leur dire, du surplus un « peu pendarts et gens à escoupeter leurs ennemis sans « beaucoup de façon. »

Dans une pareille place les soldats du roi n'auront pas seulement les charmes de l'existence, ils seront mieux que partout ailleurs à l'abri d'un siège. « Je n'en connais « point, dit-il, dont la circonvallation soit si difficile et « moins praticable. » Ils ne seront pas les seuls à l'abri d'une invasion. Mont-Louis gardant les défilés des Llansades et de Fontpédrouse, « l'ennemi, concluait « Vauban, ne saura presque jamais rien de ce qui se « passera dans nos derrières. »

Pour le plus grand profit du trésor de Sa Majesté, aux avantages militaires s'ajoutaient les avantages financiers. Du côté de la rivière, presque pas de remparts à construire et pas de fossé à creuser; pour un seul bastion, il faudrait porter la terre de bas en haut, chose assez coûteuse; mais partout ailleurs la dépense serait minime, « tout devant se mener de niveau ou de bas en haut... »

Digitized by Google

Cette disposition épargne — conclut Vauban — au moins les deux tiers du remaniement de la terre et plus d'un tiers de la maçonnerie, et au mot moitié de la dépense de la place. Et, afin que rien ne manque à ce qui peut convier d'y bâtir, la pierre de taille, le moellon, l'eau et la plus grande partie de sable est et se trouve dans la place, même la chaux à une demi-lieue et le bois plus près et à meilleur marché qu'en pas un autre endroit du pays. Voilà très assurément la situation du royaume, de quelle manière que l'on la considère, la plus avantageuse et la plus propre au pays pour laquelle on la cherche.

Sans doute, grâce à cette disposition, la place aurait une forme bizarre et serait construite sur un plan incliné, mais il en résulterait pour elle un triple avantage.

On a fait, — dit Vauban — la figure de cette place bizarre comme elle est parce que il est nécessaire d'assujetir le plan au terrain et non pas le terrain au plan, et ce pour profiter des avantages de la situation qui sont triples dans ce rencontre, en ce que la place en sera beaucoup meilleure, l'ouvrage bien moins cher et l'espace mieux occupé et non sujette à des corrections infinies.

Après avoir réglé la question des fortifications, Vauban songea aux troupes destinées à les défendre. Il proposa de construire une église, des casernes pour 1200 hommes, avec possibilité d'y en installer 2000, et une halle « pour éviter que les soldats montant la garde soient mouillés et transis de froid. » Avec 1200 hommes, avec 600 même, la place pourrait défier l'ennemi. N'était-elle pas imprenable du côté de La Llagonne ou de la Tet et inattaquable du côté de la Cabanasse « à moins d'avoir perdu « le sens ? » Restait, il est vrai, le front de Cerdagne, mais Vauban projetait, pour le rendre presque aussi difficile à prendre que les autres, un large fossé, des

Digitized by Google

contregardes et autres appareils de défense que le mémoire expose en détail et qu'il serait trop long d'énumérer.

Là aurait dû s'arrêter, semble-t-il, la sollicitude de Vauban. Il venait en effet d'exposer, comme dans les autres mémoires, les travaux à faire et les motifs qui l'avaient déterminé à les proposer, il fit mieux et, au chapitre sur les *Raisons de son projet*, il en ajouta un autre intitulé : *Pour diriger les excavations*.

Ce n'était pas un chapitre mais un véritable mémoire sur les moyens pratiques à prendre pour construire en quelques années la ville de Montlouis et son château. Aussitôt après son départ, donc en mai 1679, il fallait réunir 1000 pics à roc, tout autant à hoyaux, 1800 pèles, 2000 brouettes et préparer un camp capable de contenir 1800 ou 2000 soldats. Ces troupes devaient sans retard se mettre à l'œuvre, pour pousser aussi loin que possible, avant les premiers froids de l'hiver, les premiers travaux du « carré que nous appelerons, disait-il, désormais le château. » L'extrait suivant du mémoire va nous apprendre comment Vauban entendait organiser les troupes appelées à un tel travail.

Pour faire faire, dit-il, les excavations et déblais du Montlouis au compte du Roy comme on fait, l'ordre que l'on tient n'est pas bon et ne peut que causer beaucoup de peine et de confusion et de l'embarras dans le travail, de l'injustice aux ouvriers et un retardement considérable dans les ouvrages, sans même qu'il soit possible de l'éviter à moins de changer de conduite; ce que l'expérience a tellement vérifié que c'est chose dont on ne peut douter. Pour remédier à ce désordre le meilleur moyen est d'en traiter avec de bons entrepreneurs, s'il s'en trouve d'intel-

Digitized by Google

ligents et à juste prix ; mais comme il n'y a guère d'apparence d'en trouver ni que l'on puisse éviter le détail, voici comme l'on y peut remédier.

Au lieu que les brigades sont de 5, 6, 7, 8, 9 et 10 soldats, les faire de 10, 12, 15 et 18 ; leur marquer à chacun du travail pour 8, 15 jours, 3 semaines ou un mois ; en faire un toisé provisionnel avant que d'y toucher et en prendre des remarques et attachements dont il leur sera donné copie, et après leur donner un billet pour prendre la quantité d'outils qui leur sera nécessaire, en spécifiant la qualité et quantité d'iceux. Après quoi ils travailleront à leur ouvrage transportant les groises et terres aux lieux qui leur auront esté montrés, et en toiseront le moëlon et la pierre bonne à bâtir aux endroits qui leur auront été aussi indiqués.

Et après qu'ils l'auront achevé, on en fera la visite et si les excavations et transports sont bien duement faits suivant les mesures premièrement prises, on refaira le toisé suivant le formulaire que j'en ai donné, comptant l'excavation de la tâche pour terre, et ensuite l'entoisage du moëlon, l'un et l'autre séparément, auxquels on donnera un prix raisonnable, de façon que le plus ou moins de pierres qui se rencontrera dans les tâches ne fasse point la perte du soldat, ni cette différence de prix dans les ouvrages qui les font tant crier. En suite de cela les soldats iront rendre leurs outils au magasin et prendront un reçu du garde qu'ils rapporteront à l'ingénieur, qui après l'avoir vu leur donnera certificat de leur toisé avec leur compte, qu'ils porteront à l'ordonnateur des fonds ou à son subdélégué qui le visera et leur rendra après l'avoir enregistré, après quoi ils iront au trésorier toucher l'argent.

De cette façon il n'y aura plus de quinzaine que pour les maçons ; à mesure qu'une tâche s'achèvera on en fera le payement. Il n'y aura pas de confusion parce que les matériaux seront débarrassés, la pierre en toisé joignant le lieu de son emploi, le sable amassé, la terre portée de la première main en son lieu, et point d'outils ni du temps perdu, et beaucoup de peine et embarras épargné

Digitized by Google

parce que l'on en sera quitte pour toiser 7 à 8 tâches par jour.

Je regrette de ne pouvoir citer les pages qui suivent, toutes pleines d'observations aussi pratiques et aussi judicieuses. On sent un homme habitué aux grands travaux qui, tout en surveillant l'œuvre d'ensemble, n'hésite pas à entrer dans les plus minutieux détails. On est aussi heureux d'y constater les préoccupations de son âme droite et loyale, parcimonieuse des deniers de l'Etat, soucieuse du bien public, mais pleine de sollicitude pour les intérêts privés, en particulier des plus humbles. « Les « soldats, dit-il, se plaignent extrêmement de l'inégalité « de leur gain, qui la plupart du temps ne monte qu'à « 18 deniers, 2, 3, 4 et 5 sols par jour ». Et il en trouve la cause dans l'usage déplorable de payer le travail à tant le mètre cube, « de façon que la terre n'est aucunement distinguée du roc », et aussi dans d'autres pratiques abusives qu'il condamne sévèrement.

Cela ne l'empêche pas de signaler les dangers d'un pareil rassemblement d'hommes et la mauvaise conduite ordinaire des soldats employés à de tels ouvrages [1]. S'il veille à ce que leur travail soit équitablement rémunéré, il prend des mesures pour empêcher les larcins, les crimes, jusqu'aux accidents résultant « du fait de mettre le feu aux mines aux heures indues. » Cent hommes ne seront pas de trop, selon lui, pour surveiller de si vastes chantiers ; et, en terminant, il rappelle à l'ingénieur de service, le sieur de La Lande, et aux nombreux contrôleurs : « qu'il ne faut maltraiter par chaleur (les

[1] Cf. sur ce point *la Revue du génie militaire*, t. XIV. 1897, p. 246.

Digitized by Google

« ouvriers), mais pour lesquels il ne faut point aussi « avoir de complaisance non plus que pour les entre- « preneurs quand ils ne feront pas leur devoir. »

Total général de la dépense. — Il serait utile de savoir à quelle somme s'élevaient les dépenses que devaient nécessiter de pareils projets. Vauban paraît avoir joint à ses mémoires sur les places du Roussillon le détail des sommes qu'ils comportaient. Malheureusement ces évaluations n'ont pas été conservées, et nous ne connaissons qu'un extrait dressé par M. La Motte-Lemire après le départ de Vauban. Les dépenses de Montlouis s'élèvent à 508.857 liv. pour le château, 223.968 liv. 13 s. pour la ville haute, 260.898 liv. 10 s. pour la ville basse ; celles de Collioure (château, Miradoux et Fort Saint-Elme) à 66.308 liv. 13 s. ; celles de Prats-de-Molló et Périllos à 146.980 liv. 19 s. 8 d., plus 54.060 liv. pour la ville ; celles de Bellegarde à 217.503 liv. 7 s. pour la place, 44.816 liv. 13 s. 4 d. pour le fortin ; celles de Villefranche à 124.227 liv. pour le château, 280,740 liv. pour la ville ; enfin celles de Fort-les-Bains à 35.322 liv. 3 s. 8 d., soit pour les six places que nous venons d'énumérer la somme de 1.963.683 liv. 12 s. 8 d.

Les dépenses pour Perpignan devaient être bien plus considérables. Nous ne pouvons les donner même approximativement, ni Vauban ni La Motte-Lemire n'ayant annexé à leurs mémoires aucune indication sur ce point. Le tableau que nous publions en appendice, d'après un *Mémoire* de 1823 conservé aux Archives du Génie, permettra de supposer ce qu'elles devaient être.

Digitized by Google

V. — Les premiers travaux.

Faire des plans c'était bien, les exécuter était mieux encore. Après les avoir dressés, Vauban songea donc aux moyens pratiques de mettre en œuvre ce qu'il venait de projeter. La correspondance de Trobat relative à cette période a été conservée au Ministère de la Guerre ; elle nous révèle les débuts de la gigantesque entreprise.

La première lettre est du 1er mai 1679 [1]. Elle nous montre Vauban et Trobat tout entiers à l'organisation des travaux de Bellegarde. Ils ont trouvé là un entrepreneur actif et de prix modérés, le sieur Mandonnet, directeur de nombreux chantiers dans les places du Roussillon. « Quoique M. de Vauban estime, raconte Trobat, « qu'on a tiré la quintessence de toutes choses et qu'on « ne saurait davantage les rabaisser et croit même que « le sieur Mandonnet y perdra, j'espère néanmoins au « moyen des charrettes et des mules faire réduire la « toise de maçonnerie à plus de 10 livres moins de ce « qu'elle est présentement. On peut dire que je puis mal « calculer mais en tout cas ce ne sera pas au préjudice « du roi. »

Trobat nous montre ensuite Vauban ravi d'avoir découvert le site de Montlouis et en train d'organiser les vastes chantiers de cette ville nouvelle. Vauban voudrait aller vite, mais les taillandiers de Perpignan ne sont pas pressés d'y aller travailler ; d'autre part les ouvriers de la forge de La Cassanye ne veulent pas non plus se

[1] Dépôt de la Guerre. Vol. 648, n° 28.

Digitized by Google

servir du charbon d'Angleterre, et les fers qu'on possède sont si mauvais que les outils cassent. « Les commen- « cements de tous ces établissements — ajoute Trobat — « ne laissent pas d'avoir quelque difficulté dans un pays « dépourvu de toutes choses et qu'il n'y a que quatre « maisons habitées. » Sans doute la vie y sera à bon marché, et les bois de Cerdagne seront utiles, mais où recruter les travailleurs indispensables ? « Les ouvriers « de Roussillon et encore ceux de Languedoc, continue « Trobat, sont d'une humeur si paresseuse qu'il faut se « servir de l'autorité pour les faire travailler plus assi- « dument qu'ils n'ont accoutumés de faire. »

La deuxième lettre de Trobat [1], en date du 6 mai, nous apprend que Vauban, avant de partir ce jour-là même, consacra les derniers jours de son séjour à Perpignan à discuter avec les briquetiers flamands ou roussillonnais fixés dans notre ville. Les premiers furent plus déraisonnables que les seconds ; et, d'après Trobat, Vauban ne put traiter avec eux ni à forfait ni à la journée.

La troisième lettre du 13 mai [2] annonce l'accord avec les briquetiers au prix de 4 liv. le millier de briques, l'arrivée à Canet d'un chargement de charbon d'Angleterre, la livraison imminente de 1500 outils indispensables aux premiers travaux.

Le 22 mai [3] ont déjà eu lieu les premiers marchés avec les entrepreneurs au sujet de Montlouis ; et à Perpignan [4]

[1] Dépôt de la Guerre. Vol. 648, n° 29.
[2] *L. c.* n° 31.
[3] *L. c.* n° 32.
[4] Génie. Direction. Art. IV, n° 1.

Digitized by Google

l'on commence à apporter les cailloux de la Tet et ceux des garrigues de Vernet, tandis qu'on expédie des affiches à Narbonne et dans les environs pour trouver le charbon qui fait défaut.

Une autre lettre du 27 mai[1] nous fournit des détails sur le service des ingénieurs du pays. Elle nous apprend que, dans sa tournée, Vauban était accompagné de Trobat, de l'intendant et de quelques ingénieurs, en particulier de La Motte. Celui-ci est décidé à suivre « minutieusement » les instructions de son maître ; et c'est pour cela que l'on copie exactement les plans dressés par lui. Vauban ayant désigné Rousselot pour les travaux de Perpignan, ce soin lui sera confié ; les autres ingénieurs se disperseront dans le pays ; mais tous resteront sous la direction de La Motte-Lemire. Avant de clore sa lettre, Trobat raconte qu'il va partir pour Montlouis et presser les travaux de cette place et des autres, afin que Louvois trouve les fortifications fort avancées lors de sa prochaine visite.

Les papiers conservés au Génie militaire de notre ville laissent la même impression. On sent des gents affairés, traitant avec celui-ci pour des matériaux, avec celui-là pour la construction de hangars, avec tel autre pour la réunion de 140 charrettes et de 100 mules indispensables aux premiers travaux de Perpignan[2]. Pendant ce temps on lance les affiches d'adjudication des grandes entreprises non seulement à Perpignan, mais

[1] Dépôt de la Guerre. Vol. 648, nº 34. On peut rapprocher ces détails de ceux que Vauban donne lui-même à Louvois le 5 mai 1679, *Revue du Génie militaire*, t. XVI, 1898. p. 153-156.

[2] On trouvera plus loin un extrait des comptes de 1680 donnant des détails précis sur ces faits.

Digitized by Google

dans le Languedoc, bientôt plus loin encore à Toulouse, à Montauban, à Limoges, à Pignerol, à Metz, Toul et Verdun.

Le premier marché concerne le bastion de la Justice et les deux demi-lunes de Saint-Martin et de Saint-François. Les enchères s'ouvrent le 26 juin 1679 à 4 heures du soir, dans une salle basse de l'Hôtel de Ville donnant sur la Loge. Quoique les affiches aient été posées nombreuses à Perpignan et en Languedoc, ce jour-là personne ne se présente ou ne fait d'offre. La vraie bataille doit commencer le lendemain, en présence de MM. Trobat, La Motte-Lemire, Chatillon, lieutenant général pour le roi au gouvernement de la province du Roussillon, et Beaulieu, intendant de la dite province.

Ce jour-là, 27 juin, Pierre Mandonnet, un vieil entrepreneur de constructions militaires, que tous les actes déclarent « résidant à Perpignan », offre 60 liv. pour chaque toise cube de maçonnerie et 6 liv. pour chaque toise cube de terre des remparts. Un nommé Claude Collin, architecte Lorrain, ayant réduit les prix à 55 liv. et à 4 liv., la séance est renvoyée au lendemain.

Le 28 les chandelles sont allumées et alors commence la lutte âpre et ardente des rabais. Trois nouveaux entrepreneurs se sont mis sur les rangs. Vite distancés par Colin et Mandonnet, ils abandonnent le champ de bataille, comptant uniquement les coups, que ceux-ci ne ménagent pas. Mandonnet l'emporte à la fin au prix de 45 liv. 10 sous la toise de maçonnerie et de 3 liv. la toise de terre.

Six mois après les enchères s'ouvraient, cette fois pour une œuvre autrement importante, la construction

Digitized by Google

de la Ville neuve, entre rivaux tout aussi acharnés mais plus puissants. Ils étaient onze; un seul, Jean Labroussardière, architecte de Montauban, se présentait sans associé; les autres formaient par lieu d'origine quatre groupes : celui des Lorrains MM. Claude Colin et Nicolas François Lenoir, celui des Lyonnais MM. Jean Fahy, Jean Maton et Jean-Pierre Cousin, celui des Montalbanais MM. Pierre Fouilloux et Raymond Cavallier, enfin celui des « architectes résidants en cette ville », MM. Mandonnet et Boyer. La première séance eut lieu le 28 décembre 1679, la septième et dernière le 8 janvier 1680. L'entreprise fut adjugée, aux prix de 43 liv. la toise cube de maçonnerie et de 2 liv. 16 sous la toise cube de terre, à MM. Colin et Lenoir. Ils déclarèrent prendre comme associé le sieur Jacques Portal, de Saint-Hippolyte, diocèse de Nîmes, et comme caution M. Etienne Igonnenc, conseiller du roi, directeur général des fermes royales unies de Languedoc et de Roussillon.

Dans les autres adjudications de travaux, à Perpignan ou ailleurs, toujours ce seront les mêmes rivalités ardentes, et les mêmes hommes se retrouveront les uns en face des autres, mais souvent de nouveaux venus les supplanteront. D'après les comptes de 1680, Mandonnet prit l'entreprise du bastion de la justice, et deux autres travaux de moindre importance ; Colin et ses deux associés, celle de la Ville neuve; Boyer, celle des bastions Saint-Jean et Saint-Dominique ; les nommés Rozier et René, celle du front Saint-Jacques. A Collioure nous trouvons un maître-maçon, Bagnol ; à Bellegarde, Mandonnet ; à Villefranche, Mandonnet encore avec Boyer, et un nommé Claude Le Sueur, charpentier. Les entre-

Digitized by Google

preneurs de Montlouis sont très nombreux : Adrien Bollier est chargé des excavations, L'Homme des rations de pain, Pierre Carra de la charpente, les Montalbanais Fahy, Cousin, Maton et Guillermi, de la maçonnerie, etc.

Aussitôt après les enchères ont commencé les grands travaux. A la fin de l'année 1679 en constatera avoir dépensé 374.719 liv. 14 s. 3 d. soit 204.439 pour Perpignan, 1.345 pour Collioure, 56.845 pour Bellegarde, 300 pour Fort-les-Bains, 200 pour Prats-de-Mollò, 17.813 pour Villefranche, 95.137 pour Montlouis. L'insignifiance des sommes consacrées à Collioure, Fort-les-Bains et Prats-de-Molló prouve qu'il ne s'agit que de réparations urgentes. A Bellegarde on construit de nouveaux bastions ; à Villefranche on continue le rétablissement de l'enceinte ; à Montlouis on creuse les fossés des fortifications futures, pour lesquelles on dépense 7.103 liv. en juin, 16.613 en juillet, 25,566 en août, 20.484 en septembre, 18.990 en octobre ; le reste est employé à la construction des casernes. Dans notre ville les premiers travaux faits à la citadelle, aux bastions de la Justice, de Saint-Jean, etc., absorbent la plus grosse partie de la somme allouée. Signalons à titre de curiosité les dépenses suivantes :

Au dit P. Mandonnet, entrepreneur, suivant son marché verbal, de la construction des barraques des briqueteries basques, celles de Saint-Louis et de Saint-Michel la somme de 1034 liv. 4 s. 6 d., tant pour la construction des dites barraques que pour la fourniture d'un appenti pour l'écurie des mules, des charrettes des fortifications et de quelques piquets à tracer les fortifications de la ville, etc.

A J. B. Stephanas, entrepreneur, suivant son marché verbal, de la construction des écuries des mules des forti-

Digitized by Google

fications la somme de 2031 liv. 2 s. 6. d. ainsi qu'il est repris au toisé de l'ouvrage du 20 septembre 1679.

Au dit ... 155 liv. 7 s. 6 d. pour additions aux dites écuries...

A P. Mandonnet, entrepreneur des fours à chaux d'Espira, suivant son marché verbal la somme de 3.142 liv. 5 s. 6 d. ainsi qu'il est repris au toisé des ouvrages du 20 septembre 1679.

A la fin de l'année 1680, ce n'est pas 375.000 liv. qu'on aura dépensées mais bien 980.178, soit 444.609 à Perpignan, 4.741 à Collioure, 103.891 à Bellegarde, 68.555 à Villefranche et 358.382 à Montlouis. Que de choses seraient à signaler si l'on relevait en détail les paiements effectués.

A Perpignan presque tout va en dépenses de maçonnerie : 178.945 liv. sont employées à la Villeneuve, 158.160 aux bastions Saint-Jean et Saint-Dominique, 91.646 liv. au front Saint-Jacques, près de 8.000 aux égouts[1]. Pour faire face aux nécessités de chaque jour, quinze fours travaillent constamment près de la porte d'Elne à la cuisson des briques. Du 18 juin au 25 octobre, ils en fournissent 1.921.925 : la livraison la plus forte a été de 202.500, la plus faible de 68.000. Plus de

[1] « Il faut obliger Messieurs de la Ville — écrira en 1681 l'ingénieur Lamire à Louvois — à tenir effectivement net le canal de l'égout de Saint-Jean, d'où il arrivera trois grands biens : le premier regarde la fortification et conservation des fossés que ce canal remplit extrêmement par les immondices qu'il y apporte de toute la ville ; le deuxième regarde les habitants voisins de cet égout qui, à cause des ordures qui le bouchent, regorge à chaque orage dans toutes les rues, caves et maisons ; le troisième regarde toute la ville et la garnison qu'il infecte très dangereusement pouvant causer de graves maladies. Des 36 maçons qui ont travaillé l'année passée à son embouchure 29 sont morts. » (Génie, Perpignan. Art. II. n° 7.

Digitized by Google

90.000 ont été cuites en même temps par le four de la porte de secours de la Citadelle[1]. Et, comme ce ne sont pas seulement des briques mais des cailloux, mais du sable, mais de la chaux qu'il faut apporter sans cesse à pied d'œuvre, les sieurs Portal et Brun, entrepreneurs des équipages de 140 charrettes et de 100 mulets de bât, suivant le marché passé le 14 juin 1680, ne peuvent suffire à la besogne.

La même activité règne à Bellegarde où l'on construit la deuxième enceinte, à Villefranche où l'on pousse les travaux des bastions Dauphin et de la Boucherie, à Mont-Louis où maçons et soldats creusent des fossés et élèvent des murs. Bollier a versé pour les excavations des fortifications de cette ville 4.727 liv. en mars, 6.070 en avril, 14.010 en mai, 22.944 en juin, 28.118 en juillet, 24.322 en août, 25.559 en septembre, 17.343 en octobre. Le fournisseur du pain reçoit, pour 24.328 rations distribuées aux maçons de juillet à fin octobre, 2.027 liv., à raison de 20 deniers la ration.

Entre autres menues dépenses, qu'on me permette de signaler les suivantes :

100 liv. au sieur Joblot, ingénieur du roi, pour remboursement des sommes dépensées en allant visiter plusieurs fois les bois de Céret et de Maureillas ; — 100 liv. de dédommagement au sieur Michel pour venir de Saintonge faire des offres sur les travaux du front Saint-Jacques et des Dames de la rivière de la Basse ; — 227 liv. au sieur de Lalande, ingénieur, pour un voyage fait en Périgord pour y visiter des forges et en faire un projet pour en construire une au MontLouis et une fonderie pour les grenades, boulets, etc.; — 227 liv. à Jean Doublet del Polle-

[1] Génie Perpignan, Art. II, nº 8.

Digitized by Google

rases, sculpteur, pour les armes du roi qu'il a faites, au cul de lampe qui est sous la guérite de la demi-lune de la porte de secours de la citadelle, etc.; — 275 liv. au Joseph Imbert, sculpteur, pour les armes du roi en sculpture sur la porte de secours ; — 340 liv. (au même) en acompte de 500 liv. pour les ornements et ouvrages de sculpture de la porte Saint-Martin ; — 366 à Aubryvoine, forgeron de Périgord, venu de ce pays, à Montlouis avec un forgeron et un fondeur pour y faire l'essai d'une forge et fonderie de boulets de canons ; etc., etc. [1]

Nulle part, dans les comptes que je viens d'analyser, il n'est question d'indemnités payées pour expropriations. Ce fait surprendra ceux qui ne connaissent point les habitudes de l'Ancien Régime. Jadis, quand le roi avait besoin d'un terrain pour ses fortifications, les directeurs chargés de ce service s'en emparaient, le toisaient quelquefois, toujours construisaient dessus, sans se soucier si l'intendant indemnisait ou n'indemnisait pas le propriétaire évincé. Naturellement des réclamations s'élevaient, et alors paraissait un Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant le paiement des indemnités dues.

Ainsi arriva-t-il à Perpignan et dans toutes les places frontières. En 1679 les terrains furent pris. Le 30 avril 1683, seulement le Conseil d'Etat fit un Arrêt « portant qu'il « serait imposé sur les habitants de chacune des villes et « lieux du pays de Roussillon, Vallespir, Conflent « et Cerdagne, la somme de 20.000 liv. annuellement, « jusqu'au parfait remboursement de la somme de « 178.372 liv. 14 sous dues aux propriétaires des terrains « pris par les fortifications des places du pays. » L'Arrêt

[1] Génie, direction Art. V. n° 1, compte de recette et de dépense de 1680.

Digitized by Google

ajoutait que le paiement se ferait en commençant par les plus pauvres et devait se terminer en 1693 ou en 1694 au plus tard [1].

Trobat et Rousselot avaient demandé préalablement à des experts nommés par les consuls de chaque ville un état détaillé des terres expropriées. Celui de Perpignan est daté du 7 avril 1683 [2]. Il nous apprend que les lots des propriétaires évincés s'élevaient à 114 et que leur valeur était estimée à la somme de 92.136 liv. 18 sous. Presque tous les lots se rapportent au terrain pris pour la construction des remparts de la Villeneuve. On y trouve 5 maisons appréciées à raison de 38 liv. la toise ; un moulin de l'hôpital de la commanderie de Malte est coté 6000 liv. ; le prix des jardins est de 15 sous ou de 10 sous la toise, celui de M. de Chatillon de 20 sous ; les murailles qui les entourent sont payées à raison de 24 liv. la toise. On taxe les prés ou les champs à 8 sous la toise maximum, à 4 minimum, d'ordinaire à 6.

Il serait trop long de relever les prix des terrains dans les autres places de la province. Je note à Villefranche 72 lots, dont 8 maisons à 60 liv., d'autres à 150, « celle qui servait d'école et qui sert à présent de corps de garde à la porte de France » à 400 liv. ; la vigne est estimée 66 liv. le journal ; les jardins de 300 à 450 liv. A Bellegarde et à Prats-de-Molló on constate surtout des indemnités considérables pour achat d'arbres payés 15, 25, 30 sous ; les chênes valent d'ordinaire 8 livres [3].

[1] Arch. départ. C. 267.
[2] L. c.
[3] Arch. départ. C. 268.

Digitized by Google

Avec une somme si minime, 20.000 liv. par an, on devine combien de temps il faudra pour acquitter les dettes contractées. En 1684, l'imposition est augmentée et portée à 25.510 liv.; elle ne rapporte que 19.147 liv. dont il faut défalquer 9.614 liv. pour les intérêts, de telle sorte qu'on ne remboursera que 9.533 livres. Le tableau suivant, dressé en 1693, à l'époque même ou suivant l'Arrêt du Conseil d'Etat toute la dette aurait dû être remboursée, nous permet de constater la lamentable situation des finances provinciales [1].

	MONTANT de l'imposition	CAPITAL payé.	INTÉRÊTS remboursés.	TOTAUX perçus.
1684	25510	9532	9614	19147
1685	24211	13846	9588	23734
1686	24166	7487	9015	16503
1687	22502	8760	8681	17442
1688	22804	5380	8427	13807
1692	22482	5494	8179	13673
TOTAUX..	141713	50499	53507	104307

Ainsi donc en neuf années on n'a perçu que six impositions, sur lesquelles un peu plus des $^2/_3$ seulement des sommes ordonnées ont été versées par les contribuables et plus de la moitié absorbées par les intérêts. Comme, dans l'intervalle, des réclamations nombreuses ont eu lieu concernant des estimations mal faites ou oubliées, il en résulte que le capital dû est en 1693 presque égal à celui que l'on a reconnu en 1683. Il suffit pour s'en con-

[1] Arch. départ. C. 272. Je laisse à dessein dans mon tableau les sous et les deniers pour ne donner que les chiffres ronds en livres.

Digitized by Google

vaincre de parcourir l'état dressé en 1703 par l'intendant [1], lors du projet de reprise des paiements qui avaient été suspendus en 1693. Il y est en effet déclaré que la dette s'élève à 152.281 liv. 8 s. 7 d.

Un examen détaillé de ce document, place par place, va nous permettre de constater comment a été exécuté l'Arrêt du Conseil d'Etat du 30 avril 1683. Malheureusement la liste dressée par ordre de l'intendant n'est pas complète *quant aux paiements effectués*, puisque d'après elle ils n'auraient été à cette date que de 37.603 liv. 10 s. 10 d. tandis que dès 1692 ils s'élevaient à 50.499 liv. 18 s. 2 d. De plus on déclare pour Perpignan 72 propriétaires tandis que, en 1683, on a reconnu 114 lots. Comme la liste des paiements à effectuer est cependant complète, la statistique aura une valeur absolue sur ce point tout en gardant une valeur relative pour le reste.

A Perpignan sur les 79 propriétaires auxquels auraient été remises 22.558 liv. en chiffres ronds et auxquels on en devrait encore 74.687, je constate que 40 d'entre eux n'ont absolument rien reçu. Dans le nombre, je trouve onze propriétaires auxquels il est dû moins de 300 liv., tandis que le riche Terrena a touché 2.000 liv. sur 2.550 montant de sa créance, Valespir 1.097 liv. sur 2.253, Compta 600 liv. sur 945, Balderan 800 sur 1.718, Montalt 2.677 sur 3.080, Bonet 1.200 sur 3.334, l'évêque 2.000 sur 14.000. Le lieutenant du roi, de Chatillon, a perçu la totalité de la dette 1.680 liv. Dans cette liste des privilégiés, en dehors de l'évêque, je ne relève aucun nom de prêtre ou de religieux ; les carmé-

[1] Génie. Direction. Art. VI, n° 1.

Digitized by Google

lites elles-mêmes, auxquelles on a pris le moulin de l'*Axugador* pour 9.000 liv., n'ont rien reçu.

A Montlouis, sur 26.694 liv. dues, on n'en a payé que 5.120, et dans ce nombre 3.000 à la marquise de Montferrer, 1.350 au sieur Blanquer, bayle, le reste à de pauvres gens. En tout je trouve 19 propriétaires privés, plus six communautés d'habitants inscrits pour 4.600 liv. et portés comme n'ayant rien touché.

Les indemnités dues pour Bellegarde ne sont pas considérables. On déclare avoir payé 1.450 liv. au prieur des Panissars sur 3.000, et en devoir 2.000 au sieur Reste, 1.000 aux habitants de l'Albère. A Fort-les-Bains on n'a soldé les créances que de trois propriétaires sur douze et en tout 353 liv. sur 1892. On n'a versé, à Prats-de-Molló, que 411 liv. sur 3.354 qui sont dues à onze propriétaires.

Même proportion à Villefranche. Sur une somme de 17.789 liv. due à onze propriétaires, cinq seulement ont reçu 2.250 liv. La situation est pire à Collioure puisque on n'a réduit la dette totale 42.910 liv., que de 5.260 liv., et que 16 créanciers seulement ont été payés, alors que le nombre des lots dépasse 120.

M. Guiraud de Saint-Marsal a recherché les suites de cette enquête et a consigné dans une note érudite [1] le résultat de ses investigations. Il a constaté qu'en 1719 il restait dû en capital 142.324 liv., plus les intérêts non payés depuis 1693, s'élevant jusqu'à cette année y compris la suivante à 206.370 liv., soit au total 348.694 liv. Le Conseil d'Etat ayant persisté à faire peser cette lourde

[1] Génie, Direction Art. VI, n° 6. Notes sur les transactions pour des propriétés acquises ou aliénées par le ministre de la guerre depuis 1668.

Digitized by Google

charge sur la province, il fallut se résigner, vu l'énormité de la somme et la modicité des ressources, à ne rembourser que le capital par annuités. Ce remboursement se fit avec tant de lenteur qu'Eyne reçut en 1757 seulement la somme de 600 liv. qui lui était due pour des bois fournis en 1683.

VI. — Troisième voyage de Vauban en 1680

Les historiens de Louvois ont raconté comment le célèbre ministre, ayant été envoyé aux eaux de Barèges à la suite d'une chute, résolut de profiter de son voyage pour visiter avec Vauban les forteresses du Roussillon [1]. Les archives du Génie militaire n'ont conservé qu'une seule trace du passage de Vauban dans notre pays à cette époque, c'est la copie du second mémoire qu'il rédigea sur Port-Vendres. On y retrouve la même thèse que dans le manuscrit de l'année précédente.

Vauban expose d'abord les moyens de faire de Port-Vendres un port et une place de premier ordre. Qu'on ferme l'embouchure de la rade par des jetées, qu'on en régularise les bords par des quais, qu'on en drague le fond, qu'on couronne de forts les hauteurs voisines, et l'on obtiendra ce double avantage. « Il y a beaucoup d'appa-« rence — ajoute-t-il, pour expliquer l'indifférence de ses « devanciers vis-à-vis de cette place —, que l'étrange « irrégularité de la situation, le grand nombre des mon-« tagnes et des commandements qui environnent le port

[1] Camille Rousset. *Histoire de Louvois*, t. III, p. 515 et suiv. *Histoire générale de Languedoc* (édition Privat) t. XIII, p. 516-517.

Digitized by Google

« et le manquement d'eau ont en partie causé la négli-
« gence que l'on a eue. »

Rien cependant de plus facile à mettre en état de défense. Le fort Saint-Elme existe, il défend le côté nord tout en protégeant Collioure. Qu'on bâtisse du côté sud, au cap Béarn, un fort semblable, mais un peu plus grand, et le port sera en sûreté. Pour préserver la ville, une enceinte suffira comme il l'a déjà dit l'année précédente. Alors Collioure deviendra inutile comme poste militaire.

Au lieu de faire pour une pistole de dépenses à la fortification de cette place — continue-t-il — je suis d'avis de raser les fortifications du Miradou du côté de la ville, d'en faire autant de celles du château..., donnant le donjon du château aux habitants pour leur faire une église et les casernes du Miradou à la Ville en dédommagement de tant de maisons qu'on leur a abattues, avec quelque somme pour accommoder le dedans de leur église, leur permettre après de bâtir partout où ils voudraient et leur laisser le soin de se garder eux-mêmes. Pour peu que le lieu fût conservé, les vieux habitants reviendraient, et il s'y ferait dans peu une grosse peuplade d'où on tirerait de bons matelots qui seraient d'un grand secours pour Port-Vendres tant pour le commerce que pour la caprerie, à quoi ces gens-ci sont naturellement fort disposés.

L'on y gagnerait doublement. Au lieu d'une place détestable, on en aurait une excellente; à côté de la nouvelle se trouverait l'ancienne comme pépinière de ses défenseurs. Et cela serait facile, car Port-Vendres ne demandait, pour être bien défendue, qu'un très petit nombre de soldats, 40 dans chacun des forts, 30 à sa porte avancée, 20 à la chaîne du port, 50 à la porte principale, 30 dans un corps de garde : au total 210, soit 840 en quadruplant le nombre lors d'une guerre.

Digitized by Google

Avec ces 840 hommes Vauban se chargeait de tenir tête à n'importe quel ennemi. D'autant qu'il jugeait les Pyrénées « impraticables au canon et à de grosses « armées, qui ne sauraient, disait-il, que périr dans les « détroits de ces horribles montagnes où elles seront « perpétuellement décimées par les miquelets et autres « gens du pays, qui seront toujours pour l'Espagne et « jamais pour nous. »

Cette attitude des populations roussillonnaises, que Vauban appréciait d'une manière un peu trop pessimiste, devenait à ses yeux un argument de plus pour la transformation de Port-Vendres en port militaire et en place forte. Cette ville serait là, au premier plan, pour imposer à l'ennemi, aussi bien à celui de l'intérieur qu'à celui de l'extérieur.

Il n'y a pas — s'écrie-t-il — d'homme de bon sens qui ne convienne que la prospérité et l'adversité ont leur alternative dans le gouvernement des Etats comme la pluie et le beau temps ; rien n'est plus certain que cette vicissitude et le nier serait se rendre aussi ridicule que de douter de la suite des saisons ; et à cela il n'y a que du plus ou du moins. Pendant les révoltes de Catalogne et de Portugal nous avons vu l'Espagne fort bas ; pendant les guerres civiles elle s'en releva et la France eut son temps. Présentement l'Espagne a repris le sien ; nous ne savons quand le nôtre reviendra ; Dieu le veuille reculer jusqu'à la consommation des siècles ; mais quoiqu'il en soit nous devons tous agir dans la vue qu'il peut avenir d'année à autre ; c'est pourquoi on doit se précautionner et fortifier l'Etat par tous ses faibles autant qu'on le peut.

Cette insistance de Vauban en faveur de Port-Vendres est d'autant plus remarquable qu'une évolution commence à se faire dans son esprit. Nous l'avons vu en 1679

Digitized by Google

rédiger de nombreux mémoires favorables aux places fortes existantes, sauf Salces et Collioure, et proposer la création de Montlouis. Laissez passer quelques années et, suivant un mot célèbre, il brûlera ce qu'il a adoré.

Dès 1682 ou 1683, après avoir constaté que la France a 135.200 fantassins et 26.000 cavaliers, « nombre de troupes formidables et capables de conquérir l'Europe », il reconnaît que leur dispersion dans les places fortes réduit considérablement leur unité de combat et leur valeur. Ainsi le Roussillon qui a 13 lieux fortifiés, réclame pour leur garde 9 bataillons d'infanterie, 3 de cavalerie, 2 escadrons de dragons, etc. [1]. Outre qu'il affaiblit nos armées, ce trop grand nombre de places, en Roussillon comme dans le reste de la France, a trois autres inconvénients : la dépense de leur entretien, celle de leur fourniment, la faiblesse de leur commandement à cause de la rareté des bons états majors.

En 1685, Vauban passant des principes généraux aux applications pratiques, proposera la suppression de certaines forteresses dans les provinces frontières. Dans la liste des « places à raser » se trouvent : Salces « parce « qu'elle ne sert plus de rien », — Collioure « parce « qu'elle ne vaut rien et qu'on peut lui en substituer une « autre qui sera cent fois meilleure et plus utile (Port-« Vendres) », — enfin Montlouis, qui sort à peine de terre, « parce que, dit-il, elle est peu nécessaire, attendu « que Villefranche ferme assez bien cette frontière et « que ce que nous tenons en Cerdagne se peut et devrait

[1] Génie. Direction. Art. I, n° 1 ; *Recueil de quelques mémoires sur la trop grande quantité de places de guerre qui subsistent en France*.

Digitized by Google

« échanger contre la vallée de Castellon qui est en deça « des Pyrénées vers les sources de la Garonne. »

Les années passeront et sur ce point, désormais, les idées de Vauban resteront immuables. En 1694 il projettera encore la démolition de Salces, de Montlouis et de Collioure, pour les mêmes raisons. A propos de Montlouis, il n'hésitera pas à proposer la cession de la Cerdagne à l'Espagne contre la vallée de Castellon et à appeler l'œuvre de Marca et de Serroni « la honte de nos plénipotentiaires de la paix des Pyrénées ». Mais toujours il réclamera l'adoption de Port-Vendres comme place forte.

VII. — Exécution des projets de Vauban

Suivre année par année, place par place, l'entreprise des fortifications, sous la direction de La Motte-Lamire jusqu'à la fin de 1681, de Rousselot jusqu'en 1704, enfin de Joblot, tous trois élèves de Vauban, serait long et fastidieux. Nous nous contenterons de relever, d'après les marchés de cette époque et les registres de recettes et de dépenses, les principaux travaux de Perpignan jusqu'en 1687. Cette année-là Vauban reviendra dans notre pays et il nous sera facile, à l'aide du mémoire qu'il rédigea, de constater les résultats d'ensemble obtenus jusqu'à cette époque.

De 1679 à 1687 se font les grands travaux de transformation de l'enceinte et des alentours de notre ville. Rien de saillant à signaler dans la construction des bastions de la Justice, de Saint-Dominique et de Saint-Jean,

Digitized by Google

de la Villeneuve et du front Saint-Jacques, si ce n'est le grand nombre des ouvriers attirés par la paie et le logement à un sol, ainsi que la multitude des charrettes mises par l'Etat à la disposition de l'entrepreneur, trente pour la Villeneuve, trente pour le front Saint-Jacques, dix pour les bastions Saint-Jean et Saint-Dominique. Notons *principalement* les modifications de terrain faites du côté de Saint-Jacques, de Saint-Dominique et de la Villeneuve.

Du côté de Saint-Jacques l'œuvre est vraiment remarquable. Avant de fermer l'ancienne porte d'Elne et de transformer en viaduc l'ancien pont (1688), il a fallu ouvrir la porte de Canet actuelle, construire son pont, les demi-lunes qui le défendent. Ce sont surtout les hauteurs de Saint-Jacques qui ont exigé de grands travaux. Transportez-vous sur les collines situées entre le cimetière de l'Est et la route Lassus, vous verrez émerger à peine les murailles du front Saint-Jacques et le clocher de l'église paroissiale vous paraîtra bas et médiocre. En 1679 ces collines continuaient égales jusqu'à la ville, séparées seulement du *puig* Saint-Jacques par un ravin. Pour mettre Perpignan à l'abri du canon, il fallait faire du ravin un fossé en le modifiant, puis abaisser les hauteurs en face pour que le tir de la place pût dominer les environs.

Dans son mémoire daté du 12 septembre 1685, Rousselot notera : « On a abaissé 10.000 toises des hauteurs « voisines du front Saint-Jaume (20 et 13), du moins le « peu qui reste à faire de cette quantité s'achèvera dans « les deux derniers mois de l'année par les troupes qui « seront de retour de Montlouis ». Il ajoutera plus loin

Digitized by Google

dans son projet des travaux pour l'année 1686 : « Abaisser 6.000 toises des 12.000 qui restent à faire ». En 1687, quand les 22.000 toises prévues auront été enlevées, on s'apercevra que les fortifications sont encore dominées deci, delà ; et l'on continuera à envoyer équipes sur équipes pour abaisser les collines de Saint-Jacques. En 1689 on aura enlevé 25.000 toises, 27.500 en 1690, 31.000 en 1700, etc. Au XVIIIe siècle on s'usera encore à ce labeur ingrat [1].

La déviation de la Basse de son ancien cours a demandé moins d'efforts, mais ne s'est pas faite sans difficultés et sans tâtonnements. Avant 1679, elle longeait le Castillet, tournait dans la direction des Platanes actuelles, suivait les glacis de nos murs, recevait près de la passerelle Saint-Dominique les eaux des égouts, mouvait là un moulin dit de l'*Axugador*, se dirigeait vers le fond de nos Platanes, puis se jetait dans la Tet après avoir donné naissance au ruisseau qui arrose les jardins de Saint-Jacques et qui était appelé Canal de Canet. La jonction des égouts et de la Basse, sous le bastion Saint-Jean, rendait cet endroit malsain, à cause des bourbiers infects qui se formaient, les pentes étant trop peu sensibles ; si bien qu'en 1680 quand on réparera les égouts il mourra 29 maçons sur 36 qui y auront travaillé. Elle le rendait aussi dangereux lors des fortes crues ; alors ou bien les eaux des égouts refoulaient celles de la Basse, et les glacis étaient rongés et emportés, et des bancs de sable se formaient, et l'emplacement actuel des Platanes ne formait plus qu'un marais infect avec des

[1] Génie. Perpignan. Art. II. Projets pour les fortifications, année par année.

Digitized by Google

ilots de sable ou d'immondices; ou bien au contraire les eaux de la Basse refoulaient celles des égouts et envahissaient les fossés des fortifications.

En 1680 on essaya de remédier à ces inconvénients. 7.963 liv. 5 sous 7 deniers furent consacrés à la réfection des égouts; l'entreprise confiée au sieur Boyer le 23 janvier 1680 fut terminée le 4 novembre de cette année [1]. Une inondation survenue peu après révéla l'inanité des résultats, car de nouveau les glacis furent emportés, des îlots se reformèrent et les fossés furent envahis par la Basse.

Vauban n'avait pas voulu dévier le cours de la Basse, car il servait d'avant-fossé aux remparts et partant formait une défense naturelle qu'il était bon de conserver. Son projet de 1679 portait seulement la démolition du moulin de l'Axugador, à cause de la construction du bastion Saint-Jean et de sa demi-lune. Il avait cru sinon supprimer du moins pallier les inconvénients résultant de la fusion des eaux de la Basse et des égouts, par la construction d'une large écluse à cet endroit. Mais, devant l'inutilité des résultats obtenus après les travaux de 1680, Trobat se demanda s'il ne valait pas mieux adopter « le remède que quelques gens lui avaient conseillé ». C'était « de conduire la rivière de la Basse tout droit à la grande rivière de la Tet [2] ».

Chose surprenante, ce projet si sage fut combattu par

[1] Comptes de recettes et dépenses pour 1680.

[2] Génie. Art. II, n° 7. Le mémoire porte la date de 1679, cette date récente est fausse. Dans le cours du mémoire La Motte déclare que les travaux ont été faits aux égouts l'année précédente. Or, les comptes de recettes et dépenses nous apprennent qu'ils furent exécutés en 1680. Le mémoire est donc de 1681.

Digitized by Google

La Motte-Lamire. Suivant lui les dommages survenus ne devaient pas être attribués à la Basse, mais à la pluie. « Celle-ci, disait-il, forme un million de serpentins et de « petits ruisseaux qui entraînent et font couler dans les « fossés la terre nouvelle ». La Basse profitant de cette dépression des glacis, les rongeait, pénétrait dans les fossés, aidée qu'elle était par l'afflux des égouts. Pour obvier à cela il suffisait de bien tenir les égouts et de construire l'écluse proposée par Vauban.

Que gagnerait-on au projet de Trobat ? « En suppri- « mant la Basse, disait La Motte-Lamire, il n'y aura « plus d'avant-fossé au front Saint-Jean et de Saint- « Dominique. Canet ni les autres villages jusqu'à la mer « n'auront plus ni eau, ni moulin, ni jardin, ni manu- « facture de cuir. » La création du nouveau canal serait en outre coûteuse, car il faudrait, sur une longueur de 130 toises, une largeur de 16 et une hauteur de 15 pieds, enlever 5.200 toises cubes, ce qui, à raison de 35 sous la toise pour le moins, nécessiterait une dépense de 9.100 liv., sans compter les indemnités dues aux propriétaires du terrain. Enfin, comme il n'y aurait qu'un pied de pente, le dégorgement des eaux de la Basse serait difficile.

En attendant que Louvois tranchât le différend entre Trobat et La Motte-Lamire, on commença par régulariser les pentes du canal de Canet. Le 11 août 1681 un nommé Renne se chargea de refaire le canal sur une longueur de 900 toises et de lui donner une largeur de 16 pieds en bas et 24 en haut, plus une pente de 3 pieds durant les 400 premières toises, de 2 pieds et 1 pied durant les 500 autres suivant une règle précise. Ainsi

Digitized by Google

espérait-on accroître la rapidité du courant des eaux de la Basse devant les fossés Saint-Jean et Saint-Dominique, et, tout en évitant les inondations futures, fournir aux jardiniers de Saint-Jacques un arrosage plus abondant [1].

La Motte-Lamire ayant été changé le 25 octobre 1681, et Rousselot, son successeur, ayant adopté les vues de Trobat, on reprit en 1685 le projet de donner un nouveau lit à la Basse, celui qui existe aujourd'hui. On rattrapa alors en quelques mois le temps perdu durant des années. En quelques jours l'arpentage du terrain fut fait, les terrains furent estimés à 4 ou 6 sols, l'unique maison qu'il fallait détruire à 24 liv. la toise ; la dépense s'éleva à 7.142 liv. 8 sous [2]. Pour une somme à peu près égale, 7.059 liv. 15 s. 13 d., un nommé Legrand s'engagea à livrer le nouveau lit de la Basse le 20 mai suivant.

L'entreprise était importante. Il fallait donner au nouveau lit une largeur de onze toises en bas, de quinze en haut et faire un talus de deux toises. Cette excavation avait été réglée de telle sorte qu'un premier lit de 3 toises de largeur fût fait du côté du faubourg, de manière à recevoir une partie des eaux de la Basse. Puis l'on entreprendrait « le bâtardeau qui est au-dessous du pont « Notre-Dame pour commencer à former les dames des- « tinées à détourner la Rivière. » En même temps l'on creuserait l'aqueduc destiné à transmettre une partie des eaux de la Basse dans le canal de Canet. Après quoi l'on élargirait le nouveau lit suivant le nombre de toises

[1] L. c. Art. IV, nº 11.
[2] Arch. départ. C. 268.

Digitized by Google

voulues. Au jour fixé, 20 mai 1685, Legrand termina son œuvre[1].

Pendant qu'on élevait les nouveaux bastions, qu'on abaissait les hauteurs Saint-Jacques, qu'on changeait le lit de la Basse, les remparts de la Villeneuve sortaient de terre. Suivant le projet de Vauban il aurait fallu d'abord démolir non seulement les cinq maisons, la briqueterie de Jérôme Toucha et le moulin de l'hôpital de la commanderie de Malte qui se trouvaient sur l'emplacement des nouveaux remparts, mais le couvent des Capucins lui-même. Des influences s'interposèrent et celui-ci fut respecté. Les glacis vinrent donc mourir juste au pied du couvent, mais son jardin qui s'étendait du côté de la ville fut pris, et l'on donna en échange aux religieux, en l'entourant de murailles, une partie égale de terrain du côté de la rivière sur l'emplacement actuel de la Pépinière. Vauban aurait aussi voulu la démolition immédiate d'un petit moulin qui se trouvait à l'angle du glacis, près du point d'intersection de la route d'Espagne et de la route du Conflent actuelles ; elle ne devait avoir lieu que plus tard.

Quand les remparts de la Villeneuve furent fort avancés, on songea à les relier avec ceux de l'ancienne ville, en jetant des ponts sur la Basse, qui n'en avait pas d'autre que celui de la porte Notre-Dame. Jadis il y avait eu près du collège actuel, au milieu de l'enceinte qui longeait la Basse, une porte dite du sel ; cette porte était bouchée en 1679. Le 27 avril 1682 ont lieu les enchères du marché « pour la construction d'un pont à faire sur

[1] Génie. Perpignan. Art. IV, nos 17 et 19.

Digitized by Google

la Basse et sur le rétablissement de la porte du sel[1] ». Mandonnet, le premier enchérisseur, s'offre à construire les cinq piles du pont au prix de 1.500 liv. pour l'excavation de chacune d'elles et de 90 liv. la toise cube de maçonnerie. Colin reste le dernier enchérisseur, après de nombreuses offres, au prix de 4.930 liv. pour l'excavation des cinq piles et de 57 liv. la toise cube de maçonnerie[2].

Naturellement les transformations ne se sont pas bornées de 1679 à 1686 à l'extérieur de la ville ; durant la même époque l'on a élevé dans l'intérieur une foule de constructions militaires, fonderie de canons, corps de garde, guérites, latrines, etc. Notons celle du magasin du bastion d'Elne, capable de contenir cent mille livres de poudres, confiée à Pierre Bayle le 12 janvier 1686 au prix de 33 liv. la toise de maçonnerie et de 2 liv. 3 s. le déblai de la toise de terre. En 1685 Rousselot, reconnaissant l'insuffisance des casernes de la ville pour le logement des troupes, au point qu'en dix jours 200 hommes de la garnison et la moitié des officiers sont tombés malades, propose la construction des casernes Saint-Jacques actuelles[3]. L'on achète pour la modique somme de 2.881 liv. 10 s. 6 d. une maison à raison de 40 liv. la toise, cinq *pati* à raison de 5 liv. la toise de terrain et de 24 liv. la toise des murailles qui les entourent, et l'on prépare les marchés avec les entrepreneurs[4].

[1] Génie. Perpignan. Art. IV, n° 14.
[2] L. c. n° 12.
[3] L. c. Art II, n° 10.
[4] Arch. départ. C. 268.

Digitized by Google

VIII. — La quatrième tournée d'inspection de Vauban en Roussillon

Vauban, qui suivait de loin la direction des travaux, les jugea assez avancés pour les inspecter. Nous ne connaissons ni l'époque de son arrivée ni celle de son départ. Le mémoire [1] qu'il rédigea après sa tournée porte la date du 20 janvier 1686, et, comme ceux de 1679, donne, place par place, l'état des travaux faits et à faire. Nous allons l'analyser sommairement.

Perpignan. — Vauban reconnaît que les remparts ont été construits conformément à ses projets, loue la déviation de la Basse, les autres ouvrages de Saint-Jacques, de la Citadelle et de la Villeneuve, déclare même « fort bien faites » les casernes de la ville et les estime capables de loger de 7 à 800 hommes avec leurs officiers. Puis il entre dans l'exposé des travaux qu'il reste à effectuer.

Il en est de mince importance, comme les latrines à construire derrière la caserne, les parapets à terminer, un moulin à huile à déplacer derrière le bastion 33, un vieux pont de pierre et de brique ruiné à refaire devant le bastion 31 « afin de restituer la communication à travers la rivière qui était ci-devant en cet endroit », etc., etc. Quatre points attirent particulièrement son attention.

1° — Le rattachement de la Villeneuve à l'ancienne. « Attacher, dit-il, la Villeneuve à la vieille par des com-

[1] Génie. Direction. Art. I, n° 3.

Digitized by Google

« munications en prolongeant des courtines portées sur
« trois arcades chacune, qui appuieront sur deux piliers
« de pierre de taille, dont on donnera des desseins par-
« ticuliers, observant premièrement de les fonder sûre-
« ment en sorte quoiqu'il arrive les eaux ne les puissent
« emporter... »

2° — La défense du faubourg. « Paver les avenues
« de la place et les rues même qui sont en mauvais état
« et envelopper le faubourg d'une simple muraille percée
« de créneaux, élevée de 15 à 18 pieds de haut seule-
« ment avec une tête joignant le pont un peu plus solide,
« sur laquelle on puisse mettre du canon au besoin. »

3° — L'état du pont de la pierre sur la Tet. « Pro-
« longer le grand pont comme il a été ci-devant proposé,
« et le faire de maçonnerie et non de bois à cause du
« roulis des pierres qui rompt tout et de la rareté des
« bois qui ne se trouvent en ce pays-ci qu'avec de très
« grandes difficultés et beaucoup de dépense. »

4° — Le peu de largeur de la Basse. « Faire un
« déchargeoir ou point d'eau de 23 toises de long sur la
« rivière de la Basse qui vient de Perpignan entre (le
« mot est en blanc) et (autre mot en blanc) ; élargir
« son canal davantage afin que dans le débordement le
« superflu de ses eaux, dont la ville basse est souvent
« inondée sans aller dans la grande rivière, ne vienne
« plus incommoder la ville. »

Collioure. — Je crois inutile de résumer les observations de Vauban, tant elles sont minutieuses et portent sur des détails techniques de construction. Une chose frappe, c'est la sécheresse des renseignements fournis

Digitized by Google

dans un ordre mathématique. On sent un ingénieur obligé d'exécuter un plan qui ne lui sied guère.

Il suffit pour s'en convaincre de lire ce qu'il dit du fort Saint-Elme. Après avoir brièvement constaté qu'on a fait dans ce fort uniquement « du couvert pour 150 hommes lorsqu'il ne pleut point » ; après avoir proposé de nouvelles réparations plus importantes, il conclut :

« Voilà en quoi peuvent consister tous les ouvrages « plus nécessaires de Collioure et de ses dépendances, « dont la dépense serait beaucoup mieux employée à la « fortification de Port-Vendres. »

Bellegarde. — Vauban reconnaît d'abord que les travaux de cette place : première et deuxième enceintes, demi-lunes, fossés, contrescarpes, glacis, etc., ont été poussés activement. « Tous ces ouvrages, ajoute-t-il, à les « considérer en gros sont assez bien faits, les allignements « et les talus bien observés et la maçonnerie de bonne « qualité ; mais il y a deux bastions commencés et demi- « faits par les espagnols, savoir 3 et 4, qui sont fracturés « et qui tomberont à la fin s'il n'y est remédié. » Il passe ensuite à l'examen de l'intérieur de la place et trouve bons les magasins et les casernes.

Viennent enfin les critiques. Carrément il ordonne de « défaire tous les parapets terrassés de la basse enceinte « qui ne sont que de pierrailles et si élevés qu'on y est « vu de tous les côtés » ; — de refaire toutes les embrasures en leur donnant beaucoup de plongée ; — de « reprendre par dedans les épaules du Bastion 3 et 4 » ; — de « paver bien proprement toutes les rues de la place « d'armes, dirigeant les pentes aux égouts à l'intention

Digitized by Google

« que dessus et mettre toujours le ruisseau au milieu des « rues, auxquelles il suffit de donner trois ou quatre « pouces de pente du pied des bâtiments au milieu » ; — enfin de modifier une foule de petites choses qu'il serait trop long d'énumérer.

Vauban glisse d'ailleurs là-dessus, car il a hâte de venir à ce qui lui paraît le plus important à Bellegarde : la construction des bâtiments.

Rien n'étant plus nécessaire, dit-il, que des bâtiments à Bellegarde qui n'a pas une seule maison de bourgeois chez qui les passants puissent loger dedans, ni dehors, ni d'autre ressource que le logement du roi, il est de toute nécessité que les gouverneurs, lieutenants de roi et major soient passablement logés afin de pouvoir donner le couvert aux lieutenants-généraux, intendants, inspecteurs et autres gens qui vont faire la visite des places, aussi bien qu'aux officiers d'armée qui retournent blessés ou malades, ou qui attendent les convois pour passer, ce chemin étant unique et destitué de tout autre gîte. Ce qui bien considéré, mon avis est d'exécuter le premier dessein qui ne propose de bâtiments dans cette place que ceux qui sont absolument nécessaires, vu même qu'il n'y en aura que pour 600 hommes dans le corps de la place et dans le fortin tout compris.

En conséquence de ce que dessus, il faudra que la boulangerie, cantine et le moulin reprennent leurs premières places, de même que les logements du gouverneur, lieutenant du roi et major, tous ceux des officiers d'artillerie, gardes magasins, armuriers, etc., ce qui ne fait pas une dépense considérable, ni qui ne surpasse que de peu celle qu'on y aurait corrigé.

Les bâtiments étant avancés, il faudra en même temps, d'après Vauban, rendre les accès de la place plus commodes et pour cela « faire le chemin de Maureillas à Bellegarde capable de charroi ». On s'obstinait jusque-

Digitized by Google

là à creuser un puits sans jamais trouver d'eau ; il ne restait qu'à arrêter les recherches et se contenter des six citernes de place, « y ayant de l'eau beaucoup plus « qu'on n'en consommerait en un siège quelque long « qu'il peut être, n'y ayant pas même d'apparence de « pouvoir trouver aucune source ». Et, sur ce, Vauban de conclure :

Cette place étant achevée et les bâtiments proposés par le premier projet exécutés, il y aura 48 chambres à trois lits dans Bellegarde, 28 à quatre ; et dans le fortin 22 chambres de 18 pieds carrés, non compris le logement de l'état-major, l'hôpital, l'arsenal, et ceux des environs de l'église qui ne peuvent servir que pour des aumôniers et pour l'aide major, et au plus pour un officier. De sorte qu'à tout prendre il n'y aura pas pour loger plus de 600 hommes, parce qu'il faut prendre tous les logements d'officiers sur les casernes, outre qu'il faudra aussi quelques écuries. Du reste si cette place peut atteindre cette perfection, elle sera toute des plus jolies, des mieux situées, très bonne et des plus importantes.

Villefranche. — Vauban se déclare satisfait des travaux faits à la ville, c'est-à-dire aux bastions, aux demi-lunes, au dégorgement de la rivière ; il propose de petits ouvrages de nature à rendre meilleures encore les œuvres entreprises. Il a soin d'exiger l'enlèvement « des « grosses pierres du fond de la rivière pour donner plus « de liberté au courant », puis il passe à l'examen du château qu'il considère comme la clef de défense de la place. Aussi, se montrant sévère dans son enquête, se plaint-il de ce que « la maçonnerie est fort grossièrement faite », et dresse-t-il une longue liste des « corrections » à entreprendre.

Digitized by Google

Montlouis. — En parcourant le mémoire de Vauban, j'espérais y rencontrer une allusion quelconque à ses nouvelles idées sur la valeur de cette place ; je n'y ai trouvé que des détails techniques sur ce qui avait été fait et ce qui restait à exécuter. Là, comme pour Collioure, Vauban évite à dessein, semble-t-il, toute observation qui puisse trahir ses opinions intimes.

C'est l'inspecteur qui parle, notant les œuvres réalisées, en proposant même de nouvelles pour améliorer ce qui existe, non l'ingénieur qui crée ou démolit de toutes pièces.

Qu'il s'agisse du château ou de la ville, des fortifications proprement dites ou des bâtiments qu'elles renferment, Vauban à l'œil à tout. Pavés, ruisseaux, égouts, latrines même, rien n'échappe à son examen ; je note les observations finales pour en donner une idée :

M. Rousselot, dit-il, et les ingénieurs particuliers de chaque place observeront d'ici en avant de terminer tous les sommets de maçonnerie découverte par des entablements de pierre de taille et par des assises de moellon choisi, piqué sur les points et proprement débruti sur les faces, posé de cant et de pointe, de l'épaisseur au moins d'un pied avec les encognures de pierre de taille retournées de trois pierres au moins et bien cramponnées, afin de prévenir la malice des soldats qui font toujours du mal et ne manquent pas de graver les joints des pierres qui sont près des guérites et autres lieux où ils sont accoutumés de fréquenter et les jeter en bas, etc., etc.

M. Rousselot prendra incessamment copie de ces mémoires et aussitôt que je serai parti, il fera lui et MM. les ingénieurs qui travaillent avec lui les estimations des ouvrages y contenus pour être après envoyés à Monseigneur de Louvois.

Digitized by Google

Prats-de-Molló. — Vauban, ayant trouvé les remparts relevés, non les tours, ordonna d'en construire quelques-unes. Elles « flanqueraient les murailles, dit-il, « et pourraient servir de magasin et même de logement « pour partie de la garnison et des guérites de maçon- « nerie. » Le fort Perillos avait été rasé. « L'on a « accomodé, dit-il, celui de La Garde qui est beaucoup « mieux situé et plus près de la ville. » La tour qui se trouvait au milieu du fort avait été transformée en magasin de poudre, et les bâtiments annexés consistant en 31 chambres ou souterrains permettaient « de loger cent « hommes, les officiers, le commandant, une chapelle, « un corps de garde, des fours et une cantine. » Il s'en fallait néanmoins que l'œuvre répondît au dessein qu'on s'était proposé en l'entreprenant ; quelque coûteux que fussent les travaux projetés, il ne fallait pas reculer devant la dépense.

Fort-les-Bains. — Vauban considérait cette place comme trop peu importante pour insister. De là un laconisme caractéristique dans ses observations, se référant presque toutes à des améliorations de casernes, caves, citernes, etc.

Salces. — Non moins brèves sont les réflexions de Vauban sur Salces. Bien peu avait été fait depuis 1679 : tout au plus l'entretien des pavés, la réfection des ponts levis, le nettoyement des fossés « où les eaux s'arrêtaient « au milieu des herbes et des roseaux qui avaient cru », la création d'un chemin couvert et d'une petite glacière. Bien peu restait à faire « si on voulait y faire tra-

Digitized by Google

« vailler », si peu qu'il ne vaut pas la peine de les signaler. Voici les deux plus importantes observations :

« Rechercher toutes les contremines, les nettoyer et « paver, en diriger les eaux suivant l'intention du fon- « dateur. Rechercher même le robinet mystérieux dont « est parlé.

« Rétablir l'artillerie de cette place qui est dans un « fort grand désordre. »

Après avoir examiné tous les travaux réalisés depuis son voyage en 1679, Vauban dressa-t-il un rapport sur les sommes dépensées. Nous ne le savons ? Il eût pu constater combien ses évaluations avaient été modestes. Depuis le 1er janvier 1679 au 31 décembre 1685 on avait dépensé à quelques sous près la somme de 4.041.263 liv., dont pour Perpignan 1.654.047 liv.; pour Montlouis 1.443.301 liv., alors que la dépense totale était fixée à 993.724 liv.; pour Villefranche, 314.822 liv. moindre que l'estimation totale portée à 404.967 liv.; pour Bellegarde, 519.527 liv., le double du chiffre fixé en 1679 qui était de 262.320 liv.; pour Collioure, 61.666 liv. sur 66.308; pour Fort-les-Bains, 12.430 liv. sur 35.322 et pour Prats-de-Molló, 41.010 liv. sur 146.980. Et cependant nulle part les travaux n'étaient terminés ou près de terminer.

IX. — La fin des grands travaux

L'entrain général, auquel le passage de Vauban devait donner un nouvel élan, dura encore quelques années. Jusqu'à la fin de 1693 des chantiers s'élèveront dans

Digitized by Google

toutes les places du Roussillon, et les entreprises succèderont aux entreprises. Partout Rousselot aura à cœur de réaliser les projets du maître.

On le voit consacrer à Prats-de-Molló, au Fort-les-Bains, et à Collioure des sommes relativement importantes: 62.931 liv. à la première, 61.869 à la seconde, 152.999 liv. à la troisième de ces places, jusque-là délaissées. Bellegarde continuera à attirer son attention, et en 1693 il y aura dépensé 208.006 liv.; de même Montlouis, auquel il aura consacré 326.754 liv. Par contre, il oubliera quelque peu Villefranche, au point qu'on n'aura dépensé que 68.148 liv. de 1686 à 1693. Enfin Perpignan lui-même n'aura absorbé en ces huit années que 491.456 liv., soit cinquante mille livres de plus seulement qu'en la seule année 1680.

Avec cette somme l'on a bâti à la citadelle plusieurs casernes, l'on a réparé les glacis, les ponts-levis et l'enceinte; en ville, l'on a continué à abaisser les hauteurs Saint-Jacques, tout en perfectionnant de ci de là les fortifications ordonnées par Vauban. Aux travaux de défense se sont ajoutés des travaux d'embellissement de la place : en 1686, ceux de la caserne Saint-Jacques aux frais de la Ville pour la somme de 89.223 liv.; en 1687, ceux de l'aqueduc de *las canals* à l'ancienne porte d'Elne; en 1686, ceux de l'hôpital des Cordeliers, rue Saint-Martin, pour l'établissement d'une salle d'hôpital pour 180 lits, etc., etc. Les uns et les autres le cèdent en importance à deux grandes entreprises de cette époque : le prolongement du pont de la Pierre et le canal de Perpignan à Narbonne.

Le devis pour le prolongement du pont de la Pierre a

Digitized by Google

été fait vers le milieu de l'année 1687. A cette époque, le lit de la Tet s'étendait depuis les maisons du faubourg qui longent la rivière jusqu'à l'extrémité du pont rouge actuel ; et dans cet immense lit de sables trois courants s'étaient formés, formant des courbes capricieuses, coulant partie sous le pont de la Pierre, partie dans l'espace que traverse le pont rouge. Déjà, en 1679, Vauban avait compris la nécessité d'endiguer la rivière et de rendre l'accès de Perpignan facile par le prolongement du pont de la Tet. Le devis de 1687 comportait une construction de 135 toises de long, soit une chaussée de 30 toises, un pont de 3 arches de 25 toises en tout, une nouvelle chaussée de 25 toises, un second pont de 3 arches de 30 toises et une troisième chaussée de 25 toises. Il fallait en outre creuser un canal dans le lit de la rivière de 15 toises de largeur et y amener la plus grande partie des eaux, puis dresser « des épis, nécessaires pour défendre les bords de la rivière du côté « des capucins, et plus, au-dessus du côté de Saint-« Estève, en charpenterie, de bois de chênes coupés en « bonne saison ». La Ville de Perpignan ne pouvant en supporter les frais, les deux tiers de la dépense devaient être attribués à la province et payés en six années, au moyen de l'impariage, des revenus de la ville et de la province. Les travaux devaient être faits en trois ans, condition qui rendait plus lourde une si grosse entreprise.

Aussi l'adjudication offrit-elle cette curiosité qu'on mit aux enchères les ouvrages que nous venons d'énumérer et l'afferme du droit d'impariage. Il y avait là un nouveau motif pour décourager plus d'un entrepreneur. Ils

Digitized by Google

vinrent cependant en nombre, mais Trobat et Rousselot hésitèrent à accepter leurs offres; les enchères ouvertes le 19 août, continuées le 23, le 30, le 1er et le 15 septembre 1687, furent renvoyées au 4 et au 27 février 1688. Ce jour-là on adjugea l'entreprise à un nommé Séries, quoique ses rabais fussent moindres que ceux d'un nommé Boher, parce que le premier se présentait sans garanties, tandis que le second avait pour caution le sieur Igounenc, fermier général des gabelles, et promettait d'avancer la somme de 89.596 liv. nécessaire pour les deux tiers de la dépense [1].

La seconde grande entreprise de ce temps se rattachait aux projets de Vauban « sur le canal de communication des mers », qu'il avait préparés au début de l'année 1686, après sa tournée d'inspection en Roussillon. Dès le 11 mars Seigneley accusait réception de ses cartes, et lui disait qu'il attendait « avec impatience « les mémoires faits sur des ouvrages aussi importants et aussi utiles pour le commerce » [2]. C'était en vertu de ce mémoire que, le 20 décembre 1687, les ingénieurs du pays avaient dressé le *Devis d'un canal pour la construction d'un canal de communication avec le Languedoc* [3].

Dans ce *Devis* il n'était question que de la partie de ce canal qui en Roussillon va de Saint-Hippolyte à l'étang de Salces; pour le reste jusqu'à la Nouvelle on se servirait de l'eau des étangs qui longent la mer; puis on songerait à le continuer jusqu'à Perpignan. Le canal

[1] Génie. Perpignan. Art. IV, nº 26 et 35.
[2] *Revue du génie militaire*, t. XVII. 1899, p. 220-221.
[3] Génie. Direction. Art. I, nº 4.

Digitized by Google

devait avoir 30 pieds de largeur, 4 pieds d'eau et des talus de 8 pieds de profondeur et de 60 pieds de largueur. Si on portait la profondeur du canal à dix pieds, les talus en auraient vingt de profondeur et 70 de largeur. « Les « déblais de cette excavation, disait-on en terminant, qui « sera faite par les machines appelées pontons, seront « transportés par des barques ou trébuchets le long du « bord de l'étang de Salces du côté de Garius à 1.000 « toises de ce canal. »

Les comptes des recettes et des dépenses nous permettent de suivre année par année les péripéties de ces deux grandes entreprises. En 1689 pas un centime n'est voté à Séries qui travaille au pont de la Pierre, et Colin, l'entrepreneur du canal de Saint-Hippolyte, touche seulement 653 liv. 1 s. 4 d. Une note de 1690 nous apprend que, cette année-là, « après la construction de « la première pile du pont de la Pierre, on n'a point « travaillé du tout faute d'ouvriers quoique les fonds « aient été faits pour continuer cet ouvrage », et que la situation est la même pour le canal de Saint-Hippolyte [1]. Une lettre de Trobat à Lepelletier du 5 novembre 1691 nous révèle non seulement le ralentissement de ces deux entreprises mais celui de presque tous les autres, faute de ressources de toutes sortes [2]. Je trouve des sommes

[1] Génie. Perpignan. Art. III, nº 14.

[2] Génie. Direction. Art. I, nº 5. Cette lettre nous renseigne sur l'état des travaux à cette époque. Trobat rappelle que « les soins de « M. de Louvois ont été extrêmement grands pour mettre en bon état « les places de Bellegarde et de Montlouis », puis il ajoute : « Nous « n'avons pas pourtant laissé de travailler à toutes les autres places, et « particulièrement à celle de Collioure » qu'on n'a pas rendue parfaite, car Vauban veut mettre à exécution « le grand projet sur Port-Vendres ». Il parle ensuite de Prats, dit que l'on a eu tort de démolir

Digitized by Google

affectées en 1692 et en 1693 aux travaux du Roussillon, mais elles diminuent tous les ans, et voici venir l'année 1694 qui marquera un arrêt subit dans les grandes entreprises.

Il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup d'œil sur le tableau, que nous publions en appendice, des sommes consacrées année par année aux fortifications de la province. Durant l'année 1694 on ne signale qu'une dépense de 1.000 liv. pour des réparations faites à Perpignan ; tout le reste va à l'entretien de l'armée en Catalogne et aux travaux de défense des postes conquis : Palamos, Belver, Roses, Gérone, Campredon, etc. C'est que la guerre contre l'Espagne qui dure depuis 1684, jusque-là favorable à nos armes, tourne à notre désavantage et qu'il faut, pour conserver ou reprendre les positions acquises, faire des sacrifices d'hommes et d'argent peu ordinaires. Cette situation durera plus ou moins jusqu'à la paix de Ryswich, en 1698. Que faire avec des crédits de 10.642 liv. en 1695, de 17.572 en 1696, de 60.546 en 1697 ?

Les travaux de Port-Vendres eux-mêmes en ont souf-

les murailles de la ville *en 1669* et qu'il a fallu les rétablir en 1683. « L'on a remarqué cette année, déclare-t-il, que si les ennemis s'étaient « rendus maîtres de ce petit poste, ils auraient eu non seulement la « facilité par la montagne d'entrer dans le meilleur pays du Roussillon « mais encore de nous couper les communications de Perpignan à « Villefranche, à Montlouis... Je ne puis, Monsieur, vous expliquer les « inquiétudes que ce poste nous a donné, dont la ville n'a qu'une mu- « raille de 4 pieds d'épaisseur, sans tours, flancs, ni bastions, et que « le fort et la redoute n'a aucune muraille à l'épreuve du canon, ayant « été construit sur une espèce de fausse certitude qu'on avait que « les ennemis ne pouvaient pas mener du canon. » Trobat donne en terminant des renseignements sur Fort-les-Bains, sur le pont de Perpignan, sur le canal de Saint-Hippolyte, sur les travaux en général, et demande le retour de Rousselot, alors en Catalogne.

Digitized by Google

fert. Depuis 1679 Vauban a réclamé à cor et à cri la création de son port et la défense de sa place ; en 1680 il s'est donné la peine de conduire Louvois sur les lieux, « qui demeura pour lors d'accord de son mérite », et cependant ses doléances ont été toujours stériles [1]. Or voilà qu'au moment même où elles sont écoutées, la situation critique de nos troupes en Catalogne porte ailleurs l'attention du successeur de Louvois. C'est vraiment jouer de malheur.

Car les débuts de l'entreprise promettaient. En 1692 ont eu lieu les premières opérations. Une lettre de Rousselot à Vauban du 4 décembre de cette année nous apprend que des expertises de sondages ont été faites. « Il n'y a que de la vase dans ce port de même qu'à Toulon », écrit-il à son chef. En conséquence l'on a acheté six pontons et l'on s'est mis au dragage du port. Quand ce travail sera avancé, l'on entreprendra les grands travaux des jetées, des quais, des forts, etc., suivant le plan de 1680. Ce plan, M. Rousselot déclare l'avoir étudié attentivement, il est résolu à le suivre, cependant il ose se permettre quelques modifications.

Il existe au Génie une copie de cette lettre de Rousselot et des observations que Vauban adressa au ministre le 24 janvier 1693 sur les plans de Rousselot [2]. Je regrette de ne pouvoir les analyser l'une et l'autre.

[1] Il est difficile de s'expliquer cet ostracisme à l'égard de Port-Vendres. Dans les états de service de Vauban on l'attribue à « la jalousie d'un puissant ministre », c'est-à-dire de Louvois. Il est en effet certain que celui-ci étant mort le 16 juillet 1691, et Le Peletier de Souzy l'ayant remplacé à la direction des fortifications du royaume, Vauban fut écouté et put dès 1692 faire entreprendre les travaux de Port-Vendres projetés dès 1679.

[2] Génie. Port-Vendres, Art. I, nos 8 et 9.

Digitized by Google

Rousselot y paraît un peu suffisant. Dès le début il déclare que le sondage fait en 1679 a été mal fait et que celui qu'il vient d'entreprendre est seul fidèle, puis il entre dans l'exposé de ses projets personnels. Vauban a-t-il été surpris par le ton de son ancien élève? Une phrase de sa lettre au ministre, un peu dédaigneuse dans son charitable conseil, le laisserait entendre. « Comme Rousselot n'entend « ces sortes d'ouvrages, lui écrit-il, non plus qu'aucun « de ceux qui sont en Roussillon, si vous m'en croyez « vous le ferez venir dans le temps que je serai à Paris. « En trois ou quatre jours de temps je lui ouvrirai l'es- « prit sur ces sortes d'ouvrages d'une manière à ne « pouvoir se tromper. » Ce qui ne l'empêche pas de reprendre, phrase par phrase, la série des propositions de Rousselot, de les accepter quelquefois, de les rejeter d'ordinaire, de les discuter toujours. Qu'on juge du ton par cette simple observation d'une bonhomie quelque peu ironique sur les résultats du sondage dont s'enorgueillit Rousselot :

« Il me paraît qu'on a suivi dans les sondes que vous « en avez fait faire la même méthode que j'ai fait obser- « ver autrefois. Je ne doute nullement de la fidélité des « sondes ni si les gens, qui ont été chargés de les faire, « ont été fidèles et exacts... »

Il serait long de noter année par année les entraves mises aux travaux par la pénurie du trésor royal. Il suffira de citer les résultats réalisés en 1700, dont Rousselot nous a dressé le compte rendu exact dans le mémoire qu'il rédigea le 31 mai de cette année [1].

[1] Génie. Direction, Art. I, nº 5.

Digitized by Google

Il a été fait, dit-il, un bassin dans la partie la plus reculée de 12 à 15 pieds de profondeur au-dessous des plus basses eaux sur 100 toises de longueur et 70 toises réduites de largeur, avec un canal de même profondeur pour y communiquer de 30 toises de largeur sur 100 de longueur, d'où il a été enlevé 28 à 29 mille toises cubes de vase. Ce creusage est cessé présentement et il y a eu un fond destiné pour l'entretien des machines qui valent bien encore 40.000 liv. et qui sont insuffisantes pour achever tout le curement de ce port, en lui donnant un fond partout non seulement pour les galères mais encore pour les plus grands vaisseaux.

Il a été fait 30 toises courantes de quais, vis-à-vis de la chapelle et le fond a été réglé pour en faire encore 20 toises la présente année.

On doit aussi achever les parapets de brique à l'épreuve de la petite redoute ou plateforme qui est autour du fanal, percés pour 14 pièces de canon, et mettre la nouvelle lanterne qui a été faite au-dessus de la tour.

Il y a une autre redoute à machicoulis du côté de la hauteur de Béarn, faite au tiers de sa hauteur, et une autre redoute achevée avec son enveloppe dans la presqu'île, avec du logement à pouvoir retirer plusieurs ouvriers, outils et provisions.

Et sur ce Rousselot de conclure :

Quant aux ouvrages à faire à ce port, il semble que l'on ne saurait trop faire d'attention sur son importance et sur les raisons qu'il y a d'en exécuter entièrement le projet général de 1680, et, en attendant, de profiter des machines qui sont toutes faites pour enlever chaque année une partie des vases, dont chaque toise cube peut coûter un écu y compris l'entretien des machines, dont il n'en peut être enlevé que 12 à 13.000 toises par an tout au plus avec le nombre de six machines qui sont faites.

Le mémoire de 1700, dont nous venons d'extraire ces citations, nous renseigne sur l'état des autres places

Digitized by Google

fortes du Roussillon et suit le même ordre que celui de 1686. A propos de chacune d'elles vient en tête la nomenclature longue, sèche, minutieuse de ce qui a été fait depuis 1678, puis la nomenclature pas aussi longue, mais aussi minutieuse et sèche « de ce qui reste « à faire pour l'exécution des projets de M. de « Vauban. »

A Collioure, à Bellegarde, au Fort-les-Bains, à Villefranche et à Salces, Rousselot constate combien sont importants les travaux réalisés. Ceux de Montlouis le sont encore davantage ; malheureusement, comme il a fallu créer une ville, à la hâte, avec des matériaux de qualité médiocre, bien des constructions ont vieilli en peu d'années. « Aux premières réfections considérables qui « se feront dans les vieilles casernes », lit-on dans un article. Et ailleurs : « Bâtir le petit château ou châtelot « à la place de l'ancien ».

De toutes les places frontières, celle de Prats-de-Molló a été la plus négligée après Port-Vendres. On a relevé ses murs, mais mal. Le fort Lagarde n'est pas terminé, et cependant, dit-il, « il marque l'importance de ce poste, « sur lequel les ennemis ont toujours formé leurs « desseins. En effet il les rend maîtres d'une grande « chaîne de montagnes, qui commande à toute la plaine « du Roussillon et qui ôterait la communication de « toutes les places à moins d'avoir des escortes considé- « rables. »

Naturellement, dans ce mémoire, Perpignan attire principalement l'attention de Rousselot. La fortification proprement dite de la ville, bastions, remparts, demi-lunes, parapets, fossés, glacis, tout lui paraît à peu près

Digitized by Google

terminé. La Villeneuve est en communication avec l'ancienne depuis l'ouverture de la porte du Sel et la construction du pont sur la Basse. Le canal de décharge de la Basse fonctionne à merveille. Le grand pont de la pierre a été prolongé « de six grandes arches de 54 toises « courantes de chaussée, auxquelles il ne reste que le « garde-fous et le pavé à faire et à prolonger la chaus- « sée encore de 25 toises et faire le profil des rampes de « descente entre l'ancien et le nouveau pont ». La citadelle elle aussi est dans un tel état qu'elle peut supporter un long siège. « Il a été mis, dit Rousselot, « 34.000 palissades avec des litteaux à proportion en « provision dans la citadelle pour servir à palissader « dans le besoin des chemins couverts et ceux de la « ville. »

Aussi ce qui reste à faire est relativement peu considérable. Je note, entre autres réclamations concernant la citadelle, celle que formulait déjà Vauban en 1669 : « Raser toutes les maisons de la ville qui sont trop « proches des glacis, le couvent de Sainte-Claire, la « paroisse de la Réal et le couvent des Carmes dont « l'église servira de paroisse. » Les observations qui ont trait à la ville reproduisent la plupart des *desiderata* de Vauban dans son mémoire de 1686. Le faubourg n'a pas encore son mur d'enceinte; les remparts de la Villeneuve ne sont pas encore raccordés à ceux de la Ville, et on n'a enlevé des hauteurs Saint-Jacques que 31.000 toises de terre. Qu'on ôte au plus tôt le petit moulin à huile qui est derrière le bastion 33 de la Villeneuve, puis qu'on améliore de ci, de là les parapets, les fossés, etc., et l'œuvre de Vauban sera complète.

Digitized by Google

Il restera bien encore à construire des bâtiments militaires mais, avant toutes choses, il faudra réaliser les projets du maître sur la Villeneuve.

Faire la communication de la nouvelle avec l'ancienne à travers de la rivière de la Basse conformément au projet de M. de Vauban, en revêtir les quais de la part d'autre, raser l'ancienne muraille de la ville depuis 26 jusqu'à 31, distribuer tout le terrain pour bâtir suivant les rues et la place d'armes [1], y construire encore des casernes dont on manque pour les troupes de la garnison. Cet article me paraît des plus pressés parce que, comme l'on manque de logement dans l'ancienne ville, plusieurs particuliers ont déjà bâti dans la nouvelle sans suivre aucun allignement.

X. — Appréciation de l'œuvre de Vauban par Joblot en 1718

Nous pourrions, nous devrions même clore là notre mémoire. Le tableau que nous publions en appendice prouve à lui seul, par la modicité des crédits votés tous les ans, que la Cour se désintéresse du Roussillon. D'ailleurs Rousselot quitte la direction des travaux en 1704 et Vauban meurt le 30 mars 1707. Un résumé sommaire des volumineux mémoires rédigés en 1718 par Joblot au point de vue historique, économique et stratégique de chacune des places fortes du pays, avec une appréciation des projets de Vauban, contribuera, croyons-nous, à faire

[1] Il existe au Génie (Perpignan. Art. VI), un plan de la ville neuve fort curieux. La place d'Armes dont parle Rousselot se trouve au débouché du pont actuel sur la Basse ; elle est plus large que celle qui existe aujourd'hui, soit du côté gauche, soit du côté droit de ce pont.

Digitized by Google

ressortir les résultats de l'œuvre entreprise. Il servira à la fois d'épilogue et de conclusion critique à notre étude, Joblot ayant assez vécu sous le maître pour se former à ses leçons et lui ayant assez survécu pour le juger impartialement.

Salces [1]. — Les archives du génie ne possédant pas le mémoire de Vauban de 1679 sur Salces, et les observations de celui-ci dans l'Etat général de 1686 étant fort sommaires, il est impossible de contrôler les opinions de Joblot. Elles sont sévères pour la place et pour les habitants de Salces. Après avoir raconté d'après le P. Llot les origines du château dont il attribue la fondation à l'année 1497, après avoir constaté ensuite que le village de Salces compte 86 feux et 60 habitants seulement en état de porter les armes « fainéants et opiniâtres, Joblot fait la critique de la place. Il y trouve trois défauts.

Le premier « est d'être trop petite et de trop peu de défense pour la petite capacité des ouvrages. » Le second vient du peu de logement pour les troupes. « Il n'y aura, « dit-il, de la place que pour 200 habitants et le nombre « de 500 ne suffirait pas pour défendre les chemins cou- « verts, les ouvrages détachés et le corps de la place. » Le troisième est dû à la proximité des montagnes qui la commandent.

« Cette place, observe-t-il fort justement, était très « nécessaire aux Espagnols lorsqu'ils étaient maîtres du « Roussillon, elle nous bouchait l'entrée dans leur pays « par ce passage, mais au contraire, nous étant dans le

[1] Génie. Perpignan Art. I, nº 4. Le mémoire est du 30 janvier 1718.

Digitized by Google

« Roussillon, l'ennemi dans Salces, nous ôterait la com-
« munication avec le Languedoc de ce côté, si elle venait
« à être prise par un événement extraordinaire et
« imprévu. »

Si le roi jugeait bon cependant de conserver Salces il ne fallait pas l'abandonner comme durant les quinze dernières années. Et Joblot de décrire en détail toutes les réparations qu'il jugeait nécessaire ; elles atteignaient la grosse somme de 263.678 liv. 0 s. 3 d.

Perpignan. — Le mémoire de Joblot[1] sur cette place formerait un gros volume. En tête voici un long récit des origines historiques de la cité d'après Bosch ; puis viennent les renseignements économiques. « Les environs,
« dit-il, sont beaux et fertiles en blés, vins et huiles
« lorsque les années sont heureuses... Avant 1693 les
« jardins étaient remplis de quantité de très beaux
« orangers, depuis cette année ils ont encore été gelés
« par l'hiver de 1709 et ont bien de la peine à repren-
« dre. » Notons les curieux détails suivants sur la vigne :

Les vignobles sont situés dans des terres qui ordinairement ne peuvent servir à autre usage, comme dans ce terrain plein de gravier et de cailloux ou sur des hauteurs qu'on appelle aspres. Ces vignobles ont été fort étendus pendant la guerre et produisent quantité de vin, qui, par le peu de troupes qui sont en province depuis la paix, est devenu à très vil prix quoiqu'il en passe quelque quantité du côté de Campredon et en Cerdagne. Les vins y sont à présent fort bons, surtout à Perpignan et aux environs, depuis qu'on a pris la méthode de le faire à la française, en ôter la grappe et le laisser cuver 2 ou 3 jours au plus, ce

[1] Génie. Perpignan. Art I, nº 3.

Digitized by Google

qui le rend clairet et de très bon goût. Cette manière n'est en usage que depuis peu. Auparavant les paysans faisaient un vin couvert, noir et sans esprit, ce qui ne provenait que parce qu'ils le laissaient cuver pendant 15 jours et n'en ôtaient pas la grappe...

Suivant Joblot, Perpignan compte à cette époque 2.476 maisons, 689 à Saint-Jean, 316 à Saint-Jacques, 380 à la Réal, 592 à Saint-Mathieu, 44 au Faubourg, 55 à la Villeneuve, et 4.000 habitants, femmes et enfants non compris.

Leur caractère, dit-il, est d'être fainéants, opiniâtres dans leurs sentiments et assez glorieux. Cependant ils s'adonnent au travail plus qu'ils ne faisaient il y a 25 ans, et s'ils ne sont pas si laborieux que les français, ils le sont beaucoup plus que les espagnols. Le nombre en état de porter les armes peut aller à 1000 hommes. On mit sur pied en 1691 un régiment de 20 compagnies de 50 h. Chacune, moitié commandées par les gentilshommes, moitié par les bourgeois nobles, mais il eut bien de la peine à se soutenir. Ce régiment était employé à garder la ville.

Perpignan est une ville cléricale ; car elle a 4 paroisses et 145 chanoines ou bénéficiers, 13 couvents d'hommes et 181 religieux, 4 couvents de femmes et 116 religieuses. Elle est aussi ouvrière ; elle a, en effet, 30 confréries entre lesquelles se répartissent 1.250 maîtres et 401 garçons. Elle avait été industrielle. « Il est sûr « qu'au commencement du siècle passé il y avait plus « de 500 métiers de tisserand à laine et autres *artis-* « *tes* à proportion, mais ces manufactures sont entiè- « rement tombées. » Joblot en attribuait la cause soit à la démolition de grande quantité de maisons qu'ils occupaient, soit, et c'était plus exact, à la libre concurrence

Digitized by Google

des draps du Languedoc, de qualité meilleure et à plus bas prix.

En poursuivant son enquête, Joblot note trois citernes, six puits publics et 725 puits particuliers; seize moulins dans la banlieue capables de moudre 225 charges de blé en 24 heures; deux fours à l'usage de la garnison, trois au roi dans la citadelle, 13 banaux, 23 appartenant à des boulangers, total 41 pouvant cuire par fournée 18.817 rations de pain, et 112.902 dans la journée.

Après quoi il passe à l'examen des bâtiments militaires. La caserne Saint-Martin a 93 chambres à 2 lits, et à 3 soldats par lit; donc elle peut loger 558 hommes. La caserne des Grands Carmes, avec ses 51 chambres à 2 lits, peut en loger 306; Saint-Jacques, 800, plus 160 chevaux dans les salles du rez-de-chaussée. Qu'on ajoute un troisième lit à Saint-Martin et aux Grands Carmes, soit 432 hommes de plus, et les trois casernes pourront, un peu étroitement sans doute, contenir 2.096 hommes. Comme celles de la citadelle sont faites pour 1.202 hommes, au maximum pour 1.400, il en résulte que Perpignan hébergerait aisément 3.496 soldats. Les trois hôpitaux, ayant 180 lits à deux malades par lit, recevront aisément 360 malades, 560 en utilisant d'autres locaux en cas de siège.

Ajoutez à cela les deux arsenaux, celui des Grands Carmes et de la Villeneuve, la fonderie des canons près des Minimes, les 88 canons placés sur les remparts de la ville, les 39 de la citadelle, la réserve de 37 pièces, 14.793 mousquets ou fusils, 517 vieux fusils, 647 hallebardes, 1.094 bayonnettes, et vous aurez une idée de toutes les ressources militaires de Perpignan en 1718.

Digitized by Google

Quoi de plus facile dès lors que de défendre une place comme celle-ci. Après avoir rappelé ce qu'elle était avant 1678, ce dont Vauban l'a pourvue, Joblot ajoute: « Quant « au fort et au faible de la place on pourrait dire que « ce serait une place parfaite si les ouvrages du projet « de feu M. de Vauban et les trois contregardes que « nous avons ajoutées étaient une fois faites (quoique le « Génie fournit toujours quelque chose de nouveau à « augmenter), l'ennemi serait embarrassé pour fournir « son attaque et pour choisir de la Ville ou de la Cita- « delle. » Il semble qu'après de telles déclarations, les demandes d'argent vont être minimes; cependant, quand Joblot dressera le bilan des dépenses, il arrivera à la grosse somme de 3.031.505 liv. 11 s.

Collioure [1]. — Nous avons rapporté l'opinion invariable de Vauban sur l'inutilité de cette place. Joblot est d'un avis tout opposé. Il expose d'abord l'état de la ville, comptant 350 maisons, 312 chefs de famille, en tout 1.400 habitants, soit 743 hommes et 657 femmes, tous « opiniâtres dans leurs sentiments mais assez laborieux », les uns répartis en 21 métiers, les autres employés à la pêche de la sardine avec de modestes bateaux. Les ressources de Collioure lui paraissent modestes; elle possède seulement un moulin, trois boulangeries, et ses bâtiments militaires sont à l'étroit dans le Miradou, capable de loger 360 soldats, ou dans le château qui en peut contenir 200. Quant à son artillerie elle est faible : 35 canons en fonte et 6 en fer. Malgré cela, depuis que Saint-Elme existe,

[1] Génie. Port-Vendres Art. I, nº 10. Le mémoire de Joblot est du 10 mai 1678.

Digitized by Google

comme des fortifications ont été élevées à Port-Vendres, puisque d'autre part la Massane a une bonne muraille de cinq pieds, Joblot conclut :

« Toutes ces difficultés contribuent à la bonté de « Collioure qu'il convient de mettre en bon état ».

Sur ce il multiplie les *desiderata*, tant et si bien, que d'Asfeld ajoutant aux siens, la dépense s'élève à 335.960 liv, 6 s. 10 d. pour une ville que Vauban eût voulu raser. Ce n'est pas tout. On se rappelle l'enthousiasme de ce dernier pour Port-Vendres. De cette place, Joblot n'en dit qu'un mot en passant dans son mémoire. Se proposait-il de lui consacrer une étude spéciale et cette étude serait-elle perdue? Cette hypothèse ne paraît pas probable, et l'on peut présumer sans crainte de se tromper que le silence du disciple est un abandon des idées du maître.

Bellegarde[1]. — L'indépendance de vues manifestée au sujet de Collioure s'affirme encore dans ce nouveau mémoire. L'exposé historique ayant été fait rapidement, faute de détails connus, et l'exposé économique non moins vite, faute d'habitations autour de la place, Joblot entre dans l'examen de sa valeur stratégique. Il constate d'abord, en passant, que si Bellegarde commande les cols du Perthus et des Panissars, celui de la Portelle qui est excellent pour la cavalerie est hors de la portée de son canon. Il remarque ensuite que la place a un grand défaut, celui d'être trop petite. « On aurait pu, dit-il, « gagner 10 toises et même plus du côté des Panissars,

[1] Génie. Bellegarde. Art. I. nº 3.

Digitized by Google

« mais le poligone était fermé lorsque feu M. de Vauban « fit le projet du reste ... Pour épargner le rabaissement « de la place et le rocher qu'il aurait fallu enlever et qui « aurait coûté 25.000 écus, M. de Vauban ordonna la « deuxième enceinte, qui donne un coup de collier pour « y arriver, mais qui cependant a un bon retranche- « ment. »

Cette deuxième enceinte n'est pas malheureusement assez bien défendue du côté des Panissars. Aussi propose-t-il des travaux considérables, pour la somme de 300.504 liv., 17 s. 6 d. Alors seulement la place avec ses cinq citernes contenant 1.090.944 pots du pays, avec son puits pouvant fournir par jour 1392 pots, avec ses six fours, avec ses 65 chambres pour 543 soldats, avec ses 24 canons en fonte, etc., etc., pourra affronter sans inquiétude les longueurs d'un siège.

Fort-les-Bains. — On pouvait en dire autant de cette place. « Feu M. le maréchal de Vauban, déclare Joblot, « disait qu'on pouvait regarder ce fort comme une bonne « gentilhomière dans laquelle on peut essayer les for- « malités d'un siège réglé, car à proprement parler elle « n'est bien attaquable que par la venue à la redoute I « (chemin du fort) qui est fort étroite. Les défauts de cet « ouvrage sont de n'être pas fini et en bon état et de se « parer du commandement de la montagne devant le front « 1 et 12. » En conséquence Joblot ordonnait l'exécution complète du plan de Vauban et estimait à 23.556 liv. 4 s. 5 d. les dépenses à effectuer.

Le mémoire contient, comme tous les autres, des renseignements un peu sommaires sur le pays. Il signale

Digitized by Google

aux Bains 19 feux, 15 familles ou gens mariés, 134 femmes ou enfants, 3 garçons de 18 à 30 ans, un soldat ; à Arles 112 feux, 110 familles, 134 enfants, 17 soldats et 20 miquelets ; dans les environs 4 moulins capables de moudre 10 charges de blé, 2 fours dans le fort, une boulangerie aux Bains, une maison servant d'hôpital pour 20 malades. Comme artillerie, il n'y a que 9 canons de bronze et 4 de fer. Décidément, Joblot a raison de reprendre le mot de son maître et d'appeler Fort-les-Bains « une bonne gentilhomière ».

Prats-de-Molló [1]. — Dans son mémoire sur cette place, Joblot se montre plein de préventions contre ses habitants.

Ils sont, dit-il, environ trois cents sans les femmes ni les enfants, leur caractère est d'être entêtés comme au reste de la province et un peu fainéants, bons soldats dans leurs montagnes et près de leurs maisons. Le secours qu'on en peut tirer ne consiste qu'en la personne de ceux qui sont en état de pouvoir porter les armes au nombre de 150 environ.

Il est plus vrai dans le reste. Après avoir noté que la ville a deux églises, quatre curés et dix prêtres, quatre consuls, un bayle, dix corporations comptant 142 maîtres et 37 garçons, il ajoute :

Il se fait dans cette ville environ 6.000 cannes de drap tous les ans, et ce commerce qui autrefois était florissant diminue tous les jours, tant pour la misère du temps que par des droits de boule, que ces étoffes paient aux fermes du roi, et qui sont inconnus dans les autres provinces du royaume.

[1] Génie. Prats-de-Molló. Art. I. nº 3. Le mémoire est du 25 fév. 1718.

Digitized by Google

Il y a dans le terroir de cette ville deux forges de fer, qui rendaient autrefois 80 quintaux par semaine, mais elles chôment aujourd'hui parce que les droits que ce fer paie aux fermes consume tout ce que les entrepreneurs pourraient y profiter.

On compte que les draps ou le fer produisaient au pays environ 8000 pistoles tous les ans et que pour les remettre sur le même pied et au même état, les habitants demanderaient seulement qu'on supprimât ce droit de boule pour leurs draps et qu'on amoindrît ou modérât un peu les droits de sortie sur le fer, ce qui ne diminuerait rien aux fermiers, eu égard à la consommation qui serait beaucoup plus grande.

Ces inconvénients ne sont pas les seuls qu'ait apportés l'annexion.

Il y a pas de casernes à la ville, continue Joblot. Les officiers et les soldats logent chez le bourgeois, ce qui incommode fort les habitants, parce que bien souvent le soldat et le paysan avec sa famille n'ont que la même chambre. Il n'y en a pas non plus pour la cavalerie qui loge chez les bourgeois.

Après ces considérations générales, Joblot entre dans l'exposé des ressources militaires de la place, signale 18 moulins qui « tournent par intervalles » et peuvent moudre 80 charges de blé en 24 heures ; des fours « pou- « vant cuire 118.000 rations de pains en 24 heures « quoique avec un embarras fort grand » ; un hôpital placé chez un particulier ; un arsenal de 18 toises de superficie au château ; 13.500 armes à feu et 13 mauvais canons. Tout cela est médiocre.

Non moins médiocre est la fortification de la ville. « Cette enceinte, dit-il, est de quatre pieds d'épaisseur « plus ou moins selon les fondements des vieilles murail-

Digitized by Google

« les, sans presque point de défense que quelques tours « du côté de la rivière, etc. » Le fort Lagarde serait parfait si on avait exécuté tout ce que demandait Vauban. « Ce sera un grand avantage pour ce poste, qui est « comme il est dit à la tête du Vallespir ». Il ne reste donc qu'à le terminer au plus tôt et à entourer la ville de nouveaux travaux de défense propres à la mettre à l'abri de toute attaque: projet considérable puisque le devis est estimé 269.478 liv. 3 s. 7 d.

Villefranche [1]. — Les observations sur les habitants de Villefranche ressemblent fort à celles que nous venons de citer.

La ville renferme, dit-il, 500 personnes de tout âge et de tout sexe, parmi lesquelles il y a 147 chefs de famille et 150 propres à porter les armes, qu'ils auraient naturellement, ayant cela de commun avec la Catalogne, avec lesquelles ils ont un grand commerce par rapport au voisinage et à leurs alliances. L'esprit de ce peuple approche fort du caractère catalan, brusque et grossier dans ses manières.

Comme Prats, Villefranche a souffert de l'annexion. Les 13 corporations comptant 39 maîtres et 26 garçons végètent, et les manufactures végètent aussi.

Il n'y a point de manufacture que celle des cuirs, établie au faubourg de cette ville et qui fournit aux lieux circonvoisins qui produit tous les ans pour 3000 liv. de marchandises qui consiste en toutes sortes de cuirs forts et minces. Il y a soixante ans que cette ville fleurissait par les manufactures de toute sorte de draps dont elle faisait commerce avec les étrangers, et l'on voit encore à Messine leur magasin de la fabrique des draps de Villefranche-en-Conflent.

[1] Génie. Villefranche. Art. I, nº 4. Le mémoire est du 17 février 1718.

Digitized by Google

Les guerres et la liaison que ces peuples avaient avec la Catalogne les ont obligés à abandonner la ville, les gens de bualité qui y passaient les étés se sont retirés ailleurs, et il n'y a plus aucune ombre de commerce. Il ne serait pas difficile de rétablir les manufactures de Villefranche si Sa Majesté, pour engager les marchands à venir en cette ville, voulait leur accorder des privilèges et des avantages tels qu'ils conviennent aux négotiants, lesquels pourraient s'établir au faubourg pour y travailler en toute liberté, la ville étant trop petite pour leur commerce.

Au point de vue militaire, Villefranche n'a pas à se préoccuper de l'eau à cause de la Tet ; un moulin peut lui fournir « 18 sacs de farine qui produisent 1.900 « rations » ; les fours, un de la ville, trois des boulangers, plusieurs des habitants, pourraient cuire quotidiennement 8.000 rations; les casernes peuvent loger 300 soldats; un hôpital et deux arsenaux sont installés chez des particuliers ; il existe 14 canons et plus de 7.000 armes à feu. Ajoutez à cela les bâtiments du château, ses fours, ses casernes pour 108 hommes, ses magasins de poudre, ses 11 canons, ses 100 armes à feu, et vous aurez une idée de ce qu'était la place à cette époque.

Les fortifications étant bonnes, il semblerait que les améliorations que va proposer Joblot ne seront pas considérables; elles atteignent cependant la somme de 214.275 liv. 6 s. 3 d., soit 96.794 liv. 17 s. 2 d. pour la ville et 117.480 liv. 9 s. 1 d. pour le château.

Montlouis [1]. — Le mémoire de Joblot sur cette place contraste avec les précédents. Des 230 habitants, il dit :

[1] Génie. Montlouis. Art. I, n° 8. Le mémoire est du 20 avril 1718.

Digitized by Google

« Leur caractère est d'être fort laborieux et fort atta-
« chés aux intérêts de la patrie, étant aussi bon fran-
« çais que ceux qui habitent dans le cœur de France. »
Il voudrait pour eux une église, car s'il y a en une
« très belle » dans la citadelle, « il n'y en a point à la
« ville ; mais on fait servir à cet usage un corps de
« garde de la porte de la ville qui ne saurait contenir
« la moitié des habitants. » Les gens de métiers sont peu nombreux, 21 maîtres, 9 garçons ; leur nombre s'accroîtra avec le temps.

La place lui paraît suffisamment pourvue de bâtiments. Les fours de la ville pourraient cuire 3.600 rations de pain par jour et ceux de la citadelle 7.200; les casernes peuvent loger 1.900 soldats; l'arsenal est excellent; les magasins aussi; l'artillerie compte 49 pièces et la salle d'armes est suffisamment pourvue. Enfin les fortifications sont bien faites.

Quelque satisfaisante qu'ait été l'enquête sur Montlouis, Joblot devient pessimiste dès qu'il aborde la question des qualités ou des défauts de la place. Il constate tout d'abord qu'elle ne commande pas les passages de la Cerdagne. « On ne pourrait guère disputer, ajoute-t-il, les
« avenues à l'ennemi qui peut venir par le col del Régat
« et la Perche sur un grand front ou même par la mon-
« tagne du côté du couchant qui forme des rampes
« douces, et il lui sera fort facile de tirer ses vivres de
« la Cerdagne qui est un pays abondant en blé et en
« fourrages et soutenir ses convois avec peu de troupes ».
A quoi bon dès lors, semble-t-il, peut servir une telle place ?

Une note marginale corrige fort à propos cette impres-

Digitized by Google

sion pessimiste. Joblot [1] y déclare que, si l'ennemi peut facilement trouver des vivres, « la difficulté d'y amener « des canons n'est pas peu considérable à cause de l'éloi- « gnement des places qui sont aux espagnols, les mau- « vais chemins à accommoder pour les conduire ou de « Gérone ou de Barcelone ou de Berga qui en est la « plus prochaine, mais où il y en a fort peu étant une « fort petite place. Le plus expédient pour eux serait « d'en faire à Puycerda comme ils l'ont pratiqué du « temps que cette place était fortifiée, laquelle est pré- « sentement entièrement démolie. S'ils prenaient ce parti « il faudrait donc commencer par la fortifier ou du « moins la mettre dans un état d'assurer les ouvriers et « les matières pour faire du canon ».

Et l'auteur de la note de conclure que, ces temps-là n'étant pas proches, on pouvait ne pas trop s'en préoccuper. En attendant il fallait consacrer tous ses soins à l'amélioration de la place de Montlouis, pour laquelle un devis de travaux était dressé de la grosse somme de 741.011 liv. 18 s. 4 d.

Conclusion. — Toutes ces estimations de Joblot sur les huit places du Roussillon que nous venons d'énumérer, s'élevaient à la somme de 5.279.970 liv. 8 s. 2 d., presque autant que ce que l'on avait dépensé sous Vauban de 1679 à 1694. Or, depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'ancien régime, au 31 décembre 1790, on ne devait employer que les deux tiers de la somme

[1] Nous supposons que Joblot est l'auteur de cette note et qu'ayant été oubliée par le copiste, elle a été ajoutée ensuite, car elle est sûrement de la même époque que le mémoire.

Digitized by Google

projetée, 3.875.267 liv., aux fortifications de la province, parfois en améliorations importantes, le plus souvent en entretiens ou réparations.

Pendant cette période une seule place, celle-là même que Joblot a oubliée, appelle l'attention de l'historien. Longtemps méconnue par Louvois, elle a pris faveur durant les dernières années du XVIIe siècle, et Vauban, avant de mourir, a pu espérer la réalisation de ses vœux; mais Joblot a succédé à Rousselot et ne partage pas ses vues. De 1694 à 1772 on n'a consacré aux travaux de Port-Vendres que 260.464 liv. tandis que Collioure en a absorbé 643.835. Il faudra, à la fin du XVIIIe siècle seulement, l'intervention puissante d'un homme, que rien ne préparait à une telle mission, le maréchal de Mailly, pour avoir raison des hésitations des ingénieurs de Paris et de Perpignan. En 19 ans, de 1772 à 1790, le budget des dépenses pour cette place atteindra le chiffre énorme de 1.482 472 liv., presque le double de ce qu'on accordera durant cette époque aux huit autres places de la province. Alors seulement le rêve de Vauban sera près de se réaliser.

Digitized by Google

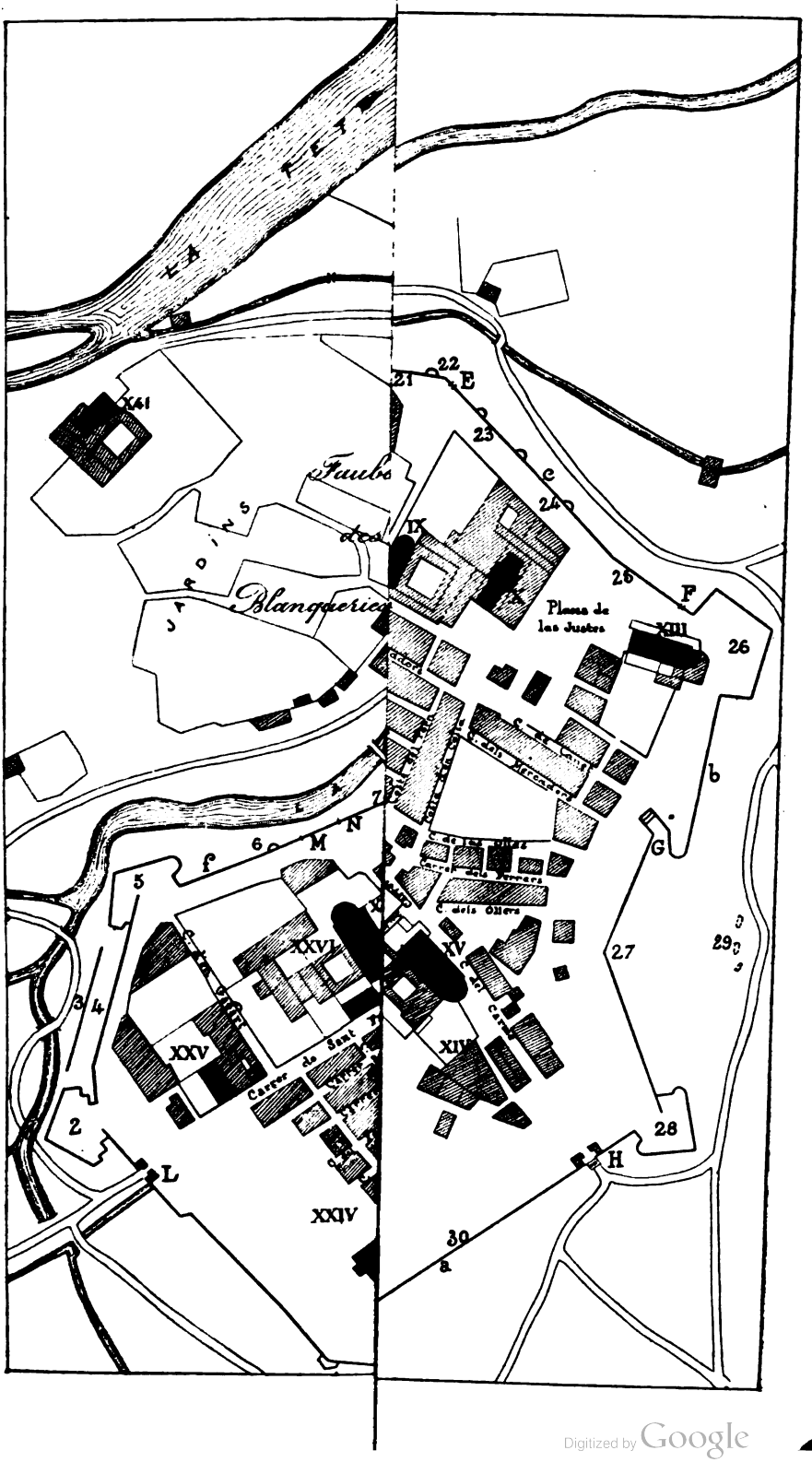

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉCIT DU SIÈGE DE FORT-LES-BAINS

EN 1674

Par M. Sylvestre DUBRUELH.

A la fin de 1673, que feu mon père mourut et feu M. de Boisreclou, gouverneur de Fort-les-Bains qui avait voulu aller lui-même brûler quelques hameaux dans le voisinage de Massanel ayant été pris avec tout son détachement, j'eus ordre de me rendre au Fort-les-Bains, et on me donna une commission pour y commander, ce que les majors ne faisaient pas en ce temps-là sans une commission particulière.

Comme M. de Schomberg venait d'être nommé pour venir commander en ce pays-ci et qu'il projetait d'entrer dans le pays ennemi, il m'avait accordé de servir auprès de lui, en qualité d'aide de camp. Ne voulant point m'enfermer inutilement dans une place et ayant pris le devant pour faire préparer plusieurs choses qu'il m'avait ordonnées, je me tins auprès de M. Lebret qui commandait dans le pays, attendant l'arrivée de M. de Schomberg. Mais les ennemis l'ayant prévenu pour soutenir les conspirations qu'ils avaient fomentées à Perpignan et étant entrés par le col du Porteil (en sorte que sept escadrons que je comptai passèrent la rivière du Tech assez près du Boulou et tournèrent vers Céret), je dis à M. Lebret que le Fort-des-Bains étant sur mon compte et en étant responsable au roi, je ne pouvais me dispenser de m'y jeter, d'autant plus que, n'ayant avec lui que trois bataillons de nouvelle levée et 500 chevaux avec quelques sometents, il n'était pas en

Digitized by Google

état de faire tête aux ennemis, et m'assura qu'il voulait se retirer à Perpignan. Et ayant approuvé mon dessein, il me donna une escorte de sometents avec lesquels je fus obligé de prendre le chemin d'Oms et de Taillet pour me rendre au Fort des-Bains, celui de Céret étant déjà occupé par les ennemis.

J'y arrivai un samedi qui était, je crois, le 20 de mai, et j'y fus investi le lundi par les miquelets et par les peuples de la montagne qui s'étaient tous révoltés contre nous et qui, ayant occupé toutes les montagnes voisines, nous tiraient continuellement, tous les coups portant dans la place ; en sorte qu'on ne pouvait paraître dans les bastions, où je me blindai le mieux que je pus par le moyen de quelques planches et palissades que je trouvai dans la place. Elle était si dépourvue de toutes choses que je n'y trouvai que très peu de farine mais seulement du blé, dont on ne pouvait moudre que deux sacs par jour, et il en fallait sept pour la subsistance.

Ce qui me fâchait le plus, c'est que je n'avais ni médicament, ni chirurgien, ni pas une vieille troupe mais seulement des Compagnies de nouvelle levée et des officiers sans expérience et fort peu de bonne volonté. Il n'y avait que le corps de garde, dont les murs étaient fort minces, sans chemin couvert, mais seulement un tas de terre du décombre de la pointe de la montagne, où était l'ancienne tour que l'on avait coupée pour asseoir la place.

Je conservai le village, tant que je n'eus affaire qu'à des miquelets et à des paysans, de même que la maison Carrée qui est au bout du faubourg où je tenais une garde, jusqu'à ce que les troupes réglées arrivèrent. Et comme le détail de diverses rencontres que j'eus avec les miquelets — pour les chasser des postes les plus avancés et où nous eûmes quelques officiers et quelques soldats blessés — n'est pas du sujet que je dois traiter ici, je n'en parlerai point, non plus que du détail du siège qui commença après que les ennemis eurent pris Bellegarde, ayant envoyé pour lors quasi toute leur infanterie et 800 chevaux autour du Fort-des-Bains, n'ayant resté dans leur camp de Maureillas

Digitized by Google

que les piquiers et les malades et le reste de leur cavalerie. A leur arrivée je fus obligé d'abandonner le village et la maison carrée dont je ne pus retirer ma garde qu'en engageant une escarmouche avec un gros détachement contre la troupe qui venait de se saisir de ce village et j'eus un capitaine blessé et quelques soldats, après quoi je me trouvai resserré dans mon petit fort.

Les ennemis ayant occupé les principaux postes que les miquelets occupaient auparavant et nous fatigant beaucoup par leur grand feu de même que le grand nombre des paysans qui avaient encore resté sur la montagne, nous eûmes encore plusieurs soldats blessés et la plupart rebutés de même que plusieurs officiers. Ils préparèrent ensuite tous leurs matériaux pour leur tranchée et pour leurs batteries, car c'était en ce temps là leur maxime afin d'avancer plus leurs ouvrages. Je trouvai néanmoins le moyen de faire glisser un soldat le long du Tech jusque au pont d'Arles, à qui ayant donné une composition pour mettre le feu à une grande quantité de fascines qu'il y avait ramassées, elles furent toutes brûlées ; mais cela les détermina à ouvrir leur tranchée plutôt qu'ils n'avaient résolu, de peur que je n'en fisse de même à l'égard des autres fascines et gabions qu'ils avaient fait faire près du village, de l'autre côté de la rivière.

Ils ouvrirent leur tranchée du côté du village, au-dessous d'un plateau qui les mettait à couvert du feu de la place. De quoi m'étant aperçu par le bruit que j'entendis la nuit suivante, étant déjà fort près de ce plateau, je fis couper le mieux que je pus quelques méchants arbrisseaux qu'il y avait dans le précipice, et je fis faire pendant la nuit un mauvais logement sur ce plateau qui enfila leur tranchée et leur fit tant de mal que, ne pouvant soutenir ce petit feu, ils envoyèrent le lendemain, en plein midi, des troupes de leur principal camp, — qui était dans cette plaine qui est au-deça de Palalda derrière ce rideau qui les couvrait de la place — pour attaquer mon logement qui fut si bien défendu par le lieutenant que j'y avais mis qu'il soutint pendant deux heures l'effort de l'ennemi, à la

Digitized by Google

faveur des nouveaux soldats, que j'y envoyais de temps en temps pour remplacer les blessés avec des munitions ; ce qu'on ne pouvait faire qu'à découvert et en essuyant une infinité de coups qu'on tirait des hauteurs voisines ; sans que les ennemis — qui de leur aveu perdirent 200 hommes à cette attaque — pussent jamais forcer mon logement tout mauvais qu'il était. Quoiqu'ils rafraîchissent continuellement leur monde des troupes de leur petit camp qui s'était mis en bataille, je les fis bientôt retirer derrière le rideau par quelques coups de canon que je fis tirer si à propos qu'ils tuèrent un colonel, un enseigne et quelques soldats en sorte que, s'étant rebutés, je conservai mon logement.

J'y fus la nuit suivante pour le perfectionner et je me disposai à en faire un autre pour soutenir celui là et pour en rendre la communication plus facile avec la place, lorsque je m'aperçus, par un grand silence dans leur tranchée où ils avaient laissé quantité de mèches allumées, qu'ils se retiraient. On avait d'autant plus de peine à se persuader que nous avions vu arriver pendant le jour sept de leurs grosses pièces avec plusieurs charrettes couvertes, qu'ils appelaient galères, chargées de provisions. Mais nous jugeâmes que M. de Schomberg — de qui pendant six semaines que nous avions été ainsi attaqués ou exposés au feu des ennemis nous n'avions eu aucune nouvelle — devait s'être approché de leur camp.

En effet, ayant fait reconnaître leur tranchée sans y trouver personne et entendant le bruit de leurs charrettes qui s'éloignait toujours de nous, je commandai un capitaine avec cent hommes pour embarrasser la retraite de ceux du village et pour tâcher d'en prendre quelqu'un. Ce qui me réussit si bien que nous prîmes un capitaine, un enseigne colonelle avec plusieurs soldats qu'on avait laissés pour escorter les munitions qui avaient resté en assez grande quantité dans le village et que je fis porter dans ce fort. Je trouvai qu'ils avaient fait une batterie à moitié côte dans la montée du village à la redoute, en sorte qu'il n'y manquait plus que d'y mettre le canon qui était sans

Digitized by Google

doute destiné pour ruiner cette redoute et, avancer ensuite cette batterie sur l'esplanade pour battre le fort. On me dit qu'ils devaient faire une autre batterie sur la crête qui couvrait leur camp, ce que je n'ai pu croire à cause de l'éloignement, quoique plusieurs coups d'escopette tirés de là eussent percé la fenêtre de ma chambre. Et comme la croupe ou plateau à la faveur duquel ils avaient ouvert leur tranchée est très favorable pour tous ceux qui attaqueront cette place on avait projeté du temps de M. de Saint-Hilaire d'y faire une redoute de même que sur l'autre plateau qui regarde Palalda.

Digitized by Google

Tableau des dépenses pour les fortifications de Roussillon, de 1679 à 1707

Années.	Perpignan et Salses.	Collioure et St-Elme	Port-Vendres.	Bellegarde.	Fort-les-Bains.	Prats-de-Mollo	Villefranche.	Montlouis.	Totaux.
1679	204.439	1.345		56.485	300	200	17.813	95.137	375.719
1680	441 609	4.741		103 891			68.555	358.382	980.178
1681	257 411	7.947		137.624	1.064	1 456	103.384	332.915	841.801
1682	198.357	21.528		78.587	171		60.595	259.074	618.312
1683	277.563	5.900		50.000	5.706	15.494	41.100	230.340	626.103
1684	136.711	13 721		31.201	6.189	9.603	6.727	63.065	267.217
1685	134.957	9 481		61.739		4.257	16.618	104.388	331.473
1686	90 844	27.410		41.992	1.006	20.110	14.792	131.192	327.346
1687	131 8 6			29.832	4.354	9.512	13.201	89.858	281.613
1688	58.129	56.778		24 375	8.445	4.535	15.985	38.335	206.582
1689	65 865	10.459		14.918	14 895	2.653	5.614	19.660	134.064
1690	6.277	36.144		35 339	21.257			15.786	114.803
1691	70.714	2 591		28 694	2.597	2.011	8.613	13.134	128.417
1692	60.614	2.504		22.664	2.597	13.586	8.680	12.624	12.624
1693	4.157	17.110	68.041	10 193	5 718	15.494	1.213	6.165	6.165
	2.145 503	217 665	68.041	727.533	74.299	103.941	382.980	1.770.055	5.490.017
1694	1.000								1.000
1695	2.700	1.522	2.229	400	150	200	1.439	2.002	10.612
1696	4 681	4.911	2.000	769	233	470	510	3.998	17.572
1697	4 898	2.439	49 796	200	100	200	1.500	1.413	60.546
1698	21 651	9.141	54.930	4.234	1.773	500	2.000	7.500	104.729
1699	14.756	5.802	43.598	5.095	2.500	1.890	3.650	11.270	88.361
1700	25.285	13.108	23.917	7 559	2.250	2.322	3.900	13.261	91.602
1701	20.041	5.000	13.000	7 141	1.300	2.098	4.500	11.500	64.580
1702	13 647	2 133	3.345	4.619	804	1.481	3.889	1.791	31.709
1703	22.463	13.789	11 949	7 108	572	1.203	3.144	8.687	68.915
1704	12 528	11.364	8.075	3 920	502	1.323	1.703	7.277	46.692
1705	9 280	7.366	1.447	2.222	234	836	730	1.717	23.832
1706	400	1.500	150	2.056	150	550	700	2.155	7.691
1707	2 900	1.500	150	1.700	150	150	700	1.200	8.450
	159.230	79 575	214.386	47.053	10.718	13.223	28.365	73.771	626.321
1707 à 1773	799 222	564.260	46.078	318.593	101 105	98 506	245.465	356.021	2.519.250
1773 à 1791	411.023	170.284	1 482 472	90 167	21.503	52 280	107.304	137.607	2.179.638

Digitized by Google

DOCUMENTS

RELATIFS

A l'Histoire du département des Pyrénées-Orientales

PENDANT LE XIXe SIÈCLE

Par M. Pierre VIDAL, membre résidant.

LA CHUTE DU 1er EMPIRE

La fin de l'année 1812 avait été marquée par les désastres de la campagne de Russie.

Le 14 février 1813, Napoléon demande au Sénat de nouveaux renforts, qui lui sont accordés, et il reconstitue une puissante armée.

Le 27 mars, la Prusse déclare ouvertement la guerre à la France en s'alliant à la Russie.

Le 15 avril, après avoir conféré la régence à sa femme Marie-Louise, Napoléon quitte Paris pour se mettre à la tête de sa nouvelle armée.

Le 2 mai, il livre la bataille de Lutzen, où nos soldats se couvrent de gloire ; le 20 mai, il culbute les alliés à Bautzen et à Würschen.

A tort, il leur accorde l'armistice de Pleiswitz, le

Digitized by Google

4 juin. Il vient se fixer à Dresde, au palais Marcolini, d'où il fait un appel de 80.000 hommes sur les anciennes classes, et réorganise son armée avec cette rapidité prodigieuse dont il avait donné tant de preuves. Il a accepté la médiation de l'Autriche, dont les prétentions ne sont pas exagérées ; mais, pour son malheur et celui de la France, il ne veut pas faire la paix. L'Autriche s'unit à la Russie et à la Prusse. Les hostilités recommencent dès le 12 août.

Les 26 et 27, Napoléon gagna la sanglante bataille de Dresde, puis il livra la bataille de Leipzig qui dura quatre jours. Après des prodiges de valeur, l'armée française fut contrainte à la retraite, mais, le 30 octobre, les Bavarois unis aux Autrichiens ayant voulu l'arrêter à Hanau, ils furent culbutés ; ce fut toutefois notre dernière victoire en 1813.

Le 9 novembre, l'Empereur rentra à Paris ; il venait de ramener l'armée française sur le Rhin dans l'état le plus déplorable. Les Alliés le suivirent de près.

En Espagne, les armées françaises commandées par le roi Joseph et le maréchal Jourdan avaient été battues à Vittoria par Wellington, le 21 juin 1813. Joseph et Jourdan gagnèrent Pampelune et les gorges des Pyrénées, toujours poursuivis par les Anglais, qui menaçèrent bientôt la frontière de l'Empire.

Le maréchal Soult vint prendre alors le commandement des armées d'Andalousie, du Centre, du Portugal et du Nord réunies en une seule. Elle s'échelonna d'abord dans la vallée de Saint-Jean-Pied-de-Port, puis passa la Bidassoa et rentra en France. Wellington l'y suivit.

Suchet était maître du royaume de Valence et d'une

Digitized by Google

grande partie de l'Aragon, et son armée portait le nom d'*Armée d'Aragon*. L'*Armée de Catalogne*, aux ordres du général Decaen, s'étendait depuis Barcelone jusqu'aux Albères, couvrant la route de France et la frontière des Pyrénées-Orientales. Elle se composait d'un fonds de vieux régiments éprouvés cent fois dans les combats et depuis plusieurs années aguerris contre les catalans, les plus vigoureux soldats de l'insurrection espagnole. Le général Maurice-Mathieu était gouverneur de Barcelone ; le général Maximilien Lamarque commandait la division la plus rapprochée de la frontière : il était chargé de couvrir les communications avec la France, de défendre l'Ampurdan, la Cerdagne, Gérona, et d'assurer l'approvisionnement de Barcelone, où les Anglais ne laissaient rien entrer par mer. Il avait surtout à combattre l'armée du général Copons, et une nuée de *guerrilleros* qui, après chaque combat, se retiraient dans la position centrale de Vich. C'est de là, comme on va le voir, qu'ils menaçaient successivement Manresa, Granollers, Hostalrich, l'Ampurdan et aussi la frontière française par Campredon, Ripoll et la Séo de Urgel [1].

Se sentant découvert après la défaite de Vittoria, Suchet avait évacué le royaume de Valence et renoncé à l'Aragon pour défendre la Catalogne. Il avait donc

[1] Voir pour le récit général :
Mémoires du Maréchal Suchet, duc d'Albuféra, sur les campagnes en Espagne depuis 1808 jusqu'en 1814. Paris, Anselin, 1834, 2 vol. in-8 ; *Mémoires sur la Campagne du Corps d'armée des Pyrénées-Orientales commandées par le général Duhesme*, en 1808, *suivis d'un précis des campagnes de Catalogne de 1808 à 1814*, par G. Lafaille. Paris, Anselin, 1835 ; *Mémoires sur la campagne du Corps d'armée des Pyrénees-Orientales*, par le général Duhesme.

Digitized by Google

gagné Barcelone, après avoir fait sauter les ouvrages de Tarragone, ne laissant des garnisons que dans cinq ou six places, dont Tortose et Lérida. Le duc d'Albuféra se retirait sans avoir été battu.

Il trouva la Catalogne organisée en préfectures françaises sous la direction des conseillers d'Etat de Chauvelin et de Gérando. Il prit tous les services sous sa direction, le pays étant en état de révolte et de guerre. L'armée d'Aragon se fondit dans l'armée de Catalogne, dont le maréchal prit le commandement. Le général Decaen était rentré en France. Cette armée de Catalogne présentait une force d'environ 32.000 hommes, appuyée sur Gerona, Figuères et les Pyrénées.

Les bandes de *guerrilleros* redoublèrent d'audace, et l'on verra qu'elles allèrent jusqu'à envahir nos communes de Lamanère et de Prats-de-Molló. C'est à peine si nous avions une poignée de troupes dans le département, où commandaient les généraux Baudouin et Duranteau.

Les gardes nationales étaient appelées à la garde et à la défense des places fortes : Napoléon avait formé des *cohortes* comprenant les classes les plus vigoureuses de la population ; elles représentaient cent bataillons d'hommes faits et déjà disciplinés.

Cependant l'armée de Catalogne allait en diminuant. Un jour, en vertu d'un décret de l'Empereur, toutes les troupes allemandes et italiennes qui en faisaient partie furent désarmées. La mesure s'exécuta sur le 1er régiment d'infanterie légère Nassau et sur les chevaux-légers westphaliens. De ce fait 2.000 italiens, 2.400 allemands et 100 gendarmes quittèrent l'armée et rentrèrent en France.

Digitized by Google

Napoléon s'était décidé à traiter avec Ferdinand VII pour lui restituer son royaume. On sait que le roi d'Espagne était détenu à Valençay avec les princes. Le duc de San-Carlos, personnage considérable, autrefois l'un des familiers de Ferdinand VII, était lui-même en surveillance à Lons-le-Saulnier. L'Empereur l'employa pour conclure le traité de Valençay, et il le chargea de le porter en Espagne, en observant le plus complet incognito. Nous verrons que le duc passa par Perpignan dans les derniers jours de décembre 1813 et qu'il franchit la frontière par Le Boulou et le Perthus. Le maréchal Suchet, qui s'était momentanément transporté à Gérona (car il avait encore son quartier-général à Barcelone), assura son passage à travers la Catalogne, sans que le secret fut trahi.

En ce moment même, les armées alliées passaient le le Rhin. La France était envahie par le Nord et par le Midi, car Wellington marchait sur Bordeaux.

L'état moral du pays était pire que son état matériel. Au commencement de 1813, « la France silencieuse et morne », selon l'expression de Duruy, lui avait encore livré ses enfants; les nouvelles levées se firent avec rapidité et sans résistance; puis, l'empereur fit appel aux anciennes classes; c'était épuiser le pays. La nation était irritée de ce qu'il n'avait pas profité des victoires de Lutzen et de Bautzen pour conclure la paix. La révolte contre le régime impérial commençait. L'on verra même, par le premier document que nous publions ici, que dès le mois de janvier 1813, un rapport de police avoue que « l'esprit public, à Perpignan, paraît être véritablement mauvais. » C'était pire en décembre, quoi qu'en aient

Digitized by Google

écrit le préfet Du Hamel, qui montra d'ailleurs un zèle infatigable, violent même [1].

***

12 *janvier* 1813. — *Le Commissaire général de police de Gerona au Commissaire général de police de Perpignan.*

L'esprit public à Perpignan paraît être véritablement mauvais ; c'est une remarque que font tous ceux qui s'y arrêtent et j'ai souvent entendu déplorer l'effet fâcheux qui en résulte. Il existe entre les habitants des deux pays une communauté d'intérêt, une conformité d'usages d'où naît nécessairement la similitude d'opinions politiques. Le principe du mal est là. Si la police peut parvenir à l'affaiblir, certes, votre zèle éclairé et votre dévouement sauront en trouver les moyens.

6 *janvier* — *Rapport du Commandant de la gendarmerie au Commissaire général de police de Perpignan.*

J'ai l'honneur de vous faire part de divers événements qui viennent d'avoir lieu sur différents points de ce département, qui annoncent que la tranquillité dont il jouit ordinairement commence à être troublée et qu'il est instant que des mesures les plus promptes soient prises pour dissiper, à leur naissance, les bandes de mauvais sujets qui se forment de déserteurs, de réfractaires (français) et d'Es-

[1] Parmi les documents que nous publions, on remarquera qu'un grand nombre procèdent des commissaires généraux de police : Renouard, de la Chastre, Fournier et autres. C'étaient des gens très instruits, très retords et qui ne manquaient pas de valeur, mais, sous l'influence des événements qui se précipitaient et des ordres venus de Paris, la police était devenue soupçonneuse, recueillait les moindres propos, enfermait arbitrairement ceux qui étaient accusés de les tenir, « et toujours supposée présente là où elle n'était point. » Les mouchards étaient honteusement employés et crus sur parole.

Digitized by Google

pagnols qui, en faisant la contrebande à main armée, dévastent les campagnes et osent porter l'audace jusqu'à faire rebellion contre la gendarmerie lorsqu'elle parvient à les découvrir ou à les arrêter.

Des insoumis, arrêtés à Collioure, ont failli être délivrés en route par des camarades qui ont attaqué les gendarmes à coups de fusil entre Collioure et Argelès ; les prisonniers qu'on avait fait arrêter à Elne pour passer la nuit, se sont évadés, quelques jours après, le 31 décembre. Le chef de brigade de Collioure, Tribolet, a été assailli à coups de fusil. A Arles, à Saint-Laurent-de-Cerdans, révoltes contre la gendarmerie ; à Las Illas, une bande a dévalisé le Masnou. Le 4 janvier, la brigade du Boulou chargée d'arrêter un déserteur de Passa éprouva les plus grandes difficultés pour cela faire. Donc, un peu partout, il y a révolte ou du moins résistance contre l'autorité. Tout cela est fort grave, et le commandant commence à voir un peu clair dans l'avenir, ce qui le trouble passablement.

10 *janvier*. — Envoi à Mont-Louis de trois compagnies de la 32e cohorte. Deux de ces compagnies partent de Perpignan, la troisième de Collioure.

Le Bataillon de l'Aude qui se trouve à Mont-Louis en partira le 13 pour se rendre à Carcassonne en passant par Villefranche, Ille, Perpignan, etc.

Ordre signé du général Duranteau.

26 *janvier*. — *Le maire de Mont-Louis, Aldebert, au Commissaire général de police de Perpignan, Renouard.*

M. le commandant d'armes de cette place, qui me fit

Digitized by Google

l'honneur de venir me voir hier, m'a en même temps communiqué, mais confidentiellement, une lettre qu'il a reçue du chef de l'Etat-major de la division Quesnel, par laquelle on lui fait part du projet des insurgés sur cette place dont ils paraissent avoir l'espoir de s'emparer par trahison. On a découvert cela au moyen d'une correspondance interceptée sur le colonel Puget fait prisonnier. Dans l'avis que le chef d'Etat-major donne au commandant de cette place, il lui ajoute que la correspondance interceptée prouve que les insurgés ont un agent à Puycerda, duquel on n'a pu déchiffrer le nom. Quoique M. le commandant d'armes m'ait communiqué cette lettre confidentiellement, je crois de mon devoir de vous transmettre cet avis pour votre règle et de la même manière qu'il m'a été donné, c'est-à-dire en confidence.

D'après un pareil avis les mesures de la plus exacte surveillance devenant indispensables à prendre pour le maintien de l'ordre et la conservation de cette place, d'accord avec M. le commandant d'armes, nous avons pris une ordonnance prescrite par l'ordonnance des places et ordonnée par le décret impérial du 24 décembre 1811.

30 *janvier. — Izos, sous-préfet de Prades, au général Martin, préfet des Pyrénées-Orientales.*

Je reçus par le courrier du 29 courant une lettre du commandant de la place de Mont-Louis par laquelle il réclame l'assistance et le service des gardes nationales qui environnent cette place pour concourir à sa garde dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons.

Pour le seconder, je viens d'ordonner aux maires des communes les plus à proximité de déférer à sa réquisition et de fournir sur le champ le nombre des gardes nationaux qui leur seront demandés... Les trois compagnies des cohortes que Monsieur le général Quesnel avait envoyées dans cette place ont reçu l'ordre de partir pour se rendre le 30 à Puycerda. Il n'y a donc que la garde nationale sédentaire qui puisse faire le service dans cette place...

Digitized by Google

19 *janvier.* — *Le Commissaire général de police à Barcelone, Hubert de Beaumont, à son collègue de Perpignan, Renouard.*

... Vous devez savoir qu'ayant eu à ma disposition 200 hommes sous les ordres de l'adjudant commandant Ordonneau je me suis transporté à dix lieues de Barcelone et que j'y ai enlevé dans une maison isolée le fameux Pagès, de Granollers, chef de l'insurrection en Basse-Catalogne, avec tous les papiers de l'ennemi, leurs plans, leurs projets et leur immense correspondance.

Depuis cet événement, qui est de la plus haute importance pour la Basse-Catalogne, une seconde expédition concertée entre le Gouverneur Maurice-Mathieu et moi a mis à notre disposition plusieurs énergumènes et le gouverneur espagnol du corégiment de Tarragone avec tous leurs papiers, ce qui est extrêmement précieux. Nous sommes arrivés à Villeneuve dans la nuit du 15 au 16, à l'improviste, sans que l'ennemi en fût instruit, ayant monté notre opération dans le plus profond secret, après avoir suivi des routes impraticables, le tout par le moyen des agents secrets...

24 *janvier.* — De la Chastre, un fin limier, est commissaire spécial de police à Puigcerda, où il fait arrêter la femme Ferriol, qui se faisait appeler la marquise de Llobet et se disait fille du marquis de Pinos (à Barcelone on disait : después de Dios, la casa de Pinos). Nous retrouverons de La Chastre à Gérona.

20 *février.* — *Le maire de Mont-Louis, Aldebert, au Commissaire général de police Renouard, à Perpignan.*

A Mont-Louis on craint l'invasion de 6 à 7 mille « insurgés » espagnols en Cerdagne. La garnison de Mont-Louis ne consiste qu'en une compagnie de canonniers et 50 soldats

Digitized by Google

du train, « et, malgré que M. le général Quesnel nous annonce l'arrivée dans la nuit de deux compagnies, toute la garde nationale de la ville sera de service cette nuit... »

23 *février. — Aldebert à Renouard.*

Les insurgés espagnols ne sont pas venus en Cerdagne. La majeure partie est à Ripoll, environ 3500 hommes. « La garnison du fort d'Urgell forte de 6 à 700 hommes n'a pas bougé ni les troupes réunies à Vich sous les ordres du baron de Erolas. »

22 *mars.* — Rabat, maire de La-Tour-de-Carol, annonce au préfet qu'il a pu se sauver du village de Montella où les Espagnols le retenaient prisonnier. Il avait été traîtreusement saisi par eux dans son propre domicile, durant la nuit du 15 au 16 mars.

2 *mars. — Llobet, maire de Saint-Laurent-de-Cerdans, au Commissaire général de police.*

Baptiste Baille y Givert, chef de la compagnie d'insurgés espagnols, dite compagnie de *Bronze*, et un officier de la même troupe appelé Jérôme Serat veulent se vendre.

Baille demande à être le chef d'une compagnie reconnue par l'autorité française en résidence à la Junquera, qu'il formera à sa guise ; il se charge de nettoyer le grand chemin de la Junquera à Figueras et faire seul l'escorte des convois et courriers allant de Perpignan à Barcelone ; plus, il demande la grâce et un pardon absolu pour tout ce qu'il a fait contre les Français tant qu'il a été employé au service des Espagnols, ayant été toujours chargé d'inquiéter les grands chemins.

Il s'oblige, pour l'assurance de sa fidélité à livrer le chef Gay et une partie de sa compagnie.

Je finirai en vous répétant que la place que j'occupe n'est

Digitized by Google

absolument pas tenable, surtout du moment où nous sommes entièrement abandonnés à nous-mêmes, sans une brigade de gendarmerie. La commune fourmille de réfractaires et le nombre va être prodigieusement augmenté par la désobéissance aux appels et à la conscription de 1814.

9 *mars*. — Le capitaine Narciso Gay avec 230 insurgés s'est présenté hier au Coll de Malrem et au Coll Roig menaçant la commune de La Manère. Les habitants avaient fait bonne contenance et le maire avait appelé à lui les gardes nationales de Serrallongue, Prats de-Molló et Saint-Laurent, qui étaient accourues. Alors, les insurgés avaient fait porter une lettre par un enfant. C'est une plate proclamation rédigée en castillan et adressée aux *Rosselloneses;* elle a pour but de recruter sur la frontière de France les mécontents et d'empêcher le départ des conscrits et les attirer dans les bataillons que Gay se dit autorisé de constituer. Elle est datée de Baget.

Le passage le plus intéressant est celui où ce chef de partisans espagnols parle de la bande de Boquique [1], pour laquelle il professe le plus profond mépris :

El dia quatro del corriente mes la chusma de Boquique, esto es los Parrotes renagados españoles foragidos y salteadores de caminos, auxiliadors de la tropa de Napoleon, intento soprendhenderme y dispersar la fuerza que tengo ya reunida. Se vió burlado y desfogo su barbaría degollando dos soldados que se havian rendido, quatro paisanos indefensos y otro que quemó vivo, redució a cenizas todo el pueblo de Tapia y parte del de San Aniol, robo, atropello y forzi quantas cazas paisanos y mugueres encontro en los caminos de su ruta (?) y por ultímo pizó las hostias

[1] Sobriquet du fameux Pujol. On connaît le beau livre d'Etienne Arago intitulé *Pujol, chef de Miquelets ou la Catalogne* en 1808-1814.

Digitized by Google

consagradas. Todos estos excessos los he manifestado al general Lamarque paraque los castigue y contenga si no quiere que la tropa o otra que auxilien a tant infame canalla sea passada a cuchillo si tiene la degraciada suerte de caer entre las manos de mis soldados.

Là où Narciso Gay a raison, c'est lorsqu'il proclame que *la España defiende una causa la mas justa.*

Devant l'attitude ferme des gardes nationales du haut arrondissement Gay se retira.

20 *mars. — Surprise de Prats-de-Molló par la bande d'insurgés espagnols commandée par Rovira. Ils étaient environ sept cents.*

Ils sont entrés par la porte d'Espagne, au moment où le portier ouvrait, à la pointe du jour. Ils avaient égorgé un homme de l'avancée et tué deux hommes du poste. Des habitants, réveillés, sont accourus « presque en chemise », avant que les brigands eussent envahi les rues : trois ont été tués. Le commandant de la place, un brave militaire, accourut à la porte d'Espagne ; il fut tué en face de la maison Pascot. Le maire B. Xatart s'échappa des mains des Espagnols et se réfugia au fort, où vinrent d'autres habitants. Réunis à la petite garnison, ils tirèrent des coups de fusil sur les envahisseurs. « Le canon, dit le maire, aurait fait beaucoup de mal à l'ennemi si nous avions eu des canonniers... »

Les habitants du faubourg aidés des douaniers et de trois ou quatre soldats du fort, se défendirent bravement, mais la ville était envahie et pillée par les bandits aux ordres du chef *Lloder*, car Rovira était resté sur une hauteur avec l'arrière-garde. Lloder fit arrêter et con-

Digitized by Google

duire à Rovira plusieurs habitants pris comme otages : Michel Parès, Louis Parès, officier retraité, Mathieu Rondoni, marchand droguiste, Come Rondoni, tailleur, Joseph Hortet, propriétaire.

Lloder demandait 10.000 piastres.

Le portier de la place fut tout de suite fortement soupçonné de complicité avec l'ennemi.

24 *mars.* — *Le sous-préfet Lacour au préfet.* Il a fait prendre des renseignements sur les chefs des insurgés. Rovira est originaire d'une métairie de Camp major, entre Olot et Banyolas ; Simonet est natif de Garriguella ; Emmanuel Madera est de Mataro. Mio major, qui commandait dans Prats-de-Molló le jour de l'invasion « est de je ne sais où. » Il serait impolitique de compter de l'argent aux insurgés pour le rachat des otages. Il faut donner aux généraux qui commandent en Catalogne le nom des chefs ci-dessus et, par mesure de représailles, arrêter leurs parents. Cela a déjà été pratiqué à propos des otages de Saint-Laurent-de-Cerdans, qui furent renvoyés sans rançon.

Il y avait 25 otages.

21 *mars.* — *Rovira et Llauder écrivent de Ripoll pour demander 50.000 francs pour la rançon des otages.*

Tengo en mi poder los rehenes de esse pueblo, y sufrirán la suerte mas lastimosa si no enviais imediatemente la contribucion de diez mil duros que se ha impuesto a essa villa y los prisioneros que haveys tomado. Al momento que entregueis estos y la contribucion se pondran en libertad los rehenes quedando solos prisionerios los militares.

Digitized by Google

La suerte lastimosa que ha sufrido essa villa habreis conocido que la ha motivado la imprudente resistencia que se ha hecho, pues que no habia otro objeto que el sacar una contribucion en represalias de lo que han hecho vuestres tropas en los pueblos españoles ponterisos.

El coronel, LLAUDER. Ripoll, 21 Marzo 1813. *El brigadier*, ROVIRA.

22 *mars*. — Lettre de l'un des otages, Michel Parès, qui demande que la commune de Prats-de-Molló prenne des mesures pour satisfaire Rovira.

24 *avril*. — Durand, adjoint au maire de la commune de Prats-de-Molló, fils du portier de la Ville, faisait la contrebande et ouvrait les portes avant le jour; ainsi fit-il le 20 mars.

14 *mai*. — Le sous-préfet annonce au préfet que les otages faits par Rovira le 20 mars à Prats-de-Molló sont rentrés le 8 mai. Tous se plaignent des mauvais traitements qu'ils ont essuyés de la part des Espagnols, surtout dans les prisons de Cardona.

27 *mars*. — Izos rappelle au préfet (qu'il avait averti verbalement) que le 23 février dernier on a placardé dans la commune de Prades une affiche portant « en idiome du pays » *de ne point aller monter la garde à Villefranche ni payer pour le service parce que cet argent ne servait que pour faire manger, à leurs dépens, des lièvres au commandant Gazar.*

On n'a pu découvrir le coupable.

Digitized by Google

20 *avril.* — Les maires des communes de Puyvalador et de Railleu informent le sous-préfet de Prades qu'une bande de brigands s'est montrée au *Coll de Creu.* Ils ont arrêté et dévalisé plusieurs personnes, notamment le voiturier Pierre Aggéri, de Formiguères. Le sous-préfet donne ordre aux maires du Capcir de former des patrouilles pour se saisir de ces bandits.

27 *avril.* — Laferrière, conseiller de préfecture remplissant les fonctions de préfet, invite le sous-préfet de Prades à se rendre sur les lieux « pour voir par lui-même ce qui se passe. »

10 *mai.* — Rabat, maire de La Tour de Carol, écrit à Renouard, commissaire général de police à Perpignan, pour lui faire connaître que le 8, les troupes françaises ont subi des pertes assez considérables du côté de Ribes.

Depuis cette affaire les alarmes sont continuelles en Cerdagne; l'ennemi c'est présenté pendant deux fois à trois quarts de lieu de La Tour ; nos troupes sont presque continuellement sous les armes.

Une lettre de Pont, maire d'Osséja, donne des détails sur cette affaire. Les troupes appartenaient à la 162e brigade, aux ordres du général de Quesnel.

Craintes de voir les Espagnols envahir la Cerdagne française.

30 *juin.* — *Lettre de L. Vigo, maire d'Err, au sous-préfet de Prades :*

J'ai l'honneur de vous adresser la présente pour vous annoncer que nous avons eu une forte alerte pendant trois jours que nous avons été dans le trouble et l'épouvante, à

Digitized by Google

raison de l'armée espagnole qui, au nombre de quatre mille hommes, sont arrivés à la vallée de Ribes et jusqu'au village de Toses, à deux heures d'ici. Aujourd'hui nous avons reçu la nouvelle positive qu'ils se sont retirés sur Vich par un ordre précipité. Cette nouvelle a fait rentrer nos familles dans nos maisons ; peut-être nous n'y serons pas longtemps tranquilles.

17 *avril.* — *Pellet, conseiller d'Etat, comte de l'Empire, chargé du 2e arrondissement de la police générale, à Renouard.*

Les insurgés espagnols ont des espions dans plusieurs départements méridionaux. Les chefs de bandes paraissent instruits de ce qui se passe dans plusieurs villes, notamment à Toulouse. Examiner avec un soin particulier les motifs qui amènent des espagnols en France. Rendre un compte exact.

8 *mai.* — Aldebert, maire de Mont-Louis, annonce qu'il n'y a rien de nouveau dans le pays qui soit digne d'être rapporté.

9 *mai.* — On pourchasse les réfractaires et déserteurs. — A Fontpédrouse on va jusqu'à mettre des garnisaires chez leurs parents, qu'on finit même par mettre en prison. On s'attaquait ainsi à la fortune et à la liberté des parents.

26 *mai.* — *Le Préfet de la Malle au Commissaire général de police à Perpignan* [1].

Sa Majesté l'Impératrice Reine et Régente, au nom de

[1] De la Malle venait de remplacer le général Martin à la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Digitized by Google

Sa Majesté l'Empereur et Roi a ordonné qu'il serait chanté un *Te Deum* en action de grâces pour la victoire remportée dans les champs de Lutzen par les armées impériales sous les ordres de S. M. contre les armées prussiennes et russes. Cette cérémonie aura lieu demain en l'église paroissiale de Saint-Jean.

7 mai. — Le duc de Rovigo, Commissaire général de police à Perpignan, à Renouard.

Depuis quelques jours je remarque avec inquiétude que le nombre des délits augmente, que les malfaiteurs se montrent avec plus d'impudence et d'audace, que des actes de violence sont devenus plus fréquents et que des scènes séditieuses ont, bien plus souvent que par le passé, compromis la tranquillité publique. Je remarque enfin, dans certaines parties de l'Empire qu'un esprit d'opposition, de désobéissance sourde, menace de prendre quelque consistance et s'est surtout manifesté par des actes de révolte qu'il a fallu comprimer par la force.

Tout cela était fort exact, mais là où le duc de Rovigo se trompe, c'est lorsqu'il donne la désertion pour cause à tous ces désordres. C'est la lassitude générale, le désir d'en finir avec le régime actuel.

Evidemment tous ces conscrits qui se cachaient, évitaient les gendarmes, souvent protégés par les autorités locales, ne pouvaient que vagabonder et commettre de mauvaises actions. Ils étaient ainsi près de 100.000 hommes qui manquaient sous les drapeaux.

13 juin. — Cassanyes, maire de Canet, au sous-préfet du 1er arrondissement.

D'après les prescriptions de votre lettre, je me suis entendu avec le garde-vigie de Canet qui m'a communiqué

Digitized by Google

sous le secret le résultat des signaux importants depuis le 15 mai dernier.

Il résulte que la vigie du Port-Vendres lui a signalé tout au plus un vaisseau de ligne, une frégate et une corvette, qui paraissent croiser du Cap Creus vers Barcelone ; que, du côté de Toulon, on lui a signalé deux fois une division composée de treize vaisseaux de ligne, puis trois ou quatre frégates et quelques corvettes qui croisent vers Toulon et Marseille et viennent jusqu'à l'embouchure du Rhône ; que sur nos parages il n'a vu encore rien de remarquable ; que, au contraire, notre brick et la canonnière stationnés au Port-Vendres sont les voiles qui paraissent le plus...

Je décachète ma lettre pour insérer la note suivante : Hier matin 12 juin, au point du jour, un vaisseau ennemi à trois-mâts se trouvant en face de Canet fit voile vers Collioure, où on lui tira quelques coups de canon. Il revint sur ses pas et, à une heure de l'après-midi, il était bien près de terre aux hauteurs de l'embouchure du Tech. Il cotoya de nouveau vers Canet. La vigie de Collioure fit signe que l'ennemi menaçait la côte. Au coucher du soleil, nous vîmes que le vaisseau gagnait le large. Néanmoins, par précaution, j'ai fait patrouiller cette nuit, le long de la plage du territoire de ma commune.

Ce matin, l'ennemi a entièrement disparu. Je pense qu'il cherchait à reconnaître la côte. Le garde-vigie de Canet est du même avis.

18 *juin.* — *Perpignan. Villiers au Commissaire de police.*

Quinze ans d'une union la plus heureuse depuis quelque temps se trouve troublée sans que je puisse en savoir la cause que hier. Il y a une femme nommé Mme Vesian qui demeure aux Quatre Coins, dans une rue où il y a une Vierge, maison Deuchene[1]. Cette femme, le plus grand

[1] C'est la rue Impasse de l'Ange, et il s'agit de la *Mare de Deu Pichosa.*

Digitized by Google

mauvais sujet, tire les cartes, devine la bonne aventure et explique les songes, à ce que l'on m'a raconté, elle escroque par ce métier l'argent des femmes qui veulent bien l'écouter. C'est de ses conseils perfides que mon épouse, après un degré de jalousie qu'à coup sûr je ne donne point d'occasion, la réunion des cartes la trompent et je ne suis pas le seul qui se trouve dans le même cas ; plusieurs familles sont troublées sans en savoir la cause. Le hasard me l'a fait découvrir dans la maison qu'elle habitait avant, où elle troubla plusieurs ménages par un métier indigne d'une honnête femme; je suis forcé par mon petit commerce à m'absenter de Perpignan et, comme les lois défendent expressément cette espèce d'escroquerie, j'en ai vu de grands exemples à Bâle, en Suisse, et l'on est parvenu à rétablir l'ordre.

C'est de vos bontés paternelles que j'attends le calme dans ma famille en faisant partir de Perpignan cette femme qui n'est point de cette ville et qu'elle ne fait qu'escroquer l'argent des uns et des autres, et par la prétendue réunion des cartes trouble les familles.

20 *juin.* — *Te Deum* à Saint-Jean pour la victoire de Wurtchen.

12 *juin.* — Une lettre du receveur principal des douanes de Port-Vendres confirme la nouvelle de la présence de dix vaisseaux anglais dans la baie de Rosas. Le 10, à la pointe du jour, les embarcations de ces dix vaisseaux se sont présentées devant La Escala [1] ; elles ont été repoussées par les troupes et par les habitants.

Le même jour à 4 heures du matin un vaisseau, une frégate et un brick anglais ont été aperçus du Cap Béarn à la hauteur de La Selva, distants trois lieues de terre. Dans la journée, ces bâtiments étaient hors de vue.

[1] Petit port sur le golfe de Roses.

Digitized by Google

23 *juin.* — *Xinxet-Lanquine, maire de Collioure, au préfet.*

J'ai l'honneur de vous prévenir que hier une frégate anglaise a paru vers le soir vouloir s'approcher de la côte, mais ce matin elle se trouvait plus au large. — S'il faut en croire un rapport des Espagnols, Tarragone serait tombée en leur pouvoir, le 14 courant. Il paraît que le général en chef en Catalogne est parti avec ses troupes pour aller du côté de Tarragone. — Les canons de la batterie flottante qui se trouvait sous le Bouton de Roses ont été emportés à Figueras et les négociants espagnols enlevant à force leurs marchandises de toute la côte pour les faire rentrer dans l'intérieur, ce qui paraîtrait annoncer quelque mouvement général et conséquent dans ce pays[1]. Roses se trouvant sans defenses, nous pourrions avoir quelque crainte pour ce pays...

Lanquine se trompait : Tarragone n'avait pas encore été reprise par les Espagnols et les Anglais s'étaient rembarqués le 15 juin.

24 *juin.* — *Xinxet-Lanquine, maire de Collioure, au Commissaire général de police à Perpignan.*

Je ne puis m'empêcher de vous prévenir qu'on désarme nos forts, qu'il ne reste plus dans le Miradou que deux pièces de canon dans le cas de défense ; que le Château est tout à fait hors d'état de défense. On ne sait que penser ; il semble qu'on veuille nous livrer à la boucherie. Les habitants murmurent, et, dans d'autres circonstances, on aurait déjà crié à la trahison. Le fort Saint-Elme est dans ce moment sans défense, la garnison qui s'y trouve étant tout à fait incapable de résistance.

[1] Le Bouton de Roses ou Fort de la Trinité est aujourd'hui en ruines.

Digitized by Google

15 *juillet* 1813. — *Bayonne. Devilliers, Commissaire général de police à son collègue de Perpignan (Renouard).*

L'armée de Portugal n'est point détruite. La retraite de l'Espagne avait été ordonnée par l'Empereur. Pour l'opérer, la réunion des inutiles qui, depuis cinq ans étaient dispersés dans les pays occupés par les armées, et l'encombrement des bagages, ont dû nécessairement occasionner beaucoup de désordre. Il y a eu un revers à Vittoria, le 21 juin. La perte du matériel a été considérable par la difficulté d'acheminer un convoi qui couvrait plusieurs lieues sur la grande route. Quant au personnel, les armées, dans cette retraite, n'ont pas perdu trois mille hommes, en comprenant les prisonniers.

Bayonne a été pendant quelques jours dans de vives inquiétudes, occasionnées moins par la crainte de l'ennemi quoiqu'elle fût sans armement et sans approvisionnements que par les trois résultats possibles de l'état désordonné et des mauvaises dispositions de l'armée.

L'armée se réorganise, tous les travaux ont été poussés vivement et nous sommes aujourd'hui dans une parfaite sécurité.

M. le duc de Dalmatie annonce qu'il compte sous peu de jours reprendre l'offensive, sans doute pour dégager le duc d'Albufera.

L'armée compte soixante mille combattants de vieilles bandes. Sous un bon chef, elle soutiendra, à n'en point douter, la réputation brillante que le concours de mille circonstances a pu ternir.

3 *juillet. — Terradas, maire d'Hix, au sous-préfet de Prades. — La lettre est datée des* Guinguettes.

Le 29 juin le baron d'Erolas est arrivé jusqu'au col de Tosas, « avec environ 4 ou 5 mille hommes », distant de la Cerdagne de deux lieues. L'on ignore quel a été le motif

Digitized by Google

de sa retraite précipitée. « Cependant ça n'a pas empêché que nous avons eu une furieuse épouvante, vu que s'ils étaient arrivés à la Cerdagne, nous n'aurions pas eu le temps de rien tirer de nos maisons... »

22 *juillet.* — De La Chastre annonce à Renouard qu'il est arrivé sans encombre à Gérona, où il n'a pas encore eu le temps d'installer ses bureaux. Tout le monde l'a bien reçu. Prière de lui procurer une bonne cuisinière. Et il ajoute :

Vous avez sûrement appris l'évacuation de Saragosse et la retraite du général Clauzel en France. On m'assure que le maréchal Suchet est arrivé à Reus avec la majeure partie de son armée. Il paraît n'avoir conservé dans le Royaume de Valence que peu de points sur lesquels il a laissé un approvisionnement pour une année. Nous ignorons encore ici la marche et les progrès de lord Wellington et vous pouvez sentir que nous attendons avec quelque impatience des nouvelles positives à ce sujet...

26 *juillet.* — Le maire d'Err, Colomer Giralt, écrit à Renouard pour lui dire que l'on assure que la division du général Resé est à Valls et à Reus où elle lève des contributions. Des gens qui arrivent de Barcelone disent que l'on y prépare « le palais » pour recevoir le maréchal Suchet et des quartiers pour les troupes. — Deux bataillons « d'insurgés » sont du côté de Camprodon avec une partie de la troupe de Rovira[1]. On croit qu'ils ont l'intention d'entrer pour piller quelques villages du Vallespir.

[1] En catalan, on prononce « Roubire. »

Digitized by Google

1er *août. — Gerona. De la Chastre à Renouard.*

Votre lettre du 29 m'aurait causé une vive inquiétude, si, au moment où je l'ai reçue je n'avais eu depuis plusieurs jours la certitude que l'ennemi était rentré le 27 sur le territoire de la Catalogne, emmenant avec lui les bestiaux qu'il avait enlevés dans votre département. Cette nouvelle vous sera vraisemblablement parvenue bientôt après le départ de votre dépêche. J'apprends avec plaisir que trois personnes seulement ont été victimes de la fureur des insurgés dont la frayeur de vos paysans grossit prodigieusement le nombre. Le corps de Rovira, auquel s'étaient joints quelques partisans, c'est-à-dire huit ou neuf cents hommes, ont pénétré dans le département des Pyrénées-Orientales. Ce corps de troupes qui se tient ordinairement à Ripoll et aux environs d'Olot, où il doit être encore en ce moment, pourrait sans cesse renouveller ses incursions en France, si l'on ne prend pas le soin d'en défendre la frontière. Je vous avouerai franchement que nous n'avons pas ici assez de troupes disponibles pour grossir la garnison d'Olot et la mettre en état de vous couvrir, et que le coup de main pourrait toujours être fait avant que nous fussions arrivés d'ici à votre secours. Dans le cas où l'arrivée du maréchal duc d'Albuféra à Barcelone ferait changer nos dispositions militaires et permettrait de prendre des mesures capables de vous garantir de toute insulte de la part de l'ennemi.

Gerona, 28 août. — Le brigand Tola n'a pas été tué, comme on l'avait dit. Il n'a été que blessé. Et même il s'est réconcilié avec le chef de bande Baptiste Batlle. Il s'est engagé à se mettre sous ses ordres aussitôt après sa guérison. Il faudra le surveiller, car il reprendra ses incursions sur la route de Perpignan à la Jonquère.

Digitized by Google

15 août. — La fête de Saint-Napoléon, jour de la naissance de Sa Majesté impériale et royale, a été célébrée à Perpignan « avec toute la pompe que les localités ont pu le permettre ». On tenait beaucoup à donner à cette fête un très grand éclat et, dès le 27 juillet, Laferrière, qui remplaçait le préfet empêché, dressait lui-même une sorte de projet du programme destiné aux communes du département.

30 *octobre.* — *Te Deum* à Saint-Jean pour les victoires remportées par l'Empereur et Roi les 27 et 28 août derniers près de Dresde sur les armées russes, autrichiennes et prussiennes

2 *août.* — *Barrera, Commissaire de police à Puigcerda, à Renouard.* Il lui donne des renseignements sur les réfractaires de la Cerdagne qui se sont réfugiés vers Dorria et Ribes. Il y en a aussi dans les gorges de la Vallée de Carol, où ils font la contrebande.

Nous connaissons avec le général Espert quelques personnes de la Cerdagne française et espagnole suspectées de faire passer des chevaux à l'ennemi; nous concerterons leur arrestation...

Le maréchal Suchet est, depuis quelques jours, à Barcelone où il est entré avec 12.000 hommes de son armée et avec une quantité prodigieuse de bled qu'il a ramassée dans les pays qu'il a traversés; ils forment un plan avec le le comte de Caen pour porter notre quartier général à Vich ou à Cervera pour, de là, aller ensuite faire le siège de Cardona; toutes les forces espagnoles de la Catalogne sont réunies à Vich et aux environs en surveillant quel sera le mouvement de nos troupes...

Digitized by Google

30 *août.* — Le colonel Chevalier de Montbrun notifie au maire de Mont-Louis, Aldebert, un décret de l'Empereur daté du quartier général de Dresde le 8 août, lequel met la place en état de siège et l'en nomme commandant.

Le 2 septembre. un nouveau décret met en état de siège Perpignan, Bellegarde et Mont-Louis.

17 *septembre.* — Incursion de huit cents hommes de la garnison de La Seu dans la Cerdagne. Le général Espert sort de Puigcerda avec le 3e léger et va leur barrer la route à Montella. Ils reculent après un engagement sérieux.

On s'occupe d'approvisionner Bellegarde, Collioure et Mont-Louis ; ces places sont mises en état de siège, sur la réquisition du général Travot, commandant la 10e division militaire. Mais le commissaire ordonnateur dit qu'aucun approvisionnement de siège n'a été ordonné encore pour Perpignan ni en vivres ni en fourrages.

Le département des Pyrénées-Orientales était alors commandé par le général Bauduin.

22 *août.* — *Gerona. De la Chastre à Renouard.*

Une flotte anglaise s'est présentée hier matin devant Roses et, à six heures du soir, devant Palamos. M. le général Noguès, qui se trouve chargé, depuis le départ du général Lamarque, du commandement de la Haute-Catalogne, craignant que cette flotte ne débarque d'un moment à l'autre et ne se porte sur Géronne ainsi que le corps insurgé réuni à Vich, et sentant l'impossibilité d'opposer une longue résistance, a cru devoir donner l'ordre de transporter à Figuères les caisses de l'armée et nous conseiller de faire partir les femmes et les effets dont nous pouvons nous

Digitized by Google

passer... Nous restons ici en attendant les événements dont je m'empresserai de vous instruire. Notre projet est de n'abandonner Géronne qu'avec la garnison... J'apprends à l'instant que la flotte anglaise est remontée du côté de Saint Féliu.

On assure dans le public que Tarragonne est débloquée et que l'ennemi, battu par le général Suchet, s'est retiré. M. Chauvelin et M. de Roujoux arriveront à Perpignan en même temps que ma lettre.

22 *août*. — Le duc de Rovigo transmet au commissaire général de police, avec ordre de le répandre dans le public, le billet suivant :

On a des nouvelles de l'Empereur du 22. S. M. était à Lowenberg sur la Bober y jouissant de la meilleure santé. Les Prussiens et les Russes, sous les ordres du général Langeron, avaient été complètement battus. Les opérations de la campagne se développaient partout avec une grande activité et sont jusqu'à présent à notre avantage... Le Prince d'Eckmuhl s'est emparé de Scheweins et l'on disait à Hambourg que nos troupes avaient dû entrer à Berlin le 23.

3 *septembre*. — *Le maire de Collioure, Xinxet-Lanquine, au Commissaire général de police à Perpignan.*

« C'est sans doute, dans le moment où les ennemis de l'Empire menacent nos frontières que tous les fonctionnaires publics doivent de plus en plus étendre leur vigilance. Animé toujours du désir sincère de me rendre utile à ma patrie, j'ai cru devoir avoir l'honneur de vous soumettre quelques réflexions sur les dangers à venir qui pourraient menacer cette ville. » Lanquine expose que la triste expérience de la dernière guerre avec l'Espagne, de 1793 à 1795, mit en évidence les points de défense de Collioure ; Saint-Elme est le principal, et le maire voit avec

Digitized by Google

peine qu'on le délaisse. La garnison est insuffisante, inhabile ; on devrait en donner le commandement à un officier supérieur intéressé à la défendre, car « le souvenir de la dernière guerre doit nous faire trembler à tout moment puisque, à cette époque, un misérable officier inconnu qui le commandait le livra publiquement. et en plein jour à l'armée espagnole. » *On* serait déjà venu plusieurs fois dans la nuit « prendre inspection du fort. Il convient de le mettre en état de défense complète, et de surveiller les espions. « L'expérience de quelques petites alertes m'a prouvé que nos administrés étaient animés du meilleur esprit possible pour la défense de leur pays et qu'ils imiteraient toujours l'exemple de leurs ancêtres qui, pendant les anciennes guerres contre l'Espagne, rendirent les plus grands services à la couronne de France, soit en facilitant le passage des convois, soit en s'étant rendus maîtres des divers *colls*, et notamment de celui de Banyuls, à la retraite de Spolla sous les ordres de M. le chevalier D'Aubeterre, soit lors de la conspiration où ils permirent que leur maisons et églises fussent plutôt démolies que de manquer de fidélité au monarque français.

4 *octobre*. — *Le Chef d'escadron commandant d'armes de Collioure, Lavillette, au Commissaire général de police à Perpignan.*

On a arrêté aujourd'hui un espagnol qui n'avait point de passe-port. Cet homme a tenu des propos contre le gouvernement. Il a dit que s'il venait chez lui des français, un à un il les mangerait. Je vous fais conduire cet homme qui me paraît être suspect.

12 *septembre*. – Le maire de Bellpuig et Prunet et celui de Boule-d'Amont écrivent en commun au commissaire général de police pour lui signaler une bande de réfractaires et contrebandiers qui ont sûrement des relations avec l'ennemi. Il y a là surtout trois frères Lavall

Digitized by Google

(de Bellpuig), qui, au dire des deux maires, sont de grands bandits. Le 2 août dernier, Jean Lavall a dit, en présence de Jean Valls, de Boule-d'Amont, et autres citoyens : *Valement l'enemich vingués; se estimava mes morir per l'Espanya que per la França.*

10 *octobre. — A Gerona. — De la Chastre à Renouard.*

Je charge la gendarmerie impériale de conduire devant vous, par l'un des plus prochains convois, le nommé Michel Lamberti, originaire de Palerme en Sicile, détenu depuis plus de quatre ans à Barcelone, sans jamais avoir été mis en jugement.

5 *octobre.* — Le sous-préfet de Céret Lacour annonce au préfet que des préposés des douanes de la Jonquère, servant d'escorte à l'Intendant de la Catalogne qui se rendait à son poste, se sont pris de querelle entre Saint-Martin de Fenollar et l'Ecluse. Dans la bagarre, le nommé Augé fut tué d'un coup de fusil par son camarade Tocabens. L'assassin fut arrêté à la Jonquère.

20 *octobre. — Hurtet, capitaine de frégate, commandant* La Tactique *et la station de Port-Vendres, au préfet.*

Il lui soumet un plan pour s'emparer des insoumis qui se cachent dans les environs de Consolation : 600 hommes venus de Perpignan viendraient fermer la frontière par les gorges des Albères, entre la Tour de Madaloch et la Tour de la Massane. De son côté, le capitaine de frégate enverrait ses marins par les gorges de Banyuls, tandis

Digitized by Google

que le commandant De La Villette enverrait 300 hommes de Collioure. On cernerait ainsi les insoumis.

28 *octobre*. — Llobet, maire de Saint-Laurent-de-Cerdans, signale une bande de réfractaires au *Mas de la Palla* et à la *Mouga*, faisant partie de « la compagnie de Julia d'Arles » au service des insurgés ; leur intention est de piller les métairies ou de se porter sur le grand chemin de la Jonquère pour y assassiner les français isolés ou surprendre nos convois. Il y a aussi à Massanet « la compagnie de Bronze » et une partie de « la compagnie de Simonet ». Llobet assure que le colonel Llauder est au Grau avec 3.000 hommes, et le commandant Emmanuel Pometa à Ripoll avec environ 600 hommes. Il propose un plan, lui aussi, pour s'emparer de tous « les brigands. » « La compagnie de Pujol », qui se tient ordinairement à Bésalu, devrait combiner un mouvement avec les garnisons de Figuères et de la Jonquère et se porter sur le village de Massanet *dans la nuit du 11 au 12 novembre* prochain, et le cerner avant le jour. Ce mouvement devrait être secondé par d'autres qui s'exécuteraient du côté de Coustouges, de Saint-Laurent-de-Cerdans et de Prats-de-Molló. — Il n'y avait qu'un mal à tout cela, c'est que les miquelets espagnols ne dormaient toujours que d'un œil et qu'ils avaient dans tous les villages, et principalement à Figuères, à la Jonquère et à Massanet, des amis ou des « espions », qui les servaient à merveille.

Digitized by Google

25 *octobre.* — *Delhom-Ripoll, maire de la ville de Perpignan, au préfet.*

Les sentiments qu'a témoignés Sa Majesté l'Impératrice dans la séance du Sénat du 7 du courant a ému le cœur de tous les Français. J'ai l'honneur de vous inviter de m'autoriser à convoquer sans délai le Conseil municipal pour recevoir et transmettre à l'auguste souveraine son vœu, expression du dévouement de tous mes concitoyens.

6 *novembre.* — *Le préfet aux sous-préfets.*

Les besoins de la patrie deviennent de plus en plus urgents. Des ennemis nombreux et acharnés concevant le projet criminel de porter le fer et le feu dans notre patrie, les lois de la circonscription, appui certain de nos succès, doivent recevoir plus que jamais leur exécution.

... Les conscrits insoumis de ce département le déshonorent, compromettent sa sûreté et notre responsabilité ; des parents insensés les encouragent à leur funeste et coupable désobéissance... » Le préfet appelle à son secours le curé et le maire de la commune pour qu'ils rappellent les « conscrits coupables » au sentiment de l'honneur, sans quoi il se verra forcé de faire venir les quatre « colonnes mobiles » qui ont été organisées pour la chasse des conscrits insoumis.

24 *septembre.* — Le comte Auguste de Talleyrand écrit, de Berne, au préfet pour lui dire que, sur la demande du landman d'Unterwalden, le ministre de la guerre a donné à Madame de Schwalden l'autorisation de quitter Barcelone pour se rendre en Suisse. Arrivée à Perpignan, les autorités l'ont empêchée de poursuivre sa route. « J'ai l'honneur de vous envoyer copie de la lettre que j'ai reçue du ministère des relations extérieures, en vous priant de lever toutes les entraves qui la retiennent. »

Digitized by Google

9 *novembre.* — Le commissaire général de police écrit au préfet au sujet du maire de Caixas. En quelques lignes le pauvre maire est habillé de la belle façon. « C'est un homme très mal famé, d'une immoralité reconnue et *dont les principes sont dangereux.* Ses administrés gémissent de le voir conserver dans une place dont il est indigne, et les maires des communes voisines sont extrêmement humiliés d'avoir un tel collègue. » — Le maire devait être royaliste ou républicain.

Ce qui paraît certain, c'est qu'il favorisait les conscrits réfractaires, qui ne voulaient pas aller se faire tuer sur les champs de bataille.

12 *novembre.* — Le général Baudouin, commandant le département des Pyrénées-Orientales *en état de siège,* reçoit du général baron Expert de La Tour un avis que les troupes qui se trouvaient à Ripoll en sont parties hier matin à 10 heures pour se joindre à une colonne qui se dirigeait sur Campredon. Le général Copons est passé hier à 4 heures du soir à Ripoll avec 1200 hommes de sa garde et 400 chevaux qui se sont aussi dirigés sur Campredon. On évalue la force de cette colonne à 8.000 hommes d'infanterie, 400 hussards ou cuirassiers, avec 4 pièces de montagne et un obusier de chasse. « Le but de cette expédition est, dit-on, de faire une incursion en Roussillon. »

Le 2e bataillon du 3e léger a reçu ordre de partir ce matin pour se rendre à Figuères et, de là, à Gerona, où il doit arriver le 17.

Digitized by Google

12 *novembre.* — *Le général Baudouin au préfet Du Hamel.*

Plusieurs rapports arrivés cette nuit annoncent la présence de l'ennemi en force sur divers points de la frontière du département. Mille hommes d'infanterie espagnole se sont portés dans la nuit du 10 au 11 à Espolla, gros village situé en arrière de Figuères dans la direction du col de Banyuls et menacent les environs de Collioure. Une colonne de trois mille hommes arrivée à Saint-Paul et Campredon a poussé des avant-postes jusque sur la frontière de France à l'endroit dit le *Col de la Boxeda*, qui se trouve vis-à-vis la chapelle de Sainte-Marguerite de Prats-de-Molló, sur le grand chemin qui conduit au Coral et à la Manère. Ces avant-postes empêchent toute communication pour qu'aucun avis ne parvienne, ce qui ferait présumer que l'ennemi aurait quelque projet d'invasion et de vengeance. J'écris à cet égard à M. le général en chef comte Decaen, commandant l'armée de Catalogne, pour le prier d'ordonner quelques mouvements de troupes qui déjouent ceux de l'ennemi. Je vous engage de votre côté, Monsieur le Baron, par l'intermédiaire de MM. les sous-préfets, à vouloir bien stimuler le zèle de la garde nationale et enfin de tous les habitants des cantons menacés, afin qu'ils secondent de tout leur pouvoir dans la défense de leur frontière le peu de troupes que j'ai à ma disposition sur ces divers points.

La situation était donc critique, la crainte d'une invasion espagnole très fondée. La Manère fut pillée et brûlée en partie ; l'église fut dévalisée, et un vieillard qui s'y était réfugié y fut tué. Les autres habitants avaient pris la fuite. Les pillards se retirèrent aussitôt et les gardes nationales purent rentrer dans leurs communes.

13 *novembre.*— Le général Baudouin invite le préfet à faire droit le plus promptement possible aux réquisitions

Digitized by Google

de l'ordonnateur pour l'approvisionnement extraordinaire des places de Prats-de-Molló, Fort-les-Bains, Villefranche, Saint-Elme et Port-Vendres « d'après les ordres de S. E. le Ministre de la guerre. »

16 *novembre*. — Serradell, maire d'Arles, écrit au préfet pour lui exprimer ses craintes : Copons va entrer en Vallespir.

Tout est en mouvement dans la commune, mais que pourront tous nos efforts contre un ennemi si supérieur en force? Nous avons besoin de votre aide ; des ordres de votre part peuvent nous donner de grands secours et peut-être nous sauver du meurtre, de l'incendie et du pillage.

17 *novembre*. — Le maire de Prats-de-Molló écrit au sous-préfet de Céret Lacour pour lui dire que Copons avec 9.000 hommes est arrivé à San-Juan de las Abadessas et qu'une avant-garde est à Campredon. L'invasion est à redouter. En transmettant ces nouvelles au préfet, Lacour ajoute :

Je prendrai à l'égard de la garde nationale le parti que commanderont les circonstances. Toutes celles de la frontière sont sous les armes. Je ne fairai sonner le tocsin que quand le danger sera imminent. Une fausse alerte, je l'ai souvent éprouvé, décourage et rend les hommes qui ne sont pas militaires indolents. — Je pense toujours que l'ennemi n'est pas en mesure pour faire une invasion sérieuse dans le département, et je crois que ses projets sont sur Olot... La place de Prats-de-Molló est garnie de troupes ; M. le général vient d'y envoyer outre deux compagnies de l'Aude, quelques compagnies de nos cohortes. Saint-Laurent se trouve défendu par la garnison ordinaire et par cent deux hommes de l'Ariège et toutes les gardes nationales de ce pays... Tout est préparé, les ordres sont

Digitized by Google

faits, les ordonnances sont prêtes, au premier signal que l'ennemi entre sur notre territoire le tocsin sonnera partout; nous marcherons tous pour arrêter sa marche.

17 *novembre. — Le sous-préfet de Céret, Lacour, « à Monsieur le maître de cérémonies de Sa Majesté, préfet du département, à Perpignan. »*

Copons est toujours à Ripoll ou dans les environs de cette petite ville, avec 9.000 hommes. Il n'a pas d'artillerie et risque d'être pris par notre armée de Catalogne. Il n'est pas à croire qu'il puisse envahir le département. — Les espions du maire de Saint-Laurent-de-Cerdans ne paraissent pas bien renseignés.

Je suis prévenu que le Maire de Saint-Laurent-de-Cerdans a profité des offres que lui fit, il y a quelques jours, Pujol, dit *Bouquique*, de le faire prévenir au moment où la commune serait menacée. Il lui a envoyé un exprès à Bésalu pour le prévenir des menaces de l'ennemi et il l'invite à en prévenir le général Petit, de manière qu'il est à croire que nos généraux sont prévenus de la position de notre frontière...

Notre position n'est donc pas alarmante. La présence des généraux Travot et Baudouin n'est pas indispensable sur la frontière pour le moment.

17 *novembre. — Le maire de la ville de Perpignan, Delhom-Ripoll, au sous-préfet.*

La conscription annuelle à laquelle on est habitué ne produit sur l'esprit public aucune sensation fâcheuse, mais il n'en est pas de même des levées extraordinaires frappant sur des classes antérieures dont les individus qui en font

Digitized by Google

partie se croyaient déjà libérés, car on ne peut pas se dissimuler que les levées causent un mécontentement général qui augmente en proportion de leur fréquence.

Ce que je dis de la conscription peut s'appliquer aux contributions. Les impositions ordinaires de quelque nature qu'elles soient (à l'exception cependant de celle perçue par la régie des droits réunis) s'acquittent avec exactitude et sans murmurer. Les taxes extraordinaires et surtout la réquisition ne se paient qu'avec répugnance et donnent lieu à des plaintes générales.

18 *novembre*. — Les gardes nationaux envoyés sur la frontière par le Maire d'Arles viennent de rentrer sans avoir vu l'ennemi. Mais, « je suis persuadé, écrit Serradell au préfet, que si l'ennemi ose faire une incursion, il trouvera parmi nous la résistance que vous recommandez, que la Patrie exige et que l'intérêt particulier commande. »

18 *novembre*. — « L'auditeur du Conseil d'Etat, commissaire de police » à Gerona, écrit à son collègue de Perpignan en ces termes :

Votre lettre du 17 novembre m'est parvenue ce matin, et, de suite, un parlementaire a été envoyé à M. de Copons pour lui porter le récit des horreurs qui ont été commises dans les communes de La Manera et de Coral, et le menacer de représailles, dans le cas où elles viendraient à se renouveler. M. le général Petit avait déjà eu ordre hier de faire une semblable déclaration à M. le général Lauder ou Llauder qui commande les troupes espagnoles qui se trouvent dans le voisinage de votre frontière.

Les mouvements de la brigade Petit, à laquelle se sont joint les chasseurs du Lampourdan, ont empêché l'ennemi de continuer des ravages dans le département des Pyrénées-Orientales. La peur a exagéré ses forces aux yeux

Digitized by Google

des habitants de Prats-de-Molló. Il n'y avait le 16 à San Juan de las Abadessas que les bataillons d'Ausona, de Tarragona et de San Fernando et le bataillon nouvellement formé, dit *provisoire du Lampourdan*, c'est-à-dire 3.000 hommes au plus. Il y a tout lieu de croire que cette brigade ennemie ne tentera plus rien en ce moment sur votre frontière et que le mouvement que fait faire M. le Maréchal[1] fixera toute son attention du côté de Vich.

— La prise de Pampelune par les Espagnols avait vivement impressionné les habitants de notre frontière.

18 *novembre*. — Le sous-préfet annonce qu'il a donné l'ordre au maire de Serrallonga de faire évacuer la chapelle de Saint-Paul, située dans le territoire de sa commune et qui sert de grenier à foin, pour la livrer aux troupes stationnées à Serrallonga.

Pujol, dit *Bouquique*, aurait fait un mouvement vers Massanet, mais les troupes françaises n'y sont pas encore arrivées, contrairement à ce qui avait été annoncé.

25 *novembre*. — *A Perpignan. L'évêque de Carcassonne aux curés, desservants et vicaires de son diocèse.*

Il ne s'agit de rien moins que de sauver l'honneur de la France et l'intégrité de son territoire.

Du haut donc de la chaire de vérité, les curés, desservants et les vicaires du diocèse doivent prêcher avec plus de zèle que jamais la soumission et l'obéissance aux lois que nécessitent les circonstances.

30 *novembre*. — Assassinat de François Chambon à Saint-Jean-Pla-de-Cors.

[1] Suchet, duc d'Albuféra.

Digitized by Google

26 *novembre* 1813. — *L'adjoint au maire de Perpignan au Commissaire général de police.*

Les mots *Place Louis XVIII* ont été inscrits sur la porte du milieu de « la nouvelle salle de spectacle ». La ville est remplie d'espagnols. Quelques-uns mènent une vie régulière et se rendent utiles à la société : ceux-là méritent protection, mais les fainéants et les vagabonds devraient être expulsés.

27 *novembre.* — *Le commissaire spécial de police, De la Chastre, à son collègue de Perpignan.*

Le général de Copons proteste que ce n'est pas de son aveu que les brigandages dont se plaint le général Lamarque, à La Manera et à Prats-de-Molló, ont été commis. Le général de l'Armée espagnole de Catalogne promet d'empêcher le retour d'événements aussi peu conformes aux sentiments d'humanité qui ont constamment dirigé sa conduite depuis qu'il a pris le commandement de l'armée.

1er *décembre.* — Le ministre Montalivet écrit au préfet Du Hamel pour lui accuser réception de la lettre du 13 novembre dans laquelle il lui donnait des détails sur l'incursion des Espagnols dans le territoire français : « Vous me parlez des résultats avantageux qu'on pourrait attendre d'un appel de tous vos conscrits à la défense de leurs foyers ; je ne puis qu'approuver que vous ayez préparé les cadres d'une levée en masse, pour vous trouver par cette mesure à même de réunir des forces à opposer à l'ennemi, s'il tentait une incursion plus importante. »

Digitized by Google

6 *décembre.* — Le maire de Py, Noguès, prévient le commandant de Villefranche, Gazard, que les « insurgés » espagnols, réunis au nombre d'un millier à Setcases, se proposent d'attaquer Mantet et Py. Le sous-préfet en informe le préfet.

Nouvelle lettre de Noguès annonçant qu'il a reçu du commandant des troupes espagnoles une sommation d'avoir à lui fournir une contribution de 3.600 rations de pain et une somme de 4.000 douros et ce, à dix heures du matin.

Ecrivant au préfet, Izos lui dit : « La grande quantité de neige tombée pendant la nuit peut donner quelque espoir qu'ils ne se présenteront pas aussitôt qu'ils l'ont annoncé, mais il ne faut pas se fier à ces brigands et je vais me rendre du côté de cette partie de mon arrondissement pour voir ce qui se passe et pour y prendre les mesures que je jugerai convenables pour la défense commune.

Avant de partir, Izos écrivit une circulaire aux maires de Prades, Vinça, Olette etc., pour les avertir du danger que couraient nos frontières et les engager à prendre les mesures « les plus rigoureuses » pour repousser l'ennemi s'il osait se présenter sur le territoire français.

Izos courut aussitôt à Sahorre. Là, il apprit que le nommé Isidore Sangerma, de Py, qui se trouvait à Setcases et qui avait pu s'en échapper, était venu prévenir du danger le maire de Mantet. Celui-ci avait été également prévenu par Batllou, l'un des principaux habitants de Setcases, qui possédait des biens à Mantet.

Vers minuit deux espagnols se présentèrent à Mantet

Digitized by Google

et remirent au maire la sommation pour la commune de Py. Le maire de Mantet fit la commission et on a vu que Noguès s'était hâté d'en prévenir le sous-préfet.

La sommation s'adressait aux villages de Mantet, Py, Sahorre, Vernet, Castell, Fulla, Escaro et Nyer ; elle était ainsi calculée :

Mantet, 2.000 rations de pain et 2.000 douros.
Py, 3.600 rations de pain et 4.000 douros.
Sahorre, 5.000 fr.
Vernet, 5.000 fr.
Escaro, 5.000 fr.
Castell, 1.500 fr.
Fulla, 1.500 fr.
Nyer, 2.500 fr.

C'est un nommé Bonaventure de Cordova, alors à Campredon, qui avait signé les sommations pour Py, Castell et Fulla. Elles sont datées du 10 décembre, comme celles adressées à Mantet et Nyer signées à Setcases par le commandant Emmanuel Pometa. Ces sommations avaient jeté l'alarme dans la région. Pometa les renouvela, mais personne n'y répondit. Et on s'en trouva bien. La neige empêcha les Espagnols de venir, mais il est probable aussi qu'ils n'étaient pas en force.

5 *décembre. — Le préfet de Gerona, chevalier de Roujoux, au préfet des Pyrénées-Orientales.*

Le gouvernement français ayant manifesté l'intention de payer aux réfugiés espagnols attachés au roi Joseph le tiers des appointements dont ils jouissaient pour leurs emplois, vous avez été chargé, m'a-t-on dit, de dresser la liste de ceux qui se trouvent dans votre département.

Digitized by Google

Un des plus intéressants de ces réfugiés est M. Marchena, chef de la division d'agriculture, manufactures, banque de commerce, au Ministère de l'Intérieur, à Madrid. C'est un des hommes de lettres les plus distingués de l'Espagne, poète, historien, helléniste et même hébraïsant. Touchés de sa misère, M. le général de division Lamarque et moi, nous l'avons retenu à Gérone afin de lui donner du pain, c'est le mot, et vous ne doutez pas qu'il ne fixât à l'instant son domicile à Perpignan, si cette formalité était absolument exigée pour qu'il eût droit à la faveur accordée par le Gouvernement. Veuillez me dire s'il est de rigueur que M. Marchena se rende dans votre département ou s'il ne suffirait pas qu'il déclare son domicile chez M. Alzine, imprimeur, où il a dessein de se rendre... [1]

A la même époque, un grand nombre de réfugiés espagnols, ayant servi le roi Joseph, se sauvent et viennent dans les Pyrénées-Orientales. Citons: Garriga (Joseph), âgé de 30 ans, natif de San Pedro Pescador (en Catalogne), chevalier de l'ordre royal d'Espagne, ancien député à la junte de Bayonne, directeur des manufactures royales, puis commissaire royal pour l'organisation de la Catalogne.

Seulement, par sa lettre du 13 août, le ministre d'Etat, le comte Otto, avait prévenu le préfet des Pyrénées-Orientales, que ce département ne devait point recevoir de réfugiés. Ils ne devaient qu'y passer pour aller fixer leur séjour dans l'intérieur. Aux passagers, le préfet pouvait accorder un secours journalier de 0.75 cent. sur un crédit de 5.000 francs qu'il mettait à sa disposition.

[1] Marchena (Joseph) né à Utrera (royaume de Séville) le 18 novembre 1768, était chevalier de l'Ordre royal d'Espagne, jouissant d'un traitement de 50 000 réaux, d'une pension de 12 000 réaux comme homme de lettres et d'un autre de 1.000 réaux comme chevalier de l'Ordre royal, en tout 63.000 réaux. La chute du roi Joseph l'avait réduit à la misère.

Digitized by Google

Le 6 novembre, le duc de Rovigo écrit au préfet au sujet des réfugiés espagnols :

« J'apprends... que quelques familles ainsi réfugiées ont à se plaindre de l'abandon et même du traitement qu'elles éprouvent. Les Espagnols de cette classe ne sont pas plus des prisonniers de guerre que les femmes et les enfants qui les ont accompagnés. Ce sont, tout au plus des otages volontaires. C'est un asile, c'est l'hospitalité, une nouvelle patrie peut-être qu'ils sont venus chercher. S'il en est parmi eux qui commandent une surveillance plus particulière, elle doit être comme imperceptible et surtout ne point se manifester par des actes rigoureux, tant qu'ils sont à l'abri du reproche. »

Parmi les réfugiés citons :

Don Serafin Oñate de Castelruiz, provincia de Castilla la Vieja, de edad 35 años, canónigo de la iglesia metropolitana de Tarragona, con 10 mille francos anuales de dotation.

Refugiado en Francia por averse comprometido con los Españoles en predicar la obediencia al Govierno francès.

5 *décembre, dimanche.* — Anniversaire du couronnement de S. M. l'Empereur et roi. *Te Deum* à à l'église Saint-Jean de Perpignan. Les élèves les plus distingués du collège et leur principal Jaubert sont dans le cortège officiel.

7 *décembre. — Le préposé de la santé publique de Banyuls-sur-Mer au Préfet.*

Il en coûte à mon cœur de devoir informer votre auto-

Digitized by Google

rité que certains individus de la commune se sont refusés au service de la patrouille que vous avez ordonnée... Une pareille désobéissance dans la circonstance actuelle a excité toute ma sollicitude et rien n'a pu me résoudre à la soustraire à la connaissance de l'autorité supérieure...

13 *décembre.* — *Lacour, sous-préfet de Céret, au Commissaire général de police à Perpignan.*

La division italienne qui faisait partie de l'armée de Catalogne est passée, revenant d'Espagne, pour se rendre dans le royaume d'Italie. — Des conscrits du dépôt de Perpignan ont passé au Boulou, se rendant en Espagne joindre leurs corps.

16 *décembre.* — *Le Commissaire général de police de Gênes à son collègue de Perpignan.*

Je me hâte de vous informer que l'escadre anglaise qui avait, ces jours derniers, opéré un débarquement sur nos côtes, et dont les troupes s'étaient momentanément emparées de Lucques, vient de se remettre en mer pour aller inquiéter sans doute d'autres points. Cette expédition n'a pas eu le sens commun, et nous en avons ri. Je ne doute pas que l'on ne vous ait fait à Perpignan des contes sur Livourne et peut-être sur Gênes ; voilà pourquoi je vous écris ces deux mots à la hâte.

19 *décembre.* — Circulaire du préfet Du Hamel aux sous-préfets, avec le décret impérial du 9 décembre qui accorde des secours annuels aux veuves, aux vieillards et aux orphelins indigents. — On sait que Napoléon avait appelé sous les drapeaux des célibataires des classes anciennes, la plupart soutiens de famille.

Digitized by Google

20 *décembre. — Barrot, notaire et maire de Sournia, au Commissaire général de police, à Perpignan. (Réponse au questionnaire sur l'esprit public).*

« Voici des observations générales sur le canton de Sournia. Ce canton est entièrement montagneux, pauvre, peu peuplé, sans commerce et sans industrie ; les chemins vicinaux sont en très mauvais état ; l'instruction y a toujours été fort négligée ; les mœurs y sont assez pures ; il s'y commet peu de crimes et délits.

Les habitants obéissaient dans l'ancien régime ; ils ont obéi pendant la Révolution ; ils obéissent sous le gouvernement de notre auguste empereur. L'obéissance a toujours été générale et sans choc. La Révolution n'opéra pas des émigrations.

L'opinion politique est presque unanime ; les bons campagnards veulent la tranquillité intérieure, et les personnes instruites sont convaincues que cette tranquillité ne peut exister sans la stabilité du gouvernement.

La paix extérieure est le vœu général, et, quoique les lois de la conscription soient bien exécutées, on ne peut se dissimuler la répugnance du père de famille qui voit appeler un fils dont le travail était la ressource alimentaire de sa vieillesse. »

23 *décembre. — Le duc de Rovigo au Commissaire général de police à Perpignan.* — Ordre de surveiller « avec une attention scrupuleuse et sans être aperçu tous les orateurs de sociétés maçoniques ou autres réunions. Ces Sociétés s'assemblent sous prétexte de se divertir mais on s'y échauffe et les orateurs attendent précisément que les têtes soient montées au degré qu'ils ont astucieusement ménagé pour achever de les exalter en débitant ce qu'ils ont préparé dans cette intention. »

Digitized by Google

Faire également attention « à tout ce qui vient des armées et qui tiendrait des discours propres à corrompre l'esprit public »; bien observer les voyageurs, les tables d'hôte. « Prenez garde à tout ce qui s'imprime et aux bulletins que l'on ferait courir à la main. Soignez votre officier de gendarmerie, vos maires, vos curés, et multipliez autant que possible les rayons du cercle de votre surveillance. Dans vos discours donnez à entendre que vous considérez comme ennemi l'homme qui déclame contre les armements ou qui effraie les âmes timides, et dirigez surtout une action prompte contre la malveillance. »

23 *décembre.* — Trilles, maire de Passa, demande l'admission de son fils, conscrit compris dans l'appel de 300.000 hommes, en qualité de gendarme à cheval dans une brigade de ce département. Il fait observer au préfet qu'il a déjà *trois* enfants au service.

25 *décembre.* — *Lacour, sous-préfet de Céret, au commissaire général de police.*

L'esprit public est toujours bon, et il n'a subi aucun changement par rapport au gouvernement sur le grand principe des contributions et de la conscription. Mais les appels faits en masse sur des classes anciennes et qui depuis longues années avaient leur *quitus*, les réquisitions, les contributions diverses, tous les surcrotts de charges ont donné et donnent de l'inquiétude.

(Le sous-préfet n'ose pas dire que le peuple est las de fournir des hommes et de l'argent.)

Digitized by Google

26 *décembre.* — Une bande d'espagnols attaque le courrier venant de l'intérieur et s'empare de la malle, entre le Boulou et l'Ecluse, et de deux voyageurs qui étaient dans la tartane.

26 *décembre.* — Le général Durman (?) est passé à Prades venant de l'armée de Catalogne et allant à Puigcerda pour remplacer le général Expert qui, dit-on, est très dangereusement malade.

27 *décembre.* — *Le sous-préfet de Céret au préfet.*

Un personnage inconnu qu'on dit être accompagné du général Muller et d'un aidede camp de S. Ex. le ministre de la guerre est passé au Boulou. « Tout le monde a cherché à lever le voile qui couvrait ce personnage ; les uns ont dit que c'était Ferdinand VII, qui avait été reconnu par un officier de l'Ariège qui avait servi auprès de sa personne à Bordeaux, d'autres que c'était don Antonio, prince de la même famille. Toutes ces prétendues découvertes ont été saisies avec avidité. Dans l'état malheureux où se trouve cette frontière on se leurre aisément de tout ce qui peut faire entrevoir une cessation prochaine d'hostilités, de pillages et de brigandages dont le pays est devenu le théâtre. » De forts détachements de conscrits sont passés pour entrer dans les cadres de l'armée de Catalogne. Des troupes allemandes qui faisaient partie de cette armée sont passées au Boulou démontées et désarmées, se rendant dans l'intérieur de l'Empire.

29 *décembre.* — Le maire de Saint-Laurent-de-Cerdans, Llobet, annonce de nouveaux projets de l'ennemi qui est en forces à Campredon et au *Cap sec*,

Digitized by Google

29 *décembre.* — Sommations faites à Saint-Laurent-de-Cerdans, Prats-de-Molló, Serralongue et La Manère d'avoir à payer une contribution. Voici le texte de celle qui est destinée « à Monsieur le maire et justice du peuple de Saint-Laurent-de-Cerdas » :

Pendant toute la journée d'après demain, 30 de décembre actuel, vous passerés en personne ou par le moyen d'un commissaire à mettre à ma disposition dans cette ville la quantité de douze mille piécettes qu'on impose à ce peuple, en à compte de la contribution qu'on désigne pour le même, qui correspond à l'an quatorze prochain.

Dieu vous garde plusieurs années.

Campredon, le 28 décembre de 1813.

Le commissaire de guerre de la brigade Llauder,
Joseph Ibañes de Iberos.

Et une note de Llauder, en marge, est ainsi conçue :

Que cela s'accomplisse ; bien entendu que si cela ne se vérifie point avec la ponctualité qu'on le prévient, il donnera lieu à ce que pour cela j'use contre ce peuple du droit que la guerre prescrit.

Llauder.

31 *décembre.* — Llobet, maire de Saint-Laurent-de-Cerdans, est toujours dans les transes. « Il annonce que M. de Roquemaurel est allé à Serralongue pour tâcher de découvrir les positions de l'ennemi. « Il est possible que le jour de demain il y ait quelque engagement, puisque tous les délais pour les payements des contributions seront échus, et leur opiniâtreté à tenir à Campredon depuis tant de temps nous fait craindre qu'ils n'aient l'intention formelle de nous y forcer. »

Digitized by Google

31 *décembre.* — Le général Baudouin est dans les environs du Boulou, surveillant la frontière. Lacour lui écrit pour lui recommander de ne pas fatiguer sa troupe, car rien de nouveau ne s'est produit. Il peut venir coucher à Céret. Madame Lacour et lui attendent le général, auquel ils donneront l'hospitalité.

ANNÉE 1814

« Le 21 décembre 1813, jour de funeste mémoire, après plus de vingt ans de triomphes inouïs, l'Empire, par un terrible revirement de la fortune, se trouvait envahi à son tour, et la France, qui loin d'être le coupable avait été le patient, la France, après avoir cruellement souffert de la faute, allait cruellement souffrir de l'expiation, destinée ainsi à être deux fois victime, victime de l'homme extraordinaire qui l'avait glorieusement mais durement gouvernée, victime des Souverains qui venaient se venger de lui. »

Napoléon n'avait plus que 360.000 soldats contre les 600.000 qui s'avançaient.

Le 25 janvier, il partit pour Châlons. Alors commença cette admirable *Campagne de France* pendant laquelle il livra quatorze batailles et remporta douze victoires. « Ici, Bonaparte naît une seconde fois et retrouve toute l'activité de ses premières guerres d'Italie, Ici, Napoléon et Bonaparte ne font qu'un. »

Il fallut succomber. Paris ne se défendit pas. Le maréchal Marmont, qui était sous ses murs, signa une

Digitized by Google

suspension d'armes avec les alliés le 31 mars. L'Empereur abdiqua le 6 avril et partit pour l'île d'Elbe le 20 du même mois. Le 1er avril, le Sénat avait nommé un gouvernement provisoire ; le 3, il avait prononcé la déchéance de Napoléon et, le 6, appelé au trône Louis XVIII.

1er *janvier.* — Lacour, sous-préfet de Céret, annonce au préfet que les Espagnols sont entrés dans le territoire français par le coll de Malrem, près de La Manère, et par Serrallonga. La cohorte de l'Ariège aux ordres du chef de légion Roquemaurel, a eu un engagement avec une de leurs colonnes. La Manère ne s'est pas défendue.

1er janvier, 4 heures du matin. — Le général Baudouin écrit de Céret au préfet :

Je pars pour Arles... Monsieur le général Vallé passe au Boulou pour se rendre à l'armée. Je lui écris pour le prier d'engager M. le général commandant à Figuères de faire faire, s'il lui est possible, un mouvement pour dégager cette frontière et je le prie aussi d'en dire un mot à M. le maréchal.

Si, d'après ce que j'apprendrai ce matin, les mouvements de l'ennemi se prononcent d'une manière sérieuse, nous ferons sonner le tocsin. Je sens que ce moyen ne doit pas être employé sans un besoin pressant, pour ne pas l'user d'avance.

1er *janvier.* — *Izos, sous-préfet de Prades, au Préfet.*

Les habitants de Py alarment les citoyens de la contrée, et la terreur est dans le canton d'Olette, où tout le monde

Digitized by Google

prend la fuite en déménageant. Au moindre avis qu'ils ont qu'il y a des rassemblements de troupes espagnoles à Campredon ou ailleurs, les habitants de Py se retirent sur les communes environnantes où ils jettent l'alarme.

2 *janvier. — A Girone. L'adjudant commandant chef de l'Etat-major au Préfet des Pyrénées-Orientales.*

M. le général de division Lamarque, qui a communiqué votre lettre du 30 décembre dernier à S. Ex. le maréchal duc d'Albuféra, me charge d'avoir l'honneur de vous prévenir qu'il se met en marche avec toute sa division pour se porter du côté d'Olot et forcer l'ennemi à s'éloigner de la partie de la frontière qu'il inquiète en ce moment.

3 *janvier, 7 heures du soir. — Le général de brigade Baudoin, rentré à Perpignan, au Préfet.*

J'arrive à l'instant et voici ce qui se passe dans nos montagnes. Deux mille hommes des troupes ennemies se sont retirés de Campredon sur Ripoll ; *Lliuder* lui-même a pris cette direction, laissant à Campredon environ mille hommes avec un nommé Gay, qui les commande. Il y a aussi dans cet endroit le lieutenant colonel du régiment d'*Ausonia*. Il y a de plus cinq cents hommes d'avant-poste à Roquebrune, sur la frontière. Quand j'ai quitté Serrallonga, on y était en pleine sécurité ainsi qu'à Prats-de-Molló. L'ennemi, obligé de renoncer à son coup de main par la défense qu'on lui a opposée, nous laissera tranquilles je l'espère pendant quelque temps.

Une lettre de Lacour au préfet, du même jour, annonce que le général a congédié jusqu'à nouvel ordre les gardes nationales envoyées dans le canton de Prats-de-Molló. Presque tous les hommes de 20 à 60 ans des communes requises étaient partis et avaient très bien fait leur devoir.

Digitized by Google

4 *janvier.* — Llobet, maire de Saint-Laurent-de-Cerdans, informe le préfet qu'il a reçu du général baron Beurmann (qu'il appelle Brumont) une lettre lui demandant des renseignements sur les mouvements de l'ennemi. La lettre est datée de Torteilla, distant de sept lieues environ de Prats-de-Molló. Evidemment son arrivée avait produit la retraite des ennemis, qui avaient quitté Roquebrune et s'étaient retirés vers Saint-Jean de las Abadessas.

7 *janvier.* — Llobet annonce au préfet que le général de Beurmann « employé à l'armée de Monseigneur le duc d'Albufera en Catalogne » a envoyé la veille à Saint-Laurent-de-Cerdans « un de ses aides de camp avec un parti des Miquelets de Pujol et un parti de cavalerie pour aller pousser une reconnaissance jusqu'au coll de Malrem où ils ont été aujourd'hui, auquel effet je leur ai donné des guides. »

Les populations de la frontière étaient rassurées.

5 *janvier.* — *A Toulouse.* — *Proclamation du comte Joseph Caffarelli, commissaire extraordinaire de l'Empereur dans la 10e division militaire.*

D'éclatantes victoires ont été suivies de grands revers. Des Rois dont votre Monarque était le protecteur l'ont abandonné, et ont tourné leurs armes contre nous : les ennemis ont envahi notre territoire.

Dans ces circonstances graves, l'Empereur en appelle à l'honneur français, à cet honneur qui survit à tous les désastres.

Les ennemis veulent démembrer la France. Ils mentent

Digitized by Google

quand ils disent qu'ils viennent pour rétablir l'ordre, la paix, la sécurité ; les Français ne doivent pas se laisser séduire par les apparences trompeuses de leur modération, de leur générosité.

Aux armes, Français ! C'est par les armes que nous conquerrons cette paix que nous désirons ; c'est par les armes que nous l'obtiendrons honorable.

10 *janvier. — Le sous-préfet de Céret au préfet.*

Madame la maréchale Duchesse d'Albuféra est passée au Boulou allant joindre en Espagne son mari M. le maréchal. On assure que le général est venu attendre son épouse au Perthus et que, de là, il a visité le fort de Bellegarde.

20 *janvier — Lacour, sous-préfet de Céret, au préfet Du Hamel.*

J'ai écrit au maire d'Arles pour contredire la nouvelle qui s'était répandue de l'amnistie des réfractaires.

24 *janvier. — Le Commissaire général de police Renouard au préfet Du Hamel.*

Aux moyens de surveillance que je n'ai cesséd'employer, j'en ai ajouté de nouveaux qui me font espérer de parvenir à préserver mon arrondissement de toute influence étrangère et à découvrir les agents et pamphlets que les Anglais chercheraient à y introduire.

26 *janvier.* — Le sous-préfet de Céret fait connaître au préfet que le 13e régiment de cuirassiers et des artilleurs à cheval sont passés au Boulou venant de l'armée de Catalogne et se rendant à Lyon.

Digitized by Google

6 *février. A Girone. — De La Chastre à Renouard.*

S. Exc. le maréchal duc d'Albuféra s'est enfin décidé à prendre un parti auquel il était, depuis longtemps, nécessaire d'en venir, et il a invité la grande majorité des administrateurs civils de la Haute-Catalogne à se rendre à Perpignan, ne pouvant leur donner un congé absolu. Je compte être auprès de vous à la fin de la semaine dans laquelle nous allons entrer...

8 *février. A Perpignan. — Le général de division baron Digeon, commandant la cavalerie des armées de Catalogne et d'Aragon [réunies], au Préfet des Pyrénées-Orientales.*

Il annonce au Préfet qu'une sévère punition a été infligée à un sous-officier du 12e hussard qui s'était porté à des voies de fait contre un habitant de Villemolaque et il ajoute :

Il est fâcheux d'avoir à vous dire, Monsieur le Préfet, que cet événement n'est que la suite du mauvais esprit qui règne dans une partie de votre département et même dans la ville de Perpignan. Il est impossible d'être plus mal accueilli que nous l'avons été dans ce pays ; le service des fourrages qui doit se faire par réquisition a complètement manqué au Boulou [1]; à Perpignan, les troupes ont passé leur temps à attendre les distributions, et elles ont été réparties dans les villages, à 2 et 3 lieues, de manière que les cavaliers et leurs chevaux n'ont pas eu le temps de reposer.

L'indemnité qui doit être donnée aux soldats pour acheter de quoi manger n'a pu être payée aux troupes qu'au moment de leur départ d'ici ; de sorte qu'il y avait à peu près deux jours que le soldat n'avait mangé quand il s'est

[1] Le 12e de hussards, colonel Colbert, était au Boulou les 4, 5 et 6 février.

Digitized by Google

trouvé dans vos environs. Est-il étonnant, quand il s'est vu mal accueilli et qu'on lui a refusé les secours de l'hospitalité, qu'il ait eu de l'humeur ?

Enfin je puis juger, par ce qui m'est arrivé, de la manière dont on voit le militaire dans ce pays puisque, depuis trois jours que j'y suis chargé d'un grand commandement, je n'ai pas eu le plaisir de voir aucune des personnes qui composent les autorités, tant civiles qu'administratives et militaires. Je pars à l'instant en poste pour Lyon...

Dans une lettre du même jour, le préfet répond très fermement au général que ses plaintes et reproches, il aurait dû les adresser en grande partie aux « autorités compétentes », c'est-à-dire au payeur de l'armée, au sous-inspecteur, aux receveurs et à l'ordonnateur. Le préfet a bien « frappé autour du Boulou des réquisitions », mais ce pays déjà pauvre en fourrages a été épuisé par des réquisitions antérieures. Il lui fait comprendre que c'était au général à prévenir le préfet de sa présence ou de se présenter lui-même à la préfecture, où il est cloué tout les jours, encombré d'affaires.

D'ailleurs, dès le jour même, « le commissaire ordonnateur de la 10e division militaire », à qui le préfet avait communiqué la lettre du général Dijeon, lui écrivait :

Je ne suis pas en peine, non plus, de la portion de responsabilité que M. le général Dijeon veut faire peser sur moi. S'il s'était donné la peine de vérifier les plaintes qui lui ont été portées, il se fut convaincu que le fourrage manquait au Boulou parce qu'il devait être là où devaient être cantonnés ses deux régiments de cavalerie légère, et je certifie qu'effectivement les chevaux ont été nourris partout et ont reçu leurs rations ; que même, dans quelques villages, MM. les Maires ont fourni du bled froment en place d'avoine. Si vous désirez une enquête à cet égard, il vous serait aisé de l'appuyer des plus respectables témoi-

Digitized by Google

gnages... M. le général Dijeon se plaint que ses régiments ont été mal reçus ; je puis, au contraire, certifier que vos administrés ont témoigné dans cette occasion le plus grand zèle pour venir au secours du magistrat ou des divers fonctionnaires chargés de réunir les moyens d'expédier cette colonne.

M. le général Dijeon se plaint de n'avoir point reçu la visite des diverses autorités civiles et militaires. Je réponds, quant à ce qui me concerne, que le passage de M. le général Dijeon ne m'ayant été annoncé ni par S. Ex. le ministre de la guerre ni par l'ordre du jour, je ne lui ai dû aucune visite, et que la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire m'a paru si extraordinaire et rédigée d'un ton si peu convenable que j'ai cru devoir me dispenser de me rendre chez lui...

Je suis fâché, Monsieur le Préfet, que mon faible suffrage ne puisse balancer l'assertion positive de M. le général Dijeon, quant à l'esprit qu'il assure régner à Perpignan et dans une partie de votre département. Il m'est impossible cependant de ne pas dire ce dont je suis le témoin journalier. *Dans aucune partie de l'Empire, les réquisitions de denrées pour l'armée, pour les places fortes, n'ont été remplies plus rapidement et avec plus d'exactitude. Les faits sont là, et nos états de situation sont la preuve de ce que j'avance. Je crois devoir ajouter que votre département, quant à l'étendue de son territoire et à la médiocrité de ses ressources, est un de ceux qui ont le plus fait, dans ce moment de crise si propre à faire reconnaître les vrais français.*

Ajoutons que plusieurs officiers du 12e hussards, dont le colonel Colbert, avaient témoigné que les soldats avaient été très bien traités dans les villages, notamment à Toulouges et à Canhoès. A Banyuls-dels-Aspres, l'infanterie et les cuirassiers s'étaient bien conduits, mais les hussards avaient frappé des habitants, brisé portes et fenêtres et méconnu l'autorité du maire

Digitized by Google

Rabixe, qui s'en plaignit amèrement au sous-préfet de Céret.

Enfin, une lettre du ministre Montalivet, du 17 février, termina toute cette affaire en approuvant la conduite du préfet Du Hamel et autres fonctionnaires.

Le 12e de hussards était cantonné au Boulou, à Saint-Jean La Celle, à Tresserre, Toulouges, Canohès, Pia, Baixas. Le 4e de hussards, était cantonné à Saint-Estève, Bonpas, Baixas. Les cuirassiers, à Tresserre, Rivesaltes et Saint-Hippolyte. — Le maire de Tresserre, Valette, fait l'éloge du colonel de Colbert qu'il logea, mais l'un de ses officiers couvrit le maire d'injures et le menaça de le frapper. (Lettre au sous-préfet de Céret du 13 février).

11 février. A Girone. — De la Chastre à Renouard.

... Tout a changé en un instant, et il a été décidé hier soir que je continuerai de rester auprès de M. le maréchal. S. Exc. est si pleine de bontés pour moi que je ne puis, en vérité, me plaindre de ce contre-temps, quoiqu'il ait dérangé tous mes projets. Me voici de nouveau cloué à la Catalogne... je serai vraisemblablement bientôt le fils unique de l'administration à Girone. Vous avez déjà une partie de nos compagnons de travaux. M. de Chauvelin compte partir demain, et il est probable que M. de Roujoux et M. de Reveroni, qui restent avec moi, m'abandonneront sous très peu de temps. Mon existence ici va devenir bien triste, mais je ne m'en affecte pas, et je compte pour rien mon agrément personnel lorsqu'il s'agit de remplir mon devoir. Je me console aisément de ma position actuelle en espérant que les opérations militaires que l'Empereur vient de commencer nous conduiront à une paix prochaine et glorieuse qui me ramènera au sein de ma Patrie.

Digitized by Google

12 *février.* — Bourgeois, commissaire de police à Embden, est nommé commissaire de police à Perpignan en remplacement de M. Graffan, appelé à d'autres fonctions.

19 *février. — Buxo, commissaire de police à Figuères, à Renouard.*

J'ai mon épouse et ma famille à Perpignan depuis quelques jours. Elles ont suivi le torrent qui, comme vous savez, était, il y a quelque temps, pire que celui de Cédron...

20 *février 1814. A Girone. — De la Chastre à Renouard.*

Il faut espérer que les victoires que vient de remporter l'Empereur feront craindre à nos ennemis qu'il ne reprenne un ascendant auquel ils n'ont pu pendant longtemps résister et qu'elles hâteront la signature d'un traité de paix qui est actuellement l'objet des vœux de l'Europe entière...

28 *février.* — Llobet informe le Préfet que la division espagnole *del Manso* doit arriver ce soir à Campredon.

Cette frontière étant entièrement découverte depuis le 19, il dépendra d'une poignée de cette division de venir nous piller et saccager sans pouvoir leur opposer la moindre résistance.

2 *mars. — Delhom-Ripoll, maire de Perpignan, au sous-préfet de l'arrondissement.*

Toutes les troupes qui sont rentrées d'Espagne se sont mal conduites en cette ville.

Digitized by Google

2 *mars. — A Perpignan. Le colonel de Roquemaurel à Renouard.*

La division *del Manso* étant arrivée à Campredon, le Colonel a dû rétablir la ligne de défense sur la frontière et y envoyer la Légion de l'Ariège, moins une compagnie qu'il a retenue à Perpignan.

5 *mars. — Au quartier-général de Girone. Le général Saint-Cyr Nugues, chef de l'état-major général, au préfet des Pyrénées-Orientales.*

J'ai l'honneur de vous prévenir que M. le maréchal Duc d'Albuféra vient de charger provisoirement, en l'absence du général Lafitte et du colonel Roquemaurel, M. le colonel Deschallard du commandement supérieur de Perpignan et du département des Pyrénées-Orientales. Je vous prie de vouloir bien vous entendre avec cet officier supérieur, qui a toute sa confiance, pour le bien du service et ce qui concerne sa mission momentanée.

5 *mars, à 10 h. du soir. — Le Préfet Du Hamel au sous-préfet de Perpignan.*

Les circonstances réclament de plus en plus votre zèle et votre dévouement. Sa Majesté comptant sur toute notre énergie vient de rappeler encore à ses Armées du Nord de la France 10.000 hommes de S. E. le maréchal Suchet. C'est donc presque exclusivement à nous qu'il est réservé de défendre nos frontières. Parmi les moyens que nous devons employer, je ne saurais trop vous signaler le complément de la Légion...

8 *mars. — Le préfet Du Hamel au sous-préfet de Perpignan.*

10.000 hommes de l'armée d'Espagne vont passer dans le département. Ils doivent y recevoir l'accueil qu'ils méri-

Digitized by Google

tent et que nous leur devons malgré les justes regrets que nous éprouvons de les voir s'éloigner de nous.

8 *mars.—Proclamation de S. Ex. le maréchal Duc de Dalmatie, lieutenant-général de l'Empereur, à l'armée.*

A la bataille d'Orthez, vous avez bien fait votre devoir. L'ennemi a éprouvé des pertes beaucoup plus considérables que les nôtres, son sang à couvert le terrain qu'il a gagné. Ainsi vous pouvez considérer ce fait d'armes comme un avantage. Cent autres combats vous appellent ; il n'y aura pour nous de repos, attaquants ou attaqués, que lorsque cette armée, formée d'éléments si extraordinaires, sera entièrement anéantie, ou qu'elle aura évacué le territoire de l'Empire, quelle que soit sa supériorité numérique et quels que soient ses progrès...

Point de paix avec les Anglais, « nation déloyale et perfide ». Il faut vouer à l'opprobre et à l'exécration générale tout Français qui aura favorisé d'une manière quelconque les projets insidieux des ennemis.

Quant à nous, notre devoir est tracé : ***Honneur et Fidélité***, voilà notre devise. Combattre jusqu'au dernier les ennemis de notre auguste Empereur... Ayons toujours dans notre pensée quinze siècles de gloire et les triomphes innombrables qui ont illustré notre patrie. Contemplons les efforts prodigieux de notre grand Empereur et ses victoires signalées qui éternisent le nom français. Soyons dignes de lui, et alors nous pourrons léguer, sans tache, à nos neveux, l'héritage que nous tenons de nos pères. Soyons français, et mourons les armes à la main, plutôt que de survivre à notre déshonneur.

10 *mars. — Llobet au Préfet.*

On vient de me donner l'assurance que hier le général Lamarque, commandant une division de l'armée de Cata-

Digitized by Google

logne fit sauter le fort d'Olot après en avoir retiré la garnison. Le même espion qui m'a transmis ces détails a ajouté que les fortifications de Bésalu et de Banyolas doivent aujourd'hui subir le même sort. Il n'est pas douteux que S. E. Monseigneur le duc d'Albuféra en ordonnant de pareilles mesures a senti l'impossibilité de pouvoir se maintenir dans ces points essentiels puisqu'ils sont les boulevards de notre frontière...

10 *mars. — Aldebert, maire de Mont-Louis, au Préfet.*

Nos troupes se disposent à évacuer Puycerda. Hier et aujourd'hui, nous avons déjà reçu ici une partie de l'artillerie et vivres qu'il y avait... Toutes les charrettes du canton de Saillagouse et de l'arrondissement de Mont-Louis ont été mises en réquisition et partent à l'instant pour Puycerda. Tout ce qui est des administrations a déjà quitté cette dernière place. Il est à craindre que si, comme on doit le supposer, les troupes que nous avons à Puycerda partent, les ennemis paraîtront bientôt en Cerdagne.

14 *mars. — D'Eschalard, commandant le département, à Renouard.*

L'affaire du 79e régiment peut avoir des suites bien funestes. J'ai déjà pris des précautions avec le colonel du 102e, qui est aujourd'hui ici, et M. le général Beurmann, qui est forcé de partir demain pour Lyon et conséquemment avant le 102e. Dans aucun cas je ne mollirai. Mais, voilà l'affaire. Les grenadiers du 79e ont, en partant, laissé une lettre à ceux du 102e, et qui leur a été remise indubitablement par des habitants, pour leur dire de suivre leur exemple. Ils les engagent à l'insurrection et vont jusqu'à faire savoir à ces grenadiers qu'en se débarrassant comme eux d'un officier, ils obtiendront au moins d'être payés à Narbonne.

Je sais que des habitants montent la tête aux grenadiers du 102e; on les a vus parler avec chaleur dans des groupes

Digitized by Google

de soldats. Je vous prie d'exercer la plus grande surveillance sur les habitants et dans celles de ces maisons publiques que fréquentent ordinairement les soldats...

15 *mars.* — *A Perpignan.* — *D'Eschalard, adjudant commandant, sous chef de l'Etat-major général de l'armée, commandant provisoirement le département des Pyrénées - Orientales, à Renouard, Commissaire général de police à Perpignan.*

Le maréchal duc d'Albuféra m'informe par sa lettre du 14 mars au soir que, par mesure de haute police, il a décidé que, non seulement les familles et les individus espagnols qui habitent Perpignan, mais même tous les individus qui ne sont pas domiciliés dans cette place, en sortent sans délai pour se rendre à Montpellier ou plus loin ; elles ne pourront pas même se fixer à Narbonne. Son Exc. ne fait d'exception qu'en faveur des personnes qui sont utiles à l'armée actuellement existante... J'écris dans l'instant à M. l'Intendant général conseiller d'Etat, de Chauvelin, en l'invitant à donner ordre à tous les individus qui composaient l'ancienne administration de la Catalogne de se rendre aussi à Béziers ou à Montpellier... Cet ordre doit être obéi pleinement et sous le plus bref délai.

Mais on agira de façon à ne point vexer les Espagnols réfugiés, qui pourront d'ailleurs rentrer en Espagne.

Un arrêté du préfet du 19, après entente avec l'autorité militaire, fit exception pour les Espagnols fixés dans les autres communes de Perpignan, depuis 1808, ou qui, depuis cette époque, s'y étaient mariés avec des françaises.

Digitized by Google

19 *mars.* — Le maréchal Duc d'Albuféra arrive à Perpignan. Il est reçu par le préfet et les corps constitués.

19 *mars.* — *Gambus, maire de Palau, au sous-préfet de Prades.*

Je m'empresse de vous donner connaissance que hier a arrivé à Puigcerda environ deux cents hommes de troupes espagnoles, et le commandant nous a fait notifier un ordre pour lui faire porter aujourd'hui, à neuf heures du matin, cinquante rations de pain, quarante de viande, une quantité de vin et trente paires de souliers pour sa troupe, et il nous prévient que si les dits objets ne sont à Puigcerda à l'heure indiquée, il fera de suite venir sa troupe à la commune pour piller et faire ce que bon lui semblera.

Comme la commune se trouve si près de Puigcerda, pour ne pas nous exposer au pillage, nous avons déterminé de leur faire porter les objets qu'on nous demande.

19 *mars.* — *D'Eschalard à Renouard.*

Une personne arrivée en courrier en avant de M. le comte de Barcelone annonce qu'il entrera dans Perpignan vers 6 heures du soir, qu'il a, à sa suite, 50 personnes dont 10 maîtres. Il doit loger seul à la Préfecture avec son valet de chambre. Il est possible que les 10 maîtres ne puissent être logés convenablement avec chacun un valet de chambre à l'Hôtel du Commerce ; dans ce cas, je vous prie de faire évacuer un autre hôtel pour recevoir l'excédant. Les 10 maîtres arrivent aujourd'hui, le reste de la suite demain; en outre des ordres donnés à la poste pour la direction que doivent prendre les voitures, je vous prie de vous entendre avec M. le baron Du Hamel. Qu'il se trouve, chez M. le préfet au moment de l'arrivée, des guides chargés de conduire les voyageurs aux logements qui leur auront été assignés. Il est probable que le comte de Barcelone ne sera

Digitized by Google

pas seul dans la première voiture, qui est la sienne, puisqu'il n'arrive aujourd'hui, dit le courrier, que deux voitures.

19 *mars.* — *D'Eschalard à Renouard.*

Monsieur le préfet m'écrit ce matin que S. A. Royale Don Carlos va aller habiter l'hôtel de la Préfecture. D'après les résultats d'une dernière conférence qui a eu lieu ce matin, M. le ministre secrétaire d'Etat Macanas ne doit pas quitter S. A. Royale; ainsi, ce ministre doit aller aussi à la Préfecture. Un troisième maître est un médecin du Roi, qui n'a pu le suivre parce qu'il est malade; la préfecture n'offre pas assez de logement pour recevoir ce médecin.

Quant à la suite, je pense qu'un premier valet de chambre du Roi avec un valet de pied ou deux pourront suffire pour la nuit, et qu'un valet de chambre suffirait pour la nuit à M. Macanas. Les autres gens de la suite seraient logés à proximité.

S. A. Royale est pleine de bonté et d'indulgence et saura bien sentir les difficultés qui empêchent de réunir tous les gens autour d'Elle...

M. le chanoine Escoïque arrive dans quelques jours, mais il doit poursuivre sa route, et couchera seulement à Perpignan.

Je verrai S. A. Royale tous les jours et l'accompagnerai, ou bien M. Antoine, aide de camp de S. E. M. le maréchal, à la promenade (sic).

22 *mars.* — *D'Eschalard à Renouard.*

Je sors de chez S. A. Royale. Elle désire ne point gêner Monsieur le Préfet et restera à l'Hôtel du Commerce où elle est établie. D'après les instructions que S. E. M. le Maréchal m'a données, je n'ai pu refuser d'acquiescer à sa demande.

Digitized by Google

23 *mars.* — *Le préfet au sous-préfet de Perpignan.*

Par suite des arrangements arrêtés, S. A. R. Don Carlos vient loger à la préfecture. Sa suite est composée de M. de Maquanas avec son fils, le médecin du prince, le fils du médecin et deux valets de chambre.

En conséquence, il faut tout préparer immédiatement, le prince arrivant dans la journée à la Préfecture.

31 *mars.* — *Au quartier général de Perpignan. Le maréchal duc d'Albuféra à M. le baron Du Hamel, préfet du département des Pyrénées-Orientales.*

Je vous adresse un arrêté que les circonstances m'obligent à prendre. Il a pour but d'assurer, par la voie des réquisitions, la subsistance des troupes stationnées dans notre département. L'épuisement des Caisses ne permet pas de leur payer la solde alimentaire et je n'ai pu différer plus longtemps une mesure qui est déjà un des fléaux de la guerre, mais qui doit en éloigner de plus terribles, en assurant la nourriture des troupes destinées à couvrir le pays et à le préserver des invasions de l'ennemi...

PREMIÈRE RESTAURATION

4 *avril, Paris.* — Signification au préfet de la nomination du comte Beugnot, « commissaire provisoire pour l'intérieur et pour les cultes ». La nomination est datée du 2 avril et signée de : le Prince de Bénévent, le duc de Dalberg, le général comte de Beurnonville, F^ois de Jaucourt, et l'abbé de Montesquiou.

Digitized by Google

5 *avril. Paris. — Le commissaire provisoire pour l'intérieur et les cultes au préfet Du Hamel.*

Le sort des armes a changé les destinées du peuple français : au milieu de tous les maux qu'a entraînés la guerre, nous avons du moins trouvé cet avantage, qu'il nous a enfin été permis d'exprimer des sentiments longtemps comprimés, et de nous replacer sous un gouvernement à l'abri duquel la nation française n'avait jamais eu à craindre de semblables orages.

Suit un éloge des souverains alliés.

6 *avril.* — Arrêté du gouvernement provisoire portant que « tous les chiffres et emblèmes qui ont caractérisé le gouvernement de Bonaparte seront supprimés et biffés. » Le même arrêté défend d'insérer dans aucun acte public des expressions outrageantes pour le gouvernement renversé, la cause de la Patrie étant trop noble pour adopter aucun des moyens dont il s'est servi.

10 *avril.—Au quartier général de Perpignan. — Ordre du jour du maréchal Duc d'Albuféra*

Il a visité la place de Narbonne et a vu avec satisfaction le bon esprit des habitants et des autorités :

M. le maréchal se plait à exprimer ici à M. le préfet du département des Pyrénées-Orientales avec quel plaisir il a vu son empressement à exciter ses administrés et à assurer l'approvisionnement des places nombreuses qui couvrent cette frontière. L'activité du général Lafitte et sa vigueur a produit aussi le plus grand bien dans l'Ariège...

12 *avril. — D'Eschalard au préfet.*

J'ai l'honneur de vous informer que M. le maréchal duc d'Albuféra vient de décider que M. le colonel Roquemau-

Digitized by Google

rel, dès qu'il serait arrivé à Perpignan suivant l'ordre du 11 avril 1814, me relèverait dans le commandement supérieur du département des Pyrénées-Orientales, Son Excellence m'appelant à une autre destination.

Dès le 15 avril le colonel Roquemaurel était à Perpignan.

13 *avril. — Circulaire du commissaire de l'intérieur et des cultes aux préfets.*

Vous apprendrez avec un vif intérêt que MONSIEUR, frère du Roi, est arrivé hier à Paris... Un seul homme était devenu l'ennemi du monde ; l'univers s'était ligué contre lui. Un seul homme aussi, en remontant sur le trône de la France, pouvait assurer la paix de l'Univers. Il semblait qu'elle arrivât elle-même sous les traits de l'auguste frère du Roi.

15 *avril.* — Joseph Parès écrit de Rivesaltes à Renouard, pour lui demander ce qu'il y a de vrai dans « l'heureuse nouvelle » qui vient de lui être transmise, et le prie de répondre par le porteur de sa lettre.

(Cette heureuse nouvelle était l'abdication de l'Empereur que l'on avait ignorée jusqu'à ce moment dans notre département, car les documents qne nous venons de citer n'étaient point parvenus à la préfecture de Perpignan.)

16 *avril. — Bordes, juge de paix du canton d'Argelès, à Renouard.*

La nouvelle d'une paix générale conclue et de la cessation provisoire d'hostilités se répand et s'accrédite depuis hier. Prière d'envoyer un mot à ce sujet.

Digitized by Google

16 *avril.* — La nouvelle de l'abdication de l'Empereur et d'une cessation des hostilités était arrivée en effet à Perpignan et le général d'Arnaud « commandant supérieur en état de siège » en avait reçu communication. Il avait invité le commissaire général de police et le préfet à se rendre chez lui à une heure et demie « pour des affaires du plus grand intérêt. »

18 *avril.* — *Au quartier général de Narbonne. Proclamation du maréchal duc d'Albuféra aux soldats de l'Armée d'Aragon et de Catalogne.*

Soldats,

Depuis quatorze jours, les provinces du Midi et les armées qui les défendaient se trouvaient privées de toute communication avec le reste de la France, lorsque j'ai reçu par M. le colonel de Saint-Simon et par un officier d'ordonnance du ministre de la guerre, les journaux et pièces officielles que je m'empresse de publier. Les actes du Sénat, ceux du gouvernement provisoire de la France vous feront connaître le vœu de la patrie, les efforts des grands corps de l'Etat pour préserver la France d'une ruine totale et assurer la paix du monde.

Nous adhérons tous aux actes du Sénat et du gouvernement provisoire. Napoléon, persuadé de l'impossibilité de sauver la France, a accepté les propositions qui lui ont été faites, voulant ainsi lever tout obstacle à la réconciliation de la grande famille européenne. Une nouvelle forme de gouvernement, protectrice du brave et du faible, une charte constitutionnelle nous est donnée. Les rois de l'ancienne dynastie, les fils d'Henri IV, viennent s'asseoir de nouveau sur le trône de leurs pères. Ils aiment les braves, ils honorent la valeur et la placent au premier rang ; ils ont souvent tressailli de joie au récit des grandes actions de l'armée française.

Digitized by Google

Depuis 20 ans soldats, sans cesse éloignés de la France, nous n'avons pas connu toute l'étendue de ses souffrances, intérieures. Les peuples épuisés demandent à grands cris le repos et la paix. Notre but, en combattant, a été de l'obtenir. Nos pères nous appellent pour jouir au milieu de nos familles des plus douces affections, et pour goûter le prix de tant de privations et de fatigues.

Depuis cinq ans compagnon de vos travaux, je vous ai parlé le langage de la vérité et de l'honneur, et depuis cinq ans que la victoire vous est restée fidèle, vous n'aurez pas cessé de vous faire estimer par votre contenance et votre discipline. Aujourd'hui, Soldats, dans le poste élevé où votre vaillance et vos nobles services m'ont porté, ma plus douce jouissance, comme mon premier devoir, sera de m'empresser de faire connaître à S. M. Louis XVIII qu'il peut compter sur votre loyauté et vos bons services.

Le maréchal SUCHET, DUC D'ALBUFERA.

En post-scriptum, ordre d'arborer la cocarde blanche, d'ordre du gouvernement provisoire en date du 9 avril.

18 *avril. — Au quartier général de Narbonne.*

Monsieur le Préfet, les événements se sont tellement pressés depuis mon arrivée dans cette ville que je n'ai pu aujourd'hui répondre à vos lettres du 14 et du 15, mais je n'ai pas cessé d'avoir l'œil sur Perpignan et votre département. Vous en aurez jugé par la nouvelle position qu'ont prise les troupes de l'armée.

J'ai reçu tous les actes du gouvernement provisoire ; l'armée va les connaître par un ordre du jour ; j'y joindrai la nouvelle officielle d'un armistice général qui m'a été donnée par le prince de Neugatel (?) Partout les hostilités ont cessé, l'effusion du sang est arrêtée. Je suis autorisé à traiter avec les généraux ennemis pour une suspension

Digitized by Google

d'armes. Un de mes officiers est parti pour le quartier général de lord Wellington, et le général Lamarque traite avec le général Copons y Navia pour prévenir toute invasion de nos frontières et assurer la tranquillité de votre département. J'ai pris des mesures relativement, à l'enlèvement des bestiaux qui doivent rassurer vos administrés. Je viens de faire partir pour l'Espagne 700 prisonniers, officiers ou soldats ; 700 officiers les suivront bientôt. Les Espagnols jugeront ainsi de la droiture de nos intentions et j'éprouverai une véritable satisfaction de voir le Roussillon préservé de tout acte d'hostilité...

« Le maréchal Duc d'Albufera. »

19 *avril. — Au quartier général à Narbonne. Ordre de l'armée.*

L'armée et les habitants apprendront avec plaisir qu'un armistice vient d'être conclu entre leurs Exc. le maréchal Duc de Dalmatie, commandant en chef l'armée d'Espagne, et le maréchal Duc d'Albuféra, commandant en chef l'armée d'Aragon et de Catalogne, d'une part, et son Exc. le maréchal Marquis de Wellington, commandant en chef l'armée alliée, d'autre part, en vertu duquel les hostilités cessent dès ce moment, et une ligne de démarcation est établie pour les troupes de part et d'autre, en attendant l'époque prochaine de la paix générale.

Les frontières de France et d'Espagne et celles du département de la Haute-Garonne servent de limites du côté des Pyrénées-Orientales, de l'Ariège et de l'Aude.

Les courriers et communications par Toulouse et Bordeaux avec Paris et avec toute la France reprendront leur cours sans aucun obstacle.

Les garnisons françaises laissées par l'armée d'Aragon et de Catalogne dans les places de l'Espagne vont être rendues immédiatement par Perpignan. Des officiers parlementaires seront expédiés aux gouverneurs de ces places, garantiront l'exécution de la convention, la remise des

Digitized by Google

places aux troupes espagnoles et le retour de nos troupes avec armes, bagages, vivres et transports.

En conséquence, les chefs des 3e léger, 11e léger, 114e et 143e enverront chacun un officier au quartier général pour recueillir les lettres et paquets appartenant à leurs corps, bataillons ou détachements absents afin de pouvoir les porter à leur destination.

L'armée d'Aragon et de Catalogne se félicitera d'avoir ainsi pu atteindre le plus doux prix de ses travaux en préservant jusqu'au bout de l'invasion la petite partie de la frontière confiée à sa défense. Elle va prendre des cantonnements pour se reposer de ses fatigues, elle saura continuer à se faire estimer par sa discipline.

Le maréchal SUCHET DUC D'ALBUFERA.

Pour copie conforme,

Le général de brigade, chef d'état major général,

SAINT-CYR NUGUES.

19 *avril. — Au quartier général de Narbonne.*

Monsieur le Préfet, vous m'avez témoigné beaucoup d'inquiétude dans vos lettres ; j'espère qu'elles n'auront pas tardé à être dissipées. Je vous ai écrit hier pour vous annoncer qu'un armistice allait être conclu. J'ai le plaisir de vous apprendre aujourd'hui qu'il a été arrêté et signé par le maréchal lord Wellington, le Duc de Dalmatie et moi, et que votre Département continuera à jouir de sa tranquillité. Je me félicite que mon armée ait pu jusqu'à ce moment le préserver de toute invasion ennemie.

J'ai reçu des *Moniteurs* jusqu'au 12. Celui de cette date porte l'abdication de l'Empereur et l'adhésion au nouveau gouvernement de la vieille et de la jeune Garde. Je l'adresse au général Lamarque, à qui vous pourrez le demander. Tous ces grands événements se succèdent avec tranquillité et partout l'effusion du sang est arrêtée. Les plus grands transports de joie, de bonheur éclatent, au nom de paix. La

Digitized by Google

lenteur de l'imprimeur de Bayonne retarde la publication de ces importantes nouvelles, mais vous verrez bientôt mes ordres du jour qui paraîtront à la suite et feront connaître à l'armée mes dispositions pour porter la cocarde blanche. Je suis persuadé que par votre sagesse, votre fermeté et le concours des généraux Lamarque et Paris, tout se passera avec calme et modération dans le département que vous administrez.

J'ai donné des ordres pour que les troupes de ligne occupassent les frontières d'Espagne afin de relever les légions qui sans doute ne tarderont pas à être licenciées.

Le maréchal Duc d'Albuféra.

19 *avril.* — Blaise Barrera Delhom, natif de Prades, ex-commissaire de police de l'arrondissement de Roses, actuellement à Perpignan, demande à remplir la place de commissaire de police vacante dans cette dernière ville.

20 *avril.* — *Au quartier général de Narbonne. Ordre du maréchal Duc d'Albuféra.*

Le maréchal Duc d'Albuféra, commandant en chef l'Armée d'Aragon et de Catalogne, colonel général de la Garde, grand cordon de la Légion d'honneur et de l'Ordre de Saint-Henry de Saxe, chevalier de la couronne de fer.

En vertu des ordres du Gouvernement provisoire, ordonne que les légions des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, de l'Ariège et du Gard, qui se trouvent actuellement au service dans le département des Pyrénées-Orientales soient de suite relevées dans les postes qu'elles occupent, pour être ensuite dissoutes, et tous les citoyens qui les composent renvoyés dans leurs foyers.

Les Compagnies de miquelets, les bataillons de volontaires formés des jeunes hommes qui se trouvaient au-delà

Digitized by Google

du contingent de la conscription de 1815 seront également licenciés.

M. le général de division Paris, le général Pouget, donneront tous les ordres nécessaires pour l'exécution de ces dispositions ; ils exigeront que les corps et compagnies dissous, après avoir fait arrêter leur comptabilité par le sous-inspecteur aux revues de la division, remettent leurs armes, leur équippement et habillement au chef-lieu de la Préfecture.

21 *avril.* — A une heure et demie, le corps de ville, escorté par un détachement de la garde nationale s'est rendu à la préfecture où il a trouvé réunis dans la grande salle tous les fonctionnaires civils de la ville.

Le préfet demanda aux autorités leur adhésion à l'établissement du gouvernement provisoire, aux actes du Sénat du 3 du courant mois, qui prononcent la déchéance de Napoléon, à la constitution décrétée dans la séance du 6 du même mois et, enfin, au vœu du Sénat qui « appelle à la couronne Louis XVIII, frère de l'infortuné Louis XVI. »

« Le maire, les adjoints et le Conseil municipal ont donné leur pleine et entière adhésion et ont partagé les sentiments de toute l'assemblée. » La municipalité et le conseil se sont rendus à la Mairie. A eux s'était joint le baron Arnaud, commandant supérieur de la place.

« A deux heures, M. le maire, les adjoints, le commandant supérieur de la place, des adjudants à cheval sont sortis de la maison de ville et le cortège s'est formé dans l'ordre suivant :

Digitized by Google

« Des appariteurs, des tambours et la musique de la cohorte urbaine, un détachemeut de gendarmerie à cheval, un détachement de gendarmerie à pied formant l'ouverture de la haie.

« La compagnie des grenadiers de la cohorte urbaine commandée par le sieur Jaume ouvrait l'escorte. Dans le sein de la haie étaient Messieurs le maire, les adjoints, le commandant supérieur, les adjudants de place, le corps municipal, les officiers du corps de la cohorte urbaine et de la garde nationale sédentaire ; plusieurs fonctionnaires publics, entre autres le sieur Delhon (*sic*), secrétaire général de la préfecture, s'étaient réunis à eux.

« La cohorte de l'Ariège, la compagnie, un détachement du cinquième fermaient la marche.

« Au lieu où se fait la première publication, M. le Maire, au milieu d'une foule immense, a lu les actes du nouveau gouvernement et le décret du Sénat, qui assurent le bonheur de la France en rendant le trône à nos légitimes souverains, au milieu des plus vives acclamations, de l'allégresse la plus sincère et au bruit de mille coups de mousqueterie, s'adressant aux Perpignanais, il leur dit :

Habitants de la très fidèle ville de Perpignan, sur les débris d'un trône élevé au milieu des orages, des malheurs de la Révolution, se relève le trône antique de nos souverains légitimes, successeurs de trente-six rois. Louis XVIII est appelé par les grands corps de l'Etat, par les vœux et l'affection de tous les Français, il pose sur sa tête auguste la couronne de ses ancêtres.

Perpignanais, célébrons ce beau jour! Plus de conscription, plus d'impôts vexatoires ! Ce jour assure à jamais le

Digitized by Google

bonheur de nos familles, la prospérité de la France ; des institutions sages garantissent nos droits ; les vertus du descendant de Saint-Louis nous feront chérir de plus en plus cette famille qui a rempli l'Europe de son nom et la France de ses bienfaits. Cette famille qui fit pendant plusieurs siècles notre orgueil et notre gloire ! N'éprouvons plus qu'un besoin, celui de nous réunir, qu'un seul désir, celui de prouver que nous sentons tout notre bonheur et réunissons-nous pour crier du fonds de nos cœurs et d'une voix unanime : *Vive le Roi !*

.....

« Toute la population était dans les rues de la ville. Des piquets de troupe de ligne étaient placés sur les places publiques ; le plus grand ordre a régné partout et la gaieté la plus bruyante et la plus sincère n'a pas entraîné le moindre désordre.

.....

« Le corps municipal étant rentré dans l'Hôtel de Ville a fait son acte d'adhésion à tous les actes du Sénat et du gouvernement provisoire de la manière ci-après :

Nos Seigneurs,

A cet instant où les cœurs de tous les Français s'ouvrent, où le véritable esprit public comprimé depuis trop longtemps éclate, où la confiance renaît, la ville de Perpignan toujours fidèle par amour à ses souverains légitimes s'empresse d'exprimer dans ses transports d'allégresse, son adhésion libre et entière à tous les actes du Sénat et du gouvernement provisoire qui rendent à la France le plus cher objet de ses vœux, le successeur de ses anciens

Digitized by Google

rois, rétablissent la paix et assurent à l'Europe sa tranquillité.

Nous sommes avec le plus profond respect, nos Seigneurs,

De vos Excellences,

Les très humbles et très obéissants serviteurs, les maire, adjoints et membres du Conseil municipal de la ville de Perpignan, signés :

A Sèbe, B. Fabre, Marigo-Vaquer, Claret, Cadet, Calmètes, Delpas Saint-Marsal, Jacques Vassal, Codine, Conte, Astruc, Pradal, J. Pagès-Lagarde, Ferriol-Tardieu, François Jaubert Vermeill, Grosset, Lucia, Ducup, Asprer, Joseph Lajeune, G. Corbière, B. Pons Pélissier.

22 *avril.* — Le préfet Du Hamel adresse au sous-préfet de l'arrondissement de Perpignan un arrêté du gouvernement provisoire en date du 4 avril portant que « tous les chiffres et emblèmes qui ont caractérisé le gouvernement de *Bonaparte* sont supprimés et effacés. »

23 *avril. De Paris. — Le commissaire provisoire de la police générale Anglès au Préfet.*

J'ai l'honneur de vous adresser le signalement du sieur Montbreuil ou Maubreuil qui, le 21 avril à 7 heures du matin, a arrêté, entre Nemours et Sens, les voitures de la reine de Westphalie, et lui a enlevé cent mille francs en or et ses diamants évalués à 4 ou 5 millions.

Cet individu se disant porteur d'un ordre de Louis XVIII avait avec lui 20 personnes environ en uniforme de chasseurs de la Garde Impériale ou en Mamelucks. Il a été autrefois dans les chouans ; il a servi, il y a 7 ans, en West-

Digitized by Google

phalie. Il obtint en Espagne la décoration de la légion ; revenu en France, il a été fournisseur et a fait de mauvaises affaires.

En quittant Paris, il y a quelques jours, il devait avoir avec lui un sieur Dasies, dont je joins également le signalement.

24 *avril.* — *Delhom-Ripoll, maire de Perpignan, au baron Du Hamel, préfet.*

La nomination du sieur Bourgeois au poste de commissaire de police de la ville de Perpignan devant être considérée comme nulle, le maire propose d'y nommer le sieur Roca. C'est l'adjoint au maire qui remplissait ces fonctions.

24 *avril.* — Le gouvernement provisoire par un arrêté en date du 10 du courant ayant supprimé les directions, commissariats généraux et spéciaux de police, Renouard adresse sa démission au préfet. — (La feuille de papier de cette lettre porte en filigrane le buste de l'Empereur avec la légende : *Napoléon, empereur des Français et roi d'Italie.)*

26 *avril.* — Le maire de Perpignan écrit au préfet que le maréchal duc d'Albuféra a promis à la députation de la ville de lever l'état de siège. Si le général de division Paris n'a pas reçu des instructions à ce sujet, le préfet est prié d'écrire à Suchet pour lui rappeler sa promesse.

26 *avril.* — *Besombes fils, maire de Rivesaltes, fait l'éloge de « l'estimable M. Renouard », en écrivant au préfet.*

Renouard, qui va quitter son poste de commissaire général de police est un fonctionnaire recommandable par

Digitized by Google

tant de qualités, qui lui avaient mérité la confiance du gouvernement et l'estime des habitants du département.

27 *avril.* — *Le général de division Paris à M. le Préfet des Pyrénées-Orientales.*

S. Exc. M. le maréchal m'a fait l'honneur de me dire que, par suite de l'armistice et des événements, l'état de siège était levé dans l'étendue du département. Je fais connaître cette disposition aux troupes sous mes ordres par un ordre du jour.

Néanmoins l'état de pénurie de fonds ne permet pas de faire cesser la voie des réquisitions pour certaines parties du service, comme pour celui des transports par exemple...

28 *avril.* — *Le même au même.*

Ces deux individus ont été arrêtés et sont en état de détention. Cependant, l'or et les diamants enlevés n'ayant pas été encore retrouvés, je vous prie de porter de ce côté votre attention et de faire rechercher avec soin si des complices de ce vol ne se seraient pas réfugiés avec des objets précieux dans votre département et ne chercheraient pas à dénaturer les valeurs qu'ils représentent.

29 *avril.* — *Le général de division Paris au Préfet.*

Les Compagnies de chasseurs du Lampourdan et de Gironne doivent être licenciées au 1er may, conformément aux ordres de M. le maréchal duc d'Albuféra.

Les individus de ces corps qui, par suite de cette disposition, seront renvoyés dans leurs foyers, doivent être porteurs d'un congé de licenciement.

30 *avril.* — Ordre de Beugnot de faire supprimer l'aigle sur les bornes milliaires des routes et de le remplacer par la fleur de lys.

Digitized by Google

Autre ordre du même jour de substituer les poinçons aux armes de France à ceux qui étaient employés par le gouvernement de Bonaparte pour les poids et mesures.

1er *mai.* — Roca (Joseph) est installé en qualité de commissaire de police de la ville de Perpignan. — (Le papier de la lettre qui annonce cette installation au préfet porte encore l'aigle impérial couronné, tandis que le cachet de la ville apposé sur le procès-verbal porte la couronne royale et 3 fleurs de lys. Mais quelque temps après, le papier municipal portera un écusson grotesque avec un Saint-Jean et des fleurs de lys dans le champ.)

16 *mai.* — Dans la nuit du 15 au 16 mai un attroupement séditieux envahit les divers bureaux de la Régie à Perpignan et « pille les tabacs ».

7 *mai.* — M. le Préfet secondant les vœux des autorités constituées et les ayant autorisées à se réunir à Narbonne pour présenter à Mgr le Duc d'Angoulême, lors de son passage, l'hommage de *la Province du Roussillon,* Messieurs Jaubert (de Passa) et Jaubert-Campagne, adjoints, Calmetes et Paul Pradal, membres du Conseil municipal, se sont rendus dans cette ville, où ils ont trouvé les députations de toutes les autorités civiles de la province.

Présentés à Son Altesse Royale, M. Jaubert-Campagne l'a harangué en ces termes, au nom du corps de ville et des habitants de Perpignan :

Digitized by Google

Monseigneur,

Daignez agréer l'hommage de respect, d'amour et de dévouement que nous sommes chargés de vous présenter au nom de la très fidèle ville de Perpignan ; et elle a appris avec le plus vif transport le retour sur le trône de cette famille auguste qui a rempli l'Europe de son nom et la France de ses bienfaits. Le seul besoin qu'éprouvent et ses magistrats et ses citoyens est de renouveler entre les mains de son bon Roi le serment de fidélité qu'elle fit à Louis treize et qu'elle n'a jamais démenti. En attendant l'instant heureux qui doit amener dans son sein Louis le Désiré, ou quelqu'un de ces princes bien aimés, que Votre Altesse Royale daigne être bien convaincue que le Perpignanais ne peut être heureux que par le bonheur de la France et celui de son auguste famille, que le Roi le trouvera toujours prêt à acheter de ses biens et de sa vie le titre de *très fidèle* dont elle a été dotée par ses augustes aïeux.

Son Altesse Royale répondit qu' « Elle agréait les sentiments de ses bons Roussillonnais, mais que les ordres du Roi le rendaient pauvre de temps ; qu'il saisirait la première occasion de visiter Perpignan et de répondre au vœu de ses habitants dont l'amour et la fidélité lui sont connus. »

La députation avait été présentée au duc d'Angoulême le 4 mai.

9 *mai*. — Passage à Perpignan de la Duchesse de Bourbon « revenant en France après plusieurs années d'exil. Le corps de ville va la recevoir au dehors de la Porte Saint-Martin. Le Maire et le corps municipal lui

Digitized by Google

présentèrent leurs hommages, ainsi que les autorités départementales. » Pendant la harangue de M. le Préfet, les habitants ont dételé les mules de la voiture, et, heureux de posséder un Bourbon dans leur fidèle ville, ils l'ont traînée spontanément jusqu'à la Préfecture au milieu des plus vifs transports d'allégresse.

11 *mai.* — Ce jour-là une grande cérémonie religieuse eut lieu à la Cathédrale Saint-Jean. A dix heures le général de division Paris et son état-major, le général Arnaud, commandant supérieur de la place, tous les fonctionnaires publics, furent admis dans les appartements de Son Altesse et l'accompagnèrent ensuite à l'église ; une messe, un *Te Deum* en action de grâce furent accompagnés de cris mille fois répétés de *Vive le Roi, Vivent les Bourbons.* Au *Salvum fac,* de nombreuses décharges d'artillerie et de mousqueterie s'unirent aux cris de joie de l'assistance.

« Lorsque madame la Duchesse fut entrée dans les appartements, le Maire et le Conseil municipal firent revivre un antique usage oublié depuis 1789 : M. le Maire réunit dans une salle de l'Hôtel-de-Ville toutes les autorités civiles et militaires et leur offrit le vin d'honneur. La santé de notre bon Roi fut unanimement proclamée, et rien ne pourrait peindre la vivacité de l'expression et la vérité du sentiment qui accompagnèrent le cri de *Vive le Roi !...* »

A deux heures, la Duchesse de Bourbon quitta Perpignan. Le soir il y eut des danses publiques dans tous les quartiers, une illumination générale, un bal paré chez le Préfet. « La salle de l'Hôtel-de-Ville où l'on avait exposé

Digitized by Google

le portrait de Louis XVI sauvé pendant la Révolution par les soins de M. le comte de Saint-Marsal, conseiller municipal, était continuellement pleine; des inscriptions ingénieuses, des allégories touchantes décoraient les maisons particulières et les édifices publics... »

18 *mai.* — Rivet, sous-lieutenant au 22e léger, conduisant de Narbonne un détachement de prisonniers espagnols écrit au général Paris, à Perpignan, pour lui faire connaître que les Maires de Salses et de Rivesaltes n'ont point voulu les recevoir. Parlant des prisonniers il dit: « Je n'ai qu'à me louer de la conduite de ces malheureux qui sont les trois quarts nu-pieds. »

19 *août.* — Ordre du jour du lieutenant général commandant par intérim la 10e division militaire Cassagne, communiqué au Préfet par le maréchal de camp baron Robert. — Les militaires espagnols réfugiés dans la 10e division militaire seront établis dans trois dépôts dont l'un (Perpignan, Montauban et Toulouse) où on leur payera la demi-solde. Les employés civils continueront à être traités d'après les dispositions de l'arrêté du maréchal duc d'Albuféra.

21 *mai.* — *Adresse du Conseil municipal de Perpignan au Roi.*

Sire, la ville de Perpignan tressaille d'allégresse en revoyant son légitime souverain ressaisir après une si longue et si douloureuse séparation les rennes d'un gouvernement qui, dans les mains de ses augustes ancêtres, ne furent qu'un lien d'amour entre eux et les Français.

Digitized by Google

Nos vœux, trop longtemps comprimés, devenus plus ardents par l'expérience du malheur, sont enfin exaucés.

Vous revenez, Sire, au milieu de votre grande famille par le plus grand bienfait de la Providence, et déjà les pleurs que l'oppression et la crainte avaient arrachés se sont convertis en larmes de tristesse et de joie.

Nos cœurs ont recuellli, Sire, ces expressions touchantes de votre bonté paternelle lorsque le sol français s'enorgueillit de supporter vos premiers pas. *Ils sont tous mes enfants*, vous vous êtes écrié ; laissez-les tous approcher. Ah ! sire, le caractère des Bourbons et des Français reparait tel qu'il fut, tel qu'il sera toujours. Vous aimez votre peuple comme vos enfants, et le peuple vous aime comme son père. Quel heureux présage pour la félicité de la France ! Ce sentiment noble et pur, germe de toutes vos vertus royales devient l'appui de cette parfaite confiance, de ce dévouement sans réserve, surtout de cette fidélité à toute épreuve qui distingua notre cité et dont, à l'exemple de nos ayeux, nous offrons à votre Majesté le plus sincère hommage.

27 *mai. — Le Maire de Perpignan au Préfet.*

Des altercations et des troubles surviennent journellement sur la Place Royale. Le Préfet les attribue à l'établissement d'une *Barraque* sur cette place. Cependant il n'y a jamais eu la moindre dispute dans l'intérieur. « Les rixes qui ont lieu depuis quelques jours sur cette place proviennent de la mésintelligence qui règne entre les soldats de la compagnie de Pujol et ceux du train d'artillerie, qui s'y réunissent. »

4 *juin. — Le Préfet Du Hamel au Sous-Préfet de l'arrondissement de Perpignan.*

Depuis longtemps je ne reçois aucun rapport sur la manière dont la police est faite dans votre arrondissement.

Digitized by Google

Il est essentiel plus que jamais que je sache qu'elle exerce, dans cette circonstance, une surveillance très active pour assurer le maintien de l'ordre, de la sûreté des habitants et de la tranquillité publique. Je vois avec peine que vous avez négligé cette partie du service à laquelle j'attache une grande importance...

10 *juin*. — « Publication de la paix » dans les rues de Perpignan par la municipalité. Dans le cortège se trouvait le Préfet. La haie était formée par la garde nationale. Le Préfet, le Maire et les adjoints étaient à cheval, précédés d'un hérault de la maison de ville portant le drapeau blanc.

Offre d'un drapeau blanc à la garde nationale de Perpignan. Le drapeau a été béni à l'église Saint-Jean. Il présentait, d'un côté, les armes de France avec cette devise : *Vive le Roi* et, de l'autre, celles de la ville avec ces mots : *Garde nationale de Perpignan*. Les cravates étaient parsemées de fleurs de lis d'or, brodées par les soins de Madame la Comtesse Du Hamel, épouse de M. le Préfet.

La garde nationale de Perpignan se compose d'une compagnie de canonniers forte de 90 hommes, d'une compagnie de pompiers forte de 80 hommes, d'une compagnie de grenadiers, aussi de 80 hommes, de cinq compagnies du centre, chacune de 60 hommes et enfin d'une compagnie de voltigeurs, de 70 hommes. Elle a quatre sapeurs, dix tambours, trente-deux musiciens, un tambour-major et un adjudant sous-officier.

Son Etat-Major se compose d'un chef de bataillon commandant en chef, le sieur Pierre Méric ; d'un adjudant-major, le sieur Chaubet Ant., de 9 capitaines, savoir : Les sieurs Astruc Laurent, capitaine des canonniers ; Cribailler, capitaine des pompiers ; Joseph Jaume, capitaine de

Digitized by Google

grenadiers, Joseph Lazerme, capitaine de voltigeurs, Joseph Arnaud, de Gazanyola, Saisset Antoine, de Vilar Doms, Sauveur Jaume, capitaines des compagnies du centre. Elle a 9 lieutenants et 9 sous-lieutenants ; en tout 704 hommes.

23 *juin.* — *Le Préfet au commissaire général de police.*

Ordre de surveiller avec le plus grand soin tous les voyageurs, même ceux portant des passeports, mais « qui pourraient présenter quelque chose de suspect » ; on craint des agents secrets envoyés par l'Angleterre. Les diligences publiques et les voitures particulières, les hôtels, les auberges, tout doit être minutieusement surveillé et fouillé.

27 *juin.* — La ville fait célébrer un service solennel en l'honneur de Louis XVI et des autres membres de sa famille, « victimes de la Révolution. » Dès le matin, les magasins, les boutiques avaient été fermés ; le drapeau noir flottait sur les fenêtres et les cloches de toutes les églises annoncèrent la solennité. La garde nationale escorta les autorités, Préfet en tête, jusqu'à la Cathédrale.

Après la dernière absoute le commandant de la garde nationale est monté sur le premier étage un « cénotaphe, » qui avait été élevé au milieu de l'église, et tourné vers l'autel, il cria : « *Le Roi est mort, vive le Roi !* » Ce qui fut répété d'un bout de l'église à l'autre.

Ce jour-là, la garde nationale de Perpignan reçut la décoration du lis, ainsi que le maire et tous les membres de la députation qui avait été saluer le Duc d'Angoulême à Narbonne.

Digitized by Google

14 *juin.* — *Le Préfet du département des Pyrénées-Orientales au sous-préfet de Céret.*

(Les mots : *Le maître des cérémonies de l'Empereur, Baron de l'Empire* qui précédaient le mot *préfet* ont été barrés) — Ordre de permettre à quelques miquelets licenciés de la compagnie de Pujol d'aller travailler à Pollestres ou dans une autre commune de l'arrondissement ; mais il faut recommander aux maires d'exercer sur eux « une surveillance attentive. »

30 *juin.* — On vend à Perpignan les effets d'habillement provenant du corps des miquelets, qui a été licencié.

Outre la compagnie de Pujol, il y avait d'autres Miquelets notamment « la compagnie des chasseurs de Girone » commandée par Auriol. Ils furent autorisés à chercher du travail dans un grand nombre de communes du département. Un grand nombre étaient mariés et leurs femmes et leurs enfants étaient venus les rejoindre à Perpignan.

En général ils furent mal accueillis des municipalités. On peut en juger par ces quelques lignes de Blanc, Maire de Saillagouse, extraites d'une lettre qu'il adressait au sous-préfet de Prades le 15 juillet : « La réputation que cette troupe a acquise et le bruit répandu des excès auxquels se livrent (sic), dégoutera qui que ce soit de les occuper. »

6 *juillet.* — *Le Préfet Du Hamel au Sous-Préfet de l'arrondissement de Perpignan (Jaubert, de Passa).*

Une grande partie des réfugiés espagnols et presque tous les Miquelets licenciés des compagnies qui avaient

Digitized by Google

été organisées en Espagne sont des gens sans aveu, sans moyens d'existence et dangereux. Ces individus ayant été employés au service de France, ne peuvent être renvoyés en Espagne, parce qu'ils y trouveraient sans doute la mort. Mais pour prévenir les inconvénients qui résulteraient infailliblement de la faculté qu'ils ont eue jusqu'ici de se rassembler à leur gré, j'ai pris le parti de les disperser et de les placer presque individuellement sous la surveillance des maires des différentes communes de mon département...

27 *juillet, Paris. — L'Abbé de Montesquieu au Préfet Du Hamel.*

Monsieur le comte, je m'empresse de vous annoncer que la paix est faite avec l'Espagne depuis quelques jours ; veuillez le faire publier dans votre département.

8 *août.* — Ordre ministériel d'affecter à la fête de Saint-Louis les fonds destinés à la fête de l'Empereur (15 août).

22 *août.* — Ordre ministériel.

Des papiers administratifs portent encore l'effigie du « chef du dernier gouvernement », l'intention du ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur est qu'il ne soit plus fait usage d'empreintes de cette espèce dans la fabrication du papier. Il convient aussi que les produits de cette fabrication n'offrent à l'avenir ni écussons ni armoiries, ni aucun autre signe ou marque qui rappelleraient un gouvernement qu'a remplacé l'autorité de nos légitimes souverains.

11 *novembre. — Le directeur général de la police du royaume, comte Beugnot, au Préfet.*

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 26 octobre dernier relativement aux réfugiés espagnols et particulièrement au sieur Marchena qui sont

Digitized by Google

désignés comme entretenant des correspondances séditieuses avec les mécontents de la Catalogne, de l'Aragon et de la Navarre. Je vous recommande de surveiller avec beaucoup d'attention les démarches de ces étrangers...

14 *décembre. — Le directeur général de la police du royaume, d'Andrée, au Préfet.*

... Veuillez bien continuer de faire exercer une surveillance attentive sur les démarches du sieur Marchena et de ses adhérents. L'état de tranquillité ou d'agitation des provinces septentrionales de l'Espagne pouvant avoir quelque influence sur la situation des départements frontières, il est utile de connaître ce qui se passe dans ces contrées et les variations qui peuvent y survenir dans l'opinion publique.

20 *novembre.* — La pluie commence à tomber sur le Roussillon. L'inondation devint effroyable le 26, le 28 acheva de « porter la désolation publique à son comble. » La plaine du Roussillon, surtout en aval de Perpignan, n'était qu'un immense fleuve. La ville était fortement menacée. « Un nouveau malheur, survenu sur le Canigou, près de Ballestavi, sauva la ville, mais consomma la ruine de la commune de Bonpas et des environs de Perpignan. Une grande partie de montagne s'affaissa, les eaux contenues par cette nouvelle barrière formèrent un bassin immense entre les deux montagnes qu'encaissent la rivière de Ballestavi, à 8 heures du soir du 28. La digue s'écroula, les eaux se précipitèrent dans la vallée de Finestret entraînèrent et détruisirent toutes les propriétés. Même ravage et plus de pertes à Ille, Millas. Cette mer d'eau pluviales grossie encore par les pluies du jour parvint à Perpignan vers les 10 heures du soir,

Digitized by Google

s'élança sur le pont et, au moment du plus grand danger, la digue d'Orri s'affaissa en partie sous les eaux. La ville fut sauvée, mais la plaine inondée, la chaussée du Vernet couverte par les eaux détruite sur une longueur de 40 toises par un bras de rivière, et toute communication devint impossible avec l'intérieur du Royaume. »

Le 30 la pluie commença à cesser. Le Pont de Pierre avait été très endommagé : on y fit de suite des réparations.

10 *décembre.* — Le directeur général de la police du royaume, d'André, rappelle au Préfet que Roca — ancien administrateur du district de Céret, ancien commissaire du Directoire exécutif, chef du bureau de la police générale à Perpignan, — est nommé commissaire de police à Perpignan.

Vous sollicitez aussi des fonds pour la police secrète. Je vous rappelerai à ce sujet, que le 3 août dernier, j'ai fait mettre à votre disposition une somme de 600 francs ; je ne pense pas qu'elle soit encore épuisée ; mais s'il en est autrement, il convient que vous en fassiez connaître l'emploi.

Roca avait été installé le 7 décembre et il avait « juré et promis à Dieu de garder obéissance et fidélité au roi. »

Digitized by Google

LE JARDIN

Par M. Frédéric SAISSET, membre résidant.

Avez-vous oublié le jardin de silence
Où le soir s'endormait harmonieusement ?
Moi, je le vois encor avec mon cœur d'amant
Et son obscurité réveille mon enfance ;

Car un peu de ma vie habite dans ses eaux
Et j'y pense toujours aux heures de tristesse,
Et c'est lui tout entier qui dans la nuit se dresse
Quand j'écoute chanter l'âme des grands roseaux.

C'est lui qui reparaît quand la lumière vague
De la lune s'écoule au creux des sources d'or,
Et c'est lui qui voyage en moi lorsque s'endort
Mon rêve ballotté sur le chemin des vagues.

Il songe enseveli dans un coin odorant
De ma mémoire grave où le passé s'attarde,
Et quand je le revois je sens qu'il me regarde
Et que sa volupté sur mes yeux se répand.

Je sais qu'il a vécu dans votre âme jumelle
Mais qu'ayant oublié nos aveux d'autrefois
Vous ne l'écoutez plus hélas ! lorsque sa voix
A la voix du présent discrètement se mêle.

Il est juste pourtant puisque nos premiers pleurs
Et nos premiers désirs vivent dans ses feuillages
Qu'au moins l'un de nous deux recueille son image
Et l'emporte avec lui dans le fond de son cœur.

Digitized by Google

LA GLOIRE

Par M. Frédéric SAISSET, membre résident.

La gloire c'est d'avoir écrit selon son rêve
Et d'avoir mis sa foi robuste dans ses vers;
C'est croire éperdument à son propre univers.
Tout le reste est fumée aussi vaine que brève.

La gloire c'est d'avoir adoré la beauté,
C'est d'avoir allumé tous les foyers de l'âme,
C'est d'avoir épuré le corps à cette flamme,
D'avoir fondu son être en ces flots de clarté.

Ce n'est pas être grand que soulever la houle
Des applaudissements du vulgaire ébloui.
Vivre en l'intimité du rêve épanoui
C'est se grandir encor au-dessus de la foule.

La gloire, c'est sentir qu'un échelon nouveau
Sur l'échelle du songe est gravi chaque année,
C'est sentir que l'on marche avec sa destinée,
Les bras chargés de fleurs, dans les routes du Beau.

Toi que la vie humaine a heurté de son aile,
Songe qu'il est un but où tu dois aboutir;
Et puisque notre monde est laid, vis pour sentir
Le voyage éperdu de ton âme éternelle !

Digitized by Google

LE CANIGOU

Par M. Joseph FONS, membre résidant.

Nous sommes arrivés sur la plus haute cime...
A nos pieds les glaciers, les roches et l'abîme,
Les gros arbres noueux que la tempête tord...
Ici, c'est le plateau, le sommet fantastique
Qu'Homère aurait jugé digne du Maître antique
Jupiter-Titanocrator !

— Quels effluves divins assiègent notre cœur !
— Quel tableau débordant de gloire et de splendeur !
La nature n'a pas encor levé ses voiles,
Et sur le mont nos yeux effrayés et ravis,
Contemplent les attraits que le ciel a servis
A l'esprit, ce coureur d'étoiles !

***

En bas, c'est Saint-Martin, qu'orne la clématite,
C'est la tour de Goa dont la ruine abrite
L'âme des temps défunts par les présents vaincus...
— Oh ! les noirs prétérits de deuils et de murmures
Qu'évoquent ces débris hantés par des lamures,
Fantômes de leurs jours vécus !

Puis c'est le Pla-Guilhem avec l'isard courant :
Là, susure la source et rugit le torrent.

Digitized by Google

Puis, le ravin agreste où l'esprit s'illumine ;
Puis le Pla-de-Cadi basalté de granit ;
Puis la gorge sauvage où l'aigle fait son nid ;
Puis la neige, ruban d'hermine.

***

Au loin, c'est la mer bleue, et céleste merveille,
Le rose flamboiement du soleil qui s'éveille.
Quel éblouissement et quelle majesté !
La pensée agrandit les ailes du poète ;
Tout sourit et tout chante et la lyre interprète
Cet hymne de l'immensité !

***

Mont sacré ! c'est chez toi qu'un jour le troubadour
Cueillit ce chant fleuri de mystère et d'amour,
Poème harmonieux qui sur nos foyers plane ;
Ce fut dans tes sentiers, muets inspirateurs,
Que son cœur fut grisé de philtres séducteurs
Par une muse catalane.

Nourricier du pays, sa ressource infinie !
Toi, l'asile du rêve et l'aire du génie,
Voisin du firmament par le temps respecté,
Reste, montagne aimée à qui l'idéal s'ouvre,
Le piédestal où l'œil du poète se couvre
De visions d'éternité.

Géant du Roussillon tu le sais : nous courons ;
Nous rions près des fleurs, près des deuils nous pleurons ;
— Ciel bleu, ciel noir — telle est des esprits la pâture...
O Canigou ! du moins près de toi nous aimons,
Notre âme communie avec l'âme des monts,
Avec l'âme de la nature !

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

La Société a malheureusement chaque année à payer un tribut de regrets à des membres disparus.

M. Lanquine de Llaro, et très peu de temps après **M. Charles de Selva,** ont été enlevés l'un et l'autre presque subitement, laissant d'unanimes regrets chez tous ceux qui les avaient assez approchés, pour apprécier les hautes qualités qui les distinguaient.

M. Salvo François, ancien notaire à Vinça, est décédé, emportant également l'estime de ses concitoyens.

M. Ponchon Théophile, que nous avons perdu aussi cette année, jouissait comme négociant en vins de la considération générale.

Très au courant de la vinification, des soins à donner

Digitized by Google

aux vins et à la vaisselle destinée à les recevoir, il avait publié dans notre recueil des notes très intéressantes et d'une utilité réelle.

La perte qui a été de beaucoup la plus sensible, la plus grande pour notre Société a été celle de **M. Calas Julien,** inspecteur adjoint des forêts, mort victime de l'imprudence ou de la maladresse d'un conducteur de voiture publique qui est venu frapper de son timon l'automobile que conduisait notre regretté collègue.

Calas appartenait à la Société depuis plusieurs années et, dès la première heure, il s'y était montré membre actif et dévoué.

M. Ferrer, président, lui a rendu un juste hommage lors de ses obsèques.

Nous reproduisons les paroles émues qu'il a prononcées, à la gare de Perpignan, au moment du départ du corps pour Nîmes :

« Avant de nous séparer de ce cercueil, j'ai le triste et pieux devoir de dire, au nom de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire, combien est grande pour elle la perte de M. Calas, combien seront grands les regrets qu'il laissera chez tous ses collègues et surtout chez ceux qui furent en outre ses amis.

« Calas était des nôtres depuis 1892. Si ses qualités sérieuses lui eurent vite gagné l'estime et la sympathie dont nous l'entourions tous, son passage dans la Société y demeurera marqué par la publication dans nos annales d'une série d'études remarquables intéressant notre département.

Digitized by Google

« Au moment encore où s'est produit cet accident maudit qui devait l'enlever, il mettait la dernière main à un travail nouveau destiné au Bulletin de cette année.

« Le rôle de Calas dans la Société aura été considérable. Aussi sentira-t-elle longtemps le vide qu'y laissera sa mort prématurée.

« Au nom de la Société, j'adresse à une famille si cruellement frappée l'expression respectueuse de nos sincères sentiments de douloureuse sympathie. »

Digitized by Google

RÈGLEMENT

DE LA

SOCIÉTÉ AGRICOLE, SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

STATUTS CONSTITUTIFS

CHAPITRE PREMIER

Article premier

La Société s'occupe de tout ce qui est relatif aux sciences, belles-lettres, arts industriels et agricoles.

Art. 2.

Elle s'interdit, expressément, toute discussion étrangère aux sciences, belles-lettres, arts industriels et agricoles.

Art. 3.

La Société se compose de membres résidants, de membres correspondants et de membres honoraires.

Digitized by Google

ART. 4.

Le nombre de ses membres est illimité.

ART. 5.

Les fonctionnaires de la Société sont :

Un président, un vice-président, un secrétaire, un secrétaire-adjoint, un archiviste, un trésorier, un comité de rédaction composé du bureau et de deux membres pris en dehors.

ART. 6.

Les membres du bureau sont nommés pour un an. Ils peuvent être réélus.

ART. 7.

Les élections ont lieu sur un bulletin individuel pour les trois premiers fonctionnaires, et sur un seul bulletin pour les autres.

Les nominations ont lieu à la majorité absolue des suffrages des membres présents : S'il y a égalité de voix, le plus âgé l'emporte : Si un deuxième tour de scrutin devient nécessaire et qu'il soit sans résultat définitif, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les deux membres qui ont réuni le plus de voix pour chaque fonction.

ART. 8.

Tout candidat au titre de membre résidant ou correspondant doit présenter un travail relatif aux sciences ou aux belles-lettres, aux arts industriels ou agricoles. Un rapport est fait dans la séance suivante, et on procède

Digitized by Google

ensuite à l'élection par scrutin secret. L'admission est prononcée à la majorité des voix des trois quarts des membres présents. Un travail écrit n'est pas exigé lorsque le candidat à l'admission se recommande par des services rendus à l'agriculture, à l'industrie ou aux sciences.

Toutefois, dans ces cas particuliers, la proposition pour l'admission doit être faite par la majorité des membres du bureau.

ART. 9.

La Société est divisée en sections, dont les cinq premières ont pour spécialité : l'agriculture, l'industrie, l'économie politique, les sciences physiques et naturelles, les beaux-arts ; et la sixième : l'histoire, l'archéologie et les belles-lettres. Au sein de chaque section est élue une commission permanente, chargée de la rédaction des rapports.

ART. 10.

Le compte-rendu des séances de la Société et les travaux dont elle ordonne l'impression sont publiés, dans les journaux du département, par les soins du comité de rédaction ou du bureau.

ART. 11.

Aucune publication ne peut être faite au nom de la Société, si au préalable l'auteur n'en a donné lecture en séance ordinaire ou extraordinaire.

ART. 12.

Le comité de rédaction, chargé de réunir les matériaux du Bulletin, les reçoit des commissions perma-

Digitized by Google

nentes, qui, dans ce cas seulement, ne sont pas tenues de faire leur rapport à la Société. Les présidents de ces commissions sont consultés sur le choix des matériaux du Bulletin.

ART. 13.

Chaque manuscrit, mis au net, et prêt pour l'impression, ne peut plus être modifié par l'auteur sans l'assentiment de la Société. Le comité de rédaction, de concert avec les auteurs, est chargé de la correction des épreuves.

ART. 14.

Les membres résidants sont soumis à une cotisation annuelle de dix francs, payable d'avance dans le courant de janvier, et tout membre reçu est tenu de payer deux francs pour le diplôme.

ART. 15.

Tout nouveau membre de la Société, domicilié dans le département, est considéré comme résidant.

ART. 16.

Tout membre résidant dont le domicile est transporté hors du département, devient, par ce seul fait, membre correspondant.

ART. 17.

Les membres résidants ont seuls droit à un exemplaire réservé des Bulletins publiés par la Société. Les exemplaires restants sont déposés et vendus au profit de la caisse.

Digitized by Google

STATUTS RÈGLEMENTAIRES

CHAPITRE II

Art. 18.

La Société se réunit le 1er et le 3e mercredi de chaque mois ; les séances s'ouvrent à huit heures du soir.

Art. 19.

Chaque séance est ouverte par la lecture du procès-verbal de la séance précédente ; elle est faite par le secrétaire ou le secrétaire-adjoint, et à leur défaut par un membre résidant au choix du président.

Art. 20.

Le président, et à son défaut le vice-président, occupe le fauteuil ; en leur absence, le doyen d'âge des membres présents préside la séance.

Art. 21.

Le président de la Société ordonnance les mandats, dirige les affaires de la Société, fait observer la police intérieure des séances et veille au maintien et à l'exécution du règlement. Il rappelle à l'ordre ; néanmoins, ce rappel ne peut être mentionné au procès-verbal qu'après que la personne inculpée a été entendue, si elle demande à l'être. Le président peut même, si le cas l'exige, suspendre ou lever la séance.

Digitized by Google

ART. 22.

Les étrangers à la Société peuvent assister à ses séances, pourvu qu'ils soient présentés par un membre résidant.

ART. 23.

Le renouvellement du bureau a lieu le troisième mercredi de décembre de chaque année, afin que les nouveaux élus puissent entrer en fonction le premier mercredi de janvier.

ART. 24.

Le renouvellement des deux membres du Comité de rédaction a lieu le premier mercredi de janvier.

ART. 25.

Les membres correspondants ont leur entrée aux séances, et y ont voix délibérative, à moins qu'il ne soit question d'administration intérieure et d'emploi de fonds. Ils ne peuvent pas faire partie des fonctionnaires de la Société.

ART. 26.

Un tableau, placé en évidence dans la salle des séances, contient la liste de tous les membres de la Société. Cette liste est publié tous les ans, ainsi que le compte-rendu des séances.

Digitized by Google

SÉANCES PUBLIQUES

CHAPITRE III

ART. 27.

La Société pourra se réunir en séance publique et extraordinaire; l'époque de ces solennités et leur opportunité seront réglées ultérieurement et annuellement.

ADMINISTRATION

CHAPITRE IV

ART. 28.

Le Secrétaire est chargé spécialement de la rédaction du procès-verbal de chaque séance et de la correspondance courante. Il tient un registre des procès-verbaux adoptés par la Société ; il donne l'ordre du jour, après avoir consulté sur ce point le Président, dont il doit également prendre l'avis pour sa correspondance officielle.

ART. 29.

Dans la séance de décembre, avant les élections, le Secrétaire présente le résumé des travaux de la Société pour l'année expirée.

Digitized by Google

Art. 30.

Toute lettre répondue officiellement est renvoyée à l'Archiviste avec la minute de la réponse. Cette correspondance est conservée dans les archives de la Société, ainsi que les notes et mémoires qui y sont lus ; mais au préalable, ces pièces sont revêtues du timbre de la Société.

Art. 31.

L'Archiviste est chargé de la conservation de toutes ces pièces ; il en tient un registre, où est inscrite la date de leur présentation, et qui sert de répertoire ; il tient un registre à part pour y noter les objets d'histoire naturelle, livres ou autres, qui sont donnés à la Société, avec le nom du donataire et la date.

Art. 32.

Les membres de la Société ont le droit de prendre lecture des pièces déposées aux archives ; ils ne peuvent les emporter qu'en fournissant un récépissé à l'Archiviste.

Art. 33.

Le trésorier est chargé de la rentrée des cotisations ; il est tenu de prévenir par écrit, au moins deux fois, les membres qui négligeraient de s'acquitter. Il tient un livre-journal où sont inscrites les recettes et les dépenses, avec leur nature ; il propose le budget de l'année suivante à la séance du mois de décembre, après le compte-rendu du secrétaire, mais après s'être concerté avec le Bureau,

Digitized by Google

ART. 34.

Aucune dépense ne peut être faite sans avoir été votée par la Société.

ART. 35.

Les membres correspondants peuvent devenir résidants, en se conformant à l'article 14.

ART. 36.

Tout membre résidant qui, à la fin de l'année, n'a pas acquitté sa cotisation, est censé démissionnaire et, comme tel, rayé de la liste des membres de la Société, après, toutefois, qu'il a été invité par les membres du bureau à se conformer au règlement.

ART. 37.

Aucun membre démissionnaire ne peut réclamer le remboursement de sa cotisation versée.

ART. 38.

Les membres résidants et correspondants reçoivent un diplôme signé par deux membres du bureau, et portant le sceau de la Société.

ART. 39.

En cas de décès d'un membre de la Société, une députation est envoyée au convoi funèbre et auprès de la famille.

ART. 40.

En cas de dissolution de la Société, les fonds en caisse seront distribués aux pauvres ; le mobilier et les autres objets qu'elle possède, répartis entre les membres résidants.

Digitized by Google

ARTICLES AJOUTÉS AU RÈGLEMENT

Sur la division de la Société en Sections.

ARTICLE PREMIER.

La Société est divisée, d'après sa triple dénomination, en trois sections : d'Agriculture, des Sciences et Arts Mécaniques, des Lettres et Arts Libéraux.

ART. 2.

Les membres de la Société auront la faculté de se faire inscrire chacun à une ou plusieurs sections.

ART. 3.

Chaque section aura son jour fixe de réunion, à laquelle tous les membres de la Société pourront assister, mais à laquelle ne seront officiellement convoqués que les membres de la section.

ART. 4.

La Société se réunira en outre une fois tous les mois ou au moins tous les trois mois en assemblée générale, pour entendre les rapports des secrétaires des différentes sections sur les travaux ou les communications qui intéressent la Société.

ART. 5.

Chaque section élit son directeur et son secrétaire.

ART. 6.

Le directeur et le secrétaire de section font partie du bureau de la Société.

Digitized by Google

Art. 7.

Le directeur de section cède sa place au Président ou au Vice-Président de la Société, si le Président ou le Vice-Président assistent aux travaux de la section.

Art. 8.

En l'absence du président ou du vice-président de la Société et du directeur de la section, la séance est présidée par le doyen d'âge.

Art. 9.

Le secrétaire de la section livre son procès-verbal, approuvé par les membres de la section, au secrétaire-général de la Société, qui se charge de le transcrire au registre des procès-verbaux.

Art. 10.

Si une section réclame le concours d'une section différente, le directeur en fait la demande au président de la Société, qui délèguera un ou plusieurs membres de l'autre section.

Art. 11.

Chaque section a le droit et le pouvoir de régler sa police intérieure, sans toutefois qu'il lui soit permis de modifier en rien le règlement général de la Société.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT LA

SOCIÉTÉ AGRICOLE, SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

MEMBRE D'HONNEUR

M. Charles DUPUY, sénateur, ancien Président du Conseil des Ministres.

Membres résidants

MM.

1886. Abblard (Félix), propriétaire à Perpignan.
1890. Adamoli (Alexis), propriétaire à Perpignan.
1892. Aduy (Eugène), propriétaire, ancien président du Tribunal de Commerce de Perpignan.
1899. Alboize (Victor), propriétaire, président du Syndicat Agricole à Perpignan.
1888. Alengry (Zéphirin), propriétaire à Perpignan.
1892. Amanrich (Gérard), ✻, colonel du 17e dragons à Carcassonne.

Digitized by Google

MM.

1891. André (Frédérick d'), ✠, ✠ A., professeur départemental d'agriculture à Perpignan.

1886. Aragon (Amédée), propriétaire à Perpignan.

1886. Aragon (Henri), propriétaire à Millas.

1888. Armengau (Germain), propriétaire et maire à Alénya.

1886. Armengau (Vincent), propriétaire à Fontcouverte.

1881. Augé (Eugène), propriétaire, ancien notaire à Perpignan.

1887. Auriol (Georges), banquier à Perpignan.

1881. Auriol (Prosper), ✠, banquier, vice-consul de Portugal, à Perpignan.

1887. Azémar (Edouard), C, ✠, propriétaire à Perpignan, ancien consul d'Espagne.

1886. Bachès (Jean), propriétaire à Saint-Cyprien.

1897. Baille (Léon), architecte de la Ville de Perpignan.

1892. Bails (Bonaventure), propriétaire et maire à Bages.

1892. Bardou-Job (Justin), ✻. ✠ A., manufacturier, propriétaire à Perpignan.

1890. Bartissol (Edmond), ✻, propriétaire, ancien député.

1893. Basso (Pierre), ✠, propriétaire à Planès.

1891. Batlle (Etienne), ✠ A., docteur en médecine, pharmacien de 1re classe, conseiller général à Perpignan.

1893. Bénet (Célestin), ✠ A., propriétaire et maire à Tautavel.

1899. Bergès (Barthélemy), propriétaire à Saint-Paul-de-Fenouillet.

1900. Bernadach (Paulin), ✠, propriétaire à Perpignan.

1892. Bernard (Jules), propriétaire et négociant en vins à Perpignan.

1898. Bertran de Balanda (Henri), ✻, capitaine en retraite, propriétaire à Latour-bas-Elne.

Digitized by Google

MM.

1896. Bertran de Balanda (Jean), ancien officier d'artillerie et propriétaire à Perpignan.

1885. Besombes (Jules), propriétaire à Perpignan.

1888. Blain (Albert), négociant en vins, ancien juge au Tribunal de commerce, à Rivesaltes.

1894. Blanc (Alexandre), conseiller-général du canton de Mont-Louis.

1897. Blanc (Pierre), ✠, propriétaire à La Cabanasse, maire de Mont-Louis.

1856. Boix (Emile), pharmacien de 1re classe, propriétaire à Perpignan.

1887. Boixo (Paul de), ✠ conservateur des Eaux et Forêts en retraite, au château de Cuchoux, par Latour-de-France.

1899. Bonnafont (l'abbé Michel), curé à Claira.

1890. Bordas (Alphonse de), ancien officier de marine, propriétaire à Néfiach.

1898. Borrello (Alfred), ✠ A., docteur en médecine à Saint-Paul-de-Fenouillet.

1896. Bory (Pierre), fils, propriétaire à Bages.

1900. Bousquet, régisseur à Saint-Nicolas, à Ponteilla.

1899. Brial (Jean), ✠, propriétaire à Perpignan.

1886. Brousse (Emile), ✻, ✠., ancien député, propriétaire, conseiller général et conseiller à la cour d'appel d'Aix.

1868. Bruguère (Ernest de), O. ✠, avocat, avoué honoraire, propriétaire à Perpignan.

1890. Çagarriga (Henri de), propriétaire, château de La Grange, Saint-Génis.

1857. Çagarriga (Raymond de), ✻, C, ✠, propriétaire à Perpignan.

Digitized by Google

MM.

1896. Calmette (Joseph), fils, archiviste-paléographe, à Perpignan.

1893. Calmette (Martial), ✻, ✠ I., principal du collège à Perpignan.

1901. Campana (Jean-François), propriétaire à Perpignan.

1898. Campanaud (Laurent), propriétaire à Perpignan.

1900. Canceil (Narcisse), propriétaire à Elne.

1888. Cantier-Badoua (Pierre), propriétaire à Claira.

1888. Carbasse (Joseph), ✠ I., architecte départemental à Perpignan.

1873. Carbonnell (Barthélemy), ✠, propriétaire, métairie Saint-Joseph, près Saillagouse.

1887. Carbonnell (Thomas), négociant en vins à Perpignan.

1899. Carbonell (Marcelin), docteur en médecine à Perpignan.

1898. Carcassonne (Charles), propriétaire à Cabestany.

1889. Carcassonne (Henri), licencié en droit, propriétaire à Perpignan.

1893. Carrère (François), médecin-vétérinaire à Elne.

1900. Carsalade du Pont (Jules-Marie-Louis de), évêque de Perpignan.

1898. Caseponce (l'abbé Etienne), curé d'Arles-sur-Tech.

1895. Cases (l'abbé Pierre), curé à Molitg.

1883. Caulas (Louis), ✠ A., ✠, ancien avoué, maire de Perpignan.

1893. Cazal (Léon), ancien notaire, propriétaire à Perpignan.

1874. Cazes (Gustave), ✻, O. ✠, banquier, propriétaire, président de la Chambre de Commerce de Perpignan.

1866. Chefdebien (Fernand baron de), propriétaire à Malloles, Perpignan.

Digitized by Google

MM.

1866. Chevalier (Louis), percepteur en retraite, à Perpignan.

1886. Chichet (Joseph), propriétaire à Alénya.

1886. Chichet (Jules), ✠, propriétaire à Tautavel.

1898. Combacal (Joseph), propriétaire, négociant en vins, ancien juge au Tribunal de Commerce de Perpignan.

1889. Combes (Edouard), ✠ A., conservateur du Muséum d'histoire naturelle, à Perpignan.

1898. Combes (Louis), propriétaire à Perpignan.

1891. Conte (François), ✠ A., docteur en médecine, négociant en vins à Rivesaltes.

1886. Conte de Bonet (Charles), ✠, propriétaire à Perpignan.

1885. Costa (Joseph de), propriétaire à Perpignan.

1886. Cot (Bonaventure, propriétaire à Perpignan.

1897. Cros (Antonin), O. ✠, docteur en médecine, ancien directeur du service de Santé du XVIIe corps à Perpignan.

1899. Cuillé (Joseph), propriétaire et négociant en vins à Perpignan.

1888. Cutzach (François), sous-ingénieur des ponts et chaussées à Perpignan.

1887. Dalbiez (Auguste), banquier à Perpignan.

1892. Dalbiez (Gustave), directeur-gérant de l'établissement thermal à Vernet-les-Bains.

1896. Daunis (Antoine), propriétaire à Millas.

1892. David-Gastu (Augustin), ✠, propriétaire et ancien maire à Saint-Cyprien.

1873. Deit (Jules), ancien président du Tribunal de Commerce, négociant, propriétaire à Perpignan.

1871. Delcros (Elie), ✠, ✠ A., avocat, ancien maire de Perpignan, sénateur des Pyrénées-Orientales.

Digitized by Google

MM.

1895. Delebart-Pech, ancien industriel à Lille et propriétaire à Caladroy, près Latour-de-France.

1888. Delhoste (François), médecin-vétérinaire des Haras à Perpignan.

1892. Delmas (Joseph), propriétaire, ancien magistrat à Céret.

1890. Delpont (Jules), docteur en médecine à Perpignan.

1891. Delrieu (Antonin), propriétaire à Thuir.

1901. Denis (Joseph), propriétaire, négociant, président du Tribunal de Commerce de Perpignan.

1896. Denoyès, percepteur à Thuir.

1893. Desprès (Antonin baron), propriétaire à Perpignan.

1895. Desprès (Elie), propriétaire à Perpignan.

1898. Desprès (Hippolyte baron), propriétaire à Perpignan.

1891. Domenach, ✿, sériciculteur à Ille-sur-Tet.

1884. Donat (Victor), licencié en droit, propriétaire à Rivesaltes.

1874. Donnezan (Albert), ✻, ✿ A., C. ✠, docteur en médecine à Perpignan.

1896. Dorel (Ferdinand), docteur en droit, avoué à Perpignan.

1891. Dourel, propriétaire à Villeneuve-la-Rivière.

1899. Drogard (Georges), conseiller général à Perpignan.

1900. Drouille (Gilles), propriétaire au Vilar, près Reynès.

1892. Durand (Laurent), banquier, numismate à Perpignan.

1900. Duverney (Philippe), propriétaire à Espira-de-l'Agly.

1888. Ecoiffier (François), ✿ A., docteur en médecine, industriel à Thuir.

1868. Escanyé (Frédéric), C. ✠, député des Pyrénées-Orientales.

Digitized by Google

MM.

1883. Escarguel (Henri), négociant en engrais, à Perpignan.

1895. Escaro-Ferran (Jean), ✠, vice-président du Syndicat agricole, propriétaire à Rivesaltes.

1883. Escarra (Joseph), propriétaire à Saint-Nazaire

1900. Escarra (Jules), propriétaire à Brouilla.

1900. Fabre de Llaro (André), propriétaire à Perpignan.

1895. Fabre-Saisset (Elie), O. ✻, ✠ I., général de brigade à Nice.

1892. Farines (Joseph), propriétaire, ancien conseiller général, régisseur au mas La Tourre, à Saint-Laurent-de-la-Salanque.

1885. Farran-Planas (Sébastien), propriétaire à Terrats.

1886. Ferluc (Tristan de), propriétaire à Caudiès.

1856. Ferrer (Léon), ✻, C ✠ ✠ A., ✠, pharmacien de 1re classe, propriétaire à Perpignan.

1889. Figarola (de), ✠, propriétaire à Estavar.

1868. Fines (Jacques), ✠ I., docteur en médecine à Perpignan.

1898. Finot, contrôleur des mines, chef adjoint du service des mines de la Régence à Tunis.

1896. Fons (Joseph), commis des Postes et Télégraphes à Marseille.

1898. Fourcade (Jean), ✠, propriétaire et maire à Montescot.

1896. Foxonet (Emile), docteur en médecine, propriétaire et maire à Saint-Hippolyte.

1892. Foxonet (Justin), propriétaire à Cabestany.

1888. Frère (Isidore), propriétaire à Saint Génis-des-Fontaines.

Digitized by Google

MM.

1867. Galaud (Jacques), ✪ I., professeur en retraite à Perpignan.

1893. Gautier (Gaston), ✱, administrateur des hospices à Narbonne.

1886. Gay (Albert), sous-ingénieur des Ponts et Chaussées à Prades.

1900 Gès (Emmanuel), ✠, propriétaire à Castel de Blés à Saint-Génis-des Fontaines.

1899. Gibert (Louis), ✪ A., président de la Coopérative du Syndicat Agricole, propriétaire, professeur de dessin à Perpignan.

1899. Gibrat (l'abbé), curé à Fontpédrouse.

1901. Ginestou (Eugène), ✱, receveur principal des contributions indirectes, en retraite, propriétaire et maire à Finestret.

1896. Giralt (l'abbé), curé à Fuilla.

1899. Giresse, docteur en médecine à Vernet-les-Bains.

1897. Gony (Jean), propriétaire, ancien maire à Canohès.

1895. Gouell (Edouard), ✻, médecin-major de 1re classe à Avignon.

1892. Gout de Bize (Charles), propriétaire au château de Boaça, Alénya.

1894. Goutelle (Henri), négociant à Cerbère.

1886. Gouzy (Camille), propriétaire à Millas.

1899. Granger (François), propriétaire à Argelès-sur-Mer.

1901. Granès-Rous, propriétaire à Elne.

1897. Guibeaud (Jean), ✪ A., archiviste de la Ville à Perpignan.

1888. Guichou (F.), docteur en médecine à Saint-Laurent-de-la-Salanque.

1876. Guitard-Gouell (Joseph), négociant et propriétaire à Céret.

Digitized by Google

MM.

1876. Henrion (Alexandre). ✿ I., ✿ ingénieur civil à Perpignan.

1900. Hervé de Lavaur, docteur en médecine à Paris, propriétaire à Rivesaltes.

1899. Hugounet (Edouard), licencié-avoué, propriétaire à Perpignan.

1900. Hurtebise (Eduardo), archivero de la delegacion de Hacienda, à Gérone (España.)

1874. Izarn (Armand), avocat à Perpignan.

1872. Izart (l'abbé Martin), ancien supérieur de l'institution Saint-Louis-de-Gonzague, à Perpignan.

1880. Jaubert (François), ✿, propriétaire à Ponteilla.

1884. Jaubert (Léon), docteur en médecine à Perpignan.

1886. Jonquères (Joseph), propriétaire à Trouillas.

1898. Jonquères-d'Oriola (Henri), propriétaire à Corneilla-del-Vercol.

1878. Joué (Auguste). ✿ I., directeur de l'école supérieure municipale à Perpignan.

1891. Joué (Augustin), ✿, propriétaire à Saint-Laurent-de-la-Salanque.

1885. Joué (Léon), ✿, professeur d'agriculture à Béziers.

1886. Joué (Raphaël), propriétaire au château de Puig-Soutré, route de Canet.

1899. Just (Eugène), receveur, chef de centre de Dépôt télégraphique en retraite à Perpignan.

1860. Lacombe Saint-Michel (Romain), ✿, propriétaire à Perpignan.

1867. Lacroix (Joseph de), propriétaire à Perpignan.

1867. Lafabrègue (Paul), propriétaire à Perpignan.

Digitized by Google

MM.

1898. Laffitte (Jacques), propriétaire, diplômé de l'école d'agriculture de Montpellier à Perpignan.

1900. Laffite (Pierre), propriétaire à Perpignan.

1888. Lafont (Julien), ✪ A., pharmacien à Perpignan.

1856. Lamer (Jules de), ✻ ✪ A., ✠, ancien préfet, ancien conseiller général, maire de Pia, propriétaire à Perpignan.

1881. Lamer (Paul de), ✪ A., docteur en médecine, à Perpignan.

1897. Lassalle (Lucien), docteur en médecine à Perpignan.

1868. Latrobe (Charles), imprimeur-libraire à Perpignan.

1891. Lauze (François), ✠, propriétaire viticulteur à Millas.

1901. Lavail (François), ✠, fondé de pouvoir de la maison Bardou-Job, propriétaire à Perpignan.

1885. Lazerme de Lon (Joseph comte de), propriétaire à Perpignan.

1899. Lesire (François), ✪ A., ✠, négociant à Perpignan.

1891. Liquier (Henri), propriétaire à Amélie-les-Bains.

1886. Llamby (Joseph de), ancien avoué, propriétaire à Perpignan.

1899. Llech (Etienne), jardinier à Perpignan.

1991. Llobet (l'abbé Jean), curé à Lesquerde.

1901. Llobet (Joseph de), propriétaire à Perpignan.

1888. Lomagne (Alphonse), avocat à Perpignan.

1887. Lutrand (Louis), docteur en médecine à Perpignan.

1895. Magnan (Valentin), ✻, médecin en chef de l'Asile Sainte-Anne, membre de l'Académie de médecine à Paris.

1856. Malègue (Vincent), ✠, propriétaire à Pézilla-de-la-Rivière.

1888. Malpas (Henri), docteur en médecine à Perpignan.

Digitized by Google

MM.

1878. Maniel (Pierre), ✠ I, ancien directeur de l'école Saint-Martin à Perpignan.

1867. Maria (François), propriétaire à Thuir.

1888. Marie (Emile), ingénieur civil, propriétaire à Prades.

1886. Martre (Emmanuel), propriétaire à Sainte-Marie.

1874. Massot (Joseph), ✻, ✠ A., ✠, docteur en médecine à Perpignan.

1895. Massot (Justin), propriétaire à Perpignan.

1892. Méric (Charles), propriétaire à Perpignan.

1891. Mirous (Jacques), propriétaire-jardinier à Palau-del-Vidre.

1894. Mitjaville (Dominique), négociant, conseiller du commerce extérieur, ancien maire, à Cerbère.

1896. Molinier (Paul comte de), propriétaire à Perpignan.

1898 Mony (Albert), ✠ A., ✠, ancien vice-président du conseil de Préfecture des Pyrénées-Orientales, chef de Cabinet de M. le Préfet, sous-préfet à Blaye (Gironde).

1891. Morat (Etienne), propriétaire et maire à Baho.

1854. Morer (Sauveur), ✠ I., ancien professeur au Collège de Perpignan.

1888. Mossé (Joseph), propriétaire et négociant à Perpignan.

1899. Nérel (Léon), avocat, propriétaire à Perpignan.

1896. Nicolas (Hippolyte), propriétaire, négociant en vins à Rivesaltes.

1891. Noell (Joseph), propriétaire à Saint-Cyprien.

1889. Noell (Louis de), ✠ A., conducteur des Ponts et Chaussées à Prades.

1886. Noé (Michel), propriétaire, avocat à Paris,

Digitized by Google

MM.

1900. Pallarès (Marie-Joseph), ✪ A., propriétaire, maire d'Arles-sur-Tech.

1898. Palustre (Bernard), archiviste départemental à Perpignan.

1893. Pams (Joseph), ingénieur civil à Port-Vendres.

1886. Parahy (Alphonse), propriétaire à Trouillas.

1887. Parahy (Pierre), docteur en médecine à Perpignan.

1898. Parazols (Paul), propriétaire à Montescot.

1891. Parès (Albert), propriétaire à Rivesaltes.

1891. Parès (Emile), docteur en médecine, président du Conseil général, propriétaire et maire à Rivesaltes.

1886. Parès (Hippolyte), propriétaire à Tautavel.

1891. Parès (Jean), notaire et propriétaire à Perpignan.

1886. Parès (Joseph), propriétaire à Claira.

1888. Parès (Michel), O. ✻, lieutenant-colonel de l'armée territoriale, propriétaire à Claira.

1890. Parès-Bertholat (Raphaël), propriétaire à Saint-Laurent-de-la-Salanque.

1885. Pascal (Thomas), ✪ A., pharmacien à Banyuls-sur-Mer.

1886. Passama (Albert), ✻, ✠, ancien officier de marine, propriétaire à Perpignan.

1901. Payré (Joseph), avoué à Perpignan.

1899. Péjouan (Jean), propriétaire à Toulouges

1891. Pelet (Emilien-Firmin), ✪ A., ingénieur à Ria.

1899. Pépratx (l'abbé Jules), docteur en théologie et en droit canon, aumônier du Collège de Perpignan.

1881. Pépratx (Justin), ✠, ancien négociant, propriétaire, administrateur de la Banque de France à Perpignan.

1899. Pierron (Prosper), ✻, capitaine d'artillerie en retraite, propriétaire à Perpignan.

Digitized by Google

MM.

1900. Pomès-Cot (Joseph), propriétaire-jardinier, route du Vernet à Perpignan.

1888. Pons (Simon), ✠ A., docteur en médecine à Ille-sur-Tet.

1896. Pous (Léon), docteur en médecine à Perpignan.

1901. Pourxet (Sébastien), entrepreneur de travaux publics et propriétaire à Perpignan.

1893. Prohom (Victor), père, propriétaire à Perpignan.

1888. Puig (Joseph), numismate, négociant à Paris.

1888. Pujade (Paul), ✻, ✠ A , conseiller général, docteur en médecine à Amélie-les-Bains.

1888. Pujol (Jean), pharmacien à Perpignan.

1888. Ramonet (François), pharmacien, ancien conseiller général, maire d'Elne.

1886 Rességuier (Euryale), propriétaire à Alénya.

1883. Reynès (Amédée), ✠ A., avocat, propriétaire à Perpignan.

1886. Reynès (Jules), propriétaire à Elne.

1894. Reynès (Pierre), licencié ès-sciences, propriétaire à Perpignan.

1893. Ribère (Henri), propriétaire, négociant, juge au Tribunal de Commerce à Perpignan.

1894. Riols (Léon), O. ✻, lieutenant-colonel d'artillerie territoriale, propriétaire à Perpignan.

1897. Robert (Edmond), O. ✻, ✠ I., O. ✠, C. ✠, Préfet des Pyrénées-Orientales.

1886. Roca (Maurice), avocat, propriétaire à Perpignan.

1886. Roca (Jean de), ✠ A., propriétaire à Villemolaque.

1872. Rocafort (Jacques), ✠ I., professeur de dessin à Perpignan.

1873. Rotgé (Gabriel), ancien juge de paix à Soürnia,

Digitized by Google

MM.

1886. Sabardell (Pierre), propriétaire au mas de la Cave à Perpignan.

1893. Sabarthez (Henri), docteur en médecine à Perpignan.

1895. Saisset (Frédéric), homme de lettres à Perpignan.

1893. Salètes (Simon), O. ✠, directeur de l'Usine de sulfostéatite à Prades.

1892. Sauvy (François), ✠ A., propriétaire à Perpignan.

1895. Sauvy (Louis), négociant en vins, propriétaire à Perpignan.

1898. Sellier (Marcel), professeur au collège de Perpignan.

1880. Serradell (Albert), négociant, propriétaire à Saint-Laurent-de-Cerdans.

1891. Sirach (Louis), ✠, propriétaire-jardinier à Perpignan.

1895. Soubielle (Vincent), ✠, propriétaire à Saint-Féliu-d'Avail.

1885. Soulier (Paul), ✠, propriétaire à Collioure.

1894. Soullier (Casimir), industriel à Perpignan.

1898. Sournia (Jean), pépiniériste à Saint-Féliu d'Avail.

1901. Sourris (Joseph), ✻, ✠, médecin-major de 1re classe en retraite, à Perpignan.

1893. Taillade (François), O. ✠, propriétaire-jardinier, ancien président du Syndicat des Jardiniers à Perpignan.

1886. Talairach (Gaspard), négociant en vins, propriétaire à Perpignan.

1880. Tanyères (Jean), propriétaire, régisseur à Palau-del-Vidre.

1886. Thorrent (Paul), propriétaire à Trouillas.

1873. Tolra de Bordas (Henri), avocat à Prades.

Digitized by Google

MM.

1888. Torreilles (l'abbé Philippe), ✠ A., chanoine honoraire, docteur en théologie et en droit canon, professeur de dogme au Grand-Séminaire de Perpignan.

1898 Tournal (Joseph), ✻, ✠, avoué honoraire, ancien maire de Perpignan.

1885. Trullès (Ferdinand), licencié en droit, notaire à Ille-sur-Tet.

1891. Turié (Célestin), percepteur en retraite, à Perpignan.

1897. Vallarino (Justin), propriétaire à Canohès et à Béziers.

1879. Vals (Jean), ✠ A., docteur en médecine à Baixas.

1886. Vaquer (Justin), ✠ A., propriétaire à Rivesaltes.

1875. Vassal (Augustin), ✠, banquier à Perpignan.

1893. Vassal (Jacques), propriétaire à Perpignan.

1884. Vergès de Ricaudy (Emmanuel), banquier à Perpignan.

1897. Vidal (Joseph), propriétaire au mas Sabole.

1886. Vidal (Pierre), ✠ I., bibliothécaire de la ville de Perpignan.

1886. Vidal (Prosper), propriétaire à Perpignan.

1898. Vilallongue (Sylvestre), propriétaire à Puycerda (Espagne).

1878. Vilar (Edouard), avocat, sénateur des Pyrénées-Orientales.

1889. Vinches (Antoine), négociant et propriétaire à Rivesaltes.

1897. Violet (Gustave), architecte à Perpignan.

1893. Violet (Joachim), propriétaire, adjoint au maire de Perpignan.

1893. Viviez (Henri de), propriétaire à Perpignan.

Digitized by Google

MM.

1897. Vuillier (Paul), ingénieur agronome et propriétaire à Perpignan.

1888. Xambeu (Pierre), ✻, ✠, entomologiste à Ria.

1891. Xambo (Albert), négociant à Perpignan.

Membres Correspondants

MM.

1873. Abblard (André), ✪ I., de Collioure, directeur d'école normale en retraite.

1896. Ardisson (Léon), ✻, ✪ A., ancien préfet des Pyrénées-Orientales.

1887. Armaingaud, ✻, ✪ I., professeur agrégé à la Faculté mixte de médecine de Bordeaux.

1868. Autié (Fernand), ✪ I., professeur agrégé du lycée de Montpellier.

1890. Barrèra (Edouard), C. ✻, ✪ I., ✠, de Perpignan, vice-amiral.

1866. Bauby (Justin), de Latour-de-France, président honoraire du tribunal civil à Toulouse.

1889. Bonhoure (Adrien), ✻, ✪ A., G. C. ✠, préfet de la Haute Loire.

1887. Bouer, inspecteur des Eaux et Forêts à Aix.

1893. Boule, ✻, docteur ès-sciences, préparateur au Muséum d'histoire naturelle à Paris.

1896. Bouygues (Joseph), conservateur des hypothèques à Lyon.

Digitized by Google

MM.

1887. Bringuier (F.), rédacteur en chef du journal l'*Agriculteur*, secrétaire du Comice agricole à Béziers.

1886. Brutails (Auguste), ✪ I., archiviste à Bordeaux.

1885. Bucquoy, ✻, ✪ A., ✠, médecin-majour de 1re classe à Neufchâteau-les-Vosges.

1895. Cannat (Paul), ✪ A., président de la Société d'études des sciences naturelles de Béziers.

1861. Capin (Léopold), ✪ I., proviseur de Lycée en retraite à Tarbes.

1888. Casamajor (Nestor de), ✪ I., conducteur des Ponts et chaussées à Montpellier.

1881. Caubet (Jules), C. ✻, ✪ I., ✠, de Perpignan, contre-amiral.

1890. Caubert (A.), ancien magistrat à Paris.

1873. Cayrol (François), ✪ I., de Perpignan, licencié ès-sciences, professeur au Lycée d'Avignon.

1889. Cerquand, ✪ A., à Paris.

1879. Charbalié (Alphonse), de Perpignan, receveur de l'Enregistrement à Paris.

1887. Codet (Jean), député à Paris.

1870. Companyo (Louis), ✻ ✪ A., ✠, de Perpignan, docteur en médecine à Paris.

1873. Coronat (Pierre), C. ✻, ✪ I., ✠, de Latour-de-France, général de division à Toulon.

1855. Crova (André), ✻, ✪ I., de Perpignan, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, membre correspondant de l'Institut.

1891. Dauchez (le docteur), 6, rue Mézières à Paris.

1873. Debeaux, O. ✻, pharmacien principal en retraite.

Digitized by Google

MM.

1890. Delpech (Albert), ✻, ✪ I., ✠, préfet d'Ille-et-Vilaine.

1885. Delpech (Alphonse), ✻, ✪ A., président de chambre honoraire à la Cour d'appel d'Amiens.

1873. Depéret (Charles), ✪ I., de Perpignan, professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Lyon.

1889. Desplanque (Emile), ✪ A., archiviste de la Ville, à Lille.

1883. Donadieu (Frédéric), propriétaire, homme de lettres à Béziers.

1899. Dubocq (Charles), président du Syndicat agricole et fromagier de Lagniolle, château d'Huparlac (Aveyron).

1889. Durand (Edouard), ✪ I., inspecteur d'Académie.

1892. Essner, ancien directeur de l'usine de Paulilles.

1866. Fabre (Gustave), ✪ I., de Perpignan, principal du Collège de Draguignan.

1874. Fagot, malacologiste à Villefranche-de-Lauragais.

1884. Fédié (Louis), ✪ I., archéologue, président de la Société des arts et sciences de Carcasssonne.

1901. Fillol (l'abbé), chanoine de Notre-Dame de Paris.

1883. Fulcrand, C. ✻, ✪ I., ✠, ancien colonel du génie à Paris.

1874. Gandoger (Michel), naturaliste à Arnas (Rhône).

1878. Garrigou, docteur en médecine à Toulouse.

1874. Gatumeau (Bonaventure), ✻, d'Amélie-les-Bains, médecin-major de 1re classe à Chartres.

1893. Gaudry (Albert), C. ✻, ✪ I., membre de l'Institut, professeur de paléontologie du Muséum d'histoire naturelle à Paris.

Digitized by Google

MM.

1873. Gauthier (Armand), ✻, membre de l'Institut.

1901. Gillet (Fernand), directeur de l'hôpital de la Charité, 47, rue Jacob à Paris.

1884. Ginestous (marquis de), propriétaire au Vigan.

1868. Granboulan (Prosper), ✻, ✪ A., inspecteur d'académie.

1869. Guillon (Anatole), ✻, ancien directeur des contributions indirectes, à Niort.

1883. Guillot (le docteur), professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux.

1890. Guy (l'abbé Charles), licencié es-sciences mathématiques.

1875. Izarn (Joseph), ✪ A., de Perpignan, professeur de sciences physiques et naturelles au Lycée de Clermont-Ferrand.

1883. Jacomet de Boaça (Denis), ✠, de Prades, avocat général à la cour d'appel de Montpellier.

1879. Joffre (Joseph), O. ✻, de Rivesaltes, colonel du génie, à Diégo-Suarez.

1896. Lacroix (Clément de), O. ✻, de Perpignan, directeur du *Journal Officiel*, à Paris.

1869. Lafargue (Albert), ✪ I., de Perpignan, professeur à Paris.

1866. Lafargue (Georges), ✻, ✪ A., ancien préfet, percepteur à Paris.

1889. Lainville, chimiste en chef de la douane à Bayonne.

1868. Lamotte-Tenet (Joseph), ✪ I., censeur au Lycée de Grenoble.

1889. Lapparent (de), ✻, O. ✠, inspecteur général d'agriculture.

Digitized by Google

MM.

1889. Larrazet (Auguste), ✠ A., ancien professeur d'école normale, à Paris.

1899. Leenhardt-Pomier (Jules), président de la Société centrale d'agriculture de l'Hérault.

1887. Mahy (de), député de la Réunion, ancien ministre, à Paris.

1859. Marès (Henri), ✻, membre correspondant de l'Institut et de la Société d'agriculture de l'Hérault.

1860. Martin (Joseph de), docteur en médecine à Narbonne)

1888. Martin (Louis de), ✠, docteur en médecine, propriétaire, président du Comice agricole de Narbonne.

1887. Mas-Chancel (Auguste), ✠ I., de Prades, professeur agrégé au Lycée de Montpellier.

1871. Ménétrier (Louis), ancien agent-voyer chef à Long-Champs par Clairveaux-sur-Aube.

1878. Morer (Eugène), ✻, de Perpignan, médecin-major de 1re classe, à Chalons-sur-Saône.

1873. Morer (Sauveur), ✻, de Perpignan, médecin-principal de 2e classe à Montpellier.

1860. Noguès (A. F.), de Laroque, professeur d'histoire naturelle, à Lyon.

1888. Pagès (Emile), ✠ I., de Perpignan, proviseur du Lycée à La-Roche-sur-Yon.

1890. Pardieu (le comte de), ✠, ancien directeur des Haras à Perpignan.

1887. Passama-Domenech (Joseph), ✠, homme de lettres à Paris.

Digitized by Google

MM.

1861. Pugens (Eugène), ✠ A., de Perpignan, ancien professeur au Lycée de Chambéry.

1891. Purrey (le docteur), ✠ A., ancien inspecteur des enfants assistés à Perpignan.

1860. Rathbau, O. ✻, lieutenant-colonel du génie en retraite.

1887. Regnier, ✻, commandant d'infanterie de marine à Nice.

1891. Rocafort (Jacques), ✠ A., de Perpignan, professeur au Lycée de Nîmes.

1873. Rouffiandis (Isidore), ✠ I., de Perpignan, ancien inspecteur primaire, à Montpellier.

1873. Roumeguère (Casimir), botaniste à Toulouse.

1872. Rouville (Paul de), ancien doyen de la Faculté des sciences, à Montpellier.

1874. Sagui (François), O. ✻, de Perpignan, contrôleur de l'armée en retraite, à Vincennes.

1861. Sahut (Félix), ✻, ✠ I., ✠, ✠, président de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault.

1888. Salverte (Gorges), maître des requêtes au Conseil d'Etat.

1880. Sarrau (Emile), C. ✻, ✠ I., ✠, de Perpignan, membre de l'Institut, inspecteur général de 1re classe des poudres et salpêtres à Paris.

1887. Sébline (Charles), O. ✻, sénateur, ancien préfet des Pyrénées-Orientales.

1888. Sorel (Georges), ✻, ancien ingénieur en chef des Ponts et chaussées, à Paris.

1868. Soucaille (Antonin), secrétaire de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire à Béziers.

Digitized by Google

MM.

1874. Souham, inspecteur des douanes, conchyliologiste à Châlons-sur-Marne.

1893. Soulié (Frédéric), ingénieur en chef des Ponts et chaussées à Mende (Lozère).

1892. Taillefer, ✪ I., ancien inspecteur primaire à Perpignan.

1893. Tallavignes (Charles), O. ✿, ingénieur agronome, directeur de l'école d'agriculture d'Ondes (Haute-Garonne).

1869. Taudou (Antoine), ✪ I., de Perpignan, grand prix de Rome, professeur au Conservatoire de musique à Paris.

1887. Teyssonnière (Pierre), ✪ I., ✠, aquaforiste à Paris.

1892. Tisseyre (Justin), C. ✻, ✪ I., de Sournia, commandant le XVIIe corps d'armée à Toulouse.

1894. Turié (François), de Perpignan, pharmacien de 1re classe, pharmacien du corps de santé des troupes coloniales, Guyane.

1880. Vallès (François), O. ✻, de Perpignan, inspecteur général honoraire des Ponts et chaussées.

1878. Vignol (André), ✻, de Perpignan, médecin-major de 1re classe, médecin en chef de l'hôpital militaire à Tarbes.

1884. Ville (Jules), ✪ I., de Perpignan, professeur de chimie à la Faculté de médecine de Montpellier.

1879. Xambeu (François), O. ✿, ✪ I., principal honoraire à Saintes.

Digitized by Google

Correspondants Étrangers

MM.

1901. Alcover, chanoine, vicaire-général à Majorque.

1883. Arabia y Salanas (Ramon), président de la Société catalane d'excursions à Barcelone.

1898. Andres Segura y Cabrera, docteur à la Havane (île de Cuba).

1883. Collell (Jaume), chanoine de la cathédrale de Vich.

1883. Fostera (Thomas), archéologue à Palma (Majorque).

1897. Gordon y de Costa (Antonio de), docteur à l'Université de la Havane (île de Cuba).

1883. Guimera (Ange), ✠, rédacteur en chef de la *Renaixensa* à Barcelone.

1872. Marti, numismate, pharmacien à Puycerda.

1883. Mas-Rièra y Colomer (Arthur), à Barcelone.

1893. Masso-Torrents, directeur de l'*Avenç*, literari, artistic, scientific, à Barcelone.

1900. Matas y Arovitx (Joaquin), notaire à Besalu.

1888. Mateu (Francès), directeur de l'Illustracio catalana.

1900. Monsalvatje y Fossas (Juan), homme de lettres à Gérone.

1885. Perxès (Jaime), propriétaire à Agullana.

1883. Riéra y Bertran, avocat à Barcelone.

1883. Roigt y Belesta (Juan), à Valls, province de Tarragone.

1890. Vancells y Marquès (José), avocat à Figuères.

1881. Verdaguer (R. P. Jacinto), prêtre, membre de l'Académie de Barcelone.

1901. Xavier da Cunha, conservador da Bibliotheca Nacional de Lisboa.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Composition du Bureau pour l'année 1901 5
Séance publique du 23 décembre 1900 7
Discours de M. Léon Ferrer, président de la Société 9
Allocution de M. le Préfet 16
Rapport sur les récompenses agricoles, par M. de Bruguère, membre résidant 18
Liste des récompenses distribuées à la séance publique du 23 décembre 1900 65
Banquet du 23 décembre 1900 71
Les vins du Roussillon à l'Exposition de 1900, par M. Gustave Cazes, vice-président de la Société 73
Documents agricoles 77
Rapport annuel sur la situation du vignoble des Pyrénées-Orientales, par M. Léon Ferrer 101
La statistique vinicole, par M. Léon Ferrer 106
Quelques chiffres de statistique agricole, par M. Gustave Cazes. 120
Commission départementale de sériciculture. Tableau de la campagne 1900, par M. Eugène Augé, secrétaire de la Commission. 126
La loge de mer 128
Analyse des eaux sulfureuses de Vernet-les-Bains, par M. Léon Ferrer 130
La Tuberculose, par M. le Dr Pujade, membre résidant (communication de M. le Dr Donnezan) 139
Petit entretien sur le système solaire et les lois de la gravitation universelle par M. Pierre Reynès, membre résidant 145
Le chanoine Alcover à Perpignan 174
L'Œuvre de Vauban en Roussillon, par M. l'abbé Ph. Torreilles, membre résidant 181
Documents relatifs à l'histoire du département des Pyrénées-Orientales pendant le XIXe siècle, par M. Pierre Vidal, membre résidant 295
Le Jardin, poésie par M. Frédéric Saisset, membre résidant.... 382
La Gloire, poésie par M. Frédéric Saisset 383
Le Canigou, par M. Joseph Fons, membre résidant 384
Nécrologie 386
Règlement de la Société 389
Liste des membres de la Société 401

Digitized by Google

SOCIETÉ DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

XLIII

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

AGRICOLE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

FONDÉE EN 1833

Reconnue comme établissement d'utilité publique en 1841

QUARANTE-TROISIÈME VOLUME

Faisons tous nos efforts pour qu'on puisse dire un jour : Il y eut à Perpignan une société d'hommes à intentions généreuses, dont les travaux furent utiles à leur pays.

(JAUBERT DE RÉART, Ier Bulletin, p. 4).

PERPIGNAN

IMPRIMERIE DE CHARLES LATROBE

1902

Digitized by Google

La Société n'entend approuver ni improuver les opinions émises dans les travaux qu'elle publie ; elles appartiennent à leurs auteurs qui en sont seuls garants.

Les lettres, mémoires, etc., etc., doivent être adressés au Président de la Société.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

AGRICOLE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMPOSITION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 1902

Président : M. FERRER (Léon), ✻, C. ✿, ✪ A., ✠.
Vice-président : M. CAZES (Gustave), ✻, O. ✿.
Secrétaire-Général : M. AUGÉ (Eugène).
Trésorier : M. le Dr LUTRAND (Louis).
Archiviste : M. COT (Bonaventure).
Secrétaire-Général adjoint : M. AURIOL (Prosper), ✿.

SECTION AGRICOLE

Le Président de la Société.
Secrétaire : M. ESCARGUEL (Henri).

SECTION SCIENTIFIQUE

Directeur : M. le Dr DONNEZAN (Albert), ✻, ✪ A., C. ✠.
Secrétaire : M. le Dr DE LAMER (Paul), ✪ A.

SECTION LITTÉRAIRE

Directeur : M. VIDAL (Pierre), ✪ I.
Secrétaire : M. SAISSET (Frédéric).

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE

DU 29 DÉCEMBRE 1901

L'an 1901 et le dimanche 29 décembre, à 4 heures de l'après-midi, la *Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales* a tenu sa séance publique à l'Hôtel-de-Ville, salle Arago, sous la présidence de M. Élie Delcros, sénateur.

Avaient pris place sur l'estrade aux côtés du Président : MM. Léon Ferrer, président de la Société ; le général de division Fabre ; Edouard Rolland, député ; Morlé, secrétaire-général, représentant le Préfet, absent ; Louis Caulas, maire de Perpignan ; Denis, président du Tribunal de Commerce ; Gustave Cazes, président de la Chambre de Commerce ; De Vedia, consul d'Espagne ; Victor Alboize, président du Syndicat agricole ; Renard, président de l'Association polytechnique ; Rozet, trésorier-payeur-général ; le colonel du génie Azibert ; les lieutenants-colonels Sergentet et Roustant ; Laussuck, directeur des Contributions indirectes ; Casteil, procureur de la République à Rodez ; Creissels, substitut ; Postaire, directeur des Postes et Télégraphes ; Calmettes, principal du Collège ; Lauret, inspecteur d'académie ; Emmanuel

Digitized by Google

Brousse, conseiller général, et un grand nombre de membres de la Société.

L'excellente musique du 12e a prêté son gracieux concours à la solennité de la séance et a interprété, aux applaudissements de l'assistance, divers morceaux qui ont été fort goûtés.

M. Elie Delcros ouvre la séance et prononce un discours.

M. Ferrer, président de la Société, prononce une allocution.

M. Henri Escarguel donne lecture du rapport sur les récompenses agricoles, rédigé par M. Bonaventure Cot.

M. Frédéric Saisset donne lecture du rapport sur les récompenses littéraires.

Après la proclamation des récompenses faite par M. le docteur Lutrand, il est procédé à la remise des médailles, diplômes et primes.

La séance est levée à 5 heures 30.

Digitized by Google

DISCOURS

De M. DELCROS, sénateur.

MESSIEURS,

Cette place, que j'occupe aujourd'hui, je devais déjà l'occuper en 1899 et en 1900 : il m'a été impossible de me rendre alors à votre gracieuse invitation. Votre constance et votre bienveillance ne se sont pas lassées ; je vous en remercie.

Je n'aurais pas tenu en 1899 le langage que m'imposent aujourd'hui les circonstances.

Il y a deux ans, l'avenir semblait riant. Les propriétaires après de lourds sacrifices pensaient qu'ils allaient enfin recueillir le prix de leurs efforts.

L'année dernière la récolte avait été surabondante ; c'était un danger ; mais on escomptait le vote de la loi sur le régime des boissons, si longtemps attendue, et la discussion de cette réforme qui me retenait à Paris et m'empêchait de venir présider votre cérémonie annuelle, faisait légitimement espérer pour les vins un relèvement que la suppression des droits d'octroi, à Paris, rendait encore plus probable.

Digitized by Google

Aujourd'hui, pour la seconde fois, et après une première année de mévente, les cours dépréciés du vin entraînent la gêne d'abord, puis la misère.

Et quelle misère !

Ah ! sans doute, nos populations, si courageuses et si patientes, ont connu déjà les mauvais jours.

Lorsque le phylloxéra est venu détruire les beaux vignobles du Roussillon la situation a été difficile.

Le terrible fléau avait tout dévasté ; les terrains, où s'épanouissaient auparavant de superbes vignes, étaient en friche, tout était à refaire. Il fallait enfouir dans la terre une somme égale à sa valeur pour reconstituer un capital disparu. A la suite la misère s'était introduite dans la plupart des foyers.

Mais alors la misère provenait de ce que nos populations avaient tout perdu ; de ce que la terre était ruinée et ne rapportait plus rien. Aujourd'hui les caves sont pleines et le produit des vignes surchargées de raisins ne se vend pas. Les propriétaires et les paysans voient la richesse s'accumuler sous leurs yeux à portée de leur main et leur misère naître de cette richesse même.

Cette situation n'est-elle pas plus cruelle, plus dure à supporter que celle qu'ils ont connue lorsque les terres étaient en friche et les caves vides ?

Et encore, alors, l'espoir était partout ; on travaillait avec confiance. Aujourd'hui, on se demande s'il faut désespérer de l'avenir.

Il semblerait, Messieurs, que je m'éloigne de l'objet de cette cérémonie ; il n'en est rien. Parler de la crise qui sévit sur le Roussillon, c'est aller au devant de vos plus légitimes préoccupations. Rappeler les moments

Digitized by Google

douloureux par lesquels ont passé les viticulteurs de ce pays, c'est se souvenir du rôle que vous avez joué.

Vous appelez de tous vos vœux le moment où les Chambres d'agriculture seront enfin créées ; je suis de votre avis. Mais, laissez-moi vous dire qu'elles ne vous remplaceront peut-être pas ; et quel que soit le rôle qu'elles auront à jouer, elles ne feront pas oublier celui que vous aurez rempli.

Dans la lutte contre le phylloxéra et plus tard contre les maladies cryptogamiques, la Société agricole a été au premier rang, prodiguant aux viticulteurs ses conseils et ses avis et les éclairant par les expériences qu'elle ne cessait de faire ou d'encourager.

Vous recherchez, aujourd'hui, les causes de la crise qui nous étreint ; vous étudiez les diverses faces du problème qui se pose devant la viticulture.

Et nous qui sommes chargés de faire prévaloir dans le Parlement ou d'appuyer auprès du Gouvernement les revendications de nos populations, nous suivons attentivement vos études et nous cherchons à nous inspirer de vos avis.

Je suis de ceux qui pensent que la crise actuelle n'est qae passagère. Je me refuse à croire que le vin récolté par nos cultivateurs, grâce à une patiente énergie et à une ténacité indomptable ne doive plus trouver d'écoulement.

J'espère, malgré tous les motifs de désespérance, que les cours des vins se relèveront : mais hélas ! et c'est ici la plus douloureuse et la plus difficile des faces du problème, combien n'auront pu attendre !

Digitized by Google

Combien, faute d'un crédit suffisant, auront dû livrer leur récolte à un prix dérisoire et seront ruinés au moment d'entrevoir la terre promise !

N'est-ce pas là une situation que nous devons toujours avoir présente à nos yeux et ne faut-il pas rechercher les moyens d'y obvier ?

Permettre à tous d'attendre le moment favorable pour écouler leur récolte ; les empêcher de vendre à vil prix, de se ruiner et de ruiner les autres ; voilà le but auquel il faudrait tendre.

Ce que l'Etat pouvait faire, il l'a réalisé en partie.

Je rappelle simplement les lois sur le crédit agricole, les warrants, le régime des boissons et la suppression des octrois. J'y joins la loi sur la falsification des produits agricoles déjà votée par le Sénat et qui sera sans doute prochainement ratifiée par la Chambre des députés.

Quelques-unes de ces lois sont à corriger afin de rendre leur application plus facile et plus utile à l'agriculture : je veux parler de celles sur le Crédit agricole et les warrants. Mais il en est auxquelles il ne faut toucher qu'avec prudence.

J'estime que la réforme sur le régime des boissons a été excellente et je me demande ce qui serait advenu si elle n'avait pas été votée en décembre 1900.

Elle est très attaquée en ce moment : laissons dire. Liée à la suppression des droits d'octroi, sur les boissons hygiéniques, elle a dégrevé le vin d'une somme énorme.

Ce qu'il faut faire disparaître c'est le privilège des bouilleurs de cru ; vous le demandez et l'intérêt

Digitized by Google

du Trésor l'exige afin de tarir la source de fraudes qui menacent de compromettre la solidité de nos finances.

Je m'en voudrais de passer sous silence les projets par lesquels l'alcool de vin pourra reprendre la place qui lui est due, laissant aux alcools d'industrie un champ immense à exploiter.

Mais les lois ne sont pas efficaces par elles-mêmes ; il faut s'en servir. C'est votre rôle de demain, Messieurs.

Il ne s'agit plus d'indiquer aux producteurs, comme au moment de la lutte contre les fléaux qui s'attaquaient à la vigne, l'effort individuel qu'ils peuvent tenter. Il ne suffit plus de livrer bataille sur un champ isolé ; de combattre un ennemi, pendant que d'autres, de leur côté, mènent le même combat ; de triompher individuellement.

L'effort collectif est nécessaire. C'est de lui que peut venir la résistance à l'effondrement des cours, la création de marchés sur lesquels nos vins seront offerts à une clientèle qui en assurera la consommation.

Et alors, on s'apercevra que, peut-être, un des meilleurs remèdes à tant de maux serait de faire tout simplement du bon vin, de se préoccuper du consommateur, de ses goûts et de ses préférences et de se souvenir de la renommée dont jouissaient, autrefois, les vins du Roussillon.

Nous avons toujours le même climat ; notre beau soleil dore aujourd'hui les fruits de nos vignes comme il les dorait autrefois ; ne peut-on espérer que nos vins peuvent reprendre leur légitime réputation ?

Digitized by Google

Ce n'est pas là, Messieurs, un vœu exprimé la veille du jour de l'an, c'est la manifestation d'un espoir justifié par l'opiniâtreté énergique des propriétaires et la bonne volonté de ceux qui recherchent les causes de la crise et ses remèdes.

Et il me plait d'entrevoir un avenir où le vin chantera, comme autrefois, la vieille chanson gauloise, relèvera les courages et fera renaître la gaieté parce que ce sera du vrai et du bon vin que l'on boira.

Digitized by Google

DISCOURS

De M. Léon FERRER, Président de la Société

Mesdames, Messieurs,

Je remercie notre sénateur, M. Delcros, d'avoir accepté la présidence de notre réunion annuelle. Il donne à la Société un témoignage de sympathie qui nous est précieux. Il nous montre qu'avec ses collègues du département au Sénat et à la Chambre, il approuve l'attitude de la Société dans la défense des intérêts viticoles aujourd'hui si compromis et qu'avec eux, il est tout disposé à appuyer nos vœux, à soutenir nos justes revendications auprès du Gouvernement.

C'est avec une grande tristesse que je dois, en prenant ici la parole, à l'occasion de notre distribution de récompenses, constater que la situation des viticulteurs que je dépeignais si critique il y a un an, s'est encore aggravée, alors que les espérances basées sur la loi des boissons, dont j'examinais, à pareil jour, et à la veille de son vote, les points essentiels, semblaient devoir être à brève échéance une réalité.

Digitized by Google

Par quel concours de malheureuses circonstances cette loi n'a-t-elle pas donné les résultats qu'on en attendait et comment en sommes-nous arrivés à devoir désespérer presque de l'avenir de la viticulture?

Il semblait que les facilités accordées à la circulation des vins devaient en rendre l'écoulement plus rapide et pourtant si nous comparons des chiffres, nous constatons pour une même période, de septembre à fin novembre, qu'en 1899 il est sorti des caves du département 946 mille hectolitres de vin, tandis que cette année il n'en est sorti que 793 mille. Je néglige le chiffre de 1900 qui a été inférieur encore à ce dernier, mais on en peut trouver la raison dans la qualité défectueuse des produits.

Non seulement les quantités sorties sont moindres, mais les prix ne sont pas rémunérateurs et les cours actuels laissent le propriétaire en perte.

D'autre part, cependant, les relevés officiels établissent que la consommation a augmenté.

Qu'en conclure?

Cet état de choses ne peut persister sans amener la ruine de la propriété et par suite la misère dans la classe des ouvriers agricoles.

Il n'est que temps de trouver un remède. Il ne semble pas que ce soit ici le lieu ni le moment d'examiner ceux qui sont proposés de divers côtés. Je dois me borner à indiquer, très sommairement, quel a été le rôle de la Société durant cette crise, quels efforts elle a tentés pour attirer l'attention et la sollicitude des pouvoirs publics.

Nous continuerons dans nos réunions ordinaires l'étude d'une question bien délicate et nous essaierons dans nos

Digitized by Google

réponses au questionnaire adressé aux associations agricoles par la commission de la Chambre, dans laquelle nous constatons avec plaisir la présence de M. Jules Pams, de proposer quelque moyen efficace de sauver, si c'est possible, de la ruine complète le viticulteur qui, à peine relevé de la crise phylloxérique, voit s'effondrer avec le capital enfoui dans la terre, le fruit de son travail et toutes ses légitimes espérances.

Et il n'est que temps qu'un changement se produise. Déjà, sur quelques points, la vigne manque de vigueur, se ressentant d'un défaut de culture, du manque d'engrais que le propriétaire à bout de ressources ne peut plus lui donner. Or, qui ne sait les besoins des nouveaux cépages que le phylloxéra nous a contraints de substituer à nos anciens plants.

Préoccupée de la difficulté de bien vendre les vins de 1900, la Société a fait tous ses efforts, tout en restant fidèle à ses principes sur la question des bouilleurs de cru, pour obtenir de l'administration une certaine tolérance, en vue d'en faire disparaître par la distillation une bonne partie.

Elle a eu le regret d'échouer dans sa tentative et les procès engagés par la Régie, encore pendants à Montpellier et terminés contre elle devant une autre cour, ont enrayé bien malencontreusement une opération qui aurait eu pour résultat de débarrasser le marché d'une quantité importante de la récolte de 1900 qui pèse encore sur les cours de celle de 1901.

La Société s'est associée à l'œuvre du Comité du vin France, dont le but était grand et utile, mais qui n'a pas encore donné tout ce qu'on en espérait.

Digitized by Google

Elle a sollicité diverses mesures relatives aux fraudes, à la fabrication, au développement de la consommation, au crédit agricole, au transport des vins et à leur exportation.

Elle a provoqué l'étude de l'emploi industriel de l'alcool et, à cet égard, elle a à constater avec satisfaction que la question a fait un bien grand pas. La récente Exposition vient de montrer que les procédés d'application de l'alcool à l'éclairage, au chauffage et à la force motrice ont réalisé en peu de temps de très sensibles progrès. Nul doute que le prochain concours organisé par le Ministre de l'agriculture et fixé au mois de mai prochain n'apporte une solution plus complète encore.

Malgré la situation, malgré le découragement général, la commission chargée des visites des propriétés inscrites pour une de nos récompenses, a pu rapporter de ses tournées dans les vignobles de nos concurrents, les impressions les meilleures au point de vue des soins culturaux, de l'installation des caves et des procédés de vinification mis en œuvre. Venaient s'y mêler, pourtant, les inquiétudes, les sombres pressentiments.

Sans aucun mélange ont été celles éprouvées au-delà de la zone de la vigne, au milieu des magnifiques vergers récemment créés que nous avons visités dans la région montagneuse d'Arles-sur-Tech et de Saint-Laurent-de-Cerdans et notre admiration se partageait entre les grands travaux de plantation et d'irrigation entrepris par ceux qui sont des lauréats de ce jour et les sites remarquables, les paysages divers et riants qui se déroulaient devant nos yeux.

Après les vignobles, après les belles plantations qui

Digitized by Google

promettent de développer dans la partie haute de notre département une industrie prospère, nos commissions ont visité aussi nos riches cultures maraîchères, des ruchers et d'intéressantes magnaneries qui ont été jugés dignes d'encouragements.

La Société a obtenu encore cette année du Ministre de l'agriculture des médailles d'honneur pour des ouvriers agricoles ayant 30 années de services sur la même exploitation. C'est pour nous une satisfaction de voir attacher sur la poitrine de ces braves et loyaux serviteurs le ruban aux couleurs nationales dont ils ont à être fiers.

En dehors de nos récompenses ordinaires, décernées à l'aide des subventions dont nous remercions le Gouvernement et le Conseil général, nous avons la bonne fortune d'avoir à distribuer cette année, au nom de la Société des Viticulteurs de France et d'ampélographie, un diplôme d'honneur et deux médailles d'argent à des viticulteurs désignés par notre Société.

Le choix de la commission s'est porté pour le diplôme d'honneur sur M. Malègue Vincent, propriétaire à Pézilla-de-la-Rivière.

Ce savant viticulteur s'est adonné au travail délicat de l'hybridation de la vigne et les beaux résultats qu'il a obtenus sont cités et appréciés.

Les médailles d'argent ont été attribuées à MM. Soulier Paul et Farran-Planas, viticulteurs à Collioure et à Terrats, dont les mérites et les services rendus sont depuis longtemps connus dans notre Société.

Mesdames, Messieurs, l'année finit et nous voici à l'heure des souhaits pour celle qui va s'ouvrir.

Digitized by Google

Souhaitons que la crise dont nous souffrons touche vite à son terme, sans que nous ayons à regretter les vieilles ordonnances dont certaines remontent au XIIIe siècle, et notamment celle de Charles IX qui, en 1567, réglementait les plantations des vignes dans toute la France.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES RÉCOMPENSES AGRICOLES

Par M. Bonaventure COT

Tous les ans, grâce à la libéralité du gouvernement de la République, la Société agricole a le bonheur de pouvoir répartir des récompenses entre les agriculteurs les plus méritants du département.

Désigné comme rapporteur, par la commission chargée de visiter les propriétés inscrites pour concourir, j'ai cru malgré mon insuffisance littéraire, devoir céder aux instances de mes collègues.

Je sollicite toute votre indulgence pour cette imprudence à laquelle j'ai été entraîné par mon goût pour l'agriculture, cet art si attrayant et si varié, qui attire et retient ceux qui commencent à s'y intéresser, en leur procurant des satisfactions dont les profanes n'ont pas idée.

Cultiver quelques belles plantes dont l'air vigoureux, l'élégance et les brillantes couleurs réjouissent les yeux est un plaisir recherché par les plus délicats.

Digitized by Google

Mais faire sortir d'une terre nue d'abondantes et riches récoltes, peupler la campagne de végétations luxuriantes, couvrir la plaine et les coteaux de pampres verts et de moissons dorées, dont les fruits apaiseront la faim et la soif de centaines d'hommes, quelle belle œuvre : tirer tout cela d'une graine minuscule, quel triomphe.

Regarder vivre, se transformer, se multiplier tous ces êtres organisés que vous avez pour ainsi dire créés, les nourrir, les défendre contre des ennemis sans nombre qui viennent les assaillir, voisins envahissants, parasites voraces, insectes pullulants, quel travail plein d'intérêt mettant incessamment en jeu les bras et l'intelligence, et cela au milieu de cet air libre et sain où à pleins poumons on aspire la vie.

L'esprit toujours en éveil s'efforce de trouver les moyens d'augmenter toujours la vigueur et la beauté des plantes vos protégées, de découvrir les secrets de leurs ennemis pour déjouer leurs attaques ; quelle immense satisfaction quand on a pleinement réussi.

Aussi ai-je éprouvé de véritables jouissances, dans les tournées que nous avons faites, en constatant les progrès accomplis dans les diverses branches de la culture et dans les détails de l'exploitation.

Chaque difficulté vaincue me semblait une victoire personnelle ; et combien d'ingénieux procédés, de dispositions nouvelles, nous avons eu l'occasion d'étudier en visitant les lauréats dont je vais avoir l'honneur de vous parler.

Digitized by Google

Viticulture

Le premier, comme importance d'exploitation agricole, est *M. Justin Vallarino,* dont le beau domaine de Sainte-Lucie, près Canohès, d'un seul tenant comprend :

10 hectares champs, parcs, cours, jardins et locaux divers.

30 hectares vignes plantées par l'ancien propriétaire.

100 hectares vignes reconstituées à nouveau depuis 1895 formant un ensemble de 140 hectares.

Toutes les terres ont été défoncées à la vapeur ; une analyse détaillée a montré leur composition, révélant ainsi l'engrais qu'il convient de leur apporter.

Le porte-greffe est principalement le riparia gloire, vient ensuite le rupestris greffé en carignan, aramon, morastel bouschet.

Quelques hybrides nouveaux, producteurs directs de Seibel et Couderc, sont à l'étude.

Ce domaine, que la commission a visité dans toute son étendue, mérite les honneurs d'une mention spéciale. M. Eugène Sacaze, son régisseur, a dirigé les plantations avec grande intelligence ; l'exploitation ne laisse rien à désirer, ce n'est pas un vignoble, c'est un jardin. Tous les traitements au soufre et à la bouillie classique ont été faits en temps opportun, on n'aperçoit nulle part des traces d'oïdium ni de mildiou.

Les terres ont été assainies là où le besoin s'en faisait sentir, et 9 à 10 mille mètres de drainage ont été exécutés avec des tuyaux de $0^{m}07$, des cailloux et des sarments.

Digitized by Google

Nous avons vu un greffage de 10 hectares environ partie morastel bouschet et partie aramon exécuté en 1901 qui est remarquablement beau, sa réussite est de 98 °/₀.

Il y a pourtant une ombre à ce tableau auquel M. Vallarino portera remède : plusieurs hectares à l'arrosage plantés en vignes par l'ancien propriétaire auraient dû être conservés à nos anciennes cultures vivrières à cause de leur grande fertilité ; erreur économique qui a malheureusement prévalu dans tous les pays vignobles.

Ce qui a vivement intéressé la Commission ce sont les locaux. Si le docteur Guyot, ce grand maître de la viticulture, avait pu voir un pareil domaine, il aurait trouvé la réalisation de ses rêves : un immense cellier encore inachevé qui pourra contenir 18.000 hectolitres de vin. En décembre 1899 M. Vallarino étudia sa reconstitution et l'établissement d'une cuverie conformes aux nouveaux principes de la vinification. Il a obtenu une installation spacieuse et pratique par les dispositions prises qui pourront se prêter aux perfectionnements qu'indiquera, dans l'avenir, la science vinicole. Les cuves construites en ciment armé, servant exclusivement à la fermentation, sont au nombre de douze, et contiennent chacune 500 hectolitres.

L'outillage principal se compose de : Un élévateur à godets, mu par la vapeur, pouvant fournir aux cuves 2.000 comportes de raisins foulé en huit heures de travail.

Deux grands pressoirs à accumulateurs maintenant la pression constante sur le marc jusqu'à épuisement, dont

Digitized by Google

le mécanisme fort simple, système P. Paul, permet de pressurer de 6 à 700 comportes à la fois.

Une turbine aéro-foulante, système du même fabricant, évitant tout danger d'asphyxie pour les travailleurs.

Trois pompes à vin actionnées par un moteur.

Douze petites cuves en ciment, pouvant servir à la fabrication des piquettes ou à la diffusion des marcs.

Une voie de chemin de fer Decauville de 0m50 est posée sur les cuves à fermentation pour transporter, à l'aide de wagonets, la vendange foulée ; une autre voie est placée au rez-de-chaussée pour le service des marcs fermentés.

Une économie bien entendue a présidé à toutes les dépenses de cette installation qui permettra de vinifier par jour de 130 à 140.000 kilogrammes de vendange, et procurera une diminution considérable dans la main-d'œuvre, en même temps qu'une grande rapidité dans le travail, ce qui n'est pas à dédaigner surtout quand le temps n'est pas favorable.

Passons aux écuries : on voit rarement un local si vaste, si bien compris pour maintenir la santé aux animaux ; la recherche de l'hygiène et de la commodité ont présidé ensemble leur construction ; elles peuvent contenir 18 chevaux.

Les instruments aratoires et la sellerie ont leur local ad hoc ; nous avons remarqué l'ordre admirable qui règne dans toutes les branches de l'exploitation, ainsi que la clarté et la simplicité de la tenue des livres qui la mettent à la portée de tous et qui devrait servir de modèle.

Ce domaine occupe journellement cinquante personnes

Digitized by Google

toute l'année, et son voisinage est une source de bien-être pour les populations ouvrières agricoles qui l'entourent. L'union du capital et du travail augmente ainsi la richesse de tous, et cet exemple prouve une fois de plus qu'ils doivent marcher ensemble, la main dans la main, pour le bonheur des ouvriers et la prospérité générale.

Tout le monde doit souhaiter que M. Vallarino trouve beaucoup d'imitateurs parmi les capitalistes.

La Société, à l'unanimité, décerne à M. Justin Vallarino, sa plus haute récompense, une médaille d'or, et regrette de ne pouvoir aussi récompenser M. Eugène Sacaze, son régisseur, qui ne s'est pas présenté au concours ainsi que l'exigent nos statuts.

M. Hippolyte Marty, propriétaire à Banyuls-sur-Mer, cultive en vignes 10 hectares divisés en trois parcelles.

La commission a éprouvé un vif plaisir en voyant ces coteaux ensoleillés, naguère abandonnés, rendus à la culture de la vigne, qui produit un vin renommé par ses qualités hygiéniques. Pour reconstituer la vigne, M. Marty n'a reculé devant aucun travail ni sacrifice pécuniaire ; sa persévérance a triomphé de tous les obstacles.

Six hectares sont à leur septième feuille, ils produisent un vin liquoreux sans rival ; quatre hectares ont été défoncés à une profondeur de $0^{m}80$, et la pierre schisteuse, extraite par le défonçage, a servi à la construction de formidables murs de soutènement. La disposition de ces terrasses et des plantations a été si bien comprise que, malgré sa pente assez raide, le terrain

Digitized by Google

devient accessible à la charrue, ce qui constitue une innovation et une exception dans ces coteaux tourmentés. M. Marty est ainsi sorti de la vieille routine ; toutes ses vignes pouvant être labourées, cela constitue pour lui, à l'avenir, une grande économie de main-d'œuvre.

Les porte greffes employés sont le riparia et le rupestris greffés en fins plants du pays. Nous avons vu un greffage exécuté en 1900 sur quatre hectares, dont la réussite a été de 99 °/₀.

La tenue de ce vignoble est parfaite ; les engrais n'y sont pas épargnés, la taille est pratiquée avec un soin particulier, et les ceps soutenus par des tuteurs ; le soufrage et sulfatage y sont appliqués en temps opportun.

Les efforts de M. Marty méritent d'être encouragés ; la Société est heureuse de lui accorder une médaille de vermeil.

M. Paul Mallet, ingénieur agronome à Paris, possède à Rivesaltes un beau vignoble de 47 hectares divisé en plusieurs parties séparées par d'autres terres ; son régisseur, M. François Maréchal, qu'il a seul fait inscrire pour le concours, en a opéré la constitution dans toutes les règles de l'art : défonçage par la charrue à vapeur ; plantations en riparia gloire et rupestris greffés en fins plants du pays dont le carignan forme la base.

Ce vignoble, aujourd'hui en plein rapport, ne laisse rien à désirer, sa tenue est parfaite ; l'emploi des engrais chimiques et organiques est appliqué tous les ans sur un tiers, la fumure est donc pour trois ans. Le soufrage et le sulfatage sont faits en temps opportun, aussi ne

Digitized by Google

voit-on nulle part des traces d'oïdium ni de mildiou. Les labours ne sont pas épargnés.

M. Mallet mérite une mention spéciale, il a fait revivre les anciens crus, plantant en vigne des terres produisant autrefois les muscats si renommés de Rivesaltes, donnant ainsi la préférence à la qualité du vin et non à la quantité, ce qui mérite d'être encouragé.

Les locaux d'exploitation, tous de construction récente, sont bien aménagés, bien compris, bien aérés, et font le plus grand honneur à leur propriétaire.

Un beau cellier de 40 mètres de longueur sur 11 de largeur complète sa belle installation.

Les soins les plus minutieux sont apportés à son outillage, tenu d'une manière irréprochable, aussi le travail de la vinification se fait-il avec aisance.

La commission a remarqué que cette magnifique cave manque de lumière, léger inconvénient qu'on peut faire disparaître en pratiquant au mur et à la toiture quelques ouvertures.

La Société ne peut que louer M. Mallet, l'intelligent et compétent propriétaire, et elle décerne à M. François Maréchal, son régisseur, une médaille d'argent grand module.

Madame veuve Alcide Carbonnell, à Cabestany, nous a présenté son beau vignoble de 23 hectares divisé en plusieurs parcelles dont la tenue ne laisse rien à désirer : labours répétés, fumure biennale, traitements contre les maladies cryptogamiques, façons à bras, rien n'y manque.

Le porte-greffe c'est le riparia greffé en aramon, carignan, alicante bouschet.

Digitized by Google

L'ensemble du rendement de ce vignoble atteint 110 hectolitres à l'hectare produisant un vin de 11° en moyenne; c'est donc la qualité et la quantité qu'on obtient à la fois. Ce sont des terres propres à la culture de la vigne.

Nous avons remarqué une parcelle d'un hectare plantée depuis vingt ans en aramon greffé sur riparia qui conserve sa vigueur primitive; c'est le berceau de la vigne américaine à Cabestany. On raconte que la mère de notre lauréat, après un fatigant voyage dans l'Aude et l'Hérault, put rapporter quelques débris du bois de riparia qu'elle a cultivés et qui sont devenus des souches vigoureuses. C'est de cette vigne mère que sont sortis tous les vignobles de petits propriétaires à qui on offrait gratuitement les rebuts de tous les bois.

La Société est heureuse de pouvoir décerner à Madame Carbonneil une médaille d'argent grand module.

M. Justin Foxonet, propriétaire à Cabestany, est un des pionniers de la première heure pour la reconstitution du vignoble par la vigne américaine ; ses premières plantations datent de 20 ans.

Le vignoble de M. Foxonet est d'une étendue de 23 hectares, divisé en plusieurs parcelles, séparées par d'autres terres; dont 17 hectares plantées en riparia et greffées en carignan, grenache, aramon et alicante bouschet.

Nous avons remarqué une parcelle de 6 hectares où 3 mille mètres cubes de terre, pris sur une hauteur de la même propriété, ont été apportés pour niveler le sol; défoncée ensuite à la vapeur et plantée en rupestris en 1900, cette vigne a été greffée cette année en carignan,

Digitized by Google

carignan-bouschet, grenache, blanquette et muscat ; la réussite est parfaite : on ne voit presque pas de manquants.

C'est un vignoble de grand rapport : 17 hectares ont donné 2200 hectolitres de vin, titrant 11° en 1900.

On ne peut cependant s'empêcher de reconnaître que cet état prospère des vignes est dû au mode de culture qui ne laisse rien à désirer : labours répétés 6 ou 7 fois l'an, fumures biennales abondantes, traitements contre les maladies cryptogamiques faits en temps opportun, taille soignée, rien n'y manque.

La Société décerne à M. Foxonet une médaille d'argent grand module.

En 1895 la Société agricole accordait la plus haute récompense dont elle peut disposer, une médaille d'or, à *M. Ribes fils,* propriétaire du domaine de *Probedones*, comprenant 94 hectares et situé près de Saint-Laurent-de-Cerdans, dans la commune de Coustouges. « M. Ribes, disait alors le rapporteur de la Commission, avait entrepris l'exploitation de ses terres, non pour le vain plaisir de triompher des difficultés qu'allait présenter la mise en valeur de sa propriété, mais parce que cette mise en culture, si ingrate qu'elle paraît devoir être, promettait à ses yeux des résultats favorables. » Aussi la Société agricole était-elle heureuse de récompenser en M. Ribes, l'intelligence pratique, l'initiative hardie, l'activité féconde.

La Commission de 1901 visitant à nouveau le domaine de *Probedones*, a constaté que M. Ribes avait continué des défrichements et étendu son champ d'action ; par ses

Digitized by Google

soins assidus, par ses améliorations incessantes, il a obtenu des rendements exceptionnels.

Frappé des excellents résultats que donnait aux propriétaires de la Cerdagne la culture des poiriers, il a voulu marcher sur leurs traces, et a présenté à la Commission une superbe plantation de 1300 poiriers, occupant la moitié d'un vaste champ de 350 ares, protégé par un mur de clôture le mettant à l'abri des incursions des bestiaux. Cette plantation qui sera continuée cette année a été faite avec le plus grand soin, les manquants sont rares, les sujets ont été rigoureusement sélectionnés, les qualités choisies avec discernement. A côté une importante pépinière permettra au propriétaire d'étendre ses plantations sans être obligé de faire venir à grands frais les plants de Grenoble ou de Poitiers.

Tous ces jeunes arbres, très vigoureux, donneront d'abondantes récoltes qui permettront au propriétaire d'amortir à bref délai les dépenses qu'il a faites et d'obtenir des rendements rémunérateurs.

Cette nouvelle visite à *Probedones* a permis à la Commission de constater que M. Ribes fait toujours preuve des brillantes qualités qui lui ont valu en 1895 une haute récompense, et, désireuse de lui témoigner sa satisfaction, elle lui décerne, avec des félicitations, un rappel de médaille d'or.

M. Joseph Julia, ancien notaire à Arles-sur-Tech, a présenté à la commission une ancienne métairie appelée *Manyaques,* située dans les communes de Saint-Laurent-de-Cerdans et du Tech, dont les cultures ont été complètement transformées par ce propriétaire. Des bois

Digitized by Google

qu'il a fait défricher sur une grande étendue, ainsi que des terres abandonnées sont aujourd'hui converties en prairies naturelles et artificielles ; il a créé plusieurs jardins et établi une serre.

Ce domaine est admirablement tenu, il sera bientôt un des plus beaux de la région, en même temps qu'il donnera au propriétaire des revenus importants qui lui permettront de récupérer les grandes dépenses faites tant pour le défrichement de surfaces incultes que pour la construction de murs formidables de soutènement et de locaux divers, nouvellement construits pour satisfaire aux besoins de la nouvelle exploitation. Plusieurs canaux d'irrigation ont été créés, dont le fonctionnement est assuré par deux grands réservoirs contenant l'un 77 mètres cubes et l'autre 120 mètres cubes.

L'initiative de M. Julia donnera certainement à l'avenir une impulsion déjà suivie dans l'arrondissement de Céret.

Le domaine de *Manyaques* sera bientôt un grand et beau verger : à partir de 1896 jusqu'au mois de mars 1901 il a été planté 5574 poiriers, 1571 pommiers, 228 pêchers, 73 abricotiers, 60 cerisiers, 33 pruniers, 40 amandiers, 55 figuiers, 28 cognassiers, 10 grenadiers, 6 néfliers, 40 groseilliers, 20 framboisiers, 4000 noisetiers, 9 divers, 1600 pieds de vigne, 326 chataigniers greffés, formant une plantation totale pour fruits de 13673, accompagnée d'une pépinière bien soignée, bien tenue, qui sert à remplacer les manquants.

Ce genre de culture mérite d'être encouragé, c'est un nouveau filon de richesse qui s'ouvre pour l'avenir ; aussi la Société est heureuse de pouvoir décerner à M. Julia une médaille de vermeil grand module.

Digitized by Google

M. Frédéric Boure, à Arles-sur-Tech, a présenté à la commission six hectares de terrains en friche et châtaigneraies qu'il a transformés en prairies naturelles et plantés de 2000 arbres fruitiers consistant en pommiers et poiriers à fruits d'hiver des meilleures variétés locales et des meilleurs plants nouveaux connus.

Devant augmenter les plantations il a créé une belle pépinière de 4000 arbres (poiriers et pommiers) d'où il prendra les plants qui lui seront nécessaires.

Pour l'entretien de ces diverses plantations il a fait construire à grands frais deux canaux d'arrosage ayant une longueur totale de quatre kilomètres.

Depuis 4 ans il emploie avec succès des engrais chimiques : scories Thomas, superphosphates, nitrate de soude. Ce système lui a donné des résultats satisfaisants.

Cette entreprise a exigé beaucoup de dépenses ; M. Boure a su mettre en valeur des terres autrefois de peu de rapport et qui deviendront une source de revenus, ce qui lui permettra de récupérer le capital employé.

La Société est heureuse de décerner à M. Boure une médaille d'argent grand module.

M. Cazals-Delcros a présenté à la commission plusieurs parcelles attenant aux maisons de Saint-Laurent-de-Cerdans et plantées en poiriers (terrain à l'arrosage).

A la prairie du Moulin d'en Coste, 300 poiriers achetés à Grenoble.

Camp de l'Estrade, 3000 greffes de poiriers sur cognassier faites en août-septembre 1900 ; puis à Villeroge, à 1000 mètres d'altitude et dans un terrain d'aspre, un millier de poiriers plantés depuis deux ans.

Digitized by Google

Ces plantations sont très régulières, les sujets très vigoureux donneront de très beaux fruits.

M. Cazals-Delcros n'a pas reculé devant de grosses dépenses pour assurer la réussite de ses tentatives, et la Société est heureuse de récompenser ses efforts en lui accordant une médaille d'argent grand module.

Agriculture

M. Justin Castanier, instituteur à Sorède, nous a présenté un enclos annexe de l'école ; c'est un vrai champ d'expériences.

Un silo fort bien aménagé pour feuilles de maïs et de vignes servant de nourriture aux chèvres pendant l'hiver. Une luzernière de 20 mètres carrés, pépinière de plants américains, des arbres fruitiers, des légumes divers, des treilles, une fosse à fumier.

Tous les travaux dirigés par le maître sont exécutés par ses élèves qui reçoivent ainsi des leçons d'agriculture théorique et pratique. Cet enseignement pourra plus tard leur être d'une grande utilité.

La cour de l'école est ornée de 12 acacias et 25 platanes plantés il y a 10 ans par ses soins ; leur épais feuillage préserve les élèves des rayons du soleil pendant leur récréation.

Ces travaux méritent un encouragement ; la Société accorde à M. Castanyé une médaille d'argent petit module et une prime de 60 francs.

Digitized by Google

Apiculture

A 2 kilomètres de Sorède, au fond d'une vallée boisée par des essences diverses, milieu essentiellement florifère, est établi un rucher de 46 caisses appartenant à un ancien serviteur de la patrie, M. Etienne Bès, qui malgré son grand âge exerce cette petite industrie avec une compétence rare. Il obtient en moyenne et par an 8 kilogrammes de miel par ruche. Le rucher est bien entretenu; les efforts de cet intéressant apiculteur méritent une récompense ; la Société lui accorde un rappel de médaille d'argent et une prime de 60 francs.

Culture maraîchère

Cette culture se développant sans cesse dans notre région a permis à la Commission de visiter quelques jardins ; elle a pu se rendre compte des efforts accomplis par l'intelligence et le travail.

La Société tenant à encourager cette intéressante corporation de Jardiniers a accordé des récompenses à plusieurs d'entr'eux.

M. Jean Taillade, à Saint-Estève, est fermier d'un jardin de 326 ares. La culture variée de plantes potagères et de toute saison lui permettent d'avoir un rapport constant, exemple qui devrait être imité. L'artichaut forme la base principale. Des centaines d'arbres fruitiers y sont plantés ; ils sont bien élagués et les variétés bien

Digitized by Google

choisies pour leur adaptation au terrain. La tenue de ce jardin ainsi que celle des locaux est irréprochable.

La Société est heureuse de lui accorder une médaille d'argent grand module et une prime de 30 francs.

M. Sales Etienne, à Perpignan, est fermier d'un jardin de 360 ares. L'artichaut constitue aussi la principale culture ; vient ensuite la tomate dont il possède un carré de 12000 pieds ; une culture intelligente et des soins lui permettent de les écouler comme primeurs. Les arbres fruitiers sont bien élagués et les variétés bien choisies pour son terrain.

La Société lui accorde une médaille d'argent grand module et une prime de 30 francs.

M. Michel Mirous, à Elne, est fermier d'un jardin de 960 ares. C'est une grosse entreprise très bien conduite, avec beaucoup d'économie.

De grands carrés sont plantés d'artichauts, tomates, aubergines, haricots, asperges ; des centaines d'arbres fruitiers d'une belle venue ornent le jardin. La Commission a remarqué une superbe pépinière de 4000 pêchers, obtenus par semis et greffés sur franc avec des variétés bien choisies, s'adaptant au sol et au climat.

Malgré sa grande surface la Commission a admiré la bonne tenue de la propriété.

La Société décerne à M. Mirous une médaille d'argent grand module et une prime de 30 francs.

M. Jean Ribes, à Perpignan, fermier depuis deux

Digitized by Google

ans d'un jardin de 510 ares qu'il a trouvé dans un état délabré. En peu de temps sa transformation a été complète ; les cultures variées sont sorties de terre ; des centaines d'arbres fruitiers ont été plantés ; on peut voir de belles rangées d'artichauts, tomates, aubergines et d'autres plantes potagères dont le produit le récompensera de ses dépenses et rudes labeurs.

La Société lui accorde une médaille d'argent et une prime de 25 francs.

M. Joseph Pomès-Cot, à Perpignan, est fermier d'un jardin de 197 ares où la culture de l'artichaut domine ; viennent ensuite d'autres plantes potagères : tomates, aubergines, etc. De beaux arbres fruitiers y sont plantés et bien alignés. La tenue de ce jardin ne laisse rien à désirer. Une belle rangée de cyprès le protège des vents du Nord et abrite les couches de semis.

M. Pomès-Cot obtient une médaille d'argent et une prime de 25 francs.

Messieurs,

L'énumération que je viens de vous présenter montre que notre agriculture n'a pas perdu toute énergie et tout ressort, malgré la crise terrible que nous traversons, et j'ai la ferme espérance quelle verra bientôt de meilleurs jours.

Les dégrèvements apportés par la dernière loi sur les boissons resteront et nous en ressentirons les bienfaisants effets dans les années d'abondance moins générale.

La production diminuera graduellement parce qu'on

Digitized by Google

recherchera désormais la qualité plus que la quantité, que l'on abandonnera la culture de la vigne dans les terres et les régions qui ne lui conviennent pas, car si elles ont eu dans ces derniers temps des récoltes inespérées, à la faveur de saisons exceptionnellement douces et sèches, cette réussite anormale ne peut durer.

Le vin naturel est maintenant à la portée de tous, la défiance des médecins qui le prohibaient disparaît peu à peu, et la consommation augmente rapidement.

D'un autre côté la recherche de l'utilisation industrielle de l'alcool est en bonne voie et tout semble nous promettre d'importants débouchés pour ce produit. Le Crédit agricole mieux organisé permettra d'attendre plus longtemps la vente de nos récoltes.

Reprenons donc courage, efforçons-nous de mieux faire nos vins avec les raisins que nous avons, d'en récolter de supérieurs en choisissant les terrains les plus propices et les cépages les meilleurs ; diminuons nos déboursés en produisant nous-mêmes tout ce qui est nécessaire à l'alimentation de nos bêtes et de nos gens ; examinons attentivement la manière de procéder des agriculteurs intelligents, observons tout ce qui se fait dans les domaines bien tenus et tâchons d'imiter tout ce que nous y verrons de bon et de pratique pour nous ; enfin n'oublions jamais le vieux proverbe « aide-toi le ciel t'aidera » et nous finirons bien par forcer l'avenir à à nous sourire.

Digitized by Google

RAPPORT LITTÉRAIRE

De l'année 1901

Par M. Frédéric SAISSET, membre résidant.

MESDAMES, MESSIEURS,

Sur un nombre considérable de manuscrits adressés cette année à la Société en vue du concours littéraire nous n'avons pu, à notre grand regret, retenir que trois poésies et trois proses.

Je citerai tout d'abord l'œuvre de M. Julien Lapierre, qui, sous le titre général de *Sonnets épars,* nous donne une série de vers harmonieusement façonnés et classiquement écrits. Les pièces que je vais vous lire *Les bords du Rhône, Sur les Quais, Dans la Forêt* sont plus agréables pour l'oreille que satisfaisantes pour la pensée. Elles sont essentiellement musicales, elles coulent gracieusement comme de clairs ruisselets à travers les prairies du Songe et elles endorment en nous le sens du raisonnement; elles intéressent surtout nos facultés passives par le nonchaloir et la paresseuse langueur qu'elles dégagent. Si on ne peut malheureusement pas leur reconnaître la saveur de l'originalité, il serait mes-

Digitized by Google

séant de leur dénier le charme de la mélodie et du rythme.

La Société accorde à M. Julien Lapierre une médaille d'argent petit module.

On nous accusera peut-être de galanterie pour avoir couronné ensuite l'œuvre de Mlle Gabrielle Grilhot. Mais outre que cette accusation n'est pas pour nous déplaire, — la galanterie étant de tradition dans la race française, — nous avons pour nous la preuve de notre impartialité dans le rejet des autres œuvres féminines qui nous furent envoyées en vue du concours.

Nous aurions été très heureux, par ces temps de revendications féministes, de prouver à nos charmantes concurrentes que nous sommes loin de les considérer comme inférieures aux hommes dans l'art des vers; d'ailleurs l'exemple de Mlle Grilhot, qui a obtenu une médaille d'argent grand module, témoigne du contraire puisqu'à elle échoit cette année l'honneur relatif de la plus haute récompense.

Vous pourrez d'ailleurs, Mesdames, Messieurs, juger par vous-même, — après la lecture de ce délicat poème adressé *Aux nuages,* — de la sensibilité originale et fraîche que montre l'auteur. Vous remarquerez également l'habileté dans le choix des mots impalpables comme ces fumées légères en voyage ou en repos sur le ciel.

Avec le poème de M. B. Cazal : « *A la première Année du siècle* », nous passons des modulations mièvres de la flûte aux robustes sonorités du clairon.

Nous avons été séduits, en effet, par le mâle accent de sincérité qui marque ces strophes hautaines : Elles semblent marcher à la bataille, et si, par moment, le

Digitized by Google

style faiblit et frôle l'incorrection, on est entraîné tout de même par le mouvement de la pensée qui se précipite impétueusement comme un fleuve grossi par les orages. Nous avons accordé à M. B. Cazal une médaille de bronze.

C'est maintenant le tour des prosateurs. Trois ouvrages seulement ont été retenus par la Société ; ce sont : *La Légende roussillonnaise,* de M. Jacques Marty, de Perpignan ; *Une Notice géographique* et *historique sur la commune de Gallargues* (Gard) par M. Jules Boudet, instituteur : cet ouvrage écrit en une langue sobre, concise, sans prétention, a valu à son auteur une médaille de bronze ; et la suite des *Notes sur Céret,* de M. Paul Tarris.

La nouvelle de M. Jacques Marty, intitulée *Nocturne visiteur,* est la légende poétique et naïve de la fondation de notre ville par un vieillard, berger de son métier, et qui avait nom le Père Pigne. Cette légende, M. Marty l'a écrite peut-être avec une trop grande parcimonie d'images ; nous eussions souhaité plus de verve, mais le style limpide et correct a tout de même du charme. Nous avons accordé à l'auteur une médaille de bronze.

De M. Paul Tarris, déjà couronné deux fois par la Société pour ses excellentes notes sur la ville de Céret, j'ai dit, il y a deux ans, dans le rapport que je fis ici même, tout le bien que nous pensons. C'est un compilateur consciencieux, un modeste et admirable travailleur qui prépare humblement les richesses futures où les grands historiens viendront puiser.

La Société accorde cette année à M. Tarris, pour la

Digitized by Google

suite de ses *Notes sur Céret*, un rappel de médaille d'argent.

Il me reste, Mesdames, Messieurs, à vous remercier de votre bienveillante attention et à souhaiter de pouvoir, l'année prochaine, venir vous lire des œuvres plus nombreuses. Il y a en effet dans les œuvres de certains concurrents que nous avons dû écarter, de louables qualités et de sincères efforts. Nous espérons donc qu'ils ne se décourageront pas, et avec cet espoir, je leur donne rendez-vous ici, l'année prochaine.

Digitized by Google

Commission départementale de Sériciculture

RAPPORT

Par M. Eugène AUGÉ, secrétaire.

La Commission départementale de Sériciculture a visité en 1901 les magnaneries des arrondissements de Céret et de Prades. Elle a constaté avec satisfaction leur bonne installation et tenue. La marche des vers a été régulière ; la montée s'est faite dans de bonnes conditions.

412 éducateurs, dans 18 communes, ont mis à incubation 10 kil. 919 grammes ou 436 onces 19 grammes de graine, qui ont produit 28571 kil. 200 grammes cocons, ainsi qu'il est établi dans le tableau ci-après. Le rendement a été en moyenne de 2 kil. 616 par gramme de graine, soit 65 kil. 415 grammes par once de 25 grammes. Ce résultat, qui est la continuation de ceux des campagnes précédentes, est le témoignage éclatant de la bonté, de la pureté de la graine en même temps que des soins intelligents dont les éducations sont l'objet.

Je suis amené à traiter un sujet qui, pour être un peu aride, n'en est pas moins intéressant, instructif et consolant, la comparaison entre le nombre de vers et le rendement en cocons, le tout par once. Je le ferai aussi succinctement que possible.

Digitized by Google

Une once de graine de 25 grammes renferme 36000 œufs, le gramme de graine 1440.

Il faut 500 cocons moyens pour le poids de 1 kilogramme, ce qui représente 2 grammes pour le poids d'un cocon.

La moyenne de la récolte de 1901 a donné :

Pour 1 gramme de graine, 2 kil. 616 grammes qui, multipliés par 500, donnent 1308 cocons ou vers ;

Pour l'once de 25 grammes 65 kil. 416 grammes, qui, multipliés par 500, donnent 32708 cocons ou vers.

Si les 36.000 œufs qui composent l'once de graine venaient tous à éclosion et les vers à perfection, c'est-à-dire à fournir le cocon, il devrait être récolté 36000 cocons qui multipliés par 2 grammes (poids d'un cocon) donneraient un poids total de 72 kil..... 72^k

Le poids moyen récolté étant 65 kil. 416.. 65 416^g

La différence est de 6 kil. 584 gr..... 6^k 584^g correspondant à 3292 vers.

Cette différence, qui n'atteint pas le $^1/_{10}$ du rendement, n'a rien qui doive surprendre et s'explique naturellement.

Il faut en effet admettre : 1° que sur les 36000 œufs composant l'once, une partie, si faible soit-elle, n'est pas fécondée et par suite ne donne pas naissance à des vers ; 2° que sur les vers éclos, une partie, quelque minime qu'elle soit et pour une cause quelconque, se perd en route et ne parvient pas à perfection. Il y a lieu de tenir compte de ces deux causes inévitables qui, se manifestant dans les meilleures éducations, procurent la différence signalée. Bien des contrées séricicoles seraient heureuses de n'avoir pas à enregistrer une différence de beaucoup plus considérable que celle qui se produit dans notre département.

Digitized by Google

J'aurais également à vous entretenir d'autres sujets non moins intéressants que celui dont je viens de vous donner un rapide aperçu, notamment de la graine. Ce sujet comportant certains développements et ne voulant pas abuser de votre bienveillante attention, nous en renverrons l'examen, s'il plaît à Dieu, à l'an prochain.

CANTONS et COMMUNES	Nombre de communes par Canton	ÉDUCATEURS par Commune	ÉDUCATEURS par Canton	GRAINE mise à incubation par Commune	GRAINE mise à incubation par Canton	RENDEMENT en cocons par Commune	RENDEMENT en cocons par Canton
ARRONDISSEMENT DE PERPIGNAN							
Canton de Perpignan				gr		k gr	k gr
Pia	2	1	41	30	654	70 »	1254 700
Toulouges		40		624		1184 700	
Canton de Latour-de-France							
Latour-de-France	6	35	49	765	1182	2347 900	3347 400
Bélesta		1		18		55 »	
Caramany		1		110		209 »	
Cassagnes		3		42		132 »	
Estagel		8		162		492 500	
Montner		1		85		111 »	
Canton de Millas							
Millas	3	124	166	3052	4327	7127 »	9732 800
Neffiach		9		192		606 300	
Saint-Féliu-d'Amont		33		1083		1999 500	
	11		256		6163		14334 900

Digitized by Google

CANTONS et COMMUNES	Nombre de communes par Canton	ÉDUCATEURS par Commune	ÉDUCATEURS par Canton	GRAINE mise à incubation par Commune	GRAINE mise à incubation par Canton	RENDEMENT en cocons par Commune	RENDEMENT en cocons par Canton
ARRONDISSEMENT DE CÉRET							
Canton de Céret				gr	gr	k gr	k gr
Céret	1	30	30	1418	1418	4055 »	4055 »
Canton d'Argelès-sur-Mer							
Sorède	1	1	1	65	65	139 »	139 »
	2		31		1483		4194 »
ARRONDISSEMENT DE PRADES							
Canton de Prades							
Catllar	2	63	64	1836	1861	5460 »	5538 800
Codalet		1		25		78 800	
Canton d'Olette							
Serdinya	1	1	1	55	55	150 »	150 »
Canton de Vinça							
Ille	2	53	60	1214	1357	3901 500	4353 500
Rodès		7		143		452 »	
	5		125		3273		10042 300

RÉCAPITULATION

ARRONDISSEMENTS	Communes	Éducateurs	Graine	Rendement
Perpignan	11	256	6k 163	14334k 900
Céret	2	31	1 483	4194 »
Prades	5	125	3 273	10042 300
	18	412	10k 919	28571k 200

Rendement en moyenne par gramme de graine..... 2k 616gr

— par once de 25 grammes..... 65k 415gr

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

DISTRIBUÉES

A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 29 DÉCEMBRE 1901

I. — Récompenses agricoles décernées par la Société avec la subvention de M. le Ministre de l'Agriculture au nom du Gouvernement de la République.

1° VITICULTURE

Vallarino Justin, propriétaire à Canohès, une médaille d'or.

Marty Hippolyte, propriétaire à Banyuls-sur-Mer, une médaille de vermeil.

Foxonet Justin, Mme veuve Carbonnell, propriétaires à Cabestany, une médaille d'argent grand module.

2° SERVICES RENDUS A L'AGRICULTURE

Maréchal François, régisseur chez M. Paul Mallet, propriétaire à Rivesaltes, une médaille d'argent grand module.

Castanier Justin, instituteur à Sorède, une médaille d'argent petit module et une prime de 60 francs.

3° ARBORICULTURE

Ribes fils, propriétaire à Saint-Laurent-de-Cerdans, rappel de médaille d'or (1895).

Digitized by Google

Julia Joseph, propriétaire à Arles-sur-Tech, une médaille de vermeil grand module.

Boure Frédéric, propriétaire à Arles-sur-Tech, une médaille d'argent grand module.

Cazals Delcros, propriétaire à Saint-Laurent-de-Cerdans, une médaille d'argent grand module.

4° CULTURE MARAICHÈRE

Taillade Jean, jardinier à Perpignan ; Mirous Michel, jardinier à Elne ; Sales Etienne, jardinier à Perpignan, une médaille d'argent grand module et une prime de 30 francs.

Ribes Jean, Pomès-Cot Joseph, jardiniers à Perpignan, une médaille d'argent et une prime de 25 francs.

5° APICULTURE

Bès Etienne, apiculteur à Sorède, rappel de médaille d'argent (1894) et une prime de 60 francs.

6° OUVRIERS AGRICOLES

Médailles d'honneur du Ministère de l'Agriculture

Joffre Vincent-Joseph-Jean, ouvrier agricole, âgé de 66 ans, 33 ans de service chez M. Adamoli Alexis, propriétaire à Rivesaltes, médaille d'honneur du ministère et une prime de 30 francs décernée par la Société.

Gally Marcel-Jean-Vincent, ouvrier agricole, âgé de 68 ans, 32 ans de service chez M. Morat Etienne, propriétaire à Baho, médaille d'honneur du ministère et une prime de 30 francs décernée par la Société.

Bordes Michel-Joseph, ouvrier agricole, âgé de 61 ans, 31 ans de service chez M. Donat Victor, propriétaire à

Digitized by Google

Rivesaltes, médaille d'honneur du ministère et une prime de 30 francs décernée par la Société.

Peytavi Joseph-Jacques-Jean, ouvrier agricole, âgé de 66 ans ; 30 ans de service chez M. Cazals-Delcros, propriétaire à Saint-Laurent-de-Cerdans, médaille d'honneur du ministère et une prime de 30 francs, décernée par la Société.

Médaille et primes en argent de la Société

Pons Fons, ouvrier agricole chez M. Malègue Vincent, propriétaire à Pézilla-de-la-Rivière, une médaille d'argent et une prime de 50 francs.

Pagès Barthélemy, ouvrier agricole chez M. Blanquer Jacques Mercader, propriétaire à Rivesaltes, un diplôme et une prime de 20 francs.

Palmade Joseph, ouvrier agricole chez M. Soubielle Vincent, propriétaire à Saint-Féliu-d'Avall, un diplôme et une prime de 20 francs.

SOCIÉTÉ DES VITICULTEURS DE FRANCE ET D'AMPÉLOGRAPHIE

Grand diplôme d'honneur

Malègue Vincent, propriétaire-viticulteur, à Pézilla-de-la-Rivière.

Médaille d'argent grand module

Farran-Planas Sébastien, propriétaire-viticulteur à Terrats ; Soulier Paul, propriétaire-viticulteur à Collioure.

II. — Section des Lettres.

Récompenses accordées par la Société pour des œuvres littéraires.

Mlle Gabrielle Grilhot (d'Agde), une médaille d'argent grand module pour sa poésie : *Aux nuages.*

Digitized by Google

Julien Lapierre, à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche), une médaille d'argent pour ses sonnets épars : *Bords du Rhône* et *Dans la Forêt !*

Jacques Marty, à Perpignan, une médaille de bronze pour sa nouvelle en prose : *Nocturne Visiteur.*

B. Cazal, instituteur à Soulatges, par Saint-Privat-de-Vallongue (Lozère), une médaille de bronze pour son poème : *A la Première Année du Siècle.*

Jules Boudet, instituteur à Gaillargues (Gard), une médaille de bronze pour son travail : *Notice géographique et historique sur la commune de Gaillargues (Gard).*

Paul Tarris, secrétaire de la mairie de Céret, rappel de médaille d'argent (1899) : *Notes d'histoire concernant la ville de Céret.*

Commission départementale de Sériciculture.
Récompenses décernées à l'aide de la subvention accordée par le Conseil général.

Mention honorable et prime de 20 francs à chacun d'eux :

Argence Vincent, Bruno Raphaël, Bourreil François, Cambo Marguerite, Delseny Joseph, Delseny-Massia André, veuve Grau Marie, Galiay Honoré, veuve Pajau Emmanuelle, Pipo André, Riqué Marc-Pierre, Serradeil Joseph, sériciculteurs à Catllar.

Isopet Etienne, veuve Dessens Anna, Mme Alberti Claire, sériciculteurs à Ille-sur-Tet ; Auzeill François, Bardettis Jacques, Justafré Michel fils, Buxo Bonaventure, sériciculteurs à Céret.

Digitized by Google

DOCUMENTS AGRICOLES

Perpignan, le 3 avril 1901.

A Monsieur le Ministre de l'Agriculture

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que M. le Président de la Chambre de Commerce de Perpignan, à la séance de cette Chambre en date du 28 mars dernier, a relevé dans le *Bulletin de statistique du Ministre des Finances* une erreur contre laquelle la Chambre de Commerce a protesté et que je crois devoir vous signaler dans l'intérêt des viticulteurs de notre département.

D'après ce bulletin officiel, la valeur moyenne de l'hectolitre de vin de la récolte 1900, dans les Pyrénées-Orientales, serait de 14 fr. 57. Ce prix est loin d'être exact. Le tableau dressé chaque mois à la Chambre de Commerce de Perpignan permet de le constater.

A un moment où la Viticulture souffre sérieusement de la mévente des vins et de leur très faible valeur, alors qu'elle est à la veille de sa ruine, si la situation

Digitized by Google

dans laquelle elle se débat ne change pas à bref délai, il convient que le Gouvernement soit exactement renseigné.

Je vous adresse, Monsieur le Ministre, une copie de la délibération prise à ce sujet par la Chambre de Commerce de Perpignan et je viens vous demander, au nom des intérêts agricoles dont vous avez souci, de vouloir bien appeler l'attention de M. le Ministre des Finances sur l'erreur qui lui est signalée.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le Président, Léon Ferrer.

---

22 mai 1901.

Vins plâtrés

Une importante décision, intéressant la région du Midi, et que la Société croit utile de faire connaître, vient d'être rendue au sujet des vins *surplâtrés* par le juge d'instruction de Perpignan dans les circonstances suivantes :

Un procès-verbal a été dressé par la Régie contre deux personnes inculpées : la première, un propriétaire, d'avoir vendu et livré à la seconde des vins plâtrés au-dessus de deux grammes de sulfate de potasse ou de soude par litre, et la seconde, un négociant, d'avoir acheté et déposé dans ses magasins les dits vins. Cette affaire a été examinée par le juge d'instruction qui a

Digitized by Google

renvoyé en police correctionnelle le vendeur du vin surplâtré, en conformité de l'article 3 de la loi du 11 juillet 1891 et qui a rendu en faveur de l'acheteur une ordonnance de non-lieu.

Cette ordonnance décide que le surplâtrage des vins ne constitue pas le délit de falsification de denrées alimentaires prévu et puni par la loi du 27 mars 1851 et que le fait, par un négociant en gros, d'acheter et de posséder dans ses magasins des vins ainsi surplâtrés ne constitue pas un délit.

SECTION AGRICOLE

Séance du 23 juin 1901

PRIVILÈGE DES BOUILLEURS DE CRU

M. le Président fait donner lecture d'une délibération du conseil municipal de Villeneuve-de-la-Raho, qui a été suivie de l'envoi de délibérations identiques prises par plusieurs autres communes.

Ces délibérations adressées à la Société pour obtenir son appui ont pour but d'obtenir du Gouvernement « de restituer à la Viticulture la prérogative des bouilleurs de cru, aussi intacte qu'elle l'était avant le vote de la loi du 29 décembre dernier. »

Après discussion, la Société,

Considérant que le privilège du bouilleur de cru sans

Digitized by Google

aucune restriction ne peut que nuire à la viticulture roussillonnaise, à cause des fraudes qu'il favorise ;

Que de tout temps la Société l'a combattu dans l'intérêt même des producteurs des bons vins du département et qu'après avoir demandé sa suppression, elle s'était bornée plus tard à ne solliciter que sa réglementation ;

Considérant que la loi du 29 décembre 1900 ne le supprime pas, mais le réglemente, et que cette réglementation est, d'ailleurs, la compensation obligée des dégrèvements obtenus sur le vin ;

Regrettant de ne pouvoir marcher d'accord sur ce point avec les municipalités qui se sont adressées à elle et espérant qu'elles en apprécieront les motifs,

La Société, à l'unanimité des membres présents, moins une voix, décide le maintien, en son entier, de la loi du 29 décembre 1900.

VINAGE. — PROPOSITION DU DOCTEUR COT

M. le Président fait connaître que la Société a été saisie d'une proposition du Docteur Cot, adoptée par la Société centrale d'agriculture de l'Hérault, tendant à ce que « les récoltants soient soumis au régime des bouilleurs de profession mais avec le droit d'employer l'alcool, provenant de leur récolte, à viner en franchise leurs vins, dans la limite de deux degrés, sous la surveillance de la Régie qui en donnera décharge. »

Une discussion s'engage sur cette proposition. M. le Docteur Batlle demande la parole et la combat en ces termes :

Digitized by Google

Au point de vue général, le vinage ne tarderait pas à jeter sur le vin un discrédit qui aurait une répercussion immédiate sur la consommation. Les médecins le proscriraient comme un agent de l'alcoolisme, ils ne verraient en lui que le véhicule de l'alcool.

L'Académie de Médecine a bien admis, à une certaine époque, le vinage à 2 °/₀ avec l'alcool vinique ; mais on n'avait pas encore assisté à l'imposante levée de boucliers contre ce liquide, à cette nouvelle croisade qui a eu des partisans si fanatiques que certains en sont arrivés, à un moment donné, à condamner le vin parce qu'il contient normalement de l'alcool.

Nous avons d'autres raisons d'un intérêt encore plus direct pour rejeter le vinage légal.

Le département des Pyrénées-Orientales produit deux espèces principales de vins, les uns titrant de 9 à 11° d'alcool, les autres de 12 à 16.

Les premiers sont des vins de consommation ; ils peuvent passer directement, sans addition d'autres qualités, de la propriété chez le consommateur. Les autres servent par leur couleur et leur force à remonter et à rendre présentables des vins de faible degré ; ils ont un bouquet spécial et constituent les véritables crus du Roussillon.

D'autres départements, moins bien favorisés par le soleil, l'exposition, la qualité du terrain, ne produisent que des crus de faible degré ; accepter le vinage légal à deux degrés, c'est autoriser les propriétaires à remonter leur vin de 8 à 10 degrés, c'est leur donner une arme redoutable pour combattre nos vins de consommation, c'est rendre inutilisables pour le coupage ces crus qui ont fait la réputation de notre contrée.

Digitized by Google

Quelques membres prennent successivement la parole dans le même sens.

Finalement, le Président propose l'ordre du jour suivant qui est adopté à l'unanimité :

La Société,

Considérant que le vinage enlèverait au vin sa qualité de vin naturel ;

Que ce serait discréditer le vin au moment où l'on combat l'usage de l'alcool, que de laisser croire que tous les vins ont été alcoolisés ;

Que les vins du Roussillon qui, avec leur richesse alcoolique naturelle, n'ont nul besoin d'êtres vinés, passeraient pour l'être ;

Que les petits vins qu'on pourrait ainsi remonter en degré, après les avoir colorés, porteraient un grand préjudice à la production naturelle de notre département,

Décide de repousser le vœu du docteur Cot émis par la Société de l'Hérault.

DISTILLATION

M. le Président expose ensuite qu'il a reçu les plaintes de quelques viticulteurs qui se sont trouvés entravés par les exigences de la Régie lorsqu'ils ont voulu user chez eux de la facilité qui leur est donnée par l'article 10, § 3, de la loi du 29 décembre 1900.

Conformément à cet article, les propriétaires ont le droit de faire distiller chez eux par un ambulant avec un appareil d'une contenance de plus de 5 hectolitres, sans autre indication, mais la Régie prétend que ces appareils doivent être à marche non continue.

Digitized by Google

M. le Président dit qu'au début de l'année, l'Administration dans les Pyrénées-Orientales s'est montrée pleine de tolérance ; mais peu de temps après, elle s'est montrée au contraire d'une excessive rigidité, refusant même d'accepter les appareils modifiés qui fonctionnaient avec l'agrément de la Régie dans les départements voisins.

Devant les prétentions de la Régie de faire prendre en charge les alcools distillés ou de dresser des procès-verbaux contre les propriétaires, M. le Président fait connaître qu'il a télégraphié à M. le député Pams pour le faire intervenir auprès du Directeur général.

MM. Pams et Vilar ont fait une démarche et ont fait savoir, par télégramme, à M. Ferrer, que la question des alambics était à l'étude et que la Direction générale en attendait le résultat pour arrêter des mesures.

Après cet exposé, divers membres prennent la parole ; M. Nérel examine le texte de la loi et pense que le propriétaire qui s'adresse à un ambulant peut employer toute sorte d'appareil. M. Carcassonne Henri émet le même avis. M. le Docteur Batlle dit que, du moment que l'Administration n'est pas encore fixée sur la question des appareils, les agents de la Régie dans notre département devraient s'abstenir d'user de rigueur vis à vis du propriétaire.

M. Cazes résume la discussion et propose la résolution suivante qui est votée à l'unanimité :

La Société,

Considérant que la distillation des vins est indispensable pour l'écoulement de la récolte 1900, dont une partie importante est encore dans les caves du producteur ;

Que l'article 19, § 3, de la loi du 29 décembre 1900

Digitized by Google

donne au propriétaire le droit de distiller sans prise en charge avec des appareils ambulants ;

Que les distillateurs ambulants ont opéré chez les récoltants ; qu'ils étaient porteurs d'une déclaration d'appareil à marche discontinue visée par un agent de la Régie ; que la bonne foi du propriétaire ne peut dès lors être mise en doute ;

Que le type d'appareil à marche discontinue n'est point définitivement arrêté par l'Administration supérieure, ainsi que l'a fait connaître à M. le Président de la Société M. Jules Pams, député, par un télégramme du 12 juin, disant que la Direction générale des contributions indirectes procède à une enquête qui n'est pas encore terminée ;

La Société, maintenant ses vœux contre le vinage, acceptant en son entier la loi du 29 décembre 1900 et demandant simplement que le propriétaire puisse jouir pleinement des droits que lui confère l'article 10 de la dite loi,

Prie M. le Ministre des Finances :

1° De prononcer l'annulation des procès-verbaux dressés dans les Pyrénées-Orientales par l'administration des Contributions indirectes contre les propriétaires qui, agissant avec une parfaite bonne foi, ont fait distiller du vin chez eux avec des appareils ambulants déclarés discontinus et qui pourraient être considérés comme tels ;

2° D'indiquer au service que le récoltant doit jouir, sans entrave, du droit que lui confère l'article 10 de la loi du 29 décembre 1900, tant que la définition exacte des appareils à marche continue ou discontinue n'aura

Digitized by Google

pas été donnée par la Direction générale des Contributions indirectes.

La Société décide d'adresser à M. le Ministre des Finances la délibération suivante et d'en envoyer une copie à MM. les Sénateurs et Députés ainsi qu'à M. le Préfet du département, afin de la faire recommander à l'attention bienveillante de M. le Ministre.

Séance du 10 juillet 1901

TARIF DOUANIER AUTRICHIEN

M. le Président communique la délibération prise le 30 mai 1901 par la Chambre de Commerce de Perpignan, pour demander au Gouvernement de vouloir bien intervenir dans la question qui intéresse l'entrée des vins italiens en Autriche et de bien préciser les droits de la France qui doit bénéficier de la clause de la nation la plus favorisée pour l'entrée de ses produits en Autriche.

M. le Président propose de s'associer à cette résolution.

A l'unanimité, l'assemblée approuve la délibération prise le 30 mai 1901 par la Chambre de Commerce de Perpignan, relativement à l'entrée des vins italiens en Autriche ; elle décide que copie de ses délibérations sera communiquée à M. le Ministre de l'Agriculture, en le priant de vouloir bien la recommander au Gouvernement.

Digitized by Google

TRANSPORT DES RAISINS FRAIS

M. le Président donne lecture de la lettre suivante adressée par le Président de la Chambre de Commerce à M. le Ministre des Travaux publics :

Perpignan, le 28 juin 1901.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Les Compagnies des chemins de fer de Paris à Orléans, de l'Ouest et des Ceintures de Paris ont soumis à votre homologation, le 23 mai 1901, une proposition d'addition au tarif G. V. 114 pour le transport des raisins frais par expéditions d'au moins 50 kilogs.

Nous constatons avec regret que la Compagnie du Midi n'a pas cru devoir faire figurer son réseau dans cette proposition, et cependant les départements des Pyrénées-Orientales et de l'Aude sont essentiellement viticoles.

Notre département fournit un contingent sérieux de raisins de table ; il a le plus grand intérêt à ce que leur transport soit facilité.

La Chambre de Commerce de Perpignan vous prie très instamment, M. le Ministre, d'appeler l'attention de la Compagnie du Midi sur le préjudice qu'elle cause à notre département en ne lui offrant pas les prix de transport qui seront appliqués sur les réseaux de l'Ouest et de Paris-Orléans.

Votre bienveillante intervention devrait amener la Compagnie du Midi à mettre en vigueur les prix et conditions

Digitized by Google

actuellement soumis à votre homologation pour le transport des raisins frais.

Notre Chambre ne recherche point une faveur ; elle veut simplement que les producteurs de raisins de table des Pyrénées-Orientales soient traités comme ceux des départements méridionaux auxquels aboutit le réseau d'Orléans ; elle compte sur votre bienveillance pour obtenir qu'il soit fait droit à sa demande.

Veuillez agréer, etc.

Le président, G. Cazes.

A l'unanimité, l'assemblée décide de prier M. le Ministre de l'Agriculture de vouloir bien appuyer auprès de M. le Ministre des Travaux publics la demande faite par la Chambre de Commerce de Perpignan pour transport des raisins frais de table.

RETRAITES OUVRIÈRES

M. Gustave Cazes dit que M. le Ministre du Commerce va soumettre à une consultation des Syndicats patronaux et ouvriers, le texte de la loi sur les retraites ouvrières; il lui paraît que cette question intéresse les ouvriers agricoles et par suite les propriétaires ; il y aurait lieu, selon lui, de l'étudier.

M. le Président observe que M. le Secrétaire de la section agricole est indiqué pour présenter un rapport sur cette question.

A l'unanimité, l'assemblée décide de charger M. Henri Escarguel, secrétaire de la section agricole, de présenter

Digitized by Google

un rapport sur la loi des retraites ouvrières afin qu'il puisse être adopté et transmis à M. le Ministre avant le 20 septembre, date extrême fixée par la circulaire ministérielle.

Projet de loi sur les Retraites ouvrières

Perpignan, le 19 septembre 1901.

A Monsieur le Ministre de l'Agriculture

MONSIEUR LE MINISTRE,

Par votre lettre du 15 juillet dernier, vous avez bien voulu inviter la *Société Agricole* des Pyrénées-Orientales à présenter les observations que lui suggérerait l'examen du projet de loi sur les retraites ouvrières; nous avons l'honneur de vous les soumettre respectueusement.

Dans l'agriculture, la rémunération du travail prend les formes les plus variées, emploi d'ouvriers à la journée, au mois ou à l'année, métayage, façonnage, ouvrages à la tâche, entreprises déterminées, aide réciproque, etc., les travailleurs agricoles sont tantôt employés, tantôt employeurs ; la plupart des fils de petits cultivateurs commencent comme valets salariés, et devenant plus tard petits propriétaires, ne sont plus journaliers qu'irrégulièrement, et pour ainsi dire par accident, les patrons de la veille sont souvent les salariés du lendemain, et vice-versa; il en résulte que les versements, provenant

Digitized by Google

du salaire, seront, pour la masse des travailleurs agricoles, intermittents et insuffisants pour leur constituer une retraite assurant leurs premiers besoins vitaux, si le capital est réservé ; s'ils versent à capital aliéné, ce serait, pour tous ceux qui mourraient avant ou peu après 65 ans, une vraie duperie, car ils se seraient privés toute leur vie d'un revenu, dont ni eux ni leur famille ne pourraient profiter.

De plus l'emploi le plus fréquent et le meilleur que puisse faire un ouvrier agriculteur de ses petites ressources, la location ou l'acquisition d'un lopin de terre, auquel il consacre tous ses moments perdus et qui lui fournit ainsi des vivres pour sa famille, lui serait peut-être interdit par les prélèvements sur ses journées, et cet emploi serait certainement pour lui plus avantageux que le placement de son argent à 3 % pour obtenir plus tard une retraite, bien petite ou bien aléatoire, si ses versements sont faits à capital aliéné.

Avec l'épargne canalisée par la Caisse des retraites, l'ouvrier agricole perdra le moyen de s'attacher au sol, et restera toute sa vie rivé au salariat, lui et ses descendants.

La loi proposée serait donc plus nuisible qu'utile à la plus grande partie des travailleurs agricoles, et il serait cruel de leur imposer une obligation onéreuse pour un résultat plus que contestable.

Quant aux employeurs agricoles, outre que la loi ne leur donnerait aucun avantage, elle serait pour eux onéreuse et vexatoire. Elle obligerait les agriculteurs à des écritures soignées qu'ils sont inhabiles à tenir et dans lesquelles la moindre faute les mettrait sous le coup

Digitized by Google

de pénalités ruineuses. La surveillance de cette comptabilité les exposerait à une inquisition tracassière et pénible de tous les actes de culture, et pourrait devenir une arme très dangereuse contre ceux d'entre eux qui déplairaient à la coterie dominante dans la commune ou l'arrondissement.

Pour ces raisons, et beaucoup d'autres que nous croyons superflu de développer, nous repoussons d'une manière absolue, pour les ouvriers de l'agriculture, tout projet de loi tendant à la constitution obligatoire de retraites, et nous réclamons, pour les salariés comme pour les employeurs, la liberté.

Nous repoussons également, au point de vue agricole, les dispositions proposées pour les ouvriers de l'Industrie et du Commerce, car elles menacent d'imposer à l'Etat des sacrifices hors de proportion avec ses ressources et avec le bien qu'elles pourront faire. La loi une fois votée il serait impossible de revenir en arrière, or l'agriculture sait, par expérience, que lorsque les charges de l'Etat augmentent, c'est elle qui en supporte la plus large part.

Cependant si nous désapprouvons en bloc la loi proposée, ce n'est pas que nous pensions qu'il n'y ait rien à faire pour soulager les misères des ouvriers vieux ou infirmes. Nous croyons au contraire que la création d'institutions assurant l'avenir des travailleurs de tout métier que l'âge ou la maladie ont rendu invalides doit être une des préoccupations constantes de nos Gouvernements, mais nous sommes d'avis que la solution de ce difficile problème doit être cherchée, d'un côté dans une loi d'assistance publique bien combinée, de l'autre dans

Digitized by Google

l'encouragement des initiatives privées des particuliers, des associations et des syndicats, et dans le fonctionnement libre de la mutualité avec l'appui financier de l'Etat.

Veuillez bien, Monsieur le Ministre, agréer l'hommage de notre respectueux dévouement.

Le Secrétaire, Henri Escarguel.

Le Président, Léon Ferrer.

LA VENTE DU VIN A L'HECTOLITRE

Dans une conférence tenue au siège de la Société agricole entre le Président et les Présidents de la Chambre de Commerce, du Syndicat agricole et de la Chambre syndicale du commerce des vins, il a été décidé de rappeler aux propriétaires des Pyrénées-Orientales que la mesure légale est l'*hectolitre* et de les engager à ne pas accepter d'autre base pour la vente du vin.

Perpignan, 14 octobre 1901.

Le Président de la Société agricole,
Léon Ferrer.

Le Président de la Chambre de Commerce,
Gustave Cazes.

Le Président du Syndicat agricole,
Victor Alboize.

Le Président de la Chambre syndicale du commerce des vins,
Edmond Reynès.

Digitized by Google

Séance du 22 octobre 1901

CONSEIL DE PRUD'HOMMES

M. le Président expose qu'il a reçu de M. le Président de la Chambre de Commerce le texte d'une délibération dont il donne lecture ; la Chambre de Commerce, consultée par M. le Ministre du Commerce sur l'addition de certaines professions à la juridiction du Conseil de Prud'hommes de Perpignan, a exprimé l'avis qu'il fallait bien définir la valeur des expressions *charretiers* et *terrassiers*, afin que le Conseil de Prud'hommes ne puisse juger que des litiges d'industriels.

M. le Président dit qu'il serait bon de saisir de cette question M. le Ministre de l'Agriculture, il fait valoir que les agriculteurs (ouvriers ou patrons) ne peuvent être jugés par un Conseil de Prud'hommes qu'ils n'ont pas été appelés à élire ; qu'au surplus, le Conseil de Prud'hommes dépendant du Ministère du Commerce ne peut étendre sa compétence sur les agriculteurs.

Plusieurs membres prennent successivement la parole pour appuyer la théorie développée par M. le Président.

A l'unanimité l'assemblée délibère comme suit :

Considérant que les Conseils de Prud'hommes n'ont point juridiction sur les agriculteurs, puisque ceux-ci ne figurent pas sur la liste des électeurs de ces tribunaux et qu'aucun siège ne leur est réservé parmi leurs membres ;

Que les différends agricoles comportent des solutions

Digitized by Google

spéciales et bien distinctes des causes industrielles ou commerciales ;

La *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales,* réunie en assemblée générale, prie M. le Ministre de l'Agriculture de vouloir bien intervenir auprès de M. le Ministre du Commerce pour obtenir que le décret étendant la juridiction du Conseil des Prud'hommes de Perpignan énonce bien les *charretiers au service des entreprises de camionnage et de roulage et les terrassiers au service des entrepreneurs de travaux publics,* sur la liste des professions.

CHAMBRES D'AGRICULTURE

Un membre fait remarquer que le commerce a une représentation officielle par les Chambres de Commerce et que l'agriculture attend toujours la loi qui doit la doter de Chambres d'agriculture.

M. le Président rappelle que la Société a émis des vœux nombreux sur ce sujet ; il propose de les renouveler.

A l'unanimité, l'assemblée émet le vœu que le Parlement vote, à bref délai, une loi donnant à l'agriculture des Chambres ayant les mêmes droits et les mêmes prérogatives que les Chambres de Commerce.

RENSEIGNEMENTS AGRICOLES

M. le Ministre de l'Agriculture adresse aux Sociétés d'agriculture une circulaire leur faisant connaître l'utilité du service de renseignements agricoles qui a été créé

Digitized by Google

au ministère ; il y joint le bulletin n° 9 relatif aux vins.

L'assemblée charge son Président de remercier M. le Ministre de l'Agriculture d'avoir institué les bulletins de renseignements qui sont appelés à rendre service aux agriculteurs.

M. le Président donne communication de la note suivante qu'il a fait publier dans la presse.

Il est parvenu à la *Société agricole* des plaintes relatives à des manœuvres qui auraient été pratiquées, dans certaines communes, auprès des propriétaires auxquels on aurait insinué que les vins (1901) présentaient des caractères de défectuosité ; on les engageait à vendre rapidement à bas prix l'excellent produit récolté cette année.

La *Société agricole* considère comme un devoir d'engager les propriétaires à ne point se laisser émouvoir par de tels procédés, s'ils étaient employés à leur égard ; il ne faut pas accueillir des offres basées sur la qualité défectueuse du vin. Il importe de considérer que la récolte de vin de 1901 est inférieure de 20 millions d'hectolitres à la récolte de 1900 et que la récolte de cidre (1901) a donné 13 millions d'hectolitres de moins que l'année précédente.

La qualité est excellente dans les Pyrénées-Orientales, nos vins seront recherchés ; il ne faut donc point se laisser aller au découragement, mais discuter les offres et ne céder la récolte qu'à sa valeur réelle.

Pour le Bureau de la Société agricole :

Le Président, Léon Ferrer.

Digitized by Google

Séance du 17 novembre 1901

La Société, considérant que la situation dans laquelle se débat, depuis une année déjà, la viticulture en Roussillon, ne fait que s'aggraver et qu'il est urgent d'essayer d'y porter remède, émet les vœux suivants qu'elle adresse à nos représentants au Sénat et à la Chambre pour les recommander à la sollicitude du gouvernement :

1° Surveillance et répression sévère de la fraude (fabrication, falsification, mouillage et alcoolisation) ;

2° Que le privilège des bouilleurs de cru soit absolument aboli avec, comme conséquence, la monopolisation de l'alcool par l'Etat ;

3° Suppression absolue du sucrage à prix réduit ;

4° Suppression des transactions en matière de délits de régie ;

5° Réduction à 0 fr. 25 du droit de circulation et abolition complète des droits d'octroi sur le vin ;

6° Vin du soldat. — Distribution de 1 litre par jour à tous les hommes sous les drapeaux ;

7° Prompte organisation par l'Etat et fonctionnement avant la récolte de 1902 du crédit agricole ;

8° Démarches par le Gouvernement auprès des puissances étrangères afin d'obtenir un abaissement des droits douaniers pour l'exportation des vins français ;

9° Application aux embranchements des lignes de chemin de fer de notre département jusqu'à La Nouvelle, des tarifs réduits qui sont en vigueur sur le réseau du Midi. (Barême de la convention. — Loi du 27 novembre 1897) ;

Digitized by Google

10° Emploi industriel de l'alcool. — Le faire étudier et le favoriser le plus rapidement possible ;

11° Rejet du projet du monopole du pétrole ;

12° Apporter à nos colonies un régime tendant à développer la culture coloniale au lieu d'y introduire celle de la vigne ;

13° Modération dans le recouvrement de l'impôt ; Economies budgétaires pour éviter tout accroissement d'impôts.

Le Secrétaire, E. Augé. *Le Président,* Léon Ferrer.

Séance du 16 février 1902

Communication de M. le Dr Despetis, membre du Comice agricole de Béziers, membre correspondant de la Société agricole des Pyrénées-Orientales.

M. Léon Ferrer donne la parole à M. Despetis pour sa conférence.

M. Despetis entretient l'assemblée d'un conflit qui s'est élevé entre l'Administration des Contributions indirectes et lui.

A la suite des pluies qui survinrent à l'époque des dernières vendanges, le Botrytis Cinerea, qui, du reste, tend depuis deux ans à prendre un développement de plus en plus inquiétant, a attaqué les raisins violemment, et en même temps que lui, se sont développés divers champignons qui ont altéré la matière colorante du raisin, ce qui a eu pour résultat de donner aux vins la

Digitized by Google

tendance à casser au contact de l'air. Dans ces vins susceptibles de casser l'on trouve une quantité très grande de corps dextriniformes dont une partie se présente sous une apparence gommeuse, gélatineuse, ne se dissolvant pas, et dont l'autre partie se dissout dans le vin, ce qui amène une augmentation considérable de la quantité normale d'extrait sec, qui de 14 à 15 grammes peut atteindre jusqu'à 32,50 et 33 grammes par litre pour un vin d'aramon fait en blanc, par exemple.

Jusqu'à présent il était admis qu'un vin naturel ne dévie pas la lumière polarisée, ou la dévie à gauche. Si la lumière polarisée est déviée à droite, on admettait, dans les laboratoires officiels, que le vin était additionné de glucoses ; on examinait alors la quantité de glucose contenue, on concluait à la présence de la dextrine, produit ajouté au vin pour masquer un vinage fait après mouillage à la suite d'une saccharification de ces matières dextriniformes que nous avons signalées plus haut ; le vin, en conséquence, était déclaré falsifié.

Des échantillons ayant été prélevés par la Régie sur du vin expédié par M. Despetis, on crut y reconnaître la présence de 1 gr. 37 de dextrine par litre, d'où saisie des vins et procès qui pouvait entraîner contre M. Despetis une condamnation à une forte amende, la confiscation des vins et des poursuites correctionnelles.

M. Despetis étant certain de n'avoir pas glucosé son vin, demanda des explications et des renseignements dans un certain nombre de stations œnologiques, et particulièrement à M. Duclaux, directeur de l'Institut Pasteur à Paris. M. Duclaux lui répondit que ce vin provenant de raisins avariés contenait de la *dextrane*,

Digitized by Google

produit de la sécrétion des cryptogames qui s'étaient développés sur les raisins et non de la *dextrine,* d'où les résultats de l'analyse. La dextrane dévie aussi la lumière polarisée à droite, mais elle a un pouvoir rotatoire excessivement faible, et elle se transforme en un produit qui dévie toujours de plus en plus à droite, d'où la conséquence que si les chiffres trouvés au Laboratoire du Ministère des Finances étaient exacts, les conclusions qu'on avait cru pouvoir en tirer étaient parfaitement fausses.

Devant la consultation de M. Duclaux, la Régie se replia, et grâce à l'énergique initiative de M. Despetis, les poursuites furent arrêtées, les vins saisis relâchés et déclarés parfaitement naturels, et cette décision, aujourd'hui absolument officielle, évitera probablement des poursuites à d'autres propriétaires qui pourraient se trouver dans le même cas que M. Despetis. Il y avait, en effet, dans toute la France, un chiffre considérable de vins vendangés dans des conditions mauvaises et qui, par leur constitution analogue, tombaient sous le coup de poursuites amenées par des constatations semblables à celles que nous venons d'exposer.

M. Despetis attire l'attention de l'Assemblée sur un autre point :

On a vu, l'an dernier, bon nombre de vins refuser de se clarifier, refuser même de prendre la colle. M. Despetis est arrivé à clarifier complètement ses vins en les filtrant à plusieurs reprises. Il soumet un échantillon parfaitement limpide et de bon goût. Il ajoute que bon nombre de négociants en vins ont installé des filtres puissants, leur permettant de clarifier et de rendre

Digitized by Google

loyaux et marchands, par cette simple opération, des vins qu'ils achetaient comme avariés à des prix dérisoires. M. Despetis croit qu'il serait bon de faire connaître au petit propriétaire comment il peut transformer un produit qu'on lui certifie n'avoir aucune valeur, comment il peut éviter d'être la proie d'intermédiaires peu scrupuleux. Il y aurait pour tous les viticulteurs un très grand intérêt à ce que chaque municipalité put mettre à la disposition de ses administrés, des petits propriétaires surtout, *un filtre communal* manié par un ouvrier compétent. L'installation de ce service serait pour les petits viticulteurs un grand bienfait.

Le Secrétaire,

P. Auriol.

Digitized by Google

RAPPORT ANNUEL

SUR

LA SITUATION DU VIGNOBLE

DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Par M. Léon FERRER, Président de la Société.

Perpignan, le 21 novembre 1901.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous envoyer avec les réponses au questionnaire adressé par M. le Ministre, le rapport annuel sur la situation du vignoble dans le département.

Ces réponses vous seraient parvenues plus tôt, si je n'avais eu à contrôler et à relever des erreurs dans celles qui vous ont été envoyées de certaines communes, notamment des arrondissements de Prades et de Céret.

Comme vous pourrez le constater, M. le Préfet, les plantations n'ont pas augmenté dans une sensible proportion depuis l'an passé et il est certain qu'elles ne s'étendront guère plus de longtemps à raison de la crise

Digitized by Google

viticole actuelle. On peut même prévoir que dans quelques localités qui se prêtent avantageusement à d'autres cultures, on arrachera la vigne et ce sera un bien pour le propriétaire qui fera cette opération, comme pour le département lui-même.

Je ne puis m'empêcher d'insister sur cette crise qui va s'accentuant et qui menace de devenir une grande calamité.

La récolte de 1900 s'est en grande partie écoulée, mais à des cours de beaucoup au-dessous de ceux des plus mauvaises années, laissant le viticulteur en perte sur ses frais d'exploitation. La qualité du vin laissant beaucoup à désirer, ces bas cours semblaient s'expliquer et le propriétaire supportait avec patience cette situation difficile, convaincu que la récolte suivante viendrait le dédommager des pertes éprouvées; mais loin d'en être ainsi, la récolte de 1901 ne se vend que difficilement et à des conditions désastreuses.

Dans toutes les communes viticoles le marasme est grand, la confiance détruite; les travaux sont suspendus ou sensiblement réduits et l'ouvrier agricole qui, malgré la gêne du propriétaire, n'a pas manqué de travail pendant l'année viticole écoulée, est à la veille de n'en pas avoir ou de trouver difficilement quelques rares journées.

C'est avec une véritable inquiétude que cet avenir très proche doit être envisagé. Il serait urgent que les cours se relevassent, que l'écoulement du vin se fit dans des conditions normales, et il est véritablement surprenant qu'il n'en soit pas ainsi.

La France a eu des récoltes de vin dépassant celle de 1900 et elles se sont écoulées à de bons prix, tandis que

Digitized by Google

cette dernière a suscité partout, pour expliquer la mévente, le cri de *surproduction*. En admettant que la production de 1900 ait dépassé les besoins de la consommation, en peut-on dire autant de celle de 1901 inférieure à la précédente de près de 20 millions d'hectolitres, et au moment où il est établi que la loi de décembre 1900, sur les boissons, a donné lieu à une augmentation de consommation.

Il faut donc chercher ailleurs que dans une surproduction les causes de la crise. Ces causes sont nombreuses. La Société agricole les a examinées et a proposé certaines mesures qui pourraient y remédier au moins en grande partie. J'ai eu l'honneur de vous adresser les vœux qu'elle a émis.

Au point de vue phylloxérique la situation reste la même dans notre département. Certaines vignes françaises sont encore en pleine vigueur, dans des terres privilégiées, sans aucun traitement insecticide ; d'autres résistent et produisent grâce à la submersion ou à l'emploi du sulfure de carbone ou du sulfocarbonate. Le sulfure de carbone reste toujours l'agent le plus efficace et le plus généralement employé.

En ce qui regarde la reconstitution en cépages américains, je ne puis que répéter ce que j'ai dit dans mes précédents rapports. La vigne américaine se comporte fort bien dans notre département. Les quelques points faibles qui se montrent, lorsqu'on parcourt le vignoble, doivent cette année leur manque de végétation au défaut d'engrais, dans un sol qui en réclamait; mais le viticulteur est obligé de restreindre ses dépenses déjà trop élevées, et la fumure est forcément négligée.

Digitized by Google

Les maladies crytogamiques n'ont pas sévi cette année dans le département. Les traitements se font d'ailleurs d'une manière sérieuse dans tous les vignobles. Le viticulteur qui en comprend l'importance fait à cet égard tous les sacrifices nécessaires.

La pyrale s'est montrée cette année dans beaucoup de localités et a fait assez de mal là où elle n'avait pas été combattue. J'estime que cette année les traitements se généraliseront partout où elle a été constatée. En dehors du clochage et de l'échaudage on paraît s'être bien trouvé de badigeonnages ou de pulvérisations avec l'acide sulfurique dilué à 10 p. °/₀.

La vendange s'est faite cette année dans de bonnes conditions. Les derniers jours seulement et alors que la cueillette était à peu près terminée partout, la pluie est venue la contrarier un peu. Ce n'a été que partiel et passager. Aussi la récolte de 1901 est-elle d'une manière générale de bonne qualité et se vendrait-elle bien si ceux qui se livrent à la fabrication et les spéculateurs à la baisse pouvaient être entravés dans leurs opérations nuisibles à la propriété et au consommateur.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Président de la Société agricole,
Délégué aux études phylloxériques,
Léon Ferrer.

Digitized by Google

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

DE LA

Commission Viticole de la Chambre des Députés

Séance du 5 janvier 1902

1. A quelles causes attribuez-vous la crise actuelle dans votre département ?

Les causes de la crise sont multiples et ne sont pas spéciales à notre département. Elles doivent être attribuées à une surproduction de vins à faible degré, à des fraudes par l'alcoolisation et le mouillage et à l'extrême gêne des propriétaires qui, obligés de vendre, doivent subir, même pour de beaux vins, les cours actuellement pratiqués qui ne couvrent pas les frais d'exploitation.

2. Indiquez les faits et circonstances sur lesquels s'appuie votre opinion ?

Les faits sont patents. Tout le monde sait que depuis le mois de janvier 1900, une baisse a commencé à se produire sur les vins de 1899. Elle ne pouvait s'expliquer que par la fabrication qui s'est faite sur une assez grande

Digitized by Google

échelle à l'occasion de l'Exposition. Cette baisse s'est continuée et aggravée de plus en plus.

Pour la récolte de 1900, on en peut trouver la raison dans la qualité défectueuse des produits obtenus, à la suite des pluies abondantes tombées pendant la vendange; mais pour celle de 1901, dont la qualité est bonne, les causes sont celles indiquées au § n° 1.

3. La qualité des vins s'est-elle maintenue? Si oui, à quelles causes l'attribuez-vous? (Influences climatériques, maladies cryptogamiques, etc.)

La qualité des vins de la récolte de 1901 est généralement bonne, comme le sont d'ordinaire les récoltes des Pyrénées-Orientales. Si celle de 1900 s'est montrée défectueuse, c'est, ainsi que nous l'avons dit au paragraphe précédent, à la suite des pluies persistantes survenues au moment de la cueillette des raisins.

4. La nature des terrains replantés en vignes a-t-elle influé sur la crise actuelle?

La surproduction de vins à faible degré que nous avons indiquée comme une des causes de la crise est due aux plantations de vignes faites au moment de la reconstitution du vignoble après l'invasion phylloxérique, dans des terrains riches, destinés antérieurement à la culture des céréales et des fourrages et qui donnent de trop gros rendements pour produire des vins de bonne qualité.

Dans les Pyrénées-Orientales notamment, les vins de Salanque nuisent aux vrais Roussillons auxquels ils ne sont pas comparables.

Digitized by Google

5. En est-il de même des cépages ?

Nous estimons que l'on a trop généralisé les cépages communs, étant donné que l'intérêt du propriétaire est de récolter du vin de bonne qualité.

6. Les surperficies plantées en vignes dans votre région sont-elles supérieures ou inférieures aux superficies plantées avant la crise phylloxérique ?

La superficie est à peu près la même ; mais le rendement est beaucoup plus élevé parce qu'un grand nombre de vignes de coteau détruites par le phylloxéra n'ont pu être replantées et que la vigne a été plantée au contraire dans des terrains qui auraient dû rester consacrés à d'autres cultures.

7. La plantation des vignes tend-elle à augmenter ou diminuer ?

A l'heure actuelle nul ne songe à planter des vignes. Quelques-unes ont été arrachées dans la plaine.

8. La production moyenne par hectare est-elle supérieure ou inférieure à ce qu'elle était avant la crise phylloxérique ?

La production moyenne par hectare est de beaucoup supérieure.

9. Les vins récoltés se consomment-ils dans votre département et dans quelle proportion ?

Il se consomme dans le département $^1/_{10}$ au maximum d'une récolte ordinaire.

Digitized by Google

10. Les viticulteurs possèdent-ils la vaisselle vinaire, suffisante pour loger leur récolte ?

Oui, d'une manière générale. Il y a cependant quelques exceptions qui ont été une des causes de la dépréciation des cours après la récolte dernière.

11. Une partie de la récolte s'expédie-t-elle en vendange ? Si oui, dans quelles proportions ?

Il s'expédie une partie de la récolte en vendange, mais la quantité n'est pas importante.

12. Quel est le montant par hectare des frais de culture ?

Le montant varie de 700 à 1000 fr.

13. Quelle est la production normale par hectare ?

La production varie d'une façon sensible suivant la nature du sol ; elle est de 15 à 120 hectolitres par hectare ; mais la moyenne ressort à 35 hectos.

14. Emploie-t-on exclusivement des ouvriers du pays ?

Oui pour les travaux ordinaires. Au moment des vendanges quelques propriétaires ont recours à des équipes d'ouvriers espagnols arrivant des localités limitrophes de notre département frontière.

15. Votre région se prête-t-elle à d'autres cultures que celle de la vigne ?

Oui, pour la plaine, non pour les aspres, et ceux-ci constituent la très grande majorité des terrains plantés en vigne dans le Roussillon.

Digitized by Google

16. Y a-t-il lieu de modifier la classification cadastrale des terrains plantés en vignes ?

Oui.

17. Est-il à votre connaissance que des fraudes de falsifications aient influé dans votre région sur la mévente des vins ?

Les fraudes provenant de l'alcoolisation et du mouillage, qui se pratiquent surtout dans les grands centres, ont influé ici comme ailleurs sur l'avilissement des prix.

18. Existe-t-il, à votre connaissance, des moyens propres à favoriser la consommation du vin ?

Oui, ces moyens sont les suivants : Provoquer de nouveaux débouchés à l'étranger, arriver à la suppression complète des droits d'octroi dans toute la France, donner du vin au soldat, réduire les frais de transport, empêcher la fabrication et les fraudes.

19. Quelle est, en général, dans les pays producteurs d'eau-de-vie, la cause de la mévente ?

Le département des Pyrénées-Orientales ne peut être classé parmi les pays producteurs d'eau-de-vie. La mévente dans ces pays producteurs tient évidemment à la falsification.

20. Y a-t-il lieu d'interdire les essences minérales dans la fabrication des vins, spiritueux et liqueurs ?

Les vins et les spiritueux doivent rester des produits purs, sans aucun mélange. Il y a lieu par suite d'inter-

Digitized by Google

dire formellement toute addition d'une substance quelconque.

21. La loi de 1900 a-t-elle eu une répercussion sur la vente des vins et eaux-de-vie ? Si oui, dans quelle mesure et pour quel motif ?

Depuis l'application de la loi de 1900, la consommation des vins paraît avoir sensiblement augmenté en France ; mais le mouillage ne paraît pas avoir diminué.

22. L'insuffisance de l'art. 8 de la loi du 2 août 1872 (acquits de couleur) a-t-elle pu exercer une influence sur la vente des eaux-de-vie de vin ?

Il est essentiel que la Régie exerce une surveillance rigoureuse sur les acquits de couleur, pour empêcher la fraude qui se fait sur les eaux-de-vie de vin avec des alcools d'industrie.

23. Est-il nécessaire d'établir une taxation différente pour les eaux-de-vie et les alcools industriels ?

Oui, une taxation différente s'impose.

24. Est-il nécessaire de modifier le régime actuel des mélasses allant en distillerie ?

Oui, en supprimant la prime.

25. Indiquez vos desiderata en ce qui concerne la question des transports ?

Réduction aussi grande que possible des tarifs de transport et retour gratuit des fûts vides.

Digitized by Google

26. Quel est votre avis sur les services que pourraient rendre à la viticulture le fonctionnement des Coopératives et l'utilisation du Crédit agricole ?

Les Coopératives peuvent rendre d'utiles services, il y a lieu de les encourager.

Une organisation sérieuse du Crédit agricole s'impose à bref délai afin d'empêcher le propriétaire actuellement sans avances de devoir céder à n'importe quel prix et à perte le produit de sa récolte.

27. La législation actuelle concernant les vins et eaux-de-vie ne peut-elle pas être modifiée, et dans quel sens pour favoriser notre exportation ?

La modification à apporter à la législation actuelle consisterait à favoriser l'exportation des produits agricoles en faisant en échange des concessions, s'il est nécessaire, au profit des produits industriels étrangers.

En dehors et à la suite des réponses faites au questionnaire, la Société émet les vœux suivants et en demande la rapide réalisation :

1° Suppression du privilège des bouilleurs de cru ; ce privilège étant la source des fraudes, préjudiciables à la production naturelle, qui se pratiquent avec l'alcoolisation et le mouillage ;

2° Répresssion sévère des fraudes lorsqu'elles seront constatées ;

3° Suppression des transactions en matière de fraudes ;

4° Suppression des exceptions de faveur pour la con-

Digitized by Google

sommation familiale, ces exceptions ouvrant la porte à la fabrication de vins de sucre, vins de raisins secs et autres. (La loi de 1897 a élevé les droits de douane sur les raisins secs pour boisson ; mais cette loi est éludée et il en entre une quantité considérable sous la rubrique « raisins de table » afin de ne payer que 15 fr. de droits au lieu de 72 fr.).

5° Obliger tout débitant de boisson alcoolique à indiquer ostensiblement le degré de cette boisson. — N'autoriser la vente du vin *au détail,* sous le nom de vin, qu'à partir de 8 degrés.

6° Poursuivre l'application à bref délai des divers emplois industriels de l'alcool. — Faciliter l'installation des dépôts d'alcool dénaturé en supprimant les formalités exigées aujourd'hui et réduire le plus possible les frais de dénaturation.

Le Président,

Léon Ferrer.

Digitized by Google

LA STATISTIQUE VINICOLE

Par M. Léon FERRER, Président de la Société

Continuant la publication que nous avons entreprise en 1899, nous donnons dans le bulletin de cette année le relevé des sorties de vin de chez les récoltants des Pyrénées-Orientales pendant l'année vinicole 1900-1901.

Nous disions, lorsque nous avons commencé à publier le travail de statistique vinicole, l'utilité qu'il y aurait à pouvoir comparer plus tard ces documents conservés dans notre recueil annuel.

Cette année déjà, nous en pouvons tirer quelques indications qui, à une époque normale, devraient donner aux viticulteurs si éprouvés, quelque foi en un avenir meilleur et prochain.

Malheureusement, malgré les prévisions les plus fondées, la situation est telle, les cours se maintiennent si avilis, qu'on ne sait aujourd'hui ce qu'on peut espérer pour la viticulture.

Il n'en est pas moins intéressant de faire un examen comparatif du relevé par mois des sorties pendant les 4 années vinicoles dont nous avons les chiffres officiels.

Digitized by Google

	Septemb.	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	TOTAUX A FIN AVRIL	Mai	Juin	Juillet	Août	TOTAL GÉNÉRAL
Année.	1897	1897	1897	1897	1898	1898	1898	1898		1898	1898	1898	1898	Année vinicole 1897-1898
Hectol.	171.866	128.500	167.231	172.093	188.554	172.624	188.664	174.141	1.363.673	159.057	161.517	140.549	150.745	1.965.181
Année.	1898	1898	1898	1898	1899	1899	1899	1899		1899	1899	1899	1899	Année vinicole 1898-1899
Hectol.	141.335	169.849	149.762	143.600	127.663	105.578	111.990	104.540	1.054.317	108 276	87.765	79.821	64.575	1.394.754
Année	1899	1899	1899	1899	1900	1900	1900	1900		1900	1900	1900	1900	Année vinicole 1899-1900
Hectol.	251.552	361.151	333.230	263.888	273.745	215.117	207.817	209.333	2.115.833	207.316	178.120	176.028	168.265	2.845.562
Année	1900	1900	1900	1900	1901	1901	1901	1901		1901	1901	1901	1901	Année vinicole 1900-1901
Hectol.	220.349	202.633	143.038	118.473	121.313	130.317	151.609	173.312	1.261.044	187.653	243.477	240.315	276.358	2.208.847
Année.	1901	1901	1901	1901	1902	1902	1902	1902						
Hectol.	306.176	252.884	237.795	228.495	258.083	224.492	253.991	253.754	2.015.670					

Digitized by Google

Les récoltes prévues des années 1897 et 1898 sont balancées par les sorties des années vinicoles 1897-1898 et 1898-1899.

Celle de 1899, soit 2.915.403 hectolitres, dépasse le total des sorties de l'année 1899-1900 de 69.841. Cette différence s'expliquerait par la consommation en franchise, en dehors de toute autre raison.

Pour la récolte de 1900, fixée par l'Administration a 2.891.878 hectolitres, elle dépasse le chiffre des sorties 2.208.847, de 683.031 hectolitres. Mais cette différence se réduit à 583 mille si on en déduit la quantité de vin consommé en franchise et la partie qui a pu être distillée pendant les premiers mois de 1901.

La récolte de 1901 annoncée par l'Administration a été de 2.280.481 hectolitres. Si nous y ajoutons l'excédant de 583.000 de la précédente, nous avons un total de 2.863.481 hectolitres.

Les sorties au 30 avril 1902 atteignant déjà le total de 2.015.670 hectolitres, il resterait 847.811 hectolitres, moins la quantité qui se consomme en franchise, soit environ 770.000 hectolitres pour les besoins des mois de mai, juin, juillet et août 1902.

Or, si nous prenons la moyenne des sorties des deux précédentes années pendant ces quatre mois d'été, nous trouvons un chiffre de 838.766 hectolitres et nous constatons qu'en 1901 seulement le chiffre a atteint 947.803.

Nous négligeons le stock commercial qui se compense.

Digitized by Google

Il y aurait donc lieu d'admettre que le restant actuellement dans les caves des propriétaires récoltants, suffisant à peine pour arriver à la récolte prochaine, les cours doivent se relever à ce moment, pour peu que les propriétaires puissent résister.

10 mai 1902.

Digitized by Google

Relevé mensuel des quantités en hectolitres de vins sorties de chez
de Septembre 1900 à

Arrondissemen

NOMS DES COMMUNES	Septem. 1900	Octobre 1900	Novem. 1900	Décem. 1900	Janvier 1901	Févri 1901
Canton de						
PERPIGNAN — Belfort	»	»	»	»	»	»
PERPIGNAN — Est	437	621	1.004	393	1.068	5
PERPIGNAN — Gare	248	190	384	415	238	3
PERPIGNAN — Ouest	20	11	5	90	407	6
PERPIGNAN — Nord	3	115	242	30	79	
PERPIGNAN — Sud	3.881	2.876	1.227	1.654	766	1.4
PERPIGNAN — Tet	3.419	2.074	1.372	1.926	1.368	5
PERPIGNAN — St-Gaudérique	9.091	4.379	2.301	797	1.502	2.7
Cabestany	4.329	7.189	3.527	2.098	2.833	4.5
Canet	4.746	1.540	848	1.246	229	8
Canohès	3.489	5.984	4.089	1.543	1.719	2.9
Corneilla-del-Vercol	5.267	4.018	1.307	854	1.491	1.4
Elne	2.658	2.422	3.033	1.181	2.316	2.0
Montescot	1.753	2.978	2.967	2.822	70	2
Saint-Cyprien	10.531	4.793	978	2.237	1.974	1.8
Saint-Nazaire	2.788	733	2.008	2.501	1.844	3.2
Toulouges	3.963	1.037	3.442	1.150	1.183	2.0
Villeneuve-la-Raho	7.049	5.999	2.823	1.717	3.238	2.9
	63.672	46.959	31.557	22.654	22.325	28.4
	»	63.672	110.631	142.188	164.842	187.1
TOTAL	»	110.631	142.188	164.842	187.167	215.5
Canton de						
Baho	1.521	1.095	673	1.070	343	1.4
Bompas	5.062	6.608	2.945	2.520	1.182	2.1
Pia	8.279	5.311	2.661	1.897	2.180	2.9
Saint-Estève	1.260	1.954	1.331	5.934	1.394	1.7
Sainte-Marie	2.919	5.576	1.983	1.477	1.591	1.2
Villelongue-la-Salan	6.875	6.417	4.360	1.530	2.134	2.8
Villeneuve-la-Riv	2.483	1.219	249	860	1.091	2.1
	28.399	28.180	14.202	15.318	9.915	14.9
	»	28.399	56.579	70.781	86.099	96.0
TOTAL	»	56.579	70.781	86.099	96.014	111.0

Digitized by Google

oltants des Pyrénées-Orientales par recette-buraliste et par canton
ût 1901 (Année vinicole).

Perpignan

Mars 1901	Avril 1901	Mai 1901	Juin 1901	Juillet 1901	Août 1901	TOTAL des 12 mois
Perpignan (Est)						
»	522	2.199	1.875	4.106	4.513	13.215
248	568	1.548	647	1.035	939	9.061
223	362	283	251	229	470	3.613
142	368	278	161	506	239	2.863
234	120	279	431	316	214	2.120
869	2.000	390	722	1.273	534	17.616
1.781	508	1.247	776	1.244	1.261	17.506
2.024	3.013	4.833	3.732	3.827	7.069	45.345
7.098	6.708	5.368	8.784	6.059	11.708	70.226
670	1.194	702	2.045	3.924	2.799	20.756
2.319	3.789	1.557	2.154	1.778	1.521	32.897
2.426	1.624	3.016	9.422	10.298	6.001	47.192
1.476	933	8.813	12.912	4.002	3.112	44.873
26	80	493	600	2.914	1.968	16.963
1.676	1.118	2.557	3.296	3.247	4.182	38.407
2.610	1.484	729	1.529	1.408	5.258	26.132
2.069	665	1.059	3.424	6.391	3.029	29.421
2.981	1.605	3.066	3.232	4.513	3.343	42.560
8.872	26.661	38.417	55.993	57.070	58.160	480.766
5.593	244.465	271.126	309.543	365.536	422.606	
4.465	271.126	309.543	365.536	422.606	480.766	
erpignan (Ouest)						
.613	3.360	3.382	1.803	2.068	2.063	20.455
3.844	3.837	3.248	4.588	1.033	5.882	42.927
.741	3.648	3.900	1.395	9.972	6.768	50.716
.733	1.406	1.179	1.034	2.315	1.784	23.071
.447	4.015	1.128	2.101	4.529	2.186	30.2 7
.162	3.088	3.642	1.382	3.032	10.068	47.599
974	1.852	1.516	5.532	833	1.216	20.236
3.514	21.206	17.995	17.835	23.782	29.967	235 311
.012	124.526	145.732	163.727	181.562	205.344	
.526	145.732	163.727	181.562	205.344	235.311	

Digitized by Google

Arrondissement de Perpigna

NOMS DES COMMUNES	Septem. 1900	Octobre 1900	Novem. 1900	Décem. 1900	Janvier 1901	Fév 19
				Canton d		
Rivesaltes central...	4.188	5.846	2.775	2.530	2.577	2
Rivesaltes entrée...	5.815	9.469	6.965	3.690	5.068	6
Baixas.....	2.504	4.692	4.690	5.598	4.965	6
Calce.....	111	2.115	720	737	342	
Cases-de-Pène.....	276	975	775	1.407	752	
Claira	3.841	5.268	3.677	2.267	3.557	3
Espira-de-l'Agly....	1.600	2.865	3.110	2.933	3.122	3
Opoul.....	57	294	41	125	220	
Peyrestortes.....	1.165	809	1.207	2.590	2.131	
Saint-Hippolyte.....	3.424	3.781	2.515	2.807	3.947	1
St-Laurent-la-Salan.	7.395	4.026	3.598	2.689	2.547	3
Salses.....	717	933	2.356	970	1.550	1
Torreilles.....	6.009	3.742	3.208	3.255	3.687	4
Vingrau	820	129	133	328	323	
	37.922	44.944	35.770	31.926	34.788	34
	»	37.922	82.866	118.636	150.562	185
TOTAL.....	»	82.866	118.636	150.562	185.350	220
				Canton d		
Millas.....	2.647	2.560	3.314	462	1.694	1
Corbère..... ..	261	423	206	648	446	
Corneilla-la-Rivière.	382	891	824	1.743	907	1
Neffiach.....	84	499	480	253	153	
Pézilla-de-la-Rivière	1.384	2.120	1.052	1.426	3.618	1
Soler (Le).....	1.874	1.663	2.976	2.138	3.293	3
Saint-Féliu-d'Avail..	1.232	2.605	1.598	865	1.672	3
	7.864	10.761	10.450	7.535	11.783	11
	»	7.864	18.625	29.075	36.610	48
TOTAL.....	»	18.625	29.075	36.610	48.393	59

Digitized by Google

uite de 1900-1901)

Mars 1901	Avril 1901	Mai 1901	Juin 1901	Juillet 1901	Août 1901	TOTAL des 12 mois
tivesaltes						
5.036	5.896	3.994	6.682	4.813	8.674	55.151
7.580	7.755	5.532	8.556	7.803	4.783	79.024
7.055	5.724	4.081	5.245	2.866	1.661	55.149
298	144	243	85	102	208	5.328
1.785	930	749	615	504	213	9.577
5.449	5.892	5.359	7.344	7.302	6.145	59.730
4.096	4.660	5.063	4.224	3.388	2.423	41.411
616	541	852	1.292	1.130	731	6.081
2.003	2.139	2.367	1.497	1.302	680	18.774
1.526	4.163	3.557	2.270	3.954	6.542	39.979
4.122	5.543	8.837	8.836	6.493	11.925	68.705
2.789	2.688	2.431	4.941	5.287	2.600	29.134
5.826	9.292	9.426	17.654	11.839	5.874	85.478
805	1.186	1.349	1.507	2.369	3.053	12.544
9.986	56.553	53.840	70.748	59.152	55.512	566.065
0.274	270.260	326.813	380.653	451.401	510.553	
0.260	326.813	380.653	451.401	510.553	566.065	
illas						
.567	1.820	2.159	2.515	2.646	5.478	28.516
237	412	389	171	793	2.081	7.051
.285	1.359	2.235	2.987	1.055	1.227	16.072
462	650	450	897	2.820	876	7.722
.303	2.333	4.706	2.685	4.248	4.254	31.587
.215	1.397	2.467	2.922	2.795	4.080	32.427
.024	1.957	1.225	2.031	2.154	1.912	21.708
.093	9.928	13.631	14.208	16.511	19.908	145.083
.804	70.897	80.825	94.456	108.664	125.175	
.897	80.825	94.456	108.664	125.175	145.083	

Digitized by Google

Arrondissement de Perpign

NOMS DES COMMUNES	Septem. 1900	Octobre 1900	Novem. 1900	Décem. 1900	Janvier 1901	Fé 1
						Canton
Thuir	4.292	2.722	1.431	1.979	1.694	2
Bages	17.218	19.616	9.969	11.416	10.133	11
Brouilla	3.038	472	1.044	1.332	1.395	
Fourques	653	818	359	186	312	
Llauro	116	6	33	38	254	
Ortaffa	2.881	1.062	1.816	438	184	
Pollestres	6.612	7.016	8.387	3.473	3.446	2
Ponteilla	7.817	2.447	1.243	857	606	1
Terrats	243	886	683	117	973	
Tresserre	»	»	»	»	256	
Trouillas	7.563	7.444	3.260	813	2.911	1
Villemolaque	4.403	3.871	1.235	1.074	687	2
	54.836	46.360	29.460	21.723	22.851	2
	»	54.836	101.196	130.656	152.379	17
TOTAL	»	101.196	130.656	152.379	175.230	19
						Canton
Latour	468	420	679	777	429	
Bélesta	292	106	560	264	262	
Caramany	238	56	235	497	137	
Cassagnes	131	1.175	49	434	88	
Estagel	2.982	1.374	623	951	426	
Montalba	35	24	148	20	10	
Montner	91	243	47	20	146	
Planèzes	20	506	104	100	329	
Tautavel	1.175	755	1.711	928	387	
	5.432	4.659	4.146	3.991	2.214	
	»	5.432	10.091	14.237	18.228	1
TOTAL	»	10.091	14.237	18.228	20.442	1

Digitized by Google

Suite de 1900-1901).

Mars 1901	Avril 1901	Mai 1901	Juin 1901	Juillet 1901	Août 1901	TOTAL des 12 mois
Thuir						
2.059	1.345	2.931	6.404	6.200	10.577	43.761
0.444	10.768	10.105	11.469	10.793	13.789	146.859
628	650	995	446	865	736	11.926
332	1.085	894	1.373	2.372	3.159	11.822
65	71	87	61	98	94	949
1.096	548	190	597	2.328	1.055	12.588
3.453	4.169	3.313	3.839	2.902	3.100	52.436
238	3.510	975	3.061	3.298	2.963	28.158
1.153	885	706	2.088	1.760	414	10.284
739	1.452	243	1.569	695	2.811	7.900
2.034	2.769	5 001	5.930	3.262	8.732	51.377
1.813	3.592	4.491	9.358	4.982	7.414	45.055
4.054	30.844	29.931	46.195	39.555	54.844	423.115
7.692	221.746	252.590	282.521	328.716	368.271	
1.746	252.590	282.521	328.716	368.271	423.115	
Latour						
1.098	1.444	1.188	1.196	1.758	2.208	12.347
77	448	757	501	797	416	4.616
256	417	540	729	428	586	4.239
11	436	384	327	339	611	4.175
1.489	1.263	2.408	4.154	4.392	4.821	25.513
27	31	23	47	95	106	586
75	280	409	517	972	1.148	3.971
207	655	519	415	1.027	1.131	5.461
1.663	1.937	2.780	3.234	3.088	3.281	21.678
4.903	6.911	9.008	11.120	12.896	14.308	82.586
3.440	28.343	35.254	44.262	55.382	68.278	
8.343	35.254	44.262	55.382	68.278	82.586	

Digitized by Google

Arrondissement de Perpign

NOMS DES COMMUNES	Septem. 1900	Octobre 1900	Novem. 1900	Décem. 1900	Janvier 1901	Févr 190
				Canton d		
Saint-Paul.....	783	1.682	932	1.032	693	[illegible]
Ansignan.....	11	105	160	225	106	[illegible]
Caudiès-de-St-Paul .	49	51	116	184	122	[illegible]
Maury.....	2.215	2.888	720	2.308	901	[illegible]
	3.058	4.726	1.928	3.749	1.822	1[illegible]
	»	3.058	7.784	9.712	13.461	15[illegible]
TOTAL.....	»	7.784	9.712	13.461	15.283	16[illegible]
				Relevé p		
Canton de Perpignan (Est)...	63.672	46.959	31.557	22.654	22.325	28[illegible]
— (Ouest)..	28.399	28.180	14.202	15.318	9.915	14[illegible]
— de Rivesaltes..	37.922	44.944	35.770	31.926	34.788	34[illegible]
— de Millas.....	7 864	10.761	10.450	7.535	11.783	11[illegible]
— de Thuir.....	54.836	46.360	29.460	21.723	22.851	22[illegible]
— de Latour.....	5.432	4.659	4.146	3.991	2.214	2[illegible]
— de Saint-Paul..	3.058	4.726	1.928	3.749	1.822	1[illegible]
	201.183	186.589	127.513	106.896	105.698	116[illegible]
	»	201.183	387.772	515.285	622.181	727[illegible]
TOTAL.....	»	387.772	515.285	622.181	727.879	844[illegible]

Digitized by Google

Suite de 1800-1901)

Mars 1901	Avril 1901	Mai 1901	Juin 1901	Juillet 1901	Août 1901	TOTAL des 12 mois
Saint-Paul						
896	659	589	599	774	997	10.128
117	57	87	115	144	150	1.335
284	518	471	479	385	253	3.075
1.799	2.083	1.792	2.031	2.405	1.230	21.182
3.096	3.317	2.939	3.224	3.708	2.630	35.720
6.806	19.902	23.219	26.158	29.382	33.090	
9.902	23.219	26.158	29.382	33.090	35.720	
Arrondissement						
						Récapitulation
8.872	26.661	38.417	55.993	57.070	58.160	480.766
3.514	21.206	17.995	17.835	23.782	29.967	235.311
9.986	56.553	53.840	70.748	59.152	55.512	566.065
1.093	9.928	13.631	14.208	16.511	19.908	145.083
4.054	30.844	29.931	46.195	39.555	54.844	423.115
4.903	6.911	9.008	11.120	12.896	14.308	82.586
3.096	3.317	2.939	3.224	3.708	2.630	35.720
5.518	155.420	165.761	219.323	212.674	235.329	1.968.646
4.621	980.139	1.135.559	1.301.320	1.520.643	1.733.317	
0.139	1.135.559	1.301.320	1.520.643	1.733.317	1.968.646	

Digitized by Google

NOMS DES COMMUNES	Septem. 1900	Octobre 1900	Novem. 1900	Décem. 1900	Janvier 1901	Févri 190
						Canton
Céret	684	589	554	618	601	55
Banyuls dels-Aspres	2.624	2.852	2.179	1.943	2.321	1.84
Boulou (Le)	1.395	1.313	1.046	1.207	1.031	1.06
Maureillas	1.212	250	209	101	111	10
Oms	32	48	20	30	58	17
Perthus (Le)	3	6	10	27	13	
St Jean-Pla-de-Cors	174	144	188	439	148	28
	6.124	5.202	4.206	4.365	4.283	4.00
	»	6.124	11.326	15.532	19.897	24.18
TOTAL	»	11.326	15.532	19.897	24.180	28.18
						Canton
Argelès-sur-Mer	3.916	3.188	2.593	2.117	3.593	1.78
Banyuls-sur-Mer	233	229	221	178	114	13
Cerbère	2	4	10	7	3	
Collioure	295	221	233	138	96	19
Laroque	416	538	227	413	723	73
Palau-del-Vidre	2.529	1.506	1.341	239	423	38
Port-Vendres	34	57	61	46	35	5
Saint-André	1.497	1.329	1.606	613	1.727	1.27
Saint-Génis	1.782	627	1.243	260	1.269	1.14
Sorède	451	500	367	344	418	31
Montesquieu	202	237	175	181	84	14
	11.357	8.436	8.077	4.536	8.485	6.16
	»	11.357	19.793	27.870	32.406	40.89
TOTAL	»	19.793	27.870	32.406	40.891	47.05
						Canton
Arles-sur-Tech	9	17	43	30	20	1
Amélie les-Bains	27	60	63	40	65	6
Palalda	35	48	64	»	220	15
	71	125	170	70	305	22
	»	71	196	366	436	74
TOTAL	»	196	366	436	741	97
						Relevé pa
Canton de Céret	6.124	5.202	4.206	4.365	4.283	4.00
— d'Argelès	11.357	8.436	8.077	4.536	8.485	6.16
— d'Arles	71	125	170	70	305	22
	17.552	13.763	12.453	8.971	13.073	10.4
	»	17.552	31.315	43.768	52.739	65.8
TOTAL	»	31.315	43.768	52.739	65.812	76.2

Digitized by Google

le Céret

Mars 1901	Avril 1901	Mai 1901	Juin 1901	Juillet 1901	Août 1901	TOTAL des 12 mois
le Céret						
788	758	892	588	1.012	1.140	8.779
2.277	2.849	4.365	4.883	6.757	8.487	43.378
1.582	1.428	1.573	1.033	2.622	5.335	20.628
509	1.041	1.212	357	1.152	2.046	8.306
20	90	27	12	57	64	630
35	16	32	41	88	43	320
331	551	325	371	206	342	3.479
5.542	6.733	8.426	7.285	11.894	17.457	85.520
28.183	33.725	40.458	48.884	56.169	68.063	
33.725	40.458	48.884	56.169	68.063	85.552	
l'Argelès						
3.020	1.946	4.089	2.707	2.314	4.550	35.816
109	85	82	43	42	65	1.531
2	3	4	5	3	5	51
155	97	82	60	59	73	1.708
983	986	1.064	1.384	1.085	2.199	10.757
570	811	683	3.035	2.223	2.936	16.682
47	36	38	40	39	58	542
1.617	333	3.009	3.313	3.981	4.394	24.693
1.123	1.131	901	2.465	1.322	3 843	17.112
401	95	361	319	159	783	4.508
81	175	203	926	550	810	3.771
8.108	5.698	10.516	14.297	11.777	19.716	117.171
7.059	55.167	60.865	71.381	85.678	97.455	
5.167	60.865	71.381	85.678	97.455	117.171	
l'Arles						
31	28	5	1	1	»	202
62	50	6	1	1	1	437
75	80	40	29	22	47	811
168	158	51	31	24	48	1.450
970	1.138	1.296	1.347	1.378	1.402	
1.138	1.296	1.347	1.378	1.402	1.450	
rrondissement						Récapitulation
.542	6.733	8.426	7.285	11.894	17.457	85.520
.108	5.698	10.516	14.297	11.777	19.716	117.171
168	158	51	31	24	48	1.450
.818	12.589	18.993	21.613	23.695	37.221	204.141
.212	90.030	102.619	121.612	143.225	166.920	
.030	102.619	121.612	143.225	166.920	204.141	

Digitized by Google

Arrondissemen

NOMS DES COMMUNES	Septem. 1900	Octobre 1900	Novem. 1900	Décem. 1900	Janvier 1901	Fém 190
					Canton de	
Prades	201	74	112	202	133	16
Catllar	20	76	536	316	299	18
Eus	47	16	53	39	81	3
Los Masos	44	16	13	44	95	4
Villefranche	48	35	10	16	30	
	360	217	724	617	638	4
	»	360	577	1.301	1.918	2.5
TOTAL	»	577	1.301	1.918	2.556	2.9
					Canton de	
Vinça	172	44	149	184	524	4
Bouleternère	68	6	47	48	207	1
Estoher	6	17	6	4	56	
Finestret	27	2	9	8	14	
Ille	921	1.921	1.441	1.315	631	1.6
Marquixanes	32	64	341	139	128	1
Rodès	6	3	348	261	322	3
	1.232	2.057	2.341	1.959	1.882	2.7
	»	1.232	3.289	5.630	7.589	9.4
TOTAL	»	3.289	5.630	7.589	9.471	12.1
					Canton de	
Sournia	16	5	7	10	7	
Pézilla	6	2	»	20	15	
	22	7	7	30	22	
	»	22	29	36	66	
TOTAL	»	29	36	66	88	1
					Relevé pa	
Canton de Prades	360	217	724	617	638	4
— de Vinça	22	7	7	30	22	
— de Sournia	1.232	2.057	2.341	1.959	1.882	2.7
	1.614	2.281	3.072	2.606	2.542	3.2
	»	1.614	3.895	6.967	9.573	12.1
TOTAL	»	3.895	6.967	9.573	12.115	15.1
					Relev	
Arrondissement de Perpignan	201.183	186.589	127.513	106.896	105.698	116
— de Céret	17.552	13.763	12.453	8.971	13.073	1
— de Prades	1.614	2.281	3.072	2.606	2.542	3
	220.349	202.633	143.038	118.473	121.313	130
	»	220.349	422.982	566.020	684.493	805
TOTAL	»	422.982	566.020	684.493	805.806	93

Stock en entrepôt chez les négociants du départem

Digitized by Google

e Prades

Mars 1901	Avril 1901	Mai 1901	Juin 1901	Juillet 1901	Août 1901	TOTAL des 12 mois
Prades						
229	312	152	164	308	245	2.294
130	170	304	112	122	83	2.356
45	22	18	12	24	16	409
53	22	24	41	46	108	553
8	26	21	12	11	14	240
465	552	519	341	511	466	5.852
2.998	3.463	4.015	4.534	4 875	5.386	
3.463	4.015	4.534	4.875	5.386	5.852	
Vinça						
335	578	292	482	489	573	4.249
46	85	91	48	323	42	1.123
11	60	8	7	11	»	227
18	122	44	80	47	71	494
624	2.810	1.781	1.243	2.068	2.437	18.866
377	481	60	148	371	114	2.361
369	566	25	100	42	32	2.363
1.780	4.702	2.301	2.108	3.351	3.269	29.683
2.172	13.952	18.654	20.955	23.063	26.414	
3.952	18.654	20.955	23.063	26.414	29.683	
ournia						
20	44	74	80	79	66	434
8	5	5	12	5	7	91
28	49	79	92	84	73	525
120	148	197	276	368	452	
148	197	276	368	452	525	
rrondissement						Récapitulation.
465	552	519	341	511	466	5.852
28	49	79	92	84	73	29.683
.780	4.702	2.301	2.108	3.351	3.269	525
.273	5.303	2.899	2.541	3.946	3.808	36.060
.290	17.563	22.866	25.765	28.306	32.252	
.563	22.866	25.765	28.306	32.252	36.060	
énéral						Récapitulation générale
5.518	155.420	165.761	219.323	212.674	235.329	1.968.646
3.818	12.589	18.993	21.613	23.695	37.221	204.141
2.273	5.303	2.899	2.541	3.946	3.808	36.060
1.6[illegible]9	173.312	187.653	243.477	240.315	276.358	2.208.847 h
6.123	1.087.732	1.261.044	1.448.697	1.692.174	1.932.489	
7.732	1.261.044	1.448.697	1.692.174	1.932.489	2.208.847	

31 août 1901..... 296.020 hectolitres.

Digitized by Google

QUELQUES CHIFFRES

DE STATISTIQUE AGRICOLE

Par **M. Gustave CAZES**, Vice-Président de la Société

Nous donnons, depuis quelques années, des tableaux indiquant les cours des fourrages, du bétail et du vin ; nous jugeons utile de formuler quelques appréciations sur cette publication.

Les cours des fourrages ont fléchi en 1901 ; il ne semble pas que la baisse sur ces produits puisse jamais avoir pour la propriété les conséquences fâcheuses de la crise vinicole ; nous constatons avec satisfaction que divers agriculteurs ont pris la résolution de consacrer, dans leur propriété, une certaine superficie à la production du fourrage nécessaire à leur exploitation ; c'est une mesure très sage que nous approuvons hautement.

Le prix du bétail ne varie guère, en ce qui touche le marché de Perpignan ; le rapprochement des *moyennes* des dernières années ne fait pas ressortir de variation sensible ; les renseignements, recueillis dans la haute vallée de la Tet où se pratique l'élevage, nous apprennent que les transactions ont été assez actives en 1901 ; l'Espagne a acheté un chiffre important de sujets de race

Digitized by Google

chevaline et *mulassière ;* il y a eu hausse sur les prix de 1900 ; ces demandes sont attribuées aux achats faits par l'Angleterre dans la péninsule ibérique. La vente du bétail *bovin* et *ovin* a été régulière ; l'augmentation sur les cours a été légère ; elle eut été plus sensible, pour les troupeaux de moutons, sans l'importation andorranne qui ne peut justifier l'introduction d'un nombre aussi élevé de têtes de bétail ; il est indubitable que les animaux espagnols entrent en France sous le couvert de certificats d'origine andorranne ; des mesures sévères devraient être prises pour modérer ces abus et protéger nos éleveurs cerdans.

Le tableau relatif à la production du vin est composé à l'aide des chiffres du *Bulletin de statistique du Ministère des Finances ;* nous devons critiquer le prix indiqué pour 1901 comme cela a été fait pour celui de 1900 ; le 3 avril 1901, la *Société agricole* s'associait à une protestation de la Chambre de Commerce de Perpignan établissant que le cours du vin, donné pour la récolte 1900, n'était point celui pratiqué entre propriétaires et négociants ; la même observation doit être faite pour les cours de la récolte 1901 ; le prix de 12 fr. 39 l'hectolitre ne représente pas la moyenne des cours jusqu'à ce jour (mars 1902). Nos vins n'ont pas trouvé un prix rémunérateur pour le viticulteur.

Les réponses formulées par la *Société agricole* au questionnaire adressé par la Commission viticole de la Chambre des Députés dépeignent la situation dans les Pyrénées-Orientales.

Le découragement est grand ; comment pourrait-il en être autrement ? L'avenir ne nous apparaît plus riant et

Digitized by Google

les plantations de vignes ont cessé. M. Honoré Leygues, dans le rapport analysant les réponses formulées en France au questionnaire auquel nous venons de faire allusion, semble indiquer que le Midi ne touche pas à la fin de la crise, lorsqu'il traite les 6e et 7e question :

« Les superficies replantées sont à peu près invariable-
« ment déclarées inférieures aux superficies plantées
« avant le phylloxéra. Mais, tandis que le Midi déclare
« que la plantation s'arrête, qu'on va même arracher,
« tous les autres départements producteurs, actuellement
« en quantités variables, soit 45 à 50 départements, dé-
« clarent énergiquement que les plantations vont conti-
« nuer, en tenant compte de l'expérience, c'est-à-dire
« plantant les terres arides et bien exposées, avec les
« cépages les plus fins du pays ou des pays voisins à
« bonne qualité, et cela sans que ce soit dit explicite-
« ment, pour assurer d'abord leur propre consommation
« avec un *produit naturel et sain*, fait par eux,
« convenant à leur goût. »

Le Midi serait absolument ruiné si le marché intérieur lui était fermé. Souhaitons qu'une répression énergique des fraudes, en punissant les vrais coupables, modifie cet état d'esprit et démontre bien à tous les Français que le Roussillon produit le vin *naturel et sain* que le consommateur demande avec juste raison et à bon droit.

Le producteur ne doit pas être rendu responsable des adultérations qui sont commises, non point dans la cave du producteur ni dans le chai du négociant honnête, mais bien dans les officines de certains débitants et trafiquants également réprouvés par le vrai commerce et par la propriété.

Digitized by Google

Marché aux Fourrages de Perpignan

ANNÉE 1901

MOIS	PRIX DES 100 KILOGRAMMES					
	LUZERNE		FOIN		PAILLE	
	1re qualité	2e qualité	1re qualité	2e qualité	1re qualité	2e qualité
Janvier.....	10 »	9 12	7 50	6 75	5 87	5 27
Février	10 12	9 »	8 12	7 12	5 87	5 06
Mars	10 60	9 70	7 96	6 90	6 »	5 30
Avril.....	10 25	8 87	8 »	6 87	6 »	5 »
Mai.....	8 20	7 »	6 40	5 70	5 90	5 30
Juin.....	6 50	5 87	5 »	4 50	4 25	3 75
Juillet.....	7 50	6 75	5 75	5 25	5 37	4 56
Août.....	7 80	7 10	6 20	5 40	5 30	4 80
Septembre..	7 44	6 37	6 »	5 25	5 87	5 12
Octobre....	7 62	7 »	6 37	5 75	4 87	4 25
Novembre..	8 10	7 15	6 75	6 »	4 80	4 »
Décembre..	8 25	7 62	7 »	6 25	5 02	4 20
Prix moyen	8 53	7 63	6 75	5 98	5 43	4 72
Rappel des années 1900	10 48	9 64	8 20	7 50	5 45	4 85
Rappel des années 1899	9 79	9 03	6 66	6 05	5 37	4 87
Rappel des années 1898	8 57	7 65	6 71	5 79	6 28	5 65

Digitized by Google

MARCHÉ AUX BESTIAUX

ANNÉE

MOIS	PRIX DU							
	BŒUFS		VACHES		GÉNISSES		VEAUX	
	1re qual.	2e qual.	1re qual.	2e qual.	1re qual.	2e qual.	1re qual.	2e qual.
Janvier.....	1 27	1 21	1 17	1 10	1 31	1 21	1 52	1 42
Février.....	1 22	1 12	1 14	1 04	1 35	1 25	1 51	1 40
Mars.....	1 25	1 18	1 13	1 02	1 29	1 19	1 58	1 45
Avril.....	1 27	1 20	1 19	1 12	1 39	1 31	1 52	1 42
Mai.....	1 38	1 28	1 28	1 19	1 48	1 38	1 70	1 60
Juin.....	1 40	1 30	1 29	1 19	1 47	1 36	1 60	1 47
Juillet.....	1 42	1 36	1 30	1 24	1 47	1 40	1 60	1 50
Août.....	1 32	1 24	1 18	1 09	1 42	1 33	1 59	1 49
Septembre.....	1 30	1 20	1 14	1 05	1 35	1 27	1 60	1 51
Octobre.....	1 42	1 32	1 30	1 22	1 47	1 39	1 60	1 50
Novembre.....	1 41	1 33	1 30	1 23	1 47	1 39	1 54	1 44
Décembre.....	1 31	1 22	1 20	1 11	1 37	1 32	1 61	1 41
Prix moyen pour l'année...	1 33	1 25	1 22	1 13	1 40	1 32	1 58	1 47
Rappel des années 1900....	1 37	1 27	1 22	1 13	1 38	1 28	1 59	1 47
Rappel des années 1899....	1 40	1 30	1 26	1 17	1 41	1 31	1 62	1 52
Rappel des années 1898....	1 38	1 29	1 26	1 16	1 38	1 29	1 54	1 45

Digitized by Google

DE PERPIGNAN

1901

KILOGRAMME

MOUTONS		BREBIS		CHÈVRES		CHEVREAUX		AGNEAUX		PORCS GRAS	
1re qual.	2e qual.	1re qual.	2e qual.	1re qual.	2e qual.	1re qual.	2e qual.	1re qual.	2e qual.	1re qual.	2e qual.
1 45	1 35	1 32	1 22	0 82	0 74	0 90	0 80	0 91	0 82	1 26	1 19
1 59	1 52	1 47	1 37	0 80	0 70	0 90	0 82	0 90	0 82	1 26	1 20
1 62	1 42	1 32	1 21	0 70	0 60	0 89	0 78	0 87	0 75	1 25	1 20
1 54	1 44	1 39	1 30	0 57	0 47	0 86	0 76	0 85	0 75	1 25	1 20
1 49	1 40	1 35	1 27	0 67	0 56	0 87	0 78	1 10	1 »	1 25	1 20
1 45	1 31	1 29	1 16	0 62	0 49	0 90	0 81	0 90	0 81	»	»
1 52	1 42	1 39	1 29	0 80	0 70	0 90	0 80	0 92	0 82	»	»
1 50	1 41	1 39	1 30	0 62	0 50	0 88	0 78	0 88	0 78	1 32	1 27
1 51	1 41	1 41	1 31	0 65	0 56	1 33	1 23	1 20	1 10	1 40	1 31
1 57	1 49	1 45	1 36	0 90	0 77	1 62	1 52	1 59	1 50	1 37	1 31
1 54	1 44	1 34	1 28	0 83	0 73	1 60	1 50	1 32	1 22	1 39	1 32
1 52	1 44	1 31	1 24	0 91	0 81	1 17	1 10	1 47	1 37	1 31	1 24
1 52	1 42	1 37	1 28	0 74	0 64	1 07	0 97	1 08	1 98	1 31	1 24
1 54	1 43	1 41	1 31	0 82	0 71	1 07	0 95	1 26	1 16	1 40	1 32
1 58	1 48	1 44	1 34	0 80	0 70	0 95	0 85	0 96	0 85	1 47	1 40
1 38	1 28	1 27	1 18	0 70	0 60	0 90	0 78	0 81	0 71	1 30	1 15

Digitized by Google

Production et prix moyen du Vin

Relevés dans le Bulletin de statistique et de législation comparée du Ministère des Finances.

ANNÉES	FRANCE			Pyrénées-Orientales		
	HECTARES plantés	PRODUCTION — Hectolitres	PRIX MOYEN de l'hectolitre	HECTARES plantés	PRODUCTION — Hectolitres	PRIX MOYEN de l'hectolitre
1892.....	1.782.588	29.082.134	31f 40	53.111	1.653.236	20f 26
1893.....	1.793.299	50.069.770	25 09	54.084	1.841.552	12 26
1894.....	1.766.841	39.052.809	23 78	53.119	1.940.790	17 53
1895.....	1.747.002	26.687.575	31 09	55.056	1.807.292	23 12
1896.....	1.728.433	44.656.153	26 28	55.283	2.038.079	26 »
1897.....	1.688.931	32.350.722	24 98	56.815	2.143.068	26 »
1898.....	1.706.513	32.282.359	29 76	57.370	1.100.370	27 80
1899.....	1.697.734	47.907.680	26 08	61.949	2.915.403	19 27
1900.....	1.730.451	67.352.661	18 77	63.449	2.891.878	14 57
1901.....	1.735.345	57.963.505	16 43	65.618	2.280.481	12 39

Digitized by Google

Consommation du Vin et de l'Alcool

QUOTITÉ PAR HABITANT

Relevés dans le Bulletin de statistique et de législation comparée du Ministère des Finances

ANNÉES	FRANCE		Pyrénées-Orientales	
	VIN HECTOLITRES	ALCOOL LITRES	VIN HECTOLITRES	ALCOOL LITRES
1894	0.86	4.04	0.44	2.80
1895	1.12	4.32	0.94	2.95
1896	1.08	4.44	0.82	3.24
1897	1.11	4.49	0.88	3.41
1898	1.12	5.08	1.12	3.70
1899	1.13	4.81	1.01	2.86
1900	1.17	4.88	0.97	3.37
1901	1.40	3.83	1.28	2.20

Digitized by Google

MÉLANGES ENTOMOLOGIQUES

Par le Capitaine **XAMBEU**

ENTOMOLOGIE APPLIQUÉE A L'AGRICULTURE

LE PUCERON DU PÊCHER

(Aphis persicæ, Kaltenbach)

Aux premiers jours du printemps, au moment où les pêchers vont bourgeonner et se couvrir de fleurs, apparaîtra en même temps que la feuille et la fleur un puceron, un insecte de l'ordre des *Hémiptères, l'Aphis persicæ,* dont le corps est brun clair, très luisant en dessus, vert olivâtre en dessous, à tête petite, à yeux saillants, à rostre bec ou suçoir très allongé, dont les ailes sont vert luisant en dessus, gris verdâtre en dessous.

Tant que ne sont écloses ni feuilles ni fleurs, on n'aperçoit nulle part trace de cette redoutable petite bête ; cependant elle existe, elle est à l'état latent sur l'arbre nourricier où elle hiverne, conservant sa vigueur malgré

Digitized by Google

les froids les plus rigoureux ; où est-elle ? dans les interstices des troncs, dans les crevasses des arbres, ou dans les fissures des murs ; c'est dans ces réduits qui nous semblent des riens et qui pour elle sont des abris assurés, qu'elle prend ses quartiers d'hiver, passant à l'état de torpeur la saison des frimas ; et vienne ensuite le printemps, à ses premières embellies elle sortira de sa retraite pour se lancer dans l'espace et fondre, s'abattre sur l'objet de ses désirs, l'arbre qui doit lui donner, en même temps que la vie, les moyens de renouveler l'espèce à la conservation de laquelle le créateur veille avec un soin tout particulier : voilà pour l'adulte, c'est-à-dire pour l'insecte arrivé à l'état parfait, tel que nous le voyons au dehors, mais il a un autre mode d'exister, l'état embryonnaire, l'état d'œuf, et c'est surtout en cet état qu'il passe l'hiver ; cet œuf ou germe fécondé a été pondu par la mère aux premiers jours d'octobre.

En examinant de près les pêchers, il est possible, avec un peu d'attention et en portant ses regards aux bifurcations rugueuses des gros arbres et de leurs troncs, d'apercevoir des petites plaques rougeâtres particulières : ce sont ces plaques rougeâtres qui constituent les amas des œufs ; il suffit de passer le doigt dessus, en appuyant un peu, pour les écraser et les faire ainsi disparaître, en emportant avec soi un liquide onctueux contenant le blastoderme ovaire ; de plus, les feuilles recroquevillées de la saison passée qui adhèrent encore à l'extrémité des branches recèlent aussi des groupes d'œufs qu'il faut faire disparaître.

Les œufs, qu'ils soient sur les branches, sur les troncs ou dans les feuilles desséchées, éclosent au premier

Digitized by Google

printemps et, fait à remarquer, de chacun d'eux naîtra à cette première éclosion une femelle qui n'aura nul besoin de se rapprocher du mâle pour pondre à son tour des œufs féconds quand elle sera arrivée à l'apogée de son accroissement, ce qui lui demandera une quinzaine de jours seulement, et, fait plus particulier encore, cinq générations successives se reproduiront par les femelles, de la même manière, c'est-à-dire sans le secours du mâle ; par quel effet a lieu cette suite de générations parthénogénésiques ? La biologie des insectes est encore plongée dans un chaos où tout semble mystère ; quelques coins du voile qui l'obscurcit ont bien été soulevés, mais combien peu y a-t-il encore de fait.

La fin de la cinquième génération donne un chiffre de plus de deux millions de pucerons pour trente œufs pondus par la première mère génératrice et par les suivantes, mais ce chiffre est au-dessous de la réalité, chaque mère pouvant pondre plus de cinquante œufs à chaque ponte, donnant ainsi naissance à autant de suçoirs implantés sur l'écorce pour aspirer la sève au détriment de l'arbre fruitier.

Cette fécondité prodigieuse explique la cause qui fait qu'en deux ou trois jours, un verger indemne de pucerons peut être subitement envahi, et quand aucune précaution n'aura été prise pour arrêter l'invasion, ces suceurs deviendront si nombreux qu'après avoir ruiné les premiers arbres nourriciers ils se verront contraints de transporter à une autre aire les besoins de leur reproduction.

Voici en quelques mots comment se traduit la genèse de l'espèce qui nous occupe :

Digitized by Google

Au printemps, les femelles éclosent, montent à l'extrémité des bourgeons, se placent les unes contre les autres et aussitôt implantent leur rostre dans l'écorce ; en peu de temps, la multitude de suceurs absorbe au détriment de l'arbre tout entier la sève nécessaire à son développement, l'essence de la vie cesse d'arriver, le végétal subit un arrêt, un ralentissement et, fait curieux au point de vue physiologique, l'estomac du puceron n'absorbe pas les matières sucrées que lui fournit l'aliment qu'il aspire ; il ne se les assimile pas : elles sont évacuées avec les produits de la digestion et recouvrent d'une matière onctueuse les feuilles, les fleurs, les fruits, les écorces et cela si bien qu'en l'espace de deux à trois jours l'aspect extérieur de l'arbre a entièrement changé ; les feuilles au lieu d'être vertes, lisses, duveteuses et douces au toucher collent aux doigts, elles ont perdu leur brillant, elles sont atteintes de la maladie du *miellat*, enduites ainsi que les branches d'un sirop de sucre éjaculé par les pucerons ; elles cessent de respirer, leurs fonctions vitales sont ralenties et le dépérissement de l'arbre est d'autant plus rapide que les piqûres sont plus nombreuses ; ces piqûres continuent à couler, même après le départ des pucerons, l'arbre est altéré jusqu'à la couche de l'aubier, c'est-à-dire de l'essence même la plus nécessaire au développement qui se fait dès lors mal.

Durant son existence, l'espèce se reproduit, avons-nous dit, par générations successives, le nombre augmentant sans discontinuité et d'une façon telle que leurs colonies, se trouvant serrées et la sève si peu active, sont obligées d'émigrer pour voler à la recherche de nouveaux et meilleurs aliments. Une fois l'été arrivé, il

Digitized by Google

y a surproduction, les femelles ne pondent plus d'œufs, ce sont des pucerons bien formés qui sortent à reculons de l'abdomen de la mère et qui se plongent aussitôt à leur tour dans leur œuvre de destruction : l'automne seul met un terme à cette fantastique fécondité ; c'est alors seulement que les femelles, fécondées à la suite d'un rapprochement avec un mâle, pondent les œufs qui passeront l'hiver, qui seront la souche de nouvelles générations, nouvelle et redoutable progéniture, espoir de la conservation d'une espèce infime, faible, mais si forte par sa reproduction : telle est la biologie résumée de l'aphidien du pêcher.

En dehors de l'affaiblissement de l'arbre nourricier par le fait de la piqûre du puceron, il est une autre maladie qui se greffe sur la première et qui est intimement liée à elle : nous voulons parler du *miellat* évacué par notre petite bête et qui a pour propriété d'attirer les fourmis du voisinage, lesquelles viennent en lécher les sucs nutritifs ; à leur tour, les myrmiques secrètent avec leurs évacuations un liquide fortement acide *(acide formique)* caustique qui brûle les feuilles, les déforme et provoque des boursouflures en forme cloque qui les affaiblit au point de les faire tomber, c'est ce qu'on appelle la maladie des feuilles cloquées ou *la cloque.*

On peut jusqu'à un certain point parer aux inconvénients provoqués par l'effet de ces deux maladies par les procédés suivants :

1. *Pour les œufs.* — Faire l'ablation des brindilles mortes sur lesquelles sont restées des feuilles cloquées de l'année précédente, examiner avec soin toutes les branches sèches, les couper puis les brûler ; par ce

Digitized by Google

moyen on détruit une partie des œufs ; en ce qui concerne les grosses branches et les troncs des arbres à écorce rugueuse, gercée ou fendillée, badigeonner ces parties avec une solution formée de vingt litres d'eau, un kilogramme de savon noir, deux kilogrammes de pétrole : pour la confection de cette mixture on fait d'abord dissoudre le savon dans l'eau, puis le pétrole répandu dans un grand récipient, on l'agite fortement avec un balai à genêt pendant qu'un aide verse lentement l'eau de savon sur le pétrole de manière à bien mélanger le tout et à obtenir un liquide blanc de lait ; la mixture ainsi préparée devra être de suite employée et de préférence le soir, l'évaporation se faisant plus lentement dans la nuit et l'effet sur les œufs se produisant ainsi pendant plus longtemps.

2. *Pour les pucerons.* — Ceux-ci n'apparaissent que si on a laissé éclore les œufs ; si on a négligé cet important travail, des centaines, des milliers de ces infiniment petits éclosent, prennent aussitôt pour direction l'extrémité des bourgeons ; sans perdre de temps, le jardinier intelligent, intéressé à sa récolte, traitera ses pêchers d'après la méthode suivante : injecter de jus du tabac que vend la Régie, au moyen d'un pulvérisateur à fort jet de manière que le liquide atteigne l'arbre entier ; si l'opération est bien faite, c'est la mort de tous les pucerons, mais quelque bien qu'elle soit faite, l'opération devra être renouvelée une huitaine de jours après, pour achever de débarrasser l'arbre des parasites qui n'ont pas été atteints au premier traitement ou qui entre temps ont éclos ; en empêchant ainsi les pucerons de vivre on évite du même coup les funestes effets de la *cloque*.

Digitized by Google

Si on arrivait, au moyen des deux traitements effectués, à débarrasser l'arbre des insectes qui l'infestaient, il n'en restera pas moins encore souffrant ; il convient de lui rendre la vigueur qu'il a perdue, faire rejaillir en lui la sève dont il a été privé. A cet effet, il est nécessaire de bêcher le pourtour du sol correspondant à l'étendue de son branchage, puis lui donner une fumure facilement assimilable ; le fumier d'étable ne réunit pas les conditions voulues en pareil cas, il lui faut de cinq à dix litres, selon l'envergure, de sulfate d'ammoniaque dissous dans du nitrate de soude : eau 100 parties, sulfate d'ammoniaque 3 kilogrammes, nitrate de soude 5 kilogrammes ; les racines absorbent facilement ces sels et redonnent au végétal son ancienne vigueur.

Voilà pour les traitements à faire suivant les cas ; il en est un de plus radical : en général, les arbres vieux et souffreteux, peu fructifères, doivent être sacrifiés sans pitié, il faut les porter directement au foyer sans les faire passer par le bûcher ; ce sont eux qui attirent les pucerons qui trouvent sur eux un refuge assuré sous leurs écorces crevassées ; qui, après, profitent de la faiblesse de ces arbres, n'ayant pas à redouter sur eux un afflux de sève pour se reproduire par leurs innombrables légions et de là gagner les arbres voisins, bien sains, pleins de sève, qu'ils affaiblissent à force d'extravaser l'essence de leur vie si on ne prend à leur égard les mesures préventives que nous avons indiquées.

L'*Aphis persicœ* a pour parasite une cécidomie, la *Cecidomyia aphidimyza* qui, en suçant les parties liquides du puceron, détermine ainsi sa mort.

Digitized by Google

ACTION DE LA GELÉE SUR L'EXISTENCE DES INSECTES

Le premier printemps a pour effet de provoquer la sortie de leurs abris des espèces du genre *Carabus ;* dans nos environs, les *rutilans* et *melancholicus* en plaine comme en coteaux, le *nemoralis,* le *convexus,* le *cancellatus,* le *catenulatus,* quittent leurs loges hivernales aux premières belles journées, les *punctato auratus* et *purpurascens* se décident mais un peu plus tard à apparaître, parce que ce sont deux espèces montagnardes, spéciales aux lieux élevés, où les effets du soleil printanier ont encore peu d'action sur les forces vitales des insectes.

Dans la nuit du 3 au 4 mars 1902 eut lieu une forte gelée ; le matin, sous les pierres en bordure du chemin de fer de *Mirailles* à *Coubezet,* à l'ouest de *Ria,* à 1200 mètres d'altitude, nombreux sont les Carabes qui se sont réfugiés sous ces pierres : tous sont complètement gelés, leurs membres étendus, raides et cassants ; on les dirait privés de vie : il n'en est rien ; placés sur le creux de la main ou dans des boîtes maintenues dans la poche, ils remuent un instant d'après, pattes d'abord, antennes ensuite, ne tardent pas à se remettre sur leur séant et se disposent à marcher ; avec eux, je remarque d'autres coléoptères d'espèces différentes se trouvant dans le même cas : tous se comportent de la même manière.

Ce fait particulier tend à prouver, pour les coléoptères

Digitized by Google

au moins, que le froid n'a pas d'action sur la vitalité des insectes, même sur ceux qui ont quitté leur abri hivernal et qu'un froid subit surprend dans leurs pérégrinations ; dès qu'ils commencent à sentir les premiers effets de la gelée, ils se mettent vite sous le premier couvert venu, dessous d'une pierre, d'une motte, d'un tronc d'arbre, leurs membres se raidissent, tout mouvement cesse, les antennes se contractent et leur système respiratoire se ralentit ; avec le beau revient la circulation normale ; il n'en est pas de même pour certains autres insectes, les chenilles en particulier, qui, dans les mêmes conditions, surpris par le froid, y laissent la vie, parce qu'ayant épuisé leurs réserves durant leur hibernation, ils ont ainsi perdu la force de résistance voulue pour pareil cas ; et, cependant, ces mêmes insectes, ces mêmes chenilles si elles n'avaient pas quitté leur abri auraient conservé une immunité complète à l'égard même et contre les plus grands froids ; leur corps en ce cas gèle, devient cassant comme du verre, ainsi que j'ai pu le constater en février à *Konigsberg,* pendant ma captivité, durant le rude hiver de 1870-1871, à l'égard de la grosse chenille du *Cossus ligniperda* et d'une plus petite du genre *Agrotis,* lesquelles sous l'influence de la température intérieure, revenaient à la vie après un séjour de trois à quatre heures dans ma chambre ; mais ces chenilles étaient dans leurs loges hivernales d'où elles avaient été extraites et où elles auraient passé sans broncher la durée de la saison froide ; pour les insectes en général, pour ceux qui n'ont pas encore quitté leur réduit, le froid n'exerce sur eux aucun effet, parce qu'ils se trouvent placés dans de bonnes conditions d'hibernation, c'est-

Digitized by Google

à-dire bien à couvert dans une loge bien préparée et façonnée en vue d'offrir une forte résistance à la rigueur des frimas.

Les exemples qui précèdent sont de nature à établir qu'au point de vue de l'agriculture il ne faut pas compter sur l'action du froid pour la destruction des insectes.

IXODES HEXAGONUS, Leach.

(Acarien de la famille des Ixodides)

Le 15 décembre 1901, dans mon écurie, se prend, dans une souricière amorcée pour gros rats, un beau mâle de belette ; je remarque de suite une grosse excroissance jaunâtre au-dessus de l'épaule gauche de mon prisonnier ; j'examine de plus près à travers les barreaux de fil de fer du piège : je reconnais que la tuméfaction est un vulgaire *pou de bois,* j'asphyxie mon petit carnassier, ma première préoccupation est de m'emparer aussitôt du *ricin;* j'ai beau prendre la belette d'une main, l'*Ixodes* de l'autre, tirer, faire effort, rien ne vient, je ne parviens pas à détacher l'acarien.

Je voulais cependant observer mon parasite : à cet effet, j'envoyai à l'aimable *M. Combes,* conservateur du Museum de Perpignan, mon petit carnassier en le priant de détacher l'*Ixodes* et de me le retourner; mais entre le moment de l'asphyxie et celui de l'envoi, la bête avait été mise sur ma table de travail, y était restée toute la nuit et, durant ce temps, elle s'était sans doute débarrassée de sa progéniture en germe, laquelle dans sa

Digitized by Google

migration était en partie venue s'implanter sur mon corps; et ce qui le prouve, c'est que, quelques jours après, un premier *Ixodes* se fixait sur mon échine, près de l'épine dorsale, en un point que je ne pouvais voir, que je pouvais à peine toucher avec ma main; une certaine gêne se produisait sur la partie contaminée, gêne qui se traduisait par une forte démangeaison. La bête grossissait sans cesse, mais je ne me doutais de rien encore, je ne savais pas avec qui j'avais affaire; je croyais à une excroissance, à un appendicite externe, je ne voyais rien, je ne pouvais rien voir, j'étais dans un état de perplexité peu rare, lorsque me vint en mémoire la belette avec son ricin. Cette lueur de mémoire rétrospective qui avait tant tardé à jaillir en moi, m'incita aussitôt à palper, à toucher le corps parasite lequel était alors gros et rond, et le soir du 1er février 1902, d'un violent effort, j'arrache la bête avec ses crochets qui étaient profondément enfoncés dans ma peau, traversant le derme et l'épiderme. Je soupire enfin, je me sentais soulagé, mais je n'étais pas encore au bout de mes peines; trois à quatre jours après des irritations cutanées se produisent sur mes épaules, je sens des corps qui passent vite, je passe les mains dessus, je ne trouve rien, je ne fais rien tomber; mais un soir, sur mon bras gauche, qu'elle parcourt d'une allure très décidée, je vois une petite araignée brune qui a pour particularité de me produire une répugnance voisine du dégoût et qui s'enfuit sans me laisser le temps de la prendre; j'aurais peut-être eu en elle la clef de la bête avec laquelle j'avais affaire. Trois autres ricins se fixent sur ma peau, produits probablement de la femelle que j'avais arrachée. Ces trois nouveaux para-

Digitized by Google

sites s'installent, un sous mon têton gauche : celui-là je l'aperçois, il a la forme d'une petite groseille rose ; un autre au milieu de l'échine, sur l'épine dorsale ; le troisième sur mon épaule droite. Tous les trois croissent, augmentent de volume me causant une gêne insupportable ; je traite celui que je vois avec de la benzine, du chloroforme, du formalin afin de l'asphyxier et de lui faire ainsi lâcher prise, rien n'y fait rien ; j'essaie de la thérébentine afin de l'arracher de sa place, j'enlève ma peau mais non lui qui reste cramponné se gorgeant à mes dépens, pendant que les deux autres continuent à sucer.

Quel parti prendre en présence d'aussi incommodes hôtes? Le plus sage serait de laisser faire. Il faut asphyxier me disent les uns, arracher selon les autres, j'essaie les deux systèmes sans résultat aucun ; à partir de ce moment, j'emploie la vaseline, je couvre ainsi deux fois par jour de pommade le corps de mes gênants parasites ; au bout de quelques jours celui de l'échine commence à diminuer de volume, il se ratatine, laissant exsuder de fins granules, puis vient le tour de celui de l'épaule qui à son tour diminue, mais celui qui est ancré sous le têton gauche conserve son volume ainsi que sa couleur rose tout en évacuant de fines granulations.

Les auteurs ne donnent pas de renseignements bien précis sur la reproduction des *Ixodes ;* ce sont des acariens ovovivipares dont les produits à démarche très vive durant leur jeune âge se faufilent partout où viennent séjourner leurs victimes, mammifères, oiseaux, homme accidentellement, sur le corps desquelles ils cheminent jusqu'au moment où ils ont pris position sur un

Digitized by Google

endroit qui leur offre un abri sûr, dessous des oreilles, dessus des épaules, épine dorsale pour les bêtes, échine, épaules et sein pour l'homme; là, garantis de tout accident et de tout coup d'ongle, ils sont bien, ils implantent, sans avoir rien à appréhender, leurs crochets terminaux ainsi que leur suçoir dans la peau qu'ils ne quittent que bien plus tard et lorsqu'ils sont complètement repus.

Des observations qui précèdent il résulte que les *acariens* du groupe des *Ixodes* quoique inféodés à certains quadrupèdes peuvent accidentellement passer sur le corps de l'homme, s'y fixer et y déposer le fruit de leur progéniture : le premier ricin arraché de notre corps déposa des jeunes acariens agiles dont nous avons pu recueillir un exemplaire.

L'espèce qui nous donne l'occasion de nous occuper d'elle aujourd'hui est l'*Ixodes hexagonus* Leach, que je décris succinctement d'après la femelle repue qui s'était implantée au-dessus de l'épaule de la belette et c'est à elle qu'est due la naissance des sujets qui avaient envahi mon propre corps.

Longueur 8 millimètres ; largeur 5 millimètres.

Corps allongé, ovalaire, jaunâtre, glabre, à téguments coriaces, finement ridé, strié, comprimé aux deux régions dorsale et ventrale, arrondi vers les deux extrémités.

Tête petite, granuleuse, transverse, cornée, rougeâtre, bien distincte du corps, lisière frontale prolongée de chaque côté par deux appendices allongés, en forme de palette et à milieu fovéolé, deux fossettes rugueuses au bord postérieur de l'occiput lequel est relevé en une légère carêne; entre les deux palpes est un style géminé,

Digitized by Google

dentelé, dont les dents en forme de scie, sont dirigées en arrière, sorte de suçoir que l'acarien enfonce dans la peau de sa victime ; ocelles constitués par deux à trois granules sis à la base des appendices latéraux.

Segments thoraciques et *abdominaux* indistincts, sans traces apparentes de suture ; le tronc ovalaire, comprimé en dessus, est échancré sur ses côtés et porte au milieu de la région une double incision ondulée entre laquelle est un léger trait incisé ; en arrière de la tête et sur une largeur égale est une plaque clypéiforme, cornée, rougeâtre, bi-impressionnée, lisse et luisante, fortement ponctuée ; comprimé également en dessous, le tronc porte une double incision lancéolée en arrière et au milieu de laquelle est une impression à bord relevé où se trouve le cloaque dont la fente longitudinale est rebordée d'une petite plaque arrondie à fond rougeâtre et corné.

Pattes rougeâtres, latérales, cornées, très allongées, tranchant bien par leur teinte avec la couleur du fond, de six articles, hanches courtes, subcylindriques, trochanters coudés, obconiques, cuisses et jambes granuleuses, subcomprimées, tarses de deux grands articles, le terminal prolongé par une ventouse et un long crochet arqué que l'acarien enfonce dans la peau : ces pattes courtement ciliées et au nombre de quatre paires font l'office d'un harpon impossible à extraire une fois enfoncé, à moins d'extirper le derme et l'épiderme.

Stigmates, une seule paire sur le flanc médian latéral, orbiculaires, flaves, à péritrème lunaire rougeâtre corné et pointillé : c'est l'appareil respiratoire unique de l'*Ixodes.*

Digitized by Google

Chez les jeunes sujets la couleur du corps est brunâtre, la plaque prothoracique est indistincte, son emplacement est marqué par une incision, les stigmates sont peu apparents et les pattes sont au nombre de trois paires seulement.

Le séjour de prédilection des *Ixodes* est la lisière des bois; c'est là que les chiens, les bêtes puantes les récoltent au passage ou au repos ; du corps de ces animaux ils peuvent passer sur celui de l'homme, les chasseurs surtout y sont exposés.

Dans l'exposé des renseignements qui précèdent, nous n'avons pas voulu faire la biologie de l'*Ixodes hexaganus ;* nous mentionnons un fait dont nous avons été le témoin, l'hôte passif.

Digitized by Google

RAYONNEMENTS VISIBLES ET INVISIBLES

Par **M. Pierre REYNÈS**, licencié ès-sciences mathématiques
Membre résidant.

SOMMAIRE

I. La lumière est le résultat d'un mouvement vibratoire se propageant au sein d'un fluide très subtil qui traverse toutes les substances et remplit l'Univers entier : on l'appelle l'Ether.

II. Théorie des ondulations aqueuses donnant l'image mécanique de la propagation des mouvements vibratoires dans un milieu élastique.

III. Etude des vibrations lumineuses : 1° Calcul du nombre de vibrations par seconde correspondant aux divers rayonnements visibles ; 2° Les vibrations lumineuses sont transversales ; 3° Les vibrations lumineuses ainsi que les vibrations hertziennes sont électriques.

IV. Etude particulière des rayonnements invisibles qui se propagent au sein de l'éther : rayonnements calorifiques, chimiques, etc., rayonnements X de Rœntgen et leurs diverses applications, rayonnements électriques ou hertziens et la télégraphie sans fil. Rayonnements phosphorescents de M. Gustave Le Bon.

V. Notions générales sur les rayonnements invisibles qui se produisent avec émission de matière infinitésimale : rayonnements cathodiques et rayonnements radio-actifs de Becquerel.

La théorie des rayonnements visibles et invisibles que nous allons présenter à nos lecteurs nécessite tout d'abord la connaissance d'un facteur principal qu'on appelle l'Ether.

Digitized by Google

Imaginez un fluide assez subtil pour pénétrer à l'intérieur de toutes les substances qu'il imbibe comme l'eau imbibe une éponge, remplissant les espaces interplanétaires et l'univers entier, incompressible et d'une élasticité parfaite, ce qui le rend éminemment propre à la propagation des mouvements vibratoires, et vous aurez une idée de l'Ether.

Ce fluide universel ne tombe pas sous nos sens dont les erreurs et les imperfections nous sont bien connues, mais son existence n'en est pas moins certaine.

Nous démontrerons, en effet, dans le cours de cet entretien, qu'il est le véhicule et le facteur indispensable de tous les rayonnements visibles et invisibles qui se produisent sans émission de matière, tels que lumière, chaleur, magnétisme, électricité, etc., et nous verrons qu'en dernière analyse tous ces rayonnements sont le résultat de perturbations ou vibrations électriques qui se produisent dans ce fluide et se propagent indépendamment les unes des autres, avec la même vitesse, dans toutes les directions de l'espace.

Nous commencerons par l'étude des rayonnements visibles et nous terminerons par celle des rayonnements invisibles parmi lesquels nous citerons tout particulièrement les radiations de Rœntgen ou rayons X, et les radiations électriques de Hertz ou rayons hertziens, qui ont donné naissance à la télégraphie sans fil.

Comme complément à cette théorie nous donnerons quelques notions du rayonnement cathodique et du rayonnement radio-actif, récemment découvert par Becquerel, qui se produisent avec émission de matière.

Digitized by Google

I

Deux systèmes se sont disputé tout d'abord pendant près de deux siècles l'explication des phénomènes lumineux : le premier et le plus ancien est le système de l'émission, le deuxième est celui des ondulations.

Nous allons définir complètement chacun de ces deux systèmes :

Le système de l'émission fut imaginé par Newton. Il admettait que les corps lumineux lançaient dans toutes les directions de l'espace et suivant une ligne droite des particules ou projectiles lumineux impondérables et de différentes couleurs qui produisaient en frappant la rétine les diverses sensations lumineuses. La réunion de toutes ces particules donnaient la sensation de la lumière blanche.

Elles avaient la propriété de traverser les corps transparents, de se réfléchir en touchant la surface des corps et de se réfracter au contact des milieux différents ; dans ce cas chaque couleur se réfractait d'une manière distincte et l'on pouvait ainsi, à l'aide du prisme, séparer les rayons de chaque couleur et les obtenir très distinctement dans l'étalement du spectre solaire.

Le système des ondulations ne suppose au contraire aucune émission de matière ou projectiles lumineux de différentes couleurs ; il admet simplement l'existence d'un milieu, l'éther, capable de vibrer d'une façon plus ou moins rapide suivant l'état de la source lumineuse.

Digitized by Google

Ce mouvement vibratoire se propage ensuite de proche en proche jusqu'aux molécules en contact avec la rétine, en provoquant les diverses sensations lumineuses, chaque couleur différente étant définie par un nombre de vibrations moléculaires différent, de même que les divers sons, en acoustique, sont le résultat manifeste des vibrations plus ou moins rapides des molécules d'air qui sont en contact avec la membrane du tympan.

De ces deux systèmes nous commencerons par écarter le premier en démontrant qu'il est en complète contradiction avec les résultats de l'expérience.

Nous allons voir en effet que non seulement son principe fondamental est faux en établissant que la lumière ne se propage pas en ligne droite, mais que de plus il n'est pas possible que la lumière soit composée, comme l'admettait Newton, de particules ou projectiles lumineux impondérables.

Newton, qui avait imaginé ce système afin de pouvoir expliquer les phénomènes lumineux connus à son époque, considérait d'abord comme un principe fondamental la propagation rectiligne de la lumière qu'il ne pouvait concilier avec celui des ondulations.

Il nous dit en effet dans son ouvrage sur l'optique ;

La lumière marche toujours droit devant elle et ne connaît aucun détour, elle n'envahit jamais les ombres portées par les corps opaques et le projectile lumineux suit inflexiblement son trajet ; il n'en est pas de même dans le mouvement vibratoire ; les ondes formées dans l'air, par exemple, s'infléchissent d'une manière évidente puisque l'interposition d'une montagne ne nous empêche pas d'entendre le son d'une cloche ou la détonation d'un canon

Digitized by Google

placé de l'autre côté ; de même les ondes formées sur une nappe d'eau tranquille glissent le long des corps solides qu'elles rencontrent, et, après les avoir dépassées, s'infléchissent, se dilatent et se diffusent à la surface de l'eau.

Alors, si la lumière est véritablement le résultat des ondulations d'un fluide, pourquoi agirait-elle autrement et ne jouirait-elle pas des mêmes privilèges ?

Ce raisonnement constituait la véritable forteresse du système de l'émission et il fut pendant longtemps inattaquable, bien que n'étant pas conforme aux résultats de l'expérience, comme nous allons le voir dans la suite.

Les premières constatations contradictoires à ce principe fondamental ont été faites par le P. Grimaldi, qui fit paraître un ouvrage en 1665 dans lequel il mentionne les résultats qu'il a obtenus mais sans donner aucune explication.

Ainsi, lorsque la source lumineuse correspond approximativement à un point lumineux, on voit que le contraste de l'ombre et de la lumière n'est pas tranché, l'ombre réelle est plus large que l'ombre géométrique et son contour est bordé de franges colorées.

De même si on interpose un écran à bords très minces entre un corps lumineux et une surface de projection, on voit que les contours de l'ombre sur cette surface ne sont pas tranchés : l'ombre se trouve jusqu'à une certaine distance éclairée d'une lueur très sensible qui va en diminuant vers l'intérieur, tandis qu'à l'extérieur on remarque des alternatives d'ombre et de lumière appelées franges, qui sont de moins en moins distinctes à

Digitized by Google

mesure que l'on s'éloigne de la ligne d'ombre géométrique.

Il en résulte que les bords de l'écran ont dévié la lumière, et cette déviation s'appelle diffraction.

Newton a connu ces faits et il a tenté vainement de les expliquer par la propagation rectiligne de la lumière.

La théorie des ondulations rendait très bien compte au contraire de tous ces phénomènes, seulement elle était alors dans l'impossibilité d'expliquer pourquoi, dans la généralité des cas, la lumière se propage en ligne droite.

L'explication de ce phénomène ne date que du commencement du siècle dernier ; elle résulte de l'application judicieuse du principe d'Huyghens et de considérations purement mathématiques qu'il est inutile d'aborder dans ce court entretien.

Il suffit de savoir que si la lumière paraît généralement se propager en ligne droite, cela tient uniquement à ce que la ligne droite est la résultante des ondes efficaces qui sont transmises de tous les points de l'onde envahissante.

Nous allons montrer maintenant que la lumière ne peut pas être le résultat de l'émission dans l'espace de projectiles lumineux, et que cette théorie est en complète contradiction avec le phénomène des interférences que nous expliquerons plus loin.

Nous donnerons, pour le moment, la définition de ce phénomène qui est intimement lié avec le phénomène de diffraction que nous venons de citer.

On appelle interférence l'action très remarquable qui s'exerce entre deux rayons lumineux de même espèce

Digitized by Google

qui se rencontrent suivant un angle quelconque : Tantôt ces deux rayons lumineux se superposent et s'ajoutent, pour ainsi dire, en donnant une lumière double, tantôt ils se neutralisent et se retranchent en donnant l'obscurité complète.

Les premières expériences de ce genre furent faites en même temps par Fresnel en France et par Young en Angleterre, et on peut les reproduire très facilement dans le plus simple cabinet de physique.

Elles nous conduisent directement à cette conséquence écrasante pour les disciples de Newton, à savoir que si deux rayons lumineux se rencontrent dans certaines conditions parfaitement définies, la lumière de ces deux rayons s'éteint complètement, c'est-à-dire que de la lumière ajoutée à de la lumière est capable de produire l'obscurité.

Ce résultat est manifestement contradictoire à celui que l'on devrait attendre avec la théorie des particules de Newton, car une particule lumineuse ajoutée à une autre particule lumineuse doit toujours nous donner une double clarté.

L'hypothèse de l'émission était donc inadmissible et la théorie ondulatoire de l'éther vibrant resta seule sur le champ de bataille : sa victoire fut proclamée solennellement dans un congrès spécial tenu à Paris au commencement du siècle dernier.

La théorie des vibrations permettait, en effet, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, d'expliquer parfaitement et dans les moindres détails tous les phénomènes de diffraction et d'interférence que nous venons d'examiner.

Digitized by Google

Nous verrons ensuite que les progrès de la science électro-magnétique ont permis de spécifier le genre de ces vibrations.

Grâce au génie de Maxwel et aux expériences célèbres de Hertz, on sait aujourd'hui que ces vibrations sont le résultat de courants alternatifs très rapides dont la vitesse de propagation est égale à la vitesse de la lumière.

II

Pour bien comprendre le système des ondulations et se faire une idée exacte du mécanisme de la propagation lumineuse dans un milieu élastique, nous allons analyser un phénomène bien simple : la chute d'une pierre dans une nappe d'eau tranquille.

Cette expérience va nous donner une image approchée du mouvement vibratoire moléculaire et des circonstances particulières qui l'accompagnent.

Au moment où la pierre tombe et frappe l'eau, il se forme d'abord une dépression au point de chute, ce qui détermine autour de ce point un soulèvement de la masse liquide en forme de bourrelet circulaire.

Ce bourrelet glisse en quelque sorte à la surface de l'eau en s'élargissant de plus en plus et perdant en épaisseur ce qu'il gagne en étendue.

Pendant que ce déplacement a lieu, l'eau, par suite de son élasticité, s'est relevée au point de la chute (appelé centre de vibration ou d'ébranlement) et au lieu d'une

Digitized by Google

dépression il s'est formé une éminence liquide qui est approximativement de même dimension que la dépression initiale.

Le rapport des dimensions de l'éminence liquide formée au centre d'ébranlement et du bourrelet qui le précède dépend uniquement de l'élasticité du milieu que l'on considère, et on peut supposer que ces deux quantités sont égales lorsque ce milieu est parfaitement élastique ; nous le supposerons également pour l'eau qui nous sert de modèle et dont l'élasticité est assez médiocre.

Alors, ce soulèvement au centre d'ébranlement, se produisant aux dépens du liquide qui l'entoure, détermine la formation d'un petit vallon circulaire de mêmes dimensions que le bourrelet précédent et qui se propage de la même manière par ondes concentriques.

Il se produit donc successivement une onde renflée et une onde déprimée égale ; l'ensemble constitue une onde complète, et on désigne sous le nom de longueur d'onde la dimension de l'onde complète mesurée suivant l'un quelconque des rayons de propagation ; alors chacune des ondes précédentes correspond à une demi longueur d'onde.

L'onde complète est donc formée de deux parties symétriques et sur son passage on voit successivement les molécules du liquide se soulever perpendiculairement à la surface de l'eau et s'abaisser ensuite de la même quantité, exécutant une oscillation identique à celle qui se produit au centre d'ébranlement.

Il est facile de se rendre compte que ces oscillations s'exécutent sans transport de matière liquide ; il suffit pour cela de laisser flotter sur l'eau des corps légers

Digitized by Google

quelconques tels que morceaux de papier ou bouchons de liège, qui indiquent très visiblement que le mouvement oscillatoire vertical des molécules n'occasionne aucun déplacement de liquide, puisque leur distance au centre d'ébranlement reste toujours invariable.

D'une manière générale l'expérience ne se termine pas ainsi et si le choc a été suffisamment intense au point de chute, l'eau accomplit une série d'oscillations isochrones comme celles d'un pendule, et qui vont petit à petit en s'affaiblissant.

A chaque oscillation complète correspond une onde complète et toutes les oscillations donnent ainsi naissance à des ondes qui se succèdent sans interruption et que l'on voit courir les unes à la suite des autres en déterminant sur leur passage un mouvement oscillatoire isochrone de la molécule liquide.

Elles se propagent à la surface de l'eau avec une vitesse constante qui est la vitesse de propagation dans l'eau. (A chaque milieu différent correspond une vitesse de propagation différente qui le caractérise).

Si nous examinons avec attention deux ondes successives et particulièrement deux saillies successives, nous remarquons qu'elles sont toujours équidistantes ; cela résulte évidemment de ce que la distance de deux ondes consécutives quelconques est égale à l'espace que le mouvement a parcouru pendant la durée constante d'une oscillation complète du centre d'ébranlement.

Si nous tenons compte alors de la symétrie de toutes les ondes formées, nous pourrons en conclure que toutes les molécules qui sont en mouvement sur un même rayon et qui ne sont séparées que par une longueur

Digitized by Google

d'onde subissent aux mêmes instants des oscillations de même sens, tandis que toutes celles qui sont séparées par une demi longueur d'onde subissent au même instant des oscillations de sens contraire ; pendant que les unes par exemple sont soulevées, les autres sont abaissées et réciproquement.

On en déduit immédiatement que deux molécules liquides situées sur un même rayon et séparées par un nombre entier de longueurs d'ondes sont animées aux mêmes instants de mouvements vibratoires de même sens ; au contraire deux molécules séparées par un nombre impair de demi longueurs d'onde sont animées aux mêmes instants de mouvements vibratoires de sens inverse.

Cette remarque est très importante, car elle va nous permettre bientôt d'expliquer le phénomène des interférences.

Supposons qu'en un autre point de la surface liquide nous jetions une seconde pierre au même instant et dans les mêmes conditions que la précédente. Il se produira tout d'abord un phénomène identique, c'est-à-dire qu'il se formera une série d'ondes envahissantes glissant avec une vitesse constante à la surface de l'eau et déterminant sur leur passage un mouvement oscillatoire isochrone des molécules liquides.

Ce mouvement sera de même sens pour toutes les molécules situées sur un même rayon et séparées d'un nombre entier de longueurs d'ondes ; il sera de sens inverse pour toutes celles qui seront séparées par un nombre impair de demi longueurs d'onde.

Rien ne sera modifié jusqu'au moment où les ondes

Digitized by Google

provenant des deux centres d'ébranlement se rencontreront ; mais à partir de ce moment il se présente un phénomène tout nouveau.

En certains points il se produit une élévation et un abaissement double de la molécule, ce qui montre que les effets correspondant aux deux sources d'ébranlement se sont complètement superposés ; en d'autres points, au contraire, les molécules liquides restent en repos, au milieu de l'agitation qui les entoure, ce qui montre que les effets correspondant aux deux centres d'ébranlement se sont détruits mutuellement ; enfin en tous les autres points il se produit des oscillations intermédiaires et l'ensemble de ces mouvements constitue le phénomène des interférences.

Nous allons nous rendre compte de tous les détails de ce phénomène en supposant que le milieu soit d'une élasticité parfaite et que le mouvement soit continu au centre d'ébranlement.

Alors toutes les oscillations seront identiques et il en sera de même de toutes les ondes envahissantes formées aux mêmes instants par les deux sources.

Il en résulte que les molécules placées aux mêmes distances des deux centres d'ébranlement possèderont un mouvement vibratoire identique et ces deux mouvements doivent alors s'ajouter pour déterminer une oscillation double de la molécule.

Nous savons de plus que les mouvements vibratoires des molécules séparées par un nombre entier de longueurs d'onde sont toujours de même sens ; par suite, toutes les molécules dont les distances aux deux centres sont telles que leur différence représente un nombre entier de

Digitized by Google

longueurs d'onde, subissent également aux mêmes instants deux mouvements vibratoires de même sens qui s'ajoutent complètement.

Au contraire, toutes les molécules, placées à des distances de deux centres telles que leur différence représente un nombre impair de demi longueurs d'onde, subissent aux mêmes instants deux mouvements vibratoires de sens inverse et ces deux mouvements se retranchent.

Dans le premier cas, on dit que la différence de marche représente un nombre entier de longueurs d'ondes, et dans le second cas on dit que la différence de marche représente un nombre impair de demi longueurs d'onde.

Lorsque le soleil éclairera obliquement la surface de l'eau on obtiendra alors une image approchée de l'expérience de Fresnel dont nous allons parler, car on voit se former dans la partie centrale les raies brillantes et obscures qui caractérisent cette expérience et qui correspondent à chacun des cas qui précèdent : ce sont les franges de Fresnel. Les franges brillantes correspondent bien aux points les plus élevés pour lesquels la différence de marche est un nombre entier de longueurs d'onde, car les molécules subissent en ces points des oscillations de même sens ; les molécules en repos sont au contraire situées en des points pour lesquels la différence de marche est un nombre impair de demi longueurs d'onde, car les molécules en ces points subissent des oscillations inverses.

Avec ces notions élémentaires, nous pouvons donner

Digitized by Google

maintenant une explication très nette des phénomènes d'interférences lumineuses.

Nous prendrons comme exemple l'expérience de deux miroirs de Fresnel dont l'explication raisonnée peut servir à celle de tous les phénomènes lumineux analogues obtenus soit dans la coloration des lames minces et des anneaux de Newton, soit dans les cas de diffraction, de réseaux, etc., etc.

Fresnel, afin de constituer deux sources lumineuses parfaitement identiques, ne prenait qu'un seul point lumineux et recevait les rayons émanant de cette source sur deux miroirs plans faiblement inclinés l'un sur l'autre.

La lumière dont il se servait était monochromatique et les faisceaux réfléchis venaient tomber sur un écran placé à l'intérieur d'une chambre noire.

La faible inclinaison des miroirs était nécessaire afin que les rayons lumineux provenant des deux sources virtuelles puissent se rencontrer dans la chambre obscure et tomber simultanément sur le tableau en se superposant.

On voit alors se produire un phénomène absolument remarquable : toute la région commune à ces deux faisceaux est sillonnée de bandes verticales alternativement brillantes et obscures symétriquement disposées par rapport à la ligne centrale ; elles constituent les franges de Fresnel.

L'explication de ces franges se déduit immédiatement des considérations précédentes.

Si l'on supprime en effet un des miroirs et que l'on

Digitized by Google

examine l'éclairement uniforme de l'écran produit par un seul faisceau lumineux, on peut facilement constater qu'il est exactement la moitié de celui que l'on obtient dans la frange centrale de Fresnel.

On peut constater également en se servant des deux miroirs que tous les points appartenant aux franges brillantes correspondent à des différences de marche qui sont des multiples entiers d'une même unité (on sait que la différence de marche est la différence des distances qui séparent les points considérés des deux sources lumineuses virtuelles), tandis que pour les points situés sur les franges obscures les différences de marche sont des multiples entiers et impairs de la moitié de cette unité.

En désignant alors cette unité par longueur d'onde lumineuse, on voit qu'il y a analogie complète entre ce phénomène et celui des interférences liquides que nous venons d'examiner en supposant ce milieu parfaitement élastique.

Nous savons, en effet, que dans un milieu parfaitement élastique, tous les points de rencontre des deux systèmes d'onde qui sont à égale distance des deux sources subissent des mouvements vibratoires identiques et qui se superposent. Pour tous ces points la différence de marche est nulle et ils constituent la frange centrale pour laquelle l'éclairement est manifestement doublé.

De part et d'autre de cette frange, les ondes se croisent avec des différences de marche croissante ; lorsque cette différence est un nombre entier de longueurs d'onde les mouvements vibratoires s'ajoutent également et il en résulte les franges brillantes ; lorsqu'au contraire cette

Digitized by Google

différence est un nombre impair de demi longueurs d'onde, les mouvements vibratoires se détruisent et il en résulte les franges obscures.

Dans ce dernier cas il y a donc destruction complète de la lumière, ce qui démontre le paradoxe que nous avions énoncé dans le chapitre précédent, à savoir que de la lumière ajoutée à de la lumière peut produire l'obscurité.

Par analogie, la lumière devait être par conséquent considérée comme le résultat de vibrations moléculaires d'un fluide subtil et d'une élasticité parfaite, qui remplirait les espaces interplanétaires et l'Univers entier.

Ce fluide subtil est certainement différent de l'air et des milieux que nous connaissons, car la lumière en se propageant dans le vide et à travers tout l'espace nous montre manifestement qu'elle n'a besoin d'aucun de ces milieux pour se propager.

Il fallait donc admettre, comme conclusion nécessaire, l'existence de l'éther et la sensation lumineuse était en quelque sorte (par analogie avec la sensation de l'ouïe) le son de l'Ether universel.

Les diverses couleurs ne diffèrent alors entre elles que par le nombre des vibrations qui les caractérisent et qui constituent une gamme optique absolument analogue à la gamme acoustique.

M. Lippmann est parvenu récemment à les matérialiser en quelque sorte dans la photographie des couleurs ; les vibrations lumineuses se moulent en effet dans la couche sensible de M. Lippmann comme les vibrations sonores se moulent dans la couche de cire phonogra-

Digitized by Google

phique, et ce résultat constitue une des vérifications les plus éclatantes de la théorie de l'éther. Nous allons maintenant nous occuper de la détermination du nombre de ces vibrations et de leur espèce.

III

Puisque les radiations lumineuses que nous venons d'examiner peuvent ainsi être assimilées aux diverses notes d'une gamme naturelle on peut les classer suivant le nombre des vibrations de l'éther qui leur correspond, comme on classe les divers sons dans la gamme acoustique; il convient donc de déterminer ce nombre de vibrations.

On le déduit aisément pour chaque couleur de la longueur d'onde correspondante et de la vitesse constante de la propagation. Il est facile en effet de démontrer que le produit de la longueur d'onde par le nombre de vibrations doit nous donner la vitesse de propagation de la lumière, car cette vitesse de propagation représente le chemin rectiligne parcouru dans l'intervalle d'une seconde par l'onde frontale, chemin dont la longueur peut être représentée par autant de longueurs d'ondes égales qu'il s'est formé de vibrations pendant le même intervalle de temps au centre d'ébranlement; cela résulte de la théorie des ondulations qui précèdent. Donc en divisant le nombre qui exprime la vitesse de la lumière par les longueurs d'ondes correspondantes à chaque

Digitized by Google

couleur nous aurons les nombres des vibrations cherchées.

Ce calcul nécessite par conséquent la connaissance des longueurs d'onde et de la vitesse de propagation.

Les longueurs d'onde se déterminent expérimentalement et se déduisent très simplement des distances qui séparent les franges successives dans les divers phénomènes d'interférences.

La vitesse de la lumière peut être obtenue de plusieurs manières distinctes qui conduisent toutes séparément aux mêmes résultats. La première détermination de cette vitesse a été obtenue par une méthode astronomique : c'est la méthode de Rœmer qui est basée sur l'interprétation judicieuse d'un phénomène astronomique connu se rapportant aux immersions successives, à des intervalles de temps égaux, du premier satellite de Jupiter dans l'ombre projetée par cette planète.

La seconde détermination a été obtenue par M. Fizeau qui a mesuré directement, à la surface du globe, la vitesse de la lumière en cherchant le temps qu'il fallait à un rayon lumineux pour franchir la double distance (aller et retour) qui sépare Suresnes de Montmartre.

Les nombres obtenus dans chacune de ces expériences s'écartaient peu de 300.000 kilomètres à la seconde et les déterminations nouvelles de plusieurs autres physiciens, parmi lesquels nous citerons M. Cornu, ont fait adopter ce chiffre pour représenter la vitesse de la lumière.

Nous pouvons alors calculer pour les diverses radiations lumineuses le nombre des vibrations de l'éther dans l'intervalle d'une seconde, et l'on obtient ainsi pour le spectre visible :

Digitized by Google

Violet :	709	quatrillions,	indigo :	668	quatrillions.
Indigo-bleu :	654	—	bleu :	631	—
Vert :	586	—	jaune :	544	—
Rouge :	484	—			

On voit par ce tableau que la couleur monte du rouge au violet comme le son monte de l'ut au sol et on peut aisément se rendre compte que la gamme complète des couleurs ne comprend qu'une quinte.

On procède de la même manière pour calculer les nombres de vibrations de l'éther qui correspondent aux rayonnements invisibles dont nous parlerons dans la suite, et l'on est arrivé ainsi à constituer une gamme qui comprend actuellement plus de trente octaves.

Nous allons maintenant démontrer que ces vibrations de l'éther se produisent comme les vibrations aqueuses, normalement au rayon de propagation : cela résulte de ce que le rayon lumineux une fois orienté par réflexion ou par réfraction (on dit alors qu'il est polarisé) est capable de s'éteindre complètement lorsqu'on lui fait traverser l'axe d'un cristal de spath ou nicol convenablement placé, phénomène qui ne pourrait se produire si les vibrations de l'éther pouvaient admettre une composante longitudinale dirigée suivant cet axe.

On en conclut que dans le rayon naturel, les vibrations sont transversales et s'effectuent à la fois dans toutes les directions perpendiculaires au rayon lumineux.

La théorie du rayonnement lumineux que nous venons d'exposer est une théorie en quelque sorte matérialiste qui permet d'expliquer et de classer le plus simplement

Digitized by Google

possible, par le mécanisme seul des vibrations de l'éther, l'ensemble des phénomènes lumineux connus jusqu'à ce jour ; mais en réalité les choses ne se passent pas aussi simplement et nous allons voir avec Maxwel qu'il se produit réellement au sein de ce fluide des déformations électriques.

Maxwel est un célèbre physicien et mathématicien anglais qui, comme Leverrier pour la planète Neptune, découvrit par le calcul, avant même l'existence du rayonnement hertzien, toutes les propriétés des ondes électriques. Ces propriétés étaient identiques à celles de la lumière, c'est-à-dire qu'elles étaient capables de réflexions, réfractions, diffraction, polarisation et interférences ; et il fut amené ainsi à assimiler l'onde lumineuse à une suite de courants alternatifs se propageant dans l'espace avec la même vitesse que la lumière.

Cette onde ne diffère en effet de l'onde électrique que par la rapidité avec laquelle s'effectuent les déformations électriques de l'éther que Hertz a mis en évidence dans ses expériences de rayonnement électrique, expériences qui ont confirmé dans leurs moindres détails les prévisions de Maxwel.

Malheureusement, dans cette théorie, l'image du phénomène est insaisissable, car notre esprit a de la peine à concevoir les déformations plus ou moins rapides d'un agent électrique ; toutefois elle correspond d'une manière si complète à la réalité des phénomènes qu'elle est adoptée actuellement par tous les physiciens.

Pour nos lecteurs qui désireraient approfondir particulièrement la théorie de Maxwel et des oscillations

Digitized by Google

hertziennes, nous leur recommanderons tout spécialement le remarquable petit traité que M. H. Poincaré a fait paraître récemment dans la collection *Scientia*.

Ce petit volume de 80 pages met en évidence, suivant une logique simple et irréfutable, la complète analogie de la lumière et des rayons de force électrique.

Tous les rayonnements que nous considérons ne sont ainsi que des modifications du rayonnement électrique qui admet pour véhicule l'éther universel.

IV

Tout ce que nous venons de dire sur le rayonnement visible peut s'appliquer intégralement à tout rayonnement invisible capable, comme la lumière, de produire les phénomènes de diffraction et d'interférences.

Ces rayonnements admettent donc comme véhicule l'éther et on vérifie de même qu'ils se propagent avec la vitesse de la lumière.

Les premiers rayonnements invisibles que l'on a étudiés appartiennent au spectre solaire : ce sont les rayons infra-rouges et les rayons ultra-violets ; ils encadrent en quelque sorte le spectre lumineux. D'une part, les infra-rouges sont calorifiques et cette propriété est mise en évidence à l'aide d'un thermoscope ; les ultra-violets sont d'autre part chimiques et produisent la fluorescence.

Ces radiations calorifiques et chimiques sont absolu-

Digitized by Google

ment identiques aux radiations lumineuses ; elles n'en diffèrent, comme les ondes électriques, que par larapidité des déformations électriques de l'éther.

L'étude des rayonnements invisibles et leurs applications n'a fait de réels progrès que vers la fin du siècle dernier, à partir de 1898, époque à laquelle la découverte des rayons X de Rœntgen et les belles expériences de Hertz sur le rayonnement électrique imprimèrent à cette branche de la science un essor considérable.

Tout le monde a certainement entendu parler des rayons de Rœntgen ou rayons X, dont la propriété essentielle est de traverser un très grand nombre de corps opaques et de donner ensuite sur une plaque photographique l'image de corps invisibles qui les arrêtent au passage.

Voici comment Rœntgen est arrivé à produire ce rayonnement si remarquable.

Tout le monde connaît les tubes de Geissler, en verre mince et dont les extrémités supportent deux fils en platine ou en aluminium servant d'électrodes que l'on peut mettre en communication avec un courant électrique de haute tension.

On sait que lorsque la communication est établie et que l'air dans le tube est suffisamment raréfié, il se forme des gerbes lumineuses qui, partant du pôle positif, se dirigent vers le pôle négatif en remplissant de lueurs le tube tout entier, tandis que le pôle négatif est entouré d'une enveloppe lumineuse violette.

Si dans ce même tube on raréfie au millionième de millimètre, les phénomènes précédents sont complètement modifiés ; on obtient les phénomènes de Crookes.

Digitized by Google

La gerbe lumineuse disparaît et la lumière violette du pôle négatif s'obscurcit en envahissant le tube sous forme de rayonnement particulier que l'on appelle rayonnement cathodique parce qu'il prend naissance à l'électrode négative ou cathode.

Ce rayonnement produit des effets de fluorescence remarquables et nous verrons qu'on doit l'assimiler à un bombardement de molécules électrisées qui viennent frapper la paroi du verre sans la traverser.

Rœntgen eut alors l'idée d'envelopper un de ces tubes d'un carton noir et il constata que chaque fois qu'il mettait le tube en communication avec une forte bobine de Rhumkorft, il se dégageait de ce tube un rayonnement nouveau capable de traverser l'enveloppe de carton et d'agir sur les corps fluorescents à la manière de la lumière.

C'était le rayonnement X de Rœntgen. Une étude plus complète montra que ces rayons émanaient de la paroi fluorescente du tube qui arrêtait les rayons cathodiques, et qu'on peut les produire en arrêtant ces rayons cathodiques à l'aide d'un écran quelconque.

La puissance de pénétration des rayons X est considérable car ils sont capables non seulement de traverser un volume de mille pages, mais encore de traverser des plaques d'aluminium de plus d'un centimètre d'épaisseur.

Il possède également, comme la lumière, la propriété d'impressionner les plaques photographiques et d'exciter la luminosité des écrans phosphorescents.

On se rappelle que cette découverte eut un très grand retentissement dans le monde entier, car tous les journaux ont reproduit à cette époque de nombreuses images

Digitized by Google

radiographiques obtenues avec ce rayonnement. On peut ajouter que, de nos jours, toutes les branches de la science s'en sont emparées pour les faire servir à leur investigation.

C'est, en effet, à l'aide de l'écran phosphorescent que le chirurgien est arrivé à trouver la place exacte d'un corps étranger qui a pénétré dans l'organisme et que le médecin est arrivé à diagnostiquer certaines maladies particulières telles qu'épanchements pleurétiques et lésions tuberculeuses.

C'est également à l'aide de l'écran phosphorescent que l'on a pu déterminer l'action des rayons X sur l'endosmose, sur la végétation, sur l'altération des tissus, etc.

Leur application à la douane a fait aussi l'objet d'une étude spéciale et l'on est arrivé, à l'aide d'un appareil radioscopique très puissant, à sonder très rapidement le contenu des bagages en évitant ainsi aux voyageurs le désagrément de défaire leurs malles.

Il faudrait tout un volume pour indiquer toutes les applications de ce rayonnement invisible qui n'est pas encore parfaitement connu. On le place généralement très loin, au-delà de l'ultra-violet, et cela résulte des expériences faites par MM. Haga et Wind qui ont pu établir que les longueurs d'ondes correspondantes aux rayons Rœntgen sont au maximum cinq mille fois plus petites que celles des radiations moyennes du spectre lumineux.

Un avenir prochain nous renseignera sans doute sur la place exacte qu'ils doivent occuper dans l'échelle spectrale.

Après le rayonnement X, le rayonnement invisible le

Digitized by Google

plus important est le rayonnement électrique de Hertz. Ce rayonnement qui a donné naissance à la télégraphie sans fil est mieux connu que le précédent, car il a été possible de déterminer expérimentalement, comme pour le rayonnement lumineux, les longueurs d'ondes qui lui correspondent ainsi que le nombre des déformations électriques de l'éther.

Ces déterminations ont permis de le classer dans la partie opposée au violet au-delà de l'infra-rouge.

Voici comment M. Poincaré explique la formation des ondes électriques et leur application à la télégraphie sans fil :

Hertz produit des courants dont l'alternance est très rapide, puisqu'ils changent de sens de 100 millions à un milliard de fois par seconde, de telle façon que leur période est $2/10^8$ à $2/10^9$ par seconde.

Il se sert pour cela d'un appareil appelé *excitateur*, qui se compose simplement de deux conducteurs placés près l'un de l'autre : chacun de ces conducteurs se termine par une petite boule, et entre ces deux boules peut éclater une étincelle quand la différence de potentiel est assez grande. Ces deux conducteurs sont mis en communication avec les deux pôles du secondaire d'une bobine de Ruhmkorff.

Le temps que les courants secondaires de cette bobine mettent à naître et à disparaître est extrêmement court, si on le compare aux durées que nous sommes accoutumés à considérer. Il est très long, au contraire, si on le compare aux durées dont je viens de parler et qui sont de l'ordre d'un cinquante-millionième de seconde.

A ce point de vue, je puis donc dire que la bobine de Ruhmkorff chargera *très lentement* les deux conducteurs.

Quand la différence de potentiel sera assez grande, l'étincelle éclatera et les conducteurs se décharger ont *brusquement*.

Digitized by Google

Mais cette décharge ne sera pas simple, elle se fera par une série d'oscillations.

C'est ainsi qu'un pendule écarté de sa position d'équilibre, n'y revient qu'après avoir oscillé quelque temps. Suivant les dimensions de l'appareil, la période de ces oscillations varie, comme je l'ai dit, de $2/10^8$ à $2/10^9$.

Les effets d'induction, étant dus aux variations du courant primaire, sont d'autant plus intenses que ces variations sont plus rapides. Il est donc naturel que Hertz, avec de pareilles fréquences, ait pu observer ces effets à plusieurs mètres.

Il a démontré qu'ils ne se propagent pas instantanément comme on l'avait longtemps cru, mais avec la vitesse de la lumière : que de plus, lorsqu'ils se répètent périodiquement et avec une alternance rapide, ils reproduisent toutes les propriétés de la lumière. Hertz avait donc fait une véritable synthèse de la lumière ; ainsi se trouvait confirmée l'idée de Maxwel, d'après laquelle la lumière est due à des phénomènes électriques alternatifs de période très courte.

Les différences apparentes ne sont dues qu'à la durée de la période, ou à ce qu'on appelle *la longueur d'onde*, c'est-à-dire le chemin parcouru par la lumière pendant une période. Si cette longueur est de quelques dix-millièmes de millimètres on a les radiations visibles ; si elle est de quelques centimètres ou de quelques mètres on a les radiations hertziennes ; de sorte qu'en passant des ondes les plus courtes aux ondes plus longues, on rencontre successivement les rayons chimiques ultra-violets invisibles, les rayons violets, bleus, verts, jaunes, rouges, les rayons calorifiques invisibles et enfin les rayons hertziens, de sorte qu'il n'y a pas d'autre différence entre ceux-ci et la lumière visible qu'entre la lumière verte et la lumière rouge.

Mais alors si la lumière ordinaire permet d'envoyer au loin des signaux par la télégraphie optique, pourquoi la lumière hertzienne, si je puis m'exprimer ainsi, ne donnerait-elle pas aussi une solution du problème de la télégraphie sans fil.

La télégraphie optique dispose, il est vrai, d'une res-

Digitized by Google

source qui fait défaut à la télégraphie hertzienne : elle concentre la lumière par le moyen de lentilles et de miroirs, transforme les rayons divergents, émanés d'une source, en un faisceau de rayons parallèles et les envoie dans une seule direction. Avec les radiations hertziennes, c'est-à-dire avec des ondes de grande longueur, cela n'est plus possible.

On dit communément que la lumière se propage en ligne droite, mais cela n'est qu'à peu près vrai ; sur les bords d'un faisceau lumineux, les rayons s'écartent plus ou moins de leur trajectoire rectiligne et ce phénomène, qu'on appelle *diffraction*, est d'autant plus accentué que la longueur d'onde est plus grande. Si la lumière visible se propage sensiblement en ligne droite et suit les lois connues de la réflexion et de la réfraction, c'est parce que sa longueur d'onde est plus petite qu'un millième de millimètre, extrêmement petite par conséquent par rapport aux dimensions des obstacles qu'elle rencontre, des lentilles qu'elle traverse, des miroirs qui la réfléchissent.

Pour concentrer les ondes hertziennes, il faudrait donc des lentilles énormément plus grandes que la longueur de ces ondes ; sans cela, le phénomène de diffraction deviendra prépondérant et la réfraction ne se fera plus régulièrement.

Avec des ondes de quelques mètres, il faudrait donner aux lentilles un diamètre de plusieurs kilomètres ; avec des ondes de quelques centimètres, il faudrait encore de très grandes lentilles.

Il y a d'ailleurs une autre raison qui empêche de songer à employer ces ondes courtes.

Righi a bien pu obtenir des ondes très courtes, mais avec de très petits excitateurs de capacité très petite, où l'on ne peut, par conséquent, accumuler que très peu d'énergie. Les effets deviennent alors trop faibles pour pouvoir être utilisés en télégraphie.

Donc pas de concentration possible. On comprendra combien la difficulté est grande si l'on se rend compte de la faiblesse de l'énergie produite dans un excitateur, et c'est ce qu'on pourra faire à l'aide de la comparaison sui-

Digitized by Google

vante : A chaque décharge, une certaine quantité d'énergie est accumulée dans l'excitateur. C'est elle qui produit les oscillations et ces oscillations se produiraient indéfiniment si cette énergie ne se dissipait pas. Mais elle se dissipe de deux manières : d'abord par rayonnement, elle se communique à l'éther ambiant sous forme d'ondes hertziennes ; c'est cette partie de l'énergie qui est utilisable. Ensuite par la résistance des conducteurs qui agit sur les oscillations électriques comme le frottement agirait sur un pendule, de sorte que, les conducteurs s'échauffant, une partie de l'énergie est transformée en chaleur et définitivement perdue. C'est le petit espace où l'étincelle éclate qui est de beaucoup le plus résistant, de sorte que presque toute cette énergie perdue est employée à produire la lumière et la chaleur de l'étincelle.

A première vue, et en nous contentant d'une évaluation grossière, nous pouvons admettre que l'énergie ainsi perdue est le dixième de l'énergie totale. Mais toute cette énergie perdue ne se retrouve pas sous forme de lumière visible : la plus grande partie prend la forme de chaleur obscure. Toutefois comme la température de l'étincelle est énorme, et par conséquent le rendement lumineux très bon, on peut admettre qu'un dixième de l'énergie de l'étincelle est de la lumière visible. A ce compte, l'énergie de la lumière de l'étincelle serait le centième de celle des ondes hertziennes ; toutes choses égales d'ailleurs, elle devrait donc pénétrer dix fois moins loin (je dis dix fois, à cause de la loi du carré des distances).

Si donc la rétine humaine avait la même sensibilité que les appareils qui décèlent les ondes hertziennes à 300 kilomètres, nous devrions voir l'étincelle à trente kilomètres, et cela sans le secours d'aucun système de concentration. Nous sommes loin de compte, et nous devons conclure que la télégraphie sans fil n'aurait jamais pu fonctionner, si l'on n'avait inventé un appareil beaucoup plus sensible que notre rétine, qui cependant est déjà un instrument d'une merveilleuse délicatesse.

Cet appareil d'une exquise sensibilité sans laquelle la

Digitized by Google

télégraphie sans fil serait toujours restée une chimère. a reçu le nom de cohéreur.

Il se compose simplement d'un tube de verre rempli de limaille métallique ; aux deux extrémités de ce tube se trouvent deux électrodes qui sont mises en communication avec les deux pôles d'une pile. Ordinairement le cohéreur est isolant parce que les contacts des grains de limaille entre eux sont mauvais ; et le courant de la pile ne passe pas. Mais si le cohéreur est frappé par une onde hertzienne, il devient conducteur et le courant passe. Il suffit ensuite d'un choc léger pour lui faire perdre sa conductibilité et pour faire cesser le courant.

Ce phénomène a été découvert par Branly en France et par Lodge en Angleterre ; il sert de base à la télégraphie sans fil.

Pour lancer une dépêche et la recevoir en se servant des ondes hertziennes on procède d'une manière à peu près analogue à celle employée dans la télégraphie ordinaire que tout le monde connaît.

A chaque poste se trouvent un appareil transmetteur de la dépêche et un appareil récepteur ; le premier se compose principalement d'une machine capable de produire des courants alternatifs très rapides, et d'une longue tige métallique soutenue par un mât de 10^m à 50^m de hauteur appelée antenne, sur laquelle circulent ces courants ; il se produit alors dans l'éther ambiant une série de vibrations électriques qui se propagent par ondes concentriques comme dans le cas de la chute d'une pierre dans une nappe d'eau tranquille. La vitesse de propagation est égale à celle de la lumière.

L'appareil récepteur se compose également d'une antenne et du cohéreur. Les ondes hertziennes en ren-

Digitized by Google

contrant cette antenne déterminent des courants induits oscillatoires qui se dirigent vers le sol et dans ce trajet elles rencontrent le cohéreur dont nous venons de parler.

Ce cohéreur qui est toujours en communication avec les deux pôles d'une pile laisse alors passer le courant de cette pile, et il suffit d'un simple choc pour intercepter le passage à ce courant qui se rétablit ensuite à l'arrivée de nouvelles ondes électriques, et ainsi de suite. Il est facile ainsi de reproduire tous les signes conventionnels de la télégraphie ordinaire.

M. H. Poincaré complète ensuite les notions théoriques que nous venons de relater et qui ont été publiées par l'Annuaire du Bureau des longitudes pour 1902, en indiquant les avantages et les inconvénients de la télégraphie sans fil ainsi que les perfectionnements à réaliser.

La télégraphie sans fil de Hertz est comparable comme nous l'avons dit à la télégraphie optique. Il y a cependant d'assez grandes dissemblances provenant toutes de la différence des longueurs d'onde.

La longueur d'onde étant plus grande, la diffraction devient notable ; d'où la possibilité de contourner les obstacles.

L'obstacle le plus important est celui qui est dû à la rotondité même du globe ; la lumière ordinaire ne peut ni le traverser ni le tourner ; en télégraphie optique on ne pourra donc communiquer à de grandes distances qu'à la condition d'avoir des postes très élevés. Avec des ondes longues, la différence est assez grande pour qu'il soit possible de contourner la conversité terrestre : on peut donc communiquer avec des points qui ne se voient pas. Ainsi a disparu la principale difficulté qui limitait la distance franchissable. Ainsi avec la télégraphie optique on allait à 40 ou 50 kilomètres, en choisissant des postes favorables ; avec la télégraphie sans fil on ira à 300 kilomètres.

Digitized by Google

D'autre part, la lumière visible est arrêtée par le brouillard ; il n'en est pas de même de la lumière hertzienne. Pourquoi ? Si la lumière est arrêtée, ce n'est pas précisément qu'elle soit absorbée, car elle traverserait sans peine la même quantité d'eau à l'état de liquide homogène ; elle est dissipée par les réflexions multiples qu'elle subit à la surface des innombrables vésicules du brouillard. C'est pour la même raison que le verre compact est transparent, tandis que le verre pilé est opaque. Mais pour que ces réflexions se produisent, il faut que les dimensions de ces vésicules soient grandes par rapport à une longueur d'onde. Une observation vulgaire le fera comprendre. On voit souvent sur les bulles de savon, au milieu des places colorées des taches entièrement noires : ce sont les places ou l'épaisseur de la bulle est non pas nulle (elle ne l'est nulle part, puisque la bulle n'est pas crevée), mais notablement plus petite qu'une longueur d'onde. Dans ces conditions, la surface de la bulle ne réfléchit plus de lumière, et c'est pour cela qu'elle parait noire.

Or les dimensions des vésicules sont très grandes par rapport aux longueurs d'ondes lumineuses, très petites au contraire par rapport aux longueurs d'ondes hertziennes. C'est ce qui explique pourquoi elles se comportent si différemment dans les deux cas.

Cette transmission facile de la lumière hertzienne à travers le brouillard est une propriété précieuse et l'on a proposé de s'en servir pour éviter les collisions en mer.

Nous avons vu que l'on doit renoncer à concentrer les ondes hertziennes dans une seule direction comme on le fait en télégraphie optique. Mais cet inconvénient emporte avec lui un avantage. Si les radiations sont concentrées dans une seule direction il faut régler cette direction ; ce réglage est long et délicat, de sorte qu'on ne peut guère communiquer qu'entre des postes fixes. Au contraire, les ondes hertziennes étant envoyées indifféremment dans toutes les directions, permettront de communiquer avec un poste mobile quand même la position n'en serait pas

Digitized by Google

connue. D'où l'importance du nouveau système pour la marine.

Voici maintenant les inconvénients. La télégraphie optique et la télégraphie hertzienne ont sur la télégraphie ordinaire un avantage commun : c'est qu'en temps de guerre l'ennemi ne peut pas interrompre les communications en coupant les fils. Mais avec la télégraphie optique le secret est assuré à moins que l'ennemi ne puisse se placer sur la trajectoire du mince filet lumineux envoyé d'une station à l'autre et qui passe le plus souvent à une grande hauteur. Les ondes hertziennes sont au contraire, envoyées dans toutes les directions ; elles peuvent donc impressionner les cohéreurs ennemis aussi bien que les cohéreurs amis, et pour le secret on ne peut plus se fier qu'à son chiffre. De plus, l'ennemi peut troubler les communications en envoyant des signaux incohérents qui viendront se confondre avec les signaux émis par la station amie. Même en temps de paix, il importerait d'assurer le secret des correspondances, et, d'autre part, on peut prévoir le moment où, les appareils se multipliant, les signaux émis par plusieurs stations voisines se superposeront de façon à engendrer une confusion inextricable. On se souvient qu'Edison avait menacé ses concurrents européens, s'ils voulaient expérimenter en Amérique, de troubler leurs expériences de cette manière.

Tels sont les inconvénients que les inventeurs ont cherché à atténuer. Bien des procédés ont été proposés, mais je ne parlerai que de ceux que l'on a commencé à soumettre à des essais pratiques et qui sont tous fondés sur le principe de *syntonisation*, c'est-à-dire qui cherchent tous à imiter le phénomène acoustique de la résonance. On sait qu'un corps sonore, placé dans le voisinage d'un autre corps vibrant, entrera lui-même en vibration, mais que ces vibrations, très fortes si les sons propres des deux corps sont à l'unisson, seront presque insensibles pour peu que l'on s'écarte de cet unisson.

Si l'on pouvait obtenir les mêmes résultats avec des vibrations électriques, le problème serait résolu. Des

Digitized by Google

signaux de périodes différentes pourraient se superposer sans dommage, chaque récepteur démêlerait celui pour lequel il serait accordé.

D'ailleurs, nous n'aurions plus à craindre que l'ennemi intercepte nos télégrammes puisqu'il ne sait pas quelle est la période de notre excitateur.

Malheureusement, il y a de grandes difficultés. Sans doute un récepteur vibre mieux s'il est à l'unisson de l'excitateur ; mais si l'on s'écarte de cet unisson, l'amplitude des vibrations au lieu de devenir presque brusquement insensible, comme en acoustique, décroît avec une certaine lenteur ; il y a donc résonance mais résonance imparfaite.....

M. Marconi effectue depuis quelque temps de nombreuses expériences à ce sujet en employant de nouveaux procédés qui suffiront sans doute pour vaincre ces difficultés et éviter la confusion des signaux dont nous venons de parler.

Avec les phénomènes de phosphorescence invisible de M. le Dr Gustave Le Bon nous entrons dans un domaine encore plus merveilleux.

M. G. Le Bon a constaté d'abord que certains corps doués de phosphorescence visible ont la propriété d'émettre pendant une période de deux années environ des radiations invisibles qui se réfractent, se polarisent et impressionnent les plaques photographiques comme la lumière.

Après ces deux années de rayonnement, ces corps conservent en outre une charge résiduelle qui leur permet de devenir lumineux dans l'obscurité sous l'action de radiations obscures émises par une lampe à projection toute spéciale, dans laquelle le verre transparent a été remplacé par un verre couvert de papier noir.

Digitized by Google

M. Gustave Le Bon a été amené à conclure que les propriétés des corps phosphorescents sont dues à des réactions chimiques très mobiles pouvant se faire et se défaire au sein des corps solides, sels ou métaux, sous l'influence de causes très simples, telles par exemple que de faibles variations de température.

V

Pour compléter dans ses grandes lignes l'étude des rayonnements visibles et invisibles, nous indiquerons sommairement les propriétés principales des rayons cathodiques et des rayons radio-actifs de Becquerel.

Nous avons déjà vu dans le chapitre précédent comment se produisent dans le tube de Geissler les rayons cathodiques et nous avons déjà indiqué quelques-unes de leurs propriétés.

Ces rayons se propagent en ligne droite, perpendiculairement à la surface cathodique, provoquent la fluorescence et sont capables de décharger les corps électrisés placés dans leur voisinage.

Ils ont une très faible puissance de pénétration, mais qui est suffisante cependant pour leur permettre de traverser des feuilles très minces de métal ; de sorte qu'en intercalant, par exemple, dans la paroi du tube une feuille très mince d'aluminium on peut les obtenir en liberté.

Une étude plus approfondie de ce rayonnement montre

Digitized by Google

qu'il est déviable par un aimant et que sa vitesse de propagation est variable. On en conclut qu'il ne peut être le résultat d'un phénomène se passant au sein de l'éther et qu'il n'est pas constitué par des radiations au sens propre du mot. On a été ainsi amené à admettre que le rayonnement cathodique est constitué par une émission de molécules électrisées et infiniment petites par rapport à l'atome.

Les phénomènes de radio-activité de la matière se rattachent également au système de l'émission.

C'est Becquerel qui découvrit le premier corps radio-actif, l'Uranium, qui est capable d'émettre de lui-même et presque indéfiniment des radiations invisibles traversant les corps opaques ou transparents à la lumière et agissant photogéniquement.

Ce rayonnement invisible qu'on appelle rayonnement de Becquerel comme le rayonnement X s'appelle rayonnement de Rœntgen, n'est pas seulement le privilège d'un seul corps. On le retrouve dans les corps les plus lourds de la nature, tels que le Thorium et ses composés, le Polium et ses composés, etc., etc., et on peut dire actuellement qu'il constitue une propriété générale de la matière.

M. et Mme Curie ont en effet démontré que tous les corps inertes placés dans le voisinage des corps qui précèdent peuvent acquérir par induction les propriétés radio-actives.

Des expériences faites en même temps en France et en Allemagne, il résulte que l'émission radio-active est formée de deux rayonnements principaux : le premier déviable par l'aimant et analogue au rayonnement catho-

Digitized by Google

dique, le second non dévié et analogue au rayonnement de Rœntgen.

M. Becquerel a démontré que certains corps tels que le Radium, émettent ces deux espèces de rayonnement tandis que d'autres comme l'Uranium n'émettent au contraire que le deuxième rayonnement analogue à celui de Rœntgen.

La découverte récente de ces rayonnements ne permet pas encore de donner une explication raisonnée de tous les phénomènes auxquels ils donnent naissance ; on pense cependant que le rayonnement dévié par un champ magnétique se produit, comme le rayonnement cathodique, avec émission de particules matérielles infiniment petites par rapport à l'atome.

Cette forme ultime de la matière nous est entièrement inconnue ainsi que la constitution réelle de l'Ether, et nous entrons là, encore une fois, dans un monde merveilleux et plein de mystère.

Digitized by Google

LA FIN
DE LA
DOMINATION FRANÇAISE EN ROUSSILLON
AU XVe SIÈCLE

ÉTUDE D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

Par M. Joseph CALMETTE

Je me propose de retracer, dans les pages qui suivent, spécialement d'après les documents inédits, à la suite de quelles négociations le Roussillon, temporairement réuni à la France par Louis XI, fut rétrocédé à l'Espagne par Charles VIII.

Louis XI avait occupé et gouverné une première fois le Roussillon et la Cerdagne de 1463 à 1473 [1]. En dehors du droit de conquête qu'il ne reniait pas [2], il ne pouvait élever aucune prétention légitime, car, si les deux Comtés avaient été assignés en gage à la France par

[1] Je renvoie ici à mon livre, actuellement sous presse, *Louis XI, Jean II et la Révolution catalane*, Toulouse, Privat, 1902, in-8°.

[2] Vaesen, *Du droit d'occupation d'une terre sans seigneur sous Louis XI*, dans *Revue d'histoire diplomatique*, t. I, 1887.

Digitized by Google

l'Aragon, la France ne pouvait s'en saisir, aux termes du traité d'engagement signé le 9 mai 1462 à Bayonne, qu'après la réduction de Barcelone rebelle par les armes françaises. Or, jamais les Français n'avaient remis Barcelone aux mains de Jean II. Louis XI ne retenait donc le Roussillon et la Cerdagne qu'en vertu du droit du plus fort. Aussi, le jour où Jean II s'était vu en mesure de reprendre son bien, n'avait-il pas hésité. Au commencement de 1473, profitant des nombreux embarras de son peu scrupuleux voisin, le monarque aragonais, restauré en Catalogne, mit fin à la première occupation française dans les Comtés. Fort du loyalisme des Perpignanais, le vieux roi se jeta dans Perpignan, y soutint un long siège, et, par une admirable résistance, obligea Louis XI à négocier [1]. Le traité de Perpignan neutralisa les Comtés jusqu'à complet règlement du conflit par voie diplomatique et remit en vigueur les clauses oubliées de Bayonne. Quelques mois plus tard, Louis XI viola sa parole. Il retint prisonniers les ambassadeurs du roi d'Aragon au mépris du droit des gens et fit brusquement envahir le Roussillon par ses troupes. Perpignan, après avoir subi courageusement les horreurs d'un long siège, capitula le 10 mai 1475 [2]. La seconde domination française dans les Comtés fut établie.

Le moment était bien choisi pour faire échec à l'Aragon. En 1473, Jean II avait pu faire un effort vigoureux pour sauver Perpignan. Au contraire, en 1475, il laissa succomber, presque sans la secourir, cette même ville. C'est

[1] *Libellus d'Antoine Pastor*, dans *Revue d'Histoire et d'Archéologie du Roussillon*, t. II, p. 241 et suiv.

[2] Pierre Vidal, *Histoire de la ville de Perpignan*, p. 331.

Digitized by Google

qu'en 1475 le meilleur des forces aragonaises était occupé ailleurs. Le roi de Castille, Henri IV, venait de mourir le 12 décembre 1474. Sa disparition avait été le signal d'une formidable guerre de succession entre la sœur du roi défunt et la fille de ce même prince, Dª Juana, dont les ennemis niaient la légitimité. Or, la sœur d'Henri IV, Isabelle-la-Catholique, était mariée au fils unique de Jean II, Ferdinand. Si Jean II divisait ses forces, c'en était fait de la cause d'Isabelle. Par contre, faire triompher Isabelle, c'était donner la Castille à l'infant d'Aragon, c'était réaliser l'unité de l'Espagne, cette grande pensée du règne. En politique avisé, Jean II sacrifia provisoirement deux Comtés pour sauver une couronne. Le sacrifice n'était point, à ses yeux, définitif. Pour se réserver, il n'eut garde de signer désormais avec son voisin du Nord aucun traité, dont la première clause eût infailliblement consommé, de sa part, une renonciation. Il vécut simplement avec lui sous le régime des trèves, si fréquentes au XVᵉ siècle. Jouant à merveille son rôle, il avait autorisé par acte solennel, les Perpignanais à céder momentanément à la force et à ouvrir leurs portes aux Français ; puis, par privilège spécial, il leur avait conservé leur qualité de sujets aragonais [1]. Tandis que la capitale du Roussillon est occupée par les Français, cette occupation est envisagée à la cour d'Aragon comme un simple accident, un fait qui ne saurait créer le droit. La domination française n'est rien moins que reconnue par celui-là même qu'elle lèse. Quoique aux mains de Louis XI, Perpignan ne cesse,

[1] Perpignan, Arch. mun., *Livre vert mineur*, II, fº 541 (16 mars 1475).

Digitized by Google

aux yeux de Jean II, d'être ville aragonaise. Par cette manière de poser la question, Jean II s'était mis d'accord avec le sentiment national qui animait ses sujets de Catalogne. Le Roussillon, partie intégrante du *Principat,* était inaliénable comme le Principat lui-même : l'un et l'autre étaient inséparables de l'Aragon, aux termes de la charte de réunion du royaume de Majorque. En s'en tenant à cette charte, véritable acte constitutionnel de l'Etat aragonais, Jean II faisait passer dans le domaine de la diplomatie l'article essentiel de l'*irrédentisme* catalan au XVe siècle.

I

Le vieux roi d'Aragon mourut le 19 janvier 1479, en son palais de Barcelone. Il laissait comme héritier unique de toutes ses couronnes, de l'Aragon, de Valence, de la Sicile et de la Sardaigne, son fils Ferdinand, déjà roi de Castille par son mariage avec Isabelle. Renonçant à soutenir la cause irrémédiablement perdue de D^a^ Juana, Louis XI s'était résigné à reconnaître Ferdinand et Isabelle comme héritiers d'Henri IV. Le 9 octobre 1478, il avait renouvelé avec les futurs « rois catholiques » le traité d'alliance séculaire qui unissait la France et la Castille [1]. Ferdinand et Isabelle avaient signifié la conclusion du traité à leurs sujets castillans [2].

C'est donc le lendemain du jour où Ferdinand publiait un traité d'alliance avec la France qu'il héritait d'un nou-

[1] Daumet, *Etude sur l'alliance de la France et de la Castille*, p. 123
[2] Daumet, *ibid.*, p. 123.

Digitized by Google

veau royaume, qu'il succédait à son père, irréductible adversaire de la France. Quelle attitude allait adopter le nouveau roi d'Aragon et de quel œil allait-il envisager la question du Roussillon?

La paix franco-castillane n'avait pas été publiée en Roussillon : le 4 mai, Ferdinand paraît s'en émouvoir [1]; il fait même adresser des représentations à la cour de France à ce sujet [2]. Le nouveau souverain manifestait donc des préoccupations très pacifiques.

Mais, s'il tenait à éviter, au lendemain de l'avènement, toute complication immédiate, on vit bientôt clairement qu'il n'entendait rien sacrifier des espérances de son prédécesseur. L'affaire de la *leuda de Collioure* mit en lumière la façon dont le successeur de Jean II comprenait la question du Roussillon : le fait pour un capitaine de navire français d'avoir payé le droit de la *leuda de Collioure* à Collioure, entre les mains du percepteur français, est considéré par le gouvernement aragonais comme nul et non avenu, un agent français n'ayant pas qualité pour toucher un droit appartenant à la couronne d'Aragon ; un percepteur de la *leuda de Collioure* est donc établi à Barcelone, et tout navire français qui fait escale à Barcelone doit payer, même s'il a un reçu du percepteur de Collioure, le droit de la *leuda de*

[1] Barcelone, Arch. de la Cor. de Aragon, *Cancelleria*, reg. 3605 f° 20 v°. Ferdinand au gouverneur de Catalogne : « E quanto a la paz no ser criada en Rossellon, no podemos pensar sino que no hauran cobrado respuesta del rey de Francia que hauran consultado, car las excusas que dan por no publicar aquella no tienen existencia. »

[2] *Même document :* « Nos avemos escrito a los embaxadores que tenemos en Francia, que son el venerable arcediano de Almazan y don Johan de Gamboa. » Ces ambassadeurs avaient été sans doute dépêchés pour notifier, selon l'usage, l'avènement.

Digitized by Google

Collioure entre les mains de l'agent aragonais [1]. C'est dire que le roi d'Aragon persiste à ne point reconnaître la domination française en Roussillon. Le percepteur de la leuda de Collioure, provisoirement à Barcelone, n'attend qu'une occasion pour rejoindre son poste.

Zurita affirme que, dès le mois de septembre 1479, des négociations furent entamées entre Louis XI et Ferdinand sur la question du Roussillon et de la Cerdagne [2]. Ces négociations nous demeurent inconnues, et il faut arriver jusqu'à la fin du règne de Louis XI pour en apercevoir trace. Encore est-il permis de se demander quelle part il convient de faire, dans les résolutions de Louis XI vieilli, à la diplomatie proprement dite, et quelle part à des soucis d'ordre religieux : le 13 avril, le roi de France charge l'évêque de Lombez, Jean de Billières Lagraulas [3], de remettre les comtés au roi d'Espagne [4]. Mais c'était là un coup de tête. Billières lui-même eut soin de ne pas se presser dans l'accomplissement d'une mission qu'il avait apparemment acceptée à contre-cœur : il était encore en route lorsque la mort de Louis XI survint, le 30 août.

[1] Voir le détail de l'affaire de la *leuda* dans mon article intitulé *L'Avènement de Ferdinand le Catholique et la leuda de Collioure*, dans *Revue d'Hist. et d'Archéol. du Roussillon*, t. I, p. 353 et suiv.

[2] Zurita, IV, 306.

[3] Souvent appelé à tort Jean de Villiers de la Groslaye. La signature fait foi.

[4] Arch. de M. le duc de Lévis-Mirepoix, au château de Léran, Fonds de Boffille, n° 124, original (pièce communiquée par M. F. Pasquier, archiviste de la Haute-Garonne).

Digitized by Google

II

La disparition de Louis XI coupa court aux négociations qui laissaient espérer à Ferdinand la rétrocession immédiate des Comtés. L'un des premiers actes de la Régence fut de donner contre-ordre à l'évêque de Lombez. Anne de Beaujeu lui enjoignit de se rendre, non en Roussillon, mais à Bordeaux. Visiblement, le nouveau gouvernement n'entendait pas faire droit aux revendications de l'Espagne.

Pour intimider la France, Ferdinand prit aussitôt une attitude résolue. Le 9 octobre, il écrit aux Barcelonais une lettre significative. Il déclare tout d'abord qu'il a été toujours préoccupé de recouvrer le Roussillon et la Cerdagne; or, le défunt roi de France n'avait jamais refusé d'entendre raison; bien au contraire, à la fin de sa vie, il avait compris la nécessité de faire pacifiquement la rétrocession. Malheureusement, la mort l'a prévenu avant qu'il ait eu le temps de donner suite à son projet. On dit toutefois qu'il a inscrit son désir dans son testament. Néanmoins la Régence a suspendu l'exécution de son pieux et juste dessein. Dans ces conditions, Ferdinand estime qu'il serait indigne de lui et de ses sujets de tolérer plus longtemps l'usurpation. Il y a lieu de faire un effort pour arracher les Comtés au joug étranger. Son projet est de réunir les Cortes aragonaises afin d'aviser aux moyens de reprendre le territoire perdu, et c'est sur la procédure à suivre qu'il consulte les Catalans[1]. Le 26 dé-

[1] Barcelone, Arch, mun., *Cartas Reales*, 1476-1485.

Digitized by Google

cembre, la cour d'Aragon lance les lettres de convocation fixant à Tarragone le lieu de réunion des Cortes[1]. En même temps, la question du renouvellement de l'alliance franco-castillane, confirmée à chaque changement de règne, ayant été posée par la France, Ferdinand répondit qu'il enverrait ses ambassadeurs, mais fit entendre qu'il ne signerait pas l'acte tant que la restitution promise par Louis XI n'aurait pas été consommée[2].

Anne de Beaujeu se trouva aussitôt dans un grand embarras. Certes, elle ne tenait pas à abandonner une belle province. Mais, d'autre part, elle ne pouvait songer à ajouter à ses multiples embarras les difficultés d'une guerre avec l'Espagne. Il faut évidemment voir une mesure de conciliation dans le mandement que donne le jeune Charles VIII le 26 février 1484. Par ce mandement, il ordonne la mise en liberté des bateaux espagnols capturés dans l'Océan[3]. Signe plus clair encore, le 16 février des *lettres royaux,* faisant droit aux réclamations présentées par le *batlle,* Joan Solanel, rendent aux Perpignanais la libre disposition des finances municipales, que Louis XI n'avait eu aucun scrupule à mettre « en sa main »[4].

L'ambassade que Ferdinand le Catholique avait annoncée à la dame de Beaujeu était composée de deux diplomates : D. Juan de Rivera et D. Juan de Arias. Ils eurent, dès le 12 mars 1484, une entrevue avec les diplomates français désignés par la Régente, notamment avec l'évêque

[1] Barcelone, Arch. m.un., *Cartas Reales*, 1476-1485.
[2] Hernando del Pugar, dans *Crón. de los reyes de Castilla*, III, 395.
[3] Amos Barbot, *Hist. de la Rochelle*, I, 457.
[4] Arch. Nat., K 73, n° 10.

Digitized by Google

de Lombez[1] ; le 17, à Plessis du Parc, ils exposèrent l'objet de leur mission au Conseil du roi[2]. Le Conseil répondit que Charles VIII étant mineur, les dernières volontés de son père ne pouvaient être exécutées valablement ; il serait temps d'en reparler après la majorité. C'était une réponse dilatoire sur la portée de laquelle il était difficile de se méprendre. Les deux ambassadeurs présentèrent, le 20, leur requête au roi lui-même, protestèrent très-haut que, si justice n'était pas rendue, la France allait à l'encontre des traités d'alliance héréditaire, puis firent dresser par notaire procès-verbal de leur requête et de leur protestation[3]. La question était désormais posée avec toute la netteté désirable. Puisque la Régence refusait de rendre le Roussillon et la Cerdagne, Ferdinand et Isabelle refusaient de renouveler le vieux pacte franco-castillan, qu'il était d'usage, depuis longtemps, de confirmer à chaque avènement. Le désaccord était d'autant plus grave qu'en Navarre, à ce moment même, la lutte d'influence qui se poursuivait entre la France et l'Espagne, à l'occasion du mariage de la jeune reine Catherine, prenait une fâcheuse tournure[4]. On pouvait croire imminente une guerre sur les Pyrénées.

[1] J. Masselin, *Journal des Etats généraux*, éd. A. Bernier *(Doc. inéd.)*, p. 649. « Veneris igitur martii duodecima, nobis in aula mane congregatis, dominus episcopus de Lavaur hoc dixit : super a domino de Lombes nuncius ad me missus est, quod rogat excusatus haberi ; est enim jussu regis circa Hispaniæ legationem occupatus, et mandat ut ejus vices hac in parte geram. »

[2] Die XIII. mars mil. IIII^c IIII^xx et trois, au Plessis du Parc. Venue des ambassadeurs du roy de Castille pour demander la restitution des comtez de Roussillon et de Cerdagne (Pélicier, *Essai sur le gouv. de la dame de Beaujeu*, p. 220.

[3] Arch. Nat., K 1482, n° 33.

[4] Boissonnade, *Histoire de la réunion de la Navarre à la Castille*, p. 52.

Digitized by Google

Mais il n'entrait point dans les vues de Ferdinand d'engager, à cette heure, un grand conflit avec son voisin du Nord. La guerre de Grenade suffisait à occuper le meilleur de ses forces militaires. Pour le moment, il lui suffisait de se réserver ; il espérait, en outre, en profitant des embarras de la Régence, obtenir une solution pacifique de la question du Roussillon.

Le refus opposé par l'Espagne à la proposition de la France, tendant au renouvellement de l'alliance de 1478, créait, entre les deux États, une situation fort délicate. Il équivalait, à vrai dire, à une rupture des relations diplomatiques ; il inaugurait donc, comme conséquence, un régime de défiance et de vexations réciproques. C'est pourquoi, nous voyons, par exemple, Charles VIII octroyer, le 16 août 1484, des lettres de marques contre les marchands barcelonais et catalans, en représaille des dommages causés par eux à l'envoyé français à Tunis et des torts faits incessamment aux marchands français [1].

A la fin de l'année 1484, Ferdinand s'avisa de saisir le Saint-Siège de l'affaire du Roussillon. Confiant dans les tendances pacifiques du nouveau pape [2], Innocent VIII, il écrit à son ancien précepteur, le célèbre Joan Margarit, évêque de Gérone et ambassadeur à Rome, pour le charger de sonder le chef de l'Église. Charles VIII n'est-il pas tenu par sa conscience de sauver l'âme de son père en exécutant ses dernières volontés? Au demeurant, toute paix est impossible tant que la France détient

[1] Arch. Nat., P 1362[1], p. 1010.

[2] Ferdinand exprime son optimisme au sujet du nouveau chef de l'Église dans une lettre à Margarit en date du 11 octobre 1484 (Barcelone, Arch. de la Cor. de Arag., *Cancelleria*, reg. 3613, f° 41.)

Digitized by Google

injustement une partie de la monarchie aragonaise. Il appartient donc au chef de l'Eglise, dans l'intérêt supérieur de la Chrétienté, d'inviter le roi de France à s'exécuter. Mais Ferdinand exprimait le désir que l'intervention pontificale, si elle se produisait, eût un caractère spontané aux yeux de Charles VIII ; il ne voulait point paraître avoir fait appel à un médiateur [1]. Du reste, il ne semble pas qu'une suite ait été donnée à la démarche de Margarit. Les éternelles querelles d'Innocent VIII et du roi de Naples ne tardèrent pas à rapprocher le Saint-Siège de la France et l'heure était mal choisie pour inviter la Régence, dont on sollicitait l'appui, à se dépouiller bénévolement d'une province [2].

Répugnant aux aventures, le roi d'Espagne laissait momentanément dormir la question des Comtés et poussait de préférence ses avantages en Navarre. Déçus naguère par le mariage de Catherine et de Jean d'Albret, Ferdinand et Isabelle prenaient une revanche éclatante en pacifiant les factions navarraises par le traité de Pau [3]. En Italie, ils s'efforçaient de fermer la porte aux Angevins, protégés de la France, adversaires éternels des Aragonais de Naples. Ils essayaient même de marier à un infant de Naples, Frédéric, la fille du duc de Bretagne, cette même Anne qui devait un peu plus tard

[1] Barcelone, Arch. de la Cor. de Arag. *Cancelleria*, reg. 3613, f° 61.

[2] Par un bref daté du 30 janvier 1485, Innocent VIII annonce à Ferdinand qu'il a entendu son ambassadeur, D. Francisco de Rojas, et ajoute qu'il envoie à son tour Pierre Louis de Borgia (Vatican, Arch. Secret. de la Santa Sede, armar° XXXIX, *brevi* n° 18, f° 108). Malheureusement le document ne donne aucun détail sur l'une ou sur l'autre mission et il est impossible de dire si Rojas et Borgia avaient à négocier au sujet de la démarche faite par Margarit.

[3] Boissonnade, *op. cit.*, p. 72.

Digitized by Google

épouser Charles VIII. Ils intriguaient partout où ils pouvaient susciter des difficultés à la Régence : ils lient partie avec un maître fourbe, Alain d'Albret, âme des coalitions féodales, contre la fille de Louis XI, et le chef des conjurés s'engage, par le traité de Valence, à imposer au gouvernement royal la rétrocession du Roussillon [1]. Après la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, qui détruisit les espérances des fauteurs de la *guerre folle*, on trouva parmi les morts toute une compagnie espagnole composée de Biscayens et de Navarrais, qui avait combattu sous la bannière du duc d'Orléans [2]. Enfin, Ferdinand et Isabelle nouent des relations de plus en plus étroites avec les puissances jalouses de la France ; ils s'attachent à former avec le roi d'Angleterre et Maximilien, une triple alliance capable d'obliger la dame de Beaujeu à payer un désarmement [3].

La réaction féodale qui avait signalé les débuts de la Régence une fois écrasée, c'est dans la guerre de Bretagne que la maison de France se trouva vulnérable. Ferdinand s'empressa de traiter avec Anne de Bretagne, de concert avec l'Angleterre. Mais les secours qu'il envoyait à la duchesse n'étaient, dans sa pensée, qu'une diversion. Nous en voyons la preuve dans le traité conclu à ce sujet entre l'Espagne et l'Angleterre, le 27 mars 1489 : Ferdinand et Isabelle, en effet, se réservent la faculté de

[1] Zurita, IV, 354 : « Pero en el caso de los condados de Rossellon yo trabajaré, con mis fuerças e poder, como aya effecto e se cumple lo que el rey Luis dispusó al tiempo de su fin, cerca de la restitucion que a sus Altezas se avia de fazer de los dichos condados. »

[2] Zurita, IV, 357.

[3] Rymer, *Fœdera*, V, passim, et Bergenroth, *Calendars*, introd. p. LXI et suiv.

Digitized by Google

rappeler leurs troupes et de revenir à l'alliance française, au cas où leur serait rendus les Comtés de Roussillon et de Cerdagne. C'était dire à quel prix l'Espagne mettait son amitié [1]. L'Espagne essaya mieux encore. A la fin de 1489, un diplomate espagnol, Luis Margarit, envoyé en Bretagne, faillit se saisir de Nantes : il s'agissait d'avoir un gage que l'on pût ensuite échanger sur les Pyrénées [2]. La combinaison échoua par suite de la trahison d'Alain d'Albret, qui, passant brusquement à la France, vendit Nantes à Charles VIII [3].

Innocent VIII avait envoyé un légat, l'évêque de Concordia, assisté du protonotaire Flores, pour rétablir la paix en Bretagne et pour réconcilier les puissances occidentales. L'Espagne mit obstacle aux négociations, et l'intransigeance de Ferdinand et d'Isabelle sur la question des Comtés est, au fond, le secret de cette attitude. Une lettre de Ferdinand et d'Isabelle à leur ambassadeur à Rome, l'évêque de Badajoz, est d'une limpidité parfaite à cet égard : sans doute l'intervention de Sa Sainteté est louable et Leurs Majestés souhaitent vivement que la paix puisse être assurée par son entremise ; mais tout effort sera vain s'il n'a pour premier objet de rétablir la bonne harmonie entre l'Espagne et la France ; or, le désaccord actuel ne peut prendre fin que si l'Espagne recouvre son bien ; l'évêque de Badajoz doit donc faire comprendre au pape qu'il n'obtiendra rien, tant qu'il ne se sera pas interposé pour faire exécuter

[1] Rymer, *Fœdera*, v, 4, 17. Cf. Bergenroth, i, 22.
[2] Zurita, v. 4.
[3] Le 2 janvier 1490 (D. Morice, iii, 688).

Digitized by Google

les dernières volontés du feu roi de France[1]. On le voit, Ferdinand, fidèle à sa politique, en revenait, au moins dans une certaine mesure, à l'idée d'une intervention pontificale, qu'il avait développée, quelques années plus tôt, à l'évêque de Gérone.

Comme il était aisé de le prévoir, la tentative de médiation pontificale échoua. On tenta d'y substituer des négociations directes entre les deux gouvernements. Isabelle envoya à la dame de Beaujeu le Navarrais frère Juan de Mauléon, pour proposer une entrevue des deux princesses entre Fontarabie et Bayonne[2] : la proposition n'aboutit pas.

Ce double échec eut pour résultat une aggravation dans les relations franco-espagnoles. Le 11 septembre 1490, une triple alliance est formée entre Henri VII d'Angleterre, Maximilien et le couple royal d'Espagne « super bello inferendo contra Carolum Franciæ[3]. » Mais la guerre fut menée mollement et des négociations secrètes ne cessèrent de se succéder[4].

III

Cependant la prise de Grenade, survenue le 2 janvier 1492, affranchit les souverains espagnols d'une de leurs plus absorbantes préoccupations. D'autre part, de nouveaux conseils se faisaient jour autour de Charles VIII. Le roi se dégageait peu à peu de la Régence. A partir

[1] Bergenroth, I, 31.
[2] Rawdon-Brown, *Calendars*, I, 191.
[3] Rymer, V, 4, 12 ; Godefroy, *Charles VIII*, p. 605.
[4] Voir Pelicier, *op. cit.*, p. 175 et suiv.

Digitized by Google

de 1492, Madame de Beaujeu n'est plus que l'une des influences de la cour. La majorité du roi n'était-elle point, d'ailleurs, le terme auquel le Conseil avait renvoyé l'examen de la question du Roussillon à la mort de Louis XI? Une nouvelle période s'ouvre donc au moment où nous sommes parvenus. Ferdinand et Isabelle ont constamment déclaré que, pour s'entendre avec eux, il était indispensable de poser nettement et de résoudre la question des Comtés. Or, l'entente avec l'Espagne est nécessaire à la réalisation du grand rêve de Charles VIII, « l'entreprise » d'Italie. La conversation va donc s'engager, entre les deux cours, sur les conditions possibles d'un renouvellement de l'alliance franco-espagnole.

Une certaine obscurité règne sur les négociations secrètes qui, dans les premiers mois de 1492, furent entamées entre la France et l'Espagne. Deux diplomates favoris de la reine Isabelle, frère Juan de Mauléon[1] et frère Boyl, y jouèrent le principal rôle[2]. Un maître d'hôtel de Charles VIII, Jean-François de Cardone, fit ensuite un voyage à Barcelone[3]. Dès le début de juin, le bruit d'une prochaine restitution des Comtés s'est répandue. En effet, le 3 juin, un ancien serviteur de Louis XI, Jaubert, écrit à Charles VIII une supplique ainsi conçue :

« Sire, on dit par desa que voulez rendre le pays de Roussillon au roy de Castille, ce que ne puis croyre, pour ce que, a la fin, vous en pourriez repentir, et seroit peu vostre prouffit et grand dommaige de vostre royaume. Et

[1] Zurita, I, 9 v°.

[2] Fita, dans *Bolet. de la R. Acad. de la Hist.* (Madrid), t. XX, p. 182.

[3] *Ibid.*, p. 184.

Digitized by Google

si vous le voulez rendre, Sire, je vous supplye que vous ayez souvenance de moy et pitié de mon cas, car je ne demoureray point en ce pays ne n'y pourroye demourer. Plaise vous, Sire, ne me vouloir oublyer, pour avoir bien servy au roy vostre feu pére, et a vous, car la maison de France n'a jamais acoustumé faillir a ses serviteurs, et aussi je croy, Sire, que vous ne le ferez ne vouldrez pas que je voyse demandand pour Dieu. Sire, je prie a Dieu qu'il vous doint bonne vie et longue. Escript à Parpignen le iij jour de juing. Vostre très humble et obéissant serviteur et subgect.

Signé : JAUBERT. [1]

Au mois de juin 1492 remontent aussi deux pièces, parfois datées à tort de 1493 ; elles ont été publiées jadis par Godefroy et souvent citées d'après lui [2] sous les titres que voici :

1° Les Consuls de Perpignan à Madame de Bourbon, luy mandant qu'ils veulent demeurer sujets du roy et ne se point rendre au roy d'Espagne [3] ;

2° Le vicomte de Rode à Madame de Bourbon, luy mande que ceux de la ville de Perpignan veulent demeurer sujets du roy et qu'ils ne se rendront au roy d'Espagne que par force.

Ces deux démarches faites auprès de la sœur aînée du

[1] Paris, Bibl. Nationale, *Fonds français*, 15541, f° 182 (original).

[2] Notamment dans le *Corps diplomatique* de Dumont, III, 2, 301.

[3] Godefroy, p. 671. — En ce qui concerne le millésime auquel il convient de rapporter l'un et l'autre document, il y a deux remarques à faire : 1° le libellé prouve qu'au moment de la rédaction le projet de restitution est tout récent, or, en juin 1493, le traité de restitution était déjà signé ; 2° l'allusion faite au voyage de Cardone dans l'une des lettres est en rapport avec la mission à Barcelone de ce personnage mentionné par l'espagnol Boyl dans sa lettre du 4 juin 1492 (Fita, *loc. cit.*, p. 184).

Digitized by Google

roi, qui, la régence finie, n'en exerçait pas moins une haute influence dans l'Etat, sont de nature à donner le change sur le sentiment qui dominait en Roussillon. La plupart des historiens en ont conclu à l'existence d'un mouvement puissant en faveur de la France dans les territoires annexés. Il n'en est rien. Le vicomte de Rodes, Guillaume de Carmaing et de Venes, lieutenant du comte de Montpensier, alors vice-roi du Roussillon, avait, en réalité, des intérêts personnels dans les Comtés et se trouvait de la sorte, fort hostile à une rétrocession. Quant à la démarche des consuls, elle était faite sous sa dictée.

Au moment où le vicomte de Rodes et, sous son inspiration, les consuls de Perpignan s'élevaient contre les desseins de Charles VIII, ce dernier avait déjà donné ses pouvoirs au moins à l'un des diplomates qu'il chargeait de débattre en son nom la question de l'alliance espagnole, l'évêque d'Albi[1]. Les pouvoirs de Ferdinand et d'Isabelle furent donnés seulement le 6 juillet. Les diplomates français qui prirent part aux premières conférences furent l'évêque d'Albi, l'évêque de Lectoure, le comte de Montpensier et le maître d'hôtel Jean-François de Cardone. L'Espagne fut, au même moment, représentée par frère Juan de Mauléon, Juan de Coloma, Juan d'Albion, Antonio de Fonseca[2]. Les conférences furent successivement tenues à Narbonne[3] et à Figueras[4]. C'est dans

[1] Madrid, Acad. de l'Hist., *Col. Salazar*, A 8, f° 81, version non datée, mais dont la date est indiquée dans une lettre de Boyl (Fita, *loc. cit.)*.

[2] Arch. Nationales, K 1638, original, sceau sur lacs de soie jaune.

[3] Perpignan, Bibl. mun., *Registre des statuts de l'Université* (note du recteur Crivaller).

[4] Fita, *Bolet.*, xx, 192.

Digitized by Google

cette dernière ville que, le 23 août, furent rédigés les articles d'un traité[1].

Nous n'avons point conservé le texte des articles arrêtés à Figueras. La teneur paraît avoir fort peu différé de celle du traité définitif. C'est l'impression que donne du moins l'analyse de Zurita : Charles VIII, possesseur légitime du Roussillon et de la Cerdagne, depuis la mort de son père, veut bien restituer ces territoires à l'Espagne, en considération du renouvellement de la paix et de l'alliance, après toutefois que Ferdinand et Isabelle auront prêté serment et fourni les « sûretés » indispensables, pour leur propre personne et de la part des principales cités de leurs Etats ; il sera entendu, en outre, que l'Espagne s'oblige à soumettre, sur requête, la question de possession des Comtés à un arbitrage et à abandonner les territoires rétrocédés en cas de sentence favorable à la France. A titre de sûreté personnelle, Juan de Mauléon avait suggéré, au nom d'Isabelle, que l'Espagne s'engageât à ne marier aucun infant sans l'aveu de la France[2]. Tandis que les négociations se poursuivaient ainsi à Figueras, Ferdinand et Isabelle s'avançaient vers la frontière des Pyrénées-Orientales. On les voit à Borja le 8 août, à Sarragosse le 18[3].

Aussitôt après la signature des préliminaires de

[1] Zurita, v, 10. Ce chroniqueur néglige de donner la date de l'acte. Cette lacune est comblée par une note des *Mémoires de Saint-Jacques* (Bibl. mun. de Perpignan), f° 3. Voici le passage : « A vint e tres de agost del any mil quatre cent norante e dos, fou feta pau entre lo rey de Arago y lo rey de França. » (Cf. P. Vidal, *op. cit.*, p. 340, note 1.)

[2] Comines, *Mém.* VIII, 23, éd. Dupont. II, 571.

[3] Zurita, I, 13 v°.

Digitized by Google

Figueras, les membres de la conférence franco-espagnole se transportèrent de nouveau à Narbonne. Leur nombre avait été augmenté, au moins du côté français, puisque Zurita cite comme négociant à Narbonne Jean de Langlade et Etienne Petit, qui n'avaient pas encore été signalés.

Le problème qui se posait maintenant, celui qui consistait à déterminer quelles « sûretés » auraient à fournir les souverains espagnols, en d'autres termes à quel prix se ferait la rétrocession, était un problème d'un ordre infiniment délicat. La restitution des Comtés était décidée en principe, mais subordonnée à des conditions qu'il s'agissait de préciser. Les commissaires se trouvèrent bientôt en désaccord. Les conférences cessèrent : les évêques d'Albi et de Lectoure, ainsi que l'un des commissaires espagnols, Juan d'Albion, allèrent trouver Charles VIII[1] ; les autres se rendirent à Perpignan, sauf le secrétaire Juan de Coloma qui passa à Céret[2]. Puis, voyant quel était le mauvais vouloir du vicomte de Rodes à leur égard, Juan de Coloma et Juan de Mauléon retournèrent à Figueras[3]. Cependant les semaines s'écoulaient et rien de définitif ne survenait. Perpignan restait aux Français ; on y célébra en octobre des réjouissances officielles à l'occasion de la naissance d'un fils de France[4]. A la cour de Charles VIII, les avis étaient plus partagés que jamais ; le duc et la duchesse de Bourbon étaient fort hostiles à la rétrocession et à

[1] Zurita, I, 13 vo.
[2] *Ibid.*
[3] Zurita, I, 14.
[4] Arch. dép. des Pyr.-Or., G. 238 (Mémoires de Saint-Jean).

Digitized by Google

l'expédition d'Italie, qu'ils entrevoyaient. Un moment, Charles VIII parut incliner du côté de ceux qui lui conseillaient de rompre avec l'Espagne. Tandis qu'il soulevait devant Juan d'Albion toute sorte de difficultés sur l'interprétation des articles rédigés à Figueras [1], il ordonnait à l'évêque de Lombez de rechercher dans le *Trésor des chartes* des documents en vue de ressusciter les droits que la maison de France tenait d'Yolande de Sicile sur l'Aragon et la Catalogne [2].

L'hésitation de Charles VIII fut de courte durée et, vers la fin de 1492, l'idée de l'alliance espagnole l'emportait à nouveau dans son esprit. En effet, le traité rédigé à Figueras fut ratifié le même jour à Tours et à Barcelone. A Tours, la ratification fut accomplie en présence de D. Francisco de la Fuente, évêque d'Avila, de D. Antonio de Fonseca et de D. Juan d'Albion. A Barcelone, l'approbation de Ferdinand et d'Isabelle fut donnée en présence du sire de Clérieux et d'Etienne Petit [3].

Le texte adopté était à peu près le même que celui de Figueras. Il suffit pour s'en convaincre, de comparer, à l'analyse des préliminaires donnée par Zurita, le texte du traité publié par Dumont [4].

L'acte débute par un préambule pompeux où est développé avec prolixité le thème bien connu des bienfaits de la paix ; on y voit célébrée, en outre, en belles phrases,

[1] Fita, *loc. cit.*, xx, 196 (Albion au roi).

[2] B. N. F. fr. 15541, f° 162 (lettre de Billières Lagraulas au roi). Sur les droits dont il s'agit, voir mon article intitulé *Un épisode de l'histoire du Roussillon sous Charles VII*, dans *Revue d'Hist. et d'Archéol. du Rouss.*, t. I, pp. 7-12.

[3] Zurita, v, 18.

[4] *Corps diplomatique*, III, 2, 297 et suiv.

Digitized by Google

la restauration de l'entente des deux couronnes, si précieuse au monde chrétien. Ce préambule banal est suivi de l'énoncé des articles. En voici les dispositions essentielles :

1° L'antique et traditionnelle alliance des deux États est confirmée. Les alliés devront être amis d'amis et ennemis d'ennemis. L'Espagne devra soutenir la France contre l'Angleterre, le roi des Romains, ou tout autre puissance hostile. En échange, la France soutiendra l'Espagne contre quiconque se déclarerait contre elle tant sur mer que sur terre ;

2° Les deux parties devront, le cas échéant, donner à la présente alliance la préférence sur toute autre alliance faite avec une puissance quelconque, le pape excepté.

3° L'héritier des rois catholiques, D. Juan, jurera de respecter l'alliance. Le dauphin jurera à son tour, une fois parvenu à l'âge de douze ans ;

4° L'Espagne s'interdit de faire à l'avenir aucune alliance au préjudice de la France, le pape étant excepté. La France se lie dans les mêmes termes.

5° Bien qu'il soit en possession suffisante et pourvu d'un bon titre, le roi de France, considérant l'amitié qui le lie à l'Espagne, voulant donner satisfaction au désir exprimé par le roi et la reine d'Espagne, s'engage à restituer à Leurs Majestés les Comtés de Roussillon et de Cerdagne, dès qu'elles auront juré bien et dûment d'observer le traité et qu'elles auront donné leurs sûretés, tant en ce qui les concerne qu'en ce qui regarde les bonnes villes de leurs Etats. Toutefois, cette réserve est faite que le roi de France aura toujours la faculté de faire examiner juridiquement la question de légitimité et que,

Digitized by Google

sur requête de la France, l'Espagne devra soumettre ses droits sur le Roussillon à des arbitres neutres dans le délai d'un mois, faute de quoi la France pourra se saisir du territoire contesté ;

6° En cas de sentence arbitrale, rendue en exécution de l'article précédent, la partie condamnée devra fournir, pour l'observance de la ligue, telles sûretés que dicteront les arbitres eux-mêmes ;

7° Avant la rétrocession effective des Comtés, les souverains espagnols et leur fils prêteront, entre les mains d'un représentant du roi de France, le serment d'être fidèles aux articles conclus. Le même serment sera prêté par deux bonnes villes de l'Espagne, à savoir Sarragosse et Barcelone. Les instruments authentiques devront être remis à l'évêque d'Albi ;

8° En même temps, les souverains espagnols prêteront le serment de bien traiter les habitants des territoires rétrocédés, notamment ceux qui ont bien servi la France sous le dernier roi et depuis sa mort ;

9° Ces formalités accomplies, le roi de France sera tenu de faire livrer le Roussillon et la Cerdagne dans les quinze jours aux commissaires de Leurs Majestés. Dans les trois mois, les souverains espagnols devront fournir l'approbation du traité final par deux autres de leurs bonnes villes, et, de son côté, le roi de France remettra un instrument émané de deux bonnes villes de France, Toulouse et Narbonne ;

10° Le roi de France pourra retirer l'artillerie et les munitions qu'il a dans les places et châteaux du Roussillon et de la Cerdagne. Tous les droits échus au jour de la rétrocession lui reviendront et l'arriéré sera

Digitized by Google

scrupuleusement versé au trésorier de France. La France ne devra rien à l'Espagne pour les sommes touchées par elle dans les Comtés ni pour les démolitions de places ou démantèlements de châteaux ordonnés pendant l'occupation. Cependant chacune des parties recouvrerait sa liberté d'action judiciaire en cas du recours à l'arbitrage prévu ci-dessus ;

11° Les biens des sujets de l'une et l'autre couronne seront conservés à leurs possesseurs dans tous les cas. La liberté du commerce et des communications sera sauvegardée ;

12° Les collations de bénéfices, sièges, abbayes, etc., faites à des Français seront considérées comme aussi valables que si elles avaient été faites à des Catalans. En cas de contestations, le Métropolitain de Narbonne aura toute compétence ;

13° En vertu du traité, les souverains espagnols remettront tous les crimes, délits ou attentats qu'ils pourraient reprocher à qui que ce fût et accordent amnistie complète et réciproque pour tous faits survenus au temps de l'occupation.

Telles sont les clauses essentielles du traité. Le serment traditionnel fut prêté sur les Evangiles, le 19 janvier, par Ferdinand, Isabelle et D. Juan, et l'acte définitif fut dressé par Juan de Coloma [1].

[1] Arch. Nat., J. 605, n° 2 (original, avec signatures autographes).

Digitized by Google

IV

Il semblait donc que le règlement définitif de la question qui, depuis si longtemps, séparait les deux grandes puissances pyrénéennes, fût un fait accompli ; il semblait que désormais la rétrocession effective des Comtés ne fût plus qu'une formalité. L'on s'attendait, en effet, à une exécution immédiate du traité de Barcelone. L'ambassadeur napolitain en donnait avis à son maître [1]. Pourtant, plusieurs mois devaient s'écouler encore avant que la bannière d'Aragon flottât sur le château de Perpignan.

L'Espagne s'était hâtée d'accomplir toutes les formalités qu'imposait le traité avant la restitution effective des territoires. C'était à la France de s'exécuter. Elle y était tenue, aux termes mêmes du traité, dans un délai de quinze jours. Les quinze jours s'écoulèrent et les garnisons françaises continuèrent à occuper le pays. A la cour de France, tout un parti travaillait à rompre l'alliance espagnole à peine signée [2]. Charles VIII prêtait l'oreille

[1] Trinchera, *Codice Aragonese*, II, 315 (lettre de Ferrand I à Antonio Alessandro, son ambassadeur en France) : « Havemo visto quanto ne avite scripto de la pratt ca de la restitut one del contato de Rossillione e de li boni termini in liquali se trovava, cioè che fra brevi di devea sequire dicta restitucione, maxime essendo ritornato gia monsignor de Clarius ad monsignor de Albi per lo dicto effecto. »

[2] *Ibid.*, p. 68 (du même au même, 10 mars) : « Novamente havemo havute lettere de Franza, per li quali ne e detto aviso che questa restitucione se va multo imbarazando, e per li signi che se ne vedono, pigliarà altro camino, et havara forse altro exito che quillo se expecta, et par esserese da re de Franza secretamente scripto in contrario. » Evidemment, l'information remonte au mois de février.

Digitized by Google

aux chefs de ce parti. Ceux-ci lui persuadaient que les garanties fournies par l'Espagne étaient insuffisantes. On parlait d'ajouter une clause que l'Espagne pouvait difficilement accepter, imposant à Ferdinand et Isabelle le serment de ne rien faire qui pût gêner la France dans son expédition contre Naples[1]. De nouvelles négociations eurent donc lieu au sujet de cette nouvelle prétention. Les conférences se tenaient maintenant à Claira, dans la maison de noble Juan d'Espava[2]. Les diplomates français étaient l'évêque d'Albi, le maître d'hôtel Jean de Langlade, et le docteur Pierre de Saint-André, juge mage de la sénéchaussée de Carcassonne ; les diplomates espagnols étaient Juan de Coloma et frère Juan de Mauléon. Les pourparlers devenaient de jour en jour plus difficiles. Le bruit se répandit même que les Français allaient abandonner brusquement Claira et rentrer chez eux : le 10 mai, les Espagnols protestèrent par devant notaire que, si ce départ avait lieu, les responsabilités d'une pareille rupture seraient imputables à la France et retomberaient sur elle[3].

On le voit, la situation redevenait très tendue entre les deux cours. Le vicomte de Rodes cherchait à exploiter à son profit l'hésitation de Charles VIII. Il ne souhaitait rien tant qu'un incident de nature à entraîner un conflit. C'est ainsi qu'il augmentait la garnison du Castillet et celle du Château de Perpignan[4]. Mais, par ces

[1] Delaborde, *Expédition de Charles VIII*, cité, p. 262, une lettre du 13 mars, tirée des archives de Milan, Pot. Est Francia, qui atteste le fait.
[2] Arch. Nat., J. 605, n° 9.
[3] *Ibid.*
[4] Zurita, v, 18.

Digitized by Google

mesures provocatrices, il exaspérait les Perpignanais, qui détestaient les Français et désiraient la prompte exécution du traité. Un parti perpignanais alla jusqu'à offrir à Ferdinand de se révolter, s'il faisait avancer des troupes, et un complot fut tramé pour rendre les Comtés à l'Espagne sans plus de retard. L'âme du complot était un Catalan, mossen Sarriera, qui avait des intelligences dans Perpignan. Sarriera lia partie avec le propre neveu de Boffille de Juge, le capitaine Bernaldino, qui commandait une compagnie de gendarmes. Ce Bernaldino était besogneux et mécontent. Son ami personnel, Carriach, gouvernait le château de Perpignan au nom du châtelain, le sire des Barres. Un officier de la compagnie de Bernaldino, Perrot Planella, s'offrit à Coloma avec vingt hommes, pour tenter un coup de main. L'opération était d'autant plus aisée que la population était, en grande majorité, aragonaise de cœur, et que la garnison, dont la solde était en retard, ne demandait qu'à trahir. Coloma était alors à Claira. Il ne repoussa pas la proposition de Planella, mais il déclara qu'il lui ferait signe au cas seulement où la France, manquant à la parole donnée, romprait les négociations. Sur ces entrefaites l'amiral aragonais, Bernard de Villamari, reçut l'ordre de croiser en vue de Collioure, et les compagnies aragonaises se mobilisèrent sur les Pyrénées. Coloma, ayant quitté Claira pour Figueras afin d'attendre les événements, reçut les avances du capitaine de Bellegarde, qui se disait prêt à livrer à l'Espagne la forte position dont il avait la garde. Ce capitaine était breton et éprouvait pour les Français une médiocre sympathie. Toujours disposé à ménager une solution

Digitized by Google

pacifique, Coloma répondit avec prudence : il ne pouvait douter que le roi de France respectât sa parole ; mais s'il la violait, il ne pourrait éviter la guerre. En attendant, Sarriera gagnait à sa combinaison d'importantes adhésions. Plusieurs capitaines se disaient prêts à le suivre : Miquel d'Armendaritz, Agullana, le commandeur de San-Antonio, tous espagnols à la solde de la France. Ils promettaient de se saisir de la personne du gouverneur et du châtelain. Sarriera entrerait en Roussillon, suivi de l'armée espagnole : ce serait le signal du soulèvement [1].

Ainsi, tout était prêt pour qu'en cas de rupture l'Espagne pût mettre aussitôt la main sur le territoire contesté. L'intrigue dont Coloma tenait les fils n'échappa point au gouverneur français. Le capitaine de Bellegarde éprouva alors le besoin de faire du zèle, sans doute pour dissiper les soupçons que son attitude avait pu faire naître : il imagina d'enlever purement et simplement Coloma, le propre secrétaire du roi d'Espagne. Il envoie une troupe de cavaliers qui se dissimule non loin de Figueras. Un écuyer va dire à Coloma que des envoyés de son bon ami breton veulent lui parler en secret ; Coloma le croit, le suit sans défiance et tombe aux mains des émissaires qui l'amènent vers la prison qui lui est destinée. Heureusement pour la victime de ce guet-apens, la population courut prévenir les capitaines espagnols campés aux environs. L'un d'eux, le capitaine Lerz, eut le temps d'atteindre les Français entre La Junquera et Bellegarde et délivra Coloma [2].

[1] Zurita, v, 19.
[2] Zurita, v, 20.

Digitized by Google

L'incident était grave et pouvait être considéré comme un *casus belli*. Il n'eut pourtant pas de conséquences, parce que Charles VIII, revenant à ses précédents scrupules, s'était décidé à s'en tenir au traité de Barcelone. Le 7 juillet, il réitère au duc de Bourbon l'ordre de faire livrer les places des Comtés aux représentants de ses alliés[1]. En même temps il envoyait à Barcelone son Panetier. Ce grand officier arriva le 13 juillet et repartit le 15[2]. Le 18, Ferdinand écrit au comte de Tendilla, son ambassadeur à Rome, pour l'aviser qu'il envoie Villamari au secours du Pape[3]. Le Panetier avait donc fait disparaître toute crainte de guerre entre la France et l'Espagne et le dénouement pacifique du conflit était assuré. C'est cependant le 10 août seulement que Ferdinand et Isabelle confèrent à Juan de Mauléon et à Juan d'Albion leurs pouvoirs pour recevoir en leur nom la ville de Perpignan des mains de l'évêque d'Albi, commissaire du roi de France[4].

L'imminence de la rétrocession excitait de plus en plus les passions dans Perpignan. Le vicomte de Rodes était de plus en plus impopulaire[5]. Le 15 août, il y eut une échauffourée où l'évêque d'Albi lui-même fut quelque

[1] Godefroy, p. 673.

[2] Barcelone, Arch. de la Cor. de Arag., *Diet. de Deput.* « 13. Aquest dia lo Panater, embaxador del serenissimo rey de Ffranza, arriba, tramés per lo dit rey al monastir de San Geronim de la Mata on eren les Majestats de los senyores rey et reyna nostra..... 15. Aquest dia parti lo predit ambaxador del rey de Franza, fahent la via de Ffranza. »

[3] Barcelone, Arch. de la Cor. de Arag. *Cancelleria*, reg. 3610, f° 132, v°.

[4] Arch. Nat., J. 603, n° 3 bis (original scellé).

[5] Son impopularité avait surtout son origine dans l'attitude qu'il avait prise dans l'affaire des élections consulaires de 1492. Sur cet épisode, voir P. Vidal, *Histoire de la Ville de Perpignan*, p. 338-340.

Digitized by Google

peu malmené : on releva plusieurs blessés de part et d'autre [1]. Le gouverneur dut être révoqué et le gouvernement intérimaire fut confié au premier consul, mossen Pina [2]. Le 2 septembre, le Castillet fut livré à Juan d'Albion qui y pénétra avec une troupe espagnole ; le lendemain, la citadelle fut livrée de même [3]. Mossen Citjar et le capitaine Latier allèrent recevoir l'une après l'autre toutes les forteresses des Comtés et 200 soldats y furent distribués aussitôt en garnisons. Coloma lui-même vint de Figueras à Perpignan pour recevoir les clefs des portes. Le 10, la cérémonie solennelle de la remise des Comtés à l'Espagne fut enfin accomplie [4].

V

Ferdinand et Isabelle quittèrent Barcelone le vendredi 6 septembre [5]. Ils étaient accompagnés du député mossen Gralla, d'un auditeur de comptes, Lorens de Villanova, et de l'avocat Albanell, tous trois chargés par le général de Catalogne de régler les délicates questions financières que soulevaient les intérêts du Principat en Roussillon [6]. Les souverains arrivèrent à Perpignan le vendredi, 13. Vers deux heures de l'après-midi, par une pluie battante,

[1] Zurita, I, 22.
[2] *Ibid.*
[3] Zurita, v. 22.
[4] *Ibid.*
[5] Barcelone, Arch. de la Cor. de Arag. *Diet. de la deput.* « Aquest die partiren les Majestats dels senyors rey et reyna, nostres senyors, per anar à la vila de Perpinya qui, per lo illustrissimo rey de Franza al dit senyor rey ere restituyda ensemps ab los Condats de Rossello e de Cerdanya. »
[6] *Ibid.*

Digitized by Google

ils traversèrent la ville, au milieu d'acclamations enthousiastes. Une procession était allé recevoir le groupe royal hors des murs et accompagna Leurs Majestés en grande pompe jusqu'au château [1].

Le 5 septembre furent faites, suivant l'usage, les « criées » de l'alliance [2], et le même jour, dans l'église de la Réal, Ferdinand et Isabelle prêtèrent serment de rester fidèles aux clauses du traité [3]. Le 21, le couple catholique inaugurait son gouvernement dans les Comtés

[1] Perpignan, Bibl. *Mém. de St-Jacques*, f° 3 (texte cité par P. Vidal, *Histoire de la Ville de Perpignan*, p 341, note 1) : « A tretze de setembre del any mill quatre cent norante e tres, intrá lo excellentissim rey don Farrando, rey de Aragó e de Castelle, y la regina, muller sua, en la villa de Perpinya, per pendra poscesió de la dita villa, per los quals fou feta molta honra; y ab gran profeso los reberen, y posaren al Castell major ; y la reyna, com intrá, portave un vel davant la cara. » — *Ibid.*, *Reg. des Statuts de l'Univ.* « Anno millesimo .CCCC. .LXXXX. III° christianissimus rex, Karolus de Valoes, restituit hos comitatus Rossilionis et Ceritanie inclito hac invictissimo Aragonum et Ispanie regi Ferdinando, qui una cum serenissima regina Elisabet, ejus uxore, intrarunt hanc Perpiniani villam vigilia exaltationis Sancte Crucis, .XIII. mensis septembris ; et erat die veneris, post meridiem hora fere secunda, ymbribus copiosis de celo cadentibus. » — Barcelone, Arch. de la Cor. d'Arag., *Diet. de la Deput.*: « Aquest dia entraren les Majestats e gran Alteses de los senyores rey et reyna, nostres senyors, en los castell et vila de Perpenya, que havian cobrats del christianissim rey de Ffrança. » — Cf. Barcelone, Arch. mun., *Cartas Reales* 1486 1500, original de la lettre par laquelle Ferdinand annonce, le jour même, au Sage Conseil, son entrée dans Perpignan.

[2] Arch. Nat. J. 605, n° 4 (procès-verbal original, dressé par devant notaire). — Barcelone, Arch. de la Cor. de Arag., *Diet. de la Deput.* « *Liansa.* Aquest dia fou publicada crida de part de la Majestat del senyor rey, nostre seynor, per tota la ciutat de Barcelona, ab grans trompetes e alegries, denunciant a tot hom generalment la liansa novament feta entre la Altesa sua e la serenissima reyna, consort sua, et lo illustrissimo don Johan, princep, fill primogenit lur, e lo christianissimo rey de Ffranza, e son fill, don Carles, amichs dels amichs e inimichs dels inimichs, pus empero no sia contra lo Pare Sant, denunciant encara que les vassalls dels uns entrants e negociants en los regnes e terres dels altres sien tractats aci com si vassalls lurs eren. »

[3] Arch. Nat., K 1638.

Digitized by Google

en promulgant le décret d'expulsion des juifs [1]. Le 23 fut donnée à Perpignan la ratification définitive du traité, toutes les remises de châteaux et de villes ayant été accomplies [2]. Deux jours plus tard, un mandement ordonne à l'amiral Villamari de délivrer tous les forçats français qui peuvent ramer sur ses galères [3]. Enfin, le 30, Ferdinand enjoint à Juan d'Albion de remettre la clef de la porte de Bages, qu'il a gardée, jusqu'ici, aux consuls de Perpignan [4]. La vie normale reprenait dans le Roussillon et la Cerdagne, rendus à leur ancienne patrie. Le 8 octobre, Ferdinand et Isabelle faisaient une rentrée triomphale à Barcelone, acclamés par les Catalans dont ils avaient réussi à réaliser sans guerre les irréductibles aspirations [5].

La rétrocession du Roussillon eut dans toute l'Espagne et hors de l'Espagne un immense retentissement. De l'autre côté des Pyrénées, la restitution de Perpignan fut considérée comme un succès presque égal à la prise de Grenade. Ferdinand reçut de l'étranger, notamment du pape Alexandre VI, de chaleureuses félicitations [6]. Lui-

[1] Barcelone, Arch. de la Cor. de Arag., *Cancelleria*, reg. 3611, f° 11 v°.

[2] Arch. Nat., J. 605, n° 2 bis (orig. parchemin).

[3] Spont, *La Marine française sous le règne de Charles VIII*, dans *Revue des quest. hist.*, t. LV (1894), p. 454.

[4] Barcelone, Arch. de la Cor. de Arag., *Cancelleria*, reg. 3611, f° 19 v°.

[5] Barcelone, *Diet. cit.* « Aquest dia passat migjorn les Majestats dels excellentissimos rey e reyne nostres, venints de la vila de Perpenya, entraren ab gran triompho e alegria en la ciutat de Barcelone per lo portal nou..... »

[6] Simancas, Arch. gen. *Bulas*, legajo I, n° 33 : « Carissimi in Christo filii Ex litteris Majestatum vestrarum ad oratores suos perscriptis incredibili leticia intelleximus non modo, sicut ipsi optabant, a carissimo in Christo filio nostro Carolo, Francorum rege christianissimo,

Digitized by Google

même dut se réjouir d'autant plus de son œuvre, qu'il avait recouvré un riche territoire sans rien sacrifier ni pour le présent ni pour l'avenir. Il avait reçu sans donner, et les vagues engagements qu'il avait signés à Barcelone portaient en eux-mêmes la réserve dissimulée qui devait, le jour venu, les réduire à néant.

factam restitutionem Perpiniani et comitatuum Rossilionis et Ceritanie, sed etiam inter Majestates vestras et prefatum regem amicitiam et confederationem jampridem a predecessoribus vestrum initam et servari solitam, nunc summo amicitie et fraterne charitatis vinculo redintegratam et confirmatam. Ea res cum summopere cor nostrum letificaverit, quod Dominus, bonorum omnium auctor, in quem actiones et omnia opera vestra refertis, justitie vestre satisfieri voluerit et desyderia vestra dignatus sit adimplere, plurimum etiam ex eo exultavimus et letati sumus quod hujusmodi concordie et amicitie vinculum, quod duo christianissimos et potentissimos reges consociavit magnam rebus christianis accessionem et existimationem attulerit, nosque in summam spem erexit expeditionis quam pro fidei et christiane religionis defensione contra teterrimum et communem hostem, Deo duce et auctore, suscipere proposuimus, non dubitantes pro vestro catholico animo prompta et oportuna presidia Christianis affutura, et Magestates vestras exemplo suo ceteros catolicos principes excitaturas ad bene de christiana religione promerendum. Quibus de causis non modo sublimitatibus vestris ex hujusmodi concordia atque tanta animorum conjunctione, sed tota reipublice christiane congratulamur, cui uberes fructus cum summa laude et commendatione vestra proventuros speramus, omnipotenti Deo gratias agentes, qui populum suum oculis sue clementie respexit. Datum Rome apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris. die .V. octobris .M.CCCC.LXXXX III., pontificatus nostri anno secundo. L. Podocatharus.

Digitized by Google

LE LIVRE DE RAISON

d'une Famille de paysans Roussillonnais

au XVIIe siècle

par M. l'abbé **Ph. TORREILLES**, membre résidant.

Ce titre surprendra plus d'un lecteur. D'ordinaire les familles qui tiennent des livres de raison appartiennent à l'aristocratie ou à la bourgeoisie ; ceux-là seuls ayant intérêt à transmettre à leurs fils les noms et les exemples de leurs ancêtres ou les transformations de leur fortune territoriale, qui possèdent des terres ou se font gloire de leurs aïeux. Le manuscrit que je vais analyser est cependant un vrai livre de raison et les gens dont il traite sont de vrais paysans, des *pagesos* cultivant eux-mêmes leur patrimoine.

Sans doute, dans le modeste village où ils habitent, ils comptent parmi les principaux, et s'ils ont quelque bien au soleil, ils ont encore plus d'avoir moral, intellectuel et social, grâce à leur probité, à leur éducation et à leurs relations. Néanmoins on ne s'expliquerait pas qu'ils aient songé à rechercher leurs ancêtres, à noter leurs alliances, à dénombrer leurs terres, si, parmi eux ne s'était trouvé un prêtre capable de concevoir un pareil dessein et de tenir la plume pour le réaliser.

Digitized by Google

Les lecteurs du *Bulletin* connaissent déjà ce prêtre et un de ses écrits ; je leur ai dit un mot de la famille en présentant l'un et l'autre dans mon article sur *Un prêtre ermite*[1]. C'est de cette famille que je veux les entretenir, à l'aide de curieux et précieux manuscrits rédigés sous forme de livre de raison.

Celui-ci a naturellement une physionomie bien à part. Des livres de raison sont écrits ordinairement dans un but aussi financier que moral ; le nôtre, composé par un prêtre, nous révèlera moins le patrimoine d'une famille que de pieux usages et de chrétiennes traditions. Le titre seul de l'ouvrage suffirait, à défaut d'autres preuves, à l'établir.

Llibra intitulat : *Camins traçats per hont podran los hereters de la casa principal de Ciuro de Camelas caminar sens perill (ajudats de la gracia del Senyor) de tropeçar, per Mossen Honorat Ciuro prevera y beneficiat de la Iglesia de San Pera de la vila de Toir, en dit any, organista de dita Iglesia, lo any 1642.*

Les sous-titres sont plus explicites encore. Les voici :

Capitol unich : *Dels capellans naturals del lloch de Camelas.*

Tractat primer : *Del primer Ciuro que feu habitacio en lo lloch de Camelas ; dehont procehya y de sa descendencia.*

Tractat second : *Del baptisma dels fills de Miquel Ciuro y de sos successors.*

[1] XXIXe *Bulletin*, année 1898, p. 115-164.

Digitized by Google

Tractat tercer : *De com, quant y per qui fonch introduida la molt lloable y sancta costum de cantar psalm* De Profundis *en la casa de Ciuro de Camelas, quiscuna tarda, apres de sopat y ditas gracias, y als dias de festa, apres dinat.*

Tractat quart : *De quant y per qui fonch introduida la festa que fa quiscun any la casa principal de Ciuro de Camelas a la Immaculada Conceptio de Maria Sanctissim als vuit del mes de desembra.*

Tractat quint : *Dels capitols matrimonials dels hereters de la casa principal de Ciuro de Camelas y de llurs fills.*

Tractat sisè : *Dels testaments y ultimas voluntats dels hereters de la casa principal d'en Ciuro, pagés de Camelas.*

On le voit. Des biens, de leur gestion, des recettes comme des charges du patrimoine, l'abbé Ciuro ne s'en occupe. Si nous rencontrons de ci de là, en analysant son manuscrit, quelques renseignements à ce point de vue, ce sera donc comme par hasard, sans qu'il soit possible d'en tirer une conclusion quelconque. Nous nous renfermerons donc dans les limites voulues, déterminées par l'auteur lui-même, et, à sa suite, à l'aide de quelques autres manuscrits laissés par lui, nous allons étudier le milieu où vécurent les Ciuro, leur famille, leurs usages pieux et leurs œuvres.

Digitized by Google

I. — Le milieu

J'ai déjà donné ici même, en 1898, quelques renseignements sur la situation de Camélas au XVIIe siècle. On a pu, à leur lumière, se faire une idée de ce petit village de montagne, composé de trois hameaux, dépendant de la baronnie de Castelnau, sans ressources communales d'aucune sorte, doté d'une si pauvre église que les curés qui en ont la charge soupirent après la fin de leur triennat de résidence.

Tous ces paysans sont de bons chrétiens, vivant péniblement du maigre produit de leurs terres, supportant passivement leur misère, avec cette résignation des villageois attachés au sol qui les a vus naître et où ils comptent dormir leur dernier sommeil, mais aussi avec l'espérance d'une vie meilleure après celle-ci. Le rêve des plus aisés est de faire de leur fils un prêtre ; ce sera leur orgueil et aussi quelque peu leur intérêt sa vie durant ; et quand il sera mort, on se transmettra son nom de génération en génération, comme témoignage d'une gloire passée.

On s'explique dès lors pourquoi l'abbé Ciuro consacre le premier chapitre de son livre de raison à la biographie des prêtres de Camélas. Sans doute c'est ici le prêtre qui parle ; mais s'il s'intéresse tant à ses confrères, c'est aussi parce que seuls ces derniers ont donné quelque lustre au pauvre village natal et aux non moins pauvres familles qui le composent.

L'abbé Ciuro n'a eu, pour composer ce chapitre, qu'à

Digitized by Google

consulter les souvenirs précieusement conservés à Camélas. Les Cubri se glorifiaient d'avoir eu deux prêtres dans leur famille : *Mossen Joan Curubi o Cubri,* syndic majeur de la communauté ecclésiastique de Thuir en 1572, et *Mossen Domingo Cubri,* dont il ne dit pas les fonctions. Les Brial en citaient aussi deux : l'un mourut diacre ; l'autre, curé de la cathédrale Saint-Jean, après avoir été « cantor de la capella desde minyonet ». Les Siguet n'en comptaient qu'un, mais de notable mémoire. Voici son *curriculum vitæ :*

Mossen Siguet fonch de la casa que vuy posseheix Antoni Siguet, son nebot, laqual está situada en dit lloch de Camelas, mes alt de la plaça, que va a la rectoria, de laqual paga a Pera Ciuro, mon jarma, sinch lliuras de censal. Cantá la primera missa en la iglesia de Sant-Fructuos y Santa-Agnes de dit lloch de Camelas, ab grandissíma festa, ab cobla de menestrills, a laqual assisti lo Senyor don Juan de Llupia, senyor de dit lloch. Fonch beneficiat de Sant-Joan de Perpinyá, arrendador de Camelas.

Fonch molt bon scriva, o tenia molt bona pluma, del qual dona testimoni lo llibra dels baptismes de dit lloch ; ço es lo primer en loqual y ha molts baptismes copiats de sa ma, per ordre de un bisbe, com se diu en lo principi de dit llibra, quals trehia de papers volants y llibrets vells ; no anavan las cosas de la iglesía ab la perfectio que vuy.

Era tambe pintor. Testimoni, la figura de un christo de pinsell ab Nostra-Senyora y Sant-Joan, loqual esta devant la porta de la iglesia de dit lloch, de la part de la scala del cor.

De quanta fas la afficio tenia a la iglesía de dit lloch, desenganya aquella creu de ferro, tant ben acabada, que es en lo mix del sementiri de dit lloch, en lo mix de la qual es lo seu nom ab lo any, que fonch lo de 1592. Axi per alabar al senyor de la perfectio y exquisita traça digna de son ingeni, sia tot ter pera mes gloria del Senyor.

Digitized by Google

Aquest mossen Siguet va succehir una notable desgracia. Y fonch que residint lo benefici en Sant-Joan de Perpinya, ana juntament ab dos beneficiats a cert terme o territori de dita communitat, anomenat *la Degolla*. Y com trobassen bestiar de llana hont sens licencia no podian entrar, volgueren fer degolla o presa de bestiar, a lo qual resisti ab gran manera lo pastor, sibe los capellans li deyan: *Dexau vos parar, y despres deduireu de vostra justicia ; que si la teniu, no perdreu res.* Lo pastor fonch pertinas en porfiar; y ab esta porfia se devian mesclar paraulas allibertadas y altres malsonants (tales que) obligaren los aquels o fessen correu per laltra vida, llevant-li la present. Ab que los tres restaren irregulars y nunca la communitat pogue alcançar del Sumo Pontifice que diguessen missa, nonobstant que lo pastor los disculpava. Segons aixo no degue morir de repenta.

Mori lo dit Mossen Siguet en lo lloch de Camelas, y fonch enterrat devant la porte de la iglesía. Que tingues aficio a la patria y iglesía de dit lloch colligse de las obras.

Après avoir compté les ecclésiastiques issus des diverses familles de Camélas et narré leur *curriculum vitæ*, l'abbé Ciuro s'occupe des siens. Les actes et les traditions étant muets sur les temps un peu reculés, il ne parvint jamais à savoir si, dans la lignée des ancêtres, se trouvait quelque grand oncle appelé à l'honneur du sacerdoce. Force lui fut de ne parler que de lui-même et de son frère aîné, Antoine, né en 1602 et décédé en 1640 curé de Labastide.

Les renseignements qu'il fournit sur l'enfance d'Antoine Ciuro méritent d'être recueillis. On verra comment les familles villageoises poussaient leur fils au sacerdoce, après leur avoir fait donner chez elles les premières notions de la lecture et de l'écriture.

Digitized by Google

Fonch servit Deu Nostre Senyor elegir a Mossen Antoni Ciuro, fill llegitim y natural de Miquel Ciuro y Anna moller sua, pagesos del lloch de Camelas, pera ministra de sa Iglesia, ornament de sa patria y lustre de sa parentela. Lo naixament del qual fonch als 23 de octobra any 1602. Aprengue las primeras lletras en casa, tenint los mestra mon para, ço es a ell y a Pera Ciuro, germans, lo qual va restar hereter.

Mes grans foren portats à Toir, pagant los la despesa en casa un bon sacerdot. Despres, sent per oir la gramatiga, fonch portat lo dit Antoni a Perpinya, pagant li la despesa en casa lo Senyor doctor Darnach mestre de gramatiga. Mort mon pare — la anima del qual gose *æternâ gloriâ* — procurà trobarse casa francha que fonch la de la senyora dona Paula Taquina, senyora de la Bastida del Vallespir. Estigue tambe en casa (de) Mossen Carrera, notari, home honradissim y molt christia, en est temps de oir philosophia y cerca de tres anys de theologia. Desprès fonch ordenat de ordens sacros ab patronat, com consta en lo *llibret dels exercicis* dels Ciurons.

Canta la primera missa en la patria, co es en Camelas, fentse molta festa ab sermo. Despres Nostre Senyor lo provehi de uno benefici en Toir (lo qual me dona sent rector) y despres rector del lloch de Labastida en Vallespir. (1)

Ce chapitre sur les prêtres originaires de Camélas est clôturé par la biographie de l'auteur même du manuscrit. Elle est sommaire. Non pas que l'abbé Ciuro ait hésité par modestie à parler de lui-même, mais parce qu'il insérait dans le *Llibret dels ornements y dels exercicis quotidians* ce qui le concernait tout particulièrement. Si ce précieux manuscrit avait été conservé, nous aurions pu lire dans son âme d'enfant et de prêtre,

[1] Il y mourut le 22 mai 1640, à l'âge de 37 ans.

Digitized by Google

assister à ses premières leçons de lecture et d'écriture à Camélas, le suivre le long de ses classes de grammaire, de philosophie et de théologie à Perpignan. Nous devons nous contenter des quelques lignes suivantes :

Honorat va oir philosophia in Perpinya, ço es, logica ; in Marcaixanas, phisica a causa de pesta ; in Perpinya, algunas materias de theologia. Fonch ordenat de sacerdot ab un benefici en Toir, dat per Mossen Antoni Ciuro. En aqueixa occasio rector, cantor, sonador de guitarra y organista de Toir ; y antes, vuit mesos novici cartoso *De scala Dei ;* y despres sonador un poch de baixo. Principiant obtingue en Toir lo benefici de santa Magdalena, quel trague ab rodali.

Nous avons trop longuement raconté sa vie de prêtre et d'ermite à Saint-Martin pour que nous revenions sur ce point [1]. Après avoir noté à sa suite le milieu clérical où se passa son enfance, pénétrons dans l'intérieur de sa famille, en analysant le *Tractat primer* de son manuscrit.

[1] L'abbé Honoré Ciuro mourut le 13 septembre 1674. J'ai trouvé dans les archives paroissiales de Camélas de curieux documents concernant ses dispositions dernières. L'abbé avait recommandé à ses exécuteurs testamentaires de vendre ses biens et d'en consacrer le revenu à des améliorations de l'ermitage de Saint-Martin de Camélas ; les exécuteurs testamentaires étaient son neveu François Ciuro, Pierre Conill et le curé. L'abbé avait spécialement chargé ce dernier de veiller à l'accomplissement de ses volontés. Une plainte du curé nous apprend que cette recommandation n'a pas été inutile, car au lendemain de la mort le neveu d'Honoré Ciuro s'arrange pour empêcher l'exécution des dispositions testamentaires. Il s'arrange si bien qu'en 1683 les exécuteurs testamentaires, voyant que les deux maisons que l'abbé Ciuro possédait de son vivant à Thuir ne pouvaient se vendre, demandent à l'évêque la permission de prendre dans l'héritage *Vuit doblas de or* pour faire deux tableaux, l'un de Notre-Dame du Rosaire, l'autre de Saint-Honoré. Le village, disait-on, ne réclame pas l'image de Saint-Honoré, mais il paraissait convenable de le faire en l'honneur de l'abbé Ciuro, à l'héritage duquel on empruntait les huit *doblas*. La fondation du rosaire eut lieu le 28 novembre 1683.

Digitized by Google

II. — La Famille

S'il est malaisé, même quand il s'agit de familles ayant joué un certain rôle politique, de reconstituer la longue série des ancêtres, le problème est historiquement insoluble pour les petites gens. On sait en effet que le plus ancien registre de baptême conservé à Perpignan date de 1516 et que ceux des villages sont rarement antérieurs au XVIIe siècle. L'abbé Ciuro ne nous a-t-il pas appris lui-même que les curés de Camélas rédigeaient, là comme ailleurs, leurs actes de catholicité sur papiers volants, sans ordre, sans souci de leur conservation ? L'historien qui veut dresser un arbre généalogique quelconque est obligé, pour le reconstituer, de recourir à des testaments ou à des contrats de mariage. Or les pauvres gens n'ont presque pas d'archives.

C'est à une difficulté de ce genre que se heurta l'abbé Ciuro quand l'idée lui vint de rechercher *el primer Ciuro que feu habitacio en lo lloch de Camelas.* Dans un vieux coffre de la maison, il trouva un parchemin poudreux qu'il déchiffra imparfaitement et mal, sa copie fourmillant de lacunes et de fautes. Il ne sut pas y lire le nom de ses ancêtres ni celui du lieu qu'ils habitaient. Le texte informe qu'il a laissé est une donation faite en 1237 à Pierre Ceiro et à son fils Jean d'une vigne au territoire de Sainte-Colombe.

Comme un acte plus lisible de 1379 parlait d'un achat d'une métairie, dite *la Borda d'en Rocha de Curubi d'amont,* par Pierre Ciuro *de Curubi demont terme*

Digitized by Google

de Castelnou, il en conclut que ses ancêtres, appelés tantôt Ciuro, tantôt Seyro, tantôt Ceyro, étaient originaires de ce hameau déjà disparu au XIIe siècle.

Lo lloch de Cubri — écrit-il — era dintra la baronia de Castellnou. Havia ni dos : Cubri demont y Cubri devall. Era dit Ciuro de Cubri demont. De can se sian diruits los llochs de Cubri, non es estat possible saber si per pesta, guerras o altra cosa. Solament vui se veuan alguns fonaments de casas, y la font que encara conserva lo nom de Cubri, aixi mateix lo territori *las planas de Cubri*, que son qui va desde Castellnou al mas den Geli passant per detras del Castell.

Combien de temps les Ciuro restèrent-ils à Cubri ? Notre chroniqueur ne le sait pas positivement. Il constate qu'en 1409 ils sont cités parmi les paroissiens de Camélas. Cela ne l'empêche pas d'écrire que le premier membre de la famille ne se fixa dans ce village qu'en 1430, parce qu'à cette époque un Pierre Ciuro acheta la maison d'un nommé Antoine Colomer [1], oubliant qu'avant cette date celui-ci pouvait être simple locataire ou propriétaire d'une autre maison.

Je ne suivrai pas l'abbé Ciuro dans ses recherches et ses hypothèses pour reconstituer l'arbre généalogique de sa famille au XVe siècle : il ressort clairement des faits cités par lui que, durant cette époque, la famille a essaimé et que le bien a pris une certaine ampleur.

Regint Joan Ciuro — écrit notre chroniqueur à propos d'un fait de l'an 1538, — la casa anava molt abundada, en la qual y havia vacas, bestiar de llana y cabras, etc. De

[1] Consta clarament — écrit-il — de la compra feu Pera Ciuro a Antoni Colomer, del qual acta se fa mencio en *lo llibre dels procehiments dels Ciurons* en lo full 2e.

Digitized by Google

mon temps y havia une trencha de vacas, squella gran y senyalador ço es fogaçador de vacas...

A partir de cette époque nous pouvons, à l'aide des chapitres consacrés aux mariages et aux enterrements, suivre le développement de la famille.

Jean Ciuro, le propriétaire assez cossu, se marie deux fois : la première, en 1513, avec la fille d'un pagès de Saint-Féliu-d'Avall qui lui apporte en dot cent livres de Roussillon ; la seconde, en 1520, avec la fille d'un habitant de Thuir, dont la dot est de 150 florins, valant chacun onze sous.

De ce double mariage des garçons et des filles étaient issus. Quelques-uns s'étaient mariés à leur tour et avaient fait souche ; deux étaient restés à Camélas à la maison paternelle ; l'aîné, Antoine, à titre d'héritier, pour continuer le nom et les traditions de la famille ; un frère cadet, Georges, qui était célibataire et vivait près de son frère pour ne pas diminuer la part de son bien. C'est que, contrairement aux usages de ce temps, Jean Ciuro avait partagé ses terres entre ses deux fils, ne laissant pour tout héritage aux enfants de ses filles que cinq sous — *lesquals,* ajoutait-il, *haien de renunciar a qualcevol dret a ellas, y en cas no vullen definir y acceptar dita leixa, vull aquella esser per no feta.*

A la mort de Georges, le bien paternel revint tout entier entre les mains d'Antoine et prit même plus d'ampleur, grâce aux héritages et aux alliances. Celui-ci, après avoir épousé en 1534 une jeune fille de Thuir, se remaria comme l'avait fait son père, dès qu'il devint veuf, en 1553. Sa seconde femme lui apporta cent livres.

Digitized by Google

C'était la dot que les paysans aisés donnaient d'ordinaire à leur fille, comme il conste de la note suivante de l'abbé Ciuro :

Joanna Anna Ciurona, filla legitima y natural de Antoni Ciuro, pages del lloch de Camelas, y de Joana, muller sua y segona y ultima, fonch collocada en matrimoni ab Jauma Miquel Hoer, pages de la parroquia de Forques, del bisbat de Elna, als 10 de juliol 1578, casa molt honrada, antiga y abastada de bens temporals, ab cent y cinquanta lliuras rossellonesas de dot, y un vestit donzelli, co es : Saya, cos y manegas de drap de pahonatxo guarnit de vellut negra ; fasset de drap vert ab son cos y manegas guarnit ab rivets del mateix drap ; manto de stamenya de Reus ; caixa o cofre de fusta de noguer (1).

A Antoine Ciuro succéda, comme héritier du nom et des biens, son fils aîné, Michel. Celui-ci se maria en 1574, avec une veuve ; en 1600, avec une jeune fille plus riche en vertus qu'en écus. L'abbé Ciuro, après avoir rapporté que sa dot s'élevait à 30 livres et que son trousseau fut aussi modeste, ajoute : *Est casament infalibilment vingue del cel, segons St-Jauma, per lo motiu y effectes tingue.*

A cette époque, à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, la famille Ciuro a atteint le maximum de prospérité. Parcourez les contrats de mariage des filles qui sont issues de ce double mariage et vous serez frappé du montant de la dot et de la richesse du trousseau.

[1] Voici la traduction du passage concernant le trousseau : Jupes, corsage à manches de drap miroitant comme les plumes du paon garni de velours noir ; corsage à manches de drap vert avec des plissés de la même étoffe ; manteau d'étamine de Reus ; coffre en noyer.

Digitized by Google

Jusque là les Ciuro ont généralement donné 100 ou 150 livres, et le trousseau est de drap ordinaire. Quand Michel Ciuro marie sa fille Victoire, en 1595, à l'âge de 15 ans moins 28 jours, avec un nommé Géli, pagès de Corbère, il lui assure 1000 liv. et « un vestit donzelli, drap fi de Perpinya, ab la color que ella vulla ». Même somme est donnée en 1638 à Catherine, issue du second mariage, et 800 aux autres : preuve évidente que désormais les Ciuro ont pris rang dans la classe des riches *pagès* de la région.

En ce moment, durant la première moitié du XVIIe siècle, il devient intéressant de pénétrer dans l'intérieur de la famille. Le chroniqueur a sous la main des documents nombreux et précis ; il parle de choses vues et vécues ; les personnes qu'il nomme sont ses proches ou ses amis ; malheureusement il écrit un livre de raison à sa manière, de là pas mal de lacunes qui nous empêchent de tout voir et de tout comprendre.

La maison des Ciuro se trouvait sur la place de Camélas ; elle existe encore et j'ai pu parcourir ses vastes appartements. On sent bien, au premier examen, que les ancêtres qui se sont succédés sous ce toit ont dû avoir une nombreuse famille et de nombreux domestiques.

Quelles étaient les terres de la famille, le chroniqueur ne le dit point. Çà et là dans quelques testaments nous trouvons des allusions à des champs, à des métairies ; mais les renseignements sont si incomplets qu'il est inutile de les recueillir.

Un seul document nous donne une idée saisissante de l'importance de la fortune territoriale de ces *pagès* de village ; c'est la liste des *Moços* de la famille dressée

Digitized by Google

en 1637 par l'abbé Ciuro. Elle comprend trois groupes. Le premier est de quinze personnes, dont nous ne pouvons malheureusement pas toujours préciser la fonction, l'abbé Ciuro ne la désignant que pour six d'entre eux : un majoral, un berger, un porcher, un *guarda jassa,* un *fadaguer,* un *racer.* Le second groupe est de quatre : Onuphre Dalpont, *granger,* et sa femme, un bouvier avec un aide. Le troisième plus important a son habitation aux environs du village, au mas de *la Torra,* qu'il exploite comme fermier : nous y trouvons la famille de ce dernier, un bouvier et son aide, un berger, deux servantes, un chevrier et sa femme.

On remarquera que, dans cette longue liste qui comprend une trentaine de personnes, on signale la présence de deux servantes au mas de la Torra et qu'il n'est fait mention d'aucune d'elles à la maison principale. L'abbé les auraient-elles oubliées ? Etaient-elles momentanément absentes ? Ces deux hypothèses paraissent les plus vraisemblables, car dans son testament Michel Ciuro laisse un legs à sa servante préférée.

Elles ne devaient pas cependant être nombreuses. Au village, la mère vaque avec ses filles aux soins du ménage et ne recourt aux mains étrangères que nécessitée, tandis que les hommes se consacrent aux travaux des champs. Ainsi se passait-t-il chez les Ciuro. Le manuscrit nous révèle que les jeunes filles cousent, filent, cuisinent constamment ; si les jeunes garçons ne sont pas envoyés à la charrue, c'est que le père, Michel, rêve pour eux d'un avenir plus brillant que le sien.

Dans cette vue, il a appelé chez lui, dès que Antoine et Pierre ont grandi, un de ces maîtres de lecture et

Digitized by Google

d'écriture, comme il y en avait tant sous l'Ancien régime, dont le maigre savoir se contentait d'un bien modique salaire. Nous savons déjà par les notes concernant la vie d'Antoine Ciuro comment les deux enfants passèrent des mains de ce maître à celles du professeur de grammaire ; nous avons aussi raconté ailleurs comment à côté des enfants légitimes vivait, au sein de la famille, le bâtard qui portait le même nom que le père ; nous ne reviendrons donc pas sur ces points.

Michel Ciuro avait pu voir, avant sa mort, l'établissement de son second fils, Pierre, celui qui, à défaut de l'aîné devenu prêtre, devait perpétuer le nom. Pierre avait épousé en 1623 la fille d'un *pagès* de Rodez, « casa molt antiga y gent molt honrada », dont les revenus devaient être assez considérables pour que la dot s'élevât à 800 livres. Par une espèce de fatalité, vingt-deux ans après, il devenait veuf et épousait en secondes noces, ainsi que l'avaient fait tous ses aïeux jusqu'à la quatrième génération, une jeune fille de Thuir, ayant 800 livres de dot.

C'est dans l'intérieur de ce ménage que nous introduisent les Mémoires de l'abbé Ciuro. Le *Tractat segon del baptisma* nous fait assister à la série des naissances et des baptêmes des enfants de Pierre Ciuro et de ses deux épouses consécutives. Marié en 1623 avec Catherine Camps, il a de celle-ci en 22 ans, quatre garçons et six filles, en vie, sauf une, morte peu après sa naissance. La liste des parrains et des marraines est curieuse à consulter. Tout d'abord ce sont des parents qui tiennent les nouveau-nés sur les fonts baptismaux, puis des amis haut placés : en 1639, don François

Digitized by Google

Cellan, capitaine des troupes castillanes, en garnison à Camélas, et la femme du bayle de Castelnou ; en 1642, Jacques Bertran, d'Ille, clerc de notaire et la *senyoru Gracia Coll* de Thuir ; en 1642, une femme de Latour-bas-Elne et le fils de la *Senyora Catarina Balaguer y Carbonell, moller relicta del senyor Misser Balaguer qui mori en Barcelona, jutge de la Audiencia.*

La vanité avait, on le devine, présidé plus que l'affection à de pareils choix. Or cela, notre chroniqueur l'avait vu avec peine. Son âme mystique aurait souhaité que tout restât saint et pur dans un acte de sainteté et de pureté par excellence ; de là, une résolution que nous expose la note suivante :

Del motiu tingue Mossen Honorat Ciuro en la electio de tals padrins. — Lo grandissim desig tenia jo que Pera Ciuro, mon germa, y ab ell sa moller y familia fossen bons christians y grans servents de Deu, me solicita y ensenya a sercar medis convenients y efficaces per dit effecte. Y com lo tractar ab bons sia valentissim medi pera ser ho, segons David : *Cum sancto sanctus eris*, etc., proposi en mi (si Nostre Senyor ere servit donar a mon germa altre fill o filla) elegir los padrins mes perfects y virtuosos que haurian vingut a ma noticia segons nostre estament. Per que desta obra de batejar ames de la parentela spiritual que ne redunda ne resta molta comunicatio, y de la comunicatio molta aficio, majorment a personas pias y devotas. Y de la molta aficio resta sempra alguna imitacio de exercici spiritual. Veritat es que comptava sens losta, pero ab gran confiança que dita electio seria a gust de mon germa y cunyada com ho fonch. Gratias al Senyor.

Un second mariage de Pierre Ciuro, qui eut lieu cette année même 1645, deux mois après la mort de la

Digitized by Google

première épouse [1], permit à notre chroniqueur de mettre en pratique cette pieuse résolution. Six enfants naquirent de cette union, quatre garçons et deux filles ; l'abbé Ciuro les baptisa presque tous et veilla à ce que les parrains fussent plus riches en vertus qu'en dignités. On ne fit exception à la règle qu'une fois en 1651, à propos du baptême de l'une des filles. Don Carlos de Llupia y Vilanova, seigneur de Castelnau, se trouvant à Camélas, chez les Ciuro, demanda à tenir le nouveau-né sur les fonts baptismaux pour honorer la famille qu'il estimait. Tout se fit sans ostentation, raconte l'abbé Ciuro, « excepto que envia a xercar una antorpa blanca « de lluira, la qual resta als rectors ab quatra reals de « plata, de dos reals y mix quiscuna que y posa, y uns « agnus de plata, ab quatre dobles de cadanilla que feu « portar de Perpinya y o dona a la fillola. »

Ces nombreux enfants reçurent une éducation conforme à leur rang. Tandis que la mère formait les filles aux soins du ménage, le père confiait les fils soit à des maîtres d'écriture et de lecture, soit à leur oncle, l'abbé Honoré, alors bénéficier à Thuir. Ainsi la famille alla-t-elle grandissant. Peu à peu les vides se firent, tantôt à cause de décès, le plus souvent par suite de mariages.

Notre chroniqueur ne signale les premiers qu'en passant, à propos d'un récit, jamais dans un but déterminé. Qu'importent à la famille ceux qui ne sont plus : ils ont accompli leur destinée ici-bas et ils jouissent, là-haut, au ciel, du bonheur auquel nous aspirons tous. S'il est parlé d'eux, c'est uniquement pour rappeler le besoin de prier

[1] La première femme de Pierre Ciuro fut enterrée le 15 juillet 1645 ; celui-ci se remaria le 24 octobre suivant.

Digitized by Google

pour eux, afin que Dieu les appelle au plus tôt à la béatitude, s'ils sont encore au purgatoire. Faite pour se perpétuer, la famille ne doit compter qu'avec les vivants. De là tant de renseignements sur les mariages des fils et des filles de la maison.

Les décrire tous serait fastidieux. Nous nous contenterons de recueillir les traits de mœurs que signale le chroniqueur à propos de chacun d'eux ; tout au plus insisterons-nous sur le mariage de Marguerite Ciuro, tant le récit qui nous a été conservé a une saveur archaïque et un charme pénétrant. L'abbé le fait avec un tel amour qu'il va jusqu'à nous raconter les causes de ce mariage. Ecoutons-le :

C'était le 21 janvier 1644, jour dédié à saint Fructueux, fête principale de Camélas, on vint à parler de musique ; un cousin de Maureillas raconta qu'il avait entendu un nouveau motet sur la Vierge d'un nommé Riquet ; l'abbé, qui était musicien, voulut le connaître. On prit jour. Le 10 février, ainsi qu'il avait été convenu, l'abbé se mettait en route, visitait Maureillas et Céret, recueillait pas mal de morceaux de musique et, tout fier de sa provision, allait demander l'hospitalité à un de ses confrères, Pierre Gatonas, curé du Vilar. A cette époque si les cœurs étaient généreux, les moyens de réception restaient modestes. Le curé n'avait qu'un lit, il offrit à l'abbé Ciuro la moitié du sien. Naturellement l'on causa après avoir soufflé la chandelle.

Dormint jo ab Mossen Pera Gatonas, rector del Vilar, molt amich y un poch parent, demanant-me — estant ja en lo llit — de las minyonas y si Margarida era casada y responent-li que no, vaig li dir : si sabia cosa que convin-

Digitized by Google

gues, me digue : que no sabia, sino los fills de Mossen Mas — que entench que era lo mes rich de Céret. — Jo li respongui : que eran grans senyors encara que de professio pagesos, y teniant los pensaments molt alts. Ab dit arraonament nos adormiren los dos.

Lo endema dinant los dos, me digue : Jo he feta reflexio ab lo que Usted me digue en orde a casarna Margarida, y mai adverti ab un gran amich tinch, viudo, natural desta vila, pages de professio, que necessariament se te de casar, y es dels mes vestosos de la vila ; y si la minyona no es massa jova, ho tinch per fet. Lo nom del qual es Pau Manera.

Jo li respongui que la minyona havia alguns vint anys ; pero que era apersonada, y alta, y bona disposicio, y que si pretenya casar per interes no tenia que cansarse.

Oidas estas rahons, luego en acabar de dinar anà a trobar al dit Pau Manera, compta li lo que passava, y sabe li tan ben dir que li deixa lo casament en sas mans : que fes lo que li aparexeria y que ho encomanassas a Deu. Se ha de advertir que ni jo ni mon germa havian tractat ab dit Manera, nil conexien, com tampoch ell a nos altros.

Ce Paul Manera était pour la famille Ciuro un très bon parti. Il possédait au Vilar un beau domaine ; à Céret, deux maisons, des champs, des olivettes, des jardins et une vigne ; à Elne et à Saint-Cyprien, des terres ; enfin deux olivettes au Boulou. Quoique veuf, il était relativement jeune, 38 ans, et n'avait à sa charge que deux enfants de son premier mariage ; de plus, ce n'était pas à dédaigner, il était entièrement maître de son bien. Cela tout le monde l'avait assuré à Céret, le notaire et bien d'autres personnes auprès desquelles on avait pris conseil. *Lo siti ab la vila bo, la comunitat bona, lo studi bo, totas las circunstancias bonas ;* pourquoi donc ne pas se réjouir et ne pas revenir au plus vite à

Digitized by Google

Camélas porter la bonne nouvelle ? Le temps était froid, une tramontane violente soufflait en tourbillons de pluie et de neige, l'abbé partit quand même, la copie de la musique en mains et le projet de mariage au cœur.

Arribat en Camelas, sent na Margarida en la cambra de Nostra Senyora, vaig li dir estas formals paraulas : *Fes be compta, Margarida, quet porto mix casada*. Y ella, com de si (gratias al Senyor) fos molt honesta y vergonyosa, tota se encolli y espanta. Pero, despres dit lo que passava a ella y sos pares, ne restaren molt contents, dexant-lo en ma de Deu Nostre Senyor. Solament se reservaren los aparexia convenient jo me informas ab lo Révérent Francisco Badia, rector de Llupia, natural de Céret y molt amich de casa.

Ce dernier ayant donné d'excellents renseignements sur le futur, les pourparlers commencèrent entre les familles Ciuro et Manera, et, aussitôt après l'accord, une entrevue fut ménagée entre le prétendant et la jeune fille.

A la tarda, volent Paul Manera parlar ab Margarida, entra a la cambre de Nostra Senyora de la Conceptio, hont era la donzella ab sa mare. Digue li lo que Nostre Senyor li inspira ab breus paraulas que luego isqueran. A la nit, dormint tots en dita cambra, ço es los forasters y jo, com vaig apagar lo llum, apres de donada la bona nit a tots, respongue Pau Manera : *La tinga Usted Senyor oncle ab la companya*. De que vaig restar molt admirat que no pensava lo negoci estas tant avant.

Quinze jours après, le 6 mars 1644, juste le temps nécessaire à la préparation du trousseau, se firent les épousailles. Paul Manera était arrivé la veille avec toute

Digitized by Google

sa suite de parents et d'amis — *ab tots deu vuit de cavall.* — C'était un samedi de carême, par conséquent jour de jeûne et d'abstinence.

Ditas completas, per ser de quaresma, feran collatio. Tenian ansalada de llatugas, nous y pensas, pomas ab molta abondancia de bunyetas. Y per haver alguns accedit en ellas de menjarne mes del sufria la bona collatio, dit lo psalm : *De profundis* ab lo baixo (sonat per mi) y la ultima resposta a cant dorga, fonch, de parer Mossen Josep Farrer notari, que *in penam peccati* se tornas dir. Fonch voluntat de tots; se digue també absolta, qual digue lo senyor rector Gatones.

Après souper, on commença la rédaction du contrat de mariage, puis l'on étala le trousseau devant les invités.

Lo vestit fonch lo seguent : cos y saya de xamellot negra fi que eran stam y seda, ab un ribet gran ampla al cos de vellut negra, y gafet nou de plata a la saya ; las faldillas de sarja de Roma, que era una stofa prima de stam y seda, que era una stofa prima de color casi blanch y negra y morat ; las manegas de damas pardo ?... [1]

Las joyas porte Pau Manera a Margarida, sposa sua esdevenidora, foran quatre anells de or, quals li posa de sa ma, ab concentiment de son para y mara, estant molts presents, abe no eran publicats los capitols [2]. Tambe li dona

[1] Voici la traduction de ce passage : Le trousseau fut le suivant : Corsage et jupes de camelot noir fin composé d'étamine et de soie, avec un plissé grand et ample de velours noir au corsage et une agrafe neuve d'argent à la jupe ; les jupons de serge de *Rome* qui était une étoffe légère d'étamine et de soie, étoffe de couleur quasi blanche, noire et violette ; les manches étaient de damas gris.

[2] Il est aisé de comprendre le sens du passage suivant : Paul Manera donna à sa future un clavier en argent, des chapelets à double chaîne, car quand elle était jeune fille elle les avait simples, une jolie bourse s'ouvrant avec des lacets, des bas, des souliers, des pantoufles, une chaîne en or, etc.

Digitized by Google

claver de plata nou y cadanilla per los rosaris, ço es dos cadanetas (sent donzella la portava sensilla) y una bolça molt bonica ab sinell, mitjas, y sabatas, y sineldas, ab cadena de or, sibe no era no nova ni tampoch tota de or, que en temps dexant la lin robaren un tros. Totas estas cosas entregaran en mas de dita Margarida tenia li de haver altres joyas, aqueixas eran per lo present.

Le lendemain, dimanche, eut lieu la bénédiction nuptiale. Elle fut précédée de la lecture et de la signature du contrat de mariage, par lequel le père reconnaissait à sa fille 800 livres de dot. Le festin suivit, d'autant plus plantureux qu'il avait fallu jeûner la veille.

Ainsi fit-on ou à peu près lors de chacun des mariages des filles Ciuro. Rose eut en 1647 mille livres roussillonnaises — *que eran de sis reals de plata quiscuna,* — et comme trousseau : *faldilla y saijha de alafaija (que era una estofa prima tota de seda) ab un ribet de vellut, cos tambe de alafaija y manega de damas, manto de stam ; lo vestit per Nadal, cofre de noguer per la San-Joan de juny*[1]. — Le trousseau d'Anna, en 1648, ressembla à celui de sa sœur ; on suivit cependant la mode de la ville de Vinça qu'elle devait habiter avec son époux : *Vestit, cos y sayha de alafaiha, faldilla de tafeta cordonat ab mateix preu de la alafaiha, guarnicicio del mateix com usava en Vinça, manega de rissa, que era una stofa ramejada*

[1] Jupons et jupes de faille (étoffe légère toute en soie) avec un plissé en velours, corsage de faille avec manches en damas, manteau d'étamine ; le vêtement devait être fait à la Noël, le coffre en noyer pour le 24 juin, fête de Saint-Jean-Baptiste.

Digitized by Google

tota de seda[1]. La dot fut de 1030 liv. — Celle de Marie, une quatrième fille qui se maria en 1655, fut comptée en cent *doblas de or de trenta tres reals de plata quiscuna;* vêtements et coffre ressemblèrent aux précédents ; il n'y eut de particulier, au dire de l'abbé Ciuro, que les bijoux — *son marit*[2] *ames de la joihas dels anells, li aporta una sinta de plata ab las mallas molt polidas que usavan en dit tems y un aguller de plata.*

Quand il fallut marier les garçons de la famille, ce ne fut plus d'écus et de trousseaux qu'on traita, mais de biens, meubles et immeubles. L'abbé ne nous a conservé que le contrat de mariage de l'aîné, François, avec une demoiselle de Pézilla-de-la-Rivière, d'une famille de pagès fort aisés, puisqu'elle apportait en dot 265 *doblas de or*. Pierre Ciuro lui donne, mais seulement après sa mort, tous ses biens, à l'exception de ceux d'Ille et d'un jardin de Camélas, plus les deux tiers des meubles et du bétail ; en cas de désaccord, la donation devient nulle, et la part est réduite à la maison sise sur la place de Camélas, à quelques champs, à 50 chèvres et à tout autant de brebis.

[1] Corsage et jupes de faille, jupons de tafetas croisé du même prix que la faille, garniture de la même étoffe selon l'usage de Vinça; manches de *Rissa*, étoffe festonnée toute en soie.

[2] Ciuro dit des parents de François Pastor, de Llupia, l'époux de Marie Ciuro : Tenia un germa studiant, de nom Mossen Tomas, qui vingue ser beneficiat de Tohir y despres se feu caputxi y vingue ser predicador. Tambe tenia un oncle, de nom Rafel, que fonch sacerdot y beneficiat de Tohir, despres sen ana a Roma sercant sa ventura, y vingue canonge de Urgell ; pero tingue encontres que los mo't richs no fan molta lliga ab los pobres, ague de tornar a Roma, y vingue paborde del convent de San-Miquel-de-Cuxá, hont feu sa residencia y mori.

Digitized by Google

Les mariages précédents avaient donné lieu à des fêtes brillantes ; aucune n'égala celles qui se firent à cette occasion. Les Ciuro partirent en pompe de Camélas, rencontrèrent à Saint-Féliu-d'Avail *las banneras del Roser ab un tabaler ab rams de flos* qui venaient les saluer pour obtenir une aumône ; à Pézilla ils furent reçus solennellement par la famille de la fiancée.

En Pasilla y ague famosissim dinar ; no fonch menor lo sopar en Camelas ; y tots tingueren glas.

Il existait jadis, et on le retrouve encore dans certaines parties du département, un usage qui prêtait à situations équivoques, à actes et propos saugrenus pour ne pas dire licencieux, entremêlés qu'ils étaient de libations copieuses ; c'était le réveillon des jeunes époux, au milieu de la nuit, dans la chambre nuptiale. L'abbé souffrait, en bon prêtre qu'il était, des offenses à Dieu qu'il occasionnait. Pierre raisonnait, lui, en maître de maison qui craint pour son bien ; il ne savait que trop quels dégâts, en bris de verres, d'assiettes ou d'autres objets domestiques, se commettaient alors, les têtes étant prises de vin et les nerfs surchauffés. On pouvait d'autant plus redouter des excès qu'à la suite des deux repas, beaucoup gisaient sous la table cuvant leur vin et que les autres ne paraissaient guère plus solides sur leurs jambes. Voici ce qu'il fit et ce qui arriva :

Dexant a part molts destarrats, feran los roccalloners. Mon germa (escurmentant en cabeca agena) dona ordre, per conservacio de las taças de vidra y plats de terra, los tancassen y se servissen de tres taças de plata et de stany per la taula, ab tres dorcas de aram, dos grans y une petita

Digitized by Google

per rebajar la tassa. Ab tot romparan une olla de matall, o fos de mala desgracia per tenir ne mes al cap que als peus, o expres.

Mossen Miquel Camps y jo dormiran a la cambra nova, al cap de la scala, cerca lo graner, per hont era lo transit per anar traurer vi, que fonch en moltas occasions de la nit, no pogueran excusar de hoir moltas paraulas desonestas y cridassas. Excusats, jo be crech, ni avia ferits de malt de taverna, segons no podian assegurar be lo pas, ni sabian, nins tenian mes respecte que si fossen pastors. Lo corregir seria estat sens fruit.

Que no son los matrimonis destos temps com los de Tobias ab Sara ! De quem afligi molt del malt estat de la juventut, y de las ofensas se fan a Deu Notre Senyor ; sens que ni per que, abusan de las gratias de Deu y sos favors. Solament no y ague besos entra nubi y nubia y menos en los altros (com en molts desposoris se usa), de que jo resti molt content.

III. — **Les usages**

Les extraits du manuscrit que nous avons publiés, nous ont mis en rapport avec cette curieuse famille de *pagés,* dont nous avons vu croître la fortune et s'étendre les relations. Nous n'avons pu jusqu'ici pénétrer dans l'intime des consciences et saisir des âmes ; deux curieux usages, racontés longuement par l'abbé Ciuro, vont nous les révéler. L'un est quotidien, c'est le chant du *De profundis,* en famille, le soir, après le repas ; l'autre annuel, c'est la fête de l'Immaculée Conception. Entre tous les faits racontés par l'abbé Ciuro nous choisirons les plus dignes d'intérêt.

Digitized by Google

La première question que se pose notre chroniqueur au sujet du *De profundis* chanté les jours ordinaires, après le souper, et les jours de fête après le dîner, a trait à l'origine de cette habitude. En 1642, quand il commença à écrire ses souvenirs, ceux-ci étaient imparfaits. Il se rappelait bien avoir dès sa plus tendre enfance assisté à cette pieuse cérémonie, toute familiale, et puisé là sa douce et forte dévotion envers les âmes du Purgatoire ; on lui avait même raconté que l'initiateur de cette sainte coutume était un capucin de Thuir, frère Thomas ; il rédigea donc de sa belle plume ronde l'en-tête suivant du récit qu'il allait entreprendre :

Principi de la santa y molt lloable consuetut te, posseheix y gosa la casa den Ciuro, pages de Camelas, ço es, la principal, de cantar lo psalm De profundis *cada tarda o nit, apres de haver sopat y ditas gracias, y als dias de festa y diumenge apres de haver dinat.*

Per Miquel Ciuro, fill legitim natural de Antoni Ciuro, net de Juan Ciuro, y besnet de Antoni Ciuro, tots naturals del lloch de Camelas y professors de la art del pages.

En lo any de la Nativitat del Salvador 1610.

La visite d'une de ses vieilles cousines-germaines lui apprit fort à propos que ses souvenirs étaient inexacts ; le frère Thomas, qui vivait à Thuir au XVIIe siècle, ne pouvait avoir inspiré cette pieuse coutume par la raison bien simple qu'elle existait bien avant la venue de celui-ci à Camélas, sûrement avant 1590. Il corrigea donc le titre et le récit de son manuscrit, attribuant au vénérable vieillard, sans lettres, qui avait dépassé par un élan de

Digitized by Google

son âme naïve la piété des prêtres et des religieux, ce qu'il croyait tout d'abord avoir été inspiré par un capucin.

Cosa de maravellar era donar un home rustich, plebeo, sens lletras — que los majors penso eran llegir los psalms y ajudar a dir missa, — principi a una tant santa obra, com cantar lo *De Profundis*. Que fos estat algun rector, persona spiritual y devota, ab lettras, no hi havia que maravellar ; pero, sent simple y pur pages, molt y havia que maravellar, y puch molt be dir ab David : *A Domino factum est istud et est mirabile in oculis nostris*.

Naturellement on estropia quelque peu au début les versets du psaume — *cosa molt ordinari entre personas que no saben la grammatiga* — ; mais il se rencontra bientôt quelqu'un pour corriger ces imperfections. Deux des enfants de Michel Ciuro rêvaient, ainsi que nous l'avons vu, de sacerdoce : l'aîné, Antoine, et Honoré, l'auteur du manuscrit. Antoine allait à Thuir apprendre la grammaire ; devenu grand clerc en latin, il remarqua les défectuosités du chant et ce lui fut chose aisée de les corriger. Là toutefois se borna son rôle, car, sauf lorsque Antoine et Honoré devenus prêtres paraissaient à la maison, le père de famille se réserva toujours l'honneur d'entonner le *De profundis,* et, à sa mort, ce fut, Pierre, l'héritier, qui le remplaça.

Tinch per molt cert que Miquel Ciuro entonà lo psalm *De profundis*, desde que introdui dita sancta costum fins Nostre Senyor fonch servit donar li fills quel descansassen, que foren Antoni, Pera y despres jo. Est bon vell fonch cabiscol major fins Antoni y Pera, fills seus, foren de edat competent y aptes per dit ministeri. De altres aprengueren sos fills llegir et escruirer, pero de ell, de entonar lo psalm *De profundis*, acudint al cap de la taula,

Digitized by Google

en començar de caminar ab las mans juntas, y entonat lo psalm *De profundis* per lo bo y venerable vell, y per esta obra digna de dichosa y immortal memoria, seguian los fills y turba magna dels moços. Mort Miquel Ciuro, resta la cabiscolia a Pera fill segon, com a hereter de dit Miquel Ciuro, continuant dita sancta costum ab la mateixa forma, cantant tambe las fillas ab tant accort y consonancia com si fossan monjas.

Michel Ciuro ne laissa jamais passer un jour sans chanter le *De profundis*. Un soir, en 1616, après le baptême d'un de ses enfants, comme il y avait grande réunion chez lui, le bon vieux se levait, lorsqu'un des invités protesta : *Dia de tanta alegria cantar cant de morts ? — No es pas menester dexar las bonas practigas,* répondit Michel Ciuro, qui entonna aussitôt le chant habituel.

A sa mort l'usage continua, mais avec quelques modifications. On ne priait plus pour les morts en général, mais à la fin du *De profundis*, le prêtre présent, ou Pierre l'héritier, ou le plus ancien de la maison, entonnait les répons et terminait par l'oraison *pro patre et matre defunctis*. Le chantre disait ensuite aux membres de la famille : *Fassa molt bon preu a tots*, et aux étrangers lorsqu'il s'en trouvait : *Siau vos altres mestres, molt ben arribats, y de vuy a molts anys. Amen.* Puis l'on clôturait le repas par une non moins curieuse coutume.

Ditas estas cosas, se guanyavan las gracias de sancta Victoria, bevent, pero jo, per ser ayguader, no los podia guanyar. Entre tant las nebodas y nebots besaban la ma als sacerdots, ço es, à Mossen Antoni Ciuro qui mori rector de La Bastida de Vallespir, sempre que se trobava en casa, y

Digitized by Google

despres a mi, y a altras sacerdots o religiosos si les hi habia, despres al para y mara. Desta manera se platicà, mentres lo senyor Rector visque y se continuà an tems de Pera Ciuro, nostrom germa.

A partir de 1639 la famille Ciuro se plut à entourer de quelque apparât le chant du *De profundis,* surtout les jours de fête. On commença le 22 janvier de cette année, le lendemain de la fête principale de Camélas. Beaucoup de prêtres, quelques chantres, une *cobla* de musiciens appelés pour les danses patronales, se trouvaient dans le village; on invita quelques-uns d'entre eux à accompagner de leurs voix et de leurs instruments le chant traditionnel.

Les assistants ayant jugé l'effet merveilleux, on profita de toutes les occasions, fêtes, enterrements, baptêmes, mariages, passages de troupes, pour renouveler cette cérémonie. Le livre de raison rapporte qu'il y avait tantôt un cornet à piston, tantôt des bassons, quelquefois des guitares. Faute d'instruments on s'ingéniait à alterner les voix pour produire de mélodieux accords.

Le 9 mars 1642, après le plantureux repas qui suivit le baptême d'une fille de Pierre Ciuro, celui-ci fit chanter le *De profundis* « pour ne pas laisser perdre une si « sainte coutume et pour donner le bon exemple aux « invités ». La société était nombreuse, deux prêtres, beaucoup de jeunes gens et *honradissimas, honestissimas y valerosissimas pagesas.* On céda à l'abbé Jubert, curé de Camélas, l'honneur d'entonner le psaume. « Il faisait la basse, moi le contralto, les autres le ténor ou le soprano, le tout avec beaucoup d'accord. » Après quoi jeunes gens et jeunes filles baisèrent les mains des

Digitized by Google

prêtres présents, la marraine baisa aussi celle de la mère de son filleul.

Jusqu'en 1645 ce fut au milieu des réjouissances que le *De profundis* vint rappeler aux assistants la vanité des joies terrestres ; des sanglots l'accompagnèrent quand mourut le 15 juillet 1645 la première femme de Pierre Ciuro, puis le 1er août quand eut lieu le service de quinzaine.

De profundis fonch autorisat ab major solemnitat al primer de agost, que caigue al dimars, dia ques feren las honras de Catarina Ciurona, moller de Pera Ciuro. Habia mes cantors que lo dia del enterro, dos baixos y corneta, qual sonà Jauma Sagau, tres tiplas de Prada, ab lo mestre, Mossen Joan Antoni. Se canta sete to, com de sempra, a fals bordo. Jo ordoni que, en arribar al ultim vers que diu *Requiem æternam*, etc., entrassem a dos cors... Gracias a Nostra Senyor anà molt be : eran los millors cantors de Rossello aixi en cantar destra com tenir bona veu.

Deux mois et demi après on le chantait presque aussi solennellement pour une fête bien différente. C'était le 23 octobre, jour où la seconde épouse de Pierre Ciuro remplaçait la première, décédée le 15 juillet précédent.

Jo soni lo baixo — écrit l'abbé Ciuro — *in honorem tanti festi* ; los minyons y tambe las minyonas tipla la ultima resposta a cant d'orga. Asso fonch al sopar. Lo endema, al dinar, doni lo baixo y digui la absolta.

Rien n'égala en apparât comme en naïves innovations la fête que donna Pierre Ciuro le 4 février 1646. — *Est dia havia fetas bodas mon germa* — rapporte le chroniqueur. Or ce jour-là, dans la soirée, arrivèrent de Thuir, neuf capucins, *per via de passeig y ab*

Digitized by Google

llicencia del Pare guardia. L'un d'eux était chantre émérite ; le *De profundis* fut donc solennel et non moins solennels furent les *goigs* de la Vierge Immaculée. Ecoutons l'abbé Ciuro nous raconter les suites de cette visite :

Canta tota la turba caputxina y tots dormiren à la cambra de la mara de Deu, y jo al mix de dos. Lo endema, los bons pares digueran un cantar per casa. La missa digue lo pare Frances de Illa y dit ne digueran altra a cant d'orga.. Per lo dinar hi avia un cabrit, quatre gallinas, sens altras cosas ordinarias. Dinat, feren una partida a billas; eran catorza, set de cada part; constava de religiosos, sacerdots y llaichs. Qui perdia resava una *Ave Maria.* A la tarda sen anaren.

Et le narrateur d'ajouter avec une malicieuse bonhomie, en faisant allusion à la pénitence imposée aux religieux par le Père Gardien. *Y al convent ho pagaran prou car ab disciplina.*

L'abbé Ciuro donne de non moins pittoresques détails sur les fêtes de l'année 1646 et 1647. A propos de l'une, il dit que le chant se fit *ab baixons y corneta y moltas veus de las millors de Rossello, y estant encara los convidats a taula.* A l'occasion de l'autre, qu'il y avait *copia de veus y instruments musichs.* Il a soin de rappeler que s'il y avait moins d'apparât les jours ordinaires, la dévotion et la ferveur n'étaient pas moindres, et que, lorsque les domestiques soupaient seuls, ils chantaient eux aussi le *De profundis* traditionnel.

Tot sia — conclut-il — pera major gloria de Deu, be de las beneitas animas y major edificacio dels christians. *Amen.*

***

Digitized by Google

En 1639, au moment où l'abbé Ciuro donnait au chant du *De profundis* un éclat nouveau, son frère, celui que nous avons vu continuer si dévotement les traditions paternelles, voulut instituer une autre pieuse coutume.

Ditcha molt gran fonch per Pera Ciuro donar li Deu Nostre Senyor tan sants desigs, com eren de celebrar la festa a la Immaculada Conceptio de Maria Sanctissima (concebuda sens macula de pecat original), mara de son Unigenit fill Jésus, y no sols per ell, pero per sa descendencia y majorment per los hereters de dita casa.

Pour fonder à jamais une si sainte coutume, Pierre Ciuro résolut d'élever une chapelle dans l'église de Camélas, *entre los dos archs, cerca la roda dels ascalins, de la part de la tramontana.* Quand la chapelle serait terminée, on la décorerait, on la doterait d'ornements convenables, et l'on ne reculerait pas devant la dépense pour lui donner *major perfectio.* Quand le projet fut soumis à l'abbé : Je reconnus, dit-il, l'inspiration d'En Haut et je l'approuvai en promettant une grande récompense de la part de Dieu.

Malheureusement les temps étaient durs. Le Roussillon, devenu le théâtre des guerres sanglantes entre la France et l'Espagne qui ne devaient se terminer qu'en 1659, souffrait du passage et de l'hivernage des troupes castillanes, indisciplinées, promptes au pillage, au meurtre et à l'incendie [1]. Malgré sa bonne volonté, Pierre Ciuro ne put réaliser ses projets, les contributions de guerre emportant une à une ses économies, *ja ab allotgement*

[1] Dans ses manuscrits l'abbé Ciuro rappelle le fait à tout propos et, en véritable catalan, a soin de distinguer les troupes castillanes des troupes catalanes. Il appelle les premières, *al present nostres mortals enemichs.*

Digitized by Google

dels soldats, ja ab transit de altres, ja per aver de contribuir al cabas per no tenir soldats, ja per pagar lo tall dels soldats. Néanmoins, comme il tenait à prouver à Marie par des sacrifices sa foi et son amour, il fit faire son image en bois dans un tabernacle, et, afin qu'elle fut plus belle, il la fit dorer. Elle devait paraître l'année suivante à la procession du 8 décembre.

Cette année-là, 1640, il ne put y avoir à Camélas ni grand'messe, ni procession, ni fête quelconque en l'honneur de l'Immaculée-Conception. On sait qu'Ille était devenu en 1640 le centre de la résistance catalane à la domination espagnole, que le gouverneur de Roussillon, don Jean de Garai, réunit un corps de soldats considérable — *la gent la mes lusida y experimentada quel Rey de Spanya may ages tingut,* et que deux fois ses troupes, si brillantes fussent-elles, échouèrent dans leur entreprise. Avant, pendant et après cette expédition, ce n'avaient été que pillages, dévastations et incendies. L'abbé Ciuro abonde en renseignements sur ce point. Il nous apprend que des parents et amis de Saint-Féliu-d'Avail vinrent chercher un refuge à Camélas ; qu'un gros de troupes castillanes s'étant aventurées jusqu'au hameau de Poligt et l'ayant dévasté, la famille se retira à La Bastide ; que notre chroniqueur trouvant le site de Thuir peu sûr, le quitta un peu avant l'arrivée, le pillage et l'incendie de ce village par des espagnols ; que Pierre Ciuro n'osa revenir de La Bastide que le 13 février 1641 et que les siens le suivirent peu après mais en larmes et inconsolables de la mort du fils aîné, Antoine, tué d'un coup d'arquebuse.

Digitized by Google

On sortait à peine de pareilles traverses, en décembre 1641, quand se posa la question de savoir si l'on célébrerait la fête de l'Immaculée-Conception. Tout semblait devoir faire ajourner le projet.

D'abord le curé était absent. *Lo arrendador en dit any era Mossen Jauma Jubert, prevere y beneficiat de Sant Juan de la vila de Perpinya.* Seul il était capable de donner de l'éclat à la cérémonie, car, chantre et compositeur à ses heures, seul il savait préparer une belle messe et la faire exécuter. — Il m'enseigna les principes, dit l'abbé Ciuro qui se piquait de science musicale. — Mais, entraîné par sa passion, l'abbé Jubert avait répondu à l'invitation d'un sieur Monserrat-Mares, pharmacien de Vinça qui, tous les ans, depuis 1625, réunissait le 8 décembre, dans sa ville natale, tous les chantres et les musiciens « de Prades, de Perpignan, « d'Ille, de Millas, du Conflent et de Saint-Paul-de- « Fenouillet, royaume-de-France », afin que la fête de l'Immaculée-Conception fût sans égale.

D'autre part les capucins de Thuir n'étaient pas disponibles ; les curés étaient eux aussi pris par les cérémonies de leur paroisse. Où trouver donc les six prêtres, trois pour l'autel, trois pour la tribune, sans lesquels, au dire de Pierre Ciuro, il paraissait impossible de donner à la fête *un bon principi ?*

Enfin on ne savait où recruter les musiciens qui d'ordinaire rehaussaient l'éclat des chants lors des solennités religieuses. Le sieur Mares payait si largement et Vinça offrait gîte et accès plus commodes que Camélas.

On tenta malgré tout l'aventure et l'on fit bien. « Nous « étions quatre prêtres au moment de la grand'messe,

Digitized by Google

« écrit l'abbé Ciuro : Le vicaire de la paroisse, « M. Jacques Colomines, originaire de Rigarda, curé de « Corneilla-del-Vercol, qui s'était retiré à Camélas à « cause des ennemis castillans ; *Mossen Josep*... prêtre « et diacre de Millas que l'abbé Jubert avait choisi pour « remplaçant ; M. Michel Borgat, notre neveu, prêtre et « bénéficier de Millas. Quant à moi, j'étais arrivé la « veille et j'avais eu soin de porter de Thuir ma cha- « suble de soie blanche garnie d'un galon d'or fin, une « aube à dentelles, un amict, un cordon, un missel, un « rochet pour le clerc, etc... *per major perfectio y « decoro de dite festivitat.* »

Les chantres eux-mêmes ne firent pas totalement défaut. Les habitants de Camélas s'unirent aux prêtres et l'on trouva deux aides puissants, presque tonitruants, en la personne de deux chantres, l'un de Thuir, l'autre de Toulouges, *home valerosissim y venturosissim.* Le premier était un parent des Ciuro et avait été invité par eux ; le second habitait Camélas avec toute sa famille, *a causa dels ennemichs castellans tenient Tolujas, com molt altres llochs, fet un herm y desert.*

Au moment de chanter la grand'messe, le maître-autel se trouva convenablement orné, grâce au zèle de deux habitants de Camélas, l'un maçon, l'autre tailleur, *personas affectadas a la iglesia y que tenian gracia particular pera dit ministeri.* Devant le tabernacle, sur un escabeau recouvert d'une nappe blanche, la statue de l'Immaculée-Conception ; de chaque côté, deux petits escaliers à trois échelons tapissés de papier peint ; sur les degrés, six chandeliers avec de gros cierges en cire

Digitized by Google

blanche achetés à Vinça. La procession eut lieu avant la grand'messe, à travers le village, comme aux grands jours au son des cloches et au chant de l'*Ave Maris stella*. « Je portais, dit l'abbé Ciuro, les reliques de « saint Fructueux, et, au retour de la procession, les « prêtres chantèrent les versets de la fête de l'Immaculée-« Conception et je chantai la collecte. » Cet honneur lui revenait de droit puisqu'il était officiant. S'il dut, à son grand regret, se passer de diacre et de sous-diacre, le chœur modula de tels accords, qu'il se retira ravi.

Le bon abbé nous laisse entendre que, cependant, le chant l'absorba moins que de coutume. S'il donna libre essor à sa piété envers Marie Immaculée, dont on célébrait pour la première fois les louanges à Camélas, il eut cependant quelques distractions qu'il se plait à nous narrer lui-même. Elles lui vinrent de son petit neveu, François, âgé de neuf ans, si joli avec son rochet, d'une piété si candide et si ouverte, qu'il oublia le présent pour rêver de l'avenir. Alors le jeune Eliacin serait à son tour père de famille et, comme son père, continuerait les traditions de foi et de piété de la famille.

La raho per que jo volgui — écrit-il — que acudas vestit ab socania (havent hi escolans a qui tocava de obligacio) fonch per que, de sa part, en lo que li era possible, acudas a donar principi a tant santa obra, y tambe per si acas Nostre Senyor fos servit de que vingues a ministrar dita hasienda (com ho sperava per ser lo fill major), la devocio a dita festivitat li vingues de lluny y agues posades molt fondas rels, que es cosa de molt importancia.

Les vêpres furent non moins solennelles que la grand-messe. Chants variés, encensement de l'autel durant le

Digitized by Google

Magnificat, ab so de scallins tocats per lo obrer, tout aurait été parfait, si l'on avait eu une belle chape. La paroisse n'en avait qu'une *de camelot vermell* [1]; faute de mieux, l'on s'en contenta. Et notre chroniqueur de conclure :

Per dita festivitat o per lo dinar de dita festivitat, fonch morta una ovella molt bona, aparellat per Catarina Ciurona senyora de casa. Los convidats foren los dalts mencionats y Andreu Sabardell, payrer, Frances Crivallet, sastre, y Antoni Faliu, en dit any obrer. Per lo treball sels offeri sels devia. La oblata se dona als dos capallans forasters ; foren dos reals a quiscun. Mossen Miquel Borgat no volgue res. A mi sem dona dos reals de caritat per los officis.

En acceptant l'adieu de leurs hôtes, Pierre Ciuro et son frère leur rappelèrent, selon la coutume, qu'ils comptaient sur eux pour l'an prochain. Alors la paix serait revenue en Roussillon, le sieur Mares de Vinça ne ferait pas de concurrence désastreuse à Camélas, et l'aisance aidant on pourrait réaliser le rêve depuis si longtemps caressé d'une brillante fête dans la nouvelle chapelle de l'Immaculée-Conception.

En 1642, la plupart des invités étaient exacts au rendez-vous. Pierre Ciuro leur raconta comment, grâce à la calamité des temps, ses espérances s'étaient envolées : la chapelle n'était pas même commencée, elle ne pouvait l'être avant trois ans, et aussi comment, pour la première fois, son frère n'était pas là. Non qu'il fût malade. Mais il était bénéficier de Thuir, c'était un dimanche, il devait tenir l'orgue, et, quelque vif que fût son regret, il avait fait passer le devoir avant la dévotion.

[1] Camelot ou étoffe de laine commune.

Digitized by Google

— *Per estar obligat a sonar no volgui anar fins ditas vespras, que per la devocio nos deu dexar la obligacio.*

Tout cependant irait à souhait. Le bon abbé n'avait-il pas tout prévu? C'était lui qui avait invité les prêtres nombreux annoncés de divers côtés ; lui qui les avait suppliés de ne pas oublier leur surplis ou leur aumusse ; lui enfin qui avait soigneusement recommandé de réserver les fonctions de diacre et de sous-diacre à ceux — les distraits — qui arriveraient sans habit de chœur. Si, comme il fallait l'espérer, chaque bénéficier avait suivi le conseil que lui traçait le billet d'invitation, on choisirait le diacre parmi les prêtres de la campagne, ceux en simple surplis, et le sous-diacre parmi les séminaristes ou, pour parler plus exactement car le séminaire ne devait être fondé qu'en 1690, parmi les étudiants ecclésiastiques.

Il y avait alors à Thuir, raconte l'abbé Ciuro, deux étudiants : l'un bon, pieux, toujours prêt à rendre service ; l'autre mondain, l'œil hardi, les cheveux frisés. J'invitai, dit-il, le premier, je me gardai bien d'agir de même envers le second, *a causa de la mala tonsura que en lo cavell portave, perque qui no vol honrar lo estat no mereix honra del mateix estat.*

A dix heures du matin, au moment où la cérémonie allait commencer, Pierre Ciuro compta ses hôtes : le curé-*arrendador* et son vicaire, son neveu, *Mossen* Borgat, de Millas, trois autres bénéficiers de Thuir, deux capucins, un étudiant ecclésiastique et de nombreux parents et amis.

Digitized by Google

Nous ne recommencerons pas à la suite de l'abbé Ciuro, absent de corps mais présent de cœur, la description des cérémonies accoutumées : tierce, procession à travers le village, grand'messe avec diacre et sous-diacre. Le narrateur note particulièrement qu'après l'évangile il y eut un remarquable sermon du R. P. François, d'Ille, capucin du couvent de Perpignan. Ce qu'il décrit avec plus d'humour c'est le repas vraiment pantagruélique.

Est gasto consisti en que sa va matar un molto, una ovella de bestiar de casa, dos pollastras, tres porcells (comprats en sis sous quiscun de casa Lamularia de Caixas), tres gallinas (las dos compradas a dos reals quiscuna), tres capons y tres lliuras de arros. Destas cosas compongueren lo dinar que consisti en casolas, bollit, bona escudella, rostit y pico'at, ab postras (dessert) de nous, ab pomas, olivas-pomals vellas y molt bonas, y en mix fortmatge de orri.

Le prédicateur tenu comme son compagnon de route à l'abstinence, on était en Avent, ne toucha point aux plats de viande. *La escodella del predicador fonch de nentillas, lo plat de peix de ribera fresch ab casola y fregit.*

Après dîner, eurent lieu les grâces et le chant du *De profundis* avec la plus grande *solennité* possible. L'abbé Ciuro avait eu soin de rappeler cette coutume traditionnelle à tous les invités. « Je savais, laisse-t-il « entendre, le menu du festin, je prévoyais que le repas « se prolongerait, que la nuit venant vite à cette époque, « chacun se hâterait de rentrer chez lui et je crai- « gnais..... »

Ce qu'il craignait, se devine aisément. Si le chant du *De profundis* ne fut point oublié, on escamota vêpres

Digitized by Google

et complies, *en frau,* ajoute-t-il, *de la solemnitat, per ser tart y tenyen de tornar a Toir los capellans.* L'abbé, un peu scandalisé, n'ose cependant se fâcher. « Je rencontrais, dit-il, mes confrères qui « revenaient *au mas de Balaguer,* et cependant « j'étais parti de Thuir, après vêpres, trois heures son- « nées. » Décidément on ne pouvait trop leur en vouloir, puisqu'ils s'étaient oubliés à table, de se presser tant, aux approches de la nuit, dans une campagne si peu sûre, au milieu des agitations de la guerre franco-espagnole...

En 1643 put, enfin, avoir lieu la grande fête depuis si longtemps attendue, rêvée, préparée. Elle dépassa, dit l'abbé Ciuro, toutes nos espérances.

Grans demonstrations dona Deu omnipotent ab que gastava de que Pera Ciuro, dalt mencionat, celebra festa a la Immaculada Conceptio de Maria Santissima, mara del seu unich fill Jesus, per lo bon succes que tot — gratias a divina majestat — tingue y molt mes de que pensava.

Avant de nous décrire la splendeur des cérémonies, accords musicaux, chants, encensement ou bénédiction, l'abbé Ciuro s'arrête complaisamment sur les apprêts de la fête, ne nous faisant grâce d'aucun détail, remontant jusqu'à l'idée qui présida à chacune des innovations. Faisons comme lui et, grâce à ce bavardage, nous verrons revivre bien des traits de mœurs caractéristiques d'une société depuis longtemps disparue.

La première innovation, ou bien démonstration — *la primera demostratio* — fut, dit-il, la pose d'un retable [1]. Le sculpteur ne s'était engagé que pour une

[1] Nous retrouverons plus loin l'histoire de la construction de ce retable.

Digitized by Google

partie, il travailla tant et si bien qu'au jour fixé, le 8 décembre, panneaux, colonnettes, figurines, dorures, tout était prêt.

L'arrivée des musiciens constitua la seconde innovation. Il avait fallu, raconte l'abbé Ciuro, les enlever de haute lutte à la ville de Céret. Ceux-ci s'étaient engagés depuis de longues années, par contrat en bonne et due forme, à ne jamais porter ailleurs leurs talents à prix égal, mais le maître de *colla,* un nommé Camps, avait gardé un si bon souvenir de l'hospitalité de la famille Ciuro, qu'il avait promis de se trouver, envers et contre tout, à Camélas, le 8 décembre, dût-il lui en coûter une forte amende. Et le pauvre homme avait bien du mérite, insinue le narrateur : le bayle de Céret, à l'instigation des consuls, l'avait menacé de cent ducats d'indemnité ; Madame Camps effrayée s'était lamentée, mais le mari avait tenu bon.

Quelle curieuse caravane que la leur ! ajoute l'abbé Ciuro. « Le garçon qui les conduisait était fort triste, et « bien plus triste encore la femme du musicien, car elle « tremblait de devoir payer les cent ducats réclamés « par ministère d'huissier ; seul le maître de musique « était content. » Il s'était débarrassé du malencontreux officier de justice par une rouerie légale, et il riait dans sa barbe du bon tour qu'il lui avait joué. « Pierre Ciuro « était radieux, et j'admirais, continue le chroniqueur, « comment, grâce à l'intervention de Marie, et par « inspiration du Saint-Esprit, il avait pu rouler bayle et « consuls. »

Altre demostratio fonch, poursuit l'abbé Ciuro, *de la llantia.* Trois semaines avant la fête, l'idée lui

Digitized by Google

était venue de placer une lampe devant l'image de Marie et il l'avait mandé à son frère. « Pour le décider et le « dédommager, dit-il, je lui offris six mesures de blé, « valant un peu plus de deux réaux la mesure, sous « prétexte que, puisqu'il me fournissait le pain, je lui « devais le blé en échange. » Sur une réponse favorable, accompagnée d'un refus de l'offre qui lui était faite, l'abbé avait adressé sa commande à un ferblantier de Perpignan.

« C'était, dit-il, un nommé Jacques Torrent, originaire « de Thuir, établi à Perpignan, bon ouvrier et notre « parent. » Il restait à peine une quinzaine de jours. Torrent se mit à l'ouvrage et, le 8 décembre, arrivaient à Camélas, lampe, chandeliers, ornements, cassette à huile, charnière et corde pour la lampe. Chose d'autant plus merveilleuse et dont l'abbé Ciuro rend grâce à Dieu, pendant la quinzaine le ferblantier avait été mis en prison et avait dû continuer là son ouvrage. *Gratias al Senyor noobstant un encontre tingue quel posaren a la preso de la vila hont la va travallar en part.*

Comme quatrième *demostratio*, le chroniqueur cite: *poder cantar a dos cors, tenint fet pensament y apparell de cantors sino per cantar a quatra.*

Il passe ensuite à la dernière, celle qui lui tient le plus à cœur et dont il nous narre les origines et les péripéties. *Altra fonch de la ampoliada.*

« Cette idée d'orner l'église de tapisseries ou de « riches tentures me vint, dit-il, du ciel de cette manière: « Je me demandais ce qui pourrait rendre plus grande

Digitized by Google

« gloire à Dieu, plus grand honneur à Marie, plus grand « lustre au culte divin, plus grande édification au peuple « et je songeai à demander à la *senyora Catarina* « *Balaguer* des tapis et des tentures. Je crus tout « d'abord céder à une inspiration diabolique, non que je « crusse la *senyora Catarina, de si molt bona y* « *santa casa,* capable de me les refuser, mais elle « habitait souvent Perpignan et je craignis qu'elle n'eut « point à Camélas assez de tentures. »

Sur ces entrefaites la *senyora Balaguer* était venue à Thuir. L'abbé alla lui présenter ses devoirs, et, après les compliments d'usage, glissa discrètement sa demande. — En cas qu'il convînt d'orner l'église, dit-il, mon frère vous serait très reconnaissant, Madame, si vous daigniez lui prêter votre concours. — Bien volontiers, répondit-elle, je vous prêterais mes tentures de soie, mais elles sont trop larges ; il faudra en prendre de moins belles : *los rabosters o draps de casa.*

« Le samedi avant la fête, reprend l'abbé Ciuro, je « me transportai donc à Perpignan avec deux montures, « j'y pris la laine : Quatre tentures, une tapisserie pour « la chaise ; je passai au retour par Le Soler. André « Sabardell, maître-maçon, me suivit pour me prêter « son concours *per lo ministeri de empoliar y* « *adornar lo altar y accomodar lo altar.* La « fête devait avoir lieu le mardi, et nous n'avions pas de « temps à perdre. Nous arrivâmes à Camélas très tard, « et, en passant *au mas de la Torra* nous rendîmes « grâces à Dieu. *Lo cert es que a la voluntat de* « *Deu ningu pot resistir, y fins al present Deu* « *omnipotent he eixit ab lo que ha pretes.* »

Digitized by Google

Le mardi suivant, retable, lampe, tapisseries ayant été placés, et les musiciens se trouvant prêts, la fête pouvait commencer. Elle débuta la veille par le chant traditionnel des complies, que suivirent le lendemain, tierce, grand'messe et vêpres. En cela elle ressemblait à toutes les précédentes, mais on fit si beau et si bien, et l'abbé Ciuro nous donne de si pittoresques détails que nous allons raconter une à une les diverses cérémonies.

I. Complies. — On chanta, dit l'abbé Ciuro, les complies sur le soir, l'autel brillamment illuminé, *a cant dorga a quatre veus un vers, a cant pla l'altra.* Ainsi encore dans nos villages aime-t-on à faire alterner le plain-chant et la musique dans les versets des psaumes, là où l'harmonium ne remplace pas le chant ordinaire. Le narrateur qui était musicien ajoute cet aveu charmant de bonhomie : « Les musiciens n'accompagnèrent « que les premiers versets des psaumes parce qu'il était « difficile de prendre le ton après eux. »

C'est qu'on avait choisi une musique peu ordinaire, celle d'un maître catalan que Ciuro cite comme bien connu de son temps : *las completas de Pujol.* C'est aussi à ce musicien qu'on emprunta le *Nunc Dimittis* à quatre voix et à deux guitares. L'antienne *Alma Redemptoris* était de Mathieu Asola. « Toute cette musique, conclut le narrateur, était contenue dans quatre livrets, copiés tous par moi. »

On devine la joie des habitants de Camélas; ils n'avaient jamais été à pareille fête et, dans leur naïve ignorance, se demandaient si là-haut dans le ciel, on

Digitized by Google

aurait meilleure musique. L'abbé Ciuro, fier de son triomphe, a soin de nous donner les noms de ceux qui le partagèrent. « Les soprani étaient, dit-il, Sylvestre « Camps, fils du musicien dont j'ai raconté l'arrivée, « mon neveu Fructueux Ciuro, Joseph Joli, de Thuir, « deux autres enfants qui faisaient leur début. Jacques « Sagau, musicien, accompagnait avec son cornet à « piston. Le curé de Saint-Hippolyte faisait seul le « contralto. J'étais ténor, ajoute-t-il, avec un musicien « Joseph Camps, frère du chef de *cobla*. Il accompa- « gnait Mossen Jaume Jubert, prêtre et cette année « vicaire de Camélas, qui faisait la basse. Au curé, « Mossen Honorat Bret, et à deux autres prêtres Mossen « Miquel Camps, de Rodès, Mossen Miquel Borgat, de « Millas, était échu l'honneur du plain-chant. »

II. La Grand'Messe. — Tierce la précéda comme de coutume. « Nous étions peu de prêtres, dit l'abbé Ciuro, « mais dans l'intervalle les invités arrivaient les uns « après les autres. » Quand on se compta, l'on se trouva huit.

En tête, le curé, *Mossen Honorat Bret,* celui qui, la veille, avait chanté complies ; puis le vicaire [1], *Mossen Jaume Jubert,* dont la présence était bien méritoire, dit le chroniqueur, car il avait refusé les offres aussi flatteuses qu'avantageuses de l'opulent organiste de Vinça, M. Mares ; enfin six étrangers, trois parents et trois amis de la famille Ciuro. Le narrateur appelle ces trois derniers *los tres aiguaders,* par

[1] N'oublions pas que Camélas et Castelnau ne faisant qu'une paroisse, le curé prenait souvent un vicaire pour desservir Castelnau.

Digitized by Google

opposition sans doute aux autres convives qui trouvaient le petit vin de Camélas d'un goût agréable et d'un commerce inoffensif.

A la suite des prêtres, s'étaient rangés, dans la tribune, les musiciens et les chantres, les uns et les autres frais et dispos pour célébrer dignement les gloires de Marie, et aussi — ce que l'abbé Ciuro n'oublie jamais — pour obtenir l'aubaine promise : 14 livres aux musiciens, 10 réaux à chaque chantre.

Chantres et musiciens enlevèrent le *Salve Sancta Parens,* œuvre de *Mossen Jauma Jubert,* jadis à quatre voix, mise à cinq pour la circonstance. Les ténors et les basses fort exercés modulèrent harmonieusement les riches et difficiles accords ; seuls, les soprani, se turent, à l'exception de Sylvestre Camps : Ils étaient novices, raconte l'abbé Ciuro.

Après l'*Introït,* ajoute-t-il, les musiciens jouèrent un morceau. Pendant ce temps, les chantres se divisaient : un groupe comprenant M. Jubert, le curé de Saint-Hippolyte et Sylvestre Camps allait s'installer dans la chaire pour tenir le premier chœur de la messe à sept voix, composée par le même M. Jubert ; le second, formé de quatre chantres, répondait de la tribune. Ainsi se poursuivirent les divers chants de la messe, mêlés de morceaux de musique, de motets pieux et de cantiques avant le sermon.

III. Vêpres. — On les chanta à deux chœurs ; les complies suivirent ; et l'on termina par une procession dont le chroniqueur nous décrit l'ordre et la marche. Nous voyons paraître des prêtres sans surplis, car la plupart

Digitized by Google

avaient oublié le leur, des porteurs de flambeaux revêtus de la soutane, l'officiant en chape blanche et ses deux assistants avec les dalmatiques apportées de Saint-Féliu-d'Avail. Les musiciens jouent, les prêtres prient, la statue de Marie parcourt les rues de Camélas en bénissant, et l'on rentre fort tard, à la nuit tombante, au chant de l'*Ave Maris Stella,* pendant que la petite cloche lance dans les airs ses notes joyeuses.

N'oublions pas, puisque le détail des dépenses culinaires tient tant à cœur à l'abbé Ciuro, le total *del gasto del manjar.*

« Pour le régal de ceux qui nous firent la faveur de nous honorer en assistant à la fête, on tua, dit-il :

« Le dimanche, 6 décembre, un jeune mouton — un borrech ;

« Le lundi, un *crestat pro magis rusticis,* et pour les autres invités : deux moutons, une brebis, 4 poules, 8 poulets, 8 chapons ;

« Le mardi, fête de l'Immaculée-Conception, 2 coqs d'Inde, 4 petits cochons, 11 perdrix, 2 lapins ;

« Le mercredi, 1 mouton. »

Nous n'en finirions point si, imitant la loquacité du bon abbé Ciuro, nous racontions en détail les cérémonies et les repas que l'on fit chaque année lors de la fête de l'Immaculée-Conception. Prêtres, musiciens, chantres rivalisent de zèle pour célébrer dignement à l'église les gloires de Marie, puis non moins consciencieusement font honneur au festin plantureux que leur sert le généreux hôte de Camélas. Et ainsi les années succèdent aux années, sans que les hôtes et les convives se lassent. Parmi tous ces faits, faisons un choix et surtout notons

Digitized by Google

de ci de là un trait de mœurs curieux, une innovation liturgique, un chant, voire même un plat préparé à l'intention des gourmets du temps.

En 1644, il y eut surtout grand régal de musique. La messe, dit l'abbé Ciuro, fut chantée à huit octaves. M. Jubert l'avait composée pour l'église de Vinça, à l'époque où M. Mares commença à faire célébrer la fête de l'Immaculée-Conception. L'on se partagea en deux chœurs : le premier sur la chaire, le second à la tribune, avec les musiciens. A l'offertoire, on chanta un villancio de Riquet à huit voix, commençant par ces mots : *Viste te gil,* etc.; et à l'élévation un motet à l'Immaculée-Conception à neuf voix, une voix seule devant l'autel majeur, les huit autres à la tribune. Le motet : *Tota pulchra es* était de Riquet.

Ce Riquet était un ami de l'abbé Jubert et comme lui, se piquait de compositions musicales. Le soir, durant la procession, on fit honneur aux deux maîtres en chantant leurs œuvres : devant la maison de Pierre Ciuro, un motet à sept voix de l'abbé Jubert : *Beata Dei genitrix,* etc., sur la place publique un villancio à huit voix de Riquet : *Viste te gil,* etc., à l'église les litanies de la Sainte Vierge à huit voix, *estant en lo presbiteri compostas per Riquet.* Dans l'intervalle, le long des rues, les musiciens jouèrent leurs plus beaux morceaux pendant que les prêtres priaient et admiraient.

Comme la fête dura deux jours, un jeudi et un vendredi, à la liste interminable des moutons, chapons et perdreaux, l'abbé Ciuro ajoute : *per lo divendras cerca de tres robas de peix fresch de Colliura*

Digitized by Google

se gasta. Il fallait bien cela pour les invités plus nombreux que de coutume: plusieurs prêtres, 4 musiciens, 12 chantres, sans compter les parents, les amis et les clercs venus de Thuir pour exercer les fonctions d'acolytes.

L'on priait, l'on chantait, l'on payait et aussi..... l'on mangeait si bien à Camélas, dans la famille Ciuro, le 8 décembre de chaque année, que, en l'an de grâce 1645, il y eut affluence extraordinaire.

« La fête, dit l'abbé Ciuro, tombait un vendredi ; on « fit venir de Collioure un quintal de poisson frais. Mais « il y eut tant de monde et comme le lendemain, samedi, « il fallait faire maigre, le poisson frais manquant, « on réquisitionna tout ce qui se trouvait dans la « demeure : du thon mariné, un baril de maquereaux « salés et beaucoup d'œufs achetés quatre deniers « chacun. »

Chantres et musiciens encouragés par de telles largesses se surpassèrent et cependant, ajoute le chroniqueur, l'on n'avait jamais exécuté morceaux si savants, si mélodieux. Tout, dit-il, était l'œuvre du sieur Riquet, ce musicien que nous avons rencontré à Camélas l'année précédente, et que l'abbé appelle un artiste de grand talent — *musica superior.* L'*Introït* était à cinq voix, le *Kyrie* à neuf, comme le reste de la messe, et ce qui aggravait les difficultés, l'on chanta à trois chœurs.

Le célébrant, le diacre et le sous-diacre étalèrent eux aussi leur plus belle voix pour ne pas gâter par un triste contraste une si belle messe. L'abbé Ciuro signale surtout celle du sous-diacre, *Mossen* Bernat, étudiant

Digitized by Google

ecclésiastique, français de nation, et instituteur de quelques enfants de Castelnau.

L'on partit si content, qu'on se promit de recommencer l'année suivante. Aussi, en 1646, les mêmes chantres et les mêmes musiciens exécutèrent la même messe de Riquet avec le même entrain. Pour donner à la cérémonie un attrait de plus, la communauté ecclésiastique de Thuir avait envoyé ses beaux chandeliers et le couvent toutes ses fleurs.

Signalons encore en 1647 de grandes solennités musicales. Deux circonstances avaient poussé l'abbé Ciuro à se surpasser : il devait donner le 8 décembre l'habit à l'ermite de Saint-Martin de Camélas et bénir le mariage de sa nièce.

A laquelle de ces deux cérémonies tenait-il davantage? Le bon abbé eût été fort embarrassé de le dire. S'il aimait sa chère nièce, Rose, si candide et si chrétienne, il chérissait plus encore l'ermite de ses rêves qui, là-haut, dans la chapelle qu'il restaurait à ses frais, chanterait perpétuellement les gloires de Dieu et de son serviteur, Saint-Martin.

Que de mésaventures n'avait-il pas essuyées à ce sujet! Lui, si bon, il s'était fié plus d'une fois aux promesses doucereuses de gens de passage, qui, tout-à-coup pris de dévotion pour Saint-Martin, demandaient à s'enfermer sur la sainte montagne, en dépit du froid en hiver, du soleil en été, du vent à toutes les saisons. Et il avait été misérablement roulé par ces hypocrites brebis galeuses : l'un s'était enfui emportant l'habit dont il lui avait fait cadeau, l'autre avait même pillé les offrandes.

Digitized by Google

Mais il était maintenant rassuré. *Fra Josep Marsal, natural del lloch de Balmanya,* venait de lui offrir ses humbles services. Le frère avait fait ses preuves dans divers ermitages ; la piété, la bonhomie, la candeur se lisaient sur son visage, et il avait quelques bribes de savoir, chose peu commune parmi les ermites de ce temps. Les capucins de Thuir l'eussent volontiers pris pour leur frère quêteur, tant il savait gagner les cœurs et ouvrir les bourses !

En cet honneur, l'abbé chercha à faire grand et beau, quelque chose qu'on n'avait jamais vu à Camélas et propre à rehausser le culte envers Marie. Pendant que son frère se procurait à Barcelone par l'intermédiaire de Hyacinthe de Vilanova, seigneur de Castelnau, de superbes dalmatiques *ab onza flochs de seda a quiscuna,* que sa nièce préparait de jolies *socanias* pour les petits clercs, il se transportait mystérieusement à Perpignan.

On sait que notre ville possédait quatre églises paroissiales, administrées chacune par une communauté ecclésiastique et que la Réal et Saint-Jean avaient en outre un chapitre. Chaque communauté devant célébrer quotidiennement l'office se faisait aider par des chantres attitrés ; la Réal et Saint-Jean entretenaient en outre une maîtrise, qui, à certains jours déterminés, moyennant une redevance fixe, chantaient des grand'messes et des vêpres solennelles. Toutes deux se rendaient de temps en temps, suivant les invitations, dans les diverses églises de la ville ou de la campagne, pour grossir ainsi leur maigre revenu.

Moyennant cent réaux, quatre montures pour l'aller

Digitized by Google

et le retour, gîte et couvert à Camélas, il obtint le consentement du maître de chapelle de la Réal et de cinq chantres, les meilleurs : deux soprani, un contralto, une basse et un ténor. De ci, de là devaient s'ajouter : l'ancien curé, alors résidant à Millas, *Mossen* Jubert, à qui l'on offrit douze réaux ; un contralto puissant, *Mossen* Azemar, organiste de Thuir ; un autre contralto, le sieur Antoine Garau, celui-ci venu de Collioure *gratis*, par amitié pour la famille Ciuro, et quelques autres qu'il serait long de nommer.

Le répertoire fut des plus variés : l'on chanta de la musique roussillonnaise, du Riquet, du Jubert, du Pujol, ces artistes si prisés alors, dont les œuvres et même les noms n'ont pas survécu. La *cobla* de Céret qui était venue prêter le concours de ses instruments, ajouta un tel éclat à ces chants qu'on se donna rendez-vous à l'année suivante, 1648, sans espoir de faire mieux.

On fit mieux cependant, en l'honneur de la chapelle de l'Immaculée-Conception dont Pierre Ciuro rêvait la construction depuis 1640 et qu'il venait d'achever. Les musiciens étaient là et aussi la maîtrise de la Réal, presque au complet, dix chantres sur treize, sous la direction de *Mossen Joan Cassans, capella y organista, que sent minyo fonch scolanet de Nostra Senyora de Montserrat.* Avant la grand'messe, au moment où l'on allait inaugurer la nouvelle chapelle, on voulut honorer le bienfaiteur et sa famille.

Se procedi desta manera. En estar apunt Pera Ciuro y demes, la cobla dels musichs lo accompanya a la iglesia, anant ab ell los parents. Si trobaren forasters.

Naturellement le dîner fut digne de la fête. Le chroniqueur se contente de déclarer :

Lo dinar fonch molt abastat de nodriment, porcells, perdius, arros y fideus per escudella ; per postras rims y pomas del ort de casa, olivas y formatge. No faltant molto.

Une pareille hospitalité jointe aux largesses devait assurer la fidélité des invités. Le livre de raison de l'abbé Ciuro nous montre les mêmes chantres, les mêmes musiciens prenant volontiers en 1649, en 1650 et en 1651 le chemin de Camélas. On chante toujours bien et l'on mange mieux encore [1] ; la seule gêne vient du petit nombre de lits. On se met bien à trois dans le même, on demande l'hospitalité à la cure, mais le nombre des invités augmentant, on est obligé de dormir à la diable, sur des matelas.

Esta nit per haver mes gent, jo vaig — écrit-il en 1649 — dormir ab Mossen Josep Pujol y Francisco devant la pastera de Nostra-Senyora, posant un matalas per terra.

Combien d'années dura l'usage de célébrer la fête de l'Immaculée-Conception ? Il est difficile de le dire, le livre de raison s'arrêtant dans son récit à l'an 1651. Probablement il dut se perpétuer durant la vie de Pierre Ciuro et durant celle de l'abbé, avec des alternatives d'éclat et d'abandon, dues beaucoup plus aux malheurs de la guerre franco-espagnole qu'à l'oubli de ses fondateurs.

[1] En 1649 pour la fête on avait tué 25 pièces de volaille, 8 perdreaux, 5 moutons, 5 petits cochons et pétri trois « pastères » de pain. On avait en réserve 12 pièces de volaille. En 1650 on pétrit 2 charges de blé d'où l'on tira 300 pains. On tua en 1651 2 moutons, une chèvre et « una aixorca » pour les domestiques ; 34 pièces de volaille, 10 perdreaux, 5 lapins, 6 pourceaux.

Digitized by Google

IV. — **Les œuvres**

Nous devrions arrêter là notre travail, le manuscrit que nous analysons ne renfermant plus aucun détail digne d'intérêt ; on nous permettra cependant d'analyser sommairement un second manuscrit de notre auteur. Il fait suite au livre de raison ; il est même son complément. C'est la *Llicencia o stabliment de la capella de Nostra Senyora de la Conceptio,* cette chapelle dont il a été plusieurs fois question dans le récit précédent.

En tête se trouve un acte du 24 août 1646, signé par l'abbé Joseph del Viver, prêtre, évêque élu d'Elne, chancelier de l'Université de Perpignan, archidiacre du Vallespir, chanoine d'Elne, et vicaire capitulaire *sede episcopali vacante,* autorisant Pierre Ciuro (sic), *agricola loci de Camelas* à ériger une chapelle à l'Immaculée-Conception et à y établir devant l'autel un tombeau pour sa famille. Ensuite viennent, sous forme didactique, des détails sur la construction de la chapelle, malheureusement presque tous incomplets. Ainsi, après avoir décrit l'état des lieux, nous avoir appris que la voûte reposait sur des arcs doubleaux crevassés, il se met à nous renseigner sur les donations faites par sa famille en fait de chasubles, de chapes, de pales, etc. Notons le petit trait de mœurs suivant :

La casulla de difunts fonch feta lo any 1634, com consta en lo escrit ficat a dita casulla, qual paga Pera Ciuro, pages de dit lloch de son diner. Alguns de Camelas, moguts o de

Digitized by Google

invidia, o aparexent los ser menoscabo del lloch que Pera Ciuro tingues en dita iglesia casulla ab ses armas (que eran una mata de ciurons) y nom, o entenent no haverla pagada de son diner, se atraviran ab cautela y escondiment, se atreviran a descosir lo escrit de dita casulla. Pero, com per fondo ques fassa lo foch sempre se descobra lo fum, y tambe que entench ser offici del dimoni descobrir las cosas fetas ab sa persuasio, permetent ho aixi Deu pera mes confusio dels tals, descuberta la cosa y sabent lo que passa, determina anar al senyor official donant la noticia del que passava.

Après ce petit renseignement sur la chasuble noire de l'église de Camélas, l'abbé Ciuro en ajoute un autre, non moins intéressant, sur le retable de Sainte-Agnès de la même église. Il nous raconte que, en 1641, il fit repeindre à ses frais, moyennant douze ducats de douze réaux chacun, ce retable fort ancien et qu'on refit « de nou a la moderna » la statue de Sainte-Agnès. « Mon germa feu la vida al pintor », ajoute-t-il.

Quand le retable de Sainte-Agnès fut mis à neuf, on songea au maître-autel. C'était en 1642, du temps où l'abbé Honoré Bret gérait la cure de Camélas. Celui-ci avait remarqué en arrivant que le tabernacle était « del tems vell posat dins paret a modo de armari al altar major de S. Fructuos. » Il voulut le remplacer par un tabernacle à la moderne. Il parla donc de son projet aux fidèles, le leur représenta comme un acte de reconnaissance envers Saint-Fructueux qui, deux fois, avait empêché l'ennemi de dépasser Polig et de porter à Camélas le fer et le feu, puis commença sa quête de blé. Il s'inscrivit lui-même pour une demi-charge de blé, Pierre Ciuro pour une charge, Brial Gaudérique pour une demi-charge. C'était un beau début.

Digitized by Google

Nota — écrit l'abbé Ciuro — que lo blat ja anava a set reals y mix, lo bo a vuit, y prest ana a nou, per la penuria hy havia de blat, majorment de sement, havent tant gran aparell de sementer a la Salancha y tot Rossello.

Quand le curé eut réuni une somme assez ronde, il appela à Camélas un sculpteur des environs de Tarragone, Lazare Tramullas, fixé à Perpignan depuis la conquête de la Catalogne. On dressa le dessin du tabernacle, à colonnes festonnées, à consoles renversées et à frontons élancés, comme il en existe tant dans les églises du XVIIe siècle, et l'on convint du prix : 32 livres barcelonnaises de dix réaux chacune. Or la quête du blé en avait rapporté 52. Avec les 20 livres qui restaient le curé aurait voulu faire dorer le dit tabernacle, mais force lui fut de reconnaître que cette somme était insuffisante.

Il ne se découragea pas pour si peu. Un dimanche, à l'office, il s'ouvrit de son dessein à son auditoire et lui exposa que les hommes ayant fourni le tabernacle, c'était aux femmes à payer la dorure. Sûrement elles seraient aussi généreuses que leurs maris ; celles qui avaient de l'argent videraient leurs bas de laine, les autres donneraient des œufs, des poulets ou autres choses domestiques.

Entre altres coses que aplegaran estas donas foren dos caponets, vint pollastres, trente-nou ous, dals quals — ajoute l'abbé Ciuro — compri jo divuit a tres diners.

Ainsi arriva-t-on à parfaire la somme nécessaire et à obtenir la livraison du tabernacle, complètement doré, pour le 8 décembre 1643. — *Va agradar molt al poble, gratias al senyor y a tots los forasters*

Digitized by Google

que si trobaren, que forent molts, conclut notre chroniqueur.

Il plut si bien que Pierre Ciuro voulut confier à l'auteur d'un tel chef-d'œuvre la confection du retable qu'il se proposait d'élever en l'honneur de Marie Immaculée. Le manuscrit nous raconte une à une les péripéties du contrat. D'abord intervient l'abbé Ciuro. — Si mon frère s'entendait avec Lazare Tramullas pour faire construire un tabernacle, déclare-t-il au curé de la paroisse, *Mossen* Bret. — Votre frère a bien d'autres tabernacles à faire faire, puisqu'il a quatre filles à marier, répond celui-ci qui croit à une plaisanterie. Mais bientôt, devant le sérieux de la proposition, il change de ton, approuve l'œuvre, applaudit comme à une inspiration divine, et alors commencent les pourparlers.

L'artiste dresse d'abord un plan magnifique, malheureusement sa réalisation coûterait 120 ducats. Tout est donc à refaire. Voici un nouveau devis : 70 ducats ; c'est trop cher encore. L'artiste réduit ses projets. Le retable formera un espèce de péristyle à colonnes à bossages, surmonté d'un fronton festonné et la dépense sera de 62 livres et demie barcelonnaises, valant 104 livres roussillonnaises, 3 sous, 4 deniers. On tombe d'accord sur ce prix et l'acte est dressé sur l'heure, 19 septembre 1643.

Le retable ne doit être totalement livré qu'à la fin de janvier 1644, mais l'artiste fait si bien que le 8 décembre tout est terminé et mis en place. On profite de sa présence pour lui faire dresser une chaire, et le jour même on place devant l'autel une lampe d'étain faite par le sieur Sabardell de Thuir. Peu après vient un peintre et, en 1644, tout est à point et doré.

Digitized by Google

Il ne restait plus qu'à construire la chapelle. Elle se fit de 1646 à 1648 ; comment ? nous ne le savons, l'abbé Ciuro n'ayant rien écrit à ce sujet. C'est vraiment dommage ; il eût été si intéressant de connaître les contrats passés avec les maître-maçons, les matériaux employés, les prix de la main-d'œuvre !

Quelque regrettables que soient de pareilles lacunes sur ce point comme sur beaucoup d'autres, que nous a révélées l'analyse des manuscrits de notre chroniqueur, son œuvre n'en garde pas moins un réel intérêt. Elle ne nous a rien appris sans doute sur l'histoire générale de la province, mais elle nous a permis de pénétrer l'âme de ces humbles, qui, tout en n'ayant pas d'histoire, ne méritent pas moins l'attention, au point de vue social et chrétien, que les hauts et puissants seigneurs dont les fastes roussillonnais ont recueilli les exploits. Notre étude n'aurait-elle que ce résultat, nous nous estimerions heureux d'avoir pu l'écrire, grâce à l'obligeance des héritiers de l'abbé Honoré Ciuro.

Digitized by Google

DOCUMENTS

RELATIFS

A l'Histoire du Département des Pyrénées-Orientales

PENDANT LE XIXe SIÈCLE

Par M. Pierre VIDAL, membre résidant [1]

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES RELATIFS A L'ANNÉE 1814 [2]

2 avril, Paris.

Le Gouvernement provisoire, considérant combien il a été odieux en soi et contraire aux conventions qui ont précédé le départ de S. M. le roi d'Espagne de retenir à Perpignan l'Infant Don Carlos, ordonne que ce prince sera reconduit le plus promptement possible et avec tous les honneurs dus à son rang jusqu'au premier poste espagnol. — Notifié par lettre.

11 avril, Narbonne. — Le duc d'Albuféra écrit, du quartier général, au Préfet des Pyrénées-Orientales :

« J'ai reçu votre lettre du 9 courant. Lorsque votre département sera menacé d'une invasion, vous pourrez envoyer à Montpellier les dépôts de mérinos ainsi que les

[1] Voir le *Bulletin* de 1901.
[2] *Arch. des Pyr.-Or.*, M. 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43.

Digitized by Google

étalons qui appartiennent au gouvernement et déposer à la Citadelle les papiers les plus importants de vos archives. »

[On redoutait donc sérieusement en ce moment à Perpignan une invasion des Espagnols.]

20 avril, Perpignan. — Proclamation du Préfet Du Hamel « à l'occasion de l'heureux changement de notre dynastie. »

[Ce même jour Napoléon partait pour l'Ile d'Elbe.]

20 avril, Prades. — Izos, sous-préfet de Prades, donne son adhésion pleine et entière aux derniers événements et au « nouveau système de gouvernement. »

22 avril, Prades. — Lettre du sous-préfet Izos au préfet Du Hamel.

« J'ai reçu avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les exemplaires de la nouvelle Constitution et de votre proclamation annonçant les heureux changements qui viennent de s'opérer dans notre patrie, ainsi que la copie de l'abdication de Napoléon. J'ai pris de suite les moyens les plus prompts pour l'envoi de ces pièces aux communes de cet arrondissement. J'en ai donné communication sur le champ aux autorités constituées de son chef-lieu. La nouvelle de ces événements et les espérances qu'ils font naître se sont répandus en un clin d'œil. Toute la ville a été illuminée par un mouvement spontané. Au même instant, toute la population s'est trouvée réunie sur la place publique. Tous les citoyens de toutes les classes se sont livrés à la joie la plus franche ; chacun a vu naître tout à coup le jour du bonheur si longtemps attendu, et qu'aucune aurore n'avait annoncé ; et, des angoisses de la crainte et de la terreur que nous inspirait notre situation, nous sommes passés rapidement à la sécurité, fille de la paix. Déjà nos vœux ont passé les Pyrénées pour unir nos

Digitized by Google

cœurs à ceux des Espagnols nos voisins et nos amis naturels en faveur des enfans d'Henry IV, que le même moment ramène au sein de leurs peuples chéris.

« Aussitôt que votre proclamation a paru j'ai déterminé d'en faire la publication moi-même, et, de suite, plus de soixante personnes ont paru avec des flambeaux pour accompagner le cortège qui s'est mis en marche à neuf heures du soir (une heure après l'arrivée de votre proclamation). Le maire et l'adjoint de cette ville étaient à mes côtés. La garde nationale et la gendarmerie ont formé l'escorte et augmenté la pompe de cette belle et touchante cérémonie. On a tiré six mille coups de fusil. Toute la population accompagnait le cortège, aux cris mille fois répétés: *Vive Louis XVIII! Vive notre légitime souverain! Vivent les Bourbons! Vivent les descendants de saint Louis! Vive la paix!*

Arrivé sur la place publique, j'ai lu avec le plus grand plaisir votre proclamation qui a produit le plus bel effet, puisque, à chaque phrase, il a fallu m'arrêter parce que les cris de : *Vive le Roi! Vive Louis XVIII! Vivent les Bourbons! Vive la Paix!* faisoient qu'on ne pouvoit m'entendre. Les effusions de la joie la plus décente et la plus vive éclatoient partout. Chaque citoyen croyoit revoir son père de retour et se promettoit de voir refleurir avec l'Empire de Lys l'antique gloire de la France. Des larmes d'attendrissement couloient de tous les yeux; les mères tressailloient de l'espérance d'embrasser au plus tôt leurs enfans bien-aimés; chacun disoit de faire tous les sacrifices possibles pour le gouvernement réparateur que la Providence avoit rendu à nos vœux.

« Je chercherai vainement à vous exprimer ce que m'a fait éprouver le concert unanime de bénédictions pour notre auguste souverain Louis XVIII, mais je crois pouvoir assurer que Sa Majesté n'aura point de plus fidèles sujets que les habitans de mon arrondissement. Ce que j'apprends des autres communes, depuis la publication de cet heureux dénouement, me confirme dans la même pensée : c'est partout le même enthousiasme, le même amour pour

Digitized by Google

la famille des Bourbons. Il y a eu des danses publiques dans plusieurs communes, des feux de joie dans d'autres, des salves d'artillerie à Villefranche et au Mont-Louis, et des distributions de vin, du pain et de la viande (*sic*).

« Il m'est bien doux, Monsieur le Préfet, dans cet heureux événement, de pouvoir vous assurer que les cœurs de tous mes administrés se sont confondus avec le mien dans les mêmes sentimens d'amour et de vénération pour notre auguste souverain. Il me sera plus doux encore de lui prouver par mon zèle dans l'administration qui m'est confiée, que je suis prêt à tout sacrifier pour la gloire et le bonheur de la France.

« *Le sous-préfet de l'arrondissement de Prades*,

« Izos. »

« A Monsieur le Maître des Cérémonies *de la Cour*, Baron, Préfet des Pyrénées-Orientales, à Perpignan. »

25 avril, Perpignan. — Lettre de Jaubert de Passa, sous-préfet de Perpignan, adressée aux maires de l'arrondissement, sur les événements qui ont ramené le roi.

1er mai, au quartier général de Narbonne. — Ordre du maréchal, duc d'Albuféra, à l'armée. — Communiqué à M. le Préfet des Pyrénées-Orientales.

« L'armée apprendra avec plaisir que le général Harispe, blessé à la bataille du 10 avril devant Toulouse, va beaucoup mieux et qu'on peut espérer un rétablissement presque complet malgré l'amputation qui lui a été faite au pied. Au milieu de ses souffrances, il a pris part en bon français, à

[1] L'arrondissement de Prades, *Gouvernemental* avant tout, pourrait donner lieu à une intéressante et curieuse dissertation de psychologie politique.

Digitized by Google

l'heureuse révolution par laquelle toutes les révolutions viennent d'être finies ; et, dès l'arrivée à Toulouse de S. A. R. le duc d'Angoulême, il lui a envoyé son adhésion au nouveau gouvernement. Il en a reçu la réponse suivante :

« Général, j'ai eu le plaisir de recevoir votre lettre. Je suis très sensible aux sentiments que vous m'y témoignez pour le roy et notre famille. Je regrette beaucoup que votre dernière blessure me prive en ce moment de la satisfaction de vous voir et de vous connaître. Il y a longtemps que j'avais entendu parler de vous de la manière dont vous le méritez. Je sais la distinction avec laquelle vous avez servi votre patrie. Qui l'a bien servie, a bien servi le roy ; ces deux intérêts ne pourront jamais faire qu'un. Nous comptons sur vous, comme vous pouvez compter, général, sur tous mes sentiments d'estime et d'affection.

« Louis Antoine. »

« M. le maréchal Duc d'Albuféra ordonne que cette lettre si honorable pour le général Harispe et si digne d'un prince vraiment français, soit mise à l'ordre du jour, imprimée et publiée dans tous les régiments, afin que chacun y voye la mesure des espérances qu'il doit concevoir pour l'honneur de l'armée et le bonheur de la patrie. »

4 mai. — Le duc d'Angoulême passe la revue des troupes à Narbonne.

8 mai, Saint-Laurent-de-Cerdans. — Vote d'une adresse des habitants au roi. Signée : Sylvestre Soubirane, Noëll, etc.

8 mai, Perpignan.

« A 11 heures du matin, mademoiselle Pugens, marchande de modes, avec l'autorisation de M. le Maire, a placé un drapeau blanc sur le vaisseau qui était autrefois l'enseigne du Consulat de mer, situé à l'angle de l'Hôtel-

Digitized by Google

de-Ville [1]. Cette cérémonie a été accompagnée de cris de : *Vive le Roi !* mille fois répétés au milieu d'une foule considérable de citoyens. On a tiré des boîtes et chanté plusieurs couplets analogues à la circonstance, au son de divers instruments. Tout s'est passé dans l'ordre ; la plus parfaite tranquillité a régné . »

10 mai, à Perpignan. — Arrivée de Madame la Duchesse de Bourbon avec sa suite et un détachement de cavalerie espagnole.

M. le général Arnaud, commandant l'armée, à cheval, à la tête de son état-major, a été recevoir cette princesse à la limite du territoire.

S. A. était attendue par le corps municipal à 250 pas de la ville, où M. le Maire l'a complimentée, au milieu d'une grande affluence de citoyens. Le cri de *Vive le Roi! Vivent les Bourbons!* n'a cessé de se faire entendre parmi les habitants. La joie la plus franche éclatait de toutes parts.

[1] La Loge *(Café de France* et *Salle Arago)* a toujours été considérée comme faisant partie de l'Hôtel-de-Ville ou « Maison *commune* ». C'était là un monument d'intérêt public où siégeait le Tribunal de Commerce *(Salle Arago)* et où se faisaient les opérations de change et de bourse *(Café de France)*. C'était un lieu *ouvert* à tout le monde, et aussi *commun* que la Maison *commune*. La restitution du rez-de-chaussée de la Loge et de la cour de l'Hôtel-de-Ville au « peuple de de Perpignan » s'impose. Un jour viendra sûrement où l'on comprendra que le dégagement de la Place de la Loge, qui, à certains jours de fête, offre un spectacle vraiment honteux, est précisément dans la suppression du *Café de France* et des grilles qui ferment la cour de la mairie. Ces grilles furent forgées et placées par ordre de la monarchie française au XVIIIe siècle.

Bien souvent, pendant que le concierge de la Mairie fume tranquillement sa cigarette au frais et au large, pendant que quatre *manilleurs* s'escriment dans le Café de France, on se bouscule, on se cogne, on « se palpe », on s'écrase sur la Place de la Loge.

L'agrandissement de la rue de la Loge ou de l'Ancien Palais de Justice aurait dû être le premier article économique du premier Conseil municipal nommé après 1870. Car, on aura beau faire, c'est ici que bat et battra le cœur de Perpignan tant qu'on n'aura pas déplacé l'Hôtel-de-Ville, et ce déplacement n'est pas près de s'effectuer.

Digitized by Google

« S. A. a répondu avec attendrissement à M. le Maire qu'elle serait auprès de S. M. l'interprète fidèle des sentiments que manifestaient les Perpignanais pour leur souverain.

« A l'entrée de la ville, M. le Préfet a aussi complimenté S. A. Des habitants se sont précipités sur sa voiture, en ont dételé les chevaux et l'ont traînée jusqu'à l'Hôtel de la Préfecture où le logement était préparé.

« Une foule immense précédait et suivait le cortège composé de la garde nationale et de la troupe de ligne. Des boëtes ont été tirées avec profusion ; des feux de joie étaient allumés dans les rues et les places publiques ; des cris d'allégresse et la musique bourgeoise n'ont cessé d'accompagner cette marche.

« Vers 7 heures du soir, il a été donné une brillante sérénade à S. A. dans la cour de la Préfecture. La foule se pressait à l'entour de l'hôtel qui était illuminé. Les amusements se sont prolongés jusqu'à minuit. »

10 mai, Cassagnes. — Proclamation d'un « Vieux Royaliste » (Boixo, de Cuchoux, maire).

11 mai, Perpignan.

La fête de l'entrée de S. M. Louis XVIII a été célébrée en ville avec tout l'éclat qu'on pouvait désirer... L'affluence a été continuelle. Aux danses publiques et au grand bal donné à « l'ancienne salle de spectacle » *(Salle de la Loge de mer*, aujourd'hui *Café de France*).

14 mai, Perpignan. — Rapport de police.

« Informé que plusieurs jeunes gens se permettaient depuis quelques jours, en promenant la ville, de chanter des couplets contre les Douanes, les Droits réunis, des personnes en place et des demoiselles de la Fusterie, qui n'assistaient point à la fête du 11, j'ai mendé ces jeunes gens... j'ai appris que M. Cellès, de cette ville, était l'auteur de la chanson. M. Cellès m'a avoué qu'il n'avait composé que

Digitized by Google

quatre couplets, au nombre desquels celui qui annonce l'*abolition des Droits réunis*. Je lui ai fait quelques représentations. Il s'est disculpé en disant qu'il avait fait cette composition dans un premier mouvement d'enthousiasme à Narbonne [1].

« Ce soir, je publie un arrêté de M. le Maire qui défend de chanter des chansons dans les rues. »

15 mai, Perpignan. — Désordres dans la ville.

16 mai, Perpignan. — Honoré Fons, des Blanqueries, est signalé comme l'un des chefs du « tumulte » du 15.

16 mai, Prades. — Le sous-préfet Izos au préfet Du Hamel.

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que dans les communes de mon arrondissement on n'a pas attendu l'heureuse arrivée à Paris de notre légitime souverain Louis XVIII pour se livrer à la joie que nous cause cette heureuse nouvelle.

« Nos chants religieux et nos cris d'allégresse ont retenti dans nos temples et dans nos lieux publics. Partout les habitants ont manifesté une allégresse générale ; des danses publiques, des feux de joie, des feux d'artifice, des courses de taureaux [2], des banquets et d'autres amusements ont eu lieu dans les différentes communes de cet arrondissement, aux cris mille fois répétés de *Vive Louis XVIII ! Vivent les Bourbons, Vivent les descendans d'Henry IV !* »

[1] Je n'ai point su retrouver cette coupable chanson composée par Cellès, qui était, du reste, un poète plein d'esprit. Il écrivait le catalan à la perfection. Quelques-unes de ses « Catalanades » courent encore en manuscrit.

[2] Des courses de taureaux dans l'arrondissement de Prades, voilà un ait à signaler aux amateurs et défenseurs de ce sport espagnol.

Digitized by Google

18 mai, Prades. — Le sous-préfet Izos au préfet Du Hamel.

«... J'appris le 16, à quatre heures du soir, les désordres qui eurent lieu à Perpignan ; et, de concert avec M. le maire de cette ville, nous prîmes les mesures convenables pour déjouer les manœuvres des mauvais sujets qui, à l'exemple de ceux de Perpignan, auraient voulu piller et violer l'asile des citoyens. J'ai la bonne satisfaction de vous annoncer que la plus parfaite tranquillité règne dans cet arrondissement et que la fermeté que nous avons montrée dans cette circonstance difficile et pénible, secondés par les citoyens distingués de cette commune, en a si fortement imposé aux factieux, qui, après avoir tenu quelques propos séditieux ont été obligés de se cacher et de ne plus se montrer.

« La plus grande partie des personnes qui composent la Compagnie de la garde nationale de cette ville, organisée en vertu de votre arrêté du 23 avril dernier, est sans armes ; ainsi, je vous prie de vouloir bien me faire l'envoi de cent carabines pour armer les individus qui n'en ont pas. »

27 mai, Céret. — Lettre du sous-préfet De Lacour au préfet Du Hamel.

On a célébré un office des morts dans l'église paroissiale de Céret, « sacrifice expiatoire pour nous laver des souillures que la mort déplorable de Louis XVI, de Marie-Antoinette et de Louis XVII avait jetées sur nous. »

[Pareille cérémonie avait été célébrée à Prades le vendredi précédent.]

28 mai, Perpignan. — Le préfet demande l'autorisation de faire célébrer un service pour le repos des âmes « de nos infortunés souverains. »

28 mai, Perpignan. — On s'occupe de faire rétablir le nom des portes de la place.

Digitized by Google

28 mai, Perpignan. — Mesures prises pour détruire toutes les inscriptions et noms de rue qui peuvent rappeler des « souvenirs pénibles et fatigants ».

28 mai, Perpignan. — La garnison de Figuères, forte de 2397 hommes, arrive à Perpignan.

30 mai, Perpignan. — Est arrivé le général Palmerole, ex-gouverneur de Figuères, rentrant en France, avec la garnison qui était sous ses ordres.

10 juin, Perpignan. — Publication de la paix.

[Cette paix, qui existait de fait depuis deux mois, avait été signée le 30 mai. Le premier juin, les armées alliées s'étaient mises en marche pour repasser la frontière.]

12 juin, Villefranche-de-Conflent. — Adresse au Roi.

15 juin, Perpignan. — Rapport de police.

Un combat singulier a eu lieu à midi derrière la Citadelle, entre le nommé Bernard, trompette major au 5e du train des équipages, et le tambour-maître du 143e d'infanterie de ligne. Ce dernier a été blessé mortellement de deux coups d'épée.

20 juin, Perpignan. — Rapport de police.

« Un jeune homme, sorti depuis peu de l'Ecole de Médecine de Montpellier, qui suivit à Perpignan la dame Martin, actrice, dont il est amoureux, s'est battu en duel avec le sieur Michel fils, marchand droguiste, et l'on prétend que la dispute venait d'un bouquet. Le premier a été blessé au corps d'un coup de fleuret démoucheté. Sa bles-

Digitized by Google

sure, quoiqu'on la dit grave au premier moment, ne l'a pas empêché de se trouver au spectacle. »

25 juin, Paris. — S. M. autorise les officiers de la garde nationale de Perpignan à porter la décoration de la fleur du Lys en argent.

26 juin, Perpignan. — L'ordonnance sur l'observation des fêtes et dimanches est exécutée à partir d'aujourd'hui.

9 juillet, Perpignan. — Célébration d'un service en l'honneur de Louis XVI, dans l'église Saint-Jean.

Bruyas, tailleur, s'est présenté avec la décoration de la Fleur du Lys sans y être autorisé : Rixe avec Durgueil.

11 juillet, Perpignan. — Bruit de rassemblements de troupes espagnoles à Figuères et d'une prochaine invasion du Roussillon.

15 juillet, Vinça. — Service funéraire à la mémoire de Louis XVI. — Discours du maire Escanyé.

20 juillet, Paris. — Les membres des députations qui ont eu l'honneur de complimenter à Narbonne Mgr le Duc d'Angoulême sont autorisés à porter la décoration du Lys (lettre de l'abbé de Montesquiou).

22 juillet, Perpignan.

Il y a en Emporda (Ampurdan) dix à douze mille hommes de troupes espagnoles.

On craint toujours à Perpignan une invasion du département par les Espagnols.

Digitized by Google

30 juillet, Toulouse.

A Toulouse, S. A. R. Mgr le Duc d'Angoulême a accordé la décoration du Lys à MM. les membres composant la Garde Nationale de Perpignan à l'époque présente :

A MM. Delhom-Ripoll et Jaubert-Campagne, de la Mairie ;

A M. de Saint-Marsal, du conseil municipal de Perpignan ;

A MM. Méric Martin, Sylvestre Vilallongue, et Girone, du tribunal de commerce ;

A MM. Parès-Conill, Vaquer, du conseil général du département des Pyrénées-Orientales ;

A MM. Mathieu, Tixedor, Parès-Py, Calmetes, Jaubert, Sourgues et Verdier, des tribunal civil et cour d'assises de Perpignan ;

A MM. Delon, secrétaire général de la Préfecture, Bernard, Arnaud, De La Ferrière et Dastros, conseillers de Préfecture des Pyrénées-Orientales ;

A MM. De Lacour, Izos et Jaubert, sous-préfets des Pyrénées-Orientales.

Signé : Descars.

31 juillet, Perpignan. — Une battue des gardes nationaux a eu lieu à Caladroer contre « les brigands » ; elle n'a pas donné de résultats.

27 juillet, Perpignan. — L'abbé de Montesquiou annonce au préfet Du Hamel la signature de la paix avec l'Espagne.

[Un autre document dit que la signature de cette paix ne fut annoncée à Perpignan que le 5 août.]

14 août. — Girvès (Joseph-Antoine), fils de François Girvès, en son vivant juge au tribunal de Céret, et de dame Ignace de Pont, décédés à

Digitized by Google

Saillagouse le 31 janvier 1786, jouit d'une fortune d'environ 25000 francs. Il demande d'être admis dans « la Compagnie des Gardes du Corps » commandée par le Duc de Raguse.

25 août, Perpignan. — Ordre du jour du baron Robert, maréchal de camp, commandant le département des Pyrénées-Orientales pour la célébration de la fête de Saint-Louis.

26 août, Prades. — Jacomet, maire, accuse réception de la décoration de la fleur du Lys.

26 août, Prades. — Izos, sous-préfet, réclame son brevet de la décoration de la fleur du Lys.

28 août, Perpignan. — Le maréchal de camp, baron Buget, nommé au commandement du département des Pyrénées-Orientales, entre en fonctions.

3 septembre, Perpignan. — Le marché a été transporté aujourd'hui, en entier, non sans peine, sur la Place Royale.

6 septembre, Rivesaltes. — J. Besombes fils, maire de Rivesaltes, accuse réception du brevet de la décoration de la fleur du Lys.

6 septembre, Paris.

D'après les ordres de S. A. R. Mgr le Duc de Berry, il est permis à M. le baron J. de Noëll, commandant le bataillon de Saint-Laurent-de-Cerdans, de porter la décoration de la fleur du lys et il est autorisé à accorder, par écrit, la même permission à tous les individus qui ont fait partie de son bataillon.

Signé : Le Chevalier de Fontane.

Digitized by Google

En conséquence, le 13 octobre, il fut donné permission par le préfet. de porter la décoration de la fleur du lys au *chevalier* de Noell et Camps, ex-commandant du bataillon de Saint-Laurent-de-Cerdans, et à Jean Bonet, de Pia, volontaire du dit bataillon.

[On trouve, aux Archives des Pyrénées-Orientales (dossier de la commune de Pia, pièces diverses), un document du 3 mai 1826 qui n'est autre qu'une demande de secours formée par ce même Jean Bonet, cordonnier, « ancien soldat dans l'ex-bataillon de Vallespir levé en 1793, en Espagne, pour la défense de la foi et de la cause de la légitimité des Bourbons, dans lequel il a servi avec honneur. » Il se trouve actuellement dans l'indigence et chargé de famille.]

7 octobre, Paris. — Lettre du Préfet Du Hamel sur l'accueil que S. A. R. Monsieur a daigné lui faire ainsi qu'aux différentes députations du département des Pyrénées-Orientales dans la ville de Montpellier.

[Monsieur était à Montpellier le 12 octobre.]

25 octobre. — Affaire sur les Albères entre des habitants d'Argelès et des « brigands espagnols », qui venaient pour enlever des bestiaux.

28 octobre, Canet. — Cassanyes, ancien conventionnel, maire de Canet, envoie sa démission au préfet.

28 octobre, Perpignan.

L'inondation commence. Elle va en augmentant pendant cinq jours consécutifs. On n'avait jamais vu pareille masse d'eau. L'inondation est générale dans le département.

30 octobre, Ria. — Joseph de Marie Candy

Digitized by Google

fait don de 150 francs pour le rétablissement de la statue de Henri IV.

23 novembre. — Lalanne, officier de santé à Fitou, demande la décoration de la fleur du Lys.

26 novembre, Perpignan.

Le sieur Louis Companyo, docteur en médecine, établi à Perpignan, a déclaré que la petite vérole s'était manifestée dans le quartier Saint-Jacques. Ce médecin, par zèle de l'humanité, a offert de vacciner gratuitement les enfants de familles malheureuses, ce qui a été accepté par M. le Maire.

28 novembre, Molitg. — Maillol, curé, et Thomas Côme, docteur en médecine, demandent la décoration de la fleur du Lys.

28 novembre, Perpignan. — Demande de la décoration de la fleur du Lys pour :

Malart, curé de Villefranche ;

Patau, curé de Codalet ;

Félix Tixador et François Rolland, vicaires de Prades ;

Ambroise Mas, membre du conseil d'arrondissement de Prades et maire de Marquixanes ;

Vilar, maire de Finestret ;

Malart, maire de Villefranche ;

Capella, maire de Vernet ;

Sébastien Porra, juge de paix à Olette.

(D'après une lettre du 16 décembre signée par *Herman*, sous-préfet de Perpignan.)

Digitized by Google

II. — PREMIÈRE RESTAURATION (Suite)

DU 1er JANVIER AU 20 MARS 1815

17 janvier 1815. — Proclamation du préfet Du Hamel aux habitants des Pyrénées-Orientales au sujet de la souscription pour le rétablissement de la statue d'Henri IV et le monument à élever aux mânes des victimes de Quiberon.

« Deux souscriptions également honorables pour tout Français vous sont offertes aujourd'hui : l'une pour le rétablissement de la statue de notre bon roi Henri IV, né comme nous près des Pyrénées, et la seconde pour l'édification d'un monument à la gloire des Guerriers français morts à Quiberon pour la cause de l'Autel, du Trône et de la Patrie.

« Le Roussillon satisfera à l'appel qui lui est fait, et ses habitants fourniront, non suivant les vœux de leur cœur, mais suivant leurs facultés ; et chacun d'eux, soit qu'il passe au pied de la statue du grand Henri, soit que le hasard le conduise près du monument élevé en Bretagne, au nom de tous les Français, à la mémoire de ces nobles victimes de leur dévouement, pourra s'écrier : Et mon pays aussi, par son offrande, a prouvé que le cœur de ses habitants est plein d'amour pour la mémoire du *bon Roi* et de son auguste famille ; et que les victimes de Quiberon auraient eu en Roussillon de nombreux imitateurs si l'occasion s'en était offerte. »

Digitized by Google

[Le personnage qui signait cette proclamation est le même qui, quelque temps avant, adulait l'Empereur dont il était « maître des cérémonies », et tourmentait en son nom les populations des Pyrénées-Orientales pour leur arracher de l'argent et des enfants.]

24 février, Perpignan. — Delhom-Ripoll, maire de Perpignan, au Préfet.

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le jour d'hier relativement à la réception de S. A. R. Mgr le Duc d'Angoulême. Je convoquerai incessamment le Conseil municipal pour s'occuper de cet objet important et voter les fonds nécessaires pour la réception de ce prince si chéri. »

26 février, Perpignan. — André Carbone, Joseph Barrière et Pierre Fourcade, du Vivier, sont « prévenus d'avoir placé sur l'autel de l'église de leur commune un écrit contenant une véritable provocation, quoiqu'il n'ait produit aucun effet. » Les mots dont on s'est servi sont : *Vive la République ! Vive la Guillotine pour les royalistes.*

[Sur un état du 21 mars 1815].

2 mars, Perpignan.

Les villes de Caudiès, Saint-Paul et Latour de-France avaient autrefois des Armoiries particulières qui sans doute leur avaient été données par les rois de France en récompense de quelque service rendu à leur personne ou à l'Etat. Ces villes ignorent peut-être qu'elles peuvent aujourd'hui les reprendre.

Signé : Du Hamel.

3 mars, Perpignan.

Le préfet du Hamel fait savoir que l'arrivée du Duc d'Angoulême lui est officiellement annoncée (sans date

Digitized by Google

fixe) par le Directeur général des Ponts et Chaussées, quoique le ministre de l'Intérieur garde toujours le silence sur ce voyage.

9 mars, Perpignan. — Le préfet donne avis aux sous-préfets de la nouvelle de la fuite de Bonaparte de l'Ile d'Elbe et de son débarquement à Cannes.

11 mars, Prades. — Le sous-préfet au préfet.

« Les événements politiques dont vous me donnez connaissance ne sont pas encore connus dans cette ville, et je doute qu'ils le soient dans cet arrondissement puisque personne n'en parle. »

14 mars, Perpignan. — Rapport de police.

Claude Gally, propriétaire au Faubourg, a crié *A bas !* et a sifflé dans la salle du spectacle au moment où l'orchestre jouait la marche de *Vive Henri IV* et la *Bordelaise.*

Narcisse Ferrier, écrivain, âgé de 24 ans, Pierre Vincent, cuisinier, ont suivi l'exemple de Claude Gally.

15 mars, Nîmes. — Au Préfet des Pyrénées-Orientales.

Les circonstances exigent que Mgr le Duc d'Angoulême fasse un appel aux fidèles serviteurs du roi dans le département des Pyrénées-Orientales. S. A. R. envoie des ordres en conséquence à l'officier général commandant le département. S. A. R. compte sur votre zèle.

Signé : Comte de Duras,
lieutenant-général, premier aide de camp de S. A. R.

15 mars, Perpignan.

Le conseil municipal de Perpignan autorisé par lettre du préfet en date du 14 mars, fait une adresse au roi contre Bonaparte. Ont signé :

Digitized by Google

Jean Delhom-Ripoll, maire ;

Jaubert de Passa, adjoint.

Lazerme, A. Sèbe, Marigo-Vaquer, Maux-Conte, Ferriol Tardiu, Pierre Massota, Jacques Vassal, Jean Méric, le comte de Saint-Marsal, Selve, Grosset, J. Jaumes, Calmetes, Gaffard fils, François de Jaubert, Vermeill, Joseph d'Arnaud, Massot, docteur en médecine, B. Fabre, Claret cadet, J. Pagès, Lagarde, F. de Llaro, Cellès, Asper, G. Corbière, Lucia, « avocat général au ci-devant Conseil souverain. »

Le conseil nomme une députation de sept membres « pour porter cette adresse au pied du trône. » Sont désignés à cet effet :

François Jalabert, député des Pyrénées-Orientales,

Emmanuel Vergès, conseiller à la Cour de Cassation,

Joseph d'Astros, conseiller de préfecture,

Barthélemi Pons-Pellisser, membre du conseil municipal de Perpignan,

Emmanuel Bonafos, médecin.

Louis Durand, banquier.

De Faure « gentilhomme. »

[Napoléon avait débarqué à Cannes le 1er mars. Le 9, le jour même où le préfet Du Hamel annonçait cette grave nouvelle aux sous-préfets du département, l'Empereur était aux portes de Lyon, acclamé par les soldats et la population ; le 20 il rentrait aux Tuileries, que Louis XVIII avait quittées la veille. On peut comprendre par là que l'adresse du conseil municipal de Perpignan signée le 15 mars, ne put être portée « au pied du trône. »]

Digitized by Google

LES CENT-JOURS

(20 MARS-22 JUIN 1815)[1]

[Les événements accomplis du 9 au 20 mars furent connus à Perpignan dès la fin du mois. Cette fois, le préfet Du Hamel comprit qu'il ne pouvait plus conserver son poste; il quitta donc Perpignan, laissant la direction des affaires au conseiller de préfecture M. Arnaud. Le chevalier De Roujoux, nommé préfet des Pyrénées-Orientales par l'Empereur, ne vint prendre possession de son poste que dans la seconde quinzaine du mois d'avril. Jaubert de Passa, Izos et de Lacour restèrent à leur poste de sous-préfets, à Perpignan, Prades et Céret.]

4 avril, au quartier général de Perpignan.

Ordre du jour du général baron Darricau, lieutenant-général, commandant supérieur, ordonnant *la reconnaissance du gouvernement de l'Empereur.*

Les troupes prendront de suite la cocarde tricolore.

4 avril. — Le général Darricau met la ville de Perpignan en état de siège ainsi que les places des départements des Pyrénées-Orientales, de l'Aude et de l'Ariège.

5 avril, au quartier général de Perpignan.

Ordre du jour du général Darricau ordonnant que le pavillon tricolore sera arboré à la Citadelle demain 6 avril à 8 heures du matin. Il sera salué aussitôt de 21 coups de canon. Toutes les troupes seront sous les armes ; la Garde Nationale sera réunie sur l'Esplanade.

[1] *Arch. des Pyr.-Or.*, M. 42, 43. Cf. TORREILLES, *Mémoires de Jaubert de Passa*, dans le Bulletin de la Soc. agr., sc. et litt., année 1900, MASNOU, *Les Cent Jours dans le département des Pyrénées-Orientales*, dans le *Journal des Pyrénées-Orientales*, année 1899, et Pierre VIDAL, *Le rôle de Cassanyes, après 1793*, dans le *Courrier de Céret*, année 1897.

Digitized by Google

6 avril, Perpignan. — Le maréchal de camp baron Robert, commandant le département des Pyrénées-Orientales, félicite la garde nationale sur son attitude et son dévouement à l'Empereur.

7 avril, Céret. — Lettre du sous-préfet De Lacour au préfet.

« Il n'existe dans le moment actuel dans la prison de Céret aucun individu pour *motif d'opinion ;* mais Pierre Vilar fils, marchand, et Augustin Rigaill, pharmacien, tous les deux de La Roque ont resté très longtemps dans cette prison comme prévenus d'avoir attaché un petit drapeau tricolore sur un toit dans la commune de Sorède. Ils ont été transférés, il y a peu de jours dans les prisons de Perpignan d'après l'acte d'accusation de la Chambre de Montpellier. Je dois vous observer que depuis le mois de mars 1814, et même longtemps avant, *le Tribunal de Céret a singulièrement pesé sur les habitants de cet arrondissement dont il a été et dont il est le fléau.*) »

10 avril, Perpignan. — Proclamation du conseiller de préfecture Arnaud faisant fonctions de préfet.

« J'apprends avec douleur que dans quelques communes on s'est permis des provocations et menaces qui pourraient amener des désordres. Que toutes les opinions se confondent. L'Empereur ne veut pas connaître ce qui s'est dit, ce qui s'est fait jusqu'ici... Il va s'entourer des collèges électoraux. »

11 avril. — Le sous-préfet de Céret au Préfet.

Le maire et l'adjoint sont sans force contre une population « décorée de la fleur de lys » et portant encore la cocarde blanche. Il y a dans cette population plus de 300 émigrés et 50 ou 60 réfractaires qui ont le même esprit de sédition.

Digitized by Google

11 avril, Perpignan.

Sauveur Jaume fils, notaire, est installé comme adjoint provisoire du maire de Perpignan, en remplacement de Jaubert-Campagne démissionnaire.

Jean Massot, médecin, nommé pour remplacer momentanément Jaubert de Passa comme adjoint, n'a pas accepté.

12 avril, Perpignan.

Le lieutenant général baron Darricau fait annoncer qu'il quitte Perpignan.

12 avril, Perpignan.

Le Conseil municipal de Perpignan vote une adresse à l'Empereur [1], des remerciements au lieutenant général baron Darricau. Il décide même de voter à ce dernier une épée d'honneur où seront gravés ces mots : ***La Ville de Perpignan à M. le lieutenant général Darricau.***

Ont signé :

Delhom-Ripoll, maire,

J. Jaume, adjoint provisoire,

Grosset, Codine, Marigo-Vaquer, G. Corbière, Ferréol Tardiu, Selve, Esprer, Jacques Vassal, Maux, Pagès-Lagarde, J. Méric, Lucia, P. Massota, J. Arnaud, J. Fabre, Massot.

13 avril, Perpignan.

Ordre de renvoyer à Paris les timbres de la préfecture et des sous-préfectures afin de substituer l'aigle impériale aux armes royales.

14 avril, Perpignan.

Arnaud aîné, faisant fonctions de préfet, annonce que le général comte Maurice Mathieu, commandant la 10e division militaire, vient de donner avis au maréchal de camp baron Robert, commandant le département, que l'Empereur a rendu un décret portant l'abolition des droits réunis.

[1] Voir plus haut, à la date du 15 mars.

Digitized by Google

17 avril, Céret. — Le sous-préfet au préfet.

« Je suis décidé à répondre à l'appel que fait Sa Majesté l'Empereur et à me rendre à Paris pour le jour qui sera fixé plus tard, et je vous prie de déléguer pour me remplacer provisoirement dans mes fonctions, le sieur Pierre Génis, maire de Céret, qui m'a remplacé déjà une fois et dont le zèle est connu. »

Signé : De Lacour.

17 avril. — Montaner au préfet.

Cassanyes, de Canet, a été, il y a huit jours, et est peut-être encore, à sa propre maison de Canet.

19 avril, Prades.

Izos, sous-préfet de Prades, prête serment à l'Empereur.

21 avril, Perpignan.

Carrière, provicaire-général du département, invite les curés à faire lecture au prône d'une proclamation du prince d'Eckmül du 10 avril.

21 avril, Perpignan.

Jaubert de Passa accepte les fonctions de sous-préfet de Perpignan et reçoit avis de la nomination du Chevalier de Roujoux comme préfet du département.

24 avril, Vinça.

G. Ballessa, juge de paix du canton de Vinça, envoie son adhésion au gouvernement de l'Empereur.

24 avril.

Signalement du sieur Rimbault, prêtre, se disant vicaire de la paroisse Saint-Mathieu de Perpignan, « soupçonné d'être ennemi du gouvernement » et retiré

Digitized by Google

dans les environs d'Arles où « il sème des bruits alarmants ».

30 avril. — Procès-verbal dressé à des individus de Sorède accusés d'avoir crié : « Vive le Roi. »

15 mai, Perpignan. — Circulaire du préfet Chevalier de Roujoux aux maires du département [1].

5 mai, Perpignan.

Le maire de la commune de Latour laisse exister à la salle de la Mairie les emblèmes de la royauté malgré l'invitation qui lui a été faite par le juge de paix de les faire disparaître.

10 mai, Perpignan. — Le préfet fixe au 14 mai la réunion des collèges électoraux afin de procéder sur le champ à la nomination des députés qui doivent composer « la Chambre des représentants ».

14 mai, Céret.

M. François Jaubert, procureur impérial près le Tribunal de première instance séant à Perpignan, a été nommé « député à la Chambre des représentants » pour l'arrondissement de Céret.

[1] Roujoux (Prudence-Guillaume, chevalier, puis baron de) était un homme de lettres distingué. Il publia divers ouvrages parmi lesquels nous citerons *Don Manuel*, anecdote espagnole, Paris, Marandon, 1821, 2 vol. in-12, et une traduction de l'*Histoire d'Angleterre* de John Lingard.

Le chevalier de Roujoux avait été préfet du Ter, en Catalogne, en 1812 Il fut nommé à la préfecture des Pyrénées-Orientales, à la fin du mois de mars 1815.

Il mourut à Paris en 1836.

Digitized by Google

19 mai, Prades.

Michel Sabaté demande un emploi de commissaire de police à Prades et se dit « dévoué au gouvernement ».

19 mai, Vinça. — Escanyé, maire, au préfet.

« La tranquillité est parfaitement rétablie dans cette commune. Les personnes qui avaient paru être contre l'état actuel des choses paraissent aujourd'hui animées du meilleur esprit. Suspendez donc toute poursuite. Si on donnait des suites aux *troubles du 8 du courant,* et même, à ce qu'on dit relativement au curé, on éterniserait les crimes « des partis ».

19 mai, Vinça. — Sur les troubles qui ont eu lieu à Vinça le 8 mai.

« Cosme Maury paraît être le principal instigateur du désordre ; qu'il avait prêché l'assassinat des citoyens fidèles au gouvernement et qu'une cotisation aurait même été faite pour salarier les assassins. »

[Lettre datée de Paris du 24 mai.]

29 mai. — Arrêté pour la Fédération des citoyens afin de concourir à la défense du département, au maintien de la tranquillité des communes.

On voit par ce document que la commune de Saint-Laurent-de-Cerdans « a osé lever l'étendard de la révolte et détruire les couleurs sacrées de la France. » Des mesures sont prises pour la ramener à l'ordre et punir les coupables.

La commune de Saint-Laurent-de-la-Salanque a arraché de vive force deux individus des mains de la gendarmerie.

Digitized by Google

31 mai, Saint-Laurent-de-Cerdans. — Etat dressé le 6 septembre 1815.

Etat des déclarations faites par les habitants de Saint-Laurent-de-Cerdans des dommages qui leur furent portés le 31 mai 1815 par l'attroupement qui vint ici, composé de 40 à 50 hommes de troupes de ligne, d'une quantité de gens d'armes et d'employés aux douanes « de ce qu'on appelle la garde nationale » des communes du Boulou, Saint-Jean-Pla-de-Corts, Maurellas, Céret, Bains d'Arles, Arles, Serralongue et la Manera, à la tête duquel attroupement était M. Lacour, sous-préfet de Céret, et par son ordre assemblés ; auquel rassemblement figurait principalement une quantité de propriétaires de biens nationaux, parmi lesquels le nommé Echenne d'Arles, « qui se flatte d'avoir mis le feu à la maison de M. Garcias, qu'il a détruite. »

Fin mai, Perpignan.

Relevé des votes émis dans l'arrondissement de Perpignan sur l'Acte Additionnel aux Constitutions de l'Empire présenté au peuple Français.

Vote de la ville de Perpignan : 318 oui, 2 non.

2 juin, Perpignan. — A. Puiggari, substitut du procureur impérial, à M. le Chevalier de Roujoux, préfet du département.

« J'ai appris par la voix publique qu'une rébellion armée avait eu lieu, il y a quelques jours, dans la commune de Saint-Laurent-de-la-Salanque. D'après l'article 22 du Code d'instance criminelle, le Procureur impérial est chargé de la recherche et de la poursuite de tous les délits dont la connaissance appartient, soit au tribunal de police correctionnelle, soit aux cours spéciales, soit aux cours d'assises. La voix publique m'a appris aussi que plusieurs individus, qui faisaient partie de cette rébellion armée, avaient été arrêtés et devaient être traduits devant une Commission militaire. Le crime dont les dits individus sont prévenus

Digitized by Google

étant prévu par l'article 209 et suivants du Code pénal, je crois qu'ils devraient m'être renvoyés afin que je requisse l'instruction en vertu des articles 553 et 554 du Code d'instruction criminelle.

« Je vous prie de m'accuser réception de la présente, pensant que les individus dont il s'agit ont été arrêtés par vos ordres. »

3 juin, Perpignan. — Lettre de Jaubert, Tastu Collet au Préfet.

Nous avons l'honneur de vous présenter le second exemplaire d'une consultation que nous avons rédigée dans la cause des habitants de Saint-Laurent, cause dont les devoirs de notre état et l'humanité nous ont fait un devoir de nous charger... »

12 juin, Perpignan. — Le capitaine Jacquemont au préfet.

« J'ai l'honneur de vous adresser 500 exemplaires du jugement rendu par la Commission spéciale militaire de ce département dans la séance du 10 du présent... j'ai rempli les fonctions de rapporteur dans cette affaire. »

12 juin, Perpignan. — Arrêté du préfet chevalier de Roujoux.

Tous les restes, quels qu'ils soient, des drapeaux blancs seront brûlés sur le champ dans toutes les communes. Le drapeau tricolore doit flotter à la fois sur tous les clochers et maisons communes.

16 juin, Prades. — Réclamation de Michel Sabaté fils.

Il est menacé de frais pour le paiement des contributions directes. « Depuis longtemps je suis sans le sol et je suis obligé de vivre aux emprunts avec ma famille. »

Digitized by Google

20 juin, Perpignan. — Rapport de police.

« A la Comédie, tandis qu'on jouait des airs analogues aux circonstances, un sifflet partit des 3es loges. On consigna aussitôt tout le monde et l'on découvrit que c'était un soldat du 10e qui avait eu cette imprudence.

« Pendant la proclamation des victoires que nous avons connues aujourd'hui, nous avons remarqué des maisons où l'on affectait de tenir les fenêtres fermées ; nous avons vu des femmes donner des signes d'improbation. »

[Au 20 juin, on se demande à quelles victoires peut faire allusion ce rapport ; Napoléon n'avait réellement commencé ses opérations militaires contre les alliés que le 15 juin.]

20 juin, Perpignan. — Délibération de la Commission de haute police de la 10e division militaire.

La Commission, sur le rapport de MM. les membres du « Comité du département des Pyrénées-Orientales », considérant que l'arrondissement de Céret, voisin de l'Espagne et en relations directes avec l'ennemi, est *au moment de se soulever ;* que l'insoumission aux lois y est manifeste et que le seul moyen de prévenir les événements funestes est d'en faire sortir les hommes signalés par l'opinion publique comme ennemis de l'Etat et auteurs de la rébellion...

ARRÊTE :

ART. 1er. — Les sieurs Belleserre, président du tribunal civil ;

Rodor Mathieu, juge ;

Lacroix, juge ;

Malègue, procureur impérial ;

Romeu, substitut ;

Comes Louis, juge de paix,

Seront immédiatement arrêtés et transférés à Cahors pour y rester jusqu'à nouvel ordre en surveillance.

Digitized by Google

De plus, MM. les membres du Comité des Pyrénées-Orientales feront arrêter et transférer à Tulle les individus ci-après, qu'il signale comme dangereux et ennemis du gouvernement :

1. Marty, prêtre ;
2. Thibaud, officier de santé au Boulou ;
3. 4. Taulère, père et fils, de Maureillas ;
5. Fite (Abdon), d'Arles ;
6. Berlan, médecin de Céret ;
7. Rousse (Jacques), du Boulou ;
8. Peret fils, marchand fayencier, de Perpignan ;
9. Martin Ribes, dit Ribot.

Ces individus y resteront en surveillance jusqu'à nouvel ordre.

23 juin. — Le lieutenant extraordinaire de police au préfet.

« Les nommés Bouille Laurent, Baragué Honoré, Bergès Jean Barni, Tiné Joseph et Puyte Joseph de la commune de Saint-Laurent-de-la-Salanque réclament instamment l'exécution du jugement de la commission militaire du 10e du courant qui les acquitte de l'accusation portée contre eux et ordonne leur mise en liberté en les renvoyant sous la surveillance de la haute police. Je n'ai pu faire droit aux justes réclamations de ces individus, attendu que la commission militaire les a renvoyés à la disposition du comité de police qui, sans doute, les remettra à la mienne pour faire exécuter la mesure de surveillance. »

23 juin.

Recherche contre le nommé Bordes, receveur ambulant des contributions indirectes de Rivesaltes, prévenu d'enlèvement des deniers publics.

24 juin, Perpignan. — Rapport de police.

Les Royalistes disent que les victoires qu'on publie ressemblent à celles du prince Murat sur les Autrichiens.

Digitized by Google

25 juin, Perpignan. — Rapport de police.

On parle diversement des arrestations de MM. Malègue et Peret. « Les Royalistes sont terrifiés. »

25 juin, Perpignan.

« Pendant qu'on publiait de mettre aux fenêtres le drapeau tricolore, la compagnie des vétérans de M. Pontet, assemblée pour faire l'appel, aperçut des papiers en forme de drapeaux, couverts d'un crêpe noir, dans la maison de M. Blanc sise Grand'rue de la Réal. D'un coup de pierre l'on fit tomber un de ces lambeaux de papier. Une personne de l'intérieur s'empressa d'ôter les autres. La porte allait être enfoncée. La gendarmerie a empêché les désordres. Cet homme est connu pour avoir des principes royalistes.

25 juin, Céret. — Rapport du maire de Céret, M. Génis, daté de 1 heure du matin.

« J'ai opéré avec mes adjoints et un détachement de garde nationale sédentaire de cette commune : 1° l'arrestation de MM. les membres du tribunal de première instance, savoir : Bellesserre, président, Rodor Mathieu, juge d'instruction, Lacroix, juge, et Romeu, substitut. 2° [celle de] MM. Marti Méro, prêtre, Berlan Mathieu, médecin.

« Je ne doute point que cette mesure ne suffise pour ramener l'esprit public de l'arrondissement *qui avait été corrompu par les sourdes menées de ces individus.* »

26 juin, Perpignan.

Il est arrivé un bataillon de l'Ardèche d'environ 300 hommes. — Les prisonniers de Céret sont partis ce matin à 5 heures. Celui qui s'est évadé n'a pas encore été découvert.

26 juin, Perpignan. — Le lieutenant extraordinaire de police Renouard au préfet.

J'ai reçu avec votre lettre du 26 juin copie de l'arrêté pris par la commission de haute police ordonnant l'éloi-

Digitized by Google

gnement du département de quelques personnes désignées comme pouvant troubler l'ordre public.

27 juin, Perpignan. — Proclamation du préfet, chevalier de Roujoux, parlant de l'abdication de Napoléon et recommandant l'union.

[Il n'est guère possible que le préfet connût l'abdication de Napoléon en ce moment ; mais il pouvait connaître la défaite du 18 juin à Waterloo et prévoir que l'Empereur serait acculé à l'abdication, qui eut lieu le 23 juin.]

27 juin, Saint-Laurent-de-la-Salanque. — Sanyas, maire, au préfet.

« Votre lettre d'hier m'annonce l'élargissement de trois individus de ma commune nommés Puyte Joseph, Tiné Joseph et Bergès Jean. Je ne crois pas que Barragué Honoré ni Bouille Laurent puissent troubler la tranquillité publique. »

28 juin, Perpignan. — Rapport de police.

Des officiers, sans doute bien intentionnés mais d'une exaltation nuisible à la tranquillité publique, firent un tel bruit au spectacle par des demandes indiscrètes de toutes sortes d'airs, tant patriotiques qu'autres, par des cris de *Vive Napoléon* et *Mort aux Royalistes*, que l'autorité fut obligée de faire baisser le rideau. Il se répandirent ensuite dans la ville ayant à leur tête un nommé Lafontaine, capitaine des Miquelets, qui portait un drapeau national, suivis de beaucoup de personnes de la classe du peuple et répétant de toutes leurs forces les mêmes cris qu'ils avaient fait entendre à la Comédie. De fortes patrouilles rétablirent la tranquillité ; à 11 heures on ne vit plus personne dans les rues.

Signé : Barrera.

Digitized by Google

29 juin, Perpignan. — Rapport de police.

Les Royalistes peuvent à peine contenir leur joie en voyant nos revers et nos malheurs ; il leur semble déjà voir les Bourbons sur le trône ; les Républicains croient toucher déjà au terme de leurs désirs.

[Le désastre de Waterloo était donc connu à Perpignan le 28 juin ; nous avons vu tout à l'heure que le préfet devait le connaître dès le 26 ou le 27.]

29 juin, Torreilles.

Hier soir un rassemblement s'est formé devant la porte de M. Boluix qu'on voulait abattre, frapper le dit Boluix ; on criait *Sacré Royaliste !*

30 juin, Perpignan. — Arrêté du préfet, chevalier de Roujoux.

Il est enjoint à tout citoyen de porter ostensiblement au chapeau ou au bonnet une cocarde tricolore semblable à celle que portent les militaires.

2 juillet, Perpignan [1].

Tout est dans la plus grande tranquillité. Les citoyens sont même dans une sorte d'apathie. *On se demande à qui nous appartiendrons.* Royalistes, Orléanistes, Républicains, Napoléonistes, tous ont de l'espoir, tous attendent l'événement avec confiance.

4 juillet, Perpignan.

A la société du *Café de la Comédie* on a dit hier que quelques personnes se proposaient de sortir aujourd'hui avec la cocarde blanche.

[1] Les documents qui suivent sont des extraits des rapports de police.

Digitized by Google

4 juillet, Perpignan. — Arrêté du préfet chevalier de Roujoux relatif à la rentrée des déserteurs.

4 juillet, Paris. — Le préfet de police générale au commissaire extrardinaire Renouard.

« J'ai reçu votre lettre du 18 avec l'imprimé souscrit le 2 juin à Perpignan par MM. Jaubert, Tastu, Collet et Parès, avocats de cette ville, lesquels à l'occasion de cet écrit ont été exilés à Limoux par ordre de M. le lieutenant général Decaen, puis dirigés sur Carcassonne. J'autorise le préfet de l'Aude à les renvoyer dans leurs foyers. »

5 juillet, Perpignan.

L'esprit public change. Le courage des Patriotes s'abat, tandis que les Royalistes ont la plus grande confiance. C'est l'avocat Dulçat qui fait courir des nouvelles ; c'est lui qui, dans le mois d'avril dernier « disait qu'il était malheureux que les Russes revinssent dans cette saison parce qu'ils auraient trop à souffrir. »

6 juillet, Perpignan.

Dans une séance solennelle qui se tint hier au foyer de la Comédie présidée par M. Cassanyes on nomma plusieurs membres chargés de former une fédération et autres pour tâcher de découvrir des nouvelles qui pourraient circuler. Parmi ces Messieurs, il en est qui n'ont généralement pas l'estime publique ; il en est aussi qui n'ont que des intentions louables et le cœur droit.

[Il s'agit ici des « Patriotes » ou des « Citoyens » et ce parti comprenait en ce moment les Napoléonistes et les Républicains.]

Digitized by Google

8 juillet, Perpignan.

Les bruits qu'on faisait courir hier et qui paraissaient probables avaient anéanti les Royalistes, qui ont repris quelque courage par les nouvelles contenues dans le *Moniteur* du 9.

« Les fédérés » du foyer de la Comédie ont l'intention de faire une *farandole*. serait-il prudent de la permettre ? Dans la Mairie les opinions sont partagées.

12 juillet, Perpignan.

La ville est dans le plus grand calme, aucun cri séditieux ne se fait entendre.

PERSONNE N'A ABANDONNÉ LES COULEURS NATIONALES.

13 juillet, Perpignan.

Les craintes des « citoyens » vont jusqu'à croire que, par quelque traité secret, on doit livrer Perpignan et nos places fortes aux Espagnols.

15 juillet, Perpignan.

« Je crains que la tranquillité ne soit troublée par les *fédérés*. Il paraît qu'ils se sont mutuellement promis de se défendre et de faire une résistance opiniâtre *avant d'abandonner les couleurs nationales*.

« La Mairie forme une compagnie municipale. Dans le choix des sous-officiers, elle a compris M. François Fabre, propriétaire, qui a répondu qu'il n'accepterait pas parce qu'il était *fédéré*, et qu'il paraît que cette compagnie est plutôt composée pour arrêter leur élan (des fédérés) que pour les protéger, étant bien décidés pour peu qu'ils puissent, à résister à l'*oppression et à punir les Royalistes*.

Digitized by Google

18 juillet, Perpignan. — Le Préfet fait arborer le drapeau blanc a la Préfecture.

19 juillet, Perpignan.

Le Drapeau blanc est arboré par ordre de la Mairie. Ce Drapeau est détruit par un attrouppement.

23 juillet, Perpignan. — La Royauté est proclamée et reconnue a Perpignan.

Rapport de police.

« Au milieu de la joie la plus bruyante et des plus vives exclamations on n'a remarqué aucun signe de mécontentement.

« Tout le monde a conservé une attitude convenable aux circonstances, et les personnes les plus *prononcées contre l'état actuel des choses se sont admirablement contenues* malgré que des individus fissent exprès de crier à gorge déployée au moment où elles passaient. Entre ceux que j'ai remarqués, Madame Campagne mérite, sans contredit, d'être citée la première. Ce n'était plus une femme ; c'était une bacchante hors d'elle-même, *c'était le fanatisme dans toute son exhaltation.*

« Je dois cependant à la vérité de dire qu'on n'a remarqué dans ce délire que des enfants et des femmes qui parcouraient toutes les rues, qui s'arrêtaient à tous les coins où la publication devait se faire, pour avoir le plaisir de crier à tue-tête : « *Vive le Roi !* » « *Vivent les Bourbons !* » et beaucoup ajoutaient « *et ceux qui nous les ont donnés !* »

« M. Ferrier est toujours extravagant : il avait arboré hier à sa fenêtre un drapeau aux trois couleurs et avait placé ostensiblement un gros oiseau qui, sans être un aigle, en avait toute l'apparence. »

Digitized by Google

[On avait mis un mois à proclamer la royauté à Perpignan ; en effet, l'Empereur avait abdiqué le 23 juin. Mais les événements survenus à Paris expliquent ce retard. Napoléon s'était résigné à l'abdication et avait proclamé son fils, « Napoléon II, Empereur des Français ». Mais la Chambre des représentants avait accepté cette déclaration, sans toutefois prononcer le nom de Napoléon II. On nomma un gouvernement provisoire, et une commission spéciale fut chargée de négocier avec les alliés, qui refusèrent toute offre de paix. Ils entrèrent dans Paris le 5 juillet et ce n'est que le 8 qu'ils rétablirent Louis XVIII, tandis que Napoléon partait pour Rochefort et se rendait à bord du vaisseau anglais le *Bellerophon* pour demander l'hospitalité à l'Angleterre. On sait que celle-ci le traita en prisonnier de guerre et l'amena dans l'île de Sainte-Hélène.

Pendant ce temps, les populations éloignées de Paris, comme celle des Pyrénées-Orientales, ne savaient « sur quel pied danser ». C'est ce qui explique que jusqu'au 18 juillet le drapeau et la cocarde tricolore furent arborés par les troupes et par les citoyens du département; c'est ce qui explique aussi la présence jusqu'à ce jour du préfet napoléonien le Chevalier de Roujoux.]

Voici comment le *Mémorial*[1] raconte les événements survenus à Perpignan pendant les *Cent jours,* qu'il appelle un *interrègne :*

[1] Manuscrit de la Bibliothèque communale de Perpignan, fol. 9, v° et 11 r°.

Digitized by Google

« La France jouissait des bienfaits de la Restauration. Entourée presque sur tous les points des limites qu'elle devait à l'ancienne dynastie de ses Rois, à la bravoure des armées françaises pendant les guerres de la Révolution, elle était encore la première puissance de l'Univers.

« Les intrigues de l'ambition déçue, l'inquiétude d'une armée accoutumée à parcourir l'Europe et à s'enrichir par les conquêtes, des défiances semées avec autant d'art que d'injustice parmi les différentes classes des citoyens portèrent la division dans la grande famille française et les premiers jours de mars emmenèrent sur le sol de la patrie l'homme que l'Europe armée avait relégué sur le rocher de l'île d'Elbe.

« Buonaparte débarqua sur les côtes de Provence, parcourut en courant la route de Lyon, entra dans cette ville, réunit à ses mille soldats les troupes envoyées pour le combattre, et au milieu des ombres de la nuit du 20 mars, arriva à Paris et s'empara du palais de nos rois.

« On ne doit pas retrouver ici l'histoire de cet interrègne de cent jours, si fatal à la France, mais seulement les événements dont Perpignan fut témoin pendant cette fatale époque.

« La nouvelle du débarquement de Buonaparte y parvint le six mars ; les autorités militaires furent les premières à l'apprendre.

« Le général Daricaut commandait le département. La ville était sous les ordres du maréchal de Camp... M. Du Hamel était préfet ; M. Delhom-Ripoll, maire ; M. Jaubert de Passa, adjoint. La place de second adjoint était vacante par démission.

« Dans les premiers jours d'avril, les commandants militaires ayant fait leur soumission à l'usurpateur, firent prendre la cocarde tricolore aux troupes et le drapeau de la République et de l'Empire fut arboré sur les édifices publics.

« La consternation fut générale, et nul moyen d'opposition n'existait pour l'administration civile, pour les Royalistes, quoique bien nombreux.

Digitized by Google

« La garnison de Perpignan se composait, lors du débarquement de Buonaparte, du colonel général, du 10e régiment et du 70e.

« A la première nouvelle des événements du premier jour de mars, le duc d'Angoulême, nommé par le Roi lieutenant général des provinces du Midi, se rendit à Toulouse où il organisa les moyens de résister à l'usurpation et une armée avec laquelle il se proposait de marcher sur Lyon.

« Le 10e régiment partit de Perpignan pour le Pont Saint-Esprit, où devait se réunir cette armée et ce corps, sous les ordres du colonel d'Ambrugeac, se couvrit de gloire par son courage et sa fidélité. Perpignan eut la gloire de voir sortir de ses murs le seul corps de l'armée qui sut tenir ses serments et d'avoir communiqué à ces braves les sentiments qui animaient ses habitants.

« D'après l'ordonnance du Roi, le Conseil général présidé par M. Parès-Conill, de Rivesaltes, s'assembla et chercha tous les moyens de servir la cause sacrée de la légitimité. Il forma un bataillon de volontaires roussillonnais dont deux compagnies se dirigèrent sur Nîmes aux cris de *Vive le Roi!* Elles furent équipées sur les fonds que le patriotisme des habitants versa entre les mains d'une commission nommée pour les recevoir, et dont M. Gaffard, ancien magistrat, aussi connu par son dévouement aux Bourbons que recommandable par l'étendue de ses connaissances et par ses vertus privées, fut nommé trésorier. Les offrandes formèrent une somme de 36.000 francs, et elle eût été portée plus haut, si par tous les moyens possibles, les autorités, complices de l'usurpateur, n'eussent arrêté l'élan des citoyens, et si les événements ne se fussent précipités avec rapidité.

« Les autres compagnies qui devaient suivre immédiatement les premières, ne purent les rejoindre assez à temps pour partager avec elles les preuves de fidélité qu'elles donnèrent au duc d'Angoulême et les témoignages de confiance et de satisfaction qu'elles reçurent de ce bon prince.

« Les deux cents jeunes gens qui furent les premiers organisés, et parmi lesquels le plus grand nombre appartenait à des familles distinguées, se trouvèrent aux affaires de la Drôme et ne quittèrent l'armée royale qu'après son entière dispersion et coururent les plus grands dangers sur le Pont Saint-Esprit et dans le Gard. Ils revinrent isolément dans leurs foyers par différentes routes. Quand le duc d'Orléans reparut sur les frontières de la Catalogne, ils se hâtèrent de le rejoindre, et rentrèrent après la seconde Restauration formés en corps de troupe, au milieu de toute la population de Perpignan, accourue pour les recevoir.

« L'Administration civile fut changée peu de temps après, le 20 mars. Monsieur le préfet Du Hamel abandonna la préfecture et ne voulut point continuer des fonctions sous un gouvernement usurpateur. M. Delhom-Ripoll resta à la Mairie; on lui donna dans la suite deux nouveaux adjoints.

« Le département fut administré jusqu'à l'arrivée de M. de Roujoux, préfet nommé par Buonaparte, par M. d'Arnaud Bernard, conseiller de préfecture, et l'arrondissement par M. Jaubert de Passa, appelé, des fonctions d'adjoint à la Mairie, à celle de sous-préfet provisoire. L'un et l'autre ont rendu, à cette époque, de grands services à leurs concitoyens, en se chargeant malgré eux de fonctions pénibles et difficiles, en allégeant, autant qu'il était en eux, le fardeau des réquisitions, en combattant les rigueurs du pouvoir militaire, en soutenant les intérêts de leurs administrés, en dirigeant les actes des nouveaux fonctionnaires.

« Cependant le décret qui ordonnait la formation de treize armées sur les frontières de la France, commença vers la mi-juin à être mis à exécution. Perpignan fut encombré d'une infinité de bataillons de nouvelle levée. L'habitant fut écrasé de réquisitions, fatigué par des vexations sans nombre, par des logements militaires; il supportait ses malheurs par l'espérance d'en être bientôt délivré.

Digitized by Google

« Ces bataillons, venus de l'Ardèche, de la Lozère, de l'Hérault, de l'Aude et des autres départements méridionaux, en général composés d'hommes de mauvaise volonté et enlevés à leurs familles, se désorganisèrent bientôt par la désertion et, de dix à douze mille hommes, à peine en restait-il trois mille lorsque les événements de juillet rétablirent sur le trône de ses pères le succcesseur de nos rois légitimes. »

Digitized by Google

ENQUÊTE ÉCONOMIQUE SUR LE ROUSSILLON

EN 1775

Par M. J. GUIBEAUD,

Avec une préface de M. Ph. TORREILLES.

M. Brutails a publié dans le XXXe Bulletin de la Société une étude remarquable sur l'économie rurale en Roussillon à la fin de l'Ancien régime. L'auteur a donné à son œuvre le titre modeste de *Notes ;* c'est, en réalité, un travail achevé sur certains points, d'indications précieuses sur tout le reste, destiné à servir de guide à tous les économistes roussillonnais.

Entre tous les chapitres, à propos desquels M. Brutails a fait appel à la bonne volonté des économistes, on remarquera particulièrement le VIIIe concernant les charges de l'agriculture. La divergence des appréciations sur la répartition de la richesse territoriale sous l'Ancien régime m'a depuis longtemps frappé. Tandis que des historiens étrangers à la province, MM. Taine et Boiteau, attribuaient la moitié des terres au clergé, M. Vidal déclarait que celui-ci en possédait le cinquième. M. Brutails embarrassé m'avait consulté avant de rédiger son chapitre ; résolument j'avais écarté ces deux opinions.

Digitized by Google

Selon moi la fortune territoriale du clergé roussillonnais était relativement modeste et, si je n'hésitais pas à porter le chiffre de ses revenus en 1789 à 600.000 liv., j'en attribuais la principale part aux dîmes, aux censaux et même au casuel.

J'espérais faire un jour la preuve de cette assertion, à l'aide de nombreux documents que j'avais recueillis et de ceux que je comptais découvrir en continuant mes recherches. L'enquête de 1775 devait, selon moi, apporter d'utiles indications. Sans doute toutes les enquêtes sont sujettes à caution et je n'ignorais pas que, suivant le mot de Toqueville, « les documents statistiques de l'Ancien régime méritent le plus souvent peu de créance »; mais celle-ci, pour des raisons que j'exposerai bientôt, ne me paraissait pas sujette à suspicion. Malheureusement le travail était minutieux et rebutant, disons le mot, fastidieux. Il fallait parcourir toute la série C, faire le décompte, commune par commune, de ce qui revenait aux nobles, aux prêtres, aux exempts et aux non exempts, à l'aide de tableaux où les noms des propriétaires privilégiés et non privilégiés étaient souvent mêlés. D'autres travaux tout aussi utiles attiraient mon attention, je renvoyai mes recherches à des temps meilleurs.

Ces temps meilleurs ne venant pas, je proposai à M. Guibeaud, le sympathique et infatigable archiviste municipal, de prendre ma place. Celui qui n'avait pas hésité à dépouiller tous les registres de la paroisse de la Réal antérieurs à 1789, à accumuler 80,000 fiches pour dresser les admirables statistiques sur les prénoms de baptême, qui lui ont valu les éloges d'un maître, M. Léopold Delisle, ne pouvait reculer devant la grandeur

Digitized by Google

de la tâche ? Ainsi les lecteurs du *Bulletin* ont aujourd'hui à leur disposition les tableaux où M. Guibeaud a consigné le résultat de ses longues veilles.

Je vais leur exposer sommairement les conclusions qui en découlent tant au point de vue de la répartition de la richesse territoriale qu'au point de vue de la distribution des divers genres de culture. Les premières, aussi neuves que solides, trancheront à peu près définitivement le problème posé par M. Brutails ; les autres, quoique imparfaites, confirmeront celles que cet auteur avait formulées dans ses *Notes sur l'économie rurale en Roussillon à la fin de l'Ancien régime.*

***

On sait que, sous l'Ancien régime, les contribuables étaient divisés en deux catégories : les privilégiés et les non privilégiés. Les privilégiés comprenaient les nobles et bourgeois nobles, le clergé et les autres exempts parmi lesquels on relève les innombrables magistrats et avocats du Conseil souverain, de la viguerie et des autres juridictions, les canonniers, les médecins, les gardes de la province, les agents des contributions, etc. Le reste rentrait dans la catégorie des non exempts.

Il y aurait un certain intérêt à connaître le nombre des propriétaires dans l'ancienne intendance de Roussillon et la répartition adéquate des terres cultivées. M. Guibeaud n'eût pas reculé devant la tâche, si elle eût été possible ; mais l'on ne possède pas à la préfecture tous les dossiers de l'enquête de 1775. Il en a recueilli seulement 63 pour la viguerie de Roussillon et Vallespir,

Digitized by Google

67 pour le Conflent et 27 pour la Cerdagne, soit en tout 157 alors que la province comptait 180 paroisses à la veille de la Révolution.

Cette lacune n'a pas d'importance pour le but que M. Guibeaud s'est proposé. Ce qu'il a voulu établir ce n'est pas la somme *absolue* de la richesse sous l'Ancien régime, ni sa répartition *adéquate* entre les diverses classes de la société, mais la part *proportionnelle* de chacune d'elles. Or, cela, l'enquête de 1775 nous le fournit, comme nous le constaterons.

Elle nous fournit mieux encore. Les travaux sur l'économie rurale, établis presque toujours à l'aide de statistiques d'ordre général, ont souvent le grave défaut de ne pas distinguer la plaine de la montagne et ne pas pousser plus loin les recherches. Quoique M. Guibeaud ait adopté comme division territoriale une division toute politique, celle des vigueries, il s'est rencontré que l'une équivalait à l'autre, les dossiers de la partie montagneuse du Vallespir ayant disparu, sauf ceux des petites paroisses de Prunet et de Serrabonne. Dès lors les conclusions de l'enquête concernant la viguerie du Roussillon et du Vallespir sont celles des pays de plaine ; nous ne trouverons au contraire en Conflent, en Capcir et en Cerdagne que des villages de coteaux ou des régions montagneuses.

Poussant plus loin ses recherches, M. Guibeaud a relevé, commune par commune, la part revenant aux privilégiés en terres labourables et à l'aspre, en prés, en olivettes, en bois et en vignes. Il a aussi dressé la liste des maisons d'habitation, des métairies et des granges.

Digitized by Google

Comme l'enquête de 1775, établie dans un but censitaire, fournissait des évaluations partielles et totales de tous les biens, M. Guibeaud a noté aussi ces évaluations. De là deux sortes de statistiques. Dans la première, il a soigneusement inséré la part revenant aux exempts et aux non exempts suivant la valeur à laquelle elle avait été estimée en 1775 ; la seconde fournira la répartition de cette fortune en nature de biens.

Il résulte de la deuxième statistique que, dans la viguerie du Roussillon et du Vallespir, les biens des privilégiés furent estimés à 9.141.344 livres, soit le 61.45 °/₀ de la valeur totale, et ceux des non privilégiés à 5.741.399 livres, soit le 39,55 °/₀. Dans la viguerie du Conflent et du Capcir où les riches plaines des bords de la Tet alternent avec les coteaux et les montagnes, la proportion est renversée ; la part des non privilégiés est de 2.674.737 livres, elle revient à 62,80 °/₀ de la valeur totale, tandis que celle des privilégiés est de 1.584.226 livres. Montons plus haut, sur les hauts plateaux de la Cerdagne, et nous constaterons que les privilégiés possèdent 180.463 livres, uniquement le 8,50 °/₀ de la valeur totale, et les non privilégiés 1.941.783 livres.

En relevant ces estimations commune par commune, M. Guibeaud a eu l'ingénieuse idée de rechercher la part des trois propriétaires les plus aisés et des trois les plus pauvres. L'on pourra ainsi, s'est-il dit, découvrir le taux des grosses fortunes territoriales et le modique lot des plus modestes *terratinents*. Ses calculs permettent

Digitized by Google

d'établir que les trois propriétaires les plus aisés possédaient en moyenne dans la viguerie du Roussillon 16.533 livres, dans le Conflent 4.736 et dans la Cerdagne 4.227 livres ; tandis que la part des trois plus pauvres tombait à 68 livres en Roussillon, à 35 en Conflent et à 38 en Cerdagne.

Restait à fixer la moyenne du reste des propriétés. Pour arriver à une conclusion de quelque autorité, il aurait fallu que M. Guibeaud fit le compte non des lots de propriétés mais du nombre de propriétaires, beaucoup d'entre eux possédant un bien dans diverses communes et plusieurs dans la même ; le résultat n'aurait pas répondu à l'effort. Je cite donc, pour mémoire uniquement, les chiffres qu'il me communique sur ce point : dans la première viguerie 10.099 lots de terre valant en moyenne 1.163 livres ; dans la deuxième, 6.486 d'une valeur moyenne de 509 livres et 1.588 dans la troisième du prix modique de 440 livres.

Que penser de ces chiffres et de tous ceux que nous fournit le deuxième tableau ? Je ne voudrais pas être pessimiste ; il me faut cependant déclarer que la statistique sur la valeur estimative des biens en 1775 ne me paraît pas pouvoir fournir une base solide à des conclusions vraiment historiques. Il suffit de parcourir les notes de M. Guibeaud lui-même pour constater que l'arbitraire et la fraude ont présidé la plupart du temps aux estimations financières. L'intendant ne dut-il pas majorer considérablement les évaluations des Cerdans ? Et en Roussillon que d'exemples de la mauvaise foi des experts ! A Cabestany, le bien du marquis d'Aguilar, 250 ayminates de pacage, 50 de terres labourables, 5 en vignes

Digitized by Google

et une métairie, est estimé 8.000 livres ; et à Pollestres on taxe pour 2.670 livres le sieur André qui avoue plus de 100 ayminates de terres.

Cela ne surprendra aucun de ceux qui connaissent l'histoire de l'enquête économique en 1775. Si, en Roussillon, comme partout ailleurs, l'on cherche tant à réduire la valeur estimative des biens, c'est que l'intendant en devait faire la base de répartition de l'impôt. N'en fera-t-on pas autant de nos jours quand on cherchera à établir l'impôt sur le revenu ?

Par contre la fraude se fit moins sentir dans la déclaration des quantités d'ayminates de terres qu'on possédait. Sans doute le cadastre n'existait pas et, certainement, l'on trompa les experts sur ce point ; mais les erreurs volontaires ou involontaires furent bien moindres, d'abord parce qu'elles étaient facilement réparables, ensuite parce que le nombre d'ayminates ne servait pas de base à la répartition de l'impôt.

Si l'on se rappelle donc, ainsi que je l'ai déjà dit, que M. Guibeaud s'est proposé d'établir non la fortune *réelle absolue*, mais la part *proportionnelle* de la fortune territoriale revenant aux diverses classes de la société avant 1789, on reconnaîtra que sa première statistique a une autre valeur que la seconde. J'ose même ajouter qu'elle réunit les éléments scientifiques suffisants pour résoudre le problème posé par M. Brutails dans ses *Notes sur l'économie rurale en Roussillon à la fin de l'Ancien Régime.*

Il en ressort que, dans la plaine du Roussillon, où s'étendent les terres les plus riches, les jardins avec leurs légumes, les vergers avec leurs fruits, les céréales

Digitized by Google

de toute nature et de première qualité, les beaux champs de blé et les féconds oliviers, les nobles ont vraiment la part du lion : 47 °/₀ des biens à l'arrosage, 38 °/₀ à l'aspre, 48,5 °/₀ en prés, 33,5 °/₀ en olivettes. Leur lot en bois où la chasse est réservée, bien de luxe plus que de rapport, atteint le chiffre fantastique de 62 °/₀. Par contre ils n'ont que le 8 °/₀ des vignes que les intendants reléguaient à cette époque sur nos coteaux. Il est vrai que, dans les régions pauvres et montagneuses du Conflent et de la Cerdagne, leur part est moindre. Elle va même diminuant à mesure que croît l'altitude de nos défrichements et que décroît aussi leur valeur, si bien que dans la Cerdagne, cette partie de notre département comparable aux hauts plateaux du centre de la France, elle tombe à des proportions infimes. Il n'en reste pas moins que, même dans l'ensemble, la proportion reste considérable. Dire simplement que la noblesse possédait le 28 °/₀ des terres enquêtées en 1775 serait fausser le résultat de la statistique ; on se tromperait non moins grossièrement si, tenant compte uniquement de la plaine, on lui attribuait la moitié du sol de la province ; la distinction de la plaine et de la montagne permettra donc seule de bien poser le problème et de le résoudre.

Cette distinction a bien moins d'importance pour établir la richesse territoriale du clergé sous l'Ancien régime. Tous les historiens ont reconnu que la fortune du clergé consistait beaucoup plus en meubles qu'en immeubles et que les grands domaines se rencontraient surtout autour des vieilles abbayes bénédictines ou des corps ecclésiastiques puissants. L'enquête de 1775 confirme ce fait. Dans la plaine du Roussillon, où vivent

Digitized by Google

les monastères d'ordres généralement peu fortunés et les chapitres ou communautés ecclésiastiques dont les censaux forment presque tous les revenus, la part revenant au clergé est modique. Elle se relève un peu en Conflent, mais uniquement en bois, parce que les deux grandes abbayes bénédictines de Saint-Michel et de Saint-Martin se sont fixées là, dans des vallées sauvages, au milieu des grands monts et de leurs forêts. Remontez plus haut, en Cerdagne, où n'existent ni abbaye ni corps ecclésiastique constitué, et la somme des biens du clergé deviendra infime, celle d'un pauvre, presque d'un miséreux ; 1,1 °/₀ à l'aspre, 0,8 °/₀ en prés, 4,7 °/₀ en bois. De toutes ces propriétés, tant de celles de la plaine que de la montagne, même en faisant entrer dans le total la part considérable des bois appartenant aux abbayes de Saint-Michel et de Saint-Martin, de toutes ces propriétés, dis-je, faites un tout, et vous constaterez que le clergé en Roussillon n'a pas le septième des terres. Comme nous sommes loin des appréciations de MM. Taine, Boiteau et Vidal !

La bourgeoisie, celle qui entre dans la catégorie des privilégiés, est autrement puissante. Dans la viguerie du Roussillon, elle suit d'assez près la noblesse, sauf en bois, et les non exempts, qui sont multitude, sauf en vignes. Dans la viguerie du Conflent, elle a même le pas sur la noblesse ; mais en Cerdagne, elle ne compte pas.

Là dominent les petites gens, maîtres presque absolus de ces terres ingrates rendues plus dures par un climat meurtrier. Ce sont aussi de pauvres cultivateurs que nous rencontrons en grand nombre dans les villages du Conflent, et la statistique détaillée dressée par M. Guibeaud

Digitized by Google

éclaire d'un jour nouveau les résultats d'ensemble de cette viguerie. Nous constatons ainsi qu'à mesure que s'abaissent les montagnes, diminue la part des non exempts. Eux qui détiennent les deux-tiers du Conflent n'ont plus, sauf en vignes, que le tiers du Roussillon.

Il faudrait, pour se faire une idée de la condition du petit propriétaire sous l'Ancien régime, pouvoir publier en entier l'enquête de 1775, ne pas s'arrêter aux résultats généraux mais suivre, village par village, la situation de chaque *terratinent*. Celui-ci est légion. Presque toujours il possède à l'aspre un lopin de terre à blé, sur les coteaux une vigne, autour du clocher une maison, généralement bâtie sur le modèle suivant : au rez-de-chaussée, une écurie pour le bourricot, sur lequel tout bon travailleur catalan se rend à l'ouvrage, et un tonneau ou deux d'où il soutire tous les jours de quoi remplir un copieux *barral ;* au premier étage, une cuisine et quelques chambres ; sous le toit, le grenier à blé. Tout cela est bien modeste, mais, sauf les années de disette, trop nombreuses hélas ! au XVIIIe siècle, tout cela lui suffit.

M. Guibeaud ne pouvait certes songer à publier l'enquête de 1775. Plus d'un lecteur regrettera néanmoins, comme moi, qu'il n'ait pas recueilli, dans ses notes du deuxième tableau, plus de détails sur la vie des petits propriétaires d'autrefois.

Après avoir résolu le problème de la répartition de la richesse territoriale sous l'Ancien régime, M. Guibeaud s'est demandé s'il ne pourrait point tirer de l'enquête qu'il analysait d'autres renseignements. La crise viticole

Digitized by Google

dont souffre notre région préoccupe vivement tous les esprits. Entre toutes les causes, on a invoqué la surproduction. Niée par les uns, elle est, aux yeux de certains autres, sinon la seule du moins la principale source de nos maux.

On ne pouvait certes chercher une leçon dans ce qui fut autrefois, les conditions économiques n'étant plus les mêmes. Il faudrait en outre pouvoir, à l'aide de statistiques, comparer ce qui est à ce qui a été. M. Guibeaud a pensé toutefois qu'il était bon d'adjoindre aux tableaux concernant la répartition de la terre en 1775 quelques autres statistiques.

On constatera ainsi que la vigne, qui a envahi presque toute la plaine du Roussillon, n'occupait que la vingtième partie des terres cultivées. Si l'on descend dans le détail, à la suite de M. Guibeaud, on touchera du doigt, pour ainsi dire, la transformation si brusque et si rapide qui s'est faite en quelques années dans ce genre de culture. Des Aspres au Riveral, où de nos jours les vignes s'étendent sans fin, jadis elles ne tenaient qu'une infime portion du territoire, le 1 °/₀ dans la basse Salanque, le 8 °/₀ dans les Aspres, le 18 °/₀ dans la haute Salanque, le 23 °/₀ au pla de Railla et le 30 °/₀ le long du Riveral, tandis qu'aujourd'hui elles ont pris le 80 ou le 90 °/₀ de ces mêmes terres. Un esprit sage et réfléchi n'osera tirer de ces faits aucune conclusion scientifique; il se demandera néanmoins si un tel changement dans les conditions économiques d'un pays ne devait pas et ne pouvait se faire sans bouleversement et sans crise.

Digitized by Google

TABLEAU I

État par nature de culture du lotissement des terres

COMMUNES		Nombre des propriétaires	Terres labourables à l'arrosage	Terres labourables à l'aspre	Prés	Olivettes	Bois et pacages	Vignes
Viguerie du Roussillon et Vallespir (1)								
Alénya	N	5	0	458	14	0	41	0
	C	1	0	0	0	0	0	0
	E	6	0	57	0	0	0	0
	NE	28	0	4	0	0	0	0
Anyils	N	4	0	223	7.2	5	5.2	7
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	6	0	208	1.2	2	1	12
	NE	57	0	87	0	5	0	61.1
Bages	N	6	0	492	50	29	0	10
	C	1	0	1	0	0	0	0
	E	12	0	315	22	4.2	0	10
	NE	34	0	92.2	4	3	0	19
Baho	N	8	106	168.1	13.2	2.2	56	12.2
	C	2	17	3	0	0	2.2	2.3
	E	4	33.2	39.2	0	2	8	11
	NE	91	65.2	25	1.1	0.3	21	98.3
Baixas	N	3	0	157	0	62	0	12.2
	C	4	0	4.2	0	3.1	0	5.2
	E	10	0	40.1	0	32.2	0	70.3
	NE	251	0	533.1	0	58.1	0	594.1
Brouilla	N	1	0	120	10.2	3	8	0
	C	4	2.2	2	0	1	14.2	0
	E	9	5.1	349.2	12.2	7.2	33.2	9
	NE	93	36.1	187	6.2	1	5	21.2
Boule-d'Amont	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	4	0	38.2	1	0	1	0
	NE	51	0	74.1	0	0	2	12

(1) La lettre N indique les nobles et les parcelles appartenant à la noblesse ; — la lettre C, le clergé et leurs terres ; — la lettre E, les exempts et leurs terres ; — enfin les lettres NE les non exempts et leurs terres. — Dans cette viguerie, sauf pour la commune de Casefabre, les quantités exprimées se divisent en ayminates et en cartonates. Dès lors les nombres entiers représentent des ayminates et les nombres fractionnaires des ayminates et des cartonates, séparées les unes des autres par un point. Les quantités agraires de Casefabre sont des *jornals* ou journaux.

Digitized by Google

COMMUNES		Nombre des propriétaires	Terres labourables à l'arrosage	Terres labourables à l'aspre	Prés	Olivettes	Bois et pacages	Vignes
Boulétermère	N	8	129	12	0	7	0	19
	C	3	0	0	0	0.3	0	1.2
	E	11	76	6	0	13	0	23
	NE	222	163.3	2	0	2	0.1	299
Cabestany	N	16	95	374	2	8	250	125
	C	8	0	17.2	0	0	0	9.2
	E	23	25	236.2	0	0	0	87
	NE	233	8.2	153.2	0.2	8	0	340.2
Calce	N	1	0	45	0	11	0	6
	C	1	0	0	0	10	0	0
	E	9	0	14	0	15.2	0	6.2
	NE	112	0	155.2	0	10.2	0	157.2
Canet	N	13	13.2	437	46	0	32	30
	C	5	0	27.2	0	0	0	0
	E	25	16.2	623	22.2	2.2	27	40.2
	NE	84	0.2	325.3	6.1	0	1	102.2
Canohès	N	10	129.2	231.2	28	1.2	0	52.2
	C	1	31	30	3	0	0	3.2
	E	12	73	122.3	46.2	7	0	37.2
	NE	115	11	115	1.2	0	1.2	127.1
Casafabre	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	1	0	0	0	0	0	0.1
	E	0	0	0	0	0	0	0
	NE	31	0	23.2	0	0	1	10
Cases-de-Pène	N	0	0	8	0	1.2	0	0
	C	3	0	20	0	4	0	0
	E	3	0	28	0	5	0	0
	NE	30	0	163	0	16.2	0	68
Château-Roussillon	N	14	134	371.2	10.2	0	25	33
	C	3	43	41	0	0	22	6
	E	18	7.2	66.2	0	0	0	6.2
	NE	72	28.2	34.2	0	0	1.2	24
Claira	N	17	59	371	0	25	1	35
	C	14	20	212.2	0	8.3	0.2	3
	E	38	49.2	386.2	0	61.1	5.2	186.2
	NE	243	60	290.3	2	34.2	1.2	791

Digitized by Google

COMMUNES		Nombre des propriétaires	Terres labourables à l'arrosage	Terres labourables à l'aspre	Prés	Olivettes	Bois et pacages	Vignes
Corneilla-del-Vercol	N	11	0	228	49	0	0	0
	C	6	0	10	25	0	30	0
	E	12	0	59	21	0	0	0
	NE	19	0	20.3	25	0	0	0
Corbère	N	5	287.1	0	3	10	14.3	37.1
	C	5	10	0	0	1.2	0	2.2
	E	12	127	0	0	7.2	0	21
	NE	201	345.2	0	0	17	13.3	313.3
Dégoilla (la)	N	8	0	39.2	0	4.2	0	2.2
	C	8	0	15.2	0	0	0	62
	E	12	0	20	4.2	2	4	37
	NE	63	0	44.2	0	1	0	95.2
Elne	N	21	94	267	30	9	1	0
	C	19	77.1	151	8	11	4	0
	E	36	18.3	103.2	46.2	24	15	0
	NE	271	521.2	972	122.2	32	15	82
Espira-de-l'Agli	N	4	25	143	0	51	0.2	44
	C	1	14	50	0	6	1	24
	E	17	20	162.2	1	29	2	132
	NE	186	49.3	335	2.3	46.2	2	586
Estagel	N	4	75.2	6.2	0	17.2	6.1	11.2
	C	4	16	1.2	0	6	0	3
	E	8	110.2	15.2	0	41.1	1.2	38.2
	NE	276	80.2	83.3	0	135.3	4.1	460.1
St-Estève	N	10	190	122.2	0	25	0	16.1
	C	6	32.2	5	0	0	0	0
	E	16	90.2	22.2	0	2	0	32
	NE	152	16.2	13	0	2.2	0	252.1
St-Féliu-d'Amont	N	9	270.3	7	2	7	4.2	18.2
	C	5	44	0	0	0	0	1.2
	E	13	125.2	0	0	0	4	20
	NE	93	195.3	6.2	0	0	4.3	148.2
St-Féliu-d'Avall	N	11	334	37.3	0	11.2	4	44.2
	C	6	45	0	0	0	0	4.2
	E	8	139.2	19	0	6	5.3	15.2
	NE	229	2.2	0	0	0.2	0	0

Digitized by Google

COMMUNES		Nombre des propriétaires	Terres labourables à l'arrosage	Terres labourables à l'aspre	Prés	Olivettes	Bois et pacages	Vignes
Fontcouverte	N	3	32	56	3	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	4	4	18	0	0	0	11.2
	NE	30	3	50.2	1.2	1.2	0	64.2
Garrius	N	2	0	28	0	11	0	0
	C	1	0	12	0	0	0	0
	E	6	0	21.1	3	3	0	2.2
	NE	14	0	70.2	3.2	9.2	0	30.1
St-Génis-de-Tany.	N	28	157	52	4.2	0	88	9
	C	12	64.2	13.2	12	0	9	12
	E	40	116.2	16	8	0	15.2	29.2
	NE	77	69	52	11	2	12.2	77.2
Saint-Hippolyte	N	11	0	229	20	13	0	17
	C	7	0	71.2	3	0.2	0	0
	E	23	0	366	17.2	16	0	88
	NE	197	0	201.3	4.2	2	0	409
Ille	N	20	881.3	0	2	64.2	0	124.2
	C	32	157.3	0	0	7.1	0	16.1
	E	27	118.1	0	0	9.2	0	36.2
	NE	511	316	0	0	23.2	7.2	700.1
St-Jean-Laseille	N	5	0	128	0	0	0	0
	C	1	0	25	0	0	0	1
	E	2	0	86	0	0	0	2
	NE	27	0	88	0	11	1	17
S.-Laurent Salanq.	N	16	0	776.2	0	0	113.2	0
	C	5	0	74	0	0	0	0
	E	18	0	162	0	0	8.2	0
	NE	259	0	200.2	0	0	0	0
Mailloles-Gibersà	N	48	218.2	221.2	25	90	0	60
	C	31	92	107	1	30	0	42
	E	81	180.2	199.2	0	93	0	156
	NE	261	167	220.2	0.2	88.2	27	496
Sainte-Marie	N	12	661.2	0	16	0	11	0
	C	10	96	0	0	0	0	0
	E	17	203.2	0	0	0	9	0
	NE	42	89.1	0	0	0	0	0

Digitized by Google

COMMUNES		Nombre des propriétaires	Terres labourables à l'arrosage	Terres labourables à l'aspre	Prés	Olivettes	Bois et pacages	Vignes
St-Michel de-Llotes	N	12	58	0	0	52	1	13
	C	4	0	0	0	2	0	3
	E	1	21.1	0	0	40	2	9.2
	NE	131	12.1	11.2	0	48.1	5.1	156
Millas	N	14	502.1	12	0	15.1	57.2	52.2
	C	17	54.3	0	0	0	0	9.1
	E	22	215.3	0	0	20.2	7.2	96.3
	NE	337	163 1	14	0	5.1	16.3	7
Montescot	N	10	0	334.2	55.2	0	0	2
	C	6	0	20	3	0	0	0
	E	7	0	0	0	0	0	0
	NE	25	0	197	12.2	0	0	1.2
Montner	N	2	0	18	0	7	0	1
	C	3	0	1.1	0	3.2	0	1.2
	E	12	0	113	0	20.2	0	21.1
	NE	85	0	244	0	35	0	141.2
St-Nazaire	N	11	0	521	4	0	21.2	4
	C	4	0	38.2	0	0	40	0
	E	8	0	104	4	0	0.3	10
	NE	22	0	50.1	0	0	0	22
Nefflach	N	15	293.2	0	0	0	2	12
	C	6	19.2	0	0	0	0	0
	E	12	120.2	8	0	5.2	0	10
	NE	154	199.1	4	0	0	0	267.2
Opoul	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	1	0	1	0	0	0	0
	E	4	0	42	0	0	0	4
	NE	100	0	484.2	0	0	0	118.1
Orle	N	54	59	143	9.2	92.2	23.2	46.2
	C	23	65	85.2	11.2	23	0	37.2
	E	6	5	37.2	6.2	67	5	119.2
	NE	296	30	110.2	27	98	12	406.2
Ortaffa	N	7	30	357	3	3.2	4	11.2
	C	2	0	12	0	0	0	0
	E	3	0	23	0	0	0	0
	NE	46	0	278	0	4.2	32	35.1

Digitized by Google

COMMUNES		Nombre des propriétaires	Terres labourables à l'arrosage	Terres labourables à l'aspre	Prés	Olivettes	Bois et pacages	Vignes
Périllous	N	1	0	36	0	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0
	NE	9	0	11.3	0	0	0	0
Peyrestortes	N	3	0	53	0	10	30	12
	C	1	0	10	0	0	0	11
	E	4	0	39	0	1	0	41
	NE	128	0	250	0	7	0	147.1
Pézilla-la-Rivière	N	12	363.2	36.2	6	89.2	3	44.2
	C	5	52	0	1.2	2	0	0
	E	23	248.3	54.1	2	46.1	0.2	51.2
	NE	168	177.1	50.1	4.3	30.1	0.2	433
Pia	N	9	79.3	309.2	1.2	45.2	22	63.2
	C	17	10.3	57.2	0	2	2	22.2
	E	27	99.2	152.2	0	25.2	5.3	88.2
	NE	350	95	139.2	0	23	0.1	676 2
Polestres	N	8	30.1	268	3	43.2	8	19.3
	C	3	3	32.2	0	1	0.2	9
	E	3	6	120	0	2	39	5.2
	NE	113	3	108	0	0.2	13	122.2
Ponteilla	N	9	0	322	26.2	13	0.1	4
	C	4	0	12	0	0	0	0
	E	11	0	202.2	6.2	3.2	0.1	26.2
	NE	124	5.2	113.1	2.2	5	0	137.3
Prunet et Bellpuig	N	1	0	0.2	0	0	0	0
	C	1	0	0.2	0	0	0	0.2
	E	0	0	0	0	0	0	0
	NE	121	0	418.3	1	0	29.1	73
Rivesaltes	N	7	108	22	5	52	1.3	38
	C	4	2	0	0	1.2	0	13
	E	24	122.2	19	4	71	0	118
	NE	405	207.3	51.3	0	104.1	4.3	563.2
St-Cyprien	N	20	0	625	161.2	0	338	0
	C	19	0	295.2	43	0	11	0
	E	8	0	26	0	0	0	0
	NE	74	9	226.2	31.3	0	9	0

Digitized by Google

COMMUNES		Nombre des propriétaires	Terres labourables à l'arrosage	Terres labourables à l'aspre	Prés	Oliv.t-tes	Bois et pacages	Vignes
Saleilles	N	9	0	161	3	0	2	17.2
	C	3	0	0	0	0	0	7
	E	26	0	313	8	0	2	88.2
	NE	40	0	46	0	0	0.1	63
Serra-bonne	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	2	0	3	0	0	0	0.2
	E	1	0	0	0	0	1	0
	NE	41	0	67.2	0	0	3.3	12.2
Eoler (le)	N	8	51.2	82	11.2	3	100	0
	C	6	50.1	87.1	10.2	0	27	7.2
	E	57	142	145.2	22.2	8.2	28.2	10 2
	NE	188	120	185.1	22.3	3.1	3.1	63
Tautavel	N	5	0.2	45.1	0	2.2	0	2
	C	1	0.2	0	0	0.2	0	2
	E	6	2.1	85	0	4.2	0	2.2
	NE	147	51	257.3	1	72	140.1	108.2
Torreilles	N	13	0	269	10	0	0	0
	C	15	0	260	0	0	0	0
	E	17	0	1001.2	0	0	0	0
	NE	110	0	241.1	13	0	0	0
La Tour-bas-Elne	N	11	19	124	27	0	2.2	0
	C	8	9	90	32	0	5	0
	E	2	0	15	0.2	0	0.2	0
	NE	34	5	97	2.3	0	0	0
Le Vernet Perpignan	N	26	227.2	31.2	6	2	9	47.2
	C	17	42.2	2	0	0	0	32
	E	62	101	5.2	0	3	10	136.2
	NE	450	162	20.2	0	8	0	938
Vilarnau	N	9	25.2	165	0	0	21.2	10.2
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	3	4.2	32.2	0	0	1.2	16
	NE	35	0	50	0	0	0	21
Villeneuve la-Raho	N	11	0	456	34	1	7	14
	C	7	0	16	6	0	0	3
	E	4	0	136	4	1	0	10
	NE	28	0	82	10	0	0	18.2

Digitized by Google

COMMUNES		Nombre des propriétaires	Terres labourables à l'arrosage	Terres labourables à l'aspre	Prés	Olivettes	Bois et pacages	Vignes
Villeneuve la-Rivière	N	7	35	45	3	8	11	7
	C	4	14	0	0	0	0	6
	E	10	35	38	1	1	5	30
	NE	101	15	71.2	1	0	0	112.2
Vingrau	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	1	0.1	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0
	NE	79	0	215.2	0	16.3	0	128
Totaux	N	628	5776	10246.3	7[illegible]6.2	909.3	1327.2	1150.1
	C	394	1086	1919.2	159.2	125.2	169	366
	E	959	1932	6552	266.2	706.3	249.2	2018.1
	NE	8496	3485.2	8723.2	323.1	973.3	392.3	11233.1
Viguerie de Conflent et du Capcir (1)								
Les Angles	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	1	0	0	2	0	0	0
	E	1	0	3	20	0	0	0
	NE	121	0	246	202	0	0	0
Arbous-sols	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	4	0	13.1	0	0	0	3.1
	E	1	0	3.2	0	0	0	0
	NE	74	0	46.3	0	0	0	51.2
Aygua-tebia	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	1	1	0	0	0	20	0
	E	0	0	0	0	0	0	0
	NE	119	4	257	122	0	12	0

(1) Dans la viguerie du Conflent et du Capcir, les quantités exprimées se divisent en journaux et en quarts de journaux ; dès lors les nombres entiers représentent des journaux et les nombres fractionnaires des journaux et des quarts, séparés les uns des autres par un point. Toutefois, dans les communes de : Corneilla, En, Evol, Fuilla, Joch, Llar, Marquixanes, Olette, Orbanya, Prats-de-Balaguer, Sahorre, Thuès-de-Llar et Villefranche, les quantités exprimées se divisent en ayminates et en cartonates comme dans la viguerie de Roussillon et de Vallespir. J'ai mis une astérisque à côté du nom de chacune de ces 13 communes pour attirer l'attention du lecteur.

Digitized by Google

COMMUNES		Nombre des propriétaires	Terres labourables à l'arrosage	Terres labourables à l'aspre	Prés	Olivettes	Bois et pacages	Vignes
Aytua	N	3	4	16.2	1	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0
	NE	8	7	32.1	1.3	0	0	1.1
Billerach	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	2	0	1	0	0	1	5
	NE	50	0	45.2	0	0.3	2.3	36.3
Cana-veilles	N	1	0	16	2.2	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	2	0	48	1	0	0	1
	NE	36	0	73.1	4.3	0	0	8.2
Casteil	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	10	13	0	0	0	200	0
	E	3	5.2	17.3	3	0	0.3	0.3
	NE	27	0	28.2	3	0	4.1	4.2
Catllar	N	4	46	0	9	0	0	13.2
	C	1	10	0	1	0	0	2
	E	17	35	0	8	0	0	68
	NE	144	62.3	2.2	2.2	0.2	0	169
Caudiès en Conflent	N	4	46	0	9	0	0	13.2
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0
	NE	27	62.3	2.2	2.2	0.2	0	169
Clara	N	0	0	0	0	0	2	186
	C	2	0	29	0	0	0	0
	E	2	0	27	0	0	0	4
	NE	24	0	171	0	0	0	182
Codalet	N	6	19	3	7.2	0	0	6.2
	C	17	53.3	3	8.2	0	9	6.1
	E	9	24.3	0	1	0	0	7.3
	NE	110	49.1	2	2.2	0	0	114.1
Comes	N	1	0	2	0	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	5	1	17	1.2	0	0	1
	NE	94	1.1	75.2	3	0	2	30.1

Digitized by Google

COMMUNES		Nombre des propriétaires	Terres labourables à l'arrosage	Terres labourables à l'aspre	Prés	Olivettes	Bois et pacages	Vignes
Conat	N	2	0	6	0	0	15	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	2	1.2	8	0	0	0	0
	NE	114	40.3	185	8	0	0	65.3
Corneilla	N	2	3	6	2.3	0	1.3	0
	C	10	23.2	10.2	2	0	0.1	2.3
	E	5	8.3	13.2	2.1	0	1.2	5.3
	NE	172	108 1	83	44	0	40	133
Cortals	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	2	0	0	1.2	0	50	0
	E	0	0	0	0	0	0	0
	NE	32	0	87	68.3	0	0	0
En	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	1	0	12	1	0	0	0
	NE	13	0	65	0.2	0	0	0
Escaro	N	1	0	116	0	0	0	0
	C	2	0	6.2	0	0	0	0.2
	E	2	0	78	0	0	0	0
	NE	49	54.1	140	0	0	0	15
Espira	N	4	28	2	3.2	4	0	12.2
	C	2	12.2	0	0	0	0	0
	E	8	86.2	2	10.2	0	0	29.2
	NE	154	88	1	22	0	0	211
Estoher	N	2	18.2	3	0	0	0	0.3
	C	2	3.2	0.2	0	0	0	0.1
	E	6	39.1	7.1	3.1	0	1.2	4
	NE	116	140	40.3	10.1	3	7.2	76.2
Eus	N	5	26	0	0.2	0	0	4.2
	C	4	2.2	0	0	3	0	0
	E	16	65.3	0	7.2	1	0	13.2
	NE	233	180.1	12.2	6.2	12.3	0	148.2
Evol	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	1	0.2	1	0	0	0	0
	NE	64	5.1	7.2	3.1	0	0	0

Digitized by Google

COMMUNES		Nombre des propriétaires	Terres labourables à l'arrosage	Terres labourables à l'aspre	Prés	Oliveettes	Bois et pacages	Vignes
Fillols	N	1	3	21	1.2	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	1	10	31.2	3	0	0	1.2
	NE	58	18.3	113.2	6.3	0	0	13
Finestret	N	6	20	0	0	0	0	1.2
	C	1	0	0	0	0	0	0.1
	E	9	110.3	20.2	2.2	0	4.2	18.3
	NE	155	278	14	22	0	104	141.2
Fontpédrouse	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	2	0	2	200	0	0	0
	E	1	2	11	2	0	0	0
	NE	103	2	73	5	0	0	0
Fontrabiouse-Esp.ne	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	1	0	4	3	0	0	0
	E	32	0	13.2	17	0	0	0
	NE	73	3	163.1	86.2	0	0	0
Formiguères	N	1	0	0	0	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0
	NE	203	0	534	195	0	0	0
Fuillá	N	1	16	2	2	0	0	0
	C	1	10	6	2	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0
	NE	127	152.1	54.3	27.2	0.2	8.2	65
Glorianes	N	10	0	273	1.2	0	10.2	0.2
	C	1	0	1	0	0	0	0
	E	1	0	1.2	0	0	0	0
	NE	100	0	211.3	3.3	0	7	22.2
Horts	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	1	0	2	0	0	0	0
	NE	17	0	28	0	0	0	2.3
Joch	N	4	17.2	0	0	0	0	0
	C	2	2.3	0	0	0	0	0
	E	9	85	0.1	0	0	0	0
	NE	82	80.1	0.1	0	0	0	10.2

Digitized by Google

COMMUNES		Nombre des propriétaires	Terres labourables à l'arrosage	Terres labourables à l'aspre	Prés	Olivettes	Bois et pacages	Vignes
Jujols	N	3	0	66.2	0	0	0	4
	C	1	0	0	0	0	0	1
	E	2	0	12.2	0	0	0	2.1
	NE	71	0.3	100.2	1.3	0	0	43.2
La Llagonne	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	1	0	0	2	0	0	0
	E	1	0	0	0	0	150	0
	NE	60	0	288	159	0	0	0
Llar	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	1	0	2	0	0	0	0
	NE	12	0	56	4.2	0	0	0
Marcevol	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	3	0	45	0	0	0	4
	E	3	0	0	0.2	0	0	0.2
	NE	126	0	47	2	0	0	169.2
Marians	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	1	0	10	0	0	0	0.1
	NE	27	0	92.3	0	0	0	3.2
Marquixanes	N	3	27.2	0	1	0	0	2
	C	1	0	0	5	0	0	0
	E	6	21.2	0	0.2	0	0	10
	NE	121	66.2	0	0	0	0	113
Nohèdes	N	1	0	0	0	0	100	0
	C	1	0	1	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0
	NE	64	1.2	76	28.3	0	0	0
Nyer	N	2	6	84	1.2	0	4050	1.2
	C	1	0	0	0	0	0	0
	E	3	0	9	0.3	0	0	0.1
	NE	78	11.2	191	5	0	0	15
Olette	N	1	2	0.1	1	0	0	4
	C	2	0.3	0	0	0	0	2
	E	5	12.2	0	4	0	0	6
	NE	116	11	6.2	9.1	0	0	50

Digitized by Google

COMMUNES		Nombre des propriétaires	Terres labourables à l'arrosage	Terres labourables à l'aspre	Prés	Olivettes	Bois et pacages	Vignes
Orbanyà	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	1	0	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0
	NE	86	6.1	351.2	50.3	0	0	0
Prades	N	20	494.2	0	22.1	0.2	0.2	86.2
	C	9	18	0	1.2	0	300	16
	E	24	206.1	5.1	13.2	0	0	108.2
	NE	287	336.1	19	34	1.2	0	515.3
Prats de Balaguer	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	1	0	0	0	0	200	0
	E	2	0	6	0	0	0	0
	NE	32	0	92.2	8.3	0	0	0
Puyvalador	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	1	0	1.2	5.2	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0
	NE	188	0.2	589.2	287.2	0	0	0
Py	N	1	0	0	0	0	600	0
	C	1	0	2	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0
	NE	102	0	276	0	0	0	0
Ralleu	N	1	0	0	0	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	50	0
	NE	50	0	232	40	0	0	0
Real et Odello	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	1	0	0	0.3	0	0	0
	E	1	0	20	8.2	0	0	0
	NE	81	0	245	205.3	0	0	0
Ria	N	1	16	30	0	0	10	1
	C	2	2.1	0	0	0	0.2	0
	E	3	53.1	16.2	4.2	0	50	20.3
	NE	170	90.3	37	3.2	0.2	18.3	298.2
Rigarda	N	7	52.1	0	0.2	8.1	0	7.1
	C	3	18	0	1	3	0	3
	E	7	74	0	3.2	7.2	0	12
	NE	160	97.3	0	5.1	8.1	0	163.3

Digitized by Google

COMMUNES		Nombre des propriétaires	Terres labourables à l'arrosage	Terres labourables à l'aspre	Prés	Olivettes	Bois et pacages	Vignes
Rodez	N	8	9.2	10.2	0	5	0	11.2
	C	3	0	0	0	0.1	0	0.2
	E	12	101.2	33	2	11.2	2	26.1
	NE	258	76	78	0.2	4.1	0	320.2
Sacr. dels Masos	N	1	0	0	0	0	0	0.2
	C	1	0	0	0	0	3000	0
	E	2	0	14.2	0	0	0	0
	NE	32	0	38	1	0	0	7.1
Saborle	N	10	116	0	3.2	0	0	13.2
	C	6	21.2	0	1	0	0	1.1
	E	13	51.3	0	16.1	0	0	16
	NE	134	118	0	26	0	0	91.1
Sahorre	N	2	4	2.2	0	0	0	0
	C	1	0.1	0	0	0	0	0
	E	11	21.2	16.1	7.3	0	1.2	3.2
	NE	53	11.1	48	17.1	0	3	22.3
Sansa	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0
	NE	41	0	153	20.2	0	0	0
Suuto. Fetges & C.	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	1	0	3	0	0	0	0
	NE	61	0	446.2	41	0	0	0
Serdinya	N	1	0	0	0	0	0	0
	C	5	4.2	0	0	0	50	1.3
	E	6	13.1	21	5.2	0	0.3	15
	NE	137	30.2	64	3.3	0	0	134.3
Sirach	N	2	40.2	0	0	0	0	1.2
	C	1	0.3	0	0	0	0	0
	E	2	16	0	0	0	0	2
	NE	85	99.3	5.1	0	0	0	43.3
Soanyes	N	1	0	55	3	0	0	0
	C	1	2	1	0	0	0	0
	E	1	0	1	0	0	0	0
	NE	18	0	84.2	3.1	0	0	2.3

Digitized by Google

COMMUNES		Nombre des propriétaires	Terres labourables à l'arrosage	Terres labourables à l'aspre	Prés	Olivettes	Bois et pacages	Vignes
Tarrerach	N	2	0	42	0	0	28	0
	C	1	0	0	0	0	0	0
	E	2	0	20	0	0	26	2
	NE	115	15.2	228.3	9.3	0	170.3	114.1
Taurinya	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	6	2	0.2	1.2	0	33	1
	E	2	4.2	12	1	0	1	2
	NE	82	16.2	54.3	0	0	0	40
Thuès de Llar	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0
	NE	13	0	10.2	0	0	0	0
Thorent	N	2	0	43	0	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	2	0	2.2	0	0	0	0.2
	NE	41	0	84.3	0	0	1.2	8
La Vall del Féu	N	2	0	50	1	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	1	0	5	1	0	0	0
	NE	27	0	86	14	0	12	0
Vallestavy	N	1	1	16.1	0.2	0	0.2	0
	C	1	0	0	0	0	0	0
	E	3	0	27	2.1	0	0	0
	NE	76	19.3	89.3	5	0	2	0
Valmanya	N	1	0	8	14	0	3	0
	C	1	0	0	0	0	4400	0
	E	1	0	0	0	0	0	0
	NE	47	0	134.3	31.2	0	1108.2	0
Vernet	N	3	16.3	5.2	0.3	0	1	0
	C	2	3	0.3	0.1	0	4	0
	E	8	24.2	9.3	3	0	1.1	3
	NE	121	72.3	41.2	251	0	4	32
Villefranche	N	7	0	22	0	0	0	3.2
	C	2	0	0	0	0	0	2
	E	18	3	51.2	0	0	0	9.3
	NE	119	2	1.2	0	0	0	56.1

Digitized by Google

COMMUNES		Nombre des propriétaires	Terres labourables à l'arrosage	Terres labourables à l'aspre	Prés	Olivettes	Bois et pacages	Vignes
Vinça	N	7	40	0	1	0	0	3
	C	4	45	0	5.1	0	0	0
	E	21	91	0	3.2	21.3	0	11.2
	NE	318	313.3	0	45.2	14.3	0	122.1
Totaux	N	148	1073	902	90.3	17.3	4805.2	379
	C	130	250.2	127.2	243.3	6.1	8266.3	46.2
	E	302	1170.3	617	161.2	41.3	291.3	412.2
	NE	6308	2736.2	6946.3	1943.1	47.1	1508.2	4040.1
Viguerie de Cerdagne et Vallée de Carol (1)								
Angustrina	N	1	0	6	7.2	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0
	NE	59	0	336.2	87.1	0	0	0
Bolquera	N	1	0	38	9	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	2	0	21	6	0	0	0
	NE	57	0	476	93	0	0	0
La Cabanasse	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0
	NE	22	0	163.2	44	0	0	0
Caldegas	N	1	0	34.1	6.3	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0
	NE	47	0	526.3	157.3	0	0	0
Dorres	N	1	0	61.1	20	0	19.3	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0
	NE	55	0	431.3	112.1	0	73.3	0
Enveitg	N	3	0	309.2	82.2	0	111.1	34
	C	2	0	75.2	0	0	5.2	0
	E	0	0	0	0	0	0	0
	NE	88	0	717.3	150	0	259.2	143.1

(1) Les quantités exprimées pour la viguerie de Cerdagne et vallée de Carol comprennent exclusivement du journal, comme unité agraire et des quarts de journal, comme fractions. Le journal équivaut à 35 ares 565 millièmes. Dans cette viguerie où ne pousse pas la vigne, les journaux de la dernière colonne sont des *herms*.

Digitized by Google

COMMUNES		Nombre des propriétaires	Terres labourables à l'arrosage	Terres labourables à l'aspre	Prés	Olivettes	Bois et pacages	Herms
Err	N	2	0	165	38	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	2	0	109	22	0	0	0
	NE	121	0	658.3	74.2	0	0	devèze
Estavar et Bajanda	N	1	0	48	10	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0
	NE	74	0	498.1	112.1	0	0	0
Eyne	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0
	NE	52	0	436	98	0	0	0
Hix	N	2	0	168.1	23.2	0	0	0
	C	1	0	2	7.2	0	0	0
	E	2	0	219.1	33.1	0	0	0
	NE	48	0	491.1	112.1	0	0	0
Llo et Rohet	N	1	0	109	29	0	0	0
	C	1	0	0	0	0	0	0
	E	1	0	40	8	0	0	0
	NE	92	0	447	123.2	0	0	0
Montlouis	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0
	NE	53	0	0	0	0	0	0
Nahuja	N	1	0	0	0	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	1	0	50	12	0	0	0
	NE	51	0	301	30	0	0	0
Odeillo	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0
	NE	69	0	274	67	0	0	0
Osséja et div.	N	6	0	254	62.2	0	19	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0
	NE	111	0	566.2	78.1	0	29.2	0

Digitized by Google

COMMUNES		Nombre des propriétaires	Terres labourables à l'arrosage	Terres labourables à l'aspre	Prés	Olivettes	Bois et pacages	Herms
Palau	N	3	0	95	23.3	0	0	0
	C	1	0	1	2.2	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0
	NE	71	0	323	91.3	0	0	0
La Perche	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0
	NE	14	0	58	49	0	0	0
St-Pere-dels-Forcats	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	1	0	2.1	4.2	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0
	NE	53	0	451.3	102.2	0	0	0
Planés	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0
	NE	46	0	473	74	0	0	0
Querol (la vall de)	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0
	NE	146	0	164	286	0	0	417
Ro	N	3	0	116.1	30.1	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0
	NE	29	0	301.1	54.3	0	0	0
Saillagouse	N	3	0	53	9.2	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	4	0	6	0.1	0	0	0
	NE	81	0	433.3	64.2	0	0	0
Targasonne	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0
	NE	20	0	356.2	85.1	0	0	0
Ur et Flory	N	1	0	44	8	0	0	0
	C	1	0	62	10	0	18	0
	E	1	0	46	7	0	16	0
	NE	90	0	751	102	0	19	0

Digitized by Google

COMMUNES		Nombre des propriétaires	Terres labourables à l'arrosage	Terres labourables à l'aspre	Prés	Olivettes	Bois et pacages	Herms
Vedrinyans	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0
	NE	37	0	252.2	50.2	0	6	16
Via	N	2	0	8.1	0	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	1	0	8	4	0	0	0
	NE	64	0	535.2	133.2	0	0	0
Villeneuve-des-Escaldes	N	0	0	0	0	0	0	0
	C	0	0	0	0	0	0	0
	E	1	0	42	13	0	0	0
	NE	46	0	228.3	59.3	0	0	0
Totaux	N	32	0	1509.3	360.1	0	150	34
	C	7	0	142.3	24.2	0	23.2	0
	E	15	0	541.1	105.2	0	16	devèze
	NE	1696	0	10.654	2493.2	0	387.3	576.1

Digitized by Google

TABLEAU II

Des valeurs estimatives.

TERROIRS	MONTANTS DES		3 propriétaires les plus pauvres	3 propriétaires les plus riches
	Exempts	Non exempts		
Alénya (1)	111.700	5.570	210	81.000
Anyils (2)	56.551	18.766	217	34.851
Bages (3)	108.225	21.500	300	36.700
Baho (4)	111.883	61.952	187	77.741
Baixas (5)	38.309	151.276	67	20.648
Brouilla (6)	55.445	19.595	90	40.900
Boule-d'Amont (7)	5.325	13.938	75	5.765
Bouleternère (8)	164.120	166.110	150	57.600
Cabestany (9)	97.933	76.915	96	33.600
Calse (10)	14.650	22.410	90	11.040
Canet (11)	135.110	49.220	96	36.960
Canohès (12)	135.970	23.837	150	55.920
Casefabre (13)	520	6.640	60	2.530
Cases-de-Pène (14)	6.579	15.475	172	5.646
Château-Roussillon (15)	204.750	33.950	400	65.700
Claira (16)	380.630	208.585	240	83.000
Corneilla-del-Vercol (17)	125.650	9.025	225	101.300
Corbère (18)	207.276	240.128	167	118.840
Degolla (La) (19)	44.470	29.300	400	21.660
Elne (20)	271.990	221.200	300	50.700
Espira-de-l'Agli (21)	77.070	83.452	55	29.850
Estagel et Jau (22)	192.003	284.615	150	96.355
Estève (Saint) (23)	188.075	90.850	300	98.750
Féliu-d'Amont (St) (24)	183.110	112.335	150	101.410
Féliu-d'Avail (Saint) (25)	199.903	374.073	155	74.260
Fontcouverte (26)	26.200	17.900	450	23.850
Garrius (27)	8.190	9.655	100	9.920
Génis-de-Tanyères (St) (28)	219.350	67.000	550	45.800
Hippolyte (Saint) (29)	203.090	91.492	137	74.935
Ille-sur-la-Tet (30)	658.920	249.169	60	135.995
Jean-Lasseille (Saint) (31)	40.600	15.041	300	38.000
Laurent-la Sal. (St) (32)	308.490	168.252	280	107.900
Mailloles et Gibersa (33)	492.940	316.880	450	69.350
Marie la-Mer (Sainte) (34)	294 595	33.938	450	126.080
Michel-de-Llottes (St) (35)	65.120	29.770	60	33.400
Millas (36)	441.765	184.769	75	163.840
Montescot et Bellrich (37)	80.685	7 271	155	56.860
Montner (38)	42.736	50.062	36	35.400

Digitized by Google

TERROIRS	MONTANTS DES		3 propriétaires les plus pauvres	3 propriétaires les plus riches
	Exempts	Non exempts		
Nazaire (Saint) (39).....	82.600	3.545	125	47.000
Neffiach (40).....	236.516	174.217	176	57.900
Opoul (41).....	7.590	67.581	200	7.460
Orle (42).....	190.200	175.700	150	46.950
Ortaffa (43).....	42.960	33.992	310	34.005
Périllous (44).....	6.250	1.745	305	7.000
Peyrestortes (45).....	31.750	47.800	60	26.400
Pézilla-de-la-Rivière (46).	382.367	172.740	300	82.850
Pia (47).....	191.477	144.768	125	52.377
Pollestres (48).....	43.395	26.160	120	31.510
Ponteilla (49).....	77.966	32.545	103	30.102
Prunet et Bellpuig (50)...	630	55.113	40	10.500
Rivesaltes (51).....	279.470	361.253	160	154.000
Saint-Cyprien (52)	275.000	69.400	600	124.000
Saleilles (53)	33.388	5.445	76	19.137
Serrabonne (54)	1.470	13.720	90	3.980
Soler (le) (55).....	198.614	125.105	255	67.900
Tautavel (56).....	21.135	104.580	90	25.800
Torreilles (57).....	552.700	133.650	600	150.900
Tour-bas-Elne (la) (58)...	41.300	16.100	300	24.200
Vernet (le) (59)	268.220	304.160	250	62.700
Villeneuve-la-Raho (60)..	78.016	19.260	300	26.000
Villeneuve-la-Rivière (61).	55.100	31.565	150	29.600
Vingrau (62)	560	34.286	100	10.000
Vilarnau (63).....	42.750	7.056	300	28.300
Angles (les) (64)	1.800	41.419	90	4.060
Arboussols (65).....	621	4.561	21	915
Ayguatébia (66).....	500	42.469	110	10.000
Aytua (67)	3.210	4.928	407	5.224
Billerach (68).....	130	9.420	33	4.253
Canaveilles (69).....	3.540	5.590	50	3.540
Casteil (70).....	6.551	7.855	84	6.756
Catllar (71).....	54.444	55.350	125	37.002
Caudiès (72).....	0	9.650	90	3.460
Clara (73).....	2.405	7.261	210	3.000
Codalet (74).....	73.875	61.492	87	35.325
Cômes (75)..	1.525	12.663	50	1.446
Conat (76).....	15.063	16.154	27	2.519
Corneilla (77).....	17.846	70.799	51	17.692
Cortals (78)	575	8.300	75	5.000

Digitized by Google

TERROIRS	MONTANTS DES		3 propriétaires les plus pauvres	3 propriétaires les plus riches
	Exempts	Non exempts		
En (79)	1.930	9.365	670	5.645
Escaro (80)	6.710	8.482	63	7.850
Espira (81)	29.028	63.649	60	23.480
Estoher (82)	24.704	76.540	60	25.041
Eus (83)	46.720	134.942	150	17.920
Evol (84)	430	19.596	60	4.332
Fillols (85)	11.445	21.543	36	14.547
Finestret (86)	47.567	113.113	39	53.908
Fontpédrouse (87)	6.750	22.509	85	9.922
Fontrabiouse-Espousouille (88)	4.030	34.679	85	7.460
Formiguères (89)	4.000	75.674	73	11.635
Fuilla (90)	11.000	126.115	50	20.975
Glorianes (91)	17.390	26.095	45	10.600
Horts (92)	100	1.898	114	815
Joch (93)	59.088	45.662	76	35.588
Jujols (94)	8.770	17.395	50	9.510
Llagone (la) (95)	7.113	27.877	114	12.440
Llar (96)	132	5.885	440	3.157
Marcevol (97)	2.480	6.080	72	2.848
Marians (98)	440	3.630	49	1.402
Marquixanes (99)	30.637	86.163	336	27.137
Nohèdes (100)	1.160	11.761	113	2.278
Nyer (101)	31.408	18.298	33	32.150
Olette (102)	19.060	46.660	180	16.810
Orbanya (103)	55	18.718	37	2.617
Prades (104)	511.943	278.396	150	86.050
Prats-Balaguer, Saint-Thomas (105)	2.440	2.240	64	4.917
Puyvalador (106)	790	68.287	54	5.884
Py (107)	21.440	51.430	130	23.500
Ralleu (108)	12.300	27.082	240	14.736
Réal et Odeillo (109)	2.718	36.845	110	5.305
Ria (110)	34.920	62.814	99	36.820
Rigarda (111)	31.158	65.442	40	22.720
Rodès (112)	73.396	68.285	36	44.790
Sacristia dels Masos (113)	12.970	6.587	30	15.000
Sahorle (114)	91.075	55.849	37	25.912
Sahorre (115)	12.431	23.400	170	9.930
Sansa (116)	0	16.640	330	4.900
Saute, Fetges, la Cassagne (117)	132	27.807	106	6.005
Serdinya (118)	10.680	40.968	74	9.100

Digitized by Google

TERROIRS	MONTANTS DES		3 propriétaires les plus pauvres	3 propriétaires les plus riches
	Exempts	Non exempts		
Sirach (119)	10.317	20.739	99	11.001
Soanyes (120)	3.6 8	5.341	143	5.017
Tarerach (121)	2.950	18.322	90	7.100
Taurinya (122)	11.645	23.457	154	11.835
Thuès-de Llar (123)	0	1.472	155	851
Thorrent (124)	3.021	5.524	27	3.789
Vall-del-feu (la) (125)	7.500	11.370	175	7.498
Vallestavy (126)	5.705	15.695	53	4.195
Valmanya (127)	10.500	33.012	120	21.999
Vernet-de-Conflent (128)	11.922	31.372	36	7.218
Villefranche (129)	23.450	34 486	100	7.200
Vinça (130)	120.983	291.761	62	58.425
Angoustrine (131)	1.350	80 276	95	9.525
Bolquère (132)	3.060	98.342	120	5.380
Cabanasse (la) (133)	0	36.605	215	6.920
Caldégas et Onzés (134)	1.601	81.204	208	15.102
Dorres (135)	5.200	91.573	51	11.680
Enveig et la Montagne (136)	24.026	112.262	10	24.025
Err (137)	22.415	117.696	68	20.165
Estavar et Bajanda (138)	5.555	109.993	180	23.422
Eyne (139)	0	59.915	175	7.869
Hix (140)	21.895	77.913	75	23.510
Llo et Rohet (141)	12.630	105.6[illegible]2	47	18.400
Montlouis (142)	0	68.573	172	12.000
Nahuja (143)	5.680	54.303	60	11.250
Odeillo (144)	0	23.058	110	3.442
Osséja (145)	29.266	161.504	45	23.476
Palau (146)	11.270	70.693	70	19.540
Perche (la) (147)	0	9.088	90	2.660
Pierre-des-Forcats(St)(148)	229	60.444	82	5.693
Planés (149)	0	46.702	60	3.030
Vallée de Carol (150)	0	28.974	90	13.730
Ro (151)	9.340	44.516	140	18.350
Saillagouse (152)	10.976	98.326	158	16.120
Ur (153)	11.710	90.028	90	13.730
Védrinyans (154)	0	36.604	111	11.027
Via (155)	1.245	52.864	90	6.440
Targasonne (156)	0	73.884	410	7.946
Villeneuve-des-Escaldes (157)	3.015	50.841	51	7.941

Digitized by Google

Bâtiments et Observations diverses

(1) C. 1634. — Cette commune possédait 58 bâtiments.

(2) C. 1636. — Commune composée de 15 maisons.

(3) C. 1652. — 52 maisons d'habitation et 21 cortals.

(4) C. 1653. — 87 maisons d'habitation et 20 cortals.

(5) C 1658. — 229 maisons ou bâtiments.

(6) C. 1669. — 19 maisons, 7 cortals et 2 moulins.

(7) C. 1670. — 55 maisons et 17 cortals.

(8) C. 1671. — Une métairie, 170 maisons, 43 cortals, 5 couverts ou pâtus et 3 moulins.

(9) C. 1672. — Une métairie, 32 maisons, 7 cortals, 1 four et 1 moulin. Dans ce terroir, le marquis d'Aguilar n'était pas le plus riche, mais à lui seul, il avait 250 ayminates de bois et pacages, 50 ayminates de terres labourables à l'aspre, 5 de vignes et une métairie, le tout estimé seulement 8,000 livres.

(10) C. 1674. — 29 maisons et 6 cortals.

(11) C. 1680. — 102 maisons, 33 cortals, 1 four et 1 moulin.

(12) C. 1686. — 5 métairies, 42 maisons, 12 cortals, 3 couverts ou pâtus et 1 moulin.

(13) C. 1687. — 24 maisons et 7 cortals.

(14) C. 1688. — 4 métairies, 14 maisons et 2 cortals.

(15) C. 1690. — 10 métairies, 1 maison, 3 cortals et 1 moulin.

(16) C. 1702. — Deux métairies, 148 maisons, 44 cortals, 1 couvert ou pâtus et 2 moulins. Dans cette commune, 119 propriétaires y étaient domiciliés. Les forains *(terratinents en dit lloch)* se décomposaient en 37 *torrellans*, 32 *llorensans*, 17 *vilallonguesos*, 12 *pianenchs*. 7 *perpinyanesos*, 7 *marianenchs*, 7 *bonpassenchs* et 5 *politans* (Saint-Hippolyte).

(17) C. 1723. — Une métairie, 21 maisons, 8 cortals, 3 pâtus. La métairie, appelée également château, appartenait à la Pieuse Aumône de Perpignan. Estimation : 85.500 livres.

Digitized by Google

(18) C. 1722. — 2 métairies, 201 maisons, 32 cortals et 2 moulins. Une des 2 métairies était le château du chevalier de Boisambert, dont le bien était estimé à 70.000 livres.

(19) C. 1572. — 1 métairie et 2 maisons.

(20) C. 1735. — 3 métairies, 184 maisons, 44 cortals et 6 moulins. Le terroir d'Elne comprenait l'annexe de Mosselós.

(21) C. 1738. — 3 métairies, 103 maisons et 21 cortals. Un des experts nommé Sirach figure comme possédant : 1 maison, 2 cortals, 8 ayminates, 2 cartonates à l'arrosage, 45 à l'aspre, 10 aym. olivettes, 1 cartonate bois, 26 aym. vignes, le tout valant 8.999 livres.

(22) C. 1746. — 283 maisons, 35 cortals, 85 couverts ou pâtus.

(23) C. 1748. — 106 maisons et 5 cortals.

(24) C. 1749. — 101 bâtiments divers. Le comte Ros y possédait pour 50.800 livres.

(25) C. 1751. — 274 bâtiments divers. Le comte Ros est propriétaire de 45.650 livres de biens fonds.

(26) C. 1572. — 2 métairies et 1 maison.

(27) C. 1758. — 8 maisons et 8 cortals.

(28) C. 1572. — 2 métairies et 25 maisons. Sur 407 ayminates de terres à l'arrosage, les 8/10mes sont qualifiés de jardins potagers.

(29) C. 1758. — 103 bâtiments divers.

(30) C. 1765. — 20 métairies, 465 maisons, 97 cortals, 3 pâtus et 8 moulins. Parmi les maisons, sont compris 3 hospices. Le noble d'Esprer y possédait pour 48.600 livres.

(31) C. 1768. — 23 maisons et 11 cortals.

(32) C. 1776. — 278 bâtiments divers. Le chevalier de Montalt, domicilié à Perpignan, possédait à Saint-Laurent, pour 44.600 livres.

(33) C. 1572. — 8 métairies, 27 maisons, 8 briqueteries et 15 moulins dont 4 à vent.

(34) C. 1779. — 60 bâtiments divers ; de Llobet, propriétaire, pour 57.100 livres.

(35) C. 1786. — 50 maisons et 6 cortals. Les exempts résident tous à Ille, à Prades et à Perpignan. De Gispert possède pour 22.000 livres.

(36) C. 1793. — 369 bâtiments divers. Les 3 propriétaires les plus riches et exempts sont : de Çagarriga (59.640 liv.)

Digitized by Google

— Ignace Boixo (56.700 liv.) — et le prince de Montbarrey (47.500 liv.).

(37) C. 1799. — 47 bâtiments divers. Les trois propriétaires les plus riches sont : d'Oms, pour 30.500 liv. ; — de Cellés, 20.800 et Martin de Fenollard, 5.560 liv.

(38) C. 1802. — 32 maisons et 29 cortals. — Le docteur Aymerich, demeurant à Estagel, possède à Montner pour 18000 livres ; — De Campredon, seigneur du lieu, 10.000 liv. et Ange Garrigue, 7.400 livres.

(39) C. 1804. — 23 maisons et 10 cortals. Les principaux propriétaires sont : de Rocabrune, Daudiés et de Boaça ;

(40) C. 1806. — 235 bâtiments divers y compris un moulin.

(41) C. 1808. — 111 maisons, 51 cortals, 2 couverts ou pâtus et 1 moulin. Castany, bayle, est le plus riche avec 2.990 liv. de biens.

(42) C. 1572. — 5 métairies, 4 maisons et 3 moulins.

(43) C. 1809. — 46 bâtiments divers.

(44) C. 1816. — 12 maisons et 4 cortals.

(45) C. 1817. — 58 bâtiments divers. Le marquis d'Oms y possède pour 15.000 livres.

(46) C. 1820. — 195 maisons, 89 cortals. — De Llaró, bourgeois noble, possède pour 29.800 livres.

(47) C. 1823. — 201 maisons, 40 cortals, 10 couverts ou pâtus et 4 moulins. Les trois plus riches sout : Terrats, juge de la Viguerie, 18.900 liv. ; le noble Piquer, 18.500 liv.; et don Bru y Conte, 15.000 liv. — La plus grande vigne du territoire (16 ayminates), le plus grand champ à l'arrosage (15 ayminates) ; et le plus grand champ à l'aspre appartiennent, savoir : la vigne, à Michel Conill ; et les champs à François Terrats. — Sur 350 propriétaires non exempts, 159 sont domiciliés hors Pia.

(48) C. 1824. — Une métairie, 41 maisons, 12 cortals, 11 couverts ou pâtus, 1 four et 1 moulin. — Parmi les *terratinents* forains, J. P. André, *pagés*, domicilié à Perpignan, possède à Pollestres 100 ayminates à l'aspre, 2 ayminates olivettes, 9 ayminates garrigues et 2 ayminates 2 cartonates vignes. Le tout estimé seulement 2.670 livres. — La métairie y est dénommée château de la marquise de Blanes. Estimation avec les terres : 20.000 livres.

(49) C. 1825. — 47 maisons, 17 cortals et 1 moulin. Le bien du comte Ros est estimé 10.960 livres.

Digitized by Google

(50) C. 1835. — 49 bâtiments divers.

(51) C. 1843. — 347 maisons, 16 cortals, 6 couverts et 2 moulins. Les trois principaux *terratinents* sont: de Tord, de Perpignan (90.000 liv.) ; de Guanter, id. (38.000 liv.); et Sauveur Donat, *mercader*, de Rivesaltes (26.000 liv.)

(52) C. 1729. — Une métairie, 75 maisons, 43 cortals, 2 pâtus et 1 moulin.

(53) C. 1847. — 2 métairies, 14 maisons, 6 cortals et 3 pâtus. — Joseph Bertrand, *mercader* et privilégié (9.994 liv.)

(54) C. 1858. — 36 maisons et 7 cortals.

(55) C. 1861. — 1 métairie, 157 maisons, 62 cortals, 1 pâtus et 1 moulin à vent. Cette commune se divisait en deux agglomérations : l'une orientée au nord appelée le *Soler d'amont* . et l'autre, le *Soler d'avall.* — Le marquis d'Oms y possédait pour 28.870 livres ; Emmanuel Vergès, procureur, pour 23.030, et de Roquebrune, pour 16.000 livres.

(56) C. 1865. — 5 métairies, 46 maisons, 26 vergeries *(sic)* et 3 moulins. Exceptionnellement, les trois plus riches sont tous les trois exempts avec un ensemble de bien fonds estimé 25.800 livres. Et sur 147 *terratinents*, 85 sont forains.

(57) C. 1882. — 206 bâtiments divers. Huit propriétaires forains seulement, parmi lesquels : de Gazanyola, possédant pour 55.300 livres ; Pla, pour 48.700 livres ; et Llobet, bourgeois noble, pour 46.900 livres.

(58) C. 1883. — 34 maisons et 12 cortals. — Les trois plus riches de cette commune sont : l'Evêque avec 11.800 liv. ; Hugues Arnaud, de Perpignan, 6.400 liv. ; et comte Grimaud, id., 6.000 liv.

(59) C. 1572. — 6 métairies, 24 maisons, 2 cortals et 2 moulins.

(60) C. 1893. — 28 maisons et 21 cortals. De Barbara, seigneur de Villeneuve de la Rahó, y possède pour 10.000 livres, de Pont d'Aussége 8.000 liv.; et de Cahors, de Perpignan, 8.000 livres. Etat dressé par Vilanobe et Guillemat, experts, qui ont seuls signé l'acte, le bayle et les consuls étant illettrés.

(61) C. 1894. — 66 maisons, 5 cortals et 1 moulin, lequel appartient au *mercader* Jacques Dufour. Estimation, 8.850 liv. Le marquis d'Oms y possède pour 13.650 livres et Loche, garde du maréchal duc de Noailles, gouverneur de la province, pour 7.100 liv.

Digitized by Google

(62) C. 1897. — 94 maisons, 26 cuiries (*sic*) et 3 pâtus. Le plus riche *terratinent* de cette commune est Parès, domicilié à Rivesaltes.

(63) C. 1572. — 2 métairies et 1 maison. Avec les terroirs de Château-Roussillon, la Degolla, Fontcouverte, Saint-Génis-de-Tanyères, Mailloles, Gibersa, Orle et Vernet, le terroir de Vilarnau complète le pourtour appelé : banlieue de Perpignan. Les emplacements de ces huit terroirs sont indiqués dans un « lever à vue » dressé par Margouet, architecte de la ville de Perpignan en 1791. Ce document est conservé aux archives communales de cette ville.

(64) C. 1909. — Avec 106 bâtiments divers et 1 forge.

(65) C. 1911. — 27 bâtiments divers.

(66) C. 1912. — 114 bâtiments divers.

(67) C. 1914. — 9 maisons, 2 cortals et 1 moulin.

(68) C. 1915. — 57 bâtiments divers.

(69) C. 1916. — 30 bâtiments divers.

(70) C. 1917. — 44 bâtiments divers.

(71) C. 1920. — 121 bâtiments divers.

(72) C. 1921. — 25 bâtiments divers.

(73) C. 1922. — 27 maisons et 8 cortals.

(74) C. 1923. — 79 maisons et 19 cortals.

(75) C. 1924. — 23 bâtiments divers.

(76) C. 1925. — 86 bâtiments divers et 1 moulin. Ce dernier appartient à Don Paul d'Ortaffa, seigneur du lieu et vallée de Conat, propriétaire également des bois et pacages. — L'état de la commune de Conat est confectionné d'après les indications fournies par une commission composée de 10 membres : bayle, consuls, « cotizateurs » et experts, tous illettrés. Le document est signé par un secrétaire délégué.

(77) C. 1926. — 64 bâtiments divers.

(78) C. 1927. — 6 bâtiments divers.

(79) C. 1928. — 16 bâtiments divers.

(80) C. 1929. — 38 maisons et 10 cortals.

(81) C. 1931. — 59 maisons et 11 cortals. — Le château est estimé 9.700 liv. ; il appartient au marquis d'Aguilar, de Perpignan.

(82) C. 1932. — 116 maisons, 13 cortals, 2 couverts ou pâtus et 2 moulins dont l'un est la propriété de la commu-

Digitized by Google

nauté séculière de cette paroisse. Il est estimé à 10.000 liv.

(83) C. 1935. — 182 bâtiments divers.

(84) C. 1936. — 48 bâtiments divers.

(85) C. 1937. — 49 bâtiments divers. Le marquis d'Aguilar et Delfau sont possesseurs de la moitié environ des bonnes terres de Fillols.

(86) C. 1938. — 162 maisons et 49 cortals. Les principaux propriétaires de Finestret sont : Jean Morer (28.175 livr.); — Pallarès (17.960 liv.); — et Dorandeu (7.780 liv.).

(87) C. 1939. — 101 maisons et 25 cortals.

(88) C. 1941. — 70 maisons et 26 cortals.

(89) C. 1942. — 107 maisons et 71 granges. Messire de Calvo possède la « deveze » estimée « à l'œil » avec les pacages à 4.000 liv.

(90) C. 1943. — 54 bâtiments divers.

(91) C. 1944. — 52 maisons et 21 cortals.

(92) C. 1945. — 10 maisons et 1 cortal.

(93) C. 1946. — 55 maisons, 32 cortals et 2 moulins. François Molins possède pour 17.925 liv. Le château et les deux moulins sont la propriété du vicomte d'Araude, seigneur de Joch.

(94) C. 1947. — 46 bâtiments divers. M. de Campredon, bien que seigneur du lieu, n'y possède que la « directe » d'un fonds de 600 livres. Marie, de Prades, principal propriétaire de Jujols, a son bien estimé 5960 liv.

(95) C. 1948. — 50 maisons, 1 bergerie et grange, et 1 moulin. Les 150 journaux de bois et pacages, estimés 7.000 liv. appartiennent à M. Gilbert, de Llo, en Cerdagne; le moulin à Burgat, de Mont-Louis ; et le plus riche en terres cultivées est le sieur Raphaël Salsas : soit 32 journaux aspre et 22 journaux prés.

(96) C. 1949. — 11 bâtiments divers.

(97) C. 1951. — 13 maisons et 7 cortals.

(98) C. 1952. — 9 bâtiments divers.

(99) C. 1954. — 160 bâtiments divers. M. Viader, propriétaire privilégié possède la plus grande propriété de Marquixanes; superficie : 26 ayminates à l'arrosage.

(100) C. 1964. — 84 bâtiments divers. D'Ortaffa, seigneur de Nohèdes, possède 100 journaux de pacages, estimés 1.120 livres.

(101) C. 1965. — 58 bâtiments divers. Le marquis de

Digitized by Google

Montferré est propriétaire des 4.050 journaux de pacages estimés avec quelques petites terres à 30.000 livres.

(102) C. 1967. — 144 bâtiments divers. — Antoine Batlle est le plus riche propriétaire avec 7 ayminates 2 cartonates à l'arrosage et 2 ayminates 2 cartonates en prés.

(103) C. 1972. — 86 bâtiments divers et 1 moulin dénommé « moulin de Saint-Etienne d'Orbanya et des âmes du Purgatoire ». Estimation : 55 livres.

(104) C. 1978. — 403 maisons, 49 cortals, un nombre indéfini de couverts ou pâtus, 1 briqueterie, 2 martinets, 1 gravier et 5 tanneries exploitées, celles-ci par : Tixador, Joseph Bès, Thérèse Bès, Isidore Clotas, Jean Gozi et sa mère. Sur ce territoire, étaient situées 7 métairies. Les trois plus riches *terratinents* étaient : Miguerol, de Taurinya, (33.500 liv.); Veuve Romeu-Sunyer (27.620 liv.); et F. X. Tixedor, juge de la viguerie. (24.930 liv.)

(105) C. 1985.— 28 bâtiments divers. Les 200 ayminates de bois et pacages appartiennent à la communauté séculière.

(106) C. 1986. — 106 maisons, 89 granges ou bergeries.

(107) C. 1988. — 122 bâtiments divers, M. de Boisambert possède 125 journaux estimés 6.000 liv., et l'abbé de Campredon possède les dîmes et 600 journaux de bois et pacages estimés 15.000 livres.

(108) C. 1989. — 44 bâtiments divers. Le noble de Boisambert possède 2 maisons. Les 50 journaux de bois appartiennent à la communauté.

(109) C. 1990. — 66 maisons et 47 granges ou bergeries.

(110) C. 1992. — 151 maisons et 20 cortals.— M. Joseph de la Croix, *terratinent* de Ria, domicilié à Prades, est le deuxième parmi les plus riches propriétaires de Ria ; il n'est pas compris dans les privilégiés de cette localité.

(111) C. 1997. — 59 maisons et 8 cortals.

(112) C. 1999. — 114 maisons, 61 cortals et 1 moulin. Le plus riche est M. Cornet avec 46 journaux 2/4 à l'arrosage et 9 journaux aspre, estimé le tout à 24.600 livres.

(113) C. 2000. — 13 bâtiments divers. L'abbé de Campredon, sacristain de Saint-Michel-de-Cuxa et seigneur du terroir de Llech, possède 3000 journaux de bois et pacages évalués à 12.000 livres.

(114) C. 2001. — 22 maisons et 8 cortals. Joseph Batllesa est le plus riche propriétaire, avec 27 journaux à l'arrosage, estimés 10.837 liv.

Digitized by Google

(115) C. 2002. — 60 maisons, 8 cortals et 1 moulin. Ce dernier est estimé à 1200 liv. et appartient à M. de Boisambert, seigneur du lieu.

(116) C. 2003. — 42 maisons et 33 cortals. Tous les propriétaires sont non exempts. Chacun possède une maison et son cortal qualifié de « meterie », excepté 9 forains, parmi lesquels : Jean Bernola, domicilié à Puyvalador en Capcir.

(117) C. 2004. — 52 maisons, 1 grange et 1 moulin estimé 564 liv. Ce dernier est la propriété de Galibert, de Montlouis. Le plus riche de Sauto est Pierre-Martyr Fabre, avec 43 journaux aspre.

(118) C. 2006. — 122 bâtiments divers et 1 moulin. Les 50 journaux de bois et pacages appartiennent à la communauté séculière. Ils sont estimés à 500 livres seulement « les arbres étant très-mauvais presque tous pour l'affouage. »

(119) C. 2007. — 55 bâtiments divers. Hyacinthe Maura, citoyen noble de Prades, est le plus riche de Sirach, avec 27 journaux à l'arrosage estimés 4819 liv.

(120) C. 2008. — 15 bâtiments divers.

(121) C. 2009. — 56 bâtiments divers. Sur le terroir de Tarerach, 43 propriétaires forains possèdent exactement 1 journal de vigne chacun et résident tous à Vinça.

(122) C. 2010. — 78 maisons et 7 cortals. Les bois et pacages de cette commune, estimés à 5213 livres, appartiennent à l'abbaye de Saint-Michel-de-Cuxa.

(123) C. 2012. — 12 bâtiments divers.

(124) C. 2013. — 14 bâtiments divers. Le château appartient à M. Satgé, seigneur.

(125) C. 2014. — 27 bâtiments divers. Le bois de cette vallée « du fief » se compose de 8 journaux. Estimation : 600 livres.

(126) C. 2015. — 72 maisons et 6 cortals.

(127) C. 2016. — 50 bâtiments divers. L'abbé de Saint-Michel-de-Cuxa possède 4400 journaux de bois et pacages estimés 4000 livres, chiffre rond. Par contre Ange Solère, possède 39 journaux aspre, 8 journaux arrosage, 8 journaux bois, et 200 journaux pacages, le tout estimé à 10.999 livres.

(128) C. 2017. — 156 bâtiments divers.

(129) C. 2022. — 159 bâtiments divers.

(130) C. 2032. — 354 maisons, 130 cortals et 4 moulins.

Digitized by Google

Les deux plus riches propriétaires sont non exempts et, de toutes les communes de la province dont les états sont conservés, on remarque que Vinça est celle qui possède le plus de cortals.

(131) C. 2050. — Cette commune possède 79 bâtiments divers et 1 moulin estimé 150 livres, propriété de Raphaël Margail. — Jusqu'ici j'ai fait connaître, commune par commune, les chiffres de l'estimation dressée par les experts. A l'égard des communes de la 3e viguerie, le viguier reçut l'ordre de l'Intendance de majorer l'estimation des experts. au préjudice exclusivement des non exempts. L'intendant se réserverait de répartir cette majoration au prorata des quotités établies par les experts. Angoustrine fut l'objet d'une majoration de 29 192 liv.

(132) C. 2052. — 56 bâtiments divers. — Majoration : 72. 430 liv.

(133) C. 2053. — 14 bâtiments divers et 1 moulin. — Majoration : 20.430 liv.

(134) C. 2054. — 25 bâtiments divers. — Majoration : 37.718 liv.

(135) C. 2055. — 57 bâtiments divers. — Majoration : 60.930 liv.

(136) C. 2057. 53 bâtiments divers. — Majoration : 69.096 liv.

(137) C. 2058. — 119 maisons et 3 moulins. — Majoration : 81.505 liv.

(138) C. 2 59. — 53 bâtiments divers. — Majoration : 31.586 liv.

(139) C. 2061. — 43 maisons et 3 moulins. — Majoration: 30.832 liv.

(140) C. 2062. — 19 maisons. — Majoration : 55.684 liv.

(141) C. 2064. — 76 maisons. — Majoration : 81.025 liv.

(142) C. 2067. — 58 maisons. L'enquête, dans cette commune ne porte que sur des propriétés bâties.— Majoration : 12.601 liv.

(143) C. 2076. — 28 bâtiments divers. — Majoration : 37.254 liv.

(144) C. 2077. — 50 bâtiments divers. — Pas de majoration.

(145) C. 2078. — 120 bâtiments divers. — Majoration : 128.500 liv.

(146) C. 2079. — 51 maisons. Les deux plus riches et non

Digitized by Google

exempts sont : Gambus y Pont et Bonaventure Gambus. — Majoration : 31.153 liv.

(147) C. 2080. — 4 maisons. C'est la plus pauvre commune de Cerdagne. — Pas de majoration.

(148) C. 2081. — 42 bâtiments divers et 1 moulin. — Majoration : 39.494 liv.

(149) C. 2082. - 37 bâtiments divers. — Majoration : 35.578 liv.

(150) C. 2083. — 146 maisons ou granges ; une mine de fer ; 5 moulins. — Pas de majoration.

(151) C. 2089. — 16 maisons. — Majoration : 19.038 liv.

(152) C. 2090. — 77 maisons et 2 moulins. Les trois plus riches et non exempts sont : Bernola, Giralt et Maurell. Ils possèdent ensemble 235 journaux d'aspre. — Majoration : 50.480 livres.

(153) C. 2091. — 40 bâtiments divers. — Majoration : 48.741 liv.

(154) C. 2094.— 16 maisons.—Les trois plus riches sont : Bartha, Bernola et Llanas. — Majoration : 15.859 liv.

(155) C. 2095. — 35 maisons et 2 moulins appartenant à Bonaventure Carcassonne. — Majoration : 8.579 liv.

(156) C. 2096. — 19 maisons. C'est la commune où l'on constate le moins d'inégalité entre possédants. — Majoration : 50.480 livres.

(157) C. 2097. — 35 maisons ou granges et 1 moulin qui est à Pierre Bozom. Bonaventure Maury est le plus riche, avec 42 journaux aspre et 13 journaux prés. Estimation des experts : 3015 livres, sans préjudice de la majoration du viguier pesant sur cette commune pour 35.680 livres.

Digitized by Google

CONVERSION

DES

Ayminates et des Journaux du Tableau I, en hectares.

Viguerie du Roussillon et du Vallespir

	hectares	ares			%
Terres labour. arrosage.	3.465	60	nobles	soit le	47.0
id.	651	60	ecclésiast.	—	10.0
id.	1.159	20	privilégiés	—	15.8
id.	2.091	30	non exempts	—	27.2
Terres labour. à l'aspre.	6.148	05	nobles	—	38.0
id.	1.151	70	ecclésiast.	—	7.0
id.	3.931	20	privilégiés	—	23.9
id.	5.234	10	non exempts	—	31.1
Prés.	423	90	nobles	—	48.5
id.	95	70	ecclésiast.	—	11.0
id.	159	90	privilégiés	—	18.3
id.	193	95	non exempts	—	22.2
Olivettes.	545	85	nobles	—	33.5
id.	75	30	ecclésiast.	—	4.7
id.	424	05	privilégiés	—	26.0
id.	584	25	non exempts	—	35.8
Bois et pacages.	796	50	nobles	—	62.0
id.	101	40	ecclésiast.	—	8.0
id.	149	70	privilégiés	—	11.7
id.	235	65	non exempts	—	18.3
Vignes.	690	15	nobles	—	8.0
id.	219	60	ecclésiast.	—	2.5
id.	1.210	95	privilégiés	—	13.6
id.	6.739	95	non exempts	—	75.9

Viguerie du Conflent et du Capcir

(Dans la conversion relative à cette viguerie, il a été tenu compte des 13 communes qui, au lieu de journaux, adoptaient l'ayminate comme unité agraire).

Terres labour. arrosage.	398	06	nobles	soit le	19.5
id.	97	87	ecclésiast.	—	4.8
id.	446	84	privilégiés	—	22.0
id.	1.095	81	non exempts	—	53.7
Terres labour. à l'aspre.	328	23	nobles	—	10.1
id.	49	30	ecclésiast.	—	1.5
id.	227	54	privilégiés	—	7.2
id.	2.640	65	non exempts	—	81.2

Digitized by Google

	hectares	ares			%
Prés.	33	87	nobles	soit le	3.7
id.	88	47	ecclésiast.	—	9.7
id.	63	64	privilégiés	—	7.0
id.	730	27	non exempts	—	79.6
Olivettes.	10	65	nobles	—	19.1
id.	3	66	ecclésiast.	—	6.6
id.	24	78	privilégiés	—	44.3
id.	16	89	non exempts	—	30.0
Bois et pacages.	1.706	11	nobles	—	32.0
id.	2.983	76	ecclésiast.	—	56.0
id.	103	93	privilégiés	—	1.9
id.	548	13	non exempts	—	10.1
Vignes.	136	87	nobles	—	7.4
id.	18	16	ecclésiast.	—	0.9
id.	151	76	privilégiés	—	8.2
id.	1.544	66	non exempts	—	83.5

Viguerie de Cerdagne et vallée de Carol

(Dans cette viguerie le journal unanimement adopté pour 900 cannes est converti uniformément en hectares)

Terres labour. arrosage.	0	0	nobles	—	0.0
id.	0	0	ecclésiast.	—	0.0
id.	0	0	privilégiés	—	0.0
id.	0	0	non exempts	—	0.0
Terres labour. à l'aspre.	535	96	nobles	—	11.8
id.	50	67	ecclésiast.	—	1.1
id.	192	14	privilégiés	—	4.2
id.	3.782	17	non exempts	—	82.9
Prés.	127	88	nobles	—	12.1
id.	8	69	ecclésiast.	—	0.8
id.	37	45	privilégiés	—	3.5
id.	885	19	non exempts	—	83.6
Olivettes.	0	0	nobles	—	0.0
id.	0	0	ecclésiast.	—	0.0
id.	0	0	privilégiés	—	0.0
id.	0	0	non exempts	—	0.0
Bois et pacages.	53	25	nobles	—	26.0
id.	8	34	ecclésiast.	—	4.[illegible]
id.	5	68	privilégiés	—	2.[illegible]
id.	137	65	non exempts	—	66.6
Devèzes et « herms ».	12	07	nobles	—	5.6
id.	0	0	ecclésiast.	—	0.0
id.	Devèze non arpentée		privilégiés	—	0.[illegible]
id.	204	48	non exempts	—	94.[illegible]

Digitized by Google

HEUREUX QUI POURSUIVANT.....

Par **M. Frédéric SAISSET**, membre résidant.

Heureux qui poursuivant un rêve simple et doux
Peut s'allonger quand vient le soir au pied des chênes
Pour écouter chanter en lui les voix lointaines
D'une enfance qui fut légère et sans courroux.

Heureux qui peut garder son âme épanouie
Comme une rose intacte au milieu des dangers
Et regarder les maux comme des étrangers
Et sourire au bonheur des autres sans envie.

Oh ! celui-là, parmi les rumeurs des vivants,
Parmi les haines et les luttes de la terre
Pourra marcher sans peur, qui porte avec mystère
Dans sa poitrine d'homme un cœur joyeux d'enfant.

Celui qui chaque jour montant vers la lumière
Sentira sur ses yeux le souffle des sommets
Lorsque la mort viendra l'endormir pour jamais
Aura déjà le ciel enclos sous ses paupières !

Digitized by Google

LA LÉGENDE DE NURIA

(CONTE D'ANCIEN)

Par M. Joseph FONS, membre résidant.

J'étais jeune, et ceci resta dans ma mémoire.
Mon grand-père conta, certain soir, cette histoire,
Qui souvent me hanta dans un songe oppressé.
L'aïeul raconte bien quand l'enfant sait se taire,
Et l'auditeur éprouve, au récit du mystère,
Comme un frisson du temps passé.

Jane de Canéra, belle brune espagnole,
Aimait *Rocaberti* dont elle était l'idole.
(C'était à *Nuria*, dans les monts englouti.)
Jane était captivante, et son âme si pure,
Était digne du preux à la fière stature,
Don Diego de Rocaberti.

C'était à *Nuria*, bâti dans le vertige
Des monts cyclopéens voués au noir prestige
D'esprits impénitents souverains de ces lieux :
Tous, les fils d'Asmodée et les fils d'Ahrimane,
Lutins, follets et devs, et le hibou profane,
Sépulcral oiseau des faux-dieux.

Digitized by Google

Nul n'osait regarder la montagne interdite.
Aucuns pieds ne foulaient cette hauteur maudite
Hors ceux du Réprouvé rebelle aux repentirs.....
Lorsque l'ermite *Gil*, exorciseur céleste,
Fit un buste à la Vierge et chassa le Funeste,
Puis mourut, comme les martyrs !

***

Par un beau soir d'été, chevauchaient sur la sente,
Diego le paladin et Jane éblouissante,
Heureux, ivres d'amour sur leurs grands palefrois.
Devant la grotte où Gil sculpta la Vierge sainte
Ils passèrent, grisés, sans saluer l'enceinte,
Sans faire un signe de la croix !

Ils allaient, ils allaient..... côtoyant la colline,
Oubliant dans l'amour la figure divine
De celle qui rendit le grand Gil triomphant.
Ils allaient..... devisant de la prochaine aurore
Où paraîtrait celui que déjà l'on adore :
L'enfant de Jane, leur enfant.

***

Or, lorsque sonna l'heure empreinte de souffrance,
Le moment douloureux que calme l'espérance ;
Quand l'être désiré s'approche enfin du port,
Jane vit dans un rêve une forme angélique.....
Mais c'était, ô terreur ! l'image diabolique
D'Azraël, l'archange de mort !

Digitized by Google

Dès lors, le val s'emplit, la nuit, de vols funèbres.
Le granit détaché sombrait dans les ténèbres ;
Les hiboux sépulcraux couvraient les Orions ;
Les lutins ricanaient aux feux des salamandres,
Et les devs du torrent pinçaient, dans ses méandres,
D'implacables psaltérions !

***

Pendant trois ans, quand vint l'époque redoutée,
Sous les ors des rideaux, sur sa couche alitée,
Jane vit chaque fois des anges malfaiteurs.
Et le preux don Diego sentait frémir son âme
Quand le concert affreux de la milice infâme
Grondait, la nuit, sur les hauteurs.

Et c'était tous les soirs, sortant d'un hideux sistre,
L'hymne d'effroi, l'hymne fatal, l'hymne sinistre,
Et la chute des blocs arrachés du granit ;
Et le déluge avec ses clartés fantastiques,
Et le ricanement des esprits sataniques.....
— Pitié! pour ceux que Dieu punit !

Alors Diego comprit....
— Le jour des relevailles,
Agenouillés avec ferveur sous les murailles
De la grotte où Saint-Gil s'était sacrifié,
Les deux infortunés, que le ciel abandonne,
Prièrent bien longtemps la puissante madone,
La mère du Crucifié.

.....

Digitized by Google

La Terre n'avait point encor fini son orbe.
Jane et Rocaberti, qu'un doux bonheur absorbe,
Au temple fait par eux, sous le plus bel arceau,
Consacrent un enfant à la Vierge qu'adore,
Depuis ces temps fameux l'épouse qui l'implore
De mettre un ange à son berceau.....

Voilà ce que conta, certain soir, mon grand'père.
— Paix sereine au vieillard qui repose sous terre !
Soyons de notre temps, mais respectons les vieux.
Si nous ne croyons plus de légendaire histoire,
Honorons d'un salut la pieuse mémoire,
La foi naïve des aïeulx.

Digitized by Google

IMPRESSIONS DE VIATJE

(1901-1902)

Per Mossen ALCOVER, vicaire général à Majorque

Monastir de Serrabona

Die 20 de Maig, amb lo tren *expres* de Paris, sortim escapats de Barcelona, y devers les dues fórem à Perpinyá. Trop a l'estació mos amichs corals Mossen Vidalet, Vicari General d'allá, Mossen Falguera, y En Juli Delpont. Feta l'escomesa y encaixada mes afectuosa, ja fórem partits cap a-n el *Bisbat* aont tenía l'hostatje preparat. Me present à Monsenyor Carsalade du Pont, Bisbe de Perpinyá, qui me rebé com un amich coral qui rep un altre amich de tota la vida. Trassat el pla del pelegrinatje, qu'havía de comensar per Serrabona y Sant Marti de Canigó, lo endemá matí à les sis prenim el tren que arriba fins à Vilafranca de Conflent. Devallam à Bulaternera, aont ens esperaven los Srs Rectors d'aquest poble y de Illa, amb lo notari d'aquesta altre vila, Mr. Trullès. Ens ficam dins un carruatje, per dins una llargaruda fondalada de mil ondulacions que fan los

Digitized by Google

serrats de muntanyes que la tanquen, per ont s'esmuny ben acanalat un afluent de La Tet, lo riu Bulés, qui umpla de verdor aquells fondals. La carretera, nova de trinca, anguiletja per aquelles escarpades pendents, reblides en gran part de vegetació; y el carruatje per amunt y per amunt. Ja nos trobávem dins el cor de la montanya rossellonesa, dins els Pirineus de Fransa, dins les nombroses articulacions de l'escels Canigó. Cop en sech s'acabá la carretera.

El monestir de Serrabona, aont anávem, era una hora y mitja lluny, y no hi havía mes qu'un caminoy de cabres, que emprenguérem à peu, tot rabents, y Monsenyor sempre devant devant. Passárem per l'endret de Bula d'Amunt y Casafabre, dos poblets perduts dins aquells turons. La gent que hi caplleva, saberen que passava 'l Bisbe allá enfora, y li tremeteren coral y filial escomesa amb la sagrada veu de sos campanars, repicant les campanes.....

A la fi guanyam la cresta d'un ressingle, y destriam Serrabona à unes trecentes passes, y cop en sech ens feu les orelles el sò xalest y rabent d'unes altres campanes repicant a regua solta. Eren les campanes del vell monestir.

¡ Vaja si hi está ben situat dins aquelles altísimes muntanyes, lluny dels embuys y avalots del mon, al mitx dels encants d'una naturalesa selvatje, pomposa, virginal ! Está emplassat just a-n el canteil d'un precipici, al cap d'un single. La iglesia se conserva intacte, el monastir es una ruina. La iglesia, orientada, com totes les dels monestirs primitius, fa tres naus, creuer sense cúpula y tres ábsides en filera, volta apuntada, sense

Digitized by Google

capelles y un ample vestibul o *pronaos*, qui se té amb les naus laterals. Aquestes no mes comunicaven amb l'iglesia per els brassos del creuer mitjant un portal.

La volta d'aquestes naus es de mitat de mitx punt, a manera d'arbotant corregut, afitorant la nau major, per contrarestar l'empenta de la volta d'aquesta. La nau de l'esquerra estáva ocupada per la sacristía y llavò un mirador demunt el precipici. El mirador fa quatre arcades deliciosíssimes, avuy tapiades amb columnetes bessones, de basses y capitellets historiats, preciosíssims, tot de marbre blanch, cuyt del sol, avuy ros ataronjat. El vestibul, seguint l'amplaria de la nau major, fa un dau quadrat, subdividit per altres sis daus mes petits, cuberts d'unes voltes d'aresta, de mitx punt, cualcant dalt unes columnetes de marbre blanch, d'unes basses y d'uns capitellets historiats y d'unes impostes la cosa mes gentil y ben tallada. El vestíbul té un portal a-n el costat nort, de tres arquivoltes en degradació, petitoy, però gallardíssim. El campanar es quadrat, llis, rabassut, de pedreny viu y desigual, com tot l'edifici, manco l'interior de l'iglesia, qu'es de carreu regular, de filades primetes.

M'estava jo dibuixant unes columnes bessones del vestíbul, y s'en ve 'l Bisbe, y me diu : — Ara anirem à cantar vespres dins l'iglesia, y llavó vos fareu un predich, per aquesta gent de l'entorn qu'ha comparegut (una vintena de persones). Devant tal descárrega, no me va ocórrer sino dir : — Però, Monsenyor, ¿ y va de bo qu'ara he de predicar ? però ¿ y el dibuix d'aquests capitells ? Mad. Pagés, qu'estava present, me trenca el devant, y me diu : — Jo les vos dibuixaré. Y tot amb u deixa 'l para-sol per prendrem l'álbum y

Digitized by Google

el lapis. No vaig tenir mes remey que rendirme a discreció.

¡ De quina manera retronaven aquelles voltes, aquelles galeríes, després de tantíssims d'anys de silenci y desolació... ¡ Quin efecte mes tendre, mes imponent que feya l'eco d'aquelles veus dins el venerable monestir, escampantse per aquelles solitaries altures, perdentse dins la regió dels ayres, dins la fondaria del barranch que s'en va per avall per avall...

Mentres tant jo coordinava quatre idées per aquell *predich,* que m'aplegava tan cop en sech. M'en entr dins l'iglesia ; y amb la bendició de Monsenyor, comens, així, com millor vaig sebre, dient que aquella iglesia tan antiga, amb la seva forma de creu, abandonada, mitx ruinosa, era una llissó vivent per el nostre cor. Y no abandonem l'edificació espiritual de la nostra ánima ; conservem y acabem lo comensat, y no permetem que s'hi iniciy may la ruina... Acabat el sermó, Mad. Pagés m'entregá l'album amb aquells dos capitells, admirablement dibuixats.

Devers les quatre prenguérem els tapins per allá ont érem vinguts, y Monsenyor sempre devant devant, fins que atenyérem el carruatje, al cap de la carretera, aont ens esperava. Amb quatre bots fórem a Bulaternera, aont quedá lo Rector d'allá ; lo Rector d'Illa y Mr Trulles amb sa filla, s'en anaren à son poble ; y el Bisbe y jo dins el tren, y cap à Prades, fent la nit a-n el petit seminari que hi ha.

Digitized by Google

El Canigó

Lo endemá die 22, ¡ fora son! ben dematí, y missa dita, prenim el tren cap à Vilafranca de Conflent, aont trobam Mossen Fillol, canonge titular de Nostre Senyora de Paris nadíu del Rossello, amb un vicari d'un poblet de la plana. Plegats tots quatre y dins un carruatje, cap a Cornellá y Vernet, per dins un freu, la cosa mes pintoresca y espléndida, tapissat de verdor, que hi deixa, tot enguiletjant per el fons de la couca, lo riu Cadí, un altre afluent de la Tet, fill de la neu canigonenca. El freu s'aixampla, s'aixampla, y se complica amb turons y mes turons, camas y contraforts de l'incomparable Canigó, qui s'en puja solemne, soberch, per amunt, contrapassant els niguls, deixant avall, ben avall, tots els serrats de l'entorn, cubertes ses crestes y cuculles de neu, desfentse amb singles y articulacions sens nombre, donant lloch à cent barranchs, fondalades y precipicis esglayadors, reblits de vegetacio espléndida, luxuriant, riolera.... ¡ Salut, puig suprem! ¡ Salut, rey de las altures rosselloneses...!

A Vernet, vila delitosa à l'ombra de castanyers, platanes, freixes y rouras, d'una esponera may vista, s'uniran à nosaltres lo R. Sr. Rector d'allá, y Mossen Enrich, d'un poblet encastellat dalt aquells turons devers dues hores lluny. Seguim cap à Castell, poblet perdut dins la frondosa fondalada, aont visitam la mica d'iglesia que hi ha, ogival, de carácter ben primitiu, de sotilada de fusta de duas vertents, pobríssima, aont se guarda l' drap que hi brodá, segons tradició, la comtessa

Digitized by Google

Guisla, esposa del comte Guifre de Cerdanya y Conflent. Aquest brodat es de trassa y sabor oriental, aont predominen les retxes dretes y els cuadradets, y tot gruixadet. A-n aquesta iglesieta se conserva la tomba del espressat comte, coberta de baixos relleus de series de monjos, dames y cavallers, tot ploran la mort de llur senyor. Al costat de l'iglesia s'alsa 'l campanar, quadrat, baixet, rabassut. Amunt fa unes finestres bessones à cada cara, rumbetjant una columneta al mitx, de basse y capitells románichs, despulles segurament del claustre de Sant Martí de Canigó.

Resolts y rabents, emprenim la pujada, Monsenyor devant devant, y be qu'havíem de trompitxar per seguirlo.

¡ Vaja quina pujada mes dreta, quina pendent mes aspre, quines anades y vengudes del caminoy per cercar tots els endrets accessibles, ja que n'hi ha pochs ferm. Y à cada vint passes una nova y mes bella perspectiva, y cada instant un panorama nou, com mes va, mes espléndit, mes pompòs, mes solemnial. No, no n' havía vista cap dins Espanya ni dins Fransa de muntanya qu'es puga comparar amb aquesta, de tanta variedat y galanía de perfils, de tanta opulencia de tintas y de tons, tan riolera, tan xalesta, y al meteix temps tan imponent, tan majestuosa, tan capdalt,.. Figurauvos una mola inmensa de granit, en forma de cent-cames, plena de crivells, grenys y encletxes, d'ont vessa la terra negra, d'ont brollen amb forsa may vista, tendra y esponerosa y amb gran toria, la vegetació, dins els fondals espessa com els cabells del cap, encortinant els penyalars esglayadors de daltabaix, vestint sigles y cuculles inferiors

Digitized by Google

ja que les supremes les enjoya la neu, blanquíssima, incontaminada, virginal... Allá ginestes, violetes, romeguers y mil altres herbes, aferrades par la terra, y del mitx d'elles brollen per amunt, mesclats y fent clapes, castanyers, roures, tells, noguers, freixes, ginebres, cirerers, pins...

Y no 'ns aturávem de pujar ; no sabía aont girarme, un cop à les perpectives y panorames esplèndits, incomparables, un cop à la vesta imperial de la muntanya, teixida de tantes herbes, plantes y arbres de totes classes y mides y formes, resultant un sens fi de verts, aixerits, encantadors y tots diferents, pero armónichs y admirablement à to amb les tintes cenroses y rotjenques y moradenques de les roques y penyals que guayten arreu, y de les timbes, quinteres y carreus enormes, alguns com à cases, al fons dels barranchs, o aturats à mitjant lloch ensá y enllá per vessants y tombants, per haverhi trobat llit plasent quant redolaven de l'altura, amb ferest terrabastall. Les capes de neu sens fi que s'apilen allá dalt fonentse en part y amb la pluja que hi cau, tot arreu fan brollar centenars de fonts, que s'estimben barranch avalt, saltan timbes tot seguit y fent cascades, escabellantse gentilment y espolsant delitosos y ajogassats sa caballera, movent mil remors y avalots d'armonía inefable, etsisadora, imponent, sempre nova, que may cansa, que, com un mes la sent mes li agrada y mes s'hi encanta, servint com serveix d'acompenyament a-n els esbarts sens fi d'aucells, que hi fan una piuladíssa y unes cantarelles, la cosa mes deliciosa, ressó del paradis, vertaders ratjolins de mel qu'etsisen y estassíen l'esperit.

Digitized by Google

Abadia de Sant Martí

Després de pujar uns sicents metres, à una mica de replá de la serra, à la vora d'un fondal, s'alsen les ruines del *Vell Sant Martí,* iglesieta románica, de trassa ben primitiva, orientada, baixeta, amb la volta esfondrada, sense capelles, just amb una arcada, ample y baixa, à cada costat, devora l'ábside, lo qual acusa la forme de creu, ja que allá devien comensar els dos brassos. El portal no 'l tenía à la frontera, sino a-n el costat esquerra, com casi totes les iglesies romániques primitives de la regió pirenayca. Aferrat à l'iglesieta s'alsa el campanar, quadrat, rabassut, llis, amb corona de marlets.

Seguint la pujada, doblant el single, per ont s'enfila el camí, nos trobam à la cresta del single, un de tants contraforts del Canigó. A la cresta d'aquell single encastellaren la venerada, la famosa abadía de Sant Martí de Canigó, construcció románica molt especial. Per la banda de nort y mestral es la pujuda qu'hem dita, sols accessible à forsa d'enginy. Per la banda de mitx die hi ha un barranch, un precipici esglayador, per ont s'estimba desbocat el riu Cadí

L'emplasament de l'abadía umpla tota la emplaria de la cresta. Les parets del claustre y habitacions del monjos están sentades a-n el cantell meteix del precipici, mentres el cap de l'iglesia y el campanar s'alsen a-n el cantell de l'altre fondal... ¡ Quin panorama mes grandiós, mes espléndit, mes estupent que 's contempla d'allá dalt... ¡ S'en veuen de muntanyes y turons y fondalades y plans; se veu mitx Rosselló, y no dich res si fa bon

Digitized by Google

veure... ! Però fixemnos en la abadía... Sols se conserva 'l campanar, la cripta, casi tota l'iglesia superior y part del claustre. Lo demés son munts de pedres y trossades de paret, plenes de cruys y forats, à punt de venirsen per avall. La iglesia está orientada, aixó es, amb l'ábside girat à llevant y la frontera à ponent. Forma tres naus, mol estretes, baixes y llargues, sense capelles, amb tres ábsides, y voltes de mitx punt. Divideixen les tres naus duas fileres de columnes sense basse, gruixades, de capitell baix y de molta volada, d'obratje rudimentari. Al costat de l'absidíole esquerra, n'hi ha una altre amb un espay quadrat devant. Era la capella de Sant Galdrich, de tantíssima devoció en los temps mitx-evals dins aquestes encontrades.

Devall aquesta iglesia hi ha la cripta, qu'es una altre iglesia de tres naus, per l'estil de la superior, peró mes baixa, y les naus de la mateixa alsada. Rep claror d'un parell d'arcades del claustre, que ocupa un replá un poch mes avall que 'l trespol de la cripta, amb pòrtichs d'arcades qui cualquen demunt pilars quadrats. El campanar s'alsa just devora el cap de la nau forana dreta: es quadrat, gruixadíssim, sense cap cordó. La primera trossada, de l'altura de l'iglesia, té les quatre cares llises. La segona trossada à cada cara fa dos rebaixats, resultant una pilastreta à cada cornaló y una al mitx ; coronen aquests rebaixats un serie d'arquets de mitx punt que surtent à la cara de les pilastretes. Dins cada rebaixat s'obri un finestralet de mitx punt. La trossada supérior, mes baixa, es llisa, amb dos finestrals à cada cara. Acaba la torre amb uns marlets escalonats. Aquest campanar está encletxat entra l'iglesia y un penyal : es una vertadera

Digitized by Google

torre de defensa. L'entrada à la abadía y à l'iglesia es per devall el campanar, per una galería baixeta y prou ample. Passada aquesta galería, fa com un pati, y tot passanne, ensopega un amb una especie de baul, cavat dins la penya, granit d'aquell mes ver. Es la tomba que se va fer per ell meteix el fundador de l'abadía, lo comte Guifre de Cerdanya.

¡ Que de recordanses no evoquen, que de reflexions no inspiren aquestes ruines, fites gloriossísimes de la nostra historia, de la historia de la Mare-Catalunya... Les llargues generacions de monjos qui aquí dalt floriren, ¡ que de gracies, que de favors no havíen d'alcansar amb les seves oracions y penitencies per els pobles d'aqueixes encontrades, per els fills de Conflent, del Rosselló, de la Cerdanya, de Besalú, de tot Catalunya !

Per això lo Reverendíssim Bisbe de Perpinyá, qu'es una ánima sobiranamen poética, que estima com à pare amantíssim la seve diócesi, catalana de cap à cap, y está enamoradíssim de la seva llengua, está ben resolt de restaurar aquesta abadía per lo que representa, per lo que simbolisa dins l'historia y a-n els ulls de la fé, com à casa payral del Rosselló.

Ens passaven les horas per allá dalt sense temernosne, y no hi hagué altre remey qu'empendre la devallada, y la férem à forsa de revolts y esses per l'altre banda del single, fins al fons del precipici, amparats del sol per una ombra paradísiaca de tantíssims d'arbres, fetnnos música regaladíssima el riu Cadi, estimbantse d'aquelles altures, y els estols d'aucells, aont se sentíen molts de rossinyols, qui cuydaven estallarse, canta qui canta.

Digitized by Google

Santa Maria de Cornella, Vilafranca

Despedintnos del Sr. Rector del Vernet, ens ne tornárem a Vilafranca, aturantnos à Cornellá per delitarnos una estona amb la venerable y magnífica iglesia colegial de Santa Maria, que vaig dibuixar de cap à peus aquest estiu passat. Es sens dupte una de las iglesies romániques mes importants y mes ben conservades de tota la regió catalana. Es de tres naus, sense capelles ni cúpula, amb creuer y cinch ábsides de flera. La volta de la nau central es apuntada; la de les laterals es d'un quart de circumferencia, à manera d'arbotant corregut, qui contrarresta l'empenta de la volta central. Els dos ábsides de cada bras de creuer son petitons y amb un finestralet llis a-n el fons. L'ábside major en té tres de finestrals, amuntet y no gayre alts, en degradació, de tres arquivoltes escayrades y dues cilíndriques a-n els recons, amb altres tantes rebranques y columnetes à cada costat. Els altars dels ábsides petits son just un pilar quadrat y rabassut qui aguanta la taula, de pedra, tota, d'una pessa. L'altar major, mes llarch y mes ample, ademés del pilar quadrat, té una columneta à cada cornaló. Está tot sol, just amb lo tabernacle demunt. A derrera y atracat à la paret, se conserva un preciós retaule de marbre blanch, ogival, pla, de cinch compartiments verticals y de dos ordes de cases *(recuadros)*, plens de baixos-relleus de la vida de Jesús y María, d'alló bo. Forma 'l bancal del retaule una serie de rotlos amb los busts dels Apóstols esculpits.

En lloch de columnes, divideixen les tres naus dues fileres de pilars quadrats, gruixadíssims. Demunt el

Digitized by Google

portal major hi ha el chor... No es manco interessant l'esterior de Santa Maria que l'interior. La frontera es molt senzilla : una paret llisa, coronada de marlets, amb un finestral de mitx punt, ample, baixet, gentil, d'una columneta à cada rebranca, y dues arquivoltes, la forana de tres ordes de pesses, les del mitx en forma de dents de serra cap ensá, sensa sortir de la cara de la paret. Abaix s'obri la portalada, notabilíssima, en degradació, de cinch arquivoltes escayrades y dues cilíndriques a-n els recons, y d'altres tantes rebranques y tres columnes à cada banda, de basses molt ben tretes y d'uns capitells historiats y de fullaca de primera de tot. L'all de l'arcade inferior va tapat per una llinda, aont se representa en baix-relleu María Santíssima asseguda dins una aureola apuntada amb lo seu Fill demunt la falda y ángels à cada costat, qui l'adoren. Les portes son gruixadíssimes, amb un corretjam y un forrellat molt notables.

Aquesta portalada es de marbre rotgench; tot lo demés de l'iglesia es de granit, y de filades regulars, però desiguals, algunes molt altes. Els costats de l'iglesia están tapats per altres edificacions ; lo que sí, se veu amb tota la seua severa majestat, es l'esquena de l'ábside major y la paret del creuer qui tanca l'iglesia. Dins aquesta paret s'obrin els quatre ábsides petits, qui no trenen defore gens d'esquena, sino just el finestralet, de mitx pam d'ample y de quatre d'alt, tant gruitxat es aquest mur. L'ábside central, rumbetja per defora els tres magnifichs finestrals, en degradació, de quatre arquivoltes escayrades y dues cilíndriques, amb altres tantes rebranques y columnetes à cada banda, de basses

Digitized by Google

ben pures y capitells historiats preciosos. Les arquivoltes foranes son de tres ordes de pesses y les del mitx fan unes dents de serra cap-ensá, qui corren de arquívolta à arquivolta à l'altura dels capitells. Aquest ábside no té cap pilastre ni cordó ni repeu: guarda la forma cilíndrica, llisa de dalt abaix, coronada d'una diadema d'arquets una mica ressortits, d'un llistó de dents de serra horizontals, un altre llistonet, y llavó una copada, demunt la qual guayten les teules. Aquesta iglesia está declarada monument nacional, y, com está casi intacte, no costaria gayre posarla així com pertoca.

Arribats à Vilafranca, vérem també la iglesia parroquial que hi ha, románica, de dues naus, això es, una ample y una estreta, de dues trossades diferents cada una, tota de pedra viva, amb dues portalades à la nau menor, de puríssime trassa y molt interessants, sobre tot la major, en degradació, de set arquivoltes y cinch rebranques y dues columnes per banda, admirablement obratjades. Vaig tenir el gust de saludar tant a Cornellá com aquí los RR. Srs. Rectors, refermant l'amistansa contreta aquest estiu passat.

Una mica cansats de dos dies de no parar un moment, ens aficárem dins el tren, y cap à Perpinya.

Salces y son Castell

El die 23, missa dita y berenats, volgué Monsenyor que l'acompanyás à Salces, derrera vila que se troba sortint del Rossellò per la carretera de Carcassona. Tot el camí es pla y tot vinya, amb arbres à les *termeneres* (pertions). Tota la plana del Rosselló es així: fa l'efecte

Digitized by Google

d'un grandiós verger. A Salces el Bisbe havía de confirmar. Arribam à la fi dins l'iglesia, qu'es ogival, de mitja ma y crueta; y llevò me posa a-n el compromís de jo haver de dir quatre paraules. Y no hi hagué mes remey; les vaig haver de dir. Aquella gent no s'en podíen avenir de que à Mallorca, tan enfora, parlássem amb poca diferencia com ells.

Com acabárem de dinar, el Sr Rector nos tengué preparada una sorpresa agradabilíssima. Un chor d'una vintena d'homes, se presenten cop en sech, y rompen amb la etsisadora, tendríssima, incomparable cansó *Montanyes regalades son les del Canigó*, que tots els rossellonesos saben, que tots canten fa sigles, y no s'en cansen may, perqué los umpl, perqué los aixample 'l cor, perque los es una font inagotable de pler y de delit, qui no s'acaban may. Aquest es el secret de la música auténtica, de la música llegítima; aquest es el privilegi de la música popular de bon de veres: qu'un la canta, qu'un la sent tota la vida, y no s'en cansa, no s'en afarta may. ¡ Quina cosa mes deliciosa, mes *regalada*, qu'es aquesta cansó, sobre tot quant son una partida que la canten. Y suceeix que tots els rossellonesos, en sentirla, tots se posen à cantar. Se veu que la duen dins la sanch, que la tenen dins el cor.

Cantaren un parell de coses mes aquella gent, y nos n'anárem tots à veure 'l castell de Salces, à la sortida del poble. Está à terra plana, voltat d'un vall, y construit segons el sistema del sigla disset, amb baluarts poligonals a-n els angles. Es el castell que els Reys d'Espanya hi feren per defensar l'entrada de France à Espanya, essent allá el camí internacional. En les guerres dels sigles XV,

Digitized by Google

XVI y XVII entre les dues nacions figura ferm aquest castell, y encare se veuen arreu bales clavades dins les parets qui miren defora.

Demunt una de les plataformes del castell, n'hi hagué qui se tregueren una botella de ví y nos convidaren à veure *à la regalada,* això es, fent caure 'l such dins la boca de devers un forch amunt, sistema de beure tan catalá y qu'allá s'usa ferm. Limitantnos à agrairlos tals oferiments, que naixíen de la seva senzillesa y bona voluntat, ells se passaren la botella d'un à l'altre, fent un glop *à la regalada.*

De Salces nos espitxárem à Espira aont hi ha monestir de monjes de la Trapa. Es de pedre y toes: fa un gran jardí devant, que cuyden dos monjos de la Trapa. Un d'ells es mallorquí, el P. Gomila. No dich res si s'alegrá com me va veure, y si férem una bona conversada. La trassa general de l'edifici es senzillíssima y mes románica qu'altra cosa. L'iglesia es ogival, d'una nau, blanca, ben tallada; els archs torals cualquen dalt uns pilars cilíndrichs adossats, amb uns capitells sobris, pero correctíssims. A-n el nau de devora l'ábside, à la banda de l'epístola desemboca una altre nau o iglesieta, ogival també y qu'es el cor de les monjes.

Ja es mes interessant la iglesia parroquial, románica, d'una nau, amb volta apuntada y llisa y un cordó à l'empaiment, amb dos ábsides costat per costat. A les hores l'altar major no está à cap del dos, sino à l'altre estrem, a-n els peus de l'iglesia. Els dos costats no fan capelles, peró sí, unes arcades figurades, amb columnes adossades entre y entre, de capitells historiats molt interessants, y pardemunt, uns finestralets de mitx punt

Digitized by Google

gentilment esplendits, aixó es, oberts en forma de campana. El portal está a-n el costat esquerra dels ábsides ; es en degradació, de quatre arquivoltes escayrades, y una escafada y dues cilíndriques, aquestes tres gallardament obratjades, y quatre rebranques y tres columnes per banda. Les basses de les columnes son ben garrides, els capitells, historiats e interessantíssims. L'ull de l'arcada inferior va tapat amb una llinda y demunt es llís, sense baix-relleu. Es aquesta una de les bonas portalades del Rosselló.

Ja era hora-baixench, y plegárem cap à Perpinyá.

En Justí Pepratx

Die 24 vaig anar à dinar amb Mr. Justí Pepratx, meritíssim del renaixament catalá a-n el Rosselló, aont ha sostenguda ben alta, y sensa desmayar un moment, la bandera de la santa causa, autor de l'admirable traducció francesa de *L' Atlántida,* y de la de *Jesús Infant,* amb lo producte de la qual feren una capella dins la nova iglesia de Sant Jusep de Perpinyá, y autor també d' una partida de poesies, tendres, senzilles, cándides, com la seve ánima. Es alló un cor angelical, ple de fe y de piedat. Té una biblioteca catalana de primera : allá guarda replegada tota la producció literaria del nostre Renaixament.

Vet-lada a-n el Patronatje de Sant Miquel

El vespre 'ns tornárem veure a-n el Patronatje de Sant Miquel, sociedat de joves baix de la sabia direcció

Digitized by Google

de Mossen Izart, Secretari del Bisbe. Aquest estiu passat, com vaig esser à Perpinyá, ja me dedicaren una vetlada, fentme discursos y lletgintme poesíes en catalá y en francés, y posantme en el cas de dirlos quatre paraulas. Enguany, antes d'anarhi, los vaig proposar de fer una altre vet-lada y de jo lletjir el projecte de Diccionari, per obrir pas à l'idea. El Bisbe nos honrá presidint l'aplech: hi havía 'ls joves del Patronatje, y una partida de capellans y de senyores. El President del Patronatge, Mr. de Guardia, m'endressá un discurset, ple d'eloquencia y de bon afecte. Llegiren diferents poesíes y proses En Delpont y altres; Mr. Pepratx recita una partida de cansons de quatre mots, de aquelles que à Mallorca n'hi ha tantes; cantaren les indispensables y sempre encantadores *Montanyes Regalades* y altres ayres antichs, y llavò me tocá el torn. Vaig esposar, lo millor que vaig sebre, el projecte de Diccionari. Llavò s' aixeca 'l Bisbe y demaná perdó de haver de parlar en francés per no posseir encara prou el catala per amollarse à una improvisació; tengué una partida de párrafos ben llampants, ben calents, exaltant y recomanant amb tot lo seu cor la gran llengua catalana; excitá tots els oyents à prendre part en l'obra magna del Diccionari, y acabá rompent en la llengua nostra, sortinli un parell de frases de conclusió magistrals oportuníssimes.

Sant Andreu de Sureda

El die 25, amb Mossen Izart, Secretari del Bisbe, férem una volta de primera: sortírem en cotxe de Per-

Digitized by Google

pinyá, visitant Sant Andreu de Sureda, Sant Genís les Fonts y Boló.

A-n aquests tres pobles ens aturárem à veure les iglesies, romániques totes. Passárem de llis per altres viles, qui están ben espesses, y, ¡ vaja si ho son delitosos aquells paratjes ! ¡ Tot vinya y prat per la plana y els comellars y els turons vestits d'arbres de molta esponera, guaytant ensá y enllá penyalars nuus y cuculles pelades.

Diguem qualque cosa de les iglesies d'aquells pobles. Sant Andreu de Sureda : abadía benedictina antiquíssima. No mes queda l'iglesia, de tres naus (les laterals estretíssims), sense capelles, amb creuer, sense cúpula, de tres ábsides en filera. La volta es apuntada y els archs torals de mitx punt y ressortits, descansant dalt uns pilars quadrangulars unes mitjes columnes adossades, que no comensen fins à l' altura d'uns dotze pams, fentlos el pilar meteix de socle avensant una mica. Aquets pilars no están en línea recta, y l' abside major no diu perpendicularment amb lo creuer, sino que tomba una mica, como ho fan certes iglesies antiquíssimes, segons opinen els arqueólechs, per denotar que Cristo, espirant dalt la creu, quedá amb lo cap inclinat. L'interior d'aquesta iglesia está tot pintadot. Hi ha una pica d'aygua beneyta molt notable, figurant un capitell historiat, y mes notable es encara una gran pedra plana, en forma de taula d'altar, fent un regruix per tot lo redó à manera de bastiment. Diuen si era d' un altar druidích.

La frontera es molt original : el portal es quadrangular ; demunt les dues rebranques va una llinda cuberta de baixos relleus, venerables per lo primitiu y rudimentari de la seua trassa. Representen Cristo dins una

Digitized by Google

aureola apuntada y à cada costat ángels y sants, toscament encuadrats. Mes amunt s'obri un finestral quadrangular, ab una faixa de rotlos amb baixos relleus à la frontera.

Sant Genís les Fonts

Anem are a l'iglesia de Sant Genis-les-fonts: es d'una nau, amb creuer, y tres ábsides en filera, y a-n els costats, arcades figurades en lloch de capelles; la volta de pont, apuntada, y els archs torals, ressortits y de mitx punt. L'ábside major té al fons un finestral en degradació, de dues arquivoltes: la part circular d'aquest ábside está condemnada per un retaule plateresch que hi alsaren, de tres compartiments verticals. Els brassos del creuer son masse estrets. L'interior d'aquesta iglesia y sobre tot l'esterior están molt deturpats: necessiten una redenció arqueológica. Lo que se conserva, gracies à Deu, es el portal, per l'estil del de Sant Andreu de Sureda: les rebranques, rònegues, amb un bordonet tret a-n el cayre, sostenen una llinda plena de baixos-relleus, molt primitius y ben interessants: Cristo dins una aureola ovalada: assegut, pomposament abil-lat, à un trono, beneint amb una ma y amb l'altre mostrant el llibre del Evangelis. Dos ángels volant sostenen l'aureola, y à cada banda se veuen tres sants, enquadrats per unes columnetes rebassudes y unes arcades de ferradura, demunt les quals corre una inscripció que diu: *Anno videssimo quarto, rennante Roberto Rege, Wilielmus gratia Dei Aba ista opera fieri jvssit in onore sancte Genesii cenobii que vocant*

Digitized by Google

Fontanas. Per lo tant se tracta d'una obre de principis del sigle XI. Una faixa de paumetes molt característiques tanca 'ls baixos-relleus y l'inscripció.

Boló

La iglesia de Boló ja es una altra cosa: ogival de transició, una nau sense capelles, amb creuer y ábside circular, románich, tirat à perdre per una peretota que hi alsaren al mitx, atrecanthi un retaulot.

La frontera está referidota: ara 'l portal se conserva prou be, y es románich, importantíssim: fa un cos sortit de la frontera, ab una columna à cada rebranca, de basse ben treta y de capitell enginyosament historiat. Corre per dalt les rebranques, capitells y llinda una imposta ab una escafada de tres fileres de dents quadrangulars o dauets en degradació de molt d'efecte. Tanca l'arquivolta una cenefa de bagues de cinta entrecualcada amb floratjes, la cosa mes senyorívola. Corona el cos sortit d'aquest portal un fris sostengut per permódols de cares humanes, ple de baixos relleus, curiosíssims per lo primitius y per la candidesa y naturalisme de la concepció y execució de l'obra. S'hi representa l'Anunciació de María y Naixament de Jesús, que 'l renten y llavó está faixat dins el bres devora 'l llit de María Santíssima, colgada y com amortallada; llavó ve l' adoració dels Pastors y dels Reys y la Fuyta à Egipte y la cayguda dels ídols à l'arribada del Minyonet Jesús.

El campanar es nou y prou ben fet: románich, de toes y pedra. ¡ Tant de bo que totes les imitacions de

Digitized by Google

l'arquitectura antiga fossen tan avengudes com aquesta!

Com arribarem à Perpinyá, ja feya fosca negre.

La Seu de Perpinyá

Y lo endema fou Cincogema, festa grossa dins tota la cristiandat. A Perpinya, el Bisbe celebrá de Pontifical à La Seu, y tot resultá solemníssim. ¡ Magnifich cop de vista ofería la Seu à les hores.

La comensaren els Reys de Mallorca, quant amb el Rosselló formáven un reynat, la derrería del sigle XIII y primería del XIV. Es ogival de la bona época, d'una nau tota sola, de norante passes de llarch y trenta dues d'ample, amb set capelles per banda y creuer, sense cúpula y amb tres ábsides: el major de set cares, y el de cada costat, dins el bras del creuer, de cinch cares; tots amb un finestral à cada cara com en tenen també un totes les capelles, y part demunt cada capella una claraboya. Tots aquests finestrals tenen vidrieres de colors prou avengudes, plenes de sants y d'ángels. Les capelles están totes pintades, representantshi passatjes de vides de sants à les parets y ángels y estels à les voltes. Els brassos del creuer y l'ábside van pintats d'una color llisa, apagada, imitant marés y amb les juntes senyades; les rebranques, arcades y nirvis imiten un marés més fosch. Les voltes de la nau y dels brassos del creuer y ábside, están pintades de color de cel y estels amb ángels, ales esteses. Les arcades y nirvis van engalonades amb unes gregues o zig-zags molt vistosos. A les capelles y ha retaules barrochs, platerechs y ogivals moderns, ben

Digitized by Google

passadors, y à tots els altars un sagrari. Els ábsides laterals guarden uns retaules ogivals de primera : el del costat de l'Epístola es un tríptich de la Mare Deu de l'Esperansa, amb bancal de cinch cases (recuadros) y guardapols de pastereta. A-n el compartiment del mitx hi ha 'l nitxo y la figura de la Mare de Deu y, part demunt, una pintura, y tres à cada compartiment lateral, y les cases del bancal també están pintades. Totes aquestes pintures representen Misteris de la Vida de Jesus y la seua Mare Santíssima, y son de la bona época de la pintura gótica, ben correctes de dibuix y d'una espressió mística encantadora. El retaule de l'altre ábside menor es també un tríptich amb bancal de sis cases y guardapols de pastereta llis y ample. Aqui les cases del bancal y dels compartiments son totes baixos-relleus importantíssims; els del bancal representen passos de la passió del Bon Jesus; en el compartiment lateral dret, de tres cases, la ressurrecció de Tabita, predicació de Sant Pere y Sant Pere regoneixent el Bon Jesus despres de la pescada milagrosa; en el compartiment esquerra, l'esclat de Simó Mage. San Pere fugint de Roma y troban Jesus carregat amb la creu *(Domine, quo vadis ?)* y crucifixió del meteix Sant Apóstol. En el compartiment central hi ha un nitxo amb la figura de Sant Pere assegut à un trono ; part de munt un baix-relleu de la Adoració dels Reys, y amunt de tot Cristo enclevat y María Santíssima y Sant Juan à cada banda. Enquadren aquets compartiments feixos de pilarets elegantíssims, y cada baix-relleu va soplujat per uns dosserets preciosos de tot y lo meteix la figura de Sant Pere.

Digitized by Google

El retaule de l'altar major no es ogival, sino plateresch de marbre blanch, pla, en forme de tríptich, una vertadera joya. El compartiment central comensa demunt el socle per un baix-relleu de la Cena ; ve llevó un nitxo y figura de Sant Juan Baptista, y part demunt tres nitxos de filera y amb figuras de Sants. Els compartiments laterals fan quatre cases cada un amb baixos-relleus de diferents passatjes de la vida del Baptista. Enquadren aquets baixos-relleus y nitxos unes gornisetes poch volades y uns pilars plans amb nitxets sobreposats y figuretes de Sants. Els pilars, rebranques, gornisetes, recons que deixen les arcadetes dels nitxos, están tot guarnits de rams de fullaca y brancatjes, gallardament llavorats ; les figures soltes y baixos-relleus son una meravella de talla, ¡ Vaya quina preciosidat qu'es aquest retaula ! Be li podem perdonar à l'artista que no 'l fes ogival ! L'altar está tot sol, just amb lo tabernacle, cinch ó sis passes lluny del retaule.

El Pontifical del dia de Pentecostes

Era un cop de vista grandiós, esplendidíssim, imponent de tot aquella Seu, tan espayosa, tan llarga, tan ample, reblides les parets de pintures y de tantes vidrieres de colors, plenes de sants y ángels, totes resplandents amb la llum del sol que hi penetrava, espargint arreu mil tintes y colors ; plena la gran nau de feels del portal major fins a-n els graons del presbiteri, tots contemplant sense cap embarás ni obstacle el divinal Sacrifici.

Digitized by Google

Fora chors al mitx de les iglesies

Veent l'efecte incomparable que fa aquesta Seu, franca tota la nau per els feels, un pensa involuntariament en la vista estupenda que faría la Seu de Mallorca llevant el chor del mitx de la nau major, passantlo dins la Capella Real entorn de l'altar, y ocupant el Bisbe la seva cátedra, la seva Seu, a-n el fondo, baix del retaule, derrera l'altar, quedant el grandiós espectacle dels nostros imponents Pontificals à la vista de tots els feels ocupant amb tota comodidat les tres naus, sense les estretures d'are, sense 'ls obstacles que actualment impedeixent à casi tots la vista de la funció estupenda. ¿ Que quedaria buyda la nostra Seu? ¡ Que havía de quedar! Hi aniría mes gent perque tots ho porien veure, y estaríen amb mes compostura perque tots se veuríen devant l'altar, no com ara que 'ls de derrera 'l chor se figuren estar el mitx de la plassa. Jo lo que puch dir es que a-n aquest Pontifical de Perpinyá hi havía moltíssima mes gent que no hi sol haver a-n els de la Seu de Mallorca, amb tot y Perpinyá no esser com mitja ciutat nostra.

Sobre tot, per condemnar els chors al mitx de les iglesies y votar que los passen a-n el presbiteri, basta veure un Pontifical com el que vaig veure à Perpinyá, amb lo chor entorn del Pontífich.

Vell Sant Juan

La Seu perpinyanesa está casi be orientada. A-n el costat de mitx dia té el grandiós claustre ogival, antich

Digitized by Google

cementeri de la Ciutat y avuy destinat à Seminari. A l'altre costat hi ha la Seu vella, l'antich Sant Juan, Titular també de la nova, veneranda construcció románica, de tres naus, destinades la major y lateral dreta à fábrica de electricidat, y l'esquerra posseida per l'Iglesia com à dependencia de la Seu. Al cap d'aquesta nau s'alsa un campanar de diferents daus. El primer perteneix à l'época románica y mostra amunt una arcature figurada y dalt ella un Bon Jesús en actitut de beneir. Els altres daus son moderns y de poch gust. N'hi ha un altre de campanar per el rellotje, y va coronat per una gran armadura de ferro sostenint la campana de les hores. Está devora la frontera, qu'es llisa, sense gens de carácter, y a-n el portal fa un edicle o templet grech-romá.

Sant Jusep

Altres iglesies hi ha dins la capital rossellonesa. Sols diré que vaig veure la iglesia de Sant Jusep, iglesia ogival, construida no fa gayre devora l'estació del ferro-carril per el gran redol de cases noves que hi ha, y de cada die s'en hi afigen. Es de toes y pedra, molt ben tallada y decorada amb prou gust y magnificencia. A-n aquesta iglesia hi ha la preciosa capella de Jesús Infant, que Mr. Pepratx va fer del poemet de Mossen Verdaguer *Jesús Infant.*

Dins Perpinyá no poreu donar una passa que no trobeu una recordansa, una memoria dels Reys de Mallorca. Casi totes les iglesies ells les comensaren, y obra seva son en gran part la fortalesa anomenada 'l *Castellet,* la Llotja y la Ciutadella.

Digitized by Google

La Llotja

La Llotja no está aislada, sino à un cap de cantó : fa dues frontores ; à la planta baixa hi ha unes arcades apuntades, malmeses avuy per les birimboyes desmanyotades que cubreixen les arquivoltes y rebranques, per fer mes polida l'entrada a-n el café instalat à dita planta baixa. A-n el pis principal, à cada frontera, hi ha unes finestres bessones gentilíssimes, amb guardapols ben garrits, y corona l'edifici una baranda calada, ogival de la tercera época, que fa un bo que no es de dir.

La Ciutadela

La Ciutadela es un fortí grandiós, situada à lo mes alt de Perpinyá, rodetjada de vall, fent diferents recintes, com mes va, mes alts. Amunt de tot fa une magnifica iglesieta ogival, amb una portalada románica en degradació, justifet la de la capella de Sta. Praxedis del nostre Castell de l'Almudayna.

Conferencia

Contava tornar a Espanya dia 27, però lo simpátich Rector de Sant Llorens de Salanca me comprometé à acompanyar el Bisbe, qu'havía de confirmar a-n aquest poble el meteix dia 27 y llavò *la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales* nos convidá à Monsenyor y à mí à donar una conferencia sobre 'l renaixament catalá y el projecte de Diccionari ; y ¡ ja 'u crech que várem acceptar !

Digitized by Google

Sant Llorens de Salanca

Sant Llorens de Salanca es una vila de la plana, à prop de mar, gent molt relligiosa y xaravel-la y afectada d'anar à l'ayre.

Com fórem dalt el presbiteri, lo meteix que à Salces, el Bisbe me va fer dir per el Rector que havia de predicar després d'ell, y no hi hagué mes remey.

Tot d'una sembla que los vengué una mica de nou sentir la seva llengua pronunciada à la manera mallorquina. Com vaig devallar de la trona, passant per mitx de la gent atepida, sentía que 'm deyen: — Ben parlat, ben parlat!

Ens retirárem à la Rectoría, y, com acabávem de dinar, compareguéren les tres *Pabordesses* o captadores de la Parroquia, tres fadrinetes d'uns deset anys, vestides totes de blanch, y una d'elles ens va dirigir un parlament, que vaig demanar escrit, y el me donaren, y el guardi com à mostra del catalá que parlen els pobles d'aquella ribera.

Conferencia à la Sociedat Agrícola, Científica y Litteraria

Ja era horabaixanda com nos espitxárem de Sant Llorens, y con fórem à Perpinyá eren las vuyt tocades, l'hora senyalada per la conferencia de la Sociedat Agrícola, Scientífica y Litteraria. Hi compareguérem, y ja hi trobárem una bona partida de gent: allá Mr. Pere Vidal,

Digitized by Google

bibliotecari de Perpinyá, coneixedor com pochs de l'historia del Rosselló, autor de una Guia historica y geográfica dels Pirineus orientals y d'una história de Perpinyá, plenes les dues obres d'erudició de primera ma; allá Mr. Agusti Vassal, conrador de l'historia relligiosa; allá Mr. Sabarthez, autor d'una monografia de l'iglesia triangular de Planés; allá Mr. Pepratx, el patriarca del renaixament rossellonés; allá Mr. Calmette, que prepara un estudi históric sobre la conquista del Rosselló que feu En Luis XI de France; allá Mr. Ferrer, digníssim President de la Sociedat. Uberta la sessió, el Bisbe s'aixeca y me presentá à la Sociedat. M'aixech jo a-les-hores: salut l'auditori; accept com homenatje tributat à Mallorca tot lo que feyen per mi; recort l'auba y mitx dia de la nostra llengua y litteratura en els sigles XI y XII, en tot el mitx die de France, la seua gran época à Catalunya fins el sigle XVI, el seu eclipse fins à mitjan sigle XIX quant esclatá l'actual renaixament, à Catalunya, à Mallorca, à Provensa, a-n el Rosselló, à Valencia, à Tolosa..... Aquest renaixament necessita una Gramática y un Diccionari, no de cap de les varietats que ofereix la llengua en les diferents regions que la parlen, si no de totes aquestes varietats, de totes aquestes regions. En vista el Diccionari, propós de ferlo, convidant tots els amichs de la llengua, de Mallorca, de Catalunya, de Valencia, del Rosselló, teniut ja centenars de colaboradors a-n aquestes diferents encontrades qu'he recorregudes, convidant d'una manera special els digníssims membres de la Sociedat Agricola, Cientifica y Litteraria, suplicant à Mr. Ferrer com à President d'aquell centre y à Mr. Pere Vidal com à coneixedor

Digitized by Google

dels arxius rossellonesos, que se dignassen acceptar el carrech de representants y corresponsals de l'obra del Diccionari a-n el Rosselló, amb qui podernos entendre desde Mallorca, y ells fer propaganda d'una empresa tant gegantina.

Despedida dels amichs del Rosselló

Me vaig despedir d'aquella partida d'amichs; confus y conmogut de tantes atencions y concideraciones de que m'omplien y del bon afecte que 'm demostraven.

Devers les deu del vespre arribárem a-n el Bisbat y va haver d'esser la despedida amb el Bisbe meteix, a-n-e qui may agrairé prou les inmerescudes y estraordinaries atencions que m'ha tengudes. Li vaig dir que m'en anava del Rosselló carregat de deutes... de gratitut que en tota la meva vida, per be que fassa, no poré pagar. No, nó 'm veuré cabal may.

Tornada à Barcelona

Vaig sortir del Bisbat cap à casa d'En Juli Delpont, aont vaig esperar que fos la una de la matinada, en conversa germanivola tots dos. Devers la una cap à l'estació; al punt passa l'exprés de Paris, y devers les vuyt ja fórem à la gran ciutat de Barcelona.

Y s'es acabada la contarella de l'eixida del Rosselló, y perdonau si m'es sortida llargaruda. Qualque cosa havia de dir de tantes mostres de bon afecte rebudes à una regió germana nostra per la llengua y per l'historia, però perteneixent à una altra nació. Es una de les

Digitized by Google

poques maneres com puch donar testimoni de mon agraiment coral y pagar qualque coseta de la moltissim que dech a-n aquella partida d'amichs del cor, a-n aquella partida d'amichs estimadíssims de Conflent, de Vallespir, del Rosselló y especialment de Perpinyá, que Deu beneesca, prosper y ampar. Amen.

ALTRE VOLTA A N-EL ROSSELLÓ

I

Estada à Ceret, Arles y Elna

Ara vaig à contarvos, si à Deu plau y me voleu escoltar, la meva tercera visita à n-el Rosselló.

Dia 15 de Juny 1902, amb l'amable Rector de La Junquera, Mossen Major, sortírem d'aquesta vila amb una magnífica tartana y en companyia de D. Juan Vergés, de Palafrugell, y Sr. Comes, d'Agullane, cap à Fransa per un comellar delitosíssim, reblit d'espléndida vegetació aont predominen les alzines sureres, alsantse imponent al devant nostra el famòs castell de Bellagarde, al peu del qual reposa l'agradosa vila del Pertús. Hi arribárem, passant la frontera, amb la particularidat de

Digitized by Google

que un bon tros el cami fa la partió entre les dues nacions.

Llests de l'aduana, ja som partits cap à Ceret per la magnífica carretera que s'enfila y anguiletja magestuosament per els costers d'una serie de comellars y barranchs d'aquells Pirineus, d'unes perpectives y panorames la cosa mes pintoresca y delitosa. Y la tartana que sen 'n anava de d'allá com un aucell qui vola entre rames y penyals; y el cel, tot tapat de núvols de mal especte, qui penjaven y rossegaven per les cuculles y penyalars; sobre tot, arribárem à Ceret devers les cinch, amb un aigat desfet.

A Ceret me doná coral acullida, el pare d'En Juli Delpont, l'entusiaste catalaniste de Perpinyá. Vaig poder veure l'estat del catalá que's parla à Ceret, completant mos estudis de l'escursió de 1900. Plovent à les totes, à les vuit de la nit prench el tren cap à Arles, la capital del Vallespir. M'esparava à l'estació mon amich Mossen Caseponce, simpátich Rector d'Arles, que me 'n mená à la Rectoría nova à una ala de l'antich claustre ogival de la famosa abadía benedictina de Sta-María. No dich res si férem amb ell una conversada llarga sobre la nostra estimadíssima llengua y l'obra magna del Diccionari.

Lo endemá, per dins els portichs del claustre, amb un homo de Custuges, un de St-Pere de Riuferrer, y un d'Arles metex y una dona de St-Llorens de Cerdans y el Sr. Rector, vaig fer bellament l'estudi del catalá d'aquelles encontrades. A la una de la tarde ens aficam dins el tren, y cap à Elna s'ha dit. Hi fórem devers les dues. Entram dins la vila; y com l'objecte principal era estudiar el llenguatge d'allá, arbitrarem un medi. Hi

Digitized by Google

havía dones al mig del carrer que cosien, y que se veia à la llegua que no tenien vot fet de callar. Donchs várem compondre de córrer dos o tres carrers y d'escometre les que trobássem, amb una escusa o altra: Mossen Caseponce faría la llengua, y jo prendría notes, cullintlos al vol les formes gramaticals que m'interessassen. Axi ho férem, y ens va anar de primera. Mossen Caseponce les escometia demanantlos aont era tal cosa o tal altre y fentlos diverses preguntes. Elles ja ho crech que responíen, y ja eren partides conversa qui conversa, y jo, hala à prendre notes y mes notes! omplint planes y planes de la llibreta.

No tenguérem temps d'entrar dins la veneranda Seu, románica, de tres naus, ni dins el notabilíssim claustre, maravella estupenda de l'ideal art románich. Aturantnos una micoia à la Rectoría per veure 'l Sr. Rector d'allá que 'ns esperava, ja fórem partits cap à l'estació. Amb el tren de devers les cinch ens tirárem dins Perpinya. Ens reberen à l'estació, Mossen Izart, canciller de la Diócesi, Mossen Falguere, vicari de St Josep, y en Juli Delpont. Partim cap al Bisbat, y llavó ens rebé Monsenyor Carsalade, reverendíssim Bisbe de Perpinyá, que 's té guanyades totes les ánimes que estimen la llengua catalana. Monsenyor Carsalade ens va mostrar els centenars de cédules de Diccionari que té fetes ja de monuments escrits inédits.

Digitized by Google

II

Estudis à Perpinyá y à Calce. — La conferencia à « La Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales ».

Lo endemá, dia 17, amb Mossen Caseponce anárem à veure diferents amichs, y per atrapar el llenguatge genui perpinyanés, visitárem dues families d'ortolans, allá à l'ort metex. Vaig passar un parell d'hores delicioses. Aquella gent era senzillíssima, natural, agradable, plena de fé cristiana. Vos assegur que tambe 'n vaig prendre moltes de notes de gramática ; y que n'hi havía de diferencia del catalá que parlaven, tan dols, tan net, tan pur, a-n el que solen mastegar els perpinyanesos, mes encara que 'l catalá qui rossega per les plasses y carrers de Valencia. En parlar una llengua, siga la que siga, hi ha que parlarla sense aficarhi paraules ni frases de llengues estranyes.

Tot d'una d'haver dinat, sempre amb Mossen Caseponce, ja fòrem partits cap à Calce, poblet de poca vista, à unes tres hores de Perpinyá, casi à la ralla de lo que'n diuen *Gabatxería,* axò es, comarques aont ja no parlen catalá. Aïslat com está y arreconedet aquex poble, el seu llengatge oferex gran interés à la filología. El Sr. Rector, fentse carrech del nostre objecte, ens va trobar alguns vells, sobre tot un qui feu la campanya de Crimea, y fonch a n-el siti y presa de Sebastopol. Era un vellet ben axorit, qui conversava per setze. Se recorda de totes les accions, fochs, avensades y retirades, y de mil inci-

Digitized by Google

dents y entreversos amb companys d'armes. Y jo que no parava de prendre notes, que no sé quantes planes de la llibreta vaig omplir. Allá sorti ben net y esporgat el catalá de Calce, que ja se ressent prou de la procsimitat del llengadociá de Carcassona y Narbona.

A les vuit y un quart arribárem amb Monsenyor y altres amichs à *La Société Agricole*. Ja 'ns esperava la gent amb bona devoció, perque per allá solen esser una mica mes punctuals que dins Espanya. No era un públich nombrós, però hi havía la flor de Perpinyá, lo mes instruït, lo mes selecte.

Comensa la sessió presentantme a n-els oients, Mr. Cazes, Vice-president, per malaltìa del President, Mr Ferrer. Poques paraules va dir M. Cazes, però ben avengudes y escaients y sobre tot plenes d'amabilitat. Me vaig axecar manifestant el viu agraiment que vessava del meu cor per lo que Mr. Cazes m'acabava de dir, y devant tantes noves mostres de consideració que rebía per tot arreu des qu'era entrat dins Fransa, y que no 'm considerava à casa esterna, sino à casa-nostra, y no entre gent estranya, sino entre germans. Amb poques paraules vaig donar conte dels resultats de la meva llarguíssim escursió per els territoris catalans à favor de l'obre magna del Diccionari, del gran entusiasme que trobava per tot y havìa trobat dins el Rosselló meteix, especialment à Perpinyá. Vaig esposar de bell nou lo que trobava que havía d'esser el Diccionari y la manera prática de durlo à bon terme, insistint en que havía d'esser el Diccionari de la llengua catalana desde 'l sigle X fins avui amb totes les varietats que presenta à n-el Rosselló, Vallespir, Conflent y Cerdanya, à Catalunya oriental, à Catalunya occidental, à

Digitized by Google

Valencia, Alicant y à les Balears; y que per axó calía replegar el vocabulari dels llibres y escrits del sigle X ensá, y el vocabulari vivent à cada una de les comarques de tots aquells territoris: sols axí tendrem tot el tresor linguistich catalá, el mort y el viu, axò es, el tresor complet de la nostra llengua, es el dir, el nostre Diccionari. Hi ha que recullir tot el vocabulari viu à cade una de les comarques, sense deixar ni refuar res. No es cap mal sino un bé que hi haje moltes paraules repetides: les repeticions son altres tantes proves de l'autenticidat y de la realitat de tal paraula. Y com les paraules tenen diferents sentits y usos dins diferents comarques, si dins cada una replegam totes les paraules tal com s'usen, axi tendrem tots els sentits y usos de cade paraula, axó es, tots els antecedents y notes per formular les definicions y articles de tals paraules. Y hem de recullir els mots tal com el poble los pronuncía. La pronunciació popular es d'una importancia capital. La pronunciació popular ha donat origen à totes les llengues. Aplicant y observant sense donarse 'n conte les diferents lleis de pronunciació, els pobles d'Occident durant els sigles VII, VIII, IX, X XI y XII pronunciant el llatí vulgar ple d'elements de llurs llengues primitives, anaren alterant les paraules, imprimintlos cada qual llurs fesomies, resultant d'aqui els diferents idiomes neu-llatines que parla avui l'Europa. El poble seguex aplicant y observant les metexes lleis de pronunciació. Vetaquí perque la pronunciació del poble es de tanta trascendencia: El día que tendrem aplegades, recullides, totes las paraulas catalanes tal com el poble les pronuncía à cada una de les nostres comarques, aquell día podrem formular les lleis de la formació

Digitized by Google

de la nostra llengua; tendrem la clau per esplicar y donar raó de totes les seves varietats y formes; aquell día podrem formular d'una manera completa y definitiva la nostra gramática. La gran varietat de formes y d'estructura que oferex la nostra llengua no es un defecte. No tenim, es ver, la uniformitat, ni 'ns fa gens de falta. Es el catalá com la llengua grega, que 's componía de quatre dialectes o varietats; y els quatre dialectes, no un d'ells, sino el conjunt dels quatre, constituien aquella llengua admirabilíssima. El catala, en lloch de quatre varietats principals, en presenta cinch: la rossellonesa, la catalana oriental, la catalana occidental, la balear y la valenciana. El catalá no es una d'aquestes varietats; son totes cinch que constituexen la llengua; totes cinch, sense prioridat ni supremacia de cap d'elles, sino tenint totes la matexa categoria y importancia. Axi hem de mirar el catalá; axi l'ha de presentar el Diccionari, amb totes aquelles varietats, concedintlos, regonexentlos tota l'importancia y valor que tenguen devant l'historia y la filologia. Sols axi l'obra del Diccionari será completa y acceptable à totes les regions; sols axi será popular y se consoliderá l'obra del renaxement de la nostra estimadíssima llengua catalana.

Acabada la conferencia, me cubriren aquells bons amichs d'enhoresbones, repetintme 'ls oferiments de traballar amb ardor en la gran empresa lecsicografica. Y com ja eren les nou tocades, y els francesos es gent que se retira dejorn, tant que à les deu ja no veuen una ánima per els carrers, ens n'anárem amb Monsenyor y un estol d'amichs a-n el Bisbat; y — bona nit y bona hora! fins lo endemá de matí.

Digitized by Google

III

Missa y elogi fúnebre de Mossen Cinto. — Anada à Claira. — Aplech de corresponsals y colaboradors. — A-n el Petit Seminari de Prades.

Dia 18, devers les vuit nos n'anam amb Monsenyor à la missa qu'havía de celebrar, en sufragi de Mossen Jacinto Verdaguer, Mossen Caseponce, dins la capella del St Crist, plena d'amichs y admiradors del gran poeta. Acabada la missa, comens, dret devant l'altar, l'elogi fúnebre de Mossen Cinto, demanant à Deu qu'escoltás les oracions y pregaries que durant aquella missa li havíem dirigides per l'etern descans del sublim poeta. Vaig recordar que no anava à retreure la vida de Mossen Cinto, que me concretaria à parlar del poeta, com à cantaire de Deu y de la Patria. Deu y la Patria foren els temes culminants dels seus cántichs, les dues fonts mestres de la seua inspiració. En l'ecsaltació y enaltiment d'aquests dos grans temes esplaiá les seues dots suprems de poeta, aquestes dues amors ecsisaren y abrusaren la seva ánima y l'alsaren dins el firmament inmens de la poesia à altures que sols atenyen els genis capdalts de l'humanitat. Mossen Cinto fou un poeta sobiranament original, no perque diguès coses noves sino perque, veent d'una manera mes clara lo que tothom veu, y sentint d'una manera mes intensa lo que tothom sent, va sebre parlar de Deu y de la Patria trobant eco dins tots els cors, ferint les imaginacions, fent esclatar

Digitized by Google

tempestats d'entusiasme dins les ánimes, encativant, sugestionant, subjugant els esperits. Aquí está el secret dels triumfes dels grans poetes : altíssims ecsemples ens dexa que imitar Mossen Cinto. No reneguem mai de Deu ni de la Patria ; honremnos essen lo que foren els nostres pares. Amem la dolcíssima llengua catalana, que alsá amb los seus cántichs tan amunt que hi feu ficsar les mirades de tota Europa, y feu arribar els seus ecos de cap à cap de mon. Aquella llengua que ell tant estimá y enalti, no la menyspreuem, no'ns avergonyim de parlarla, de presentarnos amb ella aont se vulla ; es la llengua que fa mes de mil anys parlen els rossellonesos. Seria una afronte que en mans vostres s'hagués de morir, que vosaltres haguésseu d'aufagarla y matar aquexa gloriosíssima tradició deu voltes secular.

Monsenyor, en obsequi meu, convidá à dinar el cinch o sis catalanistes mes entusiastes de Perpinyá, y devers les dues amb Mossen Caseponce y Mr. Amedeu Aragón, ens aficam dins un carruatge, y ja som partits cap à Clairá, el poble d'ont es Rector Mossen Bonafont, l'esquisit poeta conegut per lo pseudónim de *Lo Pastorellet de la vall d'Arles,* el filólech que té grans traballs fets per un Vocabulari catalá-francés. Amb ell y amb Mossen Caseponce, vaig poder completar mos estudis sobre 'l llenguatge del Vallespir, de la plana de Rosselló, de la Ribera y de la Salanca.

Abans de ferse fosch haguérem d'esser à Perpinyá y à n-el Bisbat, aont, després de sopar, hi hagué aplech de corresponsals y colaboradors, bax de la presidencia de Monsenyor de Carsalade, assistinthi Mossen Caseponce, Mossen Falguere, Mr. Agustí Vassal. M. Palustre,

Digitized by Google

arxiver del departement dels Pirineus Orientals; Mr. Guibeaud, arxiver de la *Commune* de Perpinyá; Mr. Payré, M. Vergés de Ricaudy, M. Jh. Payret, M. Antoni Caubet, Mr. Juli Delpont, Mr. Esteve Falguere, Mr. de Guardia y Mr. Amedeu Aragón. Allá cadascú esposá les seves dificultats y se feren diferents observacions molt agudes y fundades y que demostraren l'interés y la preocupació d'aquella gent à favor de l'obra del Diccionari. Jo hi vaig contestar lo millor que vaig sebre espresant la meva vivíssima alegria de veure 'm rodetjat y afavorit de persones tan competents y resoltes, y que amb elles y l'ajuda de Deu, tenía coratje d'arribar à terme l'obra comensada, per obstacles que 's presentasen.

Lo endemá, ben demati, amb Mossen Caseponce y despedits de Monsenyor prenguérem el tren cap à Prades, aont arribárem devers les set. Ja 'ns trobávem à la falda de l'exels Canigó, amb sos amplissims repeus, amb sos formidables contraforts, amb sos ressingles sens fi, soberch, altiu, solemna, coronat de neu candidíssima, virginal, esclatant de blancor y de llum. Salut, y Deu vos guart, penyalars sublims, torres d'homenatge del Pirineu, sobirans del Vallespir, Rosselló, Conflent y Cerdanya! ¡ Deu vos guart !.....

Ens anárem tot dret a n-el Petit Seminari de Prades. Ens sorti à rebre Mossen Vernis, lo Superior; vérem els demés catedráticbs, amichs tots d'aquest any passat. Vos assegur que férem una bona conversada. Allá hi trobárem centenars de seminaristes de tots els pobles de Conflent y Cerdanya francesa, aont se conserva 'l catalá d'una manera admirable. Aquells minyons oferien la ventatge

Digitized by Google

que no mes saben el francés que 'ls han mostrat dins les escoles y el catalá que mamaren amb la llet de ses mares, que 'l parlen, no com à Perpinyá, sino que 'l parlen pur, net, llampant. Mossen Vernis ens ne triá una trentena d'aquells minyons, tots de pobles diferents; y Mossen Caseponce y jo ja fórem partits à preguntarlos y demanarlos totes les coses que 'ns ocorríen sobre gramática catalana. Y 'ns oferíen una altra gran ventatge, que 'ns entenían les preguntes, se 'n feien carrech; cosa que no succeeix à la gent del camp y traballadors de les viles, amb-e qui havíem de conferir per sentir parlar bon rossellonés. Anau à n'aquexa gent à demanarlos formes d'indicatiu, subjuntiu y optatiu, afigs y sufigs pronominals, vocals ubertes, tancades o fosques! Amb aquells seminaristes era altra cosa. Tot d'una se feien cárrech de les preguntes; y es ben segur que amb les sis o set hores que conferenciárem amb ells, poguérem fer per la nostra filologia mes que amb sis o set dies de correr per aquells pobles de Conflent y de Cerdanya. En vaig quedar contentíssim.

Tot lo día nos hí pegárem amb Mossen Caseponce estudiant la llengua catalana amb aquells seminaristes y criats y dependents de la casa. Un n'hi ha, sobretot, l'ortolá, home viu, agradable de tot, que resultá interessantíssim per el catalá que parla. Es el qui m'ha cridada mes l'atenció de tots els qu'he sentits dins el Rosselló. Mossen Vernis y Mossen Caseponce li demanaven coses de les plantes y li feien contrari, y l'home se defensava, y les paraulas li sortíen à bolichs, à grapades. Y jo que no m'aturava de prendre notes.

Sobre tot, se 'n vengué 'l vespre, y arribá l'hora de

Digitized by Google

dexar Prades. Mossen Vernis y Mossen Caseponce m'acompanyaren à l'estació, y allá, tant bon punt arriba 'l tren, que amb quinze minuts me dugué à Vilafranca, aont m'afich dins la diligencia y hala cap amunt, per aquella carretera tan arriscada que enguiletja per dins muntanyes y barranchs fins à Mont-Lluís, aont arribárem devers les tres de la matinada, plovent à les totes, y à les quatre ens aficam dins l'altre cotxe, que 'ns va dur à Bourg-Madame, y d'allí amb quatre bots forem à Puigcerda, capital de la Cerdanya. Y vetaquí contada la meva tercera escursió per dins Catalunya francesa. Deu vulla que no siga la derrera, y que sempre m'hi campi tant be o mes que fins aquí. Axi hu esper. Amen.

Mallorca, 11 d'agost de 1902.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

La Société enregistre chaque année de nouvelles pertes parmi ses membres et depuis quelque temps elles se succèdent nombreuses et bien grandes.

M. Besombes Jules, propriétaire à Saint-Laurent-de-la-Salanque, était estimé de tous ses collègues de la Société. Viticulteur sérieux, il se montrait soucieux d'apporter à son exploitation les meilleures méthodes culturales.

M. Michel Noé joua, pendant longtemps, un rôle des plus brillants au barreau de Perpignan ; sa parole élégante, sa science juridique, ses répliques mordantes, l'avaient placé au premier rang des avocats de notre département ; il quitta la barre, il y a quelques années, et publia divers volumes, où les mœurs méridionales étaient décrites d'une plume souple et alerte ; nous ne pouvons passer sous silence une brochure sur Port-Vendres dans laquelle M. Noé a signalé avec précision l'utilité de notre port et les services qu'il peut rendre au point de vue militaire et commercial.

Digitized by Google

M. Jacques Vassal consacra à la direction de son importante maison de commerce une vie toute de droiture et de probité ; ses concitoyens l'appelèrent à siéger au Tribunal de Commerce ; sa haute honorabilité, son sens pratique l'avaient fait désigner comme membre du Conseil de la Banque de France. M. Vassal employait ses loisirs à des études archéologiques ; il a publié dans notre Bulletin et dans la *Revue d'archéologie* quelques notices qui ont été fort appréciées.

M. de Çagarriga Raymond avait appartenu d'abord à notre armée de mer. Jeune encore il donna sa démission de lieutenant de vaisseau pour entrer dans l'administration. Il est resté longtemps vice-président du Conseil de préfecture des Pyrénées-Orientales.

Très grand propriétaire, M. de Çagarriga s'était surtout occupé, avec compétence, des questions d'irrigation.

M. Jacques Galaud, professeur de langues vivantes, fut un des membres les plus distingués de notre Société. De nombreuses pages de notre Bulletin témoignent de son érudition pédagogique et de sa valeur littéraire. Son esprit foncièrement philosophique avait su envisager la question des langues vivantes avec une largeur de vues exceptionnelle. Aussi peut-on lire encore avec fruit l'*Essai* qu'il a publié sur ce sujet dans notre XVIIIe Bulletin, en 1871. Dans ces pages, écrites avec la souplesse et l'ampleur de style d'un maître écrivain, il analyse les divers caractères des langues d'Europe et les compare à notre langue française qu'il reconnaît,

Digitized by Google

sans partialité, supérieure aux autres au point de vue de la grâce. Les chapitres consacrés à l'étude de la prononciation anglaise sont un modèle du genre. Jamais peut-être on n'a poussé plus loin l'art de la recherche minutieuse et patiente.

Nous parlions avec juste raison de la souplesse de son style : en effet M. Galaud a donné une preuve de sa valeur littéraire dans le rapport qu'il fit en 1894 des œuvres soumises à son examen. Il analysa prose et vers avec la même finesse bienveillante et fit preuve du goût littéraire le plus sûr.

Il a écrit, en outre, l'éloge de M. Albert Saisset. Cet éloge publié dans notre XXXVIe Bulletin est un digne et juste hommage rendu, au nom de la Société, avec autant de cœur que de compétence, au poète populaire, « Oun Tal », dont on ne cessera en Roussillon de dire et de chanter les œuvres.

M. Rességuier Euryale, ancien élève de Grignon, s'était fait un nom dans le monde viticole.

Après s'être longtemps occupé d'agriculture générale, il avait créé à Alénya une vaste pépinière de plants américains, où il s'était livré en dernier lieu, à peu près exclusivement, à la culture et à la propagation du Berlandieri, le plant des terrains calcaires.

Tous les organes viticoles ont rendu un juste hommage à ce grand travailleur.

M. Blanc Alexandre, de la Cabanasse, négociant à Béziers où il est mort jeune encore, était conseiller général du canton de Mont-Louis. Il avait su par ses

Digitized by Google

grandes qualités, sa droiture et son aménité conquérir l'estime de tous. Sa mort a été un vrai deuil pour tout son canton.

M. de Bruguère Ernest, licencié en droit, ancien avoué, était aussi grand propriétaire. Il apportait à la direction de ses exploitations, notamment au domaine de Saint-Paul, près Céret, une compétence et un goût véritables.

Lauréat de la Société, il avait eu aussi une haute récompense au concours régional de 1890. La décoration agricole était donc indiquée pour lui et successivement nous avions applaudi à sa nomination de Chevalier, plus tard d'Officier de l'ordre du Mérite agricole.

En 1900, il a donné, comme rapporteur de la Commission de la Société chargée de la visite des propriétés, un rapport très documenté et plein d'intérêt.

M. le docteur Companyo, ancien vice-président de la Société, est mort cette année à Paris, à l'âge de 84 ans.

M. Companyo avait été d'abord dans la médecine militaire, puis durant dix années médecin principal de la Compagnie de Suez, avant de venir se fixer à Perpignan, sa ville natale, et y occuper les fonctions de conservateur du Muséum d'histoire naturelle.

Esprit délicat, homme de haute valeur, Companyo n'avait jamais cessé d'apporter à son cher Roussillon le concours de son talent et de son infatigable ardeur.

Retiré à Paris, il était devenu correspondant de notre Société, à laquelle il était toujours resté très attaché.

Digitized by Google

NOTICE SUR JUSTIN PÉPRATX

par M. Henri SÈBE, membre résidant.

Le 12 décembre 1901, un imposant cortège accompagnait à sa dernière demeure les restes de notre regretté compatriote et collègue M. Justin Pépratx. Dans cette foule recueillie où figuraient, nombreuses, toutes les classes de la société, on remarquait les sommités des lettres catalanes, accourues de Barcelone, et, à leur tête, le grand poète Mossen Jacinto Verdaguer, preuve éloquente de l'estime dont jouissait le défunt parmi les érudits de notre province-sœur : la Catalogne.

***

C'est surtout de l'homme de lettres, du catalaniste distingué que j'essayerai de retracer l'existence si bien remplie. Mais, avant de faire ressortir ce côté particulier de l'homme dont notre Société sent vivement la perte, il est de tout devoir de rappeler ce que fut Pépratx comme citoyen roussillonnais :

Elu trois fois membre du conseil municipal de Perpignan, les 12 août 1855, 26 août 1860 et 7 août 1870 ; administrateur des Hospices civils de 1868 à 1873 ;

Digitized by Google

juge suppléant du Tribunal de Commerce le 25 juillet 1862 ; juge en juin 1864, octobre 1866, juin 1872 ; membre du Conseil d'hygiène depuis le 24 mars 1866 ; administrateur de la Caisse d'épargne depuis le 26 octobre 1876 ; administrateur de la Banque de France depuis la création d'une succursale à Perpignan ; nommé le 26 août 1887 délégué général de l'Exposition universelle de Barcelone par le comité général de la dite exposition.

***

Non moindres ont été les honneurs décernés à l'homme de lettres.

En 1879, la Société pour l'étude des langues romanes le reçoit parmi ses membres.

Quelque temps plus tard, notre Société le choisit comme directeur de la section des Lettres.

Nommé mainteneur des Jeux Floraux de Barcelone, le 17 décembre 1883, et membre du consistoire pour l'année 1884, il fut chargé de prononcer le discours de grâces.

En cette même année, l'Académie royale des Belles-Lettres de Barcelone le nomme membre correspondant.

Enfin, au concours pyrénéen de linguistique de Toulouse, le 16 mars 1888, J. Pépratx obtient la médaille d'or sur 4.500 concurrents.

Il avait été fait Chevalier de l'Ordre royal de Charles III d'Espagne, en 1885.

***

Digitized by Google

Durant nombre d'années, Pépratx prêta sa collaboration suivie à notre Bulletin, faisant paraître, tour à tour, fables et contes catalans (l'une de ces fables « *la Broma y lo Pols* » obtint une première mention au concours de la Société des langues romanes en septembre 1879) ; — Fables de Lafontaine, traduites en catalan ; — Tableau des noms géographiques employés dans l'idiome catalan avec leur signification française et latine — comparaisons populaires les plus usitées dans l'idiome catalan.

Il publia, en outre, des quatrains de proverbes qui ont paru en un volume avec le titre de : *Ramellets de proverbis,* des pièces de vers, des chansons qu'il a réunies plus tard en un petit livre, sous le titre de : *Pa de Casa.*

Pépratx excellait dans la traduction en vers français des œuvres catalanes de Verdaguer. Citons : les *Fleurs du Calvaire*, l'*Enfance de Jésus,* le *Songe de Saint-Jean.* Il se surpasse dans la traduction de l'*Atlantide.* Cinq éditions successives démontrèrent combien étaient unanimes les suffrages de tous ceux qui, des deux côtés des monts, suivent, avec intérêt, les progrès de la renaissance régionale.

A une époque où, sauf pour de très rares érudits, le catalan semblait plongé dans l'oubli des choses passées, J. Pépratx se sentit attiré vers l'étude de la langue de nos ancêtres. Bientôt, la lecture courante et la traduction des textes les plus ardus n'eurent point de secrets pour lui ; notre collègue alla plus loin encore. Surmontant les

Digitized by Google

difficultés des règles de l'orthographe, il publia dans le style le plus châtié, des œuvres qui le consacrent comme l'un des rénovateurs de la langue catalane en Roussillon.

Remonter le courant des âges et surtout celui de l'opinion, instinctivement contraire à tout ce qui ne paraît pas devoir entraîner une réussite immédiate, est un acte parfois téméraire et rarement couronné de succès.

Dans cette petite patrie catalane, encadrée par les eaux bleues de la Méditerranée, les Albères verdoyantes, la cîme majestueuse du Canigou et les Corbières dénudées, le langage de nos pères, dédaigné par les uns, défiguré par les autres, contesté quant à son utilité, n'existait déjà plus qu'à l'état de souvenir.

Je me rappelle l'époque (c'était vers 1880) où Pépratx réunissait difficilement autour de lui une douzaine de disciples, les débuts furent pénibles, et tout autre que le gardien jaloux des pures traditions de la langue se fut découragé ; mais, dit le proverbe : *Carga que plau no pesa.*

Quelques années après, la semence devait porter ses fruits. Et, lorsqu'il y a quelques mois, Mossen Alcover, vicaire-général de Majorque, lançait son idée de la création d'un dictionnaire général de la langue catalane, il a trouvé des catalanistes, heureux d'apporter leur appui à une œuvre dont l'esprit peut être résumé en ces mots : Honneur au passé, salut à l'avenir.

Oui, salut à l'avenir. Je m'explique :

D'aucuns n'auront considéré dans l'œuvre de Pépratx que l'amour du passé, le culte d'une langue à laquelle, du moins en Roussillon, il restait peu de fidèles ; qu'il ait

Digitized by Google

entrevu ou non l'avenir, simple dilettante ou apôtre réfléchi de l'expansion de l'influence française, il est hors de doute aujourd'hui qu'une transformation s'est opérée.

Abandonnons, un instant, les hauteurs où l'on chante, sans attitude théâtrale, *Montanyas regaladas* et *lo Pardal,* laissons la poésie pour envisager la question des relations internationales, au double point de vue des personnes et des échanges commerciaux.

On ne doit pas ignorer que, de l'autre côté des Pyrénées, le catalan est parlé par plus de 5 millions d'habitants (Andorre, Catalogne, Baléares, province de Valence et grande partie de la province de Murcie). Or, existe-t-il entre ce catalan et tout particulièrement entre celui de la Catalogne et du Roussillon une grande différence? Non. Les mots, en général, sont absolument les mêmes, sauf ceux de création récente que la langue, chez nos voisins, crée ou emprunte au castillan, tandis que nous les prenons au français, en leur accolant tout ce que le Roussillonnais moderne a de plus désagréable.

C'est seulement par la façon d'écrire que les Roussillonnais, exception faite pour ceux de l'école des Puiggari, Alart, Pépratx, Vidal, Bonafont et autres, deviennent inintelligibles aux catalans résidant de l'autre côté des Pyrénées.

Il est certain que l'on n'arrive pas, sans beaucoup de travail, à écrire aussi correctement que les catalanistes que je viens de citer, mais pour se rendre compréhensible, il suffit d'appliquer quelques règles d'orthographe fondamentales.

Digitized by Google

Cela posé, il me sera très aisé de démontrer que le catalan possède pour nous, Roussillonnais, une utilité incontestable.

Loin de perdre du terrain, cette langue fait, de l'autre côté des monts, des progrès continuels. Il y a quelques années, on ne l'employait que dans la conversation usuelle ; aujourd'hui le nombre de journaux écrits en catalan augmente sans cesse ; sa vitalité s'affirme par les revues, livres, annonces, prospectus, etc.; tout en un mot, pour les catalanistes, se convertit en matière à propagande, à diffusion.

Les populations Roussillonnaises se trouvent en relations suivies avec les habitants de la Catalogne ; or, que se passe-t-il, lorsqu'il y a échange de correspondance ? Ou le Roussillonnais écrira sa lettre en français, ce qui oblige le destinataire à se mettre en quête d'un traducteur, ou bien il fera rédiger sa lettre en castillan, c'est-à-dire dans la langue officielle de l'Espagne. C'est ici que la difficulté commence, car avec notre système d'instruction ultra-centralisée, on a assez de chance de trouver des gens écrivant l'allemand ou l'anglais, tandis que le *rara avis* connaissant le castillan, demeure perché sur les hautes branches.

Bien plus, en supposant même que l'étude du castillan vint à se généraliser parmi nous, voisins de l'Espagne, il faudrait, pour bien posséder cette langue, des mois et des années de labeur ; tandis qu'en ce qui concerne la connaissance parfaite du catalan, nous n'avons plus que le dernier pas à faire.

***

Digitized by Google

Tous les Roussillonnais doivent donc saluer en Pépratx, non seulement l'homme de lettres distingué, mais encore le pionnier de nos intérêts matériels ; il est de ceux qui auront le plus contribué à resserrer les relations de notre département avec la Catalogne.

Pépratx a disparu, mais son œuvre restera ; nous sommes fiers, à juste titre, de l'avoir possédé au nombre des membres de notre Société qui rend un culte pieux à tous ceux qui illustrèrent notre terre chérie du Roussillon.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT LA

SOCIÉTÉ AGRICOLE, SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

MEMBRE D'HONNEUR

M. Charles Dupuy, sénateur, ancien président du Conseil des ministres.

Membres résidants

MM.

1890. Adamoli (Alexis), propriétaire à Perpignan.

1892. Aduy (Eugène), propriétaire, ancien président du Tribunal de commerce de Perpignan.

1899. Alboize (Victor), propriétaire, président du Syndicat agricole à Perpignan.

1888. Alengry (Zéphyrin), propriétaire à Perpignan.

1892. Amanrich (Gérard), ✻, colonel du 17e dragons à Carcassonne.

Digitized by Google

MM.

1891. André (Frédéric d'), ✿, ✿ A., professeur départemental d'agriculture à Perpignan.

1886. Aragon (Amédée), propriétaire à Perpignan.

1886. Aragon (Henri), propriétaire à Millas.

1888. Armengau (Germain), propriétaire et maire à Alénya.

1881. Augé (Eugène), propriétaire, ancien notaire à Perpignan.

1887. Auriol (Georges), banquier à Perpignan.

1881. Auriol (Prosper), ✿, banquier, vice-consul de Portugal, à Perpignan.

1887. Azémar (Edouard), C. ✠, propriétaire à Perpignan, ancien consul d'Espagne.

1886. Bachès (Jean), propriétaire à Saint-Cyprien.

1897. Baille (Léon), ✿ A., architecte de la Ville de Perpignan.

1892. Baills (Bonaventure), propriétaire et maire à Bages.

1892. Bardou-Job (Justin), ✻, ✿ A., manufacturier, propriétaire à Perpignan.

1890. Bartissol (Edmond), ✻, propriétaire, député des Pyrénées-Orientales.

1893. Basso (Pierre), ✿, propriétaire à Planès.

1891. Batlle (Etienne), ✿ A., docteur en médecine, pharmacien de 1re classe, conseiller général à Perpignan.

1893. Bénet (Célestin), ✿ A., propriétaire et maire à Tautavel.

1899. Bergès (Barthélemy), propriétaire à Saint-Paul-de-Fenouillet.

1900. Bernadach (Paulin), ✿, propriétaire à Perpignan.

1892. Bernard (Jules), propriétaire et négociant en vins à Perpignan.

1898. Bertran de Balanda (Henri), ✻, capitaine en retraite, propriétaire à Latour-bas-Elne.

Digitized by Google

MM.

1896. Bertran de Balanda (Jean), ancien officier d'artillerie et propriétaire à Perpignan.

1888. Blain (Albert), négociant en vins, ancien juge au Tribunal de commerce, à Rivesaltes.

1897. Blanc (Pierre), ✿, propriétaire à La Cabanasse, maire de Mont-Louis.

1856. Boix (Emile), pharmacien de 1re classe, propriétaire à Perpignan.

1887. Boixo (Paul de), ✿, conservateur des Eaux et Forêts en retraite, au château de Cuchoux, par Latour-de-France.

1899. Bonafont (l'abbé Michel), curé à Claira.

1890. Bordas (Alphonse de), ancien officier de marine, propriétaire à Néfiach.

1898. Borrello (Alfred), ✪ A., docteur en médecine à Saint-Paul-de-Fenouillet.

1896. Bory (Pierre), fils, ✿, propriétaire à Bages.

190[illegible]. Bousquet, régisseur à Saint-Nicolas, à Ponteilla.

1899. Brial (Jean), ✿, propriétaire à Perpignan.

1886. Brousse (Emile), ✻, ✿, ancien député, propriétaire, conseiller général et conseiller à la Cour d'appel à Aix.

189[illegible]. Çagarriga (Henri de), propriétaire, château de La Grange, par Saint-Genis-des-Fontaines.

1896. Calmette (Joseph), fils, archiviste paléographe à Perpignan.

1893 Calmette (Martial), ✻, ✪ I., principal du Collège à Perpignan.

1901. Campana (Jean-François), propriétaire à Perpignan.

1898. Campanaud (Laurent), propriétaire à Perpignan.

1900. Canceil (Narcisse), propriétaire à Elne.

1888. Cantier-Badoua (Pierre), propriétaire à Claira.

Digitized by Google

MM.

1888. Carbasse (Joseph), ✠ I., architecte départemental à Perpignan.

1873. Carbonnell (Barthélemy), ✠, propriétaire, métairie Saint-Joseph, près Saillagouse.

1887. Carbonnell (Thomas), négociant en vins à Perpignan.

1899. Carbonell (Marcelin), docteur en médecine à Perpignan.

1898. Carcassonne (Charles), propriétaire à Cabestany.

1889. Carcassonne (Henri), licencié en droit, propriétaire à Perpignan.

1893. Carrère (François), médecin-vétérinaire à Elne.

1900. Carsalade du Pont (Jules-Marie-Louis de), évêque de Perpignan.

1898. Caseponce (l'abbé Etienne), curé d'Arles-sur-Tech.

1895. Cases (l'abbé Pierre), curé à Molitg.

1902. Casteil (François), ✠ A., procureur de la République, propriétaire-viticulteur à Perpignan.

1883. Caulas (Louis), ✠ A., ✠, ancien avoué, maire de Perpignan.

1893. Cazal (Léon), ancien notaire, propriétaire à Perpignan.

1874. Cazes (Gustave), ✻, O. ✠, banquier, propriétaire, président de la Chambre de commerce de Perpignan.

1866. Chefdebien (Fernand baron de), propriétaire à Mailloles, Perpignan.

1866. Chevalier (Louis), percepteur en retraite à Perpignan.

1886. Chichet (Joseph), propriétaire à Alénya.

1886. Chichet (Jules), ✠, propriétaire à Tautavel.

1898. Combacal (Joseph), propriétaire, négociant en vins, ancien juge au Tribunal de commerce de Perpignan.

Digitized by Google

MM.

1889. Combes (Edouard), ✪ A., conservateur du Muséum d'histoire naturelle à Perpignan.

1893. Combes (Louis), propriétaire à Perpignan.

1891. Conte (François), ✪ A., docteur en médecine, négociant en vins à Rivesaltes.

1885. Costa (Joseph de), propriétaire à Perpignan.

1886. Cot (Bonaventure), propriétaire à Perpignan.

1897. Cros (Antonin), O. ✻, docteur en médecine, ancien directeur du service de santé du XVIIe corps à Perpignan

1888. Cutzach (François), sous-ingénieur des Ponts et Chaussées à Perpignan.

1887. Dalbiez (Auguste), banquier à Perpignan.

1893. Dalbiez (Gustave), directeur-gérant de l'établissement thermal à Vernet-les-Bains.

1896. Daunis (Antoine), propriétaire à Millas.

1892. David-Gastu (Augustin), ✪, propriétaire et maire à Saint-Cyprien.

1873. Deit (Jules), ancien président du Tribunal de commerce, négociant, propriétaire à Perpignan.

1871. Delcros (Elie), ✻, ✪ A., avocat, ancien maire de Perpignan, sénateur des Pyrénées-Orientales.

1895. Delebart-Pech, ✪ A., ancien industriel à Lille et propriétaire à Caladroy, près Latour de-France.

1888. Delhoste (François), médecin-vétérinaire des Haras à Perpignan.

1892. Delmas (Joseph), propriétaire, ancien magistrat à Céret.

1899. Delpont (Jules), docteur en médecine à Perpignan.

1891. Delrieu (Antonin), propriétaire à Thuir.

1901. Denis (Joseph), propriétaire, négociant, ancien président du Tribunal de commerce de Perpignan.

Digitized by Google

MM.

1902. Denis (Baptiste), propriétaire-jardinier, chemin de la Poudrière à Perpignan.

1896. Denoyès, percepteur à Thuir.

1893. Desprès (Antonin baron), propriétaire à Perpignan.

1895. Desprès (Elie), propriétaire à Perpignan.

1898. Desprès (Hippolyte baron), propriétaire, conseiller général, à Perpignan.

1891. Domenach, ✿, propriétaire, sériciculteur à Ille-sur-Tet.

1884. Donat (Victor), licencié en droit, propriétaire à Rivesaltes.

1874. Donnezan (Albert), ✻, ✿ A., C. ✠, docteur en médecine à Perpignan.

1896. Dorel (Ferdinand), docteur en droit, avoué à Perpignan.

1891. Dourel, propriétaire à Villeneuve-la-Rivière.

1899. Drogart (Georges), conseiller général à Perpignan.

1892. Durand (Laurent), banquier, numismate, à Perpignan.

1900. Duverney (Philippe), propriétaire à Espira-de-l'Agly.

1902. Ebelot (Louis), fils, avocat à Toulouse, propriétaire à Estagel.

1888. Ecoiffier (François), ✿ A., docteur en médecine, industriel à Thuir.

1868. Escanyé (Frédéric), C. ✠, député des Pyrénées-Orientales.

1883. Escarguel (Henri), négociant en engrais à Perpignan.

1895. Escaro-Ferran (Jean), O. ✿, vice-président du Syndicat agricole, propriétaire à Rivesaltes.

1886. Escarra (Joseph), propriétaire à Saint-Nazaire.

1900. Escarra (Jules), propriétaire à Brouilla.

Digitized by Google

MM.

1900. Fabre de Llaro (André), propriétaire à Perpignan.

1895. Fabre-Saisset (Elie), O. ✻, ◐ I., général de division à Nice.

1892. Farines (Joseph), propriétaire, ancien conseiller général, régisseur au mas *La Tourre*, à Saint-Laurent-de-la-Salanque.

1885. Farran-Planas (Sébastien), propriétaire à Terrats.

886. Ferluc (Tristan de), propriétaire et maire à Caudiès.

1856. Ferrer (Léon), ✻, C. ✠, ◐ A., ✠, pharmacien de 1re classe, propriétaire à Perpignan.

1889. Figarola (de), ✠, propriétaire à Estavar.

1868. Fines (Jacques), ◐ I., docteur en médecine à Perpignan.

1898. Finot, contrôleur des mines chargé du service du département, à Prades.

18°6. Fons (Joseph), commis des Postes et Télégraphes à Perpignan.

1898. Fourcade (Jean), ✠, propriétaire et maire à Montescot.

1896. Foxonet (Emile), docteur en médecine, propriétaire et maire à Saint-Hippolyte.

1892. Foxonet (Justin), propriétaire à Cabestany.

1902. Fradin de Linière, ✻, ◐ I., C. ✠, préfet des Pyrénées-Orientales.

1888. Frère (Isidore), propriétaire à Saint-Genis-des-Fontaines.

1893. Gautier (Gaston), ✠, administrateur des hospices à Narbonne.

1886. Gay (Albert), sous-ingénieur des Ponts et Chaussées à Prades.

1900. Gès (Emmanuel), ✠, propriétaire à Castel de Blés par Saint-Genis-des-Fontaines.

Digitized by Google

MM.

1899. Gibert (Louis), président de la Coopérative du Syndicat agricole, propriétaire, professeur de dessin à Perpignan.

1899. Gibrat (l'abbé), curé à Fontpédrouse.

1901. Ginestou (Eugène), ✱, receveur-principal des Contributions indirectes, en retraite, propriétaire et maire à Finestret.

1896. Giralt (l'abbé), curé à Fuilla.

1899. Giresse, docteur en médecine à Vernet-les-Bains.

1897. Gony (Jean), propriétaire, ancien maire à Canohès.

1895. Gouell (Edouard), ✱, médecin principal de 2e classe à Avignon.

1892. Gout de Bize (Charles), propriétaire au château de Boaça, Alénya.

1894. Goutelle (Henri), négociant à Cerbère.

1886. Gouzy (Camille), propriétaire à Millas.

1899. Granger (François), propriétaire à Argelès-sur-Mer.

1901. Granès-Rous, propriétaire à Elne.

1897. Guibeaud (Jean), ✱ A., archiviste de la Ville de Perpignan.

1888. Guichou (F.), docteur en médecine à Saint-Laurent-de-la-Salanque.

1876. Guitard-Gouell (Joseph), négociant et propriétaire à Céret.

1876. Henrion (Alexandre), ✱ I., ✱, ingénieur civil à Perpignan.

1900. Hervé de Lavaur, docteur en médecine à Paris, propriétaire à Rivesaltes.

1900. Hurtebise (Eduardo), archivero de la delegacion de Hacienda, à Gérone (España).

Digitized by Google

MM.

1874. Izarn (Armand), avocat à Perpignan.

1892. Izart (l'abbé Martin), curé-archiprêtre de la Cathédrale de Perpignan.

1880. Jaubert (François), ✿, propriétaire à Ponteilla.

1884. Jaubert (Léon), docteur en médecine à Perpignan.

1886. Jonquères (Joseph), propriétaire à Trouillas.

1898. Jonquères-d'Oriola (Henri), propriétaire à Corneilla-del-Vercol.

1878. Joué (Auguste), ✪ I., directeur de l'école supérieure municipale à Perpignan.

1885. Joué (Léon), O. ✿, professeur d'agriculture à Béziers.

1886. Joué (Raphaël), propriétaire au château de Puig-Soutré, route de Canet.

1868. Julia (Joseph), ancien conseiller général, ancien notaire, propriétaire à Arles-sur-Tech.

1899. Just (Eugène), receveur, chef de centre de Dépôt télégraphique en retraite à Perpignan.

1860. Lacombe Saint-Michel (Romain), ✿, propriétaire à Perpignan.

1867. Lacroix (Joseph de), ✻, propriétaire à Perpignan.

1867. Lafabrègue (Paul), propriétaire à Perpignan.

1898. Laffitte (Jacques), propriétaire, diplômé de l'école d'agriculture de Montpellier, à Perpignan.

1900. Laffitte (Pierre), propriétaire à Perpignan.

1888. Lafont (Julien), ✪ A., pharmacien à Perpignan.

1856. Lamer (Jules de), ✻, ✪ A., ✿, ancien préfet, ancien conseiller général, propriétaire à Perpignan.

1881. Lamer (Paul de), ✪ A., docteur en médecine, médecin des épidémies à Perpignan.

1897. Lassalle (Lucien), docteur en médecine à Perpignan.

1868. Latrobe (Charles), imprimeur-libraire à Perpignan.

Digitized by Google

MM.

1891. Lauze (François), ✿, propriétaire-viticulteur à Millas.

1901. Lavail (François), ✿, fondé de pouvoir de la maison Bardou-Job, propriétaire à Perpignan.

1885. Lazerme de Lon (Joseph comte de), propriétaire à Perpignan.

1899. Lesire (François), ✿ A., ✠, négociant à Perpignan.

1891. Liquier (Henri), propriétaire à Amélie-les-Bains.

1886. Llamby (Joseph de), ancien avoué, propriétaire à Perpignan.

1902. Llech (Etienne), propriétaire-jardinier à Perpignan.

1891. Llobet (l'abbé Jean), curé à Lesquerde.

1901. Llobet (Joseph de), propriétaire à Perpignan.

1887. Lutrand (Louis), docteur en médecine à Perpignan.

1856. Malègue (Vincent), ✠, propriétaire à Pézilla-de-la-Rivière.

1888. Malpas (Henri), docteur en médecine à Perpignan.

1901. Manaut (Frédéric), ✻, ingénieur, conseiller général des Pyrénées-Orientales, conseiller du commerce extérieur, à Paris.

1878. Maniel (Pierre), ✿ I., ancien directeur de l'école Saint-Martin, en retraite à Perpignan.

1867. Maria (François), propriétaire à Thuir.

1888. Marie (Emile), ingénieur civil, propriétaire à Prades.

1874. Massot (Joseph), ✻, ✿ A., ✠, docteur en médecine à Perpignan.

1895. Massot (Justin), propriétaire à Perpignan.

1892. Méric (Charles), propriétaire à Perpignan.

1891. Mirous (Jacques), propriétaire-jardinier à Palau-del-Vidre.

1894. Mitjaville (Dominique), négociant, conseiller du Commerce extérieur, ancien maire, à Cerbère.

Digitized by Google

MM.

1896. Molinier (Paul comte de), propriétaire à Perpignan.
1902. Morache (Louis), directeur de l'usine de Paulilles.
1891. Morat (Etienne), propriétaire et maire à Baho.
1854. Morer (Sauveur), ✠ I., ancien professeur au collège de Perpignan.
1888. Mossé (Joseph), propriétaire et négociant à Perpignan.

1899. Nérel (Léon), avocat, propriétaire à Perpignan.
1896. Nicolas (Hippolyte), propriétaire, négociant en vins à Rivesaltes.
1891. Noell (Joseph), propriétaire à Saint-Cyprien.
1889. Noell (Louis de), ✠ A., conducteur des Ponts et Chaussées à Prades.

1900. Pallarès (Marie-Joseph), ✠ A., propriétaire, maire d'Arles-sur-Tech.
1898. Palustre (Bernard), archiviste départemental à Perpignan.
1893. Pams (Joseph), ingénieur civil à Port-Vendres.
1886. Parahy (Alphonse), propriétaire à Trouillas.
1887. Parahy (Pierre), docteur en médecine à Perpignan.
1898. Parazols (Paul), propriétaire à Montescot.
1891. Parès (Albert), propriétaire à Rivesaltes.
1891. Parès (Emile), ✻, docteur en médecine, conseiller général, propriétaire et maire à Rivesaltes.
1891. Parès (Jean), notaire et propriétaire à Perpignan.
1886. Parès (Joseph), propriétaire à Claira.
1888. Parès (Michel), O. ✻, lieutenant-colonel de l'armée territoriale, propriétaire à Claira.
1890. Parès-Bertholat (Raphaël), propriétaire à Saint-Laurent-de-la-Salanque.

Digitized by Google

MM.

1885. Pascal (Thomas), ✠ A., pharmacien à Banyuls-sur-Mer.

1886. Passama (Albert), ✻, ✠, ancien officier de marine, propriétaire à Perpignan.

1901. Payré (Joseph), avoué à Perpignan.

1899. Péjouan (Jean), propriétaire à Toulouges.

1891. Pelet (Emilien-Firmin), ✠ A., ingénieur à Ria.

1899. Pépratx (l'abbé Jules), docteur en théologie et en droit canon, aumônier du collège de Perpignan.

1899. Pierron (Prosper), ✻, capitaine d'artillerie en retraite, propriétaire à Perpignan.

1900. Pomès-Cot (Joseph), propriétaire-jardinier, route du Vernet à Perpignan.

1888. Pons (Simon), ✠ A., docteur en médecine à Ille-sur-Tet.

1896. Pous (Léon), docteur en médecine à Perpignan.

1901. Pourxet (Sébastien), entrepreneur de travaux publics, propriétaire à Perpignan.

1893. Prohom (Victor), père, propriétaire à Perpignan.

1888. Puig (Joseph), numismate, négociant à Paris.

1888. Pujade (Paul), ✻, ✠ A., président du Conseil général, docteur en médecine à Amélie-les-Bains.

1888. Pujol (Jean), pharmacien à Perpignan.

1888. Ramonet (François), pharmacien, ancien conseiller général, maire d'Elne.

1883. Reynès (Amédée), ✠ A., avocat, propriétaire à Perpignan.

1894. Reynès (Pierre), licencié ès-sciences, propriétaire à Perpignan.

1893. Ribère (Henri), propriétaire, négociant, ancien juge au Tribunal de commerce de Perpignan.

Digitized by Google

MM.

1894. Riols (Léon), O. ✻, lieutenant-colonel d'artillerie territoriale, propriétaire à Perpignan.

1886. Roca (Maurice), avocat, propriétaire à Perpignan.

1886. Roca (Jean de), ✪ A., propriétaire à Villemolaque.

1872. Rocafort (Jacques), ✪ I., professeur de dessin à Perpignan.

1873. Rotgé (Gabriel), ancien juge de paix à Sournia.

1901. Rozet (Louis - Ennemond), ✻, trésorier - payeur-général à Perpignan.

1886. Sabardell (Pierre), propriétaire au mas de la Cave à Perpignan.

1893. Sabarthez (Henri), docteur en médecine à Perpignan.

1895. Saisset (Frédéric), homme de lettres à Perpignan.

1893. Salètes (Simon), O. ✪, directeur de l'Usine de sulfostéatite à Prades.

1892. Sauvy (François), ✪ A., propriétaire à Perpignan.

1895. Sauvy (Louis), négociant en vins, propriétaire à Perpignan.

1883. Sèbe (Henri), avocat, propriétaire à Perpignan.

1898. Sellier (Marcel), professeur au collège de Perpignan.

1880. Serradell (Albert), négociant, propriétaire à Saint-Laurent-de-Cerdans.

1891. Sirach (Louis), ✪, propriétaire-jardinier à Perpignan.

1895. Soubielle (Vincent), ✪, propriétaire à Saint-Féliu-d'Avail.

1885. Soulier (Paul), ✪, propriétaire à Collioure.

1894. Soullier (Casimir), ✪ A., industriel à Perpignan.

1898. Sournia (Jean), pépiniériste à Saint-Féliu-d'Avail.

1901. Sourris (Joseph), ✻, ✠, médecin-major de 1re classe en retraite à Perpignan.

Digitized by Google

MM.

1893. Taillade (François), O. ✿, propriétaire-jardinier, président du Syndicat des jardiniers à Perpignan.

1886. Talairach (Gaspard), négociant en vins, propriétaire à Perpignan.

1880. Tanyères (Jean), propriétaire, régisseur à Palau-del-Vidre.

1886. Thorrent (Paul), propriétaire à Trouillas.

1873. Tolra de Bordas (Henri), avocat à Prades.

1888. Torreilles (l'abbé Philippe), ✿ A., chanoine honoraire, docteur en théologie et en droit canon, professeur de dogme au Grand-Séminaire de Perpignan.

1878. Tournal (Joseph), ✻, ✠, avoué honoraire, ancien maire de Perpignan.

1885. Trullès (Ferdinand), licencié en droit, notaire à Ille-sur-Tet.

1891. Turié (Célestin), percepteur en retraite à Perpignan.

1897. Vallarino (Justin), propriétaire à Canohès et à Béziers.

1879. Vals (Jean), ✿ A., docteur en médecine à Baixas.

1886. Vaquer (Justin), ✿ A., propriétaire à Rivesaltes.

1875. Vassal (Augustin), ✠, banquier à Perpignan.

1884. Vergès de Ricaudy (Emmanuel), banquier à Perpignan.

1897. Vidal (Joseph), propriétaire au mas Sabole.

1886. Vidal (Pierre), ✿ I., bibliothécaire de la Ville de Perpignan.

1886. Vidal (Prosper), propriétaire à Perpignan.

1898. Vilallongue (Sylvestre), propriétaire à Banyuls-sur-Mer.

1878. Vilar (Edouard), avocat, sénateur des Pyrénées-Orientales.

Digitized by Google

MM.

1889. Vinches (Antoine), négociant et propriétaire à Rivesaltes.

1897. Violet (Gustave), architecte à Perpignan.

1893. Violet (Joachim), propriétaire, adjoint au maire de Perpignan.

1902. Violet (Simon), industriel, propriétaire-viticulteur à Perpignan.

1893. Viviez (Henri de), propriétaire à Perpignan.

1897. Vuillier (Paul), ingénieur agronome, propriétaire à Perpignan.

1888. Xambeu (Pierre), ✻, ✹, entomologiste à Ria.

1891. Xambo (Albert), négociant à Perpignan.

Membres Correspondants

MM.

1873. Abblard (André), ✪ I., de Collioure, directeur d'école normale en retraite.

1896. Ardisson (Léon), ✻, ✪ A., ancien préfet des Pyrénées-Orientales.

1887. Armaingaud, ✻, ✪ I., professeur agrégé à la Faculté mixte de médecine de Bordeaux.

1868. Autié (Fernand), ✪ I., professeur agrégé du lycée de Montpellier.

1890. Barrèra (Edouard), C. ✻, ✪ I., ✠, de Perpignan, vice-amiral.

1866. Bauby (Justin), de Latour de France, président honoraire du Tribunal civil à Toulouse.

Digitized by Google

MM.

1889. Bonhoure (Adrien), ✻, ✪ I., G. C. ✠, préfet de la Haute-Loire.

1887. Bouer, inspecteur des Eaux et Forêts à Aix.

1893. Boule (Marcelin), ✻, docteur ès-sciences, préparateur au Muséum d'histoire naturelle à Paris.

1896. Bouygues (Joseph), conservateur des hypothèques à Lyon.

1887. Bringuier (E.), rédacteur en chef du journal l'*Agriculteur*, secrétaire du Comice agricole à Béziers.

1886. Brutails (Auguste), ✪ I., archiviste à Bordeaux.

1885. Bucquoy, ✻, ✪ A., ✠, médecin-major de 1re classe en retraite.

1895. Cannat (Paul), ✪ A., président de la Société d'études des sciences naturelles de Béziers.

1861. Capin (Léopold), ✪ I., proviseur de lycée en retraite à Tarbes.

1888. Casamajor (Nestor de), ✪ I., conducteur des Ponts et chaussées, à Montpellier.

1881. Caubet (Jules), C. ✻, ✪ I., ✠, de Perpignan, contre-amiral.

1890. Caubert (A.), ancien magistrat à Paris.

1873. Cayrol (François), ✪ I., de Perpignan, licencié ès-sciences, professeur au Lycée d'Avignon.

1879. Charbalié (Alphonse), de Perpignan, receveur de l'Enregistrement à Paris.

1887. Codet (Jean), député à Paris.

1873. Coronat (Pierre), C. ✻, ✪ I., ✠ de Latour-de-France, général de division à Saïgon.

1855. Crova (André), O. ✻, ✪ I., de Perpignan, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, membre correspondant de l'Institut.

Digitized by Google

MM.

1891. Dauchez (le docteur), 6, rue de Mézières à Paris.

1873. Debeaux, O. ✻, pharmacien principal en retraite.

1890. Delpech (Albert), ✻, ✪ I., ✠, trésorier-payeur-général du Gers.

1873. Depéret (Charles), ✪ I., de Perpignan, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Lyon.

1889. Desplanque (Emile), ✪ A., archiviste de la Ville à Lille.

19 2. Despetis, docteur en médecine, propriétaire à Béziers.

1883. Donadieu (Frédéric), propriétaire, homme de lettres à Béziers.

1899. Dubocq (Charles), président du Syndicat agricole et fromagier de Lagniolle, château d'Huparlac (Aveyron).

1889. Durand (Edouard), ✪ A., inspecteur d'Académie.

1892. Essner, ancien directeur de l'usine de Paulilles.

1866 Fabre (Gustave), ✪ I., de Perpignan, principal du collège de Draguignan.

1874. Fagot, malacologiste à Villefranche-de-Lauragais.

1884. Fédié (Louis), ✪ I., archéologue, président de la Société des arts et sciences de Carcassonne.

1901. Fillol (l'abbé), chanoine de Notre-Dame de Paris.

1874. Gandoger (Michel), naturaliste à Arnas (Rhône).

1878. Garrigou, docteur en médecine à Toulouse.

1874. Gatumeau (Bonaventure), ✻, d'Amélie-les-Bains, médecin-major de 1re classe en retraite.

1893. Gaudry (Albert), C. ✻, ✪ I., membre de l'Institut, ancien professeur de paléontologie du Muséum d'histoire naturelle à Paris.

1873. Gautier (Armand), O. ✻, membre de l'Institut.

Digitized by Google

MM.

1901. Gillet (Fernand), directeur de l'hôpital de la Charité, 47, rue Jacob à Paris.

1884. Ginestous (marquis de), propriétaire au Vigan.

1868. Granboulan (Prosper), ✻, ✪ A., inspecteur d'Académie.

1869. Guillon (Anatole), ✻, ancien directeur des Contributions indirectes à Niort.

1883. Guillot (le docteur), professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux.

1890. Guy (l'abbé Charles), licencié ès-sciences mathématiques.

1875. Izarn (Joseph), ✪ A., de Perpignan, professeur de sciences physiques et naturelles au Lycée de Clermont-Ferrand.

1883. Jacomet de Boaça (Denis), ✠, de Prades, procureur de la République à Angers.

1879. Joffre (Joseph), O. ✻, de Rivesaltes, général de brigade à Paris.

1896. Lacroix (Clément de), O. ✻, de Prades, directeur du *Journal Officiel*, à Paris.

1869. Lafargue (Albert), ✪ I., de Perpignan, professeur à Paris.

1866. Lafargue (Georges), ✻, ✪ A., ancien préfet, percepteur à Paris.

1889. Lainville, chimiste en chef de la douane à Bayonne.

1868. Lamotte-Tenet (Joseph), ✪ I., censeur au Lycée de Grenoble.

1889. Lapparent (de), ✻, O. ✠, inspecteur général d'agriculture.

Digitized by Google

MM.

1889. Lahrazet (Auguste), ✪ A., ancien professeur d'école normale à Paris.

1899. Leenhardt-Pomier (Jules), président de la Société centrale d'agriculture de l'Hérault.

1895. Magnan (Valentin), O. ✻, de Perpignan, médecin en chef de l'asile Sainte-Anne, membre de l'Académie de médecine à Paris.

1887. Mahy (de), député de la Réunion, ancien ministre, à Paris.

1860. Martin (Joseph de), docteur en médecine à Narbonne.

1888. Martin (Louis de), ✠, docteur en médecine, propriétaire, président du Comice agricole de Narbonne.

1887. Mas-Chancel (Auguste), ✪ I., de Prades, député de l'Hérault, professeur agrégé au Lycée de Montpellier.

1871. Ménétrier (Louis), ancien agent-voyer chef à Longchamps par Clairveaux-sur-Aube.

1898. Mony (Albert), ✪ A., ✠, sous-préfet à Blaye (Gironde).

1878. Morer (Eugène), ✻, de Perpignan, médecin-major de 1re classe, à Chalon-sur-Saône.

1873. Morer (Sauveur), ✻, de Perpignan, médecin-principal de 2e classe à Montpellier.

1860. Noguès (A. F.), de Laroque, professeur d'histoire naturelle, à Lyon.

1888. Pagès (Emile), ✪ I., de Perpignan, proviseur au lycée à La-Roche-sur-Yon.

1890. Pardieu (le comte de), ✠, ancien directeur des Haras à Perpignan.

Digitized by Google

MM.

1887. Passama-Domenech (Joseph), ✠, homme de lettres.

1861. Pugens (Eugène), ✪ A., de Perpignan, ancien professeur au lycée de Chambéry.

1891. Purrey (le docteur), ✪ I., ancien inspecteur des enfants assistés à Perpignan.

1887. Regnier, ✻, commandant d'infanterie de marine en retraite, à Nice.

1897. Robert (Edmond), O. ✻, ✪ I., O. ✠, C. ✠, ancien préfet des Pyrénées-Orientales.

1891. Rocafort (Jacques), ✪ I., de Perpignan, professeur au lycée de Nîmes.

1873. Rouffiandis (Isidore), ✪ I., de Perpignan, ancien inspecteur primaire à Montpellier.

1873. Roumeguère (Casimir), botaniste à Toulouse.

1872. Rouville (Paul de), ancien doyen de la Faculté des sciences, à Montpellier.

1874. Sagui (François), O. ✻, de Perpignan, contrôleur de l'armée en retraite à Vincennes.

1861. Sahut (Félix), ✻, ✪ I., ✠, ✠, président de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault.

1888. Salverte (Georges), maître des requêtes au Conseil d'Etat.

1880. Sarrau (Emile), C. ✻, ✪ I., ✠, de Perpignan, membre de l'Institut, inspecteur général de 1re classe des poudres et salpêtres à Paris.

1887. Sébline (Charles), O. ✻, sénateur, ancien préfet des Pyrénées-Orientales.

1888. Sorel (Georges), ✻, ancien ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Paris.

Digitized by Google

MM.

1868. Soucaille (Antonin), secrétaire de la Société archéologique, scientifique et littéraire à Béziers.

1874. Souham, inspecteur des douanes, conchyliologiste à Châlons-sur-Marne.

1893. Soulié (Frédéric), ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Mende (Lozère).

1892. Taillefer, ✪ I., ancien inspecteur primaire à Perpignan.

1893. Tallavignes (Charles), O. ✠, ingénieur agronome, directeur de l'école d'agriculture d'Ondes (Haute-Garonne).

1869. Taudou (Antoine), ✪ I., de Perpignan, grand prix de Rome, professeur au Conservatoire de musique à Paris.

1887. Teyssonnière (Pierre), ✪ I., ✠, aquafortiste à Paris.

1892. Tisseyre (Justin), C. ✠, ✪ I., de Sournia, général commandant le XVIIe corps d'armée à Toulouse.

1894. Turié (François), de Perpignan, pharmacien de 1re classe, pharmacien du corps de santé des troupes coloniales, Guyane.

1878. Vignol (André), ✠, de Perpignan, médecin-major de 1re classe, médecin en chef de l'hôpital militaire à Tarbes.

1884. Ville (Jules), ✪ I., de Perpignan, professeur de chimie à la Faculté de médecine de Montpellier.

1879. Xambeu (François), O. ✠, ✪ I., principal honoraire à Saintes.

Digitized by Google

Correspondants Etrangers

MM.

1901. Alcover, chanoine, vicaire-général à Majorque.
1883. Arabia y Salanas (Ramon), président de la Société catalane d'excursions à Barcelone.
1898. Andres Segura y Cabrera, docteur à la Havane (île de Cuba).
1883. Collell (Jaume), chanoine de la cathédrale de Vich.
1883. Fostera (Thomas), archéologue à Palma (Majorque).
1897. Gordon y de Costa (Antonio de), docteur à l'Université de la Havane (île de Cuba).
1883. Guimera (Ange), ✠, rédacteur en chef de la *Renaixensa* à Barcelone.
1872. Marti, numismate, pharmacien à Puycerda.
1883. Mas-Rièra y Colomer (Arthur), à Barcelone.
1893. Masso-Torrents, directeur de la *Revista de Bibliografia catalana* à Barcelone.
1900. Matas y Arovitx (Joaquin), notaire à Besalu.
1888. Mateu (Francès), directeur de l'*Illustracio catalana.*
1900. Monsalvatje y Fossas (Juan), homme de lettres à Gérone.
1885. Perxès (Jaime), propriétaire à Agullana.
1883. Riéra y Bertran, avocat à Barcelone.
1883. Roigt y Belesta (Juan), à Valls, province de Tarragone.
1890. Vancells y Marquès (José), avocat à Figuères.
1901. Xavier da Cunha, conservador da Bibliotheca nacional de Lisboa.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Composition du bureau pour l'année 1902 5
Séance publique du 29 décembre 1901 7
Discours de M. Delcros, sénateur 9
Discours de M. Léon Ferrer, président de la Société 15
Rapport sur les récompenses agricoles, par M. Bonaventure Cot, membre résidant 21
Rapport littéraire de l'année 1901, par M. Frédéric Saisset, membre résidant 39
Commission départementale de sériciculture. — Rapport par M. Eugène Augé, secrétaire 43
Liste des récompenses distribuées à la séance publique du 29 décembre 1901 47
Documents agricoles 51
Rapport annuel sur la situation du vignoble des Pyrénées-Orientales, par M. Léon Ferrer 74
Réponses au Questionnaire de la Commission viticole de la Chambre des députés 78
La Statistique vinicole, par M. Léon Ferrer 86
Quelques chiffres de statistique agricole, par M. Gustave Cazes, vice-président de la Société 102
Mélanges entomologiques, par le capitaine Xambeu 110
Rayonnements visibles et invisibles, par M. Pierre Reynès, membre résidant 125
La fin de la Domination française en Roussillon au xve siècle, étude d'histoire diplomatique, par M. Joseph Calmette, membre résidant 161
Le livre de raison d'une famille de paysans roussillonnais au xviie siècle, par M. l'abbé Ph. Torreilles, membre résidant 193

Digitized by Google

Pages

Documents relatifs à l'histoire du département des Pyrénées-Orientales pendant le XIXe siècle, par M. Pierre Vidal, membre résidant..... 251

Enquête économique sur le Roussillon en 1775, par M. Jean Guibeaud, avec une préface de M. Ph. Torreilles..... 291

Heureux qui pourauivant....., poésie par M. Frédéric Saisset, membre résidant..... 337

La légende de Nuria, poésie par M. Joseph Fons, membre résidant..... 338

Impressions de viatge (1901-1902), par Mossen Alcover, membre correspondant..... 342

Nécrologie..... 383

Notice sur Justin Pépratx, par M. Henri Sèbe, membre résidant. 387

Liste des membres de la Société..... 395

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

5240510
CANCELLED
APR 24 '76 H

Digitized by Google

3 2044 105 511 166

Digitized by Google